

---

Roland Saussac

Les débuts du Lycée de Lyon (1803-1805).

Thèse présentée pour l'obtention du doctorat d'Etat ès lettres  
et sciences humaines.

Université Lyon II

1986

Tome I

6321°

## INTRODUCTION

Depuis longtemps nous nous intéressons à l'histoire des institutions éducatives. Professeur de lycée, il était, somme toute, normal que nous soyons amené à l'étude même des lycées. Or, parmi les divers rouages qui les composent, nous avons constaté que l'étude de la fonction de proviseur n'a pas spécialement attiré les historiens. Pour cette raison, lorsque nous avons demandé à Monsieur Avanzini de diriger notre thèse, notre première intention était d'étudier cette fonction au XIXème siècle. A première vue, nous pensions pouvoir, en sélectionnant une série représentative de proviseurs, dégager leur rôle dans l'évolution des lycées et savoir s'ils avaient eu quelque influence sur la réussite ou l'échec de leur établissement.

Mais, si nous possédons de très nombreuses monographies sur ceux qui furent fondés selon les directives de la loi du 11 floréal an X et des études excellentes sur l'enseignement secondaire au XIXème siècle, il s'avère que, très souvent les auteurs passent rapidement sur les premières années des lycées. Pour cette période les documents sont rares. Ainsi a-t-on laissé de côté les nombreux problèmes posés, lors de leur naissance. Diverses oppositions ont essayé de provoquer leur disparition sous le couvert de la liberté de l'enseignement mais en fait, on leur reprochait d'être trop soumis à l'autorité de l'Etat, ce qui excluait toute autre influence.

Pour illustrer cette difficulté, il nous fallait des exemples précis et, tout naturellement, nous nous sommes intéressé au Lycée de Lyon, devenu par la suite le Lycée Ampère. Mais, en essayant de préciser le rôle du premier proviseur, nous nous sommes aperçu qu'il était difficile de l'isoler de son contexte. Il fallait donc

mener une étude d'ensemble du lycée. De ce fait, il nous a semblé meilleur de retrécir le champ chronologique pour mieux en saisir les divers aspects. Or cet établissement a, peut-être plus que d'autres, connu dans ses débuts de nombreux obstacles, du fait de l'histoire si tourmentée de l'époque révolutionnaire lyonnaise. Notre étude d'ensemble s'est donc aussi attachée à l'origine des professeurs et des élèves, aux problèmes matériels du lycée. Mais l'ampleur de la tâche nous a amené à travailler seulement sur les débuts, c'est à dire sur les deux premiers provisorats pour mieux cerner les différents problèmes. Les proviseurs ont-ils joué un rôle primordial dans le succès ou l'échec de la nouvelles institution ? S'est-il créé une dynamique propre au lycée en dehors de tout contexte régional, l'Etat assurant envers et contre tout, sa maintenance, malgré les puissantes oppositions ?

Encore était-ce aller au-devant de nombreuses difficultés car les sources d'informations sont pratiquement inexistantes. Les Archives Départementales du Rhône ne possèdent pratiquement rien sur les premières années du lycée. Il faut en venir à 1808-1809 pour obtenir plus d'informations, grâce aux archives rectorales. Si les Archives Municipales de Lyon livrent des renseignements précieux sur les problèmes matériels et financiers, on regrette la disparition des registres du Bureau, irremplaçables pour connaître la vie quotidienne de l'établissement. Les Archives Nationales sont beaucoup plus riches mais malheureusement, avec des lacunes irréparables. Ainsi le carton F 17 7839, essentiel pour l'histoire du Lycée de Lyon, offre-t-il peu de renseignements sur la période 1803-1815. Il nous a fallu chercher dans d'autres séries des informations éparses, ce qui représente beaucoup de travail pour de maigres résultats. Nous déplorons, comme tant d'autres avant nous, la destruction de cartons de la série F 17, qui s'intéressaient directement à la comptabilité des lycées. Elle nous

aurait permis d'élaborer une étude très précise sur les questions financières, qui ont joué un rôle si important. Enfin, les Archives Diocésaines de Lyon donnent des renseignements supplémentaires. Malgré tout, notre travail se fonde principalement sur les archives, car peu d'ouvrages ont étudié les débuts du Lycée de Lyon.

Nous nous sommes heurté à de nombreuses autres difficultés. Disposant du seul temps de nos vacances, nous avons connu tous les déboires des chercheurs. La Bibliothèque Nationale refuse de communiquer des ouvrages demandés le samedi. Il faut se " débrouiller ", et le terme " débrouiller " n'est pas trop fort, par exemple téléphoner vendredi avant midi pour retenir ses livres, et on n'est pas assuré des résultats. Les Archives Nationales ont connu des grèves importantes, qui ont souvent retardé notre recherche. En plus, à la suite d'incidents quelconques, des séries sont fermées sans que le lecteur en soit averti. De plus celui-ci subit une règle rigide. Quel que soit son lieu de résidence, il ne peut consulter plus de 8 cartons de documents par jour. Or, parfois et même souvent, la recherche de renseignements épars permettrait la consultation d'une vingtaine de cartons dans la journée. Mais la règle est impitoyable et malheur à celui qui essaierait de la transgresser. Il s'exposerait à des admonestations plus que bruyantes. Nous l'avons appris à nos dépens. Les chercheurs utilisent donc leurs vacances, mais souvent, durant les mois d'été, les Archives Nationales mettent en place des services réduits et le droit aux 8 cartons de documents est limité à 5. Subissant ainsi des décisions aveugles, on est tenté parfois de tout abandonner. Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'organisation des Archives Nationales. A notre avis, le sujet est inépuisable.

On trouve plus de compréhension dans les services d'Archives Départementales. Mais on s'y heurte aussi à de nombreux problèmes. Par souci légitime de protéger les registres de l'état

civil, on les a microfilmés. Malheureusement, par manque de crédits, il existe seulement deux ou trois lecteurs dans le meilleur des cas. Or, depuis quelques années, la recherche généalogique s'est développée. Nous avons ainsi attendu trois jours dans une ville pour mener à bien une consultation qui en temps normal aurait dû durer deux heures. Il est de moins en moins possible d'obtenir des renseignements par lettre. En effet, le personnel n'est pas tenu à rendre ce service. Parfois, il le fait de bonne grâce, parfois il demande des frais de photo ou de photocopie, la palme étant remportée par les Archives des Yvelines qui nous ont réclamé une somme proche de 100 francs pour nous communiquer la copie d'un acte de l'état civil.

On pourrait multiplier les exemples. Il semble que, depuis quelques années, on se soit ingénié à dresser les obstacles. Auparavant, on pouvait obtenir la communication d'un carton des Archives Nationales, au siège des Archives Départementales de son lieu de résidence. Cette heureuse époque est bien terminée. Une querelle entre le Ministère des P. T. T. et celui de la Culture s'est terminée au détriment des usagers. Dans une recherche, il faut donc prendre en considération tous ces problèmes, même ceux de la disparition inexplicquée de cartons d'archives. On expliquera au chercheur médusé que peut-être dans quelques années, ou une centaine d'années, à la suite d'un rangement, il sera retrouvé. Mais il ne faut pas insister, on ne dispose pas du personnel nécessaire. A notre avis, il faudrait interdire aux chercheurs de chercher et les services fonctionneraient beaucoup mieux.

Il y a aussi les contraintes de notre profession. Un chercheur-professeur de lycée ne peut-être que suspect. Il néglige la préparation de ses cours pour se consacrer à ses travaux. S'il fait des heures supplémentaires dans un établissement privé, on aménagera ses horaires. Mais s'il sollicite des " faveurs " pour

assurer sa recherche, on en conclura que son travail au lycée est insuffisant. Pour cette raison, on lui demandera d'accepter les nombreuses contraintes, non rémunérées, mais nécessaires à la bonne marche de son établissement. Il n'est pas étonnant de lire, sous la plume de Mr. François Lebrun, professeur d'histoire moderne et contemporaine à la Faculté de Rennes, que les chercheurs du secondaire vont disparaître. Une thèse de 3ème cycle réclame " une rare abnégation ", mais que dire d'une thèse d'Etat ? Malgré tout, nous avons essayé de mener à bien nos travaux.

Notre recherche comprend trois parties. Même si elle prend en considération des aspects fort divers, nous avons décidé de consacrer une partie à chaque provisorat, ce qui nous permet de bien marquer les étapes de l'évolution. La premier proviseur assure l'ouverture du lycée dans les délais imposés par l'autorité centrale ; le second l'installe, même si les difficultés se multiplient. Les deux provisorats couvrent la période 1802-1805. Nous étudions surtout les problèmes humains et matériels, tout en insistant sur l'évolution historique du lycée. La 3ème partie sort du cadre chronologique fixé, pour nous amener à suivre dans la mesure du possible, la biographie des administrateurs, des professeurs et autre personnel, et, surtout des élèves. Les administrateurs et les professeurs ont connu des régimes politiques fort différents. Ils durent faire preuve d'habileté pour éviter les nombreuses embûches. Certains surent durer, les autres eurent des fortunes diverses. Il est difficile de déterminer en quoi la réussite scolaire permit à certains élèves d'accéder à des postes importants. Le lycée les destine à devenir soit des cadres soit des serviteurs du régime. Les plus doués peuvent prétendre à des carrières brillantes. Cependant l'origine sociale reste primordiale. Il faut avant tout être de bonne famille pour s'assurer un avenir brillant.

Nous espérons par cette étude contribuer à une meilleure connaissance de l'histoire de l'enseignement sous le Consulat et l'Empire, en insistant donc sur des détails qui cependant paraissent essentiels à l'historien. Il nous reste à remercier tous ceux qui nous ont aidé dans notre travail. Nous citerons en particulier notre directeur de thèse, Monsieur Avanzini, qui nous a aidé de ses précieux conseils et qui nous toujours soutenu dans notre travail. Nous remercions aussi Monsieur Soler, qui a accepté de revoir notre manuscrit et apporter de nombreuses corrections.



TOME I

LE PROVISOIRAT DE LAURENT PIERRE BERENGER :  
8 pluviôse an XI (28 janvier 1803)-21 vendémiaire an XII (14  
octobre 1803).

Chapitre 1 : La situation de l'enseignement secondaire en 1802.

Pour appréhender la situation en 1802, il faut rappeler l'évolution de l'enseignement secondaire entre 1763 et 1801. Nous n'avons pas l'intention de nous attarder sur cette période, bien étudiée par d'autres, en particulier par Mr. Trenard (1), et durant laquelle les parties intéressées par l'enseignement secondaire mettent en application leurs propres conceptions. Successivement, ce sont les Oratoriens avec le Grand Collège (2), la Municipalité avec l'Institut (3), le Département et la Municipalité avec l'École centrale (4). Bonaparte peut tenir compte de ces diverses expériences, mais avant tout, il veut un enseignement secondaire soumis à la volonté de l'État. Par la loi du 11 Floréal an X, il crée les lycées, tout en laissant subsister des écoles privées.

### D L'Enseignement secondaire à Lyon entre 1763 et 1802.

Sous l'Ancien Régime, l'Eglise occupe une place prépondérante dans l'enseignement par l'intermédiaire des congrégations religieuses. Les collèges sont surtout fréquentés par les fils de la bourgeoisie (5). Ils donnent une éducation humaniste et assurent un enseignement de langues anciennes (6). La Royauté se satisfait de cet état de choses. Mais au XVIIIème siècle, l'Etat intervient discrètement par le biais de la surveillance de l'intendant. Il y a aussi un mouvement de laïcisation (7), qui récuse l'emprise des congrégations, en particulier celle des Jésuites. Enfin, les autorités locales s'intéressent de plus en plus à la vie des collèges et voudraient s'en assurer un certain contrôle. Ainsi l'Eglise, le pouvoir central et les autorités locales, sont-elles parties prenantes et risquent-elles de s'opposer. On les retrouve dans l'organisation de l'enseignement secondaire à Lyon.

Depuis 1565 jusqu'en 1762, avec une interruption de 1595 à 1604, les Jésuites dirigent à Lyon le Grand Collège ou Collège de la Trinité (8) et, depuis 1630, le Petit Collège ou Collège Notre-

Dame. Pour le Grand Collège, le contrat de 1567 et la convention de 1604 avec la ville de Lyon règlent les rapports. La Municipalité reconnaît aux Jésuites la propriété des bâtiments et leur accorde des subventions. Grâce à une donation, les Jésuites ouvrent le Petit Collège, mais la Municipalité se montre moins généreuse.

Malgré tout, les Jésuites échappent au contrôle de l'archevêque et des autorités municipales. Il ne faut pas s'étonner de la détérioration de leurs relations. Malvin de Montazet (9), archevêque de Lyon de 1758 à 1788, leur reproche leur ultramontanisme (10), en fait leur trop grande indépendance. Le Consulat considère que leur enseignement est inadapté aux besoins locaux (11). A son tour, le pouvoir central intervient pour leur ordonner de quitter les collèges, à la suite de la suppression de leur ordre en avril 1762.

Le Consulat se félicite de leur départ. Il pourra ainsi reprendre le contrôle d'une situation brillante. Le Grand Collège compte 380 pensionnaires et 400 externes (12) ; le Petit Collège, 160 externes. De son côté, Malvin de Montazet veut pleinement établir son autorité. Etat, Eglise, et notables vont s'opposer sur deux problèmes essentiels : le recrutement des enseignants et la rénovation des études (13).

#### 1°) L'emprise de l'archevêché sur l'enseignement secondaire.

Profitant du départ des Jésuites, le Consulat essaye de s'emparer de l'organisation de l'enseignement secondaire. Pour défendre son point de vue, il présente au Parlement deux mémoires (14) et un plan d'éducation (15). Dans le premier mémoire, sous le couvert de critiquer l'enseignement des Jésuites, il propose ses propres conceptions. Il faut abandonner l'enseignement théorique

des Jésuites et s'ouvrir à un enseignement pratique, adapté aux besoins lyonnais. Il faut assurer le contrôle des autorités locales sur les collèges, en particulier sur le recrutement des enseignants. Mais où trouver les professeurs ? se demande le Consulat. Bien sûr, il existe à Lyon des maîtres de pension, d'ailleurs fort nombreux, mais on ne peut comparer la qualité de leur travail à celle des congrégations enseignantes. Il faudrait donc s'entendre avec elles. Mais le Consulat échoue. Tour à tour, il essuie les refus des Sulpiciens, des Charlistes, des Joséphites et des Lazaristes. Les Oratoriens sont moins catégoriques.

De son côté la Sénéchaussée de Lyon se déclare hostile aux congrégations. Elle est favorable à un recrutement assuré par un concours ouvert aux laïcs, aux ecclésiastiques et aux religieux, pour deux collèges. Un troisième serait dirigé par les Dominicains. Les magistrats, plus soucieux de l'autorité de l'Etat, se méfient de l'emprise des congrégations (16).

Ainsi, Malvin de Montazet se trouve en position d'arbitre et peut donc imposer sa propre solution. Il convainc les Oratoriens qu'il protège, d'accepter la direction du Grand Collège. Le Père Laurent d'Anglade accepte un peu trop vite au gré du supérieur général de l'Oratoire. Les Joséphites, pressentis pour le Petit Collège, se refusent de nouveau. L'archevêque placera donc des prêtres séculiers (17).

Le Consulat se félicite de l'appui de Malvin de Montazet. Mais la Sénéchaussée s'étonne (18). On confie la direction d'un des plus grands collèges du Royaume à une congrégation qui a condamné les dépôts d'argent dans une ville vouée au commerce. L'archevêque se fait rassurant. Les Oratoriens sauront oublier leur condamnation. La Sénéchaussée résiste encore. Il faut demander l'arbitrage du Parlement qui approuve les contrats passés avec les Oratoriens. Le Consulat, assuré de sa victoire, multiplie les plans

de réforme des études. De son côté, l'archevêque prend le contrôle des deux collèges.

Il s'agit donc pour lui de consolider sa victoire. Le Règlement du 29 avril 1763 diminue l'influence du Consulat. Les deux collèges relèvent d'un bureau d'administration présidé par l'Archevêque. En outre, il comprend le grand vicaire, le procureur général de la Sénéchaussée, deux échevins désignés par le Consulat. Les cinq nomment deux notables. Le Bureau contrôle directement le Petit Collège. Il nomme les professeurs, accorde des honoraires élevés, et s'assure de la qualité des études. A l'égard du Grand Collège, son rôle est moins important, le supérieur général de l'Oratoire désignant chaque année le personnel (19). Il en approuve la liste et par la majorité des 2/3, il peut adresser des remontrances à ce dernier. Il ne contrôle pas les études. Enfin, il verse à l'Oratoire, chaque année, une subvention prise sur les revenus du patrimoine du Grand Collège.

Le Consulat est déçu. Il l'est d'autant plus qu'il est débouté de ses prétentions à se faire reconnaître la propriété des biens du Grand Collège. La réforme de 1772 donne la prépondérance aux autorités ecclésiastiques. Dorénavant, les deux principaux des collèges font partie du Bureau, ce qui leur donne 4 voix sur 9. Les Oratoriens, avec l'accord de Malvin de Montazet, en profitent pour acquérir une plus grande indépendance. Ayant la concession des bâtiments et propriétés du Grand Collège, ils jouissent d'une plus grande autonomie financière, et ainsi se libèrent complètement du contrôle du Consulat. De leur côté, les prêtres séculiers acceptent la tutelle du Bureau d'autant qu'elle est peu contraignante.

Ainsi, la rénovation des études demandée par la Municipalité n'a pas lieu. Certes, en matière de pédagogie, les Oratoriens peuvent apparaître comme des innovateurs. Ils accordent une place plus importante aux études des auteurs français (20) et manifestent

un intérêt croissant à l'histoire et aux sciences, et une volonté d'ouverture aux réalités de l'époque. Mais le Consulat a beau jeu de dénoncer encore des programmes trop loin des réalités lyonnaises (21). Une ville de commerce a besoin d'un enseignement mathématique qui donne les connaissances nécessaires en comptabilité. Une ville qui vit de la fabrication de tissus, a besoin de techniciens des teintures et autres, et non pas de gens capables seulement de parler latin. On accompagne ces reproches d'une accusation grave. Les Oratoriens donnent à leurs élèves une éducation janséniste. Il ne faut pas s'étonner que depuis 1763, les effectifs du Grand Collège baissent régulièrement ; on prend l'habitude d'envoyer les enfants dans des collèges lointains (22). Mais, il ne faut pas exagérer le phénomène. Le Collège de la Trinité reste l'un des plus importants de France. La diversité géographique de sa clientèle confirme le maintien de sa renommée. Et si, le Collège Notre-Dame n'accueille que des externes et joue un rôle plus local, son succès est assuré.

Ainsi, durant la période 1763-1792, les autorités ecclésiastiques s'étaient assurées une plus grande emprise sur l'enseignement secondaire à Lyon en écartant les ambitions du Consulat et en repoussant les propositions de la Sénéchaussée. Il n'y avait pas eu rénovation des études et il semble que la réforme de 1763 s'est traduite par le transfert de pouvoirs des Jésuites aux Oratoriens.

#### 2°) L'emprise de la Municipalité sur l'enseignement secondaire : 1789-1793.

La Révolution change les rapports de force. L'Assemblée Constituante, en attendant une réforme complète, laisse en place les anciennes institutions. Les Oratoriens croient pouvoir composer avec le nouveau pouvoir. Le Père Roman, supérieur du Grand Collège, accueille les quatre échevins de Lyon, lors de la fête de



la Trinité, par un discours approbateur (23) : " L'ouvrage de la réorganisation a commencé, l'éducation entre dans le plan de l'édifice que la nation est appelée à construire." On ne peut pas être plus clair. La suppression du Bureau conforte les Oratoriens et semble leur accorder une plus grande indépendance (24).

Mais de nouvelles décisions changent tout. La loi du 5 novembre 1790 réorganise les bureaux d'administration et leur donne la surveillance financière des collèges. Le Conseil Général de la Commune de Lyon désigne, le 13 janvier 1791, un bureau composé de 10 personnes, placé sous la tutelle d'un officier municipal qui représente les droits et les intérêts de la ville. On y trouve des personnalités comme Gilibert et Frossard, partisans d'une réforme radicale de l'enseignement. Le Bureau, aussitôt, en profite pour affirmer que la ville est propriétaire de tous les biens immobiliers des collèges, que les séculiers et les Oratoriens n'en ont que l'usufruit et qu'en contrepartie, ils assurent l'enseignement (25). Il accorde un satisfecit au Collège Notre-Dame qui a une bonne gestion financière et accueille 180 externes. Quant aux Oratoriens, le Bureau s'étonne. Ils veulent s'enrichir en favorisant les pensionnaires et en négligeant les externes qui ne payent pas. Il faut donc mettre fin aux activités des Oratoriens. Mais son voeu n'est pas suivi. Le Grand Collège n'est pas supprimé. Or le père Roman refuse de prêter le serment civique et n'accepte pas de se soumettre (26). " Il propage des principes opposés à la Constitution et qui tendent à troubler l'ordre public et la tranquillité de cette cité. " Devant ce cas de rébellion, le Bureau fait apposer les scellés sur les portes du Grand Collège et révoque le supérieur du Grand Collège. Mais le Directoire du département, en conflit avec la Municipalité, rappelle à l'ordre le Bureau. Il n'a qu'un contrôle financier et ne doit pas intervenir dans les questions internes. Les Oratoriens comprennent vite. Ils abandonnent le père Roman, qui ne tarde pas à s'exiler, et se donne un nouveau supérieur en la

personne du père Blain (27). Ils peuvent ainsi résister aux attaques de la Municipalité durant la fin de l'année 1791 et la première moitié de l'année 1792.

Mais la loi du 18 août 1792, en supprimant les congrégations religieuses, assure leur défaite. Ils doivent partir. Le Bureau est maître de la situation. Certes, il y a des difficultés entre l'Administration départementale et la Municipalité au sujet de la vente des biens immobiliers des collèges. Mais il peut proposer à son tour sa rénovation des études et le contrôle strict des nouvelles institutions.

Le Collège Notre-Dame ne pose aucun problème. Les professeurs ont prêté le serment civique. Ils reconnaissent l'autorité de la Municipalité et appliquent ses décisions. On peut le conserver d'autant plus que son rôle a toujours été restreint.

Pour remplacer le Grand Collège, le Bureau crée, le 13 octobre 1792, l'Institut pour l'éducation publique. Cette création est approuvée par le Conseil de la commune le 17 octobre 1792 et par le Directoire du département le 9 novembre 1792. Le Bureau choisit les professeurs. Les Oratoriens du Grand Collège, en faisant leur soumission, espèrent être retenus. Le Bureau, désireux de diversifier son recrutement, refuse quelques candidatures mais, par manque de choix, engage comme professeurs laïcs des anciens congréganistes du Grand Collège. Malgré tout, la Municipalité est satisfaite. Elle contrôle parfaitement le recrutement.

La réforme des études est ambitieuse. On étudiera la haute latinité, la géographie, la théorie de la langue française, les mathématiques élémentaires, les mathématiques appliquées, la physique expérimentale et la chimie, l'histoire naturelle, la morale appliquée au droit naturel. Ce n'est pas suffisant. Dans les mois qui suivent, on ajoute l'agriculture, le dessin et la géométrie appliquée aux arts, la médecine, l'enseignement de la chirurgie, l'anatomie, l'espagnol, l'italien, l'allemand, l'art de penser et de

raisonner et le commerce (28). En multipliant les cours, on espère attirer les élèves qui restent cruellement absents. Mais leur diversité nuit au sérieux de l'Institut. Les élèves ne suivent pas un programme strict d'études et deviennent des amateurs de conférences. Pour remédier à ces inconvénients, le Bureau entreprend une réforme le 21 mars 1793. Dorénavant, il y aura les élèves obligés de suivre une scolarité et les auditeurs qui assisteront aux cours qui leur plairont.

Mais, en fait, l'Institut ne peut pas fonctionner normalement. Il dispose de peu de ressources financières et il y a peu de professeurs pour assurer les cours (29). Les querelles politiques l'atteignent directement. Un de ses professeurs et animateurs, Gilibert, élu maire, est arrêté et emprisonné. Sa démission lui permet d'être libéré mais il cesse toute activité à l'Institut (30). Frossard se retire le 2 mai 1793, officiellement par manque d'élèves. Bérenger avouera plus tard qu'il avait préféré attendre sagement la suite des événements à Chaponost (31). La révolte girondine, l'insurrection de Lyon, l'occupation de la ville provoquent la fermeture de l'Institut. Déjà le Bureau avait perdu ses attributions financières par la loi du 8 mars 1793 pour disparaître le 4 juin 1793. L'Institut cède la place à l'armée occupante de Lyon, qui transforme les bâtiments du Grand Collège en caserne. Le Collège Notre-Dame qui avait survécu, disparaît à son tour peu après, c'est à dire en juillet 1793.

Ainsi se termine rapidement l'expérience du contrôle direct de la Municipalité sur le contenu des études et sur la nomination des professeurs. Il avait manqué à l'Institut le temps de faire ses preuves et de revoir le contenu de ses programmes. Mais le Bureau avait essayé de satisfaire des revendications anciennes sur le contenu des études nécessaires aux besoins locaux. Par la suite, il fut de bon ton de critiquer cette institution, cependant assez révélatrice des demandes lyonnaises.

### 3°) L'emprise des autorités départementales et centrales : L'Ecole centrale.

Les lois du 25 février 1795 et du 25 octobre 1795 (32) créent les Ecoles centrales à raison d'une par département. Le contenu des études est défini par l'Etat. Il y a 10 disciplines regroupées en 3 sections. La 1ère section comporte le dessin, l'histoire naturelle, le grec et le latin, les langues vivantes ; la 2ème, les mathématiques, la physique et la chimie ; la 3ème, les belles lettres, l'histoire et la législation. L'Etat définit les programmes, mais confie le fonctionnement des écoles aux autorités départementales. On veut un enseignement secondaire laïc, dépourvu de pensionnat, contrairement aux collèges religieux (33).

A Lyon, le représentant en mission Dupuy (34), nommé en juin 1796, un jury d'instruction chargé de recruter les professeurs ou de pourvoir aux classes vacantes. Trois personnalités le composent : Laurencin (34), membre de l'Institut et de l'Académie de Lyon, Jean-Marie Bruyset (35), imprimeur et Cozon (36), président du tribunal criminel. Le Jury variera dans sa composition, mais sera toujours composé de notables. Il choisit donc les professeurs et l'administration du Rhône approuve son choix le 31 août 1796. Le Grand Collège faisant toujours fonction de caserne, l'Ecole centrale s'installe provisoirement au Palais Saint-Pierre, mais le provisoire durera jusqu'à sa suppression. L'inauguration a lieu le 13 septembre 1796.

L'Ecole centrale est dirigée par un bureau composé de trois professeurs. Il contrôle la population scolaire, gère les collections, soumet le programme des cérémonies au Jury d'instruction. Celui-ci s'occupe de l'administration, fait des rapports à l'Administration départementale. Il aura à nommer 14 professeurs : Bertholon, Cogell, Gilibert, Besson, Tabard, Mollet, Brun,

Bérenger, Roux, Delandine, Servan, Ménestrier, Villione et Idt. Sur les 14, la moitié d'entre eux provient des collèges de la Trinité et Notre-Dame.

La réussite de l'Ecole centrale est indéniable. Les programmes variés attirent une population scolaire très diverse. Les cours de dessin de Cogell ont un tel succès qu'il est obligé de prendre des assistants pour l'aider. De même, beaucoup sont intéressés par les mathématiques, nécessaires aux futurs commerçants, la chimie, utilisée dans la recherche de teintures, la législation, utile aux futurs hommes de loi mais encore à la plupart des professions. Certains cours sont délaissés. Le professeur d'éloquence, Bérenger, constate qu'il a peu d'élèves et n'a pas l'espoir d'en voir plus. Ainsi, l'enseignement assez décentralisé prend en compte les demandes de la ville de Lyon. Son principal animateur Gilibert essaie de perpétuer l'esprit de l'Institut. On espère ainsi un enseignement adapté aux besoins locaux et peu contrôlé par le pouvoir central.

Mais, avec le Consulat, les critiques vont se multiplier contre les Ecoles centrales. Le nouveau pouvoir leur reproche leur trop grande indépendance. Ainsi, les professeurs font ce qu'ils veulent et ne respectent guère les directives du pouvoir central. Elles sont donc condamnées à terme. En attendant les réformes, ses adversaires s'acharnent. Le clergé reprend de l'influence et ne peut accepter que l'enseignement secondaire lui échappe. Il accuse donc les Ecoles centrales d'immoralité. Celle de Lyon ne fait pas exception. L'immoralité, on la trouve d'abord chez les professeurs. Pour survivre pendant la Révolution, ils ont renié leur religion et certains ont même abandonné leurs fonctions sacerdotales. On la trouve ensuite chez les élèves, qui se complaisent dans l'impiété et l'irrégion. Aucun exercice religieux n'est prévu. On a aussi pris l'habitude de mêler protestants et catholiques sans tenir compte de

leur spécificité religieuse. Le clergé, donc, s'oppose et multiplie les écoles secondaires rivales.

D'autres reprochent aux Ecoles centrales de ne pas posséder de pensionnat. Ainsi l'indiscipline est de règle, et l'on ne peut donner aucune éducation aux élèves. Certaines Ecoles centrales, sensibles à cette accusation, créeront des pensionnats (38). Mais celle de Lyon n'accueille aucun pensionnaire, alors qu'on pourrait disposer de bâtiments importants (39). Pour cette raison de nombreux maîtres de pension s'installent à Lyon dès 1796, envoient certains de leurs élèves à l'Ecole centrale ou assurent eux-mêmes l'enseignement. Certaines écoles privées obtiennent un grand succès (40).

Si l'Ecole centrale connaît une réussite non négligeable, son caractère laïc provoque l'hostilité des autorités religieuses ; l'absence de pensionnat lui cause du tort et favorise le développement des écoles privées. Mais il faut se tourner vers l'avenir. On espère obtenir du nouveau régime une organisation répondant aux souhaits de tous. Pour cette raison, on multiplie les plans d'éducation qu'on envoie aux autorités centrales.

### III) Les Propositions lyonnaises

#### 1°) Avant la loi du 11 floréal an X.

En 1800 et 1801, les projets gouvernementaux ne sont pas arrêtés et les autorités locales espèrent les influencer ou intervenir afin d'obtenir des aménagements pour la ville de Lyon.

Le premier préfet du Rhône, Verninac (41), à la demande du gouvernement établit un rapport sur l'état du département du Rhône (42). Dans celui-ci et dans une note sur le bilan de l'Instruction publique dans le Rhône (43), il donne le signal d'une

réflexion sur la nouvelle organisation. Il constate avec satisfaction qu'il existe une Ecole centrale de qualité. Le nombre des élèves est d'ailleurs considérable (44), même si l'on peut déplorer l'absence d'une école secondaire publique. A part ce satisfecit, il faut bien reconnaître, continue le préfet, que les élèves de l'Ecole centrale ne sont pas assez forts (45). Les professeurs excellents, assidus, déploient tout leur zèle à enseigner, mais que peuvent-ils faire de plus ? Il faut donc multiplier les écoles primaires et les écoles secondaires afin qu'il y ait une progression. On obtiendrait ainsi de meilleurs résultats. Il existe bien des écoles secondaires privées et des pensionnats qui jouissent certes d'une bonne réputation mais ils ne peuvent compenser l'absence d'écoles secondaires publiques. Hormis l'Ecole centrale, il y a une école vétérinaire établie en 1761 (46), et rétablie en 1795. La ville de Lyon est donc très démunie, constate le préfet, qui fait beaucoup d'efforts pour restaurer la vie culturelle. Aussi bien a-t-il rétabli l'Académie sous le nom d'Athénée et en a-t-il accepté la présidence (47).

Ses réflexions intéressent les divers corps lyonnais. Les réactions ne se font pas attendre. Le Conseil général, le Conseil municipal, l'Académie interviennent, dans le débat et proposent donc un plan d'éducation.

#### A) Les points de vue du Conseil général.

##### a) Les propositions de l'an VIII.

Le Conseil général traduit l'opinion des représentants départementaux. A l'occasion de sa session de thermidor an VIII, il confie à une commission le soin d'établir un rapport sur l'état des études à Lyon (48). Cette commission se compose de 7 personnes. Il s'agit de Laurent Pierre Bérenger, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale, membre

de l'Athénée, et auteur de nombreux ouvrages sur l'éducation (49) ; Jean-Marie Petetin (50), médecin, ancien médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, membre de l'Athénée et un des trois membres du jury d'instruction de l'Ecole centrale ; Jean Rast-Maupas (51), négociant qui a joué un rôle important dans l'Ecole centrale (52) ; Camille Pernon, négociant et membre de l'Athénée de Lyon (53) ; Verset, notaire (54) ; Delacroix, ancien militaire propriétaire (55) ; Fenoyl, propriétaire et maire de l'Argentière (56). Ces 7 personnes d'horizons différents sont des représentants de la bourgeoisie, commerçante, rentière ou intellectuelle.

Le rapport de la Commission est long. Il s'intéresse aux divers problèmes posés par l'enseignement secondaire à Lyon. Il constate que l'Ecole centrale n'a pas le rayonnement qu'elle mérite. Certes, les professeurs pourraient faire des efforts pour améliorer les élèves en doublant leur temps de travail de classe, c'est à dire en acceptant de faire deux heures de cours par jour. Ils pourraient ainsi adapter leur enseignement aux besoins de leur auditoire. Par exemple, et Bérenger se fait un malin plaisir d'insister, le professeur de législation a peu d'élèves (57). S'il acceptait de changer le contenu de son cours, il serait assuré d'en attirer plus. On pourrait multiplier les examens pour les faire progresser, mais ce serait une amélioration de détail. En fait, il faut une réforme d'ensemble. On garderait l'Ecole centrale, mais son enseignement serait l'aboutissement d'une progression. Ainsi, on créerait deux écoles secondaires publiques qui prépareraient les élèves à l'Ecole centrale. En effet ceux-ci ne reçoivent aucune formation, ce qui explique leurs faibles résultats. D'ailleurs, les savants professeurs sont obligés de se rabaisser à leur niveau. Dans chaque école, il y aurait 5 professeurs : 2 de latinité, 1 de géographie et d'histoire, 1 de calcul et de géométrie élémentaire, 1 de grammaire française et de littérature. Une des écoles serait placée au Petit Collège. On lui attribuerait un pensionnat. L'autre se verrait affecter



l'ancien couvent des Jacobins. Enfin, il serait bon d'adjindre à l'Ecole centrale un pensionnat pour attirer les élèves des alentours, comme l'ont fait d'autres Ecoles centrales.

En guise de conclusion, le Conseil général lance un avertissement solennel. Pour réussir, l'Ecole centrale et les écoles secondaires publiques doivent offrir une éducation morale. Seule la religion peut la dispenser. Elle seule peut déterminer la conduite des individus en dirigeant leurs motivations. L'échec de l'Ecole centrale s'explique facilement. Aucune institution morale, aucune forme religieuse ne freine les passions naissantes. Les parents n'ont pas confiance. Ils ont préféré ainsi les pensions particulières. L'avertissement est clair, et sans cesse il sera rappelé (58).

Mais la Commission demande plus. Elle veut aussi un enseignement spécialisé. Il faut donc créer et réorganiser. Ainsi propose-t-elle :

-Une Ecole publique relative au commerce. On y enseignerait la tenue des livres, les usages du commerce et des rapports entre la France et les nations étrangères. La ville de Lyon vivant principalement du commerce connaîtrait ainsi la production et les manufactures des autres pays.

-Une Ecole de vulgarisation des connaissances scientifiques et d'application des inventions.

-Une Ecole de chimie expérimentale. Elle trouverait un champ d'application dans les mines du département et les manufactures.

-Un Musée. Il servirait de modèle à la production des fabriques qui donc amélioreraient le commerce et le développement des sciences.

-Une Ecole de dessin, peinture et sculpture. Déjà existante, elle serait entièrement réorganisée.

Ainsi, le Conseil général propose un plan d'ensemble de réorganisation des études en fonction des besoins du département du Rhône. Il attend beaucoup et espère être écouté.

Or quelques jours après, le préfet Verminac, annonce les décisions du gouvernement lors de la séance des prix de l'École centrale (59). " Je me plais à vous annoncer que, dès les premiers mois de l'année qui va s'ouvrir, Lyon aura son prytanée. " (60) Heureuse nouvelle, répète le préfet, mais pour qui ? Pour le régime consulaire, qui veut créer une institution capable de former de futurs militaires et de futurs fonctionnaires, mais sans doute pas pour le Conseil général. L'almanach de l'an IX reprend l'information. Il précise le nom du directeur (61), constate que les professeurs ne sont pas encore nommés (62), détaille les modalités de la nomination des élèves, recense le trousseau nécessaire, présente le règlement. Certes, réaffirment les autorités centrales, Lyon a la chance de profiter des largesses gouvernementales. Mais le prytanée ne plaît pas et le projet est retiré. Cependant, il faut se presser. Les réformes sont en cours et il faut proposer au gouvernement un plan plus élaboré.

b) Les propositions de l'an IX.

La 3<sup>ème</sup> commission présente son rapport en germinal an IX. Elle a varié dans sa composition et dans son nombre. Quatre membres : Bérenger, Rast Maupas, Fenoyl et un nouveau venu, San Rousset, maire de la division du Midi, un homme fortuné, allié à des familles importantes (63). Cependant, le rôle principal est tenu par Laurent Pierre Bérenger. Il reprend des idées qui lui sont chères et que l'on retrouve dans ses écrits. Par exemple, il insiste sur l'émulation nécessaire que l'on trouvait dans les collèges de l'Ancien Régime, alors que l'éducation particulière n'apporte rien de bon. Il rappelle aussi qu'il est important de donner des bases, en particulier d'apprendre aux élèves à raisonner avant de commencer des études sérieuses. Il réaffirme son attachement au grec et au latin. Quant aux autres membres de la

commission, ils insistent sur la liaison nécessaire entre l'enseignement dispensé et les réalités lyonnaises.

Au début de son rapport, la Commission évoque les nouvelles idées qui président à l'éducation publique depuis la Révolution. Il y a des textes fondamentaux qui peuvent paraître quelque peu révolutionnaires (64), mais il faut les accepter sans regretter le passé. Pour l'éducation publique, les finalités s'imposent d'elles-mêmes. L'éducation permet de propager et de maintenir les institutions politiques. Tous peuvent acquérir des connaissances, mais il faut faire en sorte que les meilleurs soient distingués. Chacun doit ainsi occuper sa place dans la société. L'éducation est aussi source de stabilité sociale et permet aux citoyens de s'intégrer selon leurs mérites. Les connaissances données ne doivent pas être théoriques, mais proches de la réalité, et s'intéresser particulièrement aux principales activités humaines : l'agriculture, l'industrie et le commerce. Enfin, l'éducation publique doit donner aux citoyens une morale car sans morale, il n'y a pas de société équilibrée, puisque chacun peut assouvir à son gré ses passions.

Après avoir donné ses grandes lignes de pensée, la Commission se veut plus pratique. Elle critique et propose. Ses critiques sont dirigées, comme il se doit, contre l'Ecole centrale. Elle constate ainsi trois lacunes essentielles : faiblesse des élèves, inadaptation des études et absence de formation morale.

La faiblesse des élèves s'explique par l'absence d'écoles secondaires et le manque de liaison entre l'Ecole centrale et les écoles primaires. La qualité des professeurs n'est pas en cause. Mais il y a de moins en moins d'élèves.

L'inadaptation des études est probante. Certes, le professeur de mathématiques a de nombreux élèves. Sans remettre en cause sa compétence, l'explication est simple. Certains se destinent à l'Ecole Polytechnique, d'autres pour leur future profession, ont

besoin du calcul mathématique. De même les sciences naturelles remportent un fier succès. Elles permettent de développer les facultés d'observation et apprennent aussi à dessiner. Or, malgré le sérieux du professeur de mathématiques et la bonne volonté du professeur de sciences naturelles, les résultats sont décevants. Il manque un professeur de grammaire qui apprendrait aux élèves à réfléchir sur les éléments du raisonnement, ce qui leur permettrait d'appréhender avec intelligence les mathématiques. Ainsi, les cours de sciences naturelles s'adresseraient seulement à des sujets capables de suivre. Pour éviter de trop grandes dépenses, on confierait le nouveau cours soit au professeur de mathématiques, soit au professeur de physique.

L'absence de formation morale s'explique facilement. L'Ecole centrale n'a pas de pensionnat. Les élèves sont donc obligés de s'inscrire dans des pensionnats particuliers selon le choix de leurs parents. Quand ils se rendent à l'Ecole centrale, ils sont rassemblés pêle-mêle dans les classes, sortes de petites républiques. Sous couvert de liberté, parce qu'ils viennent d'horizons divers et que parfois ils sont de religions différentes, on ne leur donne aucune éducation morale. On comprend ainsi que les effectifs soient peu importants. Actuellement on compte un peu moins de 200 élèves, alors que les Collèges de la Trinité et le Collège Notre-Dame recevaient 300 à 400 externes et au moins 200 pensionnaires.

Il faut donc émettre des propositions constructives. En règle générale, il faut garder les Ecoles centrales dans les grandes villes. Elles deviendraient des sortes d'universités avec pensionnat, pour assurer formation uniforme et éducation morale. Les programmes seraient très divers et adaptés aux réalités locales. L'Ecole centrale de Lyon offrirait une formation de base dans l'apprentissage des langues anciennes, grecque et latine, si nécessaires à la formation des juristes et des médecins. Elle

assurerait l'enseignement des langues orientales, car Lyon, depuis l'expédition de Bonaparte en Egypte, a l'ambition d'établir des relations commerciales avec ce pays (65). L'étude du dessin, du calcul et de la mécanique sont indispensables dans une ville aussi industrielle. On ajouterait les mathématiques, les sciences naturelles, la physique et la grammaire. Pour motiver les meilleurs élèves, il faut recourir aux honneurs, tels les Grecs et les Romains qui couronnaient les meilleurs de la cité.

En dessous de l'Ecole centrale, il faut créer 2 collèges. Alors que le département de la Loire possède 3 écoles secondaires (66), le département du Rhône ne possède qu'une Ecole centrale, et encore sans pensionnat. Pour soutenir l'émulation, il faut mettre en concurrence les deux collèges. De plus, il faut obliger les écoles particulières à envoyer leurs élèves suivre les cours de l'Ecole centrale. Certes, l'enseignement public ne doit pas être un monopole, mais il faut se servir de la puissance publique pour remplir les classes de l'Ecole centrale. Enfin, pour lui permettre d'assurer sa mission, elle doit disposer de la Bibliothèque.

La Commission se permet de faire quelques remarques sur l'organisation administrative de l'Ecole centrale. Il n'y a aucune hiérarchie et aucun responsable. On comprend ainsi le manque d'unité dans l'enseignement. Chaque professeur fait son cours sans se préoccuper des autres. Le rétablissement de la hiérarchie permettrait d'harmoniser l'enseignement et les professeurs seraient tenus à une certaine obéissance.

Ainsi, la Commission du Conseil général propose son plan de rénovation des études. Elle sait que les nouveaux établissements seront sous l'autorité du pouvoir central, mais espère obtenir un enseignement décentralisé. Elle voudrait que Lyon devienne un grand centre de formation et joue ainsi son rôle de grande ville industrielle et commerçante.

## B) Le point de vue du Conseil municipal.

### a) les propositions de l'an IX.

Le Conseil municipal crée une commission de l'Instruction publique (67), pour donner son avis. Elle est composée de trois membres : Petit, médecin-chirurgien (68), Cozon, ancien membre du jury d'instruction de l'Ecole centrale, et Rosset (69). Mais en attendant l'élaboration de ses propositions, une autre commission, celle du Commerce et des Arts aborde les questions de l'enseignement. Tous les établissements publics devraient être réunis au palais Saint-Pierre, dont les bâtiments seraient concédés à la ville. Certes, il faut garder l'Ecole centrale, mais il est nécessaire d'assurer d'autres enseignements réclamés par tous. Ainsi il faut créer :

-un poste de professeur de chimie. Il devra faire un cours public de chimie appliquée aux teintures. La guerre prive Lyon des substances coloniales et la science doit s'intéresser à des succédanés qui permettront à la ville d'assurer son indépendance et son équilibre commercial.

-un cours public de mécanique à la construction et à la conduite des métiers à tisser. Ce cours sera assuré par le professeur de mathématiques de l'Ecole centrale. Il permettra d'encourager les découvertes nécessaires dans ce secteur.

-un cours de géométrie pratique. Avant la Révolution, il était donné dans l'école gratuite de dessin. Il permettait aux architectes d'apprendre leur métier.

-un dépôt public des modèles des différentes machines et des inventions industrielles. Il en existe un dans le Nord de la France celui de Lyon servirait pour le Midi. En 1753, l'Angleterre en a créé un et cela explique son prodigieux développement.

-un Muséum à Lyon. Il donnera le goût des arts libéraux, ce qui permettra aux Lyonnais de retrouver le génie créateur des tissus

variés. D'ailleurs, il serait nécessaire de créer à l'École centrale un prix de dessin qui, par émulation, encouragerait le génie créateur des jeunes gens. Les récompenses seraient un voyage à Paris et une place dans les meilleures écoles de cette ville. Un jury d'instruction composé des citoyens les plus aisés de la ville, amateurs d'arts et zélés pour assurer la prospérité de leur patrie, serait chargé de surveiller l'École centrale et les cours spécialisés.

La Commission de l'Instruction publique dépose son rapport le 22 frimaire an IX (13 décembre 1800). Elle se cantonne dans des généralités, tout en remarquant que l'Instruction publique embrasse tous les âges de l'enfant à l'adulte.

L'instruction n'est qu'une partie de l'éducation, et donner de l'instruction sans éducation ne servirait à rien. L'éducation est un ensemble qui s'intéresse aussi bien au corps qu'à l'âme. Le corps doit devenir vigoureux et il faut donc lui assurer un bon environnement. Ainsi, les magistrats doivent veiller à la salubrité des éléments et de l'eau. Bien protégé des éléments naturels, l'enfant deviendra un homme sain, capable de faire un bon soldat. Une fois devenu adolescent, il faut veiller à ce qu'il ne perde pas sa santé dans des maisons de débauche qui le détourneraient de son devoir. La police doit s'opposer au trafic public des moeurs. Il faut aussi l'éloigner de la tentation des tripots et des maisons de jeu (70). Il contracterait de fâcheuses habitudes qui amèneraient sa ruine et celle de sa famille. Mais il faut aussi se préoccuper de l'âme. Les maîtres d'école doivent être des exemples. Les familles doivent être unies. Il faudra restaurer l'autorité paternelle en limitant et même en interdisant les divorces.

La Commission ne propose aucun plan de réforme des études, mais elle continue son travail et établit un deuxième rapport présenté le 7 germinal an X (28 mars 1802).

b) Les propositions du 7 germinal an X (28 mars 1802).

Cette fois, la Commission sait très bien que le gouvernement s'apprête à présenter une réforme d'ensemble. Il faut donc être précis. Elle réaffirme que la ville se considère propriétaire des bâtiments du Grand Collège et qu'elle assurera les réparations nécessaires si cette propriété lui est reconnue. Donc, les maires associés au préfet doivent avoir un droit de regard sur l'enseignement dispensé dans ces locaux. Il faut garder l'Ecole centrale, même si elle joue un rôle insuffisant. On peut d'ailleurs y remédier. Elle doit quitter les locaux du palais Saint-Pierre et s'installer dans les bâtiments du Grand Collège. Elle assurera ainsi un enseignement général. Le Palais Saint-Pierre deviendrait un centre d'écoles pratiques qui donneraient ainsi un enseignement professionnel.

Il est nécessaire aussi de rétablir les anciens collèges. On regrette à Lyon le Séminaire Saint-Irénée, le Collège Notre-Dame et le Collège de la Trinité. D'ailleurs, la plupart des membres du Conseil municipal ont connu la qualité de leur enseignement. Alors, pourquoi ne pas les rétablir ? Il y aurait sans doute des frais d'installation, mais des pensionnats rentables permettraient de faire les réparations nécessaires. Les pensionnats eux-mêmes ne présentent que des avantages. Les élèves reçoivent une éducation morale et apprennent les vertus nécessaires aux futurs citoyens.

Ainsi, le Conseil municipal rappelle que la ville de Lyon est partie prenante, qu'elle a sa propre spécificité et qu'elle désire une réforme adaptée aussi à ses besoins.

La loi du 11 floréal an X ne satisfait guère les demandes. Elle établit trois degrés d'enseignement : les écoles primaires, les écoles secondaires et lycées, et les écoles spéciales. Les pouvoirs publics s'intéressent peu à l'enseignement primaire et laissent beaucoup de liberté aux communes. Celles-ci peuvent aussi intervenir dans l'organisation des écoles secondaires communales,



mais les programmes sont déterminés par le pouvoir central et elles sont sous la surveillance du préfet. Les particuliers peuvent fonder des écoles secondaires privées. Mais le lycée, institution la plus importante, est entièrement contrôlé par le pouvoir central. Celui-ci nomme les professeurs, détermine l'organisation des études et offre la gratuité à une série d'élèves. La Muncipalité doit assurer l'entretien des bâtiments. Cependant, on pense qu'il est encore possible d'intervenir pour obtenir quelques changements. Tour à tour, l'Académie de Lyon, le Conseil général et les représentants nationaux, font des propositions pour infléchir la politique gouvernementale.

2°) Après la loi du 11 Floréal an X.

#### A) Les propositions de l'Académie de Lyon.

En juillet 1801, le préfet Verninac est remplacé par le préfet Najac (71). Celui-ci demande à l'Académie de Lyon de former un comité d'éducation chargé d'établir un rapport (72). Le Comité est composé de Vouty, président du Conseil général et magistrat (73), Vitet, président de la Cour d'appel (74), Rambaud, président de la Cour criminelle (75), Beraud, magistrat (76), Bérenger, professeur de belles-lettres, Roux, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale (77), Pitt, ancien membre de l'Oratoire et médecin (78). Bérenger, Roux, et Pitt rédigent le rapport envoyé au conseiller d'Etat Roederer. Mais nous pensons que le rapport définitif présenté à l'Académie le 24 messidor an X (13 juillet 1802), a été influencé par la publication de la loi du 11 floréal. Le Comité représente les points de vue des hommes de loi, des médecins et des professeurs, qui ne s'intéressent donc pas à l'enseignement professionnel.

Avant de présenter le rapport, Pitt prononce un discours où il loue l'enseignement donné dans les anciens collèges et dénigre les

réformes de la Révolution. Il est donc favorable à la nouvelle organisation des études. Mais les trois rapporteurs critiquent indirectement les programmes et font des propositions. Ils gardent les trois sections de l'Ecole centrale et refusent ainsi l'organisation des lycées. Chaque rapporteur s'intéresse à une section.

-Section première : De l'étude des langues. Rapporteur : Pitt.

Il est nécessaire d'apprendre le latin et le grec, alors que la loi du 11 Floréal ne garde que le latin. Le grec est utile aux administrateurs, aux médecins, aux magistrats et à tous les gens importants de la société. D'ailleurs, le gouvernement a admis son étude dans les prytanées. Le latin permet la communication entre tous les savants. L'étude de ces deux langues doit se faire en trois classes.

3ème classe : classe de grammaire. Principes élémentaires ; éléments de morale.

2ème classe : étude des langues latine et grecque ; chronologie, géographie et mathématiques.

1ère classe : étude des langues latine et grecque ; morale, chronologie, géographie ; calcul et géométrie des lignes.

-Section secondaire : De l'étude des belles-lettres. Rapporteur : Bérenger. 3 classes.

3ème classe : classe d'histoire avec un triple objet : celui de faire connaître l'histoire, les historiens, et de perfectionner les élèves en latin et grec. L'histoire donne des exemples et montre aux individus les fautes et les erreurs de leurs prédécesseurs. De plus, ils étudieront les diverses formes de gouvernement. On doit donner aussi des bases de chronologie et de géographie.

2ème classe : classe de belles-lettres proprement dite. Les élèves doivent apprendre à composer. On leur enseignera la Poétique, des éléments de morale, de géométrie des solides, de l'histoire naturelle, et de la botanique.

1ère classe : classe de rhétorique. Les bases de cette classe sont la dialectique et la logique. L'élève s'exercera à l'éloquence. Les enseignements accessoires sont les mêmes que dans la classe de belles-lettres.

-Section troisième. : De l'étude des sciences. Rapporteur : Roux.

3ème classe : classe de philosophie. On étudiera surtout la logique. Il faut ajouter de la chimie élémentaire et de la physique.

2ème classe : il n'y aurait que des mathématiques.

1ère classe : les élèves étudieraient la métaphysique et la morale.

Cette scolarité de 9 ans s'accompagnerait de cours de dessin et d'histoire naturelle organisés en dehors de l'emploi du temps normal.

Ainsi le Comité d'éducation pense que le rôle de l'enseignement secondaire est de former des avocats, des magistrats, des médecins, des professeurs, des administrateurs, et accessoirement des commerçants. Il essaye de faire un compromis entre les collèges de l'Ancien Régime, les Ecoles centrales et les futurs lycées. Les études littéraires sont remises à l'honneur, mais on ne veut pas négliger l'étude des sciences. Il ne s'intéresse pas à la formation professionnelle réclamée par le Conseil municipal. Il espère qu'un grand lycée sera installé à Lyon. Dans ce cas, on aurait en plus, des études scientifiques plus spécialisées.

Pour surveiller le bon déroulement des études, il demande la création d'un poste d'inspecteur des études qui assurerait la police et la surintendance générale.

## B) Les contrepropositions du Conseil général.

La Commission des études (79) du Conseil général pour l'an X prend donc connaissance de la loi du 11 floréal an X. Naturellement, elle la trouve excellente. On a supprimé, avec raison, les Ecoles centrales qui, malgré leurs qualités, ne dispensaient aucune éducation religieuse. Certes, les lycées sont aux mains de l'Etat, mais il est possible de les organiser en fonction des besoins locaux. Il faut donc préciser ces derniers pour permettre aux pouvoirs publics de prendre leurs dispositions.

Les écoles secondaires communales sont, en fait, la restauration des anciens collèges. Elles ne craindront pas la concurrence des écoles privées, incapables d'assurer la qualité de leur éducation. Elles ne feront aucune concurrence au lycée, puisqu'elles y enverront leurs meilleurs élèves. Leur programme sera approprié, principalement axé sur l'étude de la langue nationale, des langues savantes, de l'art d'écrire, de l'histoire, de la religion et des devoirs. Elles seront dirigées par un directeur, assisté d'un inspecteur des études. Il serait souhaitable qu'ils soient prêtres. Ils seraient ainsi les garants de la morale dispensée dans leur établissement. Ils assureraient l'instruction religieuse le dimanche. Leur tâche principale serait de veiller à la bonne marche des études et à la discipline. Six professeurs, de préférence célibataires, seraient chargés de l'enseignement. Trois s'occuperaient du français, du latin et du grec ; un, des mathématiques élémentaires, de l'arpentage et la toise. Un autre donnerait les cours de dessin et de perspective linéaire. Un autre serait chargé de la géographie et de l'histoire générale. En l'absence d'un professeur, le directeur et l'inspecteur des études se partageraient le travail. Enfin, les écoles secondaires seraient surveillées par un bureau composé d'administrateurs locaux et de citoyens recommandables.

Le lycée n'est pas une école secondaire ordinaire. Il doit porter le nom de lycée central. En effet Lyon est au centre d'une région importante. Les trois départements : Ain, Loire et Rhône, sont les zones proches, mais Lyon a une influence plus importante. Sa réputation méritée de ville commerçante attire naturellement les élèves originaires du Midi et ceux des cantons helvétiques catholiques. Le lycée central récupèrera les élèves espagnols ou portugais qui fréquentaient le Grand Collège du temps des Jésuites et des Oratoriens. A la suite des conquêtes françaises, les élèves de la région piémontaise seront attirés à leur tour. La réussite du lycée central est donc certaine, d'autant plus qu'il peut récupérer une partie des 2000 à 3000 jeunes gens qui se trouvent dans des pensions de la ville.

Pour ces raisons on doit offrir une multiplicité de matières qui attireront les élèves. Ainsi, la Commission demande le recrutement de 12 ou 13 professeurs au lieu des 8 prévus par la loi du 11 floréal. L'organisation serait donc différente.

<u>Lycée central.</u>	<u>Lycée Fourcroy.</u>
2 professeurs de belles-lettres	1 professeur de belles-lettres.
-1 de belles-lettres.	
-1 de haute latinité.	3 professeurs de latin.
1 professeur de grec (si possible).	
2 professeurs de dessin (au moins).	1 maître de dessin.
2 professeurs de langue vivante, allemand et italien.	pas de professeur.
1 professeur de hautes mathématiques.	1 professeur de mathématiques transcendantales.
1 professeur d'astronomie.	Pas de professeur.
1 professeur de géographie pratique et commerciale.	Pas de professeur.

1 adjoint suppléant.

Pas de suppléant.

Pas de professeur.

3 professeurs de mathématiques.

1 bibliothécaire.

Le lycée central doit disposer d'une importante bibliothèque et d'un observatoire qu'il faudra restaurer.

A la tête de cet important établissement, un proviseur aidé d'un censeur des études. Le Conseil général demande que les deux administrateurs soient prêtres. Ils pourront ainsi assurer les exercices religieux et garantir la morale catholique. On comprend qu'on ne doit pas accepter les protestants. Ce serait commettre une erreur irréparable, qui provoquerait l'échec du lycée (80). Il serait normal de créer un lycée à Genève pour tous les protestants de l'est de la France. Il intéresserait les 8000 à 10.000 protestants de Lyon, ceux de Strasbourg, et ceux des cantons helvétiques protestants. Quant aux professeurs, on peut les recruter parmi ceux de l'Ecole centrale. Ce sont des hommes de valeur, mais qu'on s'assure de la qualité de leur morale, ce qui leur permettrait d'être d'excellents éducateurs. Il faut établir le lycée central dans les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Irénée, quai Saint-Clair. Il ne sera pas très éloigné de la bibliothèque, de l'observatoire et redonnera vie à un quartier qui en a bien besoin.

La Commission propose aussi la création d'écoles spéciales nécessaires à la ville. Elle demande donc :

-Une école spéciale de la fleur. Elle s'intéressera ainsi à la fabrication des étoffes et de la brodette.

-Une école spéciale de commerce nécessaire à une ville aussi commerçante.

-Un conservatoire des arts et métiers.

-Une école de médecine clinique. La ville de Lyon a 1200 malades dans ses hospices.

-Une école de droit. Les activités commerciales et industrielles de la ville demandent l'intervention fréquente des tribunaux.

Le Conseil général dresse ainsi un bilan des besoins lyonnais. Il ne fait que reprendre des demandes antérieures. Mais la satisfaction de ses revendications détermine l'avenir des nouvelles institutions éducatives. Si les pouvoirs publics maintiennent leurs décisions, le lycée apparaîtra comme une création extérieure à la ville, qui provoquera l'hostilité de tous et, de ce fait, son échec. Ces préoccupations sont reprises par les représentants nationaux de Lyon.

C) Les contrepropositions des sénateurs, des législateurs et des tribuns (81).

En l'an X, ils écrivent au président du Conseil municipal, Parent, pour l'informer qu'ils vont intervenir auprès du gouvernement. Mais, pour appuyer leur intervention, ils rédigent un mémoire qui sera distribué à toutes les autorités locales et aux corps constitués. Ce mémoire sera une bonne base de départ pour appuyer les revendications de la ville de Lyon.

Il commence par une longue introduction, tendant à prouver que Lyon doit devenir une grande ville universitaire. Elle a une position centrale et c'est une grande place commerciale. De plus, avant la Révolution, elle avait deux séminaires importants, deux grands collèges, une école de droit, des professeurs de médecine et de chirurgie.

On doit donc établir un lycée à Lyon, mais il faut toujours respecter les exigences locales. En plus de l'enseignement prévu, il faut nommer :

-3 maîtres de dessin, un pour les éléments, un pour la bosse et le modèle, 1 pour la fleur. D'ailleurs, il faudrait compléter l'ensemble des écoles par la création d'une école spéciale des arts et métiers.

-5 maîtres de langues vivantes. L'attribution d'un maître d'espagnol permettrait d'augmenter les échanges lucratifs avec l'Espagne. La pénétration française en Italie et au Piémont justifie

un maître d'italien. Lyon envoie des voyageurs aux foires de Francfort et de Leipzig : il faut donc assurer un enseignement d'allemand. Lyon fait venir des soies de la Chine et de l'Inde par l'intermédiaire de Londres. On ne saurait se passer de la langue anglaise et on pourra intensifier les échanges avec les Etats-Unis. Enfin, le russe est une langue d'avenir. Lyon pourra ainsi envoyer des voyageurs dans ce pays.

Il est nécessaire aussi d'établir une série d'écoles spéciales. Ainsi il faudrait :

-une école de droit. Lyon possède des jurisconsultes de qualité, des institutions judiciaires nombreuses, des notaires et des avocats. Pourquoi obliger les jeunes lyonnais à suivre des études de droit dans d'autres villes ?

-une école de médecine. La disposition géographique, les variations climatiques, le mélange de la population, la présence de nombreux ouvriers permettent l'observation de toutes les maladies possibles. Il y a ainsi deux grands hospices où les futurs médecins pourraient tout apprendre sur place. L'école vétérinaire, florissante, permettrait de faire des études d'anatomie comparée.

-une école d'histoire naturelle, de physique et de chimie.

-une école d'arts mécaniques et de chimie.

Il faudrait aussi entretenir un professeur de musique et de composition.

L'ultime intervention des représentants nationaux reprenait donc les demandes antérieures, mais les pouvoirs publics avaient pris leurs décisions. Il fallait donc établir un lycée selon la loi du 11 floréal. Malgré tout, on pensait en haut lieu qu'il serait capable d'attirer de nombreux élèves, même s'il ne répondait pas aux vœux des autorités locales.



### III Les initiatives des autorités ecclésiastiques.

Alors que les autorités lyonnaises se préoccupaient de la rénovation des études, les autorités ecclésiastiques restaient silencieuses. Il est vrai qu'elles avaient d'autres sujets de préoccupations. Il fallait retrouver un nouvel équilibre dans le cadre du Concordat entre les Assermentés, les Réfractaires, les Concordataires et les anti-Concordataires. Les péripéties de leurs luttes provoquèrent l'intervention du Premier Consul qui essaya d'imposer la paix religieuse (82).

Cependant, dès 1796, Monseigneur de Marbeuf (83) avait demandé à Linsolas de créer des écoles secondaires (84). C'est ainsi qu'il établit un grand séminaire à Lyon, montée du Garillan, maison de la Providence. Or la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797) reprend la lutte contre l'Eglise. Linsolas est obligé de fermer son séminaire. Mais il organise clandestinement Saint-Jodard en 1796 (85), Saint-Martin en Haut en 1798, Roche en 1799 et Marboz en 1800 (86). Ces écoles, destinées d'abord à former des jeunes gens se destinant à la prêtrise, attirent de nombreux élèves. L'administrateur apostolique du diocèse, l'abbé Verdollin, constate le 6 juin 1801, qu'il y a près de 300 jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique.

Le Concordat amène le retrait de l'abbé Verdollin. Pour le remplacer on désigne un administrateur provisoire en mai 1802 en la personne de Monseigneur de Ménilville, ancien évêque de Dijon, nommé évêque de Chambéry le 9 avril 1802 (87). Contrairement aux décisions du Concordat, il favorise les prêtres réfractaires, heurte les prêtres assermentés. Il provoque ainsi de nombreuses protestations et de nombreuses difficultés dans le diocèse de Lyon (88).

Il était dans son caractère de restaurer les écoles cléricales dans le cadre du Concordat et de profiter au maximum du temps

qui s'écoulerait entre la promulgation de la loi du 11 floréal et l'établissement du Lycée de Lyon. Son action n'est pas entravée par le préfet Najac et il est soutenu par une partie du clergé. Il faut donc créer des collèges rapidement, mais à qui les confier ? La loi maintient l'interdiction des congrégations. Les prêtres ne sont pas assez nombreux et on ne peut les utiliser à cette tâche.

Or, vers le fin de l'année 1800, s'est installée à Lyon une communauté religieuse désignée sous le nom de Pères de la Foi. Son origine date de la Révolution. En effet, le père Tournely avait fondé en Allemagne la Congrégation des Pères du Sacré-Coeur. A la demande du pape Pie VI, ils s'unissent aux Pacanaristes (89). A la mort du père Tournely, le père Varin devient provincial de France et rentre le 16 juin 1800. Il commence son ministère comme aumônier de la Salpêtrière, avec le père Roger (90), et décide de fonder plusieurs communautés en France. Il envoie ainsi le père Roger à Lyon, avec les pouvoirs de vice-provincial, accompagné du père Barat. Il réside d'abord chez la grand-mère maternelle de Benoît Coste. Dans cette maison avait résidé l'archevêque de Vienne, Monseigneur d'Aviau du Bois de Sanzey (91), qui rentré clandestinement en France en 1797, avait ainsi procédé à des ordinations quai Saint-Clair. Au commencement de 1802, plusieurs Pères de la Foi rejoignent les pères Roger et Barat. Ils s'installent rue Saint-Jean, où ils vivent en communauté.

Dès la publication du Concordat sous la protection de Bernard-Charpieux (92), maire de l'Ouest et, avec l'accord du préfet, le père Roger installe une école montée Saint-Barthélemy, avec un pensionnat situé dans la maison Rondot. De leur côté, les maires du Nord et du Midi s'étaient opposés à toute implantation. Le maire de l'Ouest peut compter sur l'appui de Vouty. Monseigneur de Mérinville leur demande en outre d'assurer des retraites pour les prêtres assermentés, ce qui provoque des protestations (93).

Leur école connaît un succès immédiat et elle aurait accueilli 150 pensionnaires (94), ce qui nous semble exagéré. Mais la propagande des Pères de la Foi provoque une réaction rapide. Le commissaire général Dubois, après une perquisition (95), demande à Fouché de faire fermer cette école clandestine. Le procès-verbal du 7 fructidor an X (25 août 1802), nous donne de précieux renseignements. Le père Roger, âgé de 39 ans, dirige l'établissement. Il a dix collaborateurs : Louis Lambert, prêtre, 34 ans, affecté à la prédication, Charles Joseph Gloriot, originaire de Pontarlier, Robert Debrosses, prêtre affecté à la prédication, Honoré Ladent, instituteur, 31 ans, originaire d'Amiens, Enfantin Barthélemy, prêtre, 26 ans, affecté à la prédication, François Joseph Daminet, 35 ans, prêtre, affecté à la prédication, Pierre Bequet, 31 ans et demi, affecté à la prédication, Pochon, 33 ans, instituteur et Philippe Mary 26 ans. Les 11 personnes citées sont des prêtres.

Ils organisent un pensionnat moyennant 600 francs par an et un externat gratuit. Le plan d'études, constate le rapport, est celui des Jésuites : deux classes de langue latine, une classe d'humanités, une classe de rhétorique, une classe de logique, une classe de physique, une classe de mathématiques. Pour être admis comme pensionnaire, il faut faire une confession générale. Il y a messe journalière, sermon tous les huit jours, des prières le matin et le soir, et au moins une confession par mois. 27 élèves sont répertoriés dont un externe. Sur ces 27 : 2 sont d'origine flamande. Ils suivent des cours de théologie. En fait ce sont des postulants à la communauté des Pères de la Foi. 3 suivent les cours de philosophie. Les 22 autres sont donc répartis dans les classes (96).

La fermeture de l'école est rapide. Sa concurrence s'avère dangereuse pour le futur lycée. Mais les Pères de la Foi ne s'avouent pas vaincus. Dès la fermeture, Bernard-Charpieux écrit

au préfet (97), pour demander l'autorisation d'ouvrir une école secondaire avec pensionnat dans les bâtiments de l'ancien Collège Notre-Dame. Il a trouvé un candidat très sérieux en la personne du père Roger. Celui-ci se fait fort d'ouvrir 6 classes, où serait assuré l'enseignement du latin, du français, de la géographie, de l'histoire, de la physique et des mathématiques. Il établirait un pensionnat à prix modéré, pensionnat qui lui permettrait de ne pas faire payer les élèves externes. Cependant le père Roger demande que la Commune fasse les réparations nécessaires. Bien entendu le préfet refuse. Bernard-Charpieux revient à la charge (98). Le père Roger fera les réparations et se contentera d'augmenter la pension de 50 francs. On ne peut refuser une offre aussi généreuse, mais le préfet refuse une fois de plus.

Les Pères de la Foi comprennent qu'il leur est impossible de s'installer à Lyon. Il leur faut donc trouver une solution de rechange. Dans le département du Rhône, à part Lyon, seul Villefranche présenterait des avantages, mais un collège est déjà installé (99). Il reste donc les départements de la Loire et de l'Ain.

Peu après la fermeture de l'école de la montée Saint-Barthélemy, trois Pères de la Foi s'installent à Saint-Chamond pour établir un pensionnat (100). La réaction des autorités est immédiate. L'inspecteur général de la gendarmerie avertit immédiatement le Secrétariat du ministère de la justice (101), le 12 frimaire an XI (3 décembre 1802) : trois individus cherchent à former une corporation sous le nom de Pères de la Foi, constate le rapport. Ils veulent s'emparer de la confiance des familles riches et diriger l'éducation des enfants. Ils ont des principes opposés à ceux du gouvernement. Le préfet de la Loire prend un arrêté le 5 germinal an XI (26 mars 1803) pour dissoudre la corporation et leur interdire l'enseignement. Or, depuis le mois de juillet 1802, un nouvel archevêque est nommé à Lyon, en la personne de Fesch,

oncle du Premier Consul. Celui-ci se choisit comme grand vicaire l'abbé Jauffrey (102), un de ses anciens condisciples qui soutient l'action des Pères de la Foi et incite l'archevêque à intervenir. Ce dernier réclame contre l'arrêté (103).

Sans se décourager les trois Pères de la Foi vont donc s'installer à Saint-Galmier dans un local appartenant à l'Hospice, ancien établissement des Ursulines. Le préfet de la Loire, à son tour, envoie un rapport (104). Il constate qu'ils sont trois. Deux sont prêtres. Ils se livrent aux exercices de la prédication. Le troisième, un diacre, catéchise les enfants. Ils attirent de nombreux élèves. On leur impose donc la fermeture de leur établissement (105), d'autant plus qu'il y a plusieurs ex-Oratoriens, réputés jansénistes, alors que les Pères de la Foi souvent considérés comme des jésuites, sont ultramontains. Ainsi, les Pères de la Foi échouent dans leurs tentatives mais, dans le département de la Loire, ils peuvent encore espérer s'installer à Roanne qui va perdre son Ecole centrale.

Leur installation dans le département de l'Ain est plus facile. Peu après la fermeture de l'école de la montée de Saint-Barthélemy, ils sont sollicités par les autorités de Belley qui cherchent à restaurer leur collège (106). Avant la Révolution, la ville de Belley possédait un collège florissant, dirigé par les Joséphites qui en 1789 avait 176 élèves (107). Après leur départ, les autorités municipales, en 1792, essayent de le maintenir mais il est fermé en 1793. L'Ecole centrale s'installe à Bourg, la ville rivale. Il faut donc faire vite avant que cette dernière puisse organiser un collège important. Le maire, Charcot, demande donc au préfet de l'Ain, Ozun (108), l'autorisation d'établir un collège communal. Mais aucune décision n'est prise, car on manque de personnel enseignant. Les déboires des Pères de la Foi sont bienvenus. Le maire et le sous-préfet, Rubat, se rendent à Lyon pour discuter d'une éventuelle installation des Pères de la Foi dans

leur ville. Le père Roger n'a pas le choix. Certes, Belley est assez éloigné, mais l'occasion est trop belle. En accord avec le cardinal Fesch, il accepte donc les propositions des deux hommes. On s'entend facilement. Le maire concède le collège. Les Pères de la Foi s'engagent à faire les réparations nécessaires. La pension sera de 600 francs mais les externes seront accueillis gratuitement. Pour respecter la loi du 11 floréal, se constitue un bureau d'administration avec le maire de Belley, le sous-préfet, des notables locaux et le directeur de l'établissement, le père Coydy. On ouvre l'établissement pour l'année scolaire 1802-1803. Le succès est immédiat alors que le Lycée de Lyon n'est pas encore installé. Cependant, les autorités ne s'inquiètent pas encore trop. Le Collège de Belley est éloigné et il ne saurait faire concurrence au lycée.

Ainsi les Pères de la Foi, sous l'autorité du cardinal Fesch, et avec l'appui très efficace du grand vicaire Jauffrey, essayent de s'installer dans les trois départements d'influence du lycée. Ils ont réussi dans l'Ain avec le père Coydy. Ils ont échoué dans le Rhône avec le père Roger, mais celui-ci continue son action et ils ont encore un espoir de réussite dans la Loire, avec le père Barat.

Ainsi, depuis 1763, chaque parti avait contrôlé l'enseignement secondaire. L'archevêque, avec les Oratoriens, avait imposé ses vues ; puis, les autorités municipales avaient créé leur propre école secondaire, avec l'Institut ; le Département et les autorités centrales s'étaient partagés le pouvoir avec l'Ecole centrale. Mais le Consulat refusait le partage. Il fallait donc résister. Les autorités municipales pensaient pouvoir créer des écoles communales, les autorités ecclésiastiques agissaient. On refusait le Lycée de Lyon avant même son existence. La lutte ne pouvait que continuer. Elle serait dure, d'autant plus que, cette fois, le pouvoir central soutenait de sa puissance la nouvelle institution.

## TABLE DES ABREVIATIONS

ARCH. A.	: Archives de l'Archevêché.
ARCH. M.	: Archives Municipales.
ARCH. N.	: Archives Nationales.
A. H. S. D. R.	: Archives historiques et statistiques du Rhône.
B. M.	: Bibliothèque Municipale.
B. N.	: Bibliothèque Nationale.
S. H. A. T.	: Service Historique de l'armée de terre.

1) Trénard (L.), Lyon de l'Encyclopédie au Prérromantisme. Histoire sociale des idées. Collection des cahiers d'Histoire. Paris, P. U. F., 1958, 2 vol. in-8°, 792 p. et 821 p.

2) -Bonnell (A.), De l'instruction publique à Lyon avant 1789. Lyon, Pitrat, 1889 in-8°, 177 p.

-Ravier (A.), le Collège de la Trinité et l'externat Saint-Joseph de Lyon 1562-1762. Numéro spécial de " Sainte-Hélène " 1948 in-8°, 54 p.

-Compère (M. M.) Julia (D.), Les collèges français 16ème-18ème siècle. I, Répertoire France du midi. Paris, CNRS, 1984, 759 p.

-Dubarry (M. F. ), Le Collège de la Trinité sous les Oratoriens (1762-1792). Faculté des lettres et sciences humaines de Lyon. Diplôme annexe d'études supérieures. 1963, multigr., 76 p.

-Pouzet (P.), Le passé du lycée Ampère. Lyon, Noirelère et Fenestrier, 1937 in-8°, 51 p.

-Nizier de Puispelu, Coupons d'un atelier lyonnais. Lyon, Storck, 1898, in-8°, 177 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.481. Rabanis (F.), Notice historique sur le Collège royal de Lyon. Cette notice est tirée des A. H. S. R., VII, 1827, p. 127-137.

-Bonnell (A.), Clerc (A.), Bonnell (J.), Petit (abbé), Chappet (E) et Gairal (A.), De l'instruction publique à Lyon avant 1789. Les collèges de la Trinité et de Notre-Dame du Bon secours. Lyon, Pitrat, 1889, in-8°, 177 p.

-Demogeot (J.), Collège, in Lyon ancien. Lyon, Boitel, 1838. 1er volume, p. 409 à 432 et p. 443 à 452.

3) Chabot (M.) et Charléty (S.), Histoire de l'enseignement secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900. Lyon, A. Rey, 1901, in-8°, 238 p.

4) -Bonnell (A.), Les écoles à Lyon pendant la période révolutionnaire, in Annales, Société, Education. Lyon, 1891-1892, p. 1 à 114.



-Trénard, ouvr. cit., note 1.

-Trénard (L.), Une expérience pédagogique de la Convention, l'École centrale du Rhône, in Information historique, 1948, p. 57-60.

5) Garden (M.) Lyon et les Lyonnais au XVIII<sup>ème</sup>. Thèse de Doctorat d'Etat de la Faculté de Lettres de Lyon. Lyon, 1969, 4 volumes multigr. Tome 1 : le nombre des hommes, 302 p. Tome 2 : la hiérarchie des fortunes, 418 p ; tome 3 : structures mentales et comportements collectifs, 370 p ; tome 4 : cartes et graphiques.

6) Chartier (R.), Compère (M. M.), Julia (D.), L'éducation en France du XVII<sup>ème</sup> siècle au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Paris, Sedes, 1976, in-12, 304 p.

7) Ponteil (F.), Histoire de l'enseignement 1789-1965. Paris, Sirey, 1966, in-16, 454 p.

8) Guitton (G.), Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV. Activités, luttes, suppression 1640-1768. Lyon, 1954, multigr., 303 p.

9) Morembert (Th. de), Malvin de Montazet, in Catholicisme, hier, aujourd'hui, demain, tome IX, p. 631.

Malvin de Montazet 1713-1788. Il naquit au château de Quissac près d'Agen. Successivement, il est vicaire général de l'évêque de Soissons, évêque d'Autun en 1748 et archevêque de Lyon en 1758. Il fut le protecteur des Oratoriens et eut la réputation d'être favorable aux Jansénistes.

Le chanoine Vial, archiviste diocésain, a beaucoup travaillé sur cet archevêque. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous communiquer les conclusions de ses recherches.

10) Gadille (J.), Fédou (R.), Hours (H.), De Vrégille (B.), Le diocèse de Lyon. Paris, Beauchesne, 1983, 350 p.

11) Garden (M.), Pédagogues et parents d'élèves au Collège de la Trinité, Lyon 1763-1792, in Cahiers d'Histoire, n°4, 1964, pp. 371-392.

12) Chiffres donnés par Trénard.

13) Chartier, Compère et Julia, ouvr. cit., note 6.

14) ARCH. D. Rhône. D 258, 15.

-Mémoire des prévôt des marchands et échevins de Lyon à Nosseigneurs du Parlement (8 février 1763). Lyon, Delaroche, 1763, in-4°, 7 p.

-Mémoire des prévôt des marchands et échevins de Lyon sur le choix des professeurs et des régents des collèges de la ville (8 février 1763). Lyon, Delaroche, 1763, in-4°, 7 p.

15) ARCH. D. Rhône, D 258, 15. Plan d'éducation pour les Collèges de Lyon, envoyé au Parlement, le 8 février 1763, par les prévôt des marchands et échevins de Lyon. Lyon, Delaroche, 1763, in-4°, 7 p.

16) B. M. de Lyon Fonds Coste 114.489. Mémoires adressés au Parlement par les officiers de la Cour des Monnaies, Sénéchaussée et Présidial de Lyon, sur l'établissement des nouveaux Collèges dans ladite ville, 18 mai 1763. Lyon, Valfray, 1763, in-4°, 52 p.

17) A juste raison Compère et Julia, ouvr. cit., note 6, font remarquer que les Joséphites n'ont pas accepté le Collège Notre-Dame, erreur que l'on rencontre souvent.

18) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1041 pièce 11, 25 mai 1763. Représentations de la Cour des monnaies, Sénéchaussée et Présidial au sujet des Lettres patentes du 29 avril 1763, qui confient le grand collège de cette ville à la congrégation de l'oratoire. Délibérations de divers corps de cette ville, dont la sénéchaussée avait demandé l'avis sur ces lettres patentes (mai 1763).

19) ARCH. N. M 235.

20) Lallemand (P.), Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France. Paris, E. Thorin, 1888, in-8°, 475 p.

21) Ponteil, ouvr. cit., note 7.

22) Bonardet (E.), Les Lyonnais au Collège de Juilly aux XVIIIème

et XVIIIème siècles Lyon, Moulin-Rusand, 1902, in-8°, 280 p. Le Collège de Juilly est le plus célèbre des collèges oratoriens. On peut penser qu'il n'a pas la réputation de Jansénisme du Grand Collège.

23) ARCH. D. Rhône 1 L 1064.

24) Trénard, ouvr. cit., note 1.

25) ARCH. D. Rhône 1 L 1064.

26) ARCH. D. Rhône 1 L 1065.

27) ARCH. D. Rhône 1 L 1065. Le père Roman est suspendu le 19 avril 1791. Le père Blain, le plus ancien fait une réclamation contre cette décision. Il a l'appui de tous les Oratoriens du Grand Collège. A son tour, le père Roman demande à l'Administration départementale sa réintégration, le 28 avril 1791. Mais n'a-t-il pas encouragé la dame Beuchot à retirer son fils ? C'est une erreur et il doit accepter les décisions du Bureau. Toute une série d'échanges de mémoires a lieu entre les Oratoriens et les autorités lyonnaises :

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.458. Les PP. de l'Oratoire du Collège de la Trinité à leurs concitoyens. S. l., s. d., in-8°, 8 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.460. Mémoire justificatif par les PP. de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité de Lyon, contre les prétentions et imputations des officiers de la même ville. S. l., s. d., in-8°, 12 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.486. Réponses des administrateurs du Bureau des collèges de Lyon au Mémoire prétendu justificatif des Pères de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité. Lyon, Aime Vater-Delaroche, 1791, in-8°, 12 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit. 1045. Observations de la Municipalité sur un Mémoire des PP. de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité (1791).

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.485. Observations de la Municipalité de Lyon sur un Mémoire présenté au Directoire du

département de Rhône et Loire par les PP. de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité de Lyon, et sur un imprimé signé, intitulé : les PP. de l'Oratoire du collège de la Trinité à leurs concitoyens. S. L., 1791, in-8°, 21 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.482. Réponse des PP. de l'Oratoire aux observations de la Muncipalité. S. L., s. d., in-8°, 16 p.

28) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1051.

29) Liste des professeurs de l'Institut.

-Mathématiques pures : Allier.

-Mathématiques appliquées : Mollet.

-Physique expérimentale : Devillers.

-Histoire naturelle : Gilibert.

-Morale appliquée au droit naturel : Frossard.

-Géographie appliquée au commerce et l'histoire : Imbert.

-Belles-lettres : Domergue.

-Haute latinité : Bourdon.

-Exécution de plan d'études : Jolyclerc.

Gilibert, Frossard et Jolyclerc font savoir qu'ils refusent toutes espèces d'honoraires jusqu'à l'organisation définitive de l'Education nationale.

30) -Kleinclausz (A.), Histoire de Lyon, II, de 1595 à 1814, Lyon, Masson, 1948, in-8°, 440 p.

-Wahl (M.), Les premières années de la Révolution à Lyon 1788-1792. Paris, Colin, 1894, in-8°, 624 p.

-B. M. Lyon, Fonds Coste 350.563.

-B. M. Lyon, Fond Coste manuscrit 612.

31) B. M. Lyon, Fonds Coste 351.765. Dumas (J. B.), Notice historique sur Laurent Pierre Bérenger, mort le 26 septembre 1822. Lyon, Boitel, 1836, in-8°, 23 p.

32) Vial (F.), Trois siècles d'enseignement secondaire. Paris, Delagrave, 1936, in-16, 287 p.

33) Ponteil, ouvr. cit., note 7.

34) Robinet, Robert et Le Chapelain, Dictionnaire historique et biographique de la Révolution française ( 1789-1815). Paris, s. d., 2 vol. in-8°, 839 p. et 868 p.

Jean-Baptiste Dupuy 1759-1824. Député de Rhône-et-Loire à la Législative, membre de la Convention, représentant en mission à Lyon en 1793.

35) -ARCH. N. F 1 C III Rhône 2.

-ARCH. D. Rhône 1 M 187.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-Breghot du Lut et Péricaud aîné, Biographie Lyonnaise, catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. Lyon, Giberton et Brun, 1839, in-8°, 336 p.

-Dumas (J. B.), Histoire de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Lyon, Giberton et Brun, 1839, 2 vol. in-8°, 468 et 640 p. .

-Grandperret (T), Histoire de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Lyon, L. Boitel, 1845, in-8°, 116 p.

-Dériard (J.) et Dériard (L.), Antoine-Auguste Dériard. Sa vie intime, ses travaux scientifiques et littéraires et le résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire, nés à Lyon ou qui y ont acquis droit de cité. Lyon, Pitrat, 1890, in-4°, 436 p.

Laurencin (Jean-Espérance Blandine, comte de), né à Chabeuil le 17 janvier 1733, mort à Lyon, le 21 janvier 1812. Lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, il fit partie des Académies de Lyon et de Villefranche. Il a laissé quelques opuscules en prose et en vers. Les rapports de police portent sur lui des jugements contraires. " M. de Laurencin père,

aujourd'hui à la fin de sa carrière, a toujours été aussi recommandable par ses talents et son instruction que remarqué dans la société par son esprit et la chaleur de sa conversation." " Il a varié dans ses principes, a fait le marchand d'argent, d'immeubles nationaux, perfide en affaires, n'a jamais connu l'honneur qu'en paroles. C'est un rapace usurier. Sa fortune est considérable. C'est un de ceux qui ont contribué à rendre Lyon marécageux. "

36) -ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. N. F 7645/4.

-ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

-ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-ARCH. D. Rhône 4 M 488.

-Portallier (A.), et Vindry (F.), Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais, spécialement sous le régime de la Terreur (1793-1794). Saint-Etienne, Théolier, 1911-1928, 2 vol. in-8° .

-Raverat (A.), Lyon sous la Révolution, suivi de la liste des condamnés à mort. Lyon, Méton, 1883, in-8°, 272 p.

-La Chapelle (A. Salomon de), Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs établis en 1793 par les représentants du peuple et liste des contre-révolutionnaires mis à mort. Lyon, Imprimerie du Salut public, 1879, in-8°, 292 p.

-Feuga (P.), L'hôtel de ville de Lyon. L'hôtel commun et les municipalités lyonnaises 1789-1795. Lyon, éditions lyonnaises d'art et d'histoire, 1985, in-8°, 228 p.

-Dumas, *ouvr. cit.*, note 35.

Jean-Marie Bruyset est né à Lyon, le 7 février 1744. Il exerce la profession d'imprimeur-libraire. Avec son frère Pierre-Marie, il est emprisonné après le siège de Lyon. Pierre-Marie se sacrifie pour son frère et il est exécuté le 25 décembre 1793. Jean-Marie

devient membre des Académies de Lyon et de Berlin. Il est également administrateur des hôpitaux et inspecteur de la librairie. Il meurt le 16 avril 1817. Dumas affirme qu'il y a dans les portefeuilles de l'Académie, une notice sur sa vie et ses ouvrages par Béranger. Une note de police de 1808 indique que " c'est un fanatique personnage débile et religieux. "

37) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.794. Nécrologie de M. Cozon, ancien magistrat à Lyon, par Onuphre. Lyon, 1822, in-8°, 20 p.

-ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 2.

-ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Hodieu (A.), Essais de Nomenclatures lyonnaises, municipales et autres suivis de divers opuscules sur des questions lyonnaises. Lyon, Thibaudier et Boin, 1866, in-4°, 227-195 p.

-Niepce (L.), La Magistrature Lyonnaise 1771-1883. Lyon, Paris, Larose et Forcel, 1885, in-8°, 246 p.

-La Chapelle (A. Salomon de), Histoire judiciaire de Lyon et des départements de Rhône et Loire depuis 1790. Documents relatifs aux tribunaux de district, de département, et d'arrondissement. Lyon, Georg, 1880, 2 vol. in-8°, 247 p. et 231 p.

-Feuga (P.), ouvr. cit., note 36.

Jean-Bernard François Cozon est né le 20 février 1746 à Ambronay dans le département de l'Ain. Fils d'un avocat du Parlement de Dijon, il est conseiller du roi, et avocat à la Sénéchaussée et Sous-présidial de Lyon, en 1773. Durant la Révolution, il est successivement juge au tribunal du district de Lyon-Ville, président du Tribunal criminel du département et membre du Conseil municipal. Il devient président de la Cour

impériale de Lyon en 1811. Chevalier de la légion d'honneur, il meurt, à Lyon, le 1er mai 1822. (ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1822, 1, décès, acte 1388).

38) -ARCH. N.F 17 1344/10, Ecole centrale de Saint-Flour

-Cheylud (E.), L'Ecole Centrale du département du Cantal (an V-an XI. Notes et documents. Paris, Picard et fils, 1904, in-8°, 73 p. On créa un pensionnat à la suite des nombreuses demandes.

39) ARCH. D. Rhône 1 L 1066. Sébastien Brun forme un petit pensionnat pour les élèves de l'Ecole centrale dans l'appartement qu'il occupe dans les locaux du Petit Collège. A la suite de son décès, Bertholon demande à l'Administration départementale, le 2 thermidor an VII (20 juillet 1799), de lui accorder et l'appartement et le pensionnat. On lui donne satisfaction.

40) Lamartine est attiré par la renommée du pensionnat de l'Enfance, situé à la Croix-Rousse.

41) -A.N.F 1b I 176/8

-Bargeton (R.), Bougard (P.), Le Clère (B.), Pinaud (P.), Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoires nominatif et territorial. Paris, Archives Nationales, 1981, in-16, 423 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.871. Eloge historique de M. Raymond de Verninac, préfet du département du Rhône, prononcé le 29 mai 1826, dans la séance publique de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon par J. B. Dumas. Lyon, Barret, in-8°, 126 p.

Raymond de Verninac de Saint-Maur est né en 1761 à Souillac dans le Lot. Il fut ambassadeur près de la Porte, puis préfet du Rhône du 11 ventôse an VIII (3 mars 1800) au 3 thermidor an IX (22 juillet 1802). Il est nommé ministre plénipotentiaire en Suisse le 23 thermidor an IX (11 août 1801), fonction qu'il occupe jusqu'au 5 brumaire an XI (27 octobre 1802). Il meurt à Aussac,



dans le département des Charentes, le 23 avril 1822.

42) Verninac (R.), Description physique et politique du département du Rhône. Lyon, Ballanche, 1801, in-8°, 133 p.

43) ARCH. D. Rhône 2 M 3.

44) Nous ne connaissons pas le nombre exact d'élèves.

45) On adresse ces critiques à l'ensemble des Ecoles centrales. Ainsi Villar et Delambre se plaignent du faible niveau des Ecoles centrales de Moulins, de Saint-Flour, et de Roanne.

46) -Arloing (S.), Le berceau de l'enseignement vétérinaire, in Annales de la Société d'Agriculture. Lyon, 1888, 6ème série, I, p. 203-347.

-Hours (H.), La lutte contre les épizooties et l'Ecole vétérinaire de Lyon au XVIIIème siècle. Paris, P. U. F. , 1958, in-8°, 96 p.

-Voisard (P.), Histoire de l'Ecole vétérinaire à Lyon pendant la période révolutionnaire (1792-1799). Lyon, Bosc, 1932, in-8°, 83 p.

47) Dumas, ouvr. cit., note 35.

48) -ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général an VIII.

-Bonnevay (L.), Histoire politique et administrative du Conseil général du Rhône (1790-1940). Lyon, Joannès Desvigne, 1949, 2 vol. in-8°, 283 p. et 293 p.

49) Nous étudions la biographie de Bérenger dans le chapitre suivant.

50) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 355.196. Eloge historique de J. H. Désiré Pétetin (né à Lons-le-Saunier en 1744, mort à Lyon le 27 février 1808). Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Lyon le 23 avril 1808, par Aimé Martin. Lyon, Ballanche père et fils, 1808, in-8°, 30 p.

-Notice historique sur la vie et les ouvrages de J. H. Petetin, docteur en médecine (mort en 1808). S.d., s. n. d'auteur, ni d'imprim., in-8°, 121 p.

-Dictionnaire des Sciences médicales. Biographie médicale. Paris,

C. L. F. Panckoucke, 1824, tome 6, p. 397.

Pétetin médecin écrivit surtout des ouvrages de médecine.

51) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-Brégot du Lut et Péricaud aîné, ouvr. cit., note 34.

Jean-Louis Rast-Maupas est né à La Voulte vers 1751. Il est négociant et agronome. Il est fondateur de la Condition publique des soies. Il meurt à Lyon le 27 mars 1821.

52) affirmé par Trénard.

53) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.

-ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Bulletin de Lyon du 21 décembre 1808, numéro 102.

-Robert (A.), Bourloton (E.), et Cougny (G.) Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de service, actes politiques, votes parlementaires, etc... Paris, 1889-1891, 5 vol. in-8°.

-Hodieu, ouvr. cit., note 37.

-Dumas, ouvr. cit., note 35.

Camille Pernon est né à Lyon, le 18 novembre 1753. " Fabricant d'étoffes riches et pour meubles ", il est membre du tribunal. Adjoint au maire, il fait campagne contre les jeux de hasard. Membre de l'Académie, il publie des mémoires sur la fabrication des étoffes. Il fait partie aussi du jardin botanique. Il meurt le 14 décembre 1808 à Sainte-Foy lès Lyon.

54) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. D. Rhône 2M 13. Nous n'avons aucune renseignement. Il est seulement indiqué " Verset, notaire et membre du Conseil

général. "

55) -ARCH. N. F 1 b Rhône 3.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. D. Rhône 2M 13.

Jean-Marie Delacroix est né à Azolette le 23 avril 1770. Garde du roi à cheval en 1792. Chef de bataillon aux armées des Alpes en Italie dans les années 2, 3, 4 et en partie l'an 5. En l'an 6, il est commandant de la garde nationale du canton de Monsols. Il est membre du Collège électoral du département du Rhône, et de la députation de ce collège en 1810.

56) -ARCH. D. Rhône 2M 13.

-ARCH. N. F 1 b II Rhône 2. Ces deux dossiers ne nous donnent aucun renseignement sur Fenoyl.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1. Ce dossier nous indique qu'il s'agit de Gayardon de Fenoyl, ex-noble, propriétaire et père de 5 enfants. Il a 500.000 francs de rente.

-ARCH. N. F 17 7351. A la suite de sa mort, sa veuve demande une place gratuite pour son fils Laurent. On la lui refuse.

-Jouvencel (H. de), L'Assemblée de la Noblesse du Bailliage du Forez en 1789. Lyon, Brun, 1891 in-4°, 642 p. Laurent-Charles-Marie de Gayardon, chevalier, marquis de Fenoyl est né le 8 janvier 1764. Il est officier aux gardes françaises. Il se dévoue à Louis XVII dont il fait remplacer le geôlier Simon. Il meurt le 17 avril 1803 au château de Fenoyl. Son fils Laurent-Charles-Marie-Alphonse est né le 20 décembre 1795 et meurt le 10 mars 1865.

57) ARCH. D. Rhône 1 L 1069. Etat des élèves qui suivent le cours de législation à l'Ecole centrale, département du Rhône, pendant le premier trimestre de l'an six de la République.

-Claude Maublanc, de Semur, âgé de 18 ans, attaché en qualité de premier clerc à l'étude du citoyen Fournereau notaire, rue des Trois-Carreux.

-Jean-Baptiste Bonjour âgé d'environ 29 ans, maison Valette, quay de Saône, près la Douane.

-Guillaume Mono, âgé de 30 ans, rue des Trois-Carreux, n° 102.

-Nicolas Bourget, attaché au commerce de ses parens, âgé de 30 ans environ, demeurant rue Grenette, n° 73.

-Jean Garnier, âgé d'environ 20 ans, demeurant chez sa mère à la Guillotière.

-Claude François Delandine âgé de 17 ans, rue de Gadagne, numéro 91.

-Louis Cartier de Marcigny sur Loire, âgé de 17 ans, chez le citoyen Ravier, membre du tribunal criminel, rue Tramassac.

-Antoine Davallon fils, rue Bât d'Argent, numéro 9.

-Etienne Longeray rue Thomassin 71, âgé d'environ 29 ans.

-Auditeurs : Lambert, Morel, Rendu, Bourchalat, André etc.

58) Dans tous les rapports, on insiste sur la nécessité de donner une éducation religieuse et de ne pas mélanger les catholiques et les protestants.

59) ARCH. D. Rhône T 261.

60) A la suite du rapport de Lucien Bonaparte, le Prytanée français qui existait alors dans les locaux du Collège Louis-le-Grand, fut divisé en 4. On créa ainsi 4 collèges sous la dénomination générale de Prytanée français. Ce sont les prytanées de Paris, de Fontainebleau, de Saint-Cyr et de Saint-Germain. Des arrêtés successifs du Premier Consul, organisèrent de nouveaux collèges, formant également des subdivisions du Prytanée français, d'abord à Bruxelles le 19 germinal an VIII (9 avril 1801), puis à Lyon, le 27 fructidor an VIII (14 août 1800).

61) Decomberousse.

62) -ARCH. N F 17 21380.

-ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an X.

Nous ne connaissons que la nomination de Mouton-Fontenille de la

Clotte. Celui-ci né le 8 septembre 1769 à Montpellier, vint à Lyon en 1793. Il aurait donné des cours à l'Ecole centrale de l'Isère. Stendhal, dans la vie Henri Brulard, n'en parle pas. Il remplace Gilibert quelques mois et obtient donc la nomination au Prytanée de Lyon. Il reste à Lyon, continue ses recherches et vit de ses rentes. En 1809, il est nommé professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences de Lyon. Il perd sa chaire à la suite de pamphlets contre Napoléon. Il obtient sa retraite en septembre 1818. Il décède à Lyon le 22 août 1837. Il a écrit de nombreux ouvrages.

63) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.

-ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

André Paul San Rousset est né le 28 juin 1757. Riche propriétaire, il a trois enfants dont l'un sera accepté comme pensionnaire national au Lycée de Lyon. Il fait partie des trente les plus imposés du département du Rhône. On signale que c'est un " homme ambitieux avec peu de moyens, écrivain infatigable. " Baron de Vauxonne, il meurt à Vaux le 18 décembre 1837.

64) Elles citent les textes de Talleyrand.

65) On retrouve ce souci dans les Petites Affiches de Lyon. Ainsi, dans celles du 23 thermidor an X (11 août 1802), du 3 fructidor an X (21 août 1802), et du 7 fructidor an X (25 août 1802), E. Emmanuel fait de la publicité pour des cours de langues allemande et anglaise.

66) Elle cite comme collèges secondaires Saint-Etienne, Montbrison et Roanne à tort. Ce département au contraire se plaint de n'avoir pas de collège secondaire.

67) Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances publiées par la Municipalité, d'après les manuscrits originaux

1800-1870. Tome 1, an IX-an XIV. Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1913, in-8°, 744 p.

68) Nous avons le choix entre Florentin Petit, ancien bâtonnier, est membre aussi du conseil municipal et Marc-Antoine Petit, chirurgien. Nous pensons que c'est le second.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.843. Eloge de M. Marc-Antoine Petit, par M. Cartier, lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 3 septembre 1811. Imprimé par ordre et aux frais de cette compagnie. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 31 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.473. Hommage rendu à la mémoire de Marc-Antoine Petit, docteur en médecine, membre de l'Académie de Lyon, par J. B. Dumas, secrétaire de cette académie (en vers, aussi des notes). Lyon, Ballanche, père et fils, 1811, in-8°, 32 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.736. Notice historique de Marc-Antoine, docteur en médecine, par Parat, lue dans la séance publique de la Société de médecine de Lyon le 30 juillet 1812. Lyon, 1812, in-4°, 20 p.

-Dictionnaire de sciences médicales. Biographie médicale. Paris, C. L. F. Panckoucke, 1824, tome 6, p. 402.

-Pétouraud (C.), Quand Marc-Antoine Petit allait prendre les eaux...voyage à Vichy et au Mont-Dore du 19 prairial an XI au 21 thermidor an XI (8 juin-21 juillet 1803), in Album du crocodile, mai-juin 1960, 74 p.

-Pétouraud (C.), Marc-Antoine Petit raconté par lui-même et par ses contemporains, in Album du crocodile, mars-avril 1962, 81 p. L'auteur donne de nombreuses références bibliographiques. Il cite aussi le Bulletin de Lyon du 22 février 1806, où Bérenger remercie Petit de l'envoi de son livre intitulé " la médecine du coeur. " A cette occasion, Bérenger lui dédie un poème.

" Les grandes pensées viennent du coeur  
et les beaux vers viennent de l'âme. "

69) Nous n'avons aucun renseignement sur Rosset.

70) ARCH. N. F 7 3686/7. Conflit entre La municipalité et le préfet à propos des maisons de jeux. A la suite de leur suppression le préfet se plaint de ne plus pouvoir contrôler les jeux à Lyon.

71) -A.N.F 1b I 168/1.

-Bargeton (R.), Bougard (P.), Le Clère (B.), Pinaud (P. F.),  
ouvr. cit., note 41.

Najac (Benoît Georges de) est né à Versailles le 22 novembre 1748. Il fut nommé conseiller d'Etat le 5 thermidor an VIII (24 juillet 1800). Il est préfet du Rhône du 3 fructidor an IX (21 août 1801) au 19 vendémiaire an X (11 octobre 1801). Il est rappelé au conseil d'Etat le 11 thermidor an X (30 juillet 1802). Il prend sa retraite en 1817. Il décède à Paris le 26 novembre 1823.

72) Archives de l'Académie de Lyon. Mémoire sur le rétablissement de l'enseignement public.

73) -ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. N. F 1 b II Rhône III

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.875. Vouty de la Tour.  
Notice sur le baron Vouty de la Tour, décédé à Paris le 4 mars  
1826, par F... Paris, 1826, in-8°, 14 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.876. Vouty de La Tour, né  
en 1741, mort à Paris en 1826. Eloge historique de M. Vouty de la  
Tour, prononcé à l'Académie de Lyon en séance publique le 29 mai  
1826, par Honoré Torombert. Lyon, Louis Perrin, 1826, in-8°, 38 p.

-Révérend (A.), Armorial du premier empire. Titres, majorats et  
armoiries concédés par Napoléon Ier. Paris, 1894-1897, 4 vol.  
in-8°.

-Robert, Bourlonton, et Cougny, ouvr. cit., note 52.

-Portallier, ouvr. cit., note 36.

-Salomon de la Chapelle, ouvr. cit., note 37.

-Niepce, ouvr. cit., note 37.

Il est né en 1761. Il fut premier président de la Cour royale de Lyon et député du Rhône aux Cent-Jours. Il meurt à Paris en février 1826.

74) -ARCH. N. F 7 7645/4.

-A. H. S. R., VI, 357. Son éloge historique a été prononcé par le docteur Cartier, lors de la séance publique du 27 mai 1825 de l'Académie de Lyon.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. N. F1 CIII Rhône 2.

-Hodieu, ouvr. cit., note 37.

-Niepce, ouvr. cit., note 37.

-Salomon de la Chapelle, ouvr. cit., note 37.

-Feuga, ouvr. cit., note 36.

-Dumas, ouvr. cit., note 35.

Jean-François Vitet est né en 1750 à Lyon. Il exerça successivement les fonctions d'avocat, de juge, de président de chambre à la Cour d'appel, de président du tribunal civil de Lyon. En outre, il exerça les fonctions d'administrateur des hospices, fut membre du Conseil d'arrondissement et du Collège du département. Il fut membre aussi de l'Académie de Lyon. Il meurt à Lyon le 17 septembre 1824.

75) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.

-ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

-ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Robert, Bourlouton et Cougny, ouvr. cit., noté 52.

-Hodieu (A.), ouvr. cit., note 37.



- Niepce, ouvr. cit., note 37.
- Salomon de la Chapelle, ouvr. cit., note 37.
- Feuga (P.), ouvr. cit., note 36.

Thomas Pierre Rambaud est né le 14 mars 1754. Avocat du roi au présidial de Lyon, commissaire du roi près le tribunal du district de Lyon-Ville, membre de la Commission populaire et républicaine de Salut public et son président le 16 juillet 1793, député au Conseil des 500, membre du Conseil général, membre du Collège électoral du Rhône et procureur général impérial à la Cour d'appel de Lyon, maire de Lyon en 1818. Il meurt en 1845.

- 76) -ARCH. N. F 1 b II Rhône 3.
- ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.
- ARCH. N. F 7 7645/4.
- ARCH. D. Rhône 2M 13.
- ARCH. D. Rhône 4 M 388.
- Robert, Bourlonton et Cougny, ouvr. cit., note 52.
- Dumas, ouvr. cit., note 35.
- Hodieu, ouvr. cit., note 37.
- Robinet, ouvr. cit., note 34.
- Feuga (P.), ouvr. cit., note 36.

Paul Emilien Béraud naquit le 28 mai 1751. Avant la Révolution, il est avocat. Procureur de la Commune, lors du siège de Lyon, il devient membre du Conseil des 500. Ensuite il est nommé juge d'appel et conseiller. Il fut membre de l'Académie de Lyon et décoré de la légion d'honneur. Il mourut le 9 avril 1836. Il a écrit une relation du siège de Lyon.

77) Nous donnerons la biographie de Roux dans le chapitre suivant.

78) Nous n'avons guère de renseignements sur Pitt. Originaire de Montbrison, il fut d'abord oratorien puis exerça la médecine. Il fut membre de l'Académie de Lyon. Il meurt à Lyon, le 12 nivôse an XI (3 janvier 1803). D'après un article signé B., dans le Bulletin de

Lyon du 18 nivôse an XI (9 janvier 1803), Pitt aurait été médecin des prisons, lors du siège de Lyon. " Assassiné par une troupe de buveurs de sang, il n'a fait que traîner une vie languissante depuis cette époque. "

79) ARCH. D. Rhône N 3, Conseil général an X.

80) ARCH. N. F 7 8484 A. Dubois donne le même nombre de protestants.

81) -ARCH. D. Rhône T 3.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 352.086. Opinion sur le projet de loi relatif à l'Instruction publique 8 floréal an X. Paris, Imprimerie nationale, s. d., in-8°, 10 p. Cette opuscule est rédigée par le tribun Carret.

82) Correspondance de Napoléon Ier publiée par ordre de l'Empereur Napoléon III. Paris, 1854-1869, 32 vol. in-4°. 1er vol.

83) -Jean (A.), Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801. Paris, A. Picard, 1891, in-8°, 545 p.

-Monternot (C.), Yves-Alexandre de Marbeuf, ministre de la feuille des bénéfices, archevêque de Lyon. Lyon, Lardanchet, 1911, in-8°, 436 p.

-Chapeau (A.), Yves-Alexandre de Marbeuf, in catholicisme, hier, aujourd'hui, demain. Paris, Letouzey et Ané, 1979 Tome VIII, p. 366 et 367.

Yves Alexandre de Marbeuf est né à Rennes en 1737. Il fait ses études au Collège du Plessis, puis au Séminaire de Saint-Sulpice. Prêtre en 1758, grand vicaire de l'évêque de Rouen en 1760, il est sacré évêque d'Autun en février 1767. Ministre de la Feuille en 1777, il est nommé archevêque de Lyon en mai 1788. A la suite de son mandement de carême de 1789, jugé très réactionnaire, on lui retire la Feuille. Il refuse le serment constitutionnel, adresse un avertissement aux électeurs du futur archevêque de Rhône et Loire. Il émigre et meurt le 15 avril 1799 à Lubeck.

84) -Vanel (J. B.), Les mémoires de M. Linsolas, vicaire général

de Lyon. Lyon, Rey, 1910, 38 p.

-Jomand (J.), Jacques Linsolas. L'Eglise clandestine de Lyon pendant la Révolution. Lyon, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1985, 292 p.

-Bonnet (J. C.), Fédou (R.), Gutton (J. P.) et Rougé (J.) Les Lyonnais dans l'Histoire sous la direction de Jean-Pierre Gutton. Toulouse, Privat, 1985, 405 p.

-Lestra (A.), Histoire secrète de la Congégation. " De la clandestinité à la fondation de la propagation de la foi ". Paris, Nouvelles éditions latines, 1967, in-8°, 367 p.

Jacques Linsolas est né le 5 février 1754 à Lyon. Ordonné prêtre en 1779, il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Nommé vicaire général en 1792, par Mgr de Marbeuf, il administre le diocèse de Lyon jusqu'en 1801. Exilé sous l'empire, il est nommé en 1824 chanoine d'honneur de la Primatiale et vicaire général honoraire. Il meurt à Lyon, le 12 décembre 1828.

85) Guetton (J.), Petit séminaire de Saint-Jodard. Origine et souvenirs. Bourg, 1891, in-8°, 92 p.

86) -Barou (M. J.), Le Petit séminaire de Verrières, in Bulletin la Diana, 1980, tome XLVI, p. 281 à 300.

-Dudon (P.), Fesch et les séminaires lyonnais, in Etudes, 1903, 3, p. 499-526.

87) -Baunard, L'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905). Paris, Librairie des Saints Pères, 1907, in-8°, 720 p.

-Biroc (J.), Claude-François Marie Primat 1746-1816, deuxième évêque constitutionnel de Lyon, in Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. Tome III, 1908-1909, p. 207-238.

René Desmoutiers de Mézinville est né en 1742 à Aubis, diocèse de Limoges. Il est nommé évêque de Dijon en 1782. Il refuse de prêter serment. Nommé administrateur du diocèse de Lyon de 1802

à 1803, il est désigné à l'évêché de Chambéry le 9 avril 1802. Chanoine évêque de Saint-Denis en 1810, il meurt à Versailles en novembre 1811.

88) -ARCH. N. F 7 8484

-ARCH. N. F 19 5683.

-Cattin (M.), Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley, depuis la Constitution civile du clergé jusqu'au Concordat, d'après les notes laissées par M. Ruivet, vicaire général de Belley, et les recherches faites dans les archives de l'archevêché de Lyon. Lyon, Jossierand, 1867, in-8°, 611 p.

-Latreille (C.), L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803. Paris, Hachette, 1910, in-8°, 290 p.

-Latreille (A.), Napoléon et le Saint Siège, 1801-1808. L'ambassade du cardinal Fesch à Rome. Paris, Alcan, 1935, in-8°, 626 p.

Durieux (J.), Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande révolution. Lyon, Briday, 1869, in-8° 528 p.

89) -ARCH. A Lyon E F 3.

90) Guidée (A.), Vie du R. P. Joseph Varin. Paris, 1860, in-18, 405 p.

91) -Bourgin (G.), François Aviau du Bois de Sanzay, in dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique, Tome V, p. 1390.

-Leflon (J.), François Aviau du Bois de Sanzay, in catholicisme, hier et aujourd'hui, tome 1, p. 1126 et 1127.

François Aviau Du Bois de Sanzay est né le 7 août 1736. Il est vicaire général en 1790 et archevêque de Vienne la même année. Il émigre en 1792 et rentre en France clandestinement en 1797. Il est nommé archevêque de Bordeaux, le 8 avril 1802. Pair de France, il meurt le 11 juillet 1826.

92) -ARCH. N. F 7 7645/4.

-ARCH. N. F 1 b II Rhône III.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

Bernard-Charpieux est né le 2 juin 1758 à Vienne. Avant la révolution il est avocat. Après avoir occupé diverses fonctions administratives et judiciaires, il est désigné maire de la mairie de l'Ouest

93) ARCH. N F 7 8727.

94) Dudon (P.), Autour d'une école libre en l'an XI, in Etudes, 1902, 4, 223-248.

95) ARCH. N. F 8727 1409.

96) ARCH. N. F 7 8727 1409. Sur la liste des 27 élèves on note Terme futur maire de Lyon, Laboré futur médecin, Goibet, Labé, Merle, Rondeau et deux frères Rouselon que l'on retrouvera à l'école de Belley.

97) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1056. Lettre du Bernard-Charpieux du 2 messidor an X (21 juin 1802).

98) B. M. Lyon, Fonds Coste manuscrit 1056. Lettre du Bernard-Charpieux du 23 messidor an X (12 juillet 1802).

99) Bitry Georges, Histoire du collège de Villefranche 1482-1936. Monographie sur l'enseignement classique dans cette ville. Villefranche, Guillermet, 1937, in-8°, 162 p.

100) -ARCH. N. F 7 8727.

-Dudon (P.), Le décret de Messidor, in Etudes religieuses, juillet 1902, p. 5 à 30.

101) ARCH. N. F 17 8264 et ARCH. N. F 17 3105.

102) Baunard, ouvr. cit., note 88.

Gaspard Jean André-Joseph Jauffrey est né le 13 décembre 1759 à la Roque-Baussane dans le Var. Il fait ses études au Collège de Tourmon. On le destine à une carrière d'avocat mais il décide de se faire prêtre. Il fait la connaissance de Fesch au Séminaire d'Aix-en Provence. Il est nommé à la paroisse Saint-Roch à Paris.

Après le 10 août il se retire dans sa famille. En 1802, il est désigné pour seconder l'évêque de la Rochelle mais il préfère devenir le premier vicaire général de Fesch. Nommé successivement grand-aumônier, évêque de Metz, il meurt dans cette ville en 1825.

103) ARCH. N. F 7 8727, 1409, Lettre du 23 germinal an XI (13 avril 1803).

104) ARCH. N. F 7 8727, 1409, Lettre du 5 germinal an XI (26 mars 1803).

105) Dudon, *arti. cit.*, note 102.

106) ARCH. N. F 17 6354 B.

107) -Rochet (Abbé), Le Collège-séminaire de Belley. Deux siècles d'Instruction publique dans une petite ville de province 1697-1897. Lyon, Vitte, 1898, in-8°, 434 p.

-Dubreuil (J. P.), Les Pères de la Foi, in Bulletin Gorini, 1969, p. 3 à 30.

108) Bargeton, Bougard, Le Clère, Pinaud, *ouvr. cit.*, note 41.

Jean-Antoine Ozun est né le 31 janvier 1767 à Sarrancolin. Il est député des Hautes-Pyrénées aux Cinq-Cents. Préfet de l'Ain, en 1800, il meurt en fonctions le 5 prairial an X (25 mai 1802).

Chapitre 2 : le choix du personnel.

Le choix du personnel se révèle difficile. On veut un proviseur d'autorité, un censeur de qualité et un procureur-gérant bon gestionnaire. Il y a beaucoup de candidats aux places de professeurs. Le lycée remplace trois écoles centrales et tous désirent se faire nommer dans la nouvelle institution. Tous font jouer leurs relations, dissimulent leur conduite sous la Révolution, et se proclament partisans du nouveau régime. En principe, le proviseur désigne le reste du personnel, mais l'administration centrale intervient pour imposer ses candidats.



## D Le choix du personnel administratif.

Ainsi, les autorités lyonnaises veulent une réforme complète des études qui leur assure le contrôle de l'enseignement secondaire. Décentralisé, il s'adapterait aux besoins locaux. La loi du 11 floréal an X les surprend. On leur propose un enseignement aux mains de l'Etat où les initiatives locales deviennent inexistantes.

On est donc déçu. Or si une opposition directe est impossible, il est facile de retarder les dépenses nécessaires à l'établissement du lycée décidé par l'arrêté du 27 vendémiaire an XI (19 Octobre 1802).

De son côté, le préfet, à la demande de Fourcroy, entrave les initiatives communales en vue de la création d'écoles secondaires prévues cependant par la loi du 11 floréal. Le gouvernement se méfie de leur concurrence et de celle des écoles cléricales. La situation demande donc beaucoup de doigté. Il faut choisir les administrateurs et les professeurs avec soin. Mais la tâche la plus difficile et la plus urgente reste celle du choix du proviseur .

### 1) Le choix du proviseur.

Fourcroy, dans son discours (1) du 3 germinal an X (24 Mars 1802), oppose les Ecoles centrales aux lycées. Les premières, dit-il, n'avaient pas de pensionnat. C'était un lourd handicap. Mais, surtout, elles n'étaient pas dirigées. L'organisation des lycées remédie à ces principaux défauts. Ils auront un pensionnat. Ils seront dirigés par un supérieur, sous le nom de proviseur.

Le règlement général (2) du 21 prairial an XI (10 Juin 1803) indique que le proviseur est le chef du lycée. Il assure ainsi la direction de son établissement. Il est comptable devant les autorités locales et centrales de la bonne marche de la maison. Pour assurer son succès, il doit veiller à sa bonne réputation. Comme tout chef, il a le droit à des signes distinctifs : une broderie noire sur le collet et à la bordure du manteau. Etait-ce le retour aux anciens collèges ? On pourrait le croire. Le supérieur-proviseur est assisté d'un préfet, appelé censeur des études. Cependant, des différences importantes : proviseur et censeur des études doivent avoir été mariés ou être mariés. Ce ne sont pas les deux prêtres réclamés par le Conseil général du Rhône, ni le retour des congrégations dont on se rappelait avec nostalgie les qualités dans certains milieux de la ville.

Les pouvoirs du proviseur sont sérieusement limités. Il doit être en correspondance avec le conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance à l'Instruction publique pour rendre compte à tout moment de l'état du lycée. Proviseur, procureur-gérant et censeur des études, tous trois désignés comme les administrateurs du lycée, forment un conseil d'administration qui doit se réunir pour examiner les problèmes financiers. C'est donc une autre limitation des pouvoirs du proviseur. De même, la loi insiste sur les tâches différentes du censeur et du proviseur et parle plus de collaboration entre les deux hommes que de subordination. Il est à craindre, et c'est peut-être voulu, que le censeur, par ambition personnelle, s'oppose aux décisions du proviseur. Les deux hommes vont donc se surveiller et porter leurs différends devant le conseiller d'Etat. La loi prévoit aussi l'installation d'un bureau d'administration présidé par le préfet et composé du président de la Cour d'appel, Vouty, du maire de la division du Midi, San Rousset, du procureur impérial près le tribunal d'appel, Rambaud, du procureur général près la Cour criminelle, Nugues (3),

et du proviseur en tant que secrétaire (4). Le Bureau peut intervenir directement dans les questions intérieures du lycée. Sa mission principale est de surveiller la gestion financière de l'établissement.

Ainsi, la loi du 11 floréal et le règlement du 21 prairial limitent considérablement les pouvoirs du proviseur. Il ne lui reste guère d'initiative pour prendre les dispositions nécessaires à la réussite de son établissement.

On peut dégager le profil du futur proviseur : une personne d'autorité, reconnue par tous, surtout à Lyon où il existe de nombreux clivages. Sa propre réputation doit attirer une certaine clientèle, en particulier les fils des personnalités lyonnaises et régionales. Il doit rassurer les autorités ecclésiastiques sans leur être soumis. Durant les événements de la Révolution, il a dû garder une certaine neutralité. Il doit être en contact avec tous les milieux de la ville, sans pourtant se subordonner à un groupe de pression et, ainsi, nuire à l'indépendance du lycée. On doit, si possible, ne pas le choisir parmi les professeurs de l'Ecole centrale. Il aurait beaucoup de difficultés à s'imposer à ses collègues. Somme toute, on lui demande de faire preuve de beaucoup de qualités mais, en plus, d'une entière obéissance aux autorités gouvernementales. Le choix est donc délicat. Il met en jeu beaucoup de contraintes mais, malheureusement, nous ne possédons aucun rapport officiel qui nous aurait donné des indications précieuses sur les raisons du choix définitif.

Pour établir les lycées, le Premier Consul crée 3 Commissions (5). La 2ème Commission créée le 24 vendémiaire an XI (16 Octobre 1802) avec l'astronome Delambre (6) et le conventionnel Villar (7), est chargée d'organiser pour l'an XI, quatre lycées. Ce sont ceux de Moulins pour le 1er nivôse an XI (22 décembre 1802), de Lyon pour le 1er germinal an XI (22 Mars 1803), de Besançon pour le 1er messidor an XI (20 juin 1803) et de Turin pour le 1er

fructidor an XI (19 Août 1803). Son premier travail est donc de désigner le proviseur. Mais l'acte de nomination est du 8 pluviôse an XI (28 Janvier 1803). Or, à cette date, la Commission n'a pas encore été à Lyon. Delambre et Villar le choisissent selon les rapports qu'ils possèdent sur le personnel de l'Ecole centrale, selon les indications du préfet, peut-être aussi, selon un rapport de Chaptal qui a été à Lyon le 10 janvier 1802 (8) et selon les appuis de chaque candidat.

Or, au cours des quinze dernières années, plusieurs personnalités ont joué un rôle important dans l'enseignement. Ce sont Blain, Brun, Frossard, Gilibert, Delandine, Roux, Roman et Bérenger. Blain est le dernier supérieur oratorien du Grand Collège. Il postule un poste à l'Institut, mais il est refusé (9). Il doit quitter Lyon à cette date. Sébastien Brun est le dernier principal du Collège Notre-Dame. Il abandonne ses fonctions ecclésiastiques (10). Pour survivre, il établit une école privée. Il se présente au concours de professeur de grammaire générale à l'Ecole centrale du Rhône. Il est accepté et il est nommé le 15 frimaire an IV (6 décembre 1795). Il meurt le 30 messidor an VII (18 juillet 1799) (11). Frossard (12) enseigne à l'Institut, joue un rôle important, mais se retire en mai 1793 et quitte Lyon. C'est donc parmi les 4 derniers que sera choisi le proviseur.

Gilibert Jean Emmanuel (13).

Il est né à Lyon le 19 juin 1741 (14) d'une famille aisée. Il fait sans doute ses études au Grand Collège, dirigé à cette époque par les Jésuites. Il suit les cours de médecine de la Faculté de Montpellier où il est reçu médecin en 1763. Revenu à Lyon, il établit un jardin botanique dans sa propriété de Chazay d'Azergues. Agrégé au collège des médecins de Lyon, il est chargé de l'enseignement de la botanique en 1768 (15). En 1775, il est appelé en Pologne par le roi Stanislas avec la

charge de médecin du roi. Il fonde un jardin botanique à Grodno et exerce en même temps les fonctions de professeur de botanique à l'École de Vilno. De plus, nommé directeur de l'école de médecine de Grodno de 1775 à 1781, il est chargé de sa réorganisation. Il devient professeur de matière médicale de botanique à la Faculté de médecine de Vilno de 1781 à 1783. De retour à Lyon en 1783, il est admis à l'Académie des Sciences et Belles-Lettres (16). En 1784, il est nommé médecin à l'Hôtel-Dieu et médecin en chef des épidémies de la Généralité de Lyon. En même temps, il exerce les fonctions de professeur au Collège de médecine et à l'École vétérinaire. Il est membre du conseil d'administration des hospices en 1791. En 1792, il participe avec Delandine à la fondation de l'Institut des Sciences et des Arts Utiles à la Société, où il exerce les fonctions de professeur d'histoire naturelle. Elu maire, le 27 février 1793 (17), il est emprisonné sans avoir pu exercer ses fonctions, qu'il abandonne le 8 mars 1793. A la suite du siège de Lyon et de l'occupation de la ville, il s'enfuit et se cache. Après Thermidor, il revient. En 1795, il est nommé professeur d'histoire naturelle à l'École centrale et prend très rapidement une place prépondérante au sein de l'École. La même année, il crée le Jardin des Plantes, dont il devient le directeur jusqu'en 1808. Il a de nombreuses activités. Tout en animant l'Académie de Lyon, il continue à publier de nombreux ouvrages (18). Il est président de la Société libre d'Agriculture où l'on retrouve la plupart des notables de la ville. En 1798, il est président du jury de l'École Vétérinaire (19) et fonde la Société de médecine, dont il est le premier secrétaire général. Il fait partie du conseil d'administration du bureau de bienfaisance (20).

Tout cet ensemble d'activités permet au préfet Verninac de le placer sur la liste des personnalités originaires de Lyon (21). Compte tenu de ses nombreuses attaches à la société lyonnaise, il pourrait prétendre à la fonction de proviseur, d'autant plus qu'il

peut être considéré comme le directeur de l'Ecole centrale. Il a contre lui sa réputation de républicain (22), et son passé politique, qui le rend suspect aux yeux des autorités ecclésiastiques. Ses idées sur l'enseignement et sur l'éducation ne correspondent pas aux vues du nouveau régime (23). En outre, il est plus intéressé par les sciences que les lettres, ce qui représente un autre handicap. Nommé proviseur, il aurait pu rapidement s'opposer aux vues du gouvernement et provoquer ainsi l'échec du lycée. Il a de nombreux ennemis (24) à Lyon, à la suite de son rôle lors de la Révolution. Il faut donc l'écartier. C'est pourquoi on le confirme dans ses fonctions de directeur du jardin botanique, direction qui semble le satisfaire et qui aux yeux des autorités, le rend inoffensif. Gilibert ne semble plus jouer un rôle important et abandonne ses fonctions de médecin pour mourir le 2 septembre 1814 (25).

Delandine Antoine François (26).

Il est né à Lyon le 6 mars 1756 (27) d'une famille d'avocats, et fait sans doute ses études au Grand Collège. Après avoir suivi les cours de droit de la Faculté de Dijon, il est reçu avocat au Parlement de cette ville en 1775, puis à celui de Paris en 1777. Il revient à Lyon et le 9 mai 1778, il fonde la Société Littéraire avec Riboud, Beraud, Gerson et Geoffroy (28). En 1780, il est correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. En 1783, il succède à Bordes à l'Académie de Lyon (29) et anime ses séances. L'année suivante, il publie L'enfer des peuples anciens ou histoire des dieux infernaux, ce qui lui permet de devenir membre honorifique de la Société royale des Antiquaires de Londres. Il est nommé bibliothécaire de l'Académie de Lyon.

A cette époque, Delandine apparaît comme un des principaux personnages du monde littéraire de Lyon. Il entretient de bonnes

relations avec les Roland, anime la vie intellectuelle. En 1788, il publie Histoire des Assemblées nationales. Tout naturellement, en 1789, il est élu député du Forez pour le Tiers Etat car il possède un domaine à Nérondes (30). Il affirme ses convictions monarchiques. Après sa députation en 1791, il devient bibliothécaire de la ville de Lyon, mais en 1792, il est obligé de s'enfuir à Nérondes. Le représentant en mission Javogues le fait arrêter et l'envoie à Lyon. Il est acquitté le 5 avril 1794 par la Commission Révolutionnaire de Lyon (31). Sorti de prison, il publie un de ses principaux ouvrages Etat des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie en 1792 et 1793.

Il ne reprend ses activités qu'en 1795, date à laquelle il est nommé professeur de législation à l'Ecole centrale. Il est peut-être moins engagé que Gilibert mais, en tant que secrétaire de l'Ecole, il joue un rôle important. Bien que considéré comme royaliste (32), il semble que Delandine ait voulu se rallier au Consulat. Lors du passage de Bonaparte à Lyon, la ville décide de frapper une médaille commémorant les débuts de la reconstruction des façades de Bellecour (33). La légende est composée par Delandine et Bérenger. De même, dans son Journal de Lyon et du Midi, fondé avec Dumas (34), le 29 décembre 1801, il fait l'éloge du nouveau régime (35).

Le préfet Verninac lui accorde une place dans la liste des personnalités lyonnaises. Il est membre du conseil du 2ème arrondissement (36), membre du bureau de bienfaisance du 6ème arrondissement (36). Il peut compter sur des appuis importants, comme celui de Ribouf par exemple. Il désire sans doute jouer un rôle primordial dans la nouvelle réorganisation de l'enseignement (37). Il est certain qu'il aurait accepté la nomination de proviseur du Lycée de Lyon.

Il a contre lui de s'être compromis lors de la Révolution en soutenant la royauté. Certes de nombreux Constituants ont trouvé

des places importantes, mais il est moins appuyé que ses concurrents directs, Roux et Béranger. Il faut donc l'écarter. On décide de lui rendre sa place de bibliothécaire de la Ville. Mais son occupant, Tabard, ancien professeur au Collège Notre-Dame, résiste. Il faut donc lui donner en compensation un poste au Lycée de Lyon.

Après la démission du premier proviseur, il paraît moins intéressé. Il a une fonction de tout repos, un traitement équivalent et un logement de fonction. De plus, les pouvoirs publics ne veulent pas d'un Lyonnais. Donc on peut penser qu'il a renoncé à ses ambitions. Toutefois il maintiendra de mauvais rapports avec les deux premiers proviseurs du lycée. La place de bibliothécaire dont il sera si fier semble l'avoir écarté définitivement de toute ambition dans l'Instruction publique (38). Il continue ses activités littéraires. Il participe encore aux querelles internes du lycée (39). Il s'oppose de plus en plus au régime napoléonien (40). Cependant son rôle s'amenuise et il meurt à Lyon, le 5 mai 1820 (41).

Claude Antoine Roux (42).

Il est né à Lyon le 18 juin 1750 (43). Il fait ses études au Grand Collège et suit sa rhétorique sous la direction du Père de la Serre, de l'Oratoire : il la termine le 26 Août 1765. La même année, il part pour Orléans au Séminaire des Sulpiciens. En 1767, il va à Paris et obtient, en 1769, le grade de maître ès arts de l'Université de Paris. Le 1er novembre 1770, il entre au Collège Royal Dauphin de Grenoble (44) où il professe la philosophie jusqu'en 1774 (45). Durant son séjour à Grenoble, il présente quatre thèses, 2 en mathématiques et 2 en philosophie, ce qui lui permet d'enseigner indifféremment les lettres et les sciences. D'ailleurs, certains pensent qu'il a enseigné les mathématiques à Grenoble (46). En novembre 1774, il devient professeur de rhétorique au Collège Notre-Dame (47). Il est



ordonné prêtre le 23 septembre 1779 (48). Le 30 janvier 1781, il est admis à l'Académie de Lyon et en devient le directeur en 1784 (49). Il est nommé chanoine de Saint-Nizier le 17 avril 1785. A cette époque, il a la renommée d'un excellent prédicateur. En 1788, il est chargé d'examiner un mémoire présenté par le jeune Ampère sur la quadrature du cercle (50). Son attitude pendant la Révolution reste obscure. Dans son éloge, Dumas affirme " Après avoir traversé les longs orages sous le voile laïc, mais ne cessant jamais d'honorer le ministère dont il était revêtu, il fit le 14 Juin 1802 sa soumission entre les mains de l'évêque de Chambéry." Cela peut donner à penser que Roux a refusé de prêter serment à la Constitution Civile du Clergé. Mais un autre auteur nous affirme le contraire (51). En tant que chanoine de Saint-Nizier, Roux n'était pas tenu à prêter serment, puisque c'est une distinction honorifique. Mais, en tant que professeur du Collège Notre-Dame, il devait le prêter, pour continuer à exercer ses fonctions. Malheureusement nous n'avons plus le registre des serments (52). Il ne reprendra ses fonctions ecclésiastiques qu'après sa retraite. Cependant nous pensons qu'il a été assermenté car il obtient un certificat de civisme en 1793 (53).

Il continue à jouer un rôle important à l'Académie et en 1792, il est chargé par la Municipalité de rédiger un mémoire pour convaincre le gouvernement d'installer un lycée à Lyon. En 1793, il est emprisonné et sera acquitté par la Commission Révolutionnaire de Lyon le 9 janvier 1794 (54). Entre 1794 et 1796, nous n'avons guère de renseignements sur ses activités. D'après les rapports de la police impériale, il aurait émigré (55). Mais nous pensons qu'il s'est caché dans les environs de Lyon en particulier à Ecully (56). Quoi qu'il en soit, il est de retour en 1796 à L'Ecole centrale de Lyon, où il exerce les fonctions de professeur d'histoire, et de professeur de mathématiques en 1798.

Lors du rétablissement de l'Académie en 1800 par le préfet Verninac, il devient secrétaire de la classe des Sciences. Puis il est élu secrétaire perpétuel de la section des Belles-Lettres et Arts et section des Sciences. C'est ainsi qu'il est amené à rédiger les compte rendus des séances du 4 pluviôse an X (24 janvier 1802) en présence du ministre de l'intérieur, et du 24 messidor an X (13 Juillet 1802).

C'est une personnalité de premier plan du monde enseignant de l'Ancien Régime. Les rapports des administrateurs lui sont favorables. Le préfet Verninac écrit au ministre de l'intérieur (57) le 7 ventôse an X (26 Février 1802) " Le cours de mathématiques est habilement professé par le citoyen Roux...Un homme honoré par plus de 30 années brillantes d'enseignement et qui sous tous les rapports a de grands droits à la bienveillance du gouvernement". Il confirme en le plaçant dans ses hommes célèbres du département : " L'un des meilleurs écrivains et des hommes les plus éclairés de France. Laborieux et honnête". On apprend par la correspondance d'Ampère (58), que dans l'entourage du préfet Bureaux de Pusy, Roux sera désigné comme proviseur. Cette nouvelle réjouit Ampère. L'entourage du préfet, c'est Dumas, un de ses collègues de l'Académie, son secrétaire-adjoint, c'est Piestre, autre académicien, tous deux fonctionnaires à la préfecture, partisans de sa nomination, d'autant plus qu'il est soutenu par le préfet lui-même. Il fait partie de la liste des notables (59). Il est membre du conseil du 2ème arrondissement (58). Il est associé ordinaire de la Société d'agriculture (60).

On peut donc penser qu'il aurait dû être nommé proviseur, d'autant plus que Bérenger ne souhaitait pas cette fonction. Mais il y a des obstacles. D'après la loi du 11 Floréal, il ne pouvait pas devenir proviseur, car il est célibataire. Cette interdiction a pu jouer, mais Jacques Roman est nommé proviseur du Lycée de

Marseille alors qu'il est prêtre. Donc ce n'est pas une règle absolue.

On doit rechercher les raisons de son échec ailleurs. Nous pensons d'abord qu'il s'est rallié au régime bonapartiste (61) même si un rapport de police de 1808 le qualifie de suspect. Il sera d'ailleurs nommé maire d'Ecully (62). Ce sont ses mauvais rapports avec les autorités ecclésiastiques qui expliquent son échec. S'il s'est soumis à l'évêque de Chambéry, on comprend mal qu'il n'exerce aucune fonction sacerdotale avant 1820. Il s'est donc éloigné de ses activités religieuses par volonté délibérée, ce qui a provoqué l'hostilité de la hiérarchie. Le gouvernement avait certes avantage à nommer proviseur, une personne dégagée de l'influence de l'archevêque de Lyon, mais il ne pouvait pas provoquer son opposition en nommant un ancien chanoine qui a abandonné toute pratique religieuse (63)

Nous pensons donc que dans un premier temps, Roux a été nommé proviseur. Ampère en est si convaincu qu'il lui écrit pour recommander son ami Clerc. Mais l'archevêché intervient et demande de choisir un autre candidat. Il faut donc rapidement se mettre d'accord sur un nom. On s'explique ainsi le désarroi de Bérenger, assuré de son poste de professeur de belles-lettres, obligé d'accepter une fonction difficile. Pour consoler Roux, il fallait lui assurer une place importante (64).

Roman Jacques (65).

Jacques Roman est l'avant-dernier supérieur du Collège de la Trinité. Il est né à Sisteron en 1744 (66). Il fait ses études à Marseille et entre à l'Oratoire d'Aix-en-Provence, le 25 novembre 1761 (67). Il est ordonné prêtre en 1768 par Monseigneur de Belloy (68). Il dirige l'Oratoire de Lyon de 1769 à 1775. Professeur de philosophie au Collège de Nantes de 1775 à 1777, il a Fouché comme élève. Il continue sa carrière dans les collèges

d'Angers, d'Arras et de Niort (69). Il est supérieur du Collège de Marseille de 1782 à 1788, puis supérieur du Collège de Lyon en 1788 (70). Au début de la Révolution, il essaye de collaborer étroitement avec le nouveau pouvoir (71). Mais il se heurte rapidement au Bureau des collèges. Son obstination provoque un changement de supérieur. En 1791, il émigre et gagne l'Italie. Il rentre en France en 1802 (72). Sa personnalité, son intransigeance, ses bonnes relations avec le clergé lyonnais sont autant de gages de succès pour le Lycée de Lyon. Mais les autorités municipales ne peuvent que s'opposer à sa nomination. La lère Commission chargée de l'établissement du Lycée de Marseille le nomme proviseur en 1802 (73). Peu de temps après sa nomination, des conflits importants avec la municipalité de Marseille et avec les autorités centrales l'obligent à démissionner (74). Donc on aurait pu penser à lui pour le Lycée de Lyon. Mais le personnage est difficile et on l'écarte provisoirement (75).

Ainsi, les quatre candidatures de Gilibert, de Delandine, de Roux et de Roman ont été écartées pour diverses raisons. Il ne reste donc que Laurent Pierre Bérenger qui a le mérite de ne provoquer aucune opposition importante.

Laurent Pierre Bérenger (76).

Bérenger est né à Riez le 28 novembre 1749 (77). Peu de temps après sa naissance, sa famille s'installe à Marseille, puis part pour Toulon en 1755. Le jeune Laurent Pierre inscrit au collège oratorien de cette ville, profite de l'enseignement de son oncle paternel, le Père Bernard Bérenger, ancien professeur de rhétorique et ami de Mgr de Montmorency, évêque de Condom (78). Un autre oncle (79), supérieur du Collège de Tournon et ami de l'évêque Déchoin, le prend dans cet établissement où il reste jusqu'en 1765. Le Père Bernard Bérenger décide de l'emmener à Lyon, où il vient d'être nommé préfet des

études, mais il est tué lors d'un accident le 14 Novembre 1765 (80), rue Saint-André à Vienne (81). Sur la recommandation du Père D'Anglade, supérieur du Grand Collège de Lyon, Laurent Pierre est reçu à l'Institution de l'Oratoire de Lyon le 25 Novembre 1765, (82) alors que le Père Boyer est supérieur (83). De novembre 1766 à novembre 1769, il fait sa rhétorique et sa philosophie au Collège de l'Oratoire de Notre-Dame en Forez (84). C'est en qualité de confrère et non de père, comme on peut le lire dans certains ouvrages, qu'il devient professeur de 6ème au Grand Collège de Lyon de 1769 à 1770 (85), puis professeur de 5ème de 1770 à 1771 (86) et de 4ème de 1771 à 1772. En 1772, il est envoyé au Collège oratorien de Troyes comme professeur de 3ème. L'année suivante, il est professeur de seconde et enfin occupe la fonction de professeur de rhétorique de 1774 à 1775 (87). Lors de son séjour, il a comme élève Danton de 1772 à 1774. Celui-ci, à la suite d'une fugue pour assister au couronnement de Louis XVI à Reims aurait remis à Béranger une composition sur le sacre du roi. C'est en 1774 que Béranger publie son premier ouvrage (88).

En 1775, Béranger a terminé son apprentissage de professeur. Il voudrait peut-être revenir à Lyon mais il n'y a pas de place de libre au Grand Collège. Lui-même raconte qu'il désirait (89) devenir prêtre mais l'évêque de son diocèse lui refuse son dimissoire et devant ces difficultés, il renonce à la prêtrise (90). Il décide donc de quitter l'Oratoire et de concourir à une chaire de rhétorique. L'occasion intervient au Collège royal d'Orléans, (91) avec la démission, en juin 1775, de Charbuy professeur de rhétorique (92). Pour le remplacer, on organise un concours dont le programme est publié le 19 Novembre 1775, mais aucun candidat ne se présente. L'année suivante, Béranger étant le seul, est nommé le 12 mai 1776, sans avoir subi les épreuves et à la seule vue de ses états de service (93).

A Orléans, Béranger se lie d'amitié avec Laurent de Reyrac, curé de Saint Maclou, censeur royal et correspondant de l'Institut. En 1781, il remporte un prix de poésie à l'Académie de Rouen avec une épître A l'hiver. Mais, la même année, il a une grosse affaire avec le Bureau du Collège royal. En effet, il publie une épître satirique insérée dans le Mercure de France, intitulée Le Boulevard de Province. Cette épître ridiculise la bonne société de la ville et provoque donc des réactions. Le Bureau, dans un premier temps, décide que Béranger ne fera pas l'exercice public du 26 Juillet 1781. Puis le 16 décembre, on lui demande de fournir des explications : 1° sur sa façon d'enseigner ; 2° sur l'abus de la versification française ; 3° sur sa conduite hors du Collège ; 4° sur une épître satirique insérée dans le Mercure de France du 21 Juillet 1781 intitulée le Boulevard de Province où il insulte le corps de la magistrature d'Orléans et un grand nombre de citoyens de différents ordres (94).

Béranger promet de s'amender. L'incident est clos. Il peut reprendre ses activités. En 1783, il publie deux de ses principaux ouvrages, les Voyages en Provence (95), et la Morale en Actions (96), ce qui lui vaut d'être proclamé citoyen d'honneur de Toulon (97) et désigné membre associé de l'Académie de Lyon (98). Mais il perd un de ses principaux appuis à Orléans avec la mort de l'abbé de Reyrac, à qui il rend hommage (99). L'année suivante, il fait imprimer un ouvrage à Orléans chez Couret de Villeneuve, où accuse-t-on, il écrit des choses répréhensibles (100), ce qui provoque un nouveau scandale dans la ville. Le Bureau décide donc de régler cette affaire à l'amiable. Grâce à ses écrits, Béranger a été nommé censeur royal en 1785 (101). On lui propose donc de démissionner pour cause de santé (102). A sa place est promu le professeur de troisième, l'abbé Jean-Baptiste Déméré (103). Voici donc Béranger sans fonction. A-t-il demandé sa réintégration dans l'Oratoire (104)? Il est toujours intéressé par le Grand Collège de

Lyon (105). Mais il n'obtient pas satisfaction. Il gagne Paris où il trouve la place de précepteur du duc de Valentinois (106) en avril 1785 (107).

En 1786, il fait paraître dans le journal polytype une satire intitulée : La Poularde où il dévoile la conduite scandaleuse de la nièce d'un prélat. A la suite de cette publication, il aurait perdu sa pension de 400 livres tout en gardant sa charge de précepteur. Jusqu'à quelle année est-il resté à Paris ? Certains de ses biographes pensent qu'il aurait été à Lyon à partir de 1785 (108). Cette interprétation est fautive. D'après l'Almanach Royal, il est domicilié à Paris dans l'Hôtel du duc de Valentinois jusqu'en 1789 (109). D'après Dumas, il fait des séjours en Provence et à Lyon, séjours peut-être assez longs pour faire croire qu'il a quitté Paris. C'est sans doute à l'occasion de ses voyages qu'il fait la connaissance de sa future épouse Catherine Souchay, domiciliée à Chaponost. Donc, nous pouvons affirmer que Bérenger habite Paris entre 1785 et 1789. Il fournit des contes au Manuel des Boudoirs et des vers à l'Almanach des Muses. Il publie aussi une série d'ouvrages (110).

En 1789, il se démet solennellement de sa charge de censeur royal et annonce que malgré sa pauvreté, il fait don à la nation de ses 200 livres d'appointement, ne voulant plus d'une fonction qui l'empêche de parler librement (111). Peu de temps après, sur la proposition de Daunou (112), il est compris pour 2000 livres dans une gratification votée en faveur des savants et artistes (113). La publication d'un ouvrage sur l'éducation des princes (114) lui permet d'obtenir une charge pour s'occuper de l'éducation du jeune dauphin. La même année, il publie toute une série d'ouvrages concernant la Révolution (115).

Le 9 février 1790, il se marie à Chaponost avec Catherine Souchay (116). Son mariage lui permet d'accéder à une certaine richesse (117). Son beau-père, Pierre-Hélène Souchay, a des

prétentions à la noblesse (118). Il est membre de l'Académie de Lyon. Sa belle-mère Jeanne Marie Vionnet, est apparentée à la famille des Vouty (119). Bérenger obtient ainsi une position importante à Lyon. Mais il ne s'installe pas immédiatement dans cette ville. La naissance de son fils Antoine à Paris en mars 1791 (120) prouve qu'il occupe toujours sa fonction de précepteur. On peut penser qu'il est toujours à Paris en 1792 à la suite de la publication d'un nouvel ouvrage (121). Lui-même affirme qu'il ne quitte Paris qu'en 1792 (122). Mais il affirme aussi qu'il quitte cette ville en 1791 (123).

Donc, on peut penser qu'il s'installe à Lyon à la fin de 1791 ou au début de 1792. Il obtient un cours de littérature en octobre 1792 (124). Il a donc comme collègues Gilibert et Frossard. Il a très peu d'élèves. En mars 1793, à la suite de la disparition de l'Institut, il se retire chez son beau-père à Chaponost. Il se tient prudemment en dehors de toute querelle politique et dira lui-même " qu'au plus fort de la tourmente révolutionnaire, il cultivait ses fleurs à Chaponost "(125). De même, à l'occasion de la naissance de sa fille Angélique (126), il s'intitule homme de lettres, propriétaire cultivateur dans la commune de Chaponost. Péricaud nous dit qu'après le 9 thermidor an II, il appartient au parti des honnêtes gens (127).

Le 13 Février 1796, il devient correspondant de l'Institut pour la classe de Littérature et des Beaux Arts (128). Il est chargé la même année du cours d'éloquence à l'Ecole centrale du département du Rhône. A l'occasion de l'ouverture solennelle de l'Ecole, il prononce un discours fort remarqué (129). Cependant le cours d'éloquence n'est guère suivi, car il est trop savant pour ses élèves (130). Il se rattrape lors de la lère distribution des prix (131). A cette époque, il se fait remarquer par ses attaques virulentes contre la Révolution Française (132). Malgré sa nomination de professeur, il demande, le 11 pluviôse an V (30



janvier 1797), à l'Administration centrale du département du Rhône, de lui obtenir le paiement d'arriérés de pension (133). La Révolution lui a fait perdre la dot de sa femme, l'a remboursé en assignats et il a été obligé de vendre sa bibliothèque. Il vit péniblement de 4 arpents de terre alors qu'il devrait toucher 1200 francs par an, à titre de pension. Lors de la restauration de l'Académie de Lyon sous le nom d'Athénée, il devient rapidement un des principaux personnages de cette institution (134). Mais, à la suite d'une querelle avec Pitt, il n'obtient pas la charge de secrétaire des Belles-Lettres et Arts (135)

En 1800, grâce à l'appui de Vouty, il est nommé au Conseil général du Rhône (136). Entre 1800 et 1802, il participe à toutes les manifestations publiques. Ainsi, au premier passage de Bonaparte, il compose avec Delandine la légende commémorative de la reconstruction des façades de Bellecour. Lors du second passage de Bonaparte, il multiplie les louanges au Premier Consul. Ainsi, dans le Journal de Lyon et du Midi (137), on peut lire à propos d'un buste de Bonaparte : "Le voilà, c'est lui ! C'est son front héroïque et profondément pensif."

Le 22 nivôse an X (12 janvier 1801), il compose une cantate sur une musique de L. Jadin, vantant les mérites de Bonaparte (138).

"Le voilà, le voilà, le Dieu de la Victoire ;  
voilà ses faisceaux triomphants !  
Voilà ces guerriers si vaillans,  
dont les noms sont inscrits au temple de mémoire !  
Lyon, Lyon, sois fière de ta gloire ;  
Que la reconnaissance éclate dans tes chants...  
Quand Bonaparte seul nous apparut soudain,  
trionphateur du Nil, du sort et de Neptune  
il vit les Lyonnais embrasser sa fortune  
Sa présence aujourd'hui les venge du destin."

Il se fait remarquer et en profite pour faire sa cour à Joséphine (139). Il est récompensé de son zèle par une nomination de censeur dramatique (140), le 18 messidor an X (7 juillet 1802).

D'un point de vue littéraire, c'est pour lui une époque très féconde. Il multiplie les ouvrages consacrés à l'éducation (141). Il collectionne les titres et les charges. Il est membre de plusieurs Académies (142). Il est Commissaire du Gouvernement près du Jury de l'Ecole vétérinaire pour l'an X (143). Il est Commissaire général du jury près du jury d'instruction de l'Ecole militaire. Il est membre du Conseil d'Administration du Bureau de Bienfaisance, et président du Bureau du 3ème arrondissement. Il est associé ordinaire de la Société libre d'agriculture (144).

Depuis son arrivée à Lyon, Béranger a su se ménager une réputation d'homme de lettres et de remarquable professeur d'éloquence. Il est celui que l'on consulte. Par l'intermédiaire de sa charge de conseiller général, il fait connaître ses idées. Il a de précieuses amitiés à Paris et a d'excellentes relations avec Fontanes (145) et le poète Delille. Il se plaît à rappeler qu'il a correspondu avec Mirabeau. Il connaît aussi Madame de Staël (146) et la baronne de Krüdener. A Lyon, il fréquente aussi Ballanche. En 1803, il est chargé d'accueillir Chateaubriand à l'Académie (147). Nous sommes tenté de dire avec Dumas (148) qu'il était le seul à pouvoir devenir proviseur du Lycée de Lyon.

En fait, Béranger veut s'assurer la place de professeur de belles-lettres. Il fait jouer ses relations. Par les Vouty, il s'assure l'appui de l'Archevêché (149). Lui-même ne manque pas de faire sa cour auprès de Fesch (150).

" Il vient ; et sa présence, en des jours plus sereins  
fera bientôt changer le cours de nos journées  
le ciel sera d'azur, et de tristes destins  
ne flétriront jamais ces rives fortunées. "

Il connaît très bien le premier vicaire général Jauffrey qui a dû soutenir ardemment sa candidature (151). Il ne manque pas d'accueillir le préfet du Rhône par ses louanges habituelles (152).

" Je dirais les talens, je peindrais les vertus  
d'un guerrier orateur et d'un philosophe aimable  
dont l'esprit élevé, dont l'âme inaltérable,  
imprima sa grandeur aux cavernes d'Olmuz. "

Il a aussi l'appui de la Commission avec Villar, membre de l'Institut comme lui. Celui-ci le soutiendra toujours (153).

La fonction de professeur de belles-lettres (154) lui permettrait donc de continuer ses cours au Lycée de Lyon (155). Il n'aurait pas la responsabilité écrasante de l'organiser. Mais on n'arrive pas à trouver le candidat idéal. D'ailleurs, la Commission s'étonne du retard de la nomination du proviseur (156). L'archevêché avance donc le nom de Bérenger. Celui-ci fait part de ses réticences. Fesch ne craint pas de faire pression (157). Il faut donc accepter.

Ainsi des appuis nombreux, des circonstances favorables ont joué en sa faveur et il est nommé officiellement (158), le 8 pluviôse an XI (28 Janvier 1803). A cette date, il a 54 ans. Dumas le décrit ainsi : "Yeux grands, bleus, à fleur de tête, le front élevé, le nez bien fait, la taille bien prise et au-dessus de la médiocre ; son ton était rempli de prévenance et d'affabilité." Il jouit d'un certain prestige comme écrivain. C'est une des gloires de Lyon. Il a su se garder des querelles politiques, a beaucoup écrit et continue à écrire. Par opportunisme, il s'est rallié au régime de Bonaparte. Son ralliement lui apporte des satisfactions. Mais il n'a jamais exercé des responsabilités aussi importantes. On lui demande beaucoup mais on lui donne très peu de moyens. On lui fait confiance sans connaître ses capacités d'administrateur. On pense avoir choisi un proviseur qui saura s'imposer en évitant tout conflit. Fourcroy (159), de son côté, ne doute pas de son succès et ajoute " Je vois avec satisfaction que le gouvernement a rendu

justice à votre mérite et à vos travaux dans l'Instruction publique. Je ne doute pas de votre zèle à justifier sa confiance dans le nouveau poste que vous allez remplir." Plus tard Villar (160) écrira "La voix de tous les Lyonnais vous appelait à la place de proviseur. On regardait même votre nomination comme un gage assuré du succès du Lycée. " Ainsi, Bérenger, encouragé par les autorités, était condamné à contenter tout le monde. Dans le cas d'un échec, il compromettrait son avenir dans l'Instruction publique. Cet homme ambitieux compte plus sur ses relations pour assurer son avenir que sur sa action propre.

Le premier proviseur du Lycée de Lyon a écrit, en outre, de nombreux ouvrages sur l'éducation. Il n'est donc pas inutile de le suivre dans ses pérégrinations pédagogiques. Dans le livre III des Soirées Provençales, il écrit modestement : " Ce que vous exigez de moi serait le sujet d'un très bon livre qui nous manque, même après ce que Rollin, Duguet et Nicole ont écrit pour l'instruction des maîtres et des disciples." Peu de temps avant sa nomination comme proviseur, il réaffirme ses convictions pédagogiques (161).

" Je déclare et proteste que depuis la Révolution, j'ai professé à Lyon devant plus de 100 élèves publics, et devant 50 disciples particuliers...Je persévère dans ce genre de travail aujourd'hui que l'âge et la Révolution ont desséché ma veine et blanchi mes cheveux...Je les compose dans mes loisirs pour mes enfants, pour mes disciples, et pour ces pensionnats célèbres et courageux où se sont conservées les traditions anciennes de l'enseignement qui créa tant d'hommes éclairés et vertueux parmi les Français. "

Bérenger est partisan de la pédagogie des Oratoriens. Il n'a donc pas renié sa formation. Il ne fait preuve d'aucune originalité. Lui-même expose clairement ses conceptions dans la XIIIème Lettre et sa suite des Soirées Provençales, adressée à un jeune professeur de Toulon. Fort de son expérience, Bérenger lui conseille aimablement : avant d'enseigner, il faut refaire votre

éducation, car après 10 ans de formation vous ne savez rien. Dans sa VIème lettre Berenger critique à mots couverts le Collège d'Orléans où il enseigne.

Le jeune professeur doit recommencer par lui-même ses études. En effet, à la question essentielle : qu'avez-vous appris jusqu'à présent ? La réponse est simple : rien. Notre jeune professeur, élève sans doute studieux et doué, a appris dans un collège de Jésuites, beaucoup de choses inutiles. Il n'a jamais exercé son esprit critique. Sa formation n'est que le résultat d'une compilation (162) d'ouvrages impossibles à assimiler et surtout inutiles. Ainsi, notre jeune professeur aime l'histoire ancienne. Certes, c'est une bonne chose de connaître les exploits d'Ulysse, de Télémaque et d'Enée, mais que connaît-il des faits contemporains ? Il devrait s'intéresser aux aventures de Suffren en Inde et à celles de La Fayette dans le Nouveau Monde. A quoi lui sert de connaître le passé s'il ne connaît pas le présent ? Quant à la géographie, il ne faut pas en parler. Notre jeune professeur, avec toute la bonne volonté du monde, serait incapable de connaître exactement les divisions de l'Espagne, de l'Italie et de la Grande-Bretagne. La géographie est aussi nécessaire que l'histoire pour une bonne connaissance de son époque.

Mais que dire de sa propre langue maternelle ? Notre futur professeur doit écrire admirablement le latin. Il a reçu un enseignement qui lui a permis de bien assimiler cette langue, mais est-il capable d'écrire correctement la langue française ? Alors, que va-t-il apprendre à ses élèves ? Sans doute, il leur fera imiter les vers latins, mais quel est l'intérêt de ces parodies latines ? Il n'a jamais essayé, au cours de ses études, d'imiter Racine ou Boileau. C'est une lacune importante. Il aurait manié avec adresse la langue française et formé ainsi ses élèves.

Quant aux sciences, c'est le désastre. Il a étudié la physique, mais ne connaît pas la physique expérimentale qui lui aurait

permis de faire des expériences. On ne peut pas lui en remontrer en géométrie, mais s'il veut connaître la superficie exacte d'un jardin, il est obligé de s'adresser à un homme de métier qui a le mérite d'être un praticien.

Le bilan est donc négatif. Il a reçu un enseignement théorique jamais confronté aux réalités contemporaines d'ouverture sur la vie. Bérenger lui propose un plan d'études qui lui permettra d'acquérir les bases nécessaires. Il doit suivre deux étapes : l'acquisition des connaissances et leur application .

Dans un premier temps, il doit acquérir les bases nécessaires en français. Il pourra lire avec profit les Odes de J. B. Rousseau, quelques épîtres de Boileau et l'Art poétique. Il doit étudier la Petite Grammaire du grand Arnault, la Courte Logique de Dumarsais, le Principe de Burlamaqui (163), le Discours de Massillon sur les preuves de la religion. Une fois la culture générale acquise, le futur professeur doit étudier la pédagogie et la morale. Les auteurs essentiels sont Sénèque, avec le Traité des Offices, Fénelon avec Télémaque, J. B. Rousseau, Voltaire, Horace, La Fontaine et Greffettius. Il faut lire, relire ces auteurs, mais le jeune professeur doit choisir les passages adaptés à son enseignement. Il ne doit jamais abdiquer son esprit critique. Il doit choisir des auteurs contemporains car ses élèves ne connaissent pas assez l'histoire pour comprendre l'importance des Philippiques de Démosthène.

Enfin, pour compléter ses connaissances, le jeune professeur doit lire des historiens tels que Voltaire avec l'Histoire de Charles XII, ou Madame de Sévigné, avec les Lettres. Il doit s'intéresser aux Orateurs tels que la Chalotais, Bossuet et Bourdaloue. Il doit lire les philosophes tels que Descartes, Malebranche, Pascal, Condillac.

Une fois ses connaissances assurées, il peut passer à leur application. Il doit donner à ses élèves des notions claires, justes

et variées. Son auditoire est composé de "disciples qui tiennent encore à l'enfance et se croient homme..." Donc il faut éviter la pédanterie qui ne servirait en rien au prestige du maître.

" Mais que le maître dans son enseignement renonce à toute forme de brutalité. Bérenger se félicite des décisions de 1763 qui, en écartant les Jésuites, ont mis fin aux châtimens corporels. On les a remplacés par l'émulation, mais c'est un art difficile. Si on abuse des distinctions flatteuses ou des exclusions humiliantes, on provoque de la rancœur et de la jalousie. Cela nuit au progrès des élèves. Le professeur doit s'adapter au tempéramment de chaque élève, le suivre dans sa propre progression. Il doit être sévère pour les plus intelligents et indulgent pour les moins doués. Le maître ne devra jamais céder au découragement devant la modicité des résultats de certains élèves.

L'enseignement sera pragmatique, adapté aux réalités. Ainsi pour les Beaux-Arts, maître et élève iront regarder le modèle pour comprendre et suivre les transformations apportées par l'artiste. De même, si on veut comprendre les Géorgiques de Virgile, il faut percevoir avec amour les détails de la vie champêtre. Ainsi, grâce à un enseignement clair qui fait appel aux questions, à la réflexion, aux renseignements pratiques, le maître exercera son métier correctement. Son enseignement sera incomplet et même inutile s'il ne l'illustre pas de nombreux exemples. Bérenger emploie l'expression de "Morale en actions", expression qui sera prétexte à un ouvrage. Enfin le maître doit indiquer à ses élèves des ouvrages faciles à lire pour leur donner le goût à la lecture.

Pour se résumer, Bérenger pense que le maître doit être ordonné, exact, bienfaisant, respectueux de ses élèves, ne montrant jamais aucune préférence en invitant certains chez lui, ne flattant jamais les riches, s'intéressant aux pauvres. Dans ce cas, il aura rempli son devoir. Son caractère égal, sa bienveillance, sa politesse et sa douceur le feront respecter et aimer de ses

élèves. En fait, dans ses conseils au jeune professeur, il ne fait donc que reprendre les thèses pédagogiques de l'Oratoire (164). On retrouve le souci de ceux-ci de ne pas contraindre, d'engendrer le respect, leur volonté d'assurer un enseignement ouvert aux réalités de leur époque. Les Oratoriens étaient favorables au développement de l'enseignement scientifique.

Bérenger a été aussi précepteur du duc de Valentinois. Cependant, dans sa VI<sup>ème</sup> lettre des Soirées Provençales, antérieure à sa fonction, et dans ses interventions au Conseil général, il se déclare partisan de l'enseignement des collèges. Même si le précepteur est excellent, l'enfant ne peut pas progresser. Il est seul et aucune émulation ne l'amène à faire des efforts. Dans les collèges, il connaît le travail en commun, apprend à vivre en société : d'où la nécessité des pensionnats. Il faut l'interroger publiquement, ce qui lui permet de connaître rapidement ses limites. Son éducation sera complète grâce à ses maîtres et à ses condisciples.

Ainsi, Bérenger se déclare partisan inconditionnel des collèges oratoriens. Se voit-il supérieur d'un établissement similaire qui dispose d'un pensionnat ? Pense-t-il qu'il peut atténuer certaines dispositions contraires à son opinion ? A-t-il accepté une fonction parce qu'il ne pouvait pas faire autrement en attendant mieux ? Quoi qu'il en soit, Bérenger donne l'impression d'être encore peu sensible aux contradictions, mais ses fonctions rapidement l'obligeront à choisir. Littérateur adulé, il devait faire ses preuves.

## 2) Le choix du censeur.

Bérenger a été choisi pour ses qualités de littérateur et pour ses relations lyonnaises. Le censeur des études doit avoir des qualités d'administrateur et s'occuper surtout des



problèmes internes du lycée. Une première nomination est faite en la personne de Champagny (165), qui démissionne immédiatement. Est-ce le futur proviseur Louis Nompère de Champagny ? Rien dans l'état de nos documents ne nous permet de répondre à cette question (166). Dans le cas d'une réponse positive, on pourrait conclure que celui-ci, vu la position de son frère (167), ne veut pas se contenter de jouer les seconds rôles et qu'il ambitionne une position plus importante (168).

Pour remplacer le censeur démissionnaire, on choisit Claude Jacques Apert (169). Il est né le 13 octobre 1774 à Pargny-sur-Saulx, dans le département de la Marne (170). Avant-dernier d'une famille nombreuse (171) et sans doute peu fortunée, il obtient une bourse non noble au Collège de Maître Gervais, en octobre 1786 (172). Il a comme professeur Champagne (173). En juillet 1794 (174), il s'engage comme volontaire en qualité d'élève en chirurgie. Le 15 thermidor an II (2 août 1794), il devient pharmacien de 3ème classe à la 17ème division et sert comme officier de santé du 16 pluviôse an III (4 février 1795) au 1er prairial an V (20 mai 1797). Il est employé en qualité de pharmacien de 3ème classe au magasin général des pharmaciens, établi à l'Ecole Militaire de Paris, du 1er nivôse an VI (21 décembre 1797) jusqu'au 29 thermidor an VI (16 août 1798). Il quitte donc l'armée en juillet-août 1798 et demande le paiement de sa bourse, conformément à la loi du 22 mai 1793 qui a maintenu les boursiers partis pour les frontières dans la jouissance de leurs bourses. Il obtient de son ancien maître Champagne, devenu directeur du Prytanée de Paris, d'être engagé comme maître d'études (175). Il fait ainsi la connaissance de la famille d'un de ses élèves, le jeune Hardouin (176). Cependant, profitant de ses appuis, il essaye d'obtenir la place de secrétaire de la préfecture de l'Allier (177), ce qui laisse supposer qu'il connaissait Bureau de Pusy, préfet de l'Allier, nommé par la suite préfet du Rhône. Mais

sa requête est rejetée. La démission de Champagny est pour lui une occasion inespérée. Fort de l'appui de ses anciens maîtres, de celui du préfet du Rhône et enfin celui de Laugier, chef de la 3ème division de l'instruction publique, il est nommé censeur des études. C'est un jeune censeur qui assure ainsi le contrôle de la préfecture et aussi celui de Fourcroy, par l'intermédiaire de son protecteur Laugier.

### 3) La nomination du procureur-gérant.

Le préfet du Rhône et les maires de Lyon soutiennent la candidature de Jossinet, tandis que la Commission présente Courtois. Celui-ci, originaire de Lyon, a été employé pendant 30 ans au ministère de l'intérieur (178). Roederer lui a promis un dédommagement, car il a perdu sa place. Une place de procureur-gérant le contenterait, surtout celle du Lycée de Lyon.

Jossinet Jean-Baptiste (179) est né à Dijon, le 4 septembre 1744 (180). Le 24 novembre 1764, il est admis à l'Institution de l'Oratoire de Lyon. Il est professeur de 6ème au Collège de la Trinité de 1766 à 1767. En 1767, il quitte l'Oratoire et a des activités commerciales (181). Ayant sans doute été ruiné par la Révolution, il pose sa candidature de procureur-gérant au Lycée de Lyon. Appuyé par l'archevêque de Lyon (182), il est donc nommé, le 1er ventôse an XI (20 février 1803).

## II) La nomination des professeurs.

Nous avons très peu de renseignements sur les critères qui ont guidé le choix de la 2ème Commission pour établir la liste des candidats. Selon la loi du 11 floréal an X, elle retient seulement deux noms proposés au choix du Premier Consul. En tout et pour tout, il y aura 8 heureux élus alors qu'il y a tant de demandes pour le Lycée de Lyon (183). Villar constate qu'il est triste de voir écarter tant de personnes compétentes. L'opinion publique, ajoute-t-il, ne comprendrait pas que l'on retienne les prêtres mariés (184).

Pour figurer sur la liste de la Commission, il faut répondre à certaines exigences mais ce sont les professeurs des Ecoles centrales remplacées par le Lycée qui sont prioritaires. Ainsi, le Conseil général du Rhône constate que les professeurs de l'Ecole centrale du Rhône ont bien fait leur travail. Il faut donc les garder dans la nouvelle organisation (185). Le préfet Verninac avait fait la même demande quand on parlait de l'installation d'un Prytanée à Lyon (186). Le Conseil général revient à la charge le 5 prairial an X (25 mai 1802) sans doute sous l'influence de Bérenger. Il demande en plus que les anciens membres des congrégations soient choisis comme professeurs (187). Leur célibat leur permettra de s'occuper de leurs fonctions. Cette exigence favoriserait la plupart des professeurs de l'Ecole centrale de Lyon.

Il faut aussi disposer d'appuis. La Commission, elle-même, constate qu'elle est toute puissante (188). Villar ne se gêne pas, lors de l'installation du Lycée de Moulins, pour favoriser les anciens Doctrinaires et en particulier un de ses anciens subordonnés au Collège de la Flèche (189).

D'autres candidats font appel à leurs relations personnelles. Un sénateur ou un tribun suffisent pour assurer une nomination (190). Si on est dépourvu d'appuis, il est nécessaire, d'après Ampère, soit

de faire partie de l'Académie de Lyon, soit d'avoir publié quelque ouvrage (191).

On peut supposer qu'il y a eu d'autres interventions. Ainsi, le préfet du Rhône, Bureaux de Pusy, responsable de la bonne marche du Lycée, a dû faire ses propositions. Le proviseur Bérenger, grâce à ses bonnes relations avec la Commission a pu intervenir sur tel ou tel choix. Cependant, celui-ci s'est effectué d'abord au sein du personnel des Ecoles centrales (192).

On écarte les prêtres mariés. L'exemple le plus célèbre est celui de Ménestrier, professeur de grammaire générale à L'Ecole centrale du Rhône à la place de Sébastien Brun, en 1799. A la suite de la Révolution, il perd les bénéfices qu'il possédait dans une église collégiale (193). Il se marie. Mais son épouse est ruinée et pour subsister, il accepte tous travaux. Il essaye de régulariser sa situation avec les autorités religieuses (194). Malgré l'appui de Pernon, la Commission l'écarte. Ménestrier part à Paris pour plaider sa cause devant le conseiller d'Etat (195). Mais il meurt dans cette ville, laissant un enfant en bas âge. Il y a aussi le cas de Jolyclerc, ancien professeur de l'Institut. Il réclame une place pour le Lycée de Lyon mais on ne peut prendre un ancien membre de la Congrégation de Saint-Maur (196).

Les Ecoles centrales de la Loire, du Rhône et de l'Ain doivent fournir les professeurs du Lycée de Lyon.

L'Ecole centrale de la Loire est installée à Roanne dans le Collège des Joséphites (197). Elle a mauvaise réputation (198). En l'an XI (199), peu de temps avant sa disparition (200), le corps professoral s'organise ainsi :

1ère section : Brissac, professeur de dessin.

: Lapierre, professeur d'histoire naturelle.

2ème section : Lagier, professeur de langues anciennes.

: Berthel, professeur de mathématiques.

: Worbe , professeur de physique (201).

3ème section : Fauger, professeur de belles-lettres (202).

: Marillier, professeur d'histoire (203).

Bibliothécaire : Vignon.

Le sous-préfet de la Loire se plaint de l'absentéisme des professeurs (204). Plusieurs ont pêché contre les moeurs, ajoute-t-il. La nouvelle organisation de l'Instruction publique, constate-t-il, évitera leur destitution par le jury d'Instruction. Ainsi, le bibliothécaire Vignon ne peut pas exercer ses fonctions car il est ministre des cultes (205). Le professeur de belles-lettres, Fauger, occupe ses fonctions depuis peu de temps et Bérenger se permettra de le refuser comme maître d'études au Lycée de Lyon, car c'est un "philosophe" (206). Jean-Baptiste Lagier, le professeur de mathématiques, ex-curé d'Arandes, a prêté serment à la constitution civile du clergé (207). Son frère Jean-Pierre a provoqué de nombreuses difficultés. Il a été destitué de sa fonction de professeur de grammaire générale le 10 nivôse an VIII (31 décembre 1799). Il est vrai qu'il avait professé des principes anarchiques et désorganisateur et qui plus est, ancien prêtre, s'est marié (208). Lapière (209), ancien capucin, a organisé un jardin botanique à Roanne et ne veut pas l'abandonner (210). La 2ème Commission est donc saisie du problème. Après avoir établi le Lycée de Moulins (211), elle se rend à Roanne, organise l'examen des élèves pour le Lycée de Lyon, mais écarte tous les professeurs de l'Ecole centrale de la Loire. La mesure est sévère, mais il est vrai qu'aucun d'entre eux n'avait jamais fait partie des Doctrinaires ou des Oratoriens.

L'Ecole centrale de l'Ain a connu aussi des problèmes importants (212). En l'an XI (213), la liste des professeurs s'établit ainsi :

1ère section :

Loubaud, professeur de dessin.

Luc, professeur d'histoire naturelle.

2ème section :

Valençot, professeur de langues anciennes.

Clerc, professeur de mathématiques.

Ampère, professeur de physique.

3ème section :

Durand, professeur de grammaire générale.

Mermet, professeur de belles lettres

Beauregard, professeur d'histoire

Bibliothécaire : Chapuis.

Si l'on en croit les divers rapports administratifs et aussi Mermet (214), il n'y a guère de professeurs de qualité. En 1800, le préfet de l'Ain, Ozun, demande la destitution du professeur de physique Philippe Tissier. Il l'obtient et le remplace par Ampère. De même, il provoque le départ de Pierre François Durand, ancien frère prêcheur de Saint-Dominique (215), compromis par ses activités pendant la Révolution. Ancien administrateur du département, il a occupé des fonctions municipales en juillet 1799 (215). Beauregard est chargé de son cours. Le professeur d'histoire naturelle, Jean-Claude Luc, ancien frère prêcheur de Saint-Dominique (215), n'a qu'un élève et ne fait aucune recherche. Le professeur Claude Valençot (216) enseigne selon l'ancienne méthode et, ajoute Mermet, il n'est guère compétent. Le bibliothécaire, Etienne Chapuis, ex-curé, jouit d'un double traitement (217). La Commission, qui n'a pas été encore à Bourg, retient Mermet, Ampère, Clerc et Beauregard, en vue d'une nomination possible au Lycée de Lyon.

Après avoir examiné la situation à Lyon, elle décide, le 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803), de proposer Mermet et Clerc pour le Lycée de Moulins (218). Louis François Mermet (219) est né le 27 janvier 1763 aux Souchoux, près de Saint-Claude (220). Il indique lui-même qu'il a enseigné, avant la Révolution, 2 ans le droit civil à Besançon, 2 ans la philosophie à Lyon et 4 ans la philosophie et la rhétorique à Saint-Claude. Ordonné prêtre, il est

nommé curé de Pressiat. Lors de la Révolution, il prête serment (221), puis abandonne toute fonction ecclésiastique (222). A plusieurs reprises il se présente au concours de l'Ecole centrale de Lyon (223), mais n'obtient aucune nomination. Il doit donc se contenter de sa place de professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Il exerce de nombreuses activités, écrit de nombreux ouvrages (224), essaie de se trouver des protecteurs puissants en la personne des divers ministres qui se succèdent. Il rentre en conflit avec le jury d'instruction et ne craint pas de porter de graves accusations contre ses collègues, les qualifiant d'incompétents, et contre diverses personnalités de Bourg, les accusant d'être des contre-révolutionnaires (225). On comprend qu'il désire quitter cette ville car il n'a aucune chance pour l'Ecole secondaire communale. Tout naturellement, il pense au poste convoité de belles-lettres du Lycée de Lyon, d'autant plus que Bérenger est nommé proviseur. Mais sa réputation d'homme peu facile, et sa situation de prêtre trop compromis pendant la Révolution l'écarte de cette ville. La Commission ne lui donne que le choix de Moulins en lui assurant la place (226). Il est nommé le 13 ventôse an XI (4 mars 1803) professeur de belles-lettres (227).

Le deuxième professeur, François Clerc (228) dispose de solides références (229). "Amour du travail, grandes connaissances, excellente méthode d'enseignement surtout en vue prononcée de former des élèves de mérite...Il serait difficile de confier à de meilleures mains cette partie essentielle de l'instruction. " Malgré cet excellent rapport, Clerc est peu rassuré. Il demande à son ami Ampère de fonder avec lui une école secondaire à Lyon (230), car ils n'ont aucune chance d'être nommés au Lycée de Lyon.

Né le 3 novembre 1769 (231) à Villeneuve des Sarrogna, dans le Jura, il commence son enseignement le 6 octobre 1791 comme professeur de philosophie au Collège de Saint-Claude. A la fermeture du Collège, il se retrouve sans emploi. Comme tant d'autres, pour survivre il a dû donner des leçons particulières. Il

devient professeur de mathématiques le 9 novembre 1796 à l'Ecole centrale de l'Ain (232). Il est très estimé. La Commission confirme (233) et ajoute : " De plus, il est marié et il a sa charge des enfants et une mère infirme. Il a publié quelques mémoires (234) et participe à une séance de l'Académie en présence de Villar et de Delambre (235). Toutes ces conditions réunies lui permettent de figurer sur les listes de la Commission. Il n'y a pas de place pour le Lycée de Lyon. Donc, en attendant, il est nommé professeur de 4ème et 3ème de mathématiques au Lycée de Moulins le 13 ventôse an XI (4 mars 1803).

Les deux autres professeurs obtiennent des nominations : Beauregard à l'école secondaire de Bourg et Ampère au Lycée de Lyon.

Honoré Beauregard (236) est né à Bourg le 29 janvier 1770 (237). Son père était avocat à Paris. Il devient secrétaire dans les bureaux du département, puis professeur de 4ème au Collège de Belley jusqu'à sa fermeture en 1793 (238). Il se marie le 25 juillet 1793 avec la fille du commandant du second bataillon des gardes nationales du district de Belley (239). Grâce à ses appuis, il est nommé par le département élève de l'Ecole Normale de l'an III (240). Le 20 frimaire an V (10 décembre 1796), il est nommé professeur d'histoire à l'Ecole centrale de Bourg. Il entretient de bonnes relations avec Ampère, même s'il y a quelques réticences de la part de ce dernier (241). La Commission ne le juge sans doute pas assez qualifié pour un poste de professeur de latin aux Lycées de Lyon et de Moulins. Il est donc écarté, mais nommé professeur de belles-lettres à l'école secondaire de Bourg le 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

L'Ecole centrale du Rhône s'organise ainsi en 1803 :

1ère section :

Cogell, professeur de dessin.

Gilibert, professeur d'histoire naturelle.



2ème section :

Besson, professeur de langues anciennes.  
Ménestrier, professeur de grammaire générale.  
Bérenger, professeur de belles lettres.  
Delandine, professeur de législation.

3ème section :

Roux, professeur de mathématiques.  
Mollet, professeur de physique.

Bibliothécaire : Tabard

Adjoint aux langues anciennes : Idt.

Sur sa liste, la Commission garde Cogell, Besson, Roux, Mollet, Tabard et Idt.

A Lyon, elle organise de véritables examens pour les professeurs. Ainsi lors d'une séance de l'Académie de Lyon, en présence de Villar et de Delambre, Mollet intervient et discute longuement sur la pile voltaïque (242). Ampère, Roux et Clerc participent à la réunion.

La Commission établit sa liste de 16 noms, en germinal an XI, à Paris. Elle a pris connaissance des autres candidatures qui sont nombreuses (243).

#### Pour la classe de belles-lettres.

En l'absence de Bérenger, Ménestrier et Mermet, 2 candidatures extérieures sont retenues : celles de Joseph François de Rochas et de Marie Joachim Tardy.

#### De Rochas Joseph François (244).

Il est né à Digne le 17 mars 1749 (245). Il entre à l'Institut de l'Oratoire en 1774. Il passe ensuite 3 ans au collège de Boulogne-sur-mer. Il est ordonné prêtre en 1777 (246). Il enseigne 10 ans au collège de Soissons et 4 ans au Collège de Juilly. En 1792, il est obligé d'abandonner ses fonctions. En 1798, on le retrouve à Orléans. Il enseigne dans diverses écoles de

cette ville. Sa candidature est soutenue par Villar, qui le connaît (247). On peut penser qu'il dispose de l'appui de Bérenger grâce à des connaissances communes à Orléans.

Tardy Marie Joachim (248).

Il est né le 8 octobre 1755 à Cuisery, en Saône-et-Loire (249). Le 1er février 1778, il entre au noviciat de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, où il est admis le 13 mars de la même année. Toujours en 1778, le 16 août, il est nommé suppléant au Collège de Chaumont et chargé de remplacer le préfet de pension, qui venait d'obtenir un congé. En 1781, il est nommé professeur de poésie de la classe de 3ème et sous-préfet des classes au Collège de Saint-Omer. En 1783, il est nommé professeur de rhétorique, préfet des classes et procureur au collège d'Avallon. Il est ordonné prêtre en 1788 et il est chargé d'acquitter les fondations du collège de Noyères. Il est en même temps préfet des classes. Il est rappelé à Paris et devient adjoint au maître des Novices dans la maison de Saint-Charles où il reste en fonctions jusqu'en 1792. Après cette date, il ne retrouve plus de place dans l'enseignement. En 1803, il demande à son ami Delisle d'intervenir pour lui faire donner un provisorat. En cas de refus, il se contenterait d'un censorat soit à Rennes, soit à Dijon (250). Sa candidature à Lyon est soutenue par l'inspecteur général Lefebvre-Gineau (251) et aussi par des grands noms de la littérature (252). Il semble que Villar ne le soutienne pas. Joseph François de Rochas est donc nommé.

Pour la classe de seconde et de première de latin.

Beauregard Honoré et Tabard François sont portés sur la liste.

Tabard François (253).

Il est né à Lyon le 10 mars 1746 (254). Il se destinait sans doute à la prêtrise, mais ne recevra que les ordres

mineurs (255). Il est nommé professeur au Collège Notre-Dame (256) et y reste jusqu'à la fermeture en 1793. D'après Maynard (257), il aurait eu des controverses avec Bernadin de Saint-Pierre sur la conformation de la terre. Il devient professeur d'histoire et d'antiquités à l'Institut pour l'éducation publique. Il fait partie d'une commission pendant la Révolution (258). Il semble qu'il se soit engagé politiquement. Nommé bibliothécaire de la ville de Lyon, il assure les mêmes fonctions à l'Ecole centrale. Il ajoute lui-même qu'il supplée fréquemment les autres professeurs et qu'il se considère comme professeur à part entière. Mais il veut garder sa charge de bibliothécaire bien rémunérée et qui lui assure un logement confortable (259). Mais le Conseil municipal veut restituer à Delandine sa fonction de bibliothécaire. On propose donc à Tabard une transaction. Il sera assuré de la place de professeur de première et de seconde de latin et aura donc un logement gratuit. Tabard est obligé d'accepter, mais il demande en plus une compensation financière, qui lui est accordée (260). Il est donc nommé. Cette nomination paraît un peu avantageuse et provoque des jalousies.

#### Pour la quatrième et troisième de latin.

On trouve en présence

Vittard Jean-Baptiste et Michel Besson.

#### Vittard Jean-Baptiste (261).

Il est né en 1758 à Lyon. Ordonné prêtre, il est nommé professeur au Collège Notre-Dame en 1780 (261). Il indique qu'il est resté dans cet établissement jusqu'en 1792, ce qui pourrait laisser penser qu'il a refusé de prêter serment. En fait, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques (263). Il quitte Lyon en 1792 ou 1793. Où a-t-il rencontré les membres de la Commission ? Nous pensons à Paris, car on lui propose plusieurs choix. A en croire Vittard lui-même, la Commission lui promet une

nomination au Lycée de Lyon. Mais à la suite du décès du censeur des études du Lycée de Rennes (264), elle lui donne à choisir entre le censorat à Rennes ou le professorat à Lyon. Vittard semble beaucoup tenir à Lyon mais à défaut, il préfère un poste plus important (265).

Besson Michel (266).

Il est né à Lyon le 16 mai 1749 (267). Il est ordonné prêtre (268) et devient en novembre 1776 professeur au Collège Notre-Dame (269). Durant la Révolution, il renonce à la prêtrise (270), et perd sa place à la fermeture du Collège Notre-Dame en 1793. En 1795, il est nommé professeur de langues anciennes à l'Ecole centrale du Rhône. C'est un homme qui ne fait guère parler de lui. Il ne fait pas partie de l'Académie de Lyon. Il n'intervient jamais dans la vie culturelle de la ville. Ses 17 ans d'enseignement jouent en sa faveur. La Commission remarque qu'il jouit de l'estime de ses concitoyens (271). Sa candidature doit être soutenue par les autorités lyonnaises car il ne dispose pas d'autres appuis. Il est donc nommé.

Pour la 6ème et 5ème de latin.

Deux candidatures en présence :

Tournefort et Idt Jean-Baptiste.

Tournefort.

C est le frère du chanoine Tournefort (272). Il est donc soutenu par le cardinal Fesch. Mais, constate la Commission (273), il n'y a pas longtemps qu'il est dans l'enseignement et n'a pas beaucoup d'expérience (274). Sans doute Bérenger a soutenu sa candidature, mais Tournefort est trop proche du cardinal pour que la Commission puisse le nommer.

Idt Jean-Baptiste (275).

Il est né le 11 août 1771 à Lyon (276). C'est un ancien élève du Grand Collège. Il se destine soit à l'état ecclésiastique (277), soit à rentrer chez les Oratoriens (278). Mais la Révolution l'oriente différemment. Il va au Collège royal d'artillerie en 1791. Il part comme soldat dans les armées de la République en 1794. Grâce à l'appui de ses anciens maîtres et aussi de ses relations lyonnaises (279), il est nommé le 3 novembre 1800 professeur-adjoint de langues anciennes à l'Ecole centrale du Rhône. C'est un jeune professeur qui n'est pas membre de l'Académie, et qui a fait des études assez courtes. En 1801, il publie une traduction des anciens panégyriques latins (280). Lors du passage de Bonaparte à Lyon, il fait insérer un poème (281) dans le Journal de Lyon et du Midi, le 1er pluviôse an X (21 janvier 1802)

Sa nomination du 13 mai 1803 est donc obtenue plus par ses appuis que par sa notoriété.

Pour la classe de mathématiques transcendantes.

Roux Claude Antoine

et Le Priol Constantin Julien.

Le Priol Constantin-Julien (282).

Il est né le 27 mai 1763 à Scacouët dans la commune de Baud. Il est ordonné prêtre en 1787 et va enseigner la philosophie au Collège de la marine de Vannes jusqu'en 1791. De 1791 à 1792, il est à Paris et échappe de peu aux massacres de Septembre. Il s'enfuit en Suisse. A la suite de l'invasion française, il se réfugie à Augsbourg où, pour survivre, il enseigne les mathématiques. Il gagne ensuite l'Angleterre. Durant son exil, il fait la connaissance du général de la Riboisière (283), qui intervient auprès de Bonaparte pour lui donner une place dans la nouvelle organisation de l'enseignement. Le Priol lui-même se sert de ses relations. Plusieurs membres de l'Institut le soutiennent

et Fourcroy le recommande (284). La Commission est embarrassée. Le Priol veut une place de professeur de mathématiques transcendantes soit à Paris, soit à Lyon, avec une préférence pour la capitale. Mais, reprend la Commission, Roux est trop connu à Lyon pour ne pas être nommé, et aucun lycée n'est encore formé à Paris. En attendant, Roux est nommé à Lyon, tandis que le Priol obtient la chaire de mathématiques transcendantes au Lycée de Strasbourg, le 29 brumaire an XI (21 novembre 1803 (285). On lui promet une promotion rapide (286).

Pour la classe de deuxième et de première de mathématiques

Dellard

Antoine Joseph et Mollet Joseph.

Dellard Antoine Joseph (287).

Il est né en 1759 à Cahors. Il enseigne à ses débuts au Collège de Cahors (288), en 1783, comme professeur de philosophie. L'année suivante, il passe au Collège de Poitiers (289) où il reste jusqu'en 1791, toujours comme professeur de philosophie. Il est ordonné prêtre vers 1784-1785. Dellard reste très discret sur sa vie entre 1791 et 1796, mais il abandonne ses fonctions sacerdotales. En avril 1796, il est nommé professeur de physique et de chimie à l'École centrale de Versailles (290). Il écrit une brochure sur l'organisation des Ecoles centrales en 1800 (291). Il est domicilié à Beauvais (292), lorsqu'il présente sa candidature pour le Lycée de Lyon. La Commission ne le connaît pas et Dellard semble ne pas disposer d'appuis importants (293).

Mollet Joseph (294).

Il est né à Aix-en-Provence, le 5 novembre 1756 (295). Il fait ses études au collège d'Aix (296) et sa philosophie à Marseille (297). Il est admis dans la congrégation de l'Oratoire, à Aix, le 10 novembre 1774 (298). Il est nommé au Grand Collège de

Lyon où il enseigne successivement la grammaire, les humanités, la rhétorique, les mathématiques et la physique expérimentale. Il obtient son dimissoire en 1775 mais ne reçoit qu'un ordre mineur (299). Il se spécialise en astronomie (300). Durant la Révolution, il donne des cours à l'Institut (301). Il est obligé de se cacher (302) en 1793 et Fouché serait intervenu en sa faveur (303). En 1796, il est nommé professeur de physique à l'Ecole centrale de Lyon. Il se marie (304) le 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800). La même année, il est admis à l'Académie de Lyon (305) et anime les séances des sciences. En 1803, il publie Etude du ciel ou connaissance des phénomènes astronomiques, mise à la portée de tout le monde. Cet ouvrage renforce opportunément sa réputation de scientifique reconnu par tous les membres de l'Académie. Ainsi, la Commission affirme que l'opinion publique réclame sa nomination. Villar explique à Ampère (306) que Mollet est plus connu que lui. Il est donc prioritaire pour la nomination de la classe de seconde et de première de mathématiques. Il est nommé.

Pour la classe de 5ème et de 4ème de mathématiques.

Chachuat

Jean-Baptiste et Ampère André-Marie.

Chachuat Jean-Baptiste (307).

Il est né le 11 février 1770 à Cluny (308). Il fait ses études au collège des Bénédictins de cette ville et dit-il, il fut un brillant élève, remportant de nombreux prix, en particulier ceux d'éloquence et de rhétorique. Le 29 décembre 1788, il devient régent de physique dans son ancien collège jusqu'au 31 décembre 1791, date à laquelle le collège a dû disparaître. Entre 1791 et 1798 il ne donne aucune indication sur sa biographie. Le 7 juin 1798, il est engagé comme régent de mathématiques à l'école secondaire de Gers de la Croix Rousse. Son père juge de paix à Cluny fait jouer ses relations pour

recommander sa candidature (309). Mais Chachuat n'a aucune chance devant Ampère (310).

#### Ampère André-Marie (311).

En 1803, c'est un jeune professeur peu connu. Il est né à Lyon le 20 janvier 1775 (312). Durant sa jeunesse, il n'aurait accepté que les leçons de l'abbé Daburon. En 1788, il présente un mémoire sur la quadrature du cercle, mémoire jugé par l'abbé Roux. Son père, ancien négociant, juge de paix est exécuté le 22 novembre 1793 (313). Pour survivre André-Marie donne des leçons particulières à Lyon. Il devient émule de l'Académie de Lyon en 1800. L'année suivante, il est nommé professeur à l'École centrale de l'Ain.

Entre 1801 et 1803, il publie des ouvrages qui attirent l'attention sur lui (314). Malgré tout, sa nomination n'est pas acquise, et Ampère lui-même fait part de son inquiétude à son épouse (315). Il soupçonne même son ami Clerc d'intriguer contre lui. Mais en fait, ses appuis sont considérables. Degerando, secrétaire du ministre de l'intérieur est le premier à intervenir en sa faveur. Il a acquis l'amitié de Delambre qui le rassure. Il peut faire nommer qui il veut. Ampère est donc nommé le 23 floréal an XI (13 mai 1803).

#### Pour la classe de 6ème et de 5ème de mathématiques.

Daburon André

René Pierre et Sébastien Guidi.

#### Daburon André René Pierre (316).

Il est né le 31 mars 1758 à Angers. Il entre à l'Institution de l'Oratoire à Paris le 16 avril 1777. Il est ordonné prêtre en 1786 (317). Après avoir enseigné dans divers collèges oratoriens, il est professeur de rhétorique au Grand Collège (318). Il enseigne aussi la théologie. Après 1792, il émigre



à Rome (319). Revenu en France, il enseigne dans diverses écoles privées de Lyon et en particulier les mathématiques dans une école secondaire (320). Il demande une place dans le secrétariat de l'ambassade du cardinal Fesch car, dit-il, il parle très bien l'italien, à la suite de son exil (321). Mais le cardinal refuse, car on le soupçonne d'ultramontanisme. A la suite de la démission de Champagny, Daburon, soutenu par son ami Béranger, présente sa candidature comme censeur des études (322). Mais il est refusé. Il ne lui reste qu'à postuler la classe de 6ème et de 5ème de mathématiques (323).

#### De Guidi Sébastien.

Il est né à Naples le 5 août 1769 (324). A la suite de ses amitiés françaises, il est obligé de s'enfuir de son pays. Il s'installe à Lyon en 1799 où il se crée de nombreuses amitiés utiles. Il est nommé professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de l'Ardèche (325). Mais à la suppression de cette école, il revient à Lyon et se sert de ses appuis pour se faire naturaliser (326). Il publie en 1803 un ouvrage d'exercices mathématiques (327), ce qui lui permet de poser sa candidature. Grâce à ses appuis, il est nommé le 23 floréal an XI (13 mai 1803).

Sur l'ensemble des professeurs nommés, il y a donc 2 Oratoriens dont un seul vient du Grand Collège. 3 professeurs ont enseigné au Collège Notre-Dame. Sept professeurs ont enseigné dans les Ecoles centrales, dont 5 pour celle du Rhône. Il y a donc un recrutement très local, d'autant plus que 5 sont originaires de Lyon, alors que le Lycée de Lyon remplace trois écoles centrales. Ce n'est pas une situation originale, mais on aurait pu s'attendre à plus de diversité. La Commission a tenu compte des demandes des autorités locales. Le proviseur Béranger doit imposer son autorité à des professeurs en place depuis longtemps à Lyon. Il a pour lui son prestige de littérateur et son autorité de conseiller général.

Mais il est fortement contrôlé par son censeur des études proche du préfet du Rhône et du commissaire général de police. Il a en face de lui des hommes d'expérience. Leur moyenne d'âge est proche des 45 ans. Mais les disparités sont importantes. Tabard, Rochas, Besson et Roux ont plus de 50 ans, tandis que Guidi, Idt et Ampère ont moins de 35 ans. A la rigueur le proviseur pourra conseiller ces derniers, mais il lui sera difficile de critiquer l'enseignement des professeurs qui ont fait leurs preuves. Ampère, Clerc, Guidi, Idt et Mollet sont mariés et selon la loi peuvent réclamer un logement au lycée. On est loin de l'établissement rêvé par le proviseur : une agrégation de professeurs, uniquement occupés par leurs tâches pédagogiques. Il lui fera beaucoup de doigté pour éviter les conflits et assurer ainsi un enseignement de qualité.

### III) Les autres personnels.

#### 1) La nomination des maîtres d'études.

D'après le règlement général, le proviseur nomme les maîtres d'études. Il peut les renvoyer à sa guise. Pour cette raison, nous n'en possédons pas la liste officielle. L'almanach de Lyon de l'an XI donne 4 noms : Laurent Coulaz, Mathieu Michaud, Jean-François Béraud, André René Crochet. Nous pouvons ajouter à cette liste à cette liste : Pierre Quinon (328), Monin (329), Théodore Perret (330) et Pierre Julien Queruel (331).

Malgré sa liberté de nomination, le proviseur doit tenir compte des diverses recommandations. Béranger s'est opposé à la nomination de Fauger recommandé par Fourcroy. Mais il tient compte des diverses demandes.

Nous n'avons guère de renseignements sur quatre maîtres d'études. Mathieu Michaud est un maître de pension à Lyon. On peut donc présumer qu'il faisait partie d'une congrégation enseignante (332). Jean-François Béraud est un maître de pension à Paris. On suppose qu'une recommandation lui a permis d'être nommé à Lyon. Monin est le candidat du préfet et du commissaire général de police (333). Théodore Perret reste peu de temps (334).

Les autres maîtres d'études nous sont plus connus. Laurent Coulaz (335) est né à Boz le 11 novembre 1760 (336). Il termine ses études à Lyon sans doute au séminaire Saint-Irénée. Il est ordonné prêtre dans cette ville vers 1789 (337). Durant la Révolution, il renonce à ses fonctions ecclésiastiques (338). Il est nommé maître d'études le 11 messidor an XI (30 juin 1803). Nous pensons que Béranger était hostile à la nomination d'un prêtre assermenté. De plus il se marie l'année suivante (339), ce qui ne plaît guère aux autorités du Lycée.

Pierre Quinon est originaire de Toussieu. Il est né en 1761 (340). Il fait ses études sans doute au Séminaire Saint-Irénée et il

est bachelier de l'Université de Valence (341). Il est ordonné prêtre (342). Durant la Révolution, vicaire à Montluel (343), il prête serment (344) mais refuse d'entrer en communion avec l'évêque constitutionnel (345), se réfugie à Lyon et gagne l'état pontifical (346). En 1802, il rentre en France et s'installe à Lyon (347). Sa nomination comme maître d'études est voulue par l'archevêché (348).

André René Crochet (349) est né à Paris le 13 octobre 1763. Il fait ses études dans cette ville et obtient le titre de maître ès arts de l'Université de Paris. Il est ordonné prêtre (350) et exerce ses fonctions au Collège de la Vieille Marine (351). Durant la Révolution, il abjure et se marie. Pour survivre, il occupe les fonctions de maître de pension à Chantilly. Il publie un ouvrage de mathématiques en 1802 (352). Il essaye de régulariser sa situation auprès du légat Caprara (353). Mais, malgré tout, il n'obtient pas un poste de professeur. Il se fait recommander à Bérenger par Noël ex-Oratorien (354), ex-commissaire de police à Lyon et inspecteur général des études (355). Bérenger n'est guère enthousiaste. Cependant Crochet vient à Lyon en juillet 1803.

Pierre-Julien Queruel est né le 29 janvier 1769 à Viré (356). Nous pensons qu'il a été ordonné prêtre en 1792. L'année suivante, il se marie. Craignant pour sa vie, il s'engage dans la marine. En 1802, afin de régulariser sa situation, il divorce mais le grand vicaire de Rouen lui refuse son pardon. Installé à Paris comme instituteur, il trouve un " bon ecclésiastique " qui le confesse. Voulant reprendre ses fonctions sacerdotales, le 18 messidor an XI (7 juillet 1803), il s'adresse au cardinal Caprara mais il n'obtient pas satisfaction. Il part pour Lyon et obtient une nomination de maître d'études sans doute, en septembre 1803 (357).

Donc, sur les 8 maîtres d'études, on compte trois prêtres qui ont abandonné leurs fonctions sacerdotales. Il y a un prêtre réfractaire. Nous ignorons le passé des autres maîtres d'études, mais il semble que le Lycée de Lyon ne manque pas

d'ecclésiastiques.

## 2) Le choix de l'aumônier.

Pour assurer le succès du lycée, Béranger veut lui établir une solide réputation de piété et de ferveur. Dans le Bulletin de Lyon du 28 ventôse an XI (19 mars 1803), il définit exactement ses objectifs. " Partout l'on sent vivement le besoin très urgent de baser enfin l'éducation sur la morale religieuse de nos pères, sans laquelle on n'a, ces derniers temps, bâti que sur du sable". Mais la présence d'un Laurent Coulaz et d'un André René Crochet démentent les propos du proviseur. Il doit donc choisir un aumônier au-dessus de tout soupçon en la personne de Jean-François Métral.

Celui-ci est né le 18 janvier 1742 à Hotonne dans le diocèse de Genève (358). Il obtient des dimissoires pour le diocèse de Vienne en vue de recevoir les ordres sacrés les 28 octobre 1766 et 19 février 1767 (359). Il est nommé curé de Luthézieu près de Champagne le 11 juin 1768. Lors de la Révolution, il prête serment (360) mais refuse d'entrer en communion avec l'évêque constitutionnel (361). Il est obligé de s'enfuir de sa paroisse et le 18 brumaire an III (8 novembre 1794), l'administrateur du district de Belley le dépossède de ses biens en tant que prêtre émigré (362). En fait, il se cache à Lyon et il établit son domicile dans cette ville (363).

A la suite de la réorganisation de 1802, la paroisse de Luthézieu est supprimée et réunie à Champagne. Métral se trouve sans paroisse. Il est alors nommé curé de l'Huis (364) le 4 germinal an XI (25 mars 1803). L'ancien curé, Jean-Marie Dementhon, installé depuis le 1er mai 1785 (365), se trouve à son tour sans affectation. Métral ne veut pas quitter Lyon. Avec l'accord du vicaire général Jauffrey, Dementhon accepte de rester à l'Huis. De son côté, Métral peut accepter la place d'aumônier du Lycée. Le vicaire général Courbon (366) lui reconnaît " des moyens très

ordinaires, grand parleur." Bérenger de son côté est enthousiaste. J'avais trouvé un bon aumônier écrira-t-il (367). Métral profite de la situation mais, constate le cardinal Fesch (368), " une tête trop exaltée." Il semble donc que Bérenger a commis une erreur en choisissant cet aumônier. Mais le véritable responsable est Jauffrey, qui a dû donner des ordres stricts à l'aumônier pour surveiller les qualités morales du lycée.

### 3) La nomination des autres maîtres.

Pour la place de maître de dessin, le candidat le plus important est Cogell. Il est né à Stockholm en 1734 (369). Il devient l'élève de Burchadon fils et de l'Archevêque à l'Académie de dessin de Stockholm, puis du pastelliste G. Lundberg et achève ses études à l'académie de Copenhague. Il vient s'installer à Lyon en 1763 (370) et il est nommé par le Consulat, le 5 janvier 1764, peintre de la ville, tout en exerçant les fonctions de professeur-adjoint à l'école de dessin. En 1783, il devient professeur de la classe d'étude de modèle à l'école de dessin. En 1785, il occupe à part entière la place de peintre de la ville. Au début de la Révolution, il repart en Suède. Revenu à Lyon, il réorganise en 1795 l'école de dessin brûlée pendant le siège de Lyon. En 1796, il est nommé professeur à l'Ecole centrale du Rhône. Il joue un rôle important en assurant les fonctions de secrétaire du bureau. Il est membre associé de l'Académie de Lyon. La suppression de l'Ecole centrale le prive de son logement de fonction et d'avantages importants. Il fait intervenir ses appuis pour s'assurer la place de maître de dessin (371). Il a d'excellentes relations avec Villar qui soutient sa candidature (372). Il est donc nommé maître de dessin au Lycée de Lyon tout en gardant ses fonctions à l'école de dessin.

La désignation du maître d'exercices dépend du général Duhesme (373) commandant la division de Lyon. Le proviseur a

établi de bonnes relations avec ce général. Il désigne donc le capitaine François Alexis Figuières, du 20ème régiment de cavalerie. Il serait né en 1774 à Lyon (374) et semble avoir connu personnellement Bonaparte qui l'aurait ainsi promu capitaine le 1er vendémiaire an IX (23 septembre 1800). Il est réformé le 12 brumaire IX (3 novembre 1800).

Les autres maîtres donnent des cours au lycée. On peut donc considérer qu'ils n'ont aucune nomination. Cependant, ils sont choisis par le proviseur. Il y a donc des interventions locales . Nous n'avons guère de renseignements

Maître de danse : Bernard.

Maître d'écriture : Mayet. Nous pensons que c'est François-Marie Mayet, né le 12 mai 1759 (375).

Maître de musique : Tony. Antoine Bauer, dit Tony, ancien premier violon du théâtre. Il est né le 4 septembre 1764 à Sélestat (376). Son père est artiste musicien. Il se marie à Lyon, le 19 nivôse an IX (9 janvier 1800). D'après un rapport de police (377), ce serait le fils naturel de Savaron, ancien capitaine de cavalerie (378).

Maître de danse : René.

#### 4) Le personnel de service.

Nous n'en possédons aucune liste mais avons essayé à partir de quelques renseignements de la reconstituer.

-Teneur de livres : Clémens. Nous pensons que c'est François-Sébastien Clémens, né à Lyon, le 16 avril 1764 (379).

-Médecin : Martin, docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, médecin en chef de l'Antiquaille (380).

-Chirurgien : Bros.

-Un cuisinier : Caron (381), assisté d'un aide-cuisinier et trois garçons de cuisine.

-Un dépensier assisté d'un aide-dépensier.

-Un boulanger assisté d'un garçon boulanger.

-Sept garçons de dortoirs et de classes.

-Un tambour.

-Un pompier.

-Trois domestiques au service des administrateurs (382).

-Un portier : Joseph Marion, ancien concierge de l'École centrale (383). Il prend comme aide son gendre Pierre Claude Jourdan (384).

-Un maître tailleur : Perrotin (385), assisté d'un garçon tailleur (386).

-Une lingère : Marie Adélaïde Blatan, originaire de Paris. Elle se marie dans cette ville avec Charles Edouard Chaize (387). Le couple habite donc Lyon. Elle est assistée d'une aide.

-Un infirmier : Pierre Christin, originaire de Lyon. Il a été moine augustin (388). Durant la Révolution, il renonce à ses fonctions et se marie (389). Son épouse Madeleine Bayle décède. Il se remarie avec Henriette Gibert (390), le 8 frimaire an V (28 novembre 1796). A cette date, il est cultivateur. Lors de la formation du Lycée, il obtient donc cette place (391).

Parmi les domestiques, nous avons seulement deux noms : ceux de Pierre François Verguet et de Christophe Sauveton (392). Le premier est né à Perrigny dans le Jura, en 1746 (393). Nous ne savons rien sur le second.

Ainsi, on recrute le personnel du lycée, qui peut nous paraître important au regard du nombre des élèves prévus. Mais on pensait augmenter considérablement les effectifs et utiliser tout le monde. Administrateurs, professeurs, maîtres d'études, et autres, prennent leurs fonctions en mai 1803 et attendant ainsi l'arrivée des premiers élèves pour le début du mois de juin.



1) Bulletin des Lois de la République française, 3ème série. Paris, Imprimerie de la République, Brumaire an XI, tome V.

2) ARCH. N. F A FIV 97 544.

3) -ARCH. N. F 7 7647/4.

-ARCH. N.. F 1 C III Rhône 2.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Robinet, Robert et La Chaplain, ouvr. cit., p. 51.

-Révérend, ouvr. cit., p. 62.

-Hodieu, ouvr. cit., p. 53.

Antoine-Laurent Nugues est né à Charvieu le 24 juin 1757. Il est avocat avant la Révolution. Administrateur de l'Isère en 1791, il est nommé commissaire près du tribunal criminel du Rhône. Il est fait chevalier de la Légion d'honneur le 25 prairial an XII (14 juin 1804). Chevalier de l'Empire le 30 octobre 1810, il occupe successivement les fonctions de substitut de l'avocat général à Lyon, de procureur impérial près la Cour de justice criminelle du Rhône, et de président de la Cour royale de justice criminelle du Rhône, et de président de la Cour royale de Lyon, le 25 octobre 1818. Il meurt dans cette ville le 15 novembre 1830. Les rapports de police le présentent comme un magistrat respectable, mais ajoutent que, fils de cultivateur pauvre, il s'est considérablement enrichi et qu'il est fort ambitieux.

4) Almanach de Lyon an XI.

5) ARCH. N. AFIV 1050. 1ère Commission : Noël et Coulomb. Elle doit établir les Lycées de Bruxelles, Douai, Mayence et Strasbourg. 3ème Commission : Delpaulx et Cuvier. Elle doit établir les Lycées de Marseille, Bordeaux, Rennes et Rouen.

6) -Le Tourneur (St), Delambre, in Dictionnaire de biographie française de M. Prevost et Roman d'Amat. Tome X, p. 676.

-Havelange (L.) Huguët (F.) et Lebedeff (B.), Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographique

(1802-1814) sous la direction de Guy Caplat. Paris, INRP et CNRS, 1986, 700 p.

-Gerbod (P.) Les inspecteurs généraux et l'inspection générale de l'Instruction publique de 1802 à 1882, in Revue historique, juillet-septembre 1966, p. 79 à 106.

Jean-Baptiste Delambre est né le 19 septembre 1749 à Amiens. Ses travaux en astronomie lui vaut d'être élu à l'Académie des sciences, le 15 février 1792. Membre de l'Institut en 1795, il en est nommé le secrétaire perpétuel en 1803. Il est chargé de l'organisation des Lycées de Moulins et de Lyon. En 1805, il obtient la chaire d'astronomie du Collège de France. En 1808, il est trésorier de l'Université. Il est mis à la retraite en 1815. Il meurt à Paris, le 19 août 1822.

7) -ARCH. N. F 17 21.863.

-Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 51.

-Robert, Bourloton et Cougny, ouvr. cit., p. 56.

-Guiffrey (J.), Les Conventionnels. Liste par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants à la Convention nationale dressée d'après les documents originaux des Archives nationales avec de nombreux détails biographiques inédits. Paris, Société d'histoire de la Révolution Française, S. L., 1889, in-8°, 169 p.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., note 6.

Villar 1748-1826. Supérieur du Collège de la Flèche, évêque constitutionnel, conventionnel, et député au Corps Législatif, il est nommé commissaire pour la formation des lycées. Il devient inspecteur général de l'Université le 22 novembre 1809.

8) Bulletin de Lyon du 17 nivôse an X (6 janvier 1801), numéro 13.

9) Chabot et Charléty, ouvr. cit., p. 46.

10)-ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques.

-Duplain (L.) et Giraud (J.), Saint-Paul de Lyon, Etude d'histoire lyonnaise. Lyon, 1899, in-8°, 296 p.

11) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, mairie Ouest, an VII, décès, acte 374. Sébastien Brun, âgé de 63 ans, né à Lyon, professeur à l'Ecole centrale est décédé.

12) -Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée Nationale, précédée d'une notice historique sur le protestantisme en France. Paris, Joël Cherbuelier, 1846-1859, 10 vol. in-8°, tome V, p. 178 et 179.

-Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877-1888, 6 vol. in-8°. Tome VI, p. 738 à 743.

Benjamin-Sigismond Frossard 1754-1830. Après son départ de l'Institut de Lyon, il cherche à faire du commerce mais n'y réussit pas. Il est nommé professeur de morale à l'Ecole centrale de Clermont-Ferrand, puis professeur de morale et d'éloquence à la Faculté de théologie protestante. Il est destitué à la Restauration.

13) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.724. Sainte Marie (E.), Eloge historique de J. Emmanuel Gilibert médecin à Lyon. Lyon, 1814, in-4°, 177 p.

-Guiart (J.) L'Ecole médicale lyonnaise, catalogue commenté de la section régionale du musée historique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. Paris, Masson, 1941, 272 p.

-Ladret (A.), Le grand siècle de la Franc-Maçonnerie : la Franc-Maçonnerie lyonnaise. Paris, Dervy, 1976, in-8°, 503 p.

-Trénard (L.), Les idées médicales de Barthez à Recanneau. Lyon et la médecine 43 avjc-1958, numéro spécial de la revue lyonnaise de médecine (bimillénaire de Lyon), Numéro 22, p. 143 à 159.

-Trénard (L.), Gilibert, in Dictionnaire de biographie de M. Prévost et Roman d'Amat, tome XIV, p. 24 et 25.

-Dumas, ouvr. cit., p. 51.

-Rousset (J.) Recueil de documents graphiques concernant l'histoire de la médecine, publié à l'occasion du bimillénaire de la ville. S. L., 1959, in-8°, 223 p.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

14) ARCH. D. Rhône 4E 2101, Registre de l'état civil de Saint-Nizier, 1741, naissances, feuillet 57.

15) Nous suivons la chronologie de Guiart.

16) Dumas ouvr. cit., p. 51.

17) Kleinclausz, ouvr. cit., p. 50.

18) Les principaux ouvrages répertoriés par Dumas sont :

-L'Anarchie médicale, ou la médecine considérée comme nuisible à la société. Neuchâtel, 1772, 3 vol. in-12.

-L'Autocratie de la nature ou premier mémoire sur l'énergie du principe vital pour la guérison des maladies chirurgicales. Lyon, 1785, in-8°, 108 p.

-Démonstration élémentaire de Botanique. Lyon, 1787, 3 vol. in-8°.

Il faudrait ajouter ses interventions à l'Académie et ses ouvrages manuscrits non imprimés en particulier son essai sur les progrès de l'histoire naturelle, traduits en plusieurs langues."

19) ARCH. D. Rhône T 3.

20) Almanach de Lyon an XL

21) Verninac, ouvr. cit., p. 55.

" Gilibert : auteur d'un grand nombre d'ouvrages de médecine et d'histoire naturelle, traduits en plusieurs langues. "

22) ARCH. D. Rhône 4 M 388. " Ennemi du gouvernement et républicain. Médecin recommandable, le plus ancien de ceux qui ont exercé à Lyon."

23) -Grosclaude (P.), La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Contribution à l'histoire littéraire de la province. Paris, Picard, 1933, in-8°, 464 pages.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

Ces deux auteurs insistent sur le rôle de Gilibert à la fin du XVIIIème siècle. Trénard considère que son influence est primordiale à l'Ecole centrale. Il est tenant d'une certaine conception de l'enseignement et de l'éducation. Mais, curieusement, il n'écrit aucun ouvrage à ce sujet. Nous n'avons rien trouvé dans les archives de l'Académie.

24) ARCH. N. F 7 8464 B. Une lettre anonyme datée du 17 messidor an XII (6 juillet 1804) l'accuse de meurtre sur la personne de Nicomédy qui aurait pu lui ravir sa charge de directeur du jardin botanique. " Quant à Gilibert, déjà connu pour sa conduite pendant la Révolution, pour son immoralité et par le trouble qu'il a causé n'ayant pas été maire. " Le préfet s'indigne de cette accusation et se porte garant de la probité de Gilibert.

25) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1814, décès, acte 3447.

26) -B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.797. Dumas (J. B. ), Notice historique sur la vie et les ouvrages d'Antoine François Delandine. Lyon, Mistral, 1820, in-8°, 78 p.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.498. Dumas (J. B.), Hommage à la mémoire de M. Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon. Discours prononcé sur sa tombe le 6 mai 1820. .

-Brette (A.), Les Constitutionnels. Liste des députés et des suppléants élus à l'Assemblée constituante de 1789, précédée d'un avertissement. Paris, Société d'Histoire de la Révolution française, 1897, in-8°, 310 p.

-Hemardinquer (J. J.), Delandine, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, Tome X, p. 682 et 683.

-Leduc (P.), Thomas Riboud et la société littéraire de 1778 de Lyon. Lyon, Boitel, 1852, in-16 128 p.

-Leduc (P.), Vie et poésies du président Riboud, avec le catalogue de ses ouvrages et une généalogie. Bourg, Milliet-Bottier, 1842, in-12, 151 p.

-Leduc (P.), Histoire de la Révolution dans l'Ain. Bourg, Martin-Bottier, 1879-1884, 6 vol., in-18.

-Charvet (E. L. G. ), Etude historique. Le société littéraire de Lyon au XVIII ème siècle. Lyon, Moulin-Rusand, 1879, in-8°, 204 p.

-Wahl, ouvr. cit., p. 50.

-Trénard, ouvr. cit., p. 46.

-Grosclaude, ouvr. cit., note 23.

27) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1756, feuillet 13.

28) Grosclaude, ouvr. cit., note 23.

29) Dumas ouvr. cit., p. 51.

30) Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799). Saint-Etienne-Chevalier et Paris-Champion, 1904-1907, 2 vol. in 8°, 525 p. et 548 p.

31) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52.

32) ARCH. D. Rhône 4 M 388.

33) Carry (Dr), Iconographie lyonnaise. La place Bellecour racontée d'après les gravures qui la représentent à diverses époques. Lyon, Cumin et Masson, 1911, in-8°, 177 p.

On peut lire sur une façade située rue colonel Charbonnet : " Le 29 juin 1800, Bonaparte posa la lère pierre de ces édifices. Il les releva par sa munificence. "

34) Le journal dure du 1er nivôse an X (22 décembre 1801) au 29 ventôse an X (20 mars 1802).

35) Cet éloge que l'on peut lire dans le Journal de Lyon et du Midi s'explique aussi par la volonté de Delandine de sauver le

journal menacé par la censure. Il cherche peut-être à obtenir une place.

36) Almanach de Lyon an XI

37) A cette époque, il publie l'Enfer des peuples anciens, ou Histoire des dieux infernaux. Paris, 1784, in-12, 571 p. ; Le Conservateur ou Bibliothèque choisie de littérature, de morale et d'histoire. Paris, Merigot jeune, 1787-1788, 4 vol. in-12. Plusieurs discours académiques ; des recherches sur les Antiquités sur Lyon et plusieurs écrits sur des matières politiques.

38) ARCH. N. F 7 8468 B. Delandine nous est présenté comme un homme fort ambitieux qui ne se contenterait pas de sa place de bibliothécaire.

39) ARCH. D. Rhône T 262. Nous évoquerons dans le tome suivant les rivalités entre Delandine et le proviseur.

40) ARCH. D. Rhône 4 M 388.

41) -ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, décès, 1, acte 1666.

Dumas, dans son hommage à Delandine, nous apprend que ce dernier avait composé l'inscription qui devait être gravée sur sa tombe :

Sous la voûte du ciel.

Ici repose du sommeil de la mort

André François Delandine

Né en 1756 mort en...

Il fut bibliothécaire de Lyon.

De la longue liste des ouvrages de Delandine, cité par Dumas, nous retiendrons :

-Bibliothèque historique et raisonnée des Historiens de Lyon, 1787.

-Des Etats Généraux ou Histoire des assemblées nationales en France. Paris, Cuchet, 1788 in-8°, 279 p.

-Tableau des prisons de Lyon pour servir à l'histoire de la tyrannie en 1792 et 1793. Lyon, Danal, 1797, in-8°, 328 p.

-Chaudon ( L. M.), et Delandine ( F. A.), Nouveau dictionnaire historique, ou histoire dirigée de tous les hommes qui se sont faits un nom... depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours... avec des tableaux chronologiques. Lyon, Bruyset aîné, an XII, 13 vol. in-8°

42) -ARCH. N. F 17 21.666.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 353.583. Dumas (J. B.), Biographie. Eloge de Monsieur l'abbé Claude Antoine Roux, né à Lyon, le 18 juin 1750, mort à Ecully, le 1er décembre 1829. in-8°, 23 p.

43) -ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1750. Claude Antoine Roux, né de Pierre Roux et de Marie Joseph Blanc, le 18 juin 1750, rue de la Lanterne.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388. On a une précision sur son père : " Roux était le fils d'un cordonnier pauvre. "

44) ARCH. D. Isère D 47. A la suite du départ de Brochier, professeur de philosophie, le principal Ray décide d'écrire à Paris pour qu'on lui envoie un professeur de philosophie. Roux qui avait commencé l'enseignement de la physique se présente pour enseigner la philosophie.

45) ARCH. D. Isère D 47. C'est lors de la séance du 19 septembre 1774 que Roux indique qu'il va partir de Grenoble pour Lyon.

46) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

47) Almanach de Lyon 1775.

48) ARCH. D. Rhône 1G 75. Il semble que Roux ait retardé son ordination.

49) -Dumas, ouvr. cit., p. 51. Il n'a écrit aucun ouvrage. Son admission s'est peut-être faite sur la qualité de ses sermons puisqu'il avait la renommée d'un bon prédicateur.



-Bonnell (J), l'Histoire de l'Académie de Lyon pendant la période révolutionnaire (1789-1793). Lyon, Waltener, 1901, in-4°, 90 p. Cet ouvrage a été publié dans la Revue du Lyonnais (1901, tome 34, p. 1 à 47 et p. 112 à 131.

L'auteur nous donne quelques renseignements complémentaires sur Roux.

50) Valson (C. A.), La vie et les travaux d'André-Marie Ampère. Lyon, Vitte et Perenssel, 1846, in-8°, 211 p.

51) Roux (C.), Histoire comparée et résumée des Ecoles centrales du Rhône et de la Loire 1796-1803, et de leurs jardins botaniques. Lyon, Rey, 1913, in-8°, 34 p.

52) ARCH. N. DXIX 11. On ne possède pas les registres de Lyon.

53) ARCH. N. F 1 CIII Rhône 7.

54) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52.

55) On est réputé émigré si on s'absente plus de trois mois de son domicile.

56) Ce qui explique son amitié avec Jars, propriétaire à Ecully.

57) ARCH. D. Rhône 2 M 3. Verninac écrit : " Roux, mathématicien distingué et auteur de plusieurs ouvrages de littérature. " Cette remarque infirme ce qu'écrivit Dumas. Il aurait laissé des ouvrages manuscrits à l'Académie.

58) -Launay (L. de), Ampère (André-Marie). Correspondance du grand Ampère. Paris, Gauthier-Villars, 1936, in-4°, 826 p. en 2 vol.

-Cheuvreux (Mme H.), Ampère André-Marie et Jean-Jacques Ampère. Correspondance et souvenirs (de 1805 à 1864). Paris, Hetzel, 1875, 2 vol. in-8°.

59) ARCH. N. F 1 CIII Rhône 1.

60) Almanach de Lyon an XL.

61) ARCH. D. Rhône 2 m 12. Ecclésiastique instruit surtout en littérature et mathématiques. Monsieur l'abbé Roux, pendant 10 ans de sa vie, a rendu à la ville de Lyon le grand service d'instruire avec succès les jeunes gens de cette ville en

remplissant et successivement avec intérêt la chaire des humanités et d'éloquence au Collège Notre-Dame.

62) ARCH. D. Rhône 2 M 13.

63) ARCH. N. F 17 1929. " Il est prêtre. Il en a quitté les fonctions. Il a même témoigné plus que de l'éloignement pour la religion. " Commentaire de 1808.

64) Dans son dossier de retraite, Roux ne donne aucune indication sur sa candidature au Lycée de Lyon. Mais il aurait peut-être préféré le poste de professeur de belles-lettres.

65) -ARCH. N. F 17 21.666.

-Calamy (M.), Histoire de la restauration de l'Oratoire au XIXème siècle. S. L, 1980, Atelier de l'Essec, 2 vol., 520 p. et 189 p. Thèse de 3ème cycle présentée devant la Faculté de Lettres de Lyon III.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouv. cit., note 3.

66) Date donnée par son dossier de retraite.

67) ARCH. N. M 215, 17.

68) -Prevost (M.), Belloy, in Dictionnaire de biographie française de M. Prevost et Roman d'Amat. Tome VIII, p. 1371 et 1372.

-Lesort (A.), Belloy, in Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique. Paris, Letouzé et Ané, 1933, tome V, p. 931 à 933.

Jean-Baptiste Belloy 1709-1808. Evêque de Marseille en 1755, il est nommé archevêque de Paris en 1803, et reçoit le chapeau de cardinal en 1803.

69) ARCH. N. N. MM 592.

70) ARCH. N. MM 615.

71) ARCH. D. Rhône 1 L 1064.

72) Gontard (M.) Histoire des Lycées de Marseille, sous la direction de Maurice Gontard. Aix-en-Provence, 1984, 254 p. L'auteur indique qu'il a été professeur à l'Ecole centrale de Nice. C'est une erreur. Il y a confusion avec un homonyme.

73) ARCH. N. F 17 7855.

74) Gontard, dans son ouvrage ne fait aucune allusion aux conflits importants des débuts du Lycée de Marseille.

75) Cette retraite pose un problème à Fourcroy. C'est la première fois qu'on est amené à proposer une retraite à un membre de l'enseignement. Roman obtient un canonicat. En 1808, il est nommé inspecteur général. En 1811, il est conseiller ordinaire de l'Université. En 1815, il est en mission à Lyon et il est chargé des fonctions de recteur. Son principal rôle est d'épurer le Lycée de Lyon. Il s'acquitte consciemment de sa mission.

76) Sources :

-ARCH. N. F 17 20.139. Bérenger ne donne guère de renseignements dans son dossier de retraite.

-ARCH. N. F 17 1687.

-B. N. Ms fr 25681, I, 99.

Dans son ouvrage, les Soirées provençales, Bérenger nous donne quelques indications sur sa jeunesse.

Ouvrages :

-B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.765. Dumas (J. B.), Notice historique sur Laurent Pierre Bérenger, mort le 26 septembre 1822. Lyon, Boitel 1836, in-8°, 23 p.

-Dumas (J. B.), Notice historique sur Laurent Pierre Bérenger, lue dans la séance publique de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, en date du 1er juillet 1823, in Revue de Lyonnais, 1836, tome III, p. 113 à 123.

-Carré (G.), L'enseignement secondaire à Troyes du Moyen Age à la Révolution. Paris, Hachette, 1888, in-4°, 390 p.

-Le Constitutionnel, 2 octobre 1822, page 3.

-Franqueville (Charles-Franquet comte de), Le premier siècle de l'Institut de France 25 octobre 1795-25 octobre 1895. Paris, Rothschild, 1895-1896, 2 volumes in-4°.

-Var Historique 1838, page 127 et 1940, page 142.

-Reboul (R.), Un littérateur oublié. Paris, Claudin, 1881, in-8°, 48 p.

-Bregnot du Lut et Péricaud aîné, *ouvr. cit.*, p. 52.

Dictionnaires biographiques :

les dictionnaires biographiques donnent des notices sur Laurent-Pierre Bérenger, mais ignorent qu'il a été le premier proviseur du Lycée de Lyon.

-Biographie universelle ou dictionnaire historique des hommes qui se sont faits un nom de F. X. de Feller, tome 1, p. 447, nous donne des indications importantes.

-Nouvelle biographie générale sous la direction de M. le Dr Hoefffer, tome V, p. 472 et 473, reprend les principaux renseignements donnés par Hoefffer, mais dresse une bibliographie des principaux ouvrages de Bérenger.

-Grand dictionnaire universel Larousse du XIXème siècle, tome 2, p. 571, consacre quelques lignes à Bérenger.

-La Grande Encyclopédie, tome VI, p. 286, fait quelques erreurs sur sa biographie.

-Bonardet (E.), Bérenger in dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. Tome V, p. 1494, fait de nombreuses erreurs sur sa biographie. En particulier, il cite l'ouvrage de E. Legouvé Le Bérenger des écoles comme une étude sur Laurent Pierre, alors que cet auteur s'intéresse au chansonnier Bérenger.

Reprenant les mêmes erreurs, Gavot (J.), Tourisme littéraire en Haute-Provence. Nice, Editions Pierotti, 1968, in-8°, 264 p., indique que Bérenger a fait ses études à Toulouse.

Collier (R.), La vie en Haute-Provence de 1600 à 1850, Thèse dactylographiée, présentée devant la Faculté de Nanterre en 1970, 522 p. en 2 vol. Cette thèse a été reproduite en partie par la

Société littéraire des Alpes de Haute-Provence en 1973. L'auteur parle d'Antoine Bérenger.

La plupart des dictionnaires biographiques du XXème siècle ignorent Bérenger.

77) ARCH. D. Digne, *Registre paroissial de Riez 1749*, Laurent Pierre Bérenger, fils de Louis et de demoiselle Angélique Reboul, né le 28 novembre 1749.

78) Aubert (F.), Dictionnaire de la noblesse de la Chesnaye. Paris, Berger-Levrault (reprints), 1980. Tome VII, p. 408.

Louis-Joseph de Montmonrency-Laval, né en 1724, fut successivement évêque d'Orléans, de Condom et de Metz.

79) Dumas parle de cousin.

80) Raconté par Bérenger dans les *Soirées Provençales*.

81) ARCH. D. Isère 5E 547/2, Paroisse Saint-André le Bas. Le jeudi 14 novembre 1765 a été enterré dans la chapelle du séminaire le corps de Messire Bernard Bérenger de la Congrégation de l'Oratoire qui a été écrasé par une charrette, à 5 heures du matin.

82) ARCH. N. F 17 20.139.

83) Almanach de Lyon 1765.

84) Lallemand, *ouvr. cit.*, p. 48. Or, dans ARCH. N. MM 615, il est indiqué qu'il a été admis en 1766, donc à l'âge requis. Bérenger lui-même dans ARCH. N. F 17 1687 raconte qu'il est parti au Collège de Notre-Dame-des-Grâces en Forez, en 1766, ce qui confirme son admission à Lyon en 1765. Bérenger prétend aussi avoir enseigné à l'âge de 15 ans. Dans ce cas, ce serait au Collège de Tournon où il aurait été employé par les Oratoriens. D'après Dumas, il serait resté à Lyon de 1765 à 1767, puis il aurait fait ses études à Notre-Dame-des-Grâces, de 1767 à 1769.

85) Compère et Julia, *ouvr. cit.*, p. 47. Le Collège de Notre-Dame-des-Grâces en Forez fut fondé en 1652, connut une interruption de 1729 à 1760 et fut fermé en 1788.

86) Almanach de Lyon 1771 et ARCH. D. Rhône D 305 (c'est la seule liste des Oratoriens que nous possédons). On peut lire : 5ème le C. Laurent Baranger.

87) Carré, ouvr. cit., note 76.

88) Le nouveau règne, poème présenté à Monsieur. Paris, 1774, in-8°, 6 p.

89) ARCH. N. F 17 1687.

90) Cette vocation aurait été tardive. Nous pensons donc que Bérenger fabule à son sujet.

91) ARCH. D. Loiret D 338. Les archives ont brûlé. Il ne reste que le catalogue imprimé de la série qui nous donne malgré tout de précieux renseignements.

92) -Tranchau (L. H.), Souvenirs du Collège d'Orléans depuis l'expulsion des Jésuites (1762). Le Bureau d'administration. Le Concours pour les chaires vacantes. Deux professeurs : MM Bérenger et Genty (fragment de l'Histoire du Collège et Lycée d'Orléans). Orléans, Herluison, 1891, in-8°, 52 p.

-Tranchau (L. H.), Le Collège et le Lycée d'Orléans (1762-1892), notes, souvenirs, documents. Orléans, Herluison, 1893, in-8°, 662 p.

93) Il reste donc au Collège de Troyes jusqu'en 1775 ou début 1776 avec sa classe de rhétorique. Tisseur pense à tort qu'il s'est brouillé avec les Oratoriens.

94) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1106.

Nos Robins aux cheveux flottants

Nos aimables impertinents.

Il est indiqué sur le manuscrit que Bérenger a donné quittance des coups de bâton.

95) Les voyages de Provence paraissent en 1783 chez Couret de Villeneuve à Orléans. La deuxième édition, plus connue, paraît sous le titre Les Soirées provençales, ou Lettres de M. Bérenger écrites à ses amis pendant ses voyages dans sa patrie. Paris, Nyon

aîné, 1786, 3 volumes in-12. Une note de 1828 du Tome VII des Archives historiques et statistiques du département du Rhône, fait état d'une polémique concernant le véritable auteur des Soirées Provençales. " On a souvent dit que possesseur des manuscrits du marquis de Pezay, il (Bérenger) y avait pris plusieurs pièces et en particulier c'était dans le portefeuille de son ami qu'il avait trouvé les Soirées provençales... Ce qu'il a de certain, c'est qu'une des pièces qui figurent dans cet ouvrage intitulé, Retour en Provence, épître à M. de Reyrac, avait paru en 1782 sous le nom de M. Bérenger dans l'Almanach des Muses avec cette note : l'idée de cette pièce est tirée des Soirées Provençales, ouvrage encore manuscrit dans le portefeuille de feu M. le marquis de Pezay. "

En réponse, la même année, Gabriel de Moyria s'insurge contre cette accusation et affirme que les Soirées Provençales sont bien de Bérenger.

96) La Morale en actions, ou élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives propres à faire aimer la vertu. Lyon, Périsse, 1787, 2 volumes in-12. Le 2ème volume est du Père Eustache Guibaud. Cet ouvrage, utilisé longtemps dans les écoles primaires, présente une série d'anecdotes simples donnant une leçon de morale. On compte plusieurs rééditions. C'est peut-être à son sujet qu'on a confondu Bérenger avec le chansonnier à propos de l'ouvrage de Legouvé : Le Bérenger de nos écoles.

97) Les Soirées Provençales, édition de 1819.

98) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

99) Eloge de M. de Reyrac, Paris, veuve Duchesne, 1783, in-8°, 32 p.

100) Sans doute le 1er volume de Recueils amusants de voyages en vers et en prose, faits par différents auteurs, auquel on a joint un choix des épîtres, notes et fables, ... qui ont rapport aux voyages. Orléans, Couret de Villeneuve, 1783-1787, 9 volumes in-12 .

101) Ce serait l'abbé de Reyrac qui aurait présenté sa candidature. Nous n'en avons pas trouvé confirmation. Certains auteurs affirment que l'abbé de Reyrac lui-même l'aurait fait nommer. Mais, c'est oublier que l'abbé de Reyrac est mort depuis 2 ans.

102) ARCH. N. F 17 20.139. A la suite d'une maladie de poitrine, on lui accorde une pension de 400 livres, le 17 février 1785.

103) Tranchau, ouvr. cit., note 92.

104) Nizier de Puispelu, ouvr. cit., p. 46, pense à tort que le Collège d'Orléans est un collège oratorien. Il affirme ainsi que les Oratoriens se seraient séparés de Bérenger à la suite de sa conduite et de ses écrits scandaleux. Cette interprétation est reprise par la suite.

105) En 1785, il va à Lyon pour essayer sans doute négocier son engagement.

106) Pour certains auteurs, ce serait la duchesse de Villeroy qui lui aurait trouvé cette place avec le soutien des Oratoriens. Bérenger dans ARCH. N. F 17 1687 affirme que c'est le président Allard de Silès.

107) Ambiguïté dans la Grande Encyclopédie reprise par la suite. Il aurait obtenu une place de précepteur chez le duc de Valentinois et le prince de Monaco. A partir de là, on écrit qu'il a obtenu une place de précepteur chez le duc de Valentinois d'où il aurait été obligé de démissionner en 1786 ; puis il aurait trouvé une place de précepteur chez le prince de Monaco. Mais en fait, le duc de Valentinois et le prince de Monaco sont une seule et même personne. Il s'agit d'Honoré V Gabriel Grimaldi 1778-1841 (Révérend, ouvr. cit., p. 62).

108) Il vient à Lyon en 1782, lors d'un voyage dans le sud de la France (Soirées Provençales). En 1785, il produit des vers devant l'Académie de Lyon pour célébrer l'amitié de Ducis et de Thomas. Certains auteurs en ont conclu trop vite qu'il s'était installé



définitivement à Lyon à cette date. Il est revenu dans cette ville au cours des années 1787-1788, car son ouvrage le Mentor vertueux est publié à Lyon, en 1788. Il a dû s'occuper de la publication.

109) Almanachs royaux de 1786, 1787 et 1788. Domicilié Barrière Blanche.

110) Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant. Paris, Nyon, 1788, in-12, 540 p. Ecole historique et morale du soldat et de l'officier, à l'usage des troupes de France et des écoles militaires. Paris, Nyon, 1788 in-12, 3 volumes.

111) Réimpression de l'Ancien Moniteur de la R. F. depuis la réunion des Etats généraux jusqu'au Consulat. Paris, Plon, 1850, tome 2, numéro 67, p. 3. Bérenger, ancien censeur : " Je vous prie de déposer pour moi sur l'autel de la paix, une quittance de 200 livres, sur les rentes réservées aux créanciers de la maison de Guéméné. J'étais ce qu'on appelle censeur royal ; j'abdique ce vain titre. Bérenger, citoyen de Toulon, gouverneur du prince Honoré de Monaco.

112) Daunou a été professeur au Collège oratorien de Troyes mais Bérenger était déjà parti pour Orléans.

113) Réimpression de l'Ancien Moniteur de la R. F. depuis la réunion des Etats généraux jusqu'au Consulat. Paris, Plon, 1850, tome 2, p. 227. Gratifications extraordinaires en faveur des savants et artistes : 2000 livres à Bérenger, littérateur.

114) Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qui a été publié sur les Etats Généraux et sur l'Education des princes destinés à régner. Paris, 1789, 2 tomes en 1 vol. in-8°.

115) Les Quatre états de la France. S. L, 1789, in-8°, 99 p. De la prostitution. Cahier et Doléances d'un ami sur les moeurs adressé spécialement aux députés de l'Ordre du Tiers Etat de Paris. Paris, au Palais-Royal, 1789, in-8°, 29 p.

116) ARCH. D. Rhône 4E 591, Registre paroissial de Chaponost, 1790. 6 février 1790, mariage de Bérénger et de Catherine Souchay.

117) ARCH. D. Rhône 3E 5119 Notaire Fromental Guillaume. Contrat de mariage entre Laurent Pierre Bérénger et Catherine Souchay. Son beau-père verse 200 livres par an. Le jeune couple peut compter sur 16.000 livres par la famille.

118) -ARCH. D. Rhône Fonds Frécon. Dossier bleu.

-B. M. de Lyon, Fonds Coste. Pierre Hélène Souchay écuyer et dans les Archives historiques et statistiques du département du Rhône, tome VII, p. 313. Souchay ancien directeur honoraire de l'Ecole de dessin de Lyon, associé de l'Académie.

119) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Marguerite Vouty, tante paternelle de Claude Vouty s'était mariée à Pierre Vionnet, fusillé le 24 janvier 1794. Jeanne Marie Vionnet était soit sa soeur, soit sa cousine.

120) ARCH. D. Rhône 4E 591, Registre paroissial de Chaponost, 1790. 6 février 1790. Laurent Pierre Bérénger... demeurant depuis plusieurs années à Paris chez le duc de Valentinois paroisse de Saint-Pierre de Montmartre... En suite d'une publication en la dite paroisse de Montmartre. On a confirmation avec l'acte de décès de son fils où il est écrit, né à Paris en mars 1791.

121) En 1792, il publie un ouvrage à Paris. Mémoires historiques et pièces authentiques sur M. de La Fayette pour servir à l'histoire des Révolutions. Paris, Le Tellier, an II, in-8°, 303 p. On peut donc penser qu'il est encore à Paris.

122) Dans ARCH. N. F 17 20.139, Bérénger indique qu'il a été le précepteur du duc de Valentinois, durant 8 ans, ce qui donnerait 1792 ou 1793. Il se peut qu'il ait gardé le titre sans en exercer la charge.

123) Dans ARCH. N. F 17 1687.

124) Trénard, ouvr. cit., p. 46.

- 125) Dumas, ouvr. cit., p. 52.
- 126) ARCH. D. Rhône 4E 42.592, Registre de l'état civil de Chaponost, an III. Acte de naissance d'Angélique Jeanne Marie Bérenger, le 29 thermidor an III (16 août 1795).
- 127) Péricaud (M. A. ), Note sur le professeur Bérenger et le poète Bérenger, in Revue du Lyonnais, 1857, nouvelle série, tome XV, p. 262 à 263.
- 128) Franqueville, ouvr. cit., note 76.
- 129) -Journal de Lyon par Pelzin, 10 frimaire an V (30 novembre 1796), numéro 154.  
-Journal de Lyon par Pelzin, 16 frimaire an V (6 décembre 1796), numéro 156. Quelques réflexions sur le commerce de Lyon et sur l'enseignement lyonnais.
- 130) ARCH. D. Rhône T 261.
- 131) Journal de Lyon par Pelzin, 3 fructidor an V (20 août 1797), numéro 225.
- 132) ARCH. M. Lyon 2R 42. Discours annuels de Bérenger à l'occasion de la séance des prix de l'Ecole centrale. En particulier le discours de l'an VIII, intitulé les Lyonnais, adressé au préfet Verninac où il fait une description de Lyon et de ses malheurs sous la Révolution.
- 133) ARCH. D. 1 L 1065.
- 134) Dumas raconte que Bérenger est délégué par l'administration départementale du Rhône pour relever les débris du monument élevé à Thomas par Monseigneur de Montazet et à cette occasion, il prononce son éloge à l'Académie. De même professeur à l'Ecole centrale, il prononce un discours devant ses élèves, discours qui s'adresse à son fils. " Souviens-toi que le jeune Thomas abhorrera la paresse et l'ignorance... Il adora les Arts et les Belles Actions. Que ton âme, comme la sienne se voue aux idées nobles, pures et utiles, et je bénirai le ciel de m'avoir rendu père. "

135) Lors de la restauration de l'Athénée, Pitt avait été nommé secrétaire des Belles-Lettres et Arts. A sa mort, d'après Bérenger, on lui aurait proposé la fonction. Il l'aurait refusée prétextant ses nombreuses occupations. En fait, il y a conflit entre Delandine et Bérenger pour cette charge. Pour les départager, on choisit Roux déjà secrétaire des sciences.

136) ARCH. D. Rhône 2M 13.

137) Journal de Lyon et du Midi du 17 nivôse an X (7 janvier 1801), numéro 9.

138) Journal de Lyon et du Midi du 27 nivôse an X (17 janvier 1801), numéro 13.

139) Journal de Lyon et du Midi du 27 nivôse an X (17 janvier 1801), numéro 13. " Sois l'interprète de nos vœux  
pour ton bonheur inaltérable,  
femme charmante, épouse aimable  
du vainqueur de plus glorieux. "

140) Charlety (S), La vie politique à Lyon sous Napoléon, in revue d'histoire de Lyon. 1905, p. 371 à 375.

141) La Morale en actions ou liste d'anecdotes, de préceptes et de discours propres à former la jeunesse, à la vertu et à l'art d'écrire. Lyon-Paris, Nyon jeune, 1801 in-12, 3 volumes.

142) Académie de Rouen, de Toulon.

143) B. M. de Lyon, Fonds Coste 354.592.

144) Almanach de Lyon an X.

145) Dumas ouvr. cit., p. 51. Lettre de Fontanes du 28 août 1806, à Bérenger.

146) Madame de Staël, lettres à Bérenger de Lyon, à Talma et à une amie, in Revue du Lyonnais, 1850, 2ème série, 1.

147) Bulletin de Lyon du 15 prairial an XI (4 juin 1803).

148) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

149) ARCH. A. de Lyon EF3. Excellentes relations entre Madame de Vouty et les autorités ecclésiastiques.

150) Bulletin de Lyon du 11 nivôse an XI (1er janvier 1803).

151) -Bulletin de Lyon du 19 germinal an XI (9 avril 1803).  
Compte rendu d'un ouvrage en cours sous presse. Prières destinées de l'Ecriture Sainte, de l'Imitation de Jésus-Christ et des Confessions de Saint-Augustin... Ouvrage destiné aux pensionnats.

-Bulletin de Lyon du 27 messidor an XI (16 juillet 1803). On fait un compte rendu de cet ouvrage. " Il est terminé par 4 prières pleines de douceur et d'onction tiré de l'excellent livre de piété intitulé, l'adorateur en esprit et en vérité par M. l'abbé Jauffret. " Bérénger rend donc hommage au premier vicaire général pour assurer la diffusion de son livre. Mais il entretient d'excellents rapports avec celui-ci et son neveu (Reboul, ouvr. cit., note 76).

152) Bulletin de Lyon du 27 frimaire an XI (18 décembre 1802).

153) ARCH. N. F 17 7839.

154) Bulletin de Lyon du 21 vendémiaire an XI (13 octobre 1802).  
Lettre d'un ami des arts à Monsieur L. P. Bérénger, membre associé de l'Institut, professeur de belles-lettres au Lycée de Lyon, 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802). Bérénger, à cette date, sait qu'il sera nommé professeur de belles-lettres. Il a averti ses amis de sa nomination.

155) ARCH. N. F 17 7839. Une fois nommé, proviseur, Bérénger continue ses cours de belles-lettres à l'Ecole centrale. Il marque ainsi ses préférences.

156) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de la Commission du 26 nivôse an X (16 janvier 1803).

157) ARCH. A. de Lyon. EF3. Lettre de Fesch à Courbon le 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802). " Faites savoir à M. Bérénger qu'il se doit à ses concitoyens, à sa vocation et au bien que la Providence lui commande de faire, qu'il ne faut point se rebuter pour des contradictions qui éprouvent l'homme de bien. " Nous interprétons ce passage comme une pression de l'archevêque sur Bérénger qui ne veut pas de la place de proviseur.

158) ARCH. N. AFIV 84.474.

159) Bulletin de Lyon du 30 pluviôse an XI (19 février 1803). Sa nomination est accompagnée du commentaire suivant : " Un homme qui a bien mérité des lettres et de la morale, et dont la vie entière a été consacrée à l'Instruction publique, vient d'être nommé Proviseur du Lycée de Lyon. C'est une nouvelle preuve de la justice et de la sagesse, qui président à tous les choix du gouvernement, secondé par le zèle, les lumières et le discernement des Inspecteurs de l'Instruction publique. "

160) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Villar du 4 vendémiaire an XII (27 septembre 1803).

161) Dans la préface de son fablier en vers, publié à Lyon en l'an X.

162) Lui-même est souvent accusé par ses détracteurs d'être un mauvais compilateur.

163) Jean-Jacques Burlamaqui 1694-1748. L'ouvrage dont il est question s'intitule Principes du droit de la nature et des gens, Yverdon, 1766- 1768, 8 vol. in-8°. Ses traités forment la base de l'enseignement du droit dans un grand nombre d'écoles.

164) Lallemand, ouvr. cit., p. 48.

165) ARCH. N. AFIV 84 474.

166) ARCH. N. F 17 7839. Notre source principale est muette.

167) ARCH. D. Seine et Marne 1T 459 et 1T 551. Nompère de Champagny est chef d'institution. Il voulait rester à Paris et désirait être nommé proviseur dans le premier lycée formé dans cette ville.

168) Louis Annet Nompère de Champagny est un personnage mal connu. Révérend, dans son Armorial du Premier Empire, même dans l'édition revue par Tulard, le confond avec son cousin Claude Marie et lui attribue généreusement une postérité. Il est né à Roanne le 4 septembre 1757 (ARCH. D. Loire 32 188/2). C'est le deuxième fils de Charles de Nompère, chevalier de Champagny, et

de Geneviève Dubost de Boisvert (Henri de Jouvencel, L'assemblée de la noblesse du baillage du Forez en 1789. Etude historique et généalogique. Lyon, Brun, 1921, in-4°, 642 p.). Son frère aîné, le futur duc de Cadore, nous donne quelques indications sur sa vie (Souvenirs de M. de Champagny duc de Cadore. Paris, Renouard, 1846, in-8°, 221 p.). Il suit les cours du Collège de Roanne. Il perd sa mère et son père se remarie avec une soeur de l'abbé Terray (ARCH. D. Loire 3 E 254/1). Grâce à l'appui du secrétaire d'état, le frère aîné est envoyé à l'Ecole Militaire de Paris et Louis Annet le remplace à l'Ecole de la Flèche. Une fois ses études terminées, Louis Annet retourne à Roanne. Il fait ses études au Séminaire Saint-Irénée car on le destine à l'état ecclésiastique. Son père meurt en 1785 et il obtient de l'archevêque de Lyon (ARCH. D. Rhône 1G 76) son dimissoire pour continuer ses études à la Faculté de théologie de Paris. Son ami Devins des Esvilles lui rappelle qu'ils ont suivi ensemble les cours de théologie (ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral). Il obtient sa licence (Depéry (J.), Notice sur M. Fournier, décédé évêque de Montpellier. Montpellier, A. Seguin, 1835, in-8°, 16 p.). L'auteur indique que le futur évêque de Montpellier eut comme condisciple l'abbé de Champagny). Il est nommé prêtre à la paroisse Saint-Jean de Grève (Delarc (abbé), L'Eglise de Paris pendant la Révolution française (1789-1801). Paris, Desclée de Brouwer, 1895-1898, 3 vol. in-8°). Il reste en fonction jusqu'en 1792, date à laquelle, il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il est arrêté, échappe aux massacres de Septembre. Il quitte Paris et va s'installer à Fontainebleau (Il se peut qu'il ait auparavant émigré). Il aurait, dit-il, établi une maison d'éducation dès 1792 (ARCH. N. F 17 20376). En germinal an IV (mars-avril 1796), on crée une Ecole centrale à Fontainebleau (ARCH. D. Seine et Marne 1T 551 et Bitry (G.), L'enseignement secondaire à Fontainebleau. Fontainebleau, 1925, in-16, 50 p. et Thoison (E.), Le 1er collège de

Fontainebleau et son principal, in le journal l'abeille 1910 p. 71). Nompère de Champagny profite de cette proximité et d'après le préfet, son pensionnat devient le plus important de la ville. On y enseigne les langues latine, française et même anglaise, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. On peut faire aussi des études de dessin et de musique. On y reçoit 40 pensionnaires encadrés par 5 professeurs. Son importance lui permet de devenir une école secondaire. (Il fallait avoir au moins 50 pensionnaires. Cependant il semble que le pensionnat de Nompère de Champagny n'ait jamais dépassé les 40 pensionnaires). La ville de Fontainebleau espère la création d'un lycée. Nompère de Champagny ambitionne d'en devenir le proviseur, ce qui expliquerait son refus du poste de censeur du Lycée de Lyon. Le Lycée de Fontainebleau n'est pas créé. Nompère de Champagny demande Paris mais il essuie un autre refus. Il est donc obligé d'accepter sa nomination de proviseur au Lycée de Lyon le 8 fructidor an XIII (26 août 1805). Il espère toujours revenir à Paris à la première occasion mais il est maintenu à Lyon. En 1809, il n'est pas nommé au Conseil de l'Université et doit se contenter de la place de recteur de l'Académie de Lyon, fonction qu'il cumule avec celle de proviseur jusqu'en octobre 1810. Le chanoine Bonnevie le remplace à la tête du lycée (sa nomination officielle est du 24 décembre 1810). Nompère de Champagny est recteur jusqu'au 30 août 1815. A cette date il est victime de l'épuration de la Restauration. Il reste à Lyon jusqu'en septembre 1819. Puis il part pour Paris habiter chez son frère qui essaye en vain de lui faire obtenir une place dans l'Instruction publique. Il décède dans cette ville le 14 janvier 1827 (ARCH. N. F 17 20.376).

169) Fierville (C.), Archives des lycées, proviseurs et censeurs, 1er mai 1802-1er juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois. Paris, Firmin Didot, 1894, in-8°,



526 p. Nous n'avons pas de précisions car, il n'existe pas de dossier de retraite. Fierville constate qu'il n'a plus trouvé de renseignements sur Apert après 1812. Nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour reconstituer sa biographie.

170) ARCH.D. Marne 2E 496 2. Registre paroissial de Pargny, 1774. Claude Jacques Apert, fils de Joseph Apert, laboureur et garde des bois et de Catherine Bidault.

171) Catherine Bidault et Joseph Apert se sont mariés en 1756 et ils auront 9 enfants.

172) ARCH. N. M 168.

173) ARCH. N. F 17 20376, dossier de retraite de Champagne. Il est décédé le 15 septembre 1813.

174) ARCH N. F 17 6722.

175) ARCH. D. Yvelines, 4 1T 1. Champagne indique qu'Apert a été sous ses ordres depuis 10 ans. Nous supposons donc qu'Apert a été maître d'études au Prytanée de Paris, ce qui lui permet d'être choisi comme censeur. Mais nous n'avons pas pu confirmer notre hypothèse.

176) ARCH. N. F 17 7350. Lettre d'Hardouin, juge en la Cour d'appel, au conseiller d'Etat Fourcroy, 18 fructidor an XIII (5 septembre 1805). Il affirme que le sort de son fils est attaché à celui d'Apert.

177) ARCH. N. F 1d II A 3. Apert dans une pétition datée du 12 ventôse an X (3 mars 1802) se recommande de Monge, Lacépède, Desfontaines, Des Esserts, Champagne, Haüy et Perugaux.

178) ARCH. N. F 17 7839.

179) ARCH. N.F 17 21010. Dossier de retraite de Jossinet. Il ne contient pratiquement aucune pièce et de ce fait, nous n'avons pratiquement aucun renseignement.

180) ARCH. M. Dijon. Registre Paroissial de Saint-Jean, 1744, feuillet 266.

181) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, mariages, an VI, Nord, acte 268. Sur l'acte de mariage de son neveu, il est indiqué : négociant, 13, rue Sainte-Catherine.

182) ARCH. D. Rhône 1F 118. Lettre du 9 avril 1807 de l'épouse de Jossinet au cardinal Fesch où elle le remercie de son appui.

183) ARCH. N. F 17 7886. Lycée de Moulins. La Commission constate qu'elle a reçu plus de demandes pour Lyon que pour Moulins.

184) ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. N.F 17 7886. Malgré l'hostilité de l'opinion à Moulins, des prêtres mariés sont pris comme professeurs.

185) ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général an IX.

186) ARCH. D. Rhône 2 M 3.

187) ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général de l'an X.

188) Launay, ouvr. cit., note 58.

189) -ARCH. N. F 17 7414.

Saussac (R.), La formation du Lycée de Moulins : le choix des professeurs, in Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais, 1985, tome 62, p. 435-445.

190) Guidi, Idt et Ampère font jouer leurs relations.

191) Launay, ouvr. cit., note 58.

192) La Commission ne respecte pas cette règle. Elle décide selon les circonstances locales.

193) Camelin (J.) Les prêtres et la Révolution. Répertoire officiel du clergé schismatique du département Rhône et Loire (1791-octobre 1793). Lyon, Badiou-Amant, 1944, in-8°, 320 p.

194) ARCH. N. A FIV 1911 d 2 pièce 201.

195) Bulletin de Lyon du 2 germinal an XI (23 mars 1803). Camille Pernon s'occupe de lui.

196) ARCH. N. F 17 1689.

197) ARCH. N. F 17 1344/19.

198) Roux, ouvr. cit., note 51.

199) Almanach national an XI.

200) ARCH. D. Loire L 1026.

201) Roux Claude, Histoire des sciences naturelles et agricoles en Forez, département de la Loire. Lyon, A. Rey, 1911, in-8°, 383 p.

Jean-François Sébastien Worbe est né le 27 décembre 1771 à Dreux. Officier de santé, il est nommé professeur à l'Ecole centrale de la Loire le 25 vendémiaire an VIII (17 octobre 1799). Après son départ, il obtient son diplôme de médecin le 10 pluviôse an XIII (30 janvier 1805). Il publie sa thèse sous le titre de dissertation sur la théorie des fièvres. Le traitement des fièvres intermittentes. Il obtient aussi le diplôme de licencié en droit. Nommé médecin-chef de l'hôpital de Roanne, il est obligé d'abandonner ses fonctions à la suite d'un procès. Pour se venger il aurait publié une satire contre les personnalités de Roanne. Il se retire à Dreux en 1808. Il publie deux ouvrages : Eloge de Blaise Pascal. Rouen, Baudry, 1815, in-8°, 31 p. -Eloge de Louis XVI, roi de France et de Navarre. Paris, A. Eymery, 1816, in-8°, 45 p. Il meurt à Dreux le 2 mai 1836.

202) Fauget a peut-être été prêtre.

203) Pierre-Marie Marillier, après son départ de l'Ecole centrale, exerce la profession d'huissier. Il publie plusieurs ouvrages concernant sa profession : A MM. les huissiers de l'arrondissement de Roanne. Roanne, Ferlay, 1845, in-8° 3 p. -Protestation contre l'usurpation et la prostitution de l'état des huissiers. Roanne, Farine, 1849, in-4°, 3 p. -Le syndic des huissiers de l'arrondissement de Roanne à MM. les membres de sa corporation. Roanne, Ferlay, 1846, in-4°, 4 p.

204) ARCH. D. Loire L 1026.

205) -Camelin, ouvr. cit., note 193.

-Brossard, ouvr. cit., note 30.

-Lucas (C.), l'Eglise constitutionnelle dans la Loire après la Terreur in Cahier d'histoire, 1985, tome 30, p. 309 à 339.

206) ARCH N. F 17 7839.

207) Camelin, ouvr. cit., note 193.

208) -ARCH. N. AF IV 1912 d 4 pièce 152.

-ARCH. N. F 17\* 2408.

-ARCH. D. Rhône 1 G 76.

-Brossard, ouvr. cit., note 30

-Camelin, ouvr. cit., note 193.

Il est né le 31 mai 1766 à Vallouize dans le département des Hautes-Alpes. Il suit les cours du Séminaire Saint-Irénée. Il est ordonné prêtre le 6 août 1791 par Lamourette, évêque constitutionnel de Lyon. Successivement, il occupe les fonctions de vicaire à Roanne du 28 août 1791 au 26 avril 1792, à Feurs du 20 septembre 1792 au 15 octobre 1792, et de Saint-Pothin de Lyon du 22 octobre 1792 jusqu'aux premiers mois de 1793. Il part à Montbrison et exerce la charge d'aumônier de la Charité. Il renonce à la prêtrise, occupe des fonctions à l'administration du département de la Loire en l'an VI et se marie à Roanne, le 21 frimaire an VI (11 décembre 1797). Nommé à l'Ecole centrale de la Loire, il est démis de ses fonctions à la suite de ses options politiques. En 1808, on le retrouve professeur de hautes mathématiques au Collège de Vendôme.

209) Il est né à Roanne en 1754. Avant la Révolution, il est capucin.

210) Il exerce les fonctions d'instituteur dans une école privée. Après le départ des Pères de la Foi du Collège de Roanne, il obtient un poste de professeur. Il exerce aussi la fonction de bibliothécaire. Il meurt en 1834. Il a laissé beaucoup d'ouvrages manuscrits. Roux cite : Etat de l'Ecole centrale de Roanne. Partie d'histoire naturelle. Cabinet. An IX. Pétrification du département de la Loire, rapport présenté par Tabard. An X.

211) ARCH. N. F 17 7414. En fait la Commission prendra ses décisions à Roanne.

- 212) ARCH. N. F 17 1344/1.
- 213) Almanach National an XI.
- 214) ARCH. N. F 17 21.313. Dossier de retraite de Mermet.
- 215) Dubois (E.), Histoire de la Révolution dans l'Ain. Bourg, Brechot, 1935, 6 vol. in-8°.
- 216) ARCH. N. F 17\* 2408. Il est né le 5 janvier 1765 à Franchelin dans le département de l'Ain. Après son départ de l'Ecole centrale, il enseigne sans doute dans une école privée.
- 217) ARCH. D. Ain 2 E 46396\*, Bourg, registre de l'état civil, décès 1849, acte 434, feuillet 109 2 décembre 1849. Il se serait donc marié et aurait exercé la profession de tailleur d'habits.
- 218) B. M. de Lyon, Fonds Coste manuscrit 1054. Lettre de la Commission au préfet datée du 8 ventôse an XI (27 février 1803) et ARCH N. F 17 7839. Lettre de la Commission au conseiller d'Etat Fourcroy, datée du 8 ventôse an XI. Delambre et Villar indiquent qu'ils vont quitter Lyon et inspecter les départements du Rhône et de l'Ain alors qu'ils ont déjà établi leurs listes des professeurs des lycées de Moulins et de Lyon. En fait ils ne s'occuperont que du recrutement des élèves.
- 219) ARCH. N. F 17 21313.
- 220) ARCH. D. Jura 3E 141, Registre paroissial des Bouchoux 1763.
- 221) ARCH. N. D XIX, 21.
- 222) Alloing (L.), Le diocèse de Belley, histoire religieuse de l'Ain. Belley, Chaduc, 1938, in-16, 847 p. L'auteur nous raconte une édifiante histoire au sujet de Mermet. Incarcéré à la prison de Brou, l'abbé Mermet signe par "surprise" la formule d'Albitte où il abdique la prêtrise. Mais Rollet-Marat lui fait savoir que s'il ne se marie pas, il sera exécuté. Devant la douleur de sa mère, il se prête à un simulacre de mariage. Il se rend à Chevignat et se marie avec mademoiselle Vuillemenot, fille d'un notaire de la commune de Courmangoux. Bien entendu, ce mariage n'est pas

consommé. A la suite de la loi du 4 floréal an II (23 avril 1794), le 12 floréal an IV (le 1er mai 1796), il fait lire une rétractation, dans un discours émouvant à ses fidèles de Pressiat. Elle est acceptée par le préposé des diocèses de Lyon et de Saint-Claude. L'auteur conclut que ce pseudo-mariage fait penser que d'autres prêtres furent moins coupables qu'on pourrait le croire. En fait, Mermet abandonne toute fonction ecclésiastique et se montre farouche partisan de la Révolution.

223) ARCH. D. Rhône 1 L 1066. Mermet se présente deux fois.

224) Liste des ouvrages de Mermet, proposés par Siran (A.), Bibliographie de l'Ain, Bourg, Milliet-Bottier, 1831, in-8°, 528 p.

-Odes récitée à la fête funèbre qui a eu lieu à Bourg le 10 vendémiaire an VIII, pour honorer la mémoire du général Joubert, et composée par le citoyen Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain, in-8°, 8 p.

-Discours sur cette question : quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société par le citoyen Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Dufourt et Josserand, an VIII.

-Quels sont les moyens de prévenir les délits dans la société? par le citoyen Mermet, professeur à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Josserand et Janinet an IX.

-Dissertation sur cette question : le génie est-il au-dessus de toutes les règles ? Par Mermet, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de l'Ain. Pont de Vaux, Berthet fils, an X, in-8°, 59 p.

-Discours de la paix par L. Mermet, professeur...prononcé à Bourg devant le peuple et les autorités constituées le 18 brumaire an X, jour de la fête de la paix. Bourg, Josserand et Janinet, in-4°, 12 p.

-Ode et stances sur la Terreur, par Mermet, professeur. Bourg, Bottier, in-8°, 8 p.

-Moyens d'améliorer l'enseignement par Mermet. Bourg, Bottier, 1802, in-8°, 8 p.

-Eloge de Jean de Lavalette-Parisot, grand-maître de Malte, par Mermet, (professeur à l'Ecole centrale, membre de la société de l'Ain). Moulins, Place, an XII, in-12.

-Discours sur la Morale par Mermet, Moulins, Place, in-12, 123 p.

-Eloge historique de M. Varenne-Fenille, ancien receveur général des impositions de Bresse et Dombes etc par l'abbé Mermet, Lons le Saunier, 1816, in-8°, 80 p.

Nous ajoutons à cette liste proposée par Siran ces ouvrages :

-L'art du raisonnement présenté sous une nouvelle façon, ouvrage analytique où, d'après des exemples particuliers, on s'élève à une théorie générale des opérations de l'esprit, essai particulièrement destiné aux élèves des écoles secondaires. Paris, Leriche, an XIII-1805, in-12, 257 p.

-Discours qui a obtenu la mention honorable au jugement du jury central d'Instruction publique du département du Vaucluse, sur cette question proposée en l'an VI : quels sont les moyens de prévenir les délits de la société par le citoyen Mermet. Paris, Pougens, an VIII, in-8°, 45 p.

-Essai sur les moyens d'améliorer l'enseignement et plusieurs parties de l'Instruction publique par Mermet, Bourg, Bottier, 1802.

-Leçons de belles-lettres pour servir de supplément au cours de belles-lettres de l'abbé Batteaux par M. Mermet. Paris, Moutardier, an XI (1802), 2 tomes en un volume in-12.

-Nouvelles observations sur Boileau, à l'usage des jeunes étudiants en littérature et des étrangers qui veulent apprendre la littérature française, précédées d'un essai sur ce sujet : combien la critique amère est nuisible aux progrès des talents, et suivies de l'éloge de Jules-César Scaliger, par M. Mermet, Paris, Genets, 1809, in-12, 226 p.

225) Ses attaques se portent contre d'Apvrieux dont le fils est nommé au Lycée de Lyon.

226) ARCH. N. F 17 1344/18. La Commission met en concurrence Mermet et Masson-Regniez, professeur de belles-lettres à l'Ecole centrale de Jemmapes. Or celui-ci est nommé professeur de la 2ème et 1ère de latin au Lycée de Bruxelles.

227) ARCH. N. AFIV 87.494.

228) ARCH. N. F 17 20.434. Dossier de retraite de François Clerc.

229) ARCH. N. F 17 1344/8.

230) Launay, ouvr. cit., note 58. Lettre de Clerc à Ampère.

231) ARCH. D. Jura 3 E 952. Registre paroissial de Sarrogna, 1769.

232) ARCH. N. F 17 1344/8.

233) ARCH. N. F 17 7818.

234) -Instruction sur les mesures républicaines et sur les mesures anciennes du département de l'Ain, comparées entre elles, contenant un exposé sommaire du système des mesures définitivement adoptées par la république française, les Principes du calcul décimal nécessaires à leur usage, etc., par F. Clerc, professeur de mathématiques à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Dufour et Josserand, an VIII, in-4°, 139 p.

-Instructions sur les mesures anciennes du département et les mesures nouvelles, par le citoyen Clerc, professeur à l'Ecole centrale de l'Ain. Bourg, Josserand et Janinet, an X.

235) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

236) ARCH. N. F 17 20.119. Dossier de retraite de Beauregard.

237) ARCH. D. Ain 2 E 4620, Registre paroissial de Bourg, 1770, feuillet 8.

238) A. M. Belley R, 2ème série, numéro 7. Il est nommé professeur de 4ème mais enseigne dans la classe de 1ère.



239) ARCH. D. Ain 2 E 3407, Registre de l'état civil de Belley, 1793, mariages, feuillet 39.

240) ARCH. N. F 17 9558. Beauregard signe une pétition datée du 19 floréal an III (8 mai 1795) où les élèves demandent à la Convention nationale quelles indemnités, ils toucheront pour leur voyage et quelles fonctions ils occuperont dans l'Instruction publique. C'est le seul témoignage de sa présence à l'Ecole Normale.

241) Launay, ouvr. cit., note 58. Ampère indique qu'il a établi d'excellentes relations avec Beauregard. Mais l'épouse de celui-ci a un comportement des plus indiscrets.

242) Dumas ouvr. cit., p. 51.

243) ARCH. N. F 17 7409.

244) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Rochas.

245) Date donnée par son dossier de retraite.

246) ARCH. N. M 592.

247) ARCH. N. F 17 7409. Malheureusement, Villar ne donne pas de renseignements.

248) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Tardy.

249) ARCH. D. Saône-et-Loire 5E 136/2, Registre paroissial de Cuisery, 1755.

250) ARCH. N. F 17 1698.

251) ARCH. N. F 17 7409.

252) ARCH. N. F 17 7440 et ARCH. N. F 17 21.756. Tardy est nommé en 1814, censeur au Collège royal de Dijon et aussi aumônier. Il exerce ses fonctions durant 3 mois. Il fait fonction de proviseur pendant un mois. Le 27 septembre 1815, il est nommé proviseur au Lycée de Bourges, mais le 12 octobre, il est envoyé au Lycée d'Angers comme proviseur où il reste en fonctions jusqu'au 10 avril 1819, date à laquelle il obtient sa retraite. Il meurt le 2 août 1832.

253) ARCH. N. F 17 21.756. Dossier de retraite de Tabard.

- 254) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin 1746, acte 216. Fils de Guillaume Tabard, boulanger et de Jeanne Pitiot, rue du Bas d'Argent.
- 255) ARCH. D. Rhône 1G 76. Il est clerc.
- 256) Almanach de Lyon de 1767.
- 257) Maynard (L.), Dictionnaire des Lyonnaises, les hommes, le sol, les rues. Histoire et légendes. Lyon, 1932, 4 vol. in-8°.
- 258) ARCH. N. F 17 1399.
- 259) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XII.
- 260) Ville de Lyon. Conseil Municipal. Procès-verbaux des séances publiés par la Municipalité, d'après les manuscrits originaux (1800-1870), tome 1 (an IX-an XIV), Lyon, Imprimerie nouvelle lyonnaise, 1913, in-8°, 744 p.
- 261) ARCH. N. F 17 21.873. Dossier de retraite de Vittard.
- 262) Almanach de Lyon 1781.
- 263) ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques : Jean-Baptiste Vittard, 4 frimaire an II (24 novembre 1793).
- 264) ARCH. N. F 17 7981.
- 265) En 1805, on le propose comme censeur au Lycée de Lyon. Mais il est maintenu dans son poste jusqu'en 1807. Il est nommé proviseur au Lycée de Clermont. En 1811, il est mis à la retraite. Il meurt le 10 août 1834.
- 266) ARCH. N. F 17 20.116. Dossier de retraite de Besson.
- 267) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix 1749. Baptême le 16 mai de Michel Besson, fils de Charles Besson, charpentier à Lyon et de Geneviève Lacour.
- 268) ARCH. D. Rhône 1 G 75.
- 269) Almanach de Lyon 1777.
- 270) ARCH. A. Lyon, Démission des ecclésiastiques : Michel Besson, 84, place Neuve 28 prairial an II (16 juin 1794). Il reçoit

un dédommagement à la suite de la perte d'une prébende (ARCH. D. Rhône 1 L 1131).

271) ARCH. N. F 17 7409.

272) Baunard, ouvr. cit., p. 66. Prosper Tournefort est né en 1761. Fesch le choisit comme chanoine en janvier 1803. Il a quelques difficultés avec le cardinal, sans doute à cause de ses opinions royalistes. Il devient vicaire général à Metz, mais il est emprisonné en 1810. Libéré, il est nommé curé à Saint-Jacques de Compiègne en 1813. Il devient évêque de Limoges en 1824. Il meurt en 1844.

273) ARCH. N.F 17 7409. Il enseigne dans une école secondaire à Lyon, mais nous n'avons aucune indication sur le nom de cette école.

274) Bulletin de Lyon du 25 vendémiaire an XIII (17 octobre 1804). Il fait la nécrologie du cardinal Borgia.

275) ARCH. N. F 17 20.978. Dossier de retraite d'Idt.

276) ARCH. M. Lyon. Registre de Saint-Nizier, naissances, acte 1171. Baptême de Jean-Baptiste Idt, fils de Pierre Idt, négociant à Lyon et de Michelle Chilliet.

277) Servan de Sugny (E.), Jean-Baptiste Idt, in Revue du Lyonnais, 1855, nouvelle série, tome X, p. 492-495.

Idt termine ses études au Séminaire Saint-Irénée pour se destiner à la prêtrise. Beaucoup de jeunes Lyonnais faisaient leur philosophie dans cet établissement sans envisager une carrière ecclésiastique.

278) ARCH. N. F 17 20.978. Il se destine à l'Oratoire.

279) ARCH. N. F 17 7840. Le recteur D'Regel dénonce les appuis d'Idt qui lui ont permis d'avoir été nommé et d'avoir eu des promotions, malgré sa médiocrité.

280) Nous n'avons pas trouvé trace de cet ouvrage.

281) A sa voix, les peuples s'embrassent

Le commerce ouvre ses canaux ;

les vertus et les arts effacent  
jusqu'au souvenir de nos maux.

Signé : J. B. Idt, maître de langue latine.

282) -ARCH. N. F 17 21.159. Dossier de retraite de Le Priol.

-La Clanche Normant, Notice biographique du chanoine Constantin Le Priol. Hennebont, 1913.

-l'abbé Le Priol, in L'Hermine, revue littéraire et artistique de Bretagne, numéro du 20 juillet 1895.

-Une gloire méconnue : l'abbé Constantin Julien Le Priol, in La Liberté du Morbihan, 26 novembre 1970.

283) Jean-Ambroise Baston de la Riboisière 1759-1812. Général de brigade le 5 août 1803 et général de division le 3 janvier 1807.

284) ARCH. N. F 17 7409.

285) ARCH. N. F 17 7428 et ARCH. N. F 17 8034.

286) Ampère l'aurait apprécié pour ses connaissances mathématiques. Il succède à Apert comme proviseur au Lycée de Pontivy en 1808. De 1810 à 1816, il est proviseur au Lycée de Rouen. Il est nommé recteur de l'Académie de Rouen. Il est mis à la retraite en 1822. Il meurt le 7 décembre 1842 à Hennebont.

287) -ARCH. N. F 17 20.562. Dossier de retraite de Dellard.

-Duhaut (H.), Le Lycée de Versailles. Versailles, Aubert, 1908, in-8°, 127 p.

288) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46.

289) ARCH. N. F 17 20.562.

290) ARCH. N. F 17 1344/29.

291) Dellard (A. J.), Observations sur les Ecoles centrales. Paris, C. Pougens, in-8°, 106 p.

292) ARCH. N. F 17 7409. Dellard est indiqué comme professeur à l'Ecole centrale de l'Oise alors que c'est celle de Seine-et-Oise.

293) Il n'obtient pas immédiatement une nomination de professeur. Il sera chargé jusqu'en 1806 du laboratoire de physique et de chimie à l'Ecole centrale de Versailles. Ensuite il est nommé

professeur de mathématiques au Lycée de Versailles où il reste jusqu'en décembre 1809. Contre son gré, il est nommé professeur de physique et de chimie au Lycée de Gand et ne pourra jamais revenir au Lycée de Versailles. Il part en retraite en 1814 et se retire à Cahors. Il doit faire sa soumission à l'évêque de Cahors vers 1820. Il meurt en 1834.

Il écrit plusieurs ouvrages. Dellard (abbé A. J.), Mémoire sur l'inamovibilité des fonctions pastorales vengée, l'épiscopat jugé par les lois organiques qui l'ont supprimé ; vues générales sur les rapports toujours utiles à maintenir entre l'Eglise et l'Etat sous la charte de 1830, Toulouse, J. M. Corne, 1831, in-8°, 135 p.

-Dellard (abbé A. J.), Un prêtre de campagne, ci-devant pasteur succursaliste, aux habitants de son département. Toulouse, J. M. Corne, 1831, in-8°, 60 p.

294) ARCH. N. F 17 21.343. Dossier de retraite de Mollet.

295) ARCH. C. Aix-en-Provence, Registre paroissial de Sainte-Magdeleine, GG 63, feuillet 45.

296) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46. Le Collège Bourbon est tenu par les Doctrinaires.

297) Compère et Julia ouvr. cit., p. 46. Le Collège de Sainte-Marthe est tenu par les Oratoriens.

298) ARCH. N. MM 592.

299) ARCH. D. Rhône 1G 76.

300) B. M. Lyon, Fonds Coste 114.483. En 1792, il envisage de publier Cours élémentaire d'astronomie physique, par J. M., professeur de physique expérimentale au Collège de la Trinité. Il se propose de donner au public un petit traité clair. Les évènements empêchent la publication de son ouvrage.

301) Bonnel, ouvr. cit., p. 46.

302) -Nolhac (J. B. M.), Souvenirs de 3 années de Révolution à Lyon. Lyon, Périsse, 1844, in-8°, 344 p. L'auteur raconte que Mollet arrêté fut libéré sur l'ordre de Fouché qui le protégea.

-Lenôtre (G.), Paris révolutionnaire. Vieilles maisons, vieux papiers, Paris, Perrin 1900-1924, 5 vol. in-8°. Dans le 3ème volume, l'auteur reprend l'histoire racontée par Nolhac et en rajoute. Fouché fait délivrer le père Mollet. Tous les deux regrettent le Collège de Juilly. Or, Mollet n'a jamais été prêtre, simplement confrère et n'a jamais été à Juilly. Il y a souvent confusion entre père et confrère pour les Oratoriens.

-Buisson (H.), Fouché duc d'Otrante. Paris, éditions du Panorama, 1968, in-8°, 656 p. Il reprend les erreurs de Lenôtre.

M. Garden, dans sa thèse parle aussi du père Mollet.

Cette confusion s'explique peut-être du fait que Joseph Mollet ait reçu en l'an III, une pension, en tant qu'ancien professeur au Grand Collège (ARCH. D. Rhône 2 L 150). Cependant, il est indiqué " professeur laïc ".

303) Journal de Commune-Affranchie et des départements de Rhône et Loire, 4 nivôse an II (24 décembre 1793), numéro 33. Supplément au journal et Petites affiches. Par un décret du 26 frimaire an II (16 décembre 1793), Mollet est nommé membre de la Commission pour l'exploitation des salpêtres. Il est dit que " la célérité de leurs opérations sera la mesure de leur patriotisme, de leur amour pour la république. "

304) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an VIII, mariages, acte 178. Mariage de Joseph Mollet et d'Henriette Bulaton.

305) Dumas, ouvr. cit., p. 51.

306) Launay, ouvr. cit., note 57.

307) ARCH. N. F 17 20.371. Dossier de retraite de Chachuat.

308) ARCH. D. Saône-et-Loire B 1463/2. Cluny, Paroisse Saint-Mayeul. Jean-Baptiste fils de sieur Jean-Baptiste Chachuat, avocat en parlement et de Reine Goyet né et baptisé le 11 février 1770.

309) ARCH. N. F 1 C III Saône-et-Loire 1.

310) Launay, ouvr. cit., note 58.

311) -ARCH. N. F 17 20.508. Dossier d'Ampère.

-Franceschini (A.) et Franceschini (E.), Ampère, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, p. 713 à 720. Les auteurs font naître Ampère à Poleymieux.

-Visan (Tancrede de), La vie passionnée de André-Marie Ampère. Lyon-Paris, Archat, s. d., in-8°, 93 p.

-Desvernay (F.), André-Marie Ampère est né à Lyon. Généalogie des familles Ampère, Sarcey et Carron. Lyon, Rey, 1915, in-8°, 15 p.

-Buché (J.), L'Ecole mystique de Lyon (1776-1847). Paris, Alcan, 1935, in-8°, 306 p.

-Mallez (L.) A. M. Ampère professeur à Bourg, membre de la Société d'Emulation de l'Ain, d'après des documents inédits avec un résumé de sa vie. Lyon, Camus, 1936, in-8°, 103 p.

-Launay (L. de), Le grand Ampère, d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1925, in-16, 276 p.

-Valson, ouvr. cit., p. 127.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., p. 119.

312) ARCH. M. Lyon, Registre de la paroisse Saint-Nizier, 1775, baptêmes, feuillet 16

313) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Ampère Jean-Jacques, juge de paix, condamné par la Commission populaire de Lyon, le 22 novembre 1793 et guillotiné le même jour.

314) En particulier son ouvrage Considérations sur la théorie mathématique du jeu, publié en 1802.

315) Launay et Cheuvreux, note 58.

316) -ARCH. N. F 17 20.508. Dossier de retraite de Daburon.

-Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit. p. 119. Ces auteurs font des erreurs importantes. Le Lycée de Lyon se transforme en Collège en 1803. Toujours la même année, Daburon se retrouve professeur d'Ampère. Enfin, il est dit qu'il enseigne les

mathématiques et s'occupe de la bibliothèque. On se serait attendu à plus de sérieux pour un ouvrage publié par le C. N. R. S.

317) ARCH. N. MM 615.

318) ARCH. N. MM 592.

319) Picheloup (R.), Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'état pontifical 1792-1800. Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1972, 302 p. Daburon se réfugie à Pérouse.

320) Launay, ouvr. cit., note 58.

321) ARCH. A. Lyon E F 3.

322) ARCH. N. F 17 7839.

323) ARCH. N. F 17 7409.

324) -Pas de dossier de retraite.

-Arquillière (M.), Esquisse biographique du Comte Sébastien de Guidi, introducteur de l'homéopathie en France. Nantes, Gailmard, 1847, in-8°, 14 p.

-Guiart (J), ouvr. cit., p. 121.

-Vingtrinier (A), Nécrologie du comte Sébastien de Guidi, in Revue du Lyonnais, nouvelle série, 1862, tome 26, p. 492.

-Forest (J.), Biographie du docteur comte des Guidi, in Revue du Lyonnais, nouvelle série, 1863, tome 27, p. 304 à 322.

325) ARCH. N. F 17 1344/8 et Almanach national.

326) ARCH. N. F 17 1019.

327) Guidi (Sébastien de), Cours complet de mathématique et de physique, traduit de l'italien par P. Aubert. Lyon, Bruyset, 1803, in-8°, 191 p.

328) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XII.

329) ARCH. N. F 17 7839.

330) Nom donné par le Bulletin de Lyon du 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

331) ARCH. N. F 1C III Rhône 7.



332) ARCH. D. Rhône 1 RP 105. Mathieu Michaud est versé dans la réserve, an X. Il y a un autre Mathieu Michaud, né le 8 juin 1750, veuf, qui se remarie à Lyon, le 20 thermidor an VIII (8 août 1800).

333) ARCH. N. F 17 7839. Monin intervient sans cesse dans la vie du Lycée.

334) ARCH. N. F 1C III Rhône 7. Il est présent en décembre 1805.

335) ARCH. N. F 17 20.479. Dossier de retraite de Coulaz.

336) ARCH. D. Ain 2E 5703, Registre paroissial de Boz, 1760.

337) ARCH. D. 1G 76. On trouve son nom sur les registres de Saint-Pierre le Vieux, en 1789.

338) Camelin ouvr. cit., note 193.

339) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an XII, mariages, acte 213. Il se marie le 30 messidor an XII (19 juillet 1804).

340) Pas de dossier de retraite de Quinon. Il est né à Toussieu en 1761. ARCH. D. Isère, 5E 511/1/24. Il manque certaines pages des registres. Nous supposons donc qu'il est né en 1761, d'après les indications données par les archives diocésaines. Son père Pierre Quinon, journalier, travaillait chez le châtelain de Toussieu.

341) Almanach de Lyon an XI.

342) ARCH. D. 1G 76.

343) Durieux, ouvr. cit., p. 66.

344) ARCH. N. D.XIX, 21.

345) Cattin, ouvr. cit., p 66.

346) Picheloup, ouvr. cit., note 319. Quinon venant de Lyon de mars 1793 à la fin 1794.

347) Il n'a pas d'affectation en 1802 lors de la réorganisation diocésaine.

348) ARCH. D. Rhône V 277-278. Le préfet du Rhône le 22 vendémiaire an XIII (14 octobre 1804) écrit aux vicaires généraux

de Lyon pour procéder à la liquidation des pensions de plusieurs prêtres. On trouve Quinon dans la liste.

349) ARCH. N. F 17 20.500. Dossier de retraite de Crochet.

350) ARCH. A. Paris. Il n'y a pas le registre des ordinations

351) Delarc, ouvr. cit., note 168.

352) -Principes simplifiés de la langue française, mis à la portée de la jeunesse, par le C. Crochet, maître de pension à Chantilly. Paris, Lafont, an VIII, in-12, 84 p.

-Principes simplifiés de la langue latine, mis à la portée de la jeunesse, par le C. Crochet. Paris, Lafont, an VIII, in-12, 99 p.

353) ARCH. N. AFIV 1911 d2 pièce 230.

354) ARCH. N. F 17 20.500. Crochet est recommandé à Bérenger par Noël. L'inspecteur général enverra une autre lettre à Apert faisant fonction de proviseur.

355) Havelange, Huguet et Lebedeff, ouvr. cit., note 6. François Joseph Michel Noël 1756-1841. Il a été élève au Collège Louis-le Grand, où il a été condisciple de Robespierre et enseigne dans divers collèges. Nous pensons donc que Crochet a été son élève.

356) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Midi, an XIII, mariages, acte 19. On donne son acte de naissance.

357) ARCH. N. AFIV 1897, d 3, pièce 80. Nous interprétons. En effet, un certain Queruel demande la régularisation de sa situation. Il divorce pour obtenir satisfaction. Mais, après son échec, il se remarie avec la même femme.

358) ARCH. D. Ain. Registre paroissial d'Hotonne, 1743. 18 janvier 1743 : naissance de Jean-François fils de Joseph Métral, marchand, et Marie Berne.

359) Rebord (M.) et Gavard (A), Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours. Boury, Dureuil, 1920, 2 vol. in-8°.

360) ARCH. N. D XIX, 21.

361) Cattin, ouvr. cit., p. 66.

- 362) ARCH. D. Ain Q 465.
- 363) ARCH. D. Rhône V 277-278.
- 364) ARCH. A. Lyon. Tableau Courbon.
- 365) ARCH. D. Rhône IG 74.
- 366) ARCH. A. Lyon. Tableau Courbon.
- 367) ARCH. N. F 17 7839.
- 368) ARCH. A. Lyon EF3.
- 369) Audin (M.) et Vial (E.), Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France. Lyonnais. Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1918, 2 vol. in-4°, 521 p. et 370 p.
- 370) Dumas, ouvr. cit., p. 51.
- 371) ARCH. N. F 17 1020.
- 372) ARCH. N. F 17 7839. Dans une lettre à Bérenger, Villar lui demande de saluer son ami Cogel.
- 373) Philibert Duhesme 1766-1815. Il fait toutes les campagnes de la Révolution. Il commande la 19ème division militaire de Lyon du 19 septembre 1801 au 20 septembre 1805.
- 374) S. H. A. T. 2 YB 716, 20ème régiment de cavalerie. 3ème volume an X-an XI : registre des services. Malheureusement, il n'y a guère d'indications. Cependant, ce serait l'amitié de Bonaparte qui lui aurait permis d'être nommé directement capitaine. Auparavant, il n'avait aucun état de services. L'acte de naissance est indiqué par le registre. Nous ne l'avons pas trouvé dans l'état civil de Lyon.
- 375) -Indicateur de Lyon 1810. François-Marie Mayet, professeur d'écriture, 101, rue des Trois-Carreaux.
- ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an VI, mariages. Il se marie le 22 thermidor an VI (9 juillet 1798). François Marie Mayet est né le 12 mai 1759 à Lyon. Il nous semble qu'auparavant il était prêtre.
- 376) -Indicateur de Lyon 1810. Antoine Bauer, dit Tony, professeur de musique et marchand de modes, rue Puits-Gaillot.

-ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil Lyon, an IX, Midi, mariages, acte 96. Il se marie le 19 nivôse an IX (9 janvier 1800). Il est indiqué qu'il est né à Sélestat et qu'il est fils de Jean-Laurent Bauer, artiste musicien.

377) ARCH. D. 4 M 388.

378) François Gabriel de Savaron 1752-1840.

379) ARCH. N. F 17 1672. Nous pensons que c'est Clément François Sébastien né à Lyon le 16 avril 1764.

380) -Hodieu, ouvr. cit., p. 53.

-Croze, Colly, Carle, Laccasagne. Histoire de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon. Lyon, Audin, 1937, in-8, 232 p. Ces auteurs indiquent qu'il a écrit un manuel préservatif et curatif de la peste, suivi d'un précis sur la fièvre jaune.

381) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

382) ARCH. M. Lyon R, Lycée Ampère.

383) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XI.

384) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an X, mariages, acte 174.

385) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

386) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1645. Pierre-Jourdan est indiqué comme tailleur au lycée. A notre avis, il est donc aide-tailleur et remplace Perrotin.

387) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1557.

388) ARCH. A. Lyon EF3.

389) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de La Guillotière, an III, acte 8.

390) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an V, Nord, mariages, acte 50.

391) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1268.

392) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

393) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1811, décès, acte 1244. On nous indique son lieu d'origine et son âge.

### Chapitre 3 : Le Recrutement des élèves.

La Commission doit choisir des élèves nationaux, c'est à dire des élèves pris en charge par l'Etat. Elle les nomme, soit parmi ceux des prytanées, soit directement, soit par des concours départementaux entre ceux des écoles secondaires. Ce mode de recrutement échappe complètement aux autorités du lycée.

Cependant, on demande au proviseur d'attirer assez d'élèves pensionnaires payants pour assurer l'équilibre financier de son établissement. Enfin, on accepte des élèves externes, mais la modicité de leur rétribution n'intéresse guère les autorités.

## D Le choix des élèves nationaux.

D'après la loi du 11 floréal an X, les élèves nationaux sont recrutés de deux manières (1). Sur " 6400 pensionnaires pour l'ensemble des lycées et des écoles spéciales, 2400 sont choisis par le gouvernement parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs et municipaux et pendant 10 ans parmi les enfants des citoyens des départements réunis à la France. Ils devront avoir au moins 9 ans et savoir lire et écrire. Les 4000 autres seront pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires, qui seront représentés au gouvernement, et après un examen et un cours, chaque département fournira un nombre de ces derniers élèves proportionné à sa population. "

Le gouvernement prévoit 150 élèves nationaux par lycée. Mais, par souci d'économie, il réduit ce nombre à 100. De plus, ayant admis trop d'élèves aux prytanées de Paris et de Compiègne, il dirige le surplus vers les lycées créés.

En fait, pour sa formation des lycées, il y a trois modes de recrutement des élèves nationaux : en principe 20 élèves des prytanées, 30 élèves, fils de militaires ou de fonctionnaires et 50 élèves départementaux recrutés par concours.

Mais il y a beaucoup de demandes pour un enseignement gratuit. Il y a donc des entorses aux règles énoncées. Les parents des élèves des prytanées interviennent pour ne pas envoyer leurs



enfants dans les lycées. Les militaires et les fonctionnaires font jouer leurs relations pour faire admettre leurs fils ou neveux ou cousins. La Commission inscrit consciencieusement sur la fiche du candidat la qualité des personnes qui sont intervenues (2). Même les élèves départementaux recrutés par concours doivent s'assurer quelque appui ou bénéficier du mérite d'un parent.

Au cours de l'an XI, la Commission doit ouvrir les Lycées de Moulins et de Lyon. Elle dispose de plusieurs listes d'élèves à affecter dans ces deux établissements : élèves du Prytanée de Paris, élèves du Prytanée de Saint-Cyr, et élèves affectés aux prytanées mais en attente, élèves nommés directement dans les lycées et élèves désignés par le concours. Ces derniers ne lui posent pas de problèmes, mais pour les autres, elle doit faire des choix. Elle pourvoit en premier lieu, le Lycée de Moulins (3). Pour le Lycée de Lyon, elle établit deux séries de listes. La 1ère est constituée le 17 nivôse an XII (8 janvier 1803) et fait l'objet d'un projet de nomination pour le 16 floréal an XI (6 mai 1803). A la demande sans doute de Fourcroy ou sur ordre supérieur, elle annule et utilise une deuxième série, constituée le 30 ventôse an XI (21 mars 1803), qui fait l'objet d'une nomination définitive, le 23 floréal an XI (13 mai 1803).

#### 1°) Les premiers projets de la Commission.

##### A) Les élèves des prytanées.

La Commission décide de retenir 10 élèves du Prytanée de Saint-Cyr et 10 de celui du Prytanée de Paris.

##### a) Les élèves du Prytanée de Saint-Cyr.

A la demande de la Commission, Crouzet, le directeur du Prytanée, prépare une liste de 10 noms (4), le 3 brumaire an XI (25 octobre 1802).

-Huet Charles Marie Thérèse, 3ème cours de mathématiques, né le 18 octobre 1785 à Montargis. Médiocre : manque de moyens et d'ardeur.

-Marbouty Baptiste Gabriel Louis, 3ème cours de mathématiques, né à Bussière, Haute-Vienne, le 24 septembre 1788. Très faible et laborieux.

-Perossier François Jean, 3ème cours de mathématiques, né à Annonay le 31 janvier 1787. Quelques moyens, peu de travail.

-Pascal François Jean, 3ème cours de mathématiques, né à Moissac, le 29 octobre 1784. Assez sage et laborieux.

-Bourbaki Denis, 3ème cours de mathématiques, né à Ithaque (Céphalonie). 15 ans. Du travail ; assez médiocre.

-Cardon Charles Alexandre, 2ème cours d'humanités, né à Grandvilliers, Oise, le 23 décembre 1789. Laborieux et sage.

-Schanus Antoine Joseph, 3ème cours de mathématiques, né le 27 février 1788, Luxembourg. Faible ; peu de ressources.

-Levie Ange Toussaint, 3ème cours de mathématiques, né en 1795 à Ajaccio. Sujet médiocre.

-Sauvat Jacques, 3ème cours de mathématiques, né le 6 mai 1788 à Clermont-Ferrand. Caractère dur ; pas de dispositions et de travail.

-Justin François Théodore Alexandre, rhétorique, né à Rouen, le 7 mars 1788. Sage et laborieux ; sujet intéressant.

b) Les élèves du Prytanée de Paris.

Le directeur, Champagne, établit une liste sans porter de jugement de valeur.

-Trouillet Charles Gabriel, né à Lyon le 7 septembre 1788.

-Frangouly François Baptiste, né à Corfou, âgé de 14 ans.

- Filangieri Robert, né à Naples le 4 février 1786.
- Léopold Charles Eugène, âge de 14 ans, de la Seine-Inférieure.
- Hérard Alexandre, âgé de 17 ans.
- Sagnier Jean-Louis, âgé de 16 ans, de Paris.
- Duleau Alphonse Jean Charles, âgé de 14 ans, de Paris.
- Bianchy L. P. Antoine, âgé de 15 ans, de Seine-et-Oise.
- Bonfond-Lavial G. N., âgé de 14 ans et demi, de Paris.
- Levasseur Polycarpe Anne, âgé de 13 ans, de Seine-et-Oise.

La Commission retire Huet de sa liste et prépare un projet de nomination des 19 élèves pour le 16 floréal an XI (6 mai 1803). Mais elle annule ses décisions et décide de constituer une autre liste. Elle ne retient aucun élève du Prytanée de Saint-Cyr (4). Trouillet est nommé à l'Ecole de Fontainebleau (5). Filangieri, Hérard, Sagnier et Bianchy sont retirés de la liste des élèves du Prytanée de Paris.

#### B) Les élèves nommés directement.

La Commission établit une autre liste d'élèves directement nommés au Lycée de Lyon, sans avoir subi le concours et dont les seuls mérites sont d'avoir des appuis.

-Chauveau Sylvain, de l'Ardèche. Son père est homme de loi et a occupé des fonctions publiques. Il est recommandé par les législateurs Latour-Maubourg, Pampelone, Bollioud et le tribun Boissy d'Anglas.

-Cayre Paul, de Lyon. Son père, courtier de commerce et de banque, a occupé des fonctions publiques. Il est neveu de Paul Cayre, membre du Corps législatif. Il est recommandé par Fourcroy.

-Jordan Antoine, de Belley. Son père, juge du tribunal de l'arrondissement de Belley est mort dans l'exercice de ses fonctions. Il est recommandé par l'ex-législateur Ferrand et par les

membres du tribunal de lère instance de l'arrondissement de Belley. Il est nommé par Fourcroy.

-Lachaut Adolphe, de la Drôme ; son oncle est aide de camp du général Soult. Il est recommandé par le ministre de l'intérieur. Il est nommé par Fourcroy.

-Brillat Jean Scipion, de Belley. Son père est magistrat de sûreté à Belley. Il est recommandé par Brillat-Savarin, ex-constituant. Il est nommé par Fourcroy.

-Bonnet André de Belley. Son père est médecin et fonctionnaire public. Il est recommandé par Ferrand ex-législateur, Tardy, d'Allemagne et Blanc, membres du Corps législatif. Il est nommé par Fourcroy.

-Coque Charles, du Rhône. Son père ruiné est veuf avec 5 enfants. Il est recommandé par le préfet du Rhône.

-Loyer Jean-Baptiste, de la Manche. Son père ex-capitaine, est mutilé de guerre. Il est recommandé par le général Dessole et par Le Marois, aide de camp du Premier Consul.

-Pagès Jean-Baptiste, de l'Ain. Son père est commis du bureau du Grand Juge et membre du Conseil général de l'Ain. Il est recommandé par le Grand juge, par la députation de l'Ain, par le tribun Coster et l'ex-constituant Brillat-Savarin.

-Bondurand Thimothée, du Gard. Son père a exercé des fonctions publiques ; deux de ses frères sont des militaires. Il est recommandé par le général Dessole, par le législateur Chapuis, par Rabaud jeune et par le général Macdonald.

-Gleizal P. H., de l'Ardèche. Son père est un ancien membre de la Convention. Il est recommandé par le sénateur Rampon, par le consul Cambacérès, par le citoyen Lebrun, par les conseillers d'Etat, Berliet et Framais, par les membres du corps législatif, députés de l'Ardèche.

-Fournier Abraham, du Rhône. Son père est un ancien membre de la Convention (6). Il est recommandé par le tribun Carret, du Rhône.

-Dessalles A. B. de l'Allier. Son père est juge du tribunal de Tettelin. Pas de recommandation.

-Pichot Saint-Auban, de la Seine-et-Oise. Son père est un ancien capitaine. Il est recommandé par le tribun Chabaud.

-Perron, de Paris. Son père est employé au trésor public. Il a été ruiné par la guerre. Pas de recommandation.

-Gérard François, des Hautes-Alpes. Son père est un ancien militaire, maire de la commune de Chabotte. Il est recommandé par le préfet des Hautes-Alpes.

-Vallenel A. E. Eugène, de la Drôme. Son père est secrétaire général de la préfecture du département de la Drôme. Pas de recommandation.

-Laroche J. B., de Lyon. Son père est militaire ainsi que deux de ses oncles. Pas de recommandation.

-Gasque J., de l'Ardèche. Son père est substitut magistrat de santé de l'arrondissement de Largentière. Il est recommandé par Coste, officier de gendarmerie.

-Jouquet P. Alix, de l'Isère. Son père, ex-commissaire des guerres. Il est recommandé par le conseiller d'Etat Crelllet.

-Thomas Ch., du Montblanc. Son père est un ancien secrétaire du canton de Montmélian. Il est recommandé par le sénateur Kellermann et le conseiller d'Etat Crelllet.

-Jacquinot Etienne, de la Nièvre. Son père est adjoint au secrétaire général de la préfecture de la Nièvre. Il est recommandé par le préfet de la Nièvre.

-Larivière Claude de Renaison. Son père est notaire à Renaison et a occupé des fonctions publiques. Il est recommandé par Velaize, ex-chef et lieutenant-colonel du génie.

-Vezu. Un de ses frères est officier de grenadiers de la garde des consuls ; un autre est mort au service. Il est recommandé par le ministre de l'intérieur.

-Lepeintre A. L. Son beau-père est vérificateur de l'administration de l'enregistrement et ancien professeur. Pas de recommandation.

-Alleyron A., de l'Isère. Son père est un ancien soldat de marine. Il est recommandé par le préfet de l'Isère et Claude Saint-Vallier, ancien capitaine de vaisseau.

-Garrie Antoine, de l'Isère. Son père volontaire est mort au service. Il est recommandé par le préfet du Jura. Il est nommé par Fourcroy.

-Deliancourt J. F. Son père et son oncle sont morts au service. Pas de recommandation.

-Wuelmin de l'Allier. Son père est gendarme. Il est recommandé par le préfet de l'Allier.

-Rouchon, des Basses-Alpes. Son père officier de santé, est directeur des postes à Forcalquier. Il est recommandé par Vauquelin, membre de l'Institut.

La Commission établit un projet de nomination pour le 16 floréal an XI (6 mai 1803). A la suite des changements apportés au recrutement, elle annule ses décisions et ne tient plus compte de cette liste.

## 2°) La Nomination des élèves nationaux.

La Commission avait établi une autre série de listes, le 30 ventôse an XI (21 mars 1803). Elle décide de les utiliser pour la nomination définitive des élèves au Lycée de Lyon, le 23 floréal an XI (13 mai 1803). Comme précédemment, une partie des élèves est nommé directement, l'autre est désignée par le concours. La Commission établit un

ordre de nomination, que nous suivrons. L'administration du Lycée de Lyon affecte un numéro à chaque élève.

A) Les élèves non recrutés par le concours.

a) Les élèves du Prytanée de Paris.

Chicou Jean-Baptiste.

Il est né à Donzenac le 13 août 1789 (7). Sa famille est aisée. Il est admis au Prytanée de Paris (8), le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), grâce à son oncle et parrain Jean-Baptiste Chicou (9) qui, au moment de sa naissance, réside à l'Hôtel des Invalides. C'est sans doute un ancien militaire, qui en 1811, est chef de la division administrative de la préfecture de police (10). La Commission constate qu'il désire être nommé à Moulins parce que son père habite près de cette ville (11). Il est donc porté sur la liste de ce lycée. Mais, en fin de compte, il est dirigé sur le Lycée de Lyon. Au moment de nomination, il suit les cours de la classe de mathématique élémentaire et philosophie. Il est classé 21ème sur 25. Le lycée lui affecte le numéro 1.

Chery Louis.

Il est né à Paris, le 5 août 1789 (12). Elève externe au prytanée, il obtient une nomination de pensionnaire national (13), le 4 fructidor an IX. Pour des raisons que nous ignorons, sa nomination n'a pas été confirmée. Il a une deuxième nomination (14), le 1er vendémiaire an X (23 septembre 1801). Il est classé 2ème, en 2ème cours d'humanités avec comme mention, très bien momentanément. Nommé au Lycée de Lyon (15), il est maintenu au prytanée, par une décision du 29 prairial an XI (18 juin 1803). On décide de le diriger sur le Lycée de Bordeaux (16). Mais on le

maintient au prytanée (17), par l'arrêté du 29 fructidor an XI (16 septembre 1803). Il continue ses études au Lycée de Paris (18).

Tilly Raoul Charles.

Il est né à Paris, le 30 octobre 1788 (19). Il est admis au prytanée, le 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), par le ministère de l'intérieur. Il est classé 3ème en 1er cours d'humanités. C'est un élève bon et difficile (20). Il est nommé à la place de Chery (21), le 3 messidor an XI (22 juin 1803). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 2.

Griffet-Labaume Charles Antoine.

Il est né à Roanne, le 7 avril 1790 (22). Son oncle joue un rôle important lors des événements du siège de Lyon (23). Son père meurt dans l'exercice de ses fonctions comme ingénieur en chef du département des Alpes-Maritimes, à Nice, " par l'effet de la contagion qui dévastait alors le Midi de la république (24). " Il est admis au prytanée, le 9 prairial an X (29 mai 1802). Il n'est pas indiqué sur le palmarès. Son grand-père, homme de lettres à Paris (25), demande son maintien au prytanée. Mon son tuteur, M. de Saint-Georges, propriétaire domicilié à Moulins, le réclame pour le lycée de cette ville. La Commission hésite, le propose pour Moulins, le désigne pour Lyon et décide de le maintenir à Paris (26). Quelque temps après, il est dirigé sur Lyon. Le lycée lui affecte le numéro 3.

Franouly François-Baptiste.

Il est né le 8 mai 1789, à Corfou (27). Il entre au prytanée, le 1er ventôse an VIII (20 février 1800). Au moment de sa nomination, il est en 3ème cours de mathématiques élémentaires et philosophie. Classé 23ème sur 29, il est considéré comme un élève faible. Mais il faut le garder à



cause de sa bonne conduite. Il refuse sa nomination pour le Lycée de Lyon et se retire.

Léopold Charles Marie Eugène.

Il est né le 17 décembre 1789 à Gournay (28). Il entre au prytanée le 27 thermidor an V (14 août 1797). Au moment de sa nomination, il suit les cours de rhétorique (29). Classé 19ème sur 29ème, il est considéré comme un élève assez bon. A la demande de ses parents, il est maintenu au prytanée. Il est nommé élève à l'Ecole Spéciale militaire (30), le 19 prairial an XI (8 juin 1803). Il est affecté comme sous-lieutenant, le 1er brumaire an XIII (23 novembre 1804), au 45ème régiment de ligne (31).

Duleau Alphonse Jean Charles Bourquignon.

Il est né à Paris, le 30 avril 1789 (32). De famille modeste, il entre le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802). 1er sur 26, dans le 1er cours d'humanités, il est considéré comme très bon momentanément (33). Sa famille demande son maintien à Paris. Cependant sa nomination pour Lyon est confirmée. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 4.

Bonnefond-Lavial Georges Benoît Baptiste.

Il est né à Paris, le 6 août 1788, à Paris (34). Il entre au prytanée, le 1er vendémiaire an XI (23 septembre 1802). Classé 10ème sur 26 élèves, en 1er cours d'humanités, il est considéré comme assez bon. Il refuse sa nomination au Lycée de Lyon. Sa famille, par l'arrêté (35) du 15 nivôse an XII (6 janvier 1804), obtient son maintien au prytanée. En 1806, il est élève au Lycée Impérial (36). Par la suite, nous pensons qu'il a exercé la profession de commissaire-priseur (37).

Levasseur Polycarpe Anne Nicolas.

Il est né le 27 janvier 1790 à Versailles (38). Son père Louis Gabriel Levasseur, écuyer, porte-manteau de la duchesse d'Artois, fait carrière militaire. Il meurt en 1797 près de Wissembourg, à la suite d'une blessure comme chef de la 73ème demi brigade à l'armée du Rhin (39). Il était destiné à une carrière brillante, constate sa veuve, car il allait être promu général de brigade. Elle-même est la fille du littérateur Querlon (40). A la suite de la mort de son mari, elle se trouve démunie de tout. Elle avait obtenu de l'Etat une pension de 1300 francs comme veuve d'un défenseur de la patrie, mais cette pension n'est pas payée. En plus de ses deux enfants elle a la charge de sa mère. Elle demande au Directoire de lui accorder la faveur d'envoyer son fils au Collège Egalité, selon la loi du 5 mai 1793. Malgré ses pétitions répétées, elle n'obtient pas satisfaction. Son fils Polycarpe suit les cours du prytanée comme externe, ce qui lui occasionne de nombreux frais. Elle obtient sa nomination (41), le 21 germinal an VIII (11 avril 1800), par le ministre de l'intérieur. Au moment de sa nomination au Lycée de Lyon, il suit les cours de la 2ème d'humanités. 15ème sur 17ème, il est considéré comme bon élève. Sa mère demande aux autorités de le maintenir au prytanée (42). Mais en vain, sa nomination à Lyon est confirmée. Elle tente une ultime démarche en faisant constater qu'elle " est presque mourante à Paris. " Malgré tout, son fils est dirigé sur Lyon (43). Le lycée lui affecte le numéro 5.

Hachin-Courbeville Pierre Louis.

Il est né à Dreux, le 2 avril 1790 (44). Son père Etienne de Courbeville, lors de sa naissance, est commandant de la maréchaussée de Dreux. Son parrain Pierre Hachin, écuyer, est conseiller du roi. Au moment de sa nomination, il est en 1er cours élémentaire de langue latine. Classé 2ème sur

28, il est considéré comme bon élève. Son père demande son maintien au Prytanée, mais sa nomination est maintenue pour Lyon. Le lycée lui affecte le numéro 9.

#### Foulon Jean-François Veron.

Sur les listes du Prytanée, on indique qu'il est né le 22 août 1789 (45). En 1804, on confirme qu'il est né à Argentan. Or, sur le registre des naissances de la paroisse Saint-Martin d'Argentan (46), il est indiqué " Jean-François Verson fils de Marin François Verson, plafonneur et de Jeanne Le Monier. " Le parrain est François Le Pelletier de Magny, fils de René le Pelletier, sieur du Coudray, conseiller du roi. Nous pensons donc que le nom de Foulon a été donc ajouté par la suite (47). Son père, sous la Révolution, fait carrière militaire (48). Au moment de sa nomination au Lycée de Lyon, il est en 2ème cours d'humanités. Classé 14ème sur 28, il est considéré comme assez bon. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 10.

#### Frain Carolin.

Il est né le 14 juillet 1789 à Avranches (49). Son père, avocat au baillage d'Avranches, occupe des fonctions importantes, lors de la Révolution. Membre de l'administration centrale de la Manche (50), il est élu député au Conseil des Anciens (51). Carolin est admis au Prytanée de Paris (52), le 5 frimaire an VIII (26 novembre 1799). Classé 17ème sur 28, en 1er cours de langue latine. On ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Son oncle, sans doute militaire, demande son maintien au Prytanée (53). Sa demande est acceptée. Il continue ses études au Lycée de Paris (54).

#### Fergand Henri.

Il est né, le 16 juillet 1790, à Saint-Louis de Fribois (55). Son père d'origine noble, meurt au service (56). Son grand-père Dejean, militaire, est chevalier de Saint-Louis. Son oncle maternel est aussi un militaire. Muni de toutes ces recommandations, Henri Fergand est admis au prytanée. Au moment de sa nomination au Lycée de Lyon, il est en cours de langue latine. 27ème sur 28, il est considéré comme assez bon mais étourdi. Le lycée lui affecte le numéro 11.

Pietra Santa Dominique (57).

Il est né à Ajaccio, le 20 novembre 1792 (58). Son père est avocat. Il est apparenté au cardinal Fesch (59). Il est admis au prytanée, le 14 floréal an X (4 mai 1802). Au moment de sa nomination, il est au 2ème cours élémentaire de langue latine. 2ème sur 22, il est considéré comme un très bon élève. Le lycée lui affecte le numéro 12.

Sebastiani Jean Antoine Tiburce (60).

Il est né le 31 mars 1788 à la Porta. Cadet du général Horace Sébastiani, il est admis le 5 messidor an X (24 juin 1802) au prytanée. Il suit les cours de 3ème de mathématiques. 21ème sur 29, il est considéré comme faible, mais il a une très bonne conduite. Son frère intervient pour le maintenir au prytanée (61). L'arrêté du 29 fructidor an XI régularise sa situation (62).

Hardouin Louis Eugène (63).

Il est né le 26 juillet 1789 à Paris. Son père est professeur de droit à l'Université de Paris (64). Il avait obtenu pour son fils Edme-Alphonse une bourse de la fondation Bougault au Collège de Maître Gervais (65). Il l'a fait transférer, le 5 floréal an VII (24 avril 1799) à son fils Louis

Eugène, qui rentre au Prytanée, le 9 thermidor an VII (27 juillet 1799). Il est alors juge de paix du canton de Joigny. Louis Eugène suit le 1er cours d'humanités. 4ème sur 26, il est considéré comme un très bon élève. Son père, alors juge à la Cour d'appel de Paris, voudrait qu'il reste au Prytanée (66). Malgré tout, il est dirigé sur le Lycée de Lyon. On lui affecte le numéro 6.

Defiefville Jean-françois Frédéric Auguste (67).

Il est né à Marseille, le 12 septembre 1789 (68). Grâce à ses alliances, en particulier celle de son grand-père maternel Pelley de Pléville (69), il entre au Prytanée de Paris, le 1er pluviôse an VII (20 janvier 1799). Au moment de sa nomination, il est en 1er cours d'humanités. 14ème sur 26, il est considéré comme un bon sujet. Son grand-père, alors sénateur, intervient pour demander son maintien au Prytanée (70). Sa situation est régularisée, par l'arrêté du 29 fructidor an XI (71). Il suit les cours du Lycée de Paris et se destine à une carrière militaire (72).

Lambert François-Marie.

Nous n'avons guère de renseignements sur cet élève. Il est né, soit en 1787, soit en 1789 (73). Il suit le 1er cours d'humanités. Classé 17ème sur 29, il est considéré comme bon. Son père demande son maintien au Prytanée. Il semble qu'on le dirige sur l'Ecole Spéciale militaire (74), mais il n'est pas indiqué sur le registre de cette école (75). Il se peut qu'il ait été envoyé directement au service.

Moncarville François Louis Gédéon.

Il est né, le 27 mars 1789 à Caen (76). Il entre au Prytanée, le 13 brumaire an V (3 novembre 1796). Au moment de sa nomination, il est en 1er cours d'humanités.

20ème sur 26, il est considéré comme un élève faible et difficile. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 7.

Villard Charles Joseph.

Il est né le 27 mars 1789, à Viré (77). Il est indiqué qu'il entre au Prytanée (78), le 1er floréal an IX (21 avril 1801). Or, Bonaparte, lors de sa visite au Prytanée, le 2 prairial an IX (22 mai 1801), l'interroge sur le géronidif (79). Donc cet élève a été nommé avant 1801. Lors de sa nomination, il suit le 2ème cours de grammaire latine et de langue latine. 3ème sur 22, il est considéré comme un très bon élève. Il ne faut pas le transporter ailleurs, recommande l'administration du Prytanée. Malgré tout, il est nommé. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 8.

Olivier Joseph (80).

Il est né le 9 septembre 1792, à Longwy (81). Son père fait une brillante carrière militaire et devient général (82). Joseph entre au Prytanée de Paris, le 13 ventôse an IX (4 mars 1801). Lors de sa nomination, il est en 2ème cours élémentaire. 9ème sur 22, il est considéré comme un bon élève. Son père est à Paris, à la suite de blessures graves. Il ne semble pas qu'il ait demandé que son fils soit maintenu au Prytanée. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 13.

Dupuis Hubert.

Il est né le 29 septembre 1790, à Paris (83). Il entre au Prytanée, le 4 germinal an VIII (25 mars 1800). Au moment de sa nomination, il est en 2ème cours élémentaire. 19ème sur 22, il est considéré comme un élève faible. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 14.

Vergès Anne François Eugène.

Il est né le 8 août 1792, à Paris (84). Son père fait une carrière militaire et il est assassiné alors qu'il est général de brigade (85). Il est admis au Prytanée le 1er thermidor an VIII (20 juillet 1800). Lors de sa nomination, il suit le cours de grammaire. Classé 1er sur 26, il est considéré comme un bon élève. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 15.

Marchant Nicolas Sulpice.

Il est né le 17 juin 1788 (86), à Paris. Il est nommé au Prytanée (87), le 15 vendémiaire an VII (6 octobre 1798). Il intègre, le 10 brumaire an VII (31 octobre 1798). Lors de sa nomination, il est en cours de grammaire. Classé 4ème sur 26, il est considéré comme un bon élève. Cependant il est malade. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 16.

Maldant Marc Antoine.

Il est né le 9 août 1792 à Bussy le Grand (88). Son père Charles Maldan est marchand à Bussy. Par sa mère, il est apparenté au général Junot (89). Il entre au Prytanée, le 21 ventôse an IX (12 mars 1801). Lors de sa nomination, il suit le cours de grammaire. 5ème sur 26, il est considéré comme faible. Le général intervient pour le faire maintenir au Prytanée. Sa situation est régularisée par l'arrêté (90) du 29 fructidor an XI (16 septembre 1803). Il suit les cours du Lycée de Paris. Par la suite, il fait des études de droit à la Faculté de Dijon (91).

Vianey Antoine François.

Il est né à Lyon, le 7 mars 1791 (92). Son père Humbert exerce la profession de marchand. Ruiné par la Révolution, il s'engage. Il est tué. Son épouse, considérée comme veuve d'un défenseur de la patrie (93), obtient une pension. Son

fils est envoyé au Prytanée, où il y rentre, le 1er ventôse an IX (20 février 1801). Il suit les cours de grammaire. 8ème sur 26, il est considéré comme un élève faible. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 17.

Ornano Barthélemy.

Sur la liste du Prytanée, on indique : né le 18 novembre 1789 à Ajaccio, fils d'un conseiller de préfecture (94). M. de Geminy, l'historien de la famille, indique comme date de naissance, le 14 mai 1786 (95). Cette contradiction nous a posé quelques problèmes. En fait, M. de Gemigny se trompe. Barthélemy Ornano, né le 17 mai 1786, est mort le 10 octobre 1786 (96). Son père Louis Antoine d'Ornano (97) redonne le nom de Barthélemy à un autre de ses enfants, né le 18 novembre 1789. Il est apparenté par son épouse Isabelle Bonaparte au Premier Consul. Son frère Michel-Ange est député du Liamone. Un autre de ses frères, Philippe Antoine d'Ornano fait une carrière militaire brillante. On comprend que Barthélemy soit affecté au Prytanée où il intègre, le 13 nivôse an IX (2 janvier 1801). Il suit le cours de grammaire. Classé 12ème sur 26, il est considéré comme assez bon. Il est nommé au Lycée de Lyon pour qu'il ne soit pas sans doute séparé de Pietra Santa. Autrement, il aurait été maintenu à Paris. Le lycée lui affecte le numéro 18.

Dhondelot César.

Il est né le 26 avril 1793, en Ile de France (98). Il entre au Prytanée de Paris, le 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802). Il est en 2ème cours élémentaire. Ses parents, qui habitent Paris, demandent son maintien au Prytanée. Ils obtiennent satisfaction. Sa situation est régularisée par l'arrêté (99) du 29 fructidor an XI (16 septembre 1803). Il quitte le Lycée de Paris, le 1er nivôse an XIII (22 décembre 1804).



Barthélemy François Etienne Marie.

Il est né à Marseille, le 22 juillet 1790 (100). Il entre au Prytanée, le 24 vendémiaire an XI (16 octobre 1802). Il suit le 2ème cours élémentaire. Ses parents habitent Paris et demandent son maintien au Prytanée. Ils obtiennent satisfaction. Sa situation est régularisée (101) par l'arrêté du 29 fructidor an XI (16 septembre 1803). En 1806, il est encore au Lycée Impérial.

Grassi Philippe, né le 6 juillet 1788 à Palerme.

Grassi Antoine, né le 13 juillet 1791 à Palerme.(102).

Leur oncle, le colonel Alfro Grassi (103), commandant de la place forte de Syracuse, protège l'équipage d'un corsaire français échoué en 1796. Mais la reine de Naples ordonne son arrestation et le fait condamner à 20 ans de prison, puis à mort. Grâce à la complicité du guichetier de la prison, il s'enfuit et on ordonne la vente de ses biens. Son frère, père de Philippe et d'Antoine, vient à Naples réclamer la protection du ministre plénipotentiaire de France en faveur du colonel. Il est arrêté et exécuté, laissant une veuve avec de nombreux enfants. Le colonel recueille donc les deux garçons qui sont admis au Prytanée de Paris, le 14 brumaire an IX (5 novembre 1800). Lors de leur nomination à Lyon, Philippe, bon élève, suit le 2ème cours élémentaire tandis qu'Antoine, en cours de grammaire, a des difficultés. Il sait mal le français. Le Lycée de Lyon leur affecte les numéros 19 et 20.

Ainsi, sur 31 élèves du Prytanée de Paris, nommés au Lycée de Lyon, 11 ne rejoignent pas, ce qui donne 20 élèves pour le Lycée de Lyon. Nous savons que, pour être nommé au Prytanée, il fallait avoir un père ou un parent proche qui ait occupé soit des

fonctions militaires, soit des fonctions administratives sous la Révolution. Pour cette raison, Chicou, Fergand, Foulon, les deux frères Grassi, Griffet-Labaume, Hachin-Courbeville, Levasseur, Olivier, Ormano, Vergès et Vianey ont été nommé comme fils ou proches parents de militaires. Nous ignorons la profession des pères de Dupuis, Marchand, Moncarville, Tilly et Villard, mais en principe leur nomination dépend de la même exigence. 3 élèves présentent des situations particulières. Duleau est fils de fonctionnaire. Hardouin a bénéficié d'un privilège accordé à sa famille. Pietra Santa est nommé grâce à sa parenté avec le cardinal Fesch, et aux bonnes relations de son père avec la famille d'Ormano. La plupart de ses élèves sont destinés à l'Ecole Spéciale militaire.

On comprend que ce mode de recrutement rend assez inutile l'étude de l'origine géographique des élèves (104). De plus, le Lycée de Lyon est un des premiers lycées créés. On nomme des élèves qui auraient préféré rester au prytanée. Malgré tout, on peut justifier certaines nominations. Deux élèves sont originaires de Lyon. Les deux Grassi vont à Lyon parce que leur mère a de la famille dans cette ville (105). Pietra Santa et d'Ormano sont des protégés de l'archevêque de Lyon. Hardouin est suivi par le censeur, ami de sa famille (106). Griffet de Labaume a de la famille dans la région lyonnaise. Les 6 autres Parisiens peuvent se considérer comme des exilés. Le Corrèzien voulait aller à Moulins, mais c'est un lycée de 3ème classe. Les nominations des 3 élèves du Calvados, celle d'Eure-et-Loire, et celle de l'Orne s'expliquent plus difficilement. Dès leur nomination, les élèves sont dirigés sur Lyon. Les premiers arrivent au début du mois de juin 1803 (107).

b) Les élèves nommés au Prytanée de Paris, mais non affectés.

18 élèves nommés au Prytanée de Paris, mais non affectés, sont dirigés directement sur le Lycée de Lyon.

Lamotte Casimir Terrin.

Il est indiqué comme originaire du Quesnoy dans le Nord et serait né en 1790, mais nous n'avons pas trouvé son acte de naissance (108). Son père est capitaine à la 30ème légère. Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 21.

Cuny Etienne.

Il est né à Paris, le 19 février 1797 (109). Son père est employé principal de la carte au ministère de la guerre. Il aurait voulu que son fils soit nommé à Paris, mais sa demande est rejetée (110). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 22.

Dronchat Jean-Claude.

Il est né en 1791 à Saint-Innocent (111). Son père, notaire public à Aix, a été secrétaire de mairie (112). Il obtient la nomination de son fils au prytanée. Mais, à la suite des nouvelles décisions, on lui demande de placer son fils aîné comme pensionnaire payant pour faire bénéficier à Jean-Claude d'une place gratuite (113). Il accepte mais demande le Lycée de Grenoble. Mais celui-ci n'est pas encore formé ; pour cette raison, on les admet à celui de Lyon. On affecte à Jean-Claude, le numéro 23.

Chaptal Crépin.

Il est né le 30 mai 1787 à Nougaret (114). Son oncle est ministre de l'intérieur. Celui-ci aurait pu le faire nommer au Lycée de Paris. On lui affecte le numéro 24.

Trappier Joseph Narcisse.

Il est né le 27 octobre 1791, à Saint-Fortunat (115).

Trappier Charles Antoine.

Il est né, le 1er ventôse an II (19 février 1794) à Saint-Fortunat (116).

Leur père est receveur de l'arrondissement (117). Leur mère est une soeur du général Rampon, devenu sénateur (118). Ils reçoivent respectivement les numéros 25 et 26.

Mullon André Martial.

Il serait né en 1791 (119). Son père était capitaine de vaisseau. Il a été tué sur la frégate Cléopâtre (120). André Martial est admis au Lycée de Lyon qui lui affecte le numéro 27.

Kuhu ou Kuhn Jean André.

Il serait né en 1792. On indique qu'il est originaire de Blois, mais nous n'avons pas retrouvé son acte de naissance (121). Son père André, fils de militaire, fait carrière dans l'armée (122). En l'an VIII, il est blessé à la bataille de Marengo, alors qu'il est chef de bataillon (123). Le fils obtient une nomination au Prytanée. On le dirige directement sur le Lycée de Lyon qui lui affecte le numéro 28.

Antoine Jean-Pierre.

Il est né le 7 avril 1791 à Bar-le-Duc (124). C'est le fils d'un lieutenant de gendarmerie. Son père, en 1803, est à Lyon (125). Le lycée lui affecte le numéro 29.

Kummer.

C'est le fils d'un officier mort en activité (126). Il est dirigé sur le Lycée de Strasbourg (127).

Laurent Pierre François.

Il est né à Lorient, le 25 mai 1792 (128). C'est le fils d'un capitaine d'artillerie (129). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 30.

Labarrière Frédéric.

Il est né le 16 juin 1791 à Lautrec (130). Son père, sous-lieutenant de la demi-brigade des Deux-Sèvres et du Tarn, ne le reconnaît qu'en 1795 (131). Au moment de sa nomination, son père est chef de bataillon de la 24ème légère. On lui affecte le numéro 32.

Godenne Antoine.

Il est né le 22 mai 1791 à Pont Saint-Esprit (132). C'est le fils naturel de Marie Anne Robert. Son père Joseph Godenne, militaire, le reconnaît. Il meurt en 1803, après 22 ans de service dans l'armée, alors qu'il est lieutenant au 14ème régiment de ligne (133). Antoine est proposé d'abord pour le Lycée de Moulins (134). Mais sa mère s'est installée à Lyon. Pour cette raison, on l'envoie au Lycée de Lyon qui lui affecte le numéro 33.

Tilly Gustave.

C'est le fils d'un ancien élève de l'Ecole Spéciale militaire (135). Nous n'avons pas d'autres renseignements (136). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 34.

Henri François.

Il est âgé de 13 ans. On indique que c'est le fils d'un sous-officier de la 55ème brigade, mort au service (137). Or, aucun sous-officier du même nom ne correspond aux

renseignements donnés (138). Le Lycée de Lyon affecte à François le numéro 35. Cependant nous pensons qu'il n'a pas rejoint.

Crépin Nicolas Gabriel.

Son père Nicolas (139) fait une carrière militaire. Il est blessé à la bataille de la Trebbia. Peu de temps après la nomination de son fils, il obtient sa retraite (140). Le Lycée de Lyon affecte à Nicolas Gabriel le numéro 36.

Bellancourt Louis-Philippe.

Il est admis en qualité de neveu du chef de bataillon Charles Louis Bellancourt (141). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 37.

Desgardes Jacques-Germain.

Il est admis en qualité de frère d'un militaire de la 55ème demi-brigade (142). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 38.

Sur les 18 élèves nommés, 16 sont fils ou parents de militaires. Ainsi, se confirme la vocation militaire du prytanée, mais le lycée hérite de cette situation. Chaptal est nommé à la suite de sa parenté avec le ministre de l'intérieur. On oblige le père de Dronchat à placer un autre de ses fils comme pensionnaire payant. Les pères ou proches parents des élèves pour la plupart d'origine modeste. Ils ont gagné leurs grades lors des guerres révolutionnaires et consulaires. Ils sont attachés au régime et sont récompensés en obtenant des places gratuites.

c) Les élèves nommés directement.

Dessessart Antoine.

Nous ne possédons guère d'indications sur cet élève. Nous savons seulement que son père était un ancien militaire qui a 30 ans de service (143). Pour cette raison, il est possible que ce soit Dessessart André Louis Joseph, né le 7 décembre 1743 à Abbeville et qui s'est retiré avec le grade de capitaine avec 31 ans 4 mois 17 jours de service (144). Antoine Dessessart est nommé (145), le 3 floréal an XI (23 avril 1803). Le lycée lui affecte le numéro 39.

Richard Jean.

Il est nommé (146), le 3 floréal an XI (23 avril 1803). C'est le neveu du général Digonnet (147), originaire de Crest. Il serait né en 1788. Le lycée lui affecte le numéro 40.

Pittion Hippolyte.

Il est né à Jujurieux, le 5 septembre 1788 (148). Son père Laurent est chirurgien dans cette ville (149). Hippolyte suit les cours de l'école secondaire de Bourg, lors de sa nomination, le 3 floréal an XII (23 avril 1804). Le lycée lui affecte le numéro 42.

Siblot Germain Auguste.

Il est né le 28 août 1793 à Quincey (150). Son père Claude Nicolas est avocat (151). Il meurt alors qu'il occupait des fonctions administratives. Sa mère Elisabeth Bureaux de Pusy est la soeur du préfet du Rhône. Pour cette raison Germain Auguste est nommé (152), le 8 vendémiaire an XII (30 septembre 1803). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 43.

Bouilhaine Sylvestre André.

Son père est capitaine au 55ème régiment d'infanterie de ligne (153). Celui-ci se retire dans son

département d'origine (154). Sylvestre André serait né en 1792, mais nous n'avons pas retrouvé son acte de naissance. Il est nommé (155), le 8 vendémiaire an XII (1er octobre 1803). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 44.

#### Grinand Scipion.

C'est le fils d'un chirurgien major du 110ème régiment d'infanterie de ligne (156), originaire de Lyon. Il serait né en 1795. Il est nommé (157), le 10 vendémiaire an XII (3 octobre 1803). Le Lycée de Lyon lui affecte le numéro 45.

#### Baude Jean-Jacques.

Il est né le 19 février 1792 à Valence (158). Son père Joseph Baude (159), avant la Révolution, a été substitut du procureur général en Corse. Il devient par la suite administrateur du département de la Drôme et fait connaissance de Bonaparte. Il l'accompagne dans l'expédition d'Egypte. Il est nommé sous-préfet de Tournon, le 11 brumaire an XI (2 novembre 1802). Par la suite, il sera préfet du Tarn, baron de l'empire et préfet de l'Ain durant les Cent-Jours. Son fils Jean-Jacques est nommé (160), le 29 brumaire an XII (21 novembre 1803). Le lycée lui affecte le numéro 46.

#### Fontbonne Henri Alexandre.

Nous avons le choix entre Henri Alexandre Guillaume Fontbonne, né à Etoile (161), le 28 février 1788 et Henri Alexandre Fontbonne (162), né le 26 novembre 1789, à Etoile. Leur père participe à la guerre d'Indépendance des Etats-Unis (163). Après une carrière militaire brillante, il est assassiné en 1796, alors qu'il est général (164). Nous pensons qu'Henri Alexandre Guillaume est nommé au Lycée de Moulins (165), alors que son frère va au Lycée de Lyon (166), le 9 frimaire



an XII (1er décembre 1803). On lui affecte le numéro 48.

Sornet Jean-Joseph Isidore.

Il est né à Valence (167) le 6 floréal an VI (25 avril 1798). Son père, Henry Sornet, né à Metz, le 15 mars 1763 (168), commence sa carrière militaire en 1780 comme simple soldat. En garnison à Grenoble, il se marie à Valence avec Constance Faure en 1789. La Révolution lui donne des promotions rapides. Lieutenant en 1792, il est nommé adjudant-général en 1797. Blessé à l'affaire de Canoye en Egypte, il décède le 30 ventôse an IX (21 mars 1801). Il laisse trois enfants. Pour cette raison, on nomme Jean-Joseph Isidore, élève national au Lycée de Lyon (169).

Ces neuf élèves ont profité des places laissés vacantes, par la démission des élèves du Prytanée. La plupart d'entre eux sont originaires de la région lyonnaise ou proches de cette région. On a donc respecté leur origine géographique. On a nommé aussi des élèves dont les pères ou proches servent dans le 55ème régiment d'infanterie de ligne. Nous ne pouvons pas en donner une explication satisfaisante. Cependant il est possible que chaque régiment disposait de quelques places gratuites pour les lycées. Dans ce cas, le 55ème régiment d'infanterie de ligne aurait bénéficié de celles du Lycée de Lyon.

B) Les élèves recrutés par le concours.

Dans chaque département, au siège de l'Ecole centrale, la Commission organise un concours. Se présentent tous les élèves suivant soit les cours de l'Ecole centrale, soit les cours des écoles secondaires, soit les cours des écoles privées (170). Cependant nous pensons que ce concours était réservé aux fils ou proches de personnes ayant exercé des fonctions administratives ou militaires sous la Révolution ou le Consulat. Les candidats sont fort nombreux. Pour cette raison, la Commission prend en compte les recommandations qui lui permettent ainsi de départager. Toutefois certains élèves sont admis uniquement sur leurs qualités.

a) Les élèves du département du Rhône.

La Commission pense qu'il faut retenir 20 élèves pour le Rhône au lieu des 16 prévus (171). En effet, la Loire ne compte aucune école secondaire et, de ce fait, peut à peine fournir 12 à 14 élèves au Lycée de Lyon. Or le premier pourrait fournir aussi bien 40 élèves que 20 élèves. Il serait donc normal que le second lui cède 2 ou 4 places. La Commission examine de nombreux élèves dans les différentes écoles secondaires du département, mais la plupart des candidats sont originaires de Lyon.

La Commission établit deux listes, de 20 noms chacune. La 1ère rassemble les élèves de 12 à 15 ans. La 2ème groupe les élèves de 9 à 12 ans. En principe ceux qui sont âgés plus de 14 ans sont exclus. Les candidats sont classés par ordre de mérite.

#### Les élèves nommés de 12 à 15 ans.

Les 10 premiers sont nommés.  
Les suivants sont inscrits sur une liste d'attente.

1er : Brachet Louis.

Il est indiqué que son père a été exécuté sous la Révolution. Nous avons donc le choix entre Brachet Louis Barthélemy, né à Givors, le 21 avril 1789 (172) et dont le père a été fusillé, le 25 décembre 1793 (173). Cependant, dans les palmarès, jamais le prénom Jean n'apparaît. De plus, on aurait indiqué originaire du Rhône, plutôt qu'originaire de Lyon. Nous pensons donc qu'il s'agit de Louis Brachet, né le 17 janvier 1789, à Lyon (174). Son père Jean Brachet, protestant, marchand toilier, est condamné à mort par la Commission révolutionnaire et guillotiné, le 9 décembre 1793 (175). Louis suit les cours de l'école Chevassu, située à la Croix-Rousse. La Commission lui fait expliquer un extrait de l'Enéide et un texte de le Tasse. Il est interrogé, en géométrie, sur le carré de l'hypothénuse et, en algèbre, sur l'équation générale du 2ème degré. C'est un enfant plein de sensibilité et d'intelligence, remarque la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 49 (176).

2ème : Louet Jean-César.

Il est né, le 29 octobre 1788 à Marseille (177). Ses parents ont dû s'installer à Lyon après la Révolution. Son père Abraham Alexandre, négociant, semble avoir eu des difficultés financières. En 1809, il est domicilié 163, quai Saint-Vincent (178). Jean-César suit les cours de l'école secondaire de la veuve Gors à la Croix-Rousse. Il doit expliquer un extrait de l'Enéide. Il est interrogé sur la versification latine, sur les équations du second degré et sur la géométrie de Legendre. La Commission indique que c'est fort bien. Le lycée lui affecte le numéro 50.

3ème : Lavaure Pierre.

Il est né le 18 mars 1789 à Lyon (179). Son

père, marchand (180), se noie dans le Rhône (181), sans laisser de fortune. Sa mère, Catherine Luquet, se remarie, le 15 juin 1808, avec Claude Antoine Cottier, juge au tribunal civil de Lyon (182). Pierre suit les cours de l'école secondaire Rey. Il doit expliquer des extraits de Tite-Live, de Virgile et de Gessner. Il est interrogé en géographie et sur le système métrique. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 51.

4ème : Mermier Ennemond.

Il est né à Lyon, le 14 mars 1790 (183). Son père, Claude Jean-Baptiste, est marchand orfèvre (184). En 1809, il est domicilié 35, place de l'herberie (185). Ennemond suit les cours de l'école de Crozier et de Philippe, située à la Croix-Rousse. Il doit expliquer des extraits de Tite-Live, d'Horace et de Le Tasse et interrogé sur les fractions et sur une pièce de vers latins traduits en français. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 52.

5ème : Chapot André.

Il est né à Vienne, le 13 mars 1789 (186). Son père est négociant. Il suit les cours de l'école de la veuve Farjas et Astier. Il doit expliquer un extrait des Géorgiques. Il est aussi interrogé sur des vers latins et français de sa composition, et sur le carré de l'hypothénuse. La Commission indique que c'est fort bien. le lycée lui affecte le numéro 53.

6ème : Pignatel Jean-Claude.

Il est né le 11 octobre 1789 à Lyon (187). Son père, Pierre-Joseph, est médecin à l'Hôtel-Dieu depuis

1794 (188). En 1809, il est domicilié à l'angle des rues Saint-Jean et la Fronde (189). Jean-Claude suit les cours de l'école Raymond. Il doit expliquer un extrait de Salluste. Il est interrogé sur la règle du plus grand diviseur démontrée algébriquement. Il a un air spirituel, constate la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 54.

7ème : Varenard Félix-Joseph.(190).

Il est né à Villefranche, le 19 juin 1791 (191). Son père, Antoine Varenard, avocat, s'installe à Lyon. Il est reçu, le 20 janvier 1772, conseiller en la Cour des monnaies (192). En 1787, il est conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon (193). En 1809, il est domicilié 5, place du Gouvernement (194). Félix-Joseph suit les cours de l'école Baroud. Il doit expliquer un extrait de l'Enéide. Il est interrogé sur de la prosodie et de la géographie. La Commission indique que c'est bien. Le lycée lui affecte le numéro 55.

8ème : Reyre Clément.

Il est né à Lyon, le 5 mai 1790 (195). Son père, Vincent Reyre, né le 10 juillet 1762 (196), est reçu avocat en parlement, en 1785 (197). Nommé membre du Collège électoral du département du Rhône (198), il aura, sous la Restauration, une carrière brillante de magistrat (199). Aux yeux des autorités, il a bonne réputation (200). En 1809, il est domicilié 168, place de Roanne (201). Clément suit les cours de l'école Baroud. Il doit expliquer un extrait de l'Enéide. Il est interrogé sur de la prosodie et de la géographie. La Commission indique que c'est bien. Le lycée lui affecte le numéro 56.

9ème : Perreyve Joseph.

Il est né à Lyon, le 21 novembre 1790 (202). Son père, Jean-Baptiste Perreyve né en octobre 1757 à Lyon, marchand-drapier, a quelques responsabilités sous la Révolution (203). Par la suite, il est nommé membre du Collège électoral du département du Rhône (204). En 1809, il est domicilié 133, rue des Trois-Carreux (205). Joseph suit les cours de l'école Bouteille, située à Fourvière. Il doit expliquer des extraits de Virgile et de Tite-Live. Il est interrogé en géographie et sur les quatre règles complexes d'arithmétique. La Commission indique que c'est bien. Le lycée lui affecte le numéro 57.

10ème : Paret Camille.

Il est né à Lyon, le 19 août 1790 (206). Son père, marchand, est ruiné par l'incendie d'une manufacture aux Brotteaux pendant le siège de Lyon. Camille suit les cours de l'école Gache. Il doit expliquer un extrait de l'Enéide. Il est interrogé sur l'arithmétique et sur les équations du premier degré. La Commission constate qu'il a de l'esprit et l'amour du travail. Il a demandé à étudier les mathématiques pour le récompenser de ses succès en latin. Le lycée lui affecte le numéro 58.

Les 9 élèves suivants sont refusés (207).

Les élèves de 9 à 12 ans.

1er : Ménestrier Emile.

Il est né à Lyon (208), le 30 frimaire an III (20 décembre 1794). C'est le fils du professeur de l'Ecole centrale du Rhône. La Commission lui donne à expliquer un extrait du De viris illustribus. La Commission remarque que c'est un enfant intéressant et plein de dispositions. Mais, en fait, elle lui accorde la première place à la suite de la mort de son père et de sa situation familiale (209). Le lycée lui affecte le numéro 59.

2ème : Meillan Jacques.

Il est né le 1er septembre 1793 à Lyon (210). Son père, marchand rubanier, exerce les fonctions d'officier municipal, durant la Révolution (211). Jacques suit les cours de l'école secondaire de Cuvillier à Lyon. Il doit expliquer des extraits de Quinte-Curce et de Virgile. Il est interrogé sur de l'arithmétique, de la géographie et sur le système métrique. La Commission le considère comme très bon. Le lycée lui affecte le numéro 60.

3ème : Cattel Gabriel.

Il est né à Lyon, le 28 avril 1792 (212). Son père, Louis, marchand, est ruiné pendant la Révolution. En 1809, dessinateur, il est domicilié 52, place Saint-Pierre. Gabriel suit les cours de l'école secondaire Chevassu. Il doit expliquer un extrait des Métamorphoses d'Ovide. La Commission le considère comme bon. Le lycée lui affecte le numéro 61.

4ème : Verdelle Antoine.

Nous pensons que c'est le fils du Commissaire du roi près le tribunal de district de Roanne (213). Dans ce cas, c'est le neveu et le filleul de Delandine. Grâce à son oncle, il suit les cours de l'Ecole centrale du Rhône. Il est né à Roanne, le 12 janvier 1792 (214). Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé sur de la syntaxe, de la grammaire latine et française. La Commission lui trouve de l'intelligence et des facilités. Ce serait sa parenté avec Delandine qui lui permettrait d'être retenu par la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 62.

5ème : Montucla Pierre.

Il est né le 25 janvier 1792 à Condrieu (215). Son père est notaire et géomètre. Durant la Révolution, il est procureur de la commune. Pierre suit les cours de l'Ecole secondaire Condamine à Lyon. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Son seul mérite est d'être un proche parent de Jean-Etienne Montucla, historien des mathématiques (216). Son père est sans fortune. Il a 9 enfants à sa charge. Toutes ces considérations justifient son choix. Le lycée lui affecte le numéro 63.

6ème : Giraudet Pierre.

Il est né le 7 février 1792 à Lyon (217). Il est dit que son père meurt, laissant sa famille sans ressources. En fait, ce n'est pas vrai, car son père est toujours vivant en 1812 (218). Pierre suit les cours de l'école secondaire Frachon à Lyon. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. Il n'y a aucune remarque sur son niveau d'études. C'est le neveu du conseiller de préfecture Champagne qui s'occupe de lui, et du directeur du Prytanée de Paris. Pour cette raison, il est retenu sur la liste. Le lycée lui affecte le numéro 64.

7ème : Bérenger Auguste.

Il est né le 28 juillet 1793 à Toulon (219). Son père, parfumeur, est le frère du proviseur Laurent Pierre Bérenger. Sa mère est originaire de La Seyne. Tous les deux sont massacrés lors du siège de cette ville. Son oncle, Laurent Pierre Bérenger, le recueille et lui fait suivre les cours de l'Ecole centrale. Il est interrogé en syntaxe, grammaire française et latine. La Commission s'émeut de sa situation. En effet, à la suite du décès de son cousin, sa tante ne le supporte plus. Il a fallu le placer dans une pension trop coûteuse pour le proviseur. Au regard



de ses malheurs et des services de son oncle, la Commission le retient sur sa liste. Le lycée lui affecte le numéro 65.

8ème : Volozan Claude-Ennemond.

Il est né à Lyon le 3 juillet 1791 (220). Son père est fabricant et marchand de boutons (221). Il est domicilié dans les bâtiments du lycée. Claude Ennemond suit les cours de l'école secondaire Constantin à Lyon. Il doit expliquer des extraits de Phèdre. Il est interrogé sur de l'arithmétique et de la géographie. C'est un enfant intéressant, constate la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 66.

9ème : Gors Louis.

Il est né le 17 août 1793 à Lyon (222). Son père Philibert dirige une pension à la Croix-Rousse. Après sa mort, sa veuve en assure la direction (223). Louis doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission lui trouve des dispositions et un air spirituel. Le lycée lui affecte le numéro 67.

10ème : Pinet Nicolas.

Il est né le 10 mars 1793 à Lyon (224). Son père Denis Pinet est sculpteur (225). Son frère aîné, Nicolas Pinet, est aussi sculpteur (226). Son oncle maternel et parrain, Claude Raud, fait une carrière militaire (227). Son père décède, le 24 pluviôse an XII (14 février 1804) (228). Nicolas suit les cours de l'école secondaire de Bouteille. La Commission l'interroge sur l'Epitome historiae sacrae. Elle trouve qu'il a de l'assurance et un air fin. Le lycée lui affecte le numéro 68.

Les 9 élèves suivants sont refusés (229). Les deux élèves placés en fin de liste sont nommés au titre d'élèves nationaux de la Loire. La Commission en propose un troisième. Il s'agit de Ravier

Jean-Claude, de Chanal Victor, et de Montmartin Antoine. Les parents de ces trois élèves promettent de placer un autre de leurs fils au lycée, ce qui justifie leur choix, ajoute la Commission. Nous les plaçons donc dans leur département d'origine.

Ravier Jean.

Sur son acte de nomination, il est indiqué Jean-Claude Ravier, âgé de 10 ans, ce qui le ferait naître en 1793. En fait il s'agit de Jean Ravier, né le 3 mars 1792 (230). Son père est notaire à Lyon (231). Le cardinal Fech écrit à la Commission pour appuyer sa candidature. Jean est interrogé sur les conjugaisons latines. Il n'y a aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 97.

Chanal Jean-Marie François Victor.

Il est né le 23 juin 1793 à Villefranche (232). Son père est avocat avant la Révolution. Par la suite, il est juge, membre du Conseil général (233), membre du Collège électoral du Rhône (234). Sa fortune en 1807 est estimée à 120.000 francs (235). Victor doit expliquer un extrait de Phèdre. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 172. Son frère Jean-Marguerite Sébastien prend le numéro 98.

Montmartin Antoine.

Il est né à Cailloux sur Fontaine le 14 avril 1790 (236). Son père est membre du Collège départemental du Rhône (237). Antoine suit les cours de l'école Crozier et Philippe. Il doit expliquer des extraits de Quinte-Curce et de Phèdre. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 99.

Ainsi, le département du Rhône a obtenu 23 élèves. L'Ecole centrale du Rhône n'a pas été favorisée, puisqu'elle fournit seulement 3 élèves. 13 écoles privées se partagent les 20 élèves restant. L'école Crozier et Philippe place trois élèves, alors que les écoles Baroud et Gors se contentent de deux. Le recrutement est donc très varié. L'Ecole centrale avait bonne réputation et aurait dû assurer l'essentiel du recrutement. Nous pensons que la Commission a voulu diversifier le recrutement afin de montrer à tous que le lycée n'était pas la continuation de l'Ecole centrale. Malgré tout, certains élèves de l'Ecole centrale, refusés sans doute au concours, terminent leur scolarité au lycée en tant qu'externes.

La plupart des élèves retenus ont une origine sociale modeste. La plus riche famille semble être celle de Chanal. Son père a su profiter de la Révolution pour accéder à des fonctions importantes. Sur l'indicateur de Lyon de 1788, nous trouvons seulement la famille Montmartin. L'indicateur de 1810 ajoute Mermier, Pignatel, Reyre, Varenard et Volozan. Ainsi, les notables préféraient placer leurs enfants dans d'autres établissements, ce qui n'était pas nouveau (238). On pensait aussi que les places gratuites devaient profiter à des enfants de condition modeste. Ainsi, en 1807, le Commissaire de police de Lyon dénonce les avantages accordés à des enfants de famille riche (239). Cette tendance s'est continuée dans les débuts du Lycée de Lyon et il faudra attendre longtemps pour que la situation change. Il y a aussi d'autres explications. Nous pensons surtout à l'influence du clergé. Ainsi, sur l'intervention de l'abbé Forestier, la veuve Gors refuse la nomination de son fils (240), car le lycée ne dispense aucune éducation religieuse.

b) Les élèves du département de l'Ain.

Pour sélectionner 33 élèves du département, la Commission examine 330 élèves de l'Ecole centrale de l'Ain et des écoles secondaires. Elle réduit sa sélection à 32, car seulement 16 élèves seront retenus pour le Lycée de Lyon pour l'année scolaire 1803-1804.

### Les élèves de 12 à 14 ans.

#### 1er : Barbier Dominique.

Il est né le 22 mai 1790 à Lagnieu (241). Il suit les cours de l'école secondaire de Dupras et Olivier à Bourg. La Commission lui fait expliquer un extrait d'une Catilinaire. Elle l'interroge sur la cosmographie, sur la géométrie de Legendre sur les équations du premier degré, sur de l'histoire et de la grammaire. C'est un sujet distingué, constatent Villar et Delambre. Son père est cultivateur et petit propriétaire (242). Il a peu de fortune, mais Dominique a des dispositions extraordinaires, d'après ses maîtres. Ils l'ont gardé, alors que le père, qui a 5 garçons à charge, voulait le retirer. Il désire que son fils apprenne à lire, à écrire et à acquérir des notions de calcul. C'est donc un jeune homme méritant que la Commission met en tête de sa liste. Mais en fait, il y a erreur sur la personne. En effet, il s'agit de Jean-Marie Barbier né le 6 février 1788 à Lagnieu (243). Ainsi, le 22 vendémiaire an XIV (14 octobre 1805), Dominique écrit à Fourcroy (244). Il intègre l'Ecole Polytechnique et demande qu'on donne sa place d'élève national à son frère Luc. Or c'est Jean-Marie qui réussit cet examen en 1805 (245). On peut donc penser que la Commission n'a pas été dupe, mais a voulu assurer une place à un élève brillant. Le lycée lui affecte le numéro 69.

#### 2ème : Josserand Philippe.

Il est né le 28 décembre 1788 à Huilly (246). Son père est marchand. Nous pensons qu'il est apparenté au notaire de Louhans (247), ancien capitaine. Philippe suit les cours de l'école secondaire Dupras et Olivier. Il doit expliquer un extrait d'une Catilinaire. Il est interrogé sur de la cosmographie, sur les équations du premier degré. La Commission lui trouve de la vivacité de l'esprit. Le lycée lui affecte le numéro 70.

3ème : Battur Georges Bonaventure.

Il est né le 12 novembre 1788 à Louhans (248). Son père Claude-Antoine est Commissaire en droits seigneuriaux à Louhans. Pendant la Révolution, il est administrateur du district de Bourg (249). Par la suite, il est adjoint au maire de Montrevel et membre du Collège électoral de l'arrondissement de Bourg. Sa fortune est estimée à 15.000 francs. Il a 4 enfants. Son fils, Georges Bonaventure, suit les cours de l'école secondaire de Dupras et Olivier. Il doit expliquer un extrait des Catilinaires. Il est interrogé sur les équations du premier degré et en histoire. Il a du bon sens et de l'intelligence, remarque la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 71.

4ème : Marchand Jean-Marie.

Il est né le 16 juillet 1787 à Montrevel (250). Son père avant la Révolution exerçait les fonctions de greffier de la ville de Montrevel. Le 28 germinal an VIII (18 avril 1800), il est nommé chef de bureau à la préfecture de l'Ain (251). Jean-Marie suit les cours de l'école secondaire de Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un passage d'une Catilinaire. Il est interrogé en histoire, sur les équations du premier degré. La Commission lui trouve un air spirituel. Le lycée lui affecte le numéro 72.

5ème : Frémion Felix.

La Commission indique qu'il a 15 ans et qu'il est originaire de Varambon. En fait il est né le 23 juillet 1785 (252) et non en 1779 comme l'indique Dufay (253). Son père, propriétaire, vit de l'exploitation de ses terres (254). Il est interrogé sur l'application de l'algèbre et de la géométrie. C'est le plus capable de tous pour les mathématiques, constate la Commission. Pour le faire admettre, on aurait donc triché sur son âge. Le lycée lui affecte le numéro 73.

6ème : D'Apvrieux Hyacinthe Philibert Marie (255).

Il est né à Izernove le 10 janvier 1788 (256). Son père fait une carrière militaire. Après 1793, il fait partie du Conseil de la commune de Bourg, du jury d'instruction de l'Ecole centrale de l'Ain et devient maire de Bourg. A ce titre, il a des démêlés avec Mermet. Il est nommé membre du Collège électoral de l'Arrondissement de Bourg (257). Sa fortune est estimée à 70.000 francs. Il a 5 enfants. Hyacinthe-Philibert-Marie suit les cours de l'Ecole centrale de l'Ain. Il doit expliquer un extrait d'une Catilinaire. Il est interrogé en arithmétique et sur les fractions. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 74.

7ème : Dombey Philippe.

Il est né à Pont-de-Veyle le 23 janvier 1789 (258). Son père Claude-Marie Dombey est médecin. Il est membre du Collège électoral du département de l'Ain (259). Sa fortune est estimée à 100.000 francs. Il a 3 enfants. Son fils suit les cours de l'école secondaire Creuzet à Bourg. Il doit expliquer un extrait de la 6ème Enéide. Il est interrogé sur de l'histoire et l'arithmétique. La Commission remarque qu'il est parent du naturaliste Dombey

(260). C'est donc son principal mérite. Le lycée lui affecte le numéro 75.

8ème : Dechez Denis (261).

Il est né le 24 janvier 1787 à Lyon (262). Son père se retire à Thoissey. Denis suit les cours de l'école secondaire Laurier à Thoissey. Il doit expliquer des extraits de Quinte-Curce et de Virgile. Il est interrogé sur de l'arithmétique, des fractions décimales et septième métrique. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 76.

Les huit autres candidats ne sont pas acceptés (263).

Les élèves nommés de 9 à 12 ans.

1er : Dupuy Jean-Auguste Hubert.

Il est né le 25 septembre 1792 à Lagnieu (264). Son père François-Hubert, avant la Révolution, exerce la profession d'avocat. En 1788, il est maire perpétuel de Lagnieu. En l'an IV, il est élu juge au tribunal civil de l'Ain. Président du tribunal de district d'Ambérieu, il devient membre du Conseil général du département de l'Ain (265). Sa fortune à cette époque est estimée à 120.000 francs. Il a 2 enfants. Il est placé sur la liste des personnalités les plus marquantes de l'Ain (266). Les autorités le trouvent zélé et considèrent qu'il mérite la considération du gouvernement. Le grand-oncle et parrain de Jean-Auguste est Louis Dupuy de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (267). Jean-Auguste fait ses études à l'école secondaire de Bourg, Dupras et Olivier. La Commission lui demande d'expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. Elle l'interroge en syntaxe latine, en thème et en géographie. Elle se contente d'indiquer "petit neveu de Dupuy ", sans préciser le

niveau du candidat. Le lycée lui affecte le numéro 77.

2ème : Riboud Philippe-Magdeleine (268).

Il est né le 2 janvier 1792 à Bourg (269). Son père Thomas Riboud est un des personnages les plus importants du département. Avant la Révolution, il est procureur du baillage de Bresse, puis subdélégué de l'intendant. Il fonde avec Delandine, la Société littéraire (270). Pendant la Révolution, il exerce successivement les fonctions de procureur général syndic de l'administration centrale de l'Ain, député à l'Assemblée législative (271) et membre du Conseil des 500. Il fonde la Société d'émulation de l'Ain dont il devient le secrétaire perpétuel (272). Au moment de la présentation de son fils, il est membre du Collège électoral de l'Ain (273). Sa fortune est estimée à 200.000 francs. Il a 7 enfants. Son fils Philippe suit les cours de l'école secondaire Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé sur la syntaxe, la grammaire et la géographie. La Commission constate que c'est un enfant qui donne des espérances. Le lycée lui affecte le numéro 78.

3ème : Peloux Melchior.

Il est né le 11 décembre 1791 à Montrevel (274). Son père propriétaire à Montrevel est successivement maire de Bourg et de Montrevel. Il est nommé membre du Conseil d'arrondissement (275), le 14 prairial an VIII (3 juin 1800). Sa fortune est estimée à 100.000 francs. Il a 5 enfants. Son fils Melchior suit les cours de l'école secondaire Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Cornelius Nepos. Il est interrogé sur de l'histoire, de la géographie et de la grammaire. La Commission constate qu'il a beaucoup d'intelligence et d'émulation. Le lycée lui affecte le numéro 79.



4ème : Maréchal Augustin.

Il est né à Bourg le 27 janvier 1792 (276). C'est le fils naturel de l'adjudant-général Bujet, tué au siège de Toulon (277). Sa mère, Françoise Maréchal, blanchisseuse. Il suit les cours de l'école secondaire Dupras et Olivier, à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Cornelius Nepos. Il est interrogé sur de l'histoire et de la syntaxe latine. On lui fait faire un thème. La Commission lui trouve un air spirituel et intéressant. Le lycée lui affecte le numéro 80.

5ème : Delorme Pierre Marie Georges.

Il est né à Sandran le 18 juin 1793 (278). Son père Jean-Joseph, propriétaire, devient notable du département en l'an IX (279). Il meurt le 22 germinal an X (12 avril 1802), alors qu'il est maire de Sandran (280). Pierre-Marie suit les cours de l'école secondaire de Monliand à Châtillon. Il est interrogé en syntaxe latine et fait un thème. La Commission reconnaît ses mérites et sa bonne volonté. Bien que malade, constate-t-elle, avec de la fièvre et une fluxion, sa mère l'a fait lever pour l'amener à l'examen. Il est vrai que sa mère désire sa réussite car, originaire de Lyon, elle veut revenir dans sa vie natale (281). Le lycée lui affecte le numéro 81.

6ème : Bottex Auguste.

Il est né le 28 mai 1792 à Neuville-sur-Ain (282). Son père est notaire. Il est nommé membre du Collège électoral de l'Ain (283). Sa fortune est estimée à 150.000 francs. Il a 8 enfants. Auguste suit les cours de l'école secondaire Creuzet de Bourg. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé sur de l'arithmétique, et des fractions. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte

le numéro 82.

7ème : Chanel Joseph.

Il est né à Bourg le 29 octobre 1793 (284). C'est le fils naturel de Reybier, employé dans le 4ème bataillon des volontaires de l'Ain. Son père ne le reconnaît pas. Joseph suit les cours de l'école secondaire Creuzet à Bourg. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission lui reconnaît un air spirituel et vif. Son oncle sert depuis 26 ans dans la 106ème brigade, raison de plus de l'accepter. Le lycée lui affecte le numéro 83.

8ème : Baillar François-Victor Xavier.

Il est né le 20 octobre 1790, à Chavannes sur Suran (285). Son père, notaire, devient maire de la commune. Il est nommé membre du Collège d'arrondissement (286), le 14 prairial an VIII (3 juin 1800). Sa fortune est estimée à 50.000 francs. Il a 11 enfants. François-Victor suit les cours de l'Ecole centrale de l'Ain. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission remarque que c'est un proche parent de Xavier Bichat qui vient de mourir et qui contribuait à la dépense de son éducation. Le lycée lui affecte le numéro 84.

Les huit autres élèves de la liste (287), présentent beaucoup moins d'intérêt pour la Commission sauf le cas de César Tabarier. Son père se propose, si César est admis, de placer un autre fils, en payant sa pension. L'argument est important pour le lycée à la recherche de pensionnaires payants. On prélèvera donc une place sur le département de la Loire. César est né à Trévoux le 20 décembre 1791 (288). Son père, avocat avant la Révolution, devient administrateur du district de Trévoux. Nommé receveur de l'arrondissement de Trévoux, il est désigné au Collège d'arrondissement (289). Sa fortune est estimée à 80.000 francs. Il a

5 enfants. César suit les cours de l'école Laurier à Trévoux. Il est interrogé sur les déclinaisons, les conjugaisons et de la géographie. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 100.

Le recrutement des élèves du département de l'Ain est très différent de celui du département du Rhône. 10 sur 17 de leurs pères font partie soit du collège départemental, soit des collèges d'arrondissement. Les notables profitent pleinement des possibilités des places gratuites. Ils espèrent aussi obtenir pour leurs enfants des places importantes. L'Ecole centrale n'a donné que trois candidats alors que l'école Dupras et Olivier obtient huit nominations et Creuzet trois. D'ailleurs, elles sont bien réparties dans le département. Cependant la présence du collège des Pères de la Foi à Belley, et bientôt l'ouverture de l'Ecole secondaire de Bourg, menacent la zone de recrutement du lycée.

C) Les élèves du département de la Loire.

La Commission constate qu'il n'y a pas d'école secondaire dans la Loire. Il a fallu donc se contenter de l'Ecole centrale. C'est dommageable, remarque-t-elle. Les élèves sont faibles. On a difficilement trouvé 16 noms pour la liste des 12 à 15 ans, mais seulement 12 pour l'autre. Il faudra donc compléter.

#### Les élèves de 12 à 15 ans.

1er : Laurent Jacques Benoît.

Il est né à Roanne le 18 mars 1791 (290). Son père Jean-Marie Laurent est greffier du baillage de Roanne. Il devient avoué. Il est désigné comme notable en l'an IX (291). Il a 3 enfants. Son fils doit expliquer un extrait de Quinte-

Curce. La Commission lui reconnaît de l'intelligence. Le lycée lui affecte le numéro 85.

2ème : Faure Pierre.

Il est né à Monbrison le 3 mai 1787 (292). Son père, Benoît Faure, né en 1746 à Montbrison, officier municipal est arrêté le 29 novembre 1793 (293), sur l'accusation d'avoir fait des avances pour le paiement des ouvriers employés aux redoutes et aux fortifications faites par les contre-révolutionnaires. Il est jugé par la Commission populaire de Feurs, condamné et guillotiné le 6 décembre 1793. Il laisse 8 enfants. Il est apparenté à Lavoisier. A la suite de la nomination de Pierre à l'Ecole centrale de Roanne, sa mère vient habiter cette ville. Il doit expliquer un extrait de Quinte-Curce. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études, mais il est clair que son choix se fait sur un fils d'une victime de la Révolution. Le lycée lui affecte le numéro 86.

3ème : Durelle Claude.

Il est né le 12 août 1786 à Saint-Just-en-Chevalet (294). Son père, Nicolas Durelle, né en 1758, est avocat avant la Révolution. Il exerce les fonctions de procureur fiscal, de procureur de la commune et juge de paix. Après la Révolution, il reprend ses fonctions d'avocat, tout en étant notaire. Il est maire de Saint-Just-en-Chevalet le 18 janvier 1803 (295). Il est membre du Collège électoral de l'arrondissement de Roanne. Sa fortune est estimée à 70.000 francs. Il a 5 enfants. L'oncle de Claude, Guillaume Durelle a fait une carrière militaire (296) et obtient pour son neveu l'appui du général Sougis (297). Claude doit expliquer un extrait de Quinte-Curce. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 87.

4ème : Raclet Théodore.

En fait, il s'agit de Jean-Marie Raclet, né à Roanne, le 12 mars 1787 (298). Son père, homme de loi, devient greffier des tribunaux en 1790. En l'an IX, en tant que fonctionnaire public, il est notable de la Loire (299). Il a 8 enfants. Son fils doit expliquer un extrait de Quinte-Curce. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 88.

5ème : Girard Antoine.

Nous avons beaucoup de difficultés pour choisir (300), Antoine Girard, né le 20 juillet 1790 à Roanne (301).

Il perd ses parents qui laissent 4 enfants. Il doit expliquer des extraits de Quinte-Curce et de Virgile. La Commission lui trouve des yeux spirituels. Le lycée lui affecte le numéro 89.

6ème : Dechizelle Antoine.

Il est né à Roanne le 18 novembre 1790 (302). Son père Jean-Baptiste Dechizelle est notaire. Il est nommé membre du Conseil municipal de Roanne (303), le 24 frimaire an XI (15 décembre 1802). Il a 7 enfants. Il doit expliquer un extrait du De viris. Il a un air spirituel, constate la Commission. Le lycée lui affecte le numéro 90.

Les deux élèves suivants, Barry Labarre André et Fougas Pierre ont été retenus sur la liste. La Commission les remplace au dernier moment par deux élèves du département du Rhône. Barry Labarre André est né en 1788 à Saint-Just-sur-Loire (304). Son père, La Barre Berry négociant, seigneur engagiste de Saint-Just-sur-Loire. Arrêté pour ses activités contre-révolutionnaires, il est mis en liberté à Vienne (305). Mais le représentant en mission Javogues le fait arrêter de nouveau. Il est condamné à mort par la Commission

militaire et révolutionnaire de Feurs et exécuté (306). Il laisse 2 enfants. André est admis à l'Ecole centrale de Roanne, sans doute grâce à l'appui des Dechizelle (307). Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. La Commission ne fait aucun commentaire sur son niveau d'études, mais le choisit sur le critère de fils de victime de la Révolution.

Fougas Pierre est né en 1788 (308). Son père, Louis Fougas, joue un certain rôle pendant la Révolution. Il est emprisonné en 1793 (309). Il est membre du Conseil municipal de Roanne. Il fait partie des 600 les plus imposés de la Loire (310). Son fils doit expliquer un extrait de l'Art poétique d'Horace. Il est interrogé sur de la géographie. La Commission lui reconnaît un bon niveau. Les 8 autres candidats sont éliminés (311).

#### Les élèves de 9 à 12 ans.

##### 1er : Houdaille Maurice-Henry-François.

Il est né en 1792 ou 1793 (312). Son père est receveur de l'enregistrement. Maurice doit expliquer un extrait du De viris illustribus. La Commission remarque qu'il présente " des espérances". Le lycée lui affecte le numéro 91.

##### 2ème : Rochard Jean-Marie.

Il est né le 10 juillet 1793 à Roanne (313). Son père est marchand épicier. Durant la Révolution, il devient secrétaire de la mairie de Roanne. Par la suite il est nommé receveur des contributions directes de l'arrondissement de Perreux. L'oncle de Jean-Marie, François, a des démêlés avec le président de l'administration du département (314). Jean-Marie doit expliquer un extrait du De viris illustribus. La Commission lui reconnaît " de l'intelligence ". Le lycée lui affecte le numéro 92.

3ème : Nourisson Jacques.

Il est né à Roanne le 1er avril 1792 (315). Son père Joseph est marchand clinquantier, lui-même fils de marchand. Pendant la Révolution, il occupe les fonctions d'adjoint du juge de paix à Roanne. Jacques doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission ne fait aucune remarque à son sujet. Le lycée lui affecte le numéro 93.

4ème : Dechastelus Hilaire (316).

Il est né le 28 juillet 1792 à Saint-Priest la Roche (317). Son père Guillaume Philibert, né en 1770, était avocat à Saint-Symphorien de Lay, avant la Révolution. Il s'installe à Saint-Priest comme notaire et devient officier municipal. Il retourne à Saint-Symphorien de Lay. Juge de paix, notaire, il devient maire de cette commune (318). Il est membre du Collège électoral de l'arrondissement de Roanne (319). Il a deux enfants. Hilaire est interrogé sur de la grammaire et de l'orthographe. La Commission lui trouve une figure spirituelle. Le lycée lui affecte le numéro 94.

5ème : Barge Claude-Marie.

Il est né à Roanne le 30 octobre 1792 (320). Son père, né à Roanne en 1751, exerçait la fonction d'avocat avant la Révolution. Il devient commissaire du gouvernement près du tribunal de Roanne. Il fait partie du Collège électoral de l'arrondissement de Roanne (321). Sa fortune est estimée à 30.000 francs. Il a un seul enfant. Claude doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission ne fait pas de remarques sur son niveau. Le lycée lui affecte le numéro 95.

6ème : Delagrè Césaire (322).

Il est né le 5 septembre 1792 à Renaison (323). Son père, Jean de la Gric, né en 1754, fait ses études de médecine à Montpellier et s'installe à Renaison. Il abandonne l'exercice de la médecine et se consacre à ses propriétés. Ancien syndic du bourg de Renaison, le 28 janvier 1790, il est désigné comme président de l'assemblée des citoyens actifs. Il acquiert des biens nationaux. Il est élu en janvier 1791, adjudant du bataillon cantonal de la garde nationale. En cette qualité, il participe à la fête lyonnaise du 14 juillet 1793, ce qui lui vaut d'être mis en état d'arrestation par Lapalus. Mais il est sauvé à la vue de ses états de service à la tête de la garde nationale. Il refuse d'exercer des charges médicales à la demande du district. Mais durant un trimestre, il doit faire partie du jury d'accusation du tribunal de district. Il est membre du Collège électoral de la Loire (324). Ses revenus sont estimés à 150.000 francs. Il est père de 5 enfants. Son fils Césaire doit expliquer un extrait du De viris. La Commission ne fait aucune remarque sur son niveau d'études. Le lycée lui affecte le numéro 96. Les 6 autres élèves de la liste sont refusés (325).

Ainsi les élèves de la Loire sont pratiquement tous de la région roannaise, ce qui provoque les protestations des autres villes du département, en particulier celle de Montbrison (326). De plus, pourquoi ne pas affecter à la Loire, toutes les places prévues (327), se demandent certaines familles ? Certes l'Ecole centrale avait mauvaise réputation mais était-il nécessaire de pénaliser les élèves ? Les heureux élus sont de condition modeste. Les enfants des fonctionnaires publics sont favorisés. Trois sont de condition plus élevée. On veut bénéficier ainsi de la gratuité du lycée, d'autant plus que l'Ecole centrale est supprimée. La ville de Roanne en avait profité pour placer au Lycée de Lyon la plupart des élèves de la Loire. Sa suppression ne pouvait que la



défavoriser.

## II Les pensionnaires payants.

Il nous a été fort difficile d'établir cette liste, car nous n'en possédons aucune qui soit officielle. Il nous donc a fallu travailler à partir de trois listes de 1804-1805 concernant les examens médicaux. En principe elles doivent être complètes car tous les pensionnaires y étaient soumis. Malheureusement, certains élèves absents n'ont pas été indiqués. De plus on ne nous donne pas les prénoms, ce qui est assez souvent très gênant. Nous avons travaillé aussi sur les palmarès de la distribution des prix, qui nous indiquent assez souvent les prénoms et aussi l'origine géographique des élèves. Cependant, nous avons relevé de nombreuses erreurs ce qui a beaucoup compliqué notre recherche. Enfin, certains pensionnaires payants ont obtenu des nominations nationales, ce qui nous a permis de mieux les repérer. Il faut néanmoins avouer que nous avons été obligé de faire des choix et des interprétations. Bien sûr nous nous sommes exposé à des erreurs, mais nous avons essayé d'en éliminer le plus possible.

Nous indiquons tous les élèves présents durant les années scolaires 1803-1804, 1804-1805. Certains sont arrivés après le départ de Bérenger. Pour les besoins de notre étude, nous les avons répertoriés dans cette liste. Toutefois nous signalerons au passage leur situation.

On pensait au début que le prestige du lycée lui permettrait d'attirer de nombreux pensionnaires payants. Ainsi, pourrait-on avoir des budgets équilibrés. C'est un échec complet. Comme nous l'avons indiqué, la pension est trop chère alors que la réputation du lycée n'est pas établie. On attend que l'institution fasse ses preuves avant de s'engager.

Plusieurs raisons expliquent cependant la présence de 80 à 100 pensionnaires payants. La plupart des parents désirent que leurs enfants soient nommés pensionnaires nationaux pour bénéficier d'une scolarité gratuite. Chaque année, les Inspecteurs généraux (328) ou à défaut le proviseur et le censeur (329) font passer un concours pour pourvoir aux places vacantes des pensionnaires nationaux. Les parents pensent, à tort ou à raison, que les pensionnaires payants sont favorisés. S'ils n'obtiennent pas les résultats escomptés, ils préfèrent retirer leurs enfants et les placer dans des écoles moins chères. De plus, il y a des écoles privées à Lyon qui préparent directement au concours d'entrée. Pour attirer les élèves payants, on accorde des places gratuites aux familles qui s'engagent ainsi à placer deux ou trois enfants. Enfin certains élèves désirent présenter le concours de l' Ecole Polytechnique ou l'examen d'entrée à L'Ecole Spéciale militaire. La classe de mathématiques transcendantes semble être la meilleure des préparations.

Une fois, les pensionnaires admis, on leur affecte des numéros qui nous ont servi à l'établissement de notre liste.

Numéro 101 : Faure Jean-François

D'après l'âge indiqué sur l'examen médical, il est né en 1793 (330). Nous n'avons pas pu l'identifier.

Numéro 102 : Pézerat Philibert.

On indique qu'il est originaire de Charolles. Il s'agit donc de Pézerat Philibert, né le 13 septembre 1789 aux Combes, près de Charolles (331). Son père est indiqué comme propriétaire.

Numéro 103 : Vissaguet Valfrède.

Sur les palmarès on indique successivement qu'il est originaire des départements de la Haute-Loire et de la Haute-Saône, des villes du Puy et de Saint-Galmier. Une fois on lui donne le prénom d'Alphonse. On emploie aussi les prénoms de Valfrède et de Welfed. En fait, il s'agit de Vissaguet Jean-Baptiste Valfrède Claude, né le 12 décembre 1790 à Saint-Galmier (332). Son père, Jean-Louis de Vissaguet (333), originaire de Saint-Galmier, s'établit d'abord à Yssingeaux, puis au Puy, vers 1795, comme avoué.

Numéro 104 : Monnier Eugène Jean-François.

On l'indique comme originaire du Nord et que son père est colonel, directeur des fortifications de Nice. En effet, il est né le 20 décembre 1791 à Bouchain (334). Son père, originaire de Bourg, fait une carrière militaire (335). Eugène obtient d'être nommé à demi (336), le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Numéro 105 : Rival Antoine Annet.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il est né le 9 août 1790 à Lyon (337). Son père Mathieu Rival, avocat avant la Révolution, est procureur à la Cour de Lyon, domicilié, en 1788, rue de la Baleine (338). Il est condamné à mort par la Commission Révolutionnaire. Il est exécuté le mois de novembre 1793 (339). Sa mère se remarie avec Hippolyte Hopital, avoué (340).

Numéro 106 : Arnaud Jean-Baptiste.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il est né le 10 décembre 1792 à Lyon (341). Son père est négociant à l'armée en qualité de dispensier des hôpitaux. Par la

suite, il occupera les fonctions de directeur des hôpitaux militaires.

Numéro 107 : Guitton Antoine.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il est né le 23 septembre 1791 à Lyon (342). Son père est négociant.

Numéro 108 : Novallet Benoît.

On l'indique comme originaire du département de la Loire. Il est né le 10 février 1788 à Tartaras dans la Loire (343). Son père, ancien militaire, est mort (344). Sa veuve a la charge de trois garçons. Elle les place donc au lycée, espérant obtenir une place gratuite pour l'un des trois. Elle obtient satisfaction, mais lors des nominations de 1805, elle perd le bénéfice de la gratuité. Le général Piston (345), commandant de la place de Lyon, intervient, indiquant que les trois garçons ont l'intention de faire une carrière militaire. Ils sont en bonne santé et feront de bons soldats. Malgré tout, les trois frères n'obtiennent pas de nomination à demi. Leur mère se remarie avec François Renet (346).

Numéro 109 : Peloux Antoine Marie.

Son frère Melchior a obtenu une place de pensionnaire national. Pour cette raison, on le place au Lycée de Lyon. Il est né le 19 décembre 1789 à Montrevel (347).

Numéro 110 : Pascal Jean-Joseph Marie Auguste.

Sur les palmarès et sur les examens médicaux, on n'indique jamais son prénom. On signale seulement qu'il est originaire de Lyon. Nous pensons qu'il s'agit de Pascal Jean-Joseph Marie Auguste, né à Lyon, le 24 mai 1792

(348). Son père Jean-Jacques homme de loi, puis avoué près le tribunal de Lyon est domicilié, en 1788, place du Gouvernement (349). Il est fusillé le 26 janvier 1794 (350). Jean-Joseph avait été présenté comme pensionnaire national du Rhône. Sa mère espère une nomination prochaine, qu'elle n'obtient pas. Elle se remarie avec Priffra (351).

Numéro 111 : Mottet Joseph Frédéric.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il est né le 18 mars 1791 à Lyon (352). Son père est négociant. Il est domicilié en 1788, rue des Feuillants (353).

Numéro 112 : Bremond Louis Charles.

On l'indique comme originaire du département du Var. D'après l'âge indiqué, il est né en 1790. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cet élève.

Numéro 113 : Couturier Jean-Baptiste.

On l'indique comme originaire de Vienne. Il est né le 8 avril 1789 à Vienne (354). Son père est médecin. Son frère Frédéric est élève au Prytanée de Paris (355). Il essaye sans doute obtenir une nomination d'élève national.

Numéro 114 : Dronchant Aimé.

Il est né le 23 octobre 1788 à Saint-Innocent (356). Son père, notaire, a obtenu une place gratuite pour Jean-Claude. Il paye pension entière pour Aimé.

Numéro 115 : Duvergier Jacques.

On l'indique comme originaire de Saint-Haon le Châtel dans la Loire. En fait, il est né le 11 octobre

1788 à Saint-Romain la Mothe (357). Son père est un propriétaire (358).

Numéro 116 : Chevandier François-René.

On l'indique comme originaire de Die. Nous avons beaucoup de difficultés pour identifier cet élève. Nous écartons René François Alexandre Chevandier de Valdrome né le 25 brumaire an V (15 novembre 1796) (359), car il serait trop jeune. Nous pensons donc à Louis François-René François, fils de François René Chevandier et de Thérèse Morand, né à Die en 1790 (360).

Numéro 117 : Barral Pierre Joseph.

On l'indique comme originaire de Tullins. Il est né le 13 juin 1788 à Tullins (361). Son père est avocat. Il place trois de ses enfants à condition d'avoir une place gratuite (362), ce qu'il obtient.

Numéro 118 : Barral Alexandre Laurent.

Il est né le 13 septembre 1789 à Tullins (363).

Numéro 119 : Barral Jean-Jacques Aimé.

Il est né le 27 juillet 1792 à Tullins (364).

Numéro 120 : Foulet Jean-Baptiste.

Sur les palmarès, on nous donne des indications contradictoires. Nous pensons qu'il est né le 24 vendémiaire an V (15 octobre 1796) à Argilly (365). Son père est marchand.

Numéro 121 : Gros François.

On ne nous indique pas sa ville d'origine mais nous pensons que c'est François Gros, né à Lyon (366), le 16 nivôse an II (5 janvier 1794). Son père est marchand de vin, domicilié rue de la Gerbe, en 1808 (367).

Numéro 122 : Savoye.

Le prénom et l'origine géographique ne sont pas indiqués. Par conséquent nous ne pouvons faire aucune supposition.

Numéro 123 : Ceyssel.

Le prénom et l'origine géographique ne sont pas indiqués. Par conséquent nous ne pouvons faire aucune supposition.

Numéro 124 : Berthault Alexandre Claude-Jean Baptiste.

On l'indique comme originaire du département de la Saône-et-Loire. Il s'agit donc de Berthault Alexandre Claude-Jean Baptiste, né le 6 mai 1790 à Chalon-sur-Saône (368). Son père est un riche propriétaire qui a des ambitions de noblesse. Il semble qu'il vient souvent à Lyon pour ses affaires. Il fait ainsi connaissance du censeur Apert.

Numéro 125 : Berthault-Léonard-Philibert Marie Félix.

Il est né à Chalon-sur-Saône le 17 mars 1793 (369).

Numéro 126.

Aucun élève ne porte ce numéro dans les examens médicaux, mais d'après le numéro 127, nous pouvons penser que c'est Muthuon (aîné) Louis Jacques. Il est né à Lyon le 29 août



1790 (370). Son père est ingénieur des mines à Largentière. Il est nommé directeur des mines à Lyon. Il obtient pour ses deux fils la nomination à demi (371) le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Numéro 127 : Muthuon (jeune) Louis Marie.

Il est né le 14 septembre 1791 à Largentière (372).

Numéro 128.

Aucun élève ne porte ce numéro dans les examens médicaux.

Numéro 129 : Gamon Sigismond Siegler.

On indique qu'il est originaire de l'Ardèche. Il s'agit de Gamon Sigismond Siegler, né en 1792 (373). Il est nommé élève national au Lycée de Moulins (374), le 13 ventôse an XI (4 mars 1802). Il est transféré au Lycée de Lyon, sans doute au début du premier semestre de l'année scolaire 1803-1804. Son père est président de la Cour de justice criminelle du département de l'Ardèche (375). Avocat, avant la Révolution, il est élu premier suppléant à l'Assemblée législative, le 8 septembre 1791. A la suite du retrait de Valadier, il y siège. Le 5 septembre 1792, il est élu membre de la Convention. Obligé de s'enfuir en 1793, il revient siéger après le 9 thermidor. Député au Conseil des Cinq-cents, il devient membre du tribunal de cassation, puis juge à la Cour d'appel de Nîmes, et président de la Cour de justice criminelle de l'Ardèche. Nous pensons qu'il obtient le maintien de la place gratuite pour son fils.

Numéro 130 : Novallet Philibert.

Il est né à Tartaras le 14 mars 1790 (376).

Numéro 131 : Armand Charles.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il s'agit d'Armand Charles, né à Lyon (377), le 29 prairial an IV (17 juin 1796). Son père François Armand, négociant, est domicilié rue Sainte-Catherine.

Numéro 132 : Novallet Adrien.

Il est né le 20 juillet 1791 à Tartaras (376).

Numéro 133 : Charlon Augustin Emile.

On l'indique comme originaire du département de la Drôme. Il s'agit de Charlon Augustin Emile, né le 4 vendémiaire an IV (26 septembre 1795) à Valence (378). Son père fait une carrière judiciaire. Il est juge au tribunal du district de Valence. Il devient procureur impérial près le tribunal de 1ère instance à Valence (379). Augustin obtient une nomination (380) à trois quarts, le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Numéros 134 et 135.

Aucun élève n'est indiqué dans les examens médicaux.

Numéro 136 : Malécharé Charles.

On l'indique comme originaire du département du Rhône. Il s'agit de Malécharé Charles, né le 24 octobre 1792 à Sainte-Foy-lès-Lyon (381). Son père est marchand. Son oncle, fait une carrière administrative et plus tard deviendra préfet de la Sarthe (382) essaye de lui obtenir une nomination de pensionnaire national, mais il échoue.

Numéro 137 : Barmond Auguste.

On l'indique comme originaire de Lyon. Il s'agit de Barmond Auguste, né à Lyon le 30 avril 1788 (383). Son père est guillotiné sur l'ordre de la Commission Révolutionnaire (384), le 8 décembre 1793. Sa mère le place comme élève payant en espérant obtenir une place gratuite. Mais comme elle n'a pas payé la pension, on le renvoie (385). En cas d'une nomination d'élève national, il ne faut pas le placer au Lycée de Lyon, conseille le préfet. " Ce n'est pas un mauvais sujet, mais il est peu de polissonneries qui s'y sont faites dans lesquelles il n'a point pris part. "

Numéro 138 : Charpentier.

Le prénom et l'origine géographique ne sont pas donnés. Par conséquent nous ne pouvons pas faire de suppositions.

Numéros 139, 140, 141 et 142.

Aucun de ces numéros n'apparaît dans les examens médicaux.

Numéro 143 : Cornille.

On indique qu'il est originaire du département de Saône-et-Loire sans indiquer le prénom. Nous pensons qu'il s'agit de Cornille François-Louis, né le 16 novembre 1790 à Tournus (386). Son père est notaire royal. Il devient secrétaire de la municipalité en 1790 (387).

Numéro 144 et 145.

Aucun de ces numéros n'apparaît dans les examens médicaux.

Numéro 146 : Rolland.

Il est indiqué comme originaire de Die. Nous supposons que c'est Jean Daniel Rolland, né le 17 juillet 1789 à Die (388), fils de Jean Rolland, négociant, et de Marie Vernet.

Numéro 147 : Rebourcel.

Il est indiqué comme originaire de Die. Nous supposons donc que c'est Etienne François Rebourcel, né le 26 mars 1790 à Die (389), fils d'Etienne Rebourcel, négociant, et de Dauphine Colomb.

Numéros 148, 149 et 150.

Aucun de ces numéros n'apparaît dans les examens médicaux.

Numéro 151 : Vestu.

On indique qu'il est originaire du département de la Saône-et-Loire. Nous supposons qu'il s'agit de Vestu Laurent Eugène, né le 17 septembre 1788 à Tournus (390). Son père, avocat, est nommé échevin en 1781. Il est membre du comité de repression du brigandage en 1789 (391).

Numéro 152 : Cayre Paul.

Nous supposons qu'il s'agit de Cayre Paul-Louis Marie, né le 21 juillet 1789 à Lyon (392), déjà porté sur les listes de la Commission. Son père, courtier en soie, est domicilié rue Royale en 1788 (393). Il connaît des revers de fortune (394). Grâce à l'appui de son oncle député (395), Paul obtient une place de pensionnaire national (396), le 23 fructidor an XI (10 septembre 1803), malgré un premier refus. On peut donc considérer qu'il n'est plus pensionnaire payant à partir de cette date.

Numéro 153 : Cayre aîné.

Nous supposons qu'il s'agit de Cayre Jacques Pierre, né le 28 avril 1787 (397), ancien élève du Prytanée de Paris (398).

Numéro 154.

Aucun élève n'est affecté à ce numéro.

Numéro 155 : Mondon François-Salomon.

On indique qu'il est originaire du département de la Loire. Il s'agit de Mondon François-Salomon, né le 21 juin 1790 à Feurs (399). Son père Louis Marie Gilbert Mondon est avoué près les tribunaux de Montbrison. Il proteste, car il n'y a pas eu d'examen d'entrée au lycée pour la ville de Montbrison (400). En attendant, il place son enfant au Lycée de Lyon. Son revenu est estimé à 3000 francs (401). Il n'obtient pas satisfaction.

Numéro 156 : Mondon Jean-Jacques Benoît.

On indique qu'il est originaire du département de la Loire. Il est né à Feurs, le 14 décembre 1789 (402). Son père Jean-Baptiste est notaire. Il devient membre du Conseil de l'arrondissement de Montbrison le 27 janvier 1803 (403).

Numéro 157 : Tabarier Louis François.

Il est né le 16 septembre 1788 à Trévoux (404). Son père, ayant obtenu la place gratuite pour César, le place donc comme pensionnaire payant.

Numéro 158 : Ravier.

Nous pensons qu'il s'agit de Jean-Marie Ravier, né le 5 mai 1788 à Vaise (405).

Numéro 159 : Bernard Jacques Mathieu.

On indique qu'il est originaire du département du Rhône. Il s'agit de Bernard Jacques Mathieu, né le 4 mai 1789 (406) à Villefranche. Son père, Michel, procureur à la cour du Beaujolais, s'installe à Lyon comme avoué. En 1809, il est domicilié, 1, rue Saint-Jean (407).

Numéro 160 : Montmartin Alexandre.

On indique qu'il est originaire du Rhône. Il est né à Cailloux le 16 avril 1792 (408). Son père, ayant obtenu la place gratuite pour Antoine, le place comme pensionnaire payant. En 1809, il est domicilié, 23, rue Saint-Jean (409).

Numéro 161 : Jossinet Jean-Baptiste.

Il est né à Lyon le 23 décembre 1787 (410). Son père le procureur-gérant, était à l'époque de sa naissance négociant. Il est pratiquement obligé par ses fonctions de placer son fils comme pensionnaire payant.

Numéros 162 et 163.

Aucun élève n'est affecté à ce numéro.

Numéro 164 : Morand Aimé Jean-Jacques (411).

On l'indique comme originaire de Lyon. Il s'agit de Morand Aimé Jean-Jacques de Jouffrey, né le 16 septembre 1787 à Lyon (412). Son père, Antoine Morand de Jouffrey, né le 1er mars 1760, en 1786 est conseiller du roi et procureur au bureau des finances de la ville de Lyon. Sous

la Révolution, il exerce la profession d'avocat. Par la suite, il est membre du Conseil municipal de Lyon (413), du Conseil général (414) et du Collège du département. Il est 11ème conseiller à la Cour impériale de Lyon. Sous la restauration, il est conseiller à la Cour royale de Lyon. Les autorités apprécient ses qualités (415). En 1787, il est domicilié, rue Saint-Dominique (416).

Numéro 165 : Beccat Claude Joseph.

Il est indiqué comme originaire du département de l'Ain. D'après le registre de la conscription (417), on pourrait supposer qu'il serait né à Vaux en Bugey le 4 avril 1793, fils de Joseph Beccat, vigneron (418). Ce dernier illettré, est assez riche pour offrir à son fils un remplaçant (419). Cependant il est difficile d'être affirmatif sur son origine (420).

Numéro 166 : Bonnevaux Claude.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Bonnevaux Claude François, né le 25 juin 1787 à Lyon (421). Son père est notaire (422). En 1787, il est domicilié rue du Palais-Grillet (423).

Numéro 167 : Leroy Amable.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Leroy Amable Philibert, né le 21 juillet 1788 (424). Son père est libraire. En 1787, il est domicilié rue des Forces (425).

Numéro 168 : Laubreaux François-Louis.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Laubreaux François-Louis, né le 1er août 1790 à Lyon (426). Son père est marchand de cuivres, fournisseur du lycée (427). En 1809 il est domicilié 24, montée du Pont de Pierre (428).

Numéro 169 : Franchet Philippe (429).

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Franchet Philippe Ovide, né le 11 novembre 1790 à Lyon (430), fils naturel de Claude Joseph Franchet. Son père, greffier du tribunal civil du Rhône, le reconnaît en 1793. Il demande une place de pensionnaire national. Il obtient une place à demi (431), le 6 prairial an XII (26 mai 1804), confirmé le 16 frimaire an XIII (7 décembre 1804). En 1809, il est domicilié 107, rue Saint-Jean (432).

Numéro 170 : Chapuisset ou Chapuyset Antoine.

On indique qu'il est originaire du département de la Saône-et-Loire. Il s'agit de Chapuyset Antoine Bonaventure, né le 15 décembre 1787 à Tournus (433). Son père est avocat et procureur. Il est allié à la famille Cornille.

Numéro 171 : Detour Aimé.

On indique qu'il est originaire de Lyon. D'après l'âge indiqué, il s'agit de Detour Aimé, né le 30 janvier 1791 à Lyon (434). Son père, Léonard, est maçon.

Numéro 172 : Chanal Jean-Marguerite Sébastien

Il est né le 21 mars 1791 à Villefranche (435). Son père, avocat, obtient une place gratuite pour Victor, mais transfère Jean-Marguerite comme élève national qui prend le numéro 98.

Numéro 173 : Beauchatton Germain.



Il est né à Lyon le 26 novembre 1787 (436). Son père, Jean-Baptiste Beauchatton est marchand toilier, domicilié en 1809, 38, place Saint-Nizier (437).

Numéro 174 : Rocoffort Auguste.

Indiqué comme originaire du département du Rhône. D'après l'âge indiqué sur sa nomination (438) à demi du 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805), il serait né en 1792 ou 1793. Il s'agit de Rocoffort Augustin, né à Lyon, le 10 avril 1792 (439). Son père, Jean-Gabriel Rocoffort dit des Cléments, né à Lyon, le 2 février 1753, est négociant. Sa cousine germaine, Marie-Catherine Rocoffort est l'épouse de Thomas Philibert Riboud.

Numéro : 175.

Aucun élève n'est affecté à ce numéro.

Numéro 176 : Burvaud Augustin.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Burvaud Augustin, né à Lyon le 12 mai 1789 (440). Son père, Joseph, est marchand.

Numéro 177 : Durand Anne Zacharie.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Durand Anne Zacharie, né à Lyon le 14 octobre 1792 (441). Son père, Jean-Marie, est architecte, domicilié en 1789, rue Basse-Ville (442).

Numéro 178 : Peillon.

Le prénom Marius est indiqué une seule fois dans les palmarès. Indiqué comme originaire de Lyon, il serait né en 1789 d'après les examens médicaux. Nous pensons qu'il s'agit de

Claude Pierre Marie Peillon, né le 12 novembre 1789 à Lyon (443).  
Son père est marchand.

Numéro 179 : Rivière Claude Marie Philibert.

Cet élève avait été porté sur les listes de la Commission (444). Il est né à Renaison le 7 avril 1791 (445). A la suite du décès de son père, sa mère demande une place de pensionnaire national (446). Ancien élève de l'Ecole centrale de Roanne, il avait fait son cours de latinité. Elle n'obtient pas satisfaction.

Numéro 180 : Capelin Honoré François.

On indique qu'il est originaire de Lyon et d'après l'âge indiqué, nous pensons qu'il s'agit de Capelin Honoré François, né à Lyon le 1er avril 1789 (447). Son père, Henri, est marchand.

Numéro 181 : Pouilly Albert.

On indique qu'il est originaire de Nîmes. Il s'agit de Pouilly Albert, né à Nîmes le 4 octobre 1787 (448). Lors de sa naissance, son père, Louis Albert de Pouilly est capitaine commandant au régiment du Vexin, chevalier de Saint-Louis. Nous pensons que son grand-père était maréchal de camp (449).

Numéro 182 : Sumian.

Nous supposons que c'est un ancien élève du Prytanée de Paris qui finit ses études au Lycée de Lyon pour présenter l'examen d'entrée d'une école militaire. Sumian Jean-François est né à Roanne le 25 décembre 1790 (450). Son père est médecin (451).

Numéro 183 : Lafontaine Jean-Baptiste.

On indique qu'il est originaire de Carouge en Suisse. En effet, il est né dans cette ville, le 1er novembre 1788 (452). Son père, Claude François Delafontaine est procureur au siège mage de Carouge.

Numéro 184 : Chantelauze Barthélemy.

On indique qu'il est originaire du département de la Loire. Il s'agit de Chantelauze Barthélemy, né le 15 décembre 1788 à Montbrison (453). Son père Claude Balthazard Chantelauze, avoué près le tribunal de Montbrison, membre du Conseil municipal (454), demande une place de pensionnaire national pour son fils (455). Il l'obtient (456) le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Numéro 185 : Pichand Guillaume.

On indiqu'il est originaire de la Lozère. Il s'agit de Pichand Guillaume, né le 5 mai 1788 à Mende (457). Son père est marchand.

Numéro 186 : Buisson Joseph.

On indique qu'il est originaire de Lyon. D'après son âge, il s'agit de Buisson Joseph, né le 13 novembre 1793 à Lyon (458). Son père est marchand.

Numéro 187 : Guillet.

D'après l'âge indiqué sur l'examen médical, Nous pensons qu'il s'agit de René Guillet, né à Lyon, le 6 novembre 1789 (459). Son père est traiteur.

Numéro 188 : Durand Benoît Martin.

On indique qu'il est originaire de la Loire. Il s'agit de Durand Benoît Martin, né le 3 janvier 1793 à Monthrison (460). Son père greffier en chef du tribunal criminel de la Loire, demande une place gratuite (461). Il obtient une nomination (462) à demi le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Numéro 189 : Teinturier ou Tinturier.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Nous n'avons pas pu identifier cet élève.

11 élèves pensionnaires sont cités dans les palmarès sans être indiqué sur les examens médicaux. Il s'agit de :

Bernard Pierre Auguste.

Il est né le 9 octobre 1792 à Villefranche (463). Son père, Michel, place Jacques Mathieu comme pensionnaire payant pour obtenir une nomination d'élève national en faveur de Pierre Auguste. Celui-ci, indiqué aussi comme externe, obtient satisfaction le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Blanc Antoine dit Wayse.

Il est né à Lyon (464), le 29 prairial an IV (17 juin 1796). Son père, Jean, est cordonnier. Il est domicilié place du Petit Collège. Antoine obtient une nomination de pensionnaire national (465), le 5 thermidor an XI (24 juillet 1803), comme neveu d'un chef de bataillon du 14ème régiment d'infanterie. Le lycée lui affecte le numéro 2, à la place de Tilly. Nous pensons donc qu'il était sur une liste d'attente et qu'il a été considéré comme pensionnaire payant.

Brémond Dominique.

On indique qu'il est originaire de la Saône-et-

Loire. Nous n'avons pas pu l'identifier.

Deveny Gabriel.

Il est indiqué comme originaire du département de la Saône-et-Loire. Nous pensons qu'il est né en 1789. Nous n'avons pas pu l'identifier.

Gonnard Jean-François.

On indique qu'il est originaire de Millery. Il s'agit de Gonnard Jean-François, né à Millery le 24 mars 1788 (466). Son père est maître écrivain.

Pelletier Hyacinthe.

On indique qu'il est originaire de Chambéry. En effet, il est né dans cette ville (467), le 1er ventôse an II (19 février 1794). Son père, Ponthus-Gaspard Pelletier, originaire de Semur-en-Auxois, est apothicaire-major à l'hôpital, installé dans le Séminaire. Par la suite, il s'installe à Lyon. Il est domicilié à l'angle des rues Sirènes et Bât d'Argent (468).

Prost Abraham Auguste.

Il est né le 11 nivôse an III (31 décembre 1794), à Neuville-sur-Saône (469). Son père, Antoine, est employé dans les hôpitaux militaires.

Prost Louis Victor.

Frère du précédent, il est né le 26 janvier 1792 à Lyon (470).

Puthod Pierre-Philibert Frédéric.

Il est né le 6 mai 1788 à Bourg (471). Son père, Claude Marie François Puthod est avocat, avant la

Révolution. En l'an VIII, il est nommé conseiller de préfecture (472). Il a 100.000 francs de revenus (473). Par la suite il est nommé procureur impérial près de la Cour de justice criminelle du département de l'Ain, avocat général à la Cour impériale de Lyon (474), et avocat général à la Cour d'appel de Paris. Il est assez mal considéré par les autorités (475).

Rochas.

Indiqué comme originaire de Die. Nous n'avons pas pu l'identifier.

Verand Jean-Marie.

On indique qu'il est originaire de Lyon. Il s'agit de Verand-Jean Marie, né à Lyon le 31 mars 1788 à Lyon (476). Son père est négociant.

Nous avons répertorié 84 pensionnaires payants. Nous ignorons l'origine géographique d'1 élève. Sur 83, 45 viennent de Lyon et de sa région, 8 de Saône-et-Loire, 7 de la Loire, 5 de la Drôme, 5 de l'Ain, 4 de l'Isère, 2 de Savoie, 1 de l'Ardèche, 1 de la Côte-d'Or, 1 de la Lozère, 1 de la Haute-Loire, 1 du Var, 1 du Gard, 1 de Suisse. Il n'y a guère de diversité, car le Lycée de Lyon remplace trois Ecoles centrales, et le Lycée de Grenoble n'est pas encore créé.

Sur les 84 élèves, 5 sont frères d'élèves nationaux et 30 désirent une nomination. Pour cette raison, nous pensons que la plupart des autres s'est inscrit, soit pour passer le concours, soit pour obtenir une nomination directement. Les administrateurs pensaient attirer des pensionnaires payants, grâce à la qualité des études. En fait, les parents envoient leurs enfants au lycée pour obtenir la gratuité des études. En cas d'échec, ils les retirent. On comprend les mutations rapides des pensionnaires payants. De son

côté, Fourcroy favorise les familles qui acceptent de payer une pension entière, en leur accordant une place d'élève national pour un autre de leurs enfants. Pour cette raison, les effectifs des pensionnaires ne peuvent pas augmenter et même risquent de diminuer.

### III) Les externes.

Les autorités publiques comptaient sur un grand nombre d'externes attirés par la réputation du lycée. On en espérait ainsi 200 à 300. Il n'en vint que 80. Ce fut une déception. Comme pour les pensionnaires payants, nous ne possédons aucune liste officielle. Notre unique source sera le palmarès des exercices publics et des distributions des prix, ce qui rend le choix très délicat.

Les parents envoient leurs enfants comme externes pour plusieurs motifs. Certains de ceux-ci ont suivi une grande partie de leur scolarité à l'Ecole centrale. Tout naturellement, ils la terminent au lycée. De même leurs frères leur succèdent : les parents connaissent les professeurs et veulent assurer une continuité. D'autres élèves viennent au lycée à cause de sa proximité. Enfin, certains veulent se préparer aux concours des écoles militaires, pour assurer leur succès. Les externes n'ayant pas de numéro d'ordre, nous les indiquons par ordre alphabétique.



Aguettan Sébastien.

Il est né le 7 septembre 1789 à Oullins (477).  
Son père, serrurier, travaille pour le lycée, ce qui explique sa présence.

Bellouard Jean-Jacques.

Il est né à Lyon, le 1er mai 1790 (478).  
Son père, Jacques Bellouard, conseiller du roi, est notaire à Lyon, depuis 1786 (479). En 1790, il est capitaine de la garde nationale du district de Saint-Nizier. En 1810, il est domicilié, 101 rue des Trois-Carreux (480). Il est peu apprécié des autorités (481).

Bernard Alexandre.

Il est né le 6 février 1793 au Cap Français. Son père exerce la profession de marchand (482).

Berner.

Nous n'avons aucune indication. Il y a peut-être erreur d'impression sur le palmarès et il faudrait lire Bernier. Dans ce cas, il s'agirait de Bernier Joseph-Anne (483). Malgré tout, nous gardons le nom de Berner.

Bernier André-Michel Jean.

Il est né à Lyon le 17 août 1792 (484).  
Son père est horloger 13, place du Collège (485). Il profite donc de la proximité du lycée.

Blanchard Jean-Philibert.

Il est né le 9 janvier 1786 à Lyon (486).  
Son père, boulanger, meurt le 12 vendémiaire an IX (4 octobre 1800) (487). En 1808, sa mère est domiciliée 73, rue Tramassac

(488). Il fait sans doute ses études à l'Ecole centrale, mais n'apparaît pas dans les palmarès.

Bros Jean Antoine Marguerite.

Il est né le 18 janvier 1792 à Saint-Genis Laval (489). Son père, Antoine Bros, est notaire dans cette ville depuis 1788 (490). Jean Antoine s'était présenté à l'examen pour obtenir une place de pensionnaire national (491). Il se retrouve sur la liste des premiers recâlés. Il espère se présenter de nouveau à l'examen.

Brunet Antoine.

Nous avons le choix entre deux personnes. La première, née le 28 août 1788 à Lyon (492), dont le père, François, est cafetier ; la seconde, née à Lyon le 4 juin 1793 (493), dont le père, Etienne, est loueur de chevaux et de mulets. D'après les comptes rendus des palmarès et des exercices publics, nous pensons que c'est la seconde.

Camyer Mathieu Etienne (494).

Il est né à Lyon le 12 octobre 1789 (495). Son père Nicolas Marie, avant la Révolution, écuyer, est conseiller en la sénéchaussée et siège présidial de Lyon. En 1787, il est domicilié rue Vaubecourt (496). Sa mère, Anne Louise Guiget de Vaurion, était la fille de Jacques Guiget de Vaurion, trésorier de France à Lyon.

Carret Joseph.

Il est indiqué comme originaire de Barcelone. Son père François Carret dit l'Espagnol, était officier municipal de la mairie du Nord (497). Il se distingue en repoussant une attaque contre un convoi d'objets d'arts (498). Il demande donc une place

d'élève national pour Joseph. Il obtient une nomination (499) à demi le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). En attendant, Joseph est externe.

Casati Michel (500).

Il est né à Lyon le 20 avril 1792 (501). Son père est marchand chocolatier, place du Collège (502). Celui-ci né vers 1760 est natif de Molina (503). Il s'installe donc à Lyon avant la Révolution.

Casati Jean-César.

Frère du précédent, il est né le 24 juin 1793 à Lyon (504).

Cassel Guillaume.

Il est né à Lyon (505), le 23 vendémiaire an III (14 octobre 1794). Son père est préposé aux messageries.

Chapey Jean-Baptiste.

Le prénom nous est donné par les palmarès de l'Ecole centrale du Rhône (506). Il est né à Lyon le 25 juillet 1788 (507). Son père est traiteur.

Chastaing Joseph.

Il est né le 18 août 1789 à Lyon (508). Son père est huissier. En 1787, il est domicilié place Neuve (509).

Clapisson Amédée Pierre.

Il est né le 28 avril 1787 (510) à Lyon. Son père est fabricant. Il fréquente les cours de l'Ecole centrale et continue donc sa scolarité (511).

Collet Vincent.

Il est né le 31 octobre 1784 à Lyon (512). Son père est maître sellier. Il devait suivre les cours de l'Ecole centrale et termine sa scolarité au Lycée de Lyon. En 1808, son père es domicilié 51, rue Tramassac (513).

Corant Philibert.

Il est né le 2 décembre 1792 à Lyon (514). Son père est tailleur, domicilié rue Pas-Etroit.

Delarue François.

Il est né à Lyon (515), le 2 pluviôse an II (21 janvier 1794). Son père est fabricant.

Desalignac de la Motte de Fénélon François-Marie.

Il est né le 18 octobre 1787, à Neuville-les-Dames (516). Son grand-père, François-Louis de Salignac est un arrière petit-neveu de Fénélon, archevêque de Cambrai (517).

Desavinières César.

Ancien élève de l'Ecole centrale. Le prénom indiqué sur les palmarès du Lycée ne correspond pas. En fait, il s'agirait de Desavinières François Simon, né le 23 mai 1787 à Lyon (518). Son père Claude est chirurgien, domicilié en 1787, rue Bon-Rencontre (519).

Draque Pierre François Xavier.

Il est né à Lyon le 21 novembre 1792 (520). Son père est négociant.

Dupont.

Il n'y a pas de prénom indiqué mais nous proposons Dupont Jean-Marie. Celui-ci est né, le 8 août 1786 à Saint-Laurent d'Agny, enfant naturel de Jean-Marie Dupont (521). Son grand-père maternel, Benoît Mauvernay est menuisier. Son père le reconnaît à l'occasion de son mariage, en avril 1791 (522).

Faure Alexandre.

Indiqué comme originaire de la Drôme. Nous n'avons pu l'identifier.

Fichet Joseph.

Il est né à Lyon (523) le 9 brumaire an II (30 octobre 1794). Son père est sellier. Il est domicilié en 1787, rue Neuve des Capucins (524).

Finet Jacques.

Il est né à Lyon (525) le 5 novembre 1792. Son père est marchand de vin.

Fougasse Jean-Benoît.

Il est né à Lyon (526) le 18 février 1791. Son père est négociant.

Gardon Gaspard.

Il est né à Lyon le 4 août 1793 (527). Son père est menuisier.

Georges Julien.

Il est né à Lyon le 12 décembre 1786 (528). Son père est horloger. Ancien élève de l'Ecole centrale, il obtient, au palmarès de l'an X, le 1er prix de discours français et le 1er prix d'histoire naturelle (529).

Gerin Gaspard.

Il est né le 16 décembre 1787 à Francheville (530). C'est le fils naturel d'Antoine Gerin, commis de magasin à Lyon. Sa mère, Claudine Gavert, âgée de 15 ans, apprentie-tailleur à Lyon, est venue à Francheville pour accoucher.

Gonnet.

Originaire du département de l'Ain. Sur un palmarès, on indique Alphonse Gonnet. Cependant nous pensons qu'il y a erreur. En fait, il s'agit de Gonnet Jean-Pierre Ambroise, né le 26 novembre 1791 à Pont de Vaux (531). Son père est avocat.

Grand Jean-Baptiste.

Il est né à Bourg le 28 février 1790 (532). Son père est avocat.

Gubian Louis (533).

Il est né le 20 septembre 1793 à la Rochetaillée (534). Son père est marchand.

Guichard Antoine.

Nous pensons que c'est Antoine Guichard né le 14 décembre 1790 à Lyon (535). Son père est guimpier.

Guy Victor.

Il est né le 5 mai 1788 à Lyon (536). Il était élève à l'Ecole centrale (537). Il finit donc ses études. Son père est négociant.

Jacquier Jean-Claude.

On indique qu'il est originaire de la Loire. Il est né le 15 janvier 1787 à Doizieu (538). A la suite du décès de ses parents, il va habiter chez son oncle faïencier, 52, rue Saint-Pierre.

Joannon.

Sur le palmarès de l'année 1804-1805, on indique Joannin ; sur un autre palmarès Joannon. Nous choisissons ce dernier nom, car il avait été présenté au concours d'entrée. Il s'agit donc d'Antoine Joannon, né à Lyon, le 24 novembre 1789 (539). Son père, Jacques Joannon, est avocat. Après la Révolution, il est nommé juge au tribunal civil.

Lafarge Antoine.

Il est né à Privas le 26 octobre 1792 (540). Son père est négociant.

Laurencey Philippe.

Il est né à Lyon le 7 août 1791 (541). Son père est marchand (542).

Lescoeur Jean-Marie.

Il est né à Lyon le 21 avril 1788 (543). Son père est géomètre et commissaire en droits seigneuriaux avant la Révolution. Il est contraint de fuir en 1793 et se réfugie à Bâgé-le-Chatel (544). Jean-Marie reçoit des leçons particulières et suit les cours de l'Ecole centrale de Bourg. A la suite de la suppression de cette dernière, il va au Lycée de Lyon pour suivre les cours de mathématiques transcendantes.

Lescure Auguste Joseph.

Il est né le 6 avril 1788 à Saint-Etienne (545). Son père est professeur de mathématiques. Il vient au lycée pour suivre les cours de mathématiques transcendantes afin de préparer l'Ecole Polytechnique.

Lortet Pierre.

Il est né à Lyon le 3 juin 1792 (546). Son père est propriétaire. Sa mère s'acquiert une grande réputation de botaniste (547).

Maille Jean-André Vincent.

Il est né à Lyon le 19 décembre 1786 (548). Son père est marchand d'indiennes, domicilié en 1787, Petite rue Mercière (549). C'est un ancien élève de l'Ecole centrale (550) qui termine sa scolarité au Lycée de Lyon.

Mandilény Louis.

Sur les palmarès, on indique qu'il est né à Fribourg en Suisse. En effet, il est né dans cette ville, le 15 août 1788 (551). Son père, Jacques-Louis Mandelini, originaire de Lunéville, se marie avec une fribourgeoise, Marie-Elisabeth Mathey, faiseuse de mode, le 21 mai 1781.

Michel Edouard Adolphe.

Il est indiqué comme originaire du département du Rhône. Nous pensons qu'il est originaire de Millery, mais nous n'avons pas trouvé sa date de naissance. Il est né soit en 1788 ou 1789 (552).

Millon Jean-Louis.

Il est né à Lyon le 2 août 1789 (553). Son père est marchand-chapelier, domicilié en 1787, rue Sirène (554).



Mortier Denis.

Il est né à La Guillotière (555) le 20 prairial an II (8 juin 1794). Son père est marchand de charbon.

Périsse Antoine François.

Il est né le 11 juillet 1787 à Lyon (556). Son père est libraire. Il est apparenté à Julie Caron, l'épouse d'Ampère. Celui-ci l'encourage à préparer l'Ecole Polytechnique (557).

Petit Benoît.

Il est né à Lyon le 21 juin 1787 (558). Son père est négociant.

Pignatel Marceau.

Il est né à Lyon (559), le 9 ventôse an II (27 février 1794). C'est le frère de Jean-Pierre, élève national. Il obtient une nomination d'élève national (560), le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Poyet aîné et Poyet cadet.

L'absence de prénom nous pose des problèmes d'identification. Cependant d'après les registres de la conscription, nous proposons : :

-Poyet François Gabriel né à Lyon le 23 octobre 1792 (561)

-Poyet Jean-Baptiste né à Lyon (562) le 24 nivôse an II (13 janvier 1793). Leur père est marchand toilier.

Revol Jean-Baptiste.

Nous avons le choix entre deux personnes. La première, née le 19 février 1789 à la Guillotière (563), dont le

père est bourrelier ; la seconde, née à Lyon, le 6 novembre 1792 (564) dont le père est apprêteur en étoffes. D'après la scolarité, nous choisissons la première.

Reymann Antoine François Théophile.

Il est né à Lyon le 4 juin 1792 (565). Son père est libraire. Il est domicilié 63, rue Saint-Dominique.

Rougier Auguste Louis (566).

Il est né à Lyon le 28 décembre 1792 (567). Son père est marchand limonadier.

Rougier.

Peut-être le frère du précédent. Nous n'avons aucune indication.

Vallouis Balthazard.

Il est né à Lyon le 31 mars 1790 (568). Son père, négociant, aurait eu des activités révolutionnaires (569).

Vial Hypolythe.

Nous pensons que c'est Jean-Hypolythe Vial, né à Lyon en 1790 (570). Son père est marchand quincaillier, Grande rue Mercière (571). Il avait été présenté pour être élève national.

Villecourt Clément Alexandre.

Il est né à Lyon le 9 octobre 1787 (572). Son père est pépiniériste, domicilié rue des Farges en 1789 (573). C'est un ancien élève de l'École centrale (574).

Nous répertorions 59 externes. Nous avons laissé de côté une dizaine de cas car nous ne sommes pas sûr de leur présence durant les années scolaires 1803-1805 (575). L'origine sociale des externes est très diverse. Cependant, la plupart sont issus de la classe moyenne, fils de marchands et d'artisans. Ils considèrent le lycée comme une école secondaire parmi d'autres qui leur donne un enseignement peut-être de meilleure qualité. Quelques-uns terminent leur scolarité afin de présenter l'examen d'entrée à une école militaire.

Au total, le lycée compte 239 élèves : 59 externes et 180 pensionnaires dont 45 issus du Prytanée ou nommés directement, 51 admis par le concours, 84 payants. Peut-on penser que ce sont les fils de notables (576) qui profitent de la nouvelle institution ? La réponse doit être très nuancée. Les élèves issus du Prytanée ou nommés directement sont fils de militaires ou apparentés. Ils sont généralement d'origine modeste, mais leurs pères, grâce à la Révolution et à l'Empire, accèdent à des grades d'officiers supérieurs. Ils espèrent donner à leur fils l'instruction nécessaire pour accéder à une école militaire. On peut donc dire que ce ne sont pas des notables mais ils ont des ambitions pour leurs enfants. Cependant, il y a parmi eux des personnages importants. Dans ce cas, ils sont maintenus à Paris. Hardouin et Olivier restent des cas particuliers, mais ils séjournent peu de temps à Lyon.

Les élèves départementaux, désignés par le concours, sont généralement fils de notables. Mais il faut nuancer le propos. Les élèves de l'Ain et de la Loire, confirment bien ce schéma. Leurs pères font partie de l'élite (577). Ils soutiennent le régime par intérêt et veulent profiter de tous les avantages. Pour le Rhône, la situation est plus complexe. Peu d'élèves sont fils de notables. La plupart sont issus des classes moyennes. Bien entendu, leurs parents désirent qu'ils deviennent des cadres du régime. On peut aussi penser qu'il y a une certaine continuité dans le recrutement

social. Le lycée succède au Grand Collège et attire ainsi les classes moyennes.

Les pensionnaires payants dont la majorité est lyonnaise, sont pour la plupart de même origine sociale. Ils veulent passer le concours pour obtenir la gratuité de leurs études. Comme les précédents, ils espèrent devenir cadres du régime.

Les externes sont à part. Issus de la classe moyenne, leurs motivations sont très différentes de celles des pensionnaires.

On peut dire qu'il y a trois sortes d'élèves : des fils de militaires représentés par les élèves du Prytanée ou par ceux nommés directement, des fils de notables départementaux, fonctionnaires du régime, représentés par les élèves départementaux et les pensionnaires payants, des fils de marchands et d'artisans, représentés par les externes. Il y a ainsi de nombreux clivages accentués par l'organisation interne du lycée. Le proviseur se doit d'harmoniser les rapports mais les difficultés sont nombreuses.

1) -Bulletin des lois de la république française, 3ème série Tome V. Paris. Imprimerie de la République, Brumaire an X.

-Aulard (A.), Napoléon 1er et le monopole universitaire : origines et fonctionnement de l'Université impériale. Paris, Colin, 1911, in-8°, 385 p.

2) Nous n'avons pas de fiche pour le Lycée de Lyon.

3) ARCH. N. F 17 7409.

4) Sur la liste des 10 élèves du Prytanée de Saint-Cyr, on relève Bourbaki Denis, colonel, sera tué en Grèce, Pascal François, sous-lieutenant au 12ème régiment d'infanterie légère en 1806 sera tué la même année, Schanus Antoine Joseph lieutenant sera tué en 1812 à la bataille de Smolensk.

5) ARCH. N. M 161 dossier 3.

6) Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 51.

Antoine Fournier, né à Charly le 30 juin 1754, est d'abord juge de paix de Millery. Il est élu le 9 septembre 1792, membre suppléant de la Convention et admis à y siéger le 13 décembre suivant.

7) ARCH. D. Corrèze 2E 72/2, Paroisse de Donzenac, 1789, 7ème feuillet. Il y a un autre Jean-Baptiste Chicou, né le 15 octobre 1789. C'est le fils de Guillaume, huissier royal.

8) ARCH. N. F 17 6723.

9) S. H. A. T. Chicou 1791-1847.

10) ARCH. N. F 17 7414.

11) ARCH. N. F 17 7409.

12) Aucune indication dans l'état civil restitué de Paris. Il ne semble pas avoir de lien de parenté avec le chef de bataillon Chéry, nommé chevalier de la légion d'honneur, le 23 juillet 1810 (Tulard (J.), Napoléon et la noblesse d'Empire avec la liste complète des membres de la noblesse impériale (1808-1815). Paris, Tallendier, 1979, 359 p.).

13) ARCH. N. H 2441.

14) ARCH. N. F 17 6723.

- 15) ARCH. N. F 17 7409.
- 16) ARCH. N. F 17 7399. Formation du Lycée de Bordeaux. Il n'est pas porté sur les listes.
- 17) ARCH. N. M 161 dossier 3.
- 18) -B. N. 8° 46.732. Chéry suit le 2ème cours d'humanité. il a le 2ème prix de thème et a approché les prix de version latine et grecque.  
-ARCH. Lycée Louis-le-Grand, Registre des élèves 1806.
- 19) Aucune indication dans l'état civil restitué de Paris.
- 20) ARCH. N. F 17 6723.
- 21) ARCH. N. AIV 98 549.
- 22) -ARCH. N. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1790.  
-Jouvencel ouvr. cit., p. 141.  
-ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.  
-Gosonnat (A.), Les Griffet de la Baume et la Révolution lyonnaise, in Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais, 2ème trimestre 1983, tome 61, p. 339-347.
- 23) Kleinclaucz, ouvr. cit., p.50.
- 24) ARCH. N. F 17 7409.
- 25) ARCH. N. F 17 7357. Lettre de Labaume, homme de lettres, 22 thermidor an X (10 août 1802).
- 26) ARCH. N. M 161 dossier 3.
- 27) ARCH. N. F 17 6723.
- 28) Date de naissance donnée par ARCH. N. F 17 7409.
- 29) ARCH. N. F 17 6723.
- 30) ARCH. N. M 161, dossier 3.
- 31) S. H. A. T, Ecole Spéciale militaire, registre 1802 à 1805.
- 32) Le Tourneur (S. T.), Duleau, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, tome 12, p. 73 et 74.
- 33) ARCH. N. F 17 7409.
- 34) Pas d'indications dans l'état civil restitué de Paris.

35) ARCH. Lycée Louis-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux du Lycée Impérial au 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

36) B. N. 8° 46.732. 1er prix de version grecque. 2ème prix de traduction de français en latin.

37) Almanach des 25.000 adresses des principaux habitants de Paris 1822. On lit Bonnefons-Lavialle, sous-lieutenant de la 3ème légion de la garde nationale, commissaire priseur, électeur, 14, rue Saint-Marc.

38) ARCH. D. Yvelines, Versailles, Registre paroissial de Saint-Louis, 1790.

39) ARCH. N. F 17 1020.

40) Anne-Gabriel Meusnier de Querlon 1702-1780. Il avait été avocat en Parlement.

41) ARCH. N. F 17 7471.

42) ARCH. N. F 17 6723.

43) ARCH. N. F 17 7409.

44) -S. H. A. T. Hachin-Courbeville 1791-1841. Dans son dossier de retraite, il y a une copie de son acte de naissance.

-Dictionnaire des annoblis (1270-1868) suivi du dictionnaire des familles qui ont fait modifier leurs noms (1803-1870). Paris, Bachelin Deflorenne, 1875, 4 parties, 395 p., 287 p., 251 p., et 131 p., en 1 vol. in-8°.

-Tulard, ouvr. cit., note 12.

Etienne-Pierre Hachin de Courbeville, chevalier de l'Empire par lettres patentes du 36 avril 1801.

45) ARCH. N. F 17 7409.

46) ARCH. D. Ome 3E 2006/15.

47) On nous a proposé l'explication suivante. Foulon serait un surnom pour marquer la pâleur de la peau.

48) ARCH. N. F 17 7471.

49) ARCH. D. Manche, Avranches, 1789, Registre paroissial de Saint-Saturnin.

50) ARCH. N. F 1 CIII Manche 1.

51) -Robert, Bourlonton et Cougny, ouvr. cit., p. 56.

-Révérend, ouvr. cit., p. 62.

Joseph Frain 1758-1840. Né à Avranches, avocat avant la Révolution, il est élu député au Conseil des Anciens. Préfet des Ardennes, membre de la légion d'honneur, il est fait chevalier de l'Empire le 12 novembre 1809. Il se retire après les Cent-Jours.

52) ARCH. N. F 17 6723.

53) ARCH. N. F 17 7409.

54) ARCH. N. MM 445 et ARCH. N. M 161.

55) ARCH. D. Calvados. Registre paroissial de Saint-Louis de Fribois, 1790.

56) ARCH. N. F 17 7409.

57) ARCH. N. BB 6 II 238 ; ARCH. N. F 1C III Corse 5 ; ARCH. N. F 1 d II P 7 ; ARCH. N. F 1b 1 230 Corse ; ARCH. N. F 1b I 229 2.

58) ARCH. D. Corse sud, Registre paroissial d'Ajaccio, 1792.

59) La mère du cardinal est une Pietra Santa. Donc, ils seraient cousins.

60) Valynsee (J.), Les Maréchaux du Premier Empire, leur famille et leur descendance. Paris, 1957, in-4°, 434 p.

61) ARCH. N. M 161 dossier 14.

62) ARCH. Lycée Louis-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux du Lycée Impérial au 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

63) ARCH. N. BB 6 II 203.

64) Tulard, ouvr. cit., note 12.

Claude Hardouin. Chevalier de l'empire par Lettres patentes, 9 octobre 1813.

65) ARCH. N. H 3 2563.



- 66) ARCH. N. M 161.
- 67) Révérend, ouvr. cit., p. 62.  
François-Georges-Frédéric-Auguste Devieffville, lieutenant d'artillerie, né à Marseille, le 12 septembre 1789, mort à la Bérésina, le 17 novembre 1812.
- 68) ARCH. M. Marseille. Registre paroissial de Saint-Ferréol, 1789.
- 69) Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 51.  
Pelley de Pléville 1726-1805.
- 70) ARCH. N. M 161.
- 71) ARCH. Lycée Louis-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux du Lycée Impérial au 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).
- 72) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves 1803-1809, 3ème volume.
- 73) ARCH. N. F 17 6723 et ARCH. N. F 17 7409.
- 74) ARCH. N. M 168.
- 75) S. H. A. T, Ecole Spéciale militaire, registre 1802 à 1805.
- 76) ARCH. D. Calvados, Registres paroissiaux de Caen. Nous n'avons rien trouvé.
- 77) ARCH. D. Calvados, Registres paroissiaux de Viré. Nous n'avons rien trouvé.
- 78) ARCH. N. F 17 7409.
- 79) ARCH. N. H 2558, liasse 26. Le Premier Consul visite le Prytanée. Il demande à Villard " Qu'est-ce que le gérondif ? " " C'est, a répondu, l'enfant, un participe présent, précédé de la proposition en. Ah ! a-t-il dit, voilà une solution qui dispense de toutes discussions. Voilà lui a-t-on répondu la solution de nos grammairiens modernes. Elle est courte, mais il reste à savoir si elle résoud la difficulté. "
- 80) Révérend, ouvr. cit., p. 62.
- 81) ARCH. D. Meurthe et Moselle, Registre paroissial de Longwy,

1792.

82) -S. H. A. T. GD/2ème série.

-Six (G.), Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814). Paris, G. Saffroy, 1934, 2 vol. in-8°, 613 p. et 588 p.

Jean-Jacques Olivier 1765-1813. Volontaire le 25 décembre 1765, adjudant-major de la garde nationale le 26 août 1791, il est nommé général de brigade le 19 septembre 1793. Général de division le 22 mai 1793, grand officier de la légion d'honneur, il est fait baron de l'Empire, le 19 janvier 1811.

83) Nous n'avons rien trouvé dans l'état civil reconstitué de Paris.

84) ARCH. N. F 17 6723.

85) -S. H. A. T. GB 1529/2ème série.

-Six, ouvr. cit., note 83.

86) Nous n'avons rien trouvé dans l'état civil restitué de Paris.

87) ARCH. N. F 17 6723.

88) ARCH. D. Côte-d'Or, Registre paroissial de Bussy-le-Grand, 1792.

89) Junot est né à Bussy-le-Grand, le 23 octobre 1771.

90) ARCH. du Lycée-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux du Lycée Impérial le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

91) ARCH. N. D. Côte d'Or 2 TT 162 et 2 TT 245.

92) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1791, feuillet 16.

93) ARCH. N. F 17 7626.

94) ARCH. N. F 17 7409.

95) De Germiny (J.), Généalogie de la maison d'Ornano. Aubenas, Lienhart, 1979, in-8°, 85 p.

96) ARCH. D. Corse du Sud, Registres paroissiaux d'Ajaccio, 1786 et 1789.

97) ARCH. N. F 1 C III Corse 2. 14 prairial an XI (3 juin 1803).

Omano Louis, propriétaire, né le 7 juillet 1744, conseiller de préfecture est nommé au Conseil général du département.

98) Aucune précision sur les différents dossiers. Nous n'avons rien trouvé.

99) ARCH. Lycée Louis-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux au Lycée Impérial le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

100) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance.

101) -ARCH. Louis-le-Grand, Etat nominatif des élèves nationaux au Lycée Impérial le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

-ARCH. Louis-le-Grand, Registre 1806.

102) ARCH. N. F 17 7409.

103) S. H. A. T., Dossier Grassi.

104) Vidalenc (J), Les débuts du Lycée de Rouen (1805-1815), in Actes du 95ème congrès des sociétés savantes. Section d'histoire moderne et contemporaine. Tome 1 : Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours. Paris, Bibliothèque nationale, 1974, in-8°, 895 p. tome 1, p. 719-745. Vidalenc tente de faire une étude sur les origines géographiques des élèves. Manifestement il ne réussit pas, car il se trouve confronté au problème du mode de recrutement.

105) ARCH. N. F 17 7839. Elle meurt dans cette ville.

106) ARCH. N. F 17 7360.

107) ARCH. N. M 168 et ARCH. N. F 17 7839.

108) -ARCH. D. Nord, Registres paroissiaux de Le Quesnoy et de Quenoy-sur-Deule. Nous n'avons rien trouvé.

-ARCH. N. A FIV 87 491. Arrêté du 7 ventôse an XI (26 février 1803). On apprend que son père est capitaine à la 30ème brigade légère, mais malheureusement le Service historique de l'armée de terre ne possède pas de registre sur ce régiment.

109) -S. H. A. T. G. B 3138/2ème série.

-Six, ouvr. cit., note 83.

-Franceschini (E.), Cuny, in Dictionnaire de biographie

française de M. Prévost et Roman d'Amat. tome 9, p. 1383.

110) ARCH. N. F 17 7337.

111) ARCH. D. Savoie, 3E6, Registres paroissiaux de Saint-Innocent-Brison. Pas de registre pour 1791.

112) -ARCH. N. F 17 7409

-ARCH. D. Savoie, Notaires Tableaux. L R. 32. C'est une famille de notaires. Ainsi on peut lire " André Dronchat, notaire ducal royal, châtelain de Saint-Innocent et bourgeois de la Roche en Genevois.

113) ARCH. N. F 17 7344.

114) ARCH. D. Lozère, Registre paroissial de Nougaret, 1787.

115) ARCH. D. Ardèche 5 M I 10 R 42, Registre paroissial de Saint-Fortunat, 1791.

116) Acte de naissance donné aussi par ARCH. N. F 17 7409.

117) ARCH. N F 1 C III Ardèche 1.

118) Révérend, ouvr. cit., p. 62.

Rampon Antoine-Guillaume 1759-1842, comte de l'Empire en 1808.

119) ARCH. D. Charente-Maritime. Nous n'avons rien trouvé dans les registres paroissiaux de La Rochelle, d'autant plus qu'il est incomplet. Sur un palmarès, on indique qu'il est originaire de la ville de Saint-Savinien-sur-Charente. Il n'y pas d'indications. De même on le dit, né à Rochefort, mais nous n'avons rien trouvé.

120) -James (W.), The naval history of Great-britain from the declaration of war by France in 1793 to the accession of Georges IV. London, Richard Bentley, 1837, 6 vol. in-8°, volume 1.

-Troude (O.), Batailles navales de la France. Paris, Challamel, 1867, 2 vol. in-8°, 453 p. et 469 p.

Le 14 juin 1793, Mullon, capitaine de la frégate Cléopâtre, engagea le combat contre la frégate anglaise Nymphé. Au bout de 55 minutes de combat, la Cléopâtre amena son pavillon et le capitaine fut blessé mortellement.

121) Sur les palmarès, on indique qu'il est originaire de Blois. Mais nous n'avons rien trouvé dans l'état civil de Blois.

122) S. H. A. T. Dossier Kuhu. Jean André Kuhu ou Kuhn, né à Strasbourg, le 13 avril 1769, fils de Bernard Kuhu, militaire, commence sa carrière, le 20 octobre 1783, comme fusilier au 32ème régiment. Il est nommé chef de bataillon, le 15 prairial an VIII (4 juin 1800). Or, il se marie à Lyon le 8 juin 1808 (ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, mariages, acte 367). Sur l'acte de mariage, on n'indique pas qu'il est veuf. Dans ce cas, son fils est un enfant naturel qu'il reconnaît par la suite.

123) ARCH. N. F 17 7409.

124) S. H. A. T. 1791-1815. Il y a une copie de son acte de naissance.

125) ARCH. N. F 17 7409.

126) ARCH. N. F 17 7409.

127) ARCH. N. M 161, dossier 3.

128) ARCH. D. Morbihan, Registre paroissial de Lorient, 1792, acte 477.

129) Son père est lui-même est fils de militaire.

130) ARCH. D. du Tarn, Registre paroissial de Lautrec, 1791.

131) S. H. A. T. Labarrière 1818-1856.

132) ARCH. D. Gard, Registre paroissial de Pont Saint-Esprit.

133) ARCH. N. F 17 7356.

134) ARCH. N. F 17 7414.

135) S. H. A. T. 1791-1847. Nous avons trouvé un dossier sur un Gustave de Tilly, mais nous pensons pas que ce soit l'ancien élève du Lycée de Lyon.

136) Nous n'avons rien trouvé sur les registres de l'Ecole Spéciale militaire.

137) ARCH. N. F 17 7409.

138) S. H. A. T. 21 YC 457. 55ème régiment 1er volume. Aucun des 5 Henry trouvés ne correspond. Par conséquent nous ne pouvons pas donner de renseignements complémentaires.

139) S. H. A. T. Dossier Crépin. Crépin Gabriel est né le 30 octobre 1759 à Etampes. Il entre au service dans les grenadiers provinciaux, bataillon de garnison du régiment de Chartres, le 16 mars 1778. Il est capitaine, le 21 mai 1793 et passe le 1er vendémiaire an III (22 septembre 1794) dans ce grade au 21ème bataillon de la Haute-Vienne, devenu le 55ème régiment d'infanterie de ligne.

1340 S. H. A. T. 2 YB 313. 55ème régiment. Il est mis à la retraite, le 14 brumaire an XIV (5 novembre 1805).

141) S. H. A. T. Dossier Bellancourt. Bellancourt Charles Louis est né à Bonny sur Loire, le 2 novembre 1773. Il entre au service, le 1er août 1791, dans le 2ème bataillon de volontaires nationaux. Capitaine, le 30 août 1792, il passe au 55ème régiment d'infanterie de ligne, en 1793. Chef de bataillon, le 12 messidor an II (30 juin 1799), il est admis à la retraite le 12 nivôse an XII (3 janvier 1804). Il reprend du service. Chevalier de la légion d'honneur, le 12 juin 1812, il est promu lieutenant-colonel la même année. En 1814, il est prisonnier de guerre. Chevalier de Saint-Louis, le 17 janvier 1815, il est admis à la retraite, le 20 juillet 1828. Il devient maire de Bonny. Il meurt en 1847.

142) S. H. A. T., Dossier Desgardes. Il est né le 22 mars 1772 à Saint-Fargeau. Il entre au service comme volontaire au 2ème bataillon de volontaires nationaux, le 17 septembre 1792. Il est nommé sous-lieutenant, le 25 germinal an XI (15 avril 1803). Lieutenant le 23 novembre 1806, capitaine le 21 février 1807, il est tué le 10 juin 1807 à la bataille d'Eylau.

143) ARCH. N. F 17 7409.

144) S. H. A. T. Série de dossiers sur les Dessessart.

145) ARCH. N. AFIV 94. 522.

146) ARCH. N. AFIV 92 522.

147) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance. Le général Digonnet est né à Crest le 23 janvier 1763. Il participe à la guerre d'Indépendance. Il est général de brigade le 25 germinal an II (14 avril 1794). Il meurt à Modène le 17 mars 1811 (S. H. A. T. GB/495/ 2ème série).

148) ARCH. D. Ain 2E 19.907, Registre paroissial de Jujurieux, feuillet 12.

149) ARCH. N. F 17 7471.

150) ARCH. D. Haute-Saône 3E 43316, Registre de l'état civil de Quincey, 1793, feuillet 4.

151) Suchaux (L.), Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté. Paris, Champion, 1878, 2 vol. in-8°, 372 p. et 400 p.

152) ARCH. N. AFIV 106.594.

153) S. H. A. T., Dossier Bouilhane.

154) S. H. A. T. 2 YB 313. Il est mis à la retraite le 23 novembre 1806. Il se retire à Crest. Il meurt le 6 août 1818 (ARCH. D. Drôme, Registre de l'état civil de Crest, 1818).

155) ARCH. D. AFIV 106 595.

156) ARCH. N. F 17 7409.

157) ARCH. N. AFIV 106 595.

158) Roman d'Amat, Baude Jean-Jacques, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. tome 5, p. 832 et 833.

159) -Brun-Durand (J.), Dictionnaire biblio-iconographique de la Drôme, contenant les notices sur toutes les personnes de ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions et leurs travaux avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits. Librairie Dauphiné, Grenoble, 1900, 2 vol. in-8°, 413 p. et 471 p.

-Bargeton, Bougard, Le Clère, Pinaud, ouvr. cit., p. 54.

-Révérend, ouvr. cit., p. 62.

Pierre-Joseph Baude 1763-1840. Né à Valence, il occupe diverses fonctions, avant la Révolution, notamment celle de substitut du procureur général en Corse. Elu administrateur du département de la Drôme en août 1794, il est révoqué de ses fonctions en 1797. Il part avec Bonaparte en Egypte, et rentre en France après l'assassinat de Kléber. Il est nommé sous-préfet de Tournon en 1801. Préfet du Tarn en 1809, il est créé baron de l'Empire le 14 avril 1810. Préfet de l'Ain pendant les Cent-jours, il est destitué en 1815 et se retire à Valence.

160) ARCH. N. AFIV 110. 615.

161) ARCH. D. Drôme 4E 124/4, Registre paroissial d'Etoile, 1788, 4ème feuillet.

162) ARCH. D. Drôme 4 E 124/4, Registre paroissial d'Etoile, 1789, 24ème feuillet.

163) -S. H. A. T., G.D. 238/ 2ème série.

-Peyron-Montagnon (G.), Les généraux dromois de la Révolution et de l'Empire et leur famille, in Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, tome 79, p. 64 à 67, p. 108 à 113 et p. 161 à 166.

-Bodinier (G.), Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux Etats Unis pendant la guerre d'Indépendance (1776-1783), suivi d'un supplément à les Français sous les treize étoiles du commandant André Lasseray. Vincennes, S. H. A. T, 1983, 507 p.

-Bodinier (G.), Les officiers de l'armée royale combattants de la guerre d'Indépendance de Yorktown à l'an II. Vincennes, S. H. A. T., 1983, 593 p.

-Six, ouvr. cit., note 83.

-Brun-Durand, ouvr. cit., note 58.

164) Il avait cessé ses fonctions en 1796 et il est assassiné dans la forêt de l'Estérel.

165) ARCH. N. F 17 7818.



- 166) ARCH. N. F AFIV 111.621.
- 167) ARCH. D. Drôme, 4E 362/ 17, Registre de l'état civil de Valence, an VI, feuillet 72.
- 168) S. H. A. T, 1791-1847.
- 169) ARCH. N. AFIV 111.621.
- 170) ARCH. N. F 7 8747.
- 171) ARCH. N. F 17 7409.
- 172) ARCH. D. Rhône 4E 1396, le registre paroissial de Givors de 1789 manque. L'acte de naissance nous est donné dans ARCH. N. F 17 6087.
- 173) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Contre-révolutionnaire et garde à Pierre-Scize pendant le siège.
- 174) ARCH. M. Lyon, Culte protestant 1768-1792, feuillet 71.
- 175) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Membre du Comité de surveillance et contre-révolutionnaire.
- 176) Il est classé premier comme fils de victime de la Révolution.
- 177) ARCH. M. Marseille 10/R 371, Registre paroissial de Saint-Ferréol, 1788.
- 178) Indicateur de Lyon de 1810.
- 179) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1789, acte 149.
- 180) Indicateur de Lyon de 1788. Il est marchand chapelier
- 181) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil de la Guillotière, an V. Le 16 fructidor an V (2 septembre 1797), cadavre trouvé sur le bord du Rhône. C'est celui de Jean-Baptiste Lavaure de son vivant chapelier, demeurant à Lyon rue Vaubecourt.
- 182) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, mariages, acte 383.
- 183) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1790, naissances, acte 305.
- 184) Indicateur de Lyon de 1788.
- 185) Indicateur de Lyon de 1810.

186) ARCH. D. Isère 5E 547/7, Vienne, Registre paroissial de Saint-Martin, 1789.

187) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1789, feuillet 55.

188) Carle (M.), Histoire médicale de l'Hôtel-Dieu, p. 223 à 352, in Histoire du Grand Hôtel-Dieu de Lyon, des origines à l'année 1900. Lyon, Audin, 1924, in-8°, 462 p.

189) Indicateur de Lyon de 1810.

190) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

191) ARCH. D. Rhône 4E 5435, Registre paroissial de Villefranche, 1791.

192) Niepce, ouvr. cit., p 53.

193) Indicateur de Lyon de 1788.

194) Indicateur de Lyon de 1811.

195) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de la Platière, 1790, acte 1386.

196) B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.693. Notice historique sur M. le président Reyre, Lyon, Nigon, 1847, in-8°, 32 p.

Vincent Reyre est né le 10 juin 1762 à Lyon. Il fait ses études au Grand Collège. Il termine ses études au Séminaire Saint-Irénée et se destine à l'état ecclésiastique. A la suite de la mort de son père, sa mère est engagée dans un procès. Elle décide de placer Vincent chez un procureur. Il obtient sa licence en droit à Avignon, le 1er octobre 1784 et s'installe à Lyon. Il se marie le 18 janvier 1790. Durant le siège, il fait partie du Comité dit des 5, chargé de l'administration des subsistances. Après le siège et se cache. Arrêté, il est envoyé à la prison Saint-Joseph. Sauvé par thermidor, il se retire à Poleymieux. Il reprend ses activités d'avocat, mais s'oppose au gouvernement impérial.

197) Almanach de Lyon 1789.

198) ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

199) -Hodieu, ouvr. cit., p. 53.

-Niepce, ouvr. cit., p. 53.

En 1815, il est nommé procureur du roi, puis devient conseiller à la Cour royale de Lyon. Chevalier de la légion d'honneur le 14 août 1822, il est promu président de chambre à la Cour royale de Lyon. Officier de la légion d'honneur en 1843, il meurt à Lyon, le 14 juin 1847.

200) Almanach de Lyon 1811.

201) ARCH. D. 4 M 388.

202) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1790, naissances, acte 1081.

203) B. M.de Lyon, Fonds Coste 113.726.

204) ARCH. N. F 1 C III Rhône 1.

205) Almanach de Lyon de 1809.

206) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1790, naissances, acte 761.

207) -11ème, Berthault Alexandre, 12 ans et demi. Originaire de Chalon-sur-Saône, il suit les cours de l'école Gors. Il doit expliquer des extraits de l'Enéide. La Commission lui trouve une figure spirituelle. Elle n'indique pas la profession de son père.

-12ème, Roure Gaspard, 14 ans et demi. Originaire d'Aix, il suit les cours de l'école Reydellet à Lyon. Il doit expliquer des extraits des Eglogues et de l'Enéide. Il est interrogé sur la versification latine, de l'arithmétique et de la géographie. La Commission lui reconnaît de l'intelligence. Elle n'indique pas la profession de son père.

-13ème, Balfin Joachim. 13 ans. Originaire de Lyon, il suit les cours de l'Ecole Fauras et Astier. Il doit expliquer un extrait des Géorgiques. Il est interrogé sur des vers latins et français de sa composition, sur les trois angles d'un triangle et sur les fractions. La Commission trouve que c'est bien. Elle n'indique pas la profession de son père.

-14ème, Joannon Philibert, 14 ans. Originaire de Lyon, il suit

les cours de l'école Raymond. Il doit expliquer un extrait de Salluste. Il est interrogé sur les équations du premier degré. La Commission ne fait aucune remarque. Elle n'indique pas la profession de son père.

-15ème, Gaillard Jules, 14 ans. Originaire de Marseille, il suit les cours de l'école Bazin à Villefranche. Il doit expliquer un texte de Cicéron. Il est interrogé sur les fractions ordinaires et décimales. La Commission lui trouve un air spirituel. Elle n'indique pas la profession de son père.

-16ème, Dubost Hippolyte, 12 ans. Originaire de Villefranche, il suit les cours de l'école Bazin à Villefranche. Il doit expliquer un extrait des Eglogues. La Commission ne fait aucune remarque. Elle n'indique pas la profession de son père.

-17ème, Carret Joseph, 12 ans. Né à Barcelone, son père est originaire de Lyon. Il suit les cours de l'Ecole centrale. Il doit expliquer un texte de Tite-Live. Il est interrogé en algèbre sur le binôme de Newton. La Commission ne fait aucune remarque. Elle n'indique pas la profession de son père.

-18ème, Sonnerat Jean-François, 13 ans. Originaire de Lyon, il suit les cours de l'école Péchet à Lyon. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. Il est interrogé en arithmétique sur les quatre règles complexes. La Commission ne fait aucune remarque. Elle indique que son père est un homme de mérite et malheureux mais ne donne pas sa profession.

-19ème, Favre Jean, 14 ans. Originaire de Lyon, il suit les cours de l'école Raymond. Il doit expliquer un extrait de Salluste. Il est interrogé sur les équations du 1er degré. La Commission ne fait aucune remarque. Elle n'indique pas la profession de son père.

208) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, naissances, an III, acte 407.

209) ARCH. N. F 17 7839. La Commission indique que sa mère est mourante.

210) A. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Polycarpe, 1792, feuillet 69, acte 307.

211) ARCH. N. F 17 7409.

212) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Louis, 1792, acte 111.

213) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.

214) ARCH. D. Loire 3E 188/2, Paroisse de Roanne, 1792. Nous faisons une supposition, car on indique une autre profession pour son père.

215) ARCH. D. Rhône 4E 841, Registre paroissial de Condrieu, 1792.

216) B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.831. Leblond (A. S.), Notice historique sur la vie et les ouvrages de J. E. Montucla : présentée à la société libre d'agriculture de Seine-et-Oise. Paris, an VIII, in-8°, 24 p.

Jean-Etienne Montucla 1725-1799.

217) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et de Saint-Saturnin, 1792, naissances, feuillet 6, acte 45.

218) ARCH. M. Lyon H 44.

219) ARCH. M. Toulon L 121-E 12, Registre de l'état civil, 1793.

220) ARCH. M. Lyon. Registre paroissial de Saint-Nizier, 1791, naissances, acte 602.

221) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

222) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, 1793, naissances, acte 411.

223) Almanach de Lyon an XI.

224) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1793, naissances, acte 246.

225) Audin et Vial, ouvr. cit., p. 161.

Il fait des sculptures pour l'Eglise Saint-Paul.

226) Audin et Vial, ouvr. cit., p. 161. Nicolas Pinet 1763-1829.

Ainsi Denis Pinet donne le même prénom à deux de ses fils. Nous pensions au début que c'était l'oncle et le neveu.

227) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1830, naissances, acte 1928. Claude Raud, capitaine en retraite.

228) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Midi, an XII, décès, acte 1036.

229) -11ème Quinon Vincent (ARCH. N. F 17 21.562). Il est né à Meyzieu, le 25 août 1791. Il suit les cours de l'école Raymond à Lyon. Il doit expliquer un extrait de Quinte-Curce et de Virgile. Il est interrogé sur de la géographie. La Commission remarque qu'il a l'air fin. Nous supposons qu'il a une parenté avec le maître d'études du même nom. Il est possible qu'il ait été externe. Dans ce cas, il serait resté jusqu'en 1805. Il poursuit ses études au Séminaire de L'Argentière. Etudiant à la Faculté en droit de Grenoble, il y est nommé professeur suppléant en 1817. En 1824, à la suite de la réorganisation, il perd son poste et doit exercer la profession d'avocat. Nommé professeur de droit romain en 1830, il est mis en disponibilité en 1855, admis à la retraite en 1859. Il meurt le 26 juillet 1861 à Meyzieu.

-12ème Maire Pierre, 11 ans. Il suit les cours de l'école Rey à Lyon. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé sur de la géographie et sur le système métrique. La Commission lui trouve de l'intelligence. Son père est mort sans fortune.

-13ème, Pascal Auguste, 11 ans. Il suit les cours de l'Ecole Frachon. Il doit expliquer un extrait du De viris. La Commission lui trouve de l'intelligence. Son père est mort victime de la Révolution, laissant 4 enfants.

-14ème Sourdillon Antoine. Il est né le 1er octobre 1791 à Lyon (ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et de

Saint-Saturnin, naissances, acte 480). Il suit les cours de l'école Crozier et Philippe . Il doit expliquer un extrait du De viris. La Commission lui trouve l'air spirituel. Son père est négociant.

-15ème Fougas Jean-Baptiste 10 ans et demi. Il suit les cours de l'école Gors. Il doit expliquer un extrait de Virgile et de l'Enéide. La Commission ne fait aucune remarque.

-16ème Vial Hippolyte, originaire de Lyon. Il doit expliquer un extrait du De amicitia et des Eglogues. La Commission lui trouve des raisons et des dispositions.

-17ème Morel Charles Antoine. Il est né à Villefranche. Il suit les cours de l'école Constancin à Lyon. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Son père est fonctionnaire public depuis sa Révolution. Mais sa principale qualité est d'être parent du sénateur Chasset (Charles-Antoine Chasset est né le 25 mai 1745 à Villefranche. Avocat, il est élu député du Tiers aux Etats Généraux. Ensuite il est successivement juge de Rhône-et Loire au tribunal de cassation, membre de la Convention, membre du Conseil des 500, membre du Conseil des Anciens. Rallié à Bonaparte, il est nommé membre du sénat conservateur et obtient le titre de conseiller de l'Empire. Il meurt le 10 septembre 1824.

-18ème Sevelinges Jules. Il est né à Dénicé ( S. H. A. T. Dossier Sevelinges 1797-1818). Il suit les cours de l'école Bazin à Villefranche. Il doit expliquer un extrait de Phèdre. La Commission trouve que c'est bien. De plus, il a une manière ferme. Son père occupe des fonctions administratives.

230) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1792, naissances, feuillet 12.

231) -ARCH. D. Rhône, U 38. Etat par arrondissement des notaires établis dans le département du Rhône.

-ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

-Répertoire général des Protocoles du notariat de l'arrondissement de Lyon, Lyon, Mougin-Rusand, 1846, in-8°, 121 p.

-Delavenne (A), Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne, 2ème série. Paris, S. G. A. F., 1955, in-8°, 445 p.

Jean Ravier, notaire à Vaise depuis 1779, s'installe à Lyon en 1788. Il meurt en 1806.

Sur l'acte de nomination, il est indiqué Jean-Claude Ravier, âgé de 10 ans. Il serait donc né en 1793. Or, nous n'avons aucun acte de naissance à ce prénom, ni à Lyon, ni à Vaise. De même le registre de la conscription de 1793 ne donne aucun renseignement. Nous avons relevé l'acte de naissance de Claude, né le 6 novembre 1789 à Vaise (ARCH. M. Lyon, Paroisse de Saint-Pierre de Vaise, 1789, acte 929), celui de Jean-Marie, né le 5 mars 1788 (ARCH. M. Lyon, Paroisse Saint-Pierre de Vaise, 1788, acte 1632). On peut penser qu'on ait confondu les prénoms des deux frères. Mais il est aussi possible que Jean-Claude soit né dans une autre ville. Dans ce cas, nous supposons que son père se soit enfui de Lyon. Cependant, nous choisissons celui qui est né en 1792.

232) ARCH. D. Rhône 4E 5456, Registre de l'état civil de Villefranche, 1793, naissances, acte 95.

233) ARCH. D. Rhône 2 M 12

234) ARCH. D. Rhône 2M 13.

235) ARCH. N. F 1 C III Rhône 3.

236) ARCH. D. Rhône 4E 360, Registre paroissial de Cailloux, 1790.

237) ARCH. N. F 1 C III Rhône 3.

238) Bonardet, ouvr. cit., p. 49.

239) ARCH. N. F 7 8747.

240) ARCH. D. Rhône V 5.

241) ARCH. D. Ain 2E 20.206, Registre paroissial de Lagnieu, 1790, feuillet 21.



- 242) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 243) ARCH. D. Ain. 2E 20.206, Registre paroissial de Lagnieu, 1788, feuillet 9.
- 244) ARCH. N. F 17 7323.
- 245) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 1803-1809. 3ème volume.
- 246) ARCH. D. Saône-et-Loire 5E 205/2, Registre paroissial d'Huilley, 1788.
- 247- ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 248) ARCH. D. Saône-et-Loire 5E 280/8, Registre paroissial de Louhans, 1788.
- 249) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 250) ARCH. Ain 2E 26.604, Registre paroissial de Montrevel, 1787.
- 251) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 252) ARCH. D. Ain 2E 43.005, Registre paroissial de Varambon, 1785.
- 253) -Dufay (C. J.), Biographie des personnages notables du département de l'Ain, Galerie militaire de l'Ain, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bourg-en Bresse, Grandin ; F. Martin (1874-1878), 2 parties dont 1 supplément en 1 vol. in-8°, 524 p. et 105 p.
- Dufay (C. J.), Dictionnaire biographique des personnages notables du département de l'Ain, Galerie civile (IIème partie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bourg-en Bresse, 1882-1884, 2 parties dont 1 supplément, en 1 vol. in-8°, 629 p.
- 254) ARCH. N. F 1 C III Ain 1.
- 255) Depery (M.), Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain qui se sont distingués par leurs sciences, leurs talents, leurs actions, leurs vertus ou leurs vices. Bourg, Bottier, 1833-1840, 2 vol. in-8°, 434 p. et 272 p.

256) ARCH. D. Ain 19203, Registre paroissial d'Izernove, 1788.

257) ARCH. N. F 1b II Ain 2.

258) ARCH. D. Ain 2E 30.609, Registre paroissial de Pont-de-Veyle, 1789.

259) ARCH. N. F 1b II Ain 2.

260) -Hamy (E. T.), Joseph Dombey, médecin, naturaliste, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil (1778-1785), sa vie, son oeuvre, sa correspondance avec un choix de pièces relatives à sa mission. Paris, E. Guilmoto, 1905, in-8°, 434 p.

-Dombey Joseph in Hommes et Destins (Dictionnaire biographique d'outre mer), Paris, Académie des Sciences d'outre mer, 1977, Tome II, vol. 1, p. 271 à 275.

-Jacquet (M.), Dombey, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. tome 11, p. 468 à 470.

-Mouton-Fontenille (J.), Eloge de Joseph Dombey, in Comptes rendus de la Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon . 1809-1810, p. 37.

-Dufay ouvr. cit., note 253.

Joseph Dombey est né à Mâcon, le 20 février 1745. Médecin en 1768, il s'intéresse à la botanique. En 1776, il est envoyé au Pérou par Turgot. Il revient en France en 1785. Il reçoit une pension de 6000 livres, réduite à 3000 sous la Révolution. En 1793, il se trouve à Lyon au moment du siège de la ville. Il décide de partir pour l'Amérique. Mais à la suite d'une tempête, le vaisseau fait relâche à la Guadeloupe. Il est arrêté et meurt en octobre 1793 dans les prisons de Monteserrat en Guadeloupe.

261) Depery, ouvr. cit., note 255.

262) A. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Paul, 1787, acte 71.

263) -9ème, Charcot Jean-Baptiste, 14 ans et demi Virieux le Grand. Il suit les cours de l'Ecole Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Quinte-Curce. Il est interrogé sur les équations du 1er degré, en grammaire, en histoire et en

géographie.

-10ème, Peloux Antoine. C'est le frère de Melchior.

-11ème, Jayr César, 14 ans. Bourg. Ecole centrale. Il doit expliquer un extrait d'une catilinaire. Il est interrogé sur le plus grand commun diviseur et les problèmes des courriers.

-12ème, Cardan Alexandre, 15 ans. Bourg. Il suit les cours de l'école Creuzet à Bourg. Il doit expliquer des extraits de Virgile et de Tite-Live. Il est interrogé sur la versification et sur de l'arithmétique.

-13ème, Dubost Jean Baptiste Nestor, 14 ans. Bourg. Il suit les cours de l'école Creuzet à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Virgile. Il est interrogé sur les trois règles.

-14ème, Morel Bonaventure, 15 ans. Bourg. Il suit les cours de l'Ecole centrale de Bourg. Il doit expliquer un extrait de Virgile. Il est interrogé en arithmétique et les 4 règles algébriques.

-15ème Mortier Jean-Marie, 13 ans. Il suit les cours de l'Ecole Centrale de Bourg. Il doit expliquer un extrait de Justin.

-16ème Battur Jérôme, 14 ans, Montrevel. Il suit les cours de l'Ecole Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Quinte-Curce. Il est interrogé en géographie, histoire et arithmétique.

264) ARCH. D. Ain. 2E 20.206, Registre paroissial de Lagnieu, 1792.

265) ARCH. N. F 1b II Ain 2.

266) ARCH. N. F 1C III Ain, 2.

267) Vapereau (G), Dictionnaire universel des littératures. Paris, Hachette, 1884, in-8°, 2121 p.

Louis Dupuy 1709-1795. Il entre à l'Académie des inscriptions en 1756 et en fut le secrétaire perpétuel de 1773 à 1783.

268) Dufay, ouvr. cit., note 253.

269) ARCH. D. Ain 2E 46.223, Registre paroissial de Bourg, 1792, feuillet 1.

- 270) -Leduc (P.), ouvrages cités, note 255.  
 -Grosclaude, ouvr. cit., p. 123.
- 271) -Robert, Bourlonton et Cougny, ouvr. cit., p. 56.
- 272) -Trénard, ouvr. cit., p. 46.
- 273) ARCH. N. F 1 C III Ain 1 et ARCH. N. F 1 C III Ain 2.
- 274) ARCH. D. Ain 2E 26.604, Registre paroissial de Montrevel, 1791.
- 275) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 276) ARCH. Ain 2E 46.223, Registre paroissial de Bourg, 1792.
- 277) Dufay, ouvr. cit., note 253.
- 278) ARCH. D. Ain 2E 39.303, Registre paroissial de Sandran, 1792.
- 279) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 280) ARCH. D. Ain 2E 39.304, Registre de l'état civil, Sandran, 1802.
- 281) ARCH. M. H 45.
- 282) ARCH. Ain 2E 27.306, Registre paroissial de Neuville-sur-Ain, 1792.
- 283) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 284) ARCH. D. Ain 2E 46.224, Registre de l'état civil, Bourg, 1793, feuillet 111.
- 285) ARCH. D. Ain, 2E 9503, Registre paroissial de Chavannes sur Suran, 1790, feuillet 9.
- 286) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 287) -10ème Mazuel Pierre. 11 ans originaire de Lyon. Il suit les cours de l'école Dupras et Olivier à Bourg. Il doit expliquer un extrait de Cornelius Nepos. la Commission remarque qu'il a de la raison et de la sensibilité.
- 11ème Aynard Aimé, 11 ans. Originaire de Bourg. Il suit les cours de l'école Dupras et Olivier de Bourg. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé en grammaire et orthographe.

-12ème Masson Philippe. Originaire de Bourg, 10 ans. Il suit les cours de l'Ecole Dupras et Olivier. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus.

-13ème Rollet Jean-Marie, 10 ans. Originaire de Bourg. Il suit les cours de l'école Dupras et Olivier. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Il est interrogé sur de la syntaxe.

-14ème Dangeville Gustave, 11 ans. Il suit les cours de l'école Coidy et Debrosse (Pères de la Foi). Il doit expliquer un extrait de l'Epitome. La Commission remarque qu'il a de l'intelligence.

-15ème. Bon André, 10 ans et demi. Il suit les cours de l'Ecole Creuzet. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. La Commission remarque qu'il a de l'intelligence.

288) ARCH. D. Ain 2E 42.709, Registre paroissial de Trévoux, 1791, feuillet 30.

289) ARCH. N. F 1b II Ain 2.

290) ARCH. D. Loire, 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1791.

291) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.

292) ARCH. D. Loire, Montbrison, Registre paroissial de Saint-André, 1787, feuillet 12.

293) Portallier et Vindry ouvr. cit., p. 52.

294) ARCH. D. Loire 3E 249/4, Registre paroissial de Saint-Just-en-Chevalet, 1786.

295) ARCH. N. F 1 C III Loire 2.

296) ARCH. N. F 17 7348.

297) Six, ouvr. cit., note 83.

Charles Louis André Songis 1752-1840.

298) ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registres paroissiaux de Roanne. Le prénom nous pose des problèmes. En effet, Théodore est employé dans les palmarès, dans une enquête menée sur les élèves nationaux de la Loire (ARCH. D. Loire, T 846). D'après l'âge indiqué, il est né en 1789. Or, un de ses frères, Jean-Marie

Etienne Raclet, admis à l'École Spéciale militaire, indique comme date de naissance 12 mars 1789 (S. H. A. T., Registre matricule du 16 floréal an XI (6 mai 1803 au 10 octobre 1807 et 1791-1847). En fait, Jean-Marie Raclet est né le 12 mars 1787. Il se peut qu'il y ait confusion des prénoms comme Jean-Marie Barbier. Nous retenons donc Jean-Marie.

299) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.

300) ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1790, feuillet 50.

301) Très longtemps, nous avons retenu Antoine Girard, né le 3 janvier 1789 (ARCH. D. Loire, Registre paroissial de Roanne, 1788, feuillet 86). Son père, marchand tanneur a acheté des biens nationaux. Il est allié à la famille Nourisson. De plus, ses parents décèdent avant 1800 (Benoîte Fougère décède le 1er nivôse an IV (22 décembre 1795 ; Gilbert Girard décède le 25 messidor an VIII (14 juillet 1800). Mais Antoine Girard a dû mourir avant 1794, car Gilbert Girard et Benoîte Fougère ont un enfant, né le 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794), avec le prénom d'Antoine. Nous avons donc été obligé de choisir entre Antoine Girard, né le 5 juin 1790, fils de François Girard, menuisier et Antoine Girard, né le 20 juillet 1790, fils de Pierre Girard, marchand. Nous avons choisi le second, car son père décède avant 1803.

302) ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1790, feuillet 83.

303) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.

304) ARCH. D. Loire, 3E 251/2, Registre paroissial de Saint-Just sur Loire, 1788.

305) Fayard (E.) Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs. Lyon, H. Goerg, 1888, in-8°, 355 p.

306) Portallier et Vindry ouvr. cit., p. 52.

307) Il semble que les Dechizelle soient apparentés aux Barry-Labarre.

308) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance.

309) Brossard, ouvr. cit., p. 124.

310) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.

311) -9ème, Coste Antoine, 13 ans et demi. Il habite à Roanne. Il doit expliquer un extrait de l'art poétique. Il est interrogé sur les binômes et en géométrie. Son père est décédé.

-10ème, Cartier Jérôme. Il habite à Roanne. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Son père est médecin.

-11ème, Bargier Claude, 13 ans et demi. Il est né à Saint-Germain Laval. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Son père est officier municipal et faisait partie du jury d'instruction.

-12ème, Pulin Gilbert. Il est né à Roanne, le 17 juin 1790 (ARCH. D. Loire 3E 188/5. Registre paroissial de Roanne, 1790). Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. Son père, boulanger, est décédé. Son parrain Gilbert Barge et sa marraine Durelle ont sans doute soutenu sa candidature.

-13ème, Rouchon Pierre Michel Alexis, 13 ans. Il doit expliquer un extrait du De viris. Il est né à Forcalquier. Son père est directeur de la poste. Il a donc été présenté pour être nommé directement au Lycée de Lyon, lors du projet de nomination du 16 floréal an XI (3 mai 1803). La Commission remarque qu'il est arrivé depuis peu longtemps à l'Ecole centrale et qu'on n'a pas pu se rendre compte de sa valeur.

-14ème, Faure Gabriel, 12 ans. Il doit expliquer des morceaux choisis. Il est né à Grenoble. Son père est vérificateur de l'enregistrement et des domaines.

-15ème, Guyot Noël, 14 ans. Il est interrogé sur un extrait de l'Enéide. Son père est mort ruiné par la Révolution. Il est soutenu par Verne (ARCH. N. F 17 5368) et par son oncle Noël-Marie Guyot. Celui-ci a occupé successivement les fonctions de notaire, de défenseur officieux, de suppléant du juge de paix et secrétaire

général du département de l'administration départementale de la Loire (ARCH. D. Loire 2E 1108). Il est membre du Collège électoral de l'arrondissement de Roanne (ARCH. N. F 1 C III Loire 2).

-16ème, Roux Claude Marie. Il est né à Roanne (ARCH. D. Loire 34 188/6), le 13 prairial an II (1er juin 1794). Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Son père est marchand chapelier.

312) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance. Nous savons qu'il est né en 1792 ou 1793, par les listes de recensement militaire (ARCH. D. Loire, R 147).

313) ARCH. D. Loire 3E 188/6, Registre de l'état-civil de Roanne, 1793.

314) ARCH. N. F 1b II Loire 2. François Rochard, agent municipal à Perreux est relevé de ses fonctions, pour avoir fait arrêter Claude Marie Deboire, qui n'avait pas été retenu conscrit à la suite de son mariage avec la fille d'Imbert, président de l'administration de la Loire.

315) ARCH. D. Loire, 3E 188/6, Registre paroissial de Roanne, 1792, feuillet 33.

316) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

317) Nous n'avons pas pu consulter le registre interdit à la communication.

318) ARCH. N. F 1 b II Loire 2.

319) ARCH. N. F 1 C III Loire 1 et 2.

320) ARCH. D. Loire 3E 188/6, Registre paroissial de Roanne, 1792, feuillet 90.

321) ARCH. N. F 1 C III Loire 1 et 2.

322) Vial (P.) Renaison pendant la Révolution. Saint-Martin-en-Haut, Imprimerie des Monts du Lyonnais, 1980, 245 p.

323) ARCH. D. Loire, 3E 183/3, Registre paroissial de Renaison, 1792, acte 25.



324) ARCH. N. F 1 C III Loire 2.

325) -Laurent Etienne, 11 ans. Roanne. Il suit les cours de l'Ecole centrale de Roanne. Il doit expliquer un extrait du De viris illustribus. Son frère, sur la 2ème liste est accepté. Il est écarté selon le principe qu'il ne peut y avoir deux élèves nationaux dans la même famille.

-Buffière Benoît, 10 ans, habitant à Roanne. Il suit les cours de l'Ecole centrale de Roanne. Il est interrogé sur la grammaire française. La Commission remarque qu'il a de l'intelligence. En fait, il est refusé, car il est le beau-fils de Lagier, ex-professeur à l'Ecole centrale de la Loire et prêtre. Sa mère, d'origine parisienne, après avoir perdu son mari, s'installe à Roanne et se remarie avec Lagier.

-Retor Etienne Marie, 11 ans. Il est interrogé sur la grammaire française. Il a de l'intelligence, remarque la Commission. Nous pensons qu'il s'agit d'Etienne Retord, né à Roanne, le 9 juin 1792 (ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne). Son père était tailleur d'habits. A l'époque de la présentation de son fils, il est agent salpêtrier.

-Prêle François, 10 ans, habitant à Roanne. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission avoue qu'elle ne connaît pas la profession de son père.

-Delagrie François. Il doit expliquer un extrait de l'histoire sacrae. Son frère César est présenté sur la 2ème liste. Il est accepté au détriment de son frère Frédéric.

-Murat Paul 11 ans 3/4, de Roanne. Il doit expliquer un extrait de l'Epitome historiae sacrae. La Commission ignore la profession de son père. Il est né à Roanne, le 11 janvier 1790 (ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1790. Son père est marchand chapelier.

326) ARCH. N. F 17 7409.

327) ARCH. N. F 17 7358.

328) ARCH. N. F 17 2421.

329) Almanach de Lyon an XII.

330) ARCH. N. F 17 4717. Il y a un certain Jean-François Faure, né le 7 juillet 1784 à Saint-Nicolas la Chapelle qui obtient son baccalauréat ès lettres devant la Faculté de Lyon. Mais nous le retenons pas. Un autre Jean-François Faure, originaire de la Loire, apparaît dans les palmarès de 1805-1806 (classe de belles-lettres).

De même nous sommes obligé de le laisser de côté.

331) ARCH. D. Saône-et-Loire B 1524, Registre paroissial de Perry sous Dondin, 1789.

332) ARCH. D. Loire 2E 223/3, Registre paroissial de Saint-Galmier, 1790, feuillet 29.

333) -Villain (J.), La France moderne (Haute-Loire). Saint-Etienne, 1906, in-8°, 543 p.

-Jourda de Vaux (Gaston de), Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy. Le Puy, 1924-1933, 7 vol. in-8°, tome VII.

-Paul (G.), Armorial général du Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Nivernais et du Forez, formant le Département de la Haute-Loire. Marseille, Lafitte (reprints), 1975, in-4°, 507 p.

334) ARCH. D. Nord, Registre paroissial de Bouchain, 1791. Les archives n'existent pas. L'acte de naissance nous est donné par le registre de l'Ecole Spéciale militaire.

335) Dufay, ouvr. cit., note 255.

Joseph Gabriel Monnier est né à Bourg, le 30 mars 1747. Il fait une carrière militaire. Il se marie, le 2 janvier 1782 au Bouchain avec Agnès Marie-Anne Josèphe Godet, fille d'Antoine Goblet, avocat au Parlement de Flandre et trésorier de la ville de Bouchain. Il reçoit la croix de Saint-Louis, le 8 octobre 1788. Il est arrêté, le 10 août 1793. Libéré, il est promu chef de bataillon,

le 26 frimaire an II (16 décembre 1793). Colonel le 25 messidor an V (16 juillet 1797), il est nommé directeur des fortifications de Nice. Chevalier de la légion d'honneur, le 19 frimaire an XII (11 décembre 1803), officier, le 25 prairial an XII (14 juin 1804), il est mis à la retraite le 23 janvier 1806. Il se retire à Bourg et devient membre du Collège électoral du département de l'Ain, en 1804. Il meurt en 1818. Il avait eu deux fils, Eugène et Joseph Frédéric, décédé à Bourg, le 28 mai 1866.

336) ARCH. N. F 17 7471.

337) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix 1790, feuillet 39.

338) Indicateur de Lyon 1788.

339) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52.

340) -ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Ouest, an V, mariages, acte 245.

-ARCH. D. 4 M 388. Les rapports de police sont peu favorables à Hippolyte Hopital. " Rapace en affaires, sans bonne foi, crapuleux dans ses goûts, ennemi du gouvernement. "

341) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et de Saint-Saturnin, 1792, naissances, acte 409.

342) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1791, feuillet 151, acte 857.

343) ARCH. D. Loire 3E 3081, Registres paroissiaux de Tartaras. Il nous a été impossible de consulter les registres car ils sont interdits à la communication. Aucune copie n'a été faite. Nous avons sa date de naissance par ARCH. M. H 42.

344) ARCH. N. F 17 7373.

345) Six, ouvr. cit., note 254. Joseph Piston 1754-1831. Volontaire en 1776, il est lieutenant de dragons le 29 juin 1792. Général de brigade le 23 septembre 1793, général de division le 21 décembre

1805, il est fait baron de l'Empire le 2 janvier 1808. Il prend sa retraite en 1809.

346) ARCH. M. Lyon, H 43.

347) ARCH. D. Ain, Registre paroissial de Montrevel, 1789.

348) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1792, feuillet 47.

349) Indicateur de Lyon de 1788.

350) Portallier et Vindry ouvr. cit., p. 52.

352) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, naissances, acte 147.

353) Indicateur de Lyon de 1788.

354) ARCH. D. Isère, 5E 547/12, Vienne, Registre paroissial de Saint-André le Bas, feuillet 5.

355) B. N. 8°R 46.732.

356) ARCH. D. Savoie 3E 6, Registre paroissial de Saint-Innocent-Brison. Pas de registre pour 1788. Sa date de naissance nous est donnée par son dossier militaire (S. H. A. T, 1791-1847).

357) ARCH. D. Loire 3E 285/2, Registre paroissial de Saint-Romain La Mothe, 1788.

358) ARCH. N. F 1 C III, Loire 1.

359) ARCH. D. Isère T 118.

360) ARCH. D. Drôme, 5 Mi 200 4 17, Registre paroissial de Crest. Naissance de Jean-Pierre François Chevandier, fils de François René Chevandier et de Thérèse Morand. Nous pensons que son frère est né en 1790.

361) ARCH. D. Isère 5E 518/2, Registre paroissial de Tullins, 1788.

362) ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. N. F 17 7373.

363) ARCH. D. Isère 5E 518/2, Registre paroissial de Tullins, 1789.

364) ARCH. D. Isère 5E 518/2, Registre paroissial de Tullins, 1792.

365) ARCH. D. Rhône, Registre de l'état civil 1820, mariages, acte 567.

366) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an II, naissances, acte 232.

367) Indicateur de Lyon de 1809.

368) ARCH. D. Saône-et-Loire 5E 69/41, Registre paroissial de Saint-Vincent, 1790.

369) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil, Chalon-sur-Saône, 1793.

370) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Martin d'Ainay, 1790, acte 303.

371) ARCH. N. F 17 7471.

372) ARCH. M. Lyon H 46. Il est indiqué comme étant né à L'Argentière. La commune de L'Argentière nous a signalé qu'il n'y avait pas de Muthuon, à la date indiquée de naissance.

373) S. H. A. T, 1791-1845. Son dossier comporte très peu de renseignements et ne donne pas sa date de naissance. D'après l'âge indiqué sur les examens médicaux et sur le registre de sa nomination d'élève national, il serait né en 1792. Nous n'avons rien trouvé sur les registres paroissiaux d'Entraigues. De plus, son père réfugié en Suisse s'est marié en 1793 avec Mademoiselle Roulet de Vevey. Les Archives cantonales vaudoises nous ont confirmé ce mariage mais n'ont trouvé aucune trace de l'acte. De même, elles n'ont pas trouvé l'acte de naissance de Sigismond Siegler. S'il est né en 1792, c'est un enfant naturel, reconnu par la suite. Nous n'en savons pas plus. Nous gardons 1792 comme année de naissance.

374) ARCH. N. M 161.

375) -Villain (J.), La France moderne, Dictionnaire généalogique, historique et biographique. Drôme et Ardèche. Saint-Etienne, Théolier, 1908, in-8°, 968 p.

-Roman d'Amat, Gamon, in Dictionnaire de Biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, Tome XV, p. 313 et 314.

-Robert, Bourlonton et Cougny, ouvr. cit., p. 56.

-Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 51.

-Guiffrey, ouvr. cit., p. 120.

376) ARCH. D. Loire 3E 288, Registres paroissiaux de Tartaras. Nous n'avons pas consulté le registre interdit à la communication. La date de naissance nous est donné par la conscription.

377) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, an IV, Naissances, acte 240.

378) ARCH. D. Drôme 4E 362/15, Registre de l'état civil, an IV, naissances.

379) ARCH. N. F 1 C III Drôme 1.

380) ARCH. N. F 17 7471.

381) ARCH. D. 4E 4227, Registre paroissial de Sainte-Foy lès Lyon, feuillet 261.

382) Bargeton, Bougard, Le Clère, et Pinaud, ouvr. cit., p. 54. Derville-Malécharde Claude-Joseph Parfait est né à Lyon, le 3 avril 1774. Il est chargé d'affaires et plénipotentiaire à Lucques, le 1er messidor an X (20 juin 1802), puis auprès de la République du Valais, du 25 août 1806 jusqu'au 31 décembre 1810. Il exerce les fonctions de préfet du Simplon en 1811, et de préfet de la Sarthe en 1813, il meurt le 3 décembre 1842.

383) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance. Les listes du recensement militaire ne nous donnent pas de renseignement. Sur le registre de son régiment, il est indiqué qu'il est juif.

384) Portallier et Vindry, ouvr. cit., p. 52. Louis François Barmond est né le 4 juin 1737, fils de Claude Barmond, tireur d'or. Il exerce la profession de négociant. Il est condamné à mort par la Commission Révolutionnaire pour avoir fait du " papier monnaie pour les rebelles au préjudice de la loi. " Il est guillotiné, le 8

décembre 1793. Son frère, Jacques est guillotiné, le 16 avril 1793. Portallier rapporte que son épouse sollicite sa grâce des représentants du peuple. Ceux-ci la condamnent à exposition. Ainsi Louis Barmond, prisonnier à l'Hôtel de Ville, peut la voir, attachée aux piliers de l'échafaud avec un écriteau qui porte " Condamné pour avoir attenté à la pudeur des représentants du peuple. "

385) ARCH. N. F 17 7323.

386) ARCH. D. Saône-et-Loire B 1586/2, Tournus, Registre de Sainte-Madeleine, 1790.

387) Martin (J.) et Jeanton (G.), Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région. Mâcon, Protat, 1915, in-8°, 404 p.

Son père, Bonaventure Cornille, né en 1760, est notaire et procureur à Tournus. Il épouse Benoîte-Charlotte Alacoque, parente de Marguerite-Marie Alacoque.

388) ARCH. D. Drôme, 3R2 7B. Le registre des actes de naissances manque pour l'année 1789. La date nous est donnée par celui de la conscription.

389) ARCH. D. Drôme, 3R 8A. Le registre des actes de naissances manque pour l'année 1790. La date nous est donnée par celui de la conscription.

390) ARCH. D. Saône et Loire 1584/3, Tournus, Registre paroissial de Saint-Martin, 1788.

391) Martin et Jeanton, ouvr, cit., note 387.

Jacques Vestu, avocat, échevin en 1781, aura 4 enfants.

392) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de la Platière, acte 931.

393) Indicateur de Lyon de 1788.

394) ARCH. N. F 17 7409.

395) Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., p. 52.

Paul Cayre 1736-1815. Négociant à Lyon, il occupe successivement, sous la Révolution, les fonctions d'administrateur du Rhône, commissaire du Directoire exécutif, député au Conseil des 500. Sous le Consulat, il est député au Corps législatif.

Ensuite il est nommé conseiller de préfecture.

396) ARCH. N. AFIV 104 584.

397) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de la Platière, feuillet 21, acte 1929.

398) B. N. 8°R 46.732.

399) ARCH. D. Loire 3E 95/3, Registre paroissial de Feurs, 1789, feuillet 136.

400) ARCH. N. F 17 7358.

401) ARCH. N. F 1 C III Loire 3.

402) ARCH. D. Loire 3E 95/3, Registre paroissial de Feurs, 1789, feuillet 24.

403) ARCH. N. F 1 C III Loire 3.

404) ARCH. D. Ain 2E 42.709.

405) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre de Vaise, 1788, acte 1632. Sur un palmarès, on indique Antoine Ravier, mais c'est une autre famille. Nous retenons donc Jean-Marie.

406) ARCH. D. Rhône 4E 5435, Registre paroissial de Villefranche, 1789, feuillet 205.

407) Indicateur de Lyon 1810.

408) ARCH. D. Rhône 4E 460, Registre paroissial de Cailloux, 1792.

409) Indicateur de Lyon 1810.

410) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1786, acte 718.

411) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

412) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1787, naissances, acte 1967.

413) ARCH. D. Rhône 2M 13.

414) ARCH. N. F 1 CIII Rhône 2 et ARCH. D. 2M 12.

415) ARCH. D. Rhône 4M 388.

417) ARCH. D. Ain 1R 1811-1812.

418) ARCH. D. Ain 2E 43.106, Registre de l'état civil de Vaux,



1793.

419) ARCH. D. Ain 1R 1811-1812. Jean-Baptiste Décombe, né le 4 août 1791, le remplace.

420) Il y a plusieurs familles Beccat.

421) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1787, acte 734.

422) ARCH. D. Rhône U 38.

423) Indicateur de Lyon 1788.

424) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1788, acte 749.

425) Indicateur de Lyon 1788.

426) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1790, acte 693.

427) ARCH. M. Lyon R 78.

428) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

429) ARCH. M. Lyon, Registre de l'Hôtel-Dieu, 1790. Nous n'avons pas trouvé l'acte de naissance, indiqué dans le dossier bleu du Fonds Frécon. Or, sur le registre de l'état civil de Lyon en 1793, on indique que Philippe Franchet reconnaît son fils, né à l'Hôtel-Dieu, le 11 novembre 1790. Cette information est reprise par le dossier bleu du Fonds Frécon.

430) ARCH. N. AFIV 165.1015.

431) ARCH. N. F 17 7471.

432) Indicateur de Lyon 1810.

433) ARCH. D. Saône-et-Loire, Tournus, Registre paroissial de Saint-Martin, 1787.

434) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1791, acte 91.

435) ARCH. D. Rhône, 4E 5435, Registre paroissial de Villefranche, 1791.

- 436) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1787, naissances, acte 1346.
- 437) Indicateur de Lyon de 1810.
- 438) ARCH. N. F 17 7471.
- 439) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu. Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance.
- 440) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1792, acte 442.
- 441) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Polycarpe, 1792, acte 348.
- 442) Indicateur de Lyon 1788.
- 443) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, naissances, 1789, feuillet 137.
- 444) ARCH. N. F 17 7409.
- 445) ARCH. D. Loire, 3E 183/3, Registre paroissial de Renaison, 1791, feuillet 8.
- 446) ARCH. N. F 17 7366.
- 447) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Martin d'Ainay, 1786, feuillet 16.
- 448) ARCH. D. Gard, 5E 187/93, Nîmes, Registre paroissial de Saint-Castor, 1787.
- 449) S. H. A. T. Mc/lère série 3047. Albert Louis de Pouilly est né le 13 décembre 1731. Il est fait maréchal de camp le 1er janvier 1784.
- 450) ARCH. D. Loire 3E 188/5, Registre paroissial de Roanne, 1790.
- 451) ARCH. D. Loire 38M 1.
- 452) ARCH. M. Carouge, Registre paroissial, 1788.
- 453) ARCH. D. Loire, Montbrison, Registre paroissial de Saint-Martin, 1788.
- 454) ARCH. N. F 1 C III Loire 1.
- 455) ARCH. N. F 17 7409.

- 456) ARCH. N. F 17 7471.
- 457) ARCH. D. Lozère, 6679, Registre paroissial de Mende, 1788, feuillet 161.
- 458) ARCH. M. Lyon, registre de l'état civil, 1793, naissances, acte 213. On lui avait donné comme prénom Marat. Par la suite il y a rectification.
- 459) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1789, naissances, acte 605.
- 460) ARCH. D. Loire, 3E 148/3, Registre de l'état civil de Montbrison, 1793, naissances, acte 2.
- 461) ARCH. N. F 17 7409.
- 462) ARCH. N. F 17 7471.
- 463) ARCH. D. Rhône 4E 5435, Registre paroissial de Villefranche, 1792, acte 605.
- 464) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de l'état civil, an IV, naissances, acte 240.
- 465) ARCH. N. AFIV 133, 774.
- 466) ARCH. D. Rhône 4E 3574, Registre paroissial de Millery, 1788.
- 467) S. H. A. T. 1791-1847. Dossier Pelletier. Copie de l'acte de naissance.
- 468) Almanach de Lyon an XII.
- 469) ARCH. D. Rhône 4E 3703, Registre de l'état civil, Neuville-sur-Saône, an III, feuillet 10.
- 470) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pothin, 1792, acte 460.
- 471) ARCH. D. Ain, 2E 46.219, Registre paroissial de Bourg, 1788, feuillet 66.
- 472) ARCH. N. F 1b II Ain 2.
- 473) ARCH. N. F 1C III Ain et ARCH. N. F 7 3645/1
- 474) -Hodieu, ouvr. cit., p. 53.  
 -Dufay, ouvr. cit., note 253.

- 475) ARCH. D. Rhône, 4M 388.
- 476) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1788, acte 181.
- 477) ARCH. D. Rhône, 4E 3778, Registre paroissial d'Oullins, 1789, feuillet 43.
- 478) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1790, naissances, acte 857.
- 479) -ARCH. D. Rhône U 38.  
-Répertoire général, note 231.
- 480) Indicateur de Lyon, 1788.
- 481) ARCH. D. Rhône 4M 388.
- 482) ARCH. D. Rhône, Registre de l'état civil, 1817, mariages, acte 88. On donne la date de sa naissance.
- 483) ARCH. D. I R 107.
- 484) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, naissances, 1792, acte 281.
- 485) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.
- 486) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre le Vieux, 1786, acte 850.
- 487) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Ouest, an IX, décès, acte 20.
- 488) Indicateur de Lyon, 1809.
- 489) ARCH. D. Rhône, 4E 4291, Registre paroissial de Saint-Genis, 1792, feuillet 238.
- 490) -ARCH. D. Rhône U 38.  
-Répertoire général, ouvr. cit., note 231.
- 491) ARCH. N. F 17 7326.
- 492) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1788, naissances, acte 832.
- 493) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1793, 2, naissances, acte 3.

- 494) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.
- 495) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Martin d'Ainay, 1789, acte 310.
- 496) Indicateur de Lyon, 1788.
- 497) Procès-verbaux, ouvr. cit., p. 60.
- 498) Nous pensons que c'est en 1794.
- 499) ARCH. N. F 17 7471.
- 500) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.
- 501) ARCH. D. Rhône, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1792, naissances, acte 144.
- 502) Indicateur de Lyon, 1788.
- 503) ARCH. D. Rhône, Registre de l'état civil, 1832, décès, acte 4583.
- 504) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1793, naissances, acte 436.
- ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1793, 3, naissances, feuillet 74, acte 255.
- 505) ARCH. M. Lyon , Registre de l'état civil, Nord, an III, naissances, acte 279.
- 506) B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.553, Palmarès de l'Ecole centrale.
- 507) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1788, naissances, acte 396.
- 508) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1788, feuillet 43.
- 509) Indicateur de Lyon 1788.
- 510) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1787, naissances, acte 505.
- 511) ARCH. .D. Rhône T 261. Son père est assesseur du juge de paix. Il a une fortune médiocre.
- 512) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre le Vieux, 1784, acte 669.

- 513) Indicateur de Lyon de 1808.
- 514) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1792, naissances, acte 393.
- 515) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an II, naissances, acte 421.
- 516) ARCH. D. Ain, 2E 27.207, Registre paroissial de Neuville-les-Dames, 1787.
- 517) Aubert, ouvr. cit., p. 131, tome 9, p. 220.
- 518) ARCH. M. Lyon. Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1787, naissances, acte 379.
- 519) Indicateur de Lyon, 1788.
- 520) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1792, naissances, acte 379.
- 521) ARCH. D. Rhône 4E 4474, Registre paroissial de Saint-Laurent d'Agny, 1786, feuillet 140.
- 522) ARCH. D. Rhône 4E 4474, Registre paroissial de Saint-Laurent d'Agny, 1791, feuillet 200.
- 523) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1793, 2, naissances, acte 47.
- 524) Indicateur de Lyon, 1788.
- 525) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Paul, 1792, acte 2389.
- 526) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1791, naissances, acte 331.
- 527) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état-civil, 1793, 2, naissances, acte 235.
- 528) ARCH. M. Lyon. Registre paroissial de Sainte-Croix, 1789, acte 458.
- 529) B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.553, Palmarès de l'Ecole centrale an X.
- 530) ARCH. D. Rhône 4E 1364, Registre paroissial de Francheville, 1787, feuillet 238.

- 531) ARCH. D. Ain 2E 30.512, Registre paroissial de Pont de Vaux, 1790.
- 532) ARCH. D. Ain 2E 46.220, Registre paroissial de Bourg, 1790, feuillet 32.
- 533) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.
- 534) ARCH. D. Rhône 4E 3684, Registre paroissial de la Rochetaillée, 1793, feuillet 5.
- 535) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de La Platière, 1790, acte 1231.
- 536) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Sainte-Croix, 1788, feuillet 26.
- 537) ARCH. D. Rhône T 261. Son père marchand de bois, homme aisé, est décédé.
- 538) ARCH. D. Loire. Nous n'avons pas pu consulter l'acte d'état civil, interdit à la communication. Nous avons le renseignement par le recensement militaire (ARCH. M. Lyon H 39).
- 539) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1789, naissances, acte 647.
- 540) ARCH. D. Ardèche 4E 18.614, Registre paroissial de Privas, 1792.
- 541) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1791, naissances, 1791, acte 708.
- 542) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.
- 543) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, naissances, acte 250.
- 544) Dufay, ouvr. cit., note 253.
- 545) ARCH. D. Loire, 3E 219/8, registre paroissial de Saint-Etienne, 1788.
- 546) -ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Paul, 1792, acte 2043.
- Gutton, ouvr. cit., p. 65. Il y a une erreur sur le lieu de

naissance. On le fait naître à Saint-Etienne.

547) -B. M. de Lyon, Fonds Coste, 351.822, Roffavier, Notice sur Mme Lortet (membre de la Société linnéenne de Lyon). Lyon, Perrin, 1833, in-8°, 11 p.

-Maynard, ouvr. cit., p. 152.

Clémence Lortet (1772-1835) fut une botaniste distinguée. Elle fut l'élève de Gilibert en 1804. Elle herborisa avec son fils Pierre. Elle participa à la fondation de la Société linnéenne de Lyon.

548) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de La Platière, 1786, acte 1780.

549) Indicateur de Lyon, 1788.

550) ARCH. D. Rhône T 261. Son père a une fortune médiocre.

551) ARCH. D'Etat de Fribourg, Registre des baptêmes de la ville de Fribourg, feuillet 491.

552) ARCH. D. Rhône 1R 106. Il serait donc né en 1788.

553) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1789, naissances, acte 750.

554) Indicateur de Lyon, 1788.

555) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, la Guillotière, an II, acte 556.

556) ARCH. M. Lyon. Registre paroissial Paroisse Saint-Nizier, 1789, naissances, acte 793.

557) Vial (E.), Les Ampère à Lyon, in Bulletin de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon, 1934, tome XIII, p. 147 à 165.

558) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pierre et Saint-Saturnin, 1787, naissances, acte 378.

559) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an II, naissances, acte 321.

560) ARCH. N. F 17 7471.

561) ARCH. M Lyon, Registre paroissial de Saint-Pothin, 1792, acte 1669.



562) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an II, naissances, acte 340.

563) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de la Guillotière, 1789, feuillet 8.

564) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1792, naissances, acte 413.

565) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Pothin, acte 1063.

566) ARCH. D. Rhône Fonds Frécon, dossier bleu.

567) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Paul, 1792, acte 2530.

568) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1790, naissances, acte 331.

569) ARCH. M. Lyon, I 2/10. Vallouis fait partie des buveurs de sang.

570) Nous n'avons pas trouvé son acte de naissance.

571) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

572) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Just, 1787, acte 65.

573) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XII.

574) ARCH. D. Rhône T 261.

575) Parmi ces élèves, il y a :

-Valentin Carlhant, né à Lyon, le 16 frimaire an II (6 décembre 1793) et décédé, médecin, le 12 septembre 1822.

-Pascal Capony, né à Lyon, le 4 germinal an III (24 mars 1795). Par la suite, il devient médecin.

-Eloy François Deblesson, né à Lyon, le 23 messidor an III (11 juillet 1795). Par la suite, il est avoué.

Nous avons décidé de ne pas les étudier car ils apparaissent dans les palmarès assez tardivement. Mais il est possible qu'ils aient

suiwi la classe de 7ème de latin lère et 2ème section.

576) Tulard (J), Napoléon ou le mythe du sauveur. Paris, Fayard, 1977, 496 p. Nous reprenons le terme de notables.

577) -Prost (A), Histoire de l'enseignement en France (1800-1967). Paris, A. Colin, 1968, 523 p. L'auteur parle de l'école des notables.

-Gildea (R.), Education in Provincial France (1800-1914). A study of three departments. Oxford, Clarendon Press, 1983, 408 p.

Ces auteurs parlent de l'éducation de l'élite. Il est possible d'en faire partie en suivant l'enseignement du lycée. Cela explique les demandes importantes pour les places d'élèves nationaux.

Ils reprennent les idées de Destutt-Tracy que l'on trouve dans son ouvrage : Observations sur le système actuel de l'Instruction publique.

Chapitre IV : La formation du lycée : Les questions matérielles.

L'installation du lycée engage de nombreuses dépenses. L'administration centrale veut que la Municipalité de Lyon les prenne à sa charge. Mais cette dernière, assez hostile à la nouvelle institution, multiplie les obstacles. Le proviseur, à ses débuts médiateur, devient le principal responsable. On lui demande d'accélérer les travaux afin de respecter les délais d'ouverture du lycée. La tâche est énorme pour un homme qui dispose de peu de pouvoirs.

#### D Les prévisions des dépenses.

Les bâtiments du Collège de la Trinité avaient été fort endommagés lors du siège de Lyon. L'Ecole centrale avait dû s'installer au Palais Saint-Pierre. Depuis les Oratoriens, les autorités municipales avaient pris l'habitude de louer à des particuliers une partie des bâtiments. Après 1793, on étend cette pratique. Des boutiques occupent les rez-de-chaussée tandis que des logements se trouvent aux étages. Les locations rapportent 25.360 francs (1). Pour remettre en état les bâtiments et pour libérer des locaux, il faudrait des sommes jugées considérables. La ville de Lyon accepterait d'effectuer les réparations nécessaires, à condition qu'on lui reconnaisse la pleine propriété des bâtiments, demande refusée par les autorités centrales (2). Pour cette raison, l'Ecole centrale n'a pas pu s'installer dans les bâtiments du Collège de la Trinité. Cependant, elle devait quitter le Palais Saint-Pierre. Le préfet Verninac avait pris un arrêté d'expulsion (3) le 8 fructidor an VIII (26 août 1800) contre certains locataires des bâtiments du Grand Collège. Mais les locataires résistent et restent. En l'an IX, les autorités centrales annoncent la création d'un Prytanée à Lyon. Il faut donc trouver des locaux. On désigne le Collège de la Trinité. Les autorités municipales font remarquer qu'elles perdront 3723 francs de location dans le meilleur des cas et 5608 francs dans les autres cas (4). Mais le Prytanée n'est pas organisé et les locataires restent.

L'établissement du lycée demande des décisions définitives. Le Conseil municipal (5), dans sa séance du 17 messidor an X (6 juillet

1802), prend connaissance d'une lettre du conseiller d'Etat Roederer destiné au préfet Najac et datée du 10 messidor an X (28 juin 1802) qui pose une série de questions. La ville de Lyon dispose-t-elle d'un local suffisamment grand pour accueillir 400 à 500 pensionnaires ? La commune serait-elle disposée à l'avance des premiers frais, c'est à dire les réparations nécessaires, acheter le mobilier et assurer les diverses fournitures comme les draps et les couvertures ?

Dans sa réponse au conseiller d'Etat le 14 messidor an X (3 juillet 1802), le préfet Najac indique qu'il a résolu facilement le problème. Il a choisi les bâtiments du Collège de la Trinité. Les avantages sont nombreux. Il est central, possède un observatoire qui pourra servir aux élèves, est pourvu d'une belle bibliothèque destinée aux professeurs et aux élèves, et enfin, avant la Révolution, il a servi à l'enseignement.

Le Conseil municipal mis devant le fait accompli ne peut s'opposer directement aux décisions du préfet. Certes, répond-t-il, par l'intermédiaire de son rapporteur Parent, on ne pouvait pas mieux choisir. Mais le conseiller d'Etat Roederer connaît-il toutes les données du problème ? Avant tout il faut savoir à qui appartiennent les bâtiments du Collège de la Trinité. A la ville ? Dans ce cas, il est naturel que les autorités municipales assurent son entretien. A l'Etat ? Dans ce cas, la ville n'est pas concernée. Mais si le gouvernement demande d'assurer les premières réparations, c'est qu'il reconnaît implicitement les droits de la ville. L'architecte Cochet (6), a estimé que la remise en état du pensionnat coûterait exactement 97.163 francs 20 dans l'hypothèse la plus basse. Mais s'il y avait une grande affluence d'élèves, et c'est probable, il faudrait remettre en état tous les bâtiments, ce qui reviendrait à 150.000 francs. Or, à cette somme, il faut ajouter 150.000 francs pour l'achat de mobilier, de couchage et d'autres frais. Les avances totaliseraient donc 300.000 francs.

C'est beaucoup, constate le Conseil municipal, qui aurait bien voulu installer une école secondaire à moindre frais.

Mais on peut s'arranger. Si le gouvernement reconnaissait définitivement à la commune de Lyon la propriété des bâtiments, qu'elle a d'ailleurs payée de ses deniers, elle disposerait d'un revenu qui lui permettrait d'amortir les frais d'installation. En effet, dans le cas probable d'un afflux de pensionnaires attirés par le prix modéré d'une pension annuelle de 800 francs (7), le lycée pourra s'assurer un bénéfice de 20 à 25.000 francs et avec les locations, il serait de 45 à 50.000 francs. La ville de Lyon pourra donc emprunter l'argent nécessaire et rembourser rapidement.

Les propositions du Conseil municipal ne satisfont pas le préfet. Ce serait reconnaître la pleine propriété des bâtiments à la ville et aussi lui donner les moyens de contrôler le lycée. Il les refuse et s'apprête à imposer les volontés du gouvernement. Dans sa séance du 3 thermidor an X (22 juillet 1802), le Conseil municipal reprend l'initiative. Pourquoi choisir le Collège de la Trinité ? Les difficultés sont trop nombreuses. En effet, il faut chasser les locataires et entreprendre des réparations importantes. Jamais on ne pourra respecter les délais d'ouverture du lycée. Il est donc préférable de choisir le Séminaire Saint-Irénée. Actuellement, il sert de caserne mais il est facile de s'entendre avec l'autorité militaire pour reloger les soldats. Les bâtiments sont vastes et sans doute faut-il effectuer quelques réparations. Le Conseil municipal se garde de les chiffrer. En mars, 1805 le cardinal Fesch les estime à 200.000 francs (8). Les avantages sont indéniables, plaide le rapporteur. Le séminaire est extérieur à la ville. Ainsi, on peut gagner rapidement la campagne et assurer les promenades nécessaires aux élèves. Aucune distraction, aucune communication dangereuse n'est à craindre. Où sont les prétendus avantages du Collège de la Trinité ? La bibliothèque ? Elle dépend de l'autorité de la ville et les lycéens ne pourront pas y accéder.

L'observatoire? Il est destiné à des spécialistes et les lycéens n'en tireront jamais profit. La Municipalité installera à moindres frais une école secondaire. De plus, le Séminaire Saint-Irénée est proche de la Croix-Rousse. Le lycée pourra ainsi s'assurer d'un recrutement supplémentaire. Les commerçants du quartier Saint-Clair profiteront de la proximité du lycée et un nouveau centre pourra se créer.

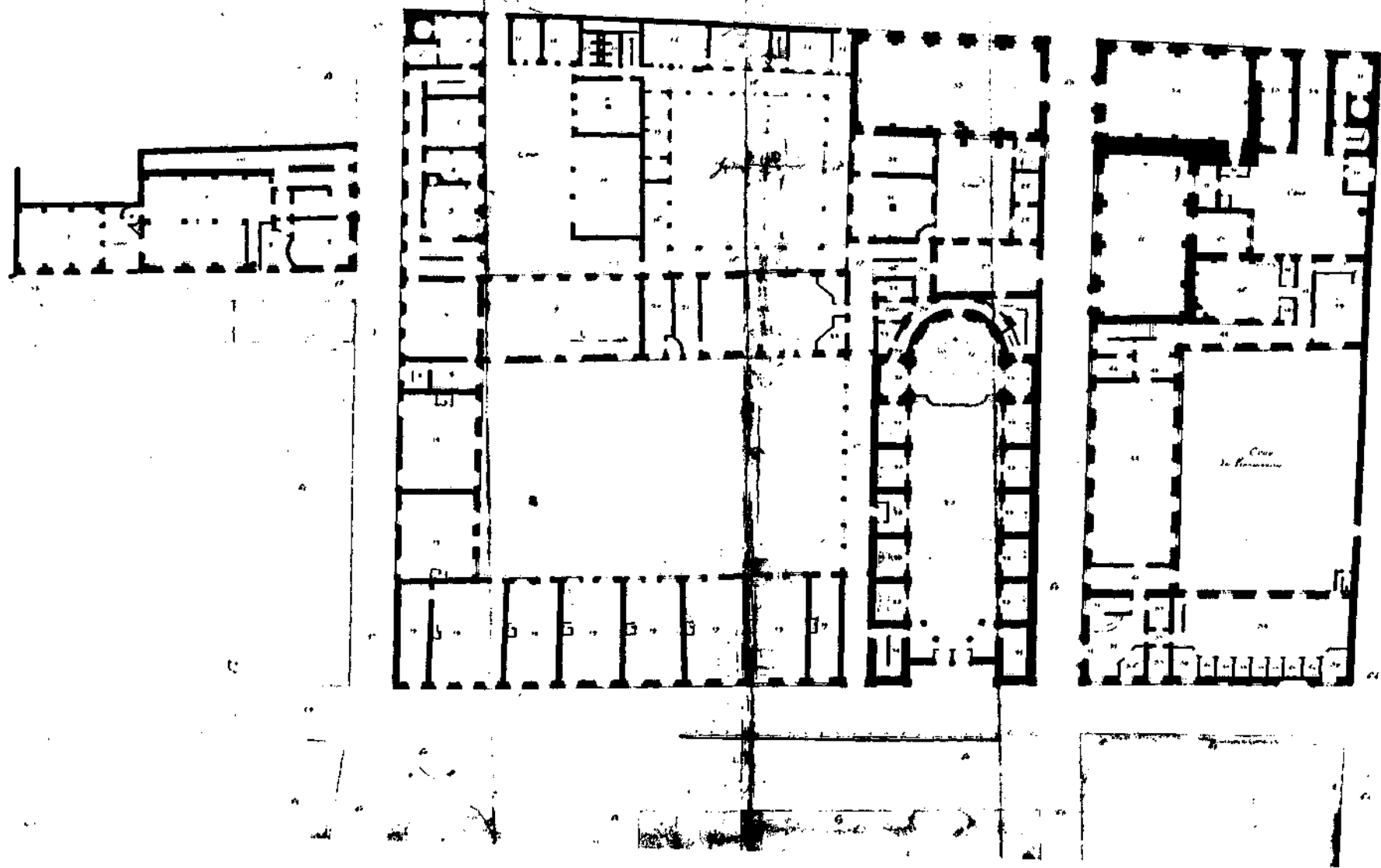
Le Conseil général, de son côté, fait les mêmes propositions (9). Le nouveau préfet, Bureaux de Pusy, se laisse convaincre et on décide donc d'installer le lycée dans les locaux de l'ancien Séminaire Saint-Irénée.

Mais le nouvel archevêque de Lyon, Monseigneur Fesch, intervient à son tour. Le 23 fructidor an X (10 septembre 1802), il écrit (10) directement au préfet du Rhône. Il veut une maison pour les ecclésiastiques de son séminaire et Saint-Irénée doit revenir à sa destination première. Or, ajoute-t-il, il peut paraître logique d'y installer le lycée, mais lui, archevêque de Lyon, s'y oppose formellement. Le préfet hésite, demande des ordres à Paris. Mais Fesch revient à la charge (10) le 5 brumaire an X (27 octobre 1802). Il veut récupérer à tout prix les bâtiments de l'ancien Séminaire Saint-Irénée. Le préfet s'incline et choisit donc le Collège de la Trinité pour installer le lycée où d'ailleurs sont logés trois professeurs de l'Ecole centrale (11). Conseil municipal et Conseil général s'inclinent à leur tour.

Donc, il faut entreprendre d'importantes réparations pour remettre en état le Collège de la Trinité. Nous ne disposons pas de plan qui nous permette de présenter les bâtiments de 1802. Nous nous servons donc pour cela des plans de 1763 (12) et de 1810 (13) pour présenter l'état des lieux. Le rapport de Villar et de Delambre (14), les descriptions de Flacheron (15) et du docteur Pointe en 1847 (16), nous donnent des indications complémentaires.

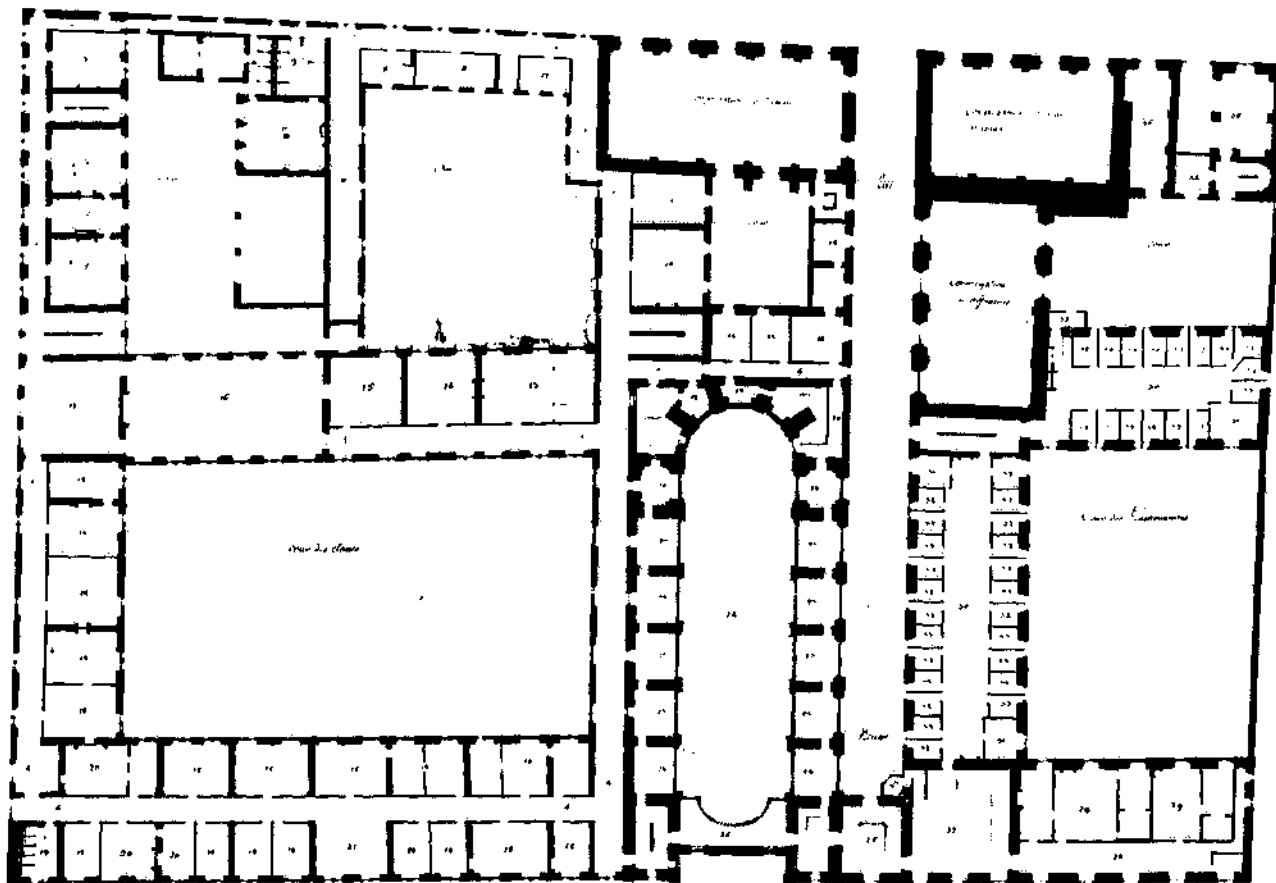
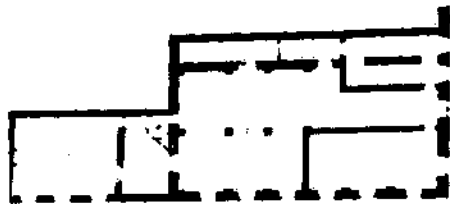


PLAN DU REZ DE CHAUSSEE



ARCH. M. LYON 15 115 116

# PLAN DU PREMIER ETAGE

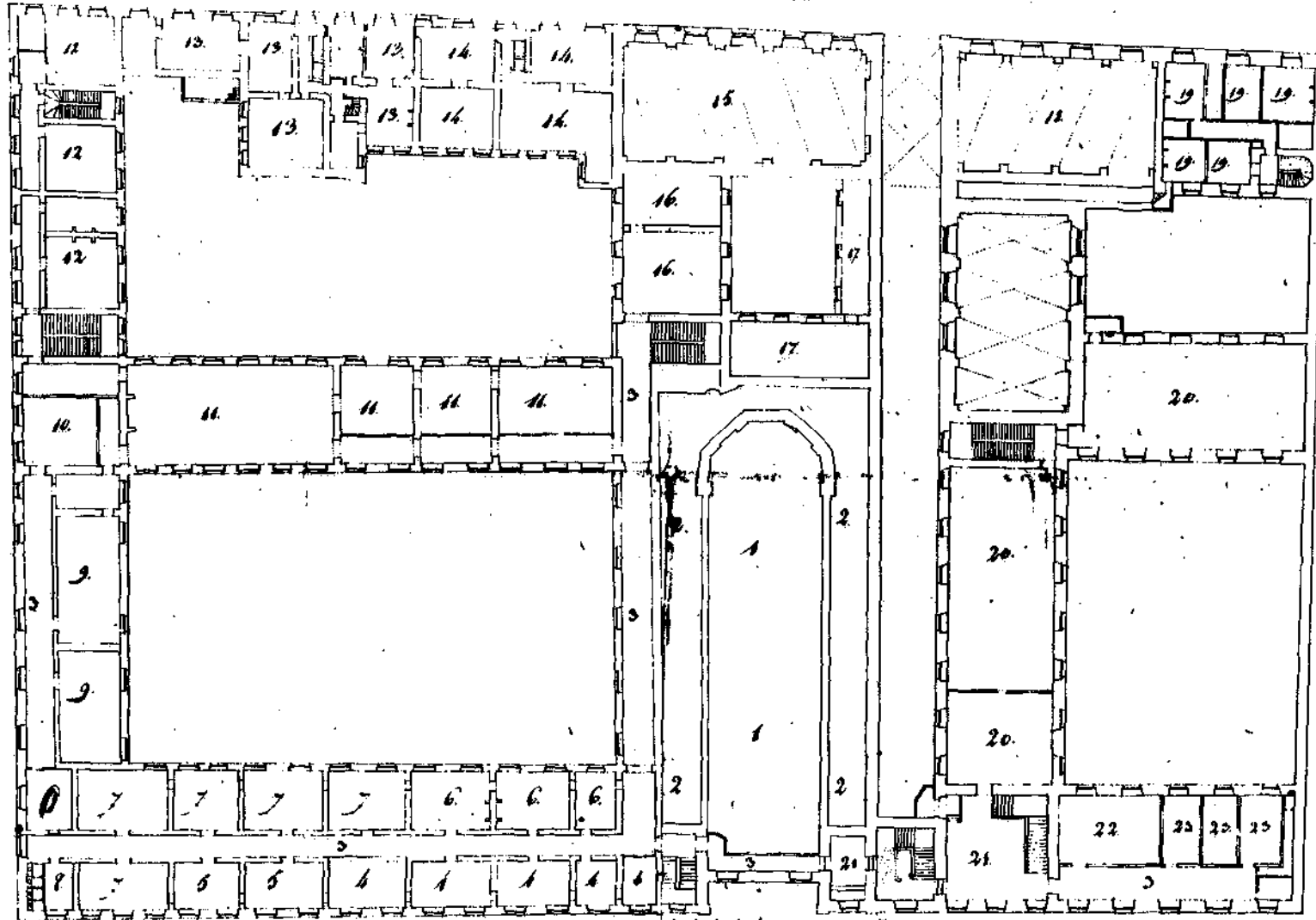


ARCH. M. 4702

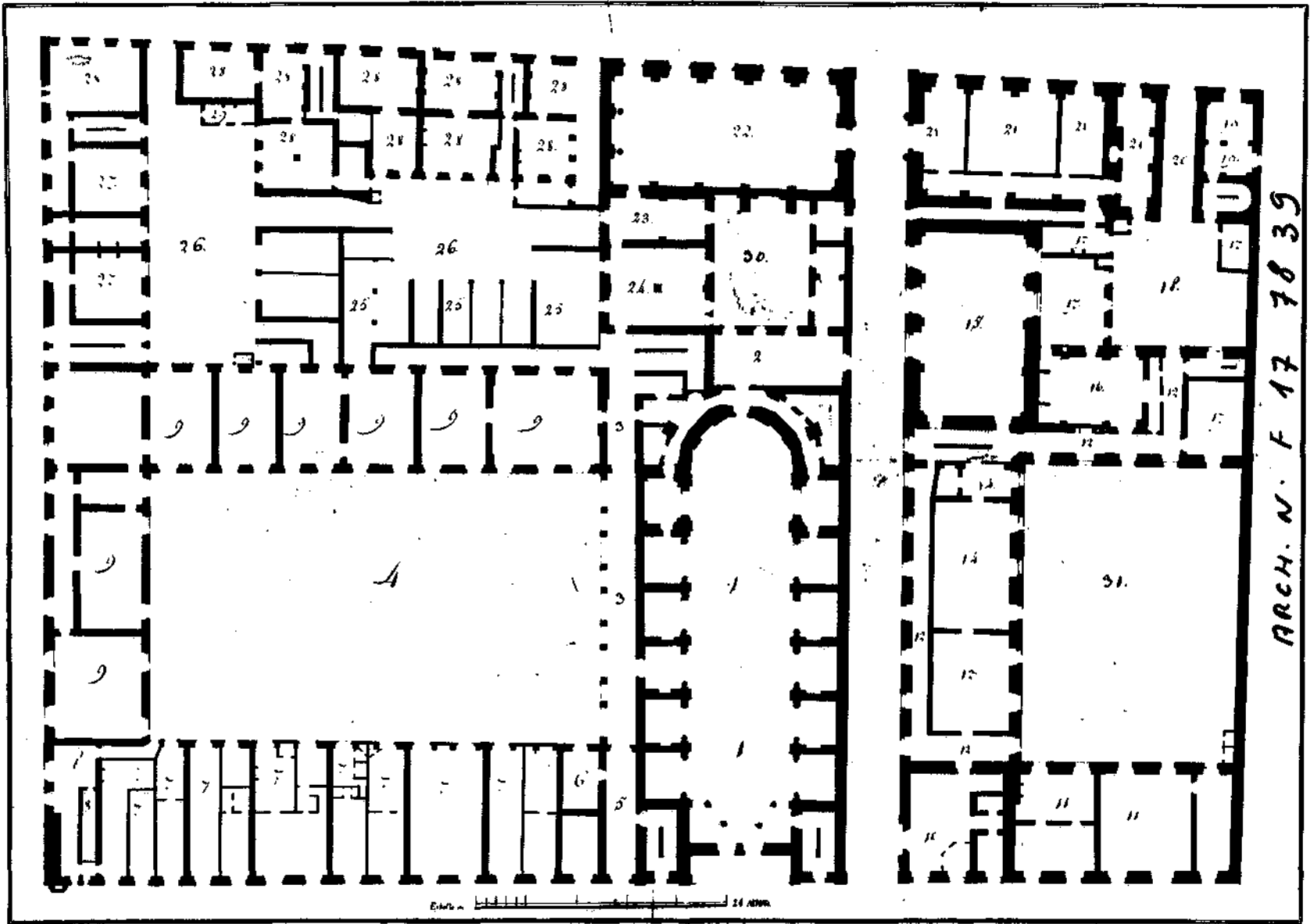
15 115 116

12

PLAN DU 1<sup>r</sup> ETAGE.



ARCH. N. F 17 7839



ARCH. N. F. 17 78 39

Le Collège de la Trinité se compose deux ensembles de bâtiments : le collège et le pensionnat. Les deux sont séparés par la rue Neuve qui traverse l'édifice sous forme de passage. Au-dessus de celui-ci, un couloir couvert les relie, traversant la chapelle au-dessus de la porte d'entrée.

Le pensionnat, le plus petit des deux, est composé de trois bâtiments : le pensionnat proprement dit, la maison de la boulangerie, et la maison de la terrasse. On veut, en priorité, remettre en état le premier, délimité par la rue Gentil, le passage de la rue Neuve et par la rue des Treize pas. Il comporte 4 étages. Il a servi de caserne aux troupes d'occupation après la reddition de Lyon en 1793. Le toit a été endommagé par des bombes et n'a jamais été réparé. Les murs épais restent en bon état. Il donne sur une cour intérieure assez vaste, appelée cour des pensionnaires. Au rez-de-chaussée, donnant sur la rue des Treize Pas, quatre magasins sont occupés respectivement par un fabricant, un ouvrier cordonnier, un fabricant de cages et un tonnelier (17). Il faudrait donc les libérer. La maison de la boulangerie donne sur le quai de Retz, et prolonge le pensionnat sur la rue Gentil et le passage de la rue Neuve. Sur le quai sont installés un dévideur, un artiste dramatique, une marchande brodeuse, une lingère, un marchand de bas, un ouvrier cordonnier, et une lingère (17). Une petite cour donne sur la rue Gentil. En vue de l'installation du pytanée, le préfet avait signifié aux locataires leur congé, mais ces derniers sont toujours présents. La maison de la terrasse prolonge la maison de la boulangerie sur la quai. Au rez-de-chaussée, il y a un fabricant de boutons, au premier étage, la bibliothèque de la ville. Le fabricant de boutons, Volozan, paye un loyer élevé et on ne veut pas s'en séparer. On peut donc dans la maison de la boulangerie établir les cuisines, la boulangerie, et les réfectoires. Au rez-de-chaussée du pensionnat, à la place des magasins, une salle d'étude. Au premier étage, on en installerait une autre. Par

la suite, on pourrait installer des dortoirs. Mais les travaux sont importants et on ne pourra les terminer avant l'ouverture du lycée.

En attendant, il faut loger les élèves dans les bâtiments du collège. Ils sont plus vastes que ceux du pensionnat, délimités, par le quai de Retz, la rue du Pas Etroit, la place du Collège et le passage de la rue Neuve. Au rez-de-chaussée, donnant sur la place du Collège, il y a 8 boutiques : un perruquier, un vannier, un autre perruquier, un horloger, un faïencier, un ébéniste, un receveur de meubles et un débitant de tabacs. Elles sont séparées par le couloir d'une chapelle qui, longeant le passage de la rue Neuve, sert d'église au quartier, à la suite de la transformation de Saint-Bonaventure en halle au blé (18). L'ensemble s'ouvre sur une vaste cour intérieure, appelée cour du Collège. Des locataires occupent des appartements ou des magasins donnant sur le quai de Retz : un garçon bibliothécaire, un mécanicien, un ouvrier maçon, un huissier, un architecte, un limonadier et un voiturier par terre. Donc, il faut aussi faire libérer cet ensemble. Le collège paraît en meilleur état. On peut utiliser le rez-de-chaussée. Au premier étage, il n'y a pas de travaux particuliers pour installer des salles de classe. Au second étage, on peut établir deux salles d'études, deux dortoirs, des logements pour les professeurs et les maîtres d'études et des salles de classe. Au 3ème étage, on peut installer quatre salles d'études et quatre dortoirs. Chaque dortoir doit accueillir un quartier, c'est à dire 25 élèves. En principe, on peut accueillir dans les premiers temps 150 pensionnaires. Si c'est nécessaire, on acceptera 30 élèves par dortoir pour recevoir ainsi 180 pensionnaires. La Commission pour l'établissement du lycée raisonne sur 200 pensionnaires. Dans ce cas, ajoute-t-elle, il faudra utiliser les lits de l'infirmerie. Ces aménagements doivent être apportés avant le 1er germinal an XI (22 mars 1803). La Commission conseille aux autorités de conserver les boutiques des

rez-de-chaussée dans les deux bâtiments, ce qui permettrait d'assurer un revenu fixe à l'établissement et de procéder à de nouveaux aménagements.

Cette remise en état s'appuie donc sur des estimations chiffrées. Les autorités municipales partent du devis établi par l'architecte Cochet. Pour accueillir 180 à 200 pensionnaires, il faut dépenser une somme de 97.163 francs, portée à 100.000 francs. S'il y a 4 à 500 pensionnaires, il faut rapidement remettre en état les 3ème et 4ème étages du collège (19), ce qui provoquerait une dépense supplémentaire de 50.000 francs. Dans ce cas de figure, il faut ajouter 150.000 francs de frais d'installation et on retrouve la somme de 300.000 francs évaluée par le Conseil municipal.

Celui-ci établit de nouvelles prévisions sur le chiffre de 200 pensionnaires, ce qui lui permet de réduire les sommes indiquées. Il fait une distinction subtile et parfois difficile à comprendre entre les réparations indispensables et les réparations nécessaires pour l'installation du lycée. Les réparations indispensables permettront de mettre en état les bâtiments. Elles sont estimées donc par Cochet à 97.163 francs. Les réparations nécessaires permettront d'accueillir rapidement les élèves prévus. Or, il paraît peu probable qu'il y ait 200 pensionnaires le jour de l'ouverture du lycée, prévue pour le 1er germinal, d'autant plus que le gouvernement a réduit de 150 à 100 les élèves nationaux. Donc, il est nécessaire d'étaler les dépenses pour plusieurs raisons. Certes, on a accordé à la ville la pleine propriété des bâtiments, mais avec beaucoup de réticences (20), ce qui ne lui permet pas d'envisager de trop grandes dépenses. On entend consacrer les crédits nécessaires à l'établissement de deux écoles secondaires communales prévues.

Pour assurer les réparations indispensables du pensionnat (21), les architectes de la ville présentent un devis de 55.431 francs 47,

le 12 ventôse an XI (3 février 1803). La remise en état des toitures s'élève à 27.788 francs 27, y compris les charpentes et les fournitures. Les 27.643 francs 20 restants permettront d'installer au rez-de-chaussée les réfectoires, les cuisines et autres nécessités. Dans ce premier devis, ils négligent le collège. Donc, ils en présentent un deuxième, de 19.416 francs, le 7 germinal an XI (28 mars 1803). On prévoit de remettre en état une partie des 2ème et 3ème étages pour installer des salles d'études et des dortoirs. Les deux additionnés donnent une somme totale de 74.847 francs 47. Les architectes réduisent ainsi le devis de Cochet, car on n'installera pas entièrement les deux bâtiments.

Mais on raisonne sur les réparations nécessaires. Donc il faut réduire au maximum les sommes. On ne réparera pas entièrement les toitures ; on y consacrera seulement 20.000 francs (22). Comme on accueillera moins de 200 pensionnaires, on réduira le nombre de dortoirs et des salles d'études. On n'équiperait qu'un seul réfectoire. On attendra pour l'infirmerie. Ainsi, on pourra dépenser environ 40.000 francs.

On tient le même raisonnement pour les fournitures et on décide de consacrer seulement 45.000 francs. Il faut assurer diverses dépenses, ce qui donnerait une somme totale de 100.000 francs.

Pour l'exercice de l'année XI, le Conseil municipal débloque un crédit de 40.000 pour les réparations nécessaires qui permettront d'assurer les gros travaux ; un autre de 36.000 fera face aux achats de fournitures. Enfin on débloque immédiatement 25.000 francs pour assurer les premiers frais. Ce total de 101.000 reste insuffisant. Il a fallu rogner sur les principaux postes de dépenses pour assurer l'ouverture du lycée. On est loin des enthousiasmes supposés qui devaient présider à sa création. Les autorités municipales traduisent leur hostilité en retardant au maximum les travaux et en les réduisant au minimum.



## II) Les dépenses d'installation du lycée.

Le livre de la Trésorerie de la Ville (23) donne de précieuses indications sur les dépenses occasionnées par l'installation du lycée. Pour les trois mairies, la ville de Lyon a consacré 126.442 francs 26 aux dépenses de l'Instruction publique. Celle du Midi a dépensé à elle seule 105.442 francs 26. Or, le Journal de la Caisse de la Ville (24) indique que les dépenses se sont élevées à 105.171 francs 88. La différence entre les deux sommes représente le salaire de Delandine (25).

Nous distinguons trois sortes de dépenses : les travaux de remise en état des bâtiments, les fournitures et les dépenses diverses. D'après le journal de la Caisse de la Ville, nous proposons les chiffres suivants :

-Remise en état des bâtiments	: 42.268 francs 07.
-Dépenses d'équipement	: 54.830 francs 07.
-Dépenses diverses	: 7091 francs 85
Total	: 104.189 francs 99.

### 1°) La remise en état des bâtiments.

Les travaux de réparations s'élèvent à un total de 42.268 francs 07. Pour mieux suivre les diverses réparations, nous les ventilons en 12 postes de dépenses (26).

1-Menuiserie	10.500 francs (27)
2-Vitrierie	3.800 francs (28)
3-Maçonnerie	12.000 francs (29)
4-Charpenterie	10.000 francs (30)
5-Plâtrerie	850 francs (31)
6-Réparations à la cour	140 francs (32)
7-Travaux divers	600 francs (33)
8-Tapisserie	64 francs 50 (34)
9-Sécurité	800 francs (35)

10-Surveillance des travaux	685 francs (36)
11-Serrurerie	2326 francs 65 (37)
12-Rénumération architectes	501 francs 92 (38)
Total	42.268 francs 07.

En attendant la nomination du proviseur, le maire du Midi, sollicité par le préfet, prend en main les premiers travaux. Le 27 nivôse an XI (17 janvier 1803), le Conseil municipal (39), à la demande du préfet, met à sa disposition une somme de 25.000 francs pour les entreprendre. En effet, il faut installer déceimment Villar et Delambre. Les locaux ainsi transformés seront affectés au logement du proviseur et du censeur. Sur les 25.000 francs, 3129 francs 45 1/2 sont consacrés à cette tâche. En fait, il n'y a pas de grosses réparations (40). Il faut surtout meubler (41), acheter des draps et linge (42), assurer le chauffage (43), l'éclairage (44) et d'autres dépenses (45).

Pour commencer les gros travaux, le maire du Midi fait preuve de bonne volonté, mais n'obtient aucun résultat. A l'arrivée de la Commission, rien n'a été entrepris. Villar et Delambre se saisissent du dossier pour les accélérer. Mais, préoccupés par le choix des professeurs et des élèves, ils n'arrivent à rien. Ils attendent avec impatience la nomination du proviseur, comptant sur lui pour lever les obstacles et, surtout, respecter les délais d'ouverture du lycée.

Aussitôt entré en fonctions, Bérenger se trouve confronté à ce dossier important et difficile à traiter. Rien dans sa carrière ne l'a préparé à cette fonction d'entrepreneur et de conciliateur. Il sait qu'il va se heurter à de nombreuses oppositions, d'autant plus que la Commission se désintéresse de la question. Delambre et Villar, trop contents de se décharger de leurs responsabilités, justifient leur position. C'est au proviseur et au censeur, écrivent-ils, comme au Lycée de Moulins (46) de s'occuper de la remise en état des bâtiments. Le proviseur se doit d'être le maître

d'oeuvre. La Commission oublie de dire qu'à Moulins, la Municipalité collabore étroitement avec les administrateurs pour assurer l'ouverture du lycée (47).

Bérenger se targue de sa bonne volonté mais, entre le 27 janvier et le 27 février, il n'obtient aucun résultat. Les travaux n'ont pas encore commencé. Delambre à son retour à Lyon, dresse un constat d'échec (48) mais, écrit-il à Fourcroy, ce n'est pas la faute du proviseur. C'est un problème qui le dépasse et il faut s'adresser aux autorités supérieures. En effet, les locataires du pensionnat ne veulent pas déguerpir. Les bâtiments sont loués à bail et ils sont prêts à porter leur cause devant les tribunaux, ce qui provoquera un retard de six mois. Dans ce cas, le lycée ne pourra pas ouvrir avant l'année scolaire 1804-1805. C'est au préfet de prendre ses responsabilités, insiste Delambre. Peut-être celui-ci veut-il ménager les autorités municipales, hostiles à l'expulsion des locataires, mais il faut agir. Le préfet, sommé d'obéir rapidement aux demandes de Delambre, prend l'arrêté d'expulsion demandé (49).

Mais les architectes à leur tour arrêtent les travaux. Les intempéries ne permettent pas de refaire les toitures sans danger et cet hiver est particulièrement froid (50). Il faut donc attendre. Mais il y a un autre problème, reprennent les architectes. On a modifié les plans originaux des réparations présentés à la Municipalité et celle-ci exige l'établissement d'un nouveau devis avant tout commencement des travaux. Sur ces entrefaites, Delambre et Villar annoncent leur départ. Le préfet s'étonne. N'avaient-ils pas promis de ne pas quitter Lyon avant de résoudre définitivement les questions des réparations ? Nous ne pouvons pas faire autrement, rétorque la Commission (51). Nous avons d'autres tâches importantes et nous devons continuer notre tournée pour assurer l'établissement d'autres lycées. Mais ajoutent-ils, ils

laissent derrière eux un proviseur zélé, et à qui ils remettent tous leurs pouvoirs en vue de l'organisation des locaux.

Voilà Bérenger investi de toutes les responsabilités. Il obtient des architectes Perrenciol (52) et Marion (53) la présentation du nouveau devis au maire du Midi le 12 ventôse an XI (3 mars 1803) et les travaux peuvent enfin commencer le 16 ventôse an XI (7 mars 1803). Le nouveau censeur des études Apert, chargé de renseigner Fourcroy, exprime sa satisfaction. Le préfet et le proviseur se démènent. Grâce à eux les travaux se sont engagés. Cependant, il faut reconnaître que la tâche semble insurmontable. Les bâtiments du lycée sont certes magnifiques, mais il est difficile de se faire une idée de leur état de délabrement. De plus, les architectes sur des prétextes futiles, sans doute encouragés par les autorités municipales, retardent sans cesse leur progression. Il a fallu toute la bonne volonté du préfet et du proviseur, ajoute le censeur, pour les obliger à construire une salle d'études et un dortoir (54). Mais comment assurer l'accueil de quelques élèves, alors qu'on n'a pas respecté le délai du 1er germinal an XI (22 mars 1803)? Sans problème, répond le proviseur (55). Pensez donc, monsieur le conseiller d'Etat, tout en assurant mon cours de belles-lettres à l'Ecole centrale, je suis avec attention l'avancement des travaux. On respectera le calendrier prévu.

Bérenger ne cesse de se féliciter des bons résultats obtenus. Les quatre dortoirs sont prêts et, fin avril, on pourra accueillir des élèves, peut-être en petit nombre, mais on pourra les accueillir. Cependant, derrière cet optimisme de façade, le proviseur se heurte toujours aux mêmes difficultés. Pour obtenir des appuis, il convoque le Bureau (56) pour le 16 germinal an XI (6 avril 1803). Les intéressés se récusent. Ils ont d'autres activités. De leur côté, les architectes présentent leur troisième devis le 7 germinal an XI (28 mars 1803). Une semaine après la date d'ouverture prévue, ils en sont encore à chiffrer la remise en état

d'une partie des 2ème et 3ème étage du collège. D'ailleurs, on décide de faire du provisoire. Contrairement aux plans initiaux, on installera 2 dortoirs au 1er étage, 1 dortoir au second et un autre au troisième. A côté de chacun, seront installées une salle d'études et une chambre pour le maître de quartier. Au 2ème étage, on prévoit aussi une infirmerie. Mais les travaux traînent. Il faut prendre des dispositions. Le préfet proroge l'Ecole centrale (57) jusqu'au 1er messidor an XI (20 juin 1803). Mais ce n'est pas suffisant. Il a pris son arrêté pour expulser les locataires, mais certains sont encore là et les aménagements du rez-de-chaussée du pensionnat sont incomplets. A son corps défendant, reprend-t-il (58), il demande à Fourcroy, vu l'état du chantier, la permission de répartir les élèves, dans les écoles secondaires de Lyon, de la Croix-Rousse, de Vaise, de Saint-Just, et de la Guillotière. Fourcroy refuse et fait part de son mécontentement. Ce serait reconnaître un échec et donner raison aux autorités municipales qui ont retardé l'ouverture du lycée. On fera en sorte d'envoyer les élèves par petits groupes et, à mesure de l'avancement des travaux on en augmentera le nombre. On fera l'inauguration solennelle à la mi-juillet, même s'ils sont pas terminés. De plus, il faudrait que les professeurs puissent loger sur place. Impossible, répond le proviseur ; possible, ordonne Fourcroy. Il faut savoir surmonter les premières difficultés.

On se donne donc un nouveau délai. Mais la situation n'évolue guère. Le 28 floréal an XI (18 mai 1803), le préfet constate (59) qu'il manque des portes et des serrures à deux dortoirs et que les chambres des maîtres de quartier ne sont pas encore meublées. Ils devront se contenter de leur lit. Quant aux cuisines, salles d'études, infirmerie, tout sera prêt, disons vers le mois de juillet. Il faut songer à commencer et terminer rapidement la loge du portier et à aménager les chambres de l'aumônier et du chirurgien. Il faut donc encore retarder l'ouverture du lycée. Encore combien

de temps, s'impatiente Fourcroy ? Certes, on n'a pas pu respecter la date du 21 mars mais, étant donné que les planchers, les cloisons, les portes ne seront pas terminés avant mai 1803, étant donné que les cuisines, réfectoire demandent un autre délai, il serait bon d'accueillir des élèves à la mi-juillet, au moment de l'inauguration solennelle des lieux.

Il semble donc que Bérenger n'a rien pu faire de plus et n'a pas voulu faire mieux. On lui demandait de se consacrer uniquement aux problèmes matériels. On pensait qu'il était le mieux placé pour aplanir les difficultés et user de son autorité pour surmonter les obstacles. C'était sans doute une des raisons de sa nomination. Mais lui n'est pas de cet avis. Il affirme dans une lettre à Fourcroy (60) que ce n'est pas le travail d'un proviseur de s'occuper des réparations des bâtiments. Il y a d'autres personnes mieux placées que lui, en l'occurrence le maire du Midi et le préfet du Rhône. Il justifie ainsi ses carences dénoncées par le censeur, qui l'accuse d'avoir fait blanchir des murs alors que dortoirs et salles d'études ne sont pas équipés. Mais n'est-ce pas une fausse querelle ? On sait que la plupart des proviseurs ont eu de grandes difficultés pour installer leur lycée (61). Très souvent, il a fallu retarder les ouvertures.

Il faut reconnaître que Bérenger, puisqu'il est désigné comme le principal responsable, ne s'en est pas trop mal tiré. Les premiers élèves arrivent au début de juin et on les accueille. Donc, c'est un retard de deux mois, qui n'est pas considérable. Ce professeur de belles-lettres, fort peu intéressé par les questions matérielles, a su tirer son épingle du jeu. On lui demandait de préparer l'accueil de 100 pensionnaires et il les réceptionne dans la même année 1803. Certes, les travaux ne sont pas terminés et cette précarité a joué contre le lycée. Dans ce cas, en accord avec le proviseur, il fallait ouvrir le lycée seulement pour l'année scolaire 1804-1805. Mais on voulait faire vite pour combattre les concurrences redoutables des

écoles secondaires.

## 2) Les dépenses d'équipement du lycée.

Les dépenses de l'exercice de l'an XI s'élèvent à 54.830 francs 07. Il faut équiper les dortoirs, les salles d'étude, les salles de classe, les réfectoires, les cuisines, la boulangerie et l'infirmerie.

### A) L'équipement des dortoirs.

Ils se situent donc dans le bâtiment du collège. 2 sont au premier étage, 1 au second et 1 au 3ème.

### La fourniture des lits.

Dans le procès-verbal de l'organisation du lycée (62), on raisonne sur le chiffre de 215 lits. 165 lits seront fournis pour les élèves du gouvernement, 20 lits seront placés à l'infirmerie, 6 lits pour les trois administrateurs, l'aumônier, l'instructeur militaire et le chirurgien médecin, 24 lits pour le personnel logé au lycée. Les pensionnaires payants devront eux mêmes payer leur lit et son équipement. Pour l'année scolaire 1804-1805, on prévoit 50 lits supplémentaires. Il faut donc en fournir 265.

A la suite de la décision du gouvernement d'abaisser le nombre de pensionnaires payants, on retient pour assurer l'ouverture du lycée, le nombre de 120 lits pour les élèves.

L'architecte Marion le 13 ventôse an XI (4 mars 1803), propose à soumission le lit modèle (63). Il sera long de 6 pieds (1m 948), large de 2 pieds 9 pouces (0m 892) et aura comme poids total 171 livres (85 kilos 5). A raison de 0f 60 la livre il coûtera 102 francs

69. Les soumissionnaires doivent respecter un calendrier strict. Sur le total des 120 lits soumissionnés, ils devront fournir 24 lits le 25 germinal an XI (15 avril 1803), 24 lits pour le 10 floréal (30 avril), 24 lits pour le 4 prairial (24 mai), 24 lits pour le 25 prairial (14 juin) et 24 lits pour le 10 messidor (29 juin). On remarque donc, une fois de plus, que les autorités municipales ne respectent pas la date officielle du 1er germinal d'ouverture du lycée. Les soumissions se font du 27 ventôse (18 mars) au 18 germinal (8 avril). Il y a au total 13 soumissionnaires qui pourraient ainsi fabriquer au total 252 lits avant la date du 28 juin, mais un seul, Jean-Marie Despierre respecte la somme proposée (64).

Le 19 germinal (9 avril), le maire du Midi conclut les accords avec 5 soumissionnaires. Jean Despierre, serrurier à Oullins, livrera 24 lits de fer, François Charbonnet serrurier à la Guillotière, 20 lits de fer, Antoine Font, serrurier à Saint-Genis Laval, 20 lits de fer, Jean-Marie Despierre, 13 rue du Plat, 12 lits de fer, Olagnier serrurier à Guillotière, 20 lits de fer. En cas de retard, il est prévu une pénalité d'un vingtième de la somme prévue initialement. On prévoit donc la fabrication de 96 lits. Le préfet s'en étonne et le 22 germinal (12 avril), fait savoir au maire du Midi (65) que le gouvernement veut la fabrication de 120 lits pour l'ouverture immédiate du Lycée.

Le maire du Midi s'en tient aux 96 lits, mais change les exigences. Les lits auront un poids obligatoire, situé entre 85 et 90 kilos à raison d'1f 30 par kilo, ce qui donne un prix variant entre 110 francs 5 et 117 francs. On se rapproche ainsi des prix demandés par les soumissionnaires. Les délais de livraison sont soigneusement indiqués.

25 avril	10 mai	21 mai	4 juin	21 juin	4 juillet
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	4	4



3	3	3	3	4	4
2	2	2	2	2	2
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	4	4
-	-	-	-	-	-
15	15	15	15	18	18

A ces 96 lits on en ajoute 9 à l'ancienne, dont le prix est de 130 francs à 133 francs 33 par unité.

En attendant, il faut prévoir une rentrée échelonnée de pensionnaires du mois de juin aux débuts de l'année scolaire 1803-1804. Nous pensons même que la Municipalité envisageait d'ouvrir le lycée seulement au mois d'octobre. Mais les premiers pensionnaires arrivent au début du mois de juin. Il faut donc se presser. De plus, les sommes consacrées à la fabrication des lits semblent trop élevées. La Municipalité fait ses comptes. On dépenserait pour ceux des élèves, à raison de 110 francs 5, la somme de 10.608 francs et pour les 9 à l'ancienne, 1170 francs, à raison de 130 francs par lit. On dispose donc d'une somme globale de 11.778 francs. D'autre part, le préfet réclame la fabrication de 250 lits. On décide donc de les fabriquer moins lourds afin d'en augmenter le nombre. Ainsi, il est prévu dans un autre budget, d'en fabriquer 200 pour les élèves à 44 francs pièce, soit 8800 francs. En ajoutant 1170 francs de lits à l'ancienne, et 1000 francs de compléments en bois, la dépense sera de 10.970 francs. Mais les autorités font remarquer qu'il en faut aussi pour les domestiques. La Municipalité rappelle que le nombre d'élèves a diminué. On en fera 165 lits pour les élèves, soit une somme de 7260 francs. On donnera au proviseur et au procureur-gérant les 2 lits à l'ancienne achetés pour la Commission, payés sans doute 282 francs, plus les compléments en bois, ce qui donnera 482 francs. Le censeur célibataire, les maîtres d'études, l'aumônier et le personnel de service auront des lits en fer, au prix d'environ 88 francs, ce qui

donne 4400 francs pour 50 personnes. Ainsi avec un total de 12.142 francs, on respecterait à peu près les dépenses prévues. En fait, les lits reviennent à 11.130 francs 4.

Les délais de livraison sont tenus. Certes, le proviseur constate que François Charbonnet n'a pas observé la longueur des lits (66). Mais, il n'y a pas volonté manifeste de tromperie, reprend-il, car le poids est respecté. Il faut donc payer. Les lits serviront aux plus jeunes élèves. Ainsi, le 1er vendémiaire (24 septembre), 206 lits de fer ont été livrés (67). 8 autres suivent rapidement. Les autorités du lycée réclament les 36 manquants et continueront à les réclamer en 1806. Mais la Municipalité considère que c'est suffisant. Le nombre d'élèves ne justifie pas d'autres dépenses. Les pensionnaires payants achèteront eux-mêmes leurs lits. Les 216 lits reviennent à 10.648 francs 40, soit 49 francs 29 par lit et à 11.130 francs 40 avec les lits à l'ancienne, soit 51 francs 05 par lit (68)

Il faut aussi équiper les lits, de matelas, de draps, de couvertures et de garde-paille. Or les autorités municipales équipent seulement 160-165 lits, malgré les réclamations de l'administration du lycée (69).

#### Les couvertures.

La livraison des couvertures pose des problèmes importants au proviseur et au procureur-gérant. On en a prévu trois sortes : les couvertures de laine utilisées en saison froide, les couvertures de coton et les couvertures en bourre de soie, servant de couvre-lit. On abandonne la fabrication des couvertures en bourre de soie.

Comme le lycée ouvre en période chaude, on s'occupe d'abord des couvertures de coton. Deux modèles sont déposés à la mairie du Midi en vue de l'adjudication (70). Le premier a 8 pieds de longueur et 7 pieds de largeur soit une longueur de 2m 59-2m 60 et une largeur de 2m 27. Le deuxième propose une longueur de 7

pieds et demi et une largeur de 5 pieds 10 pouces à 6 pieds soit une longueur de 2m 43-2m 44 à 1m 94-1m 95. Le procureur-gérant réceptionne les premières. Le 11 prairial an XI (31 mai 1803), il écrit au maire du Midi pour se plaindre. Le fabricant Lebrun devait livrer pour le 10 prairial (30 mai), 100 couvertures de coton. Il n'en a livré que 23. Aucune ne correspond au modèle déposé. Il manque facilement 8 pouces dans la longueur soit 20 cm et 4 à 6 pouces dans la largeur soit 10 à 12 cm. De plus la qualité est moindre. Aucune n'est marquée au nom du lycée. Il faut les refuser. Malgré ce contretemps, le lycée est pourvu suffisamment de couvertures lors de l'arrivée des élèves (71). Il en reçoit 116 de coton, 20 de bourre de soie, et en fabrique 32, soit un total de 168. Le prix total est de 2464 francs, soit 14 francs 66 par couverture.

Les difficultés sont plus importantes pour les couvertures de laine. Dans sa lettre du 11 prairial, le procureur-gérant propose de se fournir directement dans les fabriques de Lyon, ce qui supprimerait les délais d'attente. On pourrait aussi obtenir des rabais. Mais l'administration municipale n'est pas de cet avis. Comme pour les couvertures de laine, on en prévoit deux sortes. Les plus grandes auront 8 pieds de longueur et 7 pieds de large soit une longueur de 2m 59-2m 60 sur une largeur de 2m 43-2m 44. Elles devront être blanches et coûteront 20 francs. Elles équiperont les lits à l'ancienne. Les autres, également blanches, auront 7 pieds 10 pouces de longueur et 6 pieds de largeur soit une longueur de 2m 54 sur une largeur d'1m 94. Le prix sera de 18 francs. Les adjudications sont donc lancées sur cette base. Les fabricants proposent des prix plus élevés (72). Il faut donc transiger et accepter des augmentations. Mais les livraisons se font attendre. Le procureur-gérant demande à plusieurs reprises qu'on les accélère (73). Les fraîcheurs arrivent et les élèves n'ont que des couvertures de coton.

Enfin, le fabricant Villot livre 50 couvertures. Malheureusement, constate le procureur-gérant, on doit les refuser, bien que l'on soit le 1er complémentaire de l'an XI (18 septembre 1803). Certaines ont seulement 1m 94 de longueur ; d'autres ont 2m 11, quelques unes atteignent 2m 27. La largeur se situe autour d'1m 78. Le poids n'est jamais respecté (74). D'ailleurs, le fabricant renonce au marché des 144 couvertures qu'il devait livrer au lycée.

Un autre fournisseur, Ebra, s'est engagé à fabriquer 100 couvertures de laine, 50 à 5 joints, au prix de 22 francs, et 50 à 6 joints au prix de 26 francs. Il livre les premières seulement le 20 vendémiaire (13 octobre 1803). Le procureur-gérant se plaint au maire du Midi (75). Le fabricant n'a pas respecté les normes demandées. Toutes sont plus petites. La majorité ont 4 pouces de longueur en moins, et 2 à 4 pouces de largeur. Elles mesurent ainsi 2m 26 sur 1m 96. Mais comment les refuser ? On en a tant besoin ! Le fabricant est sans doute de bonne foi, car elles sont au-dessus du poids requis. Il faut donc les accepter. Malgré tout, les élèves doivent attendre quelque temps, mais les livraisons sont faites (76). Les 149 couvertures en laine reviennent à 3725 francs, soit 25 francs, chacune.

#### Les matelas.

Les matelas doivent être de laine blanche mi foncée et doivent peser 30 livres poids de Lyon, y compris la toile. Le 3 floréal an XI (23 avril 1803), le tapissier Dufraisse, marchand de meubles, 113, rue de la Gerbe, essaye d'enlever un marché de 180 matelas, grâce à la recommandation de Peillon auprès du maire du Midi. Mais ses prix sont élevés. Pour une qualité supérieure, il propose 58 francs, pour une plus commune 55 francs. Ses concurrents Joseph Perroud et Etienne Vagniat demandent 50 francs. Mais Jean Marie Gondamin, marchand de laine, 33, rue de la Pescherie, veulent enlever le marché de 180 matelas à 43 francs

pièce. Nous ne connaissons pas le chiffre proposé par Lombard, aussi marchand de laine. Mais les livraisons se font attendre. Le 1er fructidor an XI (19 août 1803), le procureur-gérant constate qu'il en a reçu seulement 129 (77). Il lui en faut rapidement 121 supplémentaires. Mais en fait, il ne disposera que de 160 matelas (78). L'ensemble revient à 6055 francs 47, soit 37 francs 84 par matelas.

#### Les draps.

Le 12 floréal an XI (2 mai 1803), la mairie soumissionne 6000 aulnes de tissus, soit 7128 m pour la fabrication de 360 paires de draps. On décide donc d'équiper 160 lits de deux paires chacun, soit 320 paires. Il était prévu qu'une paire coûterait 25 francs. Mais on diminue le métrage et aussi la qualité. D'après un mandat de 15 francs 85 versé à Doux, marchand de draps, nous retenons un prix moyen variant entre 12 à 16 francs (79). La dépense prévue est donc de 4062 francs 58, soit 12 francs 69 (80).

Pour les garde-paille, on fixe la somme de 10 francs. Or, le 1er floréal an XI (21 avril 1803), l'établissement Billet frères, maison Tolozan, Grande rue Neuve se propose de livrer 180 garde-paille tout faits et garnis de paillette, ceux en toile rayée à 11 francs et ceux en toile rousse à 10 francs (81). Le procureur-gérant aimerait que l'on retienne cette solution, car il serait possible d'obtenir une petite diminution de prix, mais le maire du Midi refuse. Le 12 floréal an XI (2 mai 1803), il fait soumissionner les 120 garde-paille. Jossinet se plaint de retards dans les livraisons. Le 1er fructidor an XI (19 août 1803), il constate qu'il n'en a reçu que 106 et, ajoute-t-il, il aurait été meilleur de faire confiance à l'établissement Billet. On peut donc penser que le prix total est au maximum de 1600 francs (82). Nous ventilons cette somme en partie dans les dépenses d'ameublement, en partie dans les dépenses diverses.

Le maire du Midi fait soumissionner aussi le 12 floréal, 180 traversins. Dans le budget initial on avait prévu la somme de 10 francs par traversin. Mais un seul soumissionnaire Dufraisse propose le traversin à plumes d'oies et coutil fin à 16 francs pièce. Il y a aussi des retards de livraisons. A la date du 1er fructidor (19 août), on n'a livré que 144 traversins. Le prix total des traversins s'élève donc au maximum à 1600 francs (83). Nous ventilons cette somme en partie dans les dépenses d'ameublement, en partie dans les dépenses diverses.

On est moins pressé pour les autres fournitures. Dans le budget initial, on prévoit 1 franc 5 par chaise, 15 francs par séparation de lit en toile, et 1 par vase de nuit. Il semble que certaines de ces dépenses soient reportées et plus tard. D'autres sont affectées à d'autres postes.

L'équipement des dortoirs a posé des problèmes au proviseur et au procureur-gérant. Il a fallu donc échelonner l'arrivée des élèves entre les mois de juin et de novembre. Mais il y a encore des retards et il fallu des trésors d'ingéniosité pour loger décentement les élèves et le personnel (84).

#### B) L'équipement des salles d'études.

Elles se situent dans le bâtiment du collège à côté des dortoirs. Il y a donc 2 salles d'études au 1er étage, une salle au 2ème et une salle au 3ème. Pour les équiper on prévoit des pupitres, des bancs et des quinquets pour l'éclairage. On demande la fabrication de 22 pupitres, ce qui, à raison de 10 à 12 élèves par pupitre, donne un total de 220 places à 240 places. Le procureur-gérant demande la confection de quinquets assez puissants pour permettre aux élèves de faire leur travail. Il est difficile d'estimer les dépenses totales, car le tout est confondu dans les dépenses d'ameublement. Ces dernières représentent un total global de 8139 francs 69 (85).

C) L'équipement du réfectoire et de la cuisine.

On prévoit la construction de deux réfectoires, mais il faut faire vite. On choisit donc la maison de la Boulangerie pour installer côte à côte la cuisine et le réfectoire.

On estime les dépenses nécessaires pour 200 personnes à 12.000 francs. Mais on raisonne sur un effectif moindre et on dépense 11.717 francs 26.

Le 12 floréal (2 mai) le maire du Midi fait soumissionner les objets en étain, les objets en fer et les objets en cuivre. Les soumissions se font sur la base de 200 personnes.

Etains :

A raison d'une soupière pour 4 personnes : 50 soupières à 7 francs : 350 francs.

A raison d'un pot à eau d'un litre pour 5 personnes : 50 pots à 5 francs : 250 francs.

A raison de 200 assiettes rondes et creuses pour la soupe à 3 francs : 600 francs.

A raison de 400 assiettes plates à 2 francs 75 : 1100 francs.

A raison d'un plat pour 4 personnes : 100 plats à 5 francs 66 : 566 francs.

Total 2866 francs.

Les soumissions sont faites par Morel et compagnie, potier, 5 rue Confort. Pour les soupières et les pots à eau, ils proposent 45 sols la livre, poids de Lyon ; pour les assiettes et les plats, 38 sols la livre, poids de Lyon.

Fers :

Réipients.

Broches.

4 poêles de différentes grandeurs.  
3 diables ou petites poêles.

1 tourne-broche.  
6 broches de différentes grandeurs.  
12 petites broches.  
1 hâtier pour porter la broche.

#### Couverts.

fourchettes, couteaux et cuillères pour les élèves et le personnel.  
6 grandes fourchettes pour découper.  
4 cuillères à arroser.

#### Instruments.

3 crémaillères.  
3 lèche-frites.  
4 grilles à feu de différentes grandeurs.  
6 pelles à feu de différentes grandeurs.  
2 fourches pour le feu.  
2 râbles pour le four.  
12 chevrettes de différentes grandeurs.  
3 paires de pinces pour le potager.  
6 râpes en fer blanc.  
3 râpes à muscade.  
2 paires de fritoires pour hacher la viande.  
2 gros couperets.  
1 tapette.

Cuivres :

#### Réipients.

2 chaudières pour le feu.  
2 chaudières pour le lavoir.  
2 bassines pour rincer la vaisselle.  
24 casseroles grandes et petites.

#### Autres instruments.

6 grandes passoires.  
6 écumoirs.  
12 cuillères à dégraisser.  
12 cuillères à pots.



6 marmites.	12 plaques pour les fours.
1 chaudière.	
4 chaudrons pour les légumes.	
8 grandes bassines pour les entrées.	
2 grandes daubières.	
1 daubière de moyenne grandeur.	
3 grandes poissonnières.	
3 poêles de cuivre	
2 grands coquettards.	
2 grands pots à friture.	
8 tourtières.	
2 bassins.	

Les cuivres attirent plusieurs soumissionnaires. Le 10 floréal (30 avril), Maillot, chaudronnier, 68, rue Grenette, propose de fabriquer tous les objets en cuivre à raison de 43 sols la livre poids de Lyon. Le 12 floréal (2 mai), Masson cadet, 106, rue Grenette, soumissionne à 42 sols la livre, poids de Lyon, tandis que la veuve Chaize, marchande chaudronnière, 48, Grande rue Mercière, demande 43 sols la livre poids de Lyon.

Les livraisons des étains (86), des fers (87) et des cuivres (88) se font dans les délais demandés. L'ensemble représente une dépense de 11.717 francs 26 avec d'autres dépenses (89).

Pour compléter l'équipement du réfectoire et la cuisine, il faut aussi des bancs, des tables. On retrouve le montant des dépenses dans le total de l'ameublement du lycée. Il faut aussi des nappes, des torchons, des tabliers pour les domestiques, des serviettes pour les élèves et des essuies-mains. On estime les dépenses nécessaires à 8100 francs. Elles sont en fait de 7535 francs 66 (90).

#### D) L'équipement de l'infirmerie.

En attendant d'installer une grande infirmerie, on décide de transformer un local dans le collège au 3

ème étage. Il faut donc former 6 alcôves séparées par des rideaux en cretonne. De plus, il faut prévoir 3 lits isolés et 3 chaises percées. Pour les malades trop faibles pour se lever, il faut 2 bassins d'étain, 3 seringues, 2 baignoires de cuivre étamé, un grand bain de cuivre, un coquemar de cuivre, 2 chevets, une pelle, une pincette, des soufflets, deux seaux de cuivre, une fontaine de cuivre. Des tables et chaises compléteront l'indispensable. Les dépenses sont réparties dans d'autres postes.

### 3°) Les dépenses diverses.

Elles se montent à 3962 francs 4. On retrouve aussi bien des crédits accordés aux administrateurs que des sommes affectées à de petites réparations (91). Il faut ajouter les 3129 francs 45 affectés à l'installation des inspecteurs généraux. Le total est de 7091 francs 85.

Ainsi sous le provisorat de Bérenger, les problèmes d'installation du lycée ne sont pas entièrement résolus. Les autorités municipales freinent au maximum les dépenses et provoquent des retards jugés importants par Fourcroy. Cependant, bon gré, mal gré, les bâtiments s'équipent et les élèves arrivent. Le proviseur laissait donc à son successeur une situation somme toute acceptable. Bien entendu, il lui faut faire face aux problèmes quotidiens et s'armait de patience pour obtenir des autorités un peu plus de souplesse dans l'octroi des crédits nécessaires au lycée.

- 1) ARCH. D. Rhône 2 Q 85
- 2) ARCH. D. F 17 7839.
- 3) ARCH. D. Rhône 2 K 6.
- 4) ARCH. D. Rhône 2 Q 85.
- 5) Procès verbaux ouvr. cit., p 60.
- 6) -Bregnot du Lut et Pericaud aîné, ouvr. cit., p. 51.

-Charvet (E. L. G.), Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms. Illustrés de 20 portraits d'architectes. Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, in-4°, 423 p.

-Audin (M.), L'Hôtel de ville de Lyon. Lyon, imprimerie des deux collines, Lyon, 1921, in-8°, 61 p.

-Desjardins (T.) Histoire de l'Hôtel de Ville de Lyon depuis l'époque de la reconstruction jusqu'à nos jours. Lyon, Perrin, 1871, in-8°, 131 p.

Ennemond-Balthazard Cochet 1760-1835, membre de l'Académie de Lyon. Il est l'auteur de quelques opuscules. Le monument funèbre élevé dans la plaine des Brotteaux, aux victimes du siège, a été construit sur ses dessins. Il présenta un projet de restauration de l'Hôtel de ville.

Dans ARCH. D. Rhône 4 M 388, on peut lire "architecte à Lyon. A toujours nagé entre deux eaux. Ses principes sont faibles et a fort peu de génie et croit à son mérite. Il aime la bonne chère. Sa fortune est ordinaire."

7) En fait, on ne peut pas considérer que c'est un prix modéré. Le prix des pensions à Lyon est généralement inférieur. Les autorités municipales savent donc qu'il sera difficile d'attirer des élèves.

8) ARCH. N. F 19 350.

9) ARCH. D. Rhône 1 N 3, séance de l'an XI.

10) ARCH. A. de Lyon E F 3.

11) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution

personnelle, mobilière et somptuaire, an X. Bérenger, Cogell et Tabard.

12) ARCH. M. Lyon 1S 115 1/6.

13) ARCH. N. F 17 7839.

14) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de la Commission au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803).

15) Flacheron (R), Collège, in Lyon Ancien, p. 110 à 114 et 118 à 130.

16) Pointe (Dr.), Hygiène des Collèges, comprenant l'histoire médicale du Collège royal de Lyon. Paris, J. B. Baillièrre, 1846, in-8°, 442 p.

17) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an X.

18) Kleinlaucz, ouvr. cit., p. 50.

18) Procès-verbaux ouvr. cit., p. 60.

19) ARCH. N. F 17 7839.

20) -ARCH. N. F 17 2484. L'inspection générale, sur les conseils de Louis Nompère de Champagny conteste la propriété des bâtiments à la ville, ce qui provoque des réactions de la part de la Municipalité.

-ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Séance du 20 mai 1809 du Conseil municipal. Le Grand-Maître de l'Université conteste à Lyon, la pleine propriété des bâtiments du lycée. Le rapporteur fait un long historique pour prouver le contraire. Ainsi la ville est devenue propriétaire d'une partie des bâtiments en 1527. Elle a acheté le reste en 1579. En 1731, elle a dépensé 100.000 francs pour la construction du pensionnat. En 1772, les Pères de l'Oratoire ont voulu contester cette propriété mais ils ont dû se rendre à l'évidence. Pour cette raison, en 1772, la ville a fait mettre des inscriptions pour montrer que les bâtiments du Grand Collège lui appartenaient.

- 21) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère.
- 22) ARCH. N. F 17 7839. Le successeur de Bérenger se plaint de ce que les toitures ne soient pas terminées.
- 23) ARCH. M. Lyon, L, Livre de la Trésorerie de la Ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.
- 24) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la ville an XI. On vérifie ainsi les comptes du livre de la Trésorerie de la Ville.
- 25) Le traitement de Delandine est compris dans les dépenses de l'Instruction publique.
- 26) En travaillant sur la série M (Lycée Ampère) et la série L des Archives municipales, nous avons fait des regroupements. Bien entendu, ce sont des interprétations sujettes à des erreurs.
- 27) Payer à Alibert, menuisier, pour travaux au lycée.
- Mandat du 4 prairial (24 mai) : 3000 francs.
  - Mandat du 3 messidor (22 juin) : 4000 francs.
  - Mandat du 15 fructidor (2 septembre) : 1000 francs.
  - Mandat du 12 brumaire an XII porté sur l'exercice de l'an XI (4 novembre) : 2500 francs
- la somme totale est de 10.500 francs.
- 28) Payer à Gubian, vitrier, pour travaux au lycée.
- Mandat du 5 prairial (25 mai) : 800 francs.
  - Mandat du 2 thermidor (21 juillet) : 1200 francs.
  - Mandat du 15 fructidor (2 septembre) : 300 francs.
  - Mandat du 15 brumaire an XII (7 novembre) porté sur l'exercice an XI : 1500 francs
- La somme totale est de 3800 francs.
- 29) Payer à Bornarel, maçon, pour travaux au lycée.
- Mandat du 4 prairial (24 mai) : 4000 francs.
  - Mandat du 2 thermidor (21 juillet) : 3500 francs.
  - Mandat du 15 fructidor (2 septembre) : 1500 francs.
  - Mandat du 15 brumaire an XII (7 novembre) porté sur l'exercice an XI : 3000 francs.

La somme totale est de 12.000 francs.

30) Payer à Creuzet, charpentier, pour travaux au lycée.

-Mandat du 5 prairial (25 mai) : 3500 francs.

-Mandat du 12 thermidor (31 juillet) : 2500 francs.

-Mandat du 14 fructidor (1er septembre) : 1000 francs.

-Mandat du 15 brumaire an XII (7 novembre) porté sur l'exercice de l'an XI : 3000 francs.

La somme totale est de 10.000 francs.

31) Payer à Lamotte, plâtrier, pour travaux au lycée.

-Mandat du 21 prairial (10 juin) : 600 francs

-Mandat du 6 thermidor (25 juillet) : 250 francs.

La somme totale est de 850 francs.

32) Payer à Bourdillon pour réparations à la cour mandat du 7 vendémiaire an XII (29 septembre) porté sur l'exercice de l'an XI : 140 francs.

33) Payer à Portier, tailleur de pierres, pour travaux au lycée.

-Mandat du 5 prairial (25 mai) : 300 francs.

Payé à Lambert Lauras, tailleur de pierres, pour travaux au lycée.

-Mandat du 5 thermidor (24 juillet) : 300 francs.

La somme totale est de 600 francs.

34) Payer à Desombrage, tapissier, pour papiers peints au lycée.

-Mandat du 19 vendémiaire an XII (12 octobre) porté sur l'exercice de l'an XI : 40 francs 50

Payer à Pargaud, couleur, pour ouvrages pour le lycée.

-Mandat du 19 vendémiaire an XII (12 octobre) porté sur l'exercice de l'an XII : 24 francs.

La somme totale est de 64 francs 50.

35) Payer à Blanchet, pompier, pour travaux au lycée. Mandat du 15 prairial (4 juin) : 800 francs.

36) Payer à Baudin, piqueur, contrôleur des travaux.

-Mandat du 5 prairial (5 mai) : 135 francs.

-Mandat du 3 thermidor (22 juillet) : 200 francs.

-Mandat du 16 fructidor (3 septembre) : 150 francs.

-Mandat du 6 brumaire an XII (29 novembre) porté sur l'exercice de l'an XI : 200 francs.

la somme totale est de 685 francs.

37) Payer à Despierre, serrurier, pour travaux au lycée.

-Mandat du 4 prairial (24 mai) : 1000 francs.

-Mandat du 2 thermidor (21 juillet) : 500 francs.

-Mandat du 22 thermidor (10 août) : 438 francs 90.

-Mandat du 14 fructidor (1er septembre) : 300 francs.

Payer à Farges, serrurier, pour travaux au lycée.

-Mandat du 30 messidor (19 juillet) : 87 francs 75.

La somme totale est de 2326 francs 65.

38) Payer à Marion architecte pour règlement de compte.

-Mandat du 2 thermidor (21 juillet) : 18 francs.

-Mandat du 2 complémentaire (19 septembre) : 483 francs 92.

La somme totale est de 501 francs 92.

39) ARCH. M. Lyon, M, Lycée Ampère.

40) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XL. Les réparations s'élèvent à 95 francs.

-Le 4 ventôse (23 février) le menuisier Alibert perçoit un mandat de 75 francs.

-Le 7 ventôse (27 février) Favre perçoit un mandat de 20 francs pour travaux au lycée.

41) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XL.

-30 pluviôse (19 janvier) mandat de 2050 francs au citoyen Mamy pour frais d'ameublement pour les inspecteurs généraux.

-4 ventôse (23 février) mandat de 12 francs 60 pour fourniture à l'ameublement des inspecteurs généraux.

-30 pluviôse (19 janvier) mandat de 170 francs à Bernard et Cognis (miroitiers) pour fournitures aux inspecteurs généraux.

Les sommes totales de l'ameublement pour les inspecteurs

généraux sont donc de 2232 francs 60.

42) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI.

-Payer à Mademoiselle Sanguin ou Sauguin, un mandat de 467 francs 40, pour fourniture de linge aux inspecteurs généraux, le 20 pluviôse (9 février).

43) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI.

-Fournitures de bois par Messin, mandat du 20 pluviôse (9 février) : 74 francs 6 1/2 et mandat du 10 ventôse (1er mars) de 75 francs 70.

-Mandat du 2 ventôse (21 février) de 12 francs 30 à Meunier (Indicateur de Lyon de 1809. Meunier Claude Alexis, marchand de charbons, 9, quai Saint Antoine. Meunier Etienne Michel, marchand de charbons, 78, rue Port du Temple).

Les dépenses de chauffage sont donc de 162 francs 60 1/2

44) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI

-Fournitures de bougies par Lienard (Indicateur de Lyon 1809. Liénard Claude et Poix, marchands épiciers et ciriers 37, place Confort), mandat du 20 pluviôse (9 février) : 30 francs.

45) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI.

Diverses Fournitures.

-Mandat de 106 francs 65 à Audrea (indiqué comme tourneur ci-dessous)

-Mandat de 5 francs à Privat (indiqué comme fondeur ci-dessous), le 2 ventôse (21 février).

-Mandat de 30 francs 20 à Carret pour diverses fournitures aux inspecteurs généraux.

L'ensemble des dépenses pour les inspecteurs généraux est de 3129 francs 45. Nous les incluons dans les dépenses diverses.

46) ARCH. N. F 17 7839.

47) Bouchard E, Histoire du Collège de Moulins. Moulins, 1872, in-8°, 145 p.

48) ARCH. N.F 17 7839, Lettre de la Commission au conseiller



d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 7 pluviôse an XI (27 janvier 1803).

49) ARCH. D. Rhône 2 K 6.

50) Argument vérifié. L'hiver est très rude.

51) B. M. Lyon, Fonds Coste, manuscrit 1054.

52) -Charvet, ouvr. cit., note 6.

Jean Perrenciol fut architecte de 1803 à 1805 de la ville de Lyon pour le Nord. Il fut aussi architecte de l'Hospice de la Charité, membre du jury du concours en 1818 et 1837 de l'Ecole des Beaux-Arts, et en 1833 de celui de la Martinière. En 1838, par son testament, il lègue 26.000 francs au dépôt de mendicité.

-ARCH. M. Lyon, Registre d'état civil, 1838, décès, acte 3135. Il décède le 24 juillet 1838, à l'âge de 84 ans. Il est indiqué qu'il était originaire de Doccio en Italie.

53) Charvet, ouvr. cit., note 6.

Claude Marion, architecte de la ville de Lyon pour le Midi (1803-1805), fut le constructeur de la fontaine de la place Grolier et dressa des plans pour le théâtre des Célestins. Il meurt le 13 mai 1809.

54) ARCH. N. F 17 7839, Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 23 germinal an XI (13 avril 1803).

55) ARCH. N. F 17 7839, Lettre du proviseur au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 24 germinal an XI (14 avril 1803).

56) ARCH. M. Lyon, M, Lycée Ampère.

57) ARCH. D. 2 K 6 et ARCH. N. F 17 7839, Lettre du préfet au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 17 ventôse an XI (8 mars 1803).

58) ARCH. N. F 17 7839. Lettre du préfet au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 19 germinal an XI (9 avril 1803).

- 59) ARCH. N. F 17 7839.
- 60) ARCH. N. F 17 7839, Lettre du proviseur au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 27 floréal an XI (17 mai 1803).
- 61) C'est le cas du Lycée de Moulins. Malgré l'aide de la Municipalité, on prend du retard pour les travaux.
- 62) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Nous n'avons pas le procès-verbal, mais Louis Nompère de Champagny en donne des extraits pour établir ses réclamations.
- 63) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère, Cahier des charges pour la confection de 120 lits. Le devis est établi par Marion, le 13 ventôse an XI (4 mars 1803).
- 64) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Les soumissions se situent entre 145 francs et 102 francs 69.
- 65) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Apert annonce que l'intention la plus formelle du gouvernement est l'accueil immédiat de 120 élèves nationaux et que le lycée doit s'équiper au plus vite.
- 66) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère, Lettre du proviseur au Maire du Midi, le 8 fructidor an XI (26 août 1803).
- 67) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère, Lettre du procureur-gérant, le 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803). Il constate que 206 lits ont été livrés par la Municipalité. Dans une autre lettre, datée du 1er ventôse an XII (21 février 1804), il raisonne toujours sur 206 lits. En 1806, Louis Nompère de Champagny parle de 206 lits en fer et de 12 autres lits. Nous trouvons un total de 216, porté à 218 avec les deux lits à l'ancienne.
- 68) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI.  
Parfois le relevé indique le type de marchandise livré, parfois on se contente de donner la somme. Il est donc délicat d'établir un

tableau des livraisons. Cependant nous proposons les indications suivantes :

-1) Dussigne. °24 floréal (14 mai) : 528 francs. Il respecterait donc les normes indiquées. Le lit serait donc de 44 francs. Donc 12 lits pour les élèves.

°25 prairial (14 juin) : 565 francs 95. Au prix de 44 francs, cela donnerait 12,86 lits. On peut donc penser qu'il a livré 13 lits à un poids légèrement inférieur. Cela donnerait un total de 25 lits pour les élèves.

-2) Charbonnet. °5 prairial (25 mai) : livraison de 12 lits au prix total de 1056 francs. Ce sont donc des lits pour le personnel, soit 88 francs par lit.

°9 messidor (28 juin) : 377 francs 85. Nous savons donc qu'il livre des lits pour élèves à moindre poids. Nous supposons donc une livraison de 9 lits d'élèves.

°14 fructidor (1er septembre) : 818 francs, soit 9 lits pour le personnel. Il a ainsi livré 30 lits au lycée.

-3) Fonts. °4 prairial (25 mai) : 484 francs, soit 11 lits au prix de 44 francs pièce.

°21 prairial (10 juin) : 396 francs, soit 9 lits au prix de 44 francs. Il a ainsi livré 20 lits au lycée.

-4) Brossard. °4 prairial (24 mai) : 528 francs, soit 12 lits au prix de 44 francs pièce.

°21 prairial (10 juin) : 352 francs, soit 8 lits au prix de 44 francs pièce. Il a ainsi livré 20 lits au lycée.

-5) OIagnier. °25 prairial (14 juin) : livraison de 30 lits au prix total de 1320 francs, soit 44 francs pièce.

-6) Depierre. °19 floréal (9 mai) : 600 francs pour fournitures de lits destinés au lycée. Nous supposons donc qu'à la suite d'un moindre poids, le lit est payé un peu moins de 44 francs, ce qui donne 14 lits d'élèves.

7 prairial (27 mai) : 440 francs pour fournitures de lits, soit 10 lits d'élèves à 44 francs pièce.

°21 prairial (10 juin) : 711 francs 60 pour fournitures de 12 lits au lycée. Le lit revient à 59 francs 30. Nous supposons que ce sont des lits pour le personnel.

°13 messidor (2 juillet) : 821 francs pour fournitures de 16 lits de fer au lycée. Le lit revient à 51 francs 31. Nous supposons que ce sont des lits pour le personnel. Il a ainsi livré 48 lits au lycée.

7) Picart. °6 prairial (26 mai) : 800 francs pour fournitures de lits au lycée. Nous pensons qu'à la suite d'un moindre poids, le lit est payé un peu moins de 44 francs, soit 19 lits d'élèves

°2 thermidor (21 juillet) : 400 francs. Nous supposons à la suite d'un moindre poids, le lit à un peu moins de 44 francs, soit 9 lits.

°8 thermidor (27 juillet) : 200 francs. Nous supposons à la suite d'un moindre poids, le lit à un peu moins de 44 francs, soit 5 lits d'élèves. Il a ainsi livré 31 lits au lycée.

8) Evans. °2 thermidor (21 juillet) : 250 francs. Nous supposons à la suite d'un moindre poids, le lit à un peu moins de 44 francs, soit 6 lits.

Nous obtenons ainsi un total de 167 lits d'élèves, 49 lits d'adultes soit 216 lits pour une somme de 7241 francs 80 pour les lits d'élèves et 3406 francs 60 pour le personnel. Le total s'élève à 10.648 francs 40. A cette somme il faut ajouter les deux lits à l'ancienne fabriqués pour les inspecteurs et cédés au proviseur et au procureur-gérant, soit 482 francs. On obtient 11.130 francs 40.

69) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. La réclamation est faite par Jossinet, puis par Louis Nompère de Champagny.

70) Adjudication le 12 floréal an XI (2 mai 1803).

71) ARCH. M. Lyon, série L, Journal de la Caisse de la ville de Lyon pour l'an XI.

Lebrun s'engage donc à fournir toutes les couvertures de coton. Il est payé selon le respect des normes des couvertures.

-17 prairial (6 juin) : 570 francs. Nous supposons que chaque couverture lui est payée 19 francs, soit 30 couvertures.

-22 prairial (11 juin) : 475 francs pour 25 couvertures, soit 19 francs la couverture.

-28 prairial (18 juin) : 855 francs. Nous supposons que chaque couverture est payé 15 francs, soit 45 couvertures.

-1er fructidor (19 août) : 304 francs. Nous supposons que chaque couverture est payé 19 francs, soit 16 couvertures.

-5 vendémiaire an XII (28 septembre 1803), porté sur l'exercice an XI : 260 francs pour 20 couvertures, soit 13 francs par couverture pour bourre de soie.

On a ainsi 116 couvertures de coton, 20 couvertures de bourre de soie. Le lycée en fabrique 32. La somme totale des couvertures livrées est de 2464 francs, soit 15 francs 5 la couverture.

72) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Les adjudications varient entre 22 francs (les couvertures ne sont pas assez larges) et 26 francs.

73) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre de Jossinet au maire du Midi, le 1er complémentaire an XI (18 septembre 1803). Il faut se dépêcher, car les premiers froids arrivent.

74) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre de Jossinet au maire du Midi, le 1er complémentaire an XI (18 septembre 1803).

75) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre de Jossinet au maire du Midi, le 21 vendémiaire an XI (14 octobre 1803). Il vient de réceptionner des couvertures de laine.

76) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la ville an XI.

-23 messidor (12 juillet) Ebra : 300 francs pour 12 couvertures, soit 25 francs pièce.

-22 vendémiaire (15 octobre) porté sur l'exercice XI, Ebra : 600 francs pour 24 couvertures, soit 25 francs pièce.

-22 vendémiaire (15 octobre) porté sur l'exercice XI, Lutz : 600 francs pour 24 couvertures, soit 25 francs pièce.

-13 brumaire (5 novembre) porté sur l'exercice XI, Ebra : 1125 francs, à 25 francs l'une, soit 45 couvertures.

-13 brumaire (5 novembre) porté sur l'exercice XI, Lutz : 950 francs. Nous supposons à 25 francs l'une, soit 38 couvertures.

-25 brumaire (17 novembre) porté sur l'exercice XI, Lutz : 150 francs, soit 6 couvertures à 25 francs l'une.

Nous obtenons un total de 149 couvertures pour une somme de 3725 francs, ce qui donne un cours de 25 francs par couverture.

77) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Ce nombre est repris par Louis Nompère de Champagny.

78) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville.

Sur les comptes, il y a seulement une dizaine de matelas livrés. Nous supposons donc que le lycée a obtenu des autorités municipales la permission d'acheter la laine et la toile nécessaires à l'équipement de 160 lits.

-Achats de matelas. Dufraisse 21 floréal (11 mai) : 170 francs soit 4 matelas à 42 francs 5 pièce ; Bourlet 8 prairial (28 mai) : 156 francs 75 soit 3 matelas à 52 francs 25 ; Bourlet 9 messidor (28 juin) 199 francs 2, soit 4 matelas à 49 francs 8. Total 11 matelas pour 525 francs 95, soit 47 francs 91 pièce.

-Achat de laine. Maznier 22 prairial (11 juin) : 1556 francs 27 1/2 ; Maznier 20 thermidor (8 août) : 671 francs. Total pour laine fournie 2227 francs 27 1/2.

-Achat de toile. Billet 15 prairial (4 juin) : 3210 francs 24 1/2. Dufour 19 vendémiaire an XII (12 octobre) : 92 francs.

Les fournitures s'élèvent donc à 5529 francs 52. On peut supposer qu'avec cette somme on ait fabriqué 149 matelas, ce qui donnerait par matelas 37 francs 11.

79) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville. 11 frimaire an XII (3 décembre 1803). Mandat de 15 francs 85 payé à Doux.

80) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI.

Draps livrés. Doux 23 floréal (13 mai) : 650 francs 40 pour fourniture de draps, à raison de 13 francs par paire de draps : 50 paires de draps.

-Servan père et fils 23 floréal (13 mai) : 2375 francs. Nous supposons 12 francs 5 par paire, soit 190 paires de draps.

-Doux. 7 prairial (27 mai) : 328 francs 30. Nous supposons une livraison de 25 paires de draps, soit 13 francs 13 la paire.

-Doux. 19 prairial (8 juin) : 44 francs 45. Nous supposons trois paires de draps, soit 14 francs 82 la paire.

-Servan père et fils. 26 messidor (15 juillet) : 436 francs 5. Nous supposons 35 paires de draps, soit 12 francs 47 la paire.

-Doux. 2 fructidor (20 août) : 116 francs 83. Nous supposons 8 paires de draps, soit 14 francs 5 la paire.

-Doux. 13 brumaire (5 novembre) porté sur l'exercice an XI : 47 francs 6. Nous supposons trois paires de draps, soit 15 francs 86 la paire.

-Doux. 23 brumaire (15 novembre) porté sur l'exercice an XI : 63 francs 5. Nous supposons 5 paires de draps, soit 12 francs 7 la paire.

Nous avons ainsi un total de 320 paires de draps pour une somme de 4062 francs 58, soit 12 francs 69 la paire.

81) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre de Jossinet au maire du Midi, le 1er floréal an XI (21 avril 1803).

82) Nous pensons que le prix total des garde-paille n'ont pas excédé la somme de 1000 francs.

83) Nous n'avons pas pu mettre en évidence les dépenses faites pour les traversins.

84) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettres du procureur-gérant au maire du Midi, le 1er fructidor an XI (19 septembre 1803) et le 1er vendémiaire an XI (24 septembre 1803). Il constate qu'il n'a plus de lit disponible.

85) ARCH. M. Lyon L, Livre de la caisse de la ville an XI

-Mandat du 26 floréal (16 mai) à Bruny : 230 francs.

-Mandat du 8 prairial (28 mai) à Bourdet : 156 francs 75.

-Mandat du 9 prairial (29 mai) à Bérenger pour mobilier de la sacristie : 1500 francs.

-Mandat du 14 prairial (3 juin) à Piot : 788 francs 40.

-Mandat du 15 prairial (4 juin) à Balmont pour fournitures d'une table : 72 francs.

-Mandat du 17 messidor (6 juillet) à Mamy : 600 francs.

-Mandat du 9 thermidor (28 juillet) à Mamy : 1000 francs.

-Mandat du 11 thermidor (30 juillet) à Bernard et Cognis : 228 francs.

-Mandat du 28 thermidor (16 août) à Mamy : 800 francs.

-Mandat du 15 fructidor (2 septembre) à Mamy : 800 francs.

-Mandat du 7 vendémiaire an XII (30 septembre) porté sur l'exercice de l'an XII, à Bony pour mobilier de la boulangerie : 900 francs.

-Mandat du 21 vendémiaire an XII (14 octobre) porté sur l'exercice de l'an XI, à Mamy : 800 francs.

-Mandat du 4 brumaire an XII (27 octobre) porté sur l'exercice de l'an XI, à Piot : 264 francs 54.

Les dépenses de l'ameublement s'élèvent donc à 8139 francs 69.

86) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XI

-Mandat du 5 messidor (24 juin) : 1300 francs 61 à Morel et Compagnie, potier d'étain.

-Mandat du 30 messidor (19 juillet) : 400 francs à Morel et compagnie, potier d'étain.



-Mandat du 25 vendémiaire an XII (18 octobre) à Lobereau, porté sur l'exercice de l'an XI : 1428 francs 77.

Les dépenses total d'objets en étain s'élèvent donc à 3129 francs 38.

87) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville en XL

-Mandat du 15 prairial (4 juin) : 2000 francs à Gantillon et Fayolle (ferblantier) pour fournitures au lycée.

-Mandat du 3 thermidor (22 juillet) : 1000 francs à Blanchet, ferblantier, pour ouvrages pour le lycée.

-Mandat du 3 thermidor (22 juillet) : 500 francs à Gantillon, ferblantier, pour ouvrages au lycée.

Les dépenses donc pour objets en fer s'élèvent au total à 3500 francs.

88) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XL

-Mandat du 15 prairial (4 juin) : 84 francs 38 à Maillot pour fourniture d'un chaudron pour le lycée.

-Mandat du 28 prairial (17 juin) : 1200 francs à Masson, chaudronnier.

-Mandat du 17 thermidor (5 août) : 1481 francs 85 à Masson, chaudronnier, pour fournitures au lycée.

-Mandat du 4 brumaire an XII (27 octobre) porté sur l'exercice de l'an XI : 91 francs 30 à Masson pour fournitures au lycée.

Les dépenses pour les objets en cuivre s'élèvent donc à 2857 francs 53.

89) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la Ville an XL

-Mandat du 1er messidor (20 juin) : 90 francs à Andrea, tourneur, pour fournitures au lycée.

-Mandat du 10 thermidor (29 juillet) : 54 francs 75 à Privat, fondeur, pour fournitures au lycée.

-Mandat du 27 fructidor (14 septembre) : 660 francs à Gros, fondeur, pour fournitures au lycée.

-Mandat du 4 vendémiaire an XII (27 septembre) porté sur l'exercice de l'an XI : 1011 francs 70 à Pertus, poëleur, pour objets fournis au lycée.

-Mandat du 12 vendémiaire an XII (5 octobre) porté sur l'exercice de l'an XI : 413 francs 9 à Tardy, grilleur.

Les dépenses s'élèvent donc à 2230 francs 35.

90) ARCH. M. Lyon, série L. Journal de la Caisse de la ville an XI. On suit plus difficilement l'état des dépenses.

#### Estimation des dépenses

12 nappes à 165 francs	1980 francs.
6 serviettes par élève à 2f l'une : 960 serviettes	1920 francs.
Tabliers et cordats.	2000 francs.
Essuis-mains 640 à 0,5 l'un	320 francs.
	Total estimé 6220 francs.

Nous pensons que cette estimation a pu être revue à la baisse.

#### Dépenses réelles

-Le fournisseur est Roche-Mottet. Il livre en quatre fois sa marchandise sur l'exercice l'an XI.

24 floréal (14 mai)	2604 francs 10.
4 prairial (24 mai)	950 francs 63.
4 prairial (24 mai)	3197 francs 13 1/2
14 prairial (3 juin)	497 francs 90.
8 messidor (26 juin)	285 francs 90
	Total 7535 francs 66 1/2.

Ainsi la différence entre les dépenses estimées et les dépenses réelles s'explique par l'achat des séparations des lits en toile.

91) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Caisse de la ville an XI.

-Mandat du 29 germinal an XI (19 avril 1803) : 300 francs à Apert pour frais de voyages à Paris.

-Mandat du 24 floréal an XI (14 mai 1803) : 977 francs 85 à Valesque et Compagnie.

-Mandat du 13 prairial an XI (2 juin 1803) : 560 francs à Ricard pour fournitures de charbon.

-Mandat du 17 messidor an XI (6 juillet 1803) : 157 francs 75 à Burel.

-Mandat du 23 messidor an XI (12 juillet 1803) : 738 francs 45 à Jossinet.

-Mandat du 27 messidor an XI (16 juillet 1803) : 447 francs 20 à Jossinet.

-Mandat du 7 thermidor an XI (26 juillet 1803) : 241 francs 15 à Olnagier.

-Mandat du 5 fructidor an XI (23 août 1803) : 68 francs à Valesque.

-Mandat du 23 fructidor an XI (10 septembre 1803) : 20 francs à Quinon.

-Mandat du 26 brumaire an XII (18 novembre 1803) : 452 francs à Apert.

La somme totale est de 3962 francs 4.

Chapitre V : Histoire du provisorat de Bérenger.

L'histoire du provisorat de Bérenger permet de suivre la vie quotidienne du lycée (1). Le proviseur, confronté à l'installation du lycée, doit s'occuper du budget de son lycée et en assurer l'équilibre. On lui demande aussi d'asseoir son autorité sur son personnel, tout en ménageant les susceptibilités de chacun. Il doit entretenir de bonnes relations avec les autorités ecclésiastiques, municipales, tout en gardant son indépendance. Il doit veiller à la qualité des études et la discipline. Enfin, il doit attirer de nombreux pensionnaires payants. On lui demande beaucoup en lui donnant peu de moyens.

#### D) Les finances du Lycée sous Bérenger.

Selon les textes réglementaires, la gestion financière dépend du procureur-gérant Jossinet. Mais le proviseur est le principal responsable de l'équilibre financier. Aux yeux des autorités centrales, c'est un des aspects fondamentaux de sa fonction et on le jugera sur sa capacité à équilibrer les comptes. Les trois administrateurs se réunissent tous les samedis sous le nom de Conseil d'administration pour les contrôler et prendre des décisions. Chaque trimestre, le proviseur présente le budget du lycée au Bureau d'administration qui donne son avis sur les dépenses engagées par le procureur-gérant. Les comptes trimestriels sont envoyés ensuite aux services de Fourcroy. Le conseiller d'Etat intervient souvent pour demander des précisions ou s'étonner de telle ou telle dépense. Si l'on en croit le successeur de Bérenger, le Conseil d'administration ne se réunit pas, à la suite des dissensions de Bérenger et d'Apert. C'est donc laisser le champ libre au procureur-gérant qui n'a pas beaucoup de crédit à Lyon, d'après le proviseur. En effet, Jossinet, ancien oratorien, s'était installé

comme marchand à Lyon. Il avait fait de mauvaises affaires et s'était acquis ainsi une mauvaise réputation.

#### Les budgets sous le provisorat de Bérenger.

Nous n'avons pas les budgets détaillés des lycées, puisqu'ils ont été détruits (2). Mais les Archives municipales de Lyon (3) nous communiquent quelques renseignements. Le provisorat de Bérenger compte 10 mois, regroupés en 2 trimestres. Le 2ème exercice est sous son entière responsabilité, même s'il n'exerce plus sa fonction. Pour mieux cerner la comptabilité, nous avons porté sur chaque exercice les dépenses réelles, alors que Jossinet porte les dépenses acquittées. D'ailleurs, cela lui permet de maintenir un semblant d'équilibre. Comme il n'y a pas de comptabilité officielle, Jossinet répartit indifféremment ses postes de dépenses. Nous avons procédé à des regroupements pour permettre des comparaisons entre les deux exercices.

1er exercice : début du lycée et fin trimestre an XL

#### Les Recettes.

Le gouvernement verse le prix des pensions comme si tous les 100 pensionnaires nationaux étaient présents au lycée.

1 Recettes accidentelles : il n'en existe aucune.

2 Recettes ordinaires :

-Prix de la pension des élèves payants	4000 francs.
-Rétrotribution payée par les externes	402 francs.
-Fonds accordés par le ministère de l'intérieur	
d'une part	20.000 francs.

d'autre part 2534 francs 44.

Recettes totales de l'exercice : 26.936 francs 44.

Les 20.000 francs représentent le paiement des pensions des élèves nationaux. Les 2534 francs 44 représentent les traitements des administrateurs et des professeurs depuis leur nomination jusqu'au 1er messidor (20 juin).

#### Les Dépenses.

1 Traitement du proviseur, censeur, et procureur-gérant depuis leur nomination jusqu'au 1er messidor an XI	1075 francs.
2 Traitement des professeurs depuis leur nomination jusqu'au 1er messidor an XI	1459 francs 44.
3 Traitement des administrateurs, professeurs, maîtres d'études, aumônier, instructeur et autres employés	9026 francs 77.
Retenue pour la retraite administrateurs et professeurs	283 francs 83.
	soit 9310 francs 60.
4 Traitement supplétif du censeur, procureur et professeurs	668 francs.
5 Menues dépenses pour la cuisine	4204 francs.
6 Comestibles, viande et farine	5711 francs 04.
7 Boissons, vins	2165 francs.
8 Chauffage : bois et charbon	951 francs.
9 Eclairage, huile et chandelles	517 francs 75.
10 Coiffure, habillement, linge et chaussettes	979 francs 90.
11 Blanchisserie, raccomodage de linge	1357 francs 19.
12 Achat de quelques objets mobiliers	388 francs 45.
13 Papier, plumes, encre et impression	696 francs 45.



14 Frais accidentels, comprenant port de lettres, frais de musique, manteau perdu, perte sur différentes pièces d'argent effacées	420 francs 24.
Gobelets et autres objets d'étain	172 francs 40.
Médicaments pour l'infirmerie	186 francs 70.
Location d'une maison de campagne	156 francs.
Indemnité professeurs pour les vacances	300 francs.

Total des dépenses pour l'exercice : 30.719 francs 16.

Rappel des recettes : 26.936 francs 44

Déficit : 3782 francs 72.

Ce déficit n'est pas très grave, constate le Bureau d'administration. En effet, il y a eu des dépenses accidentelles importantes. On peut ainsi faire des économies. Il y aura de moindres dépenses sur le poste 11. L'arrivée des élèves a provoqué quelques dépenses de mobilier mais, au prochain trimestre, il n'y en aura plus. Quant au poste 14, on peut toutes les supprimer sauf pour les médicaments. De plus, le dernier trimestre de l'an XI, comptait 6 jours complémentaires qui ont occasionné des dépenses supplémentaires. Donc tout va rentrer dans l'ordre, constate le Bureau. Mais il faut reconnaître qu'il y a quelques problèmes, en particulier celui d'un mémoire de 2564 francs 45 de livres. Qui va payer ? Les parents, le gouvernement ou le lycée. Sans doute, serait-il sage de l'inclure dans les dépenses du lycée, ce qui, en fait, entraînerait un déficit de 6347 francs 17. Ce chiffre est retenu par le Bureau d'administration mais, en réalité, le mémoire est ramené à 2310 francs 45. Le déficit réel est donc de 6093 francs 17.

Le Bureau se refuse d'inclure dans les dépenses du lycée, celles qu'occasionne l'arrivée des élèves du prytanée. En effet,

constate le proviseur, les élèves sont arrivés avec des vêtements usés et il a fallu les rhabiller entièrement (4). Où prendre l'argent demande-t-il ? On dispose d'un crédit de 18.000 francs pour l'achat de livres. Mais, si on l'utilise, on ne pourra pas monter la bibliothèque. Pour appuyer ces dires, Jossinet produit une pièce comtable. La dépense a été de 5230 francs (5). Chaque élève a coûté 209 francs 20, somme supérieure à la pension d'un trimestre. C'est vraiment une trop grosse somme pour le lycée. Foucroy se veut rassurant. Le prytanée paiera ; pourquoi s'inquiéter ? Mais pourra-t-il payer ? Fourcroy feint de le croire. En attendant, c'est un déficit de 11.577 francs 17 ou de 11.323 francs 17.

La situation est, malgré tout, précaire, mais il est difficile de réduire le plus gros poste des dépenses, celui des traitements. Il faut donc faire attention. Dans le magasin, il y a 841 francs 52 de nourriture consommée, ce qui sera de moins à dépenser pour le prochain trimestre.

Exercice du 1er trimestre de l'an XII.

Recettes.

Les recettes accidentelles n'apparaissent plus.

1 Reste en caisse	243 francs 97.
2 Revenus ordinaires de l'établissement	rien.
3 Prix de la pension des élèves payants	11.137 francs 71
4 Rétribution prélevée sur les externes	486 francs.
5 Ordonnance du ministre de l'intérieur pour le paiement de la pension des élèves à la charge du gouvernement	20.400 francs.
6 Des ordonnances particulières du ministre délivrées à titre d'encouragement	rien.

Total de la recette de l'exercice 32.267 francs 68.  
 Mais à l'exercice du 3ème trimestre de l'an XII, on corrige une  
 erreur. On annule le poste 1 déjà compté au 1er trimestre. La  
 recette est donc de 32.023 francs 71.

Dépenses.

1 Traitement principal des administrateurs, professeurs et autres employés	9553 francs 64.
2 Traitement supplétif	1069 francs 28.
3 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement principal	264 francs 86.
Retenues sur le traitement supplétif	44 francs 49.
4 Somme mise en réserve dans la caisse à 3 clefs, à savoir la rétribution payée par les externes pour le 1er trimestre de l'an XII	486 francs.
pour le dernier trimestre an XI	134 francs.
5 Menues dépenses pour la cuisine	5239 francs 38.
6 Comestibles, viande et farine	8297 francs 06.
7 Boissons, vins.	2104 francs 35.
8 et 9 Bois, charbon, éclairage, huile, et chandelles	3408 francs 30.
10 Coiffure, habillement, linge et chaussettes	2084 francs 85.
11 Blanchisserie, raccomodage et linge	1064 francs 40.
12 Achats de quelques objets mobiliers	rien.
13 Papier, plume, encre et impression	743 francs 20.
14 Frais accidentels, gobelets, et autres objets d'étain, médicaments pour l'infirmerie, coupe de cheveux	355 francs 80

Total des dépenses pour l'exercice : 34.849 francs 61.

Rappel des recettes de l'exercice : 32.023 francs 71.

Le déficit est donc de 2825 francs 90.

Le Bureau se félicite des résultats du premier trimestre de l'an XII. On a en magasin pour 2389 francs de marchandises. Donc, en fait, le déficit ne serait que de 436 francs 90. De plus, on a placé dans une caisse à part 486 francs, qui représentent la rétribution des externes. Le bénéfice est donc de 49 francs 10.

Malgré tout, le Bureau retient comme déficit, pour le provisorat de Bérenger, les sommes de 6093 francs 17 et de 2825 francs 90 soit un total de 8919 francs 07. La facture du prytanée n'a pas toujours été remboursée, mais il se refuse à la compter.

Cependant, la gestion quotidienne s'avère difficile. Le Conseil d'administration ne se réunit plus. Mais il faut prendre la responsabilité de la garde de la caisse du lycée, alimentée par les retenues sur les rétributions des externes. Le proviseur, pressenti se récuse (6). Il ne veut pas s'en charger. Le censeur aurait le beau rôle de l'accuser de ne pas tenir une comptabilité rigoureuse. Jossinet et Apert, sollicités l'un après l'autre, refusent pour les mêmes raisons. Bérenger trouve la solution. On fera faire trois clefs différentes. Chacun des membres du Conseil d'administration aura une clef. Ils devront être tous les trois présents pour ouvrir la caisse. Ainsi il n'y aura plus de problèmes. Mais, malgré cette mesure de sauvegarde, le lycée manque d'argent. A ce moment, gémit Bérenger, le prix du blé est exceptionnellement cher et nos finances ne nous permettent pas d'en acheter (7). Il y a aussi des retards dans le paiement des crédits alloués par l'administration centrale. Jossinet et Bérenger demandent au maire du Midi de leur avancer 3 à 4000 francs, lors de l'arrivée des premiers élèves (8).

Les fonds sont à la préfecture mais ne sont pas débloqués. Il faut pourtant acheter les provisions nécessaires. Les fonctionnaires eux-mêmes n'ont guère de ressources. Le censeur Apert demande une gratification pour son voyage fait à Paris en juillet 1803. Il est certain que le lycée ne peut lui payer. Il prie le maire du Midi de faire un effort. Celui-ci refuse. Ne serait-ce pas possible, demande aussi le préfet (9) ? Le censeur a fait un voyage qui profitera au lycée donc à la commune. Le maire du Midi s'incline et accorde la gratification (10).

Ainsi, sur deux trimestres, non seulement les comptes sont déficitaires mais encore les difficultés financières sont quotidiennes et provoquent des problèmes importants. Les autorités centrales n'ont pas l'intention d'être plus généreuses et on peut dire que le lycée vit déjà à crédit.

## II) Le rôle du proviseur.

D'après les textes officiels (11), le proviseur est le chef du lycée, ce que répète Bérenger qui veut exercer pleinement sa fonction. Il doit ainsi exercer sa surveillance sur tout le lycée. Il a à sa charge, la nomination des fonctionnaires intérieurs, maîtres d'études, de langues, de dessin, d'exercices d'arts et agréments. Il choisit les domestiques. En cas de faute grave contre le règlement, il peut les révoquer, avec l'accord du Bureau d'administration. Il veille à ce que les professeurs fassent leur travail mais, pour assurer son autorité, il n'a aucun pouvoir. Il peut faire des rapports à Fourcroy ou profiter du passage des inspecteurs généraux pour se plaindre de l'un d'entre eux. Il est responsable de la gestion financière de son établissement. Tous les trimestres, les comptes du lycée sont examinés par le Bureau d'administration. Aidé du censeur, il doit assurer la discipline. On lui demande aussi

la réussite. Grâce à son prestige, à sa bonne gestion, le Lycée de Lyon, comme le Grand Collège pourra attirer les pensionnaires payants et les externes, preuve de sa réputation. On demande donc beaucoup au proviseur sans lui donner les moyens d'exercer pleinement ses responsabilités.

Ses pouvoirs sont, à première vue limités par le Bureau d'administration. Celui-ci est présidé par le préfet du département, Bureaux de Pusy. Il compte parmi ses membres, le président du tribunal d'appel, Vouty, le commissaire du gouvernement près le tribunal d'appel, Rambaud, le commissaire du gouvernement près le tribunal criminel Nugues, le maire de la division du Midi, San Rousset. Le proviseur en est le secrétaire.

Le préfet Bureaux de Pusy est un homme modéré. Malgré tout, il soutient le censeur Apert et peut limiter l'action du proviseur. Mais Vouty soutient Bérenger. Il apporte au proviseur l'appui du cardinal Fesch et des milieux ecclésiastiques. Rambaud, membre de l'Académie, entretient d'excellents rapports avec Bérenger. San Rousset doit ménager le préfet, mais a de bonnes relations avec Vouty. Nugues ne peut que soutenir Vouty. Le Bureau d'administration, acquis au proviseur, peut l'aider et renforcer son autorité, surtout sur le censeur et sur les professeurs.

Prétextant un retard dans la publication du règlement général des lycées du 21 prairial an XI (10 juin 1803), Bérenger présente son propre règlement (12). Il est lu au Bureau d'administration, et le préfet décide qu'il sera porté à la connaissance de tous les membres du lycée (13) et envoyé au conseiller d'Etat. Fourcroy n'apprécie guère cette démarche. Il fait remarquer au proviseur qu'il n'en a pris connaissance que le 31 août 1803. D'ailleurs, ajoute le conseiller d'Etat, votre règlement, à part quelques points, est semblable au règlement général. Certes, répond, le proviseur mais il y avait urgence. De plus, il faut tenir compte des

circonstances locales. Un règlement général indique les grandes lignes, mais le proviseur se doit de l'adapter.

Dans son règlement, Bérenger veut marquer l'originalité du Lycée de Lyon. " Les exercices religieux et les instructions de la morale évangélique seront placés à la tête de tous les enseignements et consentis par les maîtres comme la base de l'éducation voulue par le gouvernement". Cette interprétation ne plaît guère au conseiller d'Etat. Mais le proviseur est intransigeant. Le Lycée de Lyon joue sa réussite. Bérenger constate que le proviseur, est le chef du Lycée. Il commente et précise : le censeur, le procureur-gérant, les professeurs, les maîtres d'études, les maîtres d'instruction, l'aumônier et les autres employés, lui sont subordonnés. Il y a une hiérarchie nécessaire entre les divers corps et chacun doit accomplir son travail sous l'autorité du proviseur. S'il y a concertation entre le censeur et le procureur-gérant, elle s'effectue uniquement dans le cadre du Conseil d'Administration. Mais en aucun cas, les pouvoirs du proviseur ne seront limités.

Bérenger consacre 4 articles au censeur contre 8 pour le règlement général. Le censeur des études, affirme-t-il, doit être soumis au proviseur en toutes choses. Il doit s'occuper de la bonne marche intérieure du lycée pour le libérer de tout souci. En fait, le proviseur délègue ses pouvoirs au censeur, qui est son adjoint privilégié. Certes, il est nommé par le gouvernement, ce qui gêne Bérenger, mais son obéissance est nécessaire. Le règlement officiel est moins catégorique : le censeur a une fonction distincte de celle du proviseur. Il suggère une idée d'association entre les deux administrateurs. Il insiste sur la nécessité d'une bonne entente entre les deux hommes pour l'intérêt du lycée. S'il y a mécontentement, il faudrait soumettre le cas aux autorités centrales qui trancheraient.

Une fois les principes posés, Béranger abandonne volontiers au censeur la gestion du lycée. Il n'aime pas se perdre dans les détails matériels ou s'inquiéter de la discipline. Il ne veut pas ternir son prestige en intervenant dans la vie intérieure du lycée. Homme célèbre par ses écrits, ses interventions culturelles dans la vie de Lyon, il se pose en homme d'autorité, revêtu d'une fonction importante et responsable de la réussite d'un établissement public qui se veut prestigieux. Il représente le Lycée de Lyon et ses activités ne peuvent que le servir. Ainsi, malgré ses occupations de proviseur, il assure son cours de belles-lettres à l'Ecole centrale. Fourcroy ne comprend pas. Béranger insiste. Grâce à ses activités professorales, le lycée sera mieux connu de tous.

Toutes les activités du proviseur jugées importantes sont rapportées dans le Bulletin de Lyon, véritable journal officiel de la ville. Ainsi le 28 ventôse an XI (19 mars 1803), est-il rapporté qu'il se livre à la plus grande activité. Il s'occupe des travaux relatifs à l'organisation du Lycée de cette ville. Son fils Antoine Pierre décède (14), le 23 ventôse an XI (14 mars 1803). Les témoignages de sympathie sont publiés dans le Bulletin de Lyon. Malgré son chagrin, il prépare un nouvel ouvrage qui destiné aux pensionnats, sera de première qualité (15). Peu de temps après, il est chargé par l'Académie d'accueillir Chateaubriand. Un passage de son discours est cité dans le Bulletin de Lyon du 15 prairial an XI (4 mai 1803). Malgré sa souffrance, il se doit d'accueillir un illustre écrivain (16). Quelques jours après, le Bulletin du 19 prairial an XI (8 mai 1803) publie une lettre sur les processions de Béranger, proviseur du Lycée de Lyon, dédiée à Chateaubriand (17).

Ainsi, son activité d'homme public renforce la réputation du lycée, ce qui lui permet de recruter des élèves. Le Bulletin de Lyon du 10 messidor (29 juin) annonce l'ouverture des inscriptions des pensionnaires non nationaux. Monsieur Apert vient de ramener



de Paris 25 élèves nationaux remplis d'heureuses dispositions, constate le proviseur. Dépêchez-vous donc de faire inscrire vos enfants, car l'ouverture officielle va sans doute se faire dans une semaine. Il y aura peut-être quelque retard, reprend-t-il, sans doute dû à l'affluence des inscriptions. Dans le Bulletin de Lyon du 27 messidor (16 juillet), il remarque le rapide succès du lycée. Il y a déjà 80 pensionnaires et certains cours ont commencé. Bientôt il n'y aura plus de place. Dans le Bulletin de Lyon du 4 thermidor (23 juillet) il fait le point. Il y a déjà 88 pensionnaires et 60 externes, donc un effectif de 148. Mais il se garde de dire que, sur ces 88, 17 sont payants. On est loin des chiffres prévus de 200 à 300. Mais ce n'est pas alarmant, plaide-t-il : grâce à la notoriété des professeurs et, aussi à celle du proviseur, il y aura beaucoup de pensionnaires payants et d'externes au Lycée de Lyon.

#### Le proviseur et les professeurs.

Le règlement général consacre 8 articles aux professeurs. Bérenger se contente d'un seul article, où il garde l'essentiel. Mais, à la fin de son règlement il ajoute une invitation . " Les professeurs qui resteront à Lyon durant les vacances, et surtout les débutants, devraient enseigner les élèves."

Les débutants, pour Bérenger, sont Guidi, Idt et Ampère, qui ont enseigné quelques années dans une Ecole centrale. Tout est avantage, reprend le proviseur. Les professeurs ne restent pas inactifs alors qu'ils sont payés. Les maîtres d'études, submergés par les tâches, peuvent prendre du repos et ils en ont besoin, ajoute le proviseur. En outre, les jeunes professeurs s'entraînent. De plus, on répare une injustice envers les pensionnaires, car les externes, durant les vacances, reçoivent des cours des répétiteurs. Il ne faut pas s'étonner de la moindre réussite des pensionnaires.

Cette initiative de Béranger déplaît, on s'en doute, aux professeurs qui refusent de lui obéir. Mais il revient à la charge. Dans une lettre de juillet 1803 au conseiller d'Etat (18), il reprend les mêmes arguments. Pensez-donc, s'exclame-t-il, certains professeurs, exactement 2, n'ont pas encore eu d'élèves. Ils seront payés pendant 6 mois à ne rien faire. D'autres auront à peine commencé leurs cours avant de se retrouver en vacances. Fourcroy répond qu'il y a un règlement général. Les professeurs en vacances ne sont pas obligés de travailler. Officiellement, Béranger tient au autre langage. Malgré des débuts difficiles, affirme-t-il, leurs cours sont très suivis. Leur réputation attire les élèves.

Mais le proviseur use son autorité dans des conflits moindres. Il signale à Fourcroy que les professeurs ne font pas leurs cours en habits. Or, cette obligation est inscrite dans le règlement général. Le conseiller d'Etat s'étonne. C'est à vous, proviseur, de faire respecter cette règle. Mais que peut-il faire ? Demander au Bureau d'Administration d'intervenir et d'imposer de faire les cours en habits. Mais s'ils refusent, il faut de nouveau s'adresser au conseiller d'Etat. Celui-ci ne pourra que constater l'incapacité du proviseur à se faire obéir. Dans cette affaire, somme toute, peu importante, il use son autorité en démontrant qu'il n'a aucun pouvoir.

Cependant, Béranger peut jouer sur les rivalités entre les professeurs. Rochas, professeur de belles-lettres, démissionne de ses fonctions au mois de mai 1803, sans n'avoir jamais occupé son poste. Il est remplacé par Daburon, qui avait été refusé pour enseigner en 6ème et 5ème de mathématiques. Cette nomination est due à Béranger qui entretient avec lui d'excellentes relations. Il peut donc s'appuyer sur un des principaux professeurs. D'ailleurs, on peut penser à un clan oratorien. Tout naturellement, Mollet (19) soutient Daburon. Le clan des anciens professeurs du collège Notre-Dame a pour chef de file Roux, qui aurait dû être proviseur.

Tabard et Besson soutiennent le professeur de mathématiques transcendantes. Lorsque le proviseur accuse certains de n'avoir pas encore assuré de cours, il pense à Roux, qui n'assure plus ses cours à l'Ecole centrale et n'a pas d'élèves au lycée (20). Daburon, bien que nommé plus tardivement, a aussitôt entrepris de faire cours. Guidi, Idt et Ampère ont une position plus difficile à déterminer. Le premier a de nombreux appuis à Lyon. On peut donc penser qu'il ménage le proviseur et essaye de garder une certaine neutralité. Idt a obtenu son poste à l'Ecole centrale grâce à l'appui de Mollet, son ancien professeur. Ancien élève du Grand Collège, il se destinait à être oratorien. On peut donc penser qu'il se rattache à ce clan (21). Ampère a toujours entretenu d'excellentes relations avec son ancien professeur Daburon. Mais il se réjouissait de la nomination de Roux comme proviseur. On peut donc considérer qu'il reste un peu à l'écart des rivalités entre les professeurs.

A l'Académie de Lyon, Roux, Mollet et Ampère sont les scientifiques, alors que le proviseur est le littéraire. Roux occupe le poste de secrétaire ambitionné par Béranger. Roux et Besson représentent l'impiété au lycée. Ils ont prêté serment à la Constitution Civile du Clergé. Le deuxième a renoncé à ses fonctions. Le premier n'exerce plus ses fonctions ecclésiastiques. Tabard ne pratique plus. Les anciens professeurs du Collège Notre-Dame, par leur présence, contrecarrent la politique du proviseur. Ils s'opposent ainsi au clan oratorien, qui semble avoir été fidèle à ses convictions. Daburon, prêtre émigré est intransigeant alors que Roux et Besson s'abstiennent de toute pratique religieuse. En regard de ces critères, Béranger classe ses professeurs sans se préoccuper de leurs qualités pédagogiques. On comprend son souci d'obliger les professeurs à faire cours en habits. Un uniforme aurait dissimulé leur ancien état. Il y aurait eu une sorte de congrégation laïque, certes imparfaite, au service de son

établissement. Bérenger aime le terme de congrégation. A défaut d'éliminer les professeurs qui ne lui plaisent pas, il se veut intransigeant sur leur vie privée.

La loi prévoit qu'ils soient logés au lycée. Mais, ajoute Bérenger, la loi prévoit aussi que les professeurs mariés ne peuvent y habiter s'il n'existe pas d'entrées indépendantes pour leurs femmes ou leurs filles. Dans ce cas, les 3 professeurs mariés, Idt, Mollet, et Ampère s'installent en ville. Ampère accepte mal la logique du proviseur. Il voudrait un logement au lycée car, vu son traitement modique, il ne peut décentement se loger en ville (22). Le proviseur, s'il le veut, peut faire ouvrir des entrées indépendantes. Il s'adresse à Ballanche, qui demande à Bérenger plus de compréhension. C'est trop tard, répond celui-ci, il n'a plus d'appartement disponible au lycée et malgré sa bonne volonté il ne peut rien faire. Faux, s'indigne Ampère, qui écrit au maire du Midi San Rousset pour lui faire remarquer qu'il y a toute une série de logements inoccupés qui feraient bien l'affaire des hommes mariés. De plus, l'interprétation de la loi par Bérenger est injuste, puisqu'elle pénalise les hommes mariés et les pères de famille. Mais la mauvaise volonté de celui-ci s'impose. Sous son provisorat aucun professeur marié n'habitera au lycée. Ampère, devenu veuf (23), n'obtiendra pas satisfaction. Ainsi, Bérenger n'acceptait-il que des professeurs célibataires, conformément aux souhaits qu'il exprimait devant le Conseil général.

#### La lutte entre le proviseur et le censeur.

Les rivalités se concrétisent surtout dans les mauvais rapports qui s'établissent entre le proviseur et le censeur. Les professeurs ne pouvaient qu'assister en spectateurs à la lutte entre les deux hommes. Pour le premier, Apert est un jeune homme qui n'a aucune expérience

de l'enseignement. Il lui sera facile de dominer le second. De son côté, la Commission fonde de grands espoirs sur ce dernier. Villar et Delambre savent que Bérenger ne s'intéresse guère aux questions matérielles. On demandera donc au censeur d'accélérer les travaux du lycée. Fourcroy lui donne des instructions très précises. Il doit faire un rapport sur l'état des travaux et demander au préfet d'intervenir directement pour éliminer les contretemps et doit demander au proviseur d'être plus attaché à son travail.

Il est certain que le préfet Bureaux de Pusy confirme au censeur sa mission. Il a d'autres soucis et ne peut se consacrer entièrement au lycée. Apert est investi d'une double mission : représenter le conseiller d'Etat pour modérer le proviseur, remplacer le préfet pour l'organisation matérielle. Il a intérêt à faire croire qu'il est indispensable. Il va régulièrement écrire à son ami Laugier, qui de son côté, avertit Fourcroy de la situation du lycée. Il a des entrevues régulières avec le préfet et lui signale toutes les erreurs du proviseur. Il sera amené à refuser de signer les comptes financiers du lycée, accusant le proviseur de prodigalité.

Dans sa première lettre datée de mars 1803, le censeur dresse un bilan (24). Le préfet est un homme très zélé qui prend sur son précieux temps pour surveiller les travaux du lycée. Mais, malheureusement, il ne peut se consacrer entièrement au lycée. Il est secondé par le proviseur, véritable responsable de l'installation du lycée. Apert s'étonne des piètres résultats. Certes, il y a eu des imprévus, mais il faut reconnaître que le proviseur manque de détermination. Ainsi on ne peut recevoir que 20 à 25 élèves pensionnaires. On est loin des compte rendus optimistes du proviseur. Il est sûr que le lycée ne pourra pas ouvrir le 1er germinal (22mars). Il faudrait nommer les professeurs. Il faut envoyer des fonds, car les opérations comptables sont toujours

longues à réaliser. Il aimerait recevoir l'arrêté qui fixe à 1500 livres, la bibliothèque des élèves. On a besoin du règlement qui n'a pas été encore envoyé. Il semble donc que le proviseur s'est désintéressé de ces éléments indispensables.

Apert repart pour Paris fin mai, et ramène à Lyon les 25 élèves du prytanée. Il voit Fourcroy et lui dresse un triste bilan de la situation. Le proviseur, par son incapacité, non seulement n'a pas su organiser le lycée mais encore n'a pu recruter le nombre suffisant d'élèves. Le conseiller d'Etat, déjà averti par le préfet, doit encourager le censeur. Apert revient à Lyon plus sûr de lui. Il a intérêt à provoquer un conflit ouvert qui l'amènera à avoir la succession de Bérénger.

Habilement, il va le provoquer sur des questions religieuses, car l'aumônier outrepassa ses droits. Métral dispose en fait de peu de pouvoirs. Le cardinal Fesch (25) est très net sur cette question. "Je n'ai confié à l'aumônier que le pouvoir d'instruire et de confirmer et je me serais bien gardé d'établir dans les maisons du lycée des droits curiaux." Courbon trouve que c'est une situation normale. Avant la Révolution, quand il était curé de Sainte-Croix, il avait toujours défendu ses prérogatives à l'égard des aumôniers exerçant sur sa juridiction (26). Le cardinal revendique aussi la nomination de l'aumônier. C'est lui, représentant du pouvoir religieux, et pas un autre qui l'a désigné (27). Métral dépend du curé archiprêtre de Saint-Nizier pour les droits curiaux.

A l'intérieur du lycée, l'aumônier dispose d'une petite chapelle. Le curé de Saint-Bonaventure se sert de l'ancienne chapelle du Grand Collège. Il semble que le curé Pascal et Métral ont eu de bonnes relations. Pascal se plaint seulement (28) du bruit des élèves durant le culte. Pour cette raison, il veut récupérer l'église Saint-Bonaventure transformée en Halle aux blés. Mais rapidement, Métral outrepassa ses droits curiaux. Les autorités ecclésiastiques le tolèrent, à condition qu'il ne se heurte pas aux autorités du

lycée. Le cardinal Fesch et les vicaires généraux sont au courant de la situation, grâce à Pietra Santa et à d'Ornano.

Bérenger veut lui accorder une place importante. Il veut que tous sachent que le lycée suit les préceptes de la morale et de la religion. Dans son règlement, il donne de l'importance à l'aumônier, contrairement aux vues du gouvernement. Ainsi, à l'article X, il développe ses vues. L'aumônier est assimilé, par le traitement et les avantages, aux maîtres d'études. Il instruit les élèves des vérités de l'Évangile, les prépare aux sacrements et les catéchise surtout les dimanches, après l'office du soir. Il prend soin des malades, leur fait des lectures, les surveille dans la salle de convalescence. Les dimanches et fêtes, il fait la prière aux domestiques et les instruit dans leurs devoirs. Il loge près des malades. Il mange à part et n'assiste pas aux récréations. Fourcroy n'est pas de cet avis. Certes, et c'est une faveur immense et aussi une exception, on peut donner à l'aumônier le traitement des maîtres d'études. Mais il est impossible de le loger au lycée. " Sa cohabitation (29) avec les élèves lui donneront à la longue une influence, ce qu'il ne doit pas avoir et élimineront celles des fonctionnaires. " C'est ce que veut Bérenger. De plus, ajoute le conseiller d'État, les finances du lycée sont dans un tel état qu'on ne peut pas se permettre d'accorder le couvert à l'aumônier.

Malgré les remarques de Fourcroy, Bérenger persiste dans son attitude. L'aumônier continuera d'habiter au lycée. Il ira à l'infirmerie et aura le traitement des maîtres d'études. La multiplication des exercices religieux est maintenue. Ainsi, le proviseur pense assurer son influence sur les élèves et le personnel du lycée.

Si l'on en croit le censeur des études, le lycée est devenu la proie du parti dévot. Le commissaire général Dubois le confirme (30). Le parti dévot y compte donc, parmi ses membres, le proviseur, les professeurs oratoriens Daburon, Idt et Mollet. Au

Bureau d'administration, il s'appuie sur Vouty, présenté par Dubois comme le soutien des prêtres et l'un des chefs des dévôts (31) Mais l'accusation est plus grave. Sous le couvert de la religion, les dévôts s'opposent aux vues du gouvernement. Ils veulent transformer le lycée en collège religieux, exclure les élèves protestants. Dans le cas contraire, ils joueront contre le lycée. Apert est donc investi d'une mission importante. Il doit surveiller le parti dévôt et, même, défendre le personnel accusé d'impiété. On comprend qu'il se doit d'attaquer l'aumônier. Mais il faut attendre 1810 (32) pour trouver une relation du conflit qui l'opposa à lui et ainsi découvrir son rôle dans le départ de ce dernier.

Le conflit débute avec le maître d'études Monin, protégé d'Apert, qui en accord avec lui, se plaint du trop grand zèle de l'aumônier. Dans ses sermons, celui-ci accuse les élèves d'être impies et immoraux. Indirectement, il met en cause le censeur des études, coupable de le gêner dans son action. Encouragé par Jauffrey, il refuse les remarques du maître d'études et du censeur des études. Celui-ci se déclare atteint dans son autorité et demande l'arbitrage du proviseur. Bérenger essaye de minimiser l'affaire et, surtout, de blâmer son censeur. Mais Apert alerte le préfet et le Bureau d'administration. Le préfet ne peut pas s'opposer ouvertement à l'aumônier soutenu par Jauffrey. Il permet au censeur de continuer son action. Apert avertit donc le commissaire général Dubois. Celui-ci saisit le ministre de la police qui prend contact avec le ministre de l'intérieur. Fourcroy se saisit à son tour du dossier. De son côté, l'aumônier, se sentant soutenu par Jauffrey et par le proviseur, garde une position intransigeante.

Le conseiller d'Etat est outré. Il ordonne à Bérenger d'exiger sur le champ la démission de l'aumônier. Le ministre de l'intérieur a dû évoquer cette histoire devant le cardinal Fesch, ou même devant le Premier Consul, car le cardinal n'a pas de mots assez



durs pour cette tête brûlée de Métral (33). Jauffrey, de son côté, lâche son protégé, qui s'est montré trop maladroit.

Bérenger ne s'attendait pas à tant d'intransigeance. Son désarroi se traduit dans une brève allusion qu'il fait de l'affaire " J'avais trouvé un bon aumônier." Il écrit à Courbon pour lui demander la première cure vacante pour son aumônier. Il sait que Métral a été affecté à la cure de l'Huis. Cependant, celui-ci ne veut pas quitter Lyon et il espère avoir une autre nomination. Mais, contrairement aux promesses de Jauffrey, Métral n'obtient pas gain de cause. Il démissionne officiellement en août, mais comme on ne trouve pas son nom dans les participants de la distribution solennelle des prix, on peut penser que sa démission prend effet le 1er juillet.

Avant de partir, Métral exploite au maximum la situation. Il veut apparaître comme une victime de l'impiété et de l'intolérance. Il compose un Discours d'adieu aux élèves du Lycée de Lyon par M., discours qu'il n'a sans doute pas prononcé (34). Il le fait imprimer chez Ballanche et s'adresse donc plus à l'opinion publique qu'aux lycéens. Le discours est-il de lui ? C'est un texte bien écrit et bien structuré. Mais il lui fallait l'accord des autorités ecclésiastiques, et sans doute Jauffrey en a profité pour donner des conseils. Il fallait aussi que Métral dispose d'autres appuis. Le préfet aurait pu s'opposer à la publication de son texte, mais il a dû céder à certaines interventions. En effet, le discours met en cause directement les pratiques religieuses du lycée.

La religion catholique, constate Métral, est la religion de la majorité des Français. Elle doit être celle des élèves du Lycée de Lyon. Elle a un rôle social essentiel. En effet, elle commande l'honneur et la fidélité aux puissances qui dirigent le pays. De plus, elle donne la force nécessaire à l'accomplissement des devoirs de chacun. Au cours de leurs études, les élèves vont acquérir la morale nécessaire de la religion catholique. Ils

apprendront la discipline qui leur permettra de respecter leurs maîtres et, ainsi, se prépareront à être de bons citoyens, obéissants. Discipline et religion vont donc de pair. Si les lycéens sont indisciplinés, ils le doivent à leur irreligion. Métral oppose l'attitude irresponsable du jeune censeur, qui combat la morale religieuse et, ainsi, toute forme d'autorité à celle du proviseur, spécialiste de l'éducation, qui soutient la religion.

A mots couverts, Métral accuse. Il y a des gens qui veulent vous détourner de la religion. Il ne donne pas de noms, mais cette accusation s'adresse aux mauvais exemples du lycée. Le maître d'études, Monin, le censeur des études, le professeur de mathématiques transcendantes, Roux, le professeur de 4ème et de 3ème de latin, Besson, et beaucoup d'autres au lycée. Ainsi, on comprend que celui-ci soit un lieu d'impiété. Certes, certains jeunes gens suivent le culte avec ferveur, mais avec beaucoup de difficultés, et ils sont si peu nombreux. Les autres s'éloignent de la religion de leurs pères. Ils ont provoqué le départ de l'aumônier. C'est le triomphe de l'impiété. Mais il ne faut pas douter de la Providence et s'il accepte de partir, c'est par obéissance et soumission à l'Eglise.

Métral propose un plan de reconquête religieuse du lycée. Les pratiquants doivent faire preuve de ferveur, celle des premiers chrétiens qui versaient des larmes et interrompaient le sacrifice par leurs sanglots et leurs cris. Il faut recourir fréquemment aux sacrements, surtout confession et communion. Il faut prier souvent. Le règlement prévoit des prières le matin et le soir mais il faut aussi prier avant tout travail. Ainsi les élèves, au cours de leur vie, pourront témoigner de leur foi catholique. Bien entendu, il y a le témoignage suprême, celui du martyr. mais ajoute-t-il, il y a aussi le témoignage du patriotisme. Beaucoup d'élèves, futurs soldats, sont prêts à se sacrifier pour leur pays, mais alors pourquoi ne pas accepter de mourir pour Dieu ?

Ainsi Métral accuse : son départ a été voulu par la faction des impies du lycée. Bérenger ne pourra rien faire pour garder son aumônier. Nous ignorons l'impact de son discours car jamais il n'y sera fait allusion (35). Une fois sa démission donnée, il n'a pas compris qu'il est devenu indésirable. Il reste jusqu'au mois d'Octobre et rencontre donc son successeur. Mais surtout, il espère une cure et doit se rendre à l'évidence. Dementhon est nommé curé de Tarare au mois de septembre (36). Il lui faut regagner l'Huis. Mais il n'abandonne pas. Il multiplie les allées et venues à Lyon, espérant toujours en Jauffrey. Le cardinal Fesch (37) se fâche. " Au surplus, je n'entends pas que si M. Métral quitte sa cure, il vienne promener son inutilité. " On peut penser ainsi qu'il a songé à en démissionner. Mais, en cette année 1805, Jauffrey n'est plus à Lyon et ne peut plus soutenir son protégé. Et le cardinal Fesch de clore le cas Métral. "Je connais trop bien cette tête d'exalté et il doit se maintenir dans ce poste que je lui assignerai où je prendrai à son égard cette mesure que vous trouverez bon de prendre. " Ainsi Métral a joué le rôle que Jauffrey lui a demandé de jouer. Il pensait avoir une promotion importante mais sa maladresse a provoqué sa disgrâce. Il est temps pour lui de se faire oublier dans une cure lointaine. Il ne fera guère parler de lui (38) et meurt en 1841 (39). Le censeur triomphe, mais le proviseur reste en place. Certes, Fourcroy l'a désavoué, mais Apert fait aussi figure d'accusé dans ce conflit.

Par souci de publicité, on avait décidé de faire une ouverture solennelle du lycée (40) où chaque représentant des autorités prononcerait un discours reproduit dans le Bulletin de Lyon (41). Sont donc présents le préfet, les 3 maires, le Conseil Municipal, les présidents et les commissaires près les tribunaux, le commissaire général Dubois, le Conseil de Préfecture, le général de division Duhesme, commandant la région de Lyon, le général Piston commandant d'armes de la place, les 3 vicaires généraux

Jauffrey, Courbon et Renaud, en l'absence du cardinal Fesch, et le Bureau d'Administration. Bérenger n'a sans doute pas apprécié le caractère un peu trop militaire de la cérémonie. Les élèves du lycée défilent au son du tambour.

Une messe a lieu, réunissant tout le monde dans la chapelle du lycée. Le premier vicaire général Jauffrey prononce un bref discours. Certes, il faut féliciter les autorités d'avoir prévu une cérémonie religieuse mais, reprend le grand vicaire, " c'était une grande erreur de l'esprit humain de séparer l'idée d'un culte très pur et très saint de celle d'un enseignement très libéral et très civique." Pour bien se faire comprendre de tous il avertit " que les connaissances et les vertus divines et humaines se donnent la main et tout ira bien dans la société comme dans les familles."

Le discours du préfet, beaucoup plus long, est un plaidoyer pour la nouvelle éducation. Mais rassure le préfet, le lycée a de bonnes qualités morales. Le proviseur clôture la cérémonie. Il se veut rassurant. Comme dans les collèges religieux, Le lycée a un aumônier. C'est le plus sûr garant de la pratique religieuse. Mais il faut être tolérant et accepter les convictions de chacun. Le Bureau d'Administration, composé des citoyens les plus éminents de la ville, est garant de la qualité de l'enseignement et aussi du respect de la morale catholique. Donc, que les pères de famille se rassurent. Qu'ils envoient leurs enfants au Lycée de Lyon. Tant qu'il sera proviseur, la religion catholique sera respectée. Mais aussi il menace. La tâche paraît surhumaine et il pourrait "abdiquer" (42). L'avertissement est clair. Il veut l'appui de tous, surtout celui du préfet.

Mais les hostilités entre le proviseur et le censeur reprennent peu de temps après. A l'occasion du 14 juillet 1803, se déroule à Lyon la commémoration de 1789. Or un incendie se déclenche à l'Hôtel de Ville (43). C'est le soir, et le maître d'études Monin veut sortir pour voir le sinistre. Le portier (44), s'appuyant sur un

article du règlement, refuse de lui ouvrir la porte. Il est 22 heures et les sorties sont interdites. D'ailleurs, il a rendu ses clefs. Les deux hommes se disputent, mais le maître d'études n'obtient pas satisfaction. L'affaire est portée devant Apert et Bérenger. Le censeur, sans prendre parti dans la querelle, essaye de minimiser l'incident. Sans doute Monin, avec sa permission, croyait pouvoir sortir, mais il s'est heurté à un article du règlement. Le portier a été maladroit. Monin accepte les explications du censeur mais se retourne contre le proviseur. Il l'accuse de n'avoir pas cru en sa version des faits et, surtout, de n'avoir pas pris en considération la brutalité du portier. Il l'injurie et, en fin de compte lui remet sa démission. Le proviseur s'étonne, en marque son regret au censeur qui n'est pas intervenu. Il aurait pu demander à son ami Monin de se modérer et de ne pas démissionner. Inquiet de la tournure des événements, Bérenger demande la convocation du Bureau d'Administration qui lui donne entièrement raison. Peut-être, remarque-t-il, ce Monin a de la valeur, de l'argent, des relations, mais il ne doit surtout pas continuer sa carrière à Lyon. Il s'est brouillé avec l'aumônier, et que faire de plus ? se demande Bérenger qui accuse l'attitude du censeur dans cette affaire. C'était au censeur, insiste-t-il, d'intervenir, pour calmer le maître d'études. C'est une stricte question de discipline intérieure, donc il est manifeste qu'Apert a commis une faute professionnelle. On devrait le blâmer.

Bérenger écrit à Fourcroy pour lui donner sa version des événements. Il fait remarquer au conseiller d'Etat que cette histoire nuit à l'autorité du proviseur et ne donne pas bonne réputation au lycée. A la suite des fausses manoeuvres du censeur des études, Monin risque de dénigrer l'établissement. Qu'a décidé Fourcroy ? Sous le provisorat suivant, Monin occupe toujours les fonctions de maître d'études. On peut donc penser que le Bureau d'Administration, à la demande de Fourcroy, a refusé la démission

du maître d'études. Apert aurait été chargé de le faire revenir sur sa décision. On peut penser aussi qu'après la démission de Bérenger, Apert faisant fonction de proviseur ait réintégré son ami. Quoi qu'il en soit, l'autorité de Bérenger est encore diminuée. Apert est présenté comme la seule véritable autorité du lycée. Il calme aussi bien le portier que le maître d'études. Bérenger, par sa seule maladresse a provoqué cet incident. Le rôle du proviseur n'est-il pas d'assurer la paix et la tranquillité dans son établissement ? Apert, aux yeux de tous, apparaît comme le seul capable d'assurer l'indépendance du lycée à l'égard des autorités religieuses, tout en se faisant respecter de tous.

Entre le 14 juillet et le 29 août, la situation se dégrade. Il est question d'organiser une école secondaire communale qui présenterait les mêmes avantages que le lycée mais serait soutenue ouvertement par le cardinal Fesch. Cette école ne pourrait que réussir et pourquoi le proviseur Bérenger n'y accepterait-il pas une place de professeur de belles-lettres ? Sa position serait plus confortable et il serait déchargé de toutes ses responsabilités.

Apert décide d'intervenir directement. Dans une longue lettre datée du 11 fructidor an XI (29 août 1803), il présente à Fourcroy un long réquisitoire sur Bérenger et prend acte de sa prise de pouvoir. Pensez-donc, accuse Apert, le proviseur emploie les crédits à blanchir des corridors alors qu'on manque du strict nécessaire ! De plus, partout où il se rend, il dit du mal de l'institution qu'il est chargé de défendre. Ainsi, il veut s'assurer une place de choix dans l'établissement rival que la Municipalité veut organiser. La situation est tellement grave que lui, le censeur, a été obligé de faire quérir le préfet et le commissaire général Dubois. Le préfet a constaté la situation et lui a demandé de remplacer au pied levé le chef défaillant. Ainsi, il est reconnu proviseur par le président du Bureau d'Administration, fonction qu'il assure réellement depuis un certain temps.

Après enquête, Fourcroy demande à Bérenger de démissionner en lui faisant quelques vagues promesses. En particulier, dans le cas d'un changement complet de l'administration, Daburon deviendrait censeur ou même proviseur. Bérenger récupérerait son poste de professeur de belles-lettres. Or il accepte et avertit Villar, qui s'étonne dans une lettre datée du 3 vendémiaire an XI (26 septembre 1803). " Pour quelques misérables tracasseries vous céderiez immédiatement. On vous a fait croire que le Lycée de Lyon ne tiendrait pas devant les autres écoles, mais le gouvernement le soutiendra".

En fait, Bérenger avait présenté plusieurs fois sa démission au conseiller d'Etat. C'était un moyen de pression qu'il croyait absolu. Sur l'acte de décès de son fils, on peut lire, Laurent-Pierre Bérenger, professeur d'éloquence, maison du Collège de la Trinité. A cette date du 14 mai, il est démissionnaire. Après avoir obtenu ce qu'il désirait il reprend sa démission. Lors de la querelle entre l'aumônier et le censeur des études, Bérenger démissionne. Ainsi Charlety pense que Bérenger a démissionné avant l'ouverture solennelle du lycée et affirme que son successeur a été nommé le 22 juin (45). Cependant, c'est en tant que proviseur que Bérenger assiste à la cérémonie d'ouverture. Lors de son discours, il fait allusion à sa démission, pour démontrer à tous qu'il est indispensable.

Après l'affaire du 14 juillet, il songe de nouveau à sa démission. Cependant il prépare son départ. Pense-t-il vraiment que l'école secondaire communale l'emporterait facilement sur le lycée? Ce serait faire preuve de beaucoup de naïveté. Son successeur aurait été nommé (46) le 26 thermidor an XI (14 août 1803). Mais à quelle date lui-même est-il mis au courant ? Il aurait pu être averti le 28 août, ce qui expliquerait les faits relatés par Apert. Dans ce cas, le censeur aurait su par le préfet qu'il n'avait aucune chance de remplacer Bérenger et ses intrigues auraient été inutiles. Donc,

nous pensons qu'à ce moment-là, sa démission n'est pas encore acceptée.

A notre avis, Fourcroy la lui demande au début du mois de septembre. Villar, dans sa lettre du 26, espère qu'il n'a rien fait d'irréversible. Mais, cette fois, la situation est différente. Il faut partir pour faute professionnelle. Cependant, c'est en tant que proviseur qu'il fait le discours (47) de la rentrée des classes le 19 vendémiaire an XI (12 octobre 1803). Le Bulletin de Lyon du 6 brumaire an XI (29 octobre 1803) reproduit l'arrêté du 21 vendémiaire (14 octobre), qui constate la démission de Béranger et son remplacement.(48)

Le départ de Béranger est un événement important pour le Lycée de Lyon. Il était le seul qui pouvait se concilier les milieux ecclésiastiques. Son échec est celui du lycée, et il faudra attendre longtemps pour que la ville de Lyon se réconcilie avec celui-ci. Mais Béranger a été victime de sa naïveté. On lui a fait des promesses. Or, une fois sa démission acceptée, il n'obtient pas le poste de professeur de belles-lettres, à la suite de l'opposition de Fourcroy par l'intermédiaire du préfet. Il s'est fait beaucoup d'illusions en se croyant indispensable. Comme lui écrivait Villar, le lycée continuera sans vous, car il est soutenu par les pouvoirs publics. Il s'est enlisé dans des querelles quotidiennes, et qui aurait pu croire qu'un membre du Conseil général, si fier de son appartenance à l'Académie, se fasse injurier par un simple maître d'études ? En donnant raison à Apert, le conseiller d'Etat prenait le risque de dévaluer la fonction de proviseur. Le préfet en tire les conséquences. Apert est le seul proviseur possible, mais Fourcroy ne veut pas le nommer. Il est trop jeune et mal vu des autorités ecclésiastiques. Ce serait définitivement condamner le lycée. Il faut choisir quelqu'un d'extérieur à Lyon, quelqu'un qui ne soit pas engagé dans les querelles locales. Il faut trouver un



homme de prestige qui attire les élèves payants. Il faut rétablir l'équilibre financier du lycée.

La démission de Bérenger donnera lieu à plusieurs interprétations. Selon les habitudes de l'époque, il a donné sa démission pour cause de maladie (49). Son successeur affirmera qu'il a été obligé de démissionner car le censeur ne respectait pas ses convictions religieuses. Plus tard, on parlera de la tête faible du proviseur (50). Mais il ressortira aussi que la désobéissance du censeur a provoqué l'échec du proviseur et du lycée. Quoi qu'il en soit, Bérenger sera très fier d'avoir été le premier proviseur du Lycée de Lyon. Il ne manque jamais de signer "ex-proviseur du Lycée de Lyon". On comprend mal que ses biographes aient soigneusement gommé cette période de sa vie.

Ainsi se termine un provisorat court mais primordial pour la suite de l'histoire du Lycée. Bérenger laisse une lourde succession. Il faut rétablir l'autorité du proviseur, gagner la bataille de l'opinion publique, rétablir les finances de l'établissement et entretenir de bonnes relations avec les milieux ecclésiastiques. Ce sont donc beaucoup de qualités et les autorités centrales se devaient choisir le proviseur idéal, ce qui n'était pas évident.

1) -Bonnel (A.) Essai historique sur le Lycée de Lyon de 1802 à 1830. Lyon, 1894, 133 p. in-8°.

-Rabanis ouvr. cit., p 46.

-Gerbod (P), La condition universitaire en France au XIXème siècle. Etude d'un groupe socio-professionnel : professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880. Thèse lettres Paris, P. U. F., 1965, 720 p.

-Gerbod (P.), La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIXème siècle. Paris, Hachette, 1968, 272 p.

-Trenard, ouvr. cit., p. 46.

-Chabot et Charléty, ouvr. cit., p. 46.

-Demogeot, ouvr. cit., p. 46.

2) Nous l'avons déjà dit dans notre introduction, mais cela nous a posé de nombreux problèmes.

3) ARCH. M. Lyon R, Lycée Ampère.

4) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Bérenger au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique (sans date).

5) ARCH. N. F 17 7839. Le procureur-gérant joint une place comptable :

25 draps à 30 francs pièce	750 francs.
40 cravates blanches à 3 fois pièce	150 francs.
32 cravates de soie noire à 4 francs pièce	128 francs.
24 serviettes à 9 Francs, 37 pièce	225 francs.
20 bonnets de coton à 3 francs pièce	60 francs.
30 caleçons à 3 francs pièce	90 francs.
50 bas de coton à 4 francs pièce	200 francs.
30 chapeaux à 7 francs pièce	210 francs.
50 paires de souliers à 6 francs pièce	300 francs.
25 grands uniformes à 132 francs pièce	3300 francs.

Total 5230 francs.

6) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Bérenger au conseiller d'Etat

chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 17 germinal an XI (7 avril 1803).

7) ARCH. N. F 17 7829, Lettre de Bérenger au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 24 germinal an XI (14 avril 1803).

8) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre de Bérenger et de Jossinet au maire du Midi, le 1er messidor an XI (20 juin 1803).

9) ARCH. M. Lyon M, Lycée Ampère. Lettre du préfet au maire du Midi, le 22 germinal an XI (12 avril 1803).

10) ARCH. M. Lyon, L, Journal de la caisse de la ville an XI.

11) Règlement général des lycées du 21 prairial an XI.

12) ARCH. N. F 17 7839.

13) ARCH. N. F 17 7839.

14) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Midi, an XI, décès, acte 1416.

15) Bulletin de Lyon du 19 germinal an XI (9 avril 1803).

16) Bulletin de Lyon du 15 prairial an XI (4 juin 1803).

" Comme mon coeur souffrait, ma lyre était brisée

Du charme heureux des vers le don consolateur

Hélas ! ne parlait plus à mon âme épuisée...

Oui Chateaubriand, ton génie.

me rend à l'espérance et console ma vie.

17) Bulletin de Lyon du 19 prairial an XI (8 juin 1803). Lettre sur les processions dédiée à M. de Chateaubriand par l'auteur des Soirées Provençales.

18) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Bérenger au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique (sans date).

19) Dumas, ouvr. cit., p. 126, raconte que quelques années plus tard l'inspecteur général Roman favorise Mollet aux dépens de Roux parce que c'est un ancien oratorien.

20) ARCH. D. Rhône N 3 Conseil général an IX. Bérenger critique indirectement Roux. Donc on peut penser qu'il y a des rivalités entre les deux hommes.

21) Bulletin de Lyon du 12 germinal an XI (2 avril 1803). Consolation de M. Bérenger, proviseur du Lycée de Lyon, sur la mort de sa fille.

*Ernestum luges : vivit, jam parce dolori ; sed mixtus supéris, non tuus astra tenet. Nempe Deus voluit nato benefacta referre, quae patriae natis maxima contuleris. J. B. Idt.*

Idt essaye donc de se mettre dans les bonnes grâces du proviseur.

22) Launay, ouvr. cit., p. 157.

23) Son épouse meurt en juillet 1803.

24) ARCH. N. F 17 7839, Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 23 germinal an XI (13 avril 1803).

25) ARCH. E F 7, Lettre du cardinal Fesch à Courbon, le 4 mai 1808.

26) ARCH. A. Lyon E F 7, Lettre de Courbon au cardinal Fesch, le 23 avril 1808.

27) ARCH. A. Lyon E F 3, Lettre du cardinal Fesch à Renaud, le 1er ventôse an XIII (20 février 1805). Le cardinal Fesch ne connaît pas l'aumônier Ferrières. Cependant, il a donné son accord pour sa nomination.

28) ARCH. N. F 17 7839. Le bruit fait par les élèves nuit à la réputation du lycée. On les accuse de ne pas respecter le culte et de ce fait d'impiété.

29) ARCH. N. F 17 7839, Lettre du conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, début fructidor an XI (deuxième quinzaine d'août 1803).

30) ARCH. N. F 7839.

31) ARCH. D Rhône 4 M 388 et ARCH. N. F 7 7645/4.

32) ARCH. N. F 17 7839. Il y a un conflit entre l'aumônier Ferrières et le censeur Devins des Esvilles. On rappelle à ce sujet le conflit entre Métral et Apert.

33) ARCH. A. Lyon E F 3, Lettre du cardinal Fesch à Courbon, le 24 ventôse an XIII (15 mars 1805).

34) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 351.554. Discours d'adieu aux élèves du Lycée de Lyon, par M. l'aumônier M \*\*\*. Lyon, Ballanche, an XI, in-8°.

35) Aucune trace dans ARCH. N. F 7 8484 B.

36) Bulletin de Lyon du 23 fructidor an XI (10 septembre 1803).

37) ARCH. A. Lyon E F3, Lettre du cardinal Fesch à Courbon, le 24 ventôse an XIII (15 mars 1805).

38) ARCH. N. F 7 3645/ Ain, 1807. Métral Jean-François. Curé de l'Huis. 50 ans. N'a pas prêté le serment constitutionnel. A été déporté. Opinion insignifiante. Peu d'influence.

39) -Alloing (L.) Le clergé de l'Ain après le Concordat, in Bulletin Gorini, 1935, tome 27, p. 273 à 292.

-Alloing, ouvr. cit., p. 147. Il fait mourir Métral en 1842.

-ARCH. D. Ain, Registre de l'état civil, l'Huis, 1841.

Il meurt à l'Huis le 31 août 1841.

40) Ouverture le 15 messidor an XI (4 juillet 1803).

41) Bulletin de Lyon du 17 messidor an XI (6 juillet 1803), Bulletin de Lyon du 20 messidor an XI (9 juillet 1803) et ARCH. D. Rhône 2 K 6.

43) -Bulletin de Lyon du 24 messidor an XI (13 juillet 1803) qui prend un arrêté sur la commémoration du 14 juillet 1789. L'article VI stipule que " les façades de l'Hôtel de Ville seront illuminées. Les habitants de la commune sont invités à illuminer pareillement celles de leurs maisons. "

-Bulletin de Lyon du 27 messidor an XI (16 juillet 1803). " On avait admiré l'illumination de la façade de l'Hôtel de Ville. A dix heures du soir, cette illumination brillante devint fatale. Un

incendie, allumé par les lampions, éclate menaçant et terrible. Le feu se déclare au dessus de la grande salle, presque au milieu de la façade. Malheureusement un vent du Nord souffle avec force et augmente l'activité de la flamme. L'alarme se répand, la charge bat, le beffroi sonne, le tocsin rassemble bientôt une population nombreuse et les secours d'usage. "

-Desjardins, ouvr. cit., p. 325.

44) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Bérenger au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 27 messidor an XI (16 juillet 1803).

45) Charlety, ouvr. cit., note 1. Il présente l'abdication de Bérenger comme un effet de d'éloquence alors qu'en fait il a déjà présenté sa démission plusieurs fois.

46) Péricaud (A.) Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant le 19ème siècle. Lyon, Rusand, 1834, in-4°, 72 p.

47) Bulletin de Lyon du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803).

48) Bulletin du 6 brumaire an XII (29 octobre 1803). Du 21 vendémiaire (14 octobre 1803). Bonaparte, premier consul de la République, sous rapport du ministre de l'intérieur arrête :

art. 1. Le citoyen Coster est nommé proviseur du Lycée de Lyon en remplacement du citoyen Bérenger démissionnaire.

49) ARCH. D. Rhône 2 M 13.

50) ARCH. D. Rhône F 17 7840.

TOME II

LE PROVISOIRAT DE JOSEPH FRANCOIS COSTER : 21  
vendémiaire an XII (14 octobre 1803) - 19 fructidor an XIII (6  
septembre 1805).

Chapitre 1 : le nouveau proviseur.



Le remplacement de Bérenger s'avère difficile. Pour cette raison, les autorités centrales refusent plusieurs fois sa démission. Certes les candidatures sont nombreuses mais l'administration récuse systématiquement celles du censeur et des professeurs. Elle veut éviter les conflits qui compromettraient le succès du lycée. La nomination de Coster relève d'un concours de circonstances. Le provisorat du Lycée de Nancy intéresse plusieurs personnalités. Pour dénouer une situation inextricable, on accorde à Coster le provisorat du Lycée de Lyon. Le nouveau proviseur, homme âgé, accepte plus ou moins bien cette nomination. On espère qu'il saura s'imposer et remettre de l'ordre.

Le nouveau proviseur, Joseph François Coster, est un homme âgé, qui accède ainsi à une fonction importante. Si Jean Blau, un de ses anciens collègues à l'Ecole centrale de Meurthe-et-Moselle, nous en a donné plus une hagiographie qu'une biographie (1), André Gain (2) dans son étude sur lui souhaite que l'on rétablisse la vérité sur ce personnage somme toute complexe. Coster lui-même (3) indique les grandes lignes de sa vie lorsqu'il sollicite une place de proviseur (4), mais naturellement il gomme soigneusement ce qui pourrait le gêner dans ses ambitions. Enfin, son dossier de retraite nous livre peu de renseignements (4).

Il est né le 19 juillet 1729 à Nancy (5). C'est le 5ème enfant et non le deuxième (6) de Jean-François Coster marchand magasinier et d'Anne Thévenin. Son père occupe des fonctions importantes : il dirige une maison de banque et devient premier juge consul de Lorraine Barrois (7). Son oncle Claude, père d'une famille nombreuse (8), occupe les mêmes fonctions. Plusieurs de ses frères se distinguent. L'aîné Jean-Louis, né le 15 juin 1726, se fait jésuite. Il se fait remarquer comme prédicateur et il est ainsi choisi par ses supérieurs pour prononcer l'oraison funèbre du dauphin (9), le 3 février 1766, ordonnée par le roi de Pologne à l'Eglise primatiale de Lorraine (10). De même prononce-t-il les oraisons funèbres du roi Stanislas (11) et de la reine de France (12) dans l'Eglise du collège des Jésuites. Malgré l'édit de 1763, le

roi Stanislas avait maintenu ceux-ci dans ses états. Mais, deux ans après sa mort, l'édit est appliqué en Lorraine. Jean-Louis Coster se réfugie à Liège, où le prince évêque lui donne la charge de bibliothécaire. A partir de 1772, il entreprend la publication de "L'esprit des journaux français et étrangers", compilation qui fut continuée après sa mort et qui compte plus de 500 volumes (1775-1818). Il meurt à Liège en 1780 (13). Un autre de ses frères, Nicolas, né le 19 février 1745 se fait jésuite (14).

Le 5ème garçon, 9ème enfant, Sigismond Coster, né le 29 avril 1734 (16), est ordonné prêtre en 1760. L'évêque de Verdun le nomme successivement grand vicaire de son diocèse, chanoine et dignitaire de son chapitre (15). Il est désigné en 1787 pour présider les assemblées de district de Clermont en Argonne et est élu en 1789 député du baillage de Verdun (17) aux Etats Généraux (18). Il seconde l'abbé Royou dans la rédaction du journal de l'Ami du roi. Il accepte des Prussiens l'administration provisoire des pays conquis en 1792. Par la suite, il est obligé de s'enfuir, sa tête étant mise à prix. Il se réfugie à Rome et, grâce à la protection de l'abbé Maury, est nommé professeur de théologie au collège de Montefiascone. Profitant du Concordat, il entre en France en 1801. Il devient chanoine du chapitre de Nancy et aumônier de l'hôpital militaire. Il meurt dans cette ville en 1825 (19). Charles né le 20 mai 1736 (20) se fait prêtre et aurait été curé de Remiremont.

Joseph François Coster est donc le deuxième garçon et le 5ème enfant. Il fait sans doute ses études au collège des Jésuites de la ville. Mais, assez vite, il abandonne ses études. Il est associé aux opérations de son père. Il en profite pour composer un mémoire en faveur du commerce en 1750 (21). A la suite de la mort de son père, le 29 janvier 1752 (22), il prend la direction de la maison de commerce. La même année, il se marie avec Elisabeth Marguerite Cupers, fille d'un marchand de Nancy (22). Cette alliance lui

permet de réaliser certaines ambitions (23). Encouragé par son oncle par alliance Marcellin Cupers, il présente à l'Académie de Stanislas un mémoire, La Lorraine commerçante, qui en obtient le premier prix (24). Il se fait le défenseur de la liberté de commerce qui permet d'encourager l'agriculture et de favoriser l'industrie. L'état ne peut qu'encourager cette liberté qui renforce sa puissance. C'est de cette manière que les manufactures de Lorraine retrouveront leur ancienne prospérité (25). Coster indique dans sa biographie qu'en 1759, il est chargé par le Parlement de Nancy de composer des remontrances contre trois édits burseaux, qui sont rapportés grâce à son travail (26).

En 1760, un procès met au prise le Comte Duhautoy et la veuve Coster l'ainée, fils et compagnie. D'après ses biographes, Joseph François Coster aurait mené brillamment son affaire et plaidé lui même devant la Cour souveraine de Nancy en 1762 (27). Mais en fait, ce procès se prolonge jusqu'en 1768 et, à notre avis, il provoque la ruine de sa maison de commerce.

En 1761, il publie Lettre d'un citoyen à un magistrat (28). La Lorraine, province d'étranger effectif, jouissait du libre commerce avec l'étranger mais était soumise aux droits de douane sur les marchandises qui en sortaient pour entrer dans les autres provinces françaises. En 1761, Bertin, contrôleur général des finances, croit le moment favorable pour unifier le royaume d'imposer des douanes intérieures (29). Dans son ouvrage, Coster démontre que la Lorraine est essentiellement agricole. Elle doit recourir à l'étranger pour mettre en valeur les productions de son terroir et les produits de ses manufactures. Les nouveaux droits risquent de devenir plus onéreux pour le pays et, aussi, vexatoires. La Cour Suprême envoie à Bertin un exemplaire du travail de Coster. Elle affirme qu'elle est en accord parfait avec sa thèse. Ce travail est réfuté par l'abbé Morellet en 1761 (29) et par un dénommé Coméré, au nom d'un groupe d'industriels lorrains.

A leur tour, les juges consuls et les marchands de Nancy adressent le 15 janvier 1762 un long mémoire au gouvernement français pour demander le maintien de l'ancien état de choses (30). Bertin abandonne ses projets. Bien entendu Coster se vante de la qualité de son travail. Grâce à lui, la Lorraine a eu gain de cause. A cette occasion, on lui décerna le titre de " Coster le Citoyen ", honneur qu'il aimait rappeler. Mais il ne faut pas négliger l'intervention des juges consuls et des marchands de Nancy (31).

Quoi qu'il en soit, ayant fait ses preuves, bien appuyé, il est élu à l'Académie Stanislas le 16 février 1762. Il réalise une partie de ses ambitions mais ne sera intronisé que le 8 mai 1765 (32). Dans son discours de réception, il parle des qualités du bon citoyen, aimant rappeler à ses contradicteurs son intervention de 1761.

En 1764, il écrit l'éloge de Charles III (33). Coster se veut historien. Il loue Charles III d'avoir été un sage guerrier qui a fait respecter ses frontières sans se mêler des querelles extérieures à son duché. C'était aussi un parfait législateur. Par sa vigilance éclairée, il a vivifié l'agriculture, le commerce et les arts. Ainsi, il a régné sur tous ses sujets. Encouragé par le succès de son étude, Coster écrit, au cours des années suivantes les éloges des ducs Ferry III, Antoine, René II et Léopold. Mais ils ne furent pas publiés et restèrent à l'état de manuscrits.

Pfister indique que Coster est obligé de quitter la Lorraine en 1765. Plus ou moins ruiné par son procès, il doit se chercher d'autres sources de revenus. En fait, il ne s'en va qu'en 1766. En effet, il est encore à Nancy lorsque le roi Stanislas meurt puisqu'il en fait une relation (34). Il est encore à Nancy quand le Parlement de Metz décide d'envoyer le conseiller Bertrand à Paris. Profitant de la mort de Stanislas, il doit oeuvrer en faveur de la suppression de la Cour Souveraine de Nancy, qui dépendrait ainsi de la juridiction de Metz. D'après Blau, la Cour Souveraine, instruite de

ses démarches, sent la nécessité de défendre ses droits " par des raisons tirées de la politique et de l'histoire." On confie donc ce travail à Coster (35). Mais d'après Krug-Basse, elle aurait elle-même produit deux mémoires (36). Tous les Nancéiens importants se mobilisent. Ainsi la Chambre des Comptes de Bar, la noblesse de Lorraine, envoient-ils, chacun de leur côté, un mémoire. Le Tiers Etat s'adresse directement au duc de Choiseul. Contrairement à ce qu'écrit Blau, ce serait surtout la protection du duc qui aurait permis à la cour souveraine de l'emporter. Le travail de Coster joue un rôle minime.

A l'occasion de cette querelle, Coster indique qu'il est envoyé à Paris pour défendre lui même les intérêts de sa ville et qu'il revient à Nancy la même année. En récompense de son travail la Cour Souveraine de Nancy le nomme greffier en chef (37).

Toujours en 1765, il revient à Paris où il est chargé par le Prince de Beauvau (38), d'un travail de liquidation dont il s'acquitte très bien (39). En récompense, le prince le pourvoit de l'office de secrétaire-greffier du roi aux Etats du Languedoc.

En 1769, le duc de Choiseul l'appelle pour organiser la Corse en pays d'Etat, à l'instar du Languedoc. Coster indique qu'outre la part qu'il a prise à la composition des lois organiques, il est fondé à réclamer comme son ouvrage les ordonnances sur les podestats, les municipalités et l'administration des bois. En 1772, il publie un ouvrage sur l'importance politique de la possession de la Corse, qui lui permet d'être reçu à l'Académie de Lyon (40).

En 1773, il obtient le premier accessit, après Necker, de l'Académie Française avec un éloge de Colbert (41). Il est employé successivement par les contrôleurs généraux des finances, Terray (1771-1774), Turgot (1774-1776), Chugny (1776) et Tabourot (1776) et en 1776, par le directeur du trésor royal, Necker. Devenu directeur général des finances de 1777 à 1781, ce dernier le prend dans ses services. En 1779, il lui confie un travail dans le bureau

des Dépêches des pays d'Etat et les Ponts et Chaussées. Necker avant de quitter le ministère lui fait expédier un brevet d'assurance d'une pension de 6000 livres, en considération de ses services à la Corse.

En 1781, il est chargé par Joly de Fleury de la rédaction et du dépôt des rapports et du procès-verbal du comité des finances. Dormesson, en 1782, lui confie la direction du trésor royal. Cependant, en 1783, il semble que sa carrière à Paris soit terminée. En effet, Calonne, en novembre 1783, le met à la retraite en fixant sa pension à 15.000 livres, en considération du zèle et du désintéressement de ses services. Coster n'apprécie guère. Il regagne donc Nancy, sans doute en 1784. L'année suivante il se fait désigner comme sous-directeur de l'Académie Stanislas, fonction qu'il garde jusqu'en 1787.

Son épouse meurt le 15 mars 1785 (42). A cette occasion, Coster est désigné comme avocat en parlement. Peu de temps après la mort de son épouse, il achète une propriété à Gentilly, commune de Maxéville, où il montre ses prétentions à l'accès à la noblesse (43). Malgré tout, à 56 ans, il semble qu'il n'a pas réalisé toutes ses ambitions. Il va donc profiter pleinement des années qui précèdent la Révolution pour tenter d'accéder à de hautes fonctions.

Le ministre Loménie de Brienne décide de former des assemblées provinciales. Il fait appel à Coster pour lui confier le projet de la formation d'une assemblée provinciale en Lorraine, établie par l'édit du 8 juillet 1787. Pour composer cette assemblée, le gouvernement nomme 12 membres des ordres privilégiés chargés d'en coopter 12 autres. Il fait de même pour le Tiers Etat. Coster est désigné (44).

L'assemblée est appelée à partager avec l'intendant, la surveillance des affaires de la province, à répartir la somme représentative de la corvée royale, à diriger le service des

Ponts et Chaussées et ouvrages sur la route. Elle doit proposer au roi tout ce qu'elle jugerait utile au bien public, particulièrement à l'agriculture, et à étudier de nouveau la question du tarif ou de recul des barrières douanières.

Coster joue un rôle important dans l'assemblée provinciale. Lors de la première réunion du 18 au 22 août 1787, il est élu à l'unanimité, affirme-t-il, procureur syndic. Cette nouvelle charge lui permet de réaliser un deuxième mariage, qui renforce ses relations. Il se marie le 3 octobre 1787 (45) avec Charlotte Prugnon, fille de Pierre Prugnon, avocat au Parlement de Nancy et substitut honoraire du procureur général. Son beau-frère, Pierre Joseph Prugnon (46), est avocat et substitut du procureur général de Nancy.

En 1788, malgré l'opposition de l'intendant, il convainc l'assemblée provinciale de se prononcer en faveur du régime ancien (47). Elle préfère commercer librement avec l'étranger. Elle va mettre à l'étude le rachat de l'impôt. Coster n'a pas manqué, à cette occasion de rappeler ses interventions faites en 1761. Mais il manque de chance. Loménie de Brienne est obligé de se retirer en 1788. Les réunions de l'assemblée provinciale sont suspendues et il perd sa charge de procureur syndic. Cependant Necker, de retour, le rappelle à Paris. Il lui confie un travail sur la convocation des Etats généraux et d'autres objets de confiance ajoute mystérieusement Coster (48).

Mais en l'absence de Coster se constitue un comité de 12 membres pour préparer un projet d'élections aux Etats généraux, qui désigne 2 délégués, Mollevaut et le beau-frère de Coster, Prugnon (49). Ils sont envoyés à Paris et sont introduits par Coster auprès de Necker.

Peu de temps après, il revient en Lorraine pour les élections aux Etats généraux et participe à la rédaction du cahier de doléances de Briey. Cependant ses ambitions sont déçues. C'est



son beau frère qui est élu pour les Etats généraux pour la ville de Nancy, alors que sa position importante à l'assemblée provinciale lui permettait d'envisager la sienne. On peut penser que son séjour prolongé à Paris a provoqué une certaine méfiance des électeurs. De nouveau, il est mis à la retraite en novembre 1789. On lui confirme son ancienne pension et, ajoute-t-il, un brevet d'assurance de 6000 livres en faveur de son épouse, car sa santé est fort délabrée. Il a besoin de se reposer.

Malgré tout, Coster semble avoir accueilli avec joie la réunion des Etats généraux et les premiers jours de la Révolution Française. Sous l'Ancien Régime, il a toujours été gêné dans ses ambitions. Il a abandonné sans regret sa position de banquier-marchand pour faire carrière à la Cour souveraine de Nancy, carrière qui pouvait le faire accéder à la noblesse de robe. Appelé à Versailles, il espérait encore mieux, mais ses services n'ont guère été reconnus. Malgré l'achat du fief de Gentilly, il ne réalise pas ses ambitions. Il pense ainsi que les événements vont le favoriser et il compte jouer un rôle important.

En 1790, il est élu maire de Maxéville (50). Mais il perd sa pension. La même année, il profite de la mort de M. de Sivry, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas, pour se faire élire à sa place. A cette occasion, il prononce son éloge (51). Il est aussi nommé bibliothécaire du roi, avec un brevet national et un traitement de 700 livres. Or, il devient très rapidement suspect. Son frère a accepté la collaboration avec les Prussiens. Il est donc emprisonné en 1793, sous le prétexte qu'il représente un danger pour la Révolution (52). Son emprisonnement dure 18 mois. Malgré l'envoi d'une supplique (53), il sera libéré seulement en 1794, sur l'ordre des conventionnels Antoine et Levasseur. Prudemment il abandonne ses activités politiques et se consacre à des travaux littéraires. La loi du 8 août 1793, ayant supprimé les Académies et Sociétés littéraires, Coster, en tant que secrétaire perpétuel,

décide alors de faire un rapport historique sur les activités de l'Académie Stanislas (54).

En l'an II, le Comité d'Instruction le nomme commissaire bibliographe pour la reconnaissance et l'arrangement des bibliothèques. En l'an III, le district le désigne membre du jury pour la formation des écoles primaires. En l'an IV, le département le choisit comme membre du jury pour la formation de l'Ecole centrale. Il se sert de sa position pour concourir au poste de professeur d'histoire. Naturellement il obtient la nomination (55).

A 64 ans il recommence ainsi une nouvelle carrière. Il profite de sa réputation de bon administrateur et de bon organisateur (56) pour prendre la direction de l'Ecole centrale (57). C'est donc à ce titre qu'il prononce le discours d'ouverture en 1796 (58). Il loue la nouvelle instruction qui permettra à tous d'accéder à n'importe quelle place. Il n'y a plus de privilège. La seule supériorité, c'est le mérite. Coster ensuite, justifie la réduction des dépenses de l'instruction, ce qui n'empêchera pas la réussite des Ecoles centrales. Enfin il présente les différentes sections de l'Ecole centrale de la Meurthe et les diverses études qui permettent de former pleinement les élèves (59).

Coster ne renonce pas à certains honneurs. En l'an V, les citoyens des 8 communes de la 2ème section du département de la Meurthe l'élisent électeur, le 1er germinal (21 mars). Le 24 germinal (13 avril), il est élu haut juré (60). A la fin de l'année scolaire, il est chargé de prononcer le discours de la distribution des prix (61). Dans ce texte, Coster, en directeur responsable, fait le bilan d'une année difficile. " Un local presqu'inhabité, des salles sans bancs, sans bureaux, sans fenêtres... Plusieurs d'entre nous ont acheté aux dépens de leur subsistance les livres dont ils ne pouvaient se passer." Malgré tout, la bonne volonté des professeurs a permis la réussite de l'Ecole centrale. Coster passe en revue les

enseignements et distribue généreusement des satisfecits à ses collègues.

Dans son propre enseignement, il se montre très indépendant (62) en refusant de suivre les directives ministérielles (63). Ainsi, envisage-t-il d'étudier un vaste fresque historique qui irait du "paradis terrestre au 19 brumaire." Son cours inaugural de l'an VI propose : " Comment dans tous les siècles ont été gouvernées les nations les plus heureuses ? Comment se sont gouvernés les hommes les plus sages ? Une école d'histoire étant en même temps une école politique et de morale doit, en approfondissant ces deux questions, préparer à la république française des chefs éclairés et des citoyens vertueux." De l'an VI à l'an XII, Coster s'efforce de suivre son programme. Il ne dédaigne pas étudier l'histoire locale. Ainsi, dans l'année scolaire de 1802-1803, il étudie la Lorraine de 1477 à 1624 (64). Mais il se heurte à Leseulx, président du jury d'instruction, qui lui reproche de ne pas s'adapter aux besoins de ses élèves. Il fait un enseignement historique détaillé à l'excès, mais aucun cours de géographie. Il est vrai que Leseulx avait été son rival malheureux pour la place de professeur d'histoire. Coster se défend. Sa pédagogie est excellente. Il ne dicte aucune leçon à ses élèves. En répétant, il leur permet d'assimiler son cours et ce sont eux qui rédigent chez eux ce qu'il a enseigné.

En l'an VII il participe à une commission pour étudier le département de la Meurthe (65). Il se veut le défenseur de l'Ecole centrale. A la suite du projet de Chaptal sur la suppression des Ecoles centrales, il justifie leur enseignement (66). Il reprend ses thèses favorites. Elles permettent à n'importe quel citoyen d'accéder aux plus hautes places. Coster fonde avec Justin Lamoureux, le 20 floréal an VIII (10 mai 1800), la société d'émulation de Nancy, sorte de petite Académie, qui fonctionne jusqu'en l'an XIII.

Le Consulat a remplacé le Directoire. Coster s'y rallie avec enthousiasme et prononce un discours pour célébrer la fête de la paix du 18 brumaire (67). Il y fait un long historique pour justifier la prise du pouvoir par Bonaparte, seul homme capable de conclure la paix avec l'Angleterre. Il en profite pour constater que Turgot était un homme vertueux, Necker un homme habile qui aurait pu retarder la Révolution, Calonne un dilapidateur, Loménie de Brienne un mauvais prêtre qui a provoqué les parlements. Necker, revenu au pouvoir, fait des erreurs financières. Tel est le jugement de Coster sur ses anciens ministres. Il termine son discours en passant en revue les principaux événements de la Révolution pour arriver à Bonaparte "l'aurore d'un beau jour." Il termine son discours par un "Vive Bonaparte, vive la République." Il se rallie donc au Consulat et devient notable national en l'an IX (68). Il sait que les Ecoles centrales vont être supprimées. Il lui faut une place de choix dans la nouvelle organisation des études. Tout naturellement, il songe à la place de proviseur du Lycée de Nancy (69).

Celui-ci est créé par le décret du 16 prairial an XI (5 juin 1803). Or pour l'installer, il y a de grosses difficultés (70). On demande à la ville de trouver 100.000 francs. Il faut faire appel à la générosité publique et aux protecteurs de la ville. Etienne Mollevaut, membre du Corps Législatif, se dépense pour son installation. Désireux de se retirer, il en demande la direction. Il est né à Nancy le 20 juillet 1744 (71). Comme son père, il est avocat en 1765. La Révolution lui permet de jouer un rôle important. Il est maire de Nancy du 16 novembre 1790 au 29 mars 1791 et il est nommé membre du Tribunal de Cassation le 16 mars 1791. Le 2 septembre 1791, il est élu député à la Convention nationale et siège parmi les Girondins (72). Il se prononce contre la mort de Louis XVI et devient président de la Commission des 12, chargée d'enquêter sur les agissements de la Commune de

Paris. Arrêté le 2 juin 1793, il s'évade le 24 juin 1793. Il s'enfuit en Normandie, puis se cache en Bretagne. Il est rappelé à la Convention en 1795. Sous le Directoire, il est membre du Conseil des 500, puis des Anciens. Sous le Consulat, il devient membre du Corps législatif. Il est considéré comme le protecteur de l'Ecole centrale de la Meurthe (73). A l'occasion de l'organisation du Lycée de Nancy, son biographe indique qu'il désire quitter le Corps Législatif et se retirer à Nancy. Tout naturellement, il pose sa candidature au poste de proviseur.

Mais les candidats ne manquent pas. Il faut donc faire jouer ses relations. Or l'adversaire le plus dangereux de Mollevaut est Coster. Celui-ci a fait ses preuves en tant que directeur de l'Ecole centrale. Mollevaut peut compter sur Grégoire originaire de la Lorraine et son collègue au Corps législatif. Il peut compter sur Chaptal, qu'il voit fréquemment à Paris. Il a l'appui de Mallarmé, membre du tribunal, du général Sahuc également membre du tribunal, qui a une propriété à Nancy, et du législateur Thiérez, gendre du grand Juge. De son côté, Coster connaît très bien Grégoire, membre de l'Académie de Nancy, qui entretient toujours de bonnes relations avec lui (74). Il est soutenu aussi par le préfet Marquis, ancien constituant du département, qui apprécie son travail à la tête de l'Ecole centrale. La plupart de ses collègues habitués à sa prééminence, l'acceptent volontiers comme proviseur.

Coster et Mollevaut se connaissent bien. Le 1er messidor an X (20 juillet 1802), avec Haldat (75), professeur d'histoire à l'école centrale, ils ressuscitent l'Académie de Nancy. Mollevaut est président pour 6 mois, Coster secrétaire (76).

Les deux hommes sont donc difficiles à partager. Devant les fonctions nationales de Mollevaut, Coster ne peut pas rivaliser. Il n'est que secrétaire du conseil de commerce et d'agriculture, depuis l'an X.

On cherche des solutions. Sans doute, a-t-on songé à la place de bibliothécaire de la ville de Nancy. Mais la place est occupée par Marquet, qui n'a pas l'intention de la céder (77).

La Commission pour l'installation du Lycée de Nancy (78) est saisie du dossier. Elle est favorable à Mollevaut. Il jouit d'une bonne réputation à Nancy et pourra s'imposer rapidement comme proviseur. Mais Coster de son côté a fait ses preuves. On hésite. C'est dans ces circonstances qu'intervient la démission de Bérenger. Or Coster n'est-il pas membre de l'Académie de Lyon ? Il se peut aussi que, lors de ses activités commerciales, il ait entretenu des relations avec des personnalités de la ville. On lui propose donc le provisorat du Lycée de Lyon. Mais il préfère rester à Nancy. Des discussions s'engagent. L'autorité centrale intervient et lui ordonne de choisir : le provisorat du Lycée de Lyon ou rien. Il doit s'incliner et accepte. Il est donc nommé et Mollevaut devient proviseur du Lycée de Nancy (79), le 25 frimaire an XII (17 décembre 1803).

Aux yeux des autorités, Coster jouit d'une grande compétence. Il a la réputation d'un excellent commis des finances, donc capable de rétablir l'équilibre du Lycée de Lyon. Vu sa famille, il ne peut qu'être accepté par les autorités religieuses.

De son côté, il veut réussir car il n'a pas perdu ses ambitions. Certes il s'éloigne de Nancy, mais il a la satisfaction de devenir proviseur d'un lycée de lère classe.

Coster est nommé (80), le 21 vendémiaire an XI (14 octobre 1803). Il est déjà peut-être à Paris lors de sa nomination. Il a une entrevue avec Fourcroy, qui le met au courant de la situation, et lui demande de rétablir l'équilibre financier. Il rend visite à Champagne, qui lui présente les comptes financiers du Prytanée de Paris et qui lui donne des conseils sur ses responsabilités de proviseur. Il lui parle en termes chaleureux de son ancien élève Apert, qui saura le secourir.

Muni de ces renseignements, Coster part pour Lyon, où il arrive le 29 brumaire an XII (21 novembre 1803). En son absence, Apert a fait fonction de proviseur. Tout de suite, il rend compte à Fourcroy de ses premières démarches en tant que proviseur (81). Il est enthousiaste. Le censeur, le procureur-gérant, les professeurs, les maîtres d'études, les élèves et les employés lui ont fait un accueil flatteur. Le procureur-gérant lui facilite son installation.

Il se présente au préfet du Rhône qui le reçoit fort bien (82). Il prend contact avec les membres du bureau d'administration qui l'accueillent chaleureusement. Il est chargé par Fourcroy de porter des paroles de consolation à Laurent Pierre Bérenger. Il s'acquitte de sa tâche avec bonheur. Son prédécesseur reçoit avec gratitude les paroles du conseiller d'état. Il loue la gestion du censeur des études, qui en l'absence du proviseur, a su faire marcher l'établissement. Lui-même essaiera, dans la mesure de ses moyens, de faire le succès du lycée.

Par l'intermédiaire de Roux, il assiste à une séance de l'Académie. Il sollicite une audience du grand vicaire pour l'assurer de son respect. Il rencontre aussi le maire de la division du Midi pour lui demander de l'aider dans l'installation du lycée.

Ses démarches sont celles d'un homme qui veut bien s'intégrer et bien administrer. Pour cette raison, il décide de composer une notice sur le Lycée de Lyon, notice qui lui permettra, écrit-il, à Fourcroy (83) le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803), de faire taire définitivement tous les détracteurs du lycée. L'Almanach est chargé de la publier (84).

Coster constate que la ville de Lyon est très favorisée. Non seulement le lycée est un des premiers établissements établis en France, mais encore il a été classé dans la première catégorie. C'est une preuve de bienveillance de la part de Bonaparte, qui a voulu renouer avec l'Ancien Régime, époque où Lyon était connu pour ses collèges et ses pensionnats. Pour l'établir, le

gouvernement a choisi le Grand Collège, maison fondée par les Jésuites et embellie par les Oratoriens. Or, ce bâtiment était présenté dans les livres de géographie du siècle dernier comme le plus grand collège et le plus beau pensionnat de France. Certes, il a été endommagé sous la Révolution mais la Municipalité a tout entrepris pour sa restauration.

Pourquoi l'accuser d'impiété ? Son ouverture solennelle a été précédée d'une cérémonie religieuse. Le règlement prévoit des prières le matin et le soir, avant et après les repas, des leçons de catéchisme et des instructions morales sur l'Evangile. Les enfants des protestants sont envoyés au culte sous la conduite d'un homme de confiance. La loi surveille strictement les livres mis entre les mains des enfants. Comme dans les anciens collèges, ils pourront lire du Cicéron, du Virgile, du Tite-Live, du Tacite et pour les auteurs les plus récents, le Petit Carême de Massillon, le Catéchisme historique de Fleury, le Télémaque de Fénelon et le Discours sur l'Histoire universelle de Bossuet.

La réussite des lycées est assurée. Dans les Ecoles centrales, les professeurs pouvaient substituer leurs opinions à la morale universelle. Les élèves choisissaient leur type d'études sans se soucier de savoir si elles leur convenaient. On comprend que les parents s'en méfiaient. Dans les lycées, professeurs et élèves sont obligés de se conformer à une loi stricte, ce qui assure de solides études. Les Ecoles centrales avaient peu d'élèves. Ce sera le contraire pour les lycées. Ainsi pour celui de Lyon, le gouvernement a-t-il nommé 100 pensionnaires nationaux. On a accueilli 60 élèves payants et d'autres arrivent. Heureusement il y a 500 places. On ne fait pas de différence entre les pensionnaires nationaux et les payants. Le travail et les capacités les départagent. Le lycée recevra aussi des externes. Coster indique qu'on prépare de nombreuses améliorations. L'organisation des



études est peut-être un peu lourde, mais elle permettra la progression de tous.

Ainsi le nouveau proviseur affirme-t-il devant tous sa volonté d'assurer la réussite de son lycée. Mais son enthousiasme, sincère ou non, est vite tempéré par les diverses difficultés rencontrées.

1) Blau (J.), Eloge de M. Joseph Coster, ancien premier commis des finances 1729-1813, in Précis analytique des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy. Années 1813, 1814 et 1815 p. 96-101. Nancy, Grimblot, Thomas, et Raybois, Imprimerie de la Société, 1838.

2) Gain (A.), l'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy (19 juin 1796-20 avril 1804). Nancy, Berger Levrault, 1922, in-8°, 240 p.

3) ARCH. N. F 17 7839.

4) ARCH. N. F 17 20473.

5) ARCH. M Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien, 1713.

6)-Biographie Hoæfer, tome 12, pages 89-93

-Biographie moderne, tome 1, page 4687.

-Biographie Michaud, tome 61, page 439. Supplément à l'édition de 1811.

-Nouvelle Biographie Michaud, tome 9, page 317-318.

-Morembert (Th. de), Coster, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. Tome 9, page 812.

Tous ces dictionnaires répètent la même erreur en indiquant que Joseph Coster est le second enfant. Aux Archives municipales de Nancy, Registres paroissiaux de Saint-Sébastien, nous avons relevé les naissances d'Anne Françoise Coster 3 décembre 1724, d'Elisabeth Coster le 29 octobre 1725, de Marie-Anne Coster le 7 octobre 1726, de Jean-Louis Coster le 15 juin 1728 et de Joseph François Coster le 19 juillet 1729.

7) Lepage (H.), Les Archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville. Nancy, Lucien Wiener, 1865-1866, 4 vol. in-8°.

8) Ils auront 22 enfants.

9) Coster (J. L.), Oraison funèbre du très haut haut, très puissant et excellent prince, Monseigneur Louis, dauphin, prononcée dans l'insigne primatiale de Lorraine, le 3 février 1766, au service ordonné par le roi de Pologne. Nancy, veuve C. Lescure, 1766, in-4°, 408 p.

10) Pfister (C.), Histoire de Nancy. Nancy, Berger Levrault, 1902-1909, 3 vol. in-8°.

11) Coster (J. L.), Oraison funèbre de Stanislas L., roi de Pologne, duc de Lorraine, et de Bar ; prononcée, le 20 mai 1766, dans l'église du collège. Nancy, veuve C. Lescure (s. d.), in-4°, 44 p.

12) Coster (J. L.), Oraison funèbre de la reine, prononcée, le 12 août 1768. Nancy, F. Messin (s. d.), in-4°, 35 p.

13) Il aurait été désigné comme prédicateur, par le grand aumônier, du carême de 1780. Mais devant le roi, il aurait été incapable de prononcer une seule parole. Il serait donc retourné à Liège où il serait mort en 1780. Mais à l'occasion du 2ème mariage de Joseph François en 1787, on le trouve indiqué comme présent. Ses biographes se seraient trompés ou il a été confondu avec son frère Sigismont Etienne.

14) ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien 1745 et Gain, ouvr. cit., note 2.

15) Les dictionnaires biographiques indiquent qu'il a été curé de Remiremont durant plus de 20 ans. Il y a peut-être confusion avec son frère Charles qui est désigné en 1787 comme premier chanoine de Remiremont.

16) ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien 1734.

17) Sans doute, il doit son élection à la renommée de son frère Joseph François.

18) Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit. Tome 1, p. 51.

19) Il a aussi exercé les fonctions de vicaire général.

20) ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien.

21) Joseph François Coster indique dans sa biographie qu'il a fait imprimer avec succès de mémoire en faveur du commerce en 1750. Mais ses biographes ne connaissent pas cette oeuvre et nous n'avons trouvé aucune trace de ce mémoire.

22) -ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien, décès, acte 3467.

-ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien, mariages, acte 1041.

23) Coster établit ainsi des alliances intéressantes. Son épouse Elisabeth Marguerite Cupers née en 1731, est la nièce de Marcellin Cupers, médecin ordinaire du roi de Pologne, président du Collège royal de médecine et membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-lettres en 1754. Un oncle maternel de l'épouse, Sigisbert Charles Foller est avocat et procureur en la cour souveraine de Nancy ; un autre, Claude Foller, est substitut du procureur général en la Cour souveraine de Nancy.

24) Coster (J. F.), La Lorraine commerçante, discours couronné par la Société royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy. Nancy, 1759, in-8°, 72 p.

Il indique qu'il a composé cet ouvrage en 1758 qui lui permet de remporter le premier prix en 1759.

25) Pfister, ouvr. cit., note 10. L'auteur écrit " lorsqu'à 30 ans, l'envie lui prit d'écrire." Cette envie s'explique par ses ambitions. Il désire devenir membre de l'Académie grâce à l'appui de son oncle par alliance.

26) Nous n'avons pas trouvé trace de ses travaux contre les édits burseaux.

27) Académie nationale de Metz, bibliographie lorraine. Metz 1972. 3214. Répertoire de 17 mémoires concernant d'abord le procès du comte Duhautoy contre la veuve Coster, fils et compagnie, contre Gaspard Genève et Sozzi. Par la suite des procès mettent aux prises Gaspard Genève et Coster, Sozzi et Coster, Billecard et Coster. Ces procès durent au moins jusqu'en 1780.

28) Coster indique qu'on lui a demandé un ouvrage sur la liberté de commerce et qu'il a donc composé son ouvrage. Coster (J. F.), Lettres d'un citoyen à un Magistrat sur les raisons qui doivent affranchir le commerce des duchés de Lorraine et de Bar du tarif général projeté pour le royaume de France. S. L, 1762, in-8°, 421

p.

29) -Krug-Basse (J.), Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois. Paris-Nancy, Berger Levrault, 1899, in-8°, 420 p.

-Parisot (R.), Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de Bar, Trois-Evêchés). Paris, A. Picard, 1919-1924, 3 vol. in-8°.

-Parisot (R.), Histoire de Lorraine. Index alphabétique général des noms de personnes et de lieux. Paris, A. Picard, in-8°, 110 p.

-Gain, ouvr. cit., note 2.

André Morellet 1727-1819 est chargé en 1752 de l'éducation du fils de M. de la Galaizière, chancelier du roi de Pologne. En 1761, il réside à Paris.

30) Nous suivons la version donnée par Krug-Basse, ouvr. cit., note 29. Les autres auteurs valorisent Coster en affirmant que c'est grâce à lui que Bertin retire son projet.

31) -Tableau alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas 1750-1900, rédigé par J. Favier précédé de l'histoire de l'Académie par Christian Pfister. Nancy, Berger Levrault, 1902, in-8, 225 p.

Pfister dans son Histoire de Nancy, cite Durival, un des membres de l'Académie " J'observai que si on l'admettait, ce ne devrait pas être pour ces lettres où il y avait bien des choses hasardées et beaucoup d'honnêtes gens insultés". Toujours, d'après Pfister, les ministres français s'opposent à son entrée à l'Académie en 1762. De son côté, Coster affirme que l'Académie lui confie en 1762, un travail sur l'histoire de la Lorraine. Pourtant c'est seulement en 1765 qu'il prend séance. On peut penser qu'il y a eu compromis. On lui demandait un travail pour l'Académie et de ce fait il pourrait être admis sans provoquer des polémiques.

32) Coster publie son discours de réception : Discours prononcé par M. Coster, le 8 mai 1765, jour de sa réception à l'Académie royale des Sciences et Lettres. Nancy, Veuve Lescure, s. d., in-8°, 24 p.

33) Coster (J. F.), Eloge de Charles III, dit le grand duc de Lorraine. Francfort, 1764, in-8°, 84 p.

34) Coster (J. F.), Relation de la mort et de la pompe funèbre de Stanislas, in Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain, 1856, p. 129-156. On trouve aussi à la page 130 des indications sur la biographie de Coster.

35) Mémoire pour la cour souveraine de Lorraine et Barrois pour prouver que le Parlement de Metz ne peut à aucun titre, ni par aucune considération, demander le ressort de la cour souveraine. Nancy, 1766, in-4°, 36 p.

36) Le premier mémoire est de juillet 1766. Le second est aussi de 1766 mais on n'indique pas le mois.

37) Nous n'avons trouvé nulle part mention de ce titre de greffier.

38) Charles Juste de Beauvau 1720-1793 était originaire de Lunéville. Il a pu connaître Coster à la suite de ses ouvrages sur les ducs de Lorraine. En effet Henri de Beauveau mort en 1684 avait publié un ouvrage intitulé : Mémoires pour servir à l'histoire de Charles IV, duc de Lorraine, Metz, 1686.

39) Pour récompenser Coster de son travail, le prince de Beauvau lui fait cadeau d'un buste de Charles III.

40) Dumas, ouvr. cit., tome 1, p. 51.

41) Coster (J. F.), Eloge de Jean-Baptiste Colbert, discours qui a obtenu le premier accessit, au jugement de l'Académie française en 1773. Paris, Brunet, 1773, in-8°, 60 p.

Nous pensons que Coster ambitionnait l'Académie française.

42) ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Sébastien, décès, numéro 487. Marguerite Elisabeth Cupers native de Nancy est décédée le 15 mars 1785.

43) Sous l'Ancien Régime, la possession d'un fief ne confert pas la noblesse mais beaucoup pensaient y accéder de cette manière. Coster s'intitule seigneur du fief de Gentilly.

44) Mathieu (Abbé), L'ancien régime de la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits (1698-1789). Paris, Hachette, 1878, in-8°, 465 p.

45) ARCH. M. Nancy, Registre paroissial de Saint-Roch, mariages, acte 160. Coster s'intitule écuyer, seigneur du fief de Gentilly, avocat au Parlement, membre des académies de cette ville et de Lyon, secrétaire du roy et aux états du Languedoc, ancien premier commis des finances et syndic général de la province.

46) Robinet, Robert et Le Chapelain, ouvr. cit., tome 1, p. 51.

Louis Joseph Prugnon 1745-1818, avocat à Paris exerça par la suite les fonctions de maître des requêtes au Conseil d'état.

47) On reconnaît l'influence de Coster dans la rédaction du cahier de doléances. Ainsi, écrit-il, la Lorraine avant 1737 avait une Cour souveraine qui jugeait en dernier ressort alors que le Parlement actuel n'a pas de pouvoir. Les impôts se sont accrus. Il faut que la Lorraine et le Barrois forment un gouvernement séparé. Il souhaite aussi que les trois ordres soient associés dans les assemblées municipales créées par l'édit du 8 juillet 1787. Certes en 1787 et 1788 on a appliqué cette réforme mais malheureusement les attributions des assemblées municipales ne sont pas assez importantes devant la toute puissance de l'intendant.

48) Necker l'appelle pour ses qualités d'organisateur mais on se méfiait de son influence sur l'Assemblée provinciale.

49) Il se peut aussi qu'il ait fait élire son beau-frère pour se réserver un rôle plus important comme conseiller de Necker.

50) ARCH. N. F 1 C III Meurthe-et-Moselle 1.

51) Coster (J. F.), Eloge historique de M. de Sivry. Ouvrage manuscrit. Académie de la Société royale, 1790.

52) Il se peut qu'il ait été compromis dans des actions contre révolutionnaires.

53) Au citoyen Michaud, représentant du peuple en mission dans les départements de la Meurthe et des Vôges, et aux citoyens

formant la commission ordonnée par lui pour examiner les réclamations des détenus. François Joseph Coster, habitant, ci devant maire de Maxéville, détenu depuis 18 mois et, actuellement en la maison du refuge.

54) Coster (J. F.), Rapport historique sur l'Académie de Nancy. Nancy, Haeser, 1793, in-4°, 8 p.

55) ARCH. N. F 17 1344/22.

56) Mathieu, ouvr. cit., note 44.

57) Blau, ouvr. cit., note 1.

58) Coster (J. F.), L'Ecole centrale considérée dans son objet et dans ses moyens. Discours prononcé à l'installation de l'Ecole centrale du département de la Meurthe à Nancy, le 1er messidor an IV, par le citoyen Joseph François Coster, membre du jury d'instruction publique. Nancy, J. R. Vigneulle, s. d., in-8°, 36 p.

59) Blau, ouvr. cit., note 1, écrit " En vain ses détracteurs lui reprochent sa passion de se produire". Gain, ouvr. cit., note 2 ajoute "ils (ses collègues)... lui reconnurent à l'Ecole centrale une véritable prééminence.

60) -ARCH. N. F 1 C III Meurthe-et-Moselle 1.

-Pfister (C.), Les assemblées électorales du département de la Meurthe, les districts, les cantons et la ville de Nancy. Procès-verbaux originaux avec la liste de tous les fonctionnaires de Nancy de 1789 à 1800. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 405 p.  
3 électeurs : Pierre Mengin, juge de paix résidant à Vandoeuvre, 59 voix, Nicolas Simon, agent municipal de Villers, 40 voix, Joseph François Coster de Maxéville, 31 voix. Cette élection de haut juré est une maigre consolation de son échec à l'élection de député au Conseil des 500.

61) Discours adressé aux administrateurs du département de la Meurthe au nom de l'Ecole centrale, le 30 fructidor an V par le citoyen Coster, professeur d'histoire en la séance qu'ils ont tenue dans la salle des actes pour la distribution des prix en présence



des corps civils et militaires. Nancy, J. R. Vigneulle, s. d., in-8°, 8 p.

62) ARCH. N. F 17 1344/22.

63) ARCH. D. Meurthe-et-Moselle, L 135, L 443, L 445, L 1688 et L 1690.

64) Parisot, ouvr. cit., note 29.

65) Description abrégée du département de la Meurthe par une commission composée de M. Coster, Willemet, Poupillier et Lecreulx. Paris, Imprimerie de la république, an VII, in-8°, 28 p.

66) Coster (J. F.), Observations de l'Ecole centrale du département de la Meurthe sur le rapport et projet de loi sur l'instruction publique, présentée au conseiller d'état par le citoyen Joseph François Coster, professeur à l'Ecole centrale du département de la Meurthe. Nancy, H. Haener, an IX, 30 p.

67) Coster (J. F.), Discours prononcé par Joseph Coster professeur d'histoire à l'Ecole centrale du département de la Meurthe en présence des autorités... et des citoyens de Nancy assemblés pour célébrer la fête de la paix du 18 brumaire. Nancy, J. R. Vigneulle, an X, in-8°, 30 p.

68) ARCH. N. F 1 C III Meurthe-et-Moselle 1.

69) ARCH. D. Meurthe-et-Moselle. La série T, instruction publique, est en cours de classement. On trouve des renseignements épars et peu importants surtout dans T 263.

70) ARCH. N. F 17 7415, Formation du Lycée de Nancy, nous n'avons guère de renseignements.

71) -Claude (A.), Etienne Mollevaut et la vie politique en Lorraine (1744-1816). Clamecy, André Fournier, 1936, in-8°, 376 p.

-Robinet, Robert et Le Chaplain, ouvr. cit., tome 1, p. 51.

72) Pfister (C.), Les élections de Nancy et dans le département de la Meurthe sous le Consulat et le Premier Empire (1789-1805). Nancy, A. Crépin et Leblond, 1912, in-8°, 165 p.

73) -Justin-Lamoureux (J. B.), Notice sur les travaux de la Société d'émulation de Nancy. Nancy, J. R. Vigneulle, an XII-1803, in-8°, 50 p.

-Justin-Lamoureux (J. B.), Mémoire pour servir à l'histoire littéraire du département de la Meurthe, ou tableau statistique des progrès des sciences, des lettres et des arts dans ce département depuis 1789 jusqu'en l'an XI. Nancy, Vincenot, an XI, in-8°, 124 p.

D'après l'auteur, Chaptal aurait dit à Mollevaut " Je vous autorise à dire aux professeurs de la Meurthe que je regarde cette école comme une des meilleures ou plutôt comme la meilleure de la République ". Mollevaut apparaît donc comme le protecteur attitré de l'Ecole centrale. André Claude, ouvr. cit., note 71, confirme son rôle.

Justin-Lamoureux indique qu'il y a des retards dans l'installation du lycée, sans doute provoqués par des rivalités de personnes.

74) -ARCH. N. F 17 5590.

-André Claude, ouvr. cit., note 71, cite la lettre adressée par Coster à Grégoire, lors de sa candidature au rectorat de Nancy en 1808. On remarque les bonnes relations établies entre les deux hommes. De plus Coster a dû demander à son beau-frère Prugnon, avocat à Paris de faire jouer ses relations.

75) Haldat a la réputation d'être royaliste.

76) Favier et Pfister, ouvr. cit., note 31. Il semble que Mollevaut, en sa qualité de député, se soit imposé.

77) Annuaire du département de la Meurthe pour l'an IX de la République.

78) ARCH. N. F 17 7415.

79) -Lycée Henri Poincaré. Le livre des centenaires, 150ème anniversaire de la fondation du lycée, centenaire d'Henri Poincaré. Ouvrage des professeurs du lycée Poincaré de Nancy. Nancy, association des anciens élèves du Lycée Henri Poincaré, 374 p. On nous donne quelques indications sur les débuts du proviseur Mollevaut.

-ARCH. N. F 17 7895.

-Blanc (abbé), Monographie du Lycée de Nancy depuis 1789, jusqu'à nos jours. Paris, Berger-Levrault, 1879, in-8°,

Mollevaut connaît une certaine réussite dans sa carrière de proviseur. Il dispose de plus de moyens que Coster au Lycée de Lyon. En particulier, il peut faire assurer des cours d'allemand et d'italien. Cependant comme Bérenger et Coster, il a des démêlés avec ses censeurs. Il reste en fonction jusqu'en 1810. Il avait posé sa candidature comme recteur de l'Académie de Nancy et s'oppose de nouveau à Coster. Pour les départager, on nomme l'abbé D'Regel, futur recteur de l'Académie de Lyon. Mollevaut obtient la place de professeur d'histoire à la Faculté de lettres de Nancy. Sans doute en 1815, il reprend ses fonctions d'avocat.

Malgré tout, nous ne possédons guère de renseignements sur les débuts du Lycée de Nancy.

80) ARCH. N. A FIV 120, 179.

81) ARCH. N. F 17 7839, Lettre du 30 brumaire an XII (22 novembre 1803).

82) ARCH. N. F 17 7839, Dans son rapport du 20 messidor an XIII (9 juillet 1805), le préfet du Rhône écrira " M. Coster arrivé à Lyon, précédé d'une grande réputation".

83) ARCH. N. F 17 7839.

84) La notice est publiée par la suite. Coster ( J. F.), Lycée de Lyon. Notice par M. Coster. Lyon, Ballanche, s. d., in-8°, 15 p.

Chapitre 2 : Etude du personnel sous le provisorat de Coster.

Dès son arrivée au Lycée de Lyon, Coster veut imposer son autorité à tous. Chef du lycée, il désire tout réglementer. Mais il se trouve confronté à de nombreux problèmes. Les professeurs défendent jalousement leur indépendance, le censeur des études ne l'appuie guère, les maîtres d'études sont indisciplinés. Devant ces difficultés, le proviseur dispose de peu de pouvoirs. Cependant l'autorité centrale lui demande de faire ses preuves. Coster essaie de faire de son mieux, en utilisant les moyens de pression dont il dispose. Mais les intrigues se multiplient et le proviseur semble avoir de moins en moins d'autorité sur l'ensemble de son personnel.

## D Les Professeurs.

### 1) Le mouvement.

#### A) La démission de Daburon

Daburon est nommé à la place de Rochas, qui a démissionné sans jamais occuper ses fonctions. Sa nomination ne s'est pas faite selon les règles. En effet, le conseiller d'Etat n'a pas proposé de candidat. A la demande de Bérenger, le Bureau d'administration l'a désigné et le choix a été entériné par Fourcroy (1). Bérenger et Daburon font un arrangement : si Bérenger démissionne de sa fonction de proviseur, Daburon lui laissera sa place de professeur de belles-lettres. Celui-ci sera nommé à l'Ecole secondaire communale.

Une fois sa démission donnée, Bérenger se trouve sans emploi. L'Ecole secondaire municipale n'est pas encore créée. Il faut donc trouver une autre solution. Avec l'accord de Roman, proviseur du Lycée de Marseille, et ancien collègue de Daburon au Collège de la Trinité, Bérenger écrit à Fourcroy le 16 vendémiaire an XII (9 octobre 1803). Daburon a de grandes espérances. Il pense être nommé censeur des études au Lycée de Marseille, ce qui lui permettrait de retrouver son ami très intime Roman (2). De son côté, le proviseur de Marseille presse Delambre pour obtenir satisfaction. Daburon, s'exclame Bérenger, accepterait avec joie cette nomination. Il l'a répété devant son ami Ampère, qui peut s'en porter garant. Cette solution satisferait tout le monde, en particulier, lui Bérenger tout dévoué à l'intérêt public. Il accepterait la place de professeur de belles-lettres, même s'il doit obéir au nouveau proviseur. La réponse de Fourcroy est catégorique. Il n'y a pas de place vacante de censeur des études au lycée de Marseille. Cependant, il est prêt à aider Bérenger en cas de démission de Daburon. Mais pour quelle raison le professeur de belles-lettres démissionnerait-il de ses fonctions? Bérenger se

garde de répondre ; dans une autre lettre (3) au conseiller d'Etat, il dépeint sa triste situation. Malgré l'appui de M. Vouty, il est isolé. Il a perdu son fils, sa fortune et a démissionné de son poste de proviseur. Il n'a aucune pension malgré ses nombreux services rendus à la nation. Il a été professeur pendant 30 ans. Il a publié 10 ouvrages d'éducation. Il a été désigné gouverneur du prince royal. On l'a nommé proviseur. Pour quels résultats ? A peine 2000 livres de rente. Que peut-on lui reprocher ? Simplement un trop grand zèle et un trop grand dévouement. Il a réparé ses erreurs en abdiquant de ses fonctions, ce qui a bien arrangé les autorités centrales. Que demande-t-il en échange ? Peu de choses : la place de professeur de belles-lettres au Lycée de Lyon. Ses amis, en particulier Villar, peuvent se porter garants de sa valeur, de sa bonne foi et déjouer ainsi les nombreuses calomnies. Qu'on le protège et, à défaut qu'on lui accorde une retraite. Pour prouver sa bonne volonté, il s'est retiré dans son ermitage de Chaponost, situé à trois lieues de Lyon. Donc, il n'intrigue pas et le gouvernement doit lui accorder une distinction. La réponse (4) de Fourcroy est encore négative. Il voudrait bien faire quelque chose, mais rien n'est prévu encore pour les retraites. Mais qu'il se rassure. Il pensera à lui dès qu'il le pourra.

Malgré cette fin de non recevoir, Béranger ne s'avoue pas vaincu. Durant l'hiver 1803-1804, le lycée connaît de nombreuses difficultés. On parle même de la mise à la retraite de Coster, et donc des changements importants. Ainsi, si Daburon devenait proviseur du lycée de Lyon, ou même censeur, on aurait besoin d'un professeur de belles-lettres, et Béranger est prêt à en assurer les fonctions. Mais les difficultés cessent et Béranger est déçu dans ses espérances.

Au printemps 1804 la situation évolue brusquement. Daburon dans une lettre du 5 germinal an XII (26 mars 1804) présente sa démission. Il est malade et ne peut plus assurer ses cours. Le préfet demande à Foucroy de l'accepter (5). Il fait partie des

dévots qui combattent sans cesse le lycée. Sa démission est peut-être tactique, peut-être est-il réellement malade, mais acceptez la avant qu'il se ravise. Aussitôt Bérénger fait courir le bruit qu'il sera bientôt nommé professeur de belles-lettres au Lycée de Lyon. Il s'est assuré du concours de Coster (6). Il a l'appui de Vouty. Conformément à la loi, le Bureau pourra le présenter. Les inspecteurs généraux lui sont acquis. Mais Fourcroy, sans doute alerté par Apert, réagit rapidement. Il écrit aux inspecteurs généraux que Bérénger répand de faux bruits. Il n'est pas question de lui donner la place de professeur de Belles Lettres à Lyon. S'il désire vraiment professer, qu'on le nomme à la première place vacante loin de Lyon afin qu'il cesse sa propagande contre le lycée (7). Il demande au Bureau de ne pas présenter sa candidature. Bérénger est donc déçu dans ses espérances. Cependant grâce à l'appui du cardinal Fesch, il obtient d'enseigner au pensionnat de Mademoiselle La Branche (8). Mais sa situation reste précaire, car le pensionnat ferme à la fin de l'année scolaire de 1805-1806. Il s'oppose plus directement au lycée, surtout en utilisant la tribune du conseil général.

De son côté Daburon reprend son enseignement dans des écoles privées (9). Il n'a pas renoncé. A la fin de l'année secondaire de 1804-1805, il espère succéder à Apert comme censeur des études (10). Mais on ne veut pas de lui. Il avait établi de bonnes relations avec Coster. Le proviseur loue la qualité de son enseignement et des résultats de ses élèves. Il engage le Bulletin de Lyon à faire de la publicité pour un si bon professeur (11). Son départ gêne considérablement le proviseur, qui s'appuyait sur lui pour contrebalancer l'influence du censeur des études.

Bérénger, de son côté, est obligé d'ouvrir un cours de belles-lettres (12).

B) Le cas de Sanchamau (Sanchaman).



Une fois Bérenger écarté, les candidats ne manquent pas pour remplacer Daburon. Besson et Tabard, naturellement se présentent. Tabard semble avoir toutes les chances. Il a trois ans de plus que Besson et a débuté dans l'enseignement 10 ans avant lui. Il est membre de l'Académie. Or le Bureau ne retient pas sa candidature. Le proviseur lui est hostile. Son travail laisse à désirer. On retient donc Besson, mais Tabard sans doute ne s'avoue pas vaincu. Cette rivalité est arbitrée par les inspecteurs généraux qui présentent leur propre candidat, en la personne de Sanchamau. Celui-ci est nommé le 19 prairial an XII (8 juin 1804).

Jean-Baptiste André Sanchamau est né le 30 novembre 1756 à Rodez (13). Son père, Jean-Baptiste, est musicien gagiste au chapitre cathédral de l'église Notre-Dame de Rodez. Il fait sans doute ses études au Collège de Rodez, tenu par des prêtres séculiers (14). Il est reçu novice dans la Congrégation de la Doctrine chrétienne à Toulouse en 1779 (15). On le retrouve entre 1786 et 1789 professeur au Collège de la Flèche, sous la direction de Villar (16).

En 1789, il publie une traduction d'un ouvrage de Burke (17). La même année, il gagne Paris, où il écrit une petite brochure de circonstance (18). Il reste à Paris durant les événements révolutionnaires et continue à mettre ses talents littéraires au service de la Révolution (19). En l'an VI, il présente sa candidature à l'Ecole centrale de la Haute-Vienne, candidature appuyée par Villar (20). Le jury d'instruction, suivant les directives de Paris, et peut-être aussi contre l'avis de l'administration départementale, le nomme professeur de belles-lettres (21) le 7 germinal an VI (27 mars 1798). Le 14 fructidor an VI (31 août 1798), il prononce un discours lors de la distribution solennelle des prix à l'Ecole centrale (22). Il le fait imprimer à 100 exemplaires pour le diffuser dans le département (23). Il reçoit des félicitations de Paris. Dans son discours, il justifie l'oeuvre de la Révolution et

propose des améliorations à l'enseignement de l'Ecole centrale. Ces propositions sont fort mal accueillies, et l'on trouve que Sanchamau insiste trop sur ses sentiments républicains.

Au lendemain de la distribution des prix, il se rend à Paris où il est appelé, dit-il, par un important travail qui " contribuera à la stabilité des institutions républicaines." Le 6 brumaire an VII (27 octobre 1798), il écrit à l'Administration centrale de la Haute-Vienne pour indiquer qu'il est retenu à Paris pour des raisons de santé et pour mener à bien ses projets. A l'appui de ses dires, il produit un certificat médical. Il est atteint de fièvres intermittentes, mal soignées à cause de ses activités. Il demande donc l'autorisation de rester à Paris jusqu'au 1er nivôse an VII (21 décembre 1798). En son absence, les élèves suivront avec profit les cours de grammaire générale de son collègue puisqu'il s'apprête à étudier la didactique. Si c'est nécessaire, il accepte qu'on nomme un professeur suppléant qui aura sa rémunération.

L'Administration centrale du département reçoit la lettre le 11 brumaire an VII (1er novembre 1798), jour de l'ouverture solennelle de l'Ecole centrale. Elle constate donc l'absence de Sanchamau et décide de le faire destituer. Le lendemain, un de ses collègues lui écrit pour l'avertir. L'Administration centrale a décidé de le remplacer même s'il a des excuses valables en s'appuyant sur la loi du 12 septembre 1791 (24). Son collègue accepte d'obtenir un sursis, mais l'occasion est trop belle pour se débarrasser de lui. Pour éviter la destitution, aussitôt Sanchamau donne sa démission dans une lettre datée du 19 brumaire an VII (8 novembre 1798). Mais, dès le 17 brumaire, l'Administration centrale du département a pris un arrêté ordonnant au jury d'instruction de procéder à une nouvelle nomination. Le jury essaye de résister. Il fait remarquer que l'interprétation de la loi du 12 septembre 1791 est outrancière. Il vaut mieux se référer à l'arrêté (25) du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Il demande donc qu'on attende les décisions de Paris. Mais l'Administration centrale du département

ne veut rien savoir. Elle oblige le jury d'instruction à se réunir et à nommer un nouveau professeur de belles-lettres en la personne de Jean Foucaud (26) le 21 brumaire an VII (11 novembre 1798). Le lendemain, le jury reçoit la lettre de démission de Sanchamau. Mais celui-ci ne désarme pas. Cette démission lui a été imposée pour préserver son honneur. Elle n'a pas été volontaire. Le 29 nivôse an VIII (19 janvier 1800), il présente sa candidature à la chaire de professeur de législation et d'économie, en accord, dit-il, avec le bureau d'instruction publique du ministère de l'intérieur. Le jury d'instruction en prend acte. Il l'accepte, pensant qu'il faut réparer une injustice. Sanchamau doit se présenter avant le 15 ventôse an VIII (6 mars 1800) pour subir l'examen, car il y a un autre candidat. Il doit donc prouver ses compétences. Sanchamau, sans doute, fort de son droit et aussi ulcéré qu'on mette en doute ses connaissances, ne se présente pas. Jean-Baptiste Bertrand est nommé le 16 ventôse. Il lui reste un dernier recours en s'adressant au préfet de la Haute-Vienne le 6 germinal an VIII (27 mars 1800). Il demande simplement qu'on le réintègre dans son poste de belles-lettres. La nomination de Jean Foucaud est illégale et ses ennemis ont perdu toute influence. Il pourra ainsi continuer sa carrière de professeur, comme le lui a écrit le ministre de l'intérieur le 1er pluviôse an VIII (21 janvier 1800). Malgré cette dernière démarche, il n'obtient pas satisfaction. Sanchamau a donc été maladroit et s'est attiré de nombreuses inimitiés. L'administration centrale de la Haute-Vienne se félicite de son départ. Son successeur fait du meilleur travail et reste discret.

Sanchamau se sert de ses relations pour obtenir une place dans la nouvelle organisation des études. Il peut compter sur Villar dont l'appui ne lui fait pas défaut. Mais il est délicat de le nommer au Lycée de Limoges. Ce serait compromettre l'avenir de cet établissement. On le désigne donc pour Lyon. Ce n'est pas un dévot, comme Daburon, et il ne sera donc pas influencé par les autorités religieuses.

Sanchamau, nommé le 19 prairial an XII (8 juin 1804), ne se presse pas pour gagner Lyon. Coster reçoit son avis de nomination le 4 messidor an XII (23 juin 1804) et constate qu'il n'est pas encore arrivé. Daburon ne peut plus assurer les cours. Impatienté, il écrit le 11 messidor an XII (30 juin 1804) au conseiller d'Etat pour signaler l'absence du professeur de belles-lettres. Sanchamau daigne donner signe de vie. Il partira de Semur pour rejoindre son poste le 20 messidor an XII (9 juillet 1804). Coster s'étonne. Sanchamau, par sa négligence, donne du travail supplémentaire à l'administration. Aucun de ses collègues ne veut assurer ses cours. Le censeur doit faire face à la situation. Il doit remplacer le proviseur malade et suppléer le professeur absent. L'article 40 du règlement prévoit que les professeurs malades doivent se faire remplacer à leurs frais. Que l'on prenne une décision semblable à l'égard d'un professeur qui retarde son arrivée et gêne tout un lycée.

Cependant, Coster est rassuré, car Sanchamau arrive à Lyon, le 19 messidor (8 juillet). Il se met immédiatement au travail, mais la fin de l'année scolaire ne lui permet pas de donner toute sa mesure. Dès son arrivée il se querelle avec Roux au sujet de leurs logements. Sanchamau réclame le meilleur car, dit-il, il est le premier des professeurs dans l'ordre hiérarchique. En cas d'absence du proviseur, il est chargé des discours publics, en particulier ceux d'ouverture et de clôture du lycée. Roux réplique qu'il enseigne les mathématiques transcendantes. Il est le seul à préparer des élèves aux écoles spéciales et, par conséquent, il est le premier des professeurs. La querelle s'envenime et on convoque le Bureau pour trancher. Celui-ci ne se prononce pas. Le préfet doit écrire à Fourcroy pour lui demander son arbitrage. Le conseiller d'Etat répond qu'ils sont tous les deux égaux. Pour résoudre la question de leur logement, il faudra tirer au sort et enfin les logements sont attribués. Le proviseur est resté prudemment à l'écart de cette affaire qui attise les rivalités dans le lycée.

Malgré le repos des vacances, Coster se déclare toujours malade. Il ne pourra assurer le discours d'ouverture du lycée pour l'an XIII. Selon le règlement, il demande au professeur de belles-lettres de le remplacer. Sanchamau ne demandait pas mieux. Le jour de la rentrée le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804), devant un auditoire médusé, il passe en revue les causes de la Révolution où il dénonce pâle-même l'éducation des anciens collègues, l'égoïsme des privilégiés, les dépenses somptuaires de la Cour de France. Il insiste sur la nécessité des libertés, même s'il loue pour la forme le régime napoléonien.

Ce discours était certes fort intéressant, remarque le préfet, mais Sanchamau a trop insisté sur les erreurs de la royauté. Ses positions ont choqué certaines personnes (27). Mais le professeur de belles-lettres, fier de ses exploits, a entrepris de le faire imprimer. Sur ordre, Le Bulletin de Lyon n'en a pas donné des extraits. J'essaye de l'en dissuader, reprend le préfet, et il a fallu que je lui dise nettement que je n'étais pas très content. Mais Sanchamau, qui n'a pu prononcer tout son discours, tient à son projet et le fait publier (28).

Après cet incident, prudemment, il ne fait plus parler de lui. Il se sent isolé et tous les professeurs lui sont hostiles. A l'occasion de l'examen du lycée pour la fin du premier semestre, le proviseur s'excuse. Il est encore malade. Le censeur des études et le professeur de mathématiques transcendantes le remplaceront. Sanchamau n'apprécie guère le choix de Roux. Les deux examinateurs s'étonnent. Le professeur de belles-lettres a quitté sa classe du matin et celle du soir quand nous sommes arrivés pour procéder à l'interrogation de ses élèves. C'est sans doute pour nous laisser les mains libres. Mais, et le contraire aurait été étonnant, ils constatent la faiblesse des élèves. Peu de notions sur la poésie et sur l'art oratoire, des traductions faibles. Peut-on néanmoins imputer cette faiblesse à un professeur connu, de très bonne réputation ? Son prédécesseur était aussi excellent et avait

obtenu des succès flatteurs. Pourtant il faut trouver des fautifs, les élèves feront l'affaire. Pour les besoins du recrutement on les a surclassés et ils n'ont pas pu suivre avec profit les leçons du maître. Certes, constate le proviseur, mais il faudra régler cette question avec les inspecteurs généraux qui sauront faire la part des choses entre le professeur et les élèves.

Les inspecteurs généraux, bien sermonnés par le préfet et le proviseur, ont dû constater les faiblesses de l'enseignement de Sanchamau. Celui-ci essaye de réagir. Le 10 prairial an XIII (30 mai 1805) il adresse une lettre au proviseur (29). Il est malade. S'appuyant sur un arrêté de l'empereur, il désire qu'on lui donne rapidement un suppléant rémunéré sur son propre traitement. Il demande aussi que le proviseur fasse parvenir sa lettre au conseiller d'Etat. La réponse est sèche et précise. Malgré sa maladie, Sanchamau doit continuer ses cours. Ainsi, constate Coster, il n'y a plus de discipline dans sa classe et le professeur arrive en retard.

La situation se dégrade et Coster le 15 messidor an XIII (4 juillet 1805) fait un long rapport (30) sur la folie du professeur. Sanchamau, depuis une quinzaine de jours, se croit poursuivi par un inconnu. Il croit l'entendre la nuit sous ses fenêtres lui chanter des chansons injurieuses pour lui. Il reconnaît lui-même que tout cela est produit de son imagination. Il constate ainsi lui-même sa folie. Il demande donc la permission de se rendre immédiatement à Paris pour rendre compte lui-même de son état à Fourcroy. Comment lui refuser cette permission, reprend le proviseur ? En accord avec le préfet et le Bureau, on va essayer de le remplacer. En attendant, Apert s'est chargé de ses cours depuis le lundi.

La suite de son histoire est plus curieuse. Elle nous est racontée par Coster lui-même (31), le 10 thermidor an XIII (29 juillet 1805). Sanchamau est sur le départ pour Paris. Il vend tous ses meubles à vil prix. Il prend la diligence avec 2 malles. Mais, à quelques lieues de Lyon, il quitte la voiture, laisse ses malles dans

la diligence pour revenir à Lyon. Il raconte au proviseur qu'il a été attaqué par ses ennemis. Coster, en accord avec le préfet et le commissaire général de police, le remettent (32) dans la diligence sous la protection d'un militaire. Il reste tranquille jusqu'à Mâcon, alors il quitte la diligence, bat la campagne durant 2 jours et se présente au préfet de Saône-et-Loire. Il lui demande une escorte pour le protéger. Celui-ci le fait reconduire à Lyon et remettre au préfet du Rhône. Il faut le désarmer, car il a un pistolet. Il est confié à Coster. Le proviseur lui fait donner une chambre et un domestique à son service. On l'interroge. Il accepte de partir pour Rodez où il rejoindra sa mère et sa soeur, qu'il n'a pas vues depuis 22 ans (33). Mais le 25 messidor an XIII (14 juillet 1805), il s'échappe. On le cherche de partout mais il reste introuvable. Il faut donc le remplacer car, même s'il guérissait, il ne pourrait pas faire décemment ses cours. Personne ne le prendrait au sérieux. Fourcroy accepte cette solution. On le remplacera par Roux, qui réunira ainsi les chaires de belles-lettres et de mathématiques transcendantes.

On a des nouvelles de Sanchamau. Fourcroy lui-même nous apprend (34) que Sanchamau a erré dans les départements voisins. Il a été arrêté comme vagabond à Annecy. Le Bureau du lycée se réunit. Il sera placé dans une maison où il sera entretenu sur ses appointements. Mais Sanchamau s'évade de nouveau et, cette fois, gagne Paris. Nous ne savons pas ce qu'il est devenu (35). Il a donc passé une seule année à Lyon. Très vite, il a focalisé contre lui un faisceau d'hostilités. Le préfet ne lui pardonne pas l'impression de son discours, Roux les querelles de logement, le proviseur sa non assiduité. Il se sent menacé et ne veut pas recommencer la triste expérience de Limoges. Il essaye d'avoir un suppléant pour se rendre à Paris auprès de ses protecteurs. On l'empêche. Stimule-t-il la folie, ou ses déboires provoquent-ils une crise? Quoi qu'il en soit, il veut regagner Paris à tout prix. Son départ arrange tout le monde et il n'y a personne pour l'aider.

### C) Le départ d'Ampère.

Une fois nommé au Lycée de Lyon, Ampère abandonne rapidement Bourg pour rejoindre son épouse, Julie, malade depuis 1802. Il assiste à l'ouverture solennelle du lycée, le lundi 4 juillet 1803. Les mardi et mercredi 5 et 6 juillet, il assure ses cours. Le jeudi, jour de congé, il s'occupe de Julie, dont la maladie s'est aggravée. Peu après, elle décède. Accablé de chagrin, il envisage de quitter Lyon qui lui rappelle ses souvenirs. Mais pour quoi faire ? Il écrit à Delambre (36), son principal appui pour solliciter un poste soit dans l'Ecole du Prytanée de Paris, soit dans un des lycées parisiens. En décembre, Delambre lui répond. Bien entendu, il le soutient toujours mais, actuellement, il n'y a aucune place de disponible. Le prytanée a été transformé en lycée et il semble qu'il n'y aura que 2 lycées au lieu de 3. Donc, il sera difficile de lui trouver quelque chose. Mais qu'il ne fasse pas de souci, on défendra ses intérêts. Ampère est désespéré par cette nouvelle. Il envisage sérieusement de donner sa démission de l'enseignement. On lui offre une place dans le commerce et, si cette place ne lui convenait pas, il est prêt à diriger une pension à Lyon ou à partir pour Paris dans une place où on lui offre 1200 livres. Sa tante intervient pour lui demander de ne pas démissionner. Il ne connaît rien au commerce et sera facilement volé. Sa mère renchérit : pourquoi courir après des chimères quand on est professeur au Lycée de Lyon ? Un pensionnat ? Il faut beaucoup investir pour ne pas obtenir grand'chose. Une maison de commerce ? Il sera ruiné rapidement. Vivre à Paris avec 1200 livres ? La vie est trop chère. Qu'il consulte ses amis avant de prendre une décision qu'il risque de regretter. Ampère suit les conseils de sa tante et de sa mère. Il professe durant toute l'année scolaire 1803-1804, sans faire parler de lui au lycée. Il fonde la Société chrétienne (37) avec son ami Bredin (38).



Mais grâce à l'appui de Delambre, il est nommé, le 11 brumaire an XIII (2 novembre 1804) répétiteur à l'Ecole Polytechnique. Il démissionne (39) de ses fonctions au lycée de Lyon le 19 brumaire an XIII (19 novembre 1804) et se rend donc à Paris. Il nous semble qu'Ampère a décidé de quitter Lyon en raison de la mort de son épouse. Cependant, on s'explique mal son désir d'ouvrir un pensionnat ou de diriger une maison de commerce. Il y a d'autres raisons. Il veut quitter le Lycée de Lyon. Il s'est converti en 1803 et n'a pas pu supporter les querelles du censeur et de l'aumônier et la réputation d'immoralité du lycée. Son ancien maître et ami Daburon a dû lui proposer de démissionner avec lui. Les deux hommes auraient fondé un pensionnat capable de rivaliser avec le lycée. Mais sa réalisation était difficile. Il a abandonné ce projet. Il ne lui reste que la solution parisienne.

#### D) La nomination de Clerc.

Pour remplacer Ampère, on suit les procédures habituelles. Le Bureau d'administration et les inspecteurs généraux présenteront chacun leur candidat. Le professeur de 6ème et 5ème de mathématiques, Sébastien de Guidi, prend des vacances. Il se fait remplacer par son frère aîné, qui réussit fort bien (40). Sébastien de Guidi propose une solution au conseiller d'Etat : il faudrait maintenir son frère au Lycée de Lyon car son départ provoquerait de grands regrets. Lui, Sébastien, accepterait de devenir professeur d'italien. Cette proposition serait agréée par le proviseur. Celui-ci s'appuyant sur un des articles de la loi du 11 Floréal an X, et constatant le succès du lycée de Lyon, engage Sébastien de Guidi et le maître d'études Boysse (41) à assurer des cours d'italien et d'allemand tous les jours, de 11 heures 30 à 12 heures (42). Ces cours, constate, le proviseur sont attendus avec impatience par les pères de famille et se justifient par la nécessité d'entretenir des relations avec l'Allemagne et l'Italie. Comme il n'est encore rien

prévu, on fera payer 10 francs par mois et par élève, en attendant la gratuité complète dans peu de temps. Sébastien de Guidi et Boyssé s'engagent à donner des cours gratuits aux élèves qui se distingueront par leurs bons résultats et leur conduite. Fourcroy a promis à Béranger de nommer Sébastien de Guidi professeur d'italien. Ainsi son frère pourrait-il rester à Lyon. Certes, c'est une heureuse initiative, répond Fourcroy mais il n'est pas question de créer des postes de professeur d'allemand et d'italien.

Sur ces entrefaites, Ampère part pour Paris. La solution est toute trouvée. Que l'on nomme Sébastien de Guidi professeur en 4ème et 3ème de mathématiques, et son frère pourra rester à Lyon. Cette solution dispose de l'appui de l'ancien proviseur Béranger, du proviseur Coster et du préfet. En face, lui est opposé François Clerc, ancien collègue d'Ampère à l'Ecole centrale de l'Ain et professeur au Lycée de Moulins. Ampère le soutient ardemment et déploie tous ses efforts pour le faire nommer (43). Il constate que, de droit, le poste revient à Clerc. En effet, il aurait été nommé au Lycée de Lyon, si lui, Ampère, n'avait pas eu de grandes relations. Donc, on doit lui rendre justice. Clerc n'est pas très enthousiaste. Il réussit bien à Moulins et ambitionne la succession de Mermet comme censeur des études (44). S'il est nommé à Lyon, il perdra tous ses droits. Détrompez-vous, lui réplique Ampère. Si vous êtes nommé professeur dans un lycée de 1ère classe, il vous sera facile de devenir censeur dans un lycée de seconde catégorie. Clerc se range à ses raisons. Mais la partie est loin d'être gagnée remarque Ampère. Il a réuni sur le nom de Clerc, Delambre, Delalande, et Villar, malgré quelques hésitations. De son côté, Delambre a obtenu de Fourcroy la promesse de préférer Clerc à Sébastien de Guidi, à condition qu'il soit présenté soit par le Bureau et les professeurs, soit par les inspecteurs généraux.

Il faut donc faire porter les efforts sur les inspecteurs généraux. Clerc doit leur écrire, insiste Ampère, pour rappeler ses

qualités de bon professeur à l'Ecole centrale de l'Ain et au Lycée de Moulins. Il doit aussi écrire au conseiller d'Etat et ne pas avoir peur de se mettre en évidence. Il faut faire intervenir Riboud et de Jussieu qui ont apprécié ses qualités. On pourra ainsi équilibrer le soutien de Sébastien de Guidi par des conseillers d'Etat originaires de Lyon.

Pour le Bureau et les professeurs, Clerc peut compter sur Roux et Mollet, mais une élection à l'Académie de Lyon serait bienvenue. Ampère se désole. Clerc n'a aucun titre à présenter. Il ne faut pas se décourager. Il présente un mémoire de Clerc à Roux pour qu'il l'examine rapidement et qu'il le soutienne, afin de le faire nommer membre correspondant de l'Académie de Lyon. Ce serait un avantage considérable sur Sébastien de Guidi et peut-être le Bureau et les professeurs le choisiraient.

Mais le Bureau et les professeurs désignent Sébastien de Guidi. Coster envoie le procès-verbal du 28 brumaire an XIII (19 novembre 1804). Ce n'est que justice, commente le proviseur. Depuis le départ d'Ampère, Sébastien de Guidi assure les cours de 4ème et 3ème de mathématiques. Il s'en tire fort bien et tous louent ses qualités de professeur. Une nomination régularisera la situation. Son frère pourra prendre sa place. Coster espère ainsi que Fourcroy acceptera le fait accompli. Mais les inspecteurs généraux, Lefebvre-Gineau et Villar, font connaître à leur tour leur décision le 11 nivôse an XIII (31 décembre 1804). Ils présentent Clerc et demandent qu'on lui accorde la préférence. Ses qualités sont reconnues de tous et en particulier, il est soutenu par Delambre et Delalande.

La cause est donc entendue. Sébastien de Guidi tente une dernière fois de fléchir l'autorité. Par une lettre du 30 nivôse an XIII (20 janvier 1805), il rappelle qu'on lui a promis une place de professeur d'italien, que son frère a très bien réussi dans son enseignement, qu'il désire rester à Lyon mais qu'il doit regagner Nîmes pour ne pas perdre le bénéfice de sa nomination (45). Ainsi,

les deux frères seront séparés de nouveau. Le Bureau et les professeurs avaient accepté cette solution, car ils avaient fait leurs preuves. D'ailleurs, ce Monsieur Clerc est fort peu connu à Lyon. Malgré tout il est nommé (46), le 27 nivôse an XIII (16 janvier 1805).

Sébastien de Guidi, le 20 pluviôse an XIII (9 février 1805), propose de nouveau la création d'un poste d'italien. C'est nécessaire pour assurer le succès du lycée, mais Fourcroy reste insensible à ses arguments. Le lycée a déjà trop de difficultés financières. Coster, à son tour, intervient. Il y a une solution, écrit-il à Fourcroy. La classe de Sébastien de Guidi a 80 élèves et même plus. Le professeur est surchargé de travail. Il va falloir nommer un autre professeur, ce qui coûtera fort cher au lycée. Or Sébastien de Guidi s'engage à partager sa classe avec son frère sans réclamer un traitement, ni exiger un logement. Le préfet, le Bureau et les professeurs ont donné leur accord. Fourcroy ne peut qu'accepter. Or il refuse. Les deux Guidi resteront séparés (47).

Ainsi le proviseur pensait avoir un droit de regard, comme le demandait Béranger, sur les nominations des professeurs. Moins soutenu qu'Ampère (48), il échoue complètement dans ses tentatives et démontre ainsi que son autorité sur les professeurs ne compte guère aux yeux du conseiller d'Etat.

#### E) La promotion de Crochet.

Crochet, nommé maître d'études au lycée de Lyon grâce à l'appui de l'inspecteur général Noël, espère obtenir une promotion de professeur. Il voudrait soit retourner à Paris pour rejoindre son épouse, soit rester à Lyon. Dans ce cas, il aimerait avoir une nomination officielle, qui lui permettrait de faire venir sa famille. Le proviseur le soutient constamment dans ses démarches.

Le 7 nivôse an XII (29 décembre 1803), Coster fait son rapport à Fourcroy. Le lycée prospère et il a atteint les 234

élèves. Or, d'après la loi, ayant dépassé les 200 élèves, le lycée a le droit d'avoir 2 professeurs-adjoints. Il faut les nommer dans les classes de 6ème, qui sont fort nombreuses. Bien entendu, ces nominations seront onéreuses mais elles sont nécessaires. Il y a une solution, propose le proviseur. Le maître d'études Crochet, père de famille, qui a donc des besoins d'argent, offre d'enseigner la classe de 6ème de latin tout en restant maître d'études. Quinon accepterait de faire de même pour celle de mathématiques. Certes, 2 autres candidats se sont présentés pour la classe de latin. Mais il est normal de donner la préférence à Crochet, maître d'études modéré, qui enseigne très bien. Fourcroy approuve le proviseur. Cependant, il ne faut pas les nommer professeurs-adjoints. En attendant le succès complet du lycée, on les nommera tous deux maîtres d'éléments de la classe de 6ème. On verra par la suite ce qu'il faudra décider s'il y a toujours autant d'élèves dans les classes de 6ème.

Peu de temps après la démission de Daburon, le 4 floréal an XII (24 avril 1804), le proviseur appuie la promotion de Crochet. Il deviendrait professeur de 6ème et 5ème de latin. A sa place, il présenterait un maître d'études qui deviendrait donc maître d'éléments. Ainsi serait-ce un encouragement pour les maîtres d'études à exercer leurs pénibles fonctions. Mais le conseiller d'Etat refuse.

Au mois de juin, Crochet constate qu'il est surchargé de travail et n'a plus aucun loisir. Il a trop présumé de ses forces. En effet, reprend Coster dans une lettre du 4 messidor an XII (23 juin 1804), si Crochet s'en allait, on ne pourrait assurer l'enseignement de ses 62 élèves. Le professeur de 5ème à son tour serait surchargé et ne pourrait plus rien faire. Il faudrait envisager des solutions plus onéreuses. Fourcroy est convaincu par les arguments du proviseur. Il fera un rapport pour le ministre de l'intérieur. Mais il s'avère impossible de nommer Crochet professeur car, d'après un décret

impérial, il ne peut y avoir plus de 4 professeurs de latin dans un lycée.

Il faut donc trouver autre chose. Coster réunit le Bureau. Il est décidé qu'à partir du 15 vendémiaire an XIII (7 octobre 1804) Crochet touchera 1200 francs par an en qualité de maître d'éléments. Il aura en outre le logement gratuit au lycée et, comme professeur, participera au traitement supplétif et à la rétribution des externes. Cette décision est acceptée par Fourcroy. Crochet est peu satisfait de cette solution qui ne lui accorde, somme toute, guère d'avantages.

Le 22 brumaire an XIII (13 novembre 1804), il écrit à Fourcroy pour lui présenter un ouvrage de sa composition Principes élémentaires de Grammaire latine. Il demande au conseiller d'Etat de le faire examiner sans lui préciser que c'est une réédition. Fourcroy lui rend gré du travail qu'il a effectué pour le rédiger, louange que Crochet veut exploiter. En effet, constate-t-il, sa situation se dégrade. Les professeurs du lycée font une pétition contre lui. Il n'est pas professeur et il participe au traitement supplétif et à la rétribution des externes. C'est contraire à la loi et, de plus, on ampute leurs propres traitements. Il faut donc revenir à la situation antérieure.

Lors du passage de Napoléon Ier à Lyon en 1805, Crochet à son tour présente une pétition à l'empereur. Il doit devenir professeur à part entière car il en exerce toutes les tâches. Il soutient sa cause devant Fourcroy, présent lui aussi à Lyon. Mais le chef de division de l'Instruction publique, en l'absence de Fourcroy, constate que, d'après le décret impérial, Crochet ne peut devenir professeur-adjoint. Il doit se contenter du titre de maître d'éléments.

Crochet fait appel de cette décision. Il écrit au ministre de l'intérieur pour lui demander de dédicacer son ouvrage. Fourcroy l'a félicité pour la qualité de son travail. Il mérite de devenir professeur-adjoint ou au Lycée de Lyon ou dans un autre lycée.

Toutes les autorités sont satisfaites de lui. Les inspecteurs généraux reconnaissent ses qualités. Fourcroy lui-même a pu vérifier sur place ses compétences. Le proviseur ne peut que louer son assiduité. Alors, pourquoi ne pas le satisfaire ? Depuis la décision du chef de division de l'Instruction publique, il reçoit 20 francs 80 par mois en plus de de son traitement de maître d'études. C'est peu en comparaison des décisions du Bureau. En effet, surenchérit Coster dans une lettre de thermidor an XIII, Crochet a intérêt de quitter le Lycée de Lyon. On lui fait une situation difficile. Son départ serait, n'ayons pas peur des mots, un désastre pour le lycée et pour la classe de 5ème. Mais on ne peut que lui donner raison. Il faut donc lui accorder le poste de maître-adjoint.

Crochet fait une ultime tentative. Il a laissé son épouse et son enfant à Paris. La situation de maître d'études est trop précaire. Avec une place de professeur-adjoint, il pourrait faire venir toute sa famille à Lyon et se consacrer pleinement à son travail. Il n'appartenait pas à Coster de résoudre définitivement la question. Il avait constamment soutenu son maître d'éléments dans ses revendications. Mais il se heurtait à un décret impérial, qui empêchait toute promotion, et aussi au corps professoral, qui n'acceptait pas de partager des avantages pécuniers.

## 2) Les rapports entre le proviseur et les professeurs.

Coster avait assuré la direction de l'Ecole centrale de la Meurthe grâce à son passé d'administrateur, à ses interventions dans la vie de l'Académie, et à sa notoriété à Nancy. Son âge lui permettait d'imposer le respect à tous. Sans avoir un titre officiel, il était le "proviseur" de l'Ecole Centrale et aurait dû devenir le proviseur du lycée. Il est nommé à Lyon. On peut penser, puisqu'il est

membre correspondant de l'Académie, que les professeurs reconnaissent facilement son autorité. Cependant il est mal accepté. Il doit donc s'assurer le soutien des autorités locales, mais contrairement à son prédécesseur, il ne peut compter sur des relations importantes. Très vite, le préfet demande son rappel ; le commissaire général Dubois méprise sa faiblesse et le Bureau ne le suit guère. Il est donc isolé devant les professeurs et le censeur des études. Il risque donc de s'user dans des querelles mesquines sans pouvoir imposer ses décisions. Toutefois, il se considère comme le chef des professeurs. Pour cette raison, à l'occasion des cérémonies officielles, mais aussi dans le Bulletin de Lyon, il vante leurs qualités. Elles sont connues de la plupart des Lyonnais qui ont été éduqués au Grand Collège ou au Collège Notre-Dame. Mais c'est l'action du proviseur qui permet de coordonner l'action des professeurs. Sans lui, il n'y aurait pas de réussite et les professeurs, livrés à eux-mêmes, échoueraient dans leur enseignement.

Si, aux yeux de l'opinion, Coster vante les mérites de ses professeurs, il ne manque pas d'en faire aussi la critique. Nous n'avons pas les rapports des inspecteurs généraux mais, à la lumière de nos maigres informations, nous pouvons, dans une certaine mesure retrouver la classification établie par le proviseur. Il y a ainsi 4 sortes de professeurs : les bons, les assez bons, les mauvais et les très mauvais. Chaque catégorie peut varier selon les rapports avec le proviseur.

Les bons professeurs sont Besson, Idt, Guidi et Roux. Ampère rejoint le groupe tandis que Roux est rétrogradé comme assez bon professeur. Besson fait régulièrement ses cours. Ses élèves répondent bien aux questions des examinateurs. Il ne fait guère parler de lui. Sa discrétion lui a permis d'être présenté au poste de professeur de belles-lettres. Idt suit bien le règlement et fournit un travail régulier. Sébastien de Guidi, grâce à la qualité de ses cours, attire au lycée plus de 80 élèves. Ampère, un peu



critiqué par Bérenger se rachète sous Coster. C'est un homme de valeur, d'autant plus qu'il dispose de bonnes relations et il est normal de le classer dans les bons professeurs.

Les assez bons sont Roux et Mollet. Le premier assure parfaitement son cours de mathématiques transcendantes. Il obtient des succès flatteurs à l'École Polytechnique. Pour cette raison c'est un bon professeur. Mais il est malade au premier trimestre de 1804-1806 et cette maladie se prolonge trop, au gré du proviseur. De plus, prétextant le petit nombre d'élèves, il assure seulement une heure de cours par jour. C'est contraire à la loi du 11 floréal an X. On comprend que le proviseur le classe dans les assez bons professeurs, d'autant plus qu'il suspend ses cours faute d'élèves. Mais Roux a des relations et il est difficile de le faire sanctionner. Ainsi le 31 janvier 1805, il est nommé maire d'Ecully (49).

Mollet assure son travail mais ne fait pas de zèle et ses cours sont de qualité, constate le proviseur. Les deux hommes se fréquentent à l'Académie et le proviseur doit en tenir compte. Mais très vite leurs rapports se dégradent, et Mollet passe dans la catégorie des mauvais professeurs. En mars 1804, Mollet inclut une publicité dans le Bulletin de Lyon comme quoi il assurera à son domicile des cours de physique (50). Aussitôt Coster le lui interdit, mais Mollet passe outre. Le proviseur s'en plaint à Fourcroy. Il va s'établir une certaine concurrence et le lycée n'en profitera pas. Mais le conseiller d'Etat lui répond qu'il n'y a rien dans le règlement qui interdise cette pratique. On doit l'autoriser à assurer ses cours particuliers dans la mesure où cela ne gêne pas son service. De plus, il ne doit pas utiliser le cabinet de physique du Lycée. Coster ne s'avoue pas battu. Mollet, prétextant qu'il n'a guère d'élèves, n'assure qu'un seul cours par jour. Il refuse d'aider le proviseur et le censeur à assurer les cours de Sanhamau. Mais le proviseur n'obtient pas gain de cause ; d'ailleurs Sanhamau arrivé à Lyon, prend immédiatement ses fonctions.

Les deux hommes vont pouvoir s'affronter sur la délicate question de la distribution des logements. Bérenger avait affecté en priorité les logements à ses amis, sans se préoccuper de leurs dispositions. Dès sa prise de fonction, Coster, en accord avec le Bureau et le préfet, décide de hiérarchiser les logements. Les meilleurs donnent sur la rue, les autres sur la cour. Mais Mollet n'en obtient pas. Ancien professeur de l'Ecole centrale, il habite au palais Saint-Pierre, un assemblage incohérent de 3 à 4 chambres de moines, assemblage ouvert sur tous les côtés et exposé à tous les regards, ajoute le professeur de physique. Il demande donc au proviseur de lui donner un appartement dans les bâtiments du lycée, d'autant plus que la loi veut que les professeurs soient installés au lycée. Le proviseur constate qu'il n'y en a de vacant et ne peut pas répondre à sa demande. C'est un prétexte, répond Mollet, il y a de nombreux locataires dans les bâtiments du lycée et on peut en expulser pour laisser la place aux professeurs. Le proviseur lui demande de s'arranger avec la mairie. Mollet écrit donc au maire du Midi (51). Son épouse et lui sont dans une triste situation. Vivant dans un logement insalubre, ils demandent simplement l'application de la loi. Le maire fait des promesses vagues, mais Mollet n'obtient pas satisfaction. Or, sur ces entrefaites, Daburon démissionne. Aussitôt Mollet pense occuper le logement vacant. Certes, il est modeste, au troisième étage, mais bien agencé et donne sur la rue. Il s'apprête donc à occuper les lieux d'autant plus que la mairie, voulant s'emparer de son habitation au palais Saint-Pierre, multiplie les tracasseries à son égard. Le préfet est intervenu personnellement pour qu'on ne le jette pas à la rue. Mais Sanchamau réclame le logement de Daburon. Roux, à son tour, se porte acquéreur. Mollet est débouté de ses prétentions. Il restera au palais Saint-Pierre. Mais il décide de s'adresser directement au conseiller d'Etat dans une lettre du 4 thermidor an XII (23 juillet 1804). Après lui avoir exposé tous ses griefs, il termine en demandant au moins un appartement correct

pour loger son épouse. Fourcroy écrit à Coster pour lui ordonner d'accorder satisfaction à Mollet. Le proviseur n'est pas content, mais il faut obéir. Il choisit un appartement donnant sur la cour et le propose à Mollet. Celui-ci le trouve sombre et inconfortable se plaint de nouveau au conseiller d'Etat. Mollet a des prétentions, reprend le proviseur. Il est seulement professeur de 2ème classe et voudrait un logement de professeur de 1ère classe. D'ailleurs, que peut-il faire ? Le Bureau et le préfet l'ont affecté et il ne peut rien proposer d'autre. Mollet ne s'incline pas devant la mauvaise volonté du proviseur. Il part à Paris avec le censeur au mois d'août pour exposer ses propres griefs à l'égard du proviseur et soutenir l'action du censeur. Le proviseur se défend. "Je vous ai exposé les motifs et les circonstances de mon jugement", écrit-il le 26 fructidor an XII (13 septembre 1804), "à vous de prendre vos responsabilités même si dans cette affaire, j'ai manqué de discernement." Rien ne nous dit si Mollet a obtenu gain de cause, mais le proviseur s'est fait un ennemi. Roux et Apert lui trouvent toutes les qualités " les talents connus du professeur pour l'enseignement." Lors du passage de Fourcroy, Mollet et Tabard rédigent une liste de revendications, véritable critique contre la gestion du proviseur.

Mollet a beaucoup d'activités. Il assure un cours gratuit de physique pour la ville (52), participe aux séances de l'Académie, soigne sa réputation de savant en écrivant des articles dans le Bulletin de Lyon (53), et assure toujours ses cours privés. Le proviseur ne pouvait que s'incliner.

Tabard fait aussi partie des mauvais professeurs. Il a de nombreux talents, reconnaît le proviseur mais il néglige son travail. Ses élèves sont faibles et répondent mal aux questions. On doit le rappeler à l'ordre et on parlera de son cas aux inspecteurs généraux des études. Malgré tout, Tabard continue son enseignement. Les très mauvais professeurs sont peut-être lui et surtout Sanchamau, qui a donc perdu ses fonctions.

Ainsi, en distribuant louanges et blâmes, le proviseur joue son rôle de chef d'établissement, responsable de la qualité de l'enseignement de ses professeurs. Mais son rôle est limité. Officiellement il ne peut pas les dénigrer, car ce serait dénigrer le lycée. D'ailleurs, le préfet lui reproche de ne pas assez louer son établissement. Ses appréciations ne jouent pas sur les promotions des professeurs. A chaque fois, il est soumis aux décisions, d'une part, du bureau des professeurs et, d'autre part, des inspecteurs généraux. A t-il pu influencer ces derniers ? Son échec dans l'affaire Guidi nous en fait douter. De même, il n'a rien pu faire contre Sanchamau.

Souvent, il se plaint de l'absentéisme des professeurs. Ses moyens de rétorsion sont limités. D'après le règlement, il peut les faire remplacer immédiatement et retient sur leur traitements les frais qui en découlent. Durant l'année scolaire 1803-1804, il constate l'inefficacité de ses interventions. Les professeurs sont souvent malades et s'absentent pour des raisons injustifiées, se lamente le proviseur. Il n'ose donc pas employer le règlement. Peut-être croit-il qu'il lui est possible de se concilier le corps professoral pour apparaître comme le chef aimé et respecté de tous ? Il se plaint souvent à Fourcroy de ces absences. Le conseiller d'Etat lui conseille de réagir. Durant l'année scolaire 1804-1805, il applique systématiquement le règlement si bien que les professeurs se plaignent de son autoritarisme. On peut penser qu'en accord avec le procureur-gérant, il retarde le règlement des traitements des professeurs, manière pour lui de se venger de leur attitude.

Un autre moyen d'assurer son autorité est de profiter des divisions des professeurs. Il y a des rivalités. Ce ne sont plus les mêmes. Le clan des Oratoriens a perdu son chef de file en la personne de Bérenger. Les deux professeurs de mathématiques, Mollet et Roux, font alliance pour s'opposer à la nomination de Guidi. Tout naturellement, Clerc les rejoint. Les trois hommes ont

la réputation d'être irrégulier, donc s'opposent à la politique du proviseur. Sanchamau s'est heurté à Roux pour des questions de logements. Il s'est donc isolé, car il n'a aucun rapport avec l'autre clan. Besson et Tabard ont pu s'opposer pour la nomination à la classe de belles-lettres, mais nous pensons que les deux hommes entretiennent d'excellentes relations. Idt et Guidi, tout naturellement, se joignent à eux. Les clans ne sont pas figés. A l'occasion des ambitions personnelles, les rivalités s'exaspèrent. Le proviseur en profite pour imposer son arbitrage. Mais Coster est maladroit. Tour à tour, on lui reproche sa mollesse et ses excès d'autoritarisme. Durant des mois, il est incapable de prendre une décision, se perd dans des négociations sans intérêt, puis d'un seul coup impose une décision inattendue qui provoque le mécontentement de tous.

Malgré ses faiblesses, il a toujours voulu assurer sa fonction de proviseur. Le 29 germinal an XII (19 avril 1804), il présente à Fourcroy son règlement. Il a réuni, écrit-il, dans un petit travail, tous les règlements et lois qui concernent les lycées. Il est étonné des méconnaissances de ses subordonnés à cet égard. A sa demande, le préfet et le Bureau d'administration font imprimer son ouvrage afin que chacun puisse connaître ses devoirs. Coster s'avère être un grand connaisseur des règlements. Toutes ses interventions auprès de Fourcroy sont justifiées par un article de tel arrêté ou de telle loi. Lorsqu'il impose ses décisions aux professeurs, il les justifie par la nécessité de respecter les règlements. Mais ses justifications ne lui permettent pas de se faire obéir. Ainsi, comme Bérenger, il constate que les professeurs ne font pas leur cours en habits. Immédiatement il leur indique l'article qui leur impose cette obligation. Mais malgré tout, les professeurs n'ont pas obéi.

De leur côté ceux-ci n'apprécient guère l'autoritarisme supposé du proviseur. Quand il s'agit de défendre leur propre intérêt, ils écrivent directement au conseiller d'Etat. Ainsi Mollet constate

qu'il n'est pas logé au lycée et qu'on lui doit le logement. Guidi pétitionne pour faire nommer son frère. Ils font bloc contre l'administration qui, à leur avis, ne respecte pas leurs droits. Ainsi, lors du passage de Fourcroy à l'occasion du voyage de Napoléon Ier à Lyon, présentent-ils, datée du 29 mai 1805, une série de revendications financières et matérielles. Il est remarquable de voir qu'ils ne font aucune allusion à leur travail quotidien. Leur union apparaît comme une défense catégorielle et, en retour, ils ne proposent rien. Les revendications financières intéressent directement leur traitement. Il est divisé en deux. Une partie fixe est versée par le procureur-gérant, une autre, supplétive, provient de la rétribution des pensionnaires et des externes. Or les professeurs se plaignent de l'irrégularité du traitement fixe. Le procureur-gérant devrait utiliser ses premières rentrées d'argent à les payer, plutôt que les employer à d'autres postes de dépenses. Ils sont obligés d'attendre très longtemps. Pour la partie supplétive, ils ont le droit au 10ème de la pension payante, ce qui représente 80 francs. Mais la rétribution est mal organisée. Il faudrait qu'en fin de trimestre, le procureur-gérant la prélève directement et la distribue immédiatement aux professeurs. Ainsi auraient-ils des rentrées d'argent régulières. La rétribution des externes est maigre et sans doute les professeurs devraient la percevoir directement. Mais il serait préférable de la supprimer et de la remplacer par un autre mode de rétribution. Ainsi, on pourrait penser à utiliser le montant des locations des magasins ou logements du lycée.

Lorsqu'un professeur est malade ou absent pour une cause importante, il n'est pas normal que le proviseur le remplace immédiatement en prenant sur son traitement. Quant aux retraites, il faudrait que les professeurs d'un certain âge soient rassurés sur leur montant. Ils bénéficieraient lors de leur départ d'une rémunération décente.

Les professeurs constatent qu'ils n'ont pas de bibliothèque pour travailler, que certains endroits du lycée leur sont interdits. Il serait bon qu'ils puissent disposer d'un local. Ils pourraient ainsi se réunir et discuter, bien entendu, de leur travail. Il serait bon aussi qu'ils se réunissent une fois par mois sous l'autorité du proviseur ou d'un professeur nommé à cet effet afin de prendre les mesures nécessaires à assurer la discipline et à la bonne marche des études. C'était d'ailleurs une réplique à Coster, accusé de ne pas s'occuper de la vie de son établissement.

Malgré cette intervention, il ne semble pas qu'il existe un corps professoral uni, une agrégation, aurait dit Bérenger. Les professeurs se sont groupés pour tenir en échec les décisions du proviseur mais, très rapidement ils s'occupent uniquement de leur propre sort. Il est vrai que les autorités centrales l'auraient mal admis.

## II) Le reste du personnel.

### 1) Les maîtres d'études.

Crochet et Quinon sont donc restés maîtres d'études tout en étant maîtres d'éléments, ce qui leur donne une double fonction. Quinon ne revendique pas un poste de professeur-adjoint. Il quitte le lycée sans doute à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Coster retrouve Monin, toujours appuyé par le censeur des études. Cependant, il est obligé de démissionner durant l'année scolaire 1803-1804, à la suite de son opposition au proviseur (54). Béraud s'en va à la fin du 2ème trimestre de l'année 1803-1804 (55). Mathieu Michaud, Laurent Coulaz et Pierre-Julien Queruel restent en fonctions durant tout le provisorat de Coster. Théodore Perret quitte le lycée en même temps que Bérenger.

Beaucoup de candidats se présentent pour remplacer les maîtres d'études démissionnaires. Le premier retenu est Boyse

licencié en droit (56). Nous savons peu de choses sur lui, sinon qu'il a émigré et qu'il est tenu à résidence à Lyon (57). Il est nommé sans doute à la place de Monin. Le second est Jean Pennix, ancien ingénieur, commis au bureau des constructions navales (58), né à Lyon, le 19 juin 1763 (59). Le troisième, Houard, est originaire de Nancy, où il exerçait les fonctions de maître d'études (60). Sans doute Coster l'a-t-il fait venir de cette ville.

Il s'oppose pendant assez longtemps à la nomination de Fauger comme maître d'études. L'ancien professeur de belles-lettres de l'Ecole centrale de la Loire avait été recommandé à Béranger par Fourcroy lui-même. Mais celui-ci l'avait refusé. Une fois Coster installé, sans doute après le départ de Monin, Fauger se présente à Coster. Son attitude déplaît au proviseur qui affirme n'avoir jamais eu connaissance des lettres de recommandation de Fourcroy. Fauger ne se décourage pas. Il écrit directement au conseiller d'Etat le 17 nivôse an XII (8 janvier 1804) et sollicite une nouvelle recommandation. Il a joué un rôle important comme administrateur dans le département de la Loire. On l'a récompensé en le nommant professeur de belles-lettres. Il se contenterait d'une place de maître d'études. Pourquoi lui faire quitter l'Instruction publique à laquelle il a consacré 14 ans de sa vie ? Certes Béranger n'aimait pas les philosophes, mais il n'est plus proviseur, et pourquoi subir encore ses tracasseries ? Fourcroy promet d'envoyer une lettre de recommandation, mais il tarde. Ce n'est que le 3 messidor an XII (22 juin 1804) qu'il écrit. Coster reste ferme. Vous auriez pu ordonner, constate-t-il, mais vous invitez seulement. Dans ce cas, je me refuse à nommer Fauger. Cet individu est venu me voir une seule fois, a eu un comportement déplacé. Depuis, je n'ai aucune nouvelle et il voudrait se faire nommer maître d'études. Entre temps, j'ai eu à nommer 2 maîtres d'études et je me félicite de mon bon choix. D'ailleurs l'effectif est complet. Il y a 6 maîtres d'études pour 6 compagnies et au train où vont les choses, je n'en



ai pas besoin d'un supplémentaire. J'ai une liste d'attente où chaque candidat m'a présenté des titres divers.

Le ton est net. Coster prend ses responsabilités. Le conseiller d'Etat n'insiste pas : que le proviseur fasse comme il le désire. Mais, en fait, Coster cède aux sollicitations du conseiller d'Etat et Fauger devient maître d'études en 1805 (61). Coster se félicite, donc du comportement de ses maîtres d'études. Ce n'est pas l'avis des autorités. Le chef de division de l'Instruction publique adresse un rapport transmis à Fourcroy le 7 thermidor an XII (26 juillet 1804). Les maîtres d'études sont détestables. Ils ne sont pas respectés et on ne sait en trouver de bons. Certes, répond Coster, mais c'est la faute au censeur des études. Les maîtres d'études n'obéissent qu'à lui seul. Sa responsabilité est entière s'ils ne font pas leur travail correctement. Le préfet justifie le censeur. Dans une lettre du 6 brumaire an XIII (28 octobre 1804), il constate que la discipline s'est nettement améliorée. On le doit au censeur qui, pendant les vacances, a donné l'expérience nécessaire aux maîtres d'études pour bien assurer leur fonction. Pour motiver les maîtres d'études, Coster veut qu'on leur accorde des promotions. Ainsi ne seraient-ils pas tentés de quitter une place difficile, mal payée. Attachés au lycée, ils feraient leur travail correctement.

## 2) Le nouvel aumônier.

Pour remplacer l'aumônier Métral, Jauffrey choisit Ferrières. Il est né le 25 octobre 1754 (62). Originaire du diocèse de Chalon-sur-Saône, il obtient son dimissoire pour le diocèse de Lyon. Il est ordonné prêtre en 1779 (63). Il est nommé aumônier des Ursulines rue de la Vieille monnaie. En 1788 il obtient la prébende de Saint-Antoine de l'église de Chazay d'Azergues (64). Mais en 1790, l'Assemblée Constituante supprime les prébendes en les comptant dans les biens nationaux. Ferrières privé d'une grande partie de ses revenus, obtient du district de Villefranche un dédommagement de 129 livres en janvier 1792.

Partisan d'Imbert-Colomès (65), il refuse de prêter serment à la Constitution civile du clergé. Il émigre (66). Il revient à Lyon au cours de l'année 1803 et obtient son approbation le 24 septembre 1803 (67). Mais il n'a pas d'affectation et Jauffrey profite du départ de Métral pour le faire nommer au Lycée de Lyon, avec l'accord du cardinal Fesch (68).

### 3) Le problème du chirurgien.

Coster est saisi du problème concernant le chirurgien Bros. D'après le règlement officiel, son traitement est assimilé à celui de maître d'études, mais il n'est pas logé au lycée. Bérenger, dans son règlement provisoire, prévoyait qu'il serait logé et nourri au lycée. En contrepartie, deux fois par jour, il rendrait compte au proviseur de l'état des malades. De plus, il devrait accompagner les élèves à la promenade le jeudi et le dimanche. Bros accepte ses exigences. Mais Fourcroy, par une décision du 23 fructidor an XI (10 septembre 1803), suspend le règlement provisoire de Bérenger et reprecise les fonctions de l'aumônier et du chirurgien. Dorénavant, ce dernier n'accompagne plus les enfants à la promenade, mais il perd le gîte et le couvert. Donc pour 300 francs, il assiste tous les matins à la visite du médecin, exécute ses prescriptions, fait les pansements, administre les remèdes, prépare les tisanes et veille les enfants malades. C'est un officier de santé dévoué, écrit Coster le 15 nivôse an XII (6 janvier 1804) et il a veillé trois nuits de suite un élève malade. Malgré votre décision du 10 septembre 1803, reprend le proviseur, je lui ai gardé une petite chambre à l'intérieur des bâtiments du lycée. Or, on veut la lui reprendre pour des questions d'économie. Ce serait provoquer son départ. Il faut donc lui accorder le logement et le couvert et augmenter son traitement. Quel est le chirurgien qui se contenterait de 300 francs ? Fourcroy en convient. Certes, qu'on lui accorde le gîte et le couvert. Quant au traitement, il faudra attendre des jours

meilleurs. Mais malgré ces concessions, Bros s'en va à la fin de l'année scolaire 1803-1804. Dorénavant, on louera les services d'un chirurgien déjà installé à Lyon.

#### 4°) Les autres membres du personnel.

Nous n'avons guère de renseignements à son propos, sinon que le concierge, Marion, a de nombreuses démêlés avec les maîtres d'études. Il profite de son ancienneté pour suivre à la lettre les règlements. Il semble que c'est un homme difficile. Hormis le maître d'armes (69), les autres membres du personnel ne font pas parler d'eux. Il est vrai que leur travail discret ne leur permettait pas de jouer un rôle quelconque dans la vie officielle de l'établissement.

Ainsi Coster se trouve confronté à de nombreux problèmes. Il ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour les résoudre. En s'adressant aux autorités supérieures, il démontre à tous que le proviseur n'est pas le chef du personnel du lycée. Il doit se contenter d'arbitrer les querelles ou de s'occuper de questions minimes. Pour cette raison, Coster demande sans cesse à l'administration centrale de le soutenir. Il démontre ainsi que son autorité et ses pouvoirs sont très limités.

1) ARCH. N. F 17 20.508. " Monsieur Daburon expose qu'il a exercé pendant 8 mois comme professeur de rhétorique au Lycée de Lyon mais il ne peut présenter aucun titre." Ainsi Daburon n'a pas eu de nomination officielle.

2) Comme nous l'avons indiqué, il y a des conflits entre le proviseur Roman et le censeur Reydellet. Roman, ancien supérieur de Daburon, serait assuré de sa docilité et rendrait ainsi service en même temps à Bérenger.

3) ARCH. N. F 17 7809, Lettre du 10 brumaire an XII (2 novembre 1803).

4) ARCH. N. F 17 7809, Lettre du 16 brumaire an XII (8 novembre 1803).

5) ARCH. N. F 17 7809, Lettre du 6 germinal an XII (27 mars 1804).

6) Coster, membre de l'Académie, rencontre ainsi son prédécesseur lors des séances. Dans le Bulletin de Lyon, les deux hommes tiennent à faire savoir qu'ils entretiennent de bonnes relations. Coster a de plus en plus de difficultés avec son censeur et se sent isolé. Bérenger l'a convaincu de son appui en cas de nomination au poste de professeur de belles-lettres.

7) -ARCH. D. Rhône N 3, Conseil général. Bérenger, sûr de l'appui de Vouty, ne se gêne plus pour critiquer le lycée.

-ARCH. N. F 7 8609. Le commissaire général de police de Lyon écrit au conseiller d'Etat chargé du 2ème arrondissement de la police générale. " Ce poète a été lui-même proviseur du Lycée de Lyon et sa manière de diriger cet établissement a paru si contraire aux vues du gouvernement que d'après une décision de M. le conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, il fut remplacé. Depuis cet instant, le sieur Bérenger ne cesse d'intriguer et de déclamer contre l'Instruction publique. Il est peut-être l'individu de Lyon qui contribue le plus à éloigner les pères de famille de placer leurs enfants à Lyon. "

8) Trénard, ouvr. cit., tome 1, p. 46, donne de nombreuses explications sur le pensionnat de Mlle La Branche.

9) -Bulletin de Lyon du 29 brumaire an XIV (20 novembre 1805). M. " Le professeur Bérénger, associé de l'Institut national, ex-proviseur du Lycée de Lyon, r'ouvrira son cours de belles-lettres, lundi 2 décembre, dans sa maison rue Tourette, montée des Carmélites, n° 56. Ses leçons auront pour objet 1° l'art de la correspondance 2° l'éloquence de la chaire 3° l'éloquence du barreau 4° la déclamation. On ne recevra point d'auditeurs au-dessous de quinze ans. Les séances auront lieu tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche. Les élèves seront présentés par leurs parents, tuteurs ou correspondants. "

-Bulletin de Lyon du 24 octobre 1807. Il précise de nouveau l'ouverture de son cours de belles-lettres.

10) Launay, ouvr. cit., tome 1, p. 127.

11) A la fin de l'année scolaire, le départ d'Apert, souvent demandé, semble être acquis. Daburon espère la nomination au poste de censeur des études, ce qui lui permettrait de soutenir la nomination de Bérnger comme professeur de belles-lettres. Le successeur de Coster, Louis Nompère de Champagny, s'opposera sans doute au retour de Daburon et de Bérénger.

12) Bulletin de Lyon du 25 pluviôse an XII (15 février 1804).

13) ARCH. D. Aveyron 3E 12.459, Registres paroissiaux de Rodez. Les Sanchamau ont 4 enfants : Jean-Antoine Victor, né le 4 mars 1752, embrassera la carrière ecclésiastique ; Marie-Jeanne née le 30 mai 1756 ; Marie-Françoise, née le 6 janvier 1755, décédée à Rodez le 30 novembre 1831.

14) Compère et Julia, ouvr. cit., tome 1, p. 46.

15) Viguerie (Jean de), Une oeuvre d'Education sous l'Ancien régime. Les Pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie (1592-1792). Paris, Edition de la Nouvelle Aurore, 702 p.

16) Villar est nommé supérieur de la Flèche en 1786.

17) Sanchamau (J. B.), Traduction Burke (Mrs W.). Emilie Fairville, ou la Philosophie du sentiment. London, 1789, 2 tomes en 1 vol. in-12.

18) Sanchamau (J. B.), La Sentinelle nationale, ou Exhortations patriotiques adressées aux troupes française. Paris, Nyon le jeune, 1789, in-8°, 8 p.

19) -Sanchamau (J. B.), L'Aristocratie à genoux devant le tribunal du peuple, en Dialogue sur la proposition d'une amnistie générale, entre un patriote français et un Indien. Paris, l'auteur, S. d., in-8°, 8 p.

-Sanchamau (J. B.) L'Ecole des peuples et des rois, ou Essai philosophique sur la liberté, le pouvoir arbitraire, les juifs et les noirs ; avec des notes historiques et critiques. Paris, Letellier, 1790, in-8°, 170 p.

-Sanchamau, Les Décemvirs, drame héroïque en 5 actes. Paris, l'auteur, an III, in-8°, 87 p.

20) ARCH. D. Haute-Vienne T 31.

21) ARCH. N. F 17 1344/31.

22) Sanchamau (J. B.), Discours moral et politique. Limoges, Dalesme, an VII, in-8°, 16 p.

23) Sanchamau termine son discours en faisant remarquer pour qu'une morale ait de l'efficacité, il faut la mettre en actions. Cependant il ne cite pas l'ouvrage de Bérenger.

24) La loi du 12 septembre 1793 indique que les Ecoles centrales seront ouvertes le 11 brumaire et fermées le 15 fructidor. Article 1 : les fonctionnaires publics seront tenus de résider pendant toute la durée de leurs fonctions dans les lieux où ils exercent s'ils n'en sont pas dispensés pour causes approuvées.

25) Article 6. Les professeurs des Ecoles centrales ne pourront être destitués que par un arrêté de la même administration de l'avis du jury d'instruction et après avoir été entendus. L'arrêté de

destitution n'aura son effet qu'après avoir été confirmé par le directoire exécutif.

26) Sanchamau accuse Jean Foucaud d'être à l'origine de ses malheurs. Cependant l'Administration centrale du département veut marquer son indépendance à l'égard de Paris, en destituant un professeur qu'on lui avait imposé.

27) ARCH. N. F 17 7839.

28) Sanchamau (J. B.), Discours sur les causes de la crise politique du XVIIIème et sur les vérités d'ordre social dont cette grande crise atteste l'évidence et l'utilité. Lyon, Amable Leroy, an XIII, in-8°, 48 p.

29) ARCH. N. F 17 7839.

30) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère, Lettre du proviseur du 18 thermidor an XIII (6 juillet 1805) au maire du Midi.

31) ARCH. N. F 17 7839.

32) Aucun compte rendu dans la série ARCH. N. F 7 8484 A et B, ce qui est assez étonnant.

33) ARCH. N. F 17 7839.

34) Coster n'est plus proviseur. Apert est donc chargé de clore le dossier.

35) Comme il avait séjourné à Semur, nous avons pensé qu'il aurait pu se réfugier dans cette ville. Mais nous n'avons trouvé aucune indication. De même aucune trace de Sanchamau à Rodez. De plus, lors des demandes de grades en 1809-1810, nous n'avons pas trouvé son nom. Il a donc quitté l'enseignement. Il a dû terminer ses jours à Paris.

36) Launay, ouvr. cit., tome 1, p. 127.

37) Buché (J.), L'Ecole mystique de Lyon (1776-1847). Paris, Alcan, 1935, in-8°, 306 p.

38) Claude Julien Bredin est né à Lyon, le 25 avril 1776. Il aide son père à l'Ecole vétérinaire de Lyon. Ampère le convertit en

1803. Il soutiendra sa candidature comme directeur de l'Ecole vétérinaire.

39) ARCH. N. F 17 20.023, Dossier d'Ampère. Il n'aurait pas démissionné de ses fonctions. Il reste professeur en titre du Lycée de Lyon, détaché comme répétiteur à l'Ecole Polytechnique. la situation sera régularisée lors de sa nomination au poste d'inspecteur général.

40) En fait les vacances ne sont qu'un prétexte. Il veut que son frère aîné soit déjà en place.

41) Sans doute Boysse a émigré en Allemagne et avait profité de son séjour forcé pour apprendre la langue.

42) Bulletin de Lyon du 16 ventôse an XII (7 mars 1804).

43) Launay, ouvr. cit., tome 1, p. 127.

44) ARCH. N. F 17 7834. Mermet connaît de grandes difficultés comme censeur. On prévoit donc déjà son remplacement. Clerc avait sans doute des chances et prévoyait ainsi faire une carrière administrative.

45) ARCH. N. F 17 7916. Il est nommé professeur de seconde et lère de mathématiques.

46) ARCH. N. F 17 20.434. Il est indiqué que Clerc est nommé en décembre. En fait, l'avis des inspecteurs généraux ne parvient que le 31 décembre. La nomination prend effet à partir du 16 janvier.

47) Guidi l'aîné ne reste pas longtemps au Lycée de Nîmes. Il retourne en Italie.

48) Guidi ne tiendra pas rigueur à Ampère de son intervention. Quelques années plus tard, il l'aidera à soutenir la candidature de son ami Bredin.

49) -ARCH. D. Rhône 2 M 13.

-Vasen (J.), Vingtrinier (J.), et Pidebard (G.), Une commune du Lyonnais, Ecully. Son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Lyon, Paquet, 1900, in-8°, 369 p.

-Dumas, ouvr. cit., tome 1, p. 126.



50) Bulletin de Lyon du 8 ventôse an XII (28 février 1804). Le professeur de physique ouvrira le 1er germinal prochain (22 mars) un cours de physique expérimentale et de chimie générale, spécialement destiné à l'instruction des jeunes gens.

51) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Lettre de Mollet au maire du Midi.

52) ARCH. N. F 17 6667.

53) -Bulletin de Lyon du 10 germinal an XII (31 mars 1804). le 6 germinal an XII (27 mars 1804). " Mollet a lu un mémoire devant l'Académie de Lyon, sur l'inflammation des matières combustibles. Le mémoire de M. Mollet était écrit avec sagacité et avec la méthode et l'élégance que ce physicien sait mettre dans tous ses ouvrages.

-Bulletin de Lyon du 22 thermidor an XII (10 août 1804). Lettre de Viallet aîné qui demande les lumières de Mollet sur un problème de physique concernant les bateaux. " La réponse de M. Mollet servira à beaucoup de personnes. " Mollet répond dans le Bulletin du 26 thermidor an XII (14 août 1804). Il se montre très sûr de sa science.

54) ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.

55) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Il est prévu une somme dans le budget du lycée pour le départ de Béraud.

56) Almanach de Lyon an XII.

57) ARCH. D. Rhône 1 M.

58) Almanach de Lyon an XII.

59) ARCH. N. F 17 1761.

60) Almanach de Lyon an XII.

61) ARCH. N. F 17 7839.

62) ARCH. A. Lyon. Sa date de naissance nous a été communiquée par le chanoine Jomand. Nous n'avons pas eu accès au dossier.

63) ARCH. D. Rhône 1G 75.

64) ARCH. D. Rhône V 5.

65) ARCH. N. F 17 7839. L'information nous a été donnée par Apert.

66) B. M. de Lyon, Fonds Coste 110.944. Liste générale des émigrés du département de Rhône et Loire par ordre alphabétique. Ferrières ci-devant aumônier des Ursulines de la rue de la Vieille monnaie.

67) ARCH. A. Lyon. L'information nous a été donnée par le chanoine Jomand.

68) ARCH. A. EF 3. Le 1er ventôse an XIII (20 février 1805), le cardinal Fesch écrit à son vicaire général. Il ne connaît pas l'aumônier et à son prochain passage à Lyon, il faudra le lui présenter.

69) Nous évoquerons dans l'histoire du provisorat de Coster, les problèmes posés par le maître d'armes.

Chapitre III : Les Elèves, Effectifs et scolarité.

Les autorités centrales espèrent un total de 400 à 500 pensionnaires, 300 à 400 pensionnaires payants, 100 à 150 pensionnaires nationaux et au moins 200 externes. L'étude des effectifs nous permet de voir que cet objectif n'est jamais atteint. La bourgeoisie boude le lycée.

Nous nous sommes intéressé à la scolarité de chaque élève. Ce travail long et fastidieux, mais nécessaire, nous permet de personnaliser chaque élève et de déterminer ainsi son orientation. Les pensionnaires nationaux non recrutés par le concours se destinent en principe à des carrières militaires. Leur niveau d'études et leur origine sociale sont déterminants pour leur avenir. Les bons élèves peuvent être admis dans les écoles militaires, à condition d'en payer les études. On comprend que certains, de condition modeste et n'ayant aucune chance d'obtenir une bourse, préfèrent s'engager immédiatement. Ce choix explique souvent l'évolution chaotique de leur scolarité. Nous tâcherons de mettre ainsi en évidence les diverses influences. Les pensionnaires départementaux admis par le concours et les pensionnaires payants ont des ambitions plus diverses. Tous désirent accéder à des carrières administratives, juridiques, militaires et médicales. On demande aux futurs médecins et aux futurs militaires d'avoir un bon niveau scientifique. Pour cette raison, leur scolarité est régulière. Les autres insistent plus sur une formation littéraire. Enfin les externes ont des motivations très variées. Certains, fils de commerçants ou de négociants, veulent prendre la succession de leurs parents. Dans ce cas, leur scolarité est surtout axée sur les classes de mathématiques. D'autres veulent accéder aux écoles militaires ou aux facultés de droit. Selon leur choix, d'après les classes suivies, prévoir leur carrière.

#### D Les Effectifs.

Les ouvrages consacrés au Lycée de Lyon, indiquent, à juste raison, que nous n'avons guère de renseignements sur les effectifs. Nous ne possédons pas la liste officielle des élèves, contrairement à d'autres lycées à la même époque. Nos sources de renseignements sont de plusieurs ordres. Les budgets trimestriels conservés aux Archives Municipales de Lyon (1), donnent de précieuses indications. Le proviseur Coster, à deux reprises, indique le nombre d'élèves présents au lycée (2). Un rapport établi par Rambaud, membre du Bureau, fournit la moyenne des élèves présents en l'an XII. En effet constate-t-il, il y a toujours des mouvements qui ne permettent pas de fixer précisément le nombre d'élèves (3). Notre dernière source de renseignements n'intéresse que les pensionnaires. D'après l'article 127 du règlement 22 prairial an XI (11 juin 1803), ils doivent subir un examen médical chaque trimestre. Or, nous avons la chance de posséder les rapports du 27 nivôse an XII (18 janvier 1804) (4), du 27 germinal an XII (17 avril 1804) (5) et du 15 brumaire an XIII (6 novembre 1804), qui, au demeurant fort succincts, comportent la liste de tous les pensionnaires. Malheureusement, ils n'indiquent pas les élèves absents. Une autre source d'information, provenant des bureaux du ministre de l'intérieur apporte des renseignements incomplets (5).

1) Les effectifs d'après les services du ministère de l'intérieur.

Lors de la création des lycées, les autorités centrales avaient prévu d'envoyer 150 élèves nationaux. Ce chiffre est réduit à 100 pour des questions d'économie. Mais les services du ministère de l'intérieur compensent financièrement le manque de recettes dû à cette réduction. Ainsi, pour l'an XII, prévoit-il de verser au Lycée de Lyon, un complément pour un déficit de 52 élèves

nationaux, ce qui donne comme effectif 98 élèves nationaux. Pour l'an XIII, le complément indique un déficit de 57 élèves, ce qui donne 93 élèves nationaux. En fait, il ne semble pas que, sous le provisorat de Coster, l'administration centrale ait versé les sommes prévues.

Or, constatant le déficit du lycée, les services du ministre de l'intérieur indiquent que le nombre d'élèves nationaux est supérieur aux 98 ou 93 indiqués (6). De ce fait nous retiendrons comme base de raisonnement un effectif approximatif de 100 à 110 élèves nationaux.

2) Les effectifs d'après les budgets trimestriels.

1er trimestre de l'an XII, soit octobre 1803-janvier 1804.

158 ou 157 pensionnaires.

-102 élèves nationaux.

- 56 ou 55 élèves payants.

81 externes.

Effectif total : 239 ou 238 élèves.

2ème trimestre de l'an XII, soit janvier 1804-avril 1804.

159 pensionnaires.

-102 élèves nationaux.

- 57 élèves payants.

80 externes.

Effectif total : 239 élèves.

3ème trimestre de l'an XII, soit avril 1804-juillet 1804.

168 pensionnaires.

-110 élèves nationaux.

- 58 élèves payants.

86 externes.

Effectif total : 254 élèves.

4 ème trimestre de l'an XII, soit juillet 1804-octobre 1804.

173 pensionnaires.

-110 élèves nationaux.

- 63 élèves payants.

39 externes.

Effectif total : 212 élèves.

Le 4ème trimestre, trimestre des vacances, connaît toujours une baisse des effectifs des externes.

1er trimestre de l'an XIII, soit octobre 1804-janvier 1805.

181 pensionnaires.

-121 élèves nationaux.

- 60 élèves payants.

75 externes.

Effectif total : 256 élèves.

2ème trimestre de l'an XIII, soit janvier 1805-avril 1805.

188 ou 187 pensionnaires.

-121 élèves nationaux.

- 67 ou 66 élèves payants.

49 externes.

Effectif total : 237 ou 236 élèves.

3ème trimestre de l'an XIII, soit avril 1805-juillet 1805.

187 pensionnaires.

-121 élèves nationaux.

- 66 élèves payants.

64 externes.

Effectif total : 251 élèves.

4ème trimestre de l'an XIII, soit juillet 1805-octobre 1805.

177 pensionnaires.

-121 élèves nationaux.

- 56 élèves payants.

26 externes.

Effectif total : 203 élèves.

Ces chiffres nous semblent exacts. Mais on doit les nuancer. Coster, le 7 nivôse an XII (28 décembre 1803) indique qu'à cette date, il y a au lycée 164 pensionnaires et 70 externes : d'où un effectif total de 234 élèves, soit une différence de 4 ou 5 pensionnaires avec le nombre donné par le budget. La différence de 11 externes ne nous étonne pas, car il y a beaucoup de variations au cours des trimestres. Mais la différence de 6 ou 7 pensionnaires est plus difficile à interpréter. Cependant, nous pouvons penser que certains pensionnaires payants sont devenus externes. Le prix de certaines pensions étant moins élevé, ils avaient avantage à choisir cette solution. Sur les listes des exercices publics ou des distributions solennelles de prix, certains élèves portés d'abord comme pensionnaires sont ensuite indiqués comme externes (7). Dans ce cas, le proviseur ne tiendrait pas compte des changements. Il se peut aussi que certains élèves nationaux n'aient pas rejoint le lycée. Ils se trouvent cependant répertoriés sur les listes (8). Dans son rapport rendu sur l'état des finances du lycée, Rambaud raisonne sur un effectif moyen de 165 pensionnaires pour l'an XII. Or l'effectif cumulé des 4 trimestres donne 657 ou 658 pensionnaires, soit une moyenne de 164,25 ou 164,5, fort proche donc des estimations de Rambaud.

3) L'enquête d'août 1805.

A la fin de son provisorat, Coster doit répondre à une enquête des services de la division de l'Instruction publique (9). Au mois d'août 1805, il y a 102 pensionnaires



nationaux, 58 pensionnaires payants et 50 externes. Auparavant, il avait indiqué que 12 élèves payants s'étaient retirés, soit à la fin du 3ème trimestre, soit au début du 4ème trimestre. Le chiffre de 58 est donc facilement explicable. Pour les pensionnaires nationaux, il faudrait donc compter sur 19 départs immédiatement remplacés au 4ème trimestre. Nous pensons aussi que c'est possible. Enfin, à la fin du 3ème trimestre, le nombre d'externes diminue. On passe ainsi de 64 aux 50 indiqués par le proviseur pour arriver au nombre de 26 au 4ème trimestre.

#### 4) Les rapports des examens médicaux.

Ils fournissent à chaque fois une liste d'élèves. Ainsi, le 27 nivôse an XII (18 janvier 1804), il y a 155 pensionnaires examinés, le 27 germinal an XII (17 avril 1804), 160 et le 15 brumaire an XIII (6 novembre 1804), 135. Il est donc dommage que les élèves non examinés ne figurent pas sur les listes. Cependant, on peut par comparaison suivre les entrées et les sorties des pensionnaires nationaux. De plus, il y a certains noms de pensionnaires payants, que l'on ne retrouve pas. Par ailleurs le troisième examen médical porte sur des effectifs incomplets. Les élèves ne sont pas tous arrivés au lycée.

Ainsi, sous Coster en l'an XII, l'effectif moyen des pensionnaires a été de 165 et celui des externes de 71,5, si l'on compte le 4ème trimestre et de 82,3, si on ne retient que les trois premiers trimestres. Pour l'an XIII, la moyenne des pensionnaires est de 183, celle des externes est de 53,5 sur les 4 trimestres et de 62,6, si on ne compte que les trois premiers trimestres. On est loin des effectifs escomptés. L'équilibre des budgets établis sur une prévision de 400 à 500 élèves est compromis. L'hostilité déclarée de la bourgeoisie ne permet pas d'envisager une amélioration des effectifs. Coster, lui-même, pense que la situation ne peut que se

dégrader (10), à moins que l'autorité publique ne prenne des décisions contraignantes.

## II) La scolarité des élèves.

### 1) Les dispositions légales.

D'après la loi, les élèves sont admis au lycée à l'âge de 9 ans et doivent assurer leur scolarité en 6 ans (11). L'année scolaire comprend deux semestres. Le premier, en principe commence en fin septembre, mais, en fait, débute en octobre pour s'arrêter en février. Il est clôturé par un examen. Le second va de mars au mois de juillet. Il est clôturé par des exercices publics et une distribution des prix.

L'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802) détermine le mode d'enseignement. Le latin et les mathématiques sont les matières de base. 12 classes, chacune d'un semestre, dont 6 pour l'étude du latin et 6 pour l'étude des mathématiques, conduisent les élèves à deux classes, l'une de belles-lettres, l'autre de mathématiques transcendantes, dans chacune desquelles l'enseignement dure deux ans. Indépendamment du latin et des mathématiques, l'élève apprend les éléments des sciences naturelles et aussi des notions de géographie et d'histoire. Il travaille sur des livres de classe indiqués par l'administration centrale. Il est interdit aux professeurs d'en utiliser d'autres. D'après l'arrêté, les études (12) se répartissent ainsi :

1ère année. 1er semestre : 6ème de latin ; 2ème semestre : 5ème de latin

2ème année. 1er semestre : 6ème de mathématiques et 4ème de latin ; 2ème semestre : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

3ème année. 1er semestre : 4ème de mathématiques et 2ème de latin ; 2ème semestre : 3ème de mathématiques et 1ère de latin.

4ème année. 1er semestre : 2ème de mathématiques et belles-lettres 1er cours ; 2ème semestre : 1ère de mathématiques et belles-lettres 1er cours.

5ème année. 1er semestre : 1ère année de mathématiques transcendantes et belles-lettres 2ème cours ; 2ème semestre : 1ère année de mathématiques transcendantes et belles-lettres : 2ème cours.

6ème année. 2ème année de mathématiques transcendantes.

Donc, les élèves admis à l'âge de 9 ans terminent leurs études en principe à l'âge de 16 ans. Mais, à la fin de chaque semestre, un examen de passage détermine le passage dans la classe supérieure. L'âge limite est porté à 18 ans. Mais il y a aussi le cas des élèves admis avant 9 ans. On a demandé à un maître d'études de leur assurer des cours. On les a ainsi groupés dans une classe qu'on appelle d'abord la 7ème de latin, puis, à partir de l'année scolaire 1805-1806, la classe élémentaire.

L'admission se fait sur examen. Chaque année, les inspecteurs généraux viennent à Lyon faire subir des épreuves aux élèves qui veulent devenir nationaux. Un classement est fait et les admis le sont dans la mesure des places disponibles. De plus les inspecteurs généraux désignent la classe. Les pensionnaires payants en l'absence de ceux-ci subissent des examens conduits par le censeur et le professeur de la classe, pour laquelle l'élève se présente. Pour les externes, l'admission est plus facile. Ils doivent se faire présenter au proviseur par leurs parents ou leurs répondants. Ils indiqueront les cours qu'ils désirent suivre.

## 2) L'application des dispositions.

La scolarité semble assez fantaisiste par rapport aux dispositions légales. On a très vite

personnalisé les élèves et déterminé l'évolution de leurs études. Cependant nous pouvons déterminer quelques règles selon l'orientation et le niveau d'études des élèves.

Les bons élèves finissent leur scolarité à 16 ans mais, souvent, on leur permet de terminer à 18 ans. Certains pourront ainsi suivre les cours de mathématiques transcendantes afin de présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. D'autres suivront au moins les cours de 1ère de mathématiques pour se présenter à l'Ecole Spéciale militaire (13) ou poursuivre une carrière médicale. Le reste suivra les cours de belles-lettres qui leur permettra d'accéder surtout à des études de droit (14). Selon l'orientation désirée, même s'ils obtiennent de bons résultats, ils redoubleront les classes qui leur permettront de consolider leurs connaissances. Ainsi, un élève, 1er prix de version latine en 4ème de latin au premier semestre, restera dans la même classe au 2ème semestre.

On essaye d'amener les sujets moyens à la 2ème de mathématiques et au 1er cours de belles-lettres, ce qui leur permet de prétendre à une carrière d'officier ou, encore, suivre des études de droit. Les élèves inaptes à de longues études sont cantonnés dans les classes inférieures. On tend de les conduire à la 6ème de mathématiques et à la 3ème de latin. Certains pourront être présentés à l'Ecole Spéciale militaire mais ne sont pas assurés d'être reçus. Les externes ont une scolarité différente (15). Après la 5ème de latin, ils ne sont pas obligés de suivre les classes de latin. Ainsi, Coster remarque que beaucoup préfèrent suivre celles de mathématiques. Généralement, ils arrêtent leurs études soit après la 3ème de mathématiques, soit après la 1ère de mathématiques. Bien entendu quelques uns prolongent leurs études.

### 3) L'évolution de la scolarité des élèves.

Nous avons essayé de suivre la scolarité de chaque élève, donc de dépasser le provisorat de

Coster. Cette étude présente de nombreuses difficultés. Non seulement le cursus des élèves ne suit pas les dispositions officielles mais encore il y a eu la réforme de 1806, du proviseur Louis Nompère de Champagny, acceptée par l'inspection générale des études (16). Il fait une distinction entre littéraires et mathématiciens. Beaucoup d'élèves suivront les cours des classes de latin en négligeant ceux de mathématiques. A la suite de la réforme de 1808, ils ne commencent les mathématiques qu'en 3ème classe de latin appelée humanités 1ère année. Les deux années suivantes, ils suivent les classes des humanités 2ème année et de rhétorique. Ils font très peu de mathématiques. Ceux qui veulent se spécialiser dans les sciences, pourront suivre deux classes de mathématiques. Ces réformes compliquent notre tâche pour suivre l'évolution de la scolarité des élèves.

Nous ne possédons pas les registres du lycée. Pour pallier l'absence de cette source fondamentale, nous avons travaillé sur les compte rendus des exercices publics et des distributions solennelles des prix. Nous avons à notre disposition la liste des élèves nationaux, établie d'après le décret (17) du 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). En effet, d'après les dispositions du décret impérial du 3 floréal an XIII (23 avril 1805), les élèves nationaux sont répartis en trois catégories : les élèves à pension entière (dans ce cas, ils sont pris entièrement en charge par l'Etat), les élèves à trois quarts (l'Etat prend à sa charge les trois quarts de la pension), les élèves à demi (l'Etat n'assure que la moitié de la pension).

Nous étudions la scolarité de 94 élèves nationaux et celle de 84 pensionnaires payants, soit un total de 178. Ce chiffre est à mettre en rapport avec ceux de 165, pour l'année 1803-1804, et de 183, pour l'année 1804-1805. Le chiffre de 84 pensionnaires payants doit être nuancé. 16 d'entre eux sont nommés

pensionnaires payants, 6 ne restent qu'une seule année. Nous obtenons ainsi le chiffre de 62 pensionnaires.

### Les élèves nationaux.

Numéro 1 : Chicou Jean-Baptiste 13/8/1789.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution faible et se ressent de douleurs dans la poitrine. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (2ème prix) ; 4ème de latin (non cité) et 3ème de latin (non cité) ; 2ème classe de dessin (nommé).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques 2ème section et 4ème de mathématiques 2ème section (2ème prix) ; 2ème de latin (non cité) ; 2ème classe de dessin, 2ème division (1er accessit).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques et 2ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité) ; 1ère classe de dessin (accessit).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (1er prix) et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (1er prix de discours français et belles lettres 2ème cours (accessit de discours français) ; 1ère classe de dessin (accessit).

A l'occasion de la distribution solennelle des prix sont publiés deux de ses poésies : Ode sur la Bataille de Friedland et Extrait d'une pièce ayant pour titre : Mes Regrets sur la fin de l'automne. Il a 18 ans en 1807. Donc, en principe, il ne devrait pas être présent au lycée mais nous pensons qu'il continue à suivre les cours de la 1ère de mathématiques au premier semestre de l'année 1807-1808. Ancien élève du Prytanée, il se destine en principe à une carrière militaire. Bon élève, ses résultats en mathématiques ne lui permettent pas d'envisager une réussite à l'École

Polytechnique. On peut donc penser qu'il se destine à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 2 : Tilly Raoul 30/10/1788.

Examen médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (2ème accessit) et 4ème de mathématiques ; 3ème de latin (non cité) et 2ème de latin (non cité).

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1803-1804, car le numéro 2 est affecté à un autre élève. Nous pensons qu'il termine sa scolarité dans un autre lycée, sans doute au Lycée de Paris. Il est peu doué pour les lettres mais ses résultats en mathématiques lui permettent d'ambitionner la réussite à une école militaire.

Numéro 3 : Griffet Labaume Antoine Gilbert 7/4/1790.

Examen médical : est d'une constitution forte ; visage marqué par la petite vérole. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (1er prix de version latine) et 2ème de latin (répond aux exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805, 1er semestre : 3ème de mathématiques (non cité) et 1ère de latin (non cité).

Il quitte le Lycée de Lyon pour le Lycée de Paris (18). Ancien élève du Prytanée, il se destine à une carrière militaire. Sa scolarité est moyenne avec certains résultats dans les lettres. Cependant son niveau d'études ne lui permet pas d'envisager une réussite à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 4 : Duleau Alphonse Charles 30/4/1789.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème de mathématiques (1er prix et 2ème de mathématiques (1er prix) ; 1ère de latin (1er prix de thème, 2ème prix de version) et belles-lettres 1er cours (1er prix de discours oratoire) ; 3ème classe de dessin (1er prix).

Il quitte le Lycée de Lyon pour le Lycée de Paris (19). Elève brillant, il peut envisager une réussite au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 5 : Levasseur Anne-Nicolas Polycarpe 27/1/1790.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte ; hernie inguinale. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité), 3ème accessit de dessin et 4ème de latin (non cité) ; 6ème de mathématiques (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques, 2ème section (2ème prix) ; 3ème de latin (non cité) et 2ème de latin (non cité) ; 3ème classe de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques (non cité) et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème de mathématiques (non cité) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Ancien élève du prytanée, fils de militaire tué, il se destine à une carrière similaire. Ses résultats sont médiocres. Il peut demander son admission à l'Ecole Spéciale militaire. Mais sa mère dispose de peu de ressources. Par conséquent il peut s'enrôler et espérer des promotions rapides.

Numéro 6 : Hardouin Louis Eugène 26/7/89.



Examen médical :

Constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (2ème prix) et 4ème de mathématiques (accessit d'astronomie) : 1ère de latin (1ers accessits de version et de thème, 2ème accessit de dessin) et belles-lettres 1er cours (1er prix de version) ; 4ème classe de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques (3ème accessit de géométrie) et 2ème de mathématiques (exercices publics sur l'algèbre) ; belles-lettres 1er cours (2ème prix de narration, 2ème prix de composition en vers, 2ème prix de version) et belles-lettres 1er et 2ème cours (1er prix de narration, 1er accessit en vers latins).

Il quitte le Lycée de Lyon à la demande de son père (20). Il est admis au Lyée de Paris (21). Ancien élève du prytanée, à la suite d'un privilège familial, il ne destine pas à une carrière militaire. Brillant élève en lettres, on peut penser qu'il ambitionne une carrière juridique comme son père.

Numéro 7 : Moncarville Gédéon 9/3/1789.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Inflammation chronique des paupières. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème de latin (non cité) et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (3ème accessit) et 3ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours et belles-lettres 1er cours (accessit en narration).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (non cité) et belles-lettres 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (non cité) et

belles-lettres 2ème cours (non cité).

Ancien élève du Prytanée, il se destine à une carrière militaire. Nous n'avons guère de renseignements sur ses résultats scolaires. Mais il peut se présenter à l'examen de l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 8 : Villard Charles Joseph 29/3/1789.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte ; douleur légère dans la poitrine. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème classe de latin (non cité) et 2ème classe de latin (1er prix de version latine) ; 3ème classe de dessin (distinction).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (non cité) et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (non cité) et belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

Cet élève était considéré comme très bon au Prytanée de Paris. Il ne réussit pas au Lycée de Lyon. Il se peut qu'il soit parti à la fin de l'année scolaire 1804-1805. On peut penser qu'il peut se présenter à l'examen de l'Ecole Spéciale militaire, ou qu'il s'engage.

Numéro 9 : Hachin-Courbeville Pierre Louis 2/4/1790.

Nommé à

trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité) et 2ème de latin (non cité) ; distinction dans la 4ème classe de

dessin.

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques et 2ème de mathématiques (exercices publics) ; lère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité) ; lère division de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1805-1806 : lère de mathématiques et belles-lettres 1er cours (non cité).

Nous supposons qu'il n'est pas assez fort pour suivre les cours de mathématiques transcendantes et qu'il reste en lère de mathématiques pour préparer son examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 10 : Foulon Jean-François Véron 22/8/1789.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte. Enrouement et surdité légère. Vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité) et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin (non cité) et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et lère de latin (non cité).

Il est possible qu'il ait fait une année supplémentaire puisqu'il a 18 ans en 1807. Nous supposons qu'il désirait présenter l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire. Dans ce cas, durant l'année scolaire 1806-1807, il aurait suivi les cours de 2ème et lère de mathématiques, et ceux de belles-lettres 1er cours.

Numéro 11 : Fergand Henry 16/7/1790.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire : 1804-1805 : 5ème de latin (3ème accessit de thème) et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques et 4ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème de latin (non cité) ; 2ème classe de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (exercices publics) et 1ère de latin (non cité) ; accessit de la bosse.

Ancien élève du Prytanée, fils et petit-fils de militaires, il se destine à la même carrière. Sa scolarité est médiocre. Il peut soit envisager une nomination à l'Ecole Spéciale militaire, soit s'enrôler.

#### Numéro 12 : Pietra Santa Dominique 20/11/1792.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (1er accessit en thème) et 5ème de latin (2ème prix de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (1er prix de version) et 3ème de latin (non cité).

Il est nommé à demi, le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). Donc il est en principe présent au premier semestre de l'année 1805-1806. Mais le cardinal Fesch le retire et l'envoie au séminaire de l'Argentière (22). Sa scolarité est nettement littéraire. On peut penser qu'il envisage une carrière administrative ou juridique.

#### Numéro 13 : Olivier Joseph 9/7/1792.

Examen médical : constitution forte ; dartres farineuses à la joue. Petite vérole nouvelle.

Il accomplit un an de scolarité au lycée. Il n'est pas présent au 3ème examen médical. Il n'est plus élève national au lycée le 16 frimaire an XIV (le 7 décembre 1805). Donc il a dû être transféré au Lycée de Paris à la suite de la demande de son père. Il n'apparaît pas dans les palmarès, mais d'après son âge, et sa scolarité au Prytanée de Paris (23), nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin.

Son père, général, désire sans doute qu'il fasse une carrière militaire.

Numéro 14 : Dupuis Hubert 29/7/1790.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution délicate.

Il est difficile de suivre sa scolarité, car on le confond avec Dupuy Jean-Auguste Hubert. Lors de sa présentation à l'Ecole Spéciale militaire (24), le 27 septembre 1808, il est en 3ème de latin et en 4ème de mathématiques. Or la même année, on indique qu'il est en 6ème de mathématiques et qu'il a obtenu un accessit. Il y a donc des confusions avec un 3ème Dupuy. Cependant, à cette date, il a 18 ans. Par conséquent nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de latin (non cité) et 6ème de mathématiques (non cité) ; accessit de copie d'après le dessin.

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de latin (non cité) et 5ème de mathématiques (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de latin (non cité) et 4ème de mathématiques (non cité).

A cette date, on considère qu'il écrit passablement sa langue et qu'il sait dessiner. Cet élève faible a un bon tempérament. Sa scolarité est donc orientée vers une modeste carrière militaire.

Numéro 15 : Vergès Aimé François Eugène 8/8/1792.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte, dartres farineuses à la joue. Inoculé.

Cet élève n'apparaît que dans le palmarès du premier semestre de l'an XIII. Il obtient un 3ème accessit en 6ème de latin. Nous savons d'autre part qu'il est présenté en mai 1809 à l'Ecole Spéciale militaire (25) en début 1809. Donc sa scolarité peut se dérouler ainsi :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (3ème accessit) et 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin (non cité).

Il entame l'année scolaire 1808-1809 et suit les cours de 4ème de mathématiques et de 2ème de latin au premier semestre. Au second, il est présenté à l'Ecole Spéciale militaire. Il suit peut-être les cours de la 3ème de mathématiques et la 1ère de latin. Sa scolarité médiocre ne lui permet pas d'envisager une intégration dans cette école.

Numéro 16 : Marchand Sulpice 14/6/1788.

Nommé à trois quarts.  
Examen médical : constitution délicate. Dartres farineuses.

Cet élève est présent aux trois examens médicaux. Il est nommé le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805) à trois quarts. Donc il est présent au lycée durant l'année scolaire 1805-1806. Ayant 18 ans, il doit quitter le lycée. Au Prytanée de Paris, il était dans la même classe que Vergès. Cependant, au bénéfice de l'âge, on doit le faire débiter en 6ème de latin. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité) ; 3ème accessit de la 2ème division de dessin.

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de latin (non cité) et 4ème de mathématiques (non cité).

Sa scolarité est médiocre. Il se destine à une carrière militaire. Son niveau d'études ne lui permet pas de se présenter à l'Ecole Spéciale militaire. Il doit s'engager.

Numéro 17 : Vianey Antoine François 7/4/1791.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. A été vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (2ème accessit) et 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité) et 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) et 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité) et 4ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : humanités (non cité) et humanités (non cité) ; accessit de copie d'après le dessin.

En février 1811, il se porte volontaire pour une expédition lointaine (26). Il n'est pas retenu et demande une autre affectation (27). Il obtient satisfaction. Donc nous pouvons considérer que durant l'année scolaire 1809-1810, il fait sa rhétorique. Sa scolarité est donc orientée vers la réussite éventuelle d'une école militaire. Même s'il prétend le contraire, ses résultats ne sont pas suffisants et il doit donc s'engager.

Numéro 18 : Ornano Barthélemy 18/11/89.

Nommé à demi. Examen médical : constitution délicate, surdité légère. Petite vérole nouvelle.

Nous n'avons une seule indication sur sa scolarité. On le destine à une carrière militaire et on veut lui donner une formation qui lui permette de devenir officier. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (exercices publics) et 4ème de latin (non cité).

Ses résultats sont médiocres. Malgré ses appuis, il est difficile de l'admettre à l'Ecole Séciale militaire.

Numéro 19 : Grassi Philippe 6/7/1788.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Nous n'avons que deux seules indications sur sa scolarité. D'autre part nous savons qu'il est refusé à l'Ecole Spéciale militaire (28). Nous supposons que ce refus s'explique par sa faiblesse en mathématiques. Sa scolarité s'organise en fonction de son orientation. Nous proposons donc :



-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (prix d'arithmétique) ; 5ème et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de mathématiques, 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques, 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (1er prix de version latine).

-Année scolaire 1807-1808. Il suit les cours de la 3ème de mathématiques. Mais il est indiqué comme devant partir (29).

Numéro 20 : Grassi Antoine 13/7/1791.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève quitte le lycée en même temps que son frère en 1808 (30). Il n'apparaît jamais dans les palmarès. Au Prytanée de Paris, on indique qu'il parle mal le français. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1808-1809. Il ne termine pas l'année scolaire. Il suit les cours de 6ème de mathématiques et commence ceux de 5ème. Il fait sa 4ème de latin et commence la 3ème.

On veut lui donner la formation nécessaire pour lui permettre de faire une carrière militaire. Il faut donc lui assurer les bases nécessaires en français, avant de lui donner des compléments en mathématiques.

Numéro 21 : Lamotte Casimir Terrin 1790.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève figure trois fois dans les palmarès et les exercices publics. Il est présenté en septembre 1808 à l'Ecole Spéciale militaire (31). A cette date, il est en 4ème de mathématiques et en 3ème de latin. Il a un assez bon tempérament. Il écrit passablement sa langue. Donc nous proposons la scolarité suivante :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin ; 3ème classe de dessin (3ème accessit).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (accessit des principes de dessin).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (accessit) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème et 4ème de mathématiques ; 3ème de latin.

Sa scolarité dépend donc directement de son orientation. Ses résultats ne lui permettent pas d'être admis dans une école militaire. Il lui reste à s'engager.

Numéro 22 : Cuny Pierre 19/2/1797.

Nommé à trois quarts. Examen

médical : constitution forte. A été vacciné.

Cet élève a 6 ans lors de sa nomination. Or il se trouve aussitôt au Lycée de Lyon. On le trouve en classe élémentaire pendant l'année scolaire 1805-1806. Malgré son jeune âge, nous pensons qu'il sait lire et écrire. Cependant, il a fallu dans les premières années, lui prévoir une scolarité spéciale.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section.

-Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 2ème section.

-Année scolaire 1805-1806 : Classe élémentaire (2ème prix).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 4ème de latin (non cité).

Son père demande son transfert à Paris (32) mais n'obtient pas satisfaction.

-Année scolaire 1809-1810 : 1ère année de grammaire, 2ème division.

-Année scolaire 1810-1811 : 1ère année de grammaire, 1ère division (5ème accessit d'excellence).

-Année scolaire 1811-1812 : 2ème année de grammaire (non cité).

-Année scolaire 1812-1813 : humanités (non cité).

-Année scolaire 1813-1814 : éléments de mathématiques (non cité) et rhétorique (non cité).

-Année scolaire 1814-1815 : géométrie (non cité).

Cet élève est resté longtemps au Lycée de Lyon. Sa scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation. Son père, employé par l'administration militaire, espère l'orienter vers une carrière militaire.

#### Numéro 23 : Dronchat Jean-Claude 1791.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Il a été vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (2ème prix de thème) et 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (5ème accessit de thème) et 5ème de latin (4ème accessit de version latine, 5ème accessit de thème latin, 1er prix de diligence pour avoir été premier 8 fois sur 11 ; 3ème classe de dessin : 6ème accessit.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (accessit de thème) et 1ère de latin (non cité) ; 2ème classe de dessin (accessit d'académies).

Cet élève semble avoir des problèmes en mathématiques. Sa scolarité le dirige donc vers les carrières administratives ou juridiques. Son père désire le diriger sur le Lycée de Grenoble (33). Nous ne pensons pas qu'il ait obtenu satisfaction. Il quitte donc le lycée en 1807.

Numéro 24 : Chaptal Crépin 30/5/1787.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (2ème prix) et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de mathématiques (accessit) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

Sa scolarité est moyenne. Il s'oriente vers les mathématiques et peut donc envisager l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire. Il n'est pas assez fort pour prétendre à une réussite à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 25 : Trappier Joseph Narcisse César 27/10/1791.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève apparaît une seule fois dans les palmarès. Il est retiré en 1808 (34) car son père a des problèmes pour payer sa pension (35). Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (5ème accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin.

Cet élève ne fait pas une bonne scolarité. Neveu du général Rampon, il se destine à une carrière militaire. On lui donne le niveau nécessaire pour être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 26 : Trappier Charles Antoine 19/2/1794.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il figure une seule fois dans les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (1er prix de thème latin, 2ème accessit de version latine).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème de mathématiques et 2ème de latin.

Comme son frère aîné, il se destine à une carrière militaire. Ses résultats sont faibles.

Numéro 27 : Mullon André Martial Alexandre 1791.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (1er prix ) et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques et 6ème de mathématiques (1er prix) ; 4ème de latin et 4ème de latin (accessit en diligence).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (accessit) et 3ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin (2ème prix de thème) et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques et 2ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin et 1ère de latin (non cité).

La scolarité de cet élève est assez curieuse. C'est le seul cas d'un élève qui saute une classe de mathématiques. Il se peut qu'il y ait une erreur. Il se destine à une carrière militaire et donc peut être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 28 : Kuhu Jean André 1792.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte, petite vérole nouvelle.

Cet élève, à la distribution des prix de 1808, est en 4ème de latin avec un accessit en version latine. Il a donc une scolarité fort lente.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin (non cité).

Fils et petit-fils de militaires, il se destine à la même carrière. Sa scolarité médiocre ne lui permet pas d'envisager l'admission à l'Ecole Spéciale militaire. Il ne peut que s'enrôler.

Numéro 29 : Antoine Jean-Pierre 7/4/1791.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution médiocre ; petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème classe de latin ; 2ème classe de dessin (nommé).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème classe de latin (non cité) et 5ème classe de latin (2ème prix de thème) ; accessit de la 3ème classe de dessin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (2ème prix) ; 4ème et 3ème de latin (accessit de version latine).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (1er accessit) et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité) et 1ère de latin (non cité) ; 1er prix de la bosse.

Fils d'un lieutenant de gendarmerie, il aspire à une carrière militaire. Sa scolarité lui permet d'envisager une admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 30 : non pourvu.

Numéro 31 : non pourvu.

Numéro 32 : Labarrière Frédéric 16/6/1791.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît d'abord dans le palmarès de 1803-1804. On ne le retrouve qu'aux exercices publics de 1808 en 1ère de mathématiques. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (accessits de version et de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème de mathématiques et 1ère de mathématiques (exercices publics) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 1ère de mathématiques (1er prix de géométrie descriptive) et mathématiques transcendantes (1er prix) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

Sa scolarité orientée sur les mathématiques lui permet de présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 33 : Godenne François 22/5/1791.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Cet élève n'apparaît jamais dans les palmarès. Nous savons qu'il s'enrôle comme soldat le 9 novembre 1808 (36). Sa scolarité est donc médiocre. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

Numéro 34 : Tilly Gustave 1791.

Examen médical : constitution délicate ; suppuration dans les oreilles. Cet élève suit l'année scolaire 1803-1804. Il n'est pas présent au 3ème examen médical et ne fait pas partie des nominations du 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). Il n'apparaît jamais dans les palmarès. Donc, il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1803-1804. Fils de militaire, nous pensons qu'il se destine à la même carrière. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Numéro 35 : Crépin Nicolas Gabriel 1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il est en 6ème de mathématiques aux exercices publics de 1807. Nous proposons :



- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

Numéro 36 : Non pourvu.

Numéro 37 : Bellancourt Louis Philippe 1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous savons qu'il est nommé caporal fourrier le 7 juin 1809 (37). Il a donc une scolarité médiocre. Nous pensons qu'il est dans le même cas que Kuhu. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.
- Année scolaire 1808-1809 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

Numéro 38 : Desgardes Jacques Germain 1793.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève n'est jamais signalé dans les palmarès. Nous supposons qu'il fait une carrière militaire. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.



- Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

Numéro 39 : Dessessart Antoine 1792.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève n'apparaît jamais dans les palmarès. Nous supposons qu'il destine à une carrière militaire. Sa scolarité est médiocre. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Numéro 40 : Richard Jean 1789.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Il se destine à une carrière militaire. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin.

Numéro 41 : Non pourvu.

Ce numéro est donné par la suite à Dombey Philippe (numéro 71).

Numéro 42 : Pittion Hippolyte 5/7/1788.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte.

Cet élève intègre le Lycée de Lyon, le 2ème semestre de l'année 1803-1804 (5ème de mathématiques et 3ème de latin). Il obtient une distinction en 4ème de dessin en juillet 1804.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (exercices publics) ; 2ème division de dessin (4ème accessit).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème de mathématiques et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 1ère de mathématiques et belles-lettres 1er cours (accessit de discours latin).

Nous pensons que cet élève a été malade, ce qui expliquerait la médiocrité de ses études. Il se peut aussi qu'il ait quitté le lycée à la fin de l'année scolaire 1805-1806 et continué ses études dans une école privée. Il termine sa scolarité en 1808. Il ne se destine pas à une carrière militaire. Il se destine à une carrière juridique ou administrative. Son père peut aussi le diriger sur une carrière médicale.

Numéro 43 : Siblot Germain Auguste 25/8/1793.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème classe de latin (1er prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème classe de latin (1er prix de version latine ; 1er accessit de thème latin).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème classe de latin (diligence mention honorable).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (1er prix de thème, 2ème prix de version) et 4ème de latin (2ème prix de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (non cité) et 3ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème année d'humanités (accessit de thème latin).

-Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (prix de mémoire).

Cet élève s'oriente vers une carrière juridique ou administrative.

#### Numéro 44 : Bouilhane Sylvestre 1793.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Nous n'avons qu'une seule mention de sa scolarité. Aux exercices publics de juillet 1804, il est en 6ème de latin. Sa scolarité est médiocre puisqu'il est présenté en 1809 pour être affecté comme caporal fourrier (38). Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

-Année scolaire 1808-1809 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

#### Numéro 45 : Grinand Scipion 1795.

Nommé à trois quarts. Constitution forte. Inoculé.

Il apparaît dans les palmarès seulement en 1810. Nous supposons qu'il se destine à une carrière militaire. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section.
- Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 1ère section.
- Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin
- Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1807-1808 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1808-1809 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.
- Année scolaire 1809-1810 : arithmétique et éléments d'algèbre (2ème accessit de diligence) et 1ère année d'humanités (non cité).
- Année scolaire 1810-1811 : géométrie et 2ème année d'humanités (non cité).

Numéro 46 : Baude Jean-Jacques 19/2/1791.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Inoculé.

Il intègre le lycée le 2ème semestre de l'année scolaire 1803-1804. Il est en 6ème de mathématiques (non cité) et en 4ème de latin (5ème accessit en version latine).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques 2ème section (1er accessit) ; 3ème de latin (1er prix de thème, 1er accessit de version) ; 2ème de latin (3ème accessit de version latine, 1er prix de diligence).

Nous ne le trouvons plus sur les palmarès. Ses résultats en lettres, lui permettent d'envisager une carrière juridique ou administrative.

Numéro 47 : Non pourvu.

Nous pensons que ce numéro est affecté à Sornet Jean-Joseph Isidore 21/5/1798. Nommé à trois quarts.

Il est présent au 3ème examen médical, c'est à dire le 27 nivôse an XII (18 janvier 1803). Il n'est pas indiqué sur les palmarès. Il est difficile de faire le bilan de sa scolarité. Son âge lui permet

de rester jusqu'en 1814 ou même 1816. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section.
- Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 2ème section.
- Année scolaire 1805-1806 : classe élémentaire.
- Année scolaire 1806-1807 : classe élémentaire.
- Année scolaire 1807-1808 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1808-1809 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1809-1810 : 2ème année de grammaire.
- Année scolaire 1810-1811 : arithmétique et éléments d'algèbre ;  
1ère année d'humanités.
- Année scolaire 1811-1812 : géométrie et 2ème année  
d'humanités.
- Année scolaire 1812-1813 : rhétorique.
- Année scolaire 1813-1814 : rhétorique.

Numéro 48 : Fontbonne Henri-Alexandre 26/11/1789.

Nommé à trois

quarts. Examen médical : constitution forte. petite vérole.

- Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques  
(exercices publics) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
cité) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).
- Année scolaire 1806-1807 : 2ème et 1ère de mathématiques (non  
cité) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Fils de général, il se destine à une carrière militaire. Sa  
scolarité ne lui permet pas de se présenter au concours d'entrée à  
l'Ecole Polytechnique. Il espère intégrer l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 49 : Brachet Louis 17/01/1789.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (1er prix de version) et 3ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (non cité) et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (2ème prix de thème, 3ème accessit de version) ; 1ère de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (exercices publics).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (exercices publics).

Ses résultats permettent de penser qu'il s'oriente vers une carrière juridique ou administrative.

Numéro 50 : Louet Jean-Baptiste César 29/10/1788.

Nommé à

trois quarts. Examen médical : constitution forte ; petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (1er prix de vers latins).

-Année scolaire 1805-1806 : mathématiques transcendantes (accessit de mathématiques pures) ; belles-lettres 2ème cours (exercices publics) ; accessit de la 3ème classe de dessin. On publie dans le compte rendu des prix un de ses poèmes latins intitulé " Mors Turennii. "

-1er semestre de l'année scolaire 1806-1807 : mathématiques transcendantes (2ème prix de mathématiques pures, 1er prix de physique).

Ses résultats lui permettent d'envisager une réussite au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 51 : Lavaure Pierre 18/3/1789.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution faible. Inflammation habituelle des paupières. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (accessit) et 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (accessit de thème) et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (1er prix de version, 1er prix de thème) et belles-lettres 1er cours (1er accessit de version, 1er accessit de narration) ; 2ème division de dessin (2ème accessit).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (1er prix) ; belles-lettres 1er cours (1er prix de version, 1er accessit de narration) ; 1ère section de dessin (accessit).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (1er prix) et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 2ème cours (accessit de vers latins, accessit de discours français) et belles-lettres 2ème cours (non cité) ; 1ère division de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1807-1808 : mathématiques transcendantes (exercices publics).

Ses résultats scolaires lui permettent d'envisager une réussite au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Il peut aussi se destiner à une carrière administrative ou juridique.

Numéro 52 : Mermier Ennemond 14/3/1790.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. N'a pas eu la petite vérole et sera vacciné.



-Année scolaire 1803-1804 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (2ème prix) et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de mathématiques (accessit), et 1ère de mathématiques (2ème prix) ; belles-lettres 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : mathématiques transcendantes (non cité).

Ses résultats scolaires peuvent lui faire envisager une carrière juridique ou administrative.

Numéro 53 : Chapot André 13/3/1789.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème de mathématiques (1er prix d'astronomie) ; 1ère de latin (accessit) et belles-lettres 1er et 2ème cours (1er prix de narration).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (1er prix de vers latins, 1er accessit de narration) et belles-lettres 2ème cours (2ème prix de vers latins, 3ème accessit de narration).

-Année scolaire 1805-1806 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 2ème cours (1er prix de vers latins, accessit de version, accessit de discours français). On a distingué son poème intitulé " Céyx et Alcyoné ", imitation d'Ovide et on l'a reproduit dans le compte rendu des prix.

Ses résultats dans les lettres lui permettent d'envisager une carrière administrative ou juridique.

Numéro 54 : Pignatel Jean Pierre Auguste 11/10/1789.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème de mathématiques (2ème prix) et 3ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques et mathématiques transcendantes (2ème prix de mathématiques pures) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Ses résultats en mathématiques lui permettent de se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 55 : Varénard Felix Joseph 19/6/1791.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (version) et 2ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (3ème accessit) et belles-lettres 1er cours (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (exercices publics).

-Année scolaire 1806-1807 : mathématiques transcendantes (non cité) et mathématiques transcendantes (accessit) ; belles-lettres 2ème cours (1er prix de discours français) et belles-lettres 2ème cours (1er prix de discours français, 2ème prix de version).

Ses résultats scolaires lui permettent d'envisager un succès au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Il peut aussi s'orienter vers une carrière juridique ou administrative.

Numéro 56 : Reyre Clément 5/5/1790.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève n'est pas renommé le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (accessit de version latine) et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Il quitte le lycée et doit terminer ses études dans un établissement privé. Son père le destine à une carrière juridique ou administrative.

Numéro 57 : Perreyve Joseph 21/11/1790.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (2ème accessit) ; 4ème de latin (non cité) et 3ème de latin (1er prix de thème, 4ème accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (1er accessit) et 3ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème de latin (1er prix de vers latins, mention honorable : 13 fois premier) et 1ère de latin (1er prix de version, 2ème prix de vers latins, 1er prix de diligence).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques (1er prix) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Il quitte le lycée pour terminer ses études dans un établissement privé. Ses résultats en lettres peuvent lui faire envisager une carrière administrative ou juridique. Une année d'études en plus lui permettrait de présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 58 : Paret Camille 9/8/1790.

Nommé à trois quarts.

Constitution faible. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (2ème prix) et 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème et 2ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques et mathématiques transcendantes (exercices publics) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : mathématiques transcendantes (2ème prix) et belles-lettres 2ème cours (non cité).

Il se prépare à présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 59 : Ménestrier Emile 20/12/1794.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 1ère section (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (cité en diligence).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (cité en diligence).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques (non cité) et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 5ème de mathématiques (non cité) et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : arithmétique et éléments d'algèbre (2ème accessit de la classe et 1er accessit de diligence) ; 1ère année d'humanités (non cité).

-Année scolaire 1810-1811 : géométrie (2ème accessit de la classe et 2ème accessit de diligence) ; 2ème année d'humanités (non cité).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Il quitte donc le lycée à la fin de l'année scolaire 1810-1811. Ses résultats lui permettent d'envisager une carrière militaire. Mais il ne peut pas être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 60 : Meillan Jacques 1/9/1792.

Il n'apparaît jamais sur les registres des examens médicaux. Il n'est pas renommé le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). Nous pensons qu'il est resté très peu de temps au lycée. Pour cette raison, nous n'indiquons pas sa scolarité.

Numéro 61 : Cattel Gabriel 27/8/1792.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (accessit de thème latin).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (accessit de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de thème latin).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème de mathématiques (1er prix de trigonométrie) ; belles-lettres 1er cours (accessit de version) ; 1er prix d'écriture.

Ses résultats sont équilibrés. Il peut ainsi se destiner à une carrière juridique ou administrative. Il envisage sans doute l'admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 62 : Verdellet Antoine 10/1/1792.

Nommé à trois quarts ;

Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

Nous n'avons guère d'indications sur cet élève. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité) ; 3ème accessit de copie d'après le dessin.

Sa scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 63 : Montucla Pierre 25/01/1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er prix de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (1er accessit de thème et 2ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de latin (accessit de thème) ; 6ème de mathématiques (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de thème) et 3ème de latin (accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (exercices publics) ; humanités (exercices publics).

-Année scolaire 1808-1809 : 3ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (accessit de discours français, accessit de vers latins, accessit de version latine) ; accessit de bonne conduite.

Sa scolarité s'oriente vers une carrière administrative ou judiciaire.

Numéro 64 : Guiraudet Paul 7/01/1792.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (2ème prix de version, accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (2ème prix de version) et 5ème de latin (2ème prix de version et 3ème prix de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin et 3ème de latin (2ème prix de version).

Cet élève quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1805-1806. Son père, faute de ressources, est obligé de le retirer (39). Donc, il peut s'engager ou trouver une profession dans le commerce.

Numéro 65 : Bérenger Auguste 28/7/1793.

Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte ; puis constitution délicate ; poitrine faible. Il apparaît une seule fois dans les palmarès aux exercices publics de la 6ème de mathématiques en 1809. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section.

-Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 1ère section.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1808-1809 : 4ème de latin ; 6ème de mathématiques.

Sa scolarité est médiocre. Il est difficile de déterminer une orientation.

Numéro 66 : Volozan Claude Ennemond 3/07/1791.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (accessit) et 4ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (non cité) et 4ème de mathématiques (exercices publics) ; 3ème de latin (1er prix de version) et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème et 2ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (exercices publics).

Il ne continue pas ses études malgré ses bons résultats. Cependant, il peut envisager une carrière administrative ou judiciaire ou se présenter à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 67 : Gors Louis.

Il renonce à sa nomination d'élève national sur la pression de l'abbé Forestier (40). Il est nommé à trois quarts, le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805). Comme il est absent aux examens médicaux, nous pensons qu'il revient au lycée à partir de l'année scolaire 1805-1806. Pour cette raison, nous l'excluons de notre étude.

Numéro 68 : Pinet Nicolas 10/03/1793.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).



- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1807-1808 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1808-1809 : 3ème et 2ème de mathématiques (accessit de trigonométrie) ; humanités (non cité) ; accessit de copie d'après le dessin.
- Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (2ème accessit de discours latin).

Sa scolarité l'orienté vers les lettres et il peut envisager une carrière administrative ou judiciaire.

Numéro 69 : Barbier Jean-Marie 7/02/1788 (indiqué Barbier Dominique).

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème de mathématiques (1er prix) et 3ème de mathématiques (1er prix d'astronomie) ; 2ème de latin (1er prix) et 1ère de latin (2ème prix de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de mathématiques (1er prix) et mathématiques transcendantes (non cité) ; belles-lettres 1ère cours (2ème accessit) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Sa scolarité est brillante. Il peut se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Mais il peut envisager une carrière administrative ou judiciaire.

Numéro 70 : Josserand Philippe 29/12/1788.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte ; petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème de mathématiques (1er prix de

géométrie, 2ème prix d'astronomie) ; 2ème de latin (accessit de version) et 2ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (1er prix) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Sa scolarité est assez bonne. Il peut être admis à l'Ecole Spéciale militaire ou envisager une carrière administrative ou judiciaire.

Numéro 71 : Battur Bonaventure 12/01/1788.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (1er prix de géométrie) ; 2ème et 1ère de latin (1er prix de version)

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème de mathématiques (prix) et 1ère de mathématiques (2ème prix) ; belles-lettres 1er cours (1er prix de narration) et belles-lettres 1er cours (1er prix de version, 2ème prix de narration).

-Année scolaire 1805-1806 : mathématiques transcendantes (1er prix de mathématiques appliquées) ; belles-lettres 2ème cours (1er prix de discours français, accessit de version).

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1805-1806. Sa scolarité brillante lui permet d'envisager toutes les carrières. Cependant, il désire se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 72 : Marchand Jean-Marie 16/07/1788.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève apparaît peu dans les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non

cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (accessit) ; 2ème et 1ère de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (non cité) et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (non cité) et belles-lettres 2ème cours (non cité).

Sa scolarité est médiocre. Cependant, il peut être admis à l'Ecole Spéciale militaire. Il peut aussi envisager comme son père, une carrière administrative.

Numéro 73 : Frémion Felix 22/7/1785.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte, myope. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 1ère de mathématiques (1er prix) et mathématiques transcendantes (1er prix de mathématiques pures) ; 1ère de latin (2ème prix de thème) et belles-lettres 1er cours (2ème prix de version).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Or, il est nommé à pension entière. On lui affecte aussi le numéro 173. On peut donc supposer qu'il devient pensionnaire payant, mais il est indiqué externe. Toutes ces données contradictoires nous font supposer qu'il a fait fonction de maître d'études, après l'annulation de sa pension entière. Sa scolarité brillante lui permet d'envisager toutes les carrières. Cependant, on peut penser qu'il désire se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 74 : D'Apvrieux Hyacinthe Philibert Marie 10/01/1788.

Examen

médical : constitution forte. Douleur légère à la poitrine. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème de latin (accessit de version) et 2ème de latin (non cité) ; 3ème de mathématiques (non cité) et 2ème de mathématiques (exercices publics). Il quitte le lycée soit à la fin de l'année scolaire de 1803-1804, soit à la fin du premier semestre de l'année scolaire 1804-1805. Nous ne savons pas où il poursuit ses études. Malgré sa courte scolarité, il peut prétendre à une admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 75 : Dombey Philippe 23/01/89.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème de mathématiques (2ème prix) et 2ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère classe de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de mathématiques (accessit d'algèbre) et mathématiques transcendantes (1er prix de mathématiques pures et 1er prix de mathématiques appliquées) ; belles-lettres 1er cours (2ème accessit de narration, 3ème accessit de version) et belles-lettres 1er cours (non cité).

On ne le retrouve pas sur le palmarès de 1805-1806. Il doit suivre les cours de mathématiques transcendantes au premier semestre. Sa scolarité s'oriente vers les mathématiques. Il désire sans doute présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 76 : Dechez Denis 27/1/1787.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous pensons qu'il reste deux années scolaires. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (accessit) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours.

Il nous est impossible de préciser son orientation.

Numéro 77 : Dupuy Hubert 25/07/92.

Nommé à demi. Examen médical : constitution délicate. A été vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (2ème prix de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (non cité) ; humanités (exercices publics).

Il se peut qu'il quitte le lycée après cette année scolaire. Dans le cas d'une année supplémentaire, nous proposons :

-Année scolaire 1808-1809 : rhétorique (non cité).

Sa scolarité est nettement littéraire. Encouragé par son père, il se destine donc soit à une carrière administrative, soit à une carrière judiciaire.

Numéro 78 : Riboud Philippe Magdelaine 2/1/1792.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) et 5ème de mathématiques (1er prix d'éléments de physique) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin (2ème accessit de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (1er prix) et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 1ère de mathématiques (accessit) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Il a pu suivre les cours du 1er semestre de 1808-1809, mais dans ce cas, il serait resté dans la 1ère de mathématiques et la classe de belles-lettres. C'est un élève peu intéressé par les lettres. Ses succès en mathématiques lui permettent de prétendre à être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 79 : Peloux Melchior 11/11/1791.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité) et 5ème de latin (3ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (1er prix) et 5ème de mathématiques (3ème accessit) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (accessits de thème et de vers).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (non cité) et 3ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème de mathématiques (2ème prix de trigonométrie, accessit d'algèbre) ; belles-lettres 1er cours et 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 1ère de mathématiques (1er prix de géométrie analytique et 2ème prix de géométrie descriptive) ; belles-lettres 2ème cours (non cité).

Il doit quitter le lycée, car il a 18 ans. Il ne réussit guère dans les lettres. Ses succès en mathématiques lui permettent d'espérer

l'admission à l'Ecole Spéciale militaire. Mais, il peut aussi présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 80 : Maréchal Augustin 27/01/1792.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (4ème accessit de diligence, 5ème accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (accessit de version) et 1ère de latin (accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité). En septembre 1808, il est présenté à l'Ecole Spéciale militaire. Bon tempérament, 1m 76, écrit et parle correctement ; dessine assez bien. Excellent sujet, également distingué pour les talents et la conduite. Sa scolarité médiocre lui permet cependant de s'orienter vers une carrière militaire.

Numéro 81 : Delorme Pierre Marie Georges 18/06/1793.

Nommé à

trois quarts. Examen médical : constitution faible.

Cet élève est peu cité dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 1ère section (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (accessit de mémoire).

-Année scolaire 1808-1809 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (accessit de mémoire).

-Année scolaire 1810-1811 : 2ème année d'humanités (3ème accessit de mémoire).

Il quitte le lycée car il a 18 ans. Nous supposons que cet élève malade, lors de sa nomination, a pu manquer une année scolaire, celle de 1808-1809, ce qui expliquerait sa scolarité assez curieuse.

Il ne réussit guère en mathématiques et s'oriente donc vers les lettres. Il peut donc se destiner à une carrière administrative ou juridique.

Numéro 82 : Bottex Auguste 28/5/1792.

Nommé à demi. Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité)

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de latin (non cité) ; 6ème de mathématiques (2ème prix).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (accessit) et 4ème de mathématiques (accessit) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème de mathématiques (1er prix) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : 1ère de mathématiques et mathématiques transcendantes (1er prix).



Elève peu littéraire, il réussit bien en mathématiques. Il désire sans doute se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 83 : Chanel Joseph 29/10/1793.

Nommé à pension entière.

Examen médical : constitution forte. Inoculé.

Nous n'avons guère de renseignements sur sa scolarité. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème de latin (exercices publics).
- Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
3ème de latin et humanités (exercices publics).
- Année scolaire 1808-1809 : 6ème de mathématiques (accessit de diligence) ; humanités (accessit de version latine).

Il délaisse les mathématiques, mais n'a guère de réussite dans les lettres. Il est difficile donc de déterminer son orientation. Cependant, on peut penser qu'il se destine à une carrière administrative ou juridique.

Numéro 84 : Baillar François Xavier 20/10/1790.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte ; petite vérole nouvelle.

Nous avons peu d'indications sur cet élève. Nous proposons :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème et 3ème de latin (accessit de vers latins)

- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
3ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (accessit) ;  
2ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1808-1809 : 4ème de mathématiques (non cité) et  
humanités (non cité).

Sa scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 85 : Laurent Jacques Benoît 18/03/1791.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

- Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non  
cité) ; 4ème et 3ème de latin (accessit).
- Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
cité) ; 2ème de latin (1er accessit de thème latin) et 1ère de latin  
(2 fois 1er sur 11 compositions).
- Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (non cité) ;  
belles-lettres 1er cours (2ème prix de version).
- Année scolaire 1806-1807 : 1ère de mathématiques (non cité) ;  
belles-lettres 1er cours (2ème prix de discours français, 1er prix  
de version).

Il n'a guère de réussite en mathématiques. Il s'oriente donc vers  
une carrière administrative ou juridique.

Numéro 86 : Faure Pierre 3/5/1787.

Nommé à pension entière. Examen

médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

- Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques  
(2ème prix) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques (1er accessit)  
et 2ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin et  
belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 1ère de mathématiques et mathématiques transcendantes (2ème prix) ; belles-lettres 1er cours et belles-lettres 2ème cours (accessit de discours français, accessit de vers latins).

Sa scolarité lui permet de prétendre à toutes les carrières. Cependant, nous pensons qu'il désire se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 87 : Durelle Claude 11/08/1787.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte.

Nous n'avons guère de renseignements sur cet élève. Cependant, nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème classe de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Malgré une scolarité médiocre, nous pensons qu'il se dirige sur une carrière administrative ou juridique.

Numéro 88 : Raclet Jean-Marie 12/3/1787.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Vacciné.

Nous avons peu d'indications sur cet élève. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (exercices publics) ; 1ère de latin (2ème accessit de version latine) et belles-lettres 1er cours (exercices publics).

Sa scolarité est moyenne. Il réussit un peu mieux dans les lettres. Il s'oriente donc vers une carrière administrative, mais peut se présenter à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 89 : Girard Antoine 20/7/1790.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Dartres farineuses à la joue. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité ; 4ème et 3ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème et 2ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

Sa scolarité est moyenne. Grâce à ses résultats en mathématiques, il peut envisager son admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 90 : Dechizelle Antoine 18/11/1790.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (3ème accessit de version) et 3ème de latin (1er accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques (2ème accessit) ; 2ème de latin (accessits de version, de thème et de vers latins) et 2ème de latin (1er prix de version latine, 2ème prix de diligence, accessit de thème latin).

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (accessit de version, accessit de diligence).

Sa scolarité lui permet d'envisager une carrière administrative ou judiciaire. Il peut aussi être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 91 : Houdaille Maurice 1792 ou 1793.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (2ème prix de thème) et 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité); 4ème de latin (5ème accessit de version) et 3ème de latin (4ème accessit de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (1er prix de thème).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin (accessit de thème) et 2ème de latin (1er prix de thème, accessit de diligence).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Ses résultats lui permettent d'envisager une carrière juridique ou administrative.

Numéro 92 : Rochard Jean-Marie 10/7/1793.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite variole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er accessit de version, 2ème prix de thème) et 6ème de latin (1er prix de version)

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (3ème accessit de thème, 5ème accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ;  
3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
cité) ; humanités (accessit de diligence).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème et 1ère de mathématiques (non  
cité) ; belles-lettres 1er cours (2ème prix de version latine,  
accessit de discours français).

Sa scolarité est moyenne. Ses résultats sont meilleurs en lettres.  
Son père est avoué. Orientation possible : administration et  
carrière juridique.

Numéro 93 : Nourisson Jacques 1/4/1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève n'apparaît jamais dans les palmarès. Nous proposons  
donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques ;  
4ème et 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques ;  
2ème et 1ère de latin.

Son père est marchand. Orientation possible : marchand.

Numéro 94 : Dechastelus Hilaire 28/7/1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution délicate. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (1er prix de version  
latine).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non  
cité) ; 4ème de latin (1er prix de diligence) et 3ème de latin (3ème  
accessit de version, 1er prix de diligence).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (accessit) ;

2ème de latin (1er prix de vers latins, 2ème prix de version, accessit de thème).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (2ème prix) et 2ème de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin (2ème prix de thème et 1ère de latin (1er accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 1ère de mathématiques (2ème prix) ; belles-lettres 1er cours (2ème prix de version, accessits de discours français et de vers latins).

-Année scolaire 1808-1809 : mathématiques transcendantes (accessit de mathématiques) ; belles-lettres 2ème cours (accessits de discours français et de discours latin, distinction au concours de poésie française).

Son conte " la vanité punie " est reproduit dans le palmarès. Sa scolarité est bonne. Comme il suit le cours de mathématiques transcendantes, il veut se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 95 : Barque Claude Marie 31/10/1792.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er accessit de thème) et 6ème de latin (1er prix de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (4ème accessit de thème latin).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; et 4ème de latin (accessit de thème latin).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de thème latin).

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques (1er prix) ; humanités (exercices publics).

-Année scolaire 1808-1809 : rhétorique (non cité) ; 2ème prix de bonne conduite.

Cet élève néglige les mathématiques et se donne une formation littéraire. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 96 : Delagrè Césaire 25/09/1792.

Nommé à trois quarts. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (2ème prix) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques ; 2ème de latin (2ème prix).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques (1er prix) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (exercices publics).

-Année scolaire 1808-1809 : 1ère de mathématiques (1er prix de géométrie analytique, 1er prix de géométrie descriptive) ; belles-lettres 2ème cours (non cité) ; 1er prix de bonne conduite.

Ses résultats en mathématiques lui permettent d'envisager l'intégration à l'Ecole Spéciale militaire. Une année supplémentaire lui permettrait de présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Comme son père était médecin, il peut aussi vouloir faire des études médicales.

Numéro 97 : Ravier Jean 3/3/1792.

Examen médical : constitution faible. Petite vérole nouvelle.

Cet élève est présent aux trois examens médicaux. Il quitte le Lycée de Lyon à la suite du départ de son frère pour le pensionnat des Pères de la foi à Roanne. Nous proposons donc :



-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

Sa scolarité ne nous permet pas de préciser son orientation.

Numéro 98 : Chanal Jean-Marguerite Sébastien 21/3/1791.

Nommé à demi

(41). Absent aux examens médicaux.

Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous savons qu'il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1807-1808, après la classe de rhétorique (42). Donc nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques et 2ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : rhétorique.

Sa scolarité médiocre ne nous permet pas de préciser son orientation.

Numéro 99 : Montmartin Antoine Jean-Pierre 14/05/1790.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte. Inoculé. Dans les palmarès, on fait des confusions avec son frère Alexandre. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème et 3ème de latin (1er accessit de thème latin)

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (2ème prix) et 4ème de mathématiques 2ème section ( 1er prix) ; 2ème de latin (3ème accessit de thème) et 2ème de latin (2ème prix de vers latins, 2ème prix de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques (2ème prix) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : mathématiques transcendantes (1er

prix) et mathématiques transcendantes (non cité) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

Sa scolarité est orientée vers les mathématiques. Comme il suit la classe de mathématiques transcendantes, il désire se présenter à l'examen d'entrée de l'Ecole Polytechnique.

Numéro 100 : Tabarier César 20/12/1791.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Cet élève n'est plus signalé dans les palmarès après l'année scolaire 1805-1806. Nous savons qu'il quitte le lycée en 1808 (43). Donc nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (2ème prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (1er prix de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Il commence les classes de 4ème de mathématiques et 2ème de latin. Sa scolarité est médiocre. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire.

Ainsi, malgré les nombreuses lacunes, il s'avère assez facile d'établir la scolarité des élèves nationaux. En général, on les prépare à l'examen d'une école militaire. Les meilleurs suivent la classe de mathématiques transcendantes et on leur accorde deux années supplémentaires. Les autres sont orientés soit vers l'Ecole Spéciale militaire, soit vers une carrière de sous-officier. Cependant, les élèves départementaux ont plus de choix et orientent leurs études vers une carrière juridique ou administrative.

Les Pensionnaires payants.

Numéro 101 : Faure Jean-François 11 ans donc né en 1793.

Examen  
médical : constitution forte inoculé. Nous avons une seule indication dans les palmarès. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème section.
- Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 2ème section.
- Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin (1er prix).

Sa scolarité n'est pas assez longue pour nous permettre de déterminer son orientation

Numéro 102 : Pézerat Philibert 13/09/1789.

Examen médical :  
constitution forte ; petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (accessit de version) ; 6ème de mathématiques (accessit) ; 4ème de latin (2ème prix de thème, 1er accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (1er prix d'arithmétique) et 4ème de mathématiques (3ème accessit) ; 3ème de latin (3ème accessit de composition) et 2ème de latin (2ème prix de version latine).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. On peut penser qu'il poursuit ses études dans un autre établissement car, il n'obtient pas de nomination d'élève national. Sa scolarité est bonne. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire, carrières administrative, juridique et médicale.

Numéro 103 : Vissaguet Valfrède 12/12/1790.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (1er accessit de thème, 3ème accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de thème latin) et 2ème de latin (cité en diligence) ; cité dans la 3ème classe de dessin.

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (accessit de diligence, 2ème prix de thème) ; accessit de dessin : têtes et demi-figures.

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (accessit de version).

Sa scolarité est orientée vers les lettres. Son père est avoué. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 104 : Monnier Eugène Jean-François 20/12/1791.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte, dartres farineuses. Petite vérole nouvelle. Il apparaît très peu dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (accessit) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

Sa scolarité est médiocre. Il a quelque réussite en mathématiques. Son père est colonel. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire.

Numéro 105 : Rival Antoine Annet 9/08/1790.

Constitution forte. Petite

vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 106 : Arnaud Jean-Baptiste 10/12/1792.

Examen médical :

constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (3ème accessit de thème) et 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 107 : Guitton Antoine 23/7/1791.

Examen médical : constitution forte.

Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité)

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (2ème accessit de version) et 5ème de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas déterminer son orientation.

Numéro 108 : Novallet Benoît 10/2/1788.

Examen médical : constitution forte, dartres farineuses à la joue. Petite vérole nouvelle.

Sa mère, veuve de militaire, n'obtient pas de nomination nationale. Donc, elle enlève ses enfants rapidement. Nous n'avons guère de renseignements. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (non

cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité) ; 3ème classe de dessin (cité).

Sa mère voudrait qu'il fasse une carrière militaire.

Numéro 109 : Peloux Claude Antoine Marie 19/12/1789.

Examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il entre au lycée en même temps que son frère. Il est cité seulement une fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (2ème prix) ; 2ème et 1ère de latin.

Sa scolarité est médiocre. Il réussit mieux en mathématiques qu'en lettres. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire, carrière médicale.

Numéro 110 : Pascal Auguste 23/05/1792.

Examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer sa orientation.

Numéro 111 : Mottet Frédéric 17/03/1791.

Examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (4ème accessit).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 112 : Bremond Louis Charles 14 ans.

Examen médical :

constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

Nous avons une seule indication. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin (exercices publics).

Sa scolarité est médiocre. Nous ne pouvons pas déterminer son orientation.

Numéro 113 : Couturier Jean-Baptiste 8/04/1789.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de latin (non cité) ; 6ème et 5ème de mathématiques (2ème prix de physique).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques 2ème section (1er prix de géométrie) et 3ème de mathématiques (1er prix) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

Ses succès en mathématiques lui permettent d'envisager une intégration à l'Ecole Spéciale militaire. Orientation possible : carrières militaire et médicale.

Numéro 114 : Dronchant Aimé 23/10/1788.

Examen médical :

constitution forte. A été vacciné.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès mais nous savons qu'il est présenté à l'Ecole Spéciale militaire au début 1808 (44). Il est qualifié de bon élève. Donc nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de latin ; 6ème de mathématiques.

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de latin ; 5ème et 4ème de mathématiques (accessit).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques ; 1ère de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème de mathématiques ; belles-lettres 1er cours.

On lui donne donc le niveau pour être admis à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 115 : Duvergier Jacques 11/10/1788.

Examen médical :

constitution forte, Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (1er prix d'histoire naturelle et accessit de mathématiques) ; 3ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (2ème prix de version) et 1ère de latin (2ème prix de version, 1er accessit de vers latins).

Il s'oriente vers les lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 116 : Chevandier François-René 19/4/1789.

Examen médical :

dartres farineuses à la joue. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (1er prix) ; 3ème de latin (1er prix de thème) et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (2ème en composition de version) et belles-lettres 1er cours (non cité).



Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible :  
carrière administrative ou carrière juridique.

Numéro 117 : Barral Pierre Joseph 13/06/1788.

Examen médical :

poitrine délicate. Inoculé.

Il est cité deux fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin (1er accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin (non cité).

Il est retiré à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il est remplacé par son frère François-Alix qui obtient une nomination à demi, le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 118 : Barral Alexandre Laurent 13/09/1789.

Examen médical :

constitution forte ; petite vérole nouvelle.

Il n'est cité qu'une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème et 4ème de mathématiques ; 3ème et 2ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème de mathématiques et 1ère de latin.

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Son père est avocat. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 119 : Barral Jean-Jacques Aimé 27/7/1792.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution forte. Inoculé.

Il n'apparaît que deux fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin (accessit de vers latins).

-Année scolaire 1808-1809 : 4ème de mathématiques et humanités.

-Année scolaire 1809-1810 : rhétorique.

Ses résultats sont médiocres. Cependant il est meilleur en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 120 : Foulet Jean-Baptiste 15/10/1796.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème division (2ème prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 1ère division (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin (2ème prix de version).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 121 : Gros François 5/1/1794.

Examen médical : constitution

forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons :

- Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème division.
- Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 2ème division.
- Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin (2ème prix de version).

Il quitte le lycée pour une école privée, l'école Gourju (45).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 122 : Savoye.

16 ans donc né en 1788. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques, 4ème et 3ème de latin.
- Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques, 2ème et 1ère de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 123 : Ceyssel.

17 ans donc né en 1787. Examen médical : Constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (cité dans l'examen du premier semestre) ; 4ème de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 124 : Berthault Alexandre Claude Jean-Baptiste 6/5/1790.

Examen

médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème de latin (1er prix de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non  
cité) ; 3ème de latin (2ème accessit de thème) et 2ème de latin  
(1er prix de vers).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques (non cité) ;  
1ère de latin (1er prix de vers latins, accessit de thème).

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1805-1806, à la  
suite du départ du censeur Apert. Il a de meilleurs résultats en  
lettres. Orientation possible : Administration ou carrière juridique.

Numéro 125 : Berthaut Louis Philibert Félix 17/03/1793.

Examen

médical : petite vérole nouvelle.

Il n'est pas signalé dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (signalé dans le rapport  
du 1er semestre).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer une  
orientation.

Numéro 126 : Muthuon Louis Jacques 29/8/1790.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il n'est pas signalé dans les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques ;  
4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques ;  
2ème et 1ère de latin.

Il nous est impossible de déterminer son orientation.

Numéro 127 Muthuon Louis Marie 14/9/1791.

Nomination à demi. Examen  
médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

Il est signalé deux fois seulement dans les palmarès. Nous  
proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques ;  
4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème et 3ème de mathématiques ;  
2ème et 1ère de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : rhétorique.

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème de mathématiques (2ème prix  
d'algèbre).

Comme il a 18 ans, il n'est plus pensionnaire. Il suit les cours  
du lycée en tant qu'externe.

-Année scolaire 1809-1810 : mathématiques spéciales 2ème et  
1ère division (1er prix).

Ses succès en mathématiques lui permettent de présenter au  
concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 128.

Aucun élève ne porte ce numéro dans les examens  
médicaux.

Numéro 129 : Gamon Sigismond Siegler 1792.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin.

Son père, magistrat, peut le diriger vers une carrière juridique. Mais ses faibles résultats ne lui permettent pas d'envisager cette orientation. Il peut aussi le destiner à une carrière militaire.

Numéro 130 : Novallet Philibert 4/3/1790.

Examen médical : constitution forte ; petite vérole nouvelle. Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin ; 2ème division de dessin (1er prix).

Sa scolarité est médiocre. Comme son frère, il peut faire une carrière militaire en s'engageant.

Numéro 131 : Armand Charles 17/6/1797.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème division (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 7ème de latin 1ère division (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de latin (1er prix de diligence). Il devient externe.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de latin (2ème prix de thème).

Sa courte scolarité ne nous permet de déterminer une orientation.

Numéro 132 : Novallet Adrien 20/7/1791.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il n'apparaît jamais dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

Comme ses frères, il peut faire une carrière militaire en s'engageant dans l'armée.

Numéro 133 : Charlon Auguste 28/7/1795.

Nommé à trois quarts.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (2ème prix) et 6ème de latin).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques ; 4ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

-Année scolaire 1808-1809 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

-Année scolaire 1809-1810 : arithmétique et éléments d'algèbre ; 2ème année d'humanités.

-Année scolaire 1810-1811 : rhétorique.

-Année scolaire 1811-1812 : géométrie.

Son père, magistrat, désire peut-être l'orienter vers une carrière juridique. Mais ses faibles résultats ne lui permettent pas de suivre cette orientation. Il peut aussi faire une carrière militaire.

Numéros 134 et 135. Aucun élève ne porte ces numéros dans les examens médicaux.

Numéro 136 : Malécharde Charles 25/12/1792.

Examen médical :

constitution délicate. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (3ème accessit de version) et 5ème de latin (4ème accessit de version, 2ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (2ème prix) ; 4ème de latin (2ème prix de thème, 2ème accessit de version).

Il quitte le Lycée de Lyon à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il va au petit séminaire de L'Argentière de 1805 à 1809 (46).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème Classe : 5ème au 1er trimestre, 1er au second trimestre, 5ème au 3ème trimestre, travail bien, franchise, honnêteté, docilité, fidélité à ses devoirs.

-Année scolaire 1806-1807 : humanités : 3ème au 1er trimestre, travail médiocre ; 2ème au second trimestre, travail assez bien ; 5ème au 3ème trimestre, travail bien. Un peu léger, naturel bon, exact aux devoirs de religion.

-Année scolaire 1807-1808 : rhétorique : 4ème au 1er trimestre, travail assez bien, un peu léger et causeur ; 4ème au second trimestre, travail mieux ; 4ème au 3ème trimestre, travail passable, léger et causeur.



Il revient au lycée durant l'année scolaire 1809-1810. Le 1er semestre, il suit les cours de la 1ère division de mathématiques spéciales et obtient le 2ème accessit. Le second semestre, il suit les cours de mathématiques transcendantes et obtient le 2ème prix.

Il désire donc présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 137 : Barmond Auguste 30/4/1788.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il n'apparaît pas dans les palmarès puisqu'il reste seulement un peu plus d'un semestre au lycée. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 138 : Charpentier.

15 ans et demi, donc né en 1788. Examen médical : constitution forte, goitre. inoculé. Il n'apparaît jamais dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéros 139, 140, 141, 142. Aucun élève ne porte ces numéros dans les examens médicaux.

Numéro 143 : Cornille François 16/11/1790.

Examen médical :  
constitution forte, inflammation chronique des paupières. Vacciné.  
Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (1er accessit)  
et 5ème de mathématiques ; 4ème de latin (1er accessit de version)  
et 3ème de latin (exercices publics).

Sa scolarité est moyenne. Son père, notaire, peut le diriger vers  
une carrière juridique. Son oncle, militaire de carrière, peut lui  
conseiller de s'engager ou de demander son admission à l'Ecole  
Spéciale militaire.

Numéros 144 et 145. Aucun élève ne porte ces numéros dans les  
examens médicaux.

Numéro 146 : Rolland Jean-Daniel 19/05/1789.

Examen médical :  
constitution délicate. Inoculé. Il apparaît une seule fois dans les  
palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (1er accessit)  
et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non  
cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son  
orientation.

Numéro 147 : Rebourcel Etienne François 26/03/1790.

Examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il apparaît seulement  
lors du 3ème examen médical. Il n'est donc pas présent durant  
l'année scolaire 1803-1804. Nous le trouvons seulement sur le  
palmarès de 1804-1805. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (2ème prix de thème) et 2ème de latin (deux fois cité sur dix compositions).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéros 148, 149, 150. Aucun élève ne porte ces numéros dans les examens médicaux.

Numéro 151 : Vestu Laurent Eugène 17/9/1788.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (4ème accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

Sa scolarité est médiocre. Son père, notaire, peut l'orienter vers une carrière juridique.

Numéro 152 : Cayre Paul Louis Marie 21/07/1789.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît peu dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ; et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (2ème accessit) et 4ème de mathématiques (exercices publics) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème et 2ème de mathématiques ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

Il réussit mieux en mathématiques. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire ou carrière médicale

Numéro 153 : Cayre Jacques Pierre 26/2/1787.

Examen médical :

constitution forte, dartres farineuses. Petite vérole nouvelle.

Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques ;  
2ème et 1ère de latin.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 154.

Aucun élève ne porte ce numéro dans les examens médicaux.

Numéro 155 : Mondon François-Salomon 21/06/1790.

Examen médical :

constitution forte. A été vacciné. Son père n'obtient pas de nomination d'élève national. Il retire donc son fils à la fin de l'année scolaire 1803-1804.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
5ème de latin (non cité) et 4ème de latin (2ème accessit de thème).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation. Cependant, son père, notaire, peut l'orienter vers une carrière juridique.

Numéro 156 : Mondon Jean-Jacques Benoît 14/12/1789.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Nous avons peu d'indications pour établir sa scolarité. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er accessit de diligence).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 157 : Tabarier Louis François 16/7/1788.

Nommé à demi.

Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité).  
et 5ème de mathématiques (1er accessit d'éléments de physique) ;  
4ème et 3ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas d'envisager une orientation.

Numéro 158 : Ravier Jean-Marie 5/5/1788.

Constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il ne reste au lycée qu'une seule année. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème de latin ; 2ème prix de dessin au 1er trimestre.

Sa courte scolarité ne nous permet pas d'envisager une orientation.

Numéro 159 : Bernard Jacques Mathieu 4/5/1789.

Examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il n'apparaît que dans le palmarès de 1803-1804. Il est remplacé comme pensionnaire par son frère Pierre Marie. Nous proposons :  
-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (2ème prix) et 1ère de latin (non cité).

Nous pensons qu'il continue ses études dans un autre établissement. Ses résultats sont meilleurs en lettres. Son père est avoué. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 160 : Montmartin Alexandre 16/04/1792.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (1er prix de version) et 5ème de latin (2ème prix de diligence, 5ème accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (2ème prix de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème de mathématiques (2ème prix) ; 2ème de latin (1er prix de diligence, accessit de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 1ère de mathématiques (1er prix) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : mathématiques transcendantes (2ème prix de mathématiques).

Sa scolarité est bonne. Comme il suit la classe de mathématiques transcendantes, on peut penser qu'il désire se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Numéro 161 : Jossinet Jean-Baptiste Pierre 23/12/1787.

Examen médical :

constitution forte ; petite vérole nouvelle.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (exercices publics).

Son père était marchand, avant d'être procureur-gérant. On peut penser qu'il se destine à cette profession.

Numéros 162, 163.

Aucun élève ne porte ces numéros dans les examens médicaux.

Numéro 164 : Morand Aimé Jean-Jacques 16/7/1787.

Constitution forte.

Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème de mathématiques (accessit) et 3ème de mathématiques (accessit de géométrie et 2ème prix d'astronomie) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (2ème accessit de composition de vers et 2ème accessit de version) et belles-lettres 1er cours (1er prix de poésie française, 2ème accessit de narration).

Son père, magistrat, l'oriente vers une carrière juridique. Sa scolarité lui permet d'envisager cette orientation.

Numéro 165 : Beccat Claude Joseph.

Examen médical : constitution forte ; petite vérole nouvelle.

Nous n'avons guère de renseignements. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non indiqué) et 4ème de latin (2ème prix de version latine).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 166 : Bonnevaux Claude 25/6/1787.

Examen médical : petite

vérole nouvelle.

Il n'apparaît jamais dans les palmarès. D'après sa date de naissance, nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques ; belles-lettres 1er cours.

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 167 : Leroy Amable Philibert 21/7/1788.

Examen médical :

constitution forte ; inoculé.

Il est signalé une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème et 2ème de latin (2ème accessit de version latine) ; 5ème et 4ème de mathématiques (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de latin et belles-lettres 1er cours ; 3ème et 2ème de mathématiques.

-Année scolaire 1805-1806 : belles-lettres 1er et 2ème cours ; 1ère de mathématiques.

Son père, libraire, veut sans doute qu'il ait la même profession.

-Numéro 168 : Laubreaux François 1/8/1790.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (1er prix de version) ; et 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (exercices publics).



-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin et 1ère de latin (accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (2ème prix) ; humanités (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème de mathématiques (2ème prix de trigonométrie) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Ses succès sont meilleurs en mathématiques. Orientation possible : carrière militaire ou médicale.

Numéro 169 : Franchet Philippe Ovide 11/11/1790.

Examen médical :

constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin et 5ème de latin (3ème accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème et 4ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème et 2ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité) ; belles-lettres 1er cours et belles-lettres 2ème cours (exercices publics).

Ses résultats sont moyens. Son père est greffier. Orientation possible : carrière militaire ou juridique.

Numéro 170 : Chapuyset Antoine Bonaventure 15/12/1787.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (4ème accessit de version) et 2ème de latin (1er prix de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (exercices publics) ; 1ère de latin (2ème prix de version, 5ème accessit de vers latins) et belles-lettres 1er cours (non cité).

Ses succès sont meilleurs dans les lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 171 : Detour Aimé 30/1/1791.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il est cité une seule fois dans les palmarès, mais nous savons qu'il est proposé à l'admission de l'Ecole Spéciale militaire en 1808 (47). Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques ; 4ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques ; 3ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème de mathématiques et 2ème de latin.

Sa scolarité est donc médiocre.

Numéro 172 : Chanal Jean-Marie François Victor 23/6/ 1793.

Examen médical : constitution délicate. Petite vérole nouvelle. Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Cependant nous savons qu'il est en 3ème de latin à la fin de l'année scolaire 1807-1808 (48). Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème division.

- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.
- Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.
- Année scolaire 1808-1809 : 3ème de latin.
- Année scolaire 1809-1810 : géométrie (2ème accessit de diligence).

Sa scolarité est médiocre. Son succès en classe de géométrie nous permet de proposer comme orientation, une carrière militaire.

Numéro 173 : Beauchatton Germain 26/11/1787.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité) ; seconde classe de dessin (1er prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème de latin (4ème accessit de version) et 1ère de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Numéro 174 : Rocoffort Augustin 10/4/1792.

Nommé à demi. Examen

médical : constitution forte. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (6ème accessit).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (5ème accessit de version) et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (2ème prix de version).

Malgré sa courte scolarité, il semble meilleur en lettres.  
Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 176 : Burvaud Augustin 12/5/1789.

Examen médical :

constitution faible. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème de latin (3ème accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non  
cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

Sa courte scolarité ne nous permet pas de déterminer son  
orientation.

Numéro 177 : Durand Anne Zacharie 14/10/1792.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il n'apparaît pas dans  
les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

Nous pensons qu'il continue sa scolarité dans un autre  
établissement. Nous ne pouvons pas déterminer son orientation.

Numéro 178 : Peillon Claude Marie 12/11/1789.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité) et 6ème de  
mathématiques ; 4ème de latin (2ème accessit de version, 5ème  
accessit de thème).

Nous ne le trouvons plus dans les palmarès. Nous pensons qu'il  
continue sa scolarité dans un autre établissement. Orientation  
possible : administration, carrière juridique.

Numéro 179 : Rivière Claude Marie Philibert 7/4/1791.

Examen médical :

constitution délicate. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (4ème accessit de latin).

Il quitte le lycée parce qu'il n'a pas obtenu une nomination de pensionnaire national. Il a une meilleure réussite en lettres qu'en mathématiques. Son père était notaire. Orientation possible : administration, carrière juridique.

Numéro 180 : Capelin Honoré François 1/5/1789.

Examen médical :

constitution forte, myopie. A été vacciné.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (exercices publics) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Nous n'avons pas assez d'informations pour déterminer son orientation.

Numéro 181 : Pouilly Albert 4/10/1787.

Examen médical : constitution

faible, douleur de poitrine. Inoculé.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin et 3ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (2ème accessit de version latine) et 1ère de latin (non cité).

Il a une meilleure réussite en lettres qu'en mathématiques. Orientation possible : administration et carrière juridique. Son grand-père ayant été général et son père officier, il peut envisager une carrière militaire en se présentant à l'examen de l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 182 : Sumian Jean-François 21/10/1790.

Il n'est pas indiqué dans les palmarès. A notre avis, il ne reste qu'une année. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Nous n'avons pas assez de renseignements pour déterminer son orientation. Cependant, venant du Prytanée de Paris, il peut s'orienter vers une carrière militaire.

Numéro 183 : Lafontaine Jean-Pierre 1/11/1788.

examen médical :  
constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît dans un seul examen médical. Nous pensons qu'il vient au lycée à partir de l'année scolaire 1804-1805. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin (2ème prix de version) et 1ère de latin (1er prix de thème, 1er accessit de version, une fois 1er de la classe).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (2ème prix de discours français) ; principes de dessin (accessit).

Il a une meilleure réussite en lettres qu'en mathématiques.  
Orientation possible : administration et carrière juridique.

Numéro 184 : Chantelauze Barthélemy 15/12/1788.

Nommé à demi. Examen  
médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Cet élève  
n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ;  
4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques ;  
2ème et 1ère de latin.

Nous n'avons pas assez d'informations pour déterminer son  
orientation. Cependant son père peut l'orienter vers une carrière  
juridique.

Numéro 185 : Pichand Guillaume 5/5/1788.

Examen médical :  
constitution forte; Petite vérole nouvelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (2ème prix  
d'histoire naturelle) et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non  
cité) ; 3ème de latin (accessit de thème) et 2ème de latin (non  
cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques (non cité) ;  
1ère de latin (accessit de thème latin).

Ses résultats sont meilleurs en lettres qu'en mathématiques.  
Orientation possible : administration et carrière juridique. Il peut  
aussi demander son admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 186 : Buisson Joseph 13/11/1793.

Examen médical :

constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Son nom apparaît irrégulièrement dans les palmarès. Nous savons qu'il est admis à l'Ecole Spéciale militaire en juin 1811 (49). Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin 2ème division (1er prix).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (4ème accessit de thème, 4ème accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 4ème de mathématiques (non cité) et humanités (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (non cité).

-Année scolaire 1810-1811 : géométrie.

Ses résultats scolaires sont médiocres. On lui donne le niveau nécessaire pour se présenter à l'Ecole Spéciale militaire.

Numéro 187 : Guillet René 6/11/1789.

Examen médical : constitution

forte. Petite vérole nouvelle.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès et doit rester très peu de temps au lycée. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (4ème accessit) et 3ème de mathématiques ; 2ème et 1ère de latin (non cité).



-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques et belles-lettres 1er cours (non cité).

Son accessit en mathématiques permet de penser qu'il est meilleur dans les matières scientifiques. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire, carrière médicale.

Numéro 188 : Durand Benoît Martin 3/1/1793.

Nommé à demi. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il apparaît peu dans les palmarès. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (3ème prix de dessin).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 4ème de mathématiques (non cité) ; humanités (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : géométrie (accessit).

-Année scolaire 1810-1811: rhétorique.

Sa scolarité est médiocre. Il est difficile de déterminer son orientation. Cependant on peut penser qu'il se destine à une carrière militaire.

Numéro 189 : Teinturier 1791.

Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle.

Il n'apparaît pas dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

Nous ne pouvons déterminer son orientation.

#### Les autres pensionnaires.

Des élèves sont répertoriés dans les palmarès comme pensionnaires alors qu'ils n'apparaissent pas dans les examens médicaux. De ce fait, nous ne possédons pas les numéros.

#### Bernard Pierre Auguste 9/10/1792.

Il commence sa scolarité au lycée, en septembre 1804. Répertorié d'abord comme externe, il remplace son frère Jacques Mathieu. Il est nommé à demi le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1805).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (2ème accessit de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (2ème prix de thème, accessit de vers latins).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (2ème prix) ; 2ème de latin (accessits de version et de thème) et 1ère de latin (accessits de thème, de version et de vers latins).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème et 4ème de mathématiques (accessit) ; belles-lettres 1er cours (accessit de version).

Malgré une tardive réussite en mathématiques, il s'oriente vers les lettres. Son père est avoué. Orientation possible : administration ou carrière juridique.

#### Blanc Antoine 15/3/1795.

Peut-être pensionnaire payant, nommé élève national, on lui affecte le numéro 2, à la place de Tilly. Nommé à pension entière. Examen médical : constitution forte. Petite vérole nouvelle. Il commence sa scolarité en septembre 1804.

- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (1er accessit de thème) et 4ème de latin (1er prix de thème).
- Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (1er prix de thème, 2ème prix de vers latins, 1er accessit de mémoire).
- Année scolaire 1808-1809 : 4ème de mathématiques (non cité) et humanités (2ème prix de thème latin).
- Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (2ème accessit de vers latins).
- Année scolaire 1810-1811 : rhétorique (1er accessit de version, 2ème accessit de mémoire).
- Année scolaire 1811-1812 : géométrie (5ème accessit).

Ses résultats scolaires sont meilleurs en lettres. Orientation possible : carrière administrative ou juridique.

Brémond Dominique.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Nous pensons qu'il suit les mêmes classes que Chapuyset. Nous proposons donc :

- Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques ; 3ème et 2ème de latin (non cité).
- Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques ; 1ère de latin (1er accessit de version) et belles-lettres 1er cours (non cité) ; 3ème classe de dessin (2ème accessit).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible : administration ou carrière juridique.

Deveny Gabriel.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème classe de mathématiques (accessit d'histoire naturelle) ; 2ème de latin (cité en diligence).

Il n'apparaît plus dans les palmarès.

Nous n'avons pas assez d'indications pour déterminer une orientation.

Gonnard Jean-François 24/3/1788.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (1er prix de thème) et belles-lettres 1er cours (accessit de version latine).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème de mathématiques (non cité) ; et belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème de mathématiques (2ème prix) et 1ère de mathématiques (accessit de mathématiques, accessit en physique) ; belles lettres 2ème cours (non cité).

Sa scolarité est bonne. Il a de meilleurs résultats en lettres qu'en mathématiques. Il pourrait faire une année de plus pour se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Orientation proposée : Ecole Spéciale militaire, carrières administrative, juridique et médicale.

Pelletier Hyacinthe 19/1/1794.

Nommé à demi. Nous avons une seule indication dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques et 3ème de latin.

-Année scolaire 1808-1809 : arithmétique et éléments d'algèbre.

-Année scolaire 1809-1810 : 2ème d'humanités.

-Année scolaire 1810-1811 : rhétorique.

-Année scolaire 1811-1812 : géométrie.

Nous n'avons pas assez d'indications pour déterminer son orientation. Son père, ancien pharmacien des armées, peut le diriger sur une carrière militaire.

Prost Abraham Auguste 31/12/1794.

Nommé à demi. Nous avons des indications seulement à partir de 1806. Nous proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin.

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de version) et 3ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème et 3ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 3ème de mathématiques (non cité) ; humanités (non cité).

-Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (non cité).

-Année scolaire 1810-1811 : arithmétique et algèbre 1ère division (3ème accessit de la classe et 3ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1811-1812 : géométrie (3ème prix de la classe et 3ème accessit).

Il s'oriente vers les mathématiques. Orientation possible : Ecole Spéciale militaire.

Prost Louis Victor 22/1/1792.

Nommé à demi.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (exercices publics).

@Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ;  
3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème et 3ème de mathématiques  
(accessit) ; humanités (accessit).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème et 1ère de mathématiques (non  
cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (non cité).

Il a des résultats équilibrés en lettres et en mathématiques.  
Orientation possible : carrières administrative, juridique, médicale  
et militaire.

Puthod Pierre-Philibert 6/5/1788.

Nommé à demi.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès. Sa nomination à  
demi laisse supposer qu'il est présent durant les années scolaires  
1804-1805. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème de mathématiques (non cité) ;  
1ère de latin (1er prix de version latine) et 1ère de latin (non  
cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème de mathématiques (non cité) ,  
belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 1ère de mathématiques ;  
belles-lettres 2ème cours (non cité).

Rochas.

Il est nommé une seule fois dans les palmarès. Nous  
proposons :

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème de mathématiques (non cité) ;  
et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques ;  
1ère de latin (accessit de thème) et belles-lettres 1er cours.

Verand Jean-Marie 31/3/1788.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
cité) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques ;  
belles-lettres 1er cours (prix de poésie latine).

Il a de meilleurs résultats en lettres. Orientation possible :  
administration et carrière juridique.

La scolarité des pensionnaires payants est plus difficile à  
établir. Nous possédons moins d'indications mais nous avons essayé  
de tenir compte de leurs motivations. En suivant les cours du  
lycée, certains espèrent une nomination d'élève national grâce à  
une réussite au concours. D'autres terminent leurs études dans un  
établissement réputé. Pour ces raisons, le mouvement des  
pensionnaires payants est important.

Les externes.

Aguettan Sébastien 7/7/1789.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) et  
4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (2ème prix) ;  
3ème de latin (non cité).

Ses résultats sont meilleurs en mathématiques. Orientation possible : carrières militaire et médicale.

Bellouard Jean-Jacques 30/05/1790.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité).

Sa scolarité courte ne nous permet pas de déterminer son orientation.

Bernard Alexandre 6/2/1793.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (2ème prix de thème) et 2ème accessit de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (2ème accessit de thème latin).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de vers latins).

On lui donne une formation de base. Orientation possible : profession commerciale.

Berner.



-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de mathématiques (accessit) et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Nous n'avons guère d'informations. Orientation possible : toute carrière.

Bernier André 17/8/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de mathématiques (non cité) ; et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème de mathématiques (accessit) ; 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1808-1809 : 2ème de mathématiques (exercices publics), belles-lettres 1er cours (non cité)

Il semble meilleur en mathématiques. Il désire sans doute une admission à l'Ecole Spéciale militaire.

Blanchard Jean-Philibert 9/1/1786.

Ancien élève de l'Ecole centrale, il termine ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 2ème cours (exercices publics).

Nous n'avons pas assez d'informations pour déterminer son orientation.

Bros Antoine 18/1/1792.

Sur les palmarès, il y a des confusions que nous corrigeons (50).

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (1er prix de thème) et 1ère de latin (2ème prix de version latine, 2ème prix de vers latins).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Son père est notaire.  
Orientation possible : administration et carrière juridique.

Brunet Antoine 4/06/1793.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité) et 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (3ème accessit de version) et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (exercices publics).

On ne le retrouve plus sur les palmarès. Donc il doit quitter le lycée à la fin de l'année scolaire 1805-1806. Ses résultats sont meilleurs en lettres. Il doit continuer ses études dans un autre établissement. Orientation possible : profession commerciale.

Camyer Mathieu Etienne 12/10/1789.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de mathématiques (non cité) et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (non cité) ;  
2ème de latin (2ème prix de vers latins).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Son père est magistrat.  
Orientation possible : administration et carrière juridique.

Carret Joseph.

Placé comme externe, il obtient une nomination à  
demi le 16 frimaire an XIV (7 décembre 1804).

Il n'apparaît qu'une seule fois dans les palmarès. Nous proposons  
donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non  
cité) ; 4ème et 3ème de latin (2ème prix de version, 5ème accessit  
de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
cité) ; 2ème et 1ère de latin.

On peut penser que sa nomination de pensionnaire national  
l'oriente vers une carrière militaire.

Casati Michel 20/05/1792.

Sur les palmarès, il y a des confusions  
avec son frère Jean-César. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité) ; 5ème de  
latin (2ème accessit de version, 6ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non  
cité) ; 4ème de latin et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques (non  
indiqué) ; 2ème et 1ère de latin (accessit de thème).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible :  
administration et carrière juridique.

Casati Jean-César 24/06/1793.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (3ème accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème ou 4ème de latin (non cité) ; 3ème de latin (2ème prix de version).

Il aurait donc sauté la 4ème de latin. Il n'y a pas de confusion possible avec son frère. Il aurait donc négligé les classes de mathématiques selon une orientation voulue. Dans ce cas, on pourrait penser qu'il a suivi les 5ème et 4ème de latin au premier semestre ; la 6ème de mathématiques au second semestre.

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème et 4ème de mathématiques non cité) ; 2ème et 1ère de latin (1er prix de diligence, 2ème prix de version, accessit de vers latins).

-Année scolaire 1806-1807 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (accessit de discours français, accessit de version).

-Année scolaire 1807-1808 : 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 2ème cours (1er prix de discours latin, 1er prix de discours français, accessit de vers latins).

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1807-1808. Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

#### Cassel Guillaume 14/10/1794.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (1er accessit de version).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1807-1808 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (accessit de diligence).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Mais il arrête ses études.  
Orientation possible : profession commerciale et carrière militaire.

Chapey Jean-Baptiste 25/07/1788.

Ancien élève de l'Ecole centrale, il continue ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de mathématiques (1er prix) et 4ème mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

Ses résultats sont meilleurs en mathématiques. Cependant, il quitte le lycée. Orientation possible : profession commerciale et carrière militaire.

Chastaing Joseph 18/08/1789.

Il est cité une seule fois dans les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques ; 2ème de latin et 1ère de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Ses résultats sont meilleurs en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Clapissou Amédée Pierre 28/04/1787.

Ancien élève de l'Ecole centrale, il termine ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (exercices publics).

Nous n'avons pas assez d'indications pour déterminer son orientation.

Collet Vincent 31/10/1784.

Ancien élève de l'Ecole centrale, il termine ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (1er prix de version, 1er prix de narration).

Une de ses compositions latines a les honneurs du Bulletin de Lyon. D'après ses succès en lettres, il s'oriente vers une carrière administrative ou une carrière juridique.

Corant Philibert 2/12/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 7ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 5ème de latin (1er prix de version).

-Année scolaire 1806-1807 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (accessit de thème) et 3ème de latin (1er prix de diligence, accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : 4ème de mathématiques (non cité) ; humanités (1er prix de diligence, 2ème prix de vers latins).

-Année scolaire 1808-1809 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (accessit de discours latin, accessit de version latine).

-Année scolaire 1809-1810 : rhétorique (2ème prix de discours français, 2ème accessit de version, 1er prix de vers latins, 1er prix de diligence).

Il réussit en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Delarue François 21/1/1794.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (1er prix de thème).

Nous pensons que ses parents le retirent. Sa scolarité trop courte ne nous permet pas de déterminer son orientation.

De Salignac de la Motte de Fénélon François-Marie 18/8/1787.

-Année scolaire 1803-1804 : 3ème et 2ème de mathématiques (exercices publics) ; 1ère de latin (non cité) et belles-lettres 1er cours (accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 1ère de mathématiques (non cité) et mathématiques transcendantes (1er prix) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

Il désire se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Desavinières François-Simon 23/05/1787.

Ancien élève à l'Ecole centrale, il termine ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : belles-lettres 1er cours (1er accessit de version). Il n'est pas cité dans le palmarès de juillet. Nous pensons donc qu'il reste un seul semestre.

A la vue de ses résultats, nous pensons qu'il se destine à une carrière administrative ou juridique.

Drague Pierre François Xavier 21/11/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (2ème prix de diligence).

-Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (1er prix de thème, accessit de version) et 3ème de

latin (accessit de thème).

-Année scolaire 1807-1808 : humanités (exercices publics).

Nous ne le retrouvons plus dans les palmarès. Il quitte donc le lycée. Sa réussite est meilleure dans les lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Dupont Jean-Marie 8/8/1786.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (6ème accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 5ème et 4ème de latin (2ème prix de version et 2ème prix de diligence).

Il continue ses études au Séminaire de L'Argentière de 1805 à 1808 (51). Nous ne pouvons déterminer son orientation.

Faure Alexandre.

Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (2ème accessit de vers latins).

A la vue de ses succès en lettres, son orientation est la suivante : administration ou carrière juridique.

Fichet Joseph 30/10/1794.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (2ème prix de thème, 3ème accessit de version).

Nous ne le trouvons plus dans les palmarès. Sa scolarité est trop courte pour que nous puissions proposer une orientation.

Finet Jacques 5/11/1792.



-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin (exercices publics).

Sa scolarité est trop courte pour que nous puissions proposer une orientation.

Fougasse Jean-Benoît 18/05/1791.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (3ème accessit de version).

Il n'est plus cité dans les palmarès. Il arrête ses études. Orientation possible : profession commerciale.

Gardon Gaspard 4/08/1793.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (2ème accessit de thème) et 5ème de latin (2ème accessit de thème).

Nous le trouvons plus sur les palmarès. Nous pensons qu'il continue ses études dans une école privée.

Georges Julien 12/12/1786.

Elève de l'Ecole centrale, aux prix de l'an X, il obtient le 1er prix de discours français et le 1er prix d'histoire naturelle.

-Année scolaire 1803-1804 : 2ème et 1ère de mathématiques (prix d'encouragement) ; belles-lettres (non cité).

Nous ne le trouvons plus dans les palmarès. Ses succès scolaires lui permettent d'envisager aussi bien des carrières administrative, juridique, médicale et militaire.

Gerin Gaspard 16/12/1787.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (prix d'éléments de physique) ; 4ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (exercices publics).

Nous ne le trouvons plus sur les palmarès. Il arrête ses études.  
Orientation possible : profession commerciale.

Gonnet Ambroise 26/11/1791.

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres (exercices publics).

Nous ne le trouvons plus sur les palmarès. Nous ne pouvons indiquer une orientation.

Grand Jean-Baptiste Victor 25/02/1790.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 5ème et 4ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème et 2ème de latin (exercices publics).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Il arrête ses études.  
Orientation possible : profession commerciale.

Gubian Louis 20/09/1793.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (6ème accessit de version) et 3ème de latin (2ème prix de version).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Il doit continuer ses études dans une école privée.

Guichard Antoine 14/10/1790.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (4ème accessit) et 5ème de latin (non cité).

Il n'apparaît plus dans les palmarès. Nous ne pouvons pas déterminer son orientation.

Guy Victor 5/05/1788.

Ancien élève de l'Ecole centrale, il continue ses études au Lycée de Lyon.

-Année scolaire 1803-1804 : belles-lettres 2ème cours (2ème accessit de version et belles-lettres 2ème cours (exercices publics)).

Sa scolarité est orientée vers les lettres. Orientation possible : carrière administrative ou carrière juridique.

Jacquier Jean-Claude 15/01/1787.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (1er accessit de version). Il n'apparaît plus dans les palmarès. Nous pensons donc qu'il quitte le lycée en juillet 1804 pour continuer ses cours au Collège de Roanne des Pères de la Foi et ensuite au séminaire de L'Argentière où en 1808, il figure sur un tableau des pensionnaires (51).

Joannon Antoine 24/11/1789.

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (2ème accessit de thème latin, cité deux fois pour le prix de diligence).

Il réussit bien en lettres. Son père est juge au tribunal civil de Lyon. Orientation possible : administration ou carrière juridique.

Lafarge Antoine 26/10/1792.

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (cité dans l'examen du premier semestre) et 5ème de latin (3ème accessit de version). Il n'apparaît plus dans les palmarès. Son père décède (52) le 1er prairial an XIII (21 mai 1805). Nous pensons que sa mère le retire.

Laurencey Philippe 9/8/1791.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (2ème accessit) ; 3ème et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques (2ème prix) et 3ème de mathématiques (exercices publics) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

Nous ne le trouvons plus sur les palmarès. Nous pensons qu'il arrête ses études. Orientation possible : profession commerciale.

Lescœur Jean-Marie 21/4/1788.

-Année scolaire 1803-1804 : 1ère de mathématiques (2ème prix) et mathématiques transcendantes (1er prix de mathématiques appliquées) ; belles-lettres 1er et 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : mathématiques transcendantes (pas de prix distribué) ; belles-lettres 2ème cours (1er prix de narration).

Il quitte le lycée à la fin du premier semestre de l'année scolaire 1804-1805. Il veut se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Lescure Auguste Joseph 6/05/1788.

Il vient au lycée préparer le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et suit la classe de mathématiques transcendantes durant le second semestre de l'année scolaire 1804-1805. Il obtient le 1er prix de mathématiques pures et le 2ème prix de mathématiques appliquées.

Lortet Pierre 3/6/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 2ème et 1ère de mathématiques (prix) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

Il a une meilleure réussite en mathématiques. Orientation possible : carrières militaire et médicale.

Maille Jean-André Vincent 19/12/1786.

Ancien élève de L'Ecole centrale, il termine ses études au Lycée de Lyon. Nous pensons qu'il reste seulement un semestre. Il obtient le 3ème accessit d'amplification française de la classe de belles-lettres 2ème cours.

Il réussit bien en lettres. Orientation possible : administration ou carrière juridique.

Mandinéy Louis 15/8/1788.

-Année scolaire 1804-1805 : 2ème et 1ère de mathématiques (1er prix) ; belles-lettres 1er cours (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : mathématiques transcendantes (1er prix de de mathématiques pures ; belles-lettres 2ème cours (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : mathématiques transcendantes (1er prix de physique et mathématiques transcendantes (1er prix de physique). En fait, il suit les cours de physique qui intéressent aussi des élèves de 1ère de mathématiques.

Il veut se présenter au concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Michel Edouard Adolphe.

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème et 1ère de latin (exercices publics).

Nous ne pouvons pas déterminer son orientation.

Million Jean-Louis 2/8/1789.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès mais nous pensons qu'il a fait toute sa scolarité au Lycée de Lyon. En effet, il présente le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème de mathématiques et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 3ème de mathématiques (1er prix) et 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (non cité).

Mortier Denis 8/6/1794.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1805-1806 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1806-1807 : 4ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (1er prix de version latine) et 2ème prix de thème latin (accessit de version latine, accessit de diligence).

-Année scolaire 1807-1808 : 3ème et 2ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin et belles-lettres 1er cours (accessit de version).

Il réussit bien en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Périsse Antoine François 11/07/1787.

Il termine ses études au Lycée de Lyon durant l'année scolaire 1803-1804 où il suit la 1ère de mathématiques (1er accessit) et la classe de belles-lettres 1er cours (non cité), de mathématiques transcendantes (2ème prix) et la classe de belles-lettres 2ème cours (non cité).

Sur les conseils d'Ampère, il veut présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique.

Petit Benoît 21/6/1787.

Il termine ses études au Lycée de Lyon durant l'année scolaire 1803-1804 où il suit la 1ère de mathématiques (non cité) et la classe de belles-lettres 1er et 2ème cours où il obtient au premier semestre un 1er accessit d'amplification française et un accessit de version au second semestre.

Il réussit bien en lettres. Carrière possible : administration et carrière juridique.

Pignatel Marceau 27/2/1794.

- Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de latin (non cité)
- Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité) et 4ème de latin (1er prix de thème).
- Année scolaire 1805-1806 : 6ème de mathématiques ; 3ème de latin (1er prix de thème, 2ème prix de vers latins).
- Année scolaire 1806-1807 : 5ème de mathématiques (non cité) ; 5ème de mathématiques (accessit) ; 2ème de latin (1er prix de vers latin, 2ème prix de thème) et 1ère de latin (1er prix de vers latins, 1er prix de thème, accessit de diligence).
- Année scolaire 1807-1808 : 4ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (2ème prix de vers latins).
- Année scolaire 1808-1809 : 3ème de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 2ème cours (2ème prix de discours latin, 2ème prix de vers latins, accessit de version).

Il réussit bien en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Poyet Gabriel 23/10/1792.

Il apparaît une seule fois dans les palmarès.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (6ème accessit de thème). Cependant nous pensons qu'il reste une année de plus. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin.

Il quitte le lycée pour continuer ses études au petit séminaire de L'Argentière (51). Il reste quatre ans dans cet établissement. De 1805 à 1806, il suit les cours de 5ème ; de 1806 à 1807, ceux de 4ème ; de 1807 à 1808, ceux de 3ème. C'est un élève travailleur, pieux, mais n'aime pas les reproches.

Poyet Jean-Baptiste 13/1/1793.



Il apparaît une seule fois dans les palmarès.

Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (exercices publics).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de latin.

Il continue ses études au petit séminaire de l'Argentière (51). Il reste deux ans. Il est en 6ème, lors de l'année scolaire 1806-1807. C'est un élève médiocre, dissipé et échevelé.

Revol Jean Baptiste 19/02/1789.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème et 4ème de mathématiques (non cité) ; 3ème de latin (2ème accessit de version) et 2ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (2ème accessit de vers latins) et 1ère de latin (2ème accessit de version, 2ème accessit de thème).

-Année scolaire 1805-1806 : 2ème et 1ère de mathématiques (non cité) ; belles-lettres 1er cours (accessit de vers latins).

Il réussit bien en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

Reymann Antoine François Théophile 4/6/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème de latin (non cité) ; 6ème de mathématiques (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème et 2ème de latin (non cité) ; 5ème et 4ème de mathématiques (accessit de version).

Rougier Louis Auguste 28/12/1792.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (non cité) et 3ème de latin (4ème accessit de thème).

-Année scolaire 1804-1805 : 4ème et 3ème de mathématiques (non cité) ; 2ème de latin (non cité) et 1ère de latin (accessit de version, accessit de thème).

On ne le retrouve plus sur les palmarès. Il réussit bien en lettres. Orientation possible : administration et carrière juridique.

#### Rougier.

-Année scolaire 1803-1804 : 5ème de latin (1er prix de thème, 1er accessit de version) et 5ème de latin (2ème prix de thème, 1er accessit de version).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème et 5ème de mathématiques (non cité) ; 4ème de latin (cité dans l'examen du premier semestre) et 3ème de latin (cité en diligence).

#### Vallouis Balthazard 31/05/1790.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de latin (2ème accessit de version) et 6ème de latin (accessit de diligence).

-Année scolaire 1804-1805 : 5ème de latin (exercices publics).

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1804-1805.

#### Vial Hippolythe 1790.

On le trouve cité deux fois sur les palmarès. Nous proposons donc :

-Année scolaire 1803-1804 : 4ème et 3ème de mathématiques (1er accessit) ; 2ème de latin et 1ère de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 3ème de mathématiques (non cité) ; 1ère de latin (1er prix de thème, 3ème accessit de version).

Il abandonne sans doute ses études. Orientation possible : administration, carrières juridique et médicale, profession commerciale.

Villocourt Clément Alexandre 9/10/1787.

-Année scolaire 1803-1804 : 6ème de mathématiques (non cité) ;  
4ème et 3ème de latin (non cité).

-Année scolaire 1804-1805 : 6ème de mathématiques (1er prix) ;  
3ème de latin (cité dans l'examen du premier semestre) et 2ème de  
latin (1er prix de thème et 2ème prix de version).

Il s'oriente vers les lettres. Carrière possible : administration  
et carrière juridique.

Nous avons donc examiné la scolarité de 59 externes. Comme  
nous l'avons indiqué, nous avons établi notre liste de base, d'après  
les comptes rendus des palmarès des années 1803-1804 et  
1804-1805. Nous avons ajouté quelques élèves. Leur scolarité est  
difficile à suivre, car elle n'obéit pas à des règles précises. Nous  
avons donc fait surtout des propositions en respectant une certaine  
logique. Peu d'externes se destinent à une carrière militaire. La  
demande scolaire n'est pas la même. Pour cette raison, ils peuvent  
se spécialiser en lettres ou en mathématiques, selon leur  
orientation.

Par cette étude d'ensemble de la scolarité des élèves, nous  
avons essayé de les individualiser. En groupant des renseignements  
fragmentaires, nous avons essayé de dégager leur profil et surtout  
de déterminer leur orientation. Nous sommes conscient des  
imprécisions de ce travail, mais malheureusement nous sommes  
limité par nos sources. Nous déplorons une fois de plus l'absence  
des registres du lycée, qui nous auraient apporté de précieux  
compléments.

- 1) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.
- 2) ARCH. N. F 17 7839.
- 3) ARCH. M. Lyon R. Rambaud fait un rapport sur l'état des finances du lycée.
- 4) ARCH. N. F 17 7839.
- 5) ARCH. N. F 17 7409.
- 6) ARCH.N.F 17 2561.
- 7) Ainsi Frémion, élève départemental de l'Ain, est indiqué comme externe.
- 8) ARCH. N. F 17 7593, Revue du Lycée de Lyon 1808. Les élèves nommés mais absents sont comptés dans les effectifs.
- 9) ARCH. D. Rhône T 262.
- 10) ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. N. D. Rhône T 265.
- 12) Falcucci (C.), L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIXème siècle. Paris, Didier, Toulouse, Privat, 1939, in-8°, 667 p.
- 13) Titeux (E.), Saint-Cyr et l'Ecole Spéciale militaire en France : Fontainebleau, Saint-Germain depuis leur fondation jusqu'en 1897. Paris, Société de propagation des livres d'arts, 1914-1945, in-8°, 840 p.
- 14) Lyon n'a pas de Faculté de droit. Les élèves vont soit à Grenoble, soit à Dijon, soit à Paris.
- 15) ARCH. N. F 17 2484 et Almanach de Lyon 1806.
- 16) ARCH. N. F 17 7809.
- 17) ARCH. N. F 17 7471 et AFIV 98 549.
- 18) Nous le supposons car il passe le concours de l'Ecole Polytechnique dans le centre de Paris.
- 19) B. N. 8°R 46 729. Duleau suit les cours de mathématiques transcendantes.
- 20) ARCH. F 17 7360.
- 21) B. N. 8°R 46 729. Hardouin est présent en 1806.
- 22) ARCH. A. Lyon, Registre de L'Argentière.

- 23) ARCH. N. F 17 7409.
- 24) ARCH. N. F 17 6750.
- 25) ARCH. N. F 17 6757.
- 26) ARCH. N. F 17 7140.
- 27) ARCH. N. F 17 6752.
- 28) ARCH. N. F 17 6756.
- 29) ARCH. N. F 17 7593.
- 30) ARCH. N. F 17 7840.
- 31) ARCH. N. F 17 6750.
- 32) ARCH. N. F 17 7337.
- 33) ARCH. N. F 17 7344.
- 34) ARCH. N. F 17 7593.
- 35) ARCH. N. F 17 7840. Le proviseur Rousseau fait une demande de recherche car la famille de l'élève n'a pas payé sa pension.
- 36) ARCH. M. Lyon H 40.
- 37) ARCH. N. F 17 6757.
- 38) ARCH. N. F 17 6757.
- 39) ARCH. M. Lyon H. 52.
- 40) ARCH. D. Rhône V 5.
- 41) ARCH. N. F 17 7471.
- 42) ARCH. N. F 17 7330.
- 43) ARCH. N. F 17 7593.
- 44) ARCH. N. F 17 6750.
- 45) ARCH. N. F 17 1672.
- 46) ARCH. A. Lyon, Registre de L'Argentière.
- 47) ARCH. N. F 17 6757.
- 48) ARCH. N. F 17 7330.
- 49) S. H. A. T., Registre de l'Ecole Spéciale militaire.
- 50) On le confond avec d'autres élèves, en particulier avec Gros.
- 51) ARCH. A. Lyon, Registre de L'Argentière. Nous supposons qu'il a été à Roanne. Le Séminaire de L'Argentière n'est pas encore ouvert. Bon élève, il aurait dû apparaître sur les palmarès.

52) ARCH. D. Ardèche 4E 186/9, Registre de l'état civil de de  
Privas, décès, feuillet 34.

Chapitre 4 : L'organisation des classes.

Après avoir établi la scolarité des élèves, nous nous sommes proposé d'étudier l'organisation des classes, sous les provisorats de Bérenger et de Coster. Nous pouvons ainsi en préciser les effectifs et mieux les caractériser. Ainsi certaines sont surchargées, d'autres ont très peu d'élèves. Il y a aussi celles que l'on redouble volontairement, selon l'orientation désirée. En principe, les externes ne suivent pas la 7ème de latin et beaucoup abandonnent le lycée, soit après la 3ème classe de latin, soit après la 4ème de mathématiques.



Pour chaque classe, nous établissons la liste des élèves. Nous rappelons qu'à partir de la 6ème de mathématiques et de la 4ème de latin, ils doivent changer de classe chaque semestre. S'ils restent dans la même classe, ils peuvent être considérés comme redoublants.

La classe de 7ème de latin est un cas particulier. Les élèves attendent d'avoir l'âge requis pour poursuivre la scolarité prévue par les textes. Les redoublements n'ont donc guère de signification.

1) Classe de 7ème de latin.

On crée cette classe pour accueillir les pensionnaires nationaux, trop jeunes pour suivre le cursus prévu. On établit deux divisions.

Année scolaire 1803-1805.

1ère division

Armand Charles  
Baillar François Xavier  
Bellancourt Louis Philippe  
Berthault Félix  
Blanc Antoine  
Bouilhane Sylvestre  
Chanal Jean-Marie  
Chanel Joseph

2ème division

Bérenger Auguste  
Buisson Joseph  
Cuny Pierre  
Faure Jean-François  
Foulet Jean-Baptiste  
Grinand Sicipion  
Sornet Jean-Joseph

Charlon Auguste  
Corant Philibert  
Crépin Gabriel  
Desgardes Jacques Germain  
Durand Anne Zacharie  
Godenne François  
Grassi Antoine  
Gros François  
Kuhu André  
Lamotte Casimir  
Ménéstrier Emile  
Mullon André  
Pelletier Hyacinthe  
Pinet Nicolas  
Prost Abraham Auguste  
Siblot Germain Auguste  
Tabarier César  
Trappier Charles Antoine  
Trappier Joseph Narcisse  
Vianey Antoine  
Vergès Aimé

Nous répertorions 36 élèves en 7ème de latin pour l'année scolaire 1803-1804. Aucun externe n'est inscrit dans cette classe. Siblot obtient le 1er prix de la 1ère division, Tabarier, le second. En seconde division, Buisson a le 1er prix, Foulet, le second.

Année scolaire 1804-1805.

1ère division

Armand Charles

2ème division

Cuny Pierre

Baillar François-Xavier  
Bérenger Auguste  
Chanal Jean-Marie  
Faure Jean-François  
Foulet Jean-Baptiste  
Grinand Scipion  
Gros François  
Prost Abraham Auguste

Sornet Jean-Joseph

Nous répertorions seulement 11 élèves en 7ème de latin pour l'année scolaire 1804-1805. Nous pensons qu'il y avait moins de pensionnaires nationaux, car on observe peu de nominations pour cette année. De plus, il est difficile de recenser les externes.

## 2) Classe de 6ème de latin

En 6ème de latin, les élèves doivent acquérir les premiers éléments des grammaires française et latine et apprendre à chiffrer. En français, les élèves travaillent sur la Grammaire française de Lhomond et le Catéchisme historique de Fleury. Pour le latin, les élèves utilisent la première partie de la Méthode latine de Guérault, l'Építome Historiae sacrae de Lhomond, l'Építome Historiae Graecae de Siret, l'Appendix de diis de Jouvençy. Tout au cours du semestre, ils doivent s'exercer à répondre sur ces livres car, c'est en cela que consistent les exercices publics de chaque semestre.

Année scolaire 1803-1804.

1er semestre

Aguettan Sébastien  
Antoine Jean-Pierre  
Arnaud Jean-Baptiste  
Barge Claude Marie  
Barral Aimé  
Barral Laurent  
Bernard Alexandre  
Bottex Auguste  
Bremond Louis Charles  
Bros Antoine  
Brunet Antoine  
Camyer Mathieu  
Casati Jean-César  
Casati Michel  
Cassel Guillaume  
Delagrie César  
Delorme Pierre Marie  
Dessessart Antoine  
Detour Aimé  
Drague Xavier  
Dronchat Jean-Claude  
Dupont Jean-Marie  
Dupuis Hubert  
Dupuy Hubert  
Fergand Henri  
Gardon Gaspard  
Guichard Antoine  
Guiraudet Pierre  
Guitton Antoine  
Labarrière Frédéric

2ème semestre

Aguettan Sébastien  
Antoine Jean-Pierre  
Arnaud Jean-Baptiste  
Barge Claude Marie  
Barral Aimé  
Bernard Alexandre  
Bottex Auguste  
Bremond Louis Charles  
Bros Antoine  
Brunet Antoine  
Casati Jean-César  
Cassel Guillaume  
Chanal Jean-Marguerite  
Delorme Pierre Marie  
Dessessart Antoine  
Detour Aimé  
Drague Xavier  
Dronchat Jean-Claude  
Dupont Jean-Marie  
Dupuis Hubert  
Dupuy Hubert  
Fergand Henri  
Gardon Gaspard  
Guiraudet Pierre  
Guitton Antoine  
Labarrière Frédéric  
Laubreaux François  
Mondon Jean-Joseph  
Monnier Eugène  
Montucla Pierre

Laubreux François	Mortier Denis
Marchand Sulpice	Muthuon Louis Marie
Mondon Jean-Joseph	Ornano Barthélemy
Monnier Eugène	Pascal Auguste
Montucla Pierre	Poyet Gabriel
Mortier Denis	Poyet Jean-Baptiste
Mottet Frédéric	Prost Louis Victor
Muthuon Louis Marie	Rival Antoine Annet
Nourisson Jacques	Rivière Claude Philibert
Novallet Adrien	Rochard Jean-Marie
Ornano Barthélemy	Vallouis Balthazard
Pascal Auguste	
Pignatel Marceau	
Prost Louis Victor	
Poyet Gabriel	
Poyet Jean-Baptiste	
Ravier Jean	
Riboud Philippe Magdeleine	
Rival Antoine Annet	
Rivière Claude Philibert	
Rochard Jean-Marie	
Rocoffort Auguste	
Rolland Jean-Daniel	
Teinturier	
Vallouis Balthazard	

Les effectifs sont importants, comme d'ailleurs le fait remarquer Crochet, 55 élèves au premier semestre et 41 au second. La plupart redouble le semestre même s'ils ont de bons résultats. On ne respecte donc guère les règles, mais on détermine la scolarité des élèves selon leur désir d'orientation. Une grande partie ne continuera pas au-delà de la 3ème de latin. Donc leur

temps scolaire est organisé en fonction de ces impératifs.

On décide que Cassel, Ornano et Jean-Baptiste Poyet redoubleront leur classe. Au premier semestre, Laubreaux obtient le 1er prix de version, Giraudet le second, Rochard et Dronchat, les accessits. Guitton a le premier prix de thème, Rochard le second, Guiraudet et Arnaud les accessits. Au second semestre Rochard a le 1er prix de version, Giraudet le deuxième, Vallouis, Jean-César Casati, Dupuy, Labarrière et Rocoffort les accessits. En thème, Barge a le premier prix, Jean-Claude Dronchat le deuxième, Aimé Barral, Rochard, Giraudet, Labarrière, Delorme et Gabriel Poyet des accessits. Montucla a le premier prix de diligence, Labarrière le deuxième, Mondon, Rocoffort, Detour, Dronchat, Vallouis et Dupont des accessits.

On compte 18 externes au 1er semestre et 14 au second.

Année scolaire 1804-1805.

1er semestre

Baillar François Xavier  
Bellancourt Louis Philippe  
Berthault Félix  
Blanc Antoine  
Bouilhane Sylvestre  
Buisson Joseph  
Cassel Guillaume  
Chanal Jean-Marie  
Chanel Joseph  
Charlon Auguste  
Corant Philibert  
Crépin Nicolas  
Desgardes Jacques

2ème semestre

Bellancourt Louis Philippe  
Berthault Félix  
Blanc Antoine  
Bouilhane Sylvestre  
Buisson Joseph  
Cassel Guillaume  
Chanal Jean-Marie  
Chanel Joseph  
Charlon Auguste  
Corant Philibert  
Crépin Nicolas  
Desgardes Jacques  
Durand Anne Zacharie

Durand Anne Zacharie  
Durand Benoît Martin  
Fichet Joseph  
Finet Jacques  
Godenne Joseph  
Grassi Antoine  
Guichard Antoine  
Kuhu André  
Lamotte Casimir Terrin  
Ménéstrier Emile  
Mullon André  
Ornano Barthélemy  
Pelletier Hyacinthe  
Pinet Nicolas  
Poyet Jean-Baptiste  
Prost Abraham Auguste  
Rocoffort Auguste  
Siblot Germain Auguste  
Tabarier César  
Trappier Charles Antoine  
Trappier Joseph Narcisse  
Vergès Aimé  
Vianey Antoine

Durand Benoît Martin  
Fichet Joseph  
Finet Jacques  
Godenne Joseph  
Grassi Antoine  
Kuhu André  
Lamotte Casimir Terrin  
Ménéstrier Emile  
Ornano Barthélemy  
Pinet Nicolas  
Pelletier Hyacinthe  
Poyet Jean-Baptiste  
Prost Abraham Auguste  
Siblot Germain Auguste  
Tabarier César  
Trappier Charles Antoine  
Trappier Joseph Narcisse  
Vergès Aimé

Nous répertorions au 1er semestre un effectif de 36 élèves contre 55 l'année précédente et 31 contre 41 au second semestre. Au niveau des pensionnaires nationaux, il n'y a guère de nominations, car il faut attendre les places libres. Donc l'effectif change peu mais la répartition se fait différemment. Il y a 7 externes au 1er semestre et 5 au second semestre.

En nous servant du compte rendu des examens du 1er semestre et des résultats affichés par la distribution des prix, nous pouvons

donner quelques indications supplémentaires. C'est une classe dissipée, que Crochet n'arrive pas à discipliner. Cette indiscipline s'explique pour diverses raisons mais elle est causée par une trop grande différence d'âge. Certes les effectifs sont pléthoriques mais il y a des vétérans comme Ornano, Vianey et Vergès. Certes, ils ont obtenu de bons résultats, mais ils n'obtiennent aucun prix. Les plus jeunes comme Siblot et Berthault méritent des éloges. Ils travaillent et essayent d'obtenir de bonnes notes. Malgré tout, Berthault n'obtient aucun prix.

Au premier semestre Mullon a obtenu le premier prix, Charlon, le deuxième prix et Rocoffort un accessit. Vianey, Vergès, Guichard, Cassel et Crépin sont cités. Au second semestre, César Tabarier obtient le premier prix de thème, Fichet le second. Blanc, Ménestrier, Buisson et Durand ont des accessits. En version, Siblot obtient le premier prix, Blanc le second, Cassel, César Tabarier, Fichet, Buisson et Joseph Trappier ont des accessits. Le premier prix de diligence est décerné à Siblot, le second à Durand, Cassel, Ménestrier et Finet ont des accessits.

### 3) La classe de 5ème de latin

Les élèves apprennent par coeur des textes latins et français. Ils traduisent des morceaux choisis de Cornelius Nepos. Ils doivent savoir les 4 règles de l'arithmétique. En français, les élèves utilisent les Fables de La Fontaine, les Moeurs des Israélites et le Petit Dictionnaire de la fable de Chombré. En latin, les élèves travaillent sur la seconde partie de la Méthode latine de Guérault, le " De viris illustribus urbis Romae " de Cornelius Nepos, choisi par Lhomond, les Fables de Phèdre, quelques Lettres de Cicéron et enfin le dictionnaire des Commencants. Les élèves réciteront des fables et cours des exercices publics.



Année scolaire 1803-1804.

1er semestre

Bernier André  
Cattel Gabriel  
Ceyssel  
Chaptal Crépin  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine  
Dronchant Aimé  
Fontbonne Henri Alexandre  
Foulon Jean-François  
Franchet Philippe Ovide  
Gamon Sigismond  
Gérin Gaspard  
Grassi Philippe  
Gubian Louis  
Houdaille Maurice  
Levasseur Anne Polycarpe  
Lortet Pierre  
Malécharé Charles  
Maréchal Augustin  
Montmartin Alexandre  
Muthuon Louis Jacques  
Olivier Joseph  
Peloux Melchior  
Pézerat Philibert  
Pietra Santa Dominique  
Richard Jean  
Rougier  
Tabarier Louis François

2ème semestre

Barral Laurent  
Bernier André  
Camyer Mathieu  
Casati Michel  
Cattel Gabriel  
Ceyssel  
Chaptal Crépin  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine  
Delagnie César  
Fontbonne Henri Alexandre  
Foulon Jean-François  
Franchet Philippe Ovide  
Gamon Sigismond  
Gérin Gaspard  
Gubian Louis  
Guichard Antoine  
Houdaille Maurice  
Lortet Pierre  
Malécharé Charles  
Marchand Sulpice  
Maréchal Augustin  
Montmartin Alexandre  
Mortier Denis  
Mottet Frédéric  
Muthuon Louis Jacques  
Nourisson Jacques  
Novallet Adrien

Verdellet Antoine

Olivier Joseph  
Peloux Melchior  
Pietra Santa Dominique  
Pignatel Marceau  
Riboud Philippe Magdeleine  
Richard Jean  
Rival Antoine Annet  
Rolland Jean Daniel  
Rougier  
Tabarier Louis François  
Verdellet Antoine

Au premier semestre, il y a 29 élèves, au second 39. Ainsi, en principe, on aurait dû grouper la 6ème et la 5ème de latin, ce qui aurait donné comme effectifs 84 élèves pour le premier semestre, et 80 pour le second. On comprend pourquoi Coster a demandé le dédoublement. Il y a 5 externes au premier semestre et 10 au second.

Au premier semestre, Montmartin obtient le premier prix de version, Maréchal le second, Rougier, Franchet, Maléchar d et Pézerat des accessits. En thème, Rougier a le premier prix, Houdaille le second, Pietra Santa, Maréchal, Cattel et Dechizelle, des accessits. Au second semestre, Dechastelus obtient le premier prix de version, Delagrie le second, Rougier, Casati, Franchet, Maléchar d, Montmartin, Gubian obtiennent des accessits. En thème, Dechastelus a le premier prix, Rougier le second, Houdaille, Pietra Santa, Dechizelle, Delagrie, Maréchal et Cattel des accessits. Dechizelle a le premier prix de diligence, Montmartin le second, Pietra Santa, Maléchar d, Peloux, Maréchal, Chaptal et Casati des accessits. On décide que Fontbonne redoublera.

Année scolaire 1804-1805.

1er semestre

Aguettan Sébastien  
Antoine Jean-Pierre  
Arnaud Jean-Baptiste  
Barge Claude Marie  
Barral Aimé  
Bernard Alexandre  
Bottex Auguste  
Brémond Louis Charles  
Bros Antoine  
Brunet Antoine  
Chanal Jean-Marguerite  
Chanel Joseph  
Delarue François  
Delorme Pierre Marie  
Dessessart Antoine  
Detour Aimé  
Drague Xavier  
Dronchat Jean-Claude  
Dupont Jean-Marie  
Dupuis Hubert  
Dupuy Hubert  
Fergand Henri  
Fontbonne Henri-Alexandre  
Gardon Gaspard  
Guiraudet Pierre Paul  
Guitton Antoine  
Labarrière Frédéric  
Lafarge Antoine  
Laubreaux Louis

2ème semestre

Aguettan Sébastien  
Antoine Jean-Pierre  
Arnaud Jean-Baptiste  
Barge Claude Marie  
Barral Aimé  
Bernard Alexandre  
Bottex Auguste  
Brémond Louis Charles  
Bros Antoine  
Brunet Antoine  
Chanal Jean-Marguerite  
Chanel Joseph  
Delarue François  
Delorme Pierre Marie  
Dessessart Antoine  
Detour Aimé  
Drague Xavier  
Dronchat Jean-Claude  
Dupuis Hubert  
Dupuy Hubert  
Fergand Henri  
Gardon Gaspard  
Guiraudet Pierre Paul  
Guitton Antoine  
Labarrière Frédéric  
Lafarge Antoine  
Laubreaux Louis  
Montucla Pierre  
Mortier Denis

Monnier Eugène	Mullon André
Montucla Pierre	Muthuon Louis Marie
Mortier Denis	Pascal Auguste
Muthuon Louis Marie	Prost Louis Victor
Pascal Auguste	Rivière Claude Philibert
Prost Louis Victor	Rochard Jean-Marie
Rivière Claude Philibert	Rocoffort Auguste
Rochard Jean-Marie	Vallouis Balthazard
Vallouis Balthazard	Vianey Antoine

Selon l'examen de la fin du premier semestre, avec 38 élèves dont 11 externes, la 5ème de latin est une bonne classe bien dirigée par son professeur. Fontbonne et Antoine sont des élèves très assidus et se conduisent bien. Certes, ils ont quelque retard dans leur scolarité mais leur bonne volonté leur permet de progresser. Les internes Fergand et Labarrière et les externes Lafarge et Bernard ont donné d'excellentes réponses. Ils se sont distingués, alors que la plupart des élèves de la classe ont atteint un bon niveau. En thème, Delarue obtient le premier prix, Bernard le deuxième prix, Labarrière, Gardon, Fergand, Rivière, Dronchat et Giraudet obtiennent des accessits. En version, Labarrière obtient le premier prix, Bernard, Guitton et Brunet des accessits.

Au second semestre, il y a 38 élèves dont 10 externes. Dupuy obtient le premier prix de thème, Antoine le second, Montucla, Gardon, Rochard, Barge, et Dronchat des accessits. En version, Laubreaux, a le premier prix, Guiraudet, le second, Rocoffort, Dupuy, Lafarge, Dronchat et Rochard des accessits. Dronchat obtient le premier prix de diligence, Barge le second, Rocoffort et Montucla des accessits.

4) 6ème de mathématiques et 4ème de latin

En 4ème de latin, les élèves suivent des cours de géographie, de chronologie et d'histoire ancienne. En géographie, on travaillera surtout la France avec une étude plus particulière des départements. En chronologie et en histoire, le cours commence à la dispersion des enfants de Noé, s'intéresse à l'empire assyrien jusqu'à sa destruction par Cyrus, au royaume d'Egypte jusqu'à sa conquête par Alexandre, au royaume de Lydie avec les revers de Crésus, et au royaume de Phénicie avec l'étude de Tyr. En français et en latin, on consolidera les notions apprises en classe de 6ème et de 5ème de latin. Les livres utilisés en français sont le Dialogue de Fénelon, la fable d'Aristonoüs, les portraits choisis de La Bruyère et le vocabulaire français de M. de Wailly. En latin, les élèves travaillent sur le Selectae à profanis, sur Justin, sur le choix des Métamorphoses d'Ovide, sur les lère, 4ème, et 5ème Eglogues de Virgile, sur les Pensées de Cicéron ou Ciceronis Eclogae par Olivet et sur le dictionnaire latin de Bourdot. En géographie, les élèves travaillent sur l'Abrégé de la Sphère et la Géographie de Crozat et l'atlas des quatre parties du monde par Mentelle. Aux exercices publics, les élèves répondront à diverses questions en géographie et en histoire, et devront faire des explications de textes en français et en latin.

Année scolaire 1803-1804.

4ème de latin

6ème de mathématiques

1er semestre

Barmond Auguste

Barmond Auguste

Barral Pierre Joseph

Barral Pierre Joseph

Beuchatton Germain

Beuchatton Germain

Beccat Claude Joseph

Beccat Claude Joseph

Bellouard Jean-Jacques  
Berthault Alexandre  
Brachet Louis  
Burvaud Augustin  
Capelin Honoré  
Carret Joseph  
Cayre Paul  
Chantelauze Barthélemy  
Charpentier  
Chastaing Joseph  
Chicou Jean-Baptiste  
Cornille François  
Couturier Jean-Baptiste  
Durelle Claude  
Fougasse Jean-Benoît  
Girard Antoine  
Grand Jean-Baptiste  
Guillet René  
Jacquier Jean-Claude  
Lafontaine Jean-Baptiste  
Laurent Jacques Benoît  
Million Jean-Louis  
Montmartin Antoine  
Mondon François-Salomon  
Novallet Philibert  
Paret Camille  
Peillon Claude Marie  
Peloux Claude  
Perreyve Joseph  
Pichand Guillaume  
Pouilly Albert  
Ravier Jean-Marie

Bellouard Jean-Jacques  
Berthault Alexandre  
Brachet Louis  
Burvaud Augustin  
Capelin Honoré  
Carret Joseph  
Cayre Paul  
Chantelauze Barthélemy  
Charpentier  
Chastaing Joseph  
Chicou Jean-Baptiste  
Cornille François  
Couturier Jean-Baptiste  
Durelle Claude  
Fougasse Jean-Benoît  
Girard Antoine  
Grand Jean-Baptiste  
Guillet René  
Jacquier Jean-Claude  
Lafontaine Jean-Baptiste  
Laurent Jacques Benoît  
Million Jean-Louis  
Montmartin Antoine  
Mondon François-Salomon  
Novallet Philibert  
Paret Camille  
Peillon Claude Marie  
Peloux Claude  
Perreyve Joseph  
Pichand Guillaume  
Pouilly Albert  
Ravier Jean-Marie

Reymann Théophile  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian Jean-François  
Tilly Gustave  
Vestu Laurent  
Villecourt Clément  
Vissaguet Valfrède  
Volozan Claude Ennemond

Reymann Théophile  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian Jean-François  
Tilly Gustave  
Vestu Laurent  
Villecourt Clément  
Vissaguet Valfrède  
Volozan Claude Ennemond

Les effectifs de la 6ème de mathématiques et de la 4ème de latin, s'élèvent à 45 dont 10 externes. Les élèves de la 6ème de mathématiques n'obtiennent pas de prix. En 4ème de latin, Brachet a le premier prix de version, Paret le second, Volozan l'accessit. Alexandre Berthault obtient le prix de thème.

#### 2ème semestre

##### 4ème de latin

Baude Jean-Jacques  
Barral Pierre Joseph  
Beccat Claude Joseph  
Berthault Alexandre  
Burvaud Augustin  
Cayre Paul  
Dronchant Aimé  
Grand Jean-Baptiste  
Grassi Philippe  
Levasseur Anne Nicolas  
Montmartin Antoine  
Mondon François salomon

##### 6ème de mathématiques

Baude Jean-Jacques  
Barral Pierre Joseph  
Beccat Claude Joseph  
Berthault Alexandre  
Burvaud Augustin  
Cayre Paul  
Dronchant Aimé  
Grand Jean-Baptiste  
Grassi Philippe  
Levasseur Anne Nicolas  
Montmartin Antoine  
Paret Camille

Olivier Joseph  
Paret Camille  
Peillon Claude Marie  
Pichand Guillaume  
Pézerat Philibert  
Ravier Jean-Marie  
Reymann Théophile  
Tilly Gustave  
Vestu Eugène  
Volozan Claude Ennemond

Peillon Claude Marie  
Pézerat Philibert  
Pichand Guillaume  
Ravier Jean-Marie  
Reymann Théophile  
Ravier Jean-Marie  
Tilly Gustave  
Vestu Eugène  
Villecourt Clément  
Volozan Claude Ennemond

Les effectifs de la 6ème de mathématiques et de la 4ème de latin s'élèvent à 22. Il y a un deux externes en 4ème de latin et 3 en 6ème de mathématiques.

En 6ème de mathématiques, Grassi le premier prix d'arithmétique, Pézerat l'accessit. Pichand obtient un prix d'histoire naturelle. En 4ème de latin, Volozan a le premier prix de version, Beccat le second, Pézerat, Peillon, Burvaud, Berthault et Baude des accessits. En thème, Berthault a le premier prix, Pézerat le second, Barral, François-Salomon Mondon, Burvaud, Vestu et Peillon ont des accessits.

#### Année scolaire 1804-1805.

4ème de latin

6ème de mathématiques

1er semestre

Barral Laurent  
Barral Pierre Joseph  
Bernard Pierre  
Camyer Mathieu  
Casati Michel

Barral Laurent  
Barral Pierre Joseph  
Bernard Pierre  
Camyer Mathieu  
Casati Michel



Cattel Gabriel  
Ceysse  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine  
Delagrie César  
Foulon Jean-François  
Franchet Philippe Ovide  
Gamon Sigismond  
Gérin Gaspard  
Grassi Philippe  
Gubian Louis  
Houdaille Maurice  
Joannon Antoine  
Lortet Pierre  
Malécharé Charles  
Marchand Sulpice  
Maréchal Augustin  
Mondon François Salomon  
Montmartin Alexandre  
Mottet Frédéric  
Muthuon Louis Jacques  
Nourisson Jacques  
Peloux Melchior  
Pietra Santa Dominique  
Pignatel Marceau  
Pouilly Albert  
Riboud Philippe Magdeleine  
Richard Jean  
Rolland Jean Denis  
Rougier  
Tabazier Louis François  
Teinturier

Cattel Gabriel  
Ceysse  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine  
Delagrie César  
Deveny Gabriel  
Fontbonne Henri Alexandre  
Foulon Jean-François  
Franchet Philippe Ovide  
Gamon Sigismond  
Gérin Gaspard  
Grassi Philippe  
Gubian Louis  
Houdaille Maurice  
Joannon Antoine  
Lafontaine Jean-Pierre  
Lortet Pierre  
Malécharé Charles  
Marchand Sulpice  
Maréchal Augustin  
Mondon François Salomon  
Montmartin Alexandre  
Mottet Frédéric  
Muthuon Louis Jacques  
Nourisson Jacques  
Peloux Melchior  
Pézerat Philibert  
Pietra Santa Dominique  
Pignatel Marceau  
Pouilly Albert  
Riboud Philippe Magdeleine  
Richard Jean

Verdellet Antoine

Rolland Jean Daniel

Rougier Louis Auguste

Tabarier Louis François

Teinturier

Verdellet Antoine

Villecourt Clément

### 2ème semestre

Barral Laurent

Barral Laurent

Barral Pierre Joseph

Barral Pierre Joseph

Bernard Pierre

Bernard Pierre

Cattel Gabriel

Casati Jean-César

Ceyssel

Cattel Gabriel

Dupont Jean-Marie

Ceyssel

Fontbonne Henri Alexandre

Deveny Gabriel

Franchet Philippe Ovide

Dupont Jean-Marie

Gérin Gaspard

Franchet Philippe Ovide

Grassi Philippe

Gérin Gaspard

Labarrière Frédéric

Grassi Philippe

Malécharde Charles

Labarrière Frédéric

Mondon François Salomon

Malécharde Charles

Pignatel Marceau

Mondon François Salomon

Richard Jean

Pignatel Marceau

Richard Jean

Villecourt Clément

Au premier semestre de l'an XIII, on considère que la classe de 4ème de latin est une bonne classe qui donne les plus heureuses espérances. On a été très satisfait des réponses de Pietra Santa, de Dechastelus, de Dechizelle, de Rougier, de Casati, de Malécharde et de Franchet. Certes, certains élèves sont faibles en

latinité, mais ils ont fait preuve de bonne volonté dans les autres parties du programme. Ceyssel en est un des meilleurs exemples. On manque de livres de français et il faut demander aux autorités de les fournir le plus rapidement possible. L'effectif total est de 38 élèves dont 8 externes.

Au second semestre, sur un total de 15 élèves dont 3 externes, les meilleurs sont Labarrière, Dupont, Maléhard, Pignatel, Franchet, Bernard et Mondon.

Au premier semestre, l'effectif de la 6ème de mathématiques s'élève à 43 dont 7 externes. Les élèves ont bien répondu aux questions demandées mais beaucoup sont des redoublants et on ne peut pas les féliciter du fait de leur âge. Cependant, Dechastelus s'est distingué.

Au second trimestre, les meilleurs élèves sont Villecourt, Maléhard, Franchet, Pierre Joseph Barral, Deveny, Riboud, Louis François Tabarier et Gérin. L'effectif n'est que de 17 dont 4 externes.

#### 5) 3ème de latin et 5ème de mathématiques

En 3ème de latin, les élèves travaillent la version et le thème. Ils apprennent des morceaux de l'Enéide qu'ils devront réciter au cours des exercices publics. En français, ils font surtout des explications de texte. En histoire, ils doivent continuer l'étude de l'histoire ancienne. Les livres utilisés en français sont la traduction des Géorgiques de Virgile, le Télémaque de Fénelon et l'histoire de Charles XII de Voltaire. En latin, les élèves travaillent sur la Prosodie latine de Chevalier, sur Quinte-Curce, sur le De bello gallico de César, sur le De senectute et sur le De amicitia de Cicéron, sur les Episodes des Géorgiques et sur le premier livre de l'Enéide de Virgile. En géographie et en histoire, les livres sont le Tableau historique de Prévot d'Iraï, les Rudiments de l'histoire de Domairon 1er et 2ème volumes et le

recueil des cartes de l'histoire ancienne par Vaugondy.

En 5ème de mathématiques, les élèves continuent à travailler sur l'arithmétique de Lacroix. Ils acquièrent les premiers éléments de physique en étudiant les propriétés des corps. Les ouvrages utilisés sont l'arithmétique de Lacroix, les éléments de physique de Haüy 1ère partie et les éléments d'histoire naturelle de Duméril.

Année scolaire 1803-1804.

3ème de latin

5ème de mathématiques

1er semestre

Brémond Dominique  
Chapey Jean-Baptiste  
Chapuyset Antoine  
Chevandier François René  
D'Apvrieux Hyacinthe  
Duvergier Jacques  
Faure Pierre  
Griffet-Labaume Charles  
Hachin-Courbeville Pierre  
Laurencey Philippe  
Leroy Amable  
Novallet Benoît  
Raclet Jean-Marie  
Revol Jean-Baptiste  
Tilly Raoul  
Villard Charles Joseph

Brémond Dominique  
Chapey Jean-Baptiste  
Chapuyset Antoine  
Chevandier François René  
Duvergier Jacques  
Faure Pierre  
Griffet-Labaume Charles  
Hachin-Courbeville Pierre  
Hardouin Louis Eugène  
Laurencey Philippe  
Lavaure Pierre  
Leroy Amable  
Moncarville Gédéon  
Novallet Benoît  
Revol Jean-Baptiste  
Tilly Raoul  
Villard Charles Joseph

En 3ème de latin, sur 16 élèves dont 3 externes, Griffet-Labaume obtient le premier prix de version, Faure le

second, d'Apvrioux et Chapuyset des accessits. En thème, le prix est décerné à Chevandier. En 5ème de mathématiques, sur 17 élèves, dont 3 externes, Chapey obtient le premier prix, Hardouin le second, Lavaure et Tilly des accessits.

#### 2ème semestre

Barmond Auguste	Barmond Auguste
Beauchatton Germain	Beauchatton Germain
Brachet Louis	Brachet Louis
Capelin Honoré	Capelin Honoré
Carret Joseph	Carret Joseph
Chantelauze Barthélemy	Chantelauze Barthélemy
Charpentier	Charpentier
Chastaing Joseph	Chastaing Joseph
Chicou Jean-Baptiste	Chevandier François René
Cornille François	Chicou Jean-Baptiste
Couturier Jean-Baptiste	Cornille François
Durelle Claude	Couturier Jean-Baptiste
Duvergier Jacques	Durelle Claude
Fougasse Jean-Benoît	Duvergier Jacques
Girard Antoine	Fougasse Jean-Benoît
Guillet René	Girard Antoine
Jacquier Jean-Claude	Guillet René
Laurent Jacques Benoît	Jacquier Jean-Claude
Million Jean-Louis	Laurent Jacques-Benoît
Montmartin Antoine	Million Jean-Louis
Novallet Philibert	Moncarville Gédéon
Peloux Claude	Montmartin Antoine
Perreyve Joseph	Novallet Philibert
Pittion Hippolyte	Peloux Claude
Pouilly Albert	Perreyve Joseph

Raclet Jean-Marie  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian François  
Villecourt Clément  
Vissaguet Valfrède

Pittion Hippolyte  
Pouilly Albert  
Raclet Jean-Marie  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian François  
Vissaguet Valfrède

En 3ème de latin, sur 31 élèves dont 6 externes, Brachet obtient le premier prix de version, Carret le second, Jacquier, Duvergier et Fougasse des accessits. En thème, Perreyve a le premier prix, Pouilly le second, Montmartin, Laurent, Vissaguet, Rougier et Carret des accessits.

En 5ème de mathématiques, sur 32 élèves dont 6 externes, Chevandier a eu le premier prix d'arithmétique, Chicou le second, Duvergier et Perreyve des accessits, Pouilly obtient le premier prix en physique, Couturier le second. Duvergier obtient un prix en histoire naturelle.

Année scolaire 1804-1805.

3ème de latin

1er semestre

Baude Jean Jacques  
Beccat Claude Joseph  
Bellouard Jean-Jacques  
Berthault Alexandre  
Burvaud Augustin  
Cayre Paul  
Dronchat Aimé  
Grand Jean-Baptiste

5ème de mathématiques

Baude Jean Jacques  
Beccat Claude Joseph  
Bellouard Jean-Jacques  
Berthault Alexandre  
Burvaud Augustin  
Cayre Paul  
Girard Antoine  
Grand Jean-Baptiste

Levasseur Anne Nicolas  
Marchand Jean-Marie  
Paret Camille  
Peillon Claude Marie  
Pézerat Philibert  
Pichand Guillaume  
Rebourcel Etienne  
Revol Jean-Baptiste  
Villecourt Clément  
Vissaguet Valfrède  
Volozan Claude Ennemond

Levasseur Anne Nicolas  
Montmartin Antoine  
Paret Camille  
Pézerat Philibert  
Pichand Guillaume  
Rebourcel Etienne  
Reymann Théophile  
Vissaguet Valfrède  
Volozan Claude Ennemond

Avec 19 élèves dont 4 externes, la classe de 3ème de latin est une bonne classe. Emulation, travail, permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau. Se sont distingués particulièrement Rebourcel, Villecourt, Baude, Revol et Peillon. En thème, Baude obtient le premier prix, Rebourcel le second, Berthault, Pézerat et Pichand des accessits. Volozan a le premier prix de version, Rebourcel le second, Baude, Peillon, Vissaguet et Levasseur des accessits.

La 5ème de mathématiques compte 17 élèves dont 3 externes. Pézerat obtient le 1er prix, Montmartin le second, Girard, Cayre et Levasseur des accessits.

#### 2ème semestre

Casati Jean-César  
Casati Michel  
Cattel Gabriel  
Chaptal Crépin  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine

Casati Michel  
Cattel Gabriel  
Chaptal Crépin  
Dechastelus Hilaire  
Dechizelle Antoine  
Delagrie César

Delagrie César	Fontbonne Henri Alexandre
Foulon Jean-François	Foulon Jean-François
Gamon Sigismond	Gamon Sigismond
Gubian Louis	Gubian Louis
Houdaille Maurice	Houdaille Maurice
Joannon Antoine	Joannon Antoine
Labarrière Frédéric	Labarrière Frédéric
Lortet Pierre	Lafontaine Jean-Baptiste
Marchand Sulpice	Lortet Pierre
Maréchal Augustin	Marchand Sulpice
Montmartin Alexandre	Maréchal Augustin
Mottet Frédéric	Montmartin Alexandre
Muthuon Louis Jacques	Mottet Frédéric
Nourisson Jacques	Muthuon Louis Jacques
Pietra Santa Dominique	Nourisson Jacques
Peloux Melchior	Pietra Santa
Pouilly Albert	Peloux Melchior
Riboud Philippe Magdeleine	Pouilly Albert
Rolland Jean Daniel	Riboud Philippe Magdeleine
Rougier	Rolland Jean Daniel
Tabarier Louis François	Rougier
Teinturier	Tabarier Louis François
Verdellet Antoine	Teinturier
	Verdellet Antoine

En 3ème de latin, Jean-César Casati obtient le premier prix de version, Gubian, Riboud, Maréchal, Dechastelus, Louis François Tabarier, des accessits. En thème, le premier prix est remporté par Delagrie. Alexandre Montmartin a le second, Dechizelle, Joannon, Cattel et Houdaille obtiennent des accessits. Dechastelus emporte le premier prix de diligence, Jean-César Casati le second, Dechizelle et Houdaille des accessits. Sont cités Rougier et



Joannon. Il y a 29 élèves dont 6 externes.

En 5ème de mathématiques, obtient le premier prix, Chaptal, Delagrie, le second, Labarrière et Peloux, des accessits. La classe compte 30 élèves dont 5 externes.

6) 2ème de latin et 4ème de mathématiques.

En 2ème de latin, les élèves, doivent être formés à la prosodie latine, aux narrations latines et françaises. Ils étudieront en histoire l'époque qui s'étend de la fin de l'Empire jusqu'à la fondation de l'Empire français. En géographie, ils étudieront la France. Les livres utilisés en français sont la Conjuración de Venise par Saint-Réal, les Révolutions du Portugal par Vertot, les Révolutions romaines par le même auteur, la Mythologie de Tressan. En latin, ils étudieront des extraits de Salluste, le deuxième livre de l'Enéide de Virgile, six Odes d'Horace, le Pro Ligario et le Pro Marcello de Cicéron, les Res memorabiles de Tite-Live. En histoire et en géographie, ils étudieront les rudiments de l'histoire de Domairon, les peuples modernes jusqu'à la France et la Géographie de Nicole de Lacroix, avec les cartes modernes.

En 4ème de mathématiques, les élèves apprennent les principaux phénomènes de la physique et de l'astronomie. Les ouvrages sont la première partie de la Géométrie de Lacroix et la première partie des Eléments d'astronomie de Biot.

Année scolaire 1803-1804.

2ème de latin

4ème de mathématiques

1er semestre

Barbier Jean-Marie

Battur Dominique

Battur Bonaventure  
Bernard Jacques Mathieu  
Bonnevaux Claude  
Cayre Jacques  
Dechez Denis  
Josserand Philippe  
Lavaure Pierre  
Louet Jean-Baptiste  
Moncarville Gédéon  
Morand Aimé Jacques  
Reyre Clément  
Rochas  
Varenard Joseph  
Vérard Jean-Marie  
Vial Hippolyte

Bernard Jacques Mathieu  
Bonnevaux Claude  
Cayre Jacques  
Chapot André  
Dechez Denis  
Josserand Philippe  
Louet Jean-Baptiste  
Reyre Clément  
Rochas  
Varenard Joseph  
Verand Jean-Marie  
Vial Hippolyte

En seconde classe de latin, sur 16 élèves dont 1 externe, Varenard obtient le premier prix de version, Bernard le second. Reyre, Josserand et Morand, des accessits. Barbier a le premier prix de thème, Lavaure le second.

En 4ème de mathématiques, on trouve par ordre de classement, Reyre, Bernard et Battur. La classe compte 13 élèves dont 2 externes

#### 2ème semestre

Brémond Dominique  
Chapuyset Antoine  
Chevandier François René  
D'Apvrieux Hyacinthe  
Dechez Denis  
Faure Pierre

Brémond Dominique  
Chapot André  
Chapuyset Antoine  
Dechez Denis  
Faure Pierre  
Griffet-Labaume Charles

Griffet-Labaume Charles  
 Hachin-Courbeville Pierre  
 Josserand Philippe  
 Laurencey Philippe  
 Lavaure Pierre  
 Leroy Amable Philibert  
 Novallet Benoît  
 Raclet Jean-Marie  
 Revol Jean-Baptiste  
 Rochas  
 Tilly Raoul  
 Varenard Joseph  
 Villard Charles Joseph

Hachin-Courbeville Pierre  
 Josserand Philippe  
 Hardouin Louis Eugène  
 Laurencey Philippe  
 Leroy Amable Philibert  
 Novallet Benoît  
 Revol Jean-Baptiste  
 Rochas  
 Tilly Raoul  
 Varenard Joseph  
 Villard Charles Joseph

En 2ème de latin, sur 19 élèves dont 2 externes, Villard obtient le premier prix de version. Faure, le second prix, Josserand et Leroy, des accessits. En thème Chapuyset a le premier prix, Pittion, le second, Josserand l'accessit.

En 4ème de mathématiques, sur 17 élèves dont 2 externes, Josserand obtient le premier prix de géométrie, Faure, le second, Dechez et Laurencey, des accessits. Chapot a le premier prix d'astronomie, Josserand, le second ; Hardouin un accessit.

Année scolaire 1804-1805.

1er semestre

2ème de latin

Beuchatton Germain  
 Brachet Louis  
 Capelin Honoré  
 Carret Joseph

4ème de mathématiques

Beuchatton Germain  
 Brachet Louis  
 Capelin Honoré  
 Carret Joseph

Chantelauze Barthelemy  
Charpentier  
Chastaing Joseph  
Chicou Jean-Baptiste  
Cornille François  
Couturier Jean-Baptiste  
Deveny Gabriel  
Durelle Claude  
Duvergier Jacques  
Girard Antoine  
Guillet René  
Lafontaine Jean-Baptiste  
Laurent Jacques  
Michel Edouard Adolphe  
Millon Jean-Louis  
Montmartin Antoine  
Peloux Claude  
Perreyve Joseph  
Pittion Hippolyte  
Pouilly Albert  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian François

Chantelauze Barthelemy  
Charpentier  
Chastaing Joseph  
Chevandier François René  
Chicou Jean-Baptiste  
Cornille François  
Couturier Jean-Baptiste  
Durelle Claude  
Duvergier Jacques  
Girard Antoine  
Gonnard Jean-François  
Grand Jean-Baptiste  
Guillet René  
Laurencey Philippe  
Laurent Jacques  
Marchand Jean-Marie  
Michel Edouard Adolphe  
Millon Jean-Louis  
Moncarville Gédéon  
Montmartin Antoine  
Peloux Claude  
Perreyve Joseph  
Pittion Hippolyte  
Pouilly Albert  
Raclet Jean-Marie  
Rougier Louis Auguste  
Savoie  
Sumian François

Avec 27 élèves dont 4 externes, la seconde de latin est une classe faible. Certes des élèves comme Perreyve, Brachet, Pouilly, Laurent et Beauchatton font des efforts méritoires, mais les

résultats sont décevants. De plus, le professeur n'a pas pu enseigner l'histoire et la géographie, car les livres manquent. Duvergier et Carret obtiennent les premiers prix, Lafontaine et Brachet les deuxièmes. Sont nommés : Perreyve, Pouilly, Brachet, Beauchatton, Laurent, Pouilly et Montmartin. Enfin Perreyve a obtenu une mention honorable pour avoir été treize fois premier.

En 4ème de mathématiques, les examinateurs ne font aucune remarque sur le niveau de la classe. Couturier, Moncarville, Perreyve, Guillet et Laurencey ont répondu. Couturier a obtenu le premier prix, Laurencey le second. Perreyve, Guillet et Moncarville sont cités. la classe compte 32 élèves dont 5 externes.

#### 2ème semestre

Baude Jean-Jacques	Baude Jean-Jacques
Beccat Claude Joseph	Beccat Claude Joseph
Berthault Alexandre	Berthault Alexandre
Burvaud Augustin	Burvaud Augustin
Cayre Paul	Cayre Paul
Chicou Jean-Baptiste	Chicou Jean-Baptiste
Deveny Gabriel	Dronchant Aimé
Dronchant Aimé	Girard Antoine
Girard Antoine	Grand Jean-Baptiste
Grand Jean-Baptiste	Lavaure Pierre
Laurencey Philippe	Levasseur Anne Nicolas
Levasseur Anne Nicolas	Moncarville Gédéon
Marchand Jean-Marie	Montmartin Antoine
Montmartin Antoine	Paret Camille
Paret Camille	Pézerat Philibert
Pézerat Philibert	Pichand Guillaume
Pichand Guillaume	Raclet Jean-Marie
Rebourcel Etienne François	Reymann Théophile

Reymann Théophile

Villecourt Clément

Vissaguet Valfrède

Volozan Claude Ennemond

Vissaguet Valfrède

Volozan Claude Ennemond

Berthault obtient le premier prix de vers, Montmartin, le second, Villecourt a le premier prix de thème, Montmartin, le second, Vissaguet, le second, Girard, Pézerat et Baude des accessits. Baude obtient le premier prix de diligence devant Rebourcel, Vissaguet, Deveny, Montmartin, Grand et Girard. La classe compte 22 élèves dont 3 externes.

On a divisé la 4ème de mathématiques en 2 sections. Sur 20 élèves, dont 2 externes, Lavaure obtient le 1er prix de la 1ère section, tandis qu'Antoine Montmartin obtient celui de la seconde section. Chicou a le 2ème prix de la 1ère section. Viennent ensuite Baude, Volozan, Paret. Aimé Dronchat obtient le 1er accessit de la 2ème section. Il est suivi de Levasseur et de Pézerat.

#### 7) 3ème de mathématiques et 1ère de latin.

En 1ère de latin, les élèves consolideront leurs connaissances en prosodie latine, et continueront leur formation aux narrations latines et françaises. En histoire, ils s'intéresseront particulièrement à l'histoire de la France. Ils devront apprendre des notions de mythologie. En géographie, ils étudieront la France. En latin, ils s'intéresseront aux guerres puniques de Tite-Live, au cinquième livre de l'Enéide, au Pro lege Manilia de Cicéron, à quelques Lettres de Pline, à quelques Odes d'Horace, choisies parmi les plus difficiles, à une Epître et à une Satire d'Horace. En histoire et en géographie, on utilisera les mêmes ouvrages qu'en 2ème de latin, avec en plus, la carte de Danville : Gallia antiqua.

En 3ème de mathématiques, les élèves renforceront leurs

connaissances sur les principaux phénomènes de la physique et de l'astronomie. Les ouvrages seront la deuxième partie de la Géométrie de Lacroix, et la deuxième partie des Eléments d'Astronomie de Biot.

Année scolaire 1803-1804.

1ère de latin

3ème de mathématiques

1er semestre

Chapot André

Barbier Jean-Marie

Dombey Philippe

D'Apvrieux Hyacinthe

Duleau Alphonse Charles

Jossinet Jean-Baptiste

Frémion Félix

Lamotte-Fénelon François

Hardouin Louis Eugène

Morand Aimé Jean-Jacques

Jossinet Jean-Baptiste

Pignatel Jean-Pierre

Lamotte-Fénelon François

Puthod Pierre Philibert

Pignatel Jean-Pierre

Puthod Pierre Philibert

En 1ère de latin, il y a seulement 9 élèves dont 1 externe. Puthod et Duleau obtiennent les premiers prix de version, Hardouin et Chapot, les accessits, Frémion et Duleau les premiers prix de thème. Hardouin et Chapot, les deux accessits.

En 3ème de mathématiques, sur 7 élèves dont 1 externe, Barbier obtient le premier prix, Pignatel et Morand les accessits.

2ème semestre

Barbier Jean-Marie

Barbier Jean-Marie

Battur Dominique

Battur Dominique

Bernard Jacques Mathieu

Bernard Jacques Mathieu

Bonnevaux Claude  
 Louet Jean-Baptiste  
 Moncarville Gédéon  
 Morand Aimé Jean-Jacques  
 Pignatel Jean-Pierre  
 Puthod Pierre Philibert  
 Reyre Vincent  
 Verand Jean-Marie  
 Vial Hippolyte

Bonnevaux Claude  
 Louet Jean-Baptiste  
 Morand Aimé Jean-Jacques  
 Pignatel Jean-Pierre  
 Reyre Vincent  
 Verand Jean-Marie  
 Vial Hippolyte

En première de latin, les prix de thème ne sont pas indiqués. Battur obtient le premier prix de version, Barbier le second et Louet, un accessit. La classe compte 12 élèves dont 1 externe.

En 3ème de mathématiques, sur 10 élèves dont 1 externe, Battur a le premier prix de géométrie, Pignatel, le second, Morand, l'accessit. Barbier obtient le premier prix d'astronomie, Morand le deuxième, Battur l'accessit.

Année 1804-1805.

1ère de latin

1er semestre

Chapuyset Antoine  
 Chevandier François-René  
 Dechez Denis  
 Faure Alexandre  
 Faure Pierre  
 Girard Antoine  
 Gonnard Jean-François  
 Griffet-Labaume Charles  
 Hachin-Courbeville Pierre

3ème de mathématiques

Chapuyset Antoine  
 Chapot André  
 Faure Alexandre  
 Faure Pierre  
 Griffet-Labaume Charles  
 Hachin-Courbeville Pierre  
 Hardouin Louis Eugène  
 Jossierand Philippe  
 Lavaure Pierre



Josserand Philippe  
Lavaure Pierre  
Laurencey Philippe  
Leroy Amable Philibert  
Raclet Jean-Marie  
Revol Jean-Baptiste  
Rochas  
Varenard Joseph  
Vial Hippolyte  
Villard Charles Joseph

Leroy Amable Philibert  
Peillon Claude Marie  
Revol Jean-Baptiste  
Rochas  
Varenard Joseph  
Vial Hippolyte  
Villard Charles Joseph

Avec 19 élèves dont 3 externes, la classe de 1ère de latin est assez médiocre. Josserand, Varenard et Raclet ont fait preuve de bonne mémoire. Lavaure obtient les premiers prix de version et de thème latins. Chevandier, Gonnard et Girard obtiennent des deuxièmes prix, Chapuyset, Raclet, Varenard, Rochas, Revol, Rougier et Lavaure des accessits.

La 3ème de mathématiques compte 16 élèves dont 3 externes. Josserand, Peillon et Alexandre Faure se distinguent. Ainsi, ils ont très bien répondu à toutes les questions posées. Par ordre de classement nous trouvons Josserand, Peillon, Pierre Faure, Chapuyset et Hardouin.

#### 2ème semestre

Beuchatton Germain  
Brachet Louis  
Capelin Honoré  
Carret Joseph  
Cayre Jacques  
Chantelauze Barthélemy  
Charpentier

Beuchatton Germain  
Brachet Louis  
Capelin Honoré  
Carret Joseph  
Cayre Jacques  
Chantelauze Barthelemy  
Charpentier

Chastaing Joseph  
 Cornille François  
 Couturier Jean-Baptiste  
 Durelle Claude  
 Duvergier Jacques  
 Guillet René  
 Lafontaine Jean-Baptiste  
 Laurent Jacques  
 Michel Edouard Adolphe  
 Peloux Claude  
 Perreyve Joseph  
 Pittion Hippolyte  
 Pouilly Albert  
 Revol Jean-Baptiste  
 Rougier Louis Auguste  
 Savoye  
 Sumian François  
 Vial Hippolyte  
 Villard Charles Joseph

Chastaing Joseph  
 Chevandier François René  
 Cornille François  
 Couturier Jean-Baptiste  
 Durelle Claude  
 Guillet René  
 Lafontaine Jean-Baptiste  
 Laurencey Philippe  
 Laurent Jacques  
 Marchand Jean-Marie  
 Michel Edouard Adolphe  
 Peloux Claude  
 Perreyve Joseph  
 Pittion Hippolyte  
 Pouilly Albert  
 Rebourcel Etienne  
 Revol Jean-Baptiste  
 Rougier Louis Auguste  
 Savoye  
 Sumian  
 Vial Hippolyte  
 Villard Charles Joseph

En 1ère de latin, Perreyve obtient le prix de diligence, car il a été six fois premier. Perreyve, Vial et Lafontaine obtiennent des premiers prix, Duvergier, Perreyve, Rougier et Laurent des deuxièmes prix, Revol, Duvergier, Laurent et Lafontaine des accessits. La classe compte 26 élèves dont 6 externes.

En 3ème de mathématiques, sur 29 élèves dont 6 externes, Couturier obtient le premier prix, Peloux le second prix, Vial et Marchand les accessits.

8) Classes de belles-lettres 1er cours et 2ème et 1ère de mathématiques.

Le programme de la classe de belles-lettres se fait sur deux ans. Les élèves doivent être capables de traduire couramment les auteurs latins, de composer en vers et en prose dans les langues française et latine. Pendant les deux années, les exercices consistent surtout en narrations, poésies et discours oratoires sur les sujets donnés par le professeur. En latin, les élèves travaillent sur la continuation des Guerres Puniqes de Tite-Live, des oeuvres de Tacite : Germanicus, Agrippine à Brindes, la vie d'Agricola, les Moeurs des Germains. On doit travailler aussi sur des oeuvres de Cicéron : les première et deuxième Catilinaires, le Pro Milone. Il faudra étudier aussi le sixième livre de l'Enéide de Virgile, en particulier les épisodes de Cacus, Nisus et Euryale, les funérailles de Pallas et le bouclier d'Enée. Il faudra s'intéresser à quelques chants de Lucrèce, en particulier le *Suava mari magno*, la description de la peste. On étudiera du Lucain : César passant le Rubicon, l'apparition de la patrie, la forêt de Marseille. Il ne faudra pas négliger l'*Ars Poetica* d'Horace. Tous ces morceaux choisis seront étudiés dans les conciones à *veteribus historicis excerptae*, et conciones à *veteribus poetis* par Noël et de Laplace. En français, les élèves étudieront Esther et Athalie de Racine, le Septième chant de l'Henriade de Voltaire, le Misanthrope de Molière, l'Art poétique de Boileau, Grandeur et Décadence des Romains de Montesquieu, les Oraisons funèbres de Bossuet pour la Reine d'Angleterre, pour la Duchesse d'Orléans et pour le grand Condé. On ajoutera les oraisons funèbres de Turenne et de Montausier de Fléchier, quelques éloges de Fontenelle au gré du professeur, l'éloge de Marc Aurèle par Thomas, le Petit Carême de Massillon, l'existence de Dieu de Fénelon, des Morceaux choisis de la Bruyère, les vues sur la Nature et quelques descriptions d'animaux de Buffon. Pour la poésie latine, on étudiera la prosodie

d'Olivet. On ajoutera les synonymes de Giard.

En 2ème et 1ère de mathématiques, les élèves apprennent les équations du premier et du second degré, des éléments de chimie et de minéralogie. Ils utilisent comme livres les dernières parties de la Géométrie et l'Algèbre de Lacroix.

Année scolaire 1803-1804.

1er semestre

Belles-lettres 1er cours

Clapisson Amédée Pierre

Georges Julien

Lescoeur Jean-Marie

Mermier Ennemond

Périsse Antoine

Petit Benoît

2ème de mathématiques

Blanchard Jean-Philibert

Clapisson Amédée Pierre

Collet Vincent

Dombey Philippe

Duleau Alphonse

Georges Julien

Mermier Ennemond Joseph

1ère de mathématiques

Frémion Félix

Lescoeur Jean-Marie

Petit Benoît

Périsse Antoine

On confond les deux classes de belles-lettres pour les prix du premier semestre. Lescoeur obtient le premier prix d'amplification française, Mermier le second. Il y a 6 élèves dont 5 externes.

En 2ème de mathématiques, sur 7 élèves dont 4 externes, Duleau obtient le premier prix, Dombey le second.

En 1ère de mathématiques, il y a seulement 4 élèves dont 3 externes. On en classe 3 sur 4. Frémion a le premier prix, Lescoeur le second et Périssé l'accessit.

#### 2ème semestre

##### Belles-lettres 1er cours

Clapissou Amédée Pierre  
 Dombey Philippe  
 Duleau Alphonse  
 Frémion Félix  
 Georges Julien  
 Hardouin Louis Eugène  
 Jossinet Jean-Baptiste  
 Lamotte-Fénélon François  
 Mermier Ennemond

##### 2ème de mathématiques

D'Apvrieux Hyacinthe  
 Dombey Philippe  
 Duleau Alphonse  
 Jossinet Jean-Baptiste  
 Lamotte-Fénélon François  
 Mermier Ennemond

##### 1ère de mathématiques

Blanchard Jean-Philibert  
 Clapissou Amédée Pierre  
 Collet Vincent  
 Georges Julien  
 Petit Benoît

En classes de belles-lettres, sur 9 élèves dont 2 externes, Hardouin obtient le premier prix de version, Duleau a le premier prix de discours oratoire, Lamotte-Fénélon, un accessit en version.

On ne fait pas la distinction entre la seconde et la première de mathématiques qui comptent 11 élèves dont 6 externes. Duleau obtient le premier prix, Dombey le second, Georges un prix

d'encouragement pour ses progrès dans la chimie.

Année scolaire 1804-1805.

1er semestre

Belles-lettres 1er cours

Barbier Jean-Marie  
Battur Bonaventure  
Berner  
Bonnevaux Claude  
Chapot André  
Dombey Philippe  
Gonnard Jean-François  
Gonnet Ambroise  
Hardouin Louis-Eugène  
Lamotte-Fénelon François  
Louet Jean-Baptiste  
Mandinély  
Marchand Jean-Marie  
Moncarville Gédéon  
Morand Aimé Jean-Jacques  
Pignatel Jean-Pierre  
Puthod Pierre-Philibert  
Reyre Clément  
Verand Jean-Marie

2ème de mathématiques

Battur Bonaventure  
Berner  
Bonnevaux Claude  
Capelin Honoré  
Gonnet Ambroise  
Louet Jean-Baptiste  
Mandinély Louis  
Morand Aimé Jean-Jacques  
Pignatel Jean-Pierre  
Puthod Pierre Philibert  
Marchand Jean-Marie  
Reyre Clément  
Verand Jean-Baptiste

1ère de mathématiques

Barbier Jean-Marie  
Dombey Philippe

Duleau Alphonse  
Lamotte-Fénélon François  
Mermier Ennemond

Avec 19 élèves dont 4 externes, la classe de belles-lettres 1er cours est une classe faible. Il y a sans doute plusieurs explications. Il a été difficile dans les débuts du lycée de répartir les élèves par classe. Il ne faut pas s'étonner qu'ils aient de la peine à suivre. De plus, les parents sont intervenus pour que leurs enfants suivent les cours sans en avoir le niveau. Ainsi, on peut constater que la mémoire est peu cultivée, que les notions sur la poésie et sur l'art oratoire sont peu étendues. Le professeur Sanchamau s'est retiré lors de l'examen. Les élèves ont été gênés par son absence. Des élèves comme Morand et Hardouin se sont distingués. Lescœur obtient deux premiers prix, Battur et Chapot obtiennent les deux autres. Hardouin obtient trois seconds prix, Morand obtient le 4ème. Obtiennent des accessits, Dombey, Moncarville, Battur, Morand, Barbier et Chapot.

En 2ème et 1ère de mathématiques, les élèves sont sérieux et travaillent bien. Barbier obtient le premier prix et Dombey l'accessit. Battur obtient le premier prix et Mermier l'accessit. Les deux classes comptent 18 élèves dont 4 externes

#### 2ème semestre

##### Belles-lettres 1er cours

Battur Bonaventure  
Berner  
Bonnevaux Claude  
Bremond Dominique  
Capelin Honoré

##### 2ème de mathématiques

Bremond Dominique  
Chapot André  
Chapuyset Bonaventure  
Dechez Denis  
Faure Alexandre

Chapot André  
Chapuyset Bonaventure  
Chevandier François René  
Dechez Denis  
Faure Alexandre  
Faure Pierre  
Gonnet Ambroise  
Hachin-Courbeville Pierre  
Hardouin Louis Eugène  
Josserand Philippe  
Lavaure Pierre  
Leroy Amable Philibert  
Louet Jean-Baptiste  
Mandinély Louis  
Marchand Jean-Marie  
Moncarville Gédéon  
Morand Aimé Jean-Jacques  
Pignatel Jean-Pierre  
Raclet Jean-Marie  
Reyre Vincent  
Rochas  
Varenard Joseph  
Verand Jean-Marie

Faure Pierre  
Gonnet Ambroise  
Hachin-Courbeville Pierre  
Hardouin Louis Eugène  
Josserand Philippe  
Lavaure Pierre  
Leroy Amable Philibert  
Louet Jean-Baptiste  
Marchand Jean-Marie  
Rochas  
Varénard Joseph

#### lère de mathématiques

Battur Bonaventure  
Berner  
Bonnevaux Claude  
Capelin Honoré  
Mandinély Louis  
Mermier Ennemond  
Morand Aimé Jean-Jacques



Reyre Clément  
Verand Jean-Marie

La classe de belles-lettres 1er cours compte 28 élèves dont 5 externes. Battur obtient le premier prix de version, Louet celui de vers latins, Hardouin celui de narration et Morand celui de poésie française. Chapot, Battur, Vérant obtiennent les seconds prix. Obtiennent des accessits, Lavaure, Hardouin, Alexandre Faure, Morand et Moncarville.

En 2ème de mathématiques, Jossierand obtient le premier prix, Pierre Faure le second et Louet l'accessit.

En 1ère de mathématiques, Mandinély, Battur et Mermier étaient d'égale force. On les a départagés par le sort. Ainsi Mandinély a obtenu le premier prix, Battur et Mermier le second. Les deux classes de mathématiques comptent 25 élèves dont 5 externes.

9) Classes de belles-Lettres 2ème cours et mathématiques transcendantes.

Les élèves suivent la classe de belles-lettres 2ème cours et le 1er cours de mathématiques transcendantes. Ils doivent apprendre l'application du calcul différentiel et intégral à la géométrie et aux courbes, l'application de la géométrie à la levée des plans et des cartes géographiques.

Année scolaire 1803-1804.

1er semestre

Belles-lettres 2ème cours

Mathématiques transcendantes  
1ère année

Blanchard	Officiellement aucun
Collet Vincent	ne suit ce cours mais
Desavinières François-Simon	nous pensons que Roux
Guy Victor	donne des cours aux
Maille Vincent	meilleurs de la classe

En classe de belles-lettres 2ème cours, Collet obtient le 1er prix de version, Desavinières le 1er accessit, et Guy le 2ème. Il y a 5 élèves qui sont tous externes.

#### 2ème semestre

Blanchard Jean-Philibert	Fremion Félix
Collet Vincent	Lescoeur Jean-Marie
Chapot André	Périsse Antoine
Guy Victor	
Lescoeur Jean-Marie	
Périsse Antoine	
Petit Benoît	

En classes de belles-lettres, Collet obtient les premiers prix de version et de narration, Petit et Chapot des accessits. Sur 7 élèves, il y a 6 externes.

En mathématiques transcendantes, Frémion obtient le 1er prix de mathématiques pures, Lescoeur le 1er prix de mathématiques appliquées, Périsse le 2ème prix de mathématiques pures et l'accessit de mathématiques appliquées. Il y a seulement 3 élèves dont 1 externe.

Année scolaire 1804-1805.

Belles-lettres 2ème cours

mathématiques transcendantes  
1er cours

Battur Bonaventure

Lescoeur Jean-Marie

Chapot André

Lescoeur Jean-Marie

Mermier Ennemond

Pignatel Jean-Pierre

La classe de belles-lettres 2ème cours est une classe faible. les élèves n'ont pas pu répondre sur certaines parties du programme. Battur s'est distingué dans une traduction d'un morceau d'Horace. Lescoeur obtient les premiers prix de narration et de version, Chapot, qui se trouve aussi en belles-lettres 1er cours, un premier prix de vers latins et le premier accessit de version, Battur obtient un premier prix de thème, un premier accessit en vers latins. Il y a 5 élèves dont 1 externe.

Il n'y a pas d'examen pour la classe de mathématiques transcendantes, car il y a seulement 1 élève qui est externe.

#### 2ème semestre

Battur Bonaventure

Barbier Jean-Marie

Dombey Philippe

Dombey Philippe

Hardouin Louis Eugène

Lamotte Fénelon François

Lamotte-Fénélon François

Lescure Auguste Joseph

Pignatel Jean-Pierre

Pignatel Jean-Pierre

En classe de belles-lettres 2ème cours, Battur obtient le 1er prix de version, le 2ème prix de narration, Hardouin qui suit aussi le 1er cours, le 1er prix de narration et le 1er accessit de vers latins. La classe compte 5 élèves dont 1 externe.

En mathématiques transcendantes, Dombey et Lescure sont ex-aequo en mathématiques pures et en mathématiques appliquées. On tire au sort pour leur attribuer chacun un prix. Pignatel obtient le 2ème prix de mathématiques pures. Il y a seulement 5 élèves dont 1 externe.

Le 2ème cours de mathématiques transcendantes permet aux élèves d'apprendre l'application du calcul différentiel à la mécanique et à la théorie des fluides, les principes généraux de la haute physique, spécialement l'électricité et l'optique. Nous pensons que durant l'année scolaire 1803-1804, aucun élève ne suit ce cours. L'année scolaire suivante permet à Barbier de présenter le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique, donc il suit les 1er et 2ème cours de mathématiques transcendantes.

Ainsi, nous avons essayé d'étudier l'organisation des classes durant les années 1803-1804 et 1804-1805. Nous confirmons l'importance des effectifs dans les petites classes. Les classes de 6ème de latin et de 6ème de mathématiques sont essentielles. Les élèves organisent leur scolarité autour de ces deux pôles avec des étapes bien déterminées. Les élèves modestes s'arrêtent en 3ème de latin. Les moyens vont jusqu'en 3ème de mathématiques. Peu vont au-delà de la 1ère de mathématiques qui joue ainsi le rôle d'une terminale. Certains s'attardent en belles-lettres. Ils se destinent à des carrières juridiques et renforcent les bases nécessaires à leurs futures études. Ils restent parfois trois ans. Enfin, la classe de mathématiques transcendantes est la seule classe préparatoire à l'Ecole Polytechnique.

Les scolarités sont donc diverses et assez bien caractérisées selon les orientations voulues. Pour cette raison, on ne respecte guère les normes officielles, ce qui multiplie les difficultés de l'étude et aussi les risques d'erreurs d'autant plus que les palmarès

et les exercices publics font de nombreuses confusions.

Chapitre V : Le contenu des études et la vie quotidienne des élèves.

Malgré le silence de nos sources, nous nous sommes attaché à présenter les divers types d'exercices faits par les élèves. Nous les avons suivis dans leur vie quotidienne, tout en déplorant cette fois l'absence totale d'informations (1). Enfin, nous avons essayé de faire un bilan sanitaire.

### 1) Le contenu des études.

A la suite de la pauvreté de nos sources, nous n'avons pas à notre disposition des devoirs d'élèves qui nous auraient permis de préciser leur niveau et les exigences des professeurs. Les meilleurs devoirs de la classe de belles-lettres sont publiés dans les comptes rendus des prix. Mais nous n'en avons aucun de mathématiques. Nous regrettons de n'avoir pas pu consulter la bibliothèque du Lycée Ampère. Versée à la Bibliothèque municipale de Lyon, elle attend, depuis plusieurs années, d'hypothétiques crédits qui permettront de l'installer. En attendant, il faut se contenter de signaler son existence (2). Nous espérons trouver quelques livres scolaires de l'époque. Annotés, ils auraient pu nous donner de précieuses indications. Mais pour notre étude, nous avons retenu un exercice de thème latin et un exercice de discours fictif.

Le proviseur Coster cherche à attirer des externes au Lycée de Lyon. Il fait publier dans le Bulletin de Lyon du 5 Floréal an XII (25 avril 1804), les thèmes latins de l'externe Blanchard et du pensionnaire Mermier, composés à l'occasion des prix du premier semestre. Certes, les classes de mathématiques, écrit-il, ne m'offrent rien à mettre sous les yeux de vos lecteurs... mais voici deux compositions qui semblent promettre aux amateurs de la belle latinité, le retour parmi nous de la langue de Cicéron et de Tacite.

#### A) L'exercice de thème.

Le professeur de belles-lettres Daburon dicte le thème suivant :



César avait franchi le sommet des Alpes, l'esprit violemment agité, le coeur plein de la guerre future. A peine fut-il arrivé aux bords du Rubicon, un fantôme lumineux et d'une grandeur effrayante, lui apparut pendant la nuit : c'était l'image de la patrie. Elle était tremblante et consternée. De son front couronné de tours, les débris de ses chevaux blancs tombaient épars sur ses membres dépouillés. Immobile devant lui, elle prononce ces paroles entrecoupées de gémissements : Où allez-vous, Romains ! où portez-vous mes enseignes ! Si vous êtes justes et citoyens, arrêtez : un pas de plus serait un crime.

Composition de l'élève externe Blanchard.

Vehementer perturbatus, futurumque bellum animo volvens, jam summus Alpes, superârat cursu Caesar. Ut perventum est Rubiconis ad ripas, apparuit ei, noctu, (imago patriae) spectrum rutilans, horrendum, ingens. Pavore horroreque trepidabat. Turrigerâ à fronte, canorum reliquiae tristes, per membra nuda immissae, pendebant. Coram eo immotum, interrupta singultibus illa fatur : Quo ultrâ, Romani, tenditis? Quo vexilla mea fertis? Si aequi, si cives, sate : passum addere nefas est.

Composition de l'élève Mermier, pensionnaire.

Vehementer animo motus, futurumque bellum volvens, Caesar Alpium juga transcenderat. Ut ad Rubiconis aquas vetum est, ei per noctem, instar lucidi ingentisque simulachri, trepidantis afflictâeque occurrit patriae imago. E turrîtâ fronte, cana caesaries, per nudos artus, effusa scissaque fluebat. Coram Caesare stat immobilis, gemitibusque interrupta haec verba mittit : Quo tenditis, Romani? Quo mea signa fertis? Si justî civesque sitis, sistite cursum. Nam ultrâ pergere, scelus esset.

LA QUALITE DES TRADUCTIONS.

A première vue, ces deux thèmes (3), révèlent une excellente connaissance de la langue latine mais plus particulièrement de la poésie, alors que le texte du thème se présente sans prose, sans signature, apparemment fabriqué ad usum discipuli. Or Blanchard et Mermier usent de tournures poétiques (*volvens animo, caesaries*), d'épithètes virgiliennes imitées des épithètes épiques homériques (*horrore*), d'archaïsmes (*fatur*), de rythmes ternaires (*rutilans, horrendum, ingens*). Le lycéen d'aujourd'hui donnerait *horribilis* pour *horrendus*, calquant le français plutôt que de retrouver le sens exact. La nécessaire transcription des noms abstraits du français en tournures avec adjectifs est correctement effectuée : les sommets des Alpes = "*summas Alpes*". "Grandeur effrayante" est rendue par un seul vocable, très judicieux : "*ingens*" ; une certaine science, enfin, de la place des mots : "*turrigera è fronte*".

En revanche, la coordination des phrases semble peu travaillée : il y a parataxe, et non syntaxe ; aucun mot de liaison, une seule conjonction de subordination : un *ut* temporel. C'est tout à fait anti-cicéronien. Un correcteur, *hic et nunc*, espérerait une transcription du style direct en style indirect, au subjonctif, avec tous les délicats problèmes de la concordance des temps, ne serait-ce que pour faire la démonstration de la virtuosité grammaticale.

Le 1er thème a plus de tenue, de rythmes, et un sens plus grand de la mentalité romaine : *nefas*, plus religieux que *scelus* (civil) ; *fatur*, dont la pompe convient à une allégorie ; la rhétorique : "*si boni, si cives*," avec ellipse du verbe et l'anaphore de *si*, est bien maîtrisée.

Le 2ème thème calque davantage : "*esset*" subjonctif pour le conditionnel "*serait*" alors que "*est*" peut avoir ce sens conditionnel. La traduction est moins fluide et aisée. Le pluriel "*gemitibus*" est peut-être douteux.

Cet exercice s'oppose à deux critères fondamentaux du thème latin à notre époque.

-Le critère de pureté classique qui exclut la langue impériale, ou archaïque, ou poétique et restreint le " bon" latin à Cicéron (et encore celui des Discours, et non des Lettres trop familières) et à César, malgré " son aridité de pète-sec", selon la formule de Huysmans, ou justement à cause d'elle. En 1804, la poésie n'est pas encore frappée d'ostracisme.

-Le critère de la construction. Ici la qualité de subtilité, de justesse, de coloration du lexique surtout paraît fondamentale. Ce n'est pas un exercice de logique.

#### OBJECTIF PEDAGOGIQUE.

Le choix d'une allégorie doublée d'une proposopée relève d'une image traditionnelle de Rome, presque exclusivement inculquée : la Rome guerrière, l'obsession de la virtus, la pietas envers la patria, la fusion du civique et du civil. On pourrait donc penser que le professeur a voulu donner en modèle cette image de Rome facilement transposée en une image de la France qui assurerait ainsi la continuation.

#### RETROVERSION DES ELEVES OU VERSION DU PROFESSEUR.

Une étude plus approfondie permet de reconnaître qu'il s'agit en fait d'une traduction d'un extrait de la Pharsale de Lucain (Livre I, vers 183 à 192). Ce genre d'exercice, rétroversion, est très pratiqué. La transcription en prose de textes poétiques est recommandée par Quintilien et la pratique courante de textes fameux comme celui du passage du Rubicon, sur toutes les formes : traduction, rétroversion était la base de l'enseignement des lettres anciennes, employée aussi bien par les Jésuites (4) que par les Oratoriens. Beaucoup de formules identiques tendent à faire accroire que

Blanchard et Mermier ont eu déjà en mains le texte de Lucain : "superare cursu" ; "animo motus" ; "bellum futurum" ; "imago patriae trepidantis" ; "turrigerà" ; " ut perventum est" ; "cana caesaries " ; "quo tenditis " ; "quo mea signa fertis". L'externe a pu consulter les sources, ce qui expliquerait la meilleure qualité imitative de son thème. Le pensionnaire a pu travailler sur un texte remanié par son professeur. Cet exercice de rétroversion, exercice élémentaire, a les honneurs de la publication car le lecteur formé de la même façon goûte le plaisir subtil de la " reconnaissance " et de la " variation sur un thème connu."

Le professeur a proposé sa traduction. Le corrigé ne lui posera donc aucun problème car le correcteur se confond avec l'écrivain. Serait-ce avoué ? Sans doute. A cette époque, on ne craignait pas les accusations de plagiat, et de paresse, mentalité qui paraîtrait absurde à Daburon. La nature de celui-ci présente quelque intérêt. Il prend beaucoup de libertés avec le texte. Il y a des lacunes. Ainsi gelidas (glaciales), pourtant pittoresque, disparaît. Parvi, duci, animo sont traduits par deux mots. On peut aussi s'étonner qu'adstare, se tenir debout, soit remplacé par l'image des cheveux épars. Nudus est bien plus cruel et expressif que "dépouillé." Le chiasme avec antithèse ombre-lumière (imago clara per obscura noctem) est perdu corps et biens. " Immobile devant lui " est de pure invention (pourquoi la Patrie est immobile devant l'aspirant empereur qu'est César? Le professeur penserait-il au 18 Brumaire ?). " Justi " pour " justes " est à la limite du faux sens : il ne s'agit pas de sagesse et de justice morales. La Patrie s'interroge sur la légitimité de la marche sur Rome (jus signifie : le droit de). Le rythme en revanche se veut plein d'effets, avec des ruptures, une dramatisation des effets, un suspense. "C'était l'image de la patrie ", phrase complète, et non simple opposition ; dans le texte latin, la solution à l'énigme de l'apparition n'est pas différée en fin de phrase. Les premiers mots constituent un alexandrin. " Un

pas de plus serait un crime" pour "huc usque licet" est un bel octosyllabe qui fait un sort excessif à un " licet" assez neutre, et précipite le discours dans le registre du tragique. Visiblement, le professeur a pris à coeur et redonné une sève nouvelle à cet extrait de Lucain. Le choix n'en paraît ni anodin, ni innocent politiquement. S'y rencontrent le goût d'une rhétorique un peu mélodramatique et la conscience de la gravité de la situation, nourri peut-être d'une réflexion sur le retour cyclique des Empires. Ainsi l'oratorien Daburon, l'ancien professeur d'Ampère, propose-t-il à ses élèves sa version et leur fait faire en retour un exercice de thème, exercice élémentaire, mais aussi celui de version et de rétroversion.

#### B) Le discours fictif.

Le 19 pluviôse an XII (9 février 1804), le proviseur Coster (5), interpelle les Rédacteurs du Bulletin de Lyon. Il faut m'aider, écrit-il, à exciter l'émulation entre nos élèves, en mettant le public dans notre confiance sur ceux qui nous paraissent de la plus belle espérance. M. Daburon a donné deux sujets de composition qui lui ont paru d'un grand intérêt : César à son armée, avant la bataille de Pharsale ; Marius sur les ruines de Carthage. Or le professeur, insiste le proviseur, n'a rien dicté, rien corrigé. Il faut insérer dans le Bulletin les deux ouvrages de nos jeunes auteurs. Ils ne s'attendent pas à cette publicité. Et, qui plus est, ce sont des externes.

César à son armée, avant la bataille de Pharsale, par Lescoeur.

Plus j'envisage, soldats, les causes de cette guerre, et la nécessité à laquelle nous sommes réduits, plus j'espère que ce jour sera le dernier de la servitude, et que Rome enfin délivrée de ses tyrans, goûtera désormais les douceurs d'une liberté pour laquelle elle versa tant de larmes. C'est ici, c'est sur ce champ de bataille,

Romains, que vous allez décider du sort de vos femmes et de vos enfants ; c'est ici que vous allez ou délivrer votre patrie, ou la plonger dans un éternel esclavage. Et vous, Gaulois, vous mes compagnons fidèles (sic), c'est ici que vous mettrez le comble à votre gloire, ou que vous perdrez en un instant, ce qui, dans l'espace de tant d'années, vous coûta tant d'efforts, tant de dangers, tant de pénibles travaux. Il n'est pas besoin de vous représenter combien la victoire vous est nécessaire ; vous le savez, Soldats, et votre expérience dans l'art de la guerre ne me permet pas d'en douter, vous savez que le moindre désavantage vous enlève à la fois vos ressources, vos moyens, et la gloire qui vous est acquise. Mais ce n'est pas sur ces motifs que se fonde ma confiance ; je ne me repose que sur votre courage, sur les services que vous m'avez rendus, sur l'attachement que vous avez toujours témoigné pour mes intérêts. Il me serait affreux, je l'avoue, de voir mes espérances s'évanouir, lorsque je touche au moment heureux où je pourrai récompenser à mon gré votre constante fidélité. Mais loin de moi une crainte si mal fondée ! Et qu'est-ce, en effet, que cette armée que vous allez combattre ? Qu'est-ce autre chose qu'un amas confus de presque tous les peuples de la terre ? Sans attachement pour le parti qu'ils ont embrassé, ils le défendront sans courage, ils fuiront sans résistance, et le moindre revers les désunira aussi facilement qu'un succès les rassemble. Si parmi eux se trouvent quelques Romains, ce ne sont que des vieillards sans force ou des jeunes gens sans valeur, que la crainte de la mort chassera devant vous comme de vils troupeaux. Il suffit pour les mettre en fuite, de présenter à leur visage vos épées déjà teintes du sang de leurs compagnons. Telle est, braves Guerriers, telle est l'armée que vous avez à combattre. Pourriez-vous ne pas la vaincre, vous qui avez en partage la vigueur, le courage, et ce qui l'emporte sur tout le reste, la faveur des dieux immortels ! Car les succès éclatans qui ont accompagné nos armes, prouvent assez

qu'ils nous protègent ; et si dernièrement ils accordèrent à Pompée un faible avantage, n'en doutez pas, Soldats, c'est pour vous le livrer plus sûrement, en lui inspirant en lui-même une aveugle confiance. Il est fier de sa victoire ; il s'imagine pouvoir vous vaincre ici avec autant de facilité qu'à Dyrrachium...A ce nom funeste, je ne sais quelle fureur me transporte : je crois voir encore nos drapeaux couverts de sang de nos malheureux compagnons ; nos soldats trahis, désarmés, victimes de la fureur du lâche Labiennus, égorgés sans résistance.

Amis, vous frémissiez à ce souvenir ; hé bien, allez laver dans le sang de ces barbares la honte imprimée à votre nom ; vengez, vengez la mort de vos compagnons, leurs mânes irrités vous appellent à la vengeance ; courez immoler leurs bourreaux ; allez venger vos femmes, vos enfants, votre patrie trop longtemps la victime d'une guerre sacrifiée ; et que Rome, délivrée par vous des tyrans qui voulaient l'opprimer, vous doive sa conservation, sa liberté, son bonheur.

Marius sur les ruines de Carthage, par Vincent Collet.

Monologue

Te voilà donc, Marius, sur les ruines de Carthage! O vicissitude des choses humaines ! Cette ville fut détruite pour avoir été la rivale de Rome ; je vais succomber pour avoir été le rival de Sylla. Sylla...à ce nom je frissonne d'horreur. Quoi ! ennemi implacable, quelle rage te fait donc déchirer ta patrie? Mânes des Carthaginois, applaudissez : Scipion a renversé Carthage ; Sylla renverse Rome. Jouissez, hélas, de ce spectacle. Le barbare, à la tête d'une armée, entre dans ses foyers. L'ambition, la jalousie le dévorent ; la cruauté, la tyrannie l'accompagnent. Il ne respire que les meurtres, les pillages ; il ne craint ni la honte ni les remords. Déjà il proscrit ses concitoyens, distribue leurs terres à ses satellites ; déjà il fait massacrer mes partisans. La liberté est

noyée dans des flots de sang ; la nature en frémit. Jouissez, mânes des Carthaginois ! Ces horreurs ne sont encore que le prélude d'autres horreurs. Bientôt il anéantira jusqu'au nom de ceux qui vous anéantirent ; il n'arrêtera ses coups que lorsqu'il ne saura où les porter ; et si vous voyez l'infortuné Marius assis sur les ruines de Carthage, bientôt vous verrez le criminel Sylla assis sur les ruines de Rome.

O bizarre Fortune! Ne travailles-tu à nous élever que pour nous précipiter de plus haut! Contemple ton ouvrage. Les décombres de la ville la plus florissante supportent les restes de l'homme le plus puissant. Trois fois, Carthage fut la maîtresse absolue d'une vaste mer ; trois fois Marius commanda au plus grand des peuples. Les flottes, les trésors, tout était fait pour Carthage ; les barbares, les rois, tout pliait sous Marius ; et bientôt, incompréhensible Déesse, qui te joues des grands hommes et des grands empires, par un de tes revers, Carthage tombe pour la gloire de Rome, Marius est exilé pour sa honte. Rome elle-même devient la proie des Sylla. Tristes et frappans exemples de l'inconstance du sort !

Infortuné Marius ! Etait-ce là ce que te présageait le destructeur de Carthage? Prêt à finir sa carrière, voilà, dit-il, en frappant sur mon épaule, voilà peut-être mon successeur. Ma noblesse consistait dans mes lauriers, dans mes cicatrices, et non dans les triomphes ni les consulats de mes ancêtres. J'étais bon citoyen, bon guerrier, je voulais le bonheur, l'indépendance du peuple ; j'ai vaincu les Gétules, taillé en pièces les Gaulois, triomphé de Jugurtha : et maintenant j'essuie un honteux exil ! et je ne suis point indigné alors que je ne suis point coupable ! Ah! Patrie, ne m'as-tu donné le jour que pour me donner la mort ! Ne suis-je donc banni que pour avoir voulu que tu fusses libre ! Mais non, tu es dans l'esclavage ; tu es impuissante. Une autre cause de tes maux et les miens : Sylla est l'ennemi de Rome et de Marius.



Oui, Sylla, c'est toi qui m'arrachas les armes, qui m'exilas, me plongeas dans un marais, me chargeas de chaînes, voulus me faire égorger. C'est toi qui ravages le territoire de la république, massacres ses soutiens, anéantis sa puissance, effaces sa liberté. C'est dans ton sang, tigre odieux, que je veux laver tant de forfaits. Non, l'impunité n'est pas faite pour de tels crimes. La vertu ainsi outragée doit trouver des vengeurs. Courons aux armes. Quand le sort est injuste, tout courroux est légitime. Contre un tyran il n'est rien qu'on ne doive employer. Les dieux, je crois, suscitent en moi ces transports. Tremble, Sylla! tremblez, lâches ennemis ! le théâtre de votre rage va l'être de votre tourment. Puissé-je, monstres insatiables, asseoir la Liberté sur vos cadavres palpitans ! Je cours vous anéantir, sauver Rome, venger l'univers. Afrique, mon asile, je te quitte pour aller exterminer Sylla. Italie, ma patrie, je te rejoins : mais c'est pour purger la nature. Dieux immortels, secondez-moi : la vengeance ou la mort, voilà le dernier cri de Marius.

Le discours fictif est la base de l'enseignement préconisé par les Anciens et défini dans les moindres détails par Quintilien dans l'Institution Oratoire (6). A Rome, on suivait successivement deux degrés d'instruction, celui du grammairien et celui du rhéteur (7). Le premier apprend à l'enfant à parler, à lire et à écrire. Il lui fait étudier la grammaire, soit pour la morphologie, soit pour la syntaxe. Par la suite, il lui fait lire et commenter les poètes. Le second doit apprendre à l'adolescent à bien parler. Pour cela, il lui propose toute une série d'exercices écrits. Ensuite, il le fait travailler sur la déclamation, sur les controverses et sur les suasoirs. Ces procédés sont la base de l'enseignement des rhéteurs. Le côté factice et fastidieux est déjà dénoncé par Juvénal dans la satire VII. C'est aussi le fait de l'histoire depuis Thucydide où l'on fait tenir de temps en temps aux moments

critiques des propos significatifs aux héros historiques qui résumant une situation, la fixent sous une forme éminemment familière aux habitués de l'agora ou du forum. Ainsi, dans les deux discours présentés, tout est-il artifice ; il n'y a aucune nouveauté. Le sujet est un lieu commun rebattu et le professeur a des corrigés tout prêts, que les élèves connaissent. Ainsi, tout au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, paraissent des répertoires des sujets données. L'élève se contentait d'apprendre une série de techniques qu'il appliquait strictement. Sa formation consistait donc à bien appliquer les formules.

Parmi les nombreux manuels édités à cet usage, nous avons choisi celui de Jules Amable Pierrot. Né à Paris, le 19 novembre 1792 (8), il est élève à l'Ecole Normale en 1810. Il débute comme maître de conférence à l'Ecole Normale en 1812. Il est nommé agrégé professeur et censeur adjoint au Lycée Bonaparte le 31 janvier 1814 mais mis en non activité d'octobre 1815 jusqu'en avril 1816. Il est nommé agrégé de 3<sup>ème</sup> au Collège royal de Lyon le 11 octobre 1817 (9), puis agrégé de rhétorique le 10 novembre de la même année. Il quitte Lyon pour être nommé professeur titulaire de rhétorique au collège Bourbon le 6 octobre 1819. Il exerce parallèlement la fonction de professeur suppléant d'éloquence à la Faculté des lettres. Mis en non activité en 1822, il est chargé de la rhétorique au Collège Charlemagne de 1824 à 1825 et du Collège Louis-le-Grand de 1825-1828. Il est nommé professeur titulaire de rhétorique au Collège Louis-le-Grand le 11 novembre 1828. Il termine sa carrière comme proviseur au Collège royal de Louis-le-Grand du 16 août 1836 au 5 février 1845 (10). Il meurt le 5 février 1845. Notre choix s'est donc porté sur un ancien professeur du Collège royal de Lyon. Il a travaillé avec Idt. Sans doute les deux hommes étaient-ils en mauvais termes, car Idt ne supportait pas la présence d'un agrégé professeur qui lui amputait une partie de son traitement. Jules Amable Pierrot, publie un

ouvrage intitulé "Choix de Compositions françaises et latines ou narrations, scènes, discours. Lieux communs, développements historiques, vers latins des meilleurs élèves de l'université moderne avec les matières ou les arguments." Dans son avertissement, l'auteur a le soin d'indiquer que les compositions publiées n'ont jamais été corrigées. Tout appartient aux élèves, jusqu'aux notes attachées à quelques pièces.

Le choix des discours répond à des critères historiques. Ainsi l'élève compose sur des sujets d'histoire ancienne, grecque et romaine. Il y a un sujet sur Marius, les femmes Cimbres à Marius (102 avant Jésus-Christ) de l'élève E. B. du Collège royal Louis-le-Grand (11), mais pas de sujet sur César. Un dernier texte d'histoire romaine est datée de 530 après Jésus-Christ. Ensuite, l'élève travaille sur l'histoire moderne qui traite des sujets divers jusqu'à la Révolution. En comparant les divers textes donnés par Jules Amable Pierrot ou par Daburon, on ne peut que constater l'étrange parenté. Les sujets qu'ils donnent font toujours référence à l'Antique et utilisent toujours les procédés de la controverse, du suasoire et de la déclamation. Juvénal, dans sa 7ème satire, nous résume bien les procédés : " Hannibal, quel que soit le sujet dont celui-ci délibère, doit-il, après Cannes, marcher sur Rome ou bien, rendu prudent par les pluies et les coups de tonnerre, va-t-il faire demi-tour à ses cohortes trempées par l'orage ? " C'est un monde de la parole persuasive, sonore et garantie par sa fidélité à la source antique, à l'usage d'un monde fabriqué dans ce moule. L'écrit n'est que le support de cette parole. Il semble que ce type de formation ait continué longtemps. Mais il y a eu un certain moment (12), une rupture provoquée peut-être par l'enseignement de masse. S'est établie une distorsion entre un public culturel modifié, qui n'est plus porteur, et un enseignement littéraire s'appuyant sur des données anciennes. Cette rupture, pourtant prévisible, explique les nombreuses nostalgies (13) et les discours

vengeurs de celles ou de ceux formés à cette école. L'histoire libérée de ce discours contraignant et moralisateur, détermine ses propres finalités. On peut penser de même pour l'enseignement du français, libéré de l'emprise du latin, et pour celui du latin, libéré lui aussi de règles factices, datant de l'enseignement gréco-romain, dénoncé par Juvénal. Ce dernier apparaissait comme un dangereux novateur aux yeux de nos contemporains. On comprend aussi que l'enseignement des mathématiques, n'obéissant pas à ces contraintes, paraissait si novateur. Il ne faut pas s'étonner des réactions des administrateurs. A leurs yeux, il fallait le limiter au maximum. On devait le réserver à une minorité, sans doute aux futurs polytechniciens, peut-être à quelques élèves doués. C'est en ce sens que le proviseur Louis Nompère de Champagny réduira à la portion congrue, l'étude des mathématiques.

Ainsi pensons-nous que la formation des élèves obéissait aux mêmes règles que celles des collèges et l'Oratorien Daburon pouvait croire qu'il enseignait toujours au Collège de la Trinité et non au Lycée de Lyon.

## II) La vie des élèves.

Nous ne disposons pratiquement d'aucun renseignement sur elle. Cependant, les règlements de l'époque s'appliquaient à tous les lycées. De plus, en nous servant de quelques informations, nous pouvons essayer de regrouper quelques indications.

### A) L'Organisation de l'année scolaire.

D'après l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802), les vacances sont fixées officiellement du 1<sup>er</sup> fructidor (19 août) au 15 vendémiaire (7 octobre). Mais, pour déterminer le nombre de jours de travail, nous devons prendre

en compte les dates indiquées par les exercices publics et les ouvertures solennelles. La rentrée de l'année scolaire de 1803-1804 se fait le 22 vendémiaire an XII (15 octobre 1803). Les exercices publics de l'année scolaire 1803-1804 se déroulent du 12 thermidor (31 juillet 1804) au 26 thermidor (14 août) ; la distribution solennelle des prix a lieu le 29 thermidor an XII (17 août 1804). Pour l'année 1804-1805, la rentrée scolaire se fait le 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804) tandis que les exercices publics se déroulent du 12 thermidor (31 juillet) au 25 thermidor (13 août), et la distribution des prix a lieu le 29 thermidor an XIII (17 août 1805). Les élèves ne travaillent plus au moment des exercices publics. D'ailleurs ils en profitent pour organiser des chahuts. Nous prendrons comme références les exercices publics et les rentrées officielles. Les deux années scolaires sont donc respectivement de 290 jours et de 296 jours. Bien entendu les élèves ne travaillent pas les dimanches et les jours de fêtes. Il faut compter 44 dimanches, ce qui donne respectivement 246 et 252 jours. Il faut compter de 10 à 15 jours de fêtes et nous obtenons un total de 236-231 jours pour la première année et de 245-250 pour la seconde année.

L'année scolaire elle même est subdivisée en deux semestres. Le 1er semestre se déroule de la mi-octobre au début mars ; le second semestre de début mars à la fin de juillet. Les semestres sont donc bien équilibrés, puisqu'ils totalisent environ 145 jours chacun. Le premier semestre se termine par des examens couronnés par une distribution des prix. Il n'y a aucune cérémonie officielle. Pour rehausser le prestige du lycée, le préfet préside cette distribution et achète des livres. Le second semestre se termine par les exercices publics. D'après l'arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1803), les élèves sont interrogés en public et en présence des membres du Bureau d'administration, sur les matières travaillées durant toute l'année. Sous le provisorat de Coster, on

interroge n'importe quel élève, même ceux qui ont obtenu de mauvais résultats. Nous n'avons aucun renseignement sur le déroulement mais nous pensons que les professeurs entraînaient longuement ceux qui étaient interrogés pour éviter les mauvaises réponses. Malgré tout, il y a dû avoir quelques accrocs. Pour cette raison, par la suite, on n'interrogera que les bons élèves.

La distribution solennelle des prix est strictement réglementée. On espère ainsi lui donner le faste nécessaire. Elle est présidée par le préfet en 1804 ou, à la suite de son absence, en 1805, par le conseiller de préfecture exerçant par interim les fonctions de préfet. Le vice-président est le premier président de la Cour d'appel. Ces personnalités sont entourées des autres membres du bureau. Les autorités militaires administratives et religieuses sont aussi représentées. La distribution solennelle, se tient dans la salle de la bibliothèque publique, sans doute en présence de Delandine. On groupe les autorités dans une enceinte, probablement sur une estrade. Les élèves sont rangés des deux côtés de cette enceinte. Leurs familles, des personnes amies et des gens du quartier sont au fond.

La distribution solennelle se déroule selon un cérémonial précis. Le proviseur, en tant que secrétaire du Bureau et responsable du lycée, ouvre la séance par un discours. Coster se veut d'être à la hauteur de sa réputation. Il fait donc de longs discours, bourrés de citations, qui démontrent à tous ses qualités littéraires. Cependant, il ne craint pas d'évoquer les problèmes du lycée, même si le préfet marque son mécontentement. Ce dernier, à son tour, prend la parole. Il est plus bref, se contente de louer l'institution scolaire et de s'adresser aux différents groupes présents. Le conseiller de préfecture sera encore plus bref. Il est vrai que le discours de Coster en 1805 est très long.

Ensuite, on procède à la distribution elle-même. Le proviseur fait l'appel nominal des élèves compris dans la liste de

distribution, demeurée en principe secrète. L'élève proclamé pour un premier ou pour un second prix, se rend auprès du censeur Apert. Celui-ci le présente au président, puis à son professeur. Le président ou une personne désignée par l'élève, le couronne. Le professeur remet le prix. L'élève reçoit de l'un et de l'autre l'accolade (14). Il est conduit sur un estrade en face de l'assemblée, où vont se ranger successivement les élèves couronnés. Il est dit aussi que cette cérémonie se déroule au son d'un grand nombre d'instruments de musique, et au bruit des applaudissements (15).

On fait un compte rendu minutieux des exercices publics et de la distribution solennelle des prix. Il est inséré dans le Bulletin de Lyon et, ensuite, a le droit à l'impression. On ajoute les devoirs des meilleurs élèves de la classe de belles-lettres.

#### B) L'emploi du temps.

D'après le règlement du 21 prairial an XI (10 juin 1803), l'emploi du temps s'organise ainsi :

Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi

Lever	5 heures 30
Prière	6 heures
Etude	6 heures 15
Petit Déjeuner	7 heures 30
Classe	8 heures
Etude	10 heures
Ecriture et Dessin	11 heures 30
Déjeuner	12 heures 30
Récréation	13 heures
Etude	14 heures
Classe	15 heures
Goûter	16 heures 45

Etude	17 heures
Récréation	19 heures
Souper	19 heures 30
Récréation	20 heures 15
Prière	20 heures 45
Coucher	21 heures.

Les études qui précèdent les classes sont des études de préparations de leçons, les autres sont de devoirs. Les leçons d'armes, d'arts et agréments sont prises pendant les récréations. Ainsi, plusieurs élèves reçoivent des leçons de violon, mais nous n'avons aucune précision sur leur nombre. Le petit déjeuner apporté par un domestique est pris dans la salle d'études. Le signal de tous les exercices est donné au son du tambour. Durant les repas du dîner et du souper, il est fait une lecture. Nous pensons qu'on devait désigner à tour de rôle des élèves bien classés pour l'assurer. Une disposition spéciale leur permettait de prendre leurs repas à la cuisine, après leurs condisciples.

Les devoirs demandés sont des exercices de préparation aux compositions. Les professeurs les corrigent et remettent leurs notes au censeur des études. Ils ajoutent des remarques sur la conduite des élèves. Ceux-ci doivent composer au moins une fois par mois dans une matière déterminée. Nous pensons ainsi qu'il y a en tout 10 à 12 compositions par semestre. Les professeurs ont relativement peu d'heures de cours, mais doivent assurer beaucoup de corrections.

Les jours de mauvais temps, les récréations sont prises dans les salles d'études.

Emploi du temps pour les jeudi et dimanche.



	Jeudi	Dimanche
Lever	5 heures 45	7 heures 30
Prière	6 heures 15	
Etude	6 heures 30	
Déjeuner	8 heures	8 heures
Récréation	8 heures 30	
Office		8 heures 30
Etude	9 heures 30	10 heures 30
Exercices militaires	11 heures	
Dîner	12 heures 30	12 heures
Récréation		12 heures 45
Office		13 heures
Promenade	13 heures 15	13 heures 30
Récréation en hiver	17 heures	Pas de
récréation précisée		
Etude en hiver	17 heures 30	Pas d'étude
précisée dans le règlement, mais nous pensons qu'en hiver, il y a étude à partir de 17 heures 30.		
Souper	19 heures 30	19 heures 30
Récréation	20 heures 15	20 heures 15
Prière	20 heures 45	20 heures 45
Coucher	21 heures	21 heures

Nous pensons que l'étude d'hiver de 17 heures 30 était une étude libre. Les élèves s'occupent comme ils le désirent. On leur propose sans doute des lectures.

L'instruction militaire débute par une inspection des habits faite par le maître d'armes Figuières et le censeur Apert. Les élèves font ensuite l'exercice sous la direction du maître d'armes. Sous le provisorat de Bérenger, le lycée n'avait pas de fusils. Il faut attendre Coster pour que tout rentre dans l'ordre. Dorénavant, les

élèves pourront faire l'exercice (16). Ils sont partagés en deux divisions, en principe une division des 9 à 12 ans, l'autre de 12 ans à 15 ans. Or l'âge de ceux du Lycée de Lyon a sans doute amené un autre partage, une division de 9 à 13 ans, avec un regroupement de très jeunes élèves, et les autres à partir de 13 ans. Les pensionnaires, en principe, sont groupés en compagnies de 25, mais pour des questions d'économie, on peut porter l'effectif à 30. Dans chaque compagnie il y a un sergent et quatre caporaux, choisis, précise le décret du 19 germinal, parmi les élèves les plus distingués. Chaque caporal est à la tête d'une subdivision. La 1<sup>ère</sup> compagnie est formée à partir des élèves du Prytanée. Nous pensons que, durant l'année scolaire 1803-1804, Tilly en fut le sergent ; Griffet-Labaume, Levasseur, Hardouin et Duleau les caporaux. L'année suivante, Griffet-Labaume a pu être promu sergent ; Levasseur, Hardouin, Duleau et Hachin-Courbeville, caporaux. Nous pensons que pour former les autres compagnies des élèves nationaux, on s'est fondé sur le critère de l'âge et celui de l'origine départemental des élèves. On a rajouté les élèves nommés directement sans le concours. On a pu ainsi avoir 3 compagnies. Le nombre de pensionnaires nationaux a varié, mais on a dû les grouper en deux compagnies de 30. Les autres ont complété les compagnies précédentes. Nous avons donc un total de 6 compagnies. A la tête de tous les élèves, il y a un sergent-major. En regard de l'âge, Frémion a pu occuper cette fonction, mais on peut aussi penser à un élève du Prytanée. Le sergent-major, en cas d'absence du maître d'armes, le remplace.

Les jours de promenade, les élèves sortent en corps. En principe se trouvent à leur tête, le censeur, un maître de quartier et l'officier instructeur. Le chirurgien Bros est tenu de les accompagner. Chaque compagnie est dirigée par son maître d'études. Les lieux de promenade sont choisis par le proviseur. De plus, comme certaines élèves restaient au lycée durant les

vacances scolaires, Béranger avait décidé de louer une maison de campagne. Coster maintient la décision de son prédécesseur. Il est possible que très rapidement, on ait pensé qu'il était plus avantageux de la louer à l'année. Tout naturellement, elle devient un but de promenade (17). Une fois arrivés, les élèves peuvent s'amuser. On évite au maximum de traverser la ville pour éviter, affirment les autorités, les prosmicités. Le proviseur peut supprimer les promenades en cas de mauvais temps. Dans ce cas, les élèves sont conduits dans leurs salles d'études et doivent s'occuper eux-mêmes.

Ils se déplacent toujours en compagnies. Il ne faut donc pas s'étonner que les Lyonnais pensent que le lycée est plutôt une caserne qu'un établissement d'enseignement. Les externes ne portent pas l'uniforme et sont soigneusement séparés des pensionnaires. Il est même recommandé de les en séparer dans les salles de classe. On veut éviter à tout prix les contacts avec l'extérieur. Mais, malgré toutes les surveillances, les externes communiquent avec les pensionnaires. On ne précise pas pour quelles raisons, on interdit toute relation. Cependant, l'administration surveille jalousement les lectures des pensionnaires et fait la chasse aux " mauvais livres ".

Les punitions prévues par l'arrêté du 19 germinal sont la prison, la table de pénitence et les arrêts. Les maîtres de quartier, l'officier d'instruction, les professeurs et le censeur peuvent condamner à la table de pénitence et aux arrêts. Ceux-ci consistent à placer l'élève, à l'extrémité de la cour, souvent sous un préau. Il n'a pas le droit de sortir d'un cercle donné. Il est interdit de lui adresser la parole. Cette punition, considérée comme la plus bénigne est souvent infligée. L'ensemble des récréations de la journée totalise 1 heures 45 minutes. Les arrêts sont donnés par fraction de 15 minutes. Ils sont dûs immédiatement. Il faut les comptabiliser. Nous pensons que le

procédé a dû être le même durant tout le XIX<sup>ème</sup> siècle et jusqu'aux années 50 dans certains établissements (18). L'élève inscrit sur un papier son nom, celui de la personne pour laquelle il fait les arrêts et l'heure exacte de sa prise d'arrêts. Le maître de quartier, surveillant la récréation inscrit sur un registre, les renseignements donnés. A la fin de la récréation ou du temps des arrêts, l'élève fait signer le maître d'études et porte ensuite son billet d'arrêt à la personne qui l'a puni. Il est toujours possible de moduler la punition. Généralement, on inflige 2 heures d'arrêt à l'élève. Il lui faut donc un peu plus d'un jour pour assurer sa punition. Mais, si l'on considère qu'il s'est bien conduit, on lui fait grâce du reste. De même, les arrêts permettent de maintenir une pression constante sur les mauvais élèves. On s'arrange pour leur infliger 5 à 6 heures d'arrêts, si bien qu'ils sont privés de 3 jours de récréation. On leur demande de s'amender sous peine de prolonger infiniment la punition. Il semble que certains professeurs aient eu recours à ce genre de punition. La mauvaise réputation de Crochet auprès des élèves peut s'expliquer ainsi. Il faut ajouter que les maîtres de quartier, toujours au contact des élèves, disposent ainsi d'un redoutable moyen de pression sur les élèves, qu'ils peuvent utiliser à leur guise. Mais il semble que le censeur Apert a surveillé strictement l'emploi des arrêts pour éviter les révoltes des élèves.

La table de pénitence est une punition plus grave. Au cours des repas, l'élève mange seul à une table disposée dans un coin. En principe, il est privé de dessert. Généralement, cette punition précède d'autres décisions plus graves.

Seul le proviseur a le droit de décider la prison de jour. Coster l'emploiera à son corps défendant plusieurs fois. L'élève est enfermé dans un local durant toute la journée. Il devra, par la suite, rattraper les cours sur ses temps libres. Le proviseur peut infliger la prison de nuit, mais il doit en rendre compte au

conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique. Il doit ainsi justifier sa décision. On comprend que cette punition ne soit guère employée. Elle laisserait entendre que le proviseur ne maintient pas la discipline dans son établissement. En cas de difficultés avec des élèves, Coster prend l'habitude de réunir le Bureau. Il se couvre ainsi à l'égard de son autorité de tutelle. Il peut aussi, avec le Bureau, entamer une procédure d'expulsion, mais la décision est prise par le conseiller d'Etat.

Les élèves doivent obligatoirement jouer durant les récréations. Ce sont surtout des jeux de balle. Coster se plaint de la maladresse supposée des élèves qui détruisent les vitres. En outre, le proviseur pense qu'il est nécessaire de faire payer les maladroits. Selon une décision du conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, ils doivent apprendre à nager. Nous ne savons si cette décision a été appliquée. Il était sans doute difficile d'organiser en pleine ville, des cours de natation.

### C) L'état sanitaire (19).

Les sources ne nous donnent guère d'indications sur l'état de santé des élèves. Il paraît donc assez difficile d'en vouloir faire l'étude. Cependant, en 1845, le docteur Pointe, attaché au lycée, dresse un état sanitaire de l'établissement (20). Son ouvrage nous donne de précieux renseignements. Nous pensons aussi que la situation n'a guère évolué sur 40 ans (21). De plus, les quelques indications données par les trois examens médicaux nous permettent de proposer un bilan.

Il paraît fastidieux de dresser un catalogue des affections et des maladies. Nous préférons analyser les moyens et les résultats. On note la présence des maladies infectieuses spécifiques de

l'adolescence, plus particulièrement la tuberculose. Ainsi comme en 1845, il y a deux cas de tuberculose et une vingtaine de primo infections. On relève aussi au moins un cas de mal de Pott. Cependant, on peut noter que la pathologie est en rapport avec le milieu social car, en fait il y a peu de tuberculoses par rapport à la population et peu d'atteintes congénitales comme l'épilepsie. D'ailleurs, en 1805, aucun cas n'est signalé. Il y a peu d'épidémies. Les deux les plus fréquentes sont la rougeole et les dartres, signalées assez fréquemment dans les examens médicaux. La plupart des élèves sont vaccinés contre la variole et certains malgré la vaccination, ont eu cette maladie mais d'une façon bénigne. Il y a aussi des érysipèles faciaux qui se terminent par des méningites. Il existe le cas de deux ou trois élèves atteints de fièvre typhoïde. Nous notons enfin 1 ou 2 cas de coqueluche par an.

Dans la petite histoire médicale du lycée, nous relevons la fréquence des engelures : au moins une trentaine d'élèves atteints durant l'hiver. Il ne devait pas faire très chaud dans les dortoirs et les salles de classes. Le docteur Pointe se plaint de la malformation des ongles mais, se rassure-t-il, j'ai fait installer une salle spéciale pour permettre aux élèves de se laver les pieds. Donc en 1804, les élèves ne se lavent guère. Dans les dortoirs, ils avaient à leur disposition des lavabos qui leur permettaient de se laver rapidement le visage. En hiver, la toilette doit être très rapide et parfois, à la suite du gel, ils ne peuvent se laver. A l'époque du docteur Pointe (22), les élèves vont se laver entièrement une fois par semaine aux bains du Rhône. Était-ce le cas en 1804 et 1805 ? Nous pensons que les autorités ont prévu un minimum d'hygiène, mais rien dans l'emploi du temps ne nous permet d'affirmer qu'ils prennent un bain hebdomadaire. Chaque année, il y a de nombreuses angines, situation que nous qualifierons de classique. Le docteur Pointe consacre quelques

pages à la masturbation. Elle est moins fréquente en 1845 qu'aux débuts du lycée, écrit-il. On retrouve tous les on-dits de cette époque, chargeant cette "affection" de tous les maux (23). Le seul moyen de préserver les élèves est de renvoyer les fautifs, ajoute le docteur, car tous sont très vite contaminés. Il n'est jamais fait allusion " au mal des collègues ". Mais, les adversaires du lycée accusent les élèves de toutes les turpitudes.

On peut remarquer que le docteur Pointe insiste sur la médecine préventive. Ainsi les élèves sont examinés une fois par trimestre. Il insiste beaucoup sur l'hygiène et la bonne alimentation. Lorsqu'un élève est malade, il est immédiatement isolé à l'infirmerie, ce qui évite les risques d'épidémies dans la collectivité. Il reçoit des soins particuliers. Certes, les remèdes proposés par le docteur Pointe nous paraissent parfois inadaptés, mais il fait de son mieux (24). On a même prévu une seconde grande infirmerie pour les maladies infectieuses. De 1802 à 1809, nous avons répertorié 2 morts causées sans doute par la tuberculose. De 1837 à 1845, le docteur Pointe signale 2 décès, l'un d'une maladie hépatique chronique, l'autre de typhoïde. Ces chiffres nous paraissent minimes. Il nous confirme que la pathologie est en rapport avec le milieu. Les lycéens ont toujours eu une bonne alimentation et une hygiène correcte. On peut ajouter aussi la qualité des soins. Cependant, assez souvent, les parents retirent leurs enfants et les font soigner à domicile.

Ainsi, l'état sanitaire du lycée nous paraît-il bon. Les élèves de milieu social aisé étaient peu atteints par des maladies redoutables comme la tuberculose. On les soignait correctement. Le lycée dispose d'un médecin, d'un chirurgien et d'un infirmier. On n'avait pas besoin d'envoyer les élèves à l'hôpital, où ils auraient été au contact de maladies infectieuses.

On aurait aimé apporter plus d'informations sur le contenu des études, sur la vie quotidienne des élèves et sur l'état sanitaire du

lycée. Les témoignages sont trop rares, mais ils nous permettent cependant d'apporter quelques précisions intéressantes.



- 1) Gerbod, ouvr. cit., tome 1, p. 372.
- 2) Nous avons eu le droit de voir les livres entassés sans pouvoir les consulter. Il aurait fallu une personne pour nous surveiller et par manque de personnel, c'était impossible. Pourtant il aurait été intéressant de chercher les annotations des élèves.
- 3) Falcucci, ouvr. cit., p. 190.  
Nous remercions notre collègue de Lettres, Mrs Saunier, professeur de lère supérieure au Lycée du Parc pour son aide.
- 4) -Dainville (François de), L'éducation des Jésuites (XVI-XVIIIème siècles). Paris, Editions de Minuit, 1978.  
-Lallemand , ouvr. cit., tome 1, p. 49.  
-Compayré, Histoire critique des doctrines de l'Education en France depuis le XVIIIème siècle. Paris, Hachette, 1885, 2 vol. in-8°.
- 5) Dans sa volonté de valoriser le lycée, Coster demande assez souvent au Bulletin de Lyon de signaler les succès des élèves.
- 6) Quintilien combat les théories de Sénèque et recommande celles de Cicéron.
- 7) Marrou (H. L), Histoire de l'Education dans l'Antiquité. Paris, Seuil, 1948, in-16, 645 p.
- 8) ARCH. N. F 17 21 4797.
- 9) ARCH. N. F 17 7840.
- 10) Archives du Lycée Louis-le-Grand.
- 11) Par la suite, l'élève E. B. aurait occupé des fonctions importantes.
- 12) Nous remercions Monsieur Evieux, professeur de lère supérieure au Lycée du Parc pour ses précieux conseils. Il pense que cette rupture se serait faite en 1968.
- 13) Floraison d'ouvrages de professeurs qui se plaignent de ne plus retrouver les élèves d'autrefois.  
Nous citerons en particulier l'ouvrage de Romilly (J de), L'Enseignement en détresse. Paris, Julliard, 1984, 218 p.

14) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 365.923. Distribution des prix de 1805.

15) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère, Le proviseur demande un crédit à la municipalité pour rémunérer les musiciens.

16) ARCH. N. F 17 7839.

17) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Plus tard on achète une maison de campagne.

18) Nous n'avons pas consulté la thèse de 3ème cycle de Contou, soutenu à Paris. Contou (J), Les punitions dans les lycées et collèges de l'instruction publique en France au XIXème siècle (1814-1854). Paris, Université Descartes (Paris V), juin 1980.

19) Nous remercions le docteur Fargier de ses précieuses indications.

20) Pointe, ouvr. cit., tome 1, p. 326.

On pourra aussi consulter :

-Monfalcon (J. B.) et Polinière (A. P. L de), Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon. Paris, J. B. Baillièrre, 1846, in-8°, 551 p.

-Montaflacon (J. B.) et Polinière (A. P. L de), Hygiène de la ville de Lyon, ou opinions de l'ancien conseil de salubrité du département du Rhône pour les années 1845-1849, et du conseil actuel d'hygiène et de salubrité. Lyon, Nigon, 1851, in-8°, 101 p.

On peut aussi consulter des ouvrages plus tardifs.

-Gaillard (R.), Hygiène scolaire : Considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1865, in-8°.

-Gaillard (R.), Hygiène des lycées, collèges et des institutions de jeunes gens. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1866, in-8°, 70 p.

-Vernois (M.), Etat hygiénique des lycées de l'Empire en 1867. Paris, Baillièrre et fils, 1868, in-8°.

-Vernois (M.), Codex hygiénique des lycées et collèges de

l'Empire. Paris, J. B. Baillière et fils, 1870, in-8°, 32 p.

21) -Léonard (J.), La France médicale : médecins et malades au XIXème siècle. Paris, Gallimard-Julliard, 1978.

-Pietra (J. P.), Malades et maladies à la fin du XVIIIème in Annales E. S. C., juillet-août 1978, p. 711-751.

-Hassenforder (J) et Rieux (J.), Histoire du service de santé militaire et du Val-de-Grâce. Paris, Charles Lavaurelle, 1951, in-8°, 136 p.

22) Annuaire du département du Rhône de 1845.

23) -Petit (M. A.), Onan ou le tombeau de Mont-Cindre, fait historique présenté en 1809 à l'Académie des jeux floraux de Toulouse. Lyon, Kindelem, 1809, in-8°, 99 p.

-Masson (A.), Le Miroir des collèges, ou les vices effrayants de l'éducation universitaire sous le triple rapport du physique, de l'intelligence et du moral. Paris, J. Lecoffre, 1847, in-8°, 465 p.

-Aron (J. P.) et Kempf (R.), Le pénis et la démoralisation de l'Occident. Paris, Grasset, 1978, in-8°, 306 p.

24) Déjà en 1803, on prévoit la construction d'une grande infirmerie afin de pouvoir isoler les malades dans une autre pièce.

Chapitre 6 : Les Ecoles concurrentes.

La bourgeoisie lyonnaise accepte mal le lycée. Elle lui reproche de former surtout de futurs fonctionnaires et de futurs militaires. Elle ne peut pas contrôler les professeurs, définir le contenu des études. De leur côté, les autorités religieuses l'accusent d'être un lieu d'impiété. Les vicaires généraux dénoncent sans cesse au cardinal Fesch l'attitude irréligieuse qui y règne. A les entendre, il faut sans cesse accorder des dispenses à des élèves qui suivent mal les préceptes religieux (1). La conduite des élèves est immorale et le cardinal Fesch constate les résultats chez son parent Pietra Santa (2). On ne recule pas devant les fausses informations. On mène des enquêtes sur le passé des professeurs. Ainsi François Clerc, confondu avec un homonyme (3), devient un prêtre assermenté et marié (4). L'intéressé se défend en pure perte. Il doit intensifier ses pratiques religieuses pour se laver de tout soupçon.

Pour ces diverses raisons, les écoles concurrentes se multiplient. Les autorités municipales tentent la création de plusieurs écoles secondaires communales, les écoles privées attirent de plus en plus des élèves, tandis que les Pères de la Foi prennent de plus en plus d'influence.

#### D L'Ecole secondaire communale.

Les autorités municipales lyonnaises, hostiles au lycée, décident donc de créer des écoles secondaires communales. Le titre 3 de la loi du 11 floréal an X, permet aux communes d'installer des écoles secondaires. De plus, il est prévu que le gouvernement encouragera leur établissement par la concession de locaux. Le Conseil municipal se saisit du dossier dans sa séance du 15 thermidor an X (3 août 1802) et propose la création de trois écoles secondaires (5). D'ailleurs, les bâtiments existent. Ainsi, celle de la mairie de l'Ouest occupera les bâtiments du Petit Collège, celle du Nord, les bâtiments de l'ancien Séminaire Saint-Irénée, et celle du Midi, les bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins. Mais le préfet marque son désaccord. Un trop grand nombre d'écoles risque de concurrencer le lycée. Il faut d'ailleurs s'occuper avant tout de celui-ci. On verra par la suite. Entre temps le maire de l'Ouest, Bernard-Charpieux, essaye d'installer les Pères de la Foi mais la vigilance du préfet et du commissaire général de police déjoue ses plans. De plus, l'archevêque de Lyon veut récupérer l'ancien Séminaire Saint-Irénée. On s'entend donc sur la création de deux écoles.

Les autorités centrales, par deux arrêtés, décident donc l'application de la loi du 11 floréal. Le premier (6), daté du 30 frimaire an XI (21 décembre 1802), permet aux communes d'utiliser les locaux qui ont déjà servi à l'enseignement. Le deuxième (7) du 14 prairial an XI (3 juin 1803), donne les autorisations nécessaires à la création des écoles secondaires. Dans une lettre du 6 thermidor an XI (25 juillet 1803), le préfet demande au Conseil municipal de s'assembler immédiatement pour prendre les décisions nécessaires (8). Le 18 frimaire an XII (10 décembre 1803), Petit et La Roue sont nommés administrateurs du bureau de l'Ecole secondaire de la division du Midi tandis que Bertholon et Desprez

obtiennent les mêmes fonctions pour celle de l'Ouest (9).

Le maire du Midi San Rousset avait envoyé un rapport au préfet du Rhône sur le projet de l'établissement d'une école secondaire dans la partie invendue du claustral des ci-devant Jacobins (10), le 12 ventôse an XI (3 mars 1803). S'appuyant sur l'arrêté du 30 frimaire, il demande donc la concession de ce bâtiment pour la commune de Lyon. Le préfet réceptionne la lettre le 3 floréal an XI (23 avril). La concession est accordée par l'arrêté (11) du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803). On peut donc installer l'école. Mais la mairie de l'Ouest a des difficultés pour obtenir la concession du Petit Collège et l'on abandonne le projet.

Le Conseil municipal peut donc se consacrer uniquement à l'École du Midi. Il faut réparer les bâtiments, installer les dortoirs et les salles de classe. On veut faire vite et pour cette raison, faire face aux réparations urgentes, quitte à faire les plus gros travaux l'année suivante (12). De son côté, le Bureau procède au recrutement des professeurs. Pour se conformer à la loi, il présente deux listes (13), mais il espère bien obtenir gain de cause, grâce à l'appui d'ailleurs du cardinal Fesch (14). Les deux listes sont envoyées au préfet qui doit donner son avis.

#### 1ère liste

Directeur	Pierre François Ponsin
Professeurs :	
2ème et de 1ère de latin	Louis Barrat
4ème et de 3ème de latin	Auguste Joseph Coulon.
5ème et de 6ème de latin	Jean-Baptiste Brunet.
4ème et de 3ème de mathématiques	Etienne Dumouchet.
6ème et de 4ème de mathématiques	Jean-Pierre Thomas.

Dans une lettre du 29 ventôse an XII (20 mars 1804), le préfet s'étonne (15). Le Bureau appuyé par le cardinal Fesch a présenté

comme professeurs les Pères de la Foi. C'est un obstacle, s'indigne le préfet, mis volontairement aux progrès du lycée. Il faut donc obéir et accepter les personnes de la 2ème liste.

#### 2ème liste

Directeur	Etienne Molard
Professeurs :	
2ème et 1ère de latin	Jean-Joseph Verzy
4ème et de 3ème de latin	François Ponsard
5ème et de 4ème de latin	Baptiste Coste
4ème et de 3ème de mathématiques	Jean-Louis Bourchalat
6ème et de 5ème de mathématiques	Nicolas Barret.

Cependant la Municipalité s'assure de la docilité des professeurs choisis. Etienne Molard, né à Lyon vers 1760 (16) est un instituteur. Il a publié un dictionnaire des Lyonnaisismes. Il espère être admis à l'Académie de Lyon mais essuie des refus successifs (17). Verzy est un ancien professeur des collèges de Roanne et de Belley. On peut donc penser que c'est un ancien membre de la congrégation de Saint-Joseph. Benoît Baptiste Coste est né le 8 septembre 1760 à Rive-de-Gier (18). Avant la Révolution, il est expert royal de la Sénéchaussée de Lyon. En 1799, il ouvre une pension à Lyon (19). Nicolas Barret est né le 3 mai 1756 à Lyon (20). Il fait une carrière militaire (21). Il ouvre une pension à Paris vers 1798. Il s'installe à Lyon vers les années 1800-1801.

Les professeurs nommés, les bâtiments réparés, on peut ouvrir l'école. Molard fait la publicité de son école (22). Le prix de la pension est fixée à 700 francs. On pourra suivre des cours de langue étrangère, d'écriture, de dessin et de musique. On choisit Cogell comme professeur de dessin, déjà employé par la ville. L'ouverture officielle a lieu le 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804). Molard en présence des autorités, fait un long discours (23).



Tout en louant la qualité de son école, il tient à rappeler qu'il n'a pas l'intention de faire une concurrence déloyale au lycée. D'ailleurs les deux établissements sont complémentaires. Son discours a les honneurs de l'impression (24). On ne sait pas grand'chose sur l'histoire de l'Ecole secondaire communale. Durant l'année 1804-1805, on continue à réparer les bâtiments. Nous pensons donc qu'il n'y a guère eu de pensionnaires, car les dortoirs n'étaient pas prêts (25). Nous retiendrons le chiffre de 25 pensionnaires, donné pour l'année scolaire 1805-1806 (26). Or, le directeur et les professeurs sont rétribués par des subventions communales et les bénéficiaires de la pension. La Municipalité ne se montre guère généreuse et verse 1500 francs en traitements par trimestre au directeur et aux professeurs (27). C'est pour cette raison que Molard tient à signaler dans le Bulletin de Lyon (28), que son établissement peut recevoir des pensionnaires. Les externes ne versent aucune rétribution et l'école a dû recevoir 150 externes.

Durant l'année scolaire 1804-1805, Molard intervient dans la vie publique pour tenir son rang de directeur de l'Ecole secondaire communale. Ainsi dans le Bulletin de Lyon du 26 nivôse an XIII (16 janvier 1804), Molard écrit : " En ma qualité d'auteur du dictionnaire du mauvais langage, je suis consulté souvent sur les expressions locales." Le 29 ventôse an XIII (20 mars 1804), il fait un long compte rendu de l'ouvrage du grammairien Morel. Le Bulletin du 19 prairial an XIII (8 juin 1805), fait le compte rendu de la visite de Fourcroy et de l'inspecteur général Lefèvre-Gineau. Les deux hommes félicitent le directeur de la bonne tenue de son école. Comme pour le lycée, le conseiller de préfecture Defarge préside la distribution des prix du 8 fructidor an XIII (26 août 1805).

Cependant, l'école connaît de nombreuses difficultés. A la fin de l'année scolaire, Molard a compris qu'il ne pourra augmenter le

nombre des pensionnaires. Les élèves escomptés sont partis ailleurs et n'ont pas l'intention de revenir à Lyon. Au début de l'année scolaire 1804-1805, il écrit au cardinal Fesch et lui demande son appui car son établissement connaît de grandes difficultés. Le cardinal répond le 25 décembre 1805 (29). Il ne peut rien faire. Il est trop loin de Lyon pour intervenir efficacement. En réalité, le prélat n'a plus besoin de cette école car son séminaire de L'Argentière est prêt à accueillir les pensionnaires tant recherchés. La Municipalité, de son côté, ne tenait pas à financer une école qui ne faisait pas ses preuves. De plus, elle ne contrôlait ni les programmes, ni le recrutement des élèves. Le nouveau proviseur, Nompère de Champagny, avait beau jeu de demander la suppression d'une école qui végétait. La cause était entendue. Certes, les autorités municipales protestèrent pour la forme. En fait, elles préférèrent la disparition d'une école qui n'avait pas su concurrencer le lycée.

#### II) Les écoles privées.

Les écoles privées existaient déjà avant la Révolution et recevaient les élèves qui ne pouvaient suivre les cours des deux collèges. Mais l'autorité centrale pense qu'elles nuisent au lycée et après la réforme de 1808, les maîtres de pension seront tenus de lui envoyer des élèves. Cette concurrence a donc été sans doute très forte, car beaucoup d'élèves arrêtaient leurs études à la 3ème de latin. On leur donnait une formation mathématique qui, en fait, consistait à savoir tenir des livres de compte. Or beaucoup de maîtres de pension, souvent anciens professeurs dans les collèges de l'Ancien Régime, recrutent ce type d'élèves. Le foisonnement des écoles privées amène les autorités à les réglementer en établissant une hiérarchie entre elles : les pensions recevant plus de 50 pensionnaires pourront s'intituler maison d'Education et sans doute augmenter leurs tarifs.

Les autres seront de simples pensions. Mais cette décision n'est pas respectée et certaines pensions continuent à garder le nom de maison d'Education.

L'arrêté (30) du 30 thermidor an XII (18 août 1804), décide que seules quelques maisons obtiendront le titre envié d'école secondaire privée. Le préfet au Rhône demande à chaque maire un rapport sur l'état des écoles de son secteur (31). Le maire de la division Ouest s'acquitte rapidement de son travail tandis que les deux autres font attendre le préfet. 4 maisons d'éducation obtiennent le titre d'écoles secondaires. A Lyon ce sont les écoles Barret, quai des Célestins, et Simion-Valory ; pour la Croix-Rousse, les écoles Crozier-Philippe et veuve Gors (32). Cette dernière perd son titre l'année suivante. On a eu soin de choisir à Lyon des écoles qui n'ont guère d'élèves, afin de ne pas trop favoriser les écoles importantes et d'éviter ainsi de concurrencer le lycée. Cependant, l'école Crozier-Philippe est la plus importante de la région lyonnaise, tandis que celle de la veuve Gors est assez moyenne.

Nous ne possédons pas l'enquête de l'an XI sur les écoles du département du Rhône (33). Le 4 fructidor an XIII (22 août 1805), on dresse un état général des maisons d'éducation et des écoles secondaires communales et particulières du Rhône (34).

Malheureusement cet état s'avère incomplet. Nous pensons que les chefs de pensions n'ont pas tous répondu au questionnaire, pour des raisons diverses. Les Almanachs de Lyon des ans X, XI, XII et XIII donnent la liste d'écoles mais ne font pas la distinction entre les écoles primaires et les écoles secondaires. Il est vrai que les instituteurs prennent quelques pensionnaires qui suivent des cours de langues latine et française et des mathématiques. Nous n'avons pas pu consulter aux Archives départementales un dossier de la série T 4 qui, mystérieusement disparu, fournissait un état des écoles primaires communales et des maisons particulières

d'éducation pour garçons et filles existant dans le département en 1807 (35). Pour compléter notre étude, nous nous sommes donc servi des renseignements donnés en 1809 et 1810 par des documents divers (36). Notre présentation des écoles privées se fera sur la base de l'état du 4 fructidor an XIII.

1°) La situation d'après l'état du 4 fructidor an XIII.

Ces écoles grouperaient 662 pensionnaires et 1145 externes. L'état de 1807 cité par Mr Trénard en indique 119 écoles pour l'arrondissement de Lyon avec 1911 élèves, tandis que celui de Villefranche a 22 maisons d'éducation et 789 élèves. La différence de 800 élèves met en évidence les lacunes du 1er état.

A) Les maisons d'Éducation de la division du Nord.

#### Ecole de Martelin.

40 externes. Rétribution : 3 à 4 francs par mois. Il s'agit de François Martelin, originaire de Lyon. En 1805, son école se situe rue Sainte-Marie, dans la maison Mouvernay (37). Par la suite, il habite rue des Anges. François Martelin décède, le 4 novembre 1811, à l'hospice des malades (38), âgé de 47 ans. Son école est fermée.

#### Ecole de Prévost.

12 externes. Rétribution : 4 à 6 francs par mois. Il s'agit sans doute de François Prévost né en 1762 (39), à l'Isle-Adam. Il enseigne les mathématiques depuis 1783. Par la suite, il ferme son école et devient professeur de mathématiques dans la pension Bouteille en 1810 (40). En 1813, il demande à être nommé professeur de mathématiques au Lycée de Lyon. Mais les autorités refusent. On lui donne seulement le droit d'ouvrir une

école de répétition pour les élèves du lycées (41). Il meurt, le 14 décembre 1838, domicilié 6, rue Buisson, chez son gendre (42).

#### Ecole de Juge fils.

30 externes. Rétribution : 3 à 4 francs par mois. Il s'agit de l'école de Jean-Claude Juge, situé rue Bouteille (43). En 1812, Juge est nommé par le recteur Nompère de Champagny, professeur au Collège de Collonges (44).

#### Ecole de Poncet.

24 externes. Rétribution : 3 à 4 francs par mois. Il s'agit de Louis Victor Poncet. Il est né le 30 octobre 1787 à Oulx (45). Il devient professeur de langues latines. Son école n'a guère de succès. Pour cette raison il va enseigner dans l'école de Teillard dont il prendra la succession. Mais il ne réussit pas mieux et l'école est fermée le 1er trimestre 1812 (46).

#### Ecole de Gourju.

12 externes. Rétribution : 18 à 24 francs par mois. Nous pensons que cette école accordait le couvert aux élèves. Il s'agit de Pierre Louis Gourju né le 13 février 1762 à Morestel (47). Son père, Joseph Gourju exerce la profession de notaire. Il entre à l'Oratoire en 1778 (48), enseigne successivement aux collèges de Riom, d'Effiat, de Tournon et de Lyon jusqu'en 1792. Il essaye en vain d'obtenir une place de professeur à l'Ecole centrale du Rhône et au Lycée de Lyon. Il décide donc d'ouvrir une école à Lyon, rue Puits Gaillot (49), où il sélectionne ses élèves car il veut un enseignement de haut niveau. Mais l'école végète. La création des facultés le sauve d'une situation médiocre. En effet, il est nommé professeur de philosophie au Lycée de Lyon en 1809 (50). Il ferme son école le 1er avril 1810 à la demande des autorités (51). Il meurt à Lyon 47, le 5 avril 1814 (52).

#### Ecole de Morand.

8 pensionnaires. Rétribution : 600 francs par an.  
15 externes. Rétribution : 5 francs par mois. Il s'agit de Morand Jean-Pierre, qui a son école 48, rue Mercière (53). Nous n'avons pas d'autres indications, mais nous pensons que l'école est fermée avant 1810.

#### Pensionnat d'Eymard ou Eynard.

8 pensionnaires. Rétribution : 700 francs. 15 externes. Rétribution : 15 francs. Nous pensons qu'il s'agit de Jean Joseph Eymard, ou Eynard, né à Embrun en 1779 (54). Il aurait commencé sa carrière d'enseignant au Collège de Montluel. Son école se situe rue du Garet (55). Elle est fermée avant 1809. Eynard est employé dans la pension Bonjean à partir de 1809-1810. Par la suite, il obtient un emploi au Mont de Piété. Il meurt à Lyon, le mois de en 1830 (56).

#### Ecole d'Armand ou Amand.

35 externes. Rétribution : de 4 à 6 francs.  
Cet établissement se situe rue de Clermont (57). Jean-François Armand ferme son école avant 1809.

#### Pensionnat de Levrat.

4 pensionnaires. Rétribution : 600 francs par an. 15 externes. Rétribution : 4 à 6 francs par mois. Il s'agit sans doute de François Marie Levrat, né à Saint-Claude le 23 août 1763 (58). Son école se situe rue Pizai (59). Elle est fermée avant 1806. Il en ouvre une autre à la Guillotière vers 1808-1809. Mais il est renvoyé de l'enseignement. Son pensionnat est fermé en fin août 1811 sous ordre du Grand Maître.

#### Pensionnat de Chermette.

40 pensionnaires de 6 à 700 francs par an. Il s'agit du pensionnat d'Etienne Chermette situé sur le coteau de la Croix-Rousse, du côté de Saône, vis à vis l'Eglise des Carmélites (60). On y enseigne 1° la religion catholique, apostolique et romaine, et l'exacte observance de ses préceptes. 2° les principes de la lecture phrasée et de la belle écriture. 3° les langues française, latine, espagnole, italienne et anglaise. 4° l'arithmétique. 5° La tenue des Livres. 6° la géométrie, l'arpentage et le jaugeage. 7° la géographie, et l'histoire, tant sacrée que profane. 8° le style épistolaire. 9° la rhétorique et la philosophie. Chermette adapte donc ses programmes à la demande. Les pensionnaires ont un uniforme, habit à la française, en drap gros vert, avec collet et parements noirs et boutons jaunes unis. En 1812, son pensionnat compte 20 élèves. L'enseignement est assuré jusqu'à la rhétorique (61).

#### Pensionnat de la Veuve Lomberdin.

18 pensionnaires. Rétribution : 6 à 700 francs par an. Ce pensionnat situé 143, rue des Pierres Plantées (62), est fondé par Benoît Lomberdin, instituteur. Après sa mort (63), sa veuve en prend la direction jusqu'en 1808. Son fils Jean-Baptiste Benoît remplace sa mère à cette date. Plus tard, il quitte Lyon pour installer un pensionnat à Montluel (64).

#### Pensionnat de Richard.

24 pensionnaires. Rétribution : 7 à 800 francs. Il s'agit sans doute du pensionnat de Jean Richard situé 85, rue Grenette (65). Il ferme le 3ème trimestre 1812 (66).

#### Pensionnat de Chevalier.

11 pensionnaires. Rétribution : de 7 à 800 francs. Il s'agit du pensionnat de Jean-Baptiste Chevalier situé en 1804 montée des Capucins (67). En 1805, il s'installe 123, rue Saint-Jean (68). Vers 1806, il établit son pensionnat rue Mulet (69). En 1809, son établissement compte 16 élèves. Sur ordre du Grand Maître de l'Université, il doit le fermer le 1er février 1810 (70).

#### Ecole de Brun.

40 externes. Rétribution : de 4 à 5 francs. Il s'agit de l'école d'Etienne Brun, située place de la Boucherie (71). Il est né à Lyon le 12 janvier 1776 (72). Il ouvre son école vers 1800. En 1810, son école, située 24, rue des Farges, emploie 3 professeurs pour 35 à 40 élèves (73). L'enseignement est assuré jusqu'à la classe de rhétorique. L'école est fermée le 1er trimestre 1811.

Pour l'ensemble de la division du Nord, on compte ainsi 238 externes et 113 pensionnaires.

#### B) Les maisons d'éducation de la division du Midi.

##### Ecole de Crozet Joseph.

26 externes. Rétribution : 9 francs par mois. Cette école est située 66, rue Ecorche Boeuf (74). Elle existe toujours en 1810.

##### Ecole d'André Jean.

1 pensionnaire. Rétribution : 500 francs par an. 30 externes. Rétribution 5 à 6 francs. Ce pensionnat, situé rue du Palais-Grillet (75), disparaît avant 1809.

##### Ecole de Guy Joseph.



14 externes. Rétribution : 5 à 6 francs par mois. Cette école se situe 27, rue du Palais-Grillet (76). Elle ferme vers 1811.

#### Ecole de Thomé Jean.

17 externes. Rétribution : 9 à 12 francs. Jean Thomé est né à Meyronne dans le département des Basses-Alpes le 3 février 1764 (77). Il installe une pension à Lagnieux et vient à Lyon vers 1803-1804 (78). En 1805, son école se situe rue Tupin (79). Par la suite, il s'installe 13, Grande rue Mercière. En 1810, les effectifs de son établissement varient entre 25 et 30 élèves. Il emploie un professeur et les cours sont assurés jusqu'à la 3ème (80). Il meurt à Lyon le 26 novembre 1840 (81).

#### Ecole de Molière et Ginet.

40 externes. Rétribution : 5 à 6 francs. L'Almanach de l'an XIII indique que cette école se situe 21, rue Ferrandière au nom seul de Jean-Claude Molière (82). Elle ferme avant 1810.

#### Ecole de Lescure Jacques.

10 externes. Rétribution : 6 à 9 francs. Il est né le 7 septembre 1754 à Montluçon (83). Avant la Révolution, il habite à Saint-Etienne et exerce la profession d'instituteur (84). Sans doute ruiné, il enseigne les mathématiques et installe son école 83, place du Lycée (85). Il envoie son fils au lycée préparer le concours de l'Ecole Polytechnique. Nous pensons qu'il avait obtenu des professeurs de mathématiques de faire des répétitions de mathématiques pour les meilleurs élèves. Son école est fermée le 1er juillet 1810 (86).

#### Ecole de Durand Pierre.

3 externes. Rétribution : 6 francs par mois.  
Cette école se situe 9, Grande rue Mercière (87). Elle ferme avant  
1810.

Ecole de Villard Jean-Baptiste.

12 externes. Rétribution : 3, 4, 5 ou  
6 francs par mois. Cette école se situe rue Tupin (88). Elle est  
fermée avant 1810.

Ecole de Vachon Pierre Aimé.

15 externes. Rétribution non indiquée.  
Cette école est fermée avant 1805. A cette date, militaire  
pensionné, il habite rue Bonnevaux (89).

Ecole de Caire Jean-André.

16 externes. Rétribution non indiquée.  
Cette école se situe 85, rue Bonnevaux (90). Elle est fermée au  
1er trimestre 1811 (91).

Ecole de Damour Antoine.

24 externes. Rétribution : 2 francs 50 à 3  
francs 50. Cette école est située 26, rue Bourgchanin (92). Elle est  
fermée autour de 1810. Par la suite, il exerce la profession de  
fabricant de bas. Il meurt à Lyon, le 23 août 1840, à l'âge de 88  
ans (93).

Ecole de Gay Antoine.

3 élèves à demi pension. Rétribution : 12  
francs. 30 externes. Rétribution : 3, 5 ou 8 francs. Cette pension  
se situe 78, rue Saint-Dominique (94). Elle ferme autour de 1810.

Ecole de Chavagneux Jacques.

10 externes. Rétribution : 2 francs.  
Cette école est située 55, rue Confort (95). Chavagneux ferme son école vers 1806 et s'installe à Saint-Symphorien (96).

#### Pensionnat de Girard Joseph.

2 pensionnaires et 30 externes. Rétributions non indiquées. Joseph Girard est né à Chazelet dans le département des Hautes-Alpes le 26 octobre 1749 (97). Il enseigne à partir de 1775. En 1805, son école se situe place de la Viste, maison Rigaud (98). Par la suite, il installe sa pension 189, rue de la Barre (99). En 1810, les effectifs des élèves tournent autour de 12 à 15 (100). Le recteur, Louis Nompère de Champagny, veut la réduire à l'état d'école primaire, car les études sont très faibles. Girard ferme son école. En 1813, il ouvre une pension à Vaise. Il meurt à Lyon, le 21 novembre 1817 (101).

#### Ecole de Bernard François.

20 externes. Rétribution : 1 à 3 francs.  
Son école se situe 25, rue de l'Hospice (102). Son école ferme avant 1809. Il trouve un emploi comme professeur de mathématiques au pensionnat de l'Enfance en 1810 (103). Par la suite, il ouvre une école primaire (104).

#### Ecole de Lamperrière Augustin-Antoine.

2 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 45 externes. Rétribution 4 à 9 francs. Son pensionnat se situe 226, rue Perrache (105). Il est fermé avant 1810.

#### Pensionnat de Rey Claude.

24 pensionnaires. Rétribution : 800 francs.  
2 demi-pensionnaires. Rétribution : 400 francs. Rey Claude est né à Verjon dans l'Ain le 14 février 1754 (106). Il s'installe à Lyon en

1795. En 1805, son école se situe rue du Perat, maison Balland (107). Par la suite, il s'installe 9, quai de Retz (108). En 1810, son établissement compte 15 à 20 élèves. Le recteur trouve que l'enseignement n'est pas de bonne qualité. Il le ferme le 3ème trimestre 1815 (109).

Ecole de Dorel Mathieu.

25 externes. Rétribution : 2 à 4 francs.  
L'école se situe 14, rue Grolée (110). Elle est fermée avant 1810.

Ecole de Maillet ou Meillet Claude Antoine.

1 pensionnaire. Rétribution non indiquée. 30 externes. Son école se situe rue Raisin, maison Avesque (111). Rétribution de : 2 à 4 francs. L'établissement ferme avant 1810.

Ecole de Mourquet Jean-Marie.

40 externes. Rétribution : de 2 à 3 francs. L'école est située 16, rue Noire (112). Elle ferme avant 1810.

La division du Midi compte donc 496 externes, 30 pensionnaires et 6 demi-pensionnaires.

C) Les maisons d'Education de la division du Nord.

Pensionnat de Reydellet.

36 pensionnaires. Rétribution : 600 francs.  
Il s'agit du pensionnat de Laurent Reydellet situé 92, montée Saint-Barthélemy (113). Laurent Reydellet est né en 1743 (114). Son établissement en 1810 assure l'enseignement jusqu'à la classe de rhétorique. A cette date il emploie trois professeurs pour 16

élèves (115). Mais son établissement décline. En 1811 il y a 11 élèves et un professeur (116). Reydellet ferme son pensionnat au 2ème trimestre de 1812.

#### Pensionnat de Préfol.

6 pensionnaires. Rétribution : 600 francs. 24 externes. Rétribution 9 francs. Ce pensionnat se situe 30, place Saint-Jean (117). Jean-François Préfol meurt à Lyon, le 3 décembre 1809 (118). Son pensionnat n'est pas repris.

#### Reymond

40 pensionnaires. Rétribution : 700 francs. Il s'agit de Reymond François né à Lyon le 13 décembre 1766 (119). En 1787 il est au noviciat de la Congrégation de Saint-Lazare. Il est nommé professeur de philosophie au Séminaire de Toul. La Révolution l'empêche de s'agrèger à la Congrégation de Saint-Lazare (120). Il s'installe à Lyon en 1798 153, montée du Gourguillon (121). En 1810 son établissement assure les cours jusqu'à la 3ème (122).

#### Pensionnat de Beuvin.

22 pensionnaires. Rétribution : 600 francs. Ce pensionnat se situe 78, place des Minimes (123). Beuvin meurt à Lyon, le 3 février 1807, à l'âge de 66 ans (124). Sa veuve s'associe avec Claude Bailly, né à Thoissey en 1778 (125). En 1808-1810 l'établissement a 53 pensionnaires. Il assure la scolarité jusqu'à la classe d'humanités et emploie trois professeurs (126).

#### Pensionnat de Millet.

13 pensionnaires. Rétribution : 600 francs par an. Il s'agit de Jean-Baptiste Millet né à Lyon en 1747 (127). Il s'installe comme maître de pension en 1769. Son établissement est proche de Fourvière (128). En 1808 son établissement compte 15 à

16 élèves et assure l'enseignement jusqu'en 3ème. Il s'installe vers 1810, 64, rue Basse-Grenette (129).

#### Pensionnat de Reynaud.

9 pensionnaires. Rétribution : 700 francs par an. 4 externes. Rétribution 12 francs par mois. Le pensionnat de Jean-Jacques Reynaud se situe 77, descente de l'Antiquaille (130). Il ferme avant 1810.

#### Pensionnat de Pierre Bouteille.

44 pensionnaires. Rétribution : 700 francs. Pierre Bouteille est né le 25 septembre 1764 à Lyon (131). Il fait ses études au Séminaire Saint-Irénée, obtient le grade de maître ès arts de l'université de Valence (132). Il est ordonné prêtre. Son oncle, Jean-Baptiste Bouteille, secrétaire du conseil métropolitain le fait nommer vicaire à la paroisse Saint-Nizier (133). Il est affecté ensuite à la paroisse de Saint-Polycarpe. Après la Révolution, ayant renoncé à ses fonctions ecclésiastiques, il s'installe comme maître de pension à Lyon en 1796 (134). Son pensionnat se situe 46, montée de Fourvière (135). En 1812, il a 40 élèves et emploie 4 professeurs. Les études sont assurées jusqu'à la rhétorique. Il meurt à Montpellier le 13 janvier 1828 (136).

#### Pensionnat de Plantier.

20 pensionnaires. Rétribution : 600 francs. Son pensionnat se situe à Fourvière (137). Antoine Plantier est né à Alais le 2 décembre 1756 (138). Ordonné prêtre, il est nommé curé de Saint-Félix de Pallières dans le Gard (139). Sans doute il renonce à ses fonctions ecclésiastiques et s'installe à Lyon en 1794 comme maître de pension. En 1810, il a 50 élèves et assure l'enseignement jusqu'à la classe de 3ème (140). Il quitte Lyon en 1814. Il est remplacé par Camet (141).

#### Pensionnat de Caille.

15 pensionnaires. Rétribution : 700 francs.

Son pensionnat se situe 53, montée des Anges (142). Joseph Caille est né à Puigros dans le département du Mont Blanc le 9 août 1760 (143). Il fait ses études au Séminaire Saint-Irénée et il est ordonné prêtre (144). Il renonce sans doute à ses fonctions ecclésiastiques et s'installe comme maître de pension en 1790 (145). En 1810, son établissement emploie deux professeurs, assure les cours jusqu'à la classe de rhétorique et compte 20 élèves. Par la suite, il se réconcilie avec l'Eglise et devient chanoine d'honneur. Il meurt à Lyon, le 21 janvier 1841 (146).

#### Pensionnat de Condamine.

17 pensionnaires. Rétribution : 600 francs.

Barthélemy Condamine est né le 19 mars 1753 à Saint-Etienne (147). Il ouvre une pension à Lyon en 1773 (148). Puis il est employé dans la maison d'Education de Maintignieux à Saint-Just, situé chemin de Francheville (149). Il lui succède. En 1804, il emploie 2 professeurs et un maître principal. On enseigne la lecture, l'histoire, l'histoire naturelle, la géographie, les mathématiques, les grammaire française et latine, la mythologie. De plus, les pensionnaires peuvent suivre à leurs frais des cours de danse, d'armes, de dessin et de musique. Le pensionnat végète, car en 1813 il a seulement 10 pensionnaires.

#### Pensionnat de Constancin.

25 pensionnaires. Rétribution : 800 francs.

Pierre Constancin a enseigné avant la Révolution trois ans au Collège Notre-Dame (150). Il serait donc prêtre. Il se marie et installe son pensionnat 26, rue des Farges. Il meurt à Lyon, le 3

décembre 1809 (151). Sa veuve prend la suite. Elle emploie trois professeurs en 1810 avec 53 élèves.

#### Pensionnat de Ducreux.

4 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 12 externes. Rétribution 6 francs. Ce pensionnat, situé rue Thomassin (152), ferme avant 1810.

#### Pensionnat de Teillard.

11 pensionnaires. Rétribution : 600 francs. Ce pensionnat se situe 120, rue des Anges (153). Jean-Baptiste Teillard est né à Lyon, le 26 septembre 1744 (154). Il est ordonné prêtre, le 19 décembre 1772 (155). Vicaire à Oullins, il est nommé prêtre perpétuel de Saint-Jean, le 27 janvier 1779 (156). 7ème vicaire épiscopal, il abdique la prêtrise, le 29 brumaire an II (19 novembre 1793). Il se marie (157), le 27 pluviôse an II (18 février 1794). Pour survivre, il est copiste. Il se met en règle avec les autorités religieuses (158). En 1796, il ouvre une pension car il " est privé des moyens d'avoir une existence honnête." Dans son pensionnat on enseigne les principes de la latinité, la grammaire française, la mythologie, la géographie, le calcul, l'histoire et la morale. En 1810-1811 son établissement compte 12 élèves (159). Il emploie Louis Victor Poncet comme professeur de langues latines et Célestin Ange Cavo comme professeur d'italien. Il meurt à Lyon le 23 février 1811 (160).

#### Pensionnat de la veuve Fabry.

8 pensionnaires. Rétribution : 400 francs. 18 externes. Rétribution : 4 francs. La veuve Fabry s'associe avec Pierre Debouttière. Celui-ci est né à Meyzieux le 13 mars 1757 (161). Le pensionnat, situé sortie de la route de Saint-Just (162), compte 25 élèves en 1810. Le recteur considère que le



niveau des études est faible. Il faut le réduire à l'état d'école primaire. Mais l'établissement garde son titre de pension, tout en voyant son nombre d'élèves diminuer fortement. Il n'a que 13 élèves en 1811 (163).

#### Pensionnat de Drunet.

5 pensionnaires. Rétribution : 600 francs. Cet établissement ferme avant 1805. A cette date, il habite rue des Anges et il est indiqué "prêtre " (164).

#### Pensionnat de Rippoz.

10 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 30 externes. Rétribution 6 francs. Cet établissement se situe 96, rue de La Loge (165). Jean-Jacques Rippoz est né le 8 avril 1761 à Saint-Sévrier dans le département du Mont Blanc (166). Il s'installe comme maître de pension à Lyon en 1789 (167). En 1810, les effectifs de son pensionnat se situent entre 16 et 20 (168). Les cours sont assurés jusqu'en 3ème. La pension est fermée le 3ème trimestre 1814.

#### Ecole de Robin.

23 externes. Rétribution : 6 francs par mois. Son école se situe 7, place du Change (169). Pierre Louis Robin est né à Nantes le 22 juillet 1773 (170). Il professe dans diverses pensions avant de fonder lui même son propre établissement. Il enseigne les langues française et latine, la géographie, l'arithmétique ancienne et le calcul décimal. Il donne des leçons particulières de langue italienne (171). En 1810, il a 50 élèves et emploie un professeur (172). Les cours sont assurés jusqu'à la 3ème. Il meurt à Lyon, le 17 mai 1817 (173), laissant une veuve (174) dans "l'état voisin de l'indigence."

Pensionnat de Brunet.

14 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 26 externes. Rétribution 6 francs. Nous pensons qu'il s'agit de Claude Brunet né le 17 mai 1765 à Semur (175). Il est sans doute ordonné prêtre et fait partie de la Congrégation de Saint-Joseph. Son établissement doit fermer avant 1810. Il est nommé professeur au Collège de Roanne le 21 décembre 1810 (176).

Les Maisons d'Education pour la division de l'Ouest comptent donc 127 externes et 323 pensionnaires.

D) Les Maisons d'Education du département du Rhône

a) L'arrondissement de Lyon.

Pensionnat de Philippe et Crozier.

dit pensionnat de l'Enfance. 76 pensionnaires. Rétribution : 800 francs. Ce pensionnat se situe à la Croix-Rousse. C'est le plus important de la région lyonnaise. Il concurrence directement le Lycée de Lyon. Philippe et Crozier se retirent vers 1806 et sont remplacés par deux prêtres de la congrégation de Saint-Joseph : Robin et Jossierand. Ils continuent à assurer le succès de ce pensionnat. Les deux directeurs emploient à cette date 3 professeurs (177). L'enseignement est assuré jusqu'à la rhétorique. Les élèves présents sont pratiquement tous de Lyon (178).

Pensionnat de la Veuve Gors et Goyard ou Joyard (179).

12 pensionnaires. Rétribution de 6 à 700 francs par an. 22 externes. Rétribution : 200 francs par an. Ce pensionnat est situé à la Croix-Rousse. Il obtient donc le titre d'école secondaire privée en 1804. Mais il

semble que par la suite cet établissement connaisse des difficultés. En 1806, le pensionnat perd son titre d'école secondaire. Joyard va fonder sa propre école en 1804.

#### Pensionnat de Chevassu.

20 pensionnaires. Rétribution : 200 francs par an. Son pensionnat est situé à la Croix-Rousse. Jean-Amable Chevassu est né le 4 août 1778 à Lyon (180). Il enseigne à partir de 1794. Par la suite, il fonde son pensionnat. Son établissement est fermé le 1er juillet 1810 (181) car il a de mauvais principes (182). Il enseigne comme professeur de mathématiques au pensionnat de l'Enfance (183).

#### Pensionnat de Monchanin.

6 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 10 externes. Rétribution 108 francs par an. Ce pensionnat est situé à la Croix-Rousse. Il disparaît avant 1809.

Ainsi les maisons d'Education de la Croix-Rousse groupent 114 pensionnaires payants, donc un nombre supérieur à celui du lycée. On peut donc dire qu'elles s'avèrent redoutables et les autorités feront tout pour les gêner dans leur développement. Cependant le nombre de 32 externes apparaît peu important.

#### Pensionnat de Pichard Gaspard.

15 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. Ce pensionnat est situé à Saint-Rambert. Il disparaît sans doute avant 1809.

#### Pensionnat de Clément Gilbert.

24 pensionnaires. Rétribution : 500 francs. 2 externes. Rétribution 8 francs par mois. Ce pensionnat

est situé à Saint-Rambert l'île Barbe. Il disparaît sans doute avant 1809.

Pensionnat de Caire.

28 pensionnaires. Rétribution : 500 francs par an. Ce pensionnat se situe à Oullins. Il disparaît sans doute avant 1809.

Ecole de Roux.

20 Externes. Rétribution : 1 franc 50 par mois. Cette école est située à Oullins. Elle disparaît avant 1809.

Ecole de Lambert.

24 externes. Rétribution : 3 francs par mois. Cette école est située à Saint-Genis Laval. Elle ne concurrence pas le lycée.

Ecole de Gache Antoine.

12 pensionnaires. Rétribution : 500 francs par mois. 4 externes. Rétribution 9 francs par mois. Ce pensionnat est situé à Saint-Genis Laval. Il ne semble pas qu'elle concurrence le lycée.

Ecole de Chabert André.

150 externes. Rétribution non indiquée. Le nombre d'externes nous apparaît très important. Mais nous pensons que cette école ne concurrence pas le lycée car elle recrute seulement des externes.

Ecole de Richard Jean.

6 pensionnaires. Rétribution 400 francs. 15 externes. Rétribution 1 franc 50 à 2 francs. Cette école se trouve à Collonges. Nous ne pensons pas qu'elle concurrence le lycée.

b) Arrondissement de Villefranche.

Une seule école est signalée. Il s'agit de l'Ecole d'Antoine Carrand à Saint-Georges de Renins qui a 2 pensionnaires et 15 externes. La rétribution pour les pensionnaires est de 200 francs par an, celle des externes 3 francs par mois. Cette école disparaît avant 1809.

2°) Les autres écoles non répertoriées par l'état du 4 fructidor an XIII.

Pour établir cet état nous nous servons des renseignements donnés en 1808 et en 1810-1811 sur les divers maîtres de pension et chef d'institutions à Lyon. Nos renseignements sont épars. De ce fait, nous ne pourrions pas localiser toutes les écoles et bien entendu donner les effectifs en 1805. Mais on peut penser que les effectifs entre 1805 et 1808 ne varient guère.

#### Pensionnat d'Allois Luc.

Luc Allois est né le 27 septembre 1767 à Savoux dans le département du Pô (184). Il s'installe comme maître de pension à Lyon en 1794 (185). Les effectifs de son école en 1811 et 1812 varient entre 13 et 16 élèves. L'enseignement est assuré jusqu'en 3ème. En 1812, le recteur Nompère de Champagny reconnaît ses mérites d'homme pieux, mais il faut réduire son école à l'état d'école primaire. Devant cette menace, Allois ferme son établissement à la fin de l'année scolaire de 1811-1812. Il est malade (186) et ne peut plus assurer ses fonctions.

#### Pensionnat d'Astier Claude.

Ce pensionnat est installé à Caluire. Claude Astier est né à Vienne le 28 février 1767 (187). Il se destine à la prêtrise et avant la Révolution il est diacre. Il commence sa carrière comme précepteur (188). Vers 1795, il enseigne deux ans au pensionnat de Serrière sur le Rhône en Ardèche, puis passe au Collège de Vienne où il reste aussi 2 ans. Il ouvre son pensionnat à Caluire vers 1799-1800. En 1810-1811, les effectifs de son établissement tournent autour de 33 à 35 pensionnaires et 15 externes. Il emploie 3 professeurs dont un prêtre, ancien professeur au Séminaire de L'Argentière (189). Le commissaire général de Lyon l'accuse de s'appuyer sur le clergé pour mener une rude concurrence au lycée. Il meurt à Lyon, le 25 mai 1840 (190).

#### Ecole Secondaire privée de Nicolas Barret.

Cet établissement ne figure pas dans l'état du 4 fructidor an XIII, alors qu'il a obtenu le titre envié d'école secondaire. Elle est donc située 89, quai des Célestins. Nicolas Barret, nommé professeur à l'Ecole secondaire du Midi, a cependant continué à faire fonctionner son école. En 1804, son pensionnat emploie 2 professeurs, a 6 pensionnaires et 36 externes. Le prix de la pension est de 800 francs (191). Après la fermeture de l'école secondaire du Midi, il reprend ses fonctions. En 1809 (192), les effectifs de son établissement ne dépassent pas les 10 élèves. Son école est supprimée par ordre du recteur en 1813.

#### Le pensionnat de Bonjean.

Jean-Baptiste Bonjean est né à Vienne en 1767 (193). Membre de la Congrégation de Saint-Joseph, il enseigne successivement dans les Collèges de Saint-Rambert, de

Chalon, de Grenoble et de Roanne. Durant la Révolution, il se marie. En 1801, il ouvre une école à Lyon. En 1810-1811, les effectifs de son école sont de 56 à 65 élèves dont 8 pensionnaires (194). Il meurt à Lyon, le 3 juillet 1833 (195).

#### Le pensionnat de Brun Jean-Pierre André.

Jean-Pierre André Brun est né le 15 octobre 1775 à Crest (196). Il enseigne à Crest et à Marseille (197). Il s'installe à Lyon en 1800, place des Capucins (198). Son pensionnat assure les cours jusqu'en 3<sup>ème</sup>. Nous n'avons pas d'autres renseignements.

#### Le pensionnat de Caffarel.

Louis Joseph Caffarel est né à Vienne le 2 février 1772 (199). Il obtient le titre de maître ès arts de l'université de Valence (200). Il installe son pensionnat en 1800 à Lyon dans le quartier Saint-Just (201). En 1810, il déclare 20 pensionnaires. " Ce fougueux ennemi de l'université" ferme son établissement en 1817 (202).

#### Le pensionnat de Colonjard.

François Colonjard est né le 3 mars 1768 (203). Il s'installe comme maître de pension en 1800. En 1813, son établissement a 6 élèves externes.

#### Le pensionnat de Cuvillier.

Philippe Cuvillier est né à Metz en 1749 (204). En 1770 il commence à enseigner à Poitiers. Successivement il enseigne à La Rochelle et à Paris. Il s'installe vers 1780 à Ecully où il reste jusqu'en 1794-1795. Il crée donc une pension à Lyon en 1795-1796. En 1808, les effectifs de son établissement,

situé 132, quai Saint-Clair (205), sont de 3 à 4 pensionnaires. Il meurt à Lyon, le 11 septembre 1820 (206).

#### Le pensionnat de Fuchy.

Michel Fuchy est né à Lyon le 24 novembre 1746 (207). Ordonné prêtre, il exerce les fonctions de vicaire et de curé. La Révolution lui fait perdre son bénéfice. Pour survivre il est obligé d'enseigner chez les particuliers. En 1801, il installe son école, rue Neuve des Carmes (208). En 1811, il a 5 élèves. Il se retire en 1812 (209). Il meurt à Lyon, le 9 juin 1822 (210).

#### Le pensionnat de Joyard.

François Joyard est né le 24 mai 1749 à Lyon (211). Il rentre dans l'Oratoire en 1769 (212). En 1779, il s'installe comme maître de pension à Lyon. Donc son pensionnat est ancien. En 1811 les effectifs de son établissement, situé 18, rue Buisson (213), tournent autour de 15 élèves (214). Il meurt à Lyon, le 21 avril 1823 (215).

#### Le pensionnat de Martignac.

Jean-François Martignac est né à Saint-Vallier le 4 mars 1761 (216). Il est ordonné prêtre avant la Révolution. En 1796, il installe une maison d'éducation. En 1811, son établissement, situé 162, rue Saint-Joseph (217), assure l'enseignement jusqu'à la classe de 4ème. Les effectifs tournent autour de 12 à 16 élèves. Son amitié avec le recteur Louis Nompère de Champagny lui permet de maintenir son école (218). Il quitte l'enseignement en 1818.

#### Le pensionnat de Poupar.

Jean-Baptiste Poupar est né le 17 février 1768 à Saint-Dié (219). En 1780, il est envoyé à Paris faire ses



études au Collège de Sainte-Barbe. Il enseigne dans cet établissement de 1788 à 1791. Il est expulsé de cette maison pour avoir refusé le serment civique qu'on veut exiger de lui (220). Il se rend à Marseille. Devenu précepteur, il quitte la France pour Constantinople où il demeure 5 ans et demi sous la protection du ministre de Prusse. Il séjourne ensuite à Vienne et à Berlin. En 1800, il embarque à Hambourg pour Londres où il demeure jusqu'en 1801. Il rentre en France. En 1802, il établit, rue du Plat (221), une maison d'Education avec son frère l'abbé Antoine Poupard. Les deux frères ont peu d'élèves (222). Grâce à ses bonnes relations avec Fontanes, il est nommé, en décembre 1809, inspecteur de l'Académie de Lyon et professeur de littérature grecque à la Faculté de lettres de Lyon (223).

#### Le pensionnat de Prat Antoine.

Il est né à Lyon le 22 juin 1755 (224). Avant la Révolution il exerce la profession d'avocat (225). Il installe à Fourvière une maison d'Education en 1799 (226). Son établissement en 1810 compte 29 élèves avec un professeur. On assure l'enseignement jusqu'en rhétorique.

#### Le pensionnat de Prat Jean-Claude.

Il est né à Lyon le 6 juin 1765 (227). Avant la Révolution il exerce la profession de négociant (228). Il installe un pensionnat en 1800 (229). En 1810-1813, l'établissement compte 20 élèves avec 2 professeurs et assure l'enseignement jusqu'en 3ème (230).

#### Le pensionnat de Richard Joseph Hyacinthe.

Joseph Hyacinthe Richard est né à Val de Chambly dans le Jura le 28 août 1760 (231). Avant la Révolution, il est admis dans la Congrégation de Saint-Joseph. Il

s'installe à Lyon vers 1800. Très vite, son établissement installé à la Croix-Rousse, rue Saint-Pothin, connaît le succès. En 1808, son pensionnat compte 50 élèves. Il emploie des prêtres de la congrégation de Saint-Joseph. Pour mettre fin à sa concurrence, les autorités le nomment directeur du Collège de Saint-Chamond en 1812 (232). A la suite de son départ, l'établissement est fermé.

#### Le pensionnat de Thierry Jean-Baptiste.

Jean-Baptiste Thierry est né le 5 août 1757 à Mâcon (233). Il commence à enseigner en 1777 (234). Son père instituteur obtient de l'envoyer à l'Ecole Normale de l'an III. Il revient dans sa ville natale enseigner jusqu'en 1797. Il installe une pension à Lyon à cette date. En 1810, les effectifs de son établissement, situé Petite rue Longue (235), varient entre 12 et 16 pensionnaires.

#### L'école secondaire privée de Simian et de Valory.

Elle est établie 4 place du Méridien. Auguste Valory est né à Rochemolles dans le département du Pô le 28 février 1777 (236). Il fait d'abord une carrière militaire (237). Il s'installe après la Révolution comme maître de pension. Nous n'avons pas de renseignements sur son associé. En 1804, son école emploie 2 professeurs avec 6 pensionnaires et 52 externes. Le prix de la pension est 6 à 800 francs (238). Cette école végète et doit perdre son titre en 1806. En 1811, les effectifs sont de 15 élèves. Les cours sont assurés jusqu'à la 3<sup>ème</sup>. Le recteur Louis Nompère de Champagny veut la réduire à l'état d'école primaire. Mais malgré tout, Valory est maintenu maître de pension.

Le total des pensionnaires de l'ensemble de ces maisons d'éducation tourne donc autour de 150. Encore sommes-nous

conscient que nous n'avons pu en répertorier l'ensemble. Ensuite, nous devons ajouter l'Ecole de Bazin à Villefranche (239), qui installée le 18 août 1804, connaît un succès immédiat. Elle obtient le titre d'école secondaire et compte 4 professeurs, avec 60 pensionnaires et 40 externes. Le prix de la pension est de 450 à 500 francs (240).

Il est certain qu'une partie de ces écoles ont détourné des élèves du Lycée de Lyon. Il est fort hasardeux de penser que leur suppression aurait permis l'augmentation des effectifs du lycée. Mais les autorités font leurs comptes. Si le lycée récupérait seulement un dixième des pensionnaires, l'effectif aurait été grossi de 180 pensionnaires payants. Ce n'était pas négligeable et on comprend l'imitation de l'autorité centrale devant la multiplication des écoles privées.

### III) Les Ecoles en dehors du département.

C'est surtout la concurrence menée par les Pères de la Foi. Sans négliger l'existence de collèges comme celui de Bourg, nous pensons qu'ils recrutaient des élèves qui ne seraient jamais venus au Lycée de Lyon. Les principaux concurrents du Lycée de Lyon sont donc l'Ecole secondaire communale de Roanne et le Collège de Belley.

Nous n'avons guère de renseignements sur la première. La ville de Roanne obtient la concession des bâtiments et dépendances du Collège (241) le 2 ventôse an XI (22 mars 1803). La Municipalité de Roanne désigne un bureau pour établir le collège. On fait les réparations nécessaires, et pour se conformer à la loi, on établit une liste double de candidats le 20 brumaire an XII (12 novembre 1803). Ainsi, sur la première liste, sont présentés Boissard Léopold, Caillat Jean-Baptiste, Caye Edmond, Lapierre Paul, Besançon Jean Baptiste, Pochon Denis, Lagneau Nicolas et Glasseau Pierre (242). Or la plupart des candidats sont, en fait, des Pères de la Foi. La

cause est entendue. Ils sont désignés le 15 frimaire an XII (7 décembre 1803). Les autorités se rassemblent le 27 frimaire an XII (19 décembre 1803) pour ouvrir l'Ecole secondaire. Aussitôt, elle passe une convention avec les Pères de la Foi. Léopold Joseph Boissard est chargé de la direction de l'Ecole. Il est aidé de Caye, de Besançon et de Lagneau. L'ouverture des classes a lieu le 7 ventôse an XII (27 février 1803). On recevra des externes au prix de 4 francs par mois. On n'indique pas le prix de la pension. D'après Apert, ils essayent d'attirer des élèves du Lycée de Lyon (243). Mais ils récusent l'accusation. Il n'y a pas de Lyonnais pensionnaire dans notre école, affirment-ils. Nous ne disposons pas d'autres renseignements, mais il y aurait eu 100 pensionnaires (244), chiffre très plausible. Il est certain que le département de la Loire, à la suite de la suppression de l'Ecole centrale et de l'absence d'écoles secondaires, a profité de la création de l'Ecole secondaire de Roanne.

Mais le concurrent le plus redoutable est représenté par le Collège de Belley. Après sa création, tenu par les Pères de la Foi, il prospère rapidement. Nous possédons une liste des pensionnaires (245) datée du 30 frimaire an XII (22 décembre 1803). Il y a donc 145 pensionnaires dont l'origine est indiquée. Cependant, à la suite d'homonymes, nous pouvons donner seulement l'origine de 138 élèves.

	Lyon	Rhône	Ain	Loire	Isère
Origine des élèves.	33	8	38	17	4

Saône-et-Loire	Savoie et Haute-Savoie
6	26

Il faut ajouter 1 élève originaire de Paris, 3 de Genève et 2 de la Drôme. Manifestement le collège recrute aux dépens du Lycée

de Lyon et les autorités s'en irritent.

Nous possédons une série de listes d'externes en l'an XIV (246). Les effectifs varient entre 46 et 51 élèves. Leur origine géographique n'est pas indiquée, mais nous pensons que la plupart sont originaires de Belley.

Le succès des Pères de la Foi provoque l'hostilité des autorités. Pour cette raison, un décret du 6 messidor an XII (25 juin 1804) supprime l'association des Pères de la Foi. Or le préfet de l'Ain, dans une lettre du 3 fructidor an XII (21 août 1804), justifie le maintien du Collège de Belley (247). " Ce collège, écrit-il, est un des meilleurs de l'Empire...ce qui a causé et assumé le succès, ce qui l'a assuré seul, c'est que l'éducation physique et morale y est bonne." Fourcroy ne se laisse pas fléchir et demande l'application du décret du 6 messidor. Le préfet fait intervenir le général de division Dallemagne, membre du Corps législatif, résidant à Belley. On organise la résistance. Le directeur Coydy, jugé trop compromis, est remplacé par le directeur Débrosse. Celui ci déclare que le personnel du collège n'est pas agrégé, donc ne relève pas du décret du 6 messidor (248). Ainsi les Pères de la Foi se maintiennent durant les années scolaires 1804-1805 et 1805-1806. Discrètement, ils continuent à concurrencer le Lycée de Lyon, mais l'autorité centrale aura le dernier mot en 1806 et ordonnera leur départ.

Ainsi la multiplication des écoles privées gêne-t-elle le développement du Lycée de Lyon d'autant plus que le cardinal Fesch s'apprête à ouvrir le Séminaire de L'Argentière, ce qui risque d'intensifier la concurrence. Il fallait donc faire quelque chose. Le proviseur Coster constate, à la fin de l'année scolaire 1804-1805, que les pensionnaires quittent le lycée (249). Certes, les pères de famille se plaignent de l'indiscipline, du manque de religion, mais un nombre trop important de pensions particulières gêne le développement du lycée. Il faut donc agir. L'autorité

centrale est sensible à ces arguments d'autant plus que les autres lycées se plaignaient du même phénomène. Il fallait donc réglementer. Déjà, en 1806, les écoles secondaires privées de Lyon perdent leurs titres. La réforme de 1808, par la création du monopole universitaire, va permettre à l'autorité centrale de les contrôler. Mais le succès des lycées en est-il pour autant assuré ?

1) ARCH. A. Lyon E F 3, Lettre du 12 nivôse an XII (3 décembre 1803) du cardinal Fesch au vicaire général Courbon. Le cardinal ordonne à Courbon de ne pas permettre au lycée de faire gras le samedi. Lettre du 19 ventôse an XIII (10 mars 1805) du cardinal Fesch au vicaire général Renaud. Le cardinal constate qu'on ne peut pas refuser la demande du proviseur sur l'assouplissement des règles du Carême. Cependant il faudrait que la loi de l'abstinence devienne une habitude dans la jeunesse.

2) ARCH. A. Lyon E F 3, Lettre du 12 prairial an XII (1er mai 1804) du cardinal Fesch au vicaire général Courbon. Le cardinal se déclare très fâché de l'attitude de Pietra Santa.

3) ARCH. N. D XIX, 21. Serment de Clerc à Orgelet.

4) ARCH. N. F 17 7840.

5) Procès-Verbaux, ouvr. cit., tome 1, p. 60.

6) ARCH. N. AFIV 80/458.

7) ARCH. N. AFIV 86/539.

8) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.

9) Procès-Verbaux, ouvr. cit., tome 1, p. 60.

10) ARCH. D. Rhône T 261.

11) ARCH. N. AFIV 141/827.

12) ARCH. M. L, Journal de la Caisse de la ville an XII.

13) ARCH. N F 17 8108.

14) ARCH. A. Lyon E F3 Lettre du 24 fructidor an XI (11 septembre 1803) du cardinal Fesch au conseiller d'Etat pour l'Instruction publique. Lettre du 8 frimaire an XII (30 novembre 1803) du cardinal Fesch à San Rousset.

15) ARCH N. F 17 8108.

16) Bregnot du Lut et Péricaud, ouvr. cit., tome 1, p. 52.

17) -Bregnot du Lut, Biographie Lyonnaise. Notice sur Etienne Molard, in A. H. S. D. R. V, p. 241 à 246.

-Dumas (J. B.), Correspondance. A MM. les rédacteurs des Archives du Rhône, in A. H. S. D. R. VI, p. 342 et 343. Dumas fait

remarquer que ce n'est pas l'honorable profession de M. Molard qui l'a empêché d'être admis à l'Académie.

18) ARCH. N. F 17 8874.

19) ARCH. N. F 17 1429.

20) ARCH. N. F 17 8874.

21) ARCH. N. F 17 1429.

22) Bulletin de Lyon du 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804).

23) Bulletin de Lyon du 10 fructidor an XII (28 août 1804).

24) B. M. de Lyon, Fonds Coste 351.560. Discours prononcé à l'ouverture de l'école secondaire du Midi sur les devoirs des instituteurs par M. Molard directeur. Lyon, Ballanche, an XIII (1805), in-8°, 21 p.

25) ARCH. M. Lyon L, Journal de la Caisse de la ville, an XIII.

26) Trénard, ouvr. cit., tome 1, p. 46.

27) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la Ville pour l'exercice de l'an XIII.

28) Bulletin de Lyon du 20 vendémiaire an XIII (12 octobre 1804).

29) ARCH. A. Lyon E F 3.

30) ARCH. N. AFIV 136/794.

31) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère

32) ARCH. N. F 17 8108.

33) ARCH. N. F 17 1317/1.

34) ARCH. N. F 17 1367.

35) Nous nous servons des informations données par Mr Trénard qui s'est servi de ce dossier.

36) En particulier, différents cartons de la série F 17 donnent des renseignements dispersés. Les Almanachs de Lyon de l'an XII et XIII indiquent quelques écoles. L'indicateur de Lyon de 1809 nous en livre une liste plus complète.

37) ARCH. N. F 17 8874.

38) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil 1811, décès, acte 3018.



- 39) ARCH. N. F 17 8874.
- 40) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 41) ARCH. N. F 17 1687.
- 42) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil 1838, décès, acte 4943.
- 43) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XIII.
- 44) ARCH. D. Rhône T 5. Le service éducatif a retiré cette acte de nomination.
- 45) ARCH. N. F 17 8874.
- 46) ARCH. N. F 17 8835.
- 47) ARCH. N. M 215.
- 48) ARCH. N. M M 592.
- 49) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire, an XIII.
- 50) ARCH. N. F 17 7839.
- 51) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 52) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1814, décès, acte 1666.
- 53) Almanach de Lyon an XII.
- 54) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 55) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 56) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1830, décès, acte 889.
- 57) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 58) ARCH. N. F 17 8874.
- 59) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 60) Almanach de Lyon an XII. Longue notice sur son pensionnat.

- 61) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions.
- 62) Almanach de Lyon an XII.
- 63) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an VII, ouest, décès, acte 283. Il meurt le 14 thermidor an VII (1er août 1799).
- 64) ARCH. N. F 17 8835.
- 65) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 66) ARCH. N. F 17 8835.
- 67) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 68) Almanach de Lyon 1806.
- 69) Almanach de Lyon 1808.
- 70) ARCH. N. F 17 8835 et ARCH. N. F 17 6870.
- 71) Almanach de Lyon an XII.
- 72) ARCH. N. F 17 8874.
- 73) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII lère partie.
- 74) Almanach de l'an XII. Crozet meurt le 24 avril 1838, âgé de 72 ans et demi. On indique qu'il est originaire de Chamelet (ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1838, acte 1777).
- 75) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle mobilière et somptuaire an XIII.
- 76) Almanach an XII.
- 77) ARCH. N. F 17 8874.
- 78) ARCH. N. F 17 1687.
- 79) Almanach de Lyon 1806.
- 80) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 81) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1840, acte 3910.
- 82) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 83) ARCH. N. F 17\* 2408.
- 84) Profession donnée sur l'acte de naissance de son fils.

- 85) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Liasse XII, 1ère partie.
- 86) ARCH. N. F 17 8835.
- 87) Almanach de Lyon an XII.
- 88) Almanach de Lyon an XIII.
- 89) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 90) Almanach de Lyon an XII.
- 91) ARCH. N. F 17 8835.
- 92) Almanach de Lyon an XII.
- 93) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1840, acte 3617.
- 94) Almanach de Lyon 1806.
- 95) Almanach de Lyon an XII.
- 96) ARCH. N. F 17 8835.
- 97) ARCH. N. F 17 8874.
- 98) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 99) Almanach de Lyon 1806.
- 100) ARCH. N. F 17 8835.
- 101) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1817, décès 3730.
- 102) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 103) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 104) ARCH. N. F 17 8835.
- 105) Almanach de Lyon an XII.
- 106) ARCH. N. F 17 8874.
- 107) Almanach de Lyon 1806.
- 108) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 109) ARCH. N. F 17 8835.
- 110) Almanach de Lyon an XII.

- 111) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 112) Almanach de Lyon an XII.
- 113) Almanach de Lyon an XII.
- 114) ARCH. N. F 17 8874.
- 115) ARCH. N. F 17 1687.
- 116) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 117) Almanach de Lyon an XII.
- 118) ARCH. M. Lyon, Etat civil, 1809, décès, acte 3286.
- 119) ARCH. N. F 17 8874.
- 120) ARCH. N. F 17 1429.
- 121) ARCH. N. F 17 1687.
- 122) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 123) Almanach de Lyon an XII.
- 124) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1807, décès, acte 441. Il décède à l'âge de 66 ans.
- 125) ARCH. N. F 17 8874.
- 126) ARCH. N. F 17 1429 et ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 127) ARCH. N. F 17 8874.
- 128) ARCH. N. F 17 1687.
- 129) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Liasse XII, 1ère partie.
- 130) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 131) ARCH. N. F 17 8874.
- 132) ARCH. N. F 17 1429.
- 133) Camelin, ouvr. cit., tome 1, p. 144.
- 134) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Liasse XII, 1ère partie.
- 135) Almanach de Lyon an XII.

- 136) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1828, décès, 403 bis.
- 137) Almanach de Lyon an XII.
- 138) ARCH. N. F 17 8874.
- 139) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 140) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 141) ARCH. N. F 17 8835.
- 142) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 143) ARCH. N. F 17 8874.
- 144) ARCH. D. Rhône 1G 76.
- 145) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 146) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1841, décès, acte 537.
- 147) ARCH. N. F 17 8874.
- 148) ARCH. N. F 17 1687.
- 149) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 150) ARCH. N. F 17 1687.
- 151) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1809, acte 3285.
- 152) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 153) Almanach de l'an XII.
- 154) ARCH. N. F 17 8874.
- 155) ARCH. D. Rhône, 1G 75.
- 156) Camelin, ouvr. cit., tome 1, p. 144.
- 157) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, an II, mariages, acte 202.
- 158) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 159) ARCH. N. F 17 8835.

- 160) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1811, acte 310.
- 161) ARCH. N. F 17 8874.
- 162) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 163) ARCH. N. F 17 8835.
- 164) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 165) Almanach de Lyon an XII.
- 166) ARCH. N. F 17 8874.
- 167) ARCH. N. F 17 1687.
- 168) ARCH. N. F 17 8835.
- 169) Almanach de Lyon an XII.
- 170) ARCH. N. F 17 8874.
- 171) ARCH. N. F 17 1687.
- 172) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 173) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1817, décès, acte 1595.
- 174) ARCH. N. F 17 8835.
- 175) ARCH. N. F 17 8874.
- 176) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Liasse XII, 1ère partie.
- 177) ARCH. N. F 17 8835.
- 178) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 179) ARCH. N. F 17 2494.
- 180) ARCH. N. F 17 8874.
- 181) ARCH. N. F 17 8835.
- 182) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.
- 183) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 184) ARCH. N. F 17 1687.

185) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.

186) ARCH. N. F 17 8835.

187) ARCH. N. F 17 8874.

188) ARCH. N. F 17 1687 et ARCH. D. Rhône, liasse XII, 1ère partie.

189) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.

190) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1840, décès, acte 2583.

191) ARCH. N. F 17 2494.

192) ARCH. N. F 17 8835.

193) ARCH. N. F 17 8874.

194) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.

195) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1833, décès, acte 2825.

196) ARCH. N. F 17 8874.

197) ARCH. N. F 17 1687.

198) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie.

199) ARCH. N. F 17 8874.

200) ARCH. N. F 17 1687.

201) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.

202) ARCH. N. F 17 8835.

204) ARCH. N. F 17 8874.

205) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.

206) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, décès, acte 2958.

208) ARCH. N. F 17 8874.

209) ARCH. N. F 17 8835.

- 210) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1822, décès, acte 2635.
- 211) ARCH. N. F 17 8874.
- 212) ARCH. N. M M 592.
- 213) ARCH. D. Rhône. Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 214) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1823, décès, acte 1658.
- 215) ARCH. N. F 17 8874.
- 216) ARCH. D. Rhône. Fonds rectoral, Liasse XL.
- 217) ARCH. D. Rhône. Fonds rectoral. Registre des institutions de l'Académie.
- 218) ARCH. N. F 17 8835.
- 219) -ARCH. N. F 17 21.540. Dossier de retraite de Poupar.  
-Bregnot du Lut et Pericaud, ouvr. cit., tome 1, p. 51.
- 220) -Bregnot du Lut, Bulletin historique du mois de mars 1817, in A. H. S. D. R. p. 389 à 392.  
-B. M. de Lyon, Fonds Coste, Notice historique sur Poupar, inspecteur de l'Académie.
- 221) ARCH. M. Lyon G, Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire an XIII.
- 222) ARCH. N. F 17 1687.
- 223) ARCH. N. F 17 7839.
- 224) ARCH. N. F 17 8874.
- 225) ARCH. N. F 17 1687.
- 226) ARCH. N. F 17 8835.
- 227) ARCH. N. F 17 8874.
- 228) ARCH. N. F 17 1429.
- 229) ARCH. N. F 17 1687.
- 230) ARCH. N. F 17 8835.
- 231) ARCH. N. F 17 8874.
- 232) ARCH. N. F 17 8835.



- 233) ARCH. N. F 17 8874.  
234) ARCH. N. F 17 1687.  
235) ARCH. D. Rhône, Fonds rectoral. Registre des institutions de  
l'Académie.  
236) ARCH. N. F 17 8874.  
237) ARCH. N. F 17 1429.  
238) ARCH. N. F 17 2494.  
239) Bitry, *ouvr. cit.*, tome 1, p. 67.  
240) ARCH. N. F 17 2494.  
241) ARCH. M. Roanne 1 R 1085.  
242) ARCH. D. Loire T 285.  
243) ARCH. N. F 17 7939.  
244) Guidée, *ouvr. cit.*, tome 1, p. 66.  
245) ARCH. N. F 8264.  
246) ARCH. M. Belley R 2ème série numéro 7.  
247) ARCH. N. F 17 6354 B.  
248) ARCH. N. F 17 8727, 1409.  
249) ARCH. D. Rhône T 262.

Chapitre 7 : La vie matérielle.

Coster doit faire face aux problèmes matériels. Ils sont nombreux. Il faut assurer les grosses réparations des bâtiments, et obtenir des autorités municipales, les fonds nécessaires pour les frais d'installation. L'autorité centrale lui demande de rééquilibrer les comptes financiers du lycée, donc de faire des économies. Devant ces divers problèmes, le proviseur doit faire preuve d'habileté. Mais en fait, sa marge de manoeuvre est fort limitée.

### D Les dépenses d'installation.

On peut considérer que, sous le provisorat de Coster, on continue à installer le lycée mais on fait face surtout aux grosses réparations.

#### 1°) Les dépenses de l'an XII.

D'après le Livre de la Trésorerie de la Ville (1), la mairie du Midi consacre 159.211 francs 22 aux dépenses d'instruction. Sur cette somme, il faut soustraire les 4875 francs du traitement de Delandine, ce qui donne 154.336 francs 22. Une grosse partie est affectée aux réparations, le reste, à diverses dépenses.

#### A) Les réparations.

Il fallait réparer les toitures du pensionnat, remettre en état au moins le 3ème étage du Collège, équiper de nouvelles salles d'études et de nouveaux dortoirs, affecter des logements aux professeurs, remplacer les portes vermoulues et s'assurer de leur solidité, consolider les fenêtres. On a donc décidé d'affecter à cela des sommes importantes. Cependant, comme pour l'exercice de l'an XI, nous ventilons les dépenses en divers postes. En plus, il y a des dépenses de sécurité et de tapisserie.

1-Menuiserie	16.237 francs 04 (2)
2-Vitrierie	13.258 francs 36 (3)
3-Maçonnerie	30.621 francs 16 (4)
4-Charpenterie	29.473 francs 95 (5)
5-Plâtrerie	3.418 francs 35 (6).
6-Couverture	620 francs (7)
7-Ferblanterie	16.438 francs 92 (8)

8-Travaux divers	10.152 francs 86 (9)
9-Surveillance des travaux	1.042 francs 82 (10)
10-Serrurerie	13.658 francs 80 (11)
11-Rémunération architectes	6.299 francs 88 (12)
Total : 141.222 francs 14	

B) Les dépenses d'équipement.

L'administration municipale considère que ces dépenses doivent être complémentaires de l'exercice précédent. Elle refuse ainsi d'affecter des sommes importantes.

a) Les dépenses complémentaires pour l'équipement des dortoirs.

Elles

s'avèrent peu importantes :

-Achats de lits	140 francs (13)
-Achats de matelas	287 francs 65 (14)
-Achats de couvertures	931 francs 60 (15)
-Achats de draps	402 francs 45 (16)

Total : 1761 francs 70

b) Les dépenses complémentaires pour le réfectoire et la cuisine.

-Achat d'étains	863 francs 79 (17)
-Achat d'ustensiles	844 francs (18)
-Achat de chaudrons	81 francs (19)
-Achat de sacs à blé	387 francs (20)
-Achat de fourneaux	1648 francs 92 (21).
-Achat d'objets en fonte	1210 francs 27 (22)

Total : 5034 francs 98

c) Les dépenses d'achats de mobilier s'élèvent à la somme de 3820 francs 5 (23).

Le total des dépenses d'équipement est de 10.617 francs 18.

C) Les dépenses diverses.

-Réttribution proviseur Bérenger	384 francs (24)
-Dépenses procureur-gérant	398 francs (25)
-Achat de charbon	359 francs 75 (26)
-Livres pour les prix	980 francs (27)
-Divers	972 francs 2 (28)

Le total des dépenses diverses est de 3093 francs 95

Nous obtenons pour l'ensemble des dépenses la somme de 154.933, francs 27, soit une différence de 597 francs 05, avec le chiffre donné par le Livre de la Trésorerie de la ville.

2°) Les dépenses de l'an XIII.

Les autorités municipales consacrent une grande partie des dépenses à l'installation de l'Ecole secondaire du Midi. De ce fait elles ne dépensent guère pour le lycée. Elles considèrent que le lycée est équipé. Le proviseur Louis Nompère de Champagny protestera à plusieurs reprises, mais n'obtiendra pas gain de cause (29).

L'ensemble des dépenses pour l'exercice de l'an XIII s'élèvent à 40.245 francs 06. On peut considérer que ce sont surtout des dépenses d'équipement. Comme pour les exercices précédents, nous les ventilons en plusieurs postes :

1-Menuiserie	5931 francs (30)
2-Vitrierie	3000 francs (31)
3-Maçonnerie	8000 francs (32)
4-Charpenterie	6300 francs (33)
5-Plâtrerie	1600 francs (34)
6-Ferblanterie	696 francs 45 (35)
7-Travaux divers	790 francs 33 (36)

8-Serrurerie	10.620 francs 20 (37)
9-Rénumération architectes	1922 francs 73 (38)

L'ensemble des dépenses d'équipement s'élèvent à 38.860 francs 71.

Les dépenses de fonctionnement sont seulement représentées par un crédit de 1304 francs accordé au procureur-gérant (39) et 80 francs 35 pour Tardy, grilleur (40).

A la fin du provisorat de Coster, les autorités municipales considèrent donc qu'elles ont assuré les dépenses les plus importantes. Elles affirment que les prochaines dépenses seront consacrées seulement à l'entretien. Elles raisonnent toujours sur les mêmes chiffres. Elles ne veulent pas équiper de nouveaux dortoirs, ni de nouvelles salles d'études. On avisera lorsque les élèves supplémentaires arriveront au lycée. Il semble que les toitures sont réparées. Les chenaux ont été refaits. Certes, il faudrait entreprendre de nouvelles dépenses pour aménager l'intérieur du lycée. Mais on attendra. Les successeurs de Coster auront beaucoup de peine pour obtenir les réparations nécessaires. On entrevoit ainsi l'hostilité des autorités de la ville, qui veulent dépenser le moins possible pour un établissement qui ne les intéresse pas. Elles ne pouvaient s'opposer ouvertement, mais avaient les moyens de gêner fortement le développement du lycée.

## II) Les finances du lycée sous Coster.

Coster, ancien commis des finances, a auprès des autorités la réputation d'une grande compétence. On lui demande donc non seulement d'assurer l'équilibre du budget mais encore de dégager des bénéfices importants que l'on affecterait aux réparations des bâtiments du lycée. Le proviseur est plein de bonne volonté mais très vite il s'apercevra des difficultés insurmontables de sa tâche.

### 1°) Les Budgets sous Coster (41).

2ème trimestre de l'an XII : 1er exercice Coster.

#### Recettes.

1 Prix de la pension des élèves payants	9607 francs 54.
2 Sommes payées en sus du prix de la pension pendant le trimestre	427 francs 50.
3 Rétributions prélevées sur les externes	424 francs.
4 Ordonnance du ministre pour la pension de 102 élèves nationaux	20.400 francs.
5 Ordonnance du ministre pour indemnité à M. Coster en raison de son déplacement (42)	300 francs.

Total de la recette 31.159 francs 04.

#### Dépenses.



1 Traitement principal des administrateurs, professeurs et autres employés	9863 francs 06.
2 Traitement supplétif	922 francs 32.
3 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement principal	226 francs 92.
Retenues sur le traitement supplétif	38 francs 43.
4 Indemnité au proviseur et aux maîtres d'études	579 francs 99.
5 Somme mise en réserve dans la caisse à 3 clefs à savoir la rétribution payée par les externes	424 francs.
6 Dépenses pour la cuisine	4945 francs 82.
7 Viande	8357 francs 27.
8 Vin	1962 francs 35.
9 Légumes	1399 francs 50
10 Chauffage et éclairage	3868 francs 55.
11 Habillement	2009 francs 53.
12 Blanchissage et raccomodage	1910 francs 20.
13 Mobilier	1833 francs 13.
14 Coupe de cheveux	47 francs 70.
15 Menues dépenses	734 francs 69.
16 Papiers et plumes	2890 francs 95.
17 Dépenses diverses	1637 francs 90.
Total des dépenses : 43.652 francs 31.	

Le déficit du trimestre est donc de 12.493 francs 27. A cette somme, il faut ajouter les 8919 francs 07 des déficits précédents, ce qui donne un déficit total de 21.412 francs 34. Cependant, on constate qu'il y a en magasin pour 2164 francs de marchandises, ce qui laisserait 19.248 francs 34 de déficit. Le Bureau s'étonne de l'accélération des dépenses. Il n'accuse pas encore le proviseur d'en être la cause, mais lui demande de faire attention.

3ème trimestre an XII : 2ème exercice Coster.

Recettes.

1 Prix de la pension des élèves payants	10.976 francs 35.
2 Rétributions payées par les élèves internes	435 francs.
3 Rétributions payées par les élèves externes	416 francs.
4 Diverses recettes accidentelles	1951 francs 50.
5 Ordonnance du ministre de l'intérieur pour la pension de 110 élèves nationaux	20.625 francs.
6 Ordonnance du même ministre pour 2ème indemnité de M. Coster	300 francs.

Le total des recettes est de 34.703 francs 85.

A partir de ce trimestre, la pension des élèves nationaux passe de 800 francs à 750 francs par an. Les 50 francs retenus permettront au gouvernement de fournir gratuitement les livres.

Dépenses.

1 Traitement principal des administrateurs, professeurs et autres employés	10.036 francs 47.
2 Traitement supplétif	2179 francs 91 2/3
3 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement principal	226 francs 92.
Retenues sur le traitement supplétif	136 francs 38.
4 Somme réintégré dans la caisse à 3 clefs et provenant du tiers de la rétribution des externes	609 francs 33 1/3
5 Indemnité et gratification	405 francs 66.
6 Dépenses extraordinaires occasionnées par le renvoi de l'élève Tilly	96 francs 60.
7 Menues dépenses pour la cuisine	4244 francs 67.
8 Pain	9943 francs 43.
9 Vin	2175 francs 48.

10 Viande hareng et huile	1832 francs 66.
11 Légumes	614 francs 65.
12 Linge, habillement et mobilier	3624 francs 47.
13 Chauffage et éclairage	3099 francs 40.
14 Blanchissage et raccomodage de linge	2136 francs 38.
15 Menues dépenses	822 francs 78.
16 Livres, impressions, papier et plumes	1350 francs 50.
17 Médicaments	48 francs 65.
18 Dépenses diverses	196 francs 20.

Les dépenses s'élèvent donc à 43.780 francs 55.

Le déficit sur le trimestre est de 9076 francs 70. Le déficit total est de 30.489 francs 04. Le Bureau soustrait de cette somme 3636 francs 10 de denrées et de marchandises en magasin et une dette envers le lycée de 617 francs 53. Il retient la somme de 26.235 francs 41 comme déficit.

4ème trimestre de l'an XII : 3ème exercice Coster.

#### Recettes.

1 Prix de la pension des élèves payants	12.522 francs 26.
2 Sommes payées en sus du prix de la pension	472 francs 50.
3 Rétributions prélevées sur les externes	234 francs.
4 Recettes accidentelles	538 francs 32.
5 Ordonnance du ministre pour la pension des élèves nationaux	20.625 francs.

Le total de la recette est de 34.392 francs 08.

#### Dépenses.

1 Traitement principal des administrateurs, professeurs et employés	10.049 francs 61.
--	-------------------

2 Traitement supplétif	1351 francs 90.
3 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement général	226 francs 92.
Retenues sur le traitement supplétif	56 francs 32.
4 Somme versée dans la caisse à 3 clefs provenant du tiers de la rétribution des externes	78 francs.
5 Frais accidentels pour la distribution des prix	386 francs 38.
6 Menues dépenses de la cuisine	4441 francs 06.
7 Pain, viande et vin	11045 francs 95.
8 Légumes, huile à manger et condiments	1385 francs 90.
9 Habillement, linge, coiffure, chaussures et chaussettes	2859 francs 61.
10 Chauffage et éclairage	1615 francs 85.
11 Blanchissage et raccomodage de linge	5673 francs 74.
12 Dépenses diverses	165 francs 21.
13 Infirmerie	399 francs 15.
14 Livres, plumes, papiers et impression	537 francs 10.
15 Mobilier et entretien.	352 francs 95.

Les dépenses totales sont de 40.625 francs 65.

Le déficit sur le trimestre est de 6233 francs 57. Le déficit total s'élève à 36.722 francs 61. Le Bureau indique qu'il y a 5521 francs 39 de denrées en magasins. Il faut donc soustraire cette somme. Le déficit retenu est donc de 31.201 francs 22.

1er trimestre de l'an XIII : 4ème exercice Coster.

#### Recettes.

1 Revenus ordinaires	250 francs.
2 Prix de la pension des élèves payants	11.366 francs 64.
3 Rétributions payées par les mêmes élèves sur les lits	450 francs.

4 Diverses menues recettes accidentelles	233 francs 98.
5 Ordonnance du ministre de l'intérieur pour 121 élèves nationaux.	22.687 francs 50.
6 Rétributions payées par les élèves externes	450 francs.
Le total des recettes est de 35.438 francs 12.	

#### Dépenses.

1 Traitement principal des administrateurs professeurs et autres employés	10.399 francs 94.
Traitement supplétif	1379 francs 20.
2 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement principal	238 francs 92.
sur le traitement supplétif	57 francs 46.
3 Somme versée dans la caisse à 3 clefs	150 francs.
4 Indemnités et gratifications	42 francs 50.
5 Menues dépenses de la cuisine et légumes	13.719 francs 26.
6 Chauffage et éclairage	4555 francs 39.
7 Habillement, linge, coiffure, chaussures	8335 francs 66.
7 Blanchisserie et raccomodage du linge	1633 francs 50.
8 Livres, papiers et impression	878 francs 75.
9 Infirmerie	142 francs 90.
10 Dépenses diverses, entretien des armes mobilier	1573 francs 97.

Le total des dépenses est de 43.107 francs 45.

Le déficit sur le trimestre s'établit à 7669 francs 33. Le déficit total est de 44.391 francs 94.

2ème trimestre de l'an XIII : 5ème exercice Coster.

#### Recettes.

1 Revenus ordinaires	250 francs.
2 Pensions des élèves payants	13.088 francs 35.
3 Rétributions payées par les élèves payants	502 francs.
4 Rétributions payées par les externes	294 francs.
5 Quelques recettes accidentelles	49 francs 33.
6 Ordonnance du ministre de l'intérieur pour 121 élèves nationaux	22.687 francs 50.

Le total des recettes est de 36.871 francs 18.

#### Dépenses.

1 Traitement principal des administrateurs professeurs et autres employés	10.429 francs 95.
Traitement supplétif	1308 francs 88.
2 Retenues aux administrateurs et professeurs sur le traitement principal	238 francs 92.
sur le traitement supplétif	196 francs.
3 Somme versée dans la caisse à 3 clefs	98 francs.
4 Indemnité ou gratification	109 francs.
5 Consommation pour la cuisine	4845 francs 08.
6 Pain, viande et vin	1922 francs 80.
7 Chauffage et éclairage	1271 francs 68.
8 Habillement, linge, coiffure et chaussures	3260 francs 78.
9 Blanchissage et raccomodage	1937 francs 50.
10 Livres, papiers et impressions	63 francs.
11 Dépenses diverses	174 francs 75.
12 Factures non acquittées	19.925 francs 73.

Les dépenses sont de 45.782 francs 07.

Le déficit sur le trimestre est de 8910 francs 89. Le déficit total s'élève à 53.302 francs 83. On ne nous donne pas le détail des factures non acquittées, qui se répartissent surtout sur les postes 5 et 6. De plus au trimestre suivant, on remarque que le

déficit du 2ème trimestre est augmenté de 2664 francs 22, de mémoires d'ouvriers. Le procureur-gérant pensait faire payer les élèves fautifs, mais ne l'a jamais porté sur ses comptes. Le déficit réel est donc de 55.967 francs 05.

3ème trimestre de l'an XIII : 6ème exercice Coster.

Recettes.

1 Revenus ordinaires	250 francs.
2 Prix de la pension des élèves payants	12.604 francs 23.
3 Rétribution pour les lits servis	495 francs.
4 Paiement des élèves externes	384 francs.
5 Recettes accidentelles	1560 francs 68.
6 Ordonnances sur le trésor public	22.687 francs 50.

Les recettes s'élèvent donc à 37.981 francs 41.

Dépenses.

Nous n'avons pas le détail des dépenses. Le total du déficit cumulé est de 61.757 francs 57. Donc on a un déficit de 5790 francs 52 sur le trimestre et les dépenses s'élèvent à 43.771 francs 93.

Le budget est organisé de façon différente.

Dépenses accidentelles.

Cordonnerie indemnité.	27 francs.
Apert avance à 2 élèves	150 francs.
Lit de Chanal remboursé	15 francs.
Tournachon soldes de prix an XII	562 francs 30.
et 1er trimestre an XIII	754 francs 50

Total 1508 francs 80.

Dépenses ordinaires.

Consommations journalières	6104 francs 18.
Chauffage et éclairage	457 francs 50.
Blanchissage et raccomodage	1951 francs 35.
Linge, habillement, chaussure et coiffure	2056 francs 16.
Livres et papiers	35 francs.
Menus frais et mobilier	62 francs 40.
Total 10.666 francs 59.	

Dépenses ordinaires et dépenses accidentelles donnent la somme de 12.175 francs 39. Il reste donc 31.596 francs 54 répartis surtout entre les traitements et les factures non acquittées.

Le déficit retenu est donc de 61.757 francs 57. Mais une ordonnance du ministre de l'intérieur de 10.000 francs le réduit à 51.757 francs 57. Des menues recettes de 256 francs 60 le portent à 51.500 francs 97.

Les denrées en magasin représentent une somme de 7821 francs 56, ce qui donne un déficit de 43.679 francs 41.

4ème trimestre de l'an XIII : dernier exercice Coster.

On utilise une nouvelle comptabilité pour cet exercice, d'après le décret impérial du 3 floréal an XIII (23 avril 1805). Sur une pension totale de 750 francs d'un élève (43), on distingue 5 masses de dépenses. On indique une somme à ne pas dépasser. Ainsi les dépenses auxquelles on a droit, s'organisent de la façon suivante :

-Dépenses communes par élève et par an	233 francs.
-Nourriture et chauffage par élève et par an	365 francs.
-Entretien par élève et par an	30 francs.
-Habillement	80 francs.
-Menues dépenses	42 francs.
Total 750 francs.	



Les élèves payants continueront à payer 800 francs. Les 50 francs supplémentaires sont affectées aux menues dépenses. Enfin ils doivent aussi payer 50 francs pour la location de leur lit.

Recettes.

1 Ordonnance délivrée par le ministre de l'intérieur sur les pensions des élèves nationaux	22.687 francs 5
2 Sommes payées par les élèves payants	11.013 francs 30.
3 Rétributions des lits	420 francs.
4 Rétributions des externes	156 francs.
5 Diverses recettes	525 francs 57.

Le total des recettes est de 34.802 francs 37.

Dépenses.

Dépenses auxquelles on a droit.	Dépenses faites.
<u>Masse des dépenses communes</u>	<u>Masse des dépenses communes.</u>
Traitements des administrateurs, professeurs et autres employés.	
10.255 francs 59	10.735 francs 83

déficit : 480 francs 24.

<u>Masse de nourriture et chauffage</u>	<u>Masse de nourriture et chauffage.</u>
---	--

avec le salaire du boulanger et de son aide et du garçon des dépenses.

16.453 francs 95	15.275 francs 54
------------------	------------------

excédent 1178 francs 41.

<u>Masse d'entretien</u>	<u>Masse d'entretien</u>
Linge, habillement, souliers, chapeaux, etc, salaire des 2 tailleurs.	

1320 francs 46	2497 francs 10.
----------------	-----------------

déficit : 1176 francs 64.

<u>Masse d'habillement</u>	<u>Masse d'habillement</u>
----------------------------	----------------------------

Blanchissage, raccommodage du linge et réparations locatives.

3658 francs 54

1969 francs 04.

excédent : 1689 francs 50.

Masse des menues dépenses

Masse des menues dépenses

Eclairage, livres, papier, impressions, coupe de cheveux.

2537 francs 83

1213 francs 69

excédent : 1324 francs 14.

Rétributions des externes

Rétribution des externes

156 francs

156 francs.

Le total des dépenses est de 31.847 francs 20 soit un bénéfice de 2955 francs 17 sur le trimestre.

Le provisorat de Coster commence avec un déficit de 8919 francs 07. Il porte donc le déficit à 58.545 francs 80. Le ministre de l'intérieur, par son ordonnance, verse 10.000 francs, donc cette somme est réduite à 48.545 francs 80.

Les déficits constatés amènent les autorités centrales à s'inquiéter et à demander des explications. Le Bureau d'administration, sans doute à la demande du préfet, décide d'établir un rapport qui permettra de faire un bilan des dépenses et de trouver des solutions pour équilibrer le budget. San Rousset étant absent, on confie le travail à Rambaud.

## 2°) Le Rapport de Rambaud et les solutions proposées (44).

Pour établir

son rapport, Rambaud se sert des critiques formulées par le Bureau à la fin de chaque trimestre. Ainsi, au 2ème trimestre an XII, on remarque l'état désastreux des finances ; au 3ème trimestre an XII, le déficit s'accroît dans une proportion plus effrayante. Au 4ème trimestre an XII, il n'y a aucune amélioration.

Il faut donc améliorer les comptes. Rambaud, envisage tour à tour les recettes et les dépenses et propose des solutions.

A) Les Recettes.

D'après les budgets étudiés, elles s'élèvent à 132.278 francs 68 pour l'an XII. Rambaud retient le chiffre de 132.278 francs 62, soit une différence de 06 franc 06, ce qui est négligeable.

Une des causes principales du déficit est l'insuffisance des recettes apportées par les pensions des élèves. Pour développer son argumentation, Rambaud retient le chiffre moyen de 165 pensionnaires. Avec les mêmes frais on pourrait facilement entretenir 200 ou 300 pensionnaires, et même 400. Il faut donc moduler le montant de la pension en fonction du nombre. Au 2ème trimestre, le Bureau avait proposé 850 francs. Rambaud veut encore plus. Ainsi pourrait-on proposer les chiffres suivants :

165 à 200 élèves	960 francs.
200 à 235 élèves	930 francs.
235 à 270 élèves	900 francs.
270 à 305 élèves	880 francs.
305 à 340 élèves	860 francs.
340 à 375 élèves	850 francs.

La somme totale payée par 165 pensionnaires à raison de 960 francs serait de 158.400 francs. Or, en l'an XII, les pensionnaires payants ont versé 45.578 francs 82, les élèves nationaux 82.050 francs soit 127.628 francs 82. Le surplus serait de 30771 francs 18. Le déficit à la fin de l'année XII serait réduit à 5951 francs 43 au lieu de 36.722 francs 61. Mais, si l'on raisonne seulement sur le provisorat de Coster, on aurait, cette fois, un surplus de 2967 francs 64.

Pour éviter une augmentation trop importante de la pension, le gouvernement doit faire des efforts. Il porterait le nombre de pensionnaires nationaux à 200. Si l'on gardait le même nombre d'élèves payants, le lycée recevrait autour de 250 élèves et le prix

de la pension ne serait que de 900 francs. Ce prix peut paraître excessif à première vue. Mais, si l'on compare avec d'autres pensionnats, on arrive à des chiffres similaires. Ainsi, le pensionnat Crozier et Philippe à la Croix-Rousse demande un prix de 800 francs. Il n'assure pas, comme le lycée, les dépenses de l'habillement, sinon son prix serait porté à 880 francs. S'il avait autant de personnel que le lycée, ses dépenses seraient encore plus importantes. Rambaud n'avance pas de chiffres mais, d'après ses calculs, on arriverait à la somme de 1000 francs. On comprend que ce pensionnat fasse des bénéfices.

Le nombre de pensionnaires payants reste trop faible. Mais, constate le Bureau, on peut y remédier facilement. Le lycée doit assurer la discipline et l'ordre et rassurer les pères de famille sur la moralité de son personnel. Une augmentation importante d'élèves payants permettrait de baisser le prix de la pension et d'attirer encore d'autres élèves.

En attendant, il faut immédiatement augmenter le prix de la pension, ce qui permettra d'apurer les dettes et d'envisager des améliorations importantes.

#### B) Les Dépenses.

Elles se répartissent entre les traitements et les dépenses matérielles. Il faut donc les envisager tour à tour pour voir comment faire des économies.

##### a) Les traitements.

Ils sont fixés par le gouvernement pour les administrateurs, professeurs, maîtres d'études, maître d'exercices, aumônier, chirurgien, médecin. Pour les autres, c'est le Bureau qui en détermine le montant. Rambaud donne une somme totale de 49.901 francs 40 pour l'an XII, y compris les indemnités de toutes

sortes, soit 302 francs 43 par élève.

Les traitements des administrateurs et professeurs (45)

Les lycées sont répartis en 3 classes et les traitements des administrateurs et professeurs dépendent de la classe (46). Le Lycée de Lyon est en 1ère classe. Sur le traitement principal, l'administration fait la retenue du 25ème pour alimenter la caisse des retraites (47). Pour l'année XII, les retenues sont de 945 francs 62, ce qui donne pour l'ensemble des traitements, la somme de 23.640 francs 5. Nous pensons qu'au 1er trimestre an XII, la retenue est plus importante car Bérenger, à notre avis, recoît un traitement supplémentaire (48). La différence de 37 francs 94 sur la retenue donne un supplément de 948 francs 50, par an.

Nous proposons donc pour les administrateurs :

	Traitement principal brut.	Retenue du 25 ème.	Traitement principal net.
	par an.	par an.	par an.
Proviseur	4000 francs	160 francs	3840 francs.
Censeur	2500 francs	100 francs	2400 francs.
Procureur	2000 francs	80 francs	1920 francs.
Total	8500 francs	340 francs	8160 francs.

Avec le supplément accordé à Bérenger, le poste traitement proviseur passe à :

4948 francs 50      197 francs 94      4750 francs 56.

Les professeurs sont classés en trois catégories. Ainsi savons-nous que Roux et Daburon sont professeurs de première classe ; Mollet, Tabard, Ampère ou Clerc et Besson, de deuxième classe, Idt et Guidi, de troisième classe. Nous proposons donc :

Traitement principal brut.	Retenue du 25 ème.	Traitement principal net	
par an	par an.	par an.	
Roux.	2000 francs.	80 francs	1920 francs.
Daburon	2000 francs	80 francs	1920 francs.
Mollet	1800 francs	72 francs	1728 francs.
Tabard	1800 francs	72 francs	1728 francs.
Ampère	1800 francs	72 francs	1728 francs.
ou Clerc			
Besson	1800 francs	72 francs	1728 francs.
Idt	1500 francs	60 francs	1440 francs.
Guidi	1500 francs	60 francs	1440 francs.
Total	14200 francs	568 francs	13632 francs.

Les professeurs se partagent les 2/3 de la rétribution des externes, selon la hiérarchie. Il est assez difficile de déterminer les normes de répartition (49). La somme à se partager en l'an XII est de 5523 francs 41 2/3. Nous supposons que le partage s'effectue en fonction du traitement principal. Ainsi, Roux touche 2000 francs par an, soit le 7,1ème de l'ensemble des traitements c'est à dire 14200 francs. Nous proposons donc les chiffres suivants :

	Répartition	Traitement supplétif brut	Retenue du 25ème	Traitement supplétif net.
Roux	7,1	777 francs 94	31 francs 11	746 francs 83.
Daburon	7,1	777 francs 94	31 francs 11	746 francs 83
Mollet	7,888	700 francs 23	28 francs	672 francs 23.
Tabard	7,888	700 francs 23	28 francs	672 francs 23.
Ampère	7,888	700 francs 23	28 francs	672 francs 23.
ou Clerc.				
Besson	7,888	700 francs 23	28 francs	672 francs 23.
Idt	9,466	583 francs 50	23 francs 34	560 francs 16.

Guidi	9,466	583 francs 50	23 francs 34	560 francs 16.
Total		5523 francs 80	220 francs 90	5302 francs 90.

Cependant, cette interprétation nous pose quelques problèmes. En effet, le total retenu, indiqué sur les budgets de l'an XII, s'élève à 275 francs 62. En appliquant la retenue du 25ème, on arrive à la somme totale de 6890 francs 50, en contradiction avec celle de 5523 francs 41 2/3.

On peut donc supposer que la retenue est différente sur le supplétif. Si on applique une retenue du 20ème, on obtient la somme de 5512 francs 40, somme assez proche. On peut aussi supposer que le tiers du supplétif n'est pas versé aux professeurs. Dans ce cas 2296 francs 68 serait mis de côté et on aurait un supplétif versé aux professeurs de 4593 francs 82. Il y a donc toujours des différences avec les sommes indiquées. D'autres modes de calcul peuvent intervenir et provoquer certaines distorsions. Cependant nous gardons le chiffre inodiqué sur les budgets, c'est à dire 5523 francs 41 2/3, chiffre sur lequel Rambaud fonde son raisonnement et sur lequel nous avons calculé le montant des traitements des professeurs.

Après ces diverses considérations qui nous ont posé certains problèmes, nous proposons comme traitements nets annuels, les sommes suivantes :

Le proviseur	4750 francs 56.
-Le censeur	2400 francs.
-Le procureur-gérant	1920 francs.
-Le professeur de mathématiques transcendantes	2666 francs 83.
-Le professeur de belles-lettres	2666 francs 83.
-Le professeur de 2ème et 1ère de mathématiques	2400 francs 23.

- Le professeur de 2ème et 1ère de latin      2400 francs 23.
- Le professeur de 4ème et 3ème de      2400 francs 23.  
mathématiques
- Le professeur de 4ème et 3ème de latin      2400 francs 23.
- Le professeur de 6ème et 5ème de      2000 francs 16.  
mathématiques
- Le professeur de 6ème et 5ème de latin      2000 francs 16.

Les administrateurs ne reçoivent pas régulièrement leur traitement et, très souvent les professeurs se plaignent de cette irrégularité. Il est bon de rappeler qu'ils ont le logement gratuit au lycée.

#### Les traitements des maîtres d'études

Il y a 6 ou 7 maîtres d'études.

Certains, comme Crochet et Coulaz, professent mais leur travail supplémentaire n'a aucune incidence sur leur traitement. Cependant, Crochet touche 20 francs 80 en plus par mois. Cette somme est prélevée sur le traitement supplétif et donc n'a aucune incidence sur la somme globale distribuée aux maîtres d'études. Donc nous pouvons écrire :

6 ou 7 maîtres d'études à raison de 1000 francs chacun : 6000 francs ou 7000 francs.

#### b) Les traitements du reste du personnel.

Rambaud indique que le personnel du lycée compte en tout 52 personnes. De plus d'après ses propositions de suppression de postes d'employés, nous pouvons indiquer le montant annuel des traitements de chacun.

- Un teneur de livres      1200 francs.
- Un aumônier      1000 francs.
- Un maître d'armes      800 francs.



-Un médecin	600 francs.
-Un maître de dessin	600 francs.
-Un cuisinier	600 francs.
-Un maître de danse	600 francs.
-Une lingère et son aide	1000 francs.
-Un dépendier	500 francs.
-Un maître tailleur	400 francs.
-Un chirurgien	300 francs.
-Un boulanger	300 francs.
-Un portier	300 francs.
-Sept garçons de salle à raison de 175 francs chacun	1225 francs.
-Un aide-cuisine	175 francs.
-Deux domestiques à raison de 175 francs chacun 175 francs chacun	350 francs.
-Trois garçons de cuisine à raison 175 francs chacun	525 francs.
-Un aide-dépendier	175 francs.
-Un infirmier	175 francs.
-Un garçon tailleur	108 francs.
-Un tambour	72 francs.
-Un pompier	72 francs.
Total : 32 personnes	Total 11.077 francs.

A ces 32 personnes, il faut rajouter les 3 domestiques des administrateurs, ce qui donne 35 personnes.

Le budget total des traitements bruts et salaires représente :

-Traitements administrateurs : 3 personnes	9448 francs 25.
-Traitements professeurs : 8 personnes	19.723 francs 41.
-Traitements maîtres d'études : 6 ou 7	6 ou 7000 francs
-Autres traitements : 32 personnes.	11.077 francs.
Total : 49 personnes :	46.248 francs 66.
Total : 50 personnes :	47.248 francs 66.

Cette somme est relativement proche des 49.901 francs 40 indiquée comme traitements versés pour l'année XII. Les problèmes posés par le traitement supplétif expliquent cette distorsion. De plus Rambaud ajoute les indemnités accidentelles.

Les écarts entre les traitements et les salaires sont très importants. Il faut faire une place à part au tambour et au pompier, qui devaient être des sous-officiers pensionnés qui complétaient leurs ressources de cette manière. Rambaud constate cette situation. Il sait que le Bureau ne peut réduire le traitement des professeurs qu'il juge trop élevé. Mais il regrette qu'ils fassent leur travail plus par intérêt financier que par dévouement.

Pour appuyer ses dires, Rambaud compare avec divers pensionnats. Ainsi l'établissement Crozier et Philippe à la Croix-Rousse compte 80 pensionnaires qui payent chacun 650 francs par an. Le budget est donc de 52.000 francs. Les traitements versés, la location des bâtiments et autres objets fixes représentent une somme totale de 6000 francs. Bien entendu, le personnel est réduit au maximum. Il y a 11 personnes : 2 chefs, 3 précepteurs qui sont en même temps maîtres d'études, 2 femmes principales et 4 domestiques. On trouve donc une personne pour 7 élèves, alors que le lycée a une personne pour 3 élèves. La dépense par élève est de 75 francs alors qu'au lycée elle représente 302 francs 43. Rambaud constate donc que celui-ci a un personnel trop important par rapport à cette école, même si la scolarité est différente.

Mais en fait, reprend Rambaud, il est préférable de faire une comparaison avec Belley. Les conditions sont les mêmes qu'au lycée. L'école de Belley jouit de la gratuité des bâtiments. Les élèves sont assujettis à l'uniforme. Les uns et les autres apportent en entrant un trousseau complet. La scolarité est la même. Mais si Rambaud ne donne pas d'autres indications, nous sommes en mesure de compléter. Pour l'an XII, il estime le nombre de pensionnaires entre 160 et 170, ce qui lui permet d'établir un chiffre moyen de

165. En fait, d'après la liste, (49) du 30 frimaire an XII (22 décembre 1803), il y a 145 pensionnaires. Les externes sont admis gratuitement (50) et pour l'année scolaire 1805-1806, il y a en moyenne 50 externes (51). La pension est de 650 francs par an par élève, d'où un budget total de 94.250 francs.

28 personnes sont employées pour s'occuper de l'ensemble des élèves. Si nous ne tenons compte que des pensionnaires, cela donne une moyenne d'une personne pour 5 élèves. On peut distinguer 4 groupes :

-Le personnel administratif : 4 personnes (1 directeur, 1 inspecteur des études, 1 économe et 1 surveillant de la police extérieure).

-Le corps professoral : 9 personnes (1 professeur de mathématiques, 1 professeur de 1ère et de 2ème classe, 1 professeur de 3ème classe, 1 professeur de 4ème classe, 1 professeur de 5ème classe, 1 professeur de 6ème classe, 1 substitut de professeur, 1 professeur des commençants externes et 1 professeur des commençants pensionnaires).

-Le personnel de santé : 2 personnes (1 inspecteur de santé et 1 infirmier).

-Le personnel des domestiques : 13 personnes (1 commissionnaire, 1 tailleur et chargé du réfectoire, 2 jardiniers, 1 cuisinier, 1 aide-cuisinier, 3 employés au service des élèves, 1 tailleur, 1 boulanger, 1 chargé d'agriculture et du charriage, 1 aide-cuisinier et chargé de la basse-cour).

Nous n'avons pas les détails du budget du Collège de Belley, mais Rambaud constate que les dépenses du personnel sont peu importantes car professeurs et administrateurs se consacrent à leurs élèves et se contentent de très peu. Nous pouvons donc penser que les traitements représentent le 10ème des recettes, comme pour Crozier et Philippe, ce qui représente donc une somme de 9425 francs. De plus, l'école fait des économies sur la

nourriture grâce aux jardins et à la basse-cour. Les élèves fournissent leurs vêtements, payent le blanchissage et le raccomodage. Ainsi le Collège de Belley est florissant et les bénéfices sont importants. Le lycée doit prendre exemple et chercher à réduire ses dépenses et faire des économies.

C) Les économies sur les traitements.

Il faut augmenter le nombre d'élèves par quartier et les porter de 25 à 30. Ainsi pourrait-on supprimer :

-1 garçon de cuisine.	175 francs.
-1 aide cuisinier	175 francs.
-1 garçon de dortoir ou de salle	175 francs.
-1 aide dépendier	175 francs.
-2 domestiques	350 francs.

Total 1050 francs.

On pourrait aussi supprimer 1 poste de maître d'études (51), ce qui représenterait une économie de 1000 francs sur les traitements. Donc, au maximum, on réduirait les dépenses de 2050 francs. La somme serait de 47.851 francs 40, soit 290 francs par élève.

a) Les économies sur la nourriture.

Rambaud considère que le lycée nourrit chaque jour 196 personnes. Ainsi, les dépenses de nourriture reviennent dans l'année à 65.939 francs, c'est à dire 336 francs 42 par personne et 399 francs 63 par élève. Il faut essayer de réduire ce nombre des ayant droits. Les 3 domestiques employés au service des administrateurs ne seront plus nourris par le lycée. On supprime aussi cet avantage au chirurgien mais il proteste et qui obtient gain de cause (52). En cherchant bien, Rambaud peut encore exclure 5 personnes. Donc, au maximum, le

nombre de bouches à nourrir est réduit à 189 personnes, d'où une dépense totale de 63.583 francs 38. Les économies réalisées seraient de 2354 francs 94.

Mais il faut réduire les quantités de nourriture et de boisson car il y a des gaspillages.

Les menus répondent à une organisation stricte. Ils s'organisent de la façon suivante :

#### Déjeuner

Un morceau de pain de 250 grammes par personne.

#### Diner

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Soupe	Soupe	Soupe	Soupe	Soupe
Pommes de terre 1 bouilli	haricots 1 bouilli	Raves 1 bouilli	Pâtes 1 bouilli	2 légumes ou poissons
Dessert	Dessert	Dessert	Dessert	Dessert
Samedi		Dimanche		
Soupe		Soupe		
2 légumes ou poissons 1 bouilli		charcuterie 1 bouilli		
Dessert		dessert		

#### Gôter

Un morceau de pain moins gros que celui du déjeuner.

#### Souper

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Rôti	Rôti	Rôti	Rôti	Omelette
Salade	Salade	Salade	Salade	Salade
Dessert	Dessert	Dessert	Dessert	Dessert
Samedi	Dimanche			
Omelette	Rôti			
Salade	Salade			
Dessert	Dessert			

Rimbaud considère que le Lycée de Lyon nourrit bien ses élèves. Il a écrit au Prytanée de Paris pour se rendre compte de la situation. Les quantités de viande consommées sont les mêmes. A Lyon on donne plus de fruits et de salades aux élèves. A Paris on fait maigre le Vendredi alors qu'à Lyon on fait maigre les Vendredi et Samedi. Ce n'est pas spécialement une économie, car le poisson coûte plus cher que la viande. Cette considération explique pourquoi Coster demande aux autorités ecclésiastiques de réduire le nombre de jours où l'on fait maigre (53). Mais, malgré tout, il faut faire des économies.

#### Les économies sur la viande.

Rimbaud considère que la consommation de viande est très modérée et qu'il est impossible de la réduire. Ainsi, la quantité minima par jour et par personne est de 16 onces, c'est à dire 489 grammes 44. Le chiffre a de quoi étonner. Mais il poursuit sa démonstration en fondant ses calculs sur 365 jours, c'est à dire qu'il ne tient pas compte des vacances. En comptant 2 jours de maigre par semaine, et 6 jours pour le Carême, on obtient 110 jours de maigre par an. La quantité de viande consommée par le lycée pour l'an XII a été de 20.598 kilos pour 255 jours soit une moyenne de 80 kilos 776 grammes par jour,

chiffre que Rambaud porte à 82 kilos. En comptant 196 bouches à nourrir, la consommation par personne est de 412 grammes. Nous pensons donc que les élèves mangent moins de viande que les adultes. Cependant, en moyenne, chaque individu consomme 105 kilos 060 de viande par an. Nous mettons ce chiffre en comparaison avec celui donné par l'auteur d'un article dans les archives historiques et statistiques du Rhône (54). Il indique pour Lyon en 1825 une consommation moyenne de 50 à 52 kilos de viande par an. Nous estimons donc que le chiffre indiqué par Rambaud est excessif.

#### Les économies sur le vin.

Il a été consommé 31.239 litres de vin dans l'année XII, soit 85 litres 586 par jour, soit 43 décilitres 66 par individu. Rambaud considère que ce n'est pas une quantité excessive. Cependant, le procureur a payé 7556 francs 83, soit 24 francs 1 par hectolitre. Il aurait pu obtenir des prix favorables. De plus, au cours de l'année XII, le Bureau s'était étonné qu'il y ait eu des achats de beaujolais à 55 francs l'hectolitre, alors qu'on pouvait acheter du vin de qualité, une fois les droits acquittés, à 29 francs l'hectolitre. Malgré tout, il faut faire des économies. On abaissera la consommation d'1/8<sup>ème</sup>. Dorénavant, les administrateurs auront le droit à une bouteille et demi par jour, les maîtres d'études à une bouteille, les domestiques à 3/4 de bouteille et les enfants à un tiers de bouteille. L'économie ainsi réalisée serait de 1200 francs, en veillant à ce que le procureur-gérant se fournisse à des prix moindres.

#### Les économies sur le pain.

Très souvent, dans ses rapports, le Bureau se plaint de ce que l'on donne le pain à satiété et que, par suite, il y ait du gâchis. La consommation totale pour l'an XII a été de 44.762 kilos. Pour le calcul des consommations journalières,

Rambaud considère que les élèves et le personnel représentent 65.939 bouches à nourrir dans l'année, ce qui donne une consommation de 678 grammes 839 par individu, porté à 676 grammes par Rambaud. La consommation journalière de tout le lycée est de 132 kilos 496. Le pain a coûté 17.081 francs, ce qui arrive à un prix moyen de 38 francs les 100 kilos.

Il faut donc réduire la consommation de deux onces par jour soit 61 grammes 18 d'où une consommation de 614 grammes 82 par individu. L'ensemble du lycée consommerait 120 kilos 504 par jour, soit à peu près 120 kilos par jour. On arriverait ainsi à économiser 4000 kilos de pain par an. A raison de 36 francs les 100 kilos, on économiserait 1440 francs.

#### Les économies sur les autres dépenses de bouche.

-Poissons.	2532 francs 86.
-Beurre, oeuf et lait.	5292 francs 59.
-Charcuterie et entrées	3346 francs 09.
-Légumes verts et secs	3824 francs 15.
-Epicerie	1041 francs 17.
-Pâtisserie et dessert	3598 francs 65.
-Huile	2816 francs 65.

Total : 22452 francs 16.

Il est difficile de se rendre compte des quantités nécessaires aux rations quotidiennes. Malgré tout, le proviseur, aidé du procureur-gérant a décidé de diminuer les quantités un peu trop importantes. Ainsi s'est-on aperçu que les dépenses des jours maigres étaient un peu plus élevées que celles des autres jours. Il faut donc diminuer les rations et on pourra économiser 1500 francs par an .

Ainsi les économies souhaitables sur la nourriture donneraient un total de 4140 francs. A cette somme il faut ajouter les 2354



francs 94 des gens exclus, soit la somme de 6494 francs 94. La nourriture reviendrait donc par élève à 360 francs 26.

b) Les économies sur le chauffage et l'éclairage.

Rambaud considère que les consommations de bois, de fagots, de charbon de terre et de charbon de bois ne sont pas excessives. Le tout a coûté pour l'an XII la somme de 8552 francs ramenée à 8475 francs 95 par Rambaud, soit 51 francs 36 par élève pour l'année. Cependant, il est possible de diminuer les quantités consommées.

Consommations de l'année XII	Consommations souhaitées.
Cuisine	Cuisine
92 stères x 18= 1656 francs	75 stères x 18= 1350 francs.
Four	Four
18 stères x 18= 324 francs	15 stères x 18= 324 francs.
Infirmerie	Infirmerie
64 stères x 18= 1152 francs	25 stères x 18= 450 francs.
3 administrateurs	3 administrateurs
18 stères x 18= 324 francs	15 stères x 18= 270 francs.
4600 fagots à 0 franc 36 donnent 1656 francs	4500 fagots 1620 francs
Cuisine	Cuisine
365 mesures de bois x 5= 1825 francs	320 mesures= 1600 francs
Infirmerie	Infirmerie
40 mesures de bois x 5= 200 francs	30 mesures =150 francs.
Buanderie	Buanderie
15 mesures de bois x 5= 75 francs	15 mesures= 75 francs.
700 mesures de charbon x 2= 1400 francs	650 mesures=1300 francs.
Total : 8612 francs	Total : 7139 francs.

La réduction est considérable. L'économie ainsi réalisée serait de 1473 francs. Mais Rambaud concède que ce n'est pas facile. Il est certain que l'infirmerie consomme trop et il faut réduire sa consommation de 34 stères d'où une économie sûre de 612 francs. Quant au reste, on pourra sans doute réduire les frais de 288 francs, donc à une somme totale de 900 francs au lieu de 1473 francs. On dépenserait 45 francs 91.

Les dépenses d'éclairage s'élèvent à 3007 francs 50, soit à 18 francs 22 par élève. Elles augmentent dans les prochaines années, car il faut assurer un bon éclairage. Les salles d'études, les appartements des administrateurs, la cuisine, la dépense, l'infirmerie et l'atelier du tailleur ont consommé 2500 chandelles à 80 centimes, soit 2000 francs. Les dortoirs, les corridors, les escaliers, les cours, le réfectoire sont éclairés par 50 becs à huile. Il faut compter environ 20 francs par bec.

c) Les économies sur les dépenses d'habillement.

On a été obligé de confectionner des habits neufs pour les élèves du Prytanée, ce qui explique des dépenses plus importantes. Rambaud compte 12.415 francs 15 pour l'an XII. Si nous soustrayons la somme de 5230 francs, nous obtenons celle de 7185 francs 15, soit 43 francs 54 par élève. Mais, en fait, les dépenses sont plus importantes car chaque année il faut renouveler obligatoirement une partie du trousseau. Ainsi faut-il prévoir :

-Une chemise neuve	6 francs.
-Deux mouchoirs de poche	3 francs.
-Deux cravates	4 francs.
-Deux paires de bas	6 francs
-Un habit neuf, gilet et culotte	67 francs.
-Deux culottes en sus	30 francs.
-Un chapeau et un repassage	8 francs.

-Une paire de souliers par abonnement 26 francs.

Total 150 francs.

Ainsi, pour l'année suivante, il faut prévoir la somme de 24.750 francs. On ne peut faire aucune économie. Mais les élèves indisciplinés risquent de déchirer leurs vêtements ou de perdre leur chapeau et leurs mouchoirs. Ils provoqueraient ainsi des frais supplémentaires.

d) Les économies sur le blanchissage et le raccomodage de linge.

Le blanchissage est revenu à 4200 francs, soit 25 francs 45 par élève. Or le blanchissage en dehors du lycée coûterait cher. On change les draps une fois par mois ; on donne à chaque élève, par semaine 2 chemises, 2 mouchoirs de poche, deux paires de bas, une cravate et une serviette. Les administrateurs et les domestiques ont le droit de faire blanchir leur linge aux frais du lycée. Si c'était au dehors du lycée, on aurait pour 5 semaines :

-200 paires de draps y compris l'infirmierie	
à 40 centimes la paire	80 francs.
-900 serviettes à 4 centimes l'une	36 francs.
-1650 chemises à 10 centimes l'une	165 francs.
-1600 paires de bas à 6 centimes la paire	96 francs.
-1650 mouchoirs de poche à 4 centimes l'un	66 francs.
-40 grandes nappes à 20 centimes l'une	8 francs.
-30 petites nappes à 10 centimes l'une	3 francs.
-280 tabliers de cuisine à 5 centimes l'un	14 francs.
-300 torchons à 2 centimes	6 francs
-900 cravates à 5 centimes	45 francs.

Total 519 francs.

Pour le linge des élèves, Rambaud constate qu'il serait beaucoup plus cher de le faire laver à l'extérieur. Donc on ne peut faire aucune économie sur le blanchissage et même se féliciter d'avoir des coûts moins élevés. Malgré tout, il propose une légère réduction de la dépense qui serait de 21 francs 42.

Il est difficile d'évaluer le prix du raccomodage. Mais il semble que le lycée ne fasse pas de dépenses excessives. Dans une maison d'environ 200 personnes, on peut y occuper 6 à 7 ouvriers par jour, ce qui ferait y compris le fil et autres fournitures une dépense de 3000 francs par an soit donc 15 francs par personne. Or le lycée a dépense 3042 francs 44, soit la somme de 18 francs 43 par élève, ce qui est très modéré.

e) Les économies sur les livres et autres fournitures scolaires.

Les livres et les impressions ont coûté 4664 francs 45 ; le papier et les plumes, 1463 francs 93. Le total est de 6128 francs 38, soit 37 francs 14 par élève. Ce n'est pas excessif, constate, Rambaud, et il est peu probable que l'on puisse économiser sur ce poste.

f) Les dépenses de médicaments.

Il a été dépensé 1093 francs 50 soit 6 francs 62 par élève. On ne saurait déterminer exactement ce que le lycée peut dépenser pour l'infirmerie. Cet article dépend des circonstances annuelles. Donc il est difficile de penser que l'on puisse faire des économies sur ce poste.

g) Les dépenses causées par des réparations et des frais occasionnels.

Rambaud ne tient pas compte des dépenses occasionnées par les destructions des élèves. Il compte donc 2348 francs 82 soit 14

francs 23 par élève. Ces dépenses sont justifiées car il y a eu quelques menus frais dans les bureaux du proviseur et du procureur. Il y a eu des réparations intérieures et aussi les ports de lettre. On ne peut donc faire aucune économie.

h) Les dépenses pour les matelas et autres objets pour lits.

La Municipalité n'a pas fourni les lits des élèves payants. Il a fallu donc faire fabriquer des matelas, des paillasses, des traversins et des couvertures. Le tout s'est élevé à 3402 francs 26 soit 20 francs 61 par élève. Mais les élèves payants payant une rétribution, il n'y a pas lieu de se préoccuper de ce poste.

Ainsi, Rambaud propose des économies. Elles s'avèrent insuffisantes pour rétablir l'équilibre financier du lycée, ce qui laisse supposer une augmentation du prix de la pension. Avec une pension de 750 francs, il est impossible de faire face aux dépenses.

Dépenses du lycée pendant l'an XII.		Dépenses demandées par Rambaud
-Traitement	302 francs 43	290 francs.
-Nourriture	399 francs 63	360 francs 26.
-Chauffage	51 francs 36	45 francs 91.
-Habillage	43 francs 54	43 francs 54.
-Blanchissage	25 francs 45	21 francs 42.
-Raccomodage	18 francs 43	15 francs.
-Livres et fournitures	37 francs 14	37 francs 14.
-Médicaments	6 francs 62	6 francs 62.
-Réparations et autres	14 francs 23	14 francs 23.
-Matelas et accessoires	20 francs 61	20 francs 61.
	Total 919 francs 44.	Total 854 francs 73.

Pour terminer son étude, Rambaud dresse un bilan global. Au total, les rétributions payées par les élèves pensionnaires s'élèvent à 127.628 francs 86 soit 773 francs 50 par personne. Le déficit par élève est de 145 francs 94 soit 24.080 francs 10. Or le déficit total de l'an XII est de 36.722 francs 61. Mais à cette somme il faut soustraire les 8919 francs 07 soit 27.803 francs 54.

Avec les économies demandées, le déficit par élève serait de 81 francs 23, ce qui fait un total de 13.402 francs 95. Il faut donc augmenter le prix de la pension, pour atteindre l'équilibre.

Le nouveau mode de calcul des dépenses mis en place sous le dernier exercice de Coster laissait prévoir un meilleur contrôle. Cependant, il fallait faire des économies. On donna suite au rapport de Rambaud, mais il n'appartenait pas à Coster de les réaliser. A-t-il été un mauvais gestionnaire? Ses moyens limités ne lui donnaient pas une marge de manoeuvre importante. Le lycée n'avait guère de pensionnaires payants. On ne pouvait donc pas compter sur des bénéficiaires. Il fallait réduire considérablement les dépenses. Sous les successeurs de Coster, les économies furent draconiennes. Les élèves se plaindront de la mauvaise qualité de la nourriture (55). Coster avait une haute idée de sa fonction. Il pensait que le prestige de l'institution attirerait de nombreux élèves. Par son rayonnement, il voulait assurer la bonne renommée du lycée. En fait on lui demande de mener une politique étreinée d'économies. C'était incompatible. Il échoua complètement, peu aidé par ses collaborateurs, en particulier, le procureur-gérant. A travers l'examen de ses budgets, on peut ainsi déceler la volonté du pouvoir central : dépenser le moins possible, mais contrôler le plus possible.

1) ARCH. M. Lyon L, Journal de la caisse de la ville.

2) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Alibert, menuisier, 6433 francs 44. Mandat du maire du Midi du 10 pluviôse an XII (31 janvier 1804).

-Payer Alibert, menuisier, 7548 francs 68. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

-Payer Alibert, menuisier, 1604 francs 92. Mandat du maire du Midi du 5 fructidor an XII (23 août 1804).

-Payer Alibert, menuisier, 650 francs. Mandat du maire du Midi du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804).

Le total payé à Alibert est de 16.237 francs 04.

3) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Gubian, vitrier, 7167 francs 65. Mandat du maire du Midi du 10 pluviôse an XII (31 janvier 1804).

-Payer Gubian, vitrier, 864 francs. Mandat du maire du Midi du 19 floréal an XII (9 mai 1804).

-Payer Gubian, vitrier, 5060 francs 71. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

-Payer Gubian, vitrier, 166 francs. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

Le total payé à Gubian est de 13.258 francs 36.

4) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Bornaret, maçon, 4000 francs. Mandat du maire du Midi du 11 pluviôse an XII (1er février 1804).

-Payer Bornaret, maçon, 10.213 francs 75. Mandat du maire du Midi du 17 ventôse an XII (8 mars 1804).

-Payer Bornaret, maçon, 14.236 francs 65. Mandat du maire du Midi du 9 fructidor an XII (27 août 1804).

-Payer Bornaret, maçon, 2170 francs 76. Mandat du maire du Midi du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804).

Le total payé à Bornaret est de 30.621 francs 16.

5) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Creuzet, charpentier, 11.640 francs. Mandat du maire du Midi du 3 nivôse an XII (25 décembre 1803).

-Payer Creuzet, charpentier, 15.921 francs 20. Mandat du maire du Midi du 2 prairial an XII (22 mai 1804).

-Payer Creuzet, charpentier, 1912 francs 75. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

Le total payé à Creuzet est de 29.473 francs 95.

6) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Lamotte, plâtrier, 2659 francs 35. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

-Payer Lamotte, plâtrier, 759 francs. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

Le total payé à Lamotte est de 3418 francs 35

7) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Ginet, couvreur, 620 francs. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

8) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Gandillon, ferblantier, 4000 francs. Mandat du maire du Midi du 13 frimaire an XII (5 décembre 1803).

-Payer Gandillon, ferblantier, 3502 francs 35. Mandat du maire du Midi du 17 ventôse an XII (8 mars 1804).

-Payer Gandillon, ferblantier, 715 francs 40. Mandat du maire du Midi du 18 ventôse an XII (9 mars 1804).



-Payer Gandillon, ferblantier, 1865 francs 87. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

-Payer Blanchot, ferblantier, 4104 francs 80. Mandat du maire du Midi du 23 pluviôse an XII (13 février 1804).

-Payer Blanchot, ferblantier, 2250 francs 50. Mandat du maire du Midi du 5 fructidor an XII (23 août 1804).

Les sommes payées à Gandillon et à Blanchot s'élèvent à 16.438 francs 92.

9) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

-Payer Loras, tailleur de pierres, 459 francs. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

-Payer Loras, tailleur de pierres, 2354 francs 90. Mandat du maire du Midi du 22 ventôse an XII (13 août 1804).

-Payer Portier, fournisseur de pierres, 1248 francs 80. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

-Payer Portier, fournisseur de pierres, 425 francs 85. Mandat du maire du Midi du 5 fructidor an XII (23 août 1804).

-Payer Favet pour réparations au lycée 42 francs 40. Mandat du maire du Midi du 18 pluviôse an XII (8 février 1804).

-Payer Trippier pour réparations au lycée 545 francs. Mandat du maire du Midi du 14 ventôse an XII (5 mars 1804).

-Payer Bailly pour fournitures et réparations au lycée 1851 francs 21. Mandat du maire du Midi du 30 ventôse an XII (21 mars 1804).

-Payer Bailly pour fournitures et réparations au lycée 3225 francs 70. Mandat du maire du Midi du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804).

La somme totale des diverses réparations s'élève donc à 10.152 francs 86.

10) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Baudin, piqueur, 55 francs. Mandat du maire du Midi du 15 frimaire an XII (7 décembre 1803).

-Payer Baudin, piqueur, 200 francs. Mandat du maire du Midi du 8 nivôse an XII (30 décembre 1803).

-Payer Baudin, piqueur, 187 francs 82. Mandat du maire du Midi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804).

-Payer Baudin, piqueur, 200 francs. Mandat du maire du Midi du 24 floréal an XII (14 mai 1804).

-Payer Baudin, piqueur, 400 francs. Mandat du maire du Midi du 23 fructidor an XII (10 septembre 1804).

Baudin reçoit donc la somme totale de 1042 francs 82.

11) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Dépierre, serrurier, 2206 francs. Mandat du maire du Midi du 4 nivôse an XII (26 décembre 1803).

-Payer Dépierre, serrurier, 2186 francs 30. Mandat du maire du Midi du 3 thermidor an XII (22 juillet 1804).

-Payer Deydant, serrurier, 1655 francs 45. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

-Payer Tarpin, serrurier, 2200 francs. Mandat du maire du Midi du 23 pluviôse an XII (13 février 1804).

-Payer Tarpin, serrurier, 215 francs. Mandat du maire du Midi du 13 floréal an XII (3 mai 1804).

-Payer Tarpin, serrurier, 2475 francs 30. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

-Payer Tarpin, serrurier, 1360 francs 75. Mandat du maire du Midi du 5 fructidor an XII (23 août 1804).

-Payer Aguetan, serrurier, 1360 francs. Mandat du maire du Midi du 30 germinal an XII (20 avril 1804).

La somme totale s'élève à 13.658 francs 80.

12) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Marion et Perenciol, architectes, 5799 francs 88. Mandat du maire du Midi du 22 ventôse an XII (13 mars 1804).

-Payer Marion et Perenciol, architectes, 500 francs. Mandat du maire du Midi du 14 fructidor an XII (1er septembre 1804).

La somme totale s'élève à 6299 francs 88.

L'ensemble des réparations pour l'exercice de l'an XII est donc de 141.222 francs 14.

13) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Bourgain, serrurier, 140 francs. Mandat du maire du Midi du 3 fructidor an XII (21 août 1804).

14) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Bourlet, matelassier, 82 francs 65. Mandat du maire du Midi du 3 brumaire an XII (26 octobre 1803).

-Payer Bourlet, matelassier, 42 francs. Mandat du maire du Midi du 23 ventôse an XII (14 mars 1804).

-Payer Lombard, matelassier, 163 francs. Mandat du maire du Midi du 21 prairial an XII (10 juin 1804).

Le total s'élève à 287 francs 65.

15) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Eberat, marchand de couvertures, 600 francs. Mandat du maire du Midi du 8 frimaire an XII (30 novembre 1803).

-Payer Eberat, marchand de couvertures, 116 francs 60. Mandat du maire du Midi du 23 ventôse an XII (14 mars 1804).

-Payer Lutz, marchand de couvertures, 215 francs. Mandat du maire du Midi du 21 nivôse an XII (12 décembre 1803).

La somme totale s'élève à 931 francs 60.

16) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Doux, marchand de draps, 15 francs 85. Mandat du maire du Midi du 10 frimaire an XII (2 décembre 1803).

-Payer Doux, marchand de draps, 116 francs 60. Mandat du maire du Midi du 10 frimaire an XII (2 décembre 1803).

-Payer Lambert et Nouvelles, drapiers, 270 francs. Mandat du maire du Midi du 15 frimaire an XII (7 décembre 1804).

La somme totale s'élève à 402 francs 45.

On a donc dépensé 1761 francs 70 pour l'équipement des dortoirs.

17) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Morel, potier d'étains, 863 francs 79. Mandat du maire du Midi du 3 ventôse an XII (23 février 1804).

18) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Rey, poëlier, 844 francs. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

19) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Masson, chaudronnier, 81 francs ; Mandat du maire du Midi du 21 nivôse an XII (12 janvier 1803).

20) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Passot pour vente de sacs de blé 180 francs. Mandat du maire du Midi du 10 ventôse an XII (1er mars 1804).

-Payer Passot pour vente de sacs de blé 147 francs. Mandat du maire du Midi du 7 floréal an XII (27 avril 1804).

Passot reçoit donc 327 Francs.

21) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Tardy, grilleur, 223 francs 92. Mandat du maire du Midi du 4 pluviôse an XII (25 janvier 1804).

-Payer Tardy, grilleur, 1425 francs. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

Tardy reçoit donc 1648 francs 92.

22) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Gros, fondeur, 508 francs 5. Mandat du maire du Midi du 30 pluviôse an XII (20 février 1804).

-Payer Gros, fondeur, 701 francs 77. Mandat du maire du Midi du 23 thermidor an XII (11 août 1804).

Gros reçoit donc 1210 francs 27.

Les dépenses complémentaires pour le réfectoire et la cuisine s'élèvent à 4974 francs 98.

23) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Piot pour mobilier 398 francs 5. Mandat du maire du Midi du 1er frimaire an XII (23 novembre 1803).

-Payer Piot pour mobilier 91 francs. Mandat du maire du Midi du 7 frimaire an XII (29 novembre 1803).

-Payer Piot pour mobilier 641 francs. Mandat du maire du Midi du 23 ventôse an XII (14 mars 1804).

-Payer Prévot, marchand de meubles 2080 francs. Mandat du maire du Midi du 3 frimaire an XII (25 novembre 1803).

-Payer Mami pour ameublement 110 francs. Mandat du 6 messidor an XII (25 juin 1804).

-Payer Mami pour ameublement 500 francs. Mandat du 23 fructidor an XII (10 septembre 1804).

Les dépenses d'achats de mobilier s'élèvent à 3820 francs 5.

24) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Bérenger, proviseur, 84 francs. Mandat du maire du Midi du 17 germinal an XII (7 avril 1804).

-Payer Bérenger, proviseur, 300 francs. Mandat du maire du Midi du 21 germinal an XII (11 avril 1804).

Bérenger reçoit donc 384 francs.

25) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Jossinet, procureur-gérant, 102 francs. Mandat du maire du Midi du 2 frimaire an XII (24 décembre 1803).

-Payer Jossinet, procureur-gérant, 27 francs. Mandat du maire du Midi du 8 frimaire an XII (30 décembre 1803).

-Payer Jossinet, procureur-gérant, 269 francs. Mandat du maire du Midi du 25 fructidor an XII (12 septembre 1804).

Jossinet touche un total de 398 francs.

26) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Ricard, marchand de charbons, 264 francs 5. Mandat du maire du Midi du 7 frimaire an XII (29 décembre 1803).

-Payer Ricard, marchand de charbons, 30 francs. Mandat du maire du Midi du 17 pluviôse an XII (7 février 1804).

-Payer Ricard, marchand de charbons, 65 francs 25. Mandat du maire du Midi du 16 thermidor an XII (4 août 1804).

Ricard reçoit en tout 359 francs 75.

27) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Tournachon, libraire, 980 francs. Mandat du maire du Midi du 24 fructidor an XII (11 septembre 1804).

28) ARCH. M. Lyon L, Livre de la Trésorerie de la ville pour les exercices de l'an 7, 8, 9, 10 et 11.

-Payer Micoud 67 francs 90. Mandat du maire du Midi du 5 nivôse an XII (27 décembre 1803).

-Payer Micolot, Besnier, 350 francs. Mandat du maire du Midi du 7 nivôse an XII (29 décembre 1803).

-Payer Dupuy, corroyeur, 245 francs. Mandat du maire du Midi du 28 nivôse an XII (19 janvier 1804).

-Payer Grenier 26 francs. Mandat du maire du Midi du 6 pluviôse an XII (27 janvier 1804).

-Payer Revonon 218 francs pour fournitures au lycée. Mandat du maire du Midi du 9 germinal an XII (30 mars 1804).

-Payer Birbel, tourneur, 17 francs 30. Mandat du maire du Midi du 27 germinal an XII (17 avril 1804).

-Payer Pinet, sculpteur, 48 francs. Mandat du maire du Midi du 13 floréal an XII (3 mai 1804).

Le total des dépenses diverses est donc de 972 francs 2.

L'ensemble des dépenses complémentaires est de 3093 francs 95.

29) ARCH. M. Lyon R, Lycée Ampère.

30) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Alibert, menuisier, 2400 francs. Mandat du maire du Midi du 9 ventôse an XIII (28 février 1805).

-Payer Alibert, menuisier, 2800 francs. Mandat du maire du Midi du 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

-Payer Alibert, menuisier, 570 francs. Mandat du maire du Midi du 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805).

-Payer Alibert, menuisier, 161 francs. Mandat du maire du Midi du 4 complémentaire an XIII (21 septembre 1805).

Les sommes payées à Alibert s'élèvent à 5931 francs.

31) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Gubian, vitrier, 600 francs. Mandat du maire du Midi du 4 ventôse an XIII (23 février 1805).

-Payer Gubian, vitrier, 2400 francs. Mandat du maire du Midi du 14 messidor an XIII (3 juillet 1805).

Gubian reçoit donc 3000 francs.

32) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Bornaret, maçon, 1000 francs. Mandat du 9 ventôse an XIII (28 février 1805).

-Payer Bornaret, maçon, 7000 francs. Mandat du 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

Bornaret reçoit donc 8000 francs.

33) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Creuzet, charpentier, 2000 francs. Mandat du maire du Midi du 19 brumaire an XIII (10 novembre 1805).

-Payer Creuzet, charpentier, 4000 francs. Mandat du maire du Midi du 9 ventôse an XIII (28 février 1805).

-Payer Creuzet, charpentier, 300 francs. Mandat du maire du Midi du 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805).

Le total s'élève à 6300 francs.

34) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Lamotte, plâtrier, 1600 francs. Mandat du maire du Midi du 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

35) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Gantillon, ferblantier, 597 francs 60. Mandat du maire du Midi du 12 ventôse an XIII (3 mars 1805).

-Payer Gantillon, ferblantier, 98 francs 85. Mandat du maire du Midi du 4 complémentaire an XIII (21 septembre 1805).

Gantillon reçoit en tout 696 francs 45.

36) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Rey pour divers travaux aux bâtiments du lycée, 41 francs 5. Mandat du maire du Midi du 14 pluviôse an XIII (3 février 1805).



-Payer Mercier pour ouvrages en peinture de la salle de mathématiques au lycée, 140 francs. Mandat du 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

-Payer Lauras pour ouvrages dans le bâtiment du lycée, 404 francs 70. Mandat du maire du Midi du 13 messidor an XIII (2 juillet 1805).

-Payer Gros pour travaux faits aux logements des professeurs du lycée, 204 francs 13. Mandat du maire du Midi du 16 messidor an XIII (5 juillet 1805).

Le total des sommes versées est de 790 francs 33.

37) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, Exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Dépierre-Tarpin, serruriers, 2000 francs. Mandat du maire du Midi du 18 ventôse an XIII (9 mars 1805).

-Payer Tarpin, serrurier, 526 francs. Mandat du maire du Midi du 17 prairial an XIII (6 juin 1805).

-Payer Dépierre, serrurier, 311 francs 60. Mandat du maire du Midi du 25 prairial an XIII (14 juin 1805).

-Payer Tarpin, serrurier, 907 francs 60. Mandat du maire du Midi du 6 messidor an XIII (5 juillet 1805).

-Payer Dépierre-Tarpin, serruriers, 6000 francs. Mandat du maire du Midi du 6 messidor an XIII (5 juillet 1805).

-Payer Dépierre-Tarpin, 875 francs. Mandat du maire du Midi du 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805).

Le total des sommes versées est de 10.620 francs 20.

38) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse, exercice an XII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Marion architecte, 1922 francs 72. Mandat du maire du Midi du 18 thermidor an XIII (6 août 1805).

L'ensemble des dépenses d'équipement s'élève à 38.860 francs 71.

39) ARCH. M. Lyon L, Journal et Livre de la caisse exercice an XII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Jossinet, procureur-gérant, 304 francs. Mandat du maire du Midi du 9 messidor an XIII (28 juin 1805).

-Payer Jossinet, procureur-gérant, 1000 francs. Mandat du maire du Midi du 23 fructidor an XIII (10 septembre 1805).

Le procureur-gérant reçoit en tout 1304 francs.

40) ARCH M Lyon L, Journal et Livre de la caisse exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-Payer Tardy, grilleur, 80 francs 36. Mandat du maire du Midi du 2 fructidor an XIII (20 août 1805).

L'ensemble des dépenses pour l'exercice de l'an XIII 40.245 francs 07.

41) ARCH. M. Lyon M Lycée Ampère.

42) ARCH. N. F 4 2561.

43) ARCH. N. F 17 7504.

44) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.

45) ARCH. N. F 17 7619 et ARCH. N. F 17 7643. Nous nous inspirons des comptes des lycées parisiens donnés dans ces séries. Mais malheureusement, il n'y a pas d'explications.

46) -ARCH. N. F 4 2561.

-Gerbod, ouvr. cit., tome 1, p. 372.

47) Rendu (Ambroise), Code universitaire, ou lois et statuts de l'Université royale de France recueillis et mis en ordre. Paris, Hachette, 1827, in-8°, 351 p.

48) ARCH. N. F 17 1396. Des renseignements nous sont donnés sur les traitements supplémentaires donnés aux proviseurs en 1808. Mais nous pensons que cette pratique existe dès les débuts des lycées.

49) ARCH. N. F 17 8264.

50) ARCH. M. Belley R, 2ème série numéro 7.

51) Les doubles emplois de Crochet et de Quinon permettent déjà cette économie. Sur l'Almanach de Lyon, on n'indique plus que 5

noms de maîtres d'études. Cependant, on s'aperçut des difficultés engendrées par cette économie.

52) ARCH. N. F 17 7839.

53) ARCH. A. Lyon EF3.

54) Grogner (M.) Economie publique. Consommation de viande de boucherie, particulièrement dans la ville de Lyon, in A. H. S. D. R. 1825, tome II, p. 104 à 113.

55) ARCH. N. F 17 2484. Les inspecteurs généraux ont été au réfectoire pour se rendre compte eux-mêmes de la qualité de la nourriture car beaucoup de parents se plaignent. Bien entendu, les inspecteurs généraux n'ont aucun reproche à adresser.

Chapitre VIII : Histoire du provisorat de Coster.

Coster pense assurer la réussite du lycée en collaborant avec les autorités religieuses, administratives et militaires. Mais, à la suite de diverses circonstances, il échoue complètement dans sa politique de relations publiques. De plus, les difficultés internes du lycée se multiplient. Coster creuse le déficit financier en refusant les économies demandées par l'administration centrale. Il connaît des problèmes importants de discipline, renforcés par une querelle interminable avec le censeur. Très vite isolé, il néglige les devoirs de sa fonction et provoque ainsi des réactions diverses.

A la suite de sa visite au grand vicaire Jauffrey, Coster demande au vicaire général Courbon d'autoriser le lycée à faire gras le Samedi. Cette contrainte gêne les élèves. Courbon ne promet rien. Il avertit le cardinal Fesch du souhait du proviseur. La réponse est nette et précise (1). Vous ne devez point permettre au lycée de faire gras le samedi. Il faut que les enfants des catholiques apprennent dès leur bas âge que l'Eglise édicte des lois obligatoires. D'ailleurs, ajoute le cardinal, cela ferait beaucoup de tort à l'administration du lycée qui l'obtiendrait. La réputation d'impiété du lycée n'est pas à faire. Le proviseur comprend vite qu'il ne sera pas facile de se concilier les autorités ecclésiastiques.

Dès son arrivée, Coster avait donc établi de bonnes relations avec son censeur des études. Mais, très rapidement, des difficultés s'élèvent entre les deux hommes. Apert avait pris l'habitude de diriger le lycée. Il supporte mal l'autorité tâtilonne d'un proviseur qui donne l'impression de vouloir le réduire au rôle de chef des maîtres d'études. Apert va donc essayer de démontrer aux autorités l'inaptitude du proviseur à se faire respecter de tous et son incompetence à diriger le lycée. Mais il prend des risques. Le manque de discipline, les désordres lui seront vite imputés. Entre le mois de novembre 1803 et le mois de janvier 1804, les deux hommes s'observent mais, selon le commissaire général de police Dubois, il y a des "tracasseries" (2). Le préfet, au courant de la situation, écrit (3) à Fourcroy le 22 nivôse an XIII (12 janvier 1804). Il apprend, mais se garde de citer ses sources, que Coster va être déplacé. Sans doute va-t-on lui accorder une place plus importante. Ce sera une lourde perte pour tous. Mais il faut accepter les vues du gouvernement. Le proviseur a montré ses qualités. C'est un homme zélé et habile. Par qui le remplacer ?

Bureaux de Pusy insiste. Il ne faut pas nommer un proviseur, originaire de Lyon ou du département. Ainsi écarte-t-il, les candidatures supposées de Daburon et de Roux. Apert serait le candidat idéal. Mais en aucun cas, reprend le préfet, même s'il doit rester censeur des études, il ne faut l'éloigner de Lyon. L'appel est assez clair : il faut changer de proviseur. Fourcroy ne veut pas comprendre et dément. Coster reste à Lyon. Mais son départ supposé permet au préfet de critiquer indirectement le proviseur, incapable à ses yeux de diriger le lycée.

Le conflit ouvert éclate entre le censeur et le proviseur à l'occasion de la visite du vicaire général au Lycée de Lyon le dimanche 6 ventôse an XII (26 février 1804). Certains élèves préparent leur première communion et Coster, à la demande de plusieurs parents, au mois de décembre 1803, invite Jauffrey (4), à se rendre au Lycée de Lyon. Celui-ci en rend compte au cardinal Fesch, qui donne son accord. Mais le vicaire général exige que tous les élèves soient présents à la chapelle lors de sa visite. Le proviseur accepte, trop heureux de démontrer à tous que le lycée n'est pas un lieu d'impiété. Mais le dimanche 6 ventôse, le censeur des études refuse d'amener tous les élèves à la chapelle. Il n'amènera que ceux qui préparent leur première communion. Le proviseur insiste. Apert demande un ordre écrit. Coster le lui donne et indique 11 heures et demie. Le censeur refuse d'assister à la cérémonie. C'est un manquement grave, accuse le proviseur (5) à la politesse envers M. Jauffrey qui ne s'en est trop aperçu. Or le grand vicaire a donné lecture d'un mandement du cardinal, qui a ordonné des prières d'action de grâces en lui conservant le Premier Consul (6). Ensuite, il a développé le thème du patriotisme et de la religion. On ne peut que louer son attitude modérée. Et le censeur voudrait faire croire que le proviseur est devenu un capucin qui veut transformer le lycée en séminaire. D'ailleurs, tous les élèves présents ont été très attentifs. Ils ont écouté avec

recueillement le grand vicaire qui les a félicités pour leur maintien. Coster a voulu ainsi démontrer à la plus haute autorité du diocèse que le lycée n'était pas une école d'impiété. Le censeur, par sa conduite irresponsable a en partie détruit son travail. Il a nui au lycée. Il a commis un acte de désobéissance et il doit être sanctionné. Le conseiller d'Etat doit se tenir à cette version, affirme le proviseur. Le censeur a menacé d'écrire. Mais il faut se méfier de son compte rendu.

Fourcroy ne désavoue par le proviseur mais ne lui donne pas entièrement raison. Principe de laïcité oblige. Par une lettre confidentielle du 21 ventôse an XII (12 mars 1804), il met les choses au point. Le cardinal Fesch a eu raison de faire venir le grand vicaire au Lycée de Lyon. Mais c'était une circonstance exceptionnelle et cela ne doit pas se reproduire. C'est à l'aumônier, dans le cadre du règlement, de diriger les exercices religieux et on ne voit pas pourquoi l'opinion pourrait accuser le lycée d'impiété. Quant au censeur des études, il a eu tort de résister au proviseur et de demander un ordre par écrit. Mais il ne faut pas prendre les choses au tragique. C'est un léger nuage qui s'est élevé entre les deux hommes. Ils doivent rester unis pour mener à bien l'administration du lycée. Si le censeur s'avisait de lui écrire, il le remettrait à sa place et lui ferait voir l'inconvenance de sa conduite : M. Jauffrey est un trop grand personnage ; on ne peut lui faire affront.

Coster accepte mal les remarques du conseiller d'Etat. Il répond immédiatement (6) sans s'accorder un moment de réflexion. Il n'a jamais outrepassé ses fonctions de proviseur. L'article 106 du règlement le charge d'instruire les élèves dans la religion selon le vœu des parents. C'est pourquoi, lui, Coster envoie les élèves protestants se préparer à la Sainte Cène, comme le lui a demandé le Consistoire. Il faut préparer les élèves catholiques à leur première communion. Il y en a seulement une vingtaine. Un maître



d'études leur apprend le catéchisme. L'aumônier le leur explique et le fait répéter à la chapelle. Cela ne prend pas plus de 3 heures par semaine. D'ailleurs, l'aumônier est le seul prêtre qui s'occupe des élèves. Il n'y a aucune intrusion dans la vie du lycée. On ne peut pas faire moins. D'ailleurs, il avait déjà noté la discrétion de l'aumônier, qui contrastait avec son prédécesseur.

Le lendemain, Coster regrette sa réponse trop vive. Il entreprend de se justifier en rejetant tous les torts sur le censeur des études (7). Depuis son arrivée, son seul souci a été de combattre la réputation d'impiété, réputation qui s'est établie à la suite de deux événements. Le premier concerne l'aumônier Métral. Le censeur, soutenu par certaines personnes du lycée, s'est moqué d'un prêtre qui se prêtait à la moquerie. Son manque de discrétion, ses interventions intempestives faisaient le jeu des ennemis de la religion, en particulier celui du censeur. Mais, en fait, Apert voulait déconsidérer tout ce qu'il appelait la prêtraille. Ainsi, Coster héritait d'une mauvaise situation. Il se devait de sauvegarder la réputation de son établissement. Il a combattu l'attitude du censeur, d'autant plus que lui-même n'a jamais caché ses propres convictions religieuses. Grâce à son action, il a redressé la situation mais, malheureusement, le censeur continue ses attaques à l'intérieur et à l'extérieur du lycée. Aussi le proviseur doit-il constamment rassurer les pères de famille indignés par son attitude. De son côté, le grand vicaire écrit à Portalis pour se plaindre de l'attitude du censeur et l'instruire de l'état du lycée sous le rapport de la religion (8). Il avertit aussi le cardinal Fesch qui lui promet d'agir. Il écrira au ministre de l'intérieur pour lui demander de changer le censeur, qui ne veut pas entrer dans les vues du gouvernement. Le proviseur est dans le vrai, affirme le cardinal. Mais il faut se montrer patient. Rien ne peut se faire avant le mois de septembre. Le cardinal tient sa promesse et intervient donc auprès du ministre de l'intérieur (9).

Le deuxième évènement est plus grave. Lorsque les enfants du lycée franchissent un couloir placée au-dessus de la chapelle, ils font beaucoup de bruit et troublent le culte religieux. Les gens qui assistent à la cérémonie, tout naturellement, ont taxé le lycée d'impiété. Le curé de Saint-Bonaventure avertit le grand vicaire du comportement des lycéens. Jauffrey, à son tour, écrit au cardinal Fesch (10). L'état spirituel du lycée est déplorable mais, tant que le censeur sera présent, on ne pourra rien faire. Patience reprend le cardinal, le censeur sera changé. En attendant, qu'il surveille Pietra Santa. Il serait fâché que cet enfant se perdît dans ce lieu d'impiété. Pour empêcher les élèves de faire du bruit, le dimanche 13 ventôse an XII (4 mars 1804), le proviseur alors que c'est le travail du censeur, a surveillé le passage du lever jusqu'au coucher. Aussitôt, Apert l'a accusé d'empiéter sur ses prérogatives et les élèves, sans doute encouragés, ont hué le proviseur. Ainsi, l'élève Jean-Baptiste Véron Foulon, s'est élevé contre la décision du proviseur d'interdire au tambour de battre le pas de charge dans le passage qui traverse l'église. Il l'a menacé de représailles (11). Depuis, en attendant les décisions de Fourcroy, il ne veut plus intervenir. Mais il ne faut pas s'étonner de la mauvaise réputation du lycée. Le conseiller d'Etat doit trancher. Veut-il assurer le succès de l'établissement ? Dans ce cas, il faut prendre les dispositions nécessaires et obliger le censeur à obéir. Ainsi, dans cette lettre, Coster avoue qu'il n'a plus la maîtrise de son lycée et que la discipline repose sur la bonne ou mauvaise volonté du censeur. Il ne cache pas ses difficultés et compte sur le conseiller d'Etat pour rétablir son autorité.

Coster décide donc de poursuivre les élèves qui l'ont hué. Une rapide enquête l'amène à constater que le maître d'exercices Figuières (12) les a encouragés dans leur action. Sans avoir réuni le Bureau, le proviseur prononce la destitution du maître d'armes et lui signifie donc son renvoi le dimanche même. Figuières se

targue de hautes protections qui annuleront ses décisions et refuse de se retirer. Coster insiste. Le maître d'armes doit quitter immédiatement le lycée. En réponse, Figuières fait battre le ban pour annoncer les décisions du proviseur aux élèves. Il fera appel au général Duhesme qui le soutiendra. Le discours du maître d'armes provoque une véritable insurrection, affirme le proviseur, qui se déclenche le dimanche après-midi à 16 heures. Les lundi 14 ventôse (5 mars), mardi 15 ventôse (6 mars), et mercredi 16 ventôse (7 mars), les élèves sont livrés à eux-mêmes. Certains suggèrent de se coaliser pour offrir au maître d'exercices un sabre d'honneur pour le récompenser de son attitude envers le proviseur. Il accepte. Le mardi, le proviseur est insulté "grièvement" par Jean-Baptiste Véron Foulon au moment où il traversait la cour pour se rendre à son domicile. L'après-midi, lors de la marche prévue, tous les élèves huent le proviseur. Le même jour, alors que les élèves regagnent leurs salles d'études, Foulon jette aux pieds du proviseur une caricature insultante. Le mercredi, le maître d'études nommé pour suppléer le professeur Sébastien de Guidi, est, à son tour insulté. Il doit quitter sa classe. Enfin, remarque le proviseur, le censeur des études intervient le jeudi 17 ventôse (8 mars). Il force le maître d'exercices à se retirer. L'insurrection n'est pas encore terminée. Le Bureau, convoqué le 9 mars en l'absence du préfet du Rhône, envoie 2 commissaires au lycée pour rétablir l'ordre. Le même jour, Figuières écrit au proviseur. Il est conscient de la gravité de ses actes, mais demande au proviseur de revenir sur sa décision de le destituer. En contrepartie il présente sa démission pour le 9 germinal (30 mars). Par souci d'apaisement, et sur les conseils du censeur, le proviseur accepte. Le Bureau lui reproche sa mansuétude, car il fallait faire un exemple en la personne du maître d'exercices pour maintenir la discipline dans le lycée. Enfin, pour ramener définitivement le calme, Coster fait appel à plusieurs parents qui ont pu ainsi constater, triomphe le

proviseur, l'état réel des choses. Cette dernière démarche déplaît profondément à Fourcroy, qui s'attendait à plus de discrétion.

Le Bureau prend plusieurs décisions. L'élève Jean-François Véron Foulon, signalé dans les notes mensuelles comme sujet dangereux, insolent à l'excès, et reconnu comme le principal meneur de la sédition, est exclu du lycée (13). Jusqu'à son départ, il sera mis sous la surveillance spéciale de son maître d'études. Il mangera au réfectoire dans une place qui sera marquée par le proviseur pour n'être nourri que de ce qu'il voudra bien lui accorder, outre le pain et l'eau. L'élève Hilaire (Gustave) Tilly, signalé dans les mêmes notes comme le plus mauvais sujet de la maison, a animé l'insurrection. Il a insulté personnellement le procureur-gérant en jetant à sa porte de la purée. Il est renvoyé sans délai. Le procureur-gérant fera l'avance des fonds pour son retour. Il sera au pain et à l'eau. Les élèves de la 7ème classe sont reconnus complices de la caricature du proviseur. En attendant de connaître le nom des coupables, ils seront privés de dessert jusqu'au moment où l'on découvrira la vérité.

Les huées du mardi ne doivent être imputées qu'aux premiers rangs (14). Il faudra cependant rechercher avec soin les coupables. De même, il faut punir sévèrement les élèves qui ont offert un sabre d'honneur au capitaine Figuières. On ne peut pas croire, remarque le Bureau, qu'un officier français accepte un pareil don, décerné seulement par le Premier Consul. C'est plutôt un sabre d'ignominie. On recherche donc les coupables parmi les anciens élèves du Prytanée. Les noms d'Omano et de Pietra Santa sont prononcés. Coster avertit immédiatement les autorités religieuses. Jauffrey écrit au cardinal (15). Celui-ci se déclare très fâché contre son protégé Pietra Santa. Il faut lui marquer mon déplaisir mais, surtout le gagner par toutes sortes de moyens. Par égard au cardinal, Pietra Santa et son ami Omano ne sont pas punis.

L'ordre est enfin rétabli, constate le proviseur. Mais pour combien de temps (16). Le censeur des études se flatte de recevoir ses ordres directement de Fourcroy, mais se garde de montrer sa correspondance. Malgré tout, le censeur, reconnaît Coster, a eu la bonne idée de faire signer par tous, administrateurs, professeurs et élèves une promesse de ne pas former une coalition pour défier l'autorité supérieure.

Néanmoins, la situation est loin d'être rétablie. Le proviseur s'inquiète. Le professeur de belles-lettres, Daburon, a des démêlés avec le censeur et la maître d'études Monin. En effet, alors que le proviseur a toujours approuvé les sujets donnés par Daburon conformément à l'article 39 du règlement, ils sont intervenus auprès des élèves pour les engager à ne pas faire certains devoirs. S'il y a lieu de sévir contre le professeur, ce serait au Bureau et au proviseur de prendre les dispositions nécessaires. Comme le proviseur s'étonne auprès du censeur de cette manière d'agir, celui-ci lui répond que c'est une question de police intérieure. D'ailleurs, il s'appête à écrire au conseiller d'Etat pour lui dénoncer les agissements de Daburon, qui soutient l'action des dévots contre le lycée. Mais le censeur veut aller vite. Il se rend auprès du commissaire général Dubois, lui narre les événements à sa façon. C'est l'incompétence du proviseur qui entretient les désordres au lycée, et il fait la part trop belle aux autorités religieuses. Il demande au commissaire de solliciter pour lui un congé pour Paris. Il pourra ainsi expliquer de vive voix la situation réelle du lycée. Dubois s'exécute (16). Il faut lui accorder le congé, car ce sera une bonne chose pour l'intérêt public, affirme le commissaire. Le congé est accepté le 2 germinal an XII (23 mars 1804) mais Fourcroy demande au censeur d'attendre le retour du préfet. En son absence, les désordres pourraient se multiplier. Apert, pris à son propre piège, est donc obligé de rester.

Coster accuse de nouveau le censeur. Il ne vient plus dans son bureau pour lui rendre compte des affaires. C'est une démarche non conforme et contraire à l'article 15 du règlement, remarque le proviseur. Mais il y a plus grave. Le censeur, le maître d'exercices et le maître d'armes forment un véritable triumvirat. Ils conspirent sans cesse contre l'autorité du proviseur. Pourtant, la situation du lycée est encore fragile. L'insurrection peut éclater d'un moment à l'autre. L'accusation est grave. Malgré tout, Fourcroy essaye de calmer tout le monde. Il reçoit le préfet du Rhône de passage à Paris et lui confie le soin de régler l'affaire. En attendant, il donne une triple réponse (17). Il approuve le renvoi de Figuières et rassure le proviseur. Aucun de ses subordonnés ne doit troubler l'ordre du lycée. Il rappelle à Apert l'obligation de respecter l'article 15 du règlement. Il lui demande en plus de dissiper le léger nuage qui s'est élevé entre lui et le proviseur. Le censeur a trop intérêt à la réussite du lycée. Il doit s'entendre avec le proviseur. Le préfet, de son côté, doit réconcilier les deux hommes pour rétablir définitivement la paix dans le lycée.

Le préfet, de retour à Lyon se rend au lycée, le 8 germinal an XII (29 mars 1804). Il rend compte à Fourcroy de sa mission. Les désordres sont le fait d'une faction. On ne peut pas s'y tromper. Ce sont les rats d'Eglise qui profitent de la mauvaise tête de l'instructeur militaire, mais surtout de la faiblesse du proviseur. Celui-ci a une peur continuelle d'être supplanté par son censeur. Il fait preuve aussi d'une dévotion un peu poussée, bien qu'il ne soit ni fanatique ni dangereux. Cependant, il faudra lui témoigner du mécontentement. C'est son attitude qui a provoqué les désordres. Le parti des dévots est facile à identifier. Ses animateurs, Daburon et Bérenger, ont tout fait pour envenimer les choses. Mais Daburon vient de démissionner, ce qui l'affaiblit. Il ne faut surtout pas donner sa place à Bérenger, ce qui provoquerait une rupture

définitive dans le lycée. Mais le principal chef du parti dévot, remarque le commissaire général Dubois (18), est le président du tribunal d'appel et membre du Bureau.

Le préfet reçoit Figuières et lui signifie qu'il doit quitter le lycée. Afin d'adoucir la rigueur de la sanction, il remettra au préfet sa démission. En retour, il lui accordera une réponse obligeante qui pourra ainsi lui ménager l'avenir. Il s'applique aussi à réconcilier le proviseur et le censeur. Coster n'a rien à craindre du censeur. Il ne lui prendra pas sa place. Apert doit maintenir la discipline. S'il y a encore des désordres, on le considéra comme fautif. Cela compromettra définitivement sa carrière.

Le préfet réunit les élèves. Il les sermonne fortement. Le gouvernement leur a fait la ferveur de leur accorder une place nationale. Cependant, ils ne sont pas à l'abri d'une exclusion quoi qu'on ait pu leur dire. Ils doivent obéir à leurs chefs. De nouveau, l'ordre doit régner dans le lycée. Après cette harangue sévère, reprend le préfet, administrateurs et élèves se sont groupés autour de lui. On a parlé avec familiarité des examens et des prix. Ainsi tout est rentré dans l'ordre ; on pourra repartir sur des bases nouvelles et oublier le passé. Au cours de sa visite, le préfet a dû indiquer au proviseur que Fourcroy refusait l'exclusion de Jean-François Véron Foulon (19). Hilaire Tilly a déjà quitté le lycée à cette date (20).

Cependant, malgré sa modération, le préfet désignait le proviseur comme principal fautif. Fourcroy aussitôt écrit au proviseur (21). Le devoir d'un proviseur est de maintenir la discipline, de veiller à la bonne conduite des élèves avec douceur et circonspection. Il ne doit pas intervenir d'une façon désordonnée. Par sa faiblesse, il a permis des scènes scandaleuses. Il aurait pu faire preuve de plus de discrétion et éviter de prendre à témoin les parents des élèves.

Mais le proviseur n'est pas au bout de ses peines. Figuières, malgré ses promesses, ne veut pas quitter le lycée (22). Il a feint de se rendre aux raisons du préfet pour mieux riposter. En effet, il est allé trouver son protecteur le général Duhesme et lui a raconté qu'on l'avait obligé à donner sa démission. Figuières, à cette occasion, lui rappelle qu'il connaît personnellement Bonaparte, argument de poids. Le général, aussitôt, envoie son aide de camp pour demander de surseoir à l'exécution des décisions. Le général ne peut pas les accepter. Il les trouve trop dures. Elles fermeraient à Figuières, la porte de l'armée et d'une place de censeur promise par Fourcroy lui-même. Le proviseur, prudemment, avertit le préfet. Que faire ? se demande le chef du département. On ne peut pas se brouiller avec le général Duhesme. Ce serait causer un préjudice important au lycée et, de plus, il y aurait des frictions entre autorités militaires et civiles. On trouve une solution provisoire. Figuières écrira à Fourcroy pour lui demander une place de censeur des études. En attendant la réponse, il s'abstiendra de toute fonction au lycée. L'instruction militaire sera donnée par le sous-instructeur, qui n'a jamais incité les élèves à la révolte. Fourcroy refusera sans doute la place de censeur. Il écrira donc au préfet qu'il ne peut pas garder Figuières. Ainsi le préfet pourra indiquer qu'il agit sur ordre supérieur et, malgré sa bonne volonté, il devra se séparer du maître d'exercices. Le général acceptera cette explication.

Mais Figuières refuse de se prêter au jeu du préfet et demeure au lycée avec l'appui du général. Coster reparle de son accusation. Le maître d'exercices, le censeur et le maître d'études Monin, ont formé une coalition. Le censeur doit prouver sa bonne volonté. Qu'il provoque le départ de ses deux associés. Apert ne peut se dérober. Il faut trouver une solution. Il entretient de bonnes relations avec Hardouin, fils d'un de ses anciens maîtres à Paris. Il le convoque et lui demande de l'aider à compromettre le maître



d'exercices (23). Hardouin, excellent élève, constate le préfet, fait savoir à Figuières que les élèves sont prêts à le suivre dans une nouvelle insurrection. Pour cela, il faudrait qu'il distribue des libelles aux élèves. Le maître d'exercices, trop sûr de lui, tombe dans le piège qui lui est tendu. Ainsi le jeune Hardouin va trouver le censeur des études, l'avertit de la réussite de leur complot. Figuières distribue des libelles aux élèves, libelles qui attaquent les officiers du lycée. Il accompagne ces dons de paroles malveillantes pour toutes les autorités du lycée et encourage les élèves à se grouper pour provoquer une nouvelle insurrection. La pièce compromettante est remise au préfet. Son cas est réglé, constate-t-il, mais il faut prendre des précautions. D'abord, il ne faut pas révéler la dénonciation du jeune Hardouin, ni celle du censeur. Ultérieurement, on pourrait exercer contre eux des représailles. Ensuite, il faut demander une entrevue au général et lui montrer le libelle. Celui-ci sera obligé d'accepter la destitution de Figuières. Enfin, la pièce compromettante est envoyée à Paris. Fourcroy prononce la destitution définitive du maître d'exercices (24). Mais celui-ci, pour préserver ses chances, démissionne de son poste et quitte le lycée le 30 germinal an XII (20 avril 1804).

On peut aussi penser que Figuières, s'appuyant sur la promesse du proviseur, ne voulait pas quitter son poste avant la date du 30 germinal. Mais il fallait un exemple et les autorités voulaient son départ immédiat. A son tour, le maître d'études Monin doit se justifier. Le censeur lui conseille de gagner Paris plaider sa cause devant le conseiller d'Etat. Mais son cas est déjà réglé. Il quitte donc à son tour définitivement le lycée (25).

Le proviseur, malgré ses déboires, semble l'avoir emporté sur son censeur, qui apparaît à son tour très isolé. Cependant, celui-ci peut compter sur l'appui du préfet et du commissaire général de police Dubois. Son voyage à Paris est remis sine die puisque la discipline est maintenue.

L'autorité du proviseur est donc renforcée. Il en profite pour composer son recueil de lois et de règlements. Il soutient la candidature de Besson après le départ de Daburon et encourage les ambitions de Crochet. Mais, au troisième trimestre, il se trouve confronté à de nombreux problèmes quotidiens. Les professeurs ne font pas leur service, s'absentent trop facilement. Le nouveau professeur de belles-lettres n'est pas encore arrivé. Sébastien de Guidi réclame un logement au lycée. Il doit s'occuper des conflits de préséance entre Sanchamau et Roux. Il doit subir les plaintes de Mollet. Mais toutes ces tracasseries apparaissent peu importantes. En effet, au cours du troisième trimestre, la situation se dégrade. Le proviseur essaye de régler les problèmes sans en référer au conseiller d'Etat. Mais il accumule les faits pour porter ses accusations et se débarrasser définitivement de son censeur.

Sûr de lui, il dresse son réquisitoire le 1er messidor an XII (20 juin 1804). Il faut reconnaître, avoue le proviseur, qu'il y a beaucoup d'indiscipline dans le lycée. Elle vient tout d'abord du non achèvement des bâtiments du lycée. En effet les dortoirs ne sont pas terminés et 80 élèves sont dispersés dans les bâtiments. Par manque de maître d'études, ils peuvent ainsi échapper à une surveillance qui ne peut pas se porter sur tous les points du lycée. Donc, pour obtenir une surveillance constante, il faut doubler le nombre des maîtres d'études.

La police interne relève du censeur, jaloux de ses prérogatives, mais assurant mal ses fonctions. En effet il y a beaucoup d'indiscipline. Aucun article du règlement n'est respecté. Ainsi beaucoup d'élèves courent dans les corridors, une demi-heure avant le lever et une heure après le coucher. Il y en a beaucoup qui restent au lit après l'heure du lever. Personne ne s'en préoccupe. Le silence n'est jamais respecté ni dans les salles d'études, ni dans les réfectoires. Les élèves se déplacent comme ils veulent, inorganisés, et provoquant ainsi plus de bruit. Le censeur ne

remédie pas à cette situation et lui proviseur se garde bien d'intervenir pour respecter la bonne harmonie entre les deux administrateurs.

Cependant, il a été obligé d'intervenir pour organiser certains enseignements. Malgré tout, il n'a pas pu encore organiser l'enseignement de l'écriture, du dessin, ni régulariser l'enseignement des arts d'agrément. Ainsi, pendant les heures d'écriture et de dessin, les élèves jouent de la flûte et du violon. Ils empiètent même sur les heures d'études sans que cela alerte le censeur. Comment remédier à cette situation ? Il faut trouver les fautifs. Que les inspecteurs généraux interrogent les maîtres d'études. Ils découvriront la vérité.

Mais il y a plus grave. Les élèves ne respectent rien. Ainsi une douzaine de la première compagnie (26), s'amuse de leur salle d'études, à insulter les passants. Ils leur jettent de l'eau, du pain et des pierres. Ils s'exercent aussi à casser les fenêtres des voisins. Bien entendu le censeur n'a rien fait. Donc, le proviseur est intervenu. Il a fait fermer les fenêtres par de forts grillages. Aussitôt les élèves en question les ont coupés et détruits. En réponse à cette mauvaise action, le proviseur a décidé de les faire rétablir à leurs frais. Or 5 élèves qui auraient dû être en étude ont empêché les apprentis de l'ouvrier de faire leur travail. Ils s'en sont plaints. Bien mal leur en a pris. Ils ont été assaillis par une foule d'élèves et ont été obligés de s'enfuir au risque de se blesser gravement. Le proviseur a fait poser des serrures aux portes pour contrôler les mouvements. Aucune serrure ne résiste aux entreprises des élèves et même si elles présentaient trop d'obstacles, ils passent par les fenêtres. Ainsi 3 d'entre eux ont arraché une forte barre de fer d'une fenêtre et l'ont lancée dans un corridor après le coucher.

La même compagnie s'est plainte de la qualité de la nourriture. Il y a eu enquête et on a constaté que les plaintes étaient sans

fondements. Qu'ont-ils fait ? Ils ont placardé successivement 4 affiches sur les murs du lycée, affiches qui attaquent l'administration. Coster à l'appui de ses dires en envoie une entière et l'extrait d'une autre. Le conseiller d'Etat peut lire :

Commandements de Rosse-Gredins

Citoyens condisciples.

Il est temps de céder aux instances de nos estomacs aboyaux. Il faut faire justice du dépensier en le jetant par les fenêtres. Vous serez avertis chers condisciples du moment précis de cette importante expédition.

Signé Rosse Gredins, brise serrures ; les membres chargés de réformer les abus.

Et que dire de ce libelle ?

Commandements de Rosse-Gredins

Tous les maîtres détesteras

Un seul excepté seulement

Tes professeurs respecteras

Sans respecter Guidi pourtant

Le procureur tu maudiras

du fond du coeur dévotement

Hypocrite Crochet nommeras

Et Boisse mouchard même ment

Soir et matin tu reliras

Les précieux commandemens

C'est en vain que l'on cherchera

L'auteur de ces divers mandements.

Le proviseur lutte constamment contre ces désordres. Il a informé le Bureau. On cherche donc les coupables pour sévir. Mais en attendant l'enquête, les maîtres d'études, les domestiques intimidés, ne font plus rien. Le censeur des études, accuse le

proviseur, se garde bien d'intervenir. On n'est pas loin de la fin de l'année scolaire. Le nombre d'élèves va diminuer à la suite de cette indiscipline et de cette immoralité. Ce rapport irrite fortement Fourcroy qui, à sa lecture, pense que le Lycée de Lyon est complètement désorganisé.

Les autorités ecclésiastiques sont tenues au courant de la situation, sans doute par Pietra Santa. Le cardinal Fesch, de nouveau averti (27), demande des explications à Fourcroy. Celui-ci minimise les événements. Fesch alerte les vicaires généraux. Il demande à Courbon et à Jauffrey des renseignements sûrs, qu'on puisse prouver. Il pourra ainsi s'élever contre ceux qui tendent à corrompre la jeunesse. De son côté, le vicaire général Renaud (28) doit donner une note bien acérée de tous les abus dans l'administration du lycée, l'origine et le nom de ceux qui les causent ou qui ne les répriment pas. Ainsi armé, le cardinal pense qu'on se débarrassera facilement du censeur.

Or sur ces entrefaites, la commission administrative de la bibliothèque publique porte plainte (29) devant la préfecture (30) contre le Lycée de Lyon. En effet, au mois d'avril, puis les 5 messidor (24 juin) et 6 messidor (25 juin), des élèves ont grimpé sur les toits du lycée. Ils sont parvenus à pénétrer dans la Bibliothèque par les plafonds. Outre les dangers courus par les fautifs, ils ont enlevé des livres et ont bouleversé l'organisation. Malgré ses remontrances d'avril au proviseur, les incidents se continuent et Delandine s'est donc résolu à porter ces accusations. Ce ne sont que des peccadilles, se plaint le proviseur, et on aurait pu s'entendre facilement. Mais, malheureusement, on a voulu exploiter au maximum la situation. On voulait faire constater à tous que l'indiscipline régnait dans le lycée et que les élèves ne respectaient rien. Une enquête rapide est menée. On retrouve facilement les coupables. L'infirmier a reconnu l'un des élèves et le possesseur du chapeau numéro 12 (31). Donc Coster, demande

de clore définitivement l'incident. On prendra des sanctions sans trop insister. Le proviseur, par son action rapide, a permis de résoudre le problème. Il faudra cependant faire en sorte qu'ils ne puissent plus passer par les toits.

Mais Delandine n'est pas convaincu. Il accuse des élèves d'avoir enlevé des livres à la Bibliothèque publique. L'accusation est gratuite. Il faudrait la prouver. Pour cette raison, le proviseur décide le 13 messidor an XII (2 juillet 1804), de procéder à une large fouille. A 6 heures et demie, les élèves sont rassemblés dans leurs études respectives. Après un appel nominal, les portes sont soigneusement fermées. Le censeur et le maître d'études de chaque compagnie, en présence du proviseur, fouillent soigneusement les pupitres, les malles et coffres. Ils découvrent des livres d'excellente tenue, contrairement aux affirmations malveillantes, mais qui n'appartiennent pas à la Bibliothèque publique. Il y a donc calomnie de la part des autorités de la Bibliothèque. On doit réparation au lycée, mais surtout au proviseur directement impliqué. Certes 4 ou 5 élèves sont venus trouver le proviseur pour accuser un élève qui cherchait à vendre 3 livres au prix de neuf francs. Mais il s'est trouvé que ces livres lui appartenaient. Ce pensionnaire payant, présent depuis quelques jours, été immédiatement exclu de l'établissement.

Après cette justification, le maire du Midi écrit au préfet pour lui indiquer que Delandine maintient ses accusations. Il demande que l'on prenne des dispositions. Coster se déclare scandalisé. Delandine exploite la situation pour demander à la Municipalité d'entreprendre des travaux et des réparations aux bâtiments de la Bibliothèque (32). Le maire du Midi, sollicité, voudrait que la dépense soit supportée par le lycée, puisque ce sont les élèves qui ont causé des dégâts (33). Ainsi, on parle de faire couvrir la partie du toit qui se trouve au dessus du dépôt. C'est par là que les pensionnaires pénètrent dans la bibliothèque.

Coster s'étonne. Peut-on croire sérieusement à ces accusations ? Qu'ont-ils à faire de la Somme de Saint-Thomas ? A leur âge, on préfère s'intéresser aux nids des moineaux, aux balles de paume ou se soustraire aux contraintes de l'étude. Il est facile de donner tous les torts à l'administration du lycée. Les architectes de la ville n'ont pas fait leur travail. Ils n'ont pas terminé le pensionnat, refusent de boucher les brèches par lesquelles les élèves peuvent parvenir sur les toits. On n'a pas voulu remplacer les portes vermoulues. Il a donc été obligé d'agir. Il a fait remplacer les portes en question, munies de fortes serrures. Ainsi, la terrasse et le clocher sont fermés et les élèves ne pourront plus se promener sur les toits.

Le maire du Midi reprend ses accusations (34) "Des dégâts de toute nature se commettent continuellement et impunément par les élèves du lycée. Les bâtiments, à l'exception du pensionnat, ont été réparés à neuf. L'état dans lequel il se trouve aujourd'hui est effrayant, portes, serrures, fenêtres, vitres, gros de murs, rien ne peut résister à l'effervescence d'une jeunesse indisciplinée."

Coster s'indigne. Cette accusation du maire est injurieuse pour de nombreuses personnes. L'expression " impunément " vise le proviseur. Elle lui fait injure, parce qu'il s'occupe sans cesse de maintenir la discipline et de préserver le bon état des bâtiments. Elle fait injure au préfet qui, en tant que président du Bureau, a toujours fait son travail. Elle fait injure au procureur Rambaud, membre du Bureau, qui est venu visiter le lycée et qui a pu constater l'état satisfaisant des locaux. Certes, il y a des vitres cassées. Elles seront remplacées aux frais des casseurs eux-mêmes. S'ils l'ont fait exprès, ils payeront une amende. Certes, il y a des serrures forcées, mais elles n'ont de serrures que le nom. En effet, un enfant de 12 ans, avec un bouton de son habit a pu en enlever une facilement pour fuir la prison où il était emprisonné (c'est sans doute, Antoine Grassi, désigné par le proviseur, comme un

fauteur de troubles et condamné à la prison de nuit). Certes des portes ont été brisées, mais cela tient à leur mauvaise qualité. Au lieu de mettre des portes résistantes, on a posé des panneaux plus fragiles que du carton. En réalité le maire du Midi profite de la situation. Il ne veut pas payer les réparations et veut se décharger de tout ce qui est indispensable au lycée. C'est un mauvais calcul. Si on examine la loi du 11 floréal, on verra que c'est à la Municipalité d'entretenir les bâtiments du lycée. Qu'elle ne se trompe pas. Elle n'aura pas gain de cause. Coster veut bien discuter. On établira un procès-verbal contradictoire où chacun des partis pourra exposer son point de vue. Très vite, la Municipalité comprendra qu'elle doit assurer la dépense des réparations. Elle ne peut pas l'imposer au proviseur. C'est le Bureau d'administration qui doit décider une dépense exceptionnelle, si par hasard, le lycée devait faire les aménagements demandés par Delandine.

Le proviseur se justifie devant le conseiller d'Etat (35). On veut faire croire que c'est le désordre dans le lycée. Heureusement, ce n'est pas le cas. Sur l'ensemble des élèves, 150 sont irréprochables, 20 donnent des inquiétudes mais sont récupérables, 4 ou 5 sont franchement mauvais, dont il faudra se séparer. Il suffit de faire les réparations nécessaires au lycée pour supprimer les occasions d'indiscipline.

Malgré tout, le maire du Midi maintient ses accusations. La ville de Lyon tentait de créer une ou deux écoles secondaires communales. Il fallait donc en assurer le succès. L'indiscipline, l'impiété, et les désordres du lycée s'opposeraient à la ferveur, à la discipline et au sérieux de la prochaine école secondaire communale. De plus, il fallait réserver les crédits à ces réparations et dépenser le moins possible pour le lycée. L'occasion est donc trop belle. Fourcroy prend au sérieux les accusations d'indiscipline, d'autant plus que le proviseur lui-même s'est plaint de désordres



constants. Il écrit au préfet, lui demande de se renseigner et de faire un rapport complet sur le lycée. Il ordonne au proviseur de lui remettre un compte rendu sur les agissements de la première compagnie et sur ce qui s'est passé exactement à la Bibliothèque. Le préfet, revenu de sa tournée dans son département, se met au travail. Il envoie son rapport le 27 messidor an XII (16 juillet 1804).

Il s'inscrit en faux contre les accusations de Coster. Il faut reconnaître que les bâtiments du lycée ne sont pas entièrement réparés, malgré la bonne volonté des autorités municipales. Cela est cause de désagréments, mais n'explique pas les actes d'indiscipline. Il ne faut pas confondre. Il y a indiscipline parce que le proviseur se mêle de tout ce qui ne le regarde pas. Comme dans tous les lycées, les jeunes gens ont les défauts et les qualités de leur âge. Ils sont turbulents et pleins de sève. Parmi eux il y en a quelques uns qui sont plus disposés que les autres à l'indiscipline et à l'exaltation. Or, le proviseur généralise le phénomène, parle d'indiscipline générale et trouve les oreilles complaisantes des ennemis du lycée. Lui-même est capable d'affirmer le contraire. En présence de Rambaud, procureur impérial près de la Cour d'appel, il affirme que seulement 20 élèves posent des problèmes. Sur ces 20, 10 sont de mauvais sujets.

Selon son humeur, il tient des propos contradictoires. A l'entendre, le lycée est recouvert de placards séditieux. Mais, à vrai dire, ce sont des espiégleries de jeunes enfants. Qu'y a-t-il de dangereux dans l'affiche suivante ? "Le proviseur n'a point de jambes, le procureur-gérant n'a qu'une jambe, le censeur a 2 jambes. Total des jambes de l'administration 3, qui divisé par le nombre d'administrateurs, donne une jambe par personne. Donc l'administration du lycée ne peut aller qu'à cloche pied." Faut-il penser que cette satire pleine de malice mérite tout le bruit que lui fait le proviseur ?

Certes, celui-ci a de nombreuses qualités. Personne n'en disconvient. C'est un homme plein de connaissances et d'expérience. Mais il passe son temps à ridiculiser sa fonction par ses maladresses répétées. Par exemple, il prend un élève en faute. Comment vous appelez-vous ? L'élève répond Jean alors qu'il s'appelle Nicolas. Quel est votre numéro ? 17, répond l'élève qui a le numéro 36. Le proviseur condamne alors l'élève 17 à une punition. Celui-ci n'a aucune peine à démontrer son innocence. L'histoire fait le tour du lycée. Les rieurs s'unissent contre le proviseur. Il n'y a pas de raison pour qu'ils arrêtent leurs moqueries.

Il se plaint sans cesse des jets de pierre, ou de balles de paume. C'est le fait d'un vieillard de 75 ans, qui craint les turbulences de la jeunesse. Quoi de plus normal à son âge ? Si un élève envoie une balle de paume sur une croisée, le proviseur croit qu'il y a une révolte. Il punit donc le fautif. Tous ses camarades l'excusent et le défendent, alors il parle d'insurrection. On ne peut pas interdire les jeux pour quelques incidents. De même, si un domestique reçoit un jet de pierre, le fait est rarissime, peut-être a-t-il mérité ce jet de pierre. Pourquoi systématiquement penser que les élèves ont tort ? Le proviseur doit s'informer exactement. Ainsi, dans des affaires précédentes, il a eu des torts, mais il a été trop tard pour les lui faire voir. Peut-être aurait-il été possible d'y remédier (36) ? Mais il y a encore des histoires plus graves. Le portier se plaint au proviseur d'un propos injurieux ou ordurier d'un élève. Le proviseur convoque l'élève qui reconnaît avoir eu quelques difficultés avec le portier. Mais il n'a jamais prononcé une parole grossière. Le portier est convoqué. En présence du proviseur, le portier s'enflamme et l'élève réplique à son tour. La conversation tourne à la rixe. Que fait le proviseur ? Il pourrait punir l'élève en lui faisant remarquer que, malgré tout, il est coupable d'avoir mal répondu au portier. Il se soumettrait, quitte par la suite, à faire une enquête pour déterminer les torts respectifs. Ce serait

une solution sage. Malheureusement, le proviseur demande au portier de donner un soufflet à l'élève. Bien entendu, ce dernier refuse de le recevoir. Il profère des menaces contre le portier, si bien que le proviseur est obligé de l'envoyer en prison. Le lendemain, le proviseur convoque les parents et leur annonce qu'il est contraint de renvoyer leur enfant immédiatement. Les parents lui demandent d'attendre les vacances. Le proviseur se laisse fléchir et l'élève reste au lycée. Jamais il n'est capable de prendre des décisions tranchées qui puissent asseoir son autorité. Malgré tout, dans cette histoire, le lycée perd un pensionnaire payant, pensionnaire qui s'empressera de le dénigrer. Avec plus de doigté, on aurait pu faire l'économie de ce départ. Or le proviseur a pris la fâcheuse habitude de rencontrer souvent des parents ou d'échanger avec eux une importante correspondance (37). Il leur raconte que la situation au lycée est déplorable. Il ne peut rien faire, car il n'est pas secondé. Il les accable de ses jérémiades et s'apitoye sur l'état déplorable du lycée. Sans doute va-t-il succomber sous le coup des vices qui le minent. A la suite de ce constat, les parents retirent leurs enfants. On les comprend. Quand il agit ainsi, il n'y a en lui aucune arrière-pensée, ni idée malveillante. Mais c'est encore pire. On peut ainsi lui imputer la baisse des effectifs.

Lorsqu'il est arrivé au lycée, c'était un homme enthousiaste. Mais, très vite, il a été atteint par des rhumatismes qui lui paralysent les deux jambes. Il est alors obligé de se cantonner chez lui. Au moindre signe d'amélioration, il intervient intempestivement, car il suit de loin la vie de l'établissement. Mais ce qui est plus grave, l'âge aidant, ses facultés intellectuelles baissent. Cela joue sur son comportement. Il a les défauts des vieillards : opiniâtreté, manque de souplesse, autoritarisme et manque d'autorité. Il n'a plus la force nécessaire d'accomplir ses

tâches quotidiennes. On peut considérer qu'il n'y a plus de proviseur.

Heureusement, il y a le censeur des études. C'est un homme de qualité. Il assure la police intérieure et maintient le bon ordre malgré les interventions du proviseur. Il reste vigilant et fait preuve de fermeté avec les élèves, mais avec douceur. Aucun élève ne lui désobéit ou ne veut lui désobéir. Ils le respectent, parce qu'il sait commander et prendre ses responsabilités. S'il y a indiscipline, c'est la faute au proviseur. Il soutient les maîtres d'études qui ne font pas leur travail. Malheureusement, le censeur ne peut pas être partout à la fois. Il est épuisé. Il sollicite un congé bien mérité. Mais on ne doit pas lui accorder plus de 20 jours, car son absence serait un désastre pour la vie interne du lycée. De plus, il faudra lui trouver un remplaçant revêtu de son autorité afin qu'il y ait continuité dans la maison. Cette absence peut se faire lors des vacances, car il y aura peu d'élèves. Il sera ainsi plus facile de maintenir la discipline.

Cependant, la situation du lycée est bonne. Les élèves ont fait des progrès considérables. Il y a des cas d'indiscipline, mais est-t-on incapable de discipliner 200 élèves, alors qu'on tient en mains des troupes victorieuses ? Le proviseur parle de mauvaises têtes, mais quelles sont-elles vraiment ? Peut-être des élèves intelligents qui profitent de la faiblesse du proviseur. Il suffirait donc de remplacer celui-ci pour que tout rentre dans l'ordre. Delandine reconnaît avoir été trompé par ses sous-ordres mais pourquoi Coster a-t-il fait tant de tumulte à propos d'une affaire aussi bénigne ? Oui, il faut remplacer ce vieillard de 75 ans, et le lycée ne posera plus de problèmes.

Le chef de la division de l'Instruction publique fait sienne la proposition du préfet. Dans son rapport à Fourcroy (38), il reprend les arguments du préfet, mais insiste sur la nécessité de ce remplacement. Il faut utiliser ses propres plaintes en lui

conseillant de prendre une retraite méritée ou même, mieux, l'amener à démissionner.

Mais qui le remplacera ? Le préfet et le commissaire général ne proposent pas directement le nom d'Apert. Mais le censeur des études a fourni au préfet tous les éléments du rapport. Il espère ainsi être récompensé. Il demande un congé pour Paris. Il pourra ainsi peut-être obtenir la place convoitée.

Le proviseur, en principe, n'est pas au courant du rapport du préfet (39). Mais, très vite, il est averti des menaces qui pèsent sur son avenir au lycée. Sans doute sont-ce ses amis de Paris qui l'ont averti. Il organise sa défense. Il peut compter sur Bérenger pour empêcher la nomination d'Apert. Vouty, de son côté intervient, indiquant que la nomination d'un censeur "impie" (40) serait très mal reçue des autorités ecclésiastiques. Ce serait un désaveu à l'égard de Jauffrey et aussi du cardinal Fesch. Les inspecteurs généraux visitent le lycée et remettent leur rapport (41). Villar, bien sermonné par Bérenger, a dû faire un mauvais rapport sur Apert et innocenter en partie Coster. Le censeur des études essaye de réagir. Il écrit à son ami Laugier. Celui-ci doit voir quelqu'un de très haut placé pour lui rendre compte de la situation exacte. Mais le censeur veut avoir son congé immédiatement pour partir à Paris.

Mais trop de personnes sont contre sa nomination. Apert le comprend. Il demande donc à Laugier d'intervenir pour le faire nommer ailleurs (42). Il a les fonctions de proviseur sans en avoir le titre. Puisqu'on ne veut pas le nommer proviseur, qu'on le cantonne dans ses fonctions de censeur des études. Il fait intervenir son ami Hardouin. Celui-ci écrit au conseiller d'Etat (43). Le censeur Apert quitterait le Lycée de Lyon. Son fils veut le suivre, car c'est un excellent censeur. Le conseiller d'Etat répond qu'Apert restera au Lycée de Lyon. De son côté, le cardinal Fesch est mécontent. Ses interventions contre le censeur

des études ont échoué. Il écrit à Jauffrey (44) pour lui annoncer la mauvaise nouvelle. "Je remets l'affaire du lycée à un autre temps." Mais, en attendant, si le grand vicaire voit que Pietra Santa se perd, il faudra le retirer. Certes, il faudra trouver un endroit pour achever son éducation. Il faut agir avec prudence, recommande le cardinal.

Les interventions en faveur de Coster font réfléchir le conseiller d'Etat. Il serait dangereux pour la réputation du lycée de changer le proviseur après une seule année d'exercice. Coster est un homme qui a une certaine réputation. Sans doute les accusations du préfet et du commissaire général ne sont-elles pas dénuées de fondement. Mais il faut le maintenir à son poste. Donc, on reconduira pour une année Coster et Apert. Le censeur des études, lors de son voyage à Paris, a une longue entrevue avec le conseiller d'Etat, qui lui demande de se réconcilier avec son supérieur. De plus, Fourcroy lui fait des promesses. Il sera assuré d'une fonction plus importante à condition que l'ordre soit rétabli définitivement au lycée. Sans doute, il devra assurer dans une certaine mesure la fonction de proviseur sans en avoir le titre.

Ainsi Coster est rassuré. Il prononce avec éclat le discours de la distribution des prix en présence des autorités de la ville, symbole de l'union de tous autour du lycée (45). Son discours très long n'est pas un discours de circonstances. On a parlé d'un vieillard dont les facultés mentales sont en baisse. Il multiplie les citations, démontre à tous ses connaissances littéraires. Non seulement son intelligence est intacte, mais encore sa mémoire n'a jamais été aussi bonne. On a parlé de désordres et d'indiscipline dans le lycée. Certes, il y a eu quelques désordres mais dans tout établissement, il y a des étourdis. " Que celui qui n'en a pas fait autant, s'il l'a pu dans sa jeunesse, lui jette la première pierre. Mais les études du lycée sont de première qualité. Les élèves apprennent la religion et on respecte leurs croyances personnelles.

La morale est respectée." Son discours est donc celui d'un homme assuré de garder sa place. De plus, le censeur des études est obligé de reconnaître son autorité. Malgré tout, son discours est assez mal reçu du préfet et de Fourcroy. Le proviseur aurait dû faire preuve de plus de discrétion. Il ne fallait pas évoquer en public les problèmes du lycée (46).

Le préfet, dans son discours de réponse, reste dans les généralités. Il présente l'instruction donnée dans les lycées. Ensuite, il félicite tout le monde, la Municipalité, les officiers du lycée, les professeurs et les élèves. Mais il manque d'enthousiasme. Il sait très bien que les querelles vont reprendre de plus belle. Il regrette que la solution Apert n'ait pas été retenue. Pourquoi faire des concessions aux autorités ecclésiastiques qui, de toute façon, sont opposées au lycée? Un proviseur plus autoritaire permettrait de redresser la situation.

Aux lendemains des prix, Coster se déclare satisfait (47). C'est l'époque des vacances. Le lycée a seulement 60 élèves. Il n'y a pas de problème de discipline et lui-même profite de quelques instants d'accalmie. De plus la Municipalité (48) vote un crédit de 5000 francs pour l'année XIII. Il peut donc faire réparer les dortoirs et résoudre le problème de la dispersion des élèves. Fourcroy lui conseille de faire activer les travaux pour que tout soit résolu avant la rentrée. Mais la trêve ne dure pas longtemps. Les professeurs se querellent sur l'attribution des logements. " Si vous saviez ce que j'endure ", se plaint le proviseur dans une lettre à Fourcroy (49).

Le censeur revient de vacances. Il faut préparer la rentrée scolaire. Chaque semaine, le Conseil d'administration se réunit et envoie une copie de sa délibération à Paris. Or, le conseiller d'Etat (50) constate que, d'après la délibération du 7 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804), il y a de nouveau des heurts entre le censeur et le proviseur. Fourcroy sermonne les deux hommes. Il est

nécessaire qu'ils s'entendent parfaitement. La prospérité du lycée en dépend. Certes, le proviseur a fait des efforts méritoires pour combler le déficit. Mais il doit veiller à ne pas porter sur la place publique les problèmes d'indiscipline qui donnent mauvaise réputation au lycée. Il existe des solutions pratiques pour les résoudre. Il faut s'entendre avec le censeur et ne pas s'épuiser à le combattre. Le proviseur doit oublier le passé. Il pourra ainsi, avec le censeur, maintenir l'ordre et la subordination. De son côté, le censeur doit oublier les querelles passées.

Cette union est d'autant plus nécessaire que les attaques se multiplient contre le lycée. Ainsi le colonel Blanchard, chef de la 12<sup>ème</sup> légion de gendarmerie nationale, écrit au préfet du Rhône (51) pour lui indiquer que certains prêtres ont cherché à discréditer le Lycée de Lyon. Ils ont engagé les père et mère à ne point y envoyer leurs enfants. La dame Veuve Gors a obtenu une place gratuite pour son fils. L'abbé Forestier l'a empêché de profiter de la faveur du gouvernement, sous le prétexte que l'éducation de cette maison n'était point dans le principe du bon chrétien. Ainsi son fils se retrouve-t-il au pensionnat de l'Enfance.

La rentrée de l'année scolaire 1804-1805 se fait le 16 vendémiaire an XIII (8 octobre 1804). Mais la cérémonie solennelle est retardée au 21 vendémiaire (15 octobre) à la suite de l'absence du préfet. Coster fait acte d'autorité. Il adresse des remontrances aux professeurs qui ne sont point venus en habits. Censeur et proviseur s'observent. Dans son compte rendu de la rentrée (52), Coster se félicite de leur meilleure entente et note avec satisfaction que le censeur ne correspond plus directement avec le conseiller d'Etat. Mais quelques jours après, Fourcroy s'étonne du déficit du lycée (53). Il demande des explications au proviseur et au préfet.

Sans répondre directement à la question posée, le second s'apitoye sur l'état du proviseur (54). D'abord, on peut observer



que, depuis la rentrée, la discipline et l'ordre règnent au lycée. Les maîtres d'études, bien conduits par le censeur, font leur travail et on ne peut plus se plaindre de leur comportement. Tout cela s'explique non seulement par les qualités bien connues du censeur, mais encore par l'absence du proviseur. Pauvre homme ! Il est douloureusement cloué dans son fauteuil, ne voit rien, n'administre rien, ne peut rien voir, ni rien administrer. Le lycée n'a plus de chef. Sa santé est tellement préoccupante qu'on peut penser qu'il succombera rapidement à son poste. Il peut aussi se traîner plus d'un an au grand dommage du lycée. Il faut donc le remplacer même si en quinze mois on a eu trois proviseurs. Mais comment l'amener à partir ? Il faut ruser. Supposons, suggère le préfet, que le conseiller d'Etat apprenne qu'il est gravement malade. Il lui propose un congé de trois mois, si possible avec traitement, soit à Lyon, soit dans n'importe quelle ville. En son absence, le censeur exerce la fonction de proviseur sans en avoir le titre. Sous ses ordres, un maître d'études assure la police intérieure. Bien que fort susceptible, le proviseur accepterait cette mesure. Bien entendu, au bout des trois mois, il s'apercevrait de lui-même qu'il lui est impossible de reprendre ses fonctions et on pourrait régler définitivement la question. Il faut être habile. Lui-même, le préfet, s'était entendu avec le médecin de Coster pour lui faire conseiller les bains de Plombières. Il n'a pas refusé. Mais il était dans un tel état qu'il n'a pas pu s'y rendre ou, plutôt, s'est arrangé pour ne pas partir.

En voulant rester en place, le proviseur empêche le censeur de prendre pleinement les responsabilités du lycée. Il ne faut pas s'étonner que Sanchamau ait pu prononcer un tel discours à la rentrée solennelle. Apert, de son côté, refuse depuis quelques mois de signer les relevés des comptes du lycée. Le Bureau lui fait des remontrances, mais le censeur se défend en constatant que le proviseur est incapable de contrôler les dépenses (55). Coster n'est

pas dupe. Il s'est trouvé une nouvelle arme. A tout propos, surtout quand il se heurte à des difficultés, il se réfugie dans sa maladie. Toutes ses lettres parlent de son fameux rhumatisme qui le paralyse et l'empêche de prendre ses responsabilités. Mais, à force de le répéter, il a convaincu Fourcroy du bien fondé de l'intervention du préfet (56). Le déficit du lycée lui semble impardonnable. Il suit donc le préfet et, dans son rapport au ministre de l'intérieur, il réclame un congé de trois mois pour le proviseur avec traitement. Apert le remplacera. Miraculeusement, le proviseur guérit. Ses amis interviennent auprès du ministre de l'intérieur et, au grand dam du censeur, il reste au lycée. Il faut donc trouver autre chose.

Le terrain religieux est propice à de nouveaux affrontements. On accuse les élèves de n'assister à aucune cérémonie religieuse. Pour répondre à cette accusation, Coster décide que, dès la rentrée scolaire, les portes de la chapelle seront ouvertes pendant les offices. Ainsi les gens s'apercevront donc très vite que le lycée n'est pas ce lieu d'impiété tant décrié. Le censeur, rendu plus prudent, ne dit rien. Or l'aumônier Ferrières, le dimanche 4 frimaire an XIII (25 novembre 1804) ouvre les hostilités (57). Après les vêpres, au lieu de faire sa leçon habituelle de catéchisme, il s'avance près des élèves. Il les traite d'impies, de jeunes gens sans foi, de brebis galeuses et ajoute que beaucoup d'entre eux ne sont pas baptisés. Tout le reste de son sermon est une diatribe violente contre le lycée et, circonstances plus graves, devant un public nombreux et en l'absence du proviseur. Celui-ci est mis au courant du scandale provoqué par l'aumônier. Il se contente de dire qu'une messe basse et des vêpres ne suffisent pas à un véritable culte. Il justifie ainsi l'aumônier. C'est une affaire curieuse s'étonne le censeur. Pourquoi cette incartade de l'aumônier alors que les attaques contre le lycée se sont arrêtées ? Le proviseur et l'aumônier s'entendent très bien. Ce serait donc le proviseur qui

serait à l'origine de tout. Apert le pense, mais n'ose l'écrire. Mais, à vrai dire, reprend le censeur, que pourrait faire le proviseur ? Il s'affaiblit à vue d'oeil et ne peut plus rien faire. C'est vraiment triste de voir un homme dans cet état obligé quand même d'assurer sa fonction. Sous peu, il y aura une catastrophe. Si le conseiller d'Etat veut avoir plus de détails, Apert est prêt à lui en donner. Mais, selon les ordres du conseiller lui-même, il est tenu à la discrétion. Fourcroy donne son accord. Malheureusement, nous ne possédons pas le rapport d'Apert. Mais le censeur ne pouvait que reprendre les thèmes habituels de la maladie du proviseur qui permettait aux dévots de relever la tête.

Après cet incident, l'aumônier et le proviseur décident de savoir si oui ou non les élèves sont baptisés. Ils doivent donc écrire à leurs familles pour leur demander des certificats de baptême. Le cardinal Fesch lui-même est obligé de confirmer que son protégé Pietra Santa a été baptisé (58).

Mais les querelles religieuses ne sont pas terminées. Le censeur dénonce la manoeuvre d'un père d'élève (59). Le proviseur malade ne s'est aperçu de rien. Ravier, notaire à Lyon, a obtenu une place d'élève national pour un de ses fils à condition que l'autre soit placé comme pensionnaire payant. Or, il retire le dernier, sous le prétexte de le placer dans une maison de commerce. En fait, il l'envoie à Roanne dans le Collège des Pères de la Foi. A son arrivée, on lui fait subir une retraite de 40 jours. L'autre fils est maintenu au Lycée de Lyon comme pensionnaire national.

Fourcroy demande une enquête au préfet de la Loire (60). On a imposé une quarantaine au jeune Ravier pour discréditer un des principaux établissements publics. Le préfet s'adresse à son tour au sous-préfet de Roanne. Celui-ci s'informe et donne sa réponse (61). Le Collège de Roanne est très florissant. Depuis plusieurs mois le directeur reçoit des demandes pour admettre des élèves du Lycée de Lyon. Généralement, il les refuse pour ne pas le

concurrer. Il s'est refusé ainsi à prendre le jeune Ravier comme pensionnaire, malgré les démarches répétées de son père. Il suit les cours du collège en tant qu'externe. Le sous-préfet ne parle pas de la quarantaine, mais l'accusation tombe d'elle même.

L'aumônier du Lycée de Lyon continue de son côté ses agissements. En accord avec le proviseur, il a décidé de faire communier en secret une douzaine d'élèves à la messe de 7 heures le jour de Noël (62). Ils risquaient d'être tournés en ridicule par leurs condisciples. C'est une démarche dangereuse, constate le censeur. C'est se prêter à la calomnie et faire penser que le lycée est un lieu d'impiété. Pour contrer l'aumônier, le censeur a pris sur lui d'amener tous les élèves à la messe de 7 heures. Aucun d'entre eux ne s'est moqué de ceux qui ont communie. Le proviseur, averti de l'initiative du censeur, n'a ni critiqué, ni approuvé. D'ailleurs, qu'aurait-il fait ? s'interroge le censeur. Il est toujours malade. Le censeur est obligé de diriger entièrement l'établissement. Il manque deux maîtres d'études, qui n'ont pas été remplacés, puisque le proviseur ne fait plus son travail. Pour remédier à cet état de choses, il a pris 2 élèves qui font fonction. Certes, grâce à son travail et à sa présence, la discipline est maintenue. D'ailleurs, aucun élève ne profite de la situation, ce qui prouve bien leur discipline. Cependant, pour se conformer aux exigences, il a demandé au proviseur la permission de recruter deux maîtres d'études. Or, c'est une surprise, le proviseur a accepté et même lui a exprimé toute sa confiance. Cette attitude prouverait une fois de plus qu'il est bien malade. Apert suggère de nouveau à Fourcroy de le remplacer, mais il ne reçoit aucune réponse. L'organisation de la bibliothèque du lycée provoque un nouveau conflit entre le proviseur et Delandine. Lors de son arrivée à Lyon, Coster avait reçu une lettre du préfet lui demandant d'organiser la bibliothèque du lycée (63). Coster pense immédiatement que ce travail est de son ressort et décide de s'en

occuper personnellement (64). Il constate ainsi qu'il existe trois dépôts de livres dans la ville. Le premier se trouve dans un local de la maison Saint-Pierre. Il est appelé pompeusement, bibliothèque de l'Ecole centrale, alors que c'est un amas de livres, de toutes espèces, de tout formats, amoncelés sans précaution. Le maire du Midi, à sa demande, lui confie la clef du dépôt. Il les fera transporter dans un local du lycée quand il sera débarrassé des objets qui l'encombrent. En attendant, le proviseur procède à un premier tri. Il s'aperçoit qu'il y a beaucoup d'ouvrages en double. Seulement 85 volumes sont nécessaires au lycée, ce qui est fort peu par rapport aux 1500 volumes demandés.

Le deuxième dépôt (65) le plus riche des trois, se trouve dans un comble de la chapelle du lycée. Il est dans un état de confusion extrême. Pour le remettre en ordre, Delandine lui a emprunté le catalogue des livres nécessaires au lycée. Il lui a promis de mettre de côté les doubles et de les lui remettre par la suite. Bien entendu, le bibliothécaire de la ville de Lyon ne s'en est pas occupé, plus disposé à accuser les élèves de provoquer du désordre que de s'occuper de la bibliothèque du lycée.

Le troisième dépôt est encore plus mal tenu. A l'extrémité du comble de la chapelle, au dessus de la tribune du fond, il y a une sorte de salle baptisée pompeusement, bibliothèque des professeurs, par Béranger. En fait, les livres sont amoncelés çà et là, avec des tas de bois.

Profitant de ses connaissances (66), Coster décide de ranger les livres du 3ème dépôt. Or, malheureusement, il n'a pas pu terminer son travail. Du fait du froid du local, il a été atteint d'un rhumatisme. Or, au cours de son travail, il a trouvé des bibles, des histoires ecclésiastiques, des livres de droit canon en édition fort recherchée. Il a donc l'idée d'avertir Jauffrey, pour lui proposer d'en faire un début de bibliothèque pour le séminaire. Le grand vicaire s'empresse de voir Delandine, qui refuse. Il avertit alors le

cardinal Fesch qui, de suite, écrit au ministre de l'intérieur pour lui réclamer les livres (67). Celui-ci accepte. Delandine résiste, mais il est obligé de s'incliner. A contrecœur, il donne l'ordre de livrer les livres. On se doute que Delandine n'a guère apprécié les initiatives du proviseur. Mais celui-ci continue ses recherches. Il a trouvé des ouvrages très anciens et aussi des manuscrits. Il avertit Delandine. Il faut les classer à tout prix. Mais le bibliothécaire ne dispose pas d'assez de temps. Donc, le proviseur, malgré sa maladie continue à travailler. Il s'est fait apporter chez lui le restant des livres et ainsi, une fois bien triés, on pourra utiliser les bois pour faire des rayonnages et, enfin, ouvrir la bibliothèque du lycée.

Il se fait apporter aussi les livres qui se trouvent dans le dépôt de la maison de Saint-Pierre. Il fait trois tas, le premier pour Delandine, le second pour Jauffrey et le troisième pour le lycée. Il se fait aider de trois élèves pour dresser un catalogue qui sera adressé à Delandine. Malgré tout, le lycée manquera de livres. Il faudrait procéder à des échanges. Mais Delandine refuse, marquant ainsi son hostilité aux initiatives du proviseur.

De son côté, le censeur a beau jeu pour faire remarquer que le proviseur s'est fait bibliothécaire. Mais il y a pire. La bibliothèque des professeurs est toujours aussi mal ordonnancée. Le proviseur, malgré la collaboration des élèves, commet de nombreuses erreurs (68). Le censeur ne sait plus que faire pour y remédier. Ainsi, lors de l'examen du mois de janvier, il remarque que les élèves sont toujours démunis de livres. La querelle entre les deux hommes se nourrit alors des faits quotidiens. Mais souvent, Coster, malade, laisse le censeur agir, quitte à l'accuser d'initiatives mal venues. De son côté, l'aumônier se plaint de l'irrégion du lycée. Le vicaire général Renaud fait son rapport au cardinal. Il faut patienter répond Fesch (69). On arrivera à réformer les abus. Il va venir en personne en France et aura donc l'occasion d'en parler aux autorités compétentes. Coster, profitant de ses bonnes

relations avec les autorités religieuses, demande qu'on assouplisse la loi de l'abstinence pendant le carême. Bien sûr, répond le cardinal au vicaire général Renaud (70), on ne peut pas refuser la demande du proviseur. Mais il serait à désirer que la loi de l'abstinence devienne une habitude chez les jeunes.

Le 2 germinal an XIII (23 mars 1805), le ministre de l'intérieur, Nompère de Champagny, de passage à Lyon visite le lycée dans l'après-midi (71). Il peut se rendre compte par lui-même de la situation. Le proviseur, guéri, l'accompagne dans sa visite. Coster et Apert ont décidé d'être prudents et ont su faire taire leurs querelles. Mais peu de temps après son passage, les hostilités reprennent.

Le proviseur accuse le censeur de ne pas maintenir la discipline. Celui-ci s'inquiète de la santé déclinante de son proviseur. Mais Coster reprend espoir. Fourcroy a annoncé sa visite. Le proviseur s'impatiente. Va-t-il venir (72) ? Enfin, Fourcroy accompagné de l'inspecteur général Lefebvre-Gineau, annonce son arrivée pour le 8 prairial an XIII (28 mai 1805). Le proviseur est prié de convoquer le Bureau pour le 10 prairial (30 mai) afin de traiter tous les problèmes de discipline. Le Bureau se réunit à 8 heures et sont donc évoqués les principaux problèmes.

Malheureusement, nous n'avons pas le compte rendu de la séance. L'après-midi, Fourcroy et l'inspecteur général Lefebvre-Gineau inspectent le lycée. Bien entendu, le Bulletin de Lyon donne un compte rendu élogieux de leur inspection (73). Le lycée est un des meilleurs établissements de France. D'après Coster (74), Fourcroy indique au Bureau qu'il y aura des changements importants. Le proviseur se réjouit. Sans doute, on va changer le censeur. De plus, Coster indique qu'au cours de son inspection (75), Fourcroy a pu se rendre compte par lui-même de la véritable situation du lycée. Tout réjouit le proviseur. Le censeur est désigné comme le principal responsable de l'indiscipline au lycée.

De plus, le Bureau accepte mal qu'il se désolidarise du conseil d'administration pour les questions financières. Pas de doute, triomphe Coster, on a reconnu les qualités du proviseur, mal secondé par son censeur. Fourcroy aurait aussi sermonné Apert. Il lui aurait demandé de veiller à la stricte discipline au lycée et d'obéir aux ordres du proviseur. Mais, au cours de son séjour à Lyon, il rencontre le préfet qui réitère ses demandes. Il faut mettre Coster à la retraite ou l'amener à démissionner. Le censeur, à son tour, a lieu de se réjouir, car il pense que bientôt il deviendra proviseur.

Peu de jours après, Coster se plaint d'un redoublement de l'indiscipline dans le lycée (76). Il a dû sévir contre un élève et le faire mettre en prison. Chaque jour, il est obligé d'intervenir pour maintenir un semblant de discipline. Mais, constate-t-il, il y a plus grave (77). Les pères de famille, depuis quelques jours, retirent leurs enfants. Douze sont déjà partis. Il ne faut pas s'en étonner. Ils n'obéissent plus et se battent entre eux. Il a été obligé d'en renvoyer cette fois un de la classe de belles-lettres. Il y a aussi de nombreux carreaux cassés. Selon les instructions de Fourcroy, il a décidé de les faire payer sur leur argent personnel. Mais le censeur, dépositaire de cet argent, refuse de le donner sous le prétexte qu'il n'en a plus. De plus, il semble soutenir les élèves fautifs. En fait, il se désintéresse complètement de la discipline intérieure. Par exemple, le 18 juin au soir, des élèves ont cassé les lanternes de leur dortoir. Il n'était même pas au courant de ce forfait. Il l'a donc convoqué pour le lendemain matin. Mais il n'est pas encore venu prendre les ordres pour appliquer les décisions nécessaires. De même, certains élèves ne font pas leur travail en étude. Bien entendu le censeur l'ignore. Le proviseur a été obligé d'intervenir.

Fourcroy est excédé. Dans les autres lycées d'Empire, il n'y a pas de problèmes de discipline. Le Lycée de Lyon est donc un cas



particulier. Que le proviseur prenne les bonnes décisions et ses responsabilités. Il doit être capable d'imposer sa volonté à son censeur et tout rentrera dans l'ordre.

Coster est satisfait. Il attend le départ du censeur. Il lui faut encore maintenir la pression. Au cours du mois de juin, il constate que les familles continuent de retirer leurs enfants, que d'autres veulent profiter des vacances pour en faire autant. Mais, ajoute-t-il, il faut les exclure des prix et ne pas les faire bénéficier de largesses alors qu'ils s'apprêtent à s'en aller. Il faut donc appliquer immédiatement des mesures radicales qui permettront de redresser la situation. Fourcroy l'entend. Les promesses du mois de juin vont être tenues. Il a sans doute de nouveau consulté le préfet, en déplacement, à Paris, avant d'établir un rapport pour le ministre de l'intérieur (78).

Le Lycée de Lyon aurait dû connaître un très grand succès. Malgré une administration déplorable, il y a encore un assez grand nombre d'élèves entretenus aux frais de leurs parents. Mais le Lycée de Lyon n'a pas de chef. Le proviseur Coster est incapable physiquement et moralement d'exercer ses fonctions. Physiquement, c'est un homme malade, obligé de se cloîtrer dans son appartement. Il intervient parfois, mais pour s'exposer aux moqueries de ses élèves et aussi être la risée de la plupart des gens, car il les accueille de ses jérémiades. Alors qu'il était connu pour ses capacités financières, il a accumulé un déficit et même l'a renforcé en provoquant des dépenses. Moralement, il est incapable de faire jouer son autorité sur ses inférieurs, en particulier ses maîtres d'études. C'est au censeur d'assurer la discipline du lycée et heureusement qu'il est là pour l'assurer. Ainsi, le proviseur dénonce sans cesse les abus mais ne prend aucune disposition pour les supprimer. Il est certain qu'on n'arrive pas à le faire démissionner. Coster redoute de n'avoir pas de pension. Il faudrait qu'il attende 1806 pour avoir 10 ans dans

l'enseignement pour en obtenir une. Elle serait d'ailleurs peu importante. Il n'a pas commis de faute professionnelle. Donc, Fourcroy propose que malgré tout, on le mette à la retraite en lui accordant une pension assez confortable. Or ces propositions sont vite connues des intéressés. Coster ne peut qu'accepter. Il sait très bien qu'on lui fait une faveur. En refusant, il risque de perdre l'avantage de la pension. De plus, il aura à subir l'hostilité de son censeur, les tracasseries quotidiennes du lycée. Mais qui va le remplacer ? Le censeur des études veut obtenir un congé pour Paris afin de soutenir sa propre candidature. Mais il est victime de son personnage si nécessaire à la bonne marche du lycée. Il lui faut attendre les vacances.

Coster participe aux exercices publics du 12 au 25 thermidor (31 juillet au 13 août). Il loue d'ailleurs la qualité des devoirs des élèves.

A la distribution des prix du 29 thermidor (17 août), il prononce un discours fort remarqué et remarquable, commente le Bulletin de Lyon (79). Il justifie l'éducation publique. Après une longue étude historique des divers types d'enseignement dans le monde, il loue le système napoléonien. A la fin de son discours, il fait allusion à son départ. Au cours de son provisorat, il a toujours combattu la calomnie mais, malheureusement, elle a repris de plus belle. Le lycée n'est pas un cas unique. L'empereur a décidé de faire des réformes pour renforcer l'institution des lycées. Quant à celui de Lyon, il va connaître des changements importants. Quelles que soient les décisions, il les accepte afin de ne pas compromettre les intérêts de la maison. Il rend hommage aux élèves dont il est fier. Il voudrait être le père de 150 d'entre eux sur 170.

Le 22 thermidor an XIII (10 août 1804), Apert demande un congé (80). Il est fatigué, car il exerce les doubles fonctions de censeur et de professeur de belles-lettres. Ce congé lui est accordé. Il doit donc regagner Paris le plus vite possible. Mais il est encore à

Lyon pour la distribution des prix, le 29 thermidor. Il part sans doute le 30 thermidor (18 août). Mais il arrive trop tard à Paris. Les décisions du ministre de l'Intérieur sont arrêtées. Son rapport à l'empereur est daté du 2 fructidor (20 août). Coster est admis à la retraite. Il est remplacé par Louis Nompère de Champagny, frère du ministre de l'Intérieur. Vittard, ancien professeur au Collège Notre-Dame, censeur au Lycée de Rennes, est nommé censeur au Lycée de Lyon. Apert le remplace. Pour justifier son départ, le ministre parle de considérations personnelles. On peut penser que l'intervention répétée du cardinal Fesch a porté ses fruits. Mais il est possible qu'on ait décidé de changer toute l'administration, car le procureur-gérant Jossinet est écarté à son tour. On espère ainsi partir sur de nouvelles bases, qui assureraient le succès du lycée.

Le ministre de l'Intérieur informe Fourcroy de ses décisions le 13 fructidor an XIII (31 août 1804). Coster reçoit son avis de mise à la retraite le 18 fructidor (5 septembre). Il est décidé aussi qu'Apert reviendra à Lyon. En attendant Louis Nompère de Champagny, il fera fonction de proviseur. Coster devra partir dès l'arrivée d'Apert. Celui-ci a une entrevue avec Fourcroy, qui l'assure de sa confiance. Il obtiendra une promotion assez rapidement.

Une fois sa retraite décidée, Coster s'impatiente (81). Le censeur n'est pas de retour et on est déjà le 28 fructidor (15 septembre). Il est toujours malade. Sa femme a attrapé un érysipèle gangréneux. Il ne peut plus assurer ses fonctions à la suite de leurs nombreux soucis de santé.

Mais avant son départ, il essaye de résoudre certaines questions qui lui tiennent à coeur. En juillet 1805 (82), il interrompt définitivement son travail de bibliothécaire. Il accepte donc que le dépôt du fond du comble soit rattaché à la bibliothèque de la Ville. Il cède donc à Delandine, mais réclame un traitement de

choix pour les administrateurs et les professeurs. Il faudrait qu'ils puissent avoir accès aux livres dont ils ont besoin. Il essaye de faire promouvoir Crochet, mais échoue. Peu de temps avant son départ, il doit répondre à un questionnaire envoyé par Defarge, remplaçant le préfet absent (83). Ses réponses sont modérées. Il constate qu'à la prochaine rentrée, le nombre d'élèves payants va diminuer. Ils seront remplacés par des élèves nationaux, puisqu'on parle de 50 élèves nationaux en plus. Les professeurs sont bons, sans doute de qualité inégale. On peut seulement leur reprocher leur manque d'assiduité. Le rapport s'accompagne de considérations sur les études faites au lycée.

Apert arrive à Lyon le 19 fructidor an XIII (6 septembre 1805). Aussitôt, il rentre dans ses fonctions de proviseur par interim. Coster et son épouse peuvent partir. Apert l'accompagne à la diligence et lui fait part des bonnes paroles de Fourcroy (86). Ainsi, constate le censeur, une page est tournée. Coster va pouvoir jouir d'une retraite méritée. Le Bulletin de Lyon reproduit un extrait de la lettre envoyée par le ministre de l'intérieur à Coster (84). Bien entendu, il a répondu à son vœu de partir en retraite. Par une grâce de l'empereur, on lui a fixé une pension de 1000 écus. Mais ce n'est que justice. On n'a souvenir que du bien qu'il a fait à sa patrie pendant tant d'années.

A son départ du Lycée de Lyon, il laisse une situation financière difficile. Mais les deux derniers trimestres ont connu un redressement important. Le nombre de pensionnaires payants, signe de la réussite du lycée, a augmenté au début de son provisorat, puis s'est stabilisé. Peu de temps avant son départ, il diminue légèrement sans connaître l'hémorragie dénoncée par Coster. Très vite, il a compris qu'il devait collaborer avec les autorités religieuses pour assurer le succès du lycée. Mais il se leurre. En effet, les autorités religieuses sont hostiles au lycée et veulent son échec. On comprend que le censeur Apert aurait voulu une

politique plus tranchée qui aurait eu le mérite d'éclaircir la situation. Coster, homme autoritaire, ne pouvait l'accepter et s'est très vite heurté aux ambitions de son censeur. Ses erreurs et ses maladresses ont été exploitées par ses adversaires et il a été de plus en plus isolé. Malgré tout, il a toujours défendu son lycée contre les attaques extérieures. Il se faisait une haute idée de sa fonction et ne comprenait pas la parcimonie des uns et des autres.

Il laisse donc une situation difficile. La bataille de l'opinion est définitivement perdue. Le lycée est le lieu d'impiété par excellence. L'indiscipline fait le reste. A part les élèves nationaux ou les candidats à la nomination d'élève national, on ne voit pas qui y irait. La pension est chère. Des établissements secondaires privés assurent à moindre prix l'éducation morale, fondée sur la religion, et une instruction solide. Il faut donc que son successeur trouve un moyen d'assurer une certaine réussite. Pour cette raison, la marge de manoeuvre de Louis Nompère de Champagny est étroite. Les échecs des deux premiers proviseurs se sont additionnés. Plus tard, on trouvera les explications (85). Tous deux ont voulu collaborer avec les autorités ecclésiastiques mais ont été gênés dans leur politique par un censeur impie, et qui plus est, désobéissant. Il ne faut pas chercher plus loin les raisons de l'échec du lycée concluent les rapports. La leçon sera entendue, mais on mettra longtemps pour s'apercevoir que ces explications étaient trop simplistes. La situation était plus complexe. Coster l'avait peut-être très bien compris. Le seul moyen pour lui était de durer et on comprend qu'il avait trouvé dans la maladie un refuge qui lui permettait de dégager ses responsabilités.

Certes, une bonne entente avec Apert aurait permis de maintenir la discipline intérieure. Mais les adversaires du lycée auraient trouvé autre chose. Les élèves auraient pu se confesser deux fois par semaine et communier tous les jours, on aurait trouvé un protestant ou un juif pour en faire un lieu d'impiété.

Comme le constate le commissaire général, il n'y pas d'entente possible. L'institution elle-même était menacée, car on l'isolait de plus en plus du tissu social. Le Lycée de Lyon était, en fait, une caserne qui formait les futurs officiers et les futurs fonctionnaires du pays. Mais pas plus. On comprend que les autorités centrales soient amenées à réagir contre cette situation. En attendant, il fallait durer. C'était la principale tâche du nouveau proviseur.

- 1) ARCH. A. Lyon EF3.
- 2) ARCH. N. F 7 3811.
- 3) ARCH. N. F 17 7839.
- 4) ARCH. N. F 17 7839. Fourcroy indique que c'est Jauffrey qui aurait manifesté le désir de venir au Lycée de Lyon. Nous pensons que c'est Ferrières, en accord avec le proviseur, qui a été à l'initiative de cette venue. Coster, lui-même, fait remarquer qu'il a invité le général Duhesme, le sénateur Chasset et enfin le grand vicaire. C'est nécessaire, reprend-t-il, pour établir de bonnes relations publiques.
- 5) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, 12 ventôse an XII (3 mars 1804).
- 6) Allusion à l'affaire Cadoudal.
- 7) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 27 ventôse an XII (18 mars 1804)
- 8) ARCH. N. F 19 5596 et 5597, ARCH. N. F 19 5683. Nous n'avons pas trouvé son rapport.
- 9) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du 14 germinal an XII (4 avril 1804) à Jauffrey et lettre du 22 germinal an XII (12 avril 1804) à Courbon.
- 10) ARCH. A. Lyon EF3, Lettre du 18 floréal an XII (8 mai 1804) au cardinal Fesch.
- 11) ARCH. N. F 17 7839. Coster a écrit une lettre datée du 15 ventôse an XII (6 mars 1804). Mais elle est absente du dossier. C'est dommage car elle nous aurait apporté de précieuses indications.
- 12) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, 19 ventôse an XII (10 mars 1804).
- 13) ARCH. N. F 17 7409.

14) Sans doute les élèves de la lère compagnie c'est à dire ceux du prytanée.

15) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du 3 prairial an XII (23 mai 1804).

16) ARCH. N. F 17 7809. Lettre de du commissaire général Dubois au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, 15 ventôse an XII (6 mars 1804).

17) ARCH. N. F 17 7839. Lettres du 11 germinal an XII (1er avril 1804). Une lettre à Coster, une autre à part et une autre au préfet.

18) ARCH. N. F 7 7645/4.

19) Nous le trouvons présent à la distribution des prix d'août 1804.

20) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.

21) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Fourcroy à Coster, germinal an XII (sans doute fin mars 1804).

22) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la surveillance et de la surveillance de l'Instruction publique, le 16 germinal an XII (6 avril 1804).

23) ARCH. N. F 17 7839. Lettres du préfet du 20 germinal an XII (10 avril 1804).

24) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Fourcroy datée de germinal an XII.

25) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.

26) ARCH. N. F 17 7839 Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 1er messidor an XII (20 juin 1804).

27) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Courbon, le 1er messidor an XII (20 juin 1804).

28) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Renaud, le 8 messidor an XII (27 juin 1804).

29) ARCH. D. Rhône T 262.



- 30) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au préfet, le 13 messidor an XII (2 juillet 1804).
- 31) Ce serait donc Pietra Santa, ce qui expliquerait la colère du cardinal Fesch.
- 32) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au préfet, le 16 messidor an XII (5 juillet 1804).
- 33) ARCH. D. Rhône T 262.
- 34) ARCH. D. Rhône T 262.
- 35) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 13 messidor an XII (3 juillet 1804).
- 36) Le préfet fait allusion à l'histoire du capitaine Figuières. Il semble que Coster ait déformé les faits.
- 37) On voit le souci constant de Coster d'établir de bonnes relations avec les parents. Il est curieux de voir le préfet lui reprocher cette attitude.
- 38) ARCH. N. F 17 7839. Rapport du chef de la division de l'Instruction publique à Fourcroy, le 7 thermidor an XII (26 juillet 1804).
- 39) Le préfet demande à Fourcroy de ne pas révéler la teneur de son rapport à Coster. Le proviseur lui confie volontiers ses problèmes. Il perdrait confiance.
- 40) Expression employée pour caractériser Apert.
- 41) Nous n'avons pas le rapport des inspecteurs généraux.
- 42) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert à Laugier, le 23 thermidor an XII (11 août 1804).
- 43) ARCH. N. F 17 7360.
- 44) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Jauffrey, le 6 thermidor an XII (25 juillet 1804).
- 45) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 114.501. Distribution des prix du 29 thermidor an XII (17 août 1804).
- 46) ARCH. N. F 17 7839. Lettre du préfet au conseiller d'Etat

chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 7 fructidor an XII (25 août 1804).

47) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 7 fructidor an XII (25 août 1804).

48) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 30 fructidor an XII (17 septembre 1804).

49) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, fructidor an XII.

50) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Fourcroy à Coster, le 23 vendémiaire an XIII (15 octobre 1804).

51) ARCH. D. Rhône V 1, Lettre du Colonel Blanchard au préfet, le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

52) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 21 vendémiaire an XIII (13 octobre 1804).

53) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Fourcroy à Coster, le 23 vendémiaire an XI (15 octobre 1804).

54) ARCH. N. F 17 7839. Lettre du préfet au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 6 brumaire an XIII (28 octobre 1804).

55) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 6 frimaire an XIII (27 novembre 1804).

56) ARCH. N. F 17 7839. Rapport de Fourcroy au ministre de l'intérieur an XIII (19 novembre 1804).

57) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert le 6 frimaire an XIII (27 novembre 1804) au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique.

58) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Courbon, le

21 frimaire an XIII (12 décembre 1804).

59) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804).

60) ARCH. D. Loire T 845. Lettre de Fourcroy au préfet de la Loire, le 22 nivôse an XIII (12 janvier 1805).

61) ARCH. D. Loire T 845. Lettre de Fourcroy au préfet de la Loire, le 4 pluviôse an XIII (24 janvier 1805).

62) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804).

63) Arrêté du 19 frimaire an XI (10 décembre 1802) qui ordonne la formation d'une bibliothèque de 1500 volumes dans chaque lycée sous la responsabilité du proviseur.

64) ARCH. D. Rhône T 262. Lettre de Coster au préfet du Rhône, le 24 nivôse an XIII (14 janvier 1805).

65) ARCH. D. Rhône T 262. Lettre de Coster au préfet du Rhône, le 5 pluviôse an XIII (25 janvier 1805).

66) Coster rappelle qu'il a été bibliothécaire du roi Stanislas et ensuite commissaire pour l'arrangement des 140.000 volumes provenant des bibliothèques nationales. Mais il oublie d'ajouter que c'était l'abbé Marquet qui faisait tout le travail.

67) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre de Delandine, le 18 pluviôse an XIII (7 février 1805). Le cardinal Fesch écrit au ministre de l'intérieur pour lui réclamer 3000 livres. Delandine pensait que ces livres appartenaient à la ville de Lyon. Les autorités municipales ont dû s'incliner.

68) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 5 nivôse an XIII (26 décembre 1804).

69) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Renaud, le 1er ventôse an XIII (20 février 1805).

70) ARCH. A. Lyon EF3. Lettre du cardinal Fesch à Renaud, le 19 ventôse an XIII (10 mars 1805).

71) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Lettre de Coster au maire du Midi du 2 germinal an XIII (23 mars 1805). Il l'informe que le ministre de l'intérieur viendra visiter le lycée après la messe.

72) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Lettre de Coster au maire du Midi, le 28 floréal an XIII (18 mai 1805).

73) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Lettre de Coster au maire du Midi, le 8 prairial an XIII (28 mai 1805). Fourcroy, accompagné de l'inspecteur général Lefebvre-Gineau, est venu inspecter le lycée à 14 heures. Il a exprimé son contentement. Cependant, il demande la convocation du Bureau pour le 10 prairial à 8 heures. L'ordre du jour ne sera pas consacré aux questions disciplinaires. On a donc dû étudier les projets pour réduire le déficit du lycée.

74) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère. Lettre de Coster au maire du Midi, le 7 messidor an XIII (26 juin 1805). Fourcroy a évoqué devant le Bureau la possibilité de changements importants. Coster présent pense qu'on parle surtout du censeur des études.

75) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 26 prairial an XIII (15 juin 1805).

76) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 30 prairial an XIII (19 juin 1805).

77) Lettre du conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique à Coster, le 13 messidor an XIII (2 juillet 1805).

78) Fourcroy indique qu'il s'inspire directement des rapports du préfet.

79) Bulletin de Lyon du 3 fructidor an XIII (21 août 1805).

80) ARCH. N. F 17 7839. Lettre d'Apert, le 22 thermidor an XIII (10 août 1805).

81) ARCH. N. F 17 7839. Lettre de Coster au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, le 28 fructidor an XIII (15 septembre 1805).

82) ARCH. D. Rhône T 262. Lettre de Coster au préfet du Rhône, le 4 thermidor an XIII (23 juillet 1805).

83) ARCH. D. Rhône T 262. Nous avons eu connaissance de ce rapport par chance. En effet sans indication, on l'a versé dans les dossiers du service éducatif.

84) Bulletin de Lyon du 27 fructidor an XIII (14 septembre 1805).  
" J'ai rempli, Monsieur, le voeu, que vous m'avez exprimé par votre lettre du 3 de ce mois...Votre retraite est fixée à 1000 écus...Je m'estime heureux d'avoir contribué à cet acte de justice, qui est cependant une grâce signalée de l'empereur, de pareilles pensions ne s'accordant que rarement."

85) ARCH. N. F 17 7840 et ARCH. N. F 17 7841.

TOME III : LE DEVENIR DES PERSONNES.

CHAPITRE 1 : Le Personnel du Lycée.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de suivre la carrière du personnel du lycée. Si celle des administrateurs ne nous réserve aucune surprise, nous verrons néanmoins que certains ont connu des changements inattendus ou que d'autres ont espéré en vain des promotions. Pour les professeurs, bien entendu, il n'y a pas de changements importants, mais seulement de nouvelles nominations, avec la création des Facultés de Lettres et de Sciences en 1809. Il y a aussi les dates fatidiques de 1814 et de 1815 : il fallait choisir son camp avec soin ou ne pas trop se compromettre. Il est plus difficile de suivre les maîtres d'études et le reste du personnel. Leur position subalterne ne nous permet pas de les étudier avec précision. Nous devons nous contenter de quelques renseignements.



## D Les administrateurs.

### 1°) Les proviseurs.

#### A) BERENGER LAURENT PIERRE.

Nous avons vu que, sous le provisorat de Coster, Béranger avait essayé en vain d'être nommé professeur de belles-lettres. Mais l'ex-proviseur va de désillusions en désillusions. Non seulement il n'obtient pas satisfaction, mais encore le Cardinal Fesch semble l'abandonner. Aucune promotion n'est en vue. En attendant, il faut vivre. Pour cette raison, il a donc ouvert une classe de belles-lettres, certes réservé à l'élite, à la rigueur aux élèves de qualité, cependant, à notre avis, à n'importe qui. Est-il si pauvre qu'il le dit ? Son mariage lui a apporté une certaine aisance. Son beau-père, Pierre-Hélène Souchay décède, le 15 juillet 1806, à Chaponost (1). Il se peut qu'à cette date, il ait bénéficié du partage de l'héritage avec ses deux beaux-frères (2), car il signe parfois " propriétaire à Chaponost. " Nous pensons donc que sans être riche, il dispose d'une certaine fortune. Mais il semble qu'au cours de sa vie, il ait voulu les honneurs, la célébrité et la richesse. C'est donc un éternel insatisfait qui cherche à concrétiser ses ambitions.

Or, il s'y prend mal. En effet, dès son départ du Lycée de Lyon, il profite de sa position de conseiller général pour critiquer l'institution. En l'an XIII, il signe un rapport qui lui permet non seulement de justifier son action, mais encore de dresser un long réquisitoire contre le lycée (3). On l'avait nommé proviseur, parce que tous reconnaissent son autorité, comme membre de l'Académie de Lyon, membre du Conseil Général, et aussi professeur de belles-lettres à L'Ecole centrale. Mais on ne lui a donné aucun pouvoir. Censeur des études et professeurs nommés par l'administration centrale, et forts de leur nomination,

s'opposent aux décisions du proviseur. Le procureur-gérant est incapable de gérer les comptes du lycée. On accuse le proviseur de mauvaise gestion, comme si celui-ci devait s'occuper des questions matérielles. Où est son autorité ? Même un maître d'études peut lui désobéir, sans encourir un blâme quelconque. Il ne faut pas s'étonner de l'indiscipline et du désordre. Pourtant, il a tout fait pour donner une bonne réputation à son établissement. Grâce à ses nombreuses relations, grâce à son excellente connaissance des exigences des pères de famille, il a obtenu une certaine réussite. Ainsi, il a veillé à la bonne moralité, au respect du culte, et à la qualité des études. Mais ce fut en vain. Complètement démuné, isolé et désavoué, il ne pouvait que donner sa démission. Il faut donc revoir complètement l'institution. Le proviseur doit être le vrai chef du lycée, investi de très grands pouvoirs. Le censeur serait nommé directement par lui et dépendrait seulement de lui. De ce fait, il ne serait pas tenté d'intriguer. Au contraire, pour assurer sa promotion, il assurerait sans arrière-pensée, la bonne marche intérieure, et maintiendrait la discipline. Il rendrait compte quotidiennement à son supérieur de la situation intérieure, de sorte qu'en cas de difficultés graves, le proviseur puisse intervenir. Quant aux professeurs, il est naturel qu'ils soient nommés par l'autorité centrale. Mais il faudrait déterminer une série de règles strictes qui les obligeraient à obéir au proviseur. Ils devraient d'ailleurs former une corporation. Bérenger n'ose pas dire congrégation, mais il le suggère fortement. Les professeurs, libérés de toute contrainte matérielle, de préférence célibataires, s'intéresseraient à l'éducation de leurs élèves. Pour donner l'exemple, ils suivraient avec piété les exercices religieux. Les pères de famille, reprendraient vite confiance et placeraient leurs enfants dans un établissement, ressemblant à s'y méprendre au Grand Collège des Oratoriens. De plus, surenchérit Bérenger, les anciens collèges dispensaient un enseignement, coupé de toute

réalité, alors que le lycée, ainsi transformé, répondrait aux demandes locales.

Les critiques de Bérenger ne plaisent guère à l'autorité centrale qui le fait savoir. Il doit se taire et ne pas utiliser une fonction officielle, pour critiquer un établissement public. Pour cette raison, il ne fait plus de rapport les années suivantes. Mais il n'a pas renoncé. Le 19 janvier 1807, Le commissaire général Dubois, le dénonce (4). Il a inséré dans le Bulletin de Lyon du 13 janvier 1807, un article virulent contre le lycée (5). Depuis son départ, constate le commissaire, il n'a cessé de dénigrer l'institution qu'il aurait dû défendre. Mais il y a plus grave, reprend Dubois. Il y a eu, ces derniers jours, des troubles au lycée. On a menacé un professeur à la suite de sa conduite, lors de la Révolution (6). Des élèves ont lancé des pierres et ont cassé les vitres de son appartement. " Tout ceci n'est que l'intrigue sourde et ténébreuse des prêtres dont le sieur Bérenger se rend l'écho...Il est peut-être l'individu de Lyon qui contribue le plus à éloigner les pères de famille de placer leurs enfants à Lyon." Il faut donc lui demander de modérer ses attaques et, même, dans une certaine mesure d'aider ses successeurs à la réussite de l'établissement. Après le rapport de Dubois, il semble que Bérenger, bien sermonné, ait arrêté ses attaques mais nous n'en sommes pas sûr.

Mais Bérenger ne se contente pas de médire du lycée. En tant que membre de l'Académie de Lyon, il continue à intervenir dans la vie publique et donc, de ce fait, occuper le terrain. En avril 1805, Napoléon et Joséphine viennent à Lyon en voyage officiel. L'ineffable Bérenger, en tant que président des travaux de l'Académie, est reçu à l'audience de l'empereur. Il fait son compliment à l'impératrice et en profite pour faire sa cour (7). Le pape Pie VI, de retour de Paris, s'arrête à Lyon. Bérenger en profite pour lui présenter un poème de sa composition (8), où il se fait le chantre de bons rapports entre l'Eglise et l'Etat (9).

Il ne dédaigne pas de se faire propagandiste. Lors de la reprise de la guerre contre l'Angleterre, il justifie les hostilités contre ce pays (10). Par son or, par ses intrigues, elle a causé la destruction des villes de Lyon, de Toulon et de Nantes sous la Révolution. Pour étayer sa thèse, Béranger écrit un ouvrage sur la perfide Albion (11), ennemie héréditaire de la France, et à l'origine de toutes les guerres contre notre pays, accuse l'auteur. Mais le propagandiste ne doit pas faire oublier l'écrivain, car c'est un homme talentueux. Ainsi, il a improvisé en deux heures un poème dédié à Fontanes, son ancien ami d'enfance (12), son collègue de l'Institut, et surtout poète renommé (13). Il fait une critique élogieuse d'une traduction libre de Strada (14). Il a encore le temps de rendre compte d'une traduction de Virgile par M. A. Antoche (15) et de composer une prière du matin, imitée librement de Saint-Ambroise (16).

Au cours de l'année 1806, il redouble d'activité. Il est nommé commissaire impérial, près l'Ecole vétérinaire à la distribution des prix (17). A cette occasion, il prononce un discours reproduit en partie dans le Bulletin de Lyon. Le 10 mai 1806, il écrit dans ce même journal (18), pour louer les deux frères Champagny, le ministre de l'intérieur et le proviseur. Ses louanges n'oublient pas le nouveau maire de Lyon (19), Fay de Sathonay (20). Enfin, il publie une série de lettres sur Anarchasis (21), où il démontre à tous son érudition et sa compétence d'homme de lettres. Il participe activement aux séances de l'Académie et procède à la réédition de ses principaux ouvrages.

La réforme des études en 1808 lui donne de grands espoirs. En 1806, il avait écrit à son ami Fontanes, pour lui soumettre un projet de réformes (22). La réponse est encourageante. " Je n'oublierai rien pour que vos services, vos travaux littéraires et votre conduite courageuse obtiennent une juste récompense. On vous estime, et je vous aime... Ceux qui vous ressemblent ne

seront pas embarrassés de trouver place." Bérenger, fort de ces louanges, pense que celui-ci, devenu Grand Maître de l'Université, le soutiendra dans ses ambitions. Quelles sont au juste ses ambitions ? La place de recteur le contenterait, pas moins, pas plus. Il y a un seul obstacle, le proviseur en titre, Louis Nompère de Champagny. Or, celui-ci fait jouer ses appuis pour être nommé membre du Conseil de l'Université impériale à Paris (23). Depuis son arrivée à Lyon, comme proviseur, il essaye de partir pour Paris. Après la première année de son provisorat, il avait cru obtenir satisfaction (24). Mais, malgré tout, il était resté à Lyon, se heurtant à des oppositions dont nous ignorons la teneur. Or, une nouvelle occasion se présente. En 1806, les inspecteurs généraux Petitot et Burdan, n'ont que des louanges pour l'administration du proviseur (25), mais celui-ci se trouve confronté à des problèmes si importants qu'il faudrait une autorité supérieure pour les résoudre. Cependant les inspecteurs généraux ne le proposent pas pour la place de recteur. Ils pensent qu'il sera nommé conseiller de l'Université.

Le rapport daté de 1810 des inspecteurs généraux Ampère et Roman (26) paraît assez défavorable à Louis Nompère de Champagny (27). Roman, prêtre intransigeant, Ampère, homme très religieux, ne pouvaient qu'être défavorables à un prêtre mal considéré par les autorités religieuses (28). Mais, en fait, nous pensons que c'est une manière comme une autre de le faire nommer à Paris. Les inspecteurs généraux remarquent qu'il serait mieux à la tête de l'Académie qu'à la tête du lycée, mais surtout mieux à Paris qu'à Lyon. D'ailleurs, Ampère semble entretenir d'excellentes relations avec Louis Nompère de Champagny (29) et Roman sait très bien qu'il a refusé de prêter serment. Enfin, les autorités ecclésiastiques se réjouissent, car, écrit Courbon, il est pratiquement assuré du départ du proviseur pour Paris (30). Or, à la surprise de tous, il est nommé recteur de l'Académie de Lyon,

le 24 août 1809 (31). L'intéressé est fort déçu, mais Béranger l'est encore plus. Fontanes ne sait que faire. Il faut trouver une compensation. La place de proviseur est à nouveau libre, mais il serait maladroit de nommer Béranger. Que lui proposer ? La place d'inspecteur d'Académie ? D'après Charléty, Béranger accepte immédiatement, trop content de se réconcilier avec l'Université et de reprendre de l'activité. En fait, il refuse (32), considérant qu'elle est indigne de lui. Le 1er février 1810, il écrit une lettre justificative au Grand Maître de l'Université (33). Il reprend les mêmes arguments dans une autre lettre du 29 avril 1810, au recteur Louis Nompère de Champagny (34). Il a reçu une notification de nomination des bureaux du recteur, mais il n'a pas pu se déplacer pour rencontrer le recteur. Malheureusement, il est malade. Il faut donner de misérables détails, donnons-les donc, se plaint Béranger. Il ne peut ni s'asseoir, ni voyager, et les fonctions d'un inspecteur d'Académie demandent des déplacements fréquents et pénibles. Son sang se décompose et une humeur scorbutique sur les gencives lui a fait perdre 14 dents en 6 mois. Son médecin peut facilement confirmer ces tristes détails. A ces malheurs, s'ajoutent des chagrins domestiques. Son neveu vient de mourir et cette mort lui rappelle celle de son fils. Il répugne à revenir dans un lycée où il a tant souffert et d'ailleurs Fontanes a très bien compris ses raisons. C'est avec joie, qu'il aurait accepté cette nomination, car ses revenus sont fort limités et sa vie n'est guère occupée. En effet, il n'a plus la consolation de ses activités littéraires. La Faculté lui a demandé de les réduire, de fermer ses livres et de ne plus assister aux séances de l'Académie. Donc, il confirme au recteur qu'il n'acceptera pas la place d'inspecteur d'Académie, qu'il n'assistera pas à l'installation solennelle de l'Académie. Ce serait trop lui demander. En attendant une nouvelle nomination, le recteur demande à Mollet d'en faire fonction, en espérant faire entériner son choix par l'administration centrale. Fontanes, sans

doute, est intervenu auprès de Bérenger pour qu'il revienne sur sa décision. Les arguments du Grand Maître sont simples. Le recteur risque d'un moment à l'autre d'être nommé à Paris et il faudra le remplacer immédiatement. Or, Bérenger n'aura aucune chance, s'il refuse la place d'inspecteur d'Académie. Bérenger suit le conseil, guérit miraculeusement et accepte. Sa nomination est datée de décembre 1809 (35). Certes, il n'a pas obtenu entière satisfaction, mais deuxième fonctionnaire de l'Académie, docteur ès lettres (36), il préside de droit la Commission académique en l'absence du recteur.

Inspecteur d'Académie, il se fait discret. Il semble entretenir des relations correctes avec le recteur et l'autre inspecteur d'Académie, l'abbé Poupart. Les trois hommes sont confrontés à un problème important, celui de l'abbé Bonnevie.

La nomination de Louis Nompère de Champagny comme recteur, laisse donc une place de proviseur vacante. Son remplacement provoque immédiatement des difficultés. On peut penser que plusieurs professeurs comme Mollet et Roux, peuvent prétendre à cette promotion. Mais les mêmes raisons jouent contre leur nomination. Il faut trouver quelqu'un d'extérieur. Après quelques hésitations, l'administration centrale nomme Jean Chambry (37), alors proviseur du Lycée de Bruxelles, le 14 décembre 1809 (38). A la réception de son acte de nomination, l'intéressé écrit au recteur, pour lui indiquer qu'il va se rendre rapidement à Lyon, mais, dit-il, il a l'intention de s'arrêter à Paris (39). Il quitte ses fonctions de Bruxelles, officiellement le 3 février 1810. Comme le recteur s'impatiente, il lui promet, dans une lettre datée de Paris, le 3 février 1810, de se mettre en route pour Lyon, avant la fin du mois, malgré les intempéries (40). Mais, en fait, Chambry n'a pas l'intention de venir à Lyon. Il préfère démissionner de ses fonctions et se trouver une autre occupation (41). Il fait jouer ses relations et obtient satisfaction car, le 22 mai 1810, il est nommé

inspecteur d'Académie de Paris. Chambry écrira par la suite que " Transféré au Lycée de Lyon, je revins à Paris et M. de Fontanes s'opposa à mon départ et me nomma inspecteur de l'Académie de Paris." Or, Fierville et Bonnel, suivis par Trénard, affirment que Chambry a occupé son poste de proviseur au Lycée de Lyon. Manifestement, ces auteurs se trompent, car Chambry, lors de sa nomination d'inspecteur de l'Académie de Paris, est domicilié à Paris, Hôtel de la Rochefoucault, rue de la Seine. Par prudence, Chambry n'avait pas démissionné, en attendant mieux. Son provisorat au sujet duquel aucun des auteurs cités n'est capable de nous donner quelque précision, se passa à Paris, auprès des autorités. Il pensait avoir mieux et il eut mieux (42). Cette hypothèse est confirmée par le censeur Devins des Esvilles. Celui-ci constate qu'il assure les doubles fonctions de proviseur et de censeur, car le titulaire est absent. Mais en fait, le recteur assure les responsabilités de proviseur et la plupart des chefs d'établissement de son Académie lui écrivent en l'appelant : monsieur le proviseur du Lycée de Lyon ou monsieur le recteur-proviseur (43).

Il n'y a donc toujours pas de proviseur. En réalité, le recteur avait son candidat, en la personne de Jean-Marie Tourret (44). Celui-ci est né à Lyon, le 15 juin 1775 (45). Son père, marchand toilier, lui fait faire ses études au Grand Collège. En fin 1794, il est envoyé à Paris, comme élève de l'Ecole Normale délégué du district de Lyon, et en sort dans le cours de l'année 1795 (46). Du 2 juin 1802 au 31 juillet 1805, il occupe les fonctions de censeur-adjoint au Prytanée de Saint-Cyr. A cette date, il est nommé maître d'études au Lycée de Lyon. Nous supposons qu'il a dû connaître Louis Nompère de Champagny, soit à Paris, soit à Fontainebleau. Le proviseur lui confie, en outre, la charge de la



4ème et de la 3ème de latin, du 15 octobre 1805 au 11 octobre 1806. Il obtient une nomination officielle, le 10 octobre 1806 et il fait office de censeur des études (47). Louis Nompère de Champagny désire le faire nommer censeur des études, mais la nomination de Devins des Esvilles, en décembre 1809 (48), déjoue ses plans. L'administration centrale propose à Tourret une place de censeur des études au Lycée de Nîmes. Sans doute, le recteur conseille-t-il à Tourret de refuser. Le prétexte est vite trouvé. Il a fait fonction de censeur dans un lycée de 1ère classe et on l'affecterait dans un lycée de seconde classe. Ainsi, pense le recteur, il sera possible de le faire nommer proviseur au Lycée de Lyon. Mais les inspecteurs généraux Roman et Ampère ne sont pas de cet avis (49). Tourret est un homme qui se borne à chercher des protecteurs. Il néglige ainsi son travail et se révèle mauvais professeur. De plus, il a mauvaise réputation. Plus tard, en 1828, le recteur D'Regel apprenant par le Moniteur, la nomination de Tourret comme censeur des études au Collège royal de Lyon (50) s'exclamera " Quoi ! On veut reprendre un homme qui a tant fait pour discréditer cet établissement. " Le recteur reproche aussi à Tourret d'avoir une liaison coupable avec " cette malheureuse qui a perdu M. de Champagny... cette femme qui tenait son ménage." Malgré tous ces obstacles, Louis Nompère de Champagny espère facilement l'emporter. Le censeur Devins des Esvilles a le maladresse de faire connaître ses ambitions. Or une malencontreuse affaire avec l'aumônier Ferrières provoque le départ de celui-ci mais aussi la disgrâce du censeur (51). Il ne reste donc plus aucun obstacle. Cependant les adversaires de Tourret se groupent et, habilement, imposent la nomination de l'abbé Bonnevie. Le scénario est bien au point. A l'occasion de la distribution solennelle des prix du Lycée de Lyon, le 10 septembre

1810, l'inspecteur général Roman s'adresse au chanoine Bonnevie. " Je suis chargé, Monsieur, de la part d'un grand nombre de parents, et au nom de son Excellence le Grand Maître de l'Université, de vous engager à accepter la place de Proviseur de ce Lycée." (52). Le chanoine fait semblant d'hésiter. On le presse. Alors il annonce qu'il se rend aux vœux unanimes des pères de famille et qu'il accepte la charge qu'on veut lui imposer. Le recteur ne peut que s'incliner. Tourret ne sera pas proviseur. Bérenger ne peut que s'en féliciter. A notre avis, il a avancé la candidature de Bonnevie, répondant ainsi à la demande du grand vicaire Courbon. Son amitié avec Fontanes a fait le reste et Bonnevie est accepté.

Le nouveau proviseur, Pierre Etienne Bonnevie (53) est né à Rethel le 6 janvier 1761. Il commence ses études au Collège de Reims. Puis il va au Collège Louis-le-Grand, suivre ses humanités. Il fait sa philosophie au Collège de Lisieux (54). Il va ensuite au Séminaire Saint-Louis et suit les cours de la Faculté de Théologie de Paris. Il est ordonné prêtre en 1787 et devient professeur de rhétorique au Collège de Verdun. Revenu à Paris, il est témoin de l'attaque du Château des Tuileries, le 10 août 1792. Peu de temps après, il émigre à Trèves, puis se rend à Coblençe. Le duc de Choiseul le choisit comme aumônier des hulans britanniques qu'il commandait. Puis l'abbé Bonnevie se rend à Dantzig rejoindre d'autres ecclésiastiques. Ayant rencontré le marquis de Bouillé, il part avec lui à Berlin où il est présenté par le duc de Richelieu au prince-évêque de Warmie et il devient son secrétaire. Avec l'accord du comte d'Artois, il obtient du prince-évêque, le titre de prieur de la chapelle de Saint-Georges au Château de Heilsberg. En 1801, il revient en France et s'installe à Paris. Il n'a aucune affectation. Ses bonnes relations avec Emery, et peut-être avec Jauffrey, lui permettent d'être choisi par Fech comme chanoine de

son chapitre. Il a la réputation d'être un bon orateur. L'archevêque lui confie les sermons officiels. Ainsi, il est chargé de prononcer l'éloge funèbre du général Leclerc (55). Nommé ambassadeur auprès du Saint-Siège (56), tout naturellement, le cardinal-archevêque emmène avec lui son prédicateur préféré. Il apprécie la finesse et l'esprit de son protégé. A Rome, Bonnevie fait connaissance ou renoue connaissance avec Chateaubriand. Une querelle éclate entre le cardinal et le célèbre écrivain. Bonnevie prend partie contre le cardinal. Celui-ci, outré de sa conduite, le renvoie à Lyon. Jamais le cardinal ne lui pardonnera son attitude. Il interdit assez souvent au chanoine de prêcher, l'accuse de duplicité et souvent se plaint de son attitude (57). Jauffrey et Courbon interviennent en vain en sa faveur. Bonnevie est donc barré dans ses ambitions, car il désirait manifestement un évêché. Il apparaît, pour certains, comme l'homme qui a osé s'opposer au cardinal, et, très rapidement, à son corps défendant, il devient un des chefs de ceux que Dubois appelle les dévôts. On comprend que l'occasion était trop belle pour le faire nommer proviseur du Lycée de Lyon. Béranger pourrait ainsi prendre sa revanche. La seule opposition, et elle était de taille, venait du cardinal, mais celui-ci bien sermonné par Courbon, avait accepté. Cependant, la nomination officielle est effectuée seulement le 24 décembre 1810 (58), ce qui prouve la force des interventions de Nompère de Champagny.

Bonnevie veut réussir. Il lui faut prouver à tous qu'il est le seul proviseur capable de lutter contre l'indiscipline et l'immoralité. A l'occasion de la rentrée solennelle, il invite le grand vicaire Courbon, prononce un sermon remarqué où il assure que seule la religion assure l'éducation de la jeunesse. Lui seul est capable d'imposer des règles religieuses. Le recteur ne peut que se

taire mais n'en pense pas moins. Il n'a même pas eu la satisfaction de faire nommer Tourret censeur à la place de Devins des Esvilles, puisque le professeur de 2ème d'humanités, l'abbé Astoud (59), est nommé censeur des études. Bonnevie veut se démarquer du recteur et même imposer son autorité. La lutte s'engage sur l'avenir de Tourret. Le recteur écarte habilement Molard, l'ancien directeur de l'École Secondaire de Lyon (60). Il confie la classe de 2ème d'humanités à Tourret en expliquant qu'il est nécessaire de le récompenser par une promotion. Le proviseur, appuyé par son censeur, proteste. Si Tourret veut une promotion, qu'il accepte la place de censeur des études à Nîmes. L'administration centrale ordonne son départ. Le recteur a beau intervenir et demander l'appui du préfet du Rhône, le Comte de Bondy (61), la cause est entendue. Tourret doit accepter sa nomination à Nîmes et, à sa place, on nomme Definance (62). Ainsi, il ne sera plus l'objet de scandale (63) et le recteur ne subira plus sa mauvaise influence.

Le proviseur poursuit son avantage. Il oblige l'inspecteur d'Académie Poupart, à abandonner l'appartement qu'il occupait au lycée. On n'a pas assez de place, constate le proviseur, et les règlements de l'Université ne l'autorisaient pas à occuper cet appartement. Bonnevie décide l'application stricte des règlements de l'Université et engage des poursuites contre les professeurs qui ont des élèves particuliers ou qui acceptent des répétitions en ville. La manière est brutale, constate l'inspecteur général Ampère. Sans doute, elle est peu efficace, mais provoque irrémédiablement l'hostilité de la plupart des professeurs. Seul, le censeur Astoud soutient le proviseur. Bérenger commence à se méfier des interventions de Bonnevie. A notre avis, il soutient officiellement l'administration académique mais suit avec intérêt l'issue de la lutte. Bonnevie a décidé plus ou moins de provoquer

le départ du recteur. Au cours de son emménagement au lycée, Bonnevie a trouvé des lettres échangées entre Nompère de Champagny et " la personne" logée dans l'appartement de l'ex-proviseur (64). Ces lettres prouvent irrémédiablement, affirme Bonnevie, qu'il y a eu liaison entre le recteur et " la personne". Le proviseur s'en ouvre à l'inspecteur général. Il demande la discrétion, mais s'étonne de la conduite scandaleuse du recteur, qui est prêtre. Comment lutter contre les abus, si le chef de l'Académie lui-même ne donne pas l'exemple ? Bonnevie poursuit sa campagne. Par des indiscretions contrôlées, il informe les milieux bien pensants et espère ainsi provoquer le scandale qui obligera le recteur à abandonner ses fonctions. Bérenger ne peut pas s'engager directement. Il sait qu'en cas de départ de Louis Nompère de Champagny, il est bien placé pour lui succéder. Mais il découvre à son tour les ambitions du chanoine. Celui-ci aussi se verrait recteur. La situation devient difficile. Comment, s'exclame, l'inspecteur général Ampère (65), "des gens aussi compétents que Bérenger et Poupart, aussi doux que Nompère de Champagny, aussi célèbre que le Chanoine Bonnevie en sont arrivés à se haïr, alors que tous veulent le bien du Lycée ? " De plus, l'administration académique accuse le proviseur de faire des dépenses somptuaires, mais Bonnevie écarte les accusations. Le proviseur fait preuve d'une certaine démagogie. Il assouplit les règlements en faveur des élèves et il n'y a guère de discipline. Ce n'est pas très grave puisqu'il assure le succès de l'établissement. Les pères de famille sont sensibles aux efforts de Bonnevie et envisagent de placer leurs enfants au Lycée de Lyon (66). Le recteur, menacé dans sa réputation morale, décide enfin de porter ses attaques sur le même terrain. Le nouvel aumônier, l'abbé Poupart, frère de l'inspecteur d'Académie, se charge de la besogne. Il accuse ainsi, remarque

l'inspecteur général Ampère, le chanoine Bonnevie du plus infâme des vices, celui de la pédérastie. Mais, reprend Ampère, cette accusation est entièrement fausse. Le chanoine pourra facilement se disculper. Fausse ou vraie, elle porte. On dénonce les manières affables du proviseur ; on suspecte sa douceur envers les élèves. La situation est complètement bloquée, remarque Fontanes. Le proviseur a contre lui toute l'administration de l'Académie et l'ensemble des professeurs. Il ne pourra plus exercer correctement ses fonctions. Si on provoque son départ, il lui sera facile d'accuser le lycée d'impiété et d'immoralité. Le cardinal Fesch est mis au courant de la situation. Il trouve facilement la solution. Il somme le chanoine de choisir entre le canonicat et le provisorat. Bonnevie a donc un bon prétexte pour démissionner. On est soulagé, et on peut lui décerner le titre d'officier d'Université (67). Bonnevie se retire donc. Ses ambitions sont déçues (68). De son côté, Bérenger constate qu'en fin 1811, le recteur est toujours en place et qu'il doit se contenter de jouer les seconds rôles. Certes, il a su manoeuvrer entre le recteur et le proviseur mais il n'a obtenu aucune satisfaction.

Un nouveau proviseur est nommé. Il s'agit de Jean-Joseph Béraud, proviseur du Lycée de Nîmes (69). De 1812 à 1814, rien de particulier ne se passe. Bérenger assure ses fonctions mais c'est Poupart qui inspecte les établissements situés en dehors de Lyon. Lors de la lère Restauration, Bérenger attaque violemment le régime de Napoléon (70). Il espère que Louis Nompère de Champagny sera obligé de partir et donne des gages aux royalistes. Mauvais calcul. Le recteur reste en place. Au retour de Napoléon, Bérenger refuse de prêter serment et démissionne de ses fonctions. Il faut donc le remplacer, mais les candidats ne se bousculent pas. Le recteur maintient le proviseur alors qu'il n'a pas prêté serment.

Mais, à la suite de troubles (71), Béraud est obligé de démissionner. Louis Nompère de Champagny propose Tourret pour le remplacer mais l'administration centrale désigne Gasnier (72). La seconde Restauration amène de nombreux changements. Le recteur, suspecté, n'a plus aucun pouvoir. Le Conseil de l'Académie est présidé le 29 juillet par Bérenger, faisant enfin fonction de recteur. Mais sa position est délicate. Louis Nompère de Champagny est toujours en place. Béraud est revenu et exige sa réintégration. Il faut demander à Gasnier d'abandonner ses fonctions. Il y a peu d'élèves au lycée et ils sont sensibles aux désordres politiques. Bérenger constate alors le mauvais état des finances du lycée et décide la fermeture pour le 1er août 1815. Béraud est réintégré dans ses fonctions le 2 août (73). Cependant, on sait que Louis Nompère de Champagny va être remplacé. Bérenger espère la nomination tant désirée. L'autre inspecteur d'Académie s'est compromis durant les Cent-Jours, en prêtant serment. Le proviseur Béraud n'est pas nommé recteur. Qui peut barrer la route à Bérenger ? Malgré tout, l'administration centrale ne lui fait guère confiance. Il a été le premier proviseur de l'Institution, il a accepté sa nomination d'inspecteur d'Académie. Certes, il a proclamé haut et fort ses sentiments royalistes. Mais, en fermant le lycée, le 1er août 1815, il a montré qu'il était incapable de s'engager et de prendre des dispositions extrêmes. Pour ces raisons, le nouveau pouvoir désigne un administrateur en la personne de l'abbé Roman. Celui-ci doit faire place nette et mener une stricte épuration.

Nous ne savons pas exactement ce qui s'est passé entre Bérenger et Roman. Le 5 février 1816, Bérenger écrit une lettre à l'administrateur provisoire pour lui indiquer qu'il a demandé sa pension de retraite. Il a 66 ans et il est en mauvaise santé. Il

aurait voulu partir auparavant mais les circonstances l'ont empêché de le faire. Ainsi, s'il était parti au lendemain des Cent-Jours, on aurait mal interprété son geste. Le retraite lui est accordée, le 7 mars 1816 avec 2550 francs par an. Malgré tout, ce départ nous semble précipité. Nous pensons donc que l'administrateur provisoire lui ordonne de prendre sa retraite. Il s'est peut-être trop compromis, lors du régime napoléonien et l'administration royale ne voulait plus de sa présence. Cette hypothèse nous semble confirmée. En effet, l'administrateur provisoire reçoit une nouvelle mission pour l'Académie de Grenoble. Avant son départ, en l'absence de l'inspecteur d'Académie Poupart, malade, il désigne Béraud, comme recteur provisoire, désignation confirmée par la décision de la Commission du 27 avril 1816. Or, Béraud ne veut pas de cette fonction. Béranger écrit une lettre à la Commission, le 1er avril 1816, où il demande le rectorat par interim. Sa demande est rejetée. Poupart, rapidement guéri, réclame contre la décision du 27 avril 1816 et obtient satisfaction, le 27 avril 1816. Pourtant Poupart avait prêté serment sous les Cent-Jours, alors que Béranger avait démissionné.

Donc celui-ci n'a jamais renoncé à ses ambitions, mais divers événements ont amené l'administration centrale à lui refuser le rectorat. En 1816, il marie sa fille, avec Marie-Louis Félix Chevrier de Corcelles (74). Le biographe de ce dernier indique que son beau-père est " M. Béranger, recteur de l'Université de Lyon." Or, Chevrier de Corcelles a pris nettement position, en faveur de Napoléon, lors des Cent-Jours (75). S'est-il compromis à cause de son gendre ? Ce serait une autre explication de son départ en 1816 (76).

Béranger se retire à Lyon, dans sa maison, Montée des Tourettes (77). Sa belle-mère meurt à Lyon, le 12 septembre 1818



(78). Son gendre est nommé président du tribunal civil de Bourg en 1820 (79). Il ne fréquente plus l'Académie de Lyon. Il n'écrit plus. Rien ne le retient dans cette ville. De plus, il n'a plus tous ses moyens. Ses absences deviennent de plus en plus fréquentes. Pour cette raison, son épouse et lui se retirent chez leur fille, à Bourg. Il a gardé un pied-à-terre à Lyon, 5, place Saint-Laurent. De temps à autre, il y fait de courts séjours. Il s'intéresse toujours à la vie littéraire, même s'il est incapable d'écrire quelque chose. C'est au cours d'un ces séjours à Lyon, qu'il meurt le 26 septembre 1822 (80). Il était âgé de 73 ans. Ainsi, disparaît le premier proviseur du Lycée de Lyon, assez ignoré de tous. Ce fut un homme ambitieux qui voulait, comme écrivain, laisser son nom à la postérité (81). Il aurait voulu aussi jouer les premiers rôles, mais ses maladresses l'ont empêché d'accéder aux plus hautes fonctions. Il avait les relations et les amitiés nécessaires, mais c'était insuffisant. Il était plus fait pour la parade que pour l'action (82). Il laissait une oeuvre considérable (83) mais il fut vite oublié (84).

#### B) COSTER JOSEPH-FRANCOIS

Coster regagne avec son épouse sa ville natale de Nancy. Ex-proviseur du Lycée de Lyon, il reprend immédiatement ses activités littéraires. En 1806, il est élu président de l'Académie de Stanislas (85). Il travaille pour la statistique du département et se fait porter lorsque ses jambes le trahissent (86). En 1806, Il publie deux ouvrages : la Nancéide, bataille de Nancy et Réponse à Belin sur l'utilité des langues anciennes, et en 1808, il publie une dissertation historique et critique sur la Rusticiade. 1808, c'est aussi la création de l'Université. Le vieillard, moribond de 1805, pose sa candidature au

poste de recteur (87) et demande à Grégoire d'appuyer sa candidature. Certes, il profite de sa retraite. Il a une belle propriété à Gentilly, mais il veut consacrer le reste de son existence à l'Instruction publique. Cependant le proviseur du Lycée de Nancy, Mollevaut, a les mêmes ambitions. Mais il n'est pas docteur ès lettres, et donc ne peut pas obtenir la nomination. On transige. Mollevaut fait fonction de recteur jusqu'en 1810, date à laquelle l'abbé D'Regel est nommé. A cette date, Coster a renoncé à toute ambition. Il n'assiste plus aux séances de l'Académie de Nancy. Sans doute malade et impotent, il se cantonne dans sa propriété de Gentilly, commune de Maxéville. Il meurt dans cette commune, le 7 septembre 1813, à l'âge de 84 ans (88). Il ne laisse aucune postérité. A son retour à Nancy, il avait raconté à tous qu'il avait bien réussi à Lyon (89). Le ministre de l'intérieur avait reconnu ses mérites et l'avait gratifié d'une lettre bienveillante. Certains l'avaient combattu ; mal soutenu, envié, il avait été obligé de partir, mais il n'avait pas démerité. Sa candidature au rectorat de Nancy était dans la ligne droite du personnage. Il se devait, pour soutenir sa réputation, de se porter candidat. Mais, en fait, nous pensons qu'il ne désirait pas être désigné. A la limite, il se serait contenté d'un poste qui lui aurait donné une nouvelle distinction. Le travail aurait été fait par les inspecteurs de l'Académie. Toutes ces considérations expliquent son échec. Il y a aussi l'âge, mais Coster ne voulait pas en entendre parler. Il se croyait indispensable et voulait montrer à tous qu'il était.

2°) Le censeur : APERT CLAUDE JACQUES.

Le 2 fructidor an XIII (20 août 1805), Apert est nommé censeur au Lycée de Rennes. Mais, en

attendant l'arrivée de son successeur Vittard, il revient à Lyon , pour remplacer Coster. Le 29 fructidor an XIII (16 septembre 1805), il prend ses fonctions de proviseur par interim. Il doit immédiatement prendre des décisions. Herbouville (90), nouveau préfet du Rhône, n'est guère au courant de la situation du lycée. Or, on a décidé de renvoyer Jossinet, le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1805), car il n'a pas su gérer correctement les finances du lycée. Que faire ? Il n'y a aucun responsable. Le censeur des études conseille au préfet de prendre les décisions suivantes. Jossinet, en attendant l'arrivée de Louis Nompère de Champagny, doit garder en mains les pièces comptables pour les lui remettre. Le censeur, le maire et le procureur-gérant constateront l'état de la caisse, mais Jossinet n'aura plus aucun pouvoir. En attendant, si on doit assurer quelques dépenses, elle seront ordonnées par le secrétaire de la préfecture. Mais, constate Apert, les finances sont dans un tel état de délabrement qu'on est incapable de faire face à des dépenses urgentes. On n'est pas loin de la rentrée, et les trousseaux des élèves sont incomplets. Il faut donc les compléter. Dans l'avenir, suggère le proviseur par interim, il faut assurer l'entretien du trousseau des élèves, pour éviter des dépenses inutiles.

Apert se trouve aussi confronté à des problèmes administratifs. le départ de Sanchamau laisse vacante la chaire de belles-lettres. Il s'inquiète auprès du conseiller d'Etat. Il faut nommer quelqu'un rapidement, car la rentrée est proche. Il a sans doute son candidat, pour éviter une nomination possible de Bérenger. On devrait réunir le Bureau, assez rapidement, afin d'éviter les manoeuvres. Fourcroy a déjà pris sa décision et calme les ardeurs du censeur, tout en reconnaissant ses qualités d'administrateur. Celui-ci voudrait aussi assurer quelques changements chez les

maîtres d'études. Certes, il sait que le nouveau proviseur décidera en dernier ressort, mais le temps presse. Il sera obligé de prendre des initiatives. Fourcroy se garde de lui donner les pouvoirs nécessaires et Apert ne peut réintégrer son ami Monin. En un mois, Apert a su se donner l'image d'un administrateur de qualité, sachant prendre ses responsabilités, digne de la fonction de proviseur.

Le nouveau proviseur arrive vers le 15 octobre 1805 à Lyon. Apert lui rend compte de son administration. Il apprend de la bouche de son supérieur qu'il n'ira pas au Lycée de Rennes. En effet, Louis Nompère de Champagny a signifié aux autorités qu'il ne voulait pas de censeur. Cela lui permettrait de faire des économies et éviterait des difficultés. Apert se trouve sans affectation. Donc, il est maintenu à Lyon, en attendant une prochaine nomination. Ainsi, contrairement à ce que croient Fierville, Bonnel et Trénard, Apert est resté à Lyon durant l'année scolaire 1805-1806. Nous n'avons guère d'informations sur les relations entre les deux hommes. On peut supposer qu'Apert avait intérêt à bien se faire voir d'un proviseur qui a d'importantes relations. Il ne faut pas le contrarier, car il n'aurait plus de promotion (91). Il a donc dû s'en tenir strictement à sa fonction de censeur. Une lettre de Crochet, qui se recommande de Louis Nompère de Champagny, parle de l'estimable censeur (92), ce qui confirmerait les bonnes relations entre les deux hommes. Mais Louis Nompère de Champagny ne veut pas garder son estimable censeur et intervient pour lui assurer une promotion. Apert est donc nommé proviseur au Lycée de Napoléonville, le 25 juin 1806 (93), mais il doit assurer ses fonctions de censeur jusqu'à la fin de l'année scolaire. Ainsi, il assiste à la distribution solennelle des prix, le 14 août 1806 (94). Il gagne Paris. Il apprend qu'on parle

d'un changement de proviseur à Lyon. Louis Nompère de Champagny a fait jouer ses relations. Il désire un lycée parisien, et donc espère une mutation. Son départ paraît acquis (95). On discute. En trois ans, on serait au quatrième proviseur. Seul, le censeur Apert, qui a fait ses preuves, pourrait assurer sans trop de problèmes son remplacement. Mais, les autorités ecclésiastiques font savoir qu'elles sont très opposées à cette nomination. Apert ne sera pas nommé. Louis Nompère de Champagny restera à Lyon. Le Bulletin de Lyon annonce donc le départ d'Apert, le 24 septembre 1806, pour le Lycée de Napoléonville.

Nous n'avons pratiquement aucun renseignement sur son provisorat. Il se trouve confronté à des problèmes d'installation. Une lettre datée du 10 décembre 1806, non signée, mais sans doute écrite par le préfet du Morbihan, au conseiller d'Etat chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique, loue les qualités du proviseur (96). Il a su organiser son établissement, maintenir la discipline et assurer des bonnes relations avec les notables de la ville. Apert, de son côté, rend compte au conseiller d'Etat, de sa stricte administration. Cette qualité d'administrateur reconnu lui permet d'obtenir une promotion rapide, puisqu'il est nommé proviseur au Lycée de Versailles, le 26 janvier 1808 (97). Cependant son successeur l'abbé Le Priol, constate qu'il est temps de mettre de l'ordre dans le Lycée de Napoléonville (98).

Fourcroy de son côté, écrit au préfet du département Laumond (99), le 10 décembre 1807, " Je m'empresse de vous annoncer que je viens de présenter, pour le Lycée de Versailles, un proviseur habile, jeune et ferme et qui en déjà organisé 2 autres (100)." Champagne, le proviseur du Lycée Impérial, écrit à son tour au préfet Laumond pour lui demander de l'honorer de toute sa bienveillance (101). Sous ses auspices, Apert ne peut que réussir

brillamment. Il se marie, le 11 juillet 1808, à Chalon-sur-Saône (102) avec Anne Berthault, fille de Jean-Baptiste Berthault propriétaire, soeur de Claude Jean-Baptiste Berthault et de Berthault Philibert, anciens élèves du Lycée de Lyon. Son épouse doit lui apporter une dot confortable (103). Apert aura deux enfants, Jean Joseph Claude, né le 7 juin 1809 (104) et Hélène Joséphine Alexandrine, née le 19 juillet 1811 (105). Le 9 août 1808, il obtient le grade de bachelier ès sciences (106). Donc, tout semble réussir au proviseur de Versailles. Mais, les rapports des inspecteurs généraux sur ses activités sont assez contradictoires. Parfois, il est présenté comme un excellent administrateur, un bon gestionnaire qui entretient de bons rapports avec ses professeurs et son aumônier (107). Parfois, il est accusé de ne pas maintenir la discipline et de tolérer un certain laisser-aller, dans son établissement (108). Il faut reconnaître que nous n'avons guère de renseignements. Cependant, avec le départ de Fourcroy, Apert a perdu un de ses protecteurs importants. Au début du mois de mai 1812, Apert demande un congé de maladie qui lui est accordé. Or, dès le 13 mai 1812, il est remplacé par Robert de Saint-Vincent (109). Comme il n'a que 9 ans de présence dans l'enseignement, aucune pension de retraite ne lui est accordée. La décision est brutale, et nous sommes incapable d'en donner des explications. A notre avis, il devait exister sur lui un dossier au ministère de l'intérieur. Toute une série d'accusations étaient portées contre lui. Son passé de révolutionnaire, sa lutte contre les aumôniers, sa réputation d'impiété suffisaient à le rendre vulnérable. Le Grand Maître de l'Université, à l'affût du moindre prétexte, provoque la démission du proviseur malade. Peut-on penser à une vengeance de Bérenger? Celui-ci n'a jamais pardonné à son censeur d'avoir agi contre lui. Aurait-il écrit à Fontanes, pour préciser ses

accusations? Apert se trouve donc sans emploi. Fierville constate qu'il disparaît complètement. Il n'y a aucun dossier de retraite. Donc, nous avons cru pendant longtemps qu'Apert était mort subitement en 1812, à Paris, essayant d'obtenir de l'autorité centrale une nouvelle affectation. En fait, Apert envoie une pétition en septembre 1812 (110). Il est a été malade durant 5 mois, et ses chefs l'ont remplacé. Peut-on lui accorder une place de sous-préfet ? La réponse donnée, le 12 octobre 1812, est évasive. On voudrait bien lui accorder ce qu'il demande. mais il n'y a pas de places disponibles, et il y a tant de candidats recommandables. Que fait Apert, après 1812 ? Nous ne le savons pas. Il se retire peut-être immédiatement, à Laives, en Saône-et-Loire, dans une propriété de sa femme et s'adonne à la viticulture. Son épouse meurt, le 4 août 1825 (111). Il est nommé maire de Laives en août 1830, et meurt le 30 mai 1831, à l'âge de 57 ans (112). Sa carrière administrative fut brève. Il semblait être destinée à de hautes fonctions. Proviseur du Lycée de Versailles, lycée de lère classe, à 34 ans, il pouvait prétendre à un rectorat, à condition qu'on lui accorde le titre de docteur ès sciences. Il n'en fut pas ainsi. Chassé de l'enseignement, il sut s'assurer des revenus décents, sinon confortables.

### 3°) Le procureur-gérant : JOSSINET JEAN-BAPTISTE.

En principe, Jean-Baptiste Jossinet doit abandonner ses fonctions le 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1805), mais il est maintenu par le préfet Herbouville, sur les conseils d'Apert. A son arrivée, Louis Nompère de Champagny le garde. Il a besoin de se mettre au courant de la comptabilité du lycée et de prendre contact avec les fournisseurs. Le proviseur ne veut plus de procureur-gérant et il

souhaite assurer directement la comptabilité du lycée. En examinant les comptes du lycée pour l'année scolaire 1805-1806, nous pouvons penser que Jossinet reste en place jusqu'à la fin du deuxième trimestre de l'année scolaire, c'est à dire mars 1806 (113). Cette hypothèse nous est confirmée par son dossier de retraite, où on prend en compte ses services jusqu'au 31 mars 1806 (114). Bien entendu, il s'est contenté de suivre les indications du proviseur, sans avoir une responsabilité quelconque. A cette date, Jossinet quitte Lyon et s'installe dans les alentours de cette ville. Cependant, il ne renonce pas. Il est bien appuyé par le cardinal Fesch (115). Ancien Oratorien, il peut compter sur le soutien des inspecteurs généraux Daburon et Roman. Il récuse, bien entendu, les accusations d'incompétence qu'on a portées sur lui, les rejetant sans doute sur Coster. Or, il apprend par le Moniteur du 21 décembre 1809, qu'il est nommé économiste au Lycée de Lyon (116). Cette heureuse nouvelle lui est confirmée, par le Bulletin de Lyon du 27 décembre qu'il reçoit chez lui. Il regagne Lyon, le 2 janvier 1810 et se présente au recteur. Mais Louis Nompère de Champagny refuse de l'installer, prétextant qu'il n'a pas reçu son diplôme. Jossinet ne se décourage pas. Sûr de son droit, il prend un appartement en ville et entreprend les démarches nécessaires. Le règlement du 15 septembre 1809 prévoit que l'économiste soit installé le plus rapidement possible (117). Mais le recteur-proviseur refuse et, en attendant, exerce aussi les fonctions d'économiste. On fait pression, mais le recteur maintient son refus. Il accuse Jossinet de malversations et de mauvaise gestion. Jossinet, outré, demande au Grand Maître de faire examiner, une fois de plus, ses comptes. On lui donnera une facile justification. Malgré tout, Jossinet n'est pas installé. La nomination de Bonnevie le rassure. Le nouveau proviseur le connaît et l'estime. On le porte sur les états de



septembre 1810. Le recteur, cependant, a le dernier mot, puisque l'autorité centrale nomme, le 25 octobre 1810, un nouvel économiste, en la personne de Jean-Marie Mayet (118). Pour dédommager Jossinet, on le nomme économiste au Lycée de Reims, le 12 janvier 1811. Il termine sa carrière dans ce lycée et prend sa retraite, le 3 mars 1821 (119). Il décède le 12 juillet 1824, dans cette ville, à l'âge de 80 ans (120). Il semble que sa gestion a été meilleure au Lycée de Reims qu'au Lycée de Lyon.

## II Les professeurs.

### 1°) Les professeurs des classes de mathématiques.

#### A) ROUX CLAUDE.

Le professeur de mathématiques transcendantes n'avait guère d'élèves et en avait profité pour faire une seule heure de cours par jour. La situation n'avait guère plu au proviseur Coster, qui l'avait dénoncée assez souvent à l'autorité centrale. Après le départ de Sanchamau, il fallait pourvoir au poste de professeur de belles-lettres. Roux se porte volontaire. Il a enseigné les lettres à Grenoble, pourquoi ne serait-il pas capable de le faire de nouveau ? Il se contenterait d'un supplément de traitement. On ferait ainsi des économies et on aurait un professeur de qualité. Il est entendu. On le nomme provisoirement professeur de belles-lettres, le 26 août 1805. D'après Idt, cité par Dumas (121), Fourcroy aurait imposé cette charge à Roux " Le ministre, écrit-il, voulait qu'il explique Euclide le matin, et Cicéron le soir." Mais Roux, toujours d'après Idt, ne voulait pas de la chaire de belles-lettres. En effet, disait-il, " les mathématiques sont indépendantes des révolutions et restent les

mêmes sous tous les gouvernements." L'année suivante, il abandonne sa chaire de belles-lettres à Besson. Rapidement Roux est assez isolé. Louis Nompère de Champagny ne l'apprécie guère. D'après le rapport des inspecteurs généraux Roman et Ampère (122), Roux a des démêlés avec son proviseur. Cependant, on respecte ses qualités de professeur. Les inspecteurs généraux Budan et Petitot (123) écrivent que ses résultats parlent pour lui. L'inspecteur général Ampère se souvient de leurs bonnes relations et lui reconnaît des talents de bon mathématicien. Roux continue à assurer son rôle de secrétaire de l'Académie et maire d'Ecully de 1805 à 1810 (124).

Lors de l'organisation de l'Académie de Lyon, en 1809, Roux demande une place d'inspecteur d'Académie (125). On ne précise pas s'il désire rester à Lyon. Mais l'autorité centrale préfère le placer à la Faculté de Sciences. Il a des opinions irrégulières très funestes, et il est préférable de lui faire assurer 3 heures de cours par semaine, plutôt que 5 ou 6 heures. Les jeunes gens seront ainsi mieux protégés. Certes, ces derniers temps, il revient à de meilleurs sentiments, mais il est préférable de l'éloigner du lycée. La cause est entendue. Roux, devenu docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (126), est nommé professeur à la Faculté de Sciences (127). Il demande la place de doyen, mais l'inspecteur général Roman soutient la candidature de son ancien confrère, Mollet (128). Roux n'obtiendra pas satisfaction. Nous n'avons guère de renseignements sur son enseignement à la Faculté de Sciences. Il est discret et sait qu'il doit le demeurer.

A la seconde Restauration, l'administrateur provisoire Roman, propose, le 2 octobre 1815, la suppression des facultés de Sciences et de Lettres. Le professeur de mathématiques pures n'a guère d'élèves. Son cours est donc inutile, reprend l'administrateur

provisoire. Il coûte cher et il faut le supprimer (129) D'ailleurs Roux a 45 ans s'enseignement. Il est temps pour lui de demander la retraite. Roux s'exécute et le 31 janvier 1816, il est admis à y faire valoir ses droits. Il garde son logement au lycée et n'a pas l'intention de le rendre. Le recteur D'Regel après quelques escarmouches l'oblige à déguerpir (130). Roux trouve un appartement à Lyon. D'après Dumas, il se réconcilie avec les autorités religieuses et reprend ses fonctions sacerdotales le 6 avril 1820. Il touche une pension comme ex-chanoine de Saint-Nizier. Il meurt, à Ecully, le 1er décembre 1829 (131). Il avait 79 ans. Il a eu une carrière décevante. Jeune chanoine, adulé, considéré comme excellent professeur, secrétaire de l'Académie de Lyon, il n'a pas été choisi comme le premier proviseur du Lycée de Lyon. Il échouera dans ses ambitions et ne sera ni inspecteur d'Académie, ni doyen de la Faculté de Sciences. Il aurait pu prétendre à un rectorat, mais son indépendance l'a écarté des honneurs. Cependant, tous lui reconnaissent une valeur professionnelle. Il n'a pas su en tirer parti (132).

#### B) MOLLET JOSEPH.

Il établit de bonnes relations avec le proviseur Louis Nompère de Champagny. Tout en fréquentant l'Académie, il assure des cours de physique et de chimie pour la ville de Lyon (133). Il obtient le titre de docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (134). Il pose en vain sa candidature au poste d'inspecteur d'Académie de Lyon. Il est nommé professeur à la Faculté de Sciences et doyen de la même faculté (135). A ce titre, le recteur le charge en 1810 de rapporter le budget du Lycée de Lyon (136). Il s'acquitte avec zèle de ce travail. Lors des Cent-Jours, il prend parti pour Napoléon. Après la défaite de l'empereur, il se retire à

Aix-en-Provence, en attendant d'être fixé sur son sort. La suppression de la Faculté de Sciences lui fait perdre ses fonctions de professeur et de doyen. Malgré son amitié avec Roman, il est obligé de demander sa retraite. Il se retire définitivement à Aix-en-Provence et meurt dans cette ville, le 31 janvier 1829, à l'âge de 73 ans (137). Sa carrière a été excellente. Elle a été interrompue brutalement. Il aurait pu prétendre à des fonctions administratives. N'ayant pas d'enfants, il avait fait venir un de ses neveux au Lycée de Lyon, pour assurer son éducation (138). Il a écrit de nombreux ouvrages (139).

#### C) AMPERE-ANDRE-MARIE.

Nommé répétiteur d'analyse à l'Ecole Polytechnique en 1805 (140), il connaît une carrière rapide. Membre du Bureau consultatif des arts et métiers, en 1806, il est nommé inspecteur général de l'Université, le 21 septembre 1808. En 1809, professeur titulaire à l'Ecole Polytechnique, il est fait chevalier de la légion d'honneur. Tout en assurant ses inspections et son enseignement, il continue ses recherches. Le 28 novembre 1814, il est reçu à l'Institut national. Il s'intéresse à la philosophie et on l'autorise à professer à la Faculté de Lettres de Paris, le 27 novembre 1819. Professeur suppléant d'astronomie à la Faculté de Sciences, il obtient la chaire de physique expérimentale au Collège de France, en 1824. Il reprend ses fonctions d'inspecteur général et meurt au Collège royal de Marseille, le 10 juin 1836, lors d'une inspection. Il laisse une oeuvre importante (141).

#### D) CLERC FRANCOIS

Il entretient toujours les meilleures relations avec Ampère, ce qui lui permet d'être très bien considéré. C'est un

excellent professeur (142). Cependant, on lui reproche de s'abstenir de toute pratique religieuse (143). Ambitieux, il obtient le titre de docteur ès sciences, le 12 octobre 1809 (144). Il est nommé professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Lyon, en décembre 1809 (145). Tout en gardant sa chaire au lycée, il est promu professeur suppléant à la Faculté de Sciences de Lyon, pour les mathématiques. Le 18 octobre 1814, il est chargé d'enseigner la philosophie au Collège royal de Lyon, tout en restant professeur de mathématiques. La Restauration le maintient dans ses fonctions et le 23 septembre 1817, il est nommé professeur de physique, tout en restant titulaire de la chaire de mathématiques mais il doit abandonner son enseignement de la philosophie. Malgré ses excellentes qualités de professeur, on lui reproche toujours son manque d'assiduité religieuse. Le recteur D'Regel est intransigeant. Clerc est obligé de composer. En 1821, les inspecteurs généraux révèlent que dans leurs notes fournies par les bureaux du Conseil Royal, il est écrit " l'abbé Clerc, professeur de mathématiques ." Clerc s'effraye. On va le confondre avec Félix Clerc, prêtre marié, et il sera facile au recteur de l'accuser d'impiété. Les inspecteurs généraux le rassurent. Mais, reprennent-ils, durant les offices qu'il suit certes attentivement, on a remarqué qu'il lisait un livre qui n'a pas les dimensions d'un livre de prière. Clerc se justifie. C'est un livre d'instruction religieuse. Nous n'avons pas à juger, constatent les inspecteurs généraux, même si le livre en question est un ouvrage de Massillon (146). Il est nommé, le 31 décembre 1821, membre de la Commission d'examen pour le baccalauréat ès lettres. En mai 1825, l'inspecteur d'Académie Poupart, à la suite de ses démêlés avec le recteur D'Regel, demande sa mise à la retraite. Il l'obtient, le 4 juin 1825 (147). Clerc présente sa candidature. Le recteur s'oppose

à sa nomination. Certes, il a une conduite édifiante, mais son comportement antérieur a montré qu'il était un homme peu religieux. Il joue sans doute la comédie pour obtenir une place qu'il désire. En 1827, on lui ôte l'enseignement de la physique. Il accepte mal cette décision et présente, en vain, plusieurs réclamations (148). L'administration centrale justifie sa décision, en considérant que 14 leçons par semaine seraient au-dessus des forces d'un seul professeur. Toujours bien considéré, il continue son enseignement en classe de mathématiques spéciales. Cependant, après 1830, les autorités considèrent qu'il n'a pas suivi l'évolution des études. On l'encourage à prendre sa retraite, mais Clerc " ne supporte pas l'affaiblissement de ses moyens " et refuse. Ce n'est qu'en décembre 1838, qu'il accepte de prendre sa retraite, après 43 ans de services. Il meurt, le 18 juin 1847 à l'âge de 78 ans (149). Grâce à son amitié avec Ampère, il a fait une belle carrière. A un certain moment, au Lycée de Moulins, il avait envisagé une carrière administrative, mais son retour à Lyon lui a permis d'accéder au plus haut poste de professeur de mathématiques. Il a été, malgré tout, victime de ses opinions personnelles. Son manque d'assiduité religieuse l'a rendu longtemps suspect et l'a empêché d'accéder à de plus hautes fonctions. Edgar Quinet l'avait eu comme professeur et dans son ouvrage histoire de mes idées, en fait l'apologie (150). Il avait une bibliothèque de qualité (151).

#### E) DE GUIDI SEBASTIEN.

Il assure avec compétence son cours de mathématiques (152). En 1810, il est nommé professeur de mathématiques à la Faculté de Marseille. En 1813, il est nommé inspecteur d'Académie à Grenoble (153). Il occupe les mêmes

fonctions à Metz en 1815. A cause de ses opinions politiques, lors des Cent-Jours, il fait un court séjour en prison. A la suite de la maladie de son épouse, il entreprend des études de médecine et obtient son diplôme de docteur devant la Faculté de Strasbourg en 1820. Docteur ès sciences en 1819, il est nommé inspecteur d'Académie à Lyon. Pour soigner son épouse, il part pour Naples en 1822 et y reste jusqu'en 1829. En 1830, médecin homéopathe, il revient à Lyon exercer sa profession. Il meurt dans cette ville, le 27 mai 1863, à l'âge de 94 ans. S'il était resté dans l'enseignement, il aurait sans doute accédé aux fonctions de recteur ou d'inspecteur général. Médecin, il jouira d'une réputation flatteuse.

## 2°) Les professeurs des classes de latin.

### A) BESSON MICHEL

C'est un professeur discret et bien considéré. Il est nommé professeur de belles-lettres le 8 novembre 1806. Il est docteur ès lettres le 12 octobre 1809 (154). Il est nommé professeur à la Faculté de Lettres en décembre 1809 (155). On veut l'écartier du lycée pour les mêmes raisons que Roux. A la suite de la suppression de la Faculté de lettres, on l'invite à prendre sa retraite en octobre 1815. Il se retire à Lyon et meurt dans cette ville le 13 décembre 1833 (156), à l'âge de 84 ans. Il semble qu'il n'ait jamais repris ses fonctions ecclésiastiques. Sa carrière est somme toute honorable. Ayant abandonné ses fonctions religieuses, il a dû provoquer beaucoup d'hostilité. Cependant, on insiste sur ses qualités de professeur et aussi sur sa discrétion.

### B) TABARD FRANCOIS.

Il est victime de sa réputation de mauvais professeur, car à la suite de Roux, il n'obtient pas la classe de

belles-lettres. Malgré tout, il est nommé en 1809, professeur suppléant à la Faculté de Lettres de Lyon (157), après avoir obtenu le grade de licencié ès lettres (158). Il est chargé des cours d'histoire pour remplacer le recteur, titulaire de la chaire. En même temps, il assure le secrétariat de l'Académie, en attendant la nomination d'un titulaire. L'administrateur provisoire, Roman, décide de le mettre à la retraite, ce qu'il fait en 1816. Mais il continue à occuper son logement au collège avec ses trois soeurs. Le recteur D'Regal se heurte à sa mauvaise volonté (159). Or, une de trois soeurs, malade depuis trois mois, meurt en 1817. Le recteur est outré, car son frère et ses soeurs ne se sont pas préoccupés du secours de la religion. Quand l'aumônier est arrivé, c'était trop tard. La malveillance, reprend le recteur, a pu s'alimenter, en rappelant le mauvais choix des professeurs et aussi la présence de femmes au Collège royal, plus assidus, les uns et les autres, aux clubs qu'aux églises. Malgré tout, Tabard évacue les lieux. Il meurt à Lyon le 4 mars 1821, domicilié 24, rue Tramassac (160). Il avait 75 ans. Il s'était compromis, lors de la Révolution. Il avait ainsi provoqué l'hostilité et les proviseurs successifs qui lui reprochaient l'absence de toute pratique religieuse. Sa mise à l'écart en faculté avait provoqué la perte d'une partie de son traitement. Sa carrière a donc été médiocre. Il n'a pas eu les promotions désirées.

### C) IDT JEAN-BAPTISTE

Idt est considéré comme un bon professeur. Il s'intéresse à son travail, mais il n'a pas les capacités qui correspondent à ses ambitions, remarquent les inspecteurs généraux (161). Il multiplie les leçons en ville, ainsi que les répétitions au lycée, et n'a pas le temps d'entretenir ses connaissances. Cependant, il doit assurer l'éducation de ses nombreux enfants. Grâce à ses relations, Idt est promu professeur de rhétorique, le



20 juillet 1809. Il est aussi chargé de cours à la Faculté de Lettres de Lyon. Certes, c'est un bon professeur, constate un rapport de 1813, mais cette promotion est un peu rapide. Il continue à multiplier les leçons en ville et néglige ainsi son travail. Sous la première Restauration et les Cent-jours, il a une attitude prudente, mais quand même ambiguë, constate l'administrateur provisoire (162). Cependant, il est maintenu.

Il a immédiatement de mauvaises relations avec le recteur D'Regel (163). Idt était professeur de 5ème et on l'a promu professeur de rhétorique. Il ne faut pas s'étonner de son manque de compétence. Il ne sait pas le grec et ne veut pas l'apprendre. Il passe son temps à faire des répétitions et reçoit 5000 francs supplémentaires. Il faut lui nommer un adjoint et, bien entendu, on fera une retenue sur son traitement. Le recteur obtient satisfaction et on nomme un adjoint à Idt, en la personne d'Achille Perreau, le 24 septembre 1817 (164). Mais ce ne sont que les premières escarmouches. Le recteur a décidé de porter ses attaques sur le logement d'Idt. Le 20 octobre 1817, la Commission décide que les professeurs mariés, et dont le logement a vue sur les cours intérieures, doivent l'évacuer dans un délai de trois mois. Or, Mouton-Fontenille doit abandonner son logement mais réclame une reprise de 1200 francs pour travaux. Le recteur propose à Idt de se porter acquéreur. Idt refuse. Le recteur ne s'avoue pas battu. Il y a l'immense logement de Mollet. On affecterait les 4 pièces donnant sur la rue, à Madame Idt, sa fille et sa servante. Idt garderait, pour lui et son fils, deux pièces de son ancien logement. Le proposition du recteur ne lui convient pas, mais par prudence il réserve sa réponse. Au mois de juillet, alors que le professeur de rhétorique est en vacances, dans sa maison de Sainte-Foy, le recteur le somme par domestique interposé, d'évacuer les lieux. Il va entreprendre des travaux. Idt refuse. Il a de nombreux enfants qui lui coûtent cher. Il a fait des frais

importants dans son appartement, et il faudrait rénover celui de Mollet. De plus, Madame Idt se voit mal habiter une chambre où est décédée Madame Mollet. Le recteur s'offusque. Idt possède une maison de campagne, d'une valeur de 60 à 80.000 francs ; en outre, il a deux maisons à Lyon et on le considère comme un homme aisé. Le recteur prend un arrêté d'expulsion, le 4 novembre 1818, arrêté confirmé par la décision du 23 novembre 1818 ? Idt essaye de résister, mais il est obligé de s'incliner. Prudemment, le proviseur Rousseau s'est tenu en dehors de la querelle (165). Mais celle-ci s'éternise. Idt écrit lettre sur lettre à la Commission et aux inspecteurs généraux. Il ne comprend pas qu'on lui ait donné un agrégé-professeur pour enseigner le grec. Les élèves de rhétorique n'ont jamais appris le grec. De ce fait, Perreau est obligé de dispenser son enseignement dans les petites classes. Alors, pourquoi lui amputer son traitement ? Perreau est nommé à Paris (166). On le remplace, le 7 octobre 1820, par Gustave Larnac (167). Idt n'a pas eu gain de cause. Que le professeur de rhétorique apprenne le grec. Le recteur tente aussi de limiter le nombre d'élèves répétés par Idt, mais celui-ci résiste et refuse de se soumettre. Le 8 décembre 1823, Larnac quitte le Collège royal. On le remplace par Corbin, professeur de 4ème, qui assurera les cours de grec en rhétorique, tout en gardant sa classe (168).

A la suite du départ en retraite de Poupart, le 4 juin 1825, Idt se porte candidat à l'inspection d'Académie. Le recteur s'étonne. Depuis qu'on lui a donné un agrégé, il donne des leçons au cachet. Il se met ainsi aux gages des maîtres de pension. Pendant les dernières mois de l'année scolaire, il fait des préparations au baccalauréat et il demande un prix exorbitant. Ainsi, les jeunes gens pensent payer son suffrage (169). On ne peut donc l'accepter. La querelle s'éternise. Idt proteste toujours contre son adjoint et le recteur en réponse lui demande d'apprendre le grec. Mais, en 1827, l'abbé D'Regel, à la suite de troubles graves au Collège

royal, doit se retirer. Idt reste en place mais on maintient son adjoint. Le 20 juillet 1827, il est nommé censeur des journaux de Lyon (170). En 1828, à la suite du départ de Corbin, on lui nomme comme adjoint Rabanis (171). Entre 1828 et 1830 ; nous n'avons guère de renseignements sur Idt. Mais en 1830, l'abbé Perret (172), devenu proviseur, prend des dispositions sévères contre les " libéraux ". Idt, ultra-royaliste, a pris parti pour son proviseur. Après la Révolution de Juillet, l'inspecteur d'Académie Mazure fait un long rapport sur Idt (173). Il reconnaît ses mérites, mais les qualités de Rabanis le ridiculisent. " Monsieur Idt, trop faible, il faut le dire... a en effet perdu la confiance des élèves. " L'inspecteur propose de lui accorder un congé et de le mettre à la retraite. L'inspecteur est suivi, et Idt doit accepter la retraite en 1830. Il reste à Lyon et meurt en 1855. Il avait 84 ans. Grâce à ses appuis, il a obtenu une promotion rapide, puis a été barré dans sa carrière, à la suite de ses démêlés avec le recteur D'Regel. Nous avons le témoignage de Chabot sur Idt (174) et celui d'Ozanam (175).

Ainsi sur 7 professeurs, 4 ont été écartés en 1815-1816. Si nous ajoutons Crochet et Coulaz, c'est 6 sur 9. Il y a donc eu une véritable " purge " qui n'a épargné personne, même les élèves. Cependant, à la suite de leur âge, certains auraient été obligés de se retirer assez rapidement. Ainsi Roux a 66 ans, Mollet 59 ans, Besson 66 ans et Tabard 70 ans. Pratiquement toute leur carrière s'était déroulée à Lyon. Ils avaient ainsi connu les collèges de l'Ancien Régime, l'Ecole centrale et le lycée, mais s'étaient toujours adaptés aux nouvelles situations et aux nouvelles institutions.

### III) Les Maîtres d'études.

#### 1°) CROCHET ANDRE-MARIE.

Sous le provisorat de Coster, il avait obtenu le traitement de professeur-adjoint, mais restait maître d'études. Sous le provisorat de Louis Nompère de Champagny, il essaye d'obtenir satisfaction. Il a quelques relations, les fait jouer au maximum (176). Il constate lui-même qu'il n'a pas la vie facile. Les autres professeurs le méprisent et on multiplie les mesquineries à son égard. Les inspecteurs généraux soutiennent ses ambitions. Mais il compte surtout sur le proviseur. Les deux hommes, tous deux prêtres, ont pu se connaître à Paris. Ils avaient sans doute de bonnes relations, car le proviseur l'appuie. Le 21 mars 1806, il est donc nommé professeur-adjoint à la 6ème classe de latin (177). Le 14 décembre 1809, il est confirmé par le Grand Maître de l'Université, professeur de grammaire 1ère année. Il est licencié ès lettres, le 29 novembre 1811 (178). Malgré ses promotions, l'inspection générale pense qu'il peut à la rigueur suffire à sa classe. Il est fâché que son attention soit partagée par les soins d'une famille nombreuse et l'embarras de ses affaires particulières. L'administrateur provisoire Roman lui reproche de s'être compromis avec le régime impérial. Mais il y a plus grave. c'est un prêtre marié et sa présence au Collège royal est un scandale constant pour tous. Roman l'oblige à demander sa retraite et lui promet de faire quelque chose (179). Crochet est étonné. Les inspecteurs généraux l'avaient loué pour la qualité de son travail et on le met à la retraite, le 31 octobre 1815, avec seulement 500 francs par an. Ce n'est pas suffisant pour vivre. Il ouvre une école privée, mais l'administration rectorale ne l'apprécie guère et l'oblige à fermer son établissement. Retiré à Vernaison, il demande sa réintégration en septembre 1830. Mais il n'obtient pas satisfaction. Il meurt, le 4 juin 1843, à l'âge de 80 ans. Cet ancien prêtre marié a donc connu les rigueurs de la Restauration. Son tort principal était d'ordre religieux.

### 2°) COULAZ LAURENT.

Ancien prêtre, il se marie le 30 messidor an XII (19 juillet 1804), à Lyon, avec Sophie Barrier, âgé de 17 ans (180). En 1807, le proviseur le désigne comme professeur de 6ème de latin, mais par souci d'économie, continue à le rétribuer comme maître d'études (181). Le 14 décembre 1809, il est nommé agrégé de première année de grammaire. Il est considéré comme un excellent professeur, bien adapté à sa classe. Cependant, on lui refuse une promotion en 1813, car il n'a pas assez de connaissances pour réussir dans une classe supérieure. L'administrateur provisoire lui confie la classe de Crochet, la 5ème de latin, le 19 novembre 1815 (182). Mais le recteur D'Regel veille. La conduite de Coulaz a été révoltante durant les Cent-jours. De plus, c'est un homme décrié et n'est-ce pas un prêtre marié ? Il refuse de lui faire connaître son arrêté de nomination à la classe de 5ème (183). Il entreprend des démarches et obtient satisfaction. Coulaz est remplacé, le 27 septembre 1817, par Jules Desphelipon (184). On lui propose un poste au Collège de Montauban, mais il refuse. Il n'a donc aucune affectation. Il ouvre une école privée à Lyon, mais comme Crochet, il se heurte au recteur. En 1821, il demande sa retraite et l'obtient. Il meurt, le 4 septembre 1834, à l'âge de 74 ans. Coulaz a été victime de son passé de prêtre. Cependant c'est surtout l'acharnement du recteur D'Regel qui a provoqué son départ.

### 3°) QUERUEL PIERRE JULIEN.

Il quitte le lycée à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il s'installe comme maître de pension (185). Il meurt le 1er juillet 1827 (186). Il avait 58 ans.

### 4°) QUINON VINCENT.

Après avoir quitté le lycée, sous le provisorat

de Coster, il n'obtient pas d'affectation. Sous le provisorat de Béraud, le censeur des études Barie, est nommé le 3 octobre 1816, proviseur au Lycée de Clermont-Ferrand (187). Pour le remplacer, on nomme l'abbé André-François Robin, mais celui-ci principal du Collège d'Uzès, demande un délai (188). Il doit remettre en ordre son collège. En attendant, l'inspecteur d'Académie choisit Quinon comme censeur. Celui-ci reste très peu de temps. En effet, le recteur D'Regel, en mars 1827, fait un rapport sur Robin et donc à partir de cette date, Quinon n'a plus de rapports avec l'enseignement. Il meurt à l'hospice de l'Antiquaille, le 18 avril 1842. Il avait 81 ans (189).

Les quatre maîtres d'études étudiés ont tous été prêtres. Ils ont connu des fortunes diverses mais n'ont pas obtenu des promotions importantes, même si Crochet et Coulaz sont devenus professeurs. Avec un peu plus de chance, ils auraient pu être nommés dans d'autres lycées et occuper les postes correspondant à leur qualification.

#### IV) Le reste du personnel.

Nos renseignements sont minimes et nous devons nous contenter de peu.

##### A) L'aumônier.

Jean-François Ferrières, après son départ du lycée, attend une affectation. Le 1er juillet 1825, il est approuvé vicaire à Saint-Louis (190). Il est nommé curé de la nouvelle paroisse de Serin le 1er juillet 1826, paroisse érigée par ordonnance royale du 21 juin 1824. Il meurt le 31 mai 1833. Il avait 79 ans.

##### B) Les autres maîtres.

a) Cogell Pierre.

Il se retire à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Il meurt le 30 avril 1812 (191), à l'âge de 78 ans.

b) Bauer François Antoine dit Tony.

Nous pensons qu'il assure les cours de musique jusqu'en 1814-1815. Il meurt à Lyon le 7 mai 1836 (121) à l'âge de 71 ans.

c) Mayet François Marie.

Il meurt à Lyon, le 7 mai 1812 (193).

C) Le personnel de service.

a) Christin Pierre.

Il exerce ses fonctions jusqu'à sa mort le 30 avril 1808 (194), à l'âge de 67 ans. Les autorités religieuses se préoccupent de son cas. Cet ancien moine augustin s'est-il mis en règle avec sa conscience (195) ?

b) Verguet Pierre François.

Il perd son emploi au lycée. Il meurt le 19 mai 1811 (196). Il avait 65 ans.

Sur le reste du personnel de service, nous n'avons pas d'indications.

Ainsi, professeurs et maîtres d'études ont connu des fortunes diverses. La plupart ont été victimes de l'épuration de 1815. Malgré tout, certains, en fin de carrière, auraient été rapidement mis à la retraite. Ils ont dû faire face à des régimes différents. Ils

ont conservé leur poste sous l'Empire, mais la Restauration ne leur pardonna pas leur passé, surtout quand il s'agissait d'anciens prêtres, qui avaient abandonné toute pratique religieuse. La plupart des professeurs avait participé à la vie culturelle de la ville. De ce fait, on peut dire qu'ils ont assuré un certain prestige au lycée.

Quant au personnel de service, il est pratiquement impossible de l'étudier. Le silence des textes à son sujet ne nous permet pas plus.



- 1) ARCH. D. Rhône, 4E 593, Registre de l'état civil, Chaponost, 1808.
- 2) Il s'agit d'Etienne Souchay et de Pierre Souchay.
- 3) ARCH. D. Rhône 2 N 3.
- 4) ARCH. N. F 7 8609.
- 5) Bulletin de Lyon du 13 janvier 1807. Les attaques de Béranger sont plus dissimulées que ne le dit Dubois.
- 6) A notre avis, il s'agit de Tabard.
- 7) Bulletin de Lyon du 25 germinal an XIII (15 avril 1805). " Votre époux paraît... Ce dieu libérateur, repousse de son bras l'Europe toute entière, et presse sous ses pieds l'hydre de la terreur. "
- 8) Bulletin de Lyon du 30 germinal an XIII (20 avril 1805). Poème dithyrambique présenté à sa Sainteté Pie VII, à son passage à Lyon, le 16 avril 1805 par Laurent-Pierre Béranger, professeur émérite de belles-lettres, ci-devant proviseur du Lycée de Lyon, membre du Conseil général du département du Rhône, des académies de Lyon, Nîmes et Colmar, de l'Institut National.
- 9) La France veut un trône, et l'Eglise une chaire.
- 10) Bulletin de Lyon du 25 floréal an XIII (15 mai 1805).
- 11) Nous pensons que c'est le petit fascicule : Aux Anglais-Vaticination. S. l., 1811, in-8°, 7 p.
- 12) Fontanes est né à Niort et fait ses études au collège de cette ville. Donc, il n'a pu connaître Béranger durant son enfance. Nous pensons que les deux hommes se sont rencontrés à Paris vers 1785.
- 13) Bulletin de Lyon du 18 floréal an XIII (8 mai 1805).  
" Poète philosophe, émule original  
et de Pope l'anglais et du français Pascal  
organe de thèmes, de la sphère où tu planes  
tu viens donc un moment nous revoir cher Fontanes."
- 14) Bulletin de Lyon du 28 floréal an XIII (18 mai 1805).
- 15) -Bulletin de Lyon du 9 prairial an XIII (29 mai 1805).

-Bulletin de Lyon du 23 prairial an XIII (12 juin 1805). Il a connu Antoche à Orléans. Bérenger signe " Professeur émérite d'éloquence, du ci-devant Collège d'Orléans ".

16) Bulletin de Lyon du 28 messidor an XIII (17 juillet 1805).

17) Bulletin de Lyon du 23 mai 1806. Compte rendu d'un discours de Bérenger pour l'ouverture de l'examen de 200 élèves, prononcé le 15 avril 1806.

18) Bulletin de Lyon du 10 mai 1806. " Le ministre qui veut la perfection de ce bel établissement et qui a placé un frère honoré du sacerdoce, à la tête du Lycée de Lyon. Le vertueux ministre a prouvé, lorsqu'il était législateur, combien il avait en horreur les systèmes des novateurs modernes. "

19) Bulletin de Lyon du 11 juin 1806.

" Sathonay d'une peste a sauvé la cité  
Qu'un hymne solennel chante son énergie  
Je dis au nom de la Patrie...  
Que ton oeil vigilant fasse pâlir le crime  
livre aux affronts public ce barbare usurier."

20) -ARCH. D. Rhône 2 M 12.

-ARCH. D. Rhône 4 M 388.

-Jouvencel (Henri de), L'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Lyon en 1789. Etude historique et généalogique. Paris, Brun, 1897, in-8°, 1014 p.

-Révérend, ouvr. cit., tome 1, p. 62.

-Bréghot du Lut et Pericaud aîné, ouvr. cit., tome 1, p. 51.

Nicolas Marie Jean-Claude Fay de Sathonay, né le 7 novembre 1762, est conseiller au Parlement de Paris, avant la Révolution. Membre du Conseil général, membre du collège électoral, président du canton de Neuville, maire de la ville de Lyon, il est fait comte de l'Empire, par lettres patentes du 14 avril 1810. Il meurt à Lyon, le 27 avril 1812.

21) Bulletin de Lyon du 15 octobre 1806. Première Lettre.

Bulletin de Lyon du 22 octobre 1806. Deuxième Lettre.  
Bulletin de Lyon du 29 octobre 1806. Troisième Lettre.  
Bulletin de Lyon du 5 novembre 1806. Quatrième Lettre.  
Bulletin de Lyon du 15 novembre 1806. Cinquième Lettre.  
Bulletin de Lyon du 31 décembre 1806. Sixième Lettre.

22) Dumas, *ouvr. cit.*, tome 1, p. 130.

23) ARCH. N. AFIV 1050. Présentation de candidats par Fontanes pour 10 places de conseillers à vie de l'université impériale. Nompère de Champagny, proviseur du Lycée de Lyon, et frère du ministre. " Sur qui toutes les convenances peuvent-elles mieux se réunir que sur M. Nompère de Champagny qui a préféré cette carrière utile et modeste à d'autres plus éclatantes ? On lui doit d'ailleurs le rétablissement de la prospérité actuelle du Lycée de Lyon." Fontanes ajoute que c'est le seul proviseur présenté et qu'on se doit d'honorer la fonction de proviseur.

24) Bulletin de Lyon du 10 septembre 1806. Tourret apporte un démenti au départ de Louis Nompère de Champagny.

25) ARCH. N. F 17 2484 et ARCH. N. F 17 2485.

26) ARCH. N. F 17 6808.

27) Le rapport est fait sur Louis Nompère de Champagny proviseur, alors qu'il est recteur.

28) ARCH. A. Lyon EF7. Courbon se plaint de l'attitude du proviseur.

29) ARCH. A. Lyon E, Notes Courbon. Ampère est souvent chez Nompère de Champagny.

30) ARCH. A. Lyon EF7, Lettre du cardinal Fesch à Courbon, du 27 avril 1808.

31) ARCH. N. F 17 7839.

32) ARCH. N. F 17 1687.

33) ARCH. N. F 17 7839.

34) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII, 1.

35) ARCH. N. F 17\* 183.

36) ARCH. N. F 17 1687. Fontanes s'étonne du retard de la nomination de Béranger au grade de docteur ès lettres.

37) ARCH. N. F 17 20.375. Jean-Louis Théodore Chambry est né à Paris, le 30 janvier 1756. En 1789, il est agrégé de rhétorique et exerce 2 ans à l'Université de Paris. Ordonné prêtre, il est envoyé par Brienne au Collège de Toulouse en 1781. Il reste très peu de temps et revient à Paris, occuper diverses places dans plusieurs collèges de 1781 à 1783. Il enseigne au Collège de Navarre de 1783 à 1793. Il se cache pendant la Terreur. Il devient chef d'enseignement au Prytanée de Paris, sans doute de 1801 à 1803. Il est nommé ensuite proviseur au Lycée de Bruxelles, où il reste jusqu'au 3 février 1810.

38) ARCH. N. F 17\* 183.

39) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII.

40) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, liasse XII.

41) ARCH. N. F 1 d II C/5. Chambry écrit à son ami Barbier-Neuville. Il lui fait part de son désir de devenir inspecteur et ajoute " si je ne réussis point au milieu de tous ces changements, à me faire rappeler à Paris, je me propose de faire encore quelques économies, pour aller m'enterrer dans quelque coin de la terre avec ma philosophie."

42) Nommé inspecteur d'Académie de Paris, il assure le 13 novembre 1812, les fonctions de proviseur au Lycée Impérial. Il part en retraite en 1823.

43) ARCH. D. Lyon T, Fonds rectoral.

44) ARCH. N. F 17 21.801.

45) ARCH. M. Lyon, Registre paroissial de Saint-Nizier, 1775, naissances, acte 250.

46) ARCH. N. F 17 21.801. ARCH. N. F 17 9558. Nous n'avons pas trouvé son nom dans les élèves de l'Ecole Normale.

47) ARCH. N. F 17 7839, Lettre de Tourret, le 6 octobre 1809, au Conseiller d'Etat, chargé de l'Instruction Publique.

48) ARCH. N. F \* 183.

49) ARCH. N. F 17 6808.

50) ARCH. N. F 17 1620, dossier 11.

51) ARCH. N. F 17 20604, ARCH. N. F 17 7839 et ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral, liasse XII, 1ère partie. Lettres de Devins des Esvilles du 7 janvier 1810, du 24 janvier 1810.

Devins des Esvilles est né à Paris, le 19 décembre 1759, d'une famille aisée. Il se destine à l'état ecclésiastique et fait la connaissance de Louis Nompère de Champagny à Paris. Mais il abandonne pour devenir conseiller au Parlement de Paris. Ruiné par la Révolution, il devient précepteur. Il émigre, mais rentre rapidement en France. Il est arrêté et emprisonné. Condamné à mort pour le 11 thermidor, il est sauvé le 9 thermidor. Libéré, il reprend sa carrière d'enseignant, et donne des leçons de littérature française et latine, dans différentes pensions et maisons particulières jusqu'en 1800. A cette date, il est nommé adjoint dans le pensionnat Duflot, sans doute à Paris. En 1802, Fourcroy le nomme professeur de 2ème et de 1ère de grammaire au Collège de Vienne. En 1804, il passe professeur de 2ème et de 1ère année d'humanités à l'Ecole secondaire de Nemours. Au début de l'année 1805, il passe professeur d'humanités et de rhétorique au Collège de Fontainebleau. Nous pensons que c'est l'établissement de Louis Nompère de Champagny, car Desvins des Esvilles indique qu'il a été content de retrouver son ami, qu'il tutoie à cette époque. En 1806, il est nommé professeur d'éloquence et de belles-lettres à Cologne. L'année suivante, il devient censeur des études au Lycée de Rennes. La nouvelle organisation des études lui donne de grands espoirs. Il demande une place de recteur, qui lui est refusée. Il postule une place de proviseur, mais essuie un nouveau refus. Présent à Paris, pour soutenir ses diverses candidatures, il demande sans doute la place de censeur des études au Lycée de Lyon, car il a quelques difficultés au Lycée de Rennes. Evoquant

son amitié avec Louis Nompère de Champagny, il obtient satisfaction. Mais le proviseur accepta mal cette démarche, qui empêchait Tourret de devenir censeur. De plus, croyant lui faire plaisir, Devins des Esvilles lui annonce qu'il va être nommé recteur.

Devins des Esvilles sait que le poste de proviseur au Lycée de Lyon est libre. Il veut démontrer à tous ses capacités. Il se conduit maladroitement. Il fait remarquer à tous que, depuis son arrivée, le lycée marche beaucoup mieux. Louis Nompère de Champagny n'est pas très content. Or en juin 1810, l'aumônier Ferrières, au cours de l'office des Vêpres, contrôle certains élèves. Il veut savoir s'ils ont pris leur livre d'office. Le censeur, après la cérémonie, se rend à la sacristie. Il reproche à l'aumônier d'outrepasser ses fonctions. Les deux hommes s'emportent. Devins des Esvilles, au cours de la querelle, accuse l'aumônier d'hypocrisie. D'ailleurs, il est très mal vu du Grand Maître de l'Université. Ferrières aussitôt démissionne. Le recteur prend fait et cause pour Ferrières. Il charge le censeur et celui-ci est muté au Lycée de Rennes, en octobre 1810. Très rapidement il a des démêlés avec l'administration. On lui confie alors le Collège de Saint-Jean d'Angely. Mais il va d'échec en échec. Les inspecteurs généraux Roman et Rendu proposent de le mettre à la retraite, ce qui est fait en octobre 1812. Il meurt en avril 1827, à Saint-Germain en Laye, démuné de tout.

52) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 302.999-5. Procès-verbal de la distribution solennelle des prix accordés aux élèves du Lycée, pour la clôture des classes de l'année 1810.

53) -Latreille (C.) et Roustan (M.), Le romantisme à Lyon. Chateaubriand et l'abbé Bonnevie, in Revue d'Histoire de Lyon., 1902, tome 1, p. 51 à 60.

-Bez (abbé), Notice sur l'abbé Bonnevie, chanoine de la métropole de Lyon. Lyon, Brun, 1850, in-8°, 31 p.

-Cette notice a été publiée dans la Revue du Lyonnais, 2ème série 1850, 1, p. 306 à 333.

54) Latreille indique qu'il a fait sa philosophie au Séminaire Saint-Louis.

55) -Bulletin de Lyon du 27 pluviôse an XI (16 février 1803). M. Bonnevie, chanoine de la Cathédrale, orateur distingué, qui a prêché avec le plus grands succès dans différentes capitales de l'Europe, a prononcé l'oraison funèbre du Héros que nous regrettons.

-Bulletin de Lyon du 4 ventôse an XI (23 février 1803). On donne des fragments du discours de Bonnevie qui sera édité dans une brochure in-8°, que l'on trouvera chez Ballanche, père et fils, aux halles de la Grenelle.

56) Latreille (A.), ouvr. cit., tome 1 p. 66.

57) ARCH. A. Lyon EF3.

58) ARCH. N. F 17\* 183.

59) ARCH. N. F 17 20.046.

Jean-Louis Astoud est né le 10 mai 1763 à Crillon. Il devient membre de la Congrégation de la Doctrine chrétienne en novembre 1778. Il enseigne dans divers collèges jusqu'au 31 octobre 1792. Il est principal du Collège d'Avignon du 10 avril 1803 jusqu'au 14 décembre 1809. A cette date, il est nommé professeur de seconde à Lyon. Il est désigné censeur des études le 15 octobre 1810.

60) ARCH. N. F 17 7839. Louis Nompère de Champagny manoeuvre habilement. Il sait que Molard sera nommé officiellement grâce à l'appui des autorités religieuses. Il confie donc à Mollard la classe de lère d'humanités, classe assurée par Turret. Très vite, le recteur constate l'incapacité de Molard. " Monsieur Molard, écrit le recteur, avait la réputation d'un bon littérateur, mais l'opinion publique s'est trompée. " Il est donc obligé de s'en séparer.

61) Bargeton, Bougard, Le Clère et Pinaud, ouvr. cit., tome 1, p. 55.

Pierre Marie Taillepiéd de Bondy 1766-1847. Il fut préfet du Rhône de 1810 à 1815.

62) ARCH. N. F 17 7840.

Definance est né le 16 juillet 1769 à Semons de Lieudieu en Isère. Noble, il émigre et sert dans l'armée de Condé, du 6 mai 1792 au 26 février 1801. A cette date, il revient en France. Il est employé chez le maître de pension Aynès, royaliste, jusqu'au mois de septembre 1805. Il passe ensuite chez le maître de pension Chermette où il reste jusqu'en 1807. A cette date, il fonde sa propre pension qu'il dirige jusqu'au 15 novembre 1809. Il est nommé le 15 octobre 1809, professeur de 2ème d'humanités.

63) ARCH. N. F 17\* 184, ARCH. N. F 17 27.801, ARCH. N. F 17 9616 et ARCH. N. F 17 8034.

Après son départ du Lycée de Lyon, Tourret demandera plusieurs fois une nomination à Lyon. Il fut censeur, successivement à Nîmes, à Toulouse et à Strasbourg. Il meurt le 7 septembre 1831, à Strasbourg. Il poursuivait un élève ce qui lui provoqua une attaque d'apoplexie.

64) ARCH. A. Lyon E, Notes Courbon.

65) ARCH. N. F 17 6808.

66) ARCH. N. F 17 7504.

67) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral.

68) Après son départ du Lycée de Lyon, Bonnevie continue ses prédications. Il meurt à Lyon, le 7 mars 1849, à l'âge de 88 ans, doyen du chapitre général. Il est oublié de tous.

69) ARCH. N. F 17 20.138, ARCH. N. M 215, ARCH. N. F 17 7839, ARCH. N. F 17\* 183 et ARCH. N. F 17 1687.

Jean-Joseph Béraud est né à la Valette, le 6 janvier 1764. Il décide de se faire oratorien et rentre à l'Institution d'Aix-en-Provence, le 5 décembre 1783. Sa carrière est classique : préfet de pension à Agen de 1783 à 1784, professeur de 6ème de 1784 à 1785, professeur de 5ème de 1785 à 1786, professeur de



4ème de 1786 à 1787. Il est nommé au Collège de Toulon où, de 1789 à 1790, il est préfet de pension, puis de 1790 à 1791, suppléant général de 1790 à 1791 et professeur de rhétorique de 1791 à 1793. Il émigre en Italie pour revenir à Toulon en 1794 où il est incarcéré durant 10 mois. Il s'enfuit et se cache à Tournon, de 1795 à 1798. En 1798, il est nommé professeur de belles-lettres, à l'Ecole centrale de l'Ardèche. De 1804 à 1809, il est préfet des études à Tournon. Grâce à l'appui de Roman, il est nommé professeur au Lycée de Nîmes. Sa nomination au Lycée de Lyon date d'octobre 1811.

70) ARCH. N. F 17 6808.

71) ARCH. N. F 17 7839.

72) ARCH. N. F 17 6808, Rapport du 4 juillet 1811. ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral, Registre du Conseil de l'Académie. Installé comme maître de pension, il est nommé principal du Collège de Chartres. Le rapport des inspecteurs le présente comme un ecclésiastique irréprochable sur le plan des moeurs, mais faiblement instruit et ne réussissant pas dans ses fonctions. Il est nommé proviseur au Lycée de Lyon le 24 juin 1815. Il a occupé effectivement ses fonctions, puisqu'un rapport du Conseil de l'Académie de Lyon, constate que Gasnier est présent.

73) ARCH. N. F 17 6808.

74) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1816, mariages, acte 424.

75) -Chevrier (E.), Notice historique sur Chevrier de Corcelles. Bourg, Milliet-Bottier, 1862, in-8°, 67 p.

-Dufay, ouvr. cit., tome 1, p. 269.

76) Il est officiellement mis en retraite en mars 1816, mais il ne cesse ses activités qu'au mois de mai. Il intrigue pour obtenir le titre de recteur.

77) ARCH. M. Lyon, Recensement 1820.

78) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1818, décès, acte

2683.

79) Hodieu, ouvr. cit., tome 1, p. 53.

80) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1822, décès, acte 2990.

81) Moyria, arti. cit., tome 1, p. 133, note 95. L'auteur écrit : " Malheureusement, dans cet état de décadence, M. Bérenger, qui n'avait point assez de philosophie pour dédaigner la gloriole des succès, voulait écrire encore. Il aimait, il cherchait le regard des hommes, ce qu'il craignait par-dessus tout, c'était l'oubli. Cette crainte qui tourmente les auteurs et les artistes l'obsédait sans cesse et il écrivait. "

82) C'est l'avis de la plupart des auteurs écrivant sur Bérenger.

83) -Reboul, ouvr. cit., tome 1, p. 130, propose une liste complète des ouvrages de Bérenger.

-Martin (J. B. ) Bibliographie lyonnaise, ouvrage comprenant :

1°) Un Répertoire alphabétique des Lyonnais dignes de mémoire, Biographie et Bibliographie des personnages appartenant aux provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et du département du Rhône.

2°) Une Bibliographie géographique des localités de cette région. Tome 1, A-BIA. Lyon, chez l'auteur, 1922, 353 p. in-8°. En fait, Martin n'a publié que ce volume. Il propose aussi une bibliographie des oeuvres de Bérenger.

-Dumas, ouvr. cit., tome 1, p. 51 donne une liste incomplète d'ouvrages.

-Le Nouveau Règne, poème présenté à Monsieur. Paris, 1774, in-8°, 8 p.

-Le Tribut de l'Amitié, ou Epître à feu M. de La Serre. S. L., 1778, in-8°.

-Portefeuille d'un Troubadour, ou Essais poétiques de M. B. suivis d'une lettre à M. Grosley, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur les Trouvères et Troubadours. S. L., 1782, in-8°.

121 p.

-Voyages en Provence ou Lettres de M. B... à ses amis d'Orléans, recueillies par M. C. de V. (Courret de Villeneuve) Orléans, Courret de Villeneuve, 1783, in-12.

2ème édition augmentée sous ce titre : Les Soirées Provençales, ou Lettres écrites par M. Bérenger à ses amis pendant ses voyages dans sa patrie. Paris, Nyon l'aîné, 1786, 3 vol. in-12. 3ème édition revue et corrigée sous ce titre : les Soirées Provençales ou Lettres de M. L.-P. Bérenger. Marseille, Guion, 1819, 2 vol. in-12. Les épreuves de cette dernière édition furent corrigées par M. Jauffret qui en retoucha quelques chapitres, et M. Paul Autran en fit une grande partie des frais.

-Recueil amusant de voyages, en prose et en vers. Orléans, Courret de Villeneuve, 1783-1787, 9 vol. in-18.

-La Morale en actions, ou élite de faits mémorables et d'anecdotes instructives propres à faire aimer la vertu. Lyon, Périsse, 1783-1789, 2 vol. in-12.

Le 2ème volume est du Père Eustache Guibaud.

-Eloge de M. L'abbé Reyraç. Paris, veuve Duchesne, 1783, in-8°, 32 p.

-Poésies. Londres, Cazin, 1782, 2 vol. in-18.

-Le peuple instruit par ses propres vertus, ou cours complet d'instructions et d'anecdotes recueillies dans nos meilleurs auteurs. Paris, 1787, 2 vol. in-12.

-Le Mentor vertueux, moraliste et bienfaisant. Lyon, 1788, in-12.

-Ecole historique et morale du soldat et de l'officier, à l'usage des Ecoles militaires. Paris, Nyon, 1788, 3 vol. in 12.

- Les Quatre Etats de la France. S. L., 1789, in-8°, 99 p.

-Nouvelles pièces intéressantes, servant de supplément à tout ce qui a été publié sur les Etats-Généraux, et pour l'éducation des princes destinés à régner. S. L., 1789, 2 vol. in-8°.

-D'Anarchasis, ou Lettres d'un Troubadour sur cet ouvrage,

suivies de deux notices analytiques et de l'Epître de M. de Fontanes à M. l'abbé Barthélemy. Amsterdam et Paris, 1789, in-8°, 110 p.

- De la Prostitution. Cahier et Doléances d'un ami des moeurs adressé spécialement aux députés de l'ordre du Tiers Etat de Paris. Paris, Au Palais-Royal, 1789, in-8°, 29 p.

- Esprit de Mably et de Condillac, relativement à la morale et à la politique. Grenoble et Paris, 1789, 2 vol. in-8°.

- Mémoires politiques et pièces authentiques par M. de la Fayette pour servir à l'histoire de la Révolution. Paris, Le Tellier, an II, in-8°.

- La Morale en exemple, ou Elite d'anecdotes, de préceptes et de discours propres à former la jeunesse à la vertu et à l'art d'écrire. Lyon-Paris, Nyon-jeune, 1801, 3 vol. in 12.

- Fablier de la jeunesse et de l'âge mûr, ou choix de fables et d'apologues destinés à l'éducation de la jeunesse, tirés des meilleurs auteurs. Lyon, Bruyset, 1801, 2 vol. in 12.

- Fablier en vers, à l'usage de l'enfance et de la jeunesse. Lyon, Bruyset, 1802, in-12, 480 p.

- Nouveau Magasin des petits enfants, ou choix de dialogues, de contes de drames, tirés des auteurs sacrés et profanes. Lyon, A. Leroy, 1802, 2 vol. in-12.

- A l'abbé Delille, pour l'engager à rentrer en France. Epître en vers. Lyon, 1802, in-4°.

- Arrivée de Bonaparte à Lyon, cantabile. Lyon, 1802, in-4°.

- Recueil de prières extraites de la Bible, faisant suite au psautier de La Harpe. Lyon, 1803, in-12.

- Compte rendu des travaux de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Lyon. Lyon, 1809, in-8°, 55 p.

- Morale chrétienne en action, ou choix d'histoires édifiantes, d'anecdotes, de contes moraux, par l'auteur de la Morale en actions. Lyon, 1810, 2 vol. in-12.

-Aux Anglais, Vaticination. Stances dédiées à M. le comte de Bondy. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°.

-Epître à mon ami Dumas, sur son mariage avec sa belle cousine, Mademoiselle R. de Saint-G. Bourg, Bottier, 1813, in-12, 6 p.

-La Terreur et les terroristes. Lyon, 1814, in-8.

-Quand même, Si quelquefois, chanson faite en 1815 pour un banquet de réunion des amis du Roi, des Muses et de la Paix civile. Genève, 1816, in-12, 4 p.

- Poésies de société et de circonstance, la plupart connues de l'auguste famille des Bourbons et imprimées dans différents recueils. Lyon, Bruyset, 1817, in-8°.

Reboul ajoute que Bérenger a traduit le Mariage des fleurs de Dom Lacroix dans la 4ème édition des Démonstrations élémentaires de Botanique, qu'il a édité à Lyon, en 1806, le Précis historique d'infanterie légère par le général Duhesme ; qu'on lui attribué un recueil de Poésies républicaines ; qu'en 1788, il avait lu au Collège royal des Commentaires sur La Fontaine qu'il se proposait de publier en 4 vol. in-8° mais ce travail n'a pas vu le jour.

On peut signaler d'autres ouvrages :

-Epître à mon frère pendant son séjour à Paris. S. L., n. d., in-8, 4 p.

-L'incendie du faubourg S. Martin, élégie pastorale. Troyes, Sainton, 1774, in-8°, 14 p.

-Vers composés pour l'installation du buste du roi, à l'occasion de l'anniversaire de son retour en France, lus à l'Académie de Lyon en 1816. S. L., impr. de J. B. Kindelem, in-8°, 3 p.

-Voyages dans les Pyrénées françaises, dirigés principalement vers le Bigorre et les Vallées, suivi de quelques vérités nouvelles et importantes sur les eaux de Barèges et de Baugnères. Paris, Le Jay, 1789, in-8°. Cet ouvrage est aussi attribué à Picquet.

84) Revue d'histoire de Lyon, année 1903, tome 2, p. 421 et 507-508. Dans la séance du 19 mai 1903, Latreille évoque les deux

séjours de Chateaubriand à Lyon en 1802 et 1803. Il évoque par deux fois le nom de Béranger. Dans la séance du 28 juillet 1803, l'abbé Vacher, constatant que personne ne connaît Béranger, présente sa biographie.

Divers jugements sont portés sur Laurent Pierre Béranger en tant que littérateur.

-Grimm, Diderot, Raynal, et Müster, etc. Correspondance littéraire philosophique et critique, revue sur les textes originaux, comprenant, outre ce qui a été publié à diverses époques, les fragments supprimés en 1813, par la censure, les parties inédites conservées à la bibliothèque ducale de Gotha et à l' Arsenal de Paris ; opuscules, appendices, table générale, par Maurice Tourneux. Paris, Garnier, 1880, 16 vol. in-8°, tome XIV. Les auteurs font un compte rendu sur les Soirées provençales ou lettres de Béranger écrites à ses amis pendant son voyage dans sa patrie (année 1786). " Le style de M. Béranger est d'ailleurs le plus souvent aussi monotone qu'il est périodiquement précieux ; soit qu'il écrive en prose, soit qu'il écrive en vers, soit qu'il parle de l'arsenal de Toulon, ou des amours de Laure et de Pétraque, c'est toujours un homme qui se croit indispensablement obligé de se montrer sensible et poète. "

-ARCH. D. Rhône 2M 12. " 56 ans. Marié sans enfants... Ancien père de l'Oratoire non lié aux ordres ; membre du Conseil général du département et de plusieurs académies ; ayant été quelque temps proviseur au Lycée de Lyon. Né en Provence, grand ami de la littérature, ayant fait des recueils et quelques pièces fugitives de poésie qui se lisent avec intérêt.

-ARCH. D. Rhône 2M 13. " Membre du Conseil général (1er thermidor an VIII), professeur d'éloquence à l'Ecole centrale de Lyon. Marié, 1 enfant. 3000 francs de revenus dont moitié en viager. Professeur depuis 18 ans dans l'Oratoire à Orléans. Provisur au lycée de cette dernière ville, place dont il donna sa

démission pour cause de maladie. Il professait les belles-lettres dans les deux collèges desservis par les Oratoriens à Orléans et à Lyon."

-ARCH. D. Rhône 4 M 388. " Ancien professeur de grammaire française, ex-proviseur au Lycée de Lyon. Académicien. c'est un homme vain, se targuant d'être auteur, mauvais compilateur, plagiaire, faux à l'excès, ennemi du gouvernement. Sa fortune est médiocre. Il a beaucoup écrit et se dit poète, philosophe, romancier, historien et il n'est rien."

---

" Ancien professeur de rhétorique au Collège de Marseille, inspecteur au Lycée de Lyon. C'est un compilateur impitoyable, un ballon plein de vent, jouant le dévot, après avoir professé par écrit des principes contraires. Ennemi du gouvernement. Sa fortune est honnête. Il est auteur des soirées provençales et de divers ouvrages où l'on reconnaît le plus effronté plagiaire.

-Audin (J. M. Vincent), Lanterne Magique lyonnaise ou les petits ridicules d'une grande ville de province., Lyon, 1814, in-8°, 68 p.

" Justement, de ce Littérateur grand homme, à qui nous devons cinq à six compilations...indigestes ; autrefois professeur d'éloquence, M. Bérenger un beau jour se crut poète... On dit que M. Bérenger travaille beaucoup, il est vrai qu'il travaille à bon marché, 50 centimes par vers ! Je ne dirai pas c'est trop, pour ce qu'ils valent. "

85) Blau, ouvr. cit., tome II, p. 20.

86) Lepage, ouvr. cit., tome II, p. 20.

87) Raconté par Blaud. Aucune indication dans ARCH. N. F 17 7895.

88) ARCH. D. Meurthe-et-Moselle, Registre de l'état civil, Gentilly, 1813.

89) Blau indique qu'il a rétabli le Lycée de Lyon et assurer son succès.

90) Bargeton, Bougard, Le Clère et Pinaud, ouvr. cit., tome 1, p. 54.

Charles Joseph Herbouville 1756-1829. Il fut préfet du Rhône du 9 nivôse an XIV (11 février 1806) au 7 août 1810.

91) ARCH. N. F 17 2484. Les inspecteurs généraux Budan et Petitot rappellent que le censeur avait refusé d'obéir aux deux premiers proviseurs et félicitent Louis Nompère de Champagny de s'être imposé.

92) ARCH. N. F 17 7839.

93) ARCH. N. F 17 7959.

94) B. M. de Lyon, Fonds Coste, 365.921. Procès-verbal de la distribution solennelle aux Elèves du Lycée de Lyon de l'année 1806.

95) Bulletin de Lyon du 10 septembre 1806.

96) ARCH. D. Morbihan T 126.

97) ARCH. D. Morbihan T 126.

98) ARCH. N. F 17 7959.

99) Bargeton, Bougard, Le Clère et Pinaud, ouvr. cit., tome 1, p. 54.

Jean Charles Laumond 1753-1825, préfet de Seine-et-Oise, 1806-1810.

100) ARCH. D. Yvelines, 4 1 T 1.

101) Duhaut, ouvr. cit., tome I, p. 155.

102) ARCH. M. Chalon-sur-Saône, Registre de l'état civil, 1818, mariages, acte 66. Le sous-préfet, Jean-François Simonnot, est présent.

103) Nous n'avons pas trouvé l'acte notarié. Mais nous savons que le censeur est de famille modeste et plus tard il vit de ses rentes.

104) ARCH. D. Yvelines, Registre de l'état civil, Versailles, 1809, naissances.

105) ARCH. D. Yvelines, Registre de l'état civil, Versailles, 1809, naissances.



- 106) ARCH. N. F 17\* 2408.
- 107) ARCH. D. Yvelines, 4 1 T 1.
- 108) ARCH. N. F 17 1624.
- 109) ARCH. N. F 17\* 2408.
- 110) ARCH. N. F 1 d2 II A 3.
- 111) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'Etat civil, Laives, 1825.
- 112) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil, Laives , 1830 et 1831. Nous avons suivi sur l'état civil, la signature des maires de la commune. Nous avons ainsi remarqué qu'il devient maire de la commune en 1830.
- 113) ARCH. M. Lyon R Lycée Ampère.
- 114) ARCH. N. F 17 21.010.
- 115) ARCH. A. Lyon EF 5, Lettre du cardinal Fesch du 16 juillet 1807.
- 116) ARCH. N. F 17 7839.
- 117) Jossinet prétend que le règlement exige l'installation de l'économe, au plus tard avant le 1er janvier 1810. Cela signifie que Jossinet s'est présenté trop tard et que le recteur le considère démissionnaire.
- 118) ARCH. N. F 17 21.222 et ARCH. N. F 17 21.294. Jean-Marie Mayet fut économe de 1810 à 1820.
- 119) ARCH. N. F 17 21.010.
- 120) ARCH. D. Marne, Registre de l'état civil, Reims, 1824, décès.
- 121) Dumas, ouvr. cit., tome I, p. 126.
- 122) ARCH. N. F 17 6808.
- 123) ARCH. N. F 17 2484.
- 124) -ARCH. D. Rhône 2 M 13.  
-Vaesen, Vingtrinier et Poidebard, ouvr. cit., tome II, p. 66.
- 125) ARCH. N. F 17 1929.
- 126) ARCH. N. F 17\* 2408.

- 127) ARCH. N. F 17 7839.
- 128) Raconté par Dumas.
- 129) ARCH. N. F 17 1620, 2.
- 130) ARCH. N. F 17 7840.
- 131) ARCH. D. Rhône, 4E 1277, Registre de l'état civil d'Ecully, 1829, décès, acte 43.
- 132) Tous ces ouvrages sont restés à l'état de manuscrits. Il est d'ailleurs critiqué pour n'avoir rien publié.
- 133) ARCH. N. F 17 6667.
- 134) ARCH. N. F 17\* 2408.
- 135) ARCH. N. F 17\* 183.
- 136) ARCH. D. Rhône T, Fonds rectoral, Registre de l'Académie.
- 137) ARCH. M. 202 E/360, Registre de l'état civil d'Aix-en-Provence, 1829, décès, acte 93.
- 138) ARCH. BB 6 II 302. Il s'agit d'Ange Pierre Hippolyte Mollet, né à Marseille, le 2 octobre 1797 et mort à Aix-en-Provence, le 7 février 1856, alors qu'il est conseiller en la Cour impériale d'Aix. On le trouve sur les palmarès du lycée.
- 139) Voici la liste des ouvrages répertoriés par Dumas, ouvr. cit., tome I, p. 55.
- Hydraulique physique ou Connaissances des phénomènes que présentent les fluides, soit dans l'état de repos, soit dans celui de mouvement, ouvrage élémentaire renfermant l'hydrostatique et l'hydrodynamique., Lyon, Ballanche, 1809, in-8°, 482 p.
- Mémoire sur deux faits nouveaux : l'inflammation des matières combustibles et l'apparition d'une vive lumière, obtenues par la seule compression de l'air ; lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 27 mars 1804. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 31 p.
- Mémoire sur la composition et sur l'action de la pile voltaïque, lu à l'Académie de Lyon, au mois de mai 1823. Lyon, S. d., in-8°, 16 p.

-Mécanique physique, ou Traité expérimental et raisonné du mouvement et de l'équilibre considéré dans les corps solides.  
Avignon, Seguin aîné, 1818, in-8°, 473 p.

-Gnonmonique analytique, ou Solution, par la seule analyse, de ce problème général : Trouver les intersections des cercles horaires avec une surface donnée : mémoire présenté et lu, dans le mois de mars 1810, à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon, Ballanche, 1812, in-8°, 38 p.

-Gnonmonique graphique, ou Méthode simple et facile pour tracer les cadrans solaires sur toute sorte de plans ... suivie de quelques problèmes curieux, relatifs aux surfaces sphérique et cylindrique. ,  
Paris, Veuve Courcier, 1815, in-8°, 55 p.

-De l'Influence des sciences sur le commerce et les arts, discours lu à l'ouverture de l'Ecole municipale de physique, le 26 avril 1808. Lyon, Ballanche, 1812, in-8°, 30 p.

-De l'utilité morale des sciences qui ont la nature pour objet.  
Lyon, Ballanche, 1813, in-8°.

-Des gaz et de leur capacité pour le calorique. Mémoire lu à l'Académie de Lyon, le 17 juin 1817. Lyon, S. d., in-8°.

A cette liste nous ajoutons :

Etude du ciel, ou Connaissances des phénomènes astronomiques mises à la portée de tout le monde. Lyon, Périsset, 1803, in-8°, 474 p.

Cours élémentaire de physique expérimentale, à l'usage des jeunes étudiants et des amateurs de toutes les classes. Lyon, l'auteur, 1822, 2 vol. in-8°.

Discours sur les beautés de la lumière, prononcé le 2 mai 1811, à l'ouverture de l'Ecole municipale de chimie, physique et botanique de la ville de Lyon. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 15 p.

140) Havelange, Huguier et Lebedeff, ouvr. cit., tome I, p. 119 et 120. Les auteurs font encore une erreur sur sa biographie. Ils écrivent qu'Ampère est professeur de physique au Lycée de Lyon,

jusqu'en 1808.

141) Nous citerons quelques ouvrages :

-Considérations sur la théorie mathématique du jeu. Lyon, Périasse, 1802, in-4°.

-Précis de la théorie des phénomènes électro-dynamiques, pour servir de supplément à son " Recueil d'observations électro-dynamique " et au " Manuel d'électricité dynamique " de M. Demouferrand. Paris, Crochard, 1824, in-8°.

-Théorie des phénomènes électro-dynamiques, uniquement déduite de l'expérience. Paris, Méquignon-Marvis, 1826, in-4°.

142) ARCH. N. F 17 6808.

143) ARCH. N. F 17 7839.

144) ARCH. N. F 17\* 283.

145) ARCH. N. F 17 20.434.

146) ARCH. N. F 17 7840.

147) ARCH. N. F 17 21.540.

148) ARCH. N. F 17 7840.

149) Date donnée par ARCH. N. F 17 20.434.

150) Edgar Quinet décrit Clerc ainsi : " Visage austère, buste de philosophe grec, le front large et sillonné, tout chez lui marquait la règle, la correction, la méthode rigoureuse. Monsieur Clerc était un des meilleurs professeurs et des plus savants hommes de France. "

151) Niepce (L.), Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon. Lyon, Genève-Bâle, Henri Georg, 1876, in-8°, 631 p.

152) Forest, arti. cit., tome 1, p. 158.

153) ARCH. N. F 17 7812.

154) ARCH. N. F 17 1429.

155) ARCH. N. F 17 1687.

156) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1833, décès, acte 5212.

157) ARCH. N. F 17 1429.

158) ARCH. N. F 17 1687.

159) ARCH. N. F 17 7840.

160) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1821, décès, acte 967.

161) ARCH. N. F 17 6808. Rapport de 1810. Il a des moeurs pures et d'excellents principes.

162) ARCH. N. F 17 6808. Rapport de 1813. Monsieur Idt serait un professeur accompli, mais l'examen de sa classe a prouvé plusieurs fois qu'il n'a pas le don de communiquer ce qu'il n'a pas reçu lui-même. Rapport de Louis Nompère de Champagny établi durant les Cent-Jours. On ne peut guère compter sur M. Idt qui sous le gouvernement royal, a déchiré Napoléon dans plusieurs discours publics et s'est rendu l'écho des ennemis de l'Empereur. Il a pourtant prêté serment.

163) ARCH. N. F 17 1620, 2 et ARCH. N. F 17 7840.

164) ARCH. N. F 17 21.660/2.

Achille Perreau Epaminondas est né le 30 septembre 1794 à Omazy. Il entre à l'Ecole Normale le 24 octobre 1812. Il est mis à la disposition du Grand Maître jusqu'au 23 septembre 1817. Il est nommé agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 24 septembre 1817. Sa nomination ne lui plaît guère. Il voulait rester à Paris.

165) ARCH. N. F 17 1620, 3.

166) Perreau est nommé professeur de rhétorique au Collège royal de Saint-Louis, où il exerce ses fonctions jusqu'au 7 mars 1833. A cette date, il est mis en disponibilité pour aliénation mentale. malgré ses démarches, il n'est pas réintégré et mis à la retraite le 1er août 1843. Il meurt le 9 mars 1852.

167) Aucun dossier de retraite sur Larnac. ARCH. N. F 17 7840. Gustave Larnac est né à Nîmes en 1793. Il est nommé maître d'études au Lycée d'Avignon en 1811. En 1812, il est promu régent de mathématiques au Collège d'Orange. En 1813, il passe au

Collège d'Uzès, en qualité de régent de seconde. Il est nommé agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 7 octobre 1820.

168) Aucun dossier de retraite sur Corbin. ARCH. N. F 17 7840. Il est né le 1er avril 1801 à Versailles. Admis à l'Ecole normale en 1817, il est nommé agrégé de 3ème au Collège royal de Lyon le 8 octobre 1821.

169) ARCH. D. Rhône, T, Fonds rectoral.

170) Bulletin historique du mois de juillet 1827, in A. H. S. D. R., 1826, VI, p. 236.

171) ARCH. N. F 17 21.564. François-Joseph Rabanis est né à Chambéry le 11 février 1801. Il commence sa carrière comme régent de 4ème et 3ème, au Collège de Sarreguemine le 8 décembre 1821. Il passe au Collège d'Alençon le 7 mars 1824, puis au Collège d'Avignon le 5 novembre 1825. Il est nommé professeur agrégé de rhétorique au Collège royal de Lyon, le 31 mars 1827.

172) ARCH. N. F 17 21.467. Claude Perret est né le 1er décembre 1793 à Marcigny. Il commence sa carrière en 1811, comme maître de conférence de philosophie et de pédagogie au séminaire diocésain d'Autun. Il en est nommé sous-directeur en 1813. Il passe au Collège de Cluny en 1814 et occupe différentes fonctions. Le 25 octobre 1820, il est nommé professeur de philosophie au Collège royal de Lyon. Il est promu proviseur en 1829.

173) ARCH. N. F 17 7841.

174) Chabot, ouvr. cit., tome 1, p. 46.

Je me souviens d'avoir été recommandé, étant élève de rhétorique, en 1827, à Monsieur Idt. j'allai voir ce vieillard, que je trouvai assez vert encore, n'ayant sur sa table que deux livres, Horace et Virgile. Il me les montra : " Voilà ceux avec que je vis maintenant, jeune homme. J'ai commencé à les aimer à votre âge : faites comme moi."

175) Ozanam (F.) Lettres, Paris, Lecoffre, 1881, Tome 1, lettre numéro 18, p. 23. Ozanam écrit en juin 1830, à son ami Auguste

Materne, élève comme lui au Collège de Lyon. " Il m'arrive quelquefois de parler peu charitablement du prochain, de rire, par exemple de ce pauvre Monsieur Idt."

Idt a écrit très peu d'ouvrages. On lui attribue une traduction des Panégyristes latins, jamais publiée. Il a traduit deux ouvrages : -celui de l'abbé Luigi Bottiglia en 1823. Vie de la Vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adélaïde-Xavier de France, reine de Sardaigne. Lyon et Paris, 1823, in-8°.

-celui de Muret. B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.722. Idt (J. B.), Traduction en vers françois du distingué de Muret., S. l, S. n. d'imprimeur, S. d., in-8°, 8 p.

176) ARCH. N. F 17 7839. Il fait intervenir Gamon pour soutenir sa candidature.

177) ARCH. N. F 17 20.500.

178) ARCH. N. F 17 1429.

179) ARCH. N. F 17 1620, 2.

180) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, Nord, 1804, mariages, acte 230.

181) ARCH. N. F 17 20.500.

182) ARCH. N. F 17 7840.

183) ARCH. N. F 17 1620, 1.

184) -ARCH. N. F 17 20.595.

-Saussac (R.), Les malheurs d'un professeur moulinois au Collège royal de Lyon 1817-1819, in Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Tome 61, 4ème trimestre, 1983, p. 449 à 453.

Julien Desphelippon est né le 10 février 1767 à Moulins. Avant la Révolution, il établit un pensionnat près du Collège des Doctrinaires de cette ville. Nommé élève de l'Ecole Normale de l'an III, il revient à Moulins en 1795 et rétablit son pensionnat. Il est nommé professeur de 4ème et de 3ème de latin, le 27 septembre 1809, au Lycée de Moulins. Le 27 septembre 1817, il

passé au Collège royal de Lyon, en qualité de professeur de 5ème. Il a des démêlés avec le recteur D'Regel. Celui-ci arrive à le faire mettre à la retraite, le 29 septembre 1820. Après avoir établi un pensionnat à Lyon, il se retire à Moulins. Il meurt dans cette ville le 4 décembre 1842.

185) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, décès, 1808, acte 128. Décès d'Alexis Queruel, fils de Pierre Julien Queruel, instituteur, rue Buisson.

186) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1827, décès, acte 2330.

187) ARCH. N. F 17 20.224. Jean-Baptiste Borie est né le 28 janvier 1763 à Uzès. Avant la Révolution, il enseigne au Séminaire Saint-Charles d'Avignon. Déporté sous la Convention, il émigre en 1792. Il revient en France en 1803, comme principal du Collège d'Uzès. Le 20 octobre 1813, il est nommé censeur au Lycée de Lyon. Promu proviseur du Collège royal de Clermont-Ferrand, le 27 août 1816, il est mis à la retraite contre son gré, le 18 octobre 1823. Il décède le 3 mai 1832 à Mende, alors qu'il est grand vicaire de l'évêque de cette ville.

188) ARCH. N. F 17 21.630. André François Robin est né le 11 septembre 1760 à Pierrelatte. Ordonné prêtre, il occupe divers postes. Il est nommé principal du Collège d'Uzès, le 21 octobre 1813. Il passe au Collège royal de Lyon, le 9 octobre 1816, en qualité de censeur des études. Nommé proviseur au Collège royal de Nîmes, le 7 octobre 1820, il part en retraite, le 21 octobre 1823. Il se fixe à Nîmes, obtient un canonicat. Il meurt dans cette ville, le 9 août 1849.

189) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1842, décès, acte 1768.

190) ARCH. A. Lyon. Le Chanoine Jomand nous a communiqué ces renseignements.

191) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1812, décès, acte



259.

192) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1836, décès, acte 1806.

193) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1812, décès, acte 1607.

194) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1268.

195) ARCH. A. Lyon, Lettre de Courbon, le 28 avril 1808, au cardinal Fesch.

196) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1811, décès, acte 1244.

Chapitre 2 : Les élèves.

Il nous a paru important d'établir la biographie des élèves du Lycée de Lyon. Nous prenons toujours comme référence la liste que nous avons établi sous le provisorat de Coster. Bien entendu cette étude nous a posé de nombreux problèmes et aussi beaucoup de travail, car il nous a été parfois impossible de reconstituer la biographie de certains élèves. Quelques-uns ont complètement disparu après leur départ du Lycée de Lyon et de ce fait, nous n'avons pu donner aucun renseignement. Cependant, nous avons réussi à répertorier plus de 70 % des effectifs (1).

Nous savons que les élèves présents ou nommés au Prytanée de Paris, et ceux nommés directement au Lycée de Lyon, se destinent en principe à des carrières militaires. Pour cette raison, nous leur consacrons une partie. Les élèves départementaux ont des choix plus variés mais leur nomination nationale leur impose parfois des des carrières militaires ou administratives. Nous les différencions cependant des précédents. Les élèves payants essayent d'obtenir une nomination nationale. En cas d'échec, ils quittent assez rapidement le lycée. Leurs carrières seront donc plus diverses et il est plus difficile d'établir leur biographie. Enfin, les externes présentent des situations très diverses.

Enfin, un bilan global, nous permet d'avoir une vue s'ensemble sur l'ensemble des élèves du Lycée de Lyon de 1803 à 1805.

#### D Les élèves nationaux.

Fils de militaires ou apparentés, on les destine à une carrière militaire. Nous confirmerons ou nous infirmerons cette hypothèse.

##### 1°) Les élèves présents au Prytanée.

###### Numéro 1 : Chicou Jean-Baptiste 13/8/1789 (2).

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 11 janvier 1808 (3). Caporal le 27 juillet 1808, fourrier le 5 mars 1809, il est affecté au 17ème régiment d'infanterie légère par le décret impérial du 24 mars 1809 (4). Il fait les campagnes de 1809 et de 1810 en Espagne et au Portugal. Il est promu au grade de lieutenant le 1er septembre 1811. Il est nommé aide de camp du général de Brigade le baron Bardet (5) le 21 avril 1812. Il espère ainsi mener une carrière militaire brillante. Or, il est rayé des contrôles le 22 août 1812. En fait, il est admis à l'hôpital de Francfort-sur-le Main, le 2 octobre 1813 et décède le 8, à la suite d'une fièvre nerveuse (6).

###### Numéro 2 : Tilly Raoul 30/10/1788 (7).

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 30 septembre 1806 (8). Il part comme sous-lieutenant à la Grande Armée le 15 mars 1807. Malheureusement nous n'avons plus de renseignements. Nous supposons donc qu'il a été tué au cours de la 4ème coalition (9).

###### Numéro 3 : Griffet-Labaume Charles Antoine 7/5/1790 (10).

Il termine ses études à Paris. Il présente et réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique. Il intègre le 28 septembre 1808 (11). Il

Il passe à l'Ecole d'Application de Metz le 1er octobre 1810 (12). Il est nommé 2ème lieutenant à la 7ème compagnie du 5ème régiment d'artillerie à pied le 1er décembre 1811. En 1812, il fait la campagne de Russie comme capitaine. Il est prisonnier de guerre non rentré (13). Donc on ne possède plus de renseignements et on peut considérer qu'il meurt dans ce pays.

Numéro 4 : Duleau Jean-Claude 30/5/1789 (14).

Il suit brillamment les cours du Lycée Impérial (15). Il présente et réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique le 6 octobre 1807 et intègre le 7 novembre de la même année (16). En 1809, il choisit les Ponts et Chaussées (17). Il est affecté aux routes du département de la Vendée et au Pont de Bordeaux. Aspirant le 1er janvier 1812, il est attaché au secrétariat général des Ponts et Chaussées, et employé dans le département de la Seine. Le 1er mars 1813, ingénieur ordinaire, il est envoyé en Lot-et-Garonne, où il travaille au pont d'Aiguillon. Successivement, il est affecté dans les départements de la Gironde et du Bas-Rhin. Retourné à Paris en 1820, il s'occupe des canaux de L'Ourcq et de Saint-Martin. En 1822, il est suppléant du cours de construction professé par Brisson, à l'Ecole des Arts et des Manufactures et devient titulaire en 1827. Promu ingénieur en chef en 1829, il a la responsabilité des égouts. Il meurt à Paris du choléra le 26 avril 1832. Il a publié plusieurs ouvrages (18).

Numéro 5 : Levasseur Anne-Nicolas Polycarpe 27/1/1790 (19).

Il est présenté par le Lycée de Lyon pour être affecté à l'Ecole Spéciale militaire (20). Il est accepté dans cette école le 26 mai 1806 sans avoir présenté l'examen (21). Le 17 décembre 1806, il part comme sous-lieutenant au 76ème régiment d'infanterie de ligne (22). Il fait

ainsi partie de la Grande Armée jusqu'au 31 décembre 1808. A cette date, il est envoyé en Espagne. Il est blessé le 18 octobre 1809 au combat de Tamancès. Il est promu successivement lieutenant adjudant-major le 1er septembre 1810 et capitaine adjudant-major le 1er mars 1812. Après avoir fait les campagnes d'Espagne et du Portugal, il est affecté de nouveau à la Grande Armée le 25 mai 1813 et participe à la campagne de Saxe. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 2 août 1813. Il est blessé à l'affaire de Kulm en Bohême le 17 septembre 1813. Il est fait prisonnier à Dresde le 11 novembre 1813. Libéré le 10 juin 1814, il reprend du service pendant les Cent-Jours. Nommé capitaine le 26 septembre 1815, il est mis en non activité par suite de licenciement. Il reprend du service le 24 juillet 1816 dans la légion départementale de l'Aisne. Il est fait chevalier de Saint-Louis le 17 août 1822. Chef de bataillon le 12 février 1823 au 62ème régiment d'infanterie, il est fait officier de la légion d'honneur le 1er mai 1831. La même année il est envoyé en Belgique mais revient rapidement en France. Lieutenant-colonel le 3 juin 1831, il retourne en Belgique du 16 novembre 1832 au 9 janvier 1833. Colonel le 13 janvier 1833 au 22ème régiment d'infanterie, il est fait commandeur de la légion d'honneur le 14 août 1839. La même année il est envoyé en Algérie. Il est cité à l'ordre de l'armée d'Algérie le 23 juillet 1840, pour s'être distingué au combat de Ras-el-Cued le 20 mai 1840. Il est cité à l'ordre de la division de Constantine le 10 septembre 1840, s'étant distingué au combat de Medzergha (23) le 1er septembre 1840. Promu général de brigade le 19 novembre 1840, il est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie. Il est cité à l'ordre général de l'armée d'Afrique du 30 juin 1841 car, il s'est distingué au combat du 1er juin dans le défilé d'Akbet Kredda où il commandait l'arrière-garde (24). Il est cité au rapport du général de Lamoricière le 25 juillet 1841, à l'occasion du combat du 18 juillet, près l'Hillil où d'ailleurs

il est légèrement blessé. Chargé d'une opération dans la région de Philippeville en mai 1842, il connaît un semi-échec (25). Il entre en France le 6 janvier 1843, où il est mis en disponibilité le 11 février 1843 (26). Cependant, il obtient un commandement. De nouveau, il est envoyé en Algérie le 2 décembre 1844, sous les ordres du général Bedeau. Il se distingue très vite, car il est cité au rapport du général Bedeau le 14 mai 1845, à l'occasion du combat livré aux environs de Mellayon le 10 mai 1845. Mais à la tête d'une colonne, il connaît une défaite sur le plateau de Sétif dans les journées du 3 et 4 janvier 1846 (27). Il est immédiatement renvoyé en France, mis en disponibilité le 16 février 1846 et affecté au commandement du département des Côtes-du-Nord. Il justifie son comportement lors de sa défaite et fait jouer ses relations pour retrouver un commandement en Algérie. Il obtient satisfaction, en étant mis à la disposition du gouverneur général d'Algérie le 15 juillet 1846. Rentré en France en 1848, il est nommé général de division le 17 août 1848. Il continue sa carrière en France, occupe diverses fonctions d'inspection. Il est fait grand officier de la légion d'honneur le 12 décembre 1851. De ce fait, nous pensons qu'il a soutenu le coup d'état du 2 décembre 1851 (28). Il commande le 1<sup>ère</sup> division d'infanterie de l'armée de Paris du 31 mai 1854 au 10 août 1854. Inspecteur général pour 1854, il est admis à la retraite le 21 janvier 1855. Nommé sénateur (29) le 31 janvier 1855, il décède à Paris le 8 novembre 1867.

Numéro 6 : Hardouin Louis-Eugène 26/7/1789 (30).

Son père obtient sa nomination au Lycée Impérial (31) où il réussit brillamment (32). Il fait ses études de droit à la Faculté de Paris. Il obtient son diplôme de licencié le 23 juillet 1810 (33). Avocat, il opte pour la magistrature. Grâce à l'appui de son père, il est nommé conseiller à la Cour de Paris (34) le 22 août 1821. Il est fait chevalier de la

légion d'honneur le 22 mai 1825. Il devient président de chambre à la Cour de Paris le 22 octobre 1834. Il est fait officier de la légion d'honneur le 22 mai 1825. Il termine sa carrière comme conseiller à la Cour de Cassation où il avait été nommé le 17 mars 1842. Il prend sa retraite en 1864 et devient commandeur de la légion d'honneur en août de la même année. Il se retire à Joigny (35).

Numéro 7 : Moncarville Gédéon 27/3/1789.

Présenté par le lycée (36) à l'Ecole Spéciale militaire, il est admis, sans examen, par le décret du 19 avril 1806 (37). Entré le 25 mai 1806, il part à la Grande Armée en qualité de sous-lieutenant le 9 novembre 1806. Nous n'avons pas plus d'indications sur sa carrière militaire. Nous pensons donc qu'il a été tué au cours de la 4ème coalition.

Numéro 8 : Villard Charles Joseph 27/3/1789.

Nous n'avons aucune indication (38).

Numéro 9 : Hachin-Courbeville Pierre Louis 2/5/1790 (39).

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 28 novembre 1806 (40). Il est affecté comme sous-lieutenant, le 28 avril 1807, au 11ème régiment d'infanterie. Il participe aux campagnes d'Italie et de Dalmatie. Nommé lieutenant, le 20 juin 1809, à la Grande Armée, il est blessé en Moravie le 11 juillet 1809. L'année suivante, il fait campagne en Illyrie. De 1811 à 1814, il combat en Espagne et obtient le grade de capitaine le 11 juin 1813. Il participe à la bataille de Waterloo où il est blessé le 18 juin 1815. Il est mis en non activité le 13 septembre 1815. Réintégré comme capitaine à la légion de La Seine-et-Marne, devenue le 56ème régiment



d'infanterie de ligne, il est nommé chevalier de Saint-Louis le 20 août 1823. Il participe à la guerre d'Espagne et fait partie de l'armée d'occupation de 1826 à 1828. Il devient chevalier de la légion d'honneur le 20 avril 1831. Il se marie le 30 décembre 1833. Il est affecté comme chef de bataillon au 20ème régiment de ligne le 31 décembre 1835. Il devient officier de la légion d'honneur le 28 avril 1841. Nommé lieutenant-colonel, le 16 avril 1842, au 8ème régiment d'infanterie légère, il passe au 25ème régiment d'infanterie légère le 23 mars 1843. En 1847, il demande le commandement du fort de Vincennes mais ne l'obtient pas (41). Nommé colonel, le 17 mai 1850, il obtient sa retraite le 20 avril 1861. Il meurt le 21 août 1868.

Numéro 10 : Foulon Jean-François Véron 22/8/1789.

Nous pensons qu'il a été maintenu au Lycée de Lyon jusqu'à la fin de l'année scolaire 1804-1805. Ensuite il a dû être enrôlé volontaire mais malheureusement nous n'avons aucune indication (42).

Numéro 11 : Fergand Henry 16/7/1790 (43).

Il sollicite une place gratuite à l'Ecole Spéciale militaire mais il est refusé (44). Il est enrôlé volontaire le 5 décembre 1808 (45), dans le 1er régiment de dragons 1er lancier. Successivement, il est nommé brigadier le 20 décembre 1808, fourrier le 20 mars 1809, maréchal des logis le 2 mai 1809. Il remplit même les fonctions de maréchal des logis chef sans en avoir le grade. Il fait la campagne d'Allemagne en 1809. De 1810 à 1812, il combat en Espagne. Le 12 juillet 1812 il est mis en congé de réforme. Il travaille quelque temps dans l'administration de la marine à Cherbourg. Le 20 mars 1813, il est nommé commis aux écritures dans l'administration des vivres. Il participe ainsi à la campagne d'Allemagne. Il est licencié le 1er

juin 1814. En 1815, il obtient une place dans un bureau de l'état-major de Paris. Il écrit au ministre, secrétaire d'état à la guerre, pour solliciter une place de lieutenant de cavalerie. Nous ne savons pas s'il a obtenu satisfaction.

Numéro 12 : Pietra Santa Dominique 20/11/1792 (46).

Il continue ses études au Séminaire de L'Argentière à partir de l'année scolaire 1805-1806 (47). C'est un bon élève, remarque ses maîtres, franc, loyal, vif mais orgueilleux, trop difficile pour la nourriture. Le cardinal Fesch surveille attentivement son protégé (48). Il termine sa scolarité au Lycée Impérial (49). Il fait des études de droit, obtient son diplôme de licencié en 1814 (50) et exerce la profession d'avocat. Il se marie en 1819. Il est nommé substitut à Bastia le 11 février 1820. Bonapartiste, il démissionne de ses fonctions le 11 décembre 1822. Il reprend du service comme procureur du roi à Ajaccio le 20 septembre 1830 et passe à Bastia le 26 octobre 1834 avec les mêmes fonctions. Il se compromet pendant la Révolution de 1848, se fait nommer conseiller général dans des conditions assez obscures. De ce fait, il est révoqué de toutes ses fonctions le 30 septembre 1848. Il est réintégré procureur le 17 août 1849. Malgré ses appuis bonapartistes, il n'obtient pas les promotions espérées (51). Il s'était heurté aux Sébastiani et il semble que ceux-ci ont fait obstacle à ses ambitions (52). Il est éloigné de la Corse en étant nommé procureur impérial à Beaune le 14 février 1854. Il semble qu'il ait rencontré des difficultés et de fait, il est muté le 8 juillet 1855, comme conseiller à la Cour impériale d'Alger. Il reste dans cette ville jusqu'à sa retraite, le 23 novembre 1862, non sans avoir essayé de revenir en Corse. Il s'installe à Ajaccio et meurt dans cette ville le 10 mai 1878 (53).

Numéro 13 : Olivier Joseph 9/7/1792 (54).

Il entre à l'Ecole Spéciale militaire le 26 avril 1809 (55). Le 22 juin 1811, il est nommé sous-lieutenant au 6ème régiment de chevaux légers (56). Lieutenant le 24 juillet 1812, il fait les campagnes de Russie en 1812 et de Prusse en 1813. Chevalier de la légion d'honneur, le 28 septembre 1813, il fait la campagne de France en 1814. Par décret du 25 mai 1815, il passe aide de camp du lieutenant général comte Hogendorp. Il abandonne la carrière militaire. Baron, il se marie à Claudine Armand. Il est député du Pas-de-Calais de 1830 à 1841. Il meurt à Wetternesse le 11 août 1872.

Numéro 14 : Dupuis Hubert 39/7/1790.

Il est présenté par le Lycée de Lyon pour être admis à l'Ecole Spéciale militaire (57) mais il n'est pas admis. Nous pensons donc qu'il a été enrôlé volontaire et qu'il a fait une carrière militaire.

Numéro 15 : Vergès Aimé François-Eugène 8/8/1792 (58).

Il est présenté par le Lycée de Lyon pour être admis à l'Ecole Spéciale militaire (59) mais il est refusé. Il s'enrôle volontairement. Il est incorporé au 24ème régiment de ligne le 23 mai 1809. Successivement il est fourrier le 23 mai 1809, sergent le 1er mai 1810. Il sollicite une place d'officier grâce à l'appui du comte de Cessac. " Ce jeune homme donne les plus belles espérances et travaille beaucoup, a du zèle, et de l'intelligence." Il obtient satisfaction car, il est nommé sous-lieutenant le 3 mars 1811. Il passe avec son grade au 55ème régiment d'infanterie de ligne le 22 mai 1812 (60). Il fait la campagne de Russie. On ne sait s'il est fait prisonnier ou s'il est tué, lors du passage de la Bérésina. Des officiers ont été obligés de l'abandonner, présumé mort, écrit le colonel du 55ème régiment

en 1815. Sa mère, espérant son retour, fera des démarches auprès des autorités militaires mais en vain. Il semble donc qu'il a été tué ou blessé mortellement au passage de la Bérésina.

Numéro 16 : Marchand Sulpice 17/6/1788.

Nous n'avons aucune indication sur cet élève.

Numéro 17 : Vianey Antoine François 7/3/1791.

Sa scolarité médiocre ne lui permet pas d'envisager une réussite à l'Ecole Polytechnique ou à l'Ecole Spéciale militaire. Pour cette raison, en 1810, il se porte volontaire pour une expédition lointaine (61). Mais l'expédition est annulée et il se retrouve sergent dans un dépôt à Angers. S'il était resté au Lycée de Lyon, écrit-il, il aurait pu réussir l'examen de l'Ecole spéciale militaire. Pour cette raison, il demande une affectation en tant qu'adjudant ou même sergent-major (62). Il obtient sans doute satisfaction puisque nous le retrouvons en 1840, capitaine en retraite à Lyon, et chevalier de la légion d'honneur (63). Mais nous n'avons aucune indication sur le déroulement de sa carrière (64).

Numéro 18 : Ornano Barthélemy 18/11/1789 (65).

Bien que protégé par le cardinal Fesch, il reste au Lycée de Lyon, contrairement à Pietra Santa (66). Il part au service sous les ordres de son frère et il est tué en Espagne, le 28 novembre 1809, au combat d'Alba de Tormès.

Numéro 19 : Grassi Philippe 6/7/1788.

Il est présenté par le Lycée de Lyon à l'Ecole Spéciale militaire mais il est refusé (67). Il s'enrôle

et il est nommé brigadier le 15 juillet 1809, au 28ème régiment de chasseurs-dragons toscans (68). Maréchal des logis, le 12 mai 1811, il est fait prisonnier par les Espagnols le 2 juillet 1811. Il est envoyé en Angleterre le 9 novembre 1811. Il est rayé des contrôles. Il serait mort dans ce pays. En 1817, le proviseur Rousseau, constatant que la famille Grassi doit de l'argent au Lycée de Lyon, demande des renseignements, et on lui répond que les deux frères seraient morts durant les guerres napoléoniennes (69).

Numéro 20 : Grassi Antoine 11/7/1791.

Il entre au service au 27ème régiment de chasseurs le 9 février 1810 (70). Il est nommé maréchal des logis le 8 juin 1810. Il passe avec le même grade au 28ème de chasseurs à cheval le 3 juin 1811 (71). Or, son incorporation est annulée le 3 juillet 1811, d'après les ordres du ministre de la guerre. Nous n'avons plus d'indications car sur les registres du régiment, on le confond avec un autre Grassi. Il aurait donc été tué avant 1815.

2°) Les élèves nommés au Prytanée.

Numéro 21 : Lamotte Casimir 1790.

Le Lycée de Lyon le présente à l'Ecole Spéciale militaire mais il est refusé (72). Il est donc sans doute enrôlé volontaire mais nous n'avons pas d'indications sur sa carrière militaire.

Numéro 22 : Cuny Pierre 19/2/1797 (73).

Engagé le 5 avril 1815, comme caporal dans le 3ème régiment de tirailleurs de la jeune garde impériale, il participe à la campagne de Belgique. Il continue

sa carrière de sous-officier et accède au grade de sous-lieutenant le 5 juillet 1823, au 35ème régiment d'infanterie de ligne. Il participe à la campagne d'Espagne. En 1829, il est envoyé en Morée et après cette campagne, il est nommé lieutenant le 25 mars 1830. Il passe dans le deuxième bataillon du corps des zouaves, le 6 avril 1831, en tant que capitaine. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 5 mars 1833. Successivement chef de bataillon et major, il est nommé lieutenant-colonel au 63ème régiment d'infanterie de ligne. Il se marie le 16 janvier 1838 avec Marie-Elisa Melcion d'Arc. Il est envoyé en Afrique. Il est promu colonel le 10 mars 1841, au 11ème régiment de ligne. Il est fait officier de la légion d'honneur le 19 avril 1843. Il est nommé général de brigade le 10 juillet 1848. Mis à la disposition du ministre de l'intérieur, pour commander provisoirement la garde nationale mobile, le 25 juillet 1848, il est nommé inspecteur général des militaires de l'armée, attachée à la garde nationale mobile. Mis en disponibilité le 2 février 1849, il est envoyé en Algérie, le 5 juin 1849, mis à la disposition du gouverneur général (74). Commandeur de la légion d'honneur le 10 décembre 1851 (75), il revient en France, le 30 janvier 1852, prendre le commandement de la 6ème subdivision de la 16ème division militaire à Laval. Le 6 janvier 1853, il prend le commandement de la 1ère subdivision militaire à Tours. Fait grand officier de la légion d'honneur, le 30 décembre 1858, il est placé dans la 2ème section de réserve le 20 février 1859. Il meurt à Cherbourg le 4 septembre 1861.

Numéro 23 : Dronchat Jean-Claude 1791.

Il s'installe comme notaire à Aix-les-Bains en 1820 (76). Il se marie le 15 mai 1827, avec Christine Fleury (77). Après la mort de son épouse, il se remarie avec Marianne Bizet. Il se retire en 1857. Son frère Aimé vient le rejoindre. Il meurt le 25 janvier 1858 (78).

Numéro 24 : Chaptal Crépin 30/5/1787 (79).

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 13 décembre 1806 (80). Il est nommé sous-lieutenant le 23 mai 1807, à la 4ème légion de réserve à la demande de son oncle. Il semble qu'il ait fait la guerre d'Espagne et qu'il ait été prisonnier de guerre en Angleterre de 1810 à 1811. Nommé lieutenant le 30 avril 1812, au 7ème régiment d'infanterie légère, il fait la campagne de Russie où il est blessé. Prisonnier en 1813, il est libéré en 1814. Lieutenant au 111ème régiment d'infanterie de ligne le 9 février 1815, il est mis en non activité et passe à la légion départementale de la Lozère le 17 juillet 1816. Il se retrouve au 2ème régiment d'infanterie légère le 27 décembre 1820. Il passe au 61ème régiment de ligne le 19 février 1823, avec le grade de capitaine. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 23 mai 1825. En 1830, il se marie avec une demoiselle Chamon de Cambrai qui lui apporte une dot confortable. Mais avec la mort de son oncle en 1832, il perd tout appui et lui-même il est mis à la retraite la même année. Il semble cependant qu'il est malade et incapable d'assurer son service. Toutefois, nous pouvons constater qu'il a une carrière médiocre, sans doute soupçonné de bonapartisme. Il meurt le 31 octobre 1833, au Cateau (81).

Numéro 25 : Trappier Joseph Narcisse 27/10/1791 (82).

Son père le retire du Lycée de Lyon (83) en 1808, à la suite d'ennuis financiers (84). Il s' enrôle le 6 novembre 1808, aux fusiliers chasseurs de la garde impériale. Il se distingue à la bataille d'Essling et il est cité en exemple aux jeunes soldats de sa compagnie. Nommé sergent au 2ème régiment des voltigeurs de la garde impériale le 11 juin 1809, il organise la résistance

victorieuse de son détachement de 50 hommes contre " mille brigands espagnols ", ce qui lui vaut d'être cité dans un ordre du comte Dorsenne. Sous-lieutenant au 4ème régiment des voltigeurs de la garde, il se fait remarquer par plusieurs actions d'éclat. Ainsi, il fait le service de simple cannonier à la bataille de Crasnoë, lors de la retraite de Russie. Blessé d'un coup de mitraille à la bataille de la Bérésina, il continue à faire le coup de feu contre les Russes. Nommé lieutenant le 8 avril 1813, il reprend à la tête de sa compagnie, un village occupé par les Russes, lors de la bataille de Dresde. Passé au 14ème régiment d'infanterie de ligne, il participe à la campagne de France. En 1815, il combat à la bataille de Waterloo au 5ème régiment de voltigeurs de la garde. Il est mis en non activité le 22 septembre 1815. Il reprend du service comme lieutenant à la légion de la Haute-Garonne le 6 mai 1818. Capitaine le 10 mai 1820, il passe au 37ème régiment d'infanterie le 16 janvier 1821. Il participe à la campagne d'Espagne de 1823 à 1825. Il est envoyé en Afrique, du 4 juin 1830 au 23 août 1831. Revenu en France, il se marie le 3 octobre 1832 avec Anastasie Flore Bugnot de Farimont. Il est promu chef de bataillon au 44ème régiment d'infanterie de ligne le 29 septembre 1837. Il est mis à la retraite le 21 novembre 1842, avec 1938 francs par an. Il se retire à La Flèche. Il meurt le 25 avril 1858, sans doute à Paris où il s'était établi dans les dernières années de sa vie (84).

Numéro 26 : Trappier Charles Antoine 19/2/1794.

Il décède à l'infirmerie  
du Lycée de Lyon, le 15 juin 1808 (85).

Numéro 27 : Mullon André-Martial Alexandre 1791.

Nous n'avons aucune  
indication. Nous pensons cependant qu'il fait une carrière militaire



(86).

Numéro 28 : Kuhu Jean-André 1792.

Il est nommé caporal fourrier, le 7 juin 1809 (87). Il fait donc une carrière militaire, dont nous ne connaissons pas le déroulement.

Numéro 29 : Antoine Jean-Pierre 7/5/1791 (88).

Il entre au service le 1er août 1810, dans les chevaux-légers de la Garde du roi de Naples, le 1er août 1810. Fourrier le 1er décembre 1810, maréchal des logis chef le 17 avril 1813, il est nommé sous-lieutenant au 2ème chevaux-légers le 14 juillet 1813. Démissionnaire du service de Naples le 21 mars 1814, il regagne la France où il est mis en non activité. Confirmé dans son grade de sous-lieutenant, il est remis en activité au 10ème chasseurs le 25 juin 1815. Il démissionne le 15 octobre 1817. Il se retire à Valence. Nous n'avons plus aucune indication sur lui (89).

Numéro 30 : Labarrière Frédéric 17/6/1791 (90).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 31 octobre 1809 (91). Le 1er octobre 1811, il passe à l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz (92), comme sous-lieutenant élève. Lieutenant en 2ème de sapeurs, lieutenant en 1er de sapeurs, il participe aux principales batailles de la campagne d'Allemagne. Lieutenant à l'état-major, il est bloqué dans Mayence du 2 janvier 1814 jusqu'au 4 juin. Capitaine en second de sapeurs le 4 août 1814, il participe aux batailles des Quatre-Bras et Waterloo. Fait prisonnier, il s'échappe. De 1815 à 1825, il tient garnison successivement dans les villes de Verdun, de Strasbourg, de Belfort et de Rochefort. Un rapport de 1820 indique qu'il a contracté des

liaisons peu convenables à Verdun et qu'il convient de le changer rapidement de résidence. L'année suivante, on le présente comme un officier peu difficile sur le choix des personnes qu'il fréquente. Nommé capitaine en 1er à l'état major du génie le 13 janvier 1826, il est envoyé en Martinique comme chef du génie. En congé en France, le 24 mai 1828, il est fait chevalier de Saint-Louis le 29 octobre 1828. Il est nommé sous-directeur des fortifications en Martinique le 6 février 1829. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 21 mars 1831. Chef de bataillon le 17 mars 1839, il est chargé d'établir un atelier pour les bateaux à vapeur, des magasins pour le ravitaillement, construire une caserne pour 1200 hommes, et ouvrir une route stratégique qui passant par les pitons conduira du Fort Royal aux principaux points de l'île (93). Or, il fait des erreurs comptables importantes. On fait une enquête. Sa probité n'est pas mise en doute mais sa proposition pour le grade de lieutenant-colonel est rejetée. De plus, il est mis en non activité le 22 décembre 1849, et admis à faire valoir ses droits à la retraite le 17 juillet 1849. On peut donc penser qu'on l'a sanctionné pour avoir détourné de l'argent. Il obtient une pension militaire de 2000 francs par an le 4 janvier 1850. Célibataire, il se retire à Lautrec auprès de sa mère et meurt dans cette ville le 11 janvier 1866 (94).

Numéro 33 : Godenne François Maurice 22/5/1791.

Il est enrôlé volontaire le 9 novembre 1808 au 6ème régiment de cuirassiers (95). Il arrive au corps, le 25 novembre 1808 (96). Brigadier le 19 novembre 1810, il redevient simple cuirassier le 22 mai 1812. Porté disparu, lors de la retraite de Russie, il aurait rejoint son régiment. Le 1er mai 1814, le registre indique qu'il passe aux cuirassiers du roi. Mais il semble qu'il y ait des confusions. Sur le registre de ce régiment (97), on indique Jean Godenne, arrivé le 22

janvier 1812, venant du 6ème cuirassiers et on ignore ses services. Ainsi, on peut penser que François Maurice Godenne a disparu, lors de la retraite de Russie.

Numéro 34 : Tilly Gustave 1791.

Nous pensons qu'il a été enrôlé volontaire, mais nous n'avons aucune indication.

Numéro 35 : Crépin Nicolas Gabriel 1792.

Nous pensons qu'il a été enrôlé volontaire, mais nous n'avons aucune indication (98).

Numéro 36 : Bellancourt Louis Philippe 1792.

Il est nommé caporal fourrier le 7 juin 1809 (99). Nous ne connaissons pas la suite de sa carrière militaire.

Numéro 37 : Desgardes Jacques Germain 1793.

Nous pensons qu'il a été enrôlé volontaire, mais nous n'avons aucune indication (100).

Numéro 39 : Dessessart Antoine 1792.

Nous n'avons aucune indication sur cet élève.

Numéro 40 : Richard Jean 1789.

Nous n'avons aucune indication sur cet élève.

Numéro 42 : Pittion Hippolythe 5/7/1788.

Il commence des études de médecine à Paris en 1811 mais ne les termine pas (101). On le

retrouve propriétaire à Jujurieux. Il occupe les fonctions d'adjoint au maire et officier de l'état civil (102). Il meurt le 4 juillet 1831 à Jujurieux.

Numéro 43 : Siblot Germain Auguste 28/8/1793.

Nous n'avons aucune indication sur cet élève.

Numéro 44 : Bouilhane Sylvestre 1792.

Il est nommé caporal fourrier, le 7 juin 1809 (103). Il fait donc une carrière militaire dont nous ne connaissons pas le déroulement.

Numéro 45 : Grinand Scipion 1795.

Nous n'avons aucune indication sur cet élève. Nous pensons qu'il fait une carrière militaire (104).

Numéro 46 : Baude Jean-Jacques 19/2/1792 (105).

Il travaille d'abord dans les bureaux de son père à la préfecture du Tarn. Il est successivement sous-préfet de Conflens le 8 avril 1814, de Roanne le 2 novembre 1814 et de Saint-Etienne le 4 juin 1814. Il est destitué par le préfet de la Loire le 31 juillet 1815. Rallié à Napoléon sous les Cent-Jours, il réunit un bataillon de volontaires qu'il met à la disposition du maréchal Suchet. Destitué sous la Restauration, il fait partie de l'opposition libérale. Propriétaire de mines de houille dans la Loire, il séjourne dans ce département et préconise le creusement d'un canal latéral à la Loire. Installé à Paris en 1828, il participe à la création du journal le Temps (106). Il est un des 44 signataires de la protestation contre l'ordonnance sur la presse de juillet 1830. Il assure la charge de secrétaire du ministre de l'intérieur chargé de l'interim du ministre du 1er août

1830 au 11. Il est nommé préfet de la Manche le 10 août 1830, mais n'occupe pas ses fonctions. Elu député de la Loire le 28 octobre 1830, il est nommé sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur le 10 novembre (107). Préfet de police le 26 décembre 1830, il s'avère incapable d'empêcher la journée du 14 février 1831 (108), ce qui provoque son remplacement le 21 février 1831. Nommé directeur général des Ponts et Chaussées en août 1830, il est aussi conseiller d'Etat du 20 août 1830 au 5 mars 1833. Il est réélu député de la Loire, les 1er mars 1832, 21 juin 1834, 4 septembre 1837 et 9 juillet 1842. De nouveau il est conseiller d'Etat du 24 juillet 1837 à février 1848. Après la Révolution de 1848, il se retire de la vie politique. Membre de l'Institut, il meurt à Paris le 7 février 1862. Il a écrit de nombreux ouvrages (109). Il avait épousé Marie-Esther Letoublon.

Numéro 48 : Fontbonne Henri Alexandre 26/11/1789.

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 21 novembre 1806 (110). Il est nommé sous-lieutenant au 9ème régiment d'infanterie légère le 11 avril 1807. Il est blessé le 14 juin 1807, à la bataille de Friedland. Lieutenant le 4 mars 1810, il fait la campagne d'Espagne où il est blessé. Passé capitaine, il est blessé mortellement et meurt le 19 décembre 1813 (111).

Numéro 49 : Sornet Jean-Joseph Isidore 25/4/1798.

Nous pensons qu'il entame une carrière militaire qu'il interrompt en 1815. Il se marie le 17 janvier 1820 (112) avec Marie Blache dit Blachin, fille de Charles-Martin Blache dit Blachin, traître. Vérificateur des poids et mesures, capitaine de la garde nationale de Valence, il meurt le 10 mars 1851 (113).

Sur les 44 élèves, nous connaissons la destinée de 31, ce qui donne un taux de proche de 70,5%. Cependant, nous ajoutons Dupuis et Lamotte, refusés par l'Ecole Spéciale militaire. Ils se sont donc enrôlés. Dans ce cas, avec le chiffre de 33, nous obtenons un taux de 75%. A la suite du décès de Trappier en 1808, nous retenons le chiffre de 32. La répartition est la suivante :

-Carrière militaire	25	soit environ 78%
-Carrière juridique	3	soit environ 9%.
-Carrière administrative	2	soit environ 6%
-Autres	2	soit environ 6%.

Ainsi la plupart des élèves se destine à une carrière militaire. Cependant, il y a une grande diversité dans la progression. Ainsi sur les 25 :

-14 présents au Prytanée de Paris	: 9 officiers
dont 7 tués avant 1815.	: 5 sous-officiers
-11 nommés au Prytanée de Paris	: 6 officiers
dont 2 tués avant 1815.	: 5 sous-officiers.

Sur les 15 officiers, 2 proviennent de l'Ecole Polytechnique et 10 de l'Ecole Spéciale militaire. Seulement 3 sont des enrôlés volontaires. Les promotions dépendent donc de la fréquentation ou non d'une école militaire (114).

Le Prytanée de Paris recevait des élèves, fils ou parents de militaires, qui selon leur réussite étaient destinés à des carrières de soldats, de sous-officiers et d'officiers. Pour préciser nous faisons la distinction entre ceux qui avaient commencé leur scolarité au Prytanée de Paris ou ceux qui nommés ont été dirigés directement sur le Lycée de Lyon.

Carrière militaire : 14 élèves du prytanée

-Général de division	: Levasseur	: Ecole Spéciale militaire
-Colonel	: Hachin-Courbeville	: Ecole Spéciale militaire.
Capitaine tué	: Griffet-Labaume	: Ecole Polytechnique

Capitaine : Vianney : Enrôlé volontaire.  
 Lieutenant : Olivier : Ecole Spéciale militaire  
 Lieutenant tué : Chicou : Ecole Spéciale militaire  
 Sous-Lieutenant ? : Tilly : Ecole spéciale militaire  
 Sous-Lieutenant ? : Moncarville : Ecole spéciale militaire  
 Sous-Lieutenant tué : Vergès : Enrôlé volontaire.

Les 5 autres élèves restants restent sous-officiers, ce qui donne une supériorité importante aux écoles militaires. On peut remarquer que les deux premiers sont issus de l'Ecole Spéciale militaire. Les carrières différentes peuvent s'expliquer pour diverses raisons. Levasseur est d'une famille de militaires ; son père, lui-même, fils de militaire est mort avant d'accéder au grade de général. Il a pleinement profité des appuis royalistes de sa famille et a su mener sa carrière. S'étant rallié à l'empire, il est récompensé par une nomination de sénateur. Vergès, fils de général, a été tué sous l'empire. Il aurait eu sans doute une carrière brillante s'il avait survécu, car sa famille a des appuis royalistes. Hachin-Courbeville fait aussi jouer ses relations. Olivier, fils de général, aurait pu prétendre à une carrière militaire brillante. Mais il a choisi une carrière politique. Chicou et Vianey possèdent peu d'appuis. Ce dernier ne termine que capitaine.

Carrière militaire : 11 élèves nommés au Prytanée ou directement au Lycée de Lyon.

-Général de Brigade : Cuny Enrôlé volontaire.  
 -Commandant : Trappier Enrôlé volontaire.  
 -Commandant : Labarrière Ecole Polytechnique.  
 -Capitaine : Chaptal Ecole Spéciale militaire  
 -Lieutenant tué : Fontbonne Ecole Spéciale militaire  
 -Sous-Lieutenant : Antoine Enrôlé volontaire

La carrière de Cuny est brillante. Il ne semble pas avoir de relations importantes. Chaptal perd l'appui de son oncle. Trappier

obtient ses galons grâce à sa bravoure mais ses promotions restent modestes. Labarrière est victime de sa vie privée. Fontbonne grâce à ses appuis aurait pu accéder au grade de général comme son père.

Les 5 sous-officiers sont d'origine modeste. Les deux frères Grassi auraient pu accéder à des grades d'officiers.

On demandait donc au Lycée de Lyon de donner à ces élèves les bases suffisantes pour leur permettre d'être admis dans des écoles militaires. Par la suite, les promotions dépendaient plus des relations de chacun, et aussi de leurs qualités propres.

Les 7 élèves qui n'ont pas choisi l'armée, connaissent aussi des fortunes diverses. Baude profite pleinement des appuis de son père. Sa scolarité est relativement modeste et cependant sa carrière est brillante. Duleau, élève très brillant, meurt trop jeune pour accéder à de très hauts postes. Hardouin a une bonne réussite scolaire mais c'est surtout son père qui lui permet de faire carrière dans la magistrature. Dronchat succède à son père. Pietra Santa perd l'appui du cardinal Fesch et n'obtient pas les promotions désirées. Enfin Pittion et Sornet jouent un rôle fort modeste. A part Sornet, ils ont profité pleinement de leurs appuis familiaux.

### 3) Les élèves départementaux.

#### Numéro 49 : Brachet Louis 21/5/1789.

Il commence ses études de droit à la Faculté de Grenoble en 1809 (115). Il demande la réforme pour vue basse et faible constitution (116). Il obtient sans doute satisfaction. Il devient bachelier en droit le 10 mars 1812 (117) et licencié en droit le 4 août 1812 (118). Il fait une carrière d'avocat



à Lyon (119). Il est vivant en 1864 (120). Après cette date, nous n'avons plus d'informations.

Numéro 50 : Louet Jean-Baptiste César 29/10/1788.

Il s'inscrit sans doute en 1806. Il est tué le 24 novembre 1808 à l'armée de Dalmatie (121).

Numéro 51 : Lavaure Pierre 18/3/1789.

Il commence ses études à la Faculté de Dijon en 1810 (122). Il est réformé comme fils unique de veuve (123). Il obtient le titre de bachelier en droit le 10 août 1813 (124) et de licencié en droit le 4 septembre 1814 (125). Il exerce la profession d'avocat à Chalon-sur-Saône (126). Il se marie le 7 janvier 1829. Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 52 : Mermier Ennemond 14/3/1790(127).

Il réussit le concours à l'Ecole Polytechnique et intègre le 7 novembre 1807 (128). Il passe à l'Ecole d'Application du Génie à Metz le 1er octobre 1810 en qualité de sous-lieutenant. Lieutenant de génie le 11 février 1812, il est fait prisonnier le 11 janvier 1813, lors de la campagne de Russie. A son retour, il est promu capitaine le 26 décembre 1813. Il fait diverses garnisons et devient chef de bataillon le 9 septembre 1837. Il est admis à la retraite le 26 mai 1848 avec 1900 francs par an. Ses supérieurs constatent qu'on l'a oublié pour une promotion de lieutenant-colonel.

Numéro 53 : Chapot André 13/3/1789.

Il commence ses études de droit à la Faculté de Grenoble le 1er novembre 1808 (129). Il obtient le titre de bachelier en droit le 26 avril 1811 (130) et de licencié en

droit le 24 avril 1812 (131). Il ne fait pas de carrière juridique mais travaille avec son père négociant (132). Nous n'avons plus d'indications sur lui (133).

Numéro 54 : Pignatel Jean-Pierre Auguste 11/10/1789.

Il est recensé en 1809, alors qu'il est commis marchand (134). Il obtient la réforme pour cause de gravelle (135). Il se marie le 3 novembre 1814 (136), avec Anna Marie Jabras, exerce plusieurs métiers et meurt le 14 janvier 1846 (137).

Numéro 55 : Varenard Félix-Joseph 19/6/1791.

Il fait des études de droit (138). Avocat, il choisit une carrière de magistrat (139). Il est procureur du roi de 1830 à 1832, conseiller de 1832 à 1834. Célibataire, il meurt à Lyon le 9 mai 1834 (140).

Numéro 56 : Reyre Clément 5/5/1790.

Il exerce d'abord la profession de commis marchand (141). Ensuite, il se lance dans la fabrication de soieries (142). Maire de la Guillotière, administrateur de bateaux à vapeur, il est nommé en 1840, adjoint au maire de Lyon, le docteur Terme. Celui-ci meurt le 8 décembre 1847 et Clément Reyre fait fonction de maire. A la suite de la Révolution de 1848, il investit Démophile Laforest, maire de Lyon, le 25 février 1848 (143). Il est membre du Conseil général des Hospices de 1832 à 1841 et de 1847 à 1851. D'après Hodieu, il aurait été secrétaire général de la préfecture de police de Paris, au début du second empire. Il meurt à Lyon le 14 janvier 1869, veuf de Louise Anne-Marie Joudan (144).

Numéro 57 : Perreyve Joseph 21/11/1790 (145).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre en octobre 1808 (146). Il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz le 1er octobre 1810, en qualité de sous-lieutenant (147). Il est envoyé comme lieutenant au 4ème régiment d'artillerie le 1er octobre 1811. Il fait les campagnes de Russie et d'Allemagne. Il est blessé à Culon le 16 septembre 1813. Il est amputé et décède à l'hôpital de Dresde le 6 octobre 1813.

Numéro 58 : Paret Camille 19/8/1790 (148).

Il réussit le concours à l'Ecole Polytechnique et intègre le 20 octobre 1808 (149). Il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz le 1er octobre 1810 en qualité de sous-lieutenant (150). Lieutenant de mineurs le 11 février 1812, capitaine de sapeurs le 1er juillet 1813, il fait la campagne de Russie. Il est fait prisonnier le 2 janvier 1814. Entré le 28 août 1814, il est employé dans la direction du génie de Valenciennes le 1er septembre 1814. Il passe successivement dans les directions de Grenoble, de Soissons et les places de Sedan et de Lyon. A la suite d'une maladie de foie, il obtient un congé le 29 juillet 1828. Employé à Toulon, il est de nouveau en congé le 8 décembre 1828. Sans doute, pour cause de maladie, il est admis au traitement de réforme le 15 février 1829. On le raye des contrôles et il est mis à la retraite le 31 mars 1829. Il se retire à Lyon, où il partage ses appointements avec ses parents. Il devient conseiller de préfecture en 1834 (151). Après la Révolution de 1848 (152), il abandonne ses fonctions. Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 59 : Ménestrier Emile 20/12/1794.

Nous n'avons aucune indication. Il n'est pas recensé, lors de la conscription. On peut

donc penser qu'il a quitté Lyon avant 1814. Son père et mère, étant décédés, personne à Lyon ne l'a fait recenser. Pour cette raison, nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

Numéro 60 : Meillan Jacques 1/7/1793.

Il fait ses études à l'école de Dessin (153). Reconnu bon pour le service, son père lui paye un remplaçant, en la personne de Léonard Fanchon, ex-militaire, natif de Lyon (154). Il exerce la profession de peintre (155). Il meurt à Lyon le 1er septembre 1826 (156).

Numéro 61 : Cattel Gabriel 28/5/1792.

Il est enrôlé volontaire le 23 novembre 1810, comme fusilier chasseur (157). Fourrier, il passe au 6ème régiment de voltigeurs de la garde le 16 septembre 1811 (158). Il arrive au corps le 5 octobre 1811. Il fait la campagne de Russie. Il est porté disparu le 30 décembre 1812, et rayé des contrôles le même jour.

Numéro 62 : Verdillet Antoine 12/1/1792.

Nous n'avons aucune indication.

Numéro 63 : Montucla Pierre 25/1/1792.

Après son départ du Lycée de Lyon, il travaille chez son père. Il obtient son baccalauréat devant la Faculté de Lettres de Lyon le 24 août 1811 (159). Il succède à son père comme notaire à Condrieu, sans doute à la mort de celui-ci le 5 mars 1822. Il se marie avec Reine-Benoîte Verne le 2 mai 1831, fille de Mathieu Verne, orfèvre (160). Il exerce aussi des fonctions de conseiller municipal et de suppléant du juge de paix. Il est membre administratif de l'hospice communal (161). Il se

retire et vit des rentes de ses propriétés. Il meurt le 9 janvier 1870 à Condrieu (162).

Numéro 64 : Guiraudet Pierre Paul 7/2/1792.

Lors de la conscription de 1812, il est fabricant et s'occupe de son père âgé de 71 ans (163). Pour cette raison il réclame le dépôt d'autant plus qu'il a un frère aîné au service. Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 65 : Bérenger Auguste 28/7/1793.

il décède à l'infirmerie du lycée, le 27 septembre 1809 (164).

Numéro 66 : Volozan Claude Ennemond 3/7/1791.

Il exerce la profession de négociant en soieries (165). Célibataire, il meurt à Lyon le 23 avril 1856 (166).

Numéro 68 : Pinet Nicolas 10/3/1793.

Lors de la conscription, il est commis corroyeur chez sa mère. Il réclame le dépôt comme fils aîné de veuve, Marie Raud, revendeuse de haillons, 5, quai des Hospices (167). En 1830, il est commis négociant (168). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 69 : Barbier Jean-Marie 6/2/1788.

Il réussit le concours à l'Ecole Polytechnique et intègre en octobre 1805 (169). Il choisit le génie militaire. Il est envoyé à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz le 22 octobre 1807, en qualité de sous-lieutenant (170). Il est affecté comme lieutenant de sapeurs le 31 juillet 1809. Envoyé en Espagne, il est blessé en qualité de

lieutenant au siège de Ciudad Rodrigo et meurt de ses blessures à Salamanque (171).

Numéro 70 : Josserand Philippe 28/12/1788.

Il rejoint son père qui s'est retiré à Bantanges en Saône-et-Loire (172). A la mort de celui-ci en 1826, devenu propriétaire, il vit de leur mise en valeur. Il se marie le 3 septembre 1828, avec Marie-Louise Palanchon, fille d'un propriétaire à Huilly (173). Après la mort de son épouse, il se retire dans ses propriétés et meurt le 14 mai 1844 à Bantanges (174).

Numéro 71 : Battur Bonaventure 12/11/1788 (175).

Il quitte le Lycée de Lyon pour terminer sa scolarité au Collège de Bourg. Il fait ses études de droit à la Faculté de Dijon (176) et devient avocat. Il passe son doctorat à Paris. Monarchiste, il collabore au journal le Drapeau blanc, de 1825 à 1827. Il participe à la Révolution de 1830 et en récompense, il est nommé provisoirement secrétaire de la préfecture de police. Mais très vite il passe dans l'opposition. En 1832, il plaide pour Brutus Patriarche, impliqué dans l'affaire de la rue des Prouvaires et, en 1834, pour Florian de Kergolay. Opposé à la Révolution de 1848, il lutte contre les socialistes. Favorable à une république conservatrice, il meurt à Paris le 19 avril 1850. Il a écrit toute une série d'ouvrages (177).

Numéro 72 : Marchand Jean-Marie 16/7/1787.

Lors de la conscription, son père lui paye un remplaçant (178). Mais malheureusement nous n'avons aucune indication sur sa profession et nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

Numéro 73 : Fremion Félix 23/7/1785 (179).

Il est admis à l'Ecole normale (180). Bachelier ès lettres le 4 décembre 1810 (181), il soutient à Paris le 23 juillet 1812, une thèse de doctorat ès lettres. Il enseigne à l'Université mais, il est obligé de prendre une retraite anticipée en 1835. Il meurt à Paris en octobre 1839. Il a écrit une série d'ouvrages (182).

Numéro 74 : D'Apvrieux Hyacinthe Philibert 10/1/1788.

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 3 avril 1807 (183). Il sort de l'Ecole pour passer dans la marine le 5 août 1807. Il meurt à Izernove le 13 mai 1809, avec le grade d'aspirant adjudant-major de la marine impériale (184).

Numéro 75 : Dombey Philippe 23/1/1789.

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique, et intègre le 19 novembre 1806 (185). Il choisit le service du génie militaire. Il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz le 29 août 1808, en qualité de sous-lieutenant (186). Il est envoyé en septembre 1806, comme lieutenant, au quartier général de l'armée de Hollande. Capitaine, il fait la campagne de Russie. Il est présumé mort, lors de la retraite (187).

Numéro 76 : Dechez Denis 24/1/1787 (188).

Il fait des études de droit à la Faculté de Paris et obtient sa licence le 8 août 1811 (189). Il commence une carrière d'avocat. Il est nommé juge auditeur à Lyon le 9 octobre 1813 (190). Le 8 janvier 1817, il est nommé juge à Trévoux et y reste jusqu'à sa retraite en 1853 (191). On lui reproche d'être un juge assez laxiste (192). Il est administrateur de

l'hôpital de Trévoux et membre du conseil municipal de Peyrieux. Il meurt à Trévoux, le 11 février 1868 (193).

Numéro 77 : Dupuy Hubert 25/7/1792.

Il entre à la Faculté de droit de Dijon le 11 novembre 1811 (194). Lors de la conscription, il tire un mauvais numéro. Son père lui paye un remplaçant (195). Il obtient le titre de bachelier en droit le 1er juillet 1814 (196). Il devient licencié le 2 septembre 1814 (197). Il s'installe comme avocat à Trévoux et devient bâtonnier de l'ordre (198). Le 24 janvier 1816, il est nommé substitut à Trévoux. Il se marie le 30 décembre 1823 à Henriette-Amélie-Hectorine Rousset de Jailly, fille du sous-préfet de Trévoux. Le 28 décembre 1825, il devient substitut du procureur du roi à Lyon (199). Il démissionne de ses fonctions à la suite de l'abdication de Charles X. Légitimiste, il se considère lié par son serment. Il attend la mort du roi pour demander sa réintégration. Il est installé juge suppléant à Trévoux le 20 décembre 1838. Sa carrière est modeste. Certes il parle et écrit l'italien, mais " les souvenirs qui étaient restés de son insuffisance se sont opposés à ce qu'il obtint plus tard de l'avancement. " Avec ses 10.000 francs de revenus annuels, cet homme " doux, naïf et bienveillant ", garde son indépendance. En 1852, il demande une nomination pour Lyon. Elle lui est refusée. Il démissionne de ses fonctions et meurt à Trévoux le 4 novembre 1852 (200). Il avait eu trois enfants. Sa veuve décède à Trévoux le 8 avril 1869 (201).

Numéro 78 : Riboud Philippe Magdelaine 2/2/1792 (202).

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire et intègre le 4 octobre 1809 (203). Le 18 mai 1811, il est nommé sous-lieutenant au 10ème régiment d'infanterie de ligne. Promu lieutenant au 105ème



régiment d'infanterie de ligne le 1er avril 1813, il participe à la campagne de Russie. Capitaine major le 22 août de la même année, il prend part aux campagnes d'Allemagne et de France. Il est blessé grièvement à la bataille de Waterloo. Il est mis à la retraite, se retire à Bourg et s'occupe d'agriculture. En 1821, il se marie avec Isaure Alesmonières, originaire de Montluel. En 1830, il est élu chef de bataillon de la garde nationale de l'arrondissement de l'Ain. A la suite du décès de son épouse, il se remarie avec Virginie Puvis, fille de l'agronome. En 1848, il est colonel de la même garde. En 1850, il est fait chevalier de la légion d'honneur sans doute pour le récompenser de ses convictions bonapartistes. Il meurt à Bourg le 9 avril 1859 (204).

Numéro 79 : Peloux Melchior 11/12/1791 (205).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 1er novembre 1810 (206). En février 1812, il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz en qualité de sous-lieutenant (207). Il est promu lieutenant le 29 mars 1813, et capitaine le 9 décembre de la même année. Il fait les campagnes d'Allemagne et de France. Il participe à la défense de Vincennes en 1815 sous les ordres du général Daumesnil. Il est mis en non activité le 20 avril 1816. Il reprend de l'activité le 15 juillet 1818, au régiment d'artillerie de Strasbourg. Il se marie le 12 août 1822 avec Charlotte Antoinette Louise Rodet, fille de Claude Louis Rodet, avocat et membre de la chambre des députés (208). Il est nommé capitaine en 1er le 22 janvier 1824. En 1831, il est chargé de l'inspection de la raffinerie de salpêtre de Lyon et défend ce dépôt contre l'insurrection populaire. Il est promu chef d'escadron le 2 décembre 1831, au 10ème régiment d'artillerie en garnison à Valence. Il est nommé lieutenant-colonel le 26 avril 1844. Colonel le 14 février 1848, il est nommé directeur à l'état-major de

Strasbourg le 2 mars. Il est fait commandeur de la légion d'honneur le 2 janvier 1852. Il est admis à la retraite le 3 février 1852. Il se retire à Bourg mais se rend assez souvent à Valence où vivent ses enfants. Il se noie dans le Rhône, à la suite d'une chute le 13 janvier 1864 (209). Son fils Adrien se distingue lors de la guerre de 1870 (210).

Numéro 80 : Maréchal Augustin 27/1/1792.

Il est présenté par le Lycée de Lyon à l'Ecole Spéciale militaire le 22 septembre 1808, mais il est refusé (211). Il fait donc une carrière militaire dont nous ignorons le déroulement. Sans doute licencié en 1815, il exerce la profession de cuisinier (212). Il se marie à Lyon le 19 mai 1819 avec Elisabeth Faure, fille de Pierre Faure, traiteur. Il meurt à Lyon le 28 août 1835 alors qu'il est hôtelier (213). Il avait été fait chevalier de la légion d'honneur.

Numéro 81 : Delorme Pierre Marie 18/6/1793.

Surnuméraire dans les douanes de Marseille (214), il obtient le dépôt en tant qu'enfant unique de veuve. Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 82 : Bottex Auguste 28/5/1792.

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 31 octobre 1812. Il meurt à l'infirmerie de l'école le 6 février 1812 (215).

Numéro 83 : Chanel Joseph 29/10/1793.

Lors de la conscription, il est ajourné pour amaigrissement du bras gauche en 1813 (216). L'année suivante, il obtient d'être placé à la fin du dépôt comme frère de 2 militaires, l'un mort et l'autre en service. Il suit sans doute des

cours à l'Ecole vétérinaire de Lyon puisqu'il exerce la profession de médecin-vétérinaire. Il meurt à Bourg le 1er octobre 1859 (217). Il avait été marié deux fois.

Numéro 84 : Baillar François-Xavier 20/10/1790.

Nous n'avons pas d'indications (218).

Numéro 85 : Laurent Jacques Benoît 18/3/1791.

Il est réformé pour taille inférieure à 1m 48 (219). On lui demande 150 francs pour les frais de réforme (220). Il obtient la charge d'avoué de son père à Roanne, et décède dans cette ville le 29 avril 1856 (221).

Numéro 86 : Faure Pierre 3/5/1787.

Nous n'avons aucune indication.

Numéro 87 : Durelle Claude-Marie 12/8/1786.

Ayant tiré un mauvais numéro, il se fait remplacer le 22 février 1810 par Nicolas Blettery, originaire de Saint-Just-en-Chevalet (222). En 1811, il s'inscrit à la Faculté de droit de Grenoble (223), mais abandonne ses études. Notaire royal à Saint-Just-en-Chevalet, il est juge suppléant du juge de paix du canton. Célibataire, il meurt le 26 octobre 1829 (224).

Numéro 88 : Raclet Jean-Marie 12/3/1787. (225).

Il intègre l'Ecole Spéciale militaire le 26 mai 1806 (226). Nommé sous-lieutenant au 27ème régiment de ligne le 9 novembre 1806, il participe à la campagne

d'Allemagne en 1807. Lieutenant en 1808, il combat contre les Autrichiens en 1809. Il fait les campagnes d'Espagne et du Portugal. Il est blessé lors du siège de Ciudad Rodrigo en 1810. Le 6 mai 1811, il est blessé à la bataille de Fuentes d'Onoro. Hospitalisé, il meurt le 8 juin 1811, alors qu'il était capitaine. En 1813, son père réclame un extrait mortuaire.

Numéro 89 : Girard Antoine 3/1/1789.

A la suite de la similitude des prénoms, nous considérons qu'il est impossible de donner des indications sur sa carrière. Il y a un certain Antoine Girard, enrôlé au 1er régiment d'infanterie. Blessé au ventre, il est réformé (227).

Numéro 90 : Dechizelle Antoine 18/11/1790.

Il fait des études, sans doute de droit (228). Il demande la réforme pour tumeur scrophuleuse et obtient sans doute satisfaction (229). Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 91 : Houdaille Henry-François Maurice 1792 ou 1793.

Déclaré comme capable de servir, son père lui paye un remplaçant en 1813, en la personne de Facques Devilaine, originaire de Belmont (230). C'est la seule indication que nous avons sur cet élève (231).

Numéro 92 : Rochard Jean-Marie 10/7/1793.

Il est officier de santé à l'armée (232). Par la suite, domicilié à Paris, il est commis-voyageur (233). Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 93 : Nourisson Jacques 1/4/1792.

Il exerce la profession de marchand (234). Il se marie avec Françoise Marie Denis qui décède à Roanne le 28 septembre 1819 (235). Il se remarie le 7 janvier 1822 avec Anne Chavallard (236). Il meurt le 19 septembre 1867 (237).

Numéro 94 : Dechastelus Hilaire 28/7/1792 (238).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 31 octobre 1809 (239). Il choisit le corps des ingénieurs géographes en 1810. Il décède au Sénégal en 1818, alors qu'il a le grade de capitaine (240).

Numéro 95 : Barge Claude 30/10/1792.

Nommé maire de Dancé, Il demande un diplôme de licencié en droit le 15 septembre 1814 (241). Il obtient satisfaction. Avoué, il se marie à Roanne avec Jeanne Arduin (242). Il meurt à Roanne le 1er septembre 1861 (243).

Numéro 96 : Delaqrrie César 5/7/1792.

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 31 octobre 1809 (244). Il est admis en octobre 1811 à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, en qualité de sous-lieutenant (245). Il choisit en juillet 1812 le service de l'artillerie. Il fait la campagne de Russie avec le grade de capitaine. Il est fait prisonnier, ne rentre pas et rayé des contrôles.

Numéro 97 : Ravier Jean 3/3/1792.

Lors de la conscription, on indique

qu'il est affecté au 8ème régiment de chasseurs à cheval (246). Nous ne l'avons pas trouvé sur les registres de ce régiment (247). Nous ne savons pas ce qu'il est devenu.

Numéro 98 : Chanal Jean-Marquerite Sébastien 23/6/1793.

Son père le retire pour lui " donner un état " (248). Mais nous n'avons indication.

Numéro 99 : Montmartin Antoine Jean-Pierre 14/4/1790.

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 7 novembre 1807 (249). Il choisit le génie militaire le 1er octobre 1809. Il est mis en réforme le 1er avril 1818 comme capitaine (250). Il est chevalier de la légion d'honneur.

Il se marie à Lyon le 4 septembre 1820, avec Jeanne Laurence Vachon, fille de Joseph Vachon négociant (251). En sollicitant le titre d'officier de la légion d'honneur, il donne les grands traits de sa biographie (252). Après 1828, il anime diverses commissions d'enquêtes ou d'utilité publique. En 1831, il est nommé administrateur de l'Ecole de la Martinière et a la responsabilité " de tous les plans, projets, rapports, séminaires, et instructions présentés par cet établissement depuis sa création ainsi que de la méthode de dessin. " Il organise et dirige les ateliers de l'institution de prévoyance, fondée à Lyon, vers la fin de 1836. Ainsi on a pu donner du travail lors de la crise industrielle. S'occupant de charité, il récupère ainsi 350.000 journées d'assistance pour les défavorisés. Ainsi, reprend-t-il, il a toujours œuvré pour occuper les miséreux et lutter contre la mendicité. Fait officier de la légion d'honneur, il obtient ainsi satisfaction. Chevalier de Saint-Louis, chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de Russie, il meurt à Lyon le 6 mars 1869 (253).

Numéro 100 : Tabarier César 20/12/1791 (254).

Le Lycée de Lyon le présente à l'Ecole Spéciale militaire le 9 septembre 1808 (255). Il est donc admis sans examen. Nommé sous-lieutenant au 17ème régiment d'infanterie légère le 14 août 1810, il fait les campagnes d'Espagne et du Portugal. Lieutenant le 4 septembre 1812, capitaine provisoire au 3ème régiment de ligne, il fait la campagne de Russie. Fait prisonnier de guerre à Dantzic le 2 janvier 1814, il est libéré le 12 octobre 1814 et mis en demi solde. Il reprend du service en 1815, lors des Cent-Jours, mais remis en non activité. Le 22 janvier 1817, il est nommé capitaine de la légion départementale de la Somme. Il passe au 40ème régiment d'infanterie de ligne le 18 décembre 1820. Il se marie à Genzat le 18 octobre 1821, avec Jeanne Louise Tabaries. Il fait la campagne d'Espagne de 1823 à 1824. Le 18 novembre 1823, il est autorisé par le duc d'Angoulême à porter la décoration de chevalier de l'ordre royal de Saint-Ferdinand d'Espagne de 2ème classe. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 21 mars 1831. Il est mis en réforme par décision du 21 novembre 1831, rayé des contrôles le 13 décembre. Il reste ainsi en réforme avec traitement du 13 décembre 1831 au 18 avril 1839. Il semble que cette décision ait été prise à la suite des déboires de son père avec l'administration de Louis Philippe. Il obtient une pension de 1608 francs par an le 26 mars 1839. Il se retire à Clermont- Ferrand. Nous pensons qu'il meurt dans cette ville.

Notre étude porte sur 51 élèves départementaux. Nous écartons 10 élèves dont nous ne connaissons pas ou mal la destinée, soit un taux de 80,39%. Sur les 41 restants, il y en a 1 qui décède au lycée.

Nous travaillerons donc sur le chiffre de 40. La répartition est la suivante :

- Carrière militaire : 17 soit 42,5%.
- Carrière juridique : 10 soit 25%.
- Professions commerciale  
et industrielle : 7 soit 17,5%.
- Divers : 6 soit 15%.

La proportion des militaires reste importante. On s'en doutait. Certains élèves départementaux ont reçu une nomination nationale en acceptant cette orientation. Sur les 17, 10 ont été admis à l'Ecole Polytechnique, 3 à l'Ecole Spéciale militaire et 5 se sont enrôlés.

La promotion des élèves de l'Ecole Polytechnique est assez décevante. A la suite du décès de Bottex, nous retenons le chiffre de 9 :

- Colonel : Peloux
- Commandant : Mermier
- Capitaine : Paret
- Capitaine tué : Dombey
- Capitaine tué : Delagrie
- Capitaine tué : Perreyve
- Capitaine décédé  
au service Dechastelus
- Capitaine démissionnaire : Montmartin.
- Sous-lieutenant tué : Barbier

Bien entendu, la disparition prématurée de 5 d'entre eux fausse un peu les perspectives. Peloux fait la meilleure carrière grâce, à notre avis, à son beau-père, député, mais il n'est pas promu général. Mermier et Paret, sans appuis et de famille relativement modeste, ont eu peu de promotions. Montmartin a démissionné, soit parce qu'il est opposé à la Restauration, soit parce qu'il accepte mal une carrière pas assez rapide.



Sur les 3 élèves de l'Ecole Spéciale militaire, 2 sont tués. Le troisième, seulement capitaine, après sa démission, joue un certain rôle politique à Bourg, grâce à la notoriété de son père.

2 enrôlés sur 4 sont tués avant 1815. 1 termine capitaine, l'autre se retire en 1815 et devient hôtelier.

Ainsi les élèves départementaux ont été moins favorisés que ceux du Prytanée dans leurs promotions. Cependant, soit après leur démission, soit après leur retraite, ils ont joué un certain rôle dans la vie politique locale.

Sur 11 élèves qui font des études de droit, 3 choisissent la magistrature. Malgré l'appui de leurs pères, ils ont des carrières médiocres et ont peu d'influence. Les 2 avoués sont discrets, tandis que l'avocat Battur acquiert quelque célébrité.

Pignatel, grâce à sa réussite scolaire, aurait dû intégrer l'Ecole Polytechnique. On peut supposer qu'il ait échoué au concours ou écarté pour des raisons de santé. Reyre connaît une certaine réussite, grâce d'ailleurs à son père. A notre avis, il s'enrichit. Notable dans une ville commerçante, il ambitionne un destin national, mais la Révolution de 1848 l'écarte définitivement. Les autres sont plus modestes.

Malgré une scolarité correcte, Pinet reste commis toute sa vie. Son origine modeste l'a défavorisé. Jossierand, notable terrien, vit de ses propriétés. Un seul élève devient professeur. On marque ainsi un certain désintérêt pour cette profession. Enfin, par son profession, Meillan, présente un cas assez particulier.

L'ensemble des élèves départementaux ont connu des fortunes diverses. Cependant, on s'attendait à plus de réussite pour les officiers et les magistrats. Fils de notables, ils auraient pu prétendre à mieux, grâce à leurs études.

## II Les pensionnaires payants.

### Numéro 101 : Faure Jean-François 1793.

N'ayant pas pu identifier cet élève, nous ne pouvons donner aucune indication.

### Numéro 102 : Pézerat Philibert 13/7/1789.

Il fait ses études de médecine à Paris (256) et obtient son diplôme de docteur le 11 janvier 1811 (257). Il s'installe à Charolles. Il se marie le 30 décembre 1812 (258), avec Henriette Louise Ducrost. Il exerce sa profession jusqu'en 1843 (259). A cette date, il doit se retirer.

### Numéro 103 : Vissaquet Valfrède 12/12/1790.

Il fait des études de droit à la Faculté de droit de Paris. Il obtient sa licence le 1er août 1814 (260). Il s'installe au Puy comme avocat (261). Son épouse Victorine Ladevèze meurt le 20 décembre 1822. Il se remarie avec Aline Chassaing. Notaire, il est nommé conseiller général en 1833. Adjoint au maire du Puy en 1848, il représente le Canton sud au conseil d'arrondissement. Il meurt au Puy en 1883.

### Numéro 104 : Monnier Eugène Jean François 20/12/1791 (262).

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale Militaire le 10 janvier 1809, mais refuse sa nomination (263). Déclaré capable de servir, sa famille lui paye un remplaçant (264). Il s'installe à Jasseron (265) et vit de ses rentes. En 1830, il est commandant de la garde nationale de Jasseron (266). Le 18 septembre 1831, il est nommé conseiller municipal mais refuse le poste d'adjoint au maire. Il meurt le 24 avril 1842 (267). Il fait don de 1500 francs à la commune pour l'achat d'une pompe à incendie avec ses agrès. Il

lègue aussi aux pauvres de la commune, la somme de 200 francs.

Numéro 105 : Rival Antoine Annet 9/8/1792.

Il suit les cours de droit à la Faculté de Dijon (268), mais abandonne ses études. En 1831, rentier, il est domicilié place du Petit Collège (269).

Numéro 106 : Arnaud Jean-Baptiste 10/12/1792.

Grâce à son père, il obtient une place d'employé à l'Hôtel-Dieu (270). Il se marie le 27 avril 1820 avec Claudine Fontbonne.

Numéro 107 : Guitton Antoine 23/7/1791.

Négociant, il se marie à Lyon le 5 juillet 1820, avec Elisabeth Brullé, fille de Charles Brullé, propriétaire (271). Il meurt le 9 janvier 1861 (272).

Numéro 108 : Novallet Benoît 10/2/1788.

Il s'inscrit le 27 février 1806 dans le 27<sup>ème</sup> régiment de chasseurs à cheval (273). Après sa carrière militaire, il s'installe à Lyon et vit de ses rentes (274).

Numéro 109 : Peloux Claude Marie 19/12/1789 (275).

Il commence ses études de médecine à Lyon (276) et les termine à Paris (277). Médecin le 3 août 1812 (278), il se marie à Bourg le 12 mai 1813 (279). Il s'installe à Ceyzériat, fait partie de la Société d'Emulation de l'Ain et publie des rapports (280). Il reçoit une médaille d'or pour la propagation de la vaccine et une autre pour avoir lutté contre l'épidémie de choléra en 1832. Il est médecin des maisons religieuses de la Providence de Saint-Lazare et de la Madeleine. Il décède à Bourg le 2 septembre 1854 (281).

Numéro 110 : Pascal Auguste 24/5/1792.

Il est commis marchand en 1812, lors de la conscription militaire (282). Il obtient la réforme pour myopie (283). Il rejoint son frère Jean-Joseph, installé à Paris, comme négociant de châles français, dont la fabrique est à Bohain. Il se serait noyé accidentellement dans la Seine, à Suresnes, durant l'été 1818, sous les yeux de son frère et de sa belle-soeur. Il meurt le 28 juin 1818 (284).

Numéro 111 : Mottet Frédéric 18/3/1791.

Lors de la conscription, il est recensé comme dessinateur (285). Il succède à son père, sans doute comme fabricant-marchand de soieries. Il se marie le 10 mars 1813, avec Gabrielle Giraud, fille d'Irénée Giraud, négociant (286). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 112 : Bremond Louis Charles 1790.

Nous n'avons pas d'indications.

Numéro 113 : Couturier Jean-Baptiste 8/4/1789.

Il termine sa scolarité au Lycée Impérial (287). Il fait ses études médicales à Paris (288). Il est réformé pour cause de surdité de l'oreille droite et carie des dents molaires (289). Il obtient son diplôme de médecin le 9 juillet 1812 (290). Il s'installe à Vienne. Il se marie le 28 septembre 1813, avec Adélaïde Doyon, fille d'Etienne Doyon, négociant (291). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 114 : Dronchant Aimé 23/10/1788 (292).

Il réussit l'examen d'entrée à L'Ecole Spéciale militaire et intègre le 15 avril 1807

(293). Il est nommé sous-lieutenant au 120ème régiment de ligne le 18 juillet 1808, et fait les campagnes d'Espagne et du Portugal. Passé lieutenant au 18ème régiment de ligne le 15 octobre 1811 (294), lors de la 5ème coalition il combat contre les Autrichiens. Capitaine le 15 avril 1813, chevalier de la légion d'honneur le 19 novembre 1823, il fait la campagne de France. Il est blessé à Brienne le 29 janvier 1814. Il participe à la campagne de France, et aux Cent-Jours. Il est placé en demi-solde le 1er septembre 1815, puis licencié. Il se retire à Saint-Rambert dans le département de l'Ain (295). Il est naturalisé Français le 9 octobre 1816 (296). Il est remis en activité à la Légion de la Sarthe le 13 novembre 1819. Il passe au 8ème régiment de ligne le 15 janvier 1821, et fait la campagne d'Espagne en 1823. Il obtient la décoration de chevalier de l'ordre royal de Saint-Louis le 20 août 1824. De 1828 à 1829, il combat en Morée, et de 1831 à 1832 en Belgique. Il est nommé chef de bataillon au 15ème régiment d'infanterie légère le 25 avril 1835. Un rapport du général Castellane nous apprend qu'il sait l'orthographe, que c'est un brave homme, trop doux dans le service. L'année suivante, le même général remarque que Dronchat a eu trois attaques de goutte qui l'ont empêché de faire son service correctement. Avec cette maladie, son peu de fermeté, c'est un mauvais chef de bataillon qu'on sera obligé de proposer pour la retraite. Il échappe aux sanctions du général, car il est envoyé en Afrique, du 1er août 1839 au 20 avril 1841. Sur sa demande, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite le 28 avril 1841. Avec une pension de 1975 francs il se retire à Grenoble. Il termine ses jours à Saint-Innocent, où il meurt le 16 février 1858 (297).

Numéro 115 : Duvergier Jacques 11/10/1788.

Il exerce la profession d'avocat (298). Il se marie le 26 mai 1813 (299), avec Anne

Berry-Labarre, fille de Jean Berry-Labarre, exécuté à Feurs en 1793. En 1828, il est électeur grâce à ses propriétés de Mably, Saint-Germain l'Espinasse, Roanne, Saint-André d'Apchon et Villerest (300). En 1830, il est nommé adjoint du maire de Roanne (301). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 116 : Chevandier François René 19/4/1789.

Nous avons une seule indication. Il vit de ses propriétés terriennes (302).

Numéro 117 : Barral Pierre Joseph 16/6/1788.

Il s'inscrit à la Faculté de droit de Grenoble en 1808 (303). Mais il ne termine pas ses études. Il est réformé pour goître volumineux (304). A cette date, il vit chez ses parents. C'est la seule information dont nous disposons.

Numéro 118 : Barral Alexandre Laurent 13/5/1789.

Reconnu bon pour le service, son père lui paye un remplaçant, en la personne d'Etienne Debroud (305). A cette date, il est étudiant. Lors de l'élection présidentielle de 1848, il est indiqué comme propriétaire à Tullins (306). Il meurt le 19 avril 1863, veuf d'Angèle Suzanne Rabatel (307).

Numéro 119 : Barral Jean-Jacques Aimé 27/7/1792.

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire et intègre en 1810 (308). Sous-lieutenant au 61ème régiment d'infanterie de ligne (309), il fait la campagne de Russie. Il est prisonnier de guerre le 28 novembre 1812 et rayé des contrôles.

Numéro 120 : Foulet Jean-Baptiste 15/10/1796.

Il s'installe comme fabricant d'étoffes, rue Vieille Monnaie. Il se marie le 2 septembre 1820 avec Anne-Marie Ronzier, fille de Jean Ronzier, passementier. Nous n'avons plus d'indications (310).

Numéro 121 : Gros François 5/1/1794.

Il s'inscrit à la Faculté des Lettres de Lyon où il suit les cours de philosophie (311). Bachelier ès lettres le 28 août 1811 (312), il suit les cours de la Faculté de Droit de Grenoble (313). Il obtient sa licence en 1817 (314). Nous n'avons plus d'autres indications.

Numéro 122 : Savoye 1788.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons pas donner d'indications.

Numéro 123 : Ceyssel 1787.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons pas donner d'indications.

Numéro 124 : Berthault Alexandre Claude Jean-Baptiste 6/5/1790 (315).

Il continue ses études aux Lycées de Pontivy et de Versailles. Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre en octobre 1809 (316). Il est nommé ingénieur élève des Ponts et Chaussées en 1811. Aspirant le 1er juin 1818, il est attaché au service du département des Pyrénées orientales. Ingénieur ordinaire le 4 février 1820, il est affecté dans le département du Rhône en 1821. En 1822, il est nommé à Chalon-sur-Saône où il est chargé du canal du Centre. Il se marie le 14 juin 1824 avec Louise-Antoinette Ducreux, fille de François Ducreux, propriétaire

et administrateur des hospices de Chalon (317). En 1833, il est chargé d'expériences relatives à l'entretien des routes et en 1837, il y ajoute les routes royales 6, 7, 8. Son service est supprimé en 1848 et il refuse de prendre un service de département. Il est donc admis à la retraite le 24 mars 1848. Il meurt à Chalon le 7 décembre 1873 (318). Il a laissé de nombreux ouvrages (319).

Numéro 125 : Berthault Louis Philibert Félix 15/3/1793.

Il continue ses études aux Lycées de Pontivy et de Versailles. Il réussit l'examen d'entrée à l'École Polytechnique, et intègre le 29 octobre 1811 (320). Il choisit l'artillerie de terre en 1813. Il est réformé en 1822 avec le grade de lieutenant (321). Il se retire à Chalon sur Saône. Il se marie le 6 décembre 1824 (322), avec Marie Marguerite Gras, fille de Pierre Marie Gras, décédé à la retraite de Moscou. Il vit de ses propriétés. Il meurt le 19 avril 1866 (323).

Numéro 126 : Muthuon Louis Jacques 29/8/1790.

Il est réformé en 1810 en lère liste du fait de sa taille d'1m 330. Il vit chez ses parents, sans état (324). Il se marie à Lyon le 15 octobre 1840 avec Thérèse Dubuisson. A cette date, il est propriétaire (325). Rentier, il meurt le 3 décembre 1849 (326).

Numéro 127 : Muthuon Louis Marie 14/7/1791. (327)

Il réussit le concours d'entrée à l'École Polytechnique et intègre le 1er novembre 1810 (328). Le 1er octobre 1812, il est admis à l'École d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz en qualité de sous-lieutenant (329). Lieutenant le 15 juin 1813, dans un bataillon de pontonniers, il se bat en Espagne et en France. Passé dans une compagnie d'ouvriers de la garde impériale, il se bat sur la Loire



en 1815. Licencié le 7 novembre 1815, il reprend du service le 1er avril 1816 dans un bataillon de pontonniers. Il est nommé capitaine le 20 janvier 1819, détaché à la manufactures d'armes de Saint-Etienne. Après diverses garnisons, il est nommé inspecteur de la raffinerie de salpêtre à Lyon le 19 décembre 1831. Il quitte Lyon le 24 décembre 1837, pour la direction du Havre. Le 1er avril 1841, il est chef d'escadron au 10ème régiment d'artillerie. Major le 2 juillet 1841 au 12ème régiment d'artillerie de Toulouse, il fait valoir ses droits à la retraite en août 1843. Il se retire à Lyon mais ne décède pas dans cette ville .

Numéro 129 : Gamon Sigismond 1792.

En 1806, il est nommé élève à l'Ecole Spéciale militaire (330). Mais à la suite de maladie, il refuse la nomination. Son père demande à Fourcroy de le faire admettre, car, dit-il, son fils est guéri. Mais le conseiller d'Etat refuse. Sigismond s'enrôle sans doute en 1808. Il fait les campagnes de 1813 et de 1814, en qualité de brigadier dans le 4ème régiment des gardes d'honneur. Il est blessé à la bataille de Leipzig, mais rejoint son corps à Mayence (331). Nommé sous-lieutenant au 12ème régiment de dragons, il est mis en demi-solde et se retire à Privat chez son père. Lors des Cent-Jours, il prend parti pour l'empereur, rallie plusieurs militaires, marche contre les troupes royalistes de l'Ardèche. En avril 1815, il est chargé de conduire à Paris, un détachement d'hommes d'élite, incorporés dans la garde impériale. Il est mis à la disposition du général commandant de l'Ardèche. Son père demande au ministre de la guerre, de l'affecter au 4ème régiment de hussards, en qualité de lieutenant et de lui accorder la légion d'honneur. Mais il n'obtient pas satisfaction. A cette date, nous n'avons plus d'indications.

Numéro 130 : Novallet Philibert 14/3/1790.

Lors du recensement militaire, il exerce la profession de dessinateur (332). Il est réformé. Lors du 1er mariage d'Adrien, il est indiqué comme rentier (333). Il est présent en 1820 au 2ème mariage d'Adrien (334). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 131 : Armand Charles 17/6/1796.

En 1816, il exerce la profession de négociant (335). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 132 : Novallet Adrien 20/7/1791.

Il se marie le 21 octobre 1824, avec Françoise Mouton fille d'Antoine Mouton, négociant (336). A cette date, il est lui-même négociant. Son épouse, étant décédée, il se remarie le 7 avril 1830, avec Madeleine Aubernon, fille de François Aubernon, négociant (337). Il meurt à Lyon le 16 avril 1864 (338).

Numéro 133 : Charlon Auguste 26/7/1795 (339).

Il réussit l'examen d'entrée à L'Ecole Spéciale militaire et intègre le 12 juin 1812 (340). Sous-lieutenant le 30 janvier 1813 au 155ème régiment d'infanterie de ligne, lieutenant le 8 juillet 1813 et adjudant-major le 8 novembre 1813, il fait les campagnes de Russie, d'Allemagne où il est blessé deux fois, et celle de France. Il passe au 50ème de ligne. Chevalier de la légion d'honneur le 17 mars 1815, capitaine adjudant-major le 8 mai 1815, il est blessé à la bataille du Mont Saint-Jean le 18 juin 1815. Licencié le 28 septembre 1815, il est nommé commissaire du roi au 2ème conseil de guerre permanent de la 7ème division militaire le 15 novembre 1815. Mais il est remplacé le 15 février 1816, pour n'avoir pas l'âge requis. Il est

réintégré dans la légion de l'Eure le 4 novembre 1817, il est mis en disponibilité le 1er janvier 1819. Employé à l'état-major de l'armée d'Espagne le 14 février 1823, il est autorisé à rentrer dans ses foyers pour cause de santé le 12 mai 1823. Employé à l'état-major de la 6ème division militaire, il est promu chef d'escadron le 4 janvier 1838. Durant quelques mois, il est aide de camp du général Pellepont. Officier de la légion d'honneur le 25 avril 1840, il est nommé lieutenant-colonel, le 25 novembre 1849. Le 30 novembre, il est mis en disponibilité. Retiré à Besançon, il demande le commandement d'une place qu'il obtient le 29 mai 1851, pour Saint-Malo. Mais il est admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 15 novembre 1853. Il se retire à Besançon, avec une pension de 2400 francs par an. Il meurt dans cette ville le 13 mars 1867 (341).

Numéro 136 : Malécharde Charles 24/10/1792 (342).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 1er novembre 1810 (343). Il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz en tant que sous-lieutenant (344). Lieutenant au 1er régiment d'artillerie à pied le 15 juin 1813, il fait la campagne de Saxe. Passé au 4ème régiment d'artillerie à pied le 1er septembre 1814, il fait la campagne de France. Il séjourne quelque temps à l'île d'Elbe et va ensuite à Grenoble. Sa conduite aux Cent-Jours est suspectée. Il se défend d'avoir pris partie pour l'empereur, mais il est mis en non activité le 3 décembre 1815. Il reprend du service au 3ème régiment d'artillerie de Valence le 15 avril 1816. Il est promu capitaine le 20 janvier 1819. Il participe à la guerre d'Espagne en 1823. Il est envoyé en mission à Lyon le 9 septembre 1826. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 22 juin 1829. Le 5 mai 1831, il est nommé inspecteur des salpêtres à la raffinerie de Lyon. Chef d'escadron

le 2 décembre 1831, officier de la légion d'honneur le 16 mai 1834, il passe au 13ème régiment d'artillerie le 18 janvier 1836. Envoyé en Algérie le 29 février 1836, au 6ème régiment d'artillerie, il est atteint du choléra. Hospitalisé à Mjez-Amman, il décède le 3 novembre 1836.

Numéro 137 : Barmond Auguste 30/5/1788.

Il s'enrôle volontairement le 27 février 1806, avec le consentement de son curateur au 25ème régiment de chasseurs (345). Arrivé au corps le 11 mars 1806 (346), il est successivement brigadier et maréchal des logis le 6 septembre 1810. Il est cassé de son grade le 1er août 1812. Brigadier de nouveau le 31 décembre 1812, il est cassé de son grade le 9 juin 1813. Brigadier encore le 13 juillet 1813, il passe au 28ème régiment de chasseurs à cheval le 10 août 1813 (347). Maréchal des logis le 16 septembre 1813, maréchal des logis chef le 31 mars 1814, il est congédié le 1er avril 1814. Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 138 : Charpentier 1788.

N'ayant pas pu identifier cet élève, nous n'avons pas d'indications.

Numéro 139 : Cornille François Louis 16/12/1790 (348).

Enrôlé au 53ème régiment de ligne le 10 mai 1809 (349), il fait la campagne d'Autriche. Nommé sous-lieutenant le 22 août 1812, il fait la campagne de Russie où il a les pieds gelés. Lieutenant le 12 avril 1813, adjudant-major le 16 juillet 1813, il participe à la campagne de Saxe. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 3 décembre 1813. Il est blessé le 8 février 1814, en Italie. Capitaine adjudant-major le 16 janvier 1815, capitaine le 5 avril 1815, il est

mis en non activité par suite de licenciement le 20 septembre 1815. Il se marie le 3 octobre 1815, à Tournus avec Marie-Thérèse Michel (350). Victime de son attachement au lieutenant-général Mouton Duvernet, il est obligé de se cacher. Retiré à Tournus, il prend des contacts avec La Fayette et lors de la Révolution de juillet 1830, il prend la direction de la garde nationale de Tournus. A Paris, il demande à La Fayette de le faire réintégrer dans l'armée, ce qui lui permet d'être nommé à Lyon, officier d'ordonnance du général Bachelu le 13 août 1830. Devenu officier d'ordonnance du lieutenant-général Roguet, il est nommé chef de bataillon le 2 décembre 1831. Il est affecté au 4ème régiment d'infanterie de ligne le 24 décembre 1831. Il est envoyé en Afrique. Rentré en France en mars 1833, il est affecté au mois de mai au 55ème régiment de ligne. Il est fait officier de la légion d'honneur. Lieutenant-colonel le 13 février 1839, il repart en Afrique. Il revient en France pour être promu colonel le 16 avril 1843, au 43ème régiment d'infanterie de ligne. Reparti en Afrique, il est blessé en Kabylie. Ses chefs considèrent que c'est un excellent officier mais qu'il a une vie privée peu exemplaire. Or, en 1847, il se compromet dans plusieurs affaires. Le caporal Castex, ayant détourné des fonds de l'ordinaire, révèle au conseil de guerre, que le Colonel Cornille lui en a donné l'ordre. Celui-ci frappe le caporal devant Ricardi, habitant de Constantine. De plus, le colonel s'oppose à l'avancement du sergent-major Caubet car, celui-ci n'a pas voulu que son colonel séduise sa femme. Il se compromet avec la femme du chef de musique et fait mettre en prison pendant 15 jours deux soldats qui n'avaient pas voulu faire une fausse déclaration à ce sujet. Les affaires sont évoquées devant le général Bedeau. Celui-ci pense que le colonel Cornille est coupable et demande sa mise à la retraite. Elle est accordée et le colonel se retire à Tournus avec 2970 francs de pension par an. Il meurt dans cette ville le 11 juillet 1858 (351).

Numéro 146 : Rolland Jean Daniel Alexis 17/7/1789.

En 1809, lors de la conscription, il est fabricant de draperie à Die (352). Il est réformé. Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 147 : Rebourcel Etienne François 26/3/1790.

En 1813, lors de la conscription, il est commis négociant chez son père (353). Il est réformé le 15 novembre 1813. Nous n'avons pas d'autres renseignements.

Numéro 151 : Vestu Eugène Laurent 17/7/1788 (354).

Il fait des études de médecine à Paris mais ne les termine pas (355). Il se marie à Tournus le 28 avril 1812, avec Marie Charlotte Narboud, fille de Denis Narboud, propriétaire à Tournus (356). Chirurgien, il meurt à Versailles en 1813.

Numéro 152 : Cayre Paul Marie 21/7/1789.

Lors de la conscription, commis marchand (357), il est retiré de la liste d'activité pour anévrisme (358). Mais une nouvelle visite le reconnaît propre au service. Il est porté sur la liste d'activité le 1er août 1808. Mobilisé au 66ème régiment de ligne, il est blessé, entre à l'hôpital de Toro en Espagne le 17 février 1812. Il décède de ses blessures le 16 mars 1812 (359).

Numéro 153 : Cayre Jacques Pierre 28/5/1787.

Il termine ses études au Lycée Impérial (360). En 1809, lors de la conscription, il est commis négociant à Lyon chez son père (361). Il se marie le 25 juin 1825, avec Geneviève Malinas, fille de Simon Malinas,

domicilié quai de Retz (362). A cette date, il est négociant. Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 155 : Mondon François-Salomon 21/6/1790.

Il obtient son diplôme de licencié en droit le 30 août 1811 (363). Déclaré capable de servir, son père le fait remplacer par Philibert Duluth, originaire du canton de Feurs (364). Il s'installe comme avocat en 1814. Il se marie le 16 octobre 1839. Il est nommé membre du Conseil général de la Loire en 1842. Son père Louis Lambert Mondon démissionne de ses fonctions de juge en août 1848 (365). Il le remplace le 14 août 1848, grâce au soutien du procureur-général Alcock, originaire de Roanne, et ancien élève du Lycée de Lyon. Le doyen des présidents de chambre n'est pas de cet avis. Il considère que François Salomon manque de connaissances juridiques. Il est nommé adjoint au maire de Montbrison. Il meurt dans cette ville le 12 juin 1869 (366).

Numéro 156 : Mondon Jean-Joseph Benoît 14/12/1789.

Notaire à Feurs, maire d'Epercieux, il se marie le 30 juillet 1817 avec Agathe Ponchon (367). Il meurt à Feurs le 7 février 1821 (368).

Numéro 157 : Tabarier Louis François 16/7/1788.

Il se retire chez son père où il meurt le 26 avril 1809 (369).

Numéro 158 : Ravier Jean-Marie 5/5/1788.

Il continue ses études à Roanne dans le Collège des Pères de la Foi. Placé au Séminaire de l'Argentière, il fait une mauvaise scolarité. De plus, sa mère a des difficultés financières et ne paye pas la pension (370). Lors de la

conscription, il est employé aux vivres de terre (371). Il obtient la réforme pour insuffisance de taille (372). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 159 : Bernard Jacques Mathieu 4/4/1789.

Il s'inscrit à la Faculté de droit de Dijon (373) mais ne termine pas ses études. Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 160 : Montmartin Alexandre 16/5/1792 (374).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 24 octobre 1810 (375). Il est admis à l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz le 12 septembre 1812, en qualité de sous-lieutenant (376). Lieutenant de 1ère classe à la 6ème compagnie du 4ème régiment d'artillerie à pied le 15 juin 1813, il fait la campagne d'Allemagne. Il est licencié le 10 novembre 1815. Il est remis en activité au 3ème régiment d'artillerie à pied le 15 avril 1816. Il est nommé capitaine en second au 4ème régiment d'artillerie à pied le 21 juillet 1819. Il est détaché à la manufacture d'armes de Tulle le 20 janvier 1820. Il démissionne le 8 mars 1823 (377). Il se marie à Lyon le 14 mars 1825, avec Françoise Clémentine Mouterde (378). En 1845, conseiller de préfecture (379), il écrit une petite brochure (380). A partir de cette date, nous n'avons plus d'indications.

Numéro 161 : Jossinet Jean-Baptiste 23/12/1787.

Il s' enrôle le 19 frimaire an XIV (10 décembre 1805), en qualité de novice dans la marine (381). Il est envoyé à Toulon. Nous n'avons plus d'indications mais nous pensons qu'il est décédé avant son père (382).



Numéro 164 : Morand Aimé Jean-Jacques (383).

Il fait des études de droit à la Faculté de Grenoble (384). Il obtient le titre de bachelier le 1er juillet 1808 (385) et de licencié le 17 février 1809 (386). D'abord avocat, il est nommé substitut du procureur du roi à Lyon. Il se marie à Lyon le 25 mars 1816, avec Marie Ponthus, fille de Jean-Nicolas Ponthus, chevalier, ancien conseiller de la Sénéchaussée (387). Il est nommé juge au tribunal de 1ère instance de Lyon le 15 janvier 1823 (388). Par la suite, il est procureur général à Douai et à Grenoble. Il meurt à Machy, le 5 août 1843.

Numéro 165 : Beccat Claude Joseph 4/4/1793.

Lors de la conscription, il est propriétaire vigneron (389). Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 166 : Bonnevaux Claude François Victor 25/6/1787.

Il fait des études de droit à la Faculté de Grenoble. Il obtient sa licence le 9 février 1809 (390). Il demande la réforme pour épiphora (391). Nous pensons qu'il obtient satisfaction. Avocat, il se marie le 30 mai 1809 avec Georgette Demontant, fille de Mathieu Demontant, propriétaire (392). Il est membre du Conseil général des Hospices de 1830 à 1841 (393). Il meurt à Lyon le 8 octobre 1860 (394).

Numéro 167 : Leroy Amable Philibert 21/7/1788.

Il travaille chez son père, comme commis libraire (395). Déclaré bon pour le service (396), il est sans doute enrôlé. Par la suite, il s'installe à Paris

(397). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 168 : Laubreaux François Louis 1/8/1790.

Il suit les cours de la Faculté de Lettres de Lyon (398). Il se marie le 12 décembre 1821 (399) avec Adèle Charasson, fille de Jean-Marie Charasson, négociant. Il exerce la profession de notaire de (400). Il meurt le 15 mars 1857 (401). Il possédait une belle bibliothèque (402).

Numéro 169 : Franchet Philippe Ovide 11/11/1790 (403).

Bachelier ès lettres le 21 août 1811 (404), il s'inscrit à la Faculté de Droit de Grenoble (405). Il obtient le titre de bachelier en droit le 12 mai 1815, et de licencié le 18 avril 1817 (406). Avocat, il succède à son père dans sa charge de greffier le 8 décembre 1818 (407). Il meurt en 1851.

Numéro 170 : Chapuyset Antoine Bonaventure 15/12/1787.

Il commence des études de droit à la Faculté de Dijon (408). Il exerce la profession d'avocat à Tournus. Il se marie dans cette ville le 1er septembre 1819, avec Etienne Virgine Hervé, fille de Jean Hervé, propriétaire à Tournus (409). Il est nommé aussi juge de paix et exerce ses fonctions de 1830 à 1836 (410). Il meurt le 16 juillet 1836 (411).

Numéro 171 : Detour Aimé 30/1/1791.

Il est nommé caporal fourrier, le 7 juin 1808 (412). Il fait donc une carrière militaire mais nous en ignorons le déroulement.

Numéro 172 : Chanal Jean-Marie François Victor 23/6/1793.

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire et intègre en 1810 (413). Il est envoyé comme sous-lieutenant au 11<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère le 1<sup>er</sup> octobre 1812. Il fait la campagne de Russie. Il est fait prisonnier le 16 décembre 1812, rayé des contrôles le 17 décembre 1812 (414).

Numéro 173 : Beauchatton Germain 26/11/1787.

Lors de la conscription, il est commis marchand chez son père (415). Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 174 : Rocoffort Augustin 10/4/1792.

Il épouse à Poissy le 20 août 1828, Louis Henriette Rose de Belloy, fille de François Rose de Belloy, ancien officier de la marine royale (416). Architecte, il meurt en 1873.

Numéro 176 : Burvaud Augustin 12/5/1789.

Lors du recensement militaire, il est commis négociant chez son père en 1809 (417). Il demande la réforme pour "humeur de tache" (418). Il est réformé pour faible constitution. Nous n'avons pas d'autre indication.

Numéro 177 : Durand Anne Zacharie 14/10/1792.

Bachelier ès lettres, le 28 août 1811 (419), il s'inscrit à la Faculté de Droit de Grenoble, en 1811 (420). Il obtient le titre de bachelier le 2 août 1814 (421) et celui de licencié le 3 décembre 1814 (422). Il se marie le 5 avril 1820, avec Jeanne Rusand, fille de Mathieu Rusand, architecte (423). A cette date, il n'exerce aucune profession. Il meurt à Lyon le 8 novembre 1828 (424).

Numéro 178 : Peillon Claude Marie 12/12/1789.

Lors de conscription, il est commis négociant (425). Il obtient la réforme (426). Rentier, il se marie le 27 janvier 1827 avec Jeanne François Durand (427). Propriétaire, il meurt à Lyon le 24 juin 1830 (428).

Numéro 179 : Rivière Claude Marie Philibert 7/4/1791.

Nous n'avons pas d'indications.

Numéro 180 : Capelin Honoré François 1/4/ 1789.

Il fait des études de médecine à Paris (429) et obtient son diplôme de médecin le 7 août 1815 (430). Il s'installe à Charolles (431). Il est présent en 1834. Nous n'avons plus d'indications après cette date.

Numéro 181 : Pouilly Albert 4/10/1787 (432).

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire (433) et intègre le 8 novembre (1806). Il est nommé sous-lieutenant au 8ème cuirassier (434). Il fait les campagnes de 1808, 1809 et 1810 en Espagne. Il se distingue en montant le premier à l'assaut de la ville de Gérone, le 21 juin 1808. Il est blessé le 8 novembre 1808, près de Barcelone. En raison de sa bravoure, il est fait chevalier de la légion d'honneur le 13 janvier 1809. Il passe au 21ème régiment d'infanterie le 17 octobre 1811. Mais nous n'avons plus d'indications, car il n'est pas indiqué sur le registre du régiment (435).

Numéro 182 : Sumian Jean-François 25/12/1790.

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire et intègre en 1806 (436). Il

est nommé sous-lieutenant au 31<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère le 23 juin 1808 (437). A la suite d'un duel, il est blessé grièvement et meurt à l'hôpital de Rodrigo en Espagne le 13 septembre 1810.

Numéro 183 : Lafontaine Jean-Pierre 1/11/1788.

Il fait des études de droit à la Faculté de Paris et obtient le grade de licencié le 20 janvier 1810 (438). Il s'installe à Carouge comme avocat (439). Officier de la garde nationale (440), " il participe au camp de Plan-Les-Ouates, occupe les lieux et, en personnage important, joue son rôle avec talent. On le voit s'illustrer lors du coup de main des troupes françaises sur Bonneville, le 16 mars 1814, où se trouvaient des unités de l'armée autrichienne de Bubna. " Il est élu député au Grand Conseil de Genève et aussi président du tribunal civil. Il meurt le 8 août 1854 (441). Il avait été marié à Marie Adélaïde Dufresne.

Numéro 184 : Chantelauze Barthélemy 15/12/1788.

Il se marie avec Adèle Bossy (442). A cette date, il est avocat à Montbrison. Il est nommé avoué près le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance, en remplacement de son père démissionnaire (443). Par la suite, il est suppléant du juge de paix. Il meurt le 12 août 1848 (444).

Numéro 185 : Pichand Guillaume 5/5/1788. (445).

Il réussit l'examen d'entrée à L'Ecole Spéciale militaire et intègre le 13 mai 1807 (446). Il est nommé le 13 juillet 1808, sous-lieutenant au 7<sup>ème</sup> régiment d'infanterie légère (447). Nous n'avons plus d'indications.

Numéro 186 : Buisson Joseph 13/11/1793 (448).

Il réussit l'examen

d'entrée à l'Ecole Spéciale militaire et intègre le 4 juin 1811 (449). Il est envoyé comme sous-lieutenant au 136ème régiment de ligne le 10 février 1813. Il fait la campagne de Saxe. Passé au 51ème régiment de ligne le 16 août 1814, il fait la campagne de France. Aux Cent-Jours, il combat en Belgique. Il est mis en non activité le 16 septembre 1815. Réformé le 1er juillet 1818, il s'installe à Paris où il fait de mauvaises affaires. Il demande sa réintégration qu'il obtient le 5 septembre 1831, comme sous-lieutenant à la légion étrangère. Lieutenant au 67ème régiment de ligne le 1er septembre 1832, il part pour l'Afrique où il reste jusqu'en 1834. Capitaine le 12 février 1838, il passe au 69ème régiment de ligne le 25 octobre 1840. Il est mis à la retraite le 27 février 1846. Il se retire à Paris avec 1300 francs de pension par an.

Numéro 187 : Guillet René 6/11/1789.

Enrôlé sur la demande de sa mère (450), il est admis à l'Ecole Spéciale militaire le 2 décembre 1806 (451). Sous-lieutenant à la 4ème légion de réserve de l'intérieur, il est tué à Baylen le 19 juillet 1808, par un boulet qui lui coupe la cuisse droite (452).

Numéro 188 : Durand Benoît Martin 3/1/1793.

Il termine ses études à la Faculté de Lettres de Lyon (453). Il est bachelier ès lettres le 6 août 1812 (454). Recruté pour faire partie de la compagnie de réserve de la Loire, il est remplacé le 9 octobre 1812 par Aguiraud (455). Il souffre d'un engorgement lymphatique de l'articulation et ne pourrait exercer ses fonctions. Il se marie le 28 décembre 1820, à Saint-Etienne avec Jeanne Durant, fille de Martin Durand, propriétaire (456). A cette date, il exerce la profession de négociant. Nous n'avons pas d'autres indications.

Numéro 189 : Teinturier 1791.

Nous ne pouvons donner aucune indication.

Bernard Pierre Marie Auguste 9/10/1792.

Il fait ses études de droit à la Faculté de Dijon (457). Reconnu propre au service, il se fait remplacer par Jean-Marie Fayolle, originaire de Charolles (458). Il se marie le 12 novembre 1838 avec Marie Wachter. Il meurt procureur général près la Cour d'appel de la Guadeloupe le 20 mai 1846, à la suite d'une dysenterie (459).

Blanc Antoine dit Wayse 11/6/1796.

Son père demande son admission à l'Ecole Spéciale militaire en 1811 (460). Il voudrait une place gratuite, car un autre de ses fils Pierre, officier de la légion d'honneur, a été tué en 1808. On lui refuse la place gratuite (461). Il demande une place de sous-officier en 1812. De nouveau, on ne prend pas en compte sa demande, puisqu'Antoine est clerc d'avoué, lors de la conscription (462). Nous n'avons pas d'autres indications.

Brémond Dominique.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons donner aucune indication.

Deveny Gabriel.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons donner aucune indication.

Gonnard Jean-François 24/3/1788.

Après son départ du lycée, il ouvre une école privée (463). Il se marie avec Geneviève Corsière, fille

de Corsière, propriétaire à Millery (464). Il abandonne son école privée et exerce la profession de notaire à Givors (465).

Pelletier Hyacinthe 19/2/1794 (466).

Il entre au service, comme chirurgien sous-aide à l'armée d'Espagne le 9 août 1812 (467). Il passe à l'armée de Catalogne, le 11 janvier 1813. Il est licencié le 1er décembre 1813. Il reprend du service comme chirurgien aide-major provisoire dans le régiment des gardes nationales actives du Rhône du 1er février 1814 au 9 mai suivant. Chirurgien sous-aide à l'armée des Alpes le 17 avril 1815, il est nommé sous-lieutenant provisoire. Il est licencié le 11 décembre 1815. De 1815 à 1832, il exerce la profession d'officier de santé. Il reprend du service comme pharmacien sous-aide aux ambulances de l'armée du Nord, le 23 septembre 1832. Il est envoyé en Algérie le 6 août 1833. Il est renvoyé en France et exerce ses talents successivement à Lyon, à Calvi, à Strasbourg, à Paris, à Strasbourg, à Bayonne. Il revient à Lyon. Mal considéré, un rapport du 4 novembre 1843 accuse " C'est un pauvre sujet qui a des antécédents détestables." Un autre rapport constate "Quant à la capacité et à l'instruction médicale, M. Pelletier est arrivé à un âge où il lui serait difficile d'en acquérir." Il est envoyé en Algérie, le 8 juin 1844 au service des ambulances. Un rapport du chef du bureau des hopitaux constate " que ce chirurgien sous-aide, est, à cause de sa profonde ignorance, incapable de rendre aucun service réel, et que par sa conduite, il compromet l'uniforme qu'il porte". Il fait des dettes. Tout cela explique qu'il est mis à la retraite le 4 juin 1845. Il se retire à Lyon avec une pension de 1080 francs. Il décède dans cette ville en 1857, veuf de Marie Lacombe (468):

Prost Abraham Auguste 31/12/1794 (469).



Il réussit l'examen à l'Ecole Spéciale militaire et intègre en 1808 (470). Il est admis à l'Ecole d'Artillerie de la Flèche le 20 octobre 1812 (471) en qualité de sous-lieutenant. Il est nommé lieutenant de 2ème classe au 4ème régiment d'artillerie à pied le 28 mars 1814. Nous n'avons plus d'indications (472).

Prost Louis Henry Joseph Victor 26/1/1792.

Il exerce la profession de chirurgien interne des hôpitaux à l'hospice des malades à Lyon (473). Il demande d'être réformé pour cause de goître (474). Il se marie le 13 juillet 1815 (475), avec Marie-Louise Croizier, fille de François Croizier, principal au Collège de Pont-de-Veyle. Nous n'avons plus d'indications.

Puthod Pierre Philibert Frédéric 6/5/1788.

Il fait des études de droit à la Faculté de droit de Dijon. Il est bachelier le 25 juillet 1808 (476) et licencié le 23 juin 1810 (477). En 1813, il est nommé substitut au tribunal de Bourg (478). Nous n'avons plus d'indications.

Rochas.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons donner aucune indication.

Verand Jean-Marie 31/3/1788.

Il réussit l'examen d'entrée à L'Ecole Spéciale militaire mais il refuse son intégration (479). Parti à Versailles (480), il doit s'enrôler et faire une carrière d'officier puisqu'il est fait chevalier de la légion d'honneur. Licencié, il obtient une charge d'agent de change. Il se marie à Lyon, le 28

avril 1818, avec Marie Ruffier, fille de Bruno Ruffier, négociant (481). Nous n'avons plus d'indications (482).

Sur les 84 élèves répertoriés, nous avons ainsi suivi la carrière de 74, soit un taux proche de 88%. Les 10 élèves laissés de côté n'ont pas pu être identifiés. A la suite du décès de Tabarier, nous travaillons sur 73 élèves.

La répartition des carrières s'établit ainsi :

23 militaires	: 31,5%.
18 carrières juridiques	: 24,65%.
13 professions industrielles commerciales	: 17,8%.
7 propriétaires-rentiers	9,58%.
6 médecins	: 8,2%.
6 divers	8,2%.

Les militaires ont encore diminué en pourcentage. Nous répertorions :

-1 colonel	Cornille	Enrôlé volontaire.
-1 lt-colonel	Charlon	Ecole Spéciale militaire.
-1 commandant	Dronchat	Ecole Spéciale militaire.
-1 major	Muthuon	Ecole Polytechnique.
-1 capitaine mort en activité	Maléchar	Ecole Polytechnique
-1 capitaine	Buisson	Ecole Spéciale militaire.
-1 capitaine démissionnaire	Montmartin	Ecole Polytechnique.
-1 lieutenant démissionnaire	Berthault	Ecole Polytechnique.
-1 lieutenant tué	Prost	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant tué ?	Pouilly	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant tué	Sumian	Ecole Spéciale militaire.

-1 sous-lieutenant tué	Barral	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant tué	Chanal	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant tué ?	Pichand	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant tué	Guillet	Ecole Spéciale militaire.
-1 sous-lieutenant démissionnaire	Verand	Enrôlé volontaire.
-1 sous-lieutenant	Gamon	Enrôlé volontaire.
-1 aide-chirurgien	Pelletier	Enrôlé volontaire.

A cette liste, il faut ajouter cinq hommes de troupe, enrôlés volontaires, Detour, Barmond, Novallet, Cayre et Jossinet.

Nous retrouvons l'importance des écoles militaires sur les promotions. Cependant, Cornille obtient le plus haut grade, grâce à ses relations. Il aurait pu devenir général.

Les carrières juridiques ont augmenté leur pourcentage avec 7 avocats, 3 notaires, 3 magistrats, 1 clerc d'avoué et 4 non déterminés.

La plupart ont la même profession que leur père. Leurs études ont donc beaucoup moins d'influence.

Les professions commerciales-industrielles intéressent surtout des Lyonnais. De même nous remarquons un certain nombre de propriétaires-rentiers. Cependant, on peut penser que certains ont eu une activité que nous ignorons.

Enfin, les élèves payants donnent des médecins alors que parmi les nationaux, aucun s'était dirigé vers cette profession.

Berthault a une carrière à part. Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il suit une brillante carrière d'ingénieur.

### III) Les externes.

#### Aquetan Sébastien 7/7/1789 (483).

Il est réformé en 1809 (484). A cette date, il travaille avec son père comme serrurier. Il suit les cours de l'Ecole des Beaux Arts. Il exerce la profession d'architecte. Pendant quelques années, il est répétiteur de dessin à l'Ecole de la Martinière. En 1840, il est nommé agent voyer de la ville. Il meurt à Lyon le 5 juillet 1857 (485).

#### Bellouard Jean-Jacques 1/5/1790 (486).

Il s'enrôle le 18 mars 1806 au 10ème bataillon du train (487) et arrive au corps le 24 mars 1806 (488). Il fait la campagne d'Espagne et accède au grade de sous-lieutenant le 22 avril 1813. Il est blessé en 1814. Il passe au 4ème escadron du train d'artillerie la même année. En 1815 il est envoyé à l'Ecole de Saumur. Le 18 décembre 1816, il est nommé au train d'artillerie de la garde royale. Lieutenant le 4 novembre 1818, il fait la campagne d'Espagne, en 1823. Capitaine le 12 janvier 1825, il est fait chevalier de Saint-Louis, le 29 octobre 1828. Il est nommé chef d'escadron du train des parcs d'artillerie, le 11 août 1830. Il se marie le 13 août 1833, avec Félicité de Corcoral de Saint-Gemme. Il est promu lieutenant-colonel le 24 août 1838. Il est admis à la retraite le 4 janvier 1845. Il se retire à Albi où il meurt le 12 avril 1877.

#### Bernard Alexandre 6/2/1793.

Il est enrôlé au 6ème régiment d'infanterie légère, mais il est renformé dans ce corps et maintenu à la réforme (489). Il se marie le 29 janvier 1817, avec Catherine Jame, fille de Jacques Jame, propriétaire à Marcigny (490). A cette époque, il est commis négociant. Nous n'avons pas d'autres indications.

Berner.

N'ayant pas pu identifier cet élève, nous n'avons pas d'indications.

Bernier André-Michel Jean 17/7/1792.

Il exerce la profession d'horloger comme son père. Il s'enrôle le 31 juillet 1811 au 4ème régiment d'artillerie légère (491). Nous n'avons pas d'autres indications (492).

Blanchard Philibert 9/1/1786.

Bachelier ès lettres, le 27 octobre 1810 (493), il fait d'abord des études de droit (494). Il les interrompt, sans doute parce qu'il est obligé de faire son service militaire. Par la suite, il fait des études de médecine à la Faculté de Paris et obtient son diplôme en août 1821 (495).

Bros Jean-Antoine Marquerite 18/1/1792.

Il est nommé avoué près le tribunal de 1ère instance de Lyon (496). Nous n'avons pas d'autres indications.

Brunet Antoine 4/6/1793.

Il se marie le 22 avril 1813, avec Françoise Agar, fille de Joseph Agar, absent de son domicile depuis 15 ans (497). A cette date, il est cafetier rue Dubois. Nous n'avons pas d'autre indication.

Camyer Mathieu Etienne 12/10/1789 (498).

Il commence ses études de droit à la Faculté de Grenoble en novembre 1809 (499). Il obtient le titre de bachelier le 15 mai 1812 et de licencié le 18 juin 1813

(500). Il est nommé juge-auditeur à Lyon (501). Il est conseiller-auditeur de 1816 à 1823. Ensuite, il est juge au tribunal de Lyon. Il épouse Louise Alexandrine de Bernard de Lausière, dont il eut 4 enfants.

Carret Joseph.

Nous n'avons aucune indication.

Casati Michel 20/5/1792 (502).

Lors de la conscription, il est reconnu bon pour servir. Il se fait remplacer par Joseph Laurent (503). Il se marie le 6 mai 1816, avec Pierrette Dupré, fille de Piere Dupré, ancien négociant (504). A cette date, il travaille chez ses parents. Son épouse décède le 27 décembre 1825 (505). Il se remarie, le 18 mars 1829 avec Anne Fayolle, fille de Melchior Fayolle, agent de change (506). A cette date, il est négociant, place des Carmes (507). Nous n'avons plus d'indication.

Casati Jean-César 24/6/1793 (508).

Il fait ses études de droit à Paris. Il obtient son diplôme de bachelier le 16 mars 1813 et de licencié le 17 août 1813 (509). Il se marie, le 14 octobre 1820, avec Clotilde Millon, fille de Jeanne Molière, veuve de Jean Marie Millon (510). Après le décès de son fils Michel Sauveur le 2 octobre 1824 (511), son épouse décède le 25 janvier 1826 (512). Il se remarie le 3 septembre 1828, avec Augustine Fillon (513). Notaire à Lyon (514), il est un des fondateurs de la Caisse d'Epargne. Il administre le dispensaire de 1822 à 1836. Il est aussi le promoteur de l'allée de l'Argue. Il meurt à Armay le Duc le 6 avril 1840 (515), et non à Paris le 8 novembre 1839, comme l'indique Maynard.

Cassel Guillaume 14/10/1794.

Il suit les cours du Conservatoire de Paris (516). Nous ne possédons pas d'autres informations.

Chapey Jean-Baptiste 25/7/1788.

Lors de la conscription, il est indiqué, étudiant en mathématiques (517). Nous n'avons pas d'autres indications.

Chastaing Joseph 18/8/1789.

Il commence ses études de droit à la Faculté de Grenoble, le 15 novembre 1810 (518). Il obtient le titre de bachelier le 11 septembre 1812 (519) et de licencié le 31 août 1813 (520). Il est nommé avoué au tribunal de 1ère instance de Grenoble le 30 août 1826 (521). Par la suite, il est nommé avoué près de la Cour royale de Grenoble. Il décède le 24 mars 1847, veuf d'Agathe Eugénie Piot (522).

Clapissou Amédée Pierre 28/5/1787.

Il travaille chez son père comme commis fabricant (523). Nous n'avons pas d'autres indications.

Collet Vincent 31/10/1784.

Il travaille comme commis avoué. Il obtient par équivalence, le titre de licencié de droit devant la Faculté de Grenoble, le 16 août 1806 (524). Il se marie le 9 mars 1819 avec Marie Madeleine Chevalier, fille d'Antoine Chevalier, propriétaire (525). Il exerce la charge de greffier du juge de paix du 3ème arrondissement jusqu'en 1843 (526).

Corant Philibert 2/12/1792.

Bachelier ès lettres, le 7 septembre 1810 (527), il est ajourné pour faible constitution (528). Il fait des études de droit et obtient sa licence (529). Célibataire, il meurt à

Lyon le 16 février 1846 (530). Il exerçait la profession de jurisconsulte.

Delarue François 21/1/1794.

Il obtient la réforme, car son frère Antoine, conscrit de 1806, est présumé prisonnier de guerre le 18 octobre 1809, au 6ème régiment d'infanterie de ligne (531). Il est instituteur à Chatillon en Michaille et demeure chez M. Collix, curé de cette commune (532). Nous n'avons plus d'indications.

Desalignac de la Motte de Fénélon François-Marie 18/10/1787.

Lors de la conscription, on indique qu'il est propriétaire (533). Enrôlé, il est tué lors des campagnes napoléoniennes (534).

Desavinières François Simon 23/5/1787.

Il est élève chirurgien à l'hôpital de la Charité (535). C'est la seule indication que nous possédons.

Drague Pierre François Xavier 21/11/1792.

Lors de la conscription de 1809, il est indiqué commis marchand domicilié rue Longue (536). Nous n'avons pas d'autres indications. Sa mère s'est remariée et habite Florence. Son grand-père maternel habite dans le Puy de Dôme. Nous pensons que pour ces raisons il quitte Lyon.

Dupont Jean-Marie 8/8/1786.

Bachelier ès lettres le 17 août 1812 (537), il continue ses études. En effet, lors de la conscription de 1806, on indique qu'il est étudiant (538). Nous n'avons pas d'autres indications.



Faure Alexandre.

N'ayant pas identifié cet élève , nous ne pouvons donner aucune indication.

Fichet Joseph 5/11/1792.

Déclaré capable de servir, il est remplacé par Pierre Marie Thibaud, originaire de Ternand (539). Négociant, il se marie le 8 juin 1824 avec Anne Ferréol (540). Nous n'avons pas d'autres indications.

Finet Jacques 5/11/1792.

Il se marie le 29 juin 1822, avec Marguerite Prost, fille de Prost, pâtissier et propriétaire (541). A cette date, il est potier de terre.

Fougasse Jean Benoît 18/2/1791.

Il est indiqué commis marchand habitant chez son père, lors de la conscription de 1811 (542). Il se marie le 16 avril 1816, avec Jeanne Mignot, fille de Claude Mignot, négociant (543). On le retrouve en 1833, commissionnaire, domicilié, 36, quai de Retz (544). En 1848, il est membre de la chambre de commerce et chevalier de la légion d'honneur (545). Il meurt le 3 mai 1869 (546).

Gardon Gaspard 4/8/1793.

Il est indiqué commis fabricant habitant chez son père lors de la conscription de 1813 (547). Nous n'avons pas d'autres indications.

Georges Julien 12/12/1786.

Lors du recensement militaire, il est indiqué étudiant en droit (548). Il se marie le 21 décembre 1815 avec Anne Moulin, fille de Charles Moulin, rentier (549). A cette

date, il exerce la profession de géomètre. Nous n'avons pas d'autres indications.

Gerin Gaspard 16/12/1787.

Lors de la conscription de 1807, il est indiqué étudiant en droit (550). Il se marie le 22 mars 1821 (551). A cette date, il exerce la profession de négociant. Nous n'avons plus d'indications.

Gonnet Ambroise 26/11/1791.

Il est admis à l'Ecole Spéciale militaire, le 10 mars 1809 (552). Rentré le 21 avril 1809, il meurt le 11 juillet 1810.

Grand Jean-Baptiste Victor 25/2/1790.

Il est indiqué comme clerc d'avoué, lors du recensement militaire (553). C'est la seule indication que nous possédons.

Gubian Louis 20/9/1793 (554).

Il fait ses études de médecine à Paris (555). Il obtient son diplôme de médecin, en janvier 1815 (556). Il est médecin de l'hôtel-Dieu de 1822 à 1842. Il introduit la pratique du speculum. Il est président de la société de médecine, médecin fondateur du dispensaire général. Il meurt en 1868. Il fut correspondant des académies de Berlin et de Vienne. Il laisse quelques ouvrages (557).

Guichard Antoine 14/10/1790.

Nous n'avons aucune indication.

Guy Victor 5/5/1788.

Il obtient le titre de bachelier ès lettres

devant la Faculté de Paris le 29 novembre 1810 (558). Par la suite, il entreprend des études de droit et obtient sa licence à Paris en avril 1818 (559). Il s'installe dans cette ville et sans doute il exerce la profession d'avoué (560).

Jacquier Jean-Claude 15/1/1787.

Lors du recensement militaire de 1807, il est indiqué comme étudiant chez son oncle à Lyon (561). C'est la seule indication que nous possédons.

Joannon Antoine 24/11/1789.

Il fait ses études de droit à la Faculté de Paris et obtient sa licence le 12 août 1812 (562). Notaire royal, il se marie le 22 août 1821 avec Marie Eugénie Navier, fille de Marc Antoine Navier, négociant (563). Nous n'avons plus d'indications.

Lafarge Antoine 26/10/1792.

Nous n'avons pas d'indications.

Laurencey Philippe 9/8/1791.

Lors du recensement militaire, il exerce la profession de commis marchand (564). Nous n'avons pas d'autres indications.

Lescoeur Jean-Marie 21/4/1788 (565).

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique (566) mais son père l'oblige à refuser son admission. Il fait des études de droit à Paris et entretient d'excellentes relations avec Ampère. Il revient à Bâgé le Chatel dont il devient le maire en 1815. Il se marie le 7 octobre 1818, avec Angélique Grognet, dont il eut 11 enfants. Il est membre du conseil d'arrondissement et du canton de 1815 à 1830. Il est notaire à

Bâgé de 1818 à 1824, juge de paix du canton de Pont-de-Veyle de 1824 à 1856. Il meurt à Pont-de-Veyle, le 5 novembre 1870. Il a laissé une traduction des commentaires de Jansénius.

Lescure Auguste Joseph 6/5/1788.

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 19 novembre 1806 (567). Il choisit le génie maritime, en juin 1808 à Toulon (568). Il décède en 1812, sous-ingénieur de 2ème classe.

Lortet Pierre 3/6/1792 (569).

Bachelier ès lettres le 7 septembre 1810 (570), il fait ses études de médecine à Paris et obtient son diplôme de médecin en 1815 (571). Il séjourne en Allemagne et se marie à Darmstat le 19 septembre 1827, avec Jeanne Müller, 4ème fille de Frédéric Müller, bailli de cette ville (572). Il s'installe à Lyon. Républicain, franc-maçon, il est partisan de l'égalité électorale mais ne veut pas de réforme économique. Il prend l'initiative de la création d'un comité lyonnais de secours pour venir en aide aux Grecs exilés (573). De 1830 à 1848, il est un des principaux chefs républicains de Lyon. Il collabore au journal Le Précurseur. Il devient administrateur des Hospices en 1836. Il collabore à l'Indépendant. En 1848, il fait partie du comité électoral qui surveille la préparation des élections. Elu député du Rhône, il démissionne rapidement de ses fonctions. Sous l'Empire, il abandonne toute carrière politique. Il fonde la société protectrice des animaux. Il meurt à Oullins le 23 mars 1868 (574). Il laisse quelques ouvrages (575).

Maille Jean-André Vincent 19/12/1786.

Il fait ses études de droit à Paris. Il obtient le titre de bachelier le 16 février 1810 et celui de licencié le 31 août 1810 (576). Nous n'avons plus d'indications mais

nous pensons qu'il a fait une carrière d'avocat.

Mandilény Louis 15/8/1788.

Bachelier ès lettres le 5 septembre 1810 (577), il fait des études de philosophie et de médecine à Paris (578). Il professe durant quelques années dans un collège en France. Il part pour la Russie où il exerce la médecine à Moscou. Il crée en 1828 un établissement orthopédique dans cette ville. " M. Mandinéli, soit pour les services rendus, par son établissement, soit pour des essais heureux de gymnastique faits dans ces dernières années sur des compagnies entières de jeunes soldats et avoir ainsi démontré avec quels avantages ces exercices peuvent être appliqués à l'armée, a été décoré des ordres de Saint-Wladimir et de l'Aigle de Pologne. " Revenu en France, il se serait établi quelques années à Orléans. Il meurt à Paris le 2 avril 1860. Il avait été marié avec Louise-Suzanne Allamand.

Michel Edouard Adolphe.

Nous n'avons aucune indication.

Million Louis 2/8/1789 (579).

Il réussit le concours d'entrée à l'Ecole Polytechnique et intègre le 1er janvier 1807 (580). Nommé sous-lieutenant le 1er octobre 1808, il est affecté à l'Ecole d'Application de Metz (581). Lieutenant de sapeurs en second le 1er janvier 1810, il fait les campagnes d'Espagne et du Portugal, au cours desquelles, il est promu successivement lieutenant en premier, capitaine en 2ème et capitaine en 1er. Il est fait chevalier de la légion d'honneur le 25 novembre 1813. Il est blessé, le 31 août 1814 sur la Bidassoa. Affecté à Grenoble, il refuse de suivre Napoléon aux Cent-Jours, se justifie-t-il. En fait, il semble qu'il se soit rallié à l'empereur. Pour cette raison, il est rayé des contrôles de l'armée et se retire à Lyon. Il reprend du service le

27 décembre 1816. Il est envoyé à Toulon le 27 juin 1817. Après un court séjour dans cette ville, il est nommé aide de camp du général de Valazé le 29 juin 1818. Le 31 mars 1823, il est envoyé à Grenoble. Successivement, il est en garnison à Perpignan, Saumur et Lyon. Il se marie en 1829 avec Nymphé Bourgeois, fille de Bourgeois, avocat à Guise. Son épouse lui apporte 40.000 francs de dot, et l'espoir de 200.000 francs. Il est promu à Lyon, chef de bataillon le 6 mai 1832 et lieutenant-colonel le 13 juin 1841, toujours dans cette même ville. Envoyé à Valenciennes, comme chef du génie le 26 juin 1841, il reste dans cette ville jusqu'au 26 juin 1844. A cette date, il est nommé chef du Génie, à Soissons. Promu colonel, il est mis à la retraite le 6 octobre 1849. Il meurt le 2 mars 1866.

Mortier Denis 8/6/1794 (582).

Il fait ses études de médecine à Paris (583) et obtient son diplôme de médecin le 11 mars 1814 (584). Il revient à Lyon, comme chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu (585). Il meurt à Lyon le 15 septembre 1824 (586).

Périsse Antoine François 11/7/1787.

Il réussit l'examen d'entrée à l'Ecole Polytechnique mais refuse son admission (587). Il travaille chez son père, comme commis libraire (588). Il prend sa succession, et meurt le 7 octobre 1860, célibataire (589).

Petit Benoît 21/6/1787.

Il obtient le diplôme de bachelier ès lettres devant la Faculté de Lyon le 30 août 1811 (590). A cette date, il est professeur de latin sans doute dans un établissement privé de la région. Nous n'avons plus d'indications.

Pignatel Marceau 27/2/1794.

Lors du recensement militaire, il est commis marchand chez son père (591). Négociant, il se marie le 16 avril 1825 avec Marie-Josephine Ferouillat, fille de Gabriel Ferouillat, négociant (592). Commissionnaire en soieries et en nouveautés, il est membre de la Chambre de commerce de Lyon de 1839 à 1850 (593). Nous n'avons plus d'indications.

Poyet François Gabriel 23/10/1792.

Lors du recensement militaire de 1812, il exerce la profession de commis marchand (594). Il réclame la fin du dépôt, car il a un frère au service. Il se marie le 22 décembre 1829 avec Benoîte Quelin, fille de Jean Quelin, propriétaire à Emeringes, canton de Beaujeu (595). Il est marchand de vin. Il meurt le 20 septembre 1858 (596).

Poyet Jean-Baptiste 13/1/1793.

Il s'enrôle le 16 avril 1811 alors qu'il était fabricant d'étoffes (597). Il intègre Le 9ème régiment de hussards le 30 avril 1811 (598). Il fait la campagne de Russie. Il est prisonnier de guerre le 1er octobre 1812 et rayé des contrôles.

Revol Jean-Baptiste 19/2/1789.

Il obtient le diplôme de bachelier ès lettres devant la Faculté de Lyon le 21 août 1813 (599). Il fait des études de droit. On le retrouve, maire de Givors (600).

Reymann Benjamin 4/6/1792.

Il s'enrôle en septembre 1811 alors qu'il est commis marchand (601). Il arrive au 4ème régiment de chasseurs à cheval le 31 octobre 1811. En 1812, il est prisonnier de guerre en Russie et rayé des contrôles (602).

Rougier.

N'ayant pas identifié cet élève, nous ne pouvons pas donner d'indications.

Rougier Louis 28/12/1792 (603).

Il fait ses études de médecine à Strasbourg et obtient son diplôme de médecin le 2 août 1817 (604). Il exerce à l'Hôtel-Dieu et en devient le médecin chef de 1825 à 1842. Il est rédacteur en chef du journal de Médecine et préside la Société de médecine de Lyon en 1858 et l'association des médecins du Rhône. Il est administrateur du dispensaire et président de l'Académie de Lyon. Il meurt le 4 mars 1863 (605). Il laisse quelques ouvrages (606).

Vallouis Balthazard 31/5/1790.

Elève à l'école de dessin (607), il est réformé en 1<sup>er</sup> liste, car il est en mauvaise santé (608). Il se marie le 17 juin 1813 (609), avec Claudine Pitrat, fille de Fleury Pitrat, négociant. A cette date, il exerce la profession de négociant. Il meurt le 15 août 1814 (610).

Vial Hippolyte 1790.

Il exerce la profession de négociant à Lyon. Il meurt dans cette ville, célibataire le 19 mars 1845, domicilié 25 quai Saint-Antoine (611).

Villecourt Clément Alexandre 9/10/1787.

Lors de la conscription de 1807, il est indiqué étudiant (612). Nous n'avons pas d'autres renseignements.

Sur les 59 externes, nous avons des indications pour 48, soit un taux de réussite de 81,33%. La répartition s'établit ainsi :



-Professions commerciales-		
industrielles	:	15 soit 31,25%.
-Carrières juridiques	:	12 soit 25%.
-Militaires	:	8 soit 16,6%.
-Médecins	:	7 soit 14,58%.
-Divers	:	4 soit 8,3%.
-Enseignants	:	2 soit 4,1%.

Ainsi, il y a beaucoup plus de diversité. Comme nous l'avons déjà constaté, les externes considèrent le lycée comme une école secondaire parmi d'autres, et n'ambitionnent pas spécialement des fonctions militaires.

Sur les 10 élèves qui se destinent à l'armée, 2 démissionnent de l'Ecole Polytechnique, 3 intègrent une école militaire. L'un décède durant sa scolarité, un autre en début de carrière. Le troisième devient colonel. Les 5 restants s'enrôlent ou sont enrôlés. Un seul devient officier supérieur.

Les professions industrielles et commerciales sont très diverses. On retrouve un échantillon représentatif de la population lyonnaise. Ce sont des gens qui ne font guère parler d'eux. Pour cette raison, nos informations sont très limitées.

Les carrières juridiques sont diverses. Cependant, il n'y pas d'avocat. 2 magistrats, 2 notaires, 1 avoué, 1 jurisconsulte, 1 greffier. Pour les autres, nous manquons de précisions.

Les médecins sont relativement nombreux. Nous pensons que les élèves cherchaient un enseignement de qualité qu'ils pouvaient seulement recevoir dans le lycée et dans deux collèges de la région. Gubian, Lortet, Mortier et Rougier ont été des médecins relativement célèbres. Lortet a joué un rôle politique non négligeable à Lyon. Il s'est aussi signalé par son opposition aux congrégations religieuses.

Nous regrettons de ne pas avoir beaucoup de renseignements sur les deux enseignants. Les autres professions sont peu précisées.

Ainsi, il nous est difficile de caractériser le type d'études suivi par un " étudiant ". On aurait tendance à croire que c'est synonyme de sans profession.

Ainsi, sur un ensemble de 223 élèves, nous avons pu suivre, plus ou moins bien, la carrière ou la profession de 193 d'entre eux. Sur ce total, 73 ont suivi une carrière militaire, 45 une carrière juridique ou administrative, 13 une carrière médicale et 35 une profession commerciale ou industrielle.

Malgré un nombre peu important d'élèves, le lycée abritait diverses catégories d'élèves. Les élèves du Prytanée de Paris et ceux nommés directement sont destinés à devenir des militaires. On peut donc affirmer que pour eux, le lycée est une école d'enfants de troupe. Les meilleurs d'entre eux ou ceux dont les parents possèdent des relations, intégreront une école militaire pour devenir officier ; les autres devront s'enrôler. Les élèves départementaux ont plus de choix. Certains, comme ceux du prytanée, ont leur avenir tout tracé, mais d'autres profitent des places nationales pour accéder à des fonctions juridiques et administratives. Les autorités du lycée ont peut-être légalisé ces choix, en formant des compagnies uniquement de " futurs militaires ". Les pensionnaires payants sont moins soumis à ces contraintes, sauf ceux qui veulent obtenir la gratuité. Cependant, pour eux, le lycée apparaît comme un lieu où l'on peut faire de bonnes études et ainsi accéder à des carrières intéressantes. Les externes fréquentent l'ancien Grand Collège, où leurs parents avaient appris à lire et à compter pour exercer des professions commerciales ou industrielles.

Ainsi, il y a une juxtaposition d'établissements à l'intérieur du lycée : une école d'enfants de troupe, un établissement de qualité, et l'ancien Grand Collège. Il lui est donc difficile d'acquérir une identité propre, d'autant plus que les autorités encouragent le clivage. Comme les autres lycées de l'époque, le Lycée de Lyon

est victime de ces ambiguïtés. Peut-on parler de " l'école des notables " (613) ? On se doute que la réponse doit être très nuancée. Les enrôlés volontaires ne sont pas de futurs notables. Ils n'ont pas reçu le viatique des écoles militaires, nécessaires à une brillante carrière. Mais les officiers eux-mêmes sont-ils des notables? La réponse est vraie pour Levasseur, sénateur et pour Olivier, baron-député. Mais les autres, de campagne en campagne, de garnison en garnison, n'ont guère d'influence et restent en fait assez obscurs. Certains, fils de notables, se devaient d'être notables à leur tour. La fréquentation d'un autre établissement aurait eu les mêmes résultats. D'autres, grâce à des études de qualité, pouvaient accéder à ce statut envié. Nous n'avons guère d'exemples à l'esprit. Cependant, les notables, une fois réconciliés avec l'institution, pouvaient en faire un établissement réservé à leurs enfants. Ce n'est peut-être pas le cas sous l'Empire. Parmi les élèves nationaux, il y en a beaucoup d'origine humble.

On comprend aussi que les Lyonnais aient mal accepté le Lycée de Lyon. Certes, le Grand Collège accueillait des élèves de divers horizons, mais c'était la première fois que l'on juxtaposait des élèves destinés à une carrière militaire et d'autres au négoce. Le lycée leur était étranger. On comprend qu'il y ait eu si peu d'externes. Mais en fait, l'administration ne le souhaitait guère. Très vite, elle préféra vivre dans une sorte de circuit fermé. Il faut attendre la Restauration et même la Monarchie de Juillet pour voir le mouvement s'inverser. Le Lycée ou plutôt le Collège royal de Lyon, et le changement de dénomination était primordial, devint un centre que certains appellent " école des notables".

1) Pour montrer les difficultés de la recherche, nous avons étudié une classe de terminale C, que nous avons eue de 1979 à 1980. Nous avons l'avantage de posséder la liste des élèves et leurs adresses. Or, en 1984, nous avons retrouvé seulement 26 élèves. Les 6 restants ont déménagé et il nous a été impossible de les situer. Cette recherche nous a donné un taux de réussite de 74,28%.

2) S. H. A. T. Chicou 1791-1847. Il n'y a pratiquement aucune indication dans ce dossier. Nous avons donc pensé qu'il était mort soit avant 1815, soit licencié.

3) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume 21 décembre 1806-3 mai 1809.

4) S. H. A. T. 2YB 597 page 143.

5) Révérend ouvr. cit., tome I, p. 52.

Martial Bardet de Maison Rouge 1764-1832. Il est fait général de division le 17 mars 1808 et baron de l'Empire le 6 septembre 1811.

6) ARCH. D. Corrèze, Registre de l'état civil de Donzenac, 1814. Il y a transcription de son acte de décès, ce qui a confirmé notre hypothèse.

7) S. H. A. T. Pas de dossier. Nous pensons donc qu'il a été soit tué avant 1815, soit licencié.

8) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 1er volume, 7 Floréal an XII (27 avril 1804-23 décembre 1806).

9) Martinien (A.), Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire 1805-1815. Paris, Editions militaires européennes, S. d., in-8° 824 p.

10) S. H. A. T. Pas de dossier.

11) -S. H. A.T. et ARCH. de L'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1812.

-Fourcy (A.), Histoire de l'Ecole Polytechnique. Paris, l'auteur, 1828, in-8°, 516 p.

- Marielle ( M. C. P.), Répertoire de l'Ecole Impériale polytechnique, ou renseignements sur les élèves qui ont fait partie de l'institution depuis l'époque de sa création en 1794 jusqu'en 1853 inclusivement, avec plusieurs tableaux et résumés statistiques, suivi de la liste des élèves admis en 1854, et de l'indication des mutations survenues dans l'intérieur de l'école jusqu'au 25 septembre 1855. Paris, Mallet-Bachelier, 1855, in-8°, 289 p.

- Jouvencel, ouvr. cit., tome I, p. 57.

12) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

13) Martinien, ouvr. cit., note 9, indique à tort, qu'il est lieutenant quand il fait la campagne de 1812, mais indique qu'il est décédé à Wilna le 10 décembre 1812 à Wilna .

14) -Letourneur (S. T.), Duleau, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, tome 12, p. 73 et 74.

-Annuaire des Ponts et Chaussées 1806-1831.

-Annales des Ponts et Chaussées 1832.

15) B. N. 8°R 46729.

16) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3 ème volume, 1803-1812.

17) Tarbé de Saint Hardouin (F. P.), Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées, depuis la création du corps en 1716 jusqu'à nos jours. Paris, Baubry, 1884, in-8°, 276 p.

18) -Duleau (A.), Notice historique sur Gaspard Monge. Paris, Plancher, 1818, in-8°, 27 p.

-Duleau (A.), Essai théorique et expérimental sur la résistance du fer forgé. Paris, 1820, in-4°, 79 p.

-Duleau (A), Notice historique sur A. Fresnel. Paris, Imprimerie Huzard-Courcier, 1827, in-8°, 16 p.

-Duleau (A.), Reconnaitances de la Seine, de Rouen à

Saint-Denis, en 1829 et 1830, et travaux proposés pour rendre cette partie de la Seine facilement navigable. Paris, Imprimerie A. Barbier, 1830, in-4°, 64 p.

-Duleau (A.) Ecole centrale des arts et manufactures. Cours de constructions relatives à l'établissement et à l'entretien des communications par terre et par eau. S. L., 1833, 2 parties en 1 vol. in-folio.

19) -S. H. A. T. GD/2ème série 1230.

-Nouvelle biographie Michaud.

20) ARCH. N. F 17 6750. Etat des élèves des lycées et autres établissements qui aspirent à Fontainebleau.

21) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 16 floréal an XI (6 mai 1803), au 10 octobre 1807.

22) S. H. A. T. 1791-1847.

23) Rousset (C), La conquête de l'Algérie 1841-1857. Paris, Plon-Nourrit et compagnie, 1889, 2 vol. in-8°, 379 p. et 409 p.

24) Rousset, ouvr. cit., note 23. Levasseur commande l'arrière-garde qui a 70 hommes hors de combat. Le lieutenant Trochu se distingue.

25) Rousset, ouvr. cit., note 23. Les Kabyles se dérobent devant les troupes de Levasseur et abandonnent leurs maisons et leurs moissons qui furent livrées aux flammes.

26) Il semble donc que sa mise en disponibilité sanctionne un véritable échec.

27) Rousset, ouvr. cit., note 23. " Comme le général Levasseur venait de faire, tout à l'ouest de la province, dans le Belezma et le Hodna, une tournée de police, et pendant qu'il reprenait le chemin de Constantine, sa colonne avant d'arriver à Sétif, fut assaillie dans les ravins du D'jebel-bou-Taleb, le 3 janvier 1846, par un ouragan de neige d'une violence telle qu'il lui fut impossible d'y résister. Ses hommes s'égarèrent et se dispersèrent. Ceux qui, le lendemain soir, purent enfin regagner Sétif, étaient en si petit

nombre qu'on fut porté à croire le désastre immense, mais les jours suivants, la plupart des égarés reparurent soignés et ramenés par les Arabes. " En fait, le général Levasseur est accusé de n'avoir pas ramené toutes ses troupes à Sétif.

28) Alzan (A.), L'armée d'Afrique de 1830 à 1852. Paris, Plon, 1930, in-8°, 524 p.

29) Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire. Tableau historique des Pairs de France 1789 ; 1814-1848. Les Sénateurs du Second Empire. Paris, Charavay, 1895, in-8°, 327 p.

Le général Levasseur (Polycarpe-Anne-Nicolas). Né à Beaugency (Loiret) le 26 juin 1790, décédé à Paris le 10 novembre 1867.

30) ARCH. N. BB 6 II 203.

31) ARCH. N. F 17 7619.

32) B. N. 8° R 46729.

33) ARCH. N. F 17 5832.

34) Rousselet (M.) La Magistrature sous la Monarchie de juillet. Paris, Sirey, in-8°, 498 p.

35) Nous ne savons pas s'il est décédé dans cette ville.

36) ARCH. N. F 17 6750. Etat des élèves des lycées et autres établissements qui aspirent à Fontainebleau.

37) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 16 floréal an XI (6 mai 1803) au 10 octobre 1807. Nous n'avons pas d'autres indications. Il n'existe aucun dossier. Nous pensons qu'il est, soit tué avant 1815, soit licencié.

38) Aucun dossier au S. H. A. T.

39) S. H. A. T. 80.514.

40) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 16 floréal an XI (6 mai 1803) au 10 octobre 1807.

41) S. H. A. T. 1791-1847

42) Aucun dossier au S. H. A. T.

43) S. H. A. T. 1791-1847.

44) ARCH. N. F 17 6756. Présentation des élèves des lycées à

L'Ecole Spéciale militaire.

45) ARCH. M. Lyon H 161.

46) ARCH. N BB 6 II 238. ARCH. N. F 1 C III Corse 5. ARCH. N. F 1 d II P 7. ARCH. N. F 1 b I 230 Corse. ARCH. N. F 1 b I 229 2.

47) ARCH. A. Lyon. Registre de l'Argentière.

48) -ARCH. A. Lyon EF5. Ainsi le 24 août 1807, le cardinal écrit à Pietra Santa " Son éminence a été fâchée de sa maladie et l'engage à bien reprendre son travail quand il sera rétabli. "

-Lyonnet (abbé), Le cardinal Fesch, primat des Gaules etc. Fragments biographiques, politiques et religieuses pour servir à l'histoire ecclésiastique contemporaine. Lyon, Périsse, 1841, 2 vol. in-4°, 587 p. et 790 p.

L'auteur raconte cette anecdote à l'occasion de la visite du cardinal Fesch en 1812 au Séminaire de l'Argentière. " A la fin, arrive un tout petit enfant, appartenant aux classes élémentaires ; à ses yeux noirs, à la teinte légèrement histrée de son visage et, à son accent étranger, vous devinez son origine ; c'est Pietra Santa, jeune Corse, spécialement protégé par Monseigneur. Oh ! celui-là garde sa langue maternelle, c'était du reste du Tasse et du Dante pour dire à l'illustre prélat que tous les cœurs étaient à lui. "

Cette histoire est reprise par Lestenschneider (A.), Un Petit Séminaire du Diocèse de Lyon, L'Argentière. Lyon, Vitte, 1905, in-8°, 464 p.

En fait, Pietra Santa quitte le Séminaire de l'Argentière en 1810 (ARCH. A. EF 8). Le cardinal demande un passeport pour Pietra Santa qui a terminé ses études).

49) ARCH. N. F 17 20.375. L'indication nous est donnée dans le dossier de retraite de Chambry.

50) Nous n'avons pas retrouvé la Faculté où il fait ses études . Nous pensons cependant que c'est soit à Paris, soit à Gênes.

51) Il raconte lui-même que, bonapartiste, il a toujours œuvré en faveur du futur Napoléon III.



52) BB 6 II 338. Le commissaire de police d'Ajaccio indique que les Sébastiani ont refusé de solliciter pour lui la croix d'honneur.

53) Date communiquée par les Archives Départementales de la Corse du Sud.

54) -S. H. A. T. 1791-1847. Il n'y a pratiquement aucune indication.

-Révérend, ouvr. cit., tome I, p. 52.

55) S. H. A. T. Registre de l'Ecole militaire de 1809 à 1810.

56) S. H. A. T. 2 YB 842 1814-1815 5ème volume.

57) ARCH. N. F 17 6750. Etat des élèves des lycées et autres établissements qui aspirent à Fontainebleau.

58) S. H. A. T. 1791-1847. Il n'y a pratiquement aucune indication.

59) ARCH. N. F 17 6757. Notice alphabétique des élèves présentés par le proviseur de Lyon pour l'Ecole militaire de Saint Cyr.

60) S. H. A. T. 2 YB 314. An XII-1814.

61) ARCH. N. F 17 7140.

62) ARCH. N. F 17 6752.

63) ARCH. D. Rhône 1 M 187. Il a été sous-lieutenant au 7ème régiment de la garde et a fait les campagnes de 1811, 1812, 1813, 1814, 1815. Le 31 décembre 1858, il est domicilié 22, quai de Bondy. On indique qu'ancien officier de la garde impériale, il a été capitaine à l'état-major de la place de Lyon.

64) Il n'y a pas de dossier au S. H. A. T.

65) -S. H. A. T. Il n'y a Pas de dossier.

-Germiny, ouvr. cit., tome I, p. 256.

66) ARCH. A. Lyon EF4. Lettre du cardinal Fesch à M. Barthélemy Ormano le 28 janvier 1806. Le cardinal lui écrit " Soyez persuadé que je m'intéresse à tout ce qui vous regarde. J'ai appris avec peine l'infirmité qui vous afflige. Consultez bien les médecins avant de laisser faire une opération si délicate. "

Dans une autre lettre datée du 16 avril 1806 adressée à Courbon,

le cardinal indique d'Ornano n'est pas son parent et qu'il n'a pas à se charger de son éducation et à lui donner l'argent de poche nécessaire à ses menus plaisirs. Cependant, il accepte de verser les 15 francs demandés.

67) ARCH. N. F. 17 6756. Présentation des élèves à l'Ecole militaire de Saint-Cyr et ARCH. N. F 17 6757.

68) S. H. A. T. 24 YB 378. Le régiment de Dragon-Toscan fut créé par le décret du 7 janvier 1808. Il devient le 28ème régiment de chasseurs en février 1809.

69) ARCH. N. F 17 7940.

70) S. H. A. T. 24 YB 377.

71) S. H. A. T. 24 YB 378.

72) ARCH. N. F 17 6750. Etat des élèves des lycées et autres établissements qui aspirent à Fontainebleau.

73) S.H. A. T. GB/ 2ème série 3138 B.

74) Franceschini (E.), Cuny, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. Tome 9, p. 1383.

75) Alzan, ouvr. cit., note 28.

76) ARCH. D. Savoie, 1E. Notaires tableaux. I. R. 32. Dronchat Jean-Claude Aix-les-Bains 1820 à 1857.

77) ARCH. D. Savoie 4E 33, Registre paroissial de l'Assomption 1827, feuillet 77.

78) ARCH. D. Savoie 3E 1024, Registre paroissial de l'Assomption, acte 10.

79) S. H. A. T. 1791- 1847.

80) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 1er volume 7 floréal an XII ( 27 avril 1804) au 23 décembre 1806.

81) ARCH. D. Nord, Le Cateau. Les registres n'existent pas. La date de son décès est donné par son dossier.

82) S. H. A. T. 62.514.

83) ARCH. N. F 17 7593 et ARCH. N. F 17 7840.

84) Sa date de décès est donné par son dossier.

- 85) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1808, décès, acte 1645.
- 86) ARCH. D. Charentes-Maritime. Pas de registre de conscription.
- 87) ARCH. N. F 17 6757.
- 88) S. H. A. T. 1791-1847. Il n'y a pratiquement aucune indication.
- 89) ARCH. D. Drôme, Tables décennales de Valence 1802-1892. Il n'y a aucune indication.
- 90) -S. H. A. T. 1818-1856.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle ouvr. cit., note 11.
- 91) S. H. A. T. et Ecole Polytechnique. Registre de l'Ecole Polytechnique.
- 92) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz.
- 93) Rennard (J.), La Martinique. Historique des paroisses. Des origines à la Séparation. Thonon, Société d'édition savoyarde, 1951, in-8°, 349 p.  
 La Martinique est divisée en 20 communes. La commune de Fort-Royal englobait Case-Navire, qui fut érigée en commune sous le nom de Schoelcher vers 1878.
- 94) ARCH. M. Lautrec, Registre de l'Etat civil, 1866. La date nous a été communiquée par la mairie de Lautrec.
- 95) ARCH. M. Lyon H 161. Enrôlés volontaires 1805-1811.
- 96) S. H. A. T. 24 YC 39.
- 97) S. H. A. T. 24 YC 15.
- 98) Son père est originaire d'Etampes, mais nous n'avons trouvé aucune indication.
- 99) ARCH. N. F 17 6757.
- 100) Son frère est originaire de Saint-Fargeau, mais nous n'avons rien trouvé.

- 101) ARCH. N. Aj 16 6424.
- 102) ARCH. D. Ain 2E 19.914, Registre de l'état civil de Jujurieux, 1831, acte 19.
- 103) D'après les palmarès, il serait originaire de Verdun, mais nous n'avons rien trouvé.
- 104) ARCH. N. F 17 6757.
- 105) -Brun-Durand, *ouvr. cit.*, tome I, p. 261.  
 -Robert Bourloton et Cougny, *ouvr. cit.*, tome I, p. 56.  
 -Bargeton, Bougard, Le Clère, et Pinaud, *ouvr. cit.*, tome I, p. 54.  
 -Roman d'Amat, Baude Jean-Jacques, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. Tome 5, p. 832 et 833.
- 106) Bellanger (C.), Godechot (J.), Guiral (P.) et Terrou (F.) Histoire générale de la Presse française. Paris, P. U. F., 1969, Tome II de 1815 à 1871, in-8°, 465 p.
- 107) Capefigue (J. B.), L'Europe depuis l'avènement du Roi Louis-Philippe pour faire suite à l'histoire de la Restauration. Paris, Comon, 10 vol. in-8°. Tome V.
- 108) -Baude (J. J.), La Royauté de juillet et la Révolution par l'auteur de deux ans de règne. Paris, Dezauche, 1837, 2 vol. in-8°. L'auteur critique l'attitude de Baude.
- 109) -Baude (J. J.), Réflexions sur un projet de loi relatif à la liberté individuelle, actuellement en discussion dans la Chambre des Députés. Valence, Imprimerie de M. Aurel, 1817, in-8°, 4 p.  
 -Baude (J. J.), Le Lundi gras et le mercredi des cendres. S. L, n. d, in-8°, 12 p.  
 -Baude (J. J.), De la Loire au-dessus de Briare, aperçu des avantages qui résulteraient pour le commerce, l'agriculture et la défense du pays, de l'ouverture d'un canal latéral à cette rivière. Paris, Imprimerie de De Busscher, 1822, in-8°, 30 p.  
 -Baude (J. J.), De l'Enquête sur les fers et des conditions du

bon marché permanent des fers en France. Paris, A. Mesnier, 1829, in-8°, 89 p.

-Baude (J. J.), L'Algérie. Paris, A. Bertrand, 1841, 2 vol. in-8°.

-Baude (J. J.), Les Côtes de Bretagne. Saint-Malo, Cancale, Saint-Cast, Rennes, Dinan. Paris, Imprimerie de Gerdès, S. d., in-8°, 40 p.

-Baude (J. J.) et Chassériau (F.), Notices sur le vice-amiral Vaillant, ancien ministre de la Marine et des colonies. Paris, Imprimerie de Firmin Didot frères, fils et Compagnie, 1858, in-8°, 26 p.

Il faut ajouter l'impression de divers discours et proclamations.

110) -S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire 2ème volume, 21 décembre 1806 au 3 mai 1809.

-S. H. A. T. 2YB 560.

111) ARCH. D. Drôme 4E 124/10, Registre de l'état civil de l'Etoile, 1814, acte 39.

112) ARCH. D. Drôme 4E 362/37, Registre de l'état civil de Valence, 1820, mariages, acte 5.

113) ARCH. D. Drôme 4E 362/61, Registre de l'état civil de Valence, 1851, décès, acte 97.

114) Serman (W.), Les origines des Officiers français (1848-1870). Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, 406 p.

115) ARCH. D. Isère T 65.

116) ARCH. D. Rhône 1 R 105.

117) ARCH. D. Isère T 118 et T 128.

118) ARCH. N. F 17 5834.

119) Il prend ses fonctions après 1815.

120) Annuaires de Lyon. Il est domicilié place du Petit Collège. Nous pensons qu'il quitte Lyon après 1864. Nous n'avons trouvé ni acte de mariage, ni acte de décès.

121) -ARCH. M. H 43. On indique qu'il est étudiant au Lycée de Lyon.

-ARCH. M. H 41. On indique son acte de décès.

122) ARCH. D. Côte-d'Or 2TT 162.

123) ARCH. D. Rhône 1 R 107.

124) ARCH. D. Côte-d'Or 2TT 216.

125) ARCH. N. F 17 5836.

126) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Chalon-sur-Saône 1829, mariages, acte 4.

127) -S. H. A. T. 1791-1847.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

128) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves 1803-1809, 3ème volume.

-S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz, an IX-2 mai 1812.

129) ARCH. D. Isère T 65.

130) ARCH. D. Isère T 118 et ARCH. D. Isère T 128.

131) ARCH. N. F 17 5834.

132) ARCH. D. Isère 2R 94.

133) Il a été réformé pour débilité. Elève brillant, nous pensons que ce terme s'applique à ses capacités physiques. On ne donne aucune précision.

134) ARCH. M. Lyon H 43.

135) ARCH. D. R. 1 R 107.

136) -Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53, indique qu'il a été juge au tribunal de commerce en 1831, en tant que commissionnaire en soieries.

-ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1814, mariages, acte 584.

137) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1846, décès, acte 200.

- 138) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 162.
- 139) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.
- 140) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1834, décès, acte 2228.
- 141) ARCH. M. Lyon H 42
- 142) -ARCH. M. Lyon. Recensement de la population 1820, Midi, registre 3.  
 -ARCH. N. F 1 B II Rhône 5.  
 -Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.  
 -Maynard, ouvr. cit., Tome I, p. 152.
- 143) Dutacq, Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848 (25 février-15 juillet). Paris, E. Cornély, 1910, in-8°, 458 p.
- 144) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1869, 2ème arrondissement, décès, acte 129.
- 145) -S. H. A. T. 1791-1847.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle, ouvr. cit., note 11.
- 146) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 1803-1809. 3ème volume.
- 147) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.
- 148) -S. H. A. T. 1791-1847.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle, ouvr. cit., note 11.
- 149) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 1803-1809, 3ème volume.
- 150) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.
- 151) ARCH. N. F 17 21.801.
- 152) Nous ne le trouvons plus sur les Annuaires de Lyon après 1848.

153) ARCH. M. Lyon H 44.

154) ARCH. D. Rhône 1 R 111.

155) -Audin et Vial, ouvr. cit., tome I, p. 161.

-Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.

- Bénézit (E.), Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays par un groupe d'écrivains spécialistes français et étrangers. Nouvelle édition refondue, revue, et corrigée sous la direction des héritiers de E. Bénézit. Paris, Librairie Gründ, 1960.

Audin et Vial indiquent que Jacques Meillan est né à Lyon le 5 septembre 1762 et qu'il était vivant en 1824. Les auteurs affirment qu'il a été élève de Revoil à l'Ecole des Beaux Arts de Lyon de 1810 à 1813. Il serait parti à Paris en 1819, comme élève de Guérin à l'Ecole des Beaux Arts de cette ville. Il expose à Lyon et à Paris entre 1821 et 1824. Ses tableaux les plus célèbres sont : Une fileuse, Lyon 1821, Petit voleur dans une cuisine, Lyon 1822, Intérieur de salle à manger, Paris 1824. Les auteurs ne connaissent pas sa date de mort. En effet, s'il est mort à Paris, la destruction de l'état civil en 1871 ne permet pas les vérifications nécessaires.

Maynard reprend les mêmes informations mais donne sa date de mort en 1826.

Cependant, nous pensons que ces auteurs se sont trompés. En effet, Bénézit indique que Jacques Meillan est né à Lyon le 5 septembre 1792 et qu'il a été élève de Guérin à l'Ecole des Beaux-Arts depuis le 2 février 1819 et qu'il figure au Salon de 1822 à 1824. Dans ce cas, il est décédé à Lyon en 1826. Vial et Audin ont dû le confondre avec Jacques Meillan, rubanier et teneur de livres, né effectivement en 1762. Donc il n'y a pas eu deux peintres de même nom. Sur l'Indicateur de Lyon, on peut lire J. Meillan, fils, peintre en miniatures, rue Vieille Monnaie.

156) ARCH. M. Lyon. Registre de l'Etat civil, 1826, décès, acte 3368.



- 157) ARCH. M. Lyon H 44.
- 158) S. H. A. 20 YC 79.
- 159) ARCH. N. F 17 4716.
- 160) ARCH. D. Rhône 4 E 852, Registre de l'état civil, Condrieu, 1831, acte 19
- 161) ARCH. N. F 1 B II Rhône 4.
- 162) ARCH. D. Rhône 4 E 853, Registre de l'état civil, Condrieu, 1870, acte 2.
- 163) ARCH. M. Lyon H 44.
- 164) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1809, décès, acte 2620.
- 165) ARCH. M. H 44.
- 166) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1856, décès, acte 1334.
- 167) ARCH. M. Lyon H 45.
- 168) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1828, naissances, acte 1928. Sa profession est indiquée lors de la naissance de son neveu.
- 169) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves. 3ème volume 1803-1809.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle, ouvr. cit., note 11.
- 170) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.
- 171) S. H. A. T. 1791-1818.
- 172) ARCH. D. Saône-et-Loire 1 R 12.
- 173) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Huilly, 1828, acte 4.
- 174) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Batanges, acte 8.
- 175) -Dufay, ouvr. cit., tome I, p. 271.  
 -Deperay, ouvr. cit., tome I, p. 271.

-Roman d'Amat, Battur, in Dictionnaire de biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat. tome 5, p. 819.

176) ARCH. N. F 17 \* 2413.

177) -Battur (G. B.), Traité des privilèges et hypothèques. Paris, Nêve, 1818, 2 vol. in-8°.

-Battur (G. B.), Observations sur l'ordonnance royale du 24 mars 1819, relative à l'organisation nouvelle donnée à l'Ecole de droit de Paris. Paris, Foulon, 1819, in-8°, 60 p.

-Battur (G. B.), De la religion catholique considérée comme nécessité sociale, ou de son influence sur le bonheur des peuples, démontrée par les faits. Paris, Leclerc, 1826, in-8°, 284 p.

-Battur (G. B.), La Vérité, ou le Conservateur des lettres et des lois, ouvrage périodique. Paris, Le Clère (A. Boucher), 1826-1828, 4 vol. in-8°.

-Battur (G. B.), De l'ordre et de la liberté et de leurs rapports essentiels. Paris, 1829, in-8°, 268 p.

-Battur (G. B.), Du véritable gouvernement de la France et des moyens de l'obtenir. Paris, G. A. Denis, 1832, in-8°, 186 p.

-Battur (G. B.), Défense des lois fondamentales de la France. Paris, Hivert, 1832, in-8°, 32 p.

-Battur (G. B.), Plaidoyer pour M. Brutus Patriarche, ex-sous-officier de la garde royale, impliqué dans l'affaire de la rue des Prouvaires. Paris, Imprimerie A. Auffray, 1832, in-8°, 68 p.

-Battur (G. B.), Plaidoyer pour M. Le comte Florian de Kergolay, au sujet de sa Lettre sur le serment, devant la Cour d'assises de la Seine, le 13 février 1834. Paris, Imprimerie de Béthune, Belin et Plon, S. d., in-8°, 47 p.

-Battur (G. B.), Les Annales de la civilisation chrétienne lère livraison. De l'indépendance et des rapports nécessaires de l'Eglise, de l'Etat et de l'enseignement public. Paris, 1844, in-8°, 114 p.

-Battur (G. B.), Le Collège de Maynooth et les Jésuites. Paris, Imprimerie de Poussielgue, 1845, in-8°, 8 p.

-Battur (G. B.), Mémoire ou consultation sur la

question de l'Association des courtiers pour l'exploitation en commun de leurs offices et la mise en société de leurs clientèles. Dunkerque, Imprimerie de Vanderest, 1845, in-8°, 20 p.

-Battur (G. B.) Rapport au Congrès de la presse réformiste de la droite, dans sa séance du 20 avril 1847, sur l'économie politique, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le crédit, les impôts, la marine et les colonies. Paris, Imprimerie de E. Proux, 1847, in-8°, 31 p.

-Battur (G. B.) Dieu et le Peuple, appel à la France et à l'Europe. Paris, Sagnier et Bray, 1850, in-8°, 464 p.

178) ARCH. D. Ain 1 R 1811-1812.

179) Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.

180) ARCH. N. F 17 \* 367

181) ARCH. N. F 17 4714.

182) -Frémion (Cl. Ant. FÉL.), Université impériale. Académie de Paris. Faculté des lettres. Thèse de belles-lettres. Littérature ancienne et moderne [De l'Hymne chez les Grecs, par C. A. F. Frémion. Soutenu le 23 juillet 1812]. Paris, Imprimerie de Fain, in-4°, 23 p.

-Frémion (Cl. Ant. FÉL.), Leçons théoriques et pratiques de langue grecque. Paris, Imprimerie de J. M. Eberhardt, 1813, in-12, 231 p.

-Frémion (Cl. Ant. FÉL.), Mémoire contre un arrêté qui l'a privé d'une partie de son traitement fixe. Paris, Chaumerot, 1838, in-8°, 47 p.

-Frémion (Cl. Ant. FÉL.), Suite au Mémoire. Paris, Imprimerie de Casimir, S. d., in-8°, 16 p.

Il a traduit les oeuvres complètes de Valère-Maxime, des extraits des Vies de Plutarque, et une traduction d'un discours de Saint-Basile.

183) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire de 1802 à 1805.

- 184) ARCH. D. Ain 2E 19.205, Registre de l'Etat civil d'Izernove, 1809, feuillet 5.
- 185) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3ème volume, 1803-1809.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle, ouvr. cit., note 11.
- 186) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.
- 187) S. H. A. T. 1781-1818.
- 188) Depery, ouvr. cit., Tome I, p. 271.
- 189) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 162.
- 190) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.
- 191) ARCH. N. BB 5/446.
- 192) ARCH. N. BB 6 II 113.
- 193) ARCH. D. Ain. 2E 42.734, Registre de l'état civil de Trévoux, acte 14.
- 194) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 216.
- 195) ARCH. D. Ain 1 R 1811-1812. Son remplaçant est Chabot François, né le 16 avril 1791.
- 196) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 144.
- 197) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 162.
- 198) ARCH. N. BB/6 II 144.
- 199) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.
- 200) ARCH. D. Ain 2E 42.429, Registre de l'état civil de Trévoux, 1852, acte 112.
- 201) ARCH. D. Ain 2E 42.734, Registre de l'état civil de Trévoux, 1869, acte 26.
- 202) Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.
- 203) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 7 floréal an XII (27 avril 1804) au 23 décembre 1806, 1er volume.
- 204) ARCH. D. Ain, 2E 46.435, Registre de l'état civil de Bourg, 1859, décès, acte 166.

205) -S. H. A. T. 1791-1847.

-Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

206) S. H. A.T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 4ème volume 1809-1818.

207) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

208) ARCH. D. Ain 2E 23.615, Registre de l'état civil de Marsonnas, feuillet 6.

209) ARCH. D. Drôme 4E 362/73, Registre de l'état civil de Valence, 1864, décès, acte 20.

210) Nécrologie, in Société départementale d'Archéologie et de Statistiques de la Drôme. Tome 5, 1871, p. 476 à 478 et tome 35, 1901, p. 183 à 186.

Adrien Peloux, bâtonnier de l'ordre des avocats à Valence, s'engage et se fait tuer le 19 janvier 1871. A cette occasion, on rappelle que son père fut un officier valeureux.

211) ARCH. N. F 17 6750.

212) -ARCH. N. F 17 21.801.

Il indique qu'il é été élève au Lycée de Lyon et qu'il a connu Tourret.

-ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1819, mariages, acte 446.

213) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1835, décès, acte 3384.

214) ARCH. M. Lyon H 53.

215) - S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 4ème volume 1808-1818.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

216) ARCH. D. Ain 1 R 1811-1812.

217) ARCH. D. Ain, 2E 46.435, Registre de l'état civil de Bourg, 1859, décès, acte 422. Il est indiqué qu'il avait été remarié à Adrienne Collet. Son fils Charles Lucien Chanel est employé dans les chemins de fer.

218) ARCH. D. Ain 2 E 9508, Registre de l'état civil de Chavannes, 1823, acte 23 et ARCH. D. Ain 2 E 9509, Registre de l'état civil, 1825, acte 25.

A la mort de son père le 8 novembre 1823, deux de ses frères font la déclaration de décès : François Laurent Baillar et Charles Alexandre Frédéric Baillar. On pourrait donc penser que François Xavier est décédé à cette date. De même, lors du mariage de François Laurent le 14 janvier 1818, il n'est pas indiqué dans les présents. Malheureusement les archives de l'enregistrement ne donnent aucune indication.

219) ARCH. D. Loire R 147.

220) ARCH. D. Loire R 795.

221) ARCH. D. Loire. 3 E 188/34, Registre de l'état civil de Roanne, 1856, décès, acte 160.

222) ARCH. D. Loire R 795.

223) ARCH. D. Isère T 65.

224) ARCH. D. Loire 3E 249/7, Registre de l'état civil de Saint-Just-en-Chevalet, acte 159.

225) S. H. A. T. 1791-1847. Il y a très peu de renseignements.

226) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire.

227) ARCH. D. Loire 1 R 811.

228) Pas d'indications dans l'état civil de Roanne.

229) ARCH. D. Loire R 143.

230) ARCH. D. Loire R 143.

231) ARCH. D. Loire 3E 188/15, Registre de l'état civil de Roanne, 1813, acte 115. Naissance de Maurice Rose Houdaille le 7 juin 1813. On peut donc penser que celui qui est né en 1792 ou 1793 est décédé. Son père attribue son prénom à son nouveau né.

232) ARCH. D. Loire R 143.

233) ARCH. D. Loire 3E 188/20, Registre de l'état civil de Roanne, 1822, mariages, acte 8. Sa soeur Elisabeth se marie avec Jean-Baptiste Milliant. Présent, on indique sa profession.

234) -ARCH. D. Loire EN 6118. Il est marchand quincaillier.

-ARCH. D. Loire R 147.

235) ARCH. D. Loire 3E 188/19, Registre de l'état civil de Roanne, 1819, décès, acte 536. On n'indique pas l'origine de son épouse. De ce fait, nous ne savons pas où il s'est marié.

236) ARCH. D. Loire 3E 188/20, Registre de l'état civil de Roanne, 1822, mariages, acte 8.

237) ARCH. D. Loire 3E Suppl./646, Registre de l'état civil de Roanne 1867, décès, acte 350.

238) S. H. A. T. Pas de dossier.

239) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

240) ARCH. D. Rhône Fonds Frécon, dossier bleu.

241) ARCH. M. Roanne, 2E 55.

242) -ARCH. D. Loire 3E 188/20, Registre de l'état civil de Roanne, mariages, acte 121.

-ARCH. D. Loire EN 6118.

243) ARCH. D. Loire 3E Suppl./645, Registre de l'état civil de Roanne, acte 259.

244) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

245) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

246) ARCH. M. Lyon H 46.

247) S. H. A. T. 24 YC 291 et 24 YC 292.

- 248) ARCH. N. F 17 6756
- 249) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.  
 -Fourcy, ouvr. cit., note 11.  
 -Marielle, ouvr. cit., note 11.
- 250) S. H. A. T. 1791-1847. Il n'y a pratiquement aucune indication.
- 251) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 680.
- 252) ARCH. D. Rhône 1 M 112.
- 253) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1869, 2ème arrondissement, décès, acte 657.
- 254) ARCH. N. F 17 6750.
- 255) S. H. A. T. 1791-1847.
- 256) ARCH. N. AJ 16 6422.
- 257) ARCH. N. F 17 6085.
- 258) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Charolles, 1812, mariages, acte 16.
- 259) -Annuaire du département de Saône-et-Loire, Mâcon, 1824. Les vaccinateurs qui ont obtenu les résultats les plus satisfaisants, sont : Circaud, docteur médecin à Varennes sur Dun, 636, Cacarsonne, chirurgien à Chalon, 595, Pézerat, docteur médecin à Charolles, 539.  
 -Annuaire du département de Saône-et-Loire, Mâcon, 1843. Pézerat, docteur médecin à Charolles. Il n'est pas indiqué sur l'annuaire de 1844.
- 260) ARCH. N. F 17 5836.
- 261) Villain, ouvr. cit., tome I, p. 280.
- 262) Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.
- 263) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 10 octobre 1809 au 1er octobre 1812.
- 264) ARCH. D. Ain. 1 R 1811-1812. Canton de Bourg : Monnier



Eugène-François, présente pour remplaçant, Dagand Joseph Marie, conscrit de 1806, du canton de Mornac, arrondissement de Nantua, né le 26 février 1786.

265) Dufay, ouvr. cit., tome I, p. 271, indique qu'installé à Jasseron, il est mort jeune.

266) Manissier (J.), Jasseron 2000 ans d'histoire du plus lointain passé... à nos jours. Pont-de-Veyle, Imprimerie Gatheron, 1973, 337 p.

267) ARCH. D. Ain. 2 E 19513, Registre de l'état civil de Jasseron, 1842, acte 13.

268) ARCH. D. Côte-d'Or 2TT 216.

269) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

270) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 317.

271) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 514.

272) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1861, 1er arrondissement, décès, acte 33.

273) ARCH. M. Lyon, H 161.

274) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1824, mariages, acte 1054. Il est présent lors du mariage de son frère et il est indiqué comme rentier.

275) Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.

276) Cartaz (A.), Les médecins Bressans, Paris, Masson, 1902, in-8°, 267 p.

277) ARCH. N. AJ 16 6424\*. En 1812, il est domicilié 10 rue Faubourg Saint-Jacques.

278) ARCH. N. F 17 6088.

279) ARCH. D. Ain 2E 46.287, Registre de l'état civil de Bourg, mariages 1813, feuillet 33.

280) -Mémoire et Rapport sur la fièvre endémique qui s'est manifesté et a fait des ravages dans la commune de Revonnas, au

printemps dernier.

Le rapporteur Paccoud fait remarquer que ce travail est remarquable et qu'il assure à son auteur la reconnaissance de tous.

-Rapport sur l'organisation de secours à donner aux malades dans les campagnes et sur la création d'un dispensaire dans chaque canton.

Les deux comptes rendus de ces rapports se trouvent dans les Notes et statistiques sur les travaux et la situation de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain 1817 et 1818.

281) ARCH. D. Ain, 2 E 46.415\*, Registre de l'état civil de Bourg, 1854, décès, acte 416.

282) ARCH. M. Lyon, H 44.

283) ARCH. D. Rhône 1 R 104.

284) Information qui nous a été communiquée par le colonel Berchoud.

Les archives municipales de Suresnes nous ont communiqué l'acte de décès. On n'indique pas s'il est mort par noyade.

285) M. Lyon, H 43.

286) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil de Lyon, mariages, 1813, acte numéro 256.

287) ARCH. N. F 17 20.375.

288) ARCH. N. AJ 16 6422 et AJ 16 6424\*

289) ARCH. D. Isère, 2R 94.

290) ARCH. N. F 17 6088.

291) ARCH. D. Isère, Registre de l'Etat civil de Vienne, 1813, mariages, acte 142.

292) S. H. A. T. 1791-1847.

293) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.

294) S. H. A. T. 2YB 168, 18ème régiment de ligne, 4ème volume, 1810-1814.

295) Il est indiqué qu'il a toute sa famille dans cette ville mais

nous n'avons pas trouvé des renseignements précis. En fait, ses frères et soeurs habitent Saint-Innocent.

296) Albrier (A.), Les Naturalisés de Savoie en France 1814 à 1848, in Société savoisienne d'Histoire, tome XVII, p. 245 à 268.

297) ARCH. D. Savoie 3E 1024 Aix-les-Bains, Registre paroissial de l'Assomption, acte 18.

298) Nous ne savons pas où il fait ses études de droit.

299) ARCH. D. Loire, 3 E 188/5, Registre de l'état civil de Roanne, mariages, acte 52.

300) ARCH. D. Loire 8 M 26\*

301) ARCH. D. Loire 7 M 53.

302) ARCH. D. Drôme, 3 Q 8281.

303) ARCH. D. Isère, T 65.

304) ARCH. D. Isère, 2 R 84.

305) ARCH. D. Isère, 2 R 92. Il est remplacé par Etienne Debroud, incorporé au 52ème régiment de ligne.

306) ARCH. D. Isère, liste d'inscription des votes pour l'élection du président de la République, 10 décembre 1848.

307) ARCH. D. Isère, 5E 518/14, Registre de l'état civil, Tullins, 1863, acte 41.

308) S. H. A. T. Registre De l'Ecole Spéciale militaire, du 10 octobre 1809 au 1er octobre 1812.

309) S. H. A. T. 1791-1818.

310) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 567.

311) ARCH. N. F 17 1672.

312) ARCH. N. F 17 4716.

313) ARCH. D. Isère, T 66.

314) ARCH. N. F 17 5839.

315) -Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

-Tarbé de Saint-Hardouin, ouvr. cit., note 17.

-Le Tourneur (St.), Berthault-Ducreux, in Dictionnaire de Biographie française de M. Prévost et Roman d'Amat, tome VI, p. 182.

316) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique, Registre matriculte des élèves, 3ème volume 1803-1808.

317) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Chalon, 1824, mariages, acte 36.

318) ARCH. D. Saône-et-Loire. Il n'y a pas le registre de l'état civil de Chalon pour 1873. L'acte de décès nous a été communiqué par les Archives communales.

319) -Berthault-Ducreux (A.), Des grandes routes et des chemins vicinaux, procédés les plus économiques pour les construire, les améliorer et les maintenir constamment dans le meilleur état possible. Paris, Carillan-Goeury, 1829, in-8°, 220 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Théorie et pratique des mortiers et ciments romains. Paris, Carillan-Goeury, 1833, in-8°, 510 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Des mesures qui peuvent le mieux assurer le rétablissement des grandes routes et des chemins vicinaux, tout en aidant l'industrie des transports au lieu de créer des entraves. Paris, Carillan-Goeury, 1835, in-8°, 312 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Essai d'un traité sur l'entretien des routes par empierrement. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1841, 2 parties en 1 vol. in-8°.

-Berthault-Ducreux (A.), Une Visite à un empierrement très fréquenté, ou Exemple de la nécessité dont est la connaissance des attributs des routes pour apprécier le véritable état de chacune. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1841, in-8°, 18 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Une Visite à quelques routes en empierrement, les unes appartenant au service d'expérience, les autres étrangères à ce service. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1842, in-8°, 36 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Exposé et application des faits,

attributs et principes... les plus importants à prendre pour guides dans les questions relatives à l'entretien des routes et à la police du roulage. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1842, in-8°, 110 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Rapport sur la partie du service d'expériences sur l'entretien des routes, situées dans le département du Rhône. Chalon-sur-Saône, Imprimerie de J. Dejussieu, 1843, in-8°, 10 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Notes sur le roulage et les routes d'Angleterre et de France. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1843, in-8°, 47 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Exposé des faits et des principes sur lesquels repose la solution des principales questions que soulèvent les chemins de fer et les autres voies de communication. Paris) Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1844, in-8°, 44 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Historique, situation et raisons d'être du service d'expériences sur l'entretien des routes. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1845, in-8°, 122 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Note sur le système de Mac-Adam. Paris, Imprimerie de P. Dupont, 1845, in-8°, 30 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Manuel du cantonnier de chemins vicinaux. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1845, in-12, 128 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Notions sur les principales questions que soulève en ce moment l'entretien des routes, et sur les meilleurs moyens de hâter les progrès de cet art. Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1848, in-8°, 132 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Note sur l'intérieur des chaussées. Paris, Imprimerie de Fain, S. d., in-8°, 16 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Eclairage. Note sur les principes et les procédés fondamentaux de l'éclairage, suivie de l'exposé d'un ensemble d'inventions propres à améliorer beaucoup presque tous les appareils connus depuis le plus simple et le plus faible, la

veilleuse, jusqu'au plus complexe et au plus puissant, le phare.  
Paris, Carillan-Goeury et V. Dalmont, 1854, in-8°, 63 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Note sur une méthode très simple pour améliorer généralement, beaucoup et promptement la santé et même parfois la constitution du plus grand nombre. Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1864, in-8°, 8 p.

-Berthault-Ducreux (A.), Supplément à l'écrit de 1864 intitulé : Note sur une méthode très simple pour améliorer... la santé ...Chalon-sur-Saône, Mulcey, 1867, in-8°, 35 p.

320) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 4ème volume 1810-1816.

321) -Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

322) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Chalon, 1824, mariages, acte 66.

323) ARCH. D. Saône-et-Loire. La date nous a été communiquée par les Archives municipales de Chalon-sur-Saône.

324) ARCH. M. Lyon H 44.

325) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1840, mariages, acte 1108.

326) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1849, décès, acte 4674.

327) S. H. A. T. 1791-1848.

328) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 4ème volume 1810-1816.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

-Marielle, ouvr. cit., note 11.

329) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

330) ARCH. N. F 17 6735.

331) S. H. A. T. 1791-1818.

- 330) ARCH. M. Lyon H 44.
- 333) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1824, mariages, acte 1054.
- 334) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1830, mariages, acte 299.
- 335) ARCH. M. Lyon H 50.
- 336) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1824, mariages, acte 1054.
- 337) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1830, mariages, acte 299.
- 338) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1864, 1er arrondissement, décès, acte 406.
- 339) S. H. A. T. 1791-1848.
- 340) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 10 octobre 1809-1er octobre 1812.
- 341) La date nous a été communiquée par les Archives Départementales du Doubs, d'après la table décennale.
- 342) -S. H. A. T. 1791-1847.
- ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.
  - Fourcy, ouvr. cit., note 11.
  - Marielle, ouvr. cit., note 11.
  - Pointe (J. P.), Eloche historique de Charles-Bernard-Gabriel Maléchar, chef d'escadron d'artillerie. Lyon, Boitel, 1838, in-8°, 50 p.
- 343) S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 4ème volume 1809-1816.
- 344) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et de l'Artillerie de Metz du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.
- 345) ARCH. M. Lyon H 161.
- 346) S. H. A. T. 24 YC 366. 25ème régiment de chasseurs, 3ème volume, an XII-1809, numéro 929, page 155.

- 347) S. H. A. T. 24 YC 373.
- 348) Martin et Jeanton, ouvr. cit., tome I, p. 285. Les auteurs font une confusion avec un autre François Louis Cornille, sans doute l'oncle de l'ancien élève du Lycée de Lyon. Il commence sa carrière militaire le 1er juillet 1786, comme soldat au 13ème régiment de ligne. Il part à la retraite, le 1er septembre 1815, comme colonel. Il se retire à Tournus.
- 349) S. H. A. T. 1791-1847.
- 350) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Tournus, 1815, mariage, acte 51.
- 351) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Tournus, 1858, décès, acte 96.
- 352) ARCH. D. Drôme 3 R 2 7 B.
- 353) ARCH. D. Drôme 3 R 2 8 A.
- 354) Martin et Jeanton, ouvr. cit., tome I, p. 285.
- 355) ARCH. N. AJ 16 6422.
- 356) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Tournus, 1812, mariages, acte 12.
- 357) ARCH. M. Lyon H 41.
- 358) ARCH. D. Rhône 1 R 107.
- 359) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1813, décès, acte 3503 bis.
- 360) ARCH. N. F 17 20.375.
- 361) ARCH. D. Rhône H 39
- 362) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1825, mariages, acte 657.
- 363) ARCH. N. F 17 5834.
- 364) ARCH. D. Loire R 147.
- 365) ARCH. N. BB 6 II 302.
- 366) ARCH. D. Loire, 3E supplémentaire 162, Registre de l'état civil de Montbrison, décès, 1869, acte 92.
- 367) ARCH. D. Loire, 3E 95/6, Registre de l'état civil de Feurs,



1817, feuillets 44 et 45.

368) ARCH. D. Loire, 3E 95/6, Registre de l'état civil de Feurs, feuillet 11.

369) ARCH. Ain 2 E 42719, Registre de l'état civil de Trévoux, 1809, feuillet 15.

370) ARCH. A. Lyon, Registre de l'Argentière.

371) ARCH. M. Lyon H 40.

372) ARCH. D. Rhône 1 R 106.

373) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 246.

374) S. H. A. T. 1791-1847. Nous avons très peu de renseignements.

375) -S. H. A. T. et ARCH. de l'Ecole Polytechnique. Registre matricule des élèves, 4ème volume 1809-1819.

-Fourcy, ouvr. cit., note 11.

- Marielle, ouvr. cit., note 11.

376) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, du 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

377) S. H. A. T. 2 YB 1001.

378) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1825, mariages, acte 279.

379) Annuaire de Lyon 1846.

380) Montmartin (A.), Des améliorations à introduire dans la partie centrale de Lyon. Lyon, Boitel, 1845, in-8°, 22 p.

381) ARCH. M. Lyon H 161.

382) ARCH. N. F 17 21.010. On indique que l'ancien procureur-gérant du Lycée de Lyon n'a plus de famille.

383) ARCH. D. Lyon, Fonds Frécon, dossier bleu.

384) ARCH. D. Isère T 65

385) ARCH. D. Isère T 118.

386) ARCH. N. F 17 \* 2358.

387) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, mariages, 1816,

acte 364.

388) -ARCH. N. BB 6 II 83.

- Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.

389) ARCH. D. Ain 1R 1811-1812.

390) ARCH. D. Isère T 118 et ARCH. N. F 17 5830.

391) ARCH. D. Lyon 1R 105.

392) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1809, mariages, acte 311.

393) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.

394) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1860, 2ème arrondissement, décès, acte 3217.

395) ARCH. M. Lyon H 40.

396) ARCH. D. 1R 105.

397) ARCH. D. Lyon, Fonds Frécon, dossier bleu.

398) ARCH. N. F 17 1672.

399) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1821, mariages, acte 1042.

400) Répertoire général des Protocoles du notariat, ouvr. cit., Tom I, p. 270.

401) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1857, 2ème arrondissement, décès, acte 966.

402) Niepce, ouvr. cit., tome III, p. 63.

403) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

404) ARCH. N. F 17 4716.

405) ARCH. D. Isère T 65 et T 66.

406) ARCH. D. Isère T 118 et ARCH. N. F 17 5839.

407) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.

408) ARCH. D. Côte-d'Or 2TT 245.

409) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de Tourmus, 1819, mariages, acte 33.

410) Martin et Jeanton, ouvr. cit., Tome I, p. 285.

411) ARCH. D. Saône-et-Loire, Registre de l'état civil de

- Tournus, 1836, décès, acte 65.
- 412) ARCH. N. F 17 6757.
- 413) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 10 octobre 1809-1er octobre 1812.
- 414) S. H. A. T. 1791-1847.
- 415) ARCH. M. Lyon H 44.
- 416) ARCH. D. Lyon, Fonds Frécon, dossier bleu.
- 417) ARCH. D. Rhône H 41.
- 418) ARCH. D. Rhône 1R 107.
- 419) ARCH. N. F 17 4716. Il suit aussi les cours de la Faculté de Lettres de Lyon (ARCH. N. F 17 1672).
- 420) ARCH. D. Isère T 65 et T 66.
- 421) ARCH. D. Isère T 118.
- 422) ARCH. N. F 17 5836.
- 423) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 262.
- 424) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1828, décès, acte 3859.
- 425) ARCH. M. Lyon H 41.
- 426) ARCH. D. Rhône 1R 107.
- 427) ARCH. D. Rhône, Registre de l'état civil, 1827, mariages, acte 81.
- 428) ARCH. D. Rhône, Registre de l'état civil, 1830, décès, acte 2801.
- 429) ARCH. N. AJ 16 6422\*.
- 430) ARCH. N. F 17 6090.
- 431) Annuaire du département de Saône-et-Loire, 1834.
- 432) S. H. A. T. 1791-1847. Le dossier donne très peu d'informations.
- 433) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire du 16 floréal an XI (6 mai 1803) au 10 octobre 1807.
- 434) S. H. A. T. 2 YB 692. 8ème cuirassier, page 87, numéro 167.

- 435) S. H. A. T. 2YB 130 et 2YB 131.
- 436) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.
- 437) S. H. A. T. 2YB 630, 31 ème régiment, 3ème volume, an XI-1812.
- 438) ARCH. N. F 17\* 2358.
- 439) ARCH. Cantonales Carouge N° A/78.
- 440) La Maison Delafontaine, in Le Boulet, septembre 1982.
- 441) ARCH. Cantonales Carouge, Décès du Canton, 1851-1860, acte 60.
- 442) -Nous n'avons pas trouvé son acte de mariage dans l'état civil de Montbrison.
- ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu. Pas d'indications sur Barthélemy Chantelauze.
- 443) ARCH. N. BB5/454 et BB/5 455.
- 444) ARCH. D. Loire 3E 148/28, Registre de l'état civil de Montbrison, 1848, décès, acte 248.
- 445) S. H. A. T. 1791-1847. Il n'y pratiquement aucune indication.
- 446) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.
- 447) S. H. A. T. 2YB 131 et 2YB 131.
- 448) S. H. A. T. 1791-1847.
- 449) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 3ème volume 1809-1813.
- 450) ARCH. M. Lyon H 41.
- 452) S. H. A. T. 2YB 1103.
- 453) ARCH. N. F 17 1672.
- 454) ARCH. N. F 17\* 2421. Il est indiqué que son diplôme est annulé.
- 455) ARCH. D. Loire R 794.
- 456) ARCH. D. Loire, 3 E 148/20, Registre de l'état civil de Saint-Etienne, mariages, 1820.

- 457) ARCH. D. Côte-d'Or 2 TT 216 et 2TT 245.
- 458) ARCH. D. Rhône 1R 110.
- 459) Bulletin des Lois, Partie supplémentaire, 1850, tome V.
- 460) ARCH. N. F 17 6761.
- 461) ARCH. N. F 17 6762.
- 462) ARCH. M. Lyon H 59.
- 463) Almanach de Lyon 1806.
- 464) ARCH. D. Rhône 4E 1405, Registre de l'état civil de Givors, 1837, acte 12. Le nom de son épouse nous est donné à l'occasion du mariage de sa fille.
- 465) Annuaire du Rhône 1845.
- 466) S. H. A. T. 1791-1847.
- 467) ARCH. M. Lyon H 54. Il avait suivi les cours de la Faculté de Sciences (ARCH. N. F 17 1672).
- 468) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1857, 2ème arrondissement, décès, acte 1218.
- 469) S. H. A. T. 1791-1847. Il y a très peu d'informations.
- 470) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.
- 471) S. H. A. T. Registre de l'Ecole d'Artillerie de la Flèche.
- 472) S. H. A. T. 2YB 1002.
- 473) ARCH. M. Lyon H 44.
- 474) ARCH. D. Rhône, 1R 110.
- 475) ARCH. M. Lyon, Etat civil, 1815, mariages, acte 648.
- 476) ARCH. D. Côte-d'Or 2TT 216.
- 477) ARCH. N. F 17 5831.
- 478) ARCH. N. BB 5/96.
- 479) S. H. A. T. Registre de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.
- 480) ARCH. D. Rhône H 40.
- 481) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1818, mariages, acte 368.

482) Sur les almanachs et sur les annuaires de Lyon, il n'est pas indiqué sur la liste des agents de change.

483) Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.

484) ARCH. M. Lyon H 43.

485) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1857, 1er arrondissement, décès, acte 462.

486) S. H. A. T. 1791-1847.

487) ARCH. M. Lyon H 161.

488) S. H. A. T. 25 YC 203.

489) ARCH. D. Rhône 1R 111.

490) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1817, mariages, acte 88.

491) ARCH. M. Lyon H 44 et H 166.

492) S. H. A. T. 25 YC 51. Nous ne l'avons pas trouvé dans la liste des soldats.

493) ARCH. N. F 17 4614.

494) ARCH. M. Lyon H 38.

495) ARCH. N. F 17 6102.

496) Almanach de Lyon 1824.

497) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1813, mariages, acte 256.

498) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

499) ARCH. D. Isère T 65 et T 118.

500) Hodieu, ouvr. cit., tome I, p. 53.

501) ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.

502) ARCH. D. Rhône 1 R 109 et 1R 110.

503) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1816, mariages, acte 478.

504) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1825, décès, acte 4451.

506) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1829, mariages, acte 246.

- 507) Annuaire de Lyon 1835.
- 508) Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.
- 509) ARCH. N. F 17 5835.
- 510) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 758. Il est donc beau-frère de Louis Millon, élève au Lycée de Lyon.
- 511) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1825, décès, acte. Michel Sauveur était né le 31 octobre 1824.
- 512) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1826, décès, acte 432.
- 513) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1828, mariages, acte 945.
- 514) Répertoire général des protocoles du notariat, ouvr. cit., tome I, p. 270.
- 515) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1840, décès, acte 1856 bis. On transcrit l'acte de son décès.
- 516) ARCH. M. Lyon H 54.
- 517) ARCH. M. Lyon H 40.
- 518) ARCH. D. Isère T 65.
- 519) ARCH. D. Isère T 128.
- 520) ARCH. D. Isère T 118 et ARCH. N. F 17 5835.
- 521) ARCH. N. BB 5 462.
- 522) ARCH. D. Isère, Registre de l'Etat civil, Grenoble, 1847, décès, acte 242.
- 523) ARCH. D. Lyon H 39.
- 524) ARCH. D. Isère T 128.
- 525) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1819, mariages, acte 276.
- 526) Il est indiqué sur l'annuaire de Lyon de 1844. Il n'est pas indiqué sur l'annuaire de Lyon de 1845. Comme l'annuaire donne la situation de l'année précédente, nous retenons 1843.
- 527) ARCH. N. F 17 4714.

- 528) ARCH. M. Lyon H 44 et ARCH. D. Rhône 1R 119.
- 529) ARCH. N. F 17 5839.
- 530) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1846, décès, acte 658.
- 531) ARCH. M. Lyon H 54.
- 532) Il ne reste pas longtemps. Nous n'avons trouvé aucune indication dans cette commune.
- 533) ARCH. M. Lyon H 39.
- 534) B. M. de Lyon, Fonds Coste 114.505.
- 535) ARCH. M. Lyon H 39.
- 536) ARCH. M. Lyon H 43.
- 537) ARCH. N. F 17\* 2421.
- 538) ARCH. M. Lyon H 38.
- 539) ARCH. D. Rhône 1R 111.
- 540) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1820, mariages, acte 515.
- 541) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1822, mariages, acte
- 542) ARCH. M. Lyon H 44.
- 543) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1816, mariages, acte 296.
- 544) ARCH. M. Lyon, Recensement 1833.
- 545) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.
- 546) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1869, 2ème arrondissement, décès, acte 1298.
- 547) ARCH. M. Lyon H 53.
- 548) ARCH. M. Lyon H 39.
- 549) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1815, mariages, acte 1142.
- 550) ARCH. M. Lyon H 39.
- 551) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1821, mariages, acte 272.



- 552) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole Spéciale militaire, 2ème volume, 21 décembre 1806-3 mai 1809.
- 553) ARCH. M. Lyon H 44.
- 554) -Lacassagne (J), Histoire de l'internat des hopitaux de Lyon. Lyon, Audin, 1930, in-8°, 117 p.
- Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.
  - Hodieu, ouvr. cit., tome I, p. 53.
  - Guiart, ouvr. cit., tome I, p. 121.
  - Carle, ouvr. cit., tome I, p. 264.
- 555) ARCH. N. AJ 16 6424\*.
- 556) ARCH. N. F 17 6090.
- 557) -Gubian (L), Discours prononcé sur la tombe de M. le Docteur Nicod. Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1862, in-8°, 3 p.
- Gubian (L.), Dispensaire de Lyon. Histoire de la grippe à Lyon en 1837. Rapport demandé par la mairie de Lyon. Lyon, Imprimerie de L. Perrin, S. d., in-8°, 160 p.
  - Gubian (L.), Rapport de la commission spéciale instituée par M. Le sénateur préfet du Rhône pour l'examen de la méthode curative du bégaïement, de M. Chervin aîné. Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1866, in-8°, 27 p.
  - Gubian (L.), De la Réaction vitale, discours prononcé à la séance solennelle de la Société impériale de médecine. Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1866, in-8°, 22 p.
- 558) ARCH. N. F 17 4714.
- 559) ARCH. N. F 17 5840.
- 560) Nous supposons, car nous avons relevé son nom sur un registre d'adresses à Paris.
- 561) ARCH. M. Lyon H 39.
562. ARCH. N. F 17 5834.
- 563) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1821, mariages, acte, 703.
- 564) ARCH. M. Lyon H 41.

- 565) Dufay, ouvr. cit., Tome I, p. 271.
- 566) S. H. A. T et ARCH. de l'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.
- 567) S. H. A. T et ARCH. de l'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.
- 568) -Marielle, ouvr. cit., note 11.  
-Fourcy, ouvr. cit., note 11.
- 569) -Bonnel (J.), Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon de 1840 à 1891. Concours, Fondations, Personnel. Lyon, Rey, 1892, in-4°, 272 p.  
-Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.  
-Hodieu, ouvr. cit., tome I, p. 53.  
-Guiart, ouvr. cit., tome I, p. 121.  
-Gutton, ouvr. cit., tome I, p. 65.  
-Robert, Bourlonton et Cogny, tome I, p. 56
- 570) ARCH. N. F 17 4714.
- 571) ARCH. N. F 16 6424\* et ARCH. N. F 17 6090.
- 572) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1827, mariages, acte 641 bis.
- 573) Dutacq, ouvr. cit., note 143.
- 574) ARCH. D. Rhône 4E 3789, Registre de l'état civil d'Oullins, 1868, acte 27.
- 575) -Lortet (P), Du Rhin et de la Syrie. Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1841, in-8°, 15 p.  
-Lortet (P), De l'importance du Rhône. Lyon, Imprimerie de L. Boitel, in-8°, 12 p.  
-Lortet (P.), Documents pour servir à la géographie physique du bassin du Rhône. Lyon, Imprimerie de Barret, 1843, in-8°, 44 p.  
-Lortet (P.), Rapport à M. le maire de Lyon, sur les observations recueillies par la commission hydrométrique en 1844. Lyon, Imprimerie de Nigon, 1844, in-8°, 8 p.  
-Lortet (P.), Rapport sur les travaux de la commission

hydrométrie en 1844, présenté à M. le maire de Lyon. Lyon, Imprimerie de Marle, 1845, in-8°, 16 p.

-Lortet (P.), Des Fleuves et de leur influence, discours de réception à l'Académie de Lyon. Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1847, in-8°, 27 p.

-Lortet (P.), Résumé des observations recueillies en 1847-1849 dans le bassin du Rhône par la commission hydrométrie de Lyon. Lyon, 1850, 2 vol. in-8°.

-Lortet (P.), Unité de l'espèce et de la langue dans l'humanité. Lyon, Imprimerie de L. Boitel, 1850, in-8°, 24 p.

-Lortet (P.), Résumé des observations recueillies en 1850 dans le bassin de la Saône par les soins de la commission hydrométrie de Lyon. Lyon, Imprimerie de Barret, S. d., in-8°, 8 p.

-Lortet (P.), Comparaison graphique et mathématique des continents de l'ancien monde, présentée à l'Académie de Lyon le 10 décembre 1851. Lyon, Dumoulin et Rouet, 1851, in-8°, 16 p.

-Lortet (P.), Calendrier cophte, traduit de l'arabe et annoté, présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon le 13 juillet 1852. Lyon, Dumoulin et Ronet, 1852, in-8°, 27 p.

-Lortet (P.), De la Superstition dans les sciences.. lue (sic) à l'Académie des sciences le 3 mai 1853. Lyon, Imprimerie de F. Dumoulin, 1853, in-8°, 10 p.

-Lortet (P.), Sur la taille de la vigne lu à la Société impériale d'agriculture de Lyon, dans sa séance du 21 janvier 1853. Lyon, Imprimerie de Barret, S. d., in-8°, 4 p.

-Lortet (P.), De la Foi dans la science présenté à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, dans la séance du 19 juillet 1853. Paris, Imprimerie de F. Dumoulin, 1854, in-8°, 16 p.

-Lortet (P.), De l'Homme dans ses rapports sur la nature, lu à l'Académie impériale des sciences de Lyon. Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1860, in-8°, 31 p.

-Lortet (P.), Notice sur Charles Ritter, professeur de géographie à Berlin, lue dans la séance de l'Académie impériale de Lyon du 1er juillet 1861. Lyon, Imprimerie de Vingtrinier, 1862, in-8°, 18 p.

Il faut ajouter des traductions en particulier des oeuvres de Fichte et de Kant.

576) ARCH. N. F 17 5832.

577) ARCH. N. F 17 4714.

578) Nos informations nous ont été communiquées par les Archives d'Etat de Fribourg.

579) S. H. A. T. 1797-1847.

580) S. H. A. T et ARCH. de L'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.

581) S. H. A. T. Registre matricule des élèves de l'Ecole d'Application du Génie et d'Artillerie de Metz, 2ème jour complémentaire de l'an IX au 2 mai 1812.

582) -Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.

-Guiart, ouvr. cit., tome I, p. 121.

583) ARCH. N. Aj 16 6424\*.

584) ARCH. N. F 17 6089.

585) Lacassagne, ouvr. cit., note 564.

586) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1824, décès, acte 2892.

587) S. H. A. T. et ARCH de l'Ecole Polytechnique, Registre matricule des élèves, 3ème volume 1803-1809.

588) ARCH. M. Lyon H 39.

589) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1860, 2ème arrondissement, décès, acte 3199.

590) ARCH. N. F 17 4716.

591) ARCH. M. Lyon H 54.

592) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1825, mariages, acte 1164.

- 593) Hodieu, ouvr. cit., Tome I, p. 53.
- 594) ARCH. M. Lyon H 44.
- 595) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1829, mariages, acte 1132.
- 596) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1858, 2ème arrondissement, décès, acte 2127.
- 597) ARCH.M. Lyon H 161.
- 598) S. H. A. T. 24 YC 432.
- 599) ARCH. N. F 17 4716.
- 600) ARCH. N. F 1 C III Rhône 3.
- 601) ARCH. M. Lyon H 44.
- 602) S. H. A. T. 24 YC 270.
- 603) -ARCH. D. Rhône, Fonds Frécon, dossier bleu.
- Maynard, ouvr. cit., tome I, p. 152.
  - Guiart, ouvr. cit., tome I, p. 121.
  - Bonnell, ouvr. cit., note 569.
  - Lacassagne, ouvr. cit., note 564.
  - Vingtrinier (A.), Rougier, in Revue du Lyonnais, Nouvelle série, 1863, tome 26, p. 246.
  - Sauzet (P.), Discours prononcé le 7 mai 1863 aux obsèques de M. le docteur Rougier, membre de l'Académie, in Revue du Lyonnais, Nouvelle série, 1863, tome 26, p. 250 à 258.
- 604) ARCH. N. F 17 6092.
- 605) ARCH. M. Lyon, Registre de l'Etat civil, 1863, 2ème arrondissement, décès, acte 634.
- 606) -Rougier (L. A.), Rapport fait à la Société de médecine de Lyon, le 15 juin 1835, au nom d'une commission chargée d'examiner les mémoires sur le cancer utérin envoyés au concours pour les prix de l'année 1835. Lyon, Imprimerie de L. Perrin, 1835, in-8°, 50 p.
- Rougier (L. A.), Eloge de J. M. Pichard, docteur en médecine...mort à Oullins (Rhône), le 29 août 1836, lu à la Société

de médecine de Lyon, le 21 novembre 1836. Lyon, Imprimerie de L. Perrin, 1836, in-8°, 22 p.

-Rougier (L. A.), Eloge historique de Claude-Antoine Bouchet, ancien chirurgien-major de l'Hôtel-Dieu de Lyon... lu à la Société de médecine de Lyon, le 30 décembre 1839. -Discours prononcés sur la tombe du Docteur Bouchet le 27 novembre 1839. Lyon, Imprimerie de Marle aîné, 1846, in-8°, 32 p.

-Rougier (L. A.), Nécrologie. Le docteur René Morel, in Revue du Lyonnais, Nouvelle série, 1851, tome II, p. 245 à 248.

-Rougier (L. A.), Eloge de M. le Docteur Charles-Gabriel Pravaz. Discours de réception lu devant l'Académie de Lyon le 2 mai 1854, et prononcé en séance publique le 13 mai suivant. Lyon, Imprimerie de F. Dumoulin, 1854, in-8°, 30 p.

-Rougier (L. A.), Compte rendu des travaux de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, pendant l'année 1858, lu le 15 février 1859. Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1859, in-8°, 23 p.

-Rougier (L. A.) et Glénard (Dr), Hygiène de Lyon. Compte rendu des travaux du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département du Rhône (du 1er janvier 1851 au 31 décembre 1859). Lyon, Imprimerie de A. Vingtrinier, 1860, in-8°, 576 p.

-Rougier (L. A.), De la Morphine administrée par la méthode endermique dans quelques affections nerveuses, et de la nécessité de l'usage intérieur de la strychnine pour achever le traitement et prévenir la récurrence, suivie de quelques observations de chorée guérie par l'usage interne de la strychnine. Paris, J. B. Baillière, in-8°, 1843, 143 p.

-Rougier (L. A.), Eloge historique et biographie du Docteur Chervin. Lyon, Imprimerie de Marle aîné, 1846, in-8°, 32 p.

607) ARCH. M. Lyon H 44.

609) ARCH. D. Rhône 1 R 109.

609) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1813, mariages,

acte 613.

610) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1814, décès, acte 3243.

611) ARCH. M. Lyon, Registre de l'état civil, 1845, décès, acte 1100.

612) ARCH. M. Lyon H 39.

613) Prost, ouvr. cit., tome I, p. 296.

## CONCLUSION



Nous avons donc essayé de faire une étude d'ensemble sur les débuts du Lycée de Lyon. Nous nous sommes intéressé aussi bien à la vie matérielle qu'aux réalités humaines. Nous avons pensé qu'il fallait étudier, dans la mesure du possible, tout ce qui pouvait permettre de comprendre la mise en place de cette institution.

A première vue, le rôle des deux premiers proviseurs était primordial. On leur avait demandé d'assurer la réussite de leur établissement, sans leur en donner les moyens. Malgré tout, pour diverses raisons, ils ont assumé leur tâche sans démentir. Laurent-Pierre Bérenger, professeur et littérateur prestigieux, espérait attirer des pensionnaires payants et des externes. Mais les contraintes de l'institution l'empêchèrent d'appliquer son programme. Coster pensa réussir là où son prédécesseur avait échoué, mais il connut les mêmes problèmes. L'autorité centrale ne voulait pas que le lycée se transforme en collège religieux. On tolérait, et même on encourageait les pratiques religieuses, car, on voulait éviter les accusations d'impiété, mais ce fut en pure perte. Les autorités ecclésiastiques étaient hostiles. Certes, l'Etat n'avait pas encore imposé son monopole, mais elles considéraient que la puissance publique risquait de les concurrencer avec cette nouvelle institution. Pour cette raison, l'archevêque de Lyon, encouragé ou même devancé par le grand vicaire Jauffrey, mit en place tout un programme qui devait rapidement provoquer l'échec du lycée. La création de collèges par les Pères de la Foi, puis du Séminaire de l'Argentière, illustrent bien cette politique. Il fallait prouver à la puissance publique que l'enseignement secondaire, par l'intermédiaire des collèges, devait rester l'apanage des autorités ecclésiastiques, sinon des congrégations. Le diocèse de Lyon se prêtait bien à cette stratégie. Le cardinal Fesch, proche de l'empereur, homme tout puissant, pouvait s'opposer au bon fonctionnement du lycée. Dans cette optique, il serait intéressant de déterminer exactement le rôle exact d'Emery et de Jauffrey.

Fesch avait beaucoup à se faire pardonner, en particulier son attitude durant la Révolution et ne pouvait guère s'opposer, s'il l'avait voulu, à leurs manoeuvres. Mais la puissance publique ne l'entendait pas ainsi. Villar avait eu raison de rappeler à Bérenger que les autorités n'abandonneraient pas. Dans ce même ordre d'idées, on pourrait penser que Bérenger a accepté de jouer le jeu des autorités ecclésiastiques. Il acceptait d'être le chef d'une institution, afin de provoquer son échec. C'est la thèse d'Apert. Il faudrait prêter à Bérenger un certain machiavélisme. Est-ce certain ? Il était fier d'être proviseur. Il savait que c'était pour lui une promotion importante. Il pouvait ainsi prétendre aux honneurs et occuper une place importante parmi les notables. Pour cette raison, nous pensons qu'il a été victime de sa naïveté. On avait besoin de lui. On lui fit sans doute des promesses, mais il n'obtint pas grand'chose. On comprend qu'il essaya par tous les moyens d'accéder à la fonction de recteur. Coster crut concilier tout le monde. Son âge, ses faiblesses physiques l'empêchèrent d'appliquer sa politique. Mal secondé, combattu même par son censeur, il s'épuisa dans de vaines querelles, qui nous paraissent mesquines. Il échoua donc et fut limogé, parce qu'il n'avait pas su rétablir l'équilibre budgétaire de son établissement.

On peut considérer que les deux premiers proviseurs assurèrent mal leur fonction. Mais, médiocres ou non, ils profitèrent de l'appui des autorités centrales qui voulurent imposer la nouvelle institution. En fait, leur rôle fut réduit à celui de simples exécutants. A la limite, selon la propagande des ennemis du lycée, on pourrait imaginer un établissement où administrateurs, professeurs et maîtres d'études négligent leur travail et où les élèves sont constamment en rébellion. Qu'importe ! La puissance publique impose l'institution même si on peut parler d'échec à court terme. On comprend ainsi qu'il faut relativiser le rôle des proviseurs. Certes il était préférable d'avoir de bons

administrateurs mais ce n'était pas primordial.

Les professeurs, pour la plupart anciens oratoriens ou anciens professeurs du Collège Notre-Dame, jouèrent aussi un rôle important. La plupart ont abandonné toute pratique religieuse et de ce fait, on les taxa d'impiété et même d'athéisme. Mais c'était une qualité, aux yeux de l'autorité centrale et peut-être d'autres personnes. C'était une des meilleures garanties d'indépendance à l'égard des empiètements des autorités ecclésiastiques. Les professeurs ne pouvaient que défendre une institution qui les protégeait et qui leur permettait, dans certaine mesure, une liberté religieuse. Il y a donc continuité dans le mouvement de laïcisation. Certes, ils n'en étaient pas conscients, mais la plupart ont été écartés pour leurs opinions religieuses en 1808 ou en 1815. Ce furent, pour la plupart de bons professeurs. Cette appréciation, nous la justifions à travers nos sources. Ils firent leur travail consciencieusement, même si on reprochait à certains de courir le cachet. Mais on retrouve ce souci d'amélioration de revenus, tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle et même au XX<sup>ème</sup> siècle. Elite intellectuelle, ils trouvaient leurs traitements insuffisants. Malgré leur petit nombre, et peut-être pour cette raison, ils n'eurent pas l'esprit de corps, trop préoccupés de leur avancement ou même de la protection de leurs intérêts. Il ne faut pas s'étonner de les voir s'opposer sur des questions de logements ou sur le partage du supplétif. Ces hommes connurent l'Ancien Régime, exercèrent sous l'Empire, certains sous la Restauration et même la Monarchie de Juillet. Ils vécurent assez longtemps pour être témoins de changements importants. Ils n'y participèrent guère mais sans doute les subirent avec plus ou moins de bonheur.

Le recrutement des élèves du lycée fut hétérogène : pensionnaires nationaux, ceux nommés directement ou ceux désignés par le concours, pensionnaires payants, externes. On fit en sorte de séparer soigneusement les pensionnaires de l'extérieur.

On voulait instaurer une discipline exemplaire mais les désordres succédèrent aux désordres. Les aménagements des bâtiments ne permettaient pas l'exercice d'une surveillance efficace. On voulait que le lycée par la qualité de ses études, attire les élèves et sélectionne les meilleurs. Il semble qu'il ait assez bien répondu à sa mission. Mais si tous reconnurent la qualité des études, on se plaignit de la mauvaise qualité de l'éducation. Les professeurs, en dehors de leurs cours, ne se préoccupaient guère de leurs élèves. Ils n'avaient pas une vie exemplaire. Les maîtres d'études exerçaient la surveillance, mais étaient incapables d'éduquer les élèves. Pour les adversaires du lycée, l'éducation consistait à l'acquisition d'une série de principes moraux, que seule l'Eglise pouvait apporter aux élèves. Mais les autorités insistaient plus sur les acquis de l'obéissance au pouvoir en place que le respect de préceptes religieux. Ainsi les élèves du lycée eurent mauvaise réputation. N'ayant guère de pratique religieuse, on les accusait d'immoralité et d'impiété. La bataille de l'opinion fut donc primordiale. Le lycée la perdit. Ses adversaires crurent en sa disparition. Mais l'excès de leurs attaques se retournèrent contre eux. Non seulement l'autorité centrale renforça l'institution, mais encore on pensa qu'il fallait la sauvegarder. D'ailleurs, la qualité de son enseignement parlait suffisamment pour elle.

Les élèves eurent des carrières déterminées. On s'en doutait. Beaucoup choisirent l'armée. Le régime favorisait cette orientation. La réputation du lycée en souffrit, mais il y eut aussi des avocats, des avoués et des médecins. Ces professions prenaient de plus en plus d'importance. Par la suite, elles attireront de plus en plus d'élèves.

Le Lycée de Lyon a donc, par la force des choses, remplacé le Grand Collège. Institution entièrement contrôlée par l'Etat, il fut mal accepté par les autorités municipales et par les notables locaux. Mais malgré tout, il continuait la tradition du Grand

Collège. A défaut de la création d'un grand établissement privé à Lyon, il ne pouvait que s'imposer. A défaut de provoquer sa disparition, il fallait le tolérer et même essayer de le contrôler. Il répondait à certains besoins. Il fallait faire en sorte qu'il réponde à d'autres besoins. En particulier, il devait devenir l'école des fils de notables, eux-mêmes appelés à des fonctions importantes. Mais le mouvement n'est guère amorcé sous les deux premiers proviseurs. On penserait plus à une caserne qu'à un établissement secondaire.

Nous avons donc essayé de faire une étude approfondie des débuts du Lycée de Lyon. Nous avons été passionné par notre sujet. Nous espérons que nous avons fait partager notre enthousiasme et que nous avons réussi à apporter des précisions sur une période peu connue, celle de la mise en place d'une institution qui va prendre de plus en plus d'importance. Certes, nous avons pensé étudier le lycée sur une très longue période, mais nous avons été très vite confronté à des choix. Nous pouvions écrire une monographie qui se serait contentée de suivre son évolution, tout au long du XIX<sup>ème</sup> siècle, mais il nous est apparu très vite qu'il serait plus utile d'étudier cette courte période, en élargissant notre travail au maximum, en nous intéressant à tous les aspects. De ce fait, nous avons été confronté à de nombreux problèmes, en particulier à celui de la dispersion des sources et de la pauvreté de nos informations. Mais cela nous permettait de préciser le plus possible les aspects de la vie d'un établissement, de suivre dans la mesure du possible, l'évolution de ceux qui l'avaient animé. Il nous est d'ailleurs difficile de clore ce travail, voulant suivre à tout prix, l'évolution du lycée ou du collège royal. Il était primordial de savoir se limiter, même si ces limites nous obligeaient à abandonner l'étude d'autres périodes, qui se seraient révélées intéressantes. Pour ces raisons, nous nous sommes cantonné à l'histoire du lycée, sous les deux premiers proviseurs.

Les monographies ne s'intéressent pas aux conflits des débuts des lycées. On se contente de suivre une évolution chronologique en signalant la succession des proviseurs et des professeurs, en évoquant les succès nombreux, l'augmentation mathématique des effectifs. On neutralise ainsi leur histoire et on se perd dans de longs panégyriques où on évoque les grandes figures qui ont construit le lycée. Parfois on évoque les désordres pour les mettre au compte d'une certaine turbulence propre aux élèves et donc facilement explicables. Or, nous pensons que la plupart des lycées, dès leur création, ont connu de nombreuses difficultés. Les ambitions, les intérêts divergents et l'hétérogénéité des élèves ont provoqué des conflits interminables. Du moins le Lycée de Lyon était dans ce cas. Pour cette raison, il fallait s'intéresser à ses débuts et mettre en évidence tous les problèmes que posait sa création. Ainsi ce travail était justifié et nous espérons l'avoir mené à bien.

7

**TEXTES**

Règlement général des Lycées du 21 prairial an XI (10 juin 1803).

Titre I

Administration.

Section 1.

Article 1.

Le préfet du département est le président né du Bureau d'administration. Les autres membres du Bureau rempliront tour à tour les fonctions de vice-président et de secrétaire de 3 mois en 3 mois.

Article 2.

Il y aura un registre coté et paraphé par le président, sur lequel seront transcrites toutes les délibérations du Bureau, avec l'avis de chacun des membres. En cas de partage d'opinion, la voix du président sera prépondérante.

Article 3.

Lors de la vérification des comptes qui doit avoir lieu chaque trimestre, le Bureau d'administration appellera près de lui, s'il est nécessaire, le procureur-gérant du lycée. Celui-ci répondra aux questions qui pourront lui être faites, et donnera sur sa gestion tous les éclaircissements qui lui seront demandés.

Article 4.



Le Bureau examinera si l'emploi des fonds et leur répartition ont été faits conformément aux dispositions des lois et des arrêtés du gouvernement.

Les comptes visés et examinés par le Bureau seront définitivement arrêtés par le Président.

#### Article 5.

Le Bureau pourra mander près de lui, quand il le jugera convenable, les divers employés du Lycée. Il visitera de temps en temps l'intérieur de l'établissement pour s'assurer de la bonté des aliments, et la bonne tenue des élèves, et de tout ce qui intéresse l'ordre et les progrès de l'enseignement.

Il réformera sur le champ les abus, qu'il aurait remarqués, et se mettra en état de rendre aux Inspecteurs Généraux des Etudes, un compte exact de l'administration morale et économique du Lycée.

Enfin il se conformera pour le reste aux dispositions de l'article XVI titre IV de la loi du 11 floréal an 10.

#### Section II.

##### Conseil d'administration.

#### Article 6.

Le proviseur est le président né du conseil d'administration.

#### Article 7.

Ce Conseil s'assemblera le samedi de chaque semaine.

#### Article 8.

Les fonctions du conseil d'administration ne sont relatives qu'aux comptes : elles sont déterminées dans le paragraphe III du titre 2.

Titre II.

Régime intérieur des Lycées.

Section 1.

Du Proviseur

Article 9.

Le Proviseur est le chef du Lycée ; il exerce sa surveillance sur toutes les parties du service, et il décide tous les cas urgents et imprévus, sauf à en rendre compte au Bureau d'Administration.

Article 10.

Le Proviseur nomme et peut changer les maîtres d'études, de langues, de dessin, d'exercices et d'arts d'agrément.

Article 11.

Il désigne les domestiques et les renverra lorsqu'il le croira nécessaire.

Article 12.

Lorsque le Bureau d'Administration s'apercevra que quelque employé se conduira mal, il pourra engager le proviseur à le destituer.

Section II.

Du censeur.

Article 13.

Le censeur surveillera la conduite, les moeurs, le travail et les progrès des élèves.

Article 14.

Les Maîtres d'études lui seront subordonnés.

Article 15.

Il rendra compte chaque jour, au proviseur de l'état du lycée.

Article 16.

Il exercera une police particulière sur les externes, dont il surveillera l'entrée et la sortie.

Article 17.

Il fera, au moins une fois par semaine, une revue des élèves, pour s'assurer de leur propreté.

Article 18.

Il examinera tous les livres, dessins et gravures qui entrent dans le lycée, et écartera ceux qui pourraient être dangereux pour les moeurs.

Article 19.

Il présidera aux repas, au lever et au coucher des élèves, à l'entrée et à la sortie des classes, aux récréations et aux

promenades.

#### Article 20.

Il pourra entrer à toute heure dans les salles d'études et dans les dortoirs.

#### Section III.

Procureur-gérant.

#### Article 21.

Le procureur-gérant sera tenu de fournir un cautionnement de 9000 francs affectés sur un immeuble libre de toute hypothèque, pour la responsabilité de sa gestion ; il fera, sur ses quittances, toutes les recettes du lycée, conformément à l'article 4 de l'arrêté du gouvernement, du 5 brumaire an XI. Les ordonnances pour les pensions des élèves nationaux seront expédiées en son nom, pour lui être payées, après le visa du conseil d'administration.

#### Article 22.

Il rendra, à la fin de chaque semaine, au proviseur et au censeur, réunis en conseil d'administration, un compte détaillé de ses recettes.

#### Article 23.

Il fera toutes les dépenses et tous les paiements ; il proposera des marchés pour toutes les dépenses qui en sont susceptibles. Ces marchés examinés par le conseil d'administration, seront proposés à l'approbation du bureau d'administration ; les mémoires et les factures seront préalablement revêtus d'un vu bon à payer, par le

proviseur et le censeur pour être régulièrement acquittés.

#### Article 24.

Les dépenses ordinaires seront visées et arrêtées par le conseil d'administration, après règlement pour celles qui en sont susceptibles. Les dépenses extraordinaires seront soumises à la délibération du bureau d'administration, pour être autorisées, s'il y a des fonds libres mis en réserve, par le ministre de l'intérieur, d'après le rapport qui lui en sera fait par le conseiller d'Etat chargé de la surveillance et de la direction de l'Instruction publique.

#### Article 25.

Les sommes reçues seront déposées dans une caisse à trois clefs différentes, dont une restera entre les mains des trois membres du conseil. La caisse sera placée dans le local même du bureau de l'administration, et sous sa surveillance ; il est aussi autorisé à prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire à la sûreté des fonds.

#### Article 26.

Toutes les recettes seront portées sur deux registres par les trois membres du conseil réunis, qui en signeront l'enregistrement. Ces registres seront tenus en partie double par doit et avoir. Les extractions des fonds remis en masse au procureur-gérant, pour la dépense de la quinzaine, y seront de même inscrites, afin d'avoir toujours, une balance de situation.

L'un de ces registres restera dans la caisse à trois clefs : l'autre sera gardé par le proviseur.

#### Article 27.

A la fin du mois, le procureur acquittera à chaque officier et professeur, la portion tant fixe que variable qui lui reviendra pour le mois échu de son traitement, d'après l'état nominatif qu'il en aura dressé, qui sera certifié par le proviseur et le vu par le conseil d'administration bon à payer, individuellement, sur la quittance en émargement qui sera donnée par les parties prenantes.

Il acquittera de même aux maîtres d'études et aux maîtres de dessin, d'écritures, et de danse la portion de traitement qui leur reviendra, d'après un état nominatif certifié et visé dans la même forme.

#### Article 28.

Il tiendra un registre pour les comptes de divers maîtres d'exercice et d'agrément ; il portera la convention faite avec chacun d'eux : les noms des élèves qui reçoivent des leçons y seront inscrits. Les comptes seront arrêtés chaque mois au registre, et il en sera extrait un état nominatif des maîtres et des élèves, avec la somme due pour le mois, à raison des conventions.

Cet état certifié par le proviseur, qui a veillé aux exercices, et par le procureur-gérant, d'après le registre des conventions, sera présenté au conseil d'administration pour être vu bon à payer.

#### Article 29.

Il tiendra de même un registre pour les employés et pour les domestiques du lycée, afin que les appointements et les gages, tels qu'ils ont été fixés par le conseil d'administration, soient payés à la fin du mois, d'après ces états nominatifs et sur le vu bon du

bureau.

#### Article 30.

Tous mémoires de travaux, de construction, main-d'oeuvre, etc., seront réglés par l'architecte du lycée et ensuite visés par le conseil d'administration pour être payés.

#### Article 31.

A la fin de chaque trimestre, le procureur-gérant remettra au proviseur et au censeur, réunis en conseil, le compte détaillé des recettes et des dépenses faites pendant les trois mois ; le proviseur soumettra ce compte au bureau d'administration.

#### Article 32.

Ce compte sera appuyé des pièces justificatives. Dans l'examen, le proviseur et le censeur feront toutes les observations qu'ils jugeront convenables pour l'amélioration de la gestion, et pour assurer en même temps l'économie dans les dépenses du trimestre suivant.

#### Article 33.

Le conseil d'administration rendra compte, par un rapport, de l'examen du compte trimestriel au bureau de l'administration, qui en déchargera le comptable, si ce compte est trouvé en due et bonne forme. Deux doubles de ce compte, dûment vérifié, seront adressés au conseiller d'Etat du département de l'instruction publique, qui les fera définitivement arrêter par le ministre de l'intérieur.

Il en sera de même du compte général à rendre à la fin de l'année aux inspecteurs généraux des études, conformément à l'article 17 du titre 4 de la loi du 11 floréal an X.

Section IV.

Des professeurs.

Article 34.

Pendant la classe, les élèves seront soumis à l'autorité des professeurs.

Article 35.

Si le professeur se trouve dans le cas d'infliger à quelque élève une des punitions portées dans l'article 26 de l'arrêté du gouvernement du 19 frimaire dernier, il en prévendra le censeur des études ou le proviseur, pour qu'ils en assurent l'exécution.

Article 36.

Les professeurs feront composer, au moins une fois par mois leurs élèves, dans les classes où les compositions sur une matière donnée peuvent avoir lieu.

L'élève qui aura obtenu la première place, portera au proviseur la liste des places, signée par le professeur.

Article 37.

Un professeur qui désirera exercer ses élèves hors du temps fixé pour la classe, s'entendra à cet égard avec le censeur.

Article 38.



Chaque professeur remettra, tous les samedis, au censeur des études ou au proviseur, des notes sur la conduite et les progrès des élèves qui lui sont confiés.

#### Article 39.

Le proviseur convoquera les professeurs toutes les fois qu'il le jugera nécessaire.

Il pourra également inviter chaque professeur en particulier à se rendre près de lui, pour obtenir des renseignements ou prendre des mesures utiles sur la classe dont le professeur est chargé.

#### Article 40.

Les professeurs donneront l'exemple de l'exactitude à se rendre en classe aux heures prescrites.

Ils ne pourront se faire remplacer que dans le cas de maladie, et après en avoir prévenu le proviseur.

Les maîtres d'études sont les suppléants naturels des professeurs ; ceux-ci ne pourront se faire remplacer par d'autres que les maîtres d'études, sans l'approbation du proviseur. Si cependant l'ordre des classes le permet, les professeurs, par un consentement mutuel, pourront aussi se remplacer les uns les autres en cas de besoin.

#### Article 41.

Les fonctionnaires, les professeurs et les maîtres d'études porteront exactement dans leurs relations avec les élèves, et dans les cérémonies publiques, le costume prescrit par l'arrêté du 5 brumaire an XI.

Section V.

Des maîtres d'études.

Article 42.

Il y aura un maître de quartier ou d'études par chaque classe ou compagnie de vingt-cinq élèves lorsqu'ils auront plus de 14 ans ; au-dessous de cet âge, il n'y aura que deux maîtres pour trois compagnies.

Article 43.

Les maîtres d'études ne quitteront les élèves qui leur seront confiés, que pendant le temps de leurs leçons.

Article 44.

Ils se feront compte par les élèves des devoirs imposés à ceux-ci par les professeurs, et veilleront à ce qu'ils les remplissent.

Article 45.

Ils mangeront avec leurs élèves.

Article 46.

Ils coucheront dans les mêmes dortoirs dont ils garderont les clefs.

Article 47.

Ils accompagneront leurs élèves aux promenades, et en général dans toutes les sorties communes.

Article 48.

Deux d'entr'eux assisteront, à tour de rôle, aux récréations.

Article 49.

Ils conduiront leurs élèves dans leurs salles de leçons respectives, sous la surveillance du censeur.

Article 50.

Ils visiteront souvent les livres de leurs élèves, et leur enlèveront ceux qui pourraient être dangereux pour les mœurs.

Section VI

Des maîtres de dessin, d'écriture et d'arts d'agrément.

Article 51.

La durée, la distribution et le prix des leçons des maîtres de dessin, d'écriture et d'arts d'agrément, seront réglés par le proviseur.

Article 52.

Le censeur exercera la surveillance sur ces différents maîtres.

Section VII

Des domestiques.

Article 53.

Il y aura dans chaque lycée :

Un portier ;

Un infirmier ;

Un domestique par chaque compagnie de vingt-cinq élèves au-dessus de 14 ans ; et, au-dessous de cet âge, deux domestiques pour trois compagnies.

#### Article 54.

Le portier recevra la consigne journalière du Censeur.

#### Article 55.

Chaque domestique sera soumis au maître d'études de sa compagnie.

#### Article 56.

L'infirmier sera soumis au proviseur.

#### Article 57.

Les gages des domestiques seront fixés par le Bureau.

#### Article 58.

Les domestiques n'auront aucune familiarité avec les élèves, n'en recevront rien, et ne feront pour eux aucune commission sans la permission du maître d'études de la division.

#### Article 59.

Les domestiques coucheront dans les dortoirs.

Section VIII.

Des élèves.

Article 60.

Les élèves nommés par le gouvernement et placés par leurs parents comme pensionnaires dans chaque lycée, seront tenus de fournir en entrant le trousseau suivant :

1 habit de drap bleu, collet et parement bleu céleste, doublure idem, boutons jaunes en entier de métal, portant le mot Lycée au milieu, et autour en légende, le nom du lieu où sera le Lycée.

1 veste et une culotte de même drap, boutons idem.

1 culotte de drap bleu.

2 caleçons.

1 petite veste.

2 chapeaux ronds jusqu'à 14 ans. Chapeaux français après cet âge.

2 paires de draps de 11 mètres 80 chaque, de toile de cretonne.

6 serviettes.

8 chemises, toutes de cretonne.

6 mouchoirs.

6 cravates, 4 de mousseline double, 2 de soie noire.

4 paires de bas de coton.

3 bonnets de nuit.

2 peignoirs.

2 peignes.

2 paires de souliers.

Le tout neuf.

Section IX.

Communication des élèves avec le dehors.

Article 61.

la sortie est interdite aux élèves, à moins qu'ils n'en obtiennent la permission du Proviseur qui les fera accompagner .

Article 62.

Il y aura pour cela des billets imprimés d'avance où le proviseur portera le nom de l'élève et celui de la personne qui l'accompagnera. Celle-ci remettra en sortant le billet au portier qui le rapportera au proviseur.

Article 63.

Les élèves n'auront de correspondance qu'avec leurs parents ou avec des personnes chargées de la procuration de leurs parents, et qui se seront faites connaître au proviseur.

Article 64.

Les lettres arrivant de la poste et apportées par des commissionnaires seront remises par le portier au censeur des études qui les fera passer aux élèves.

Article 65.

Les lettres des élèves seront jetées dans une boîte placée dans un lieu commun et le censeur les enverra à la poste.

Article 66.

Les parents ne pourront donner d'argent à leurs enfants qu'en le

déposant entre les mains du censeur qui en surveillera l'emploi.

Article 67.

Aucun ouvrier ne pourra être employé par les élèves sans avoir été agréé par le proviseur.

Section X.

Mouvement des élèves pendant la journée.

Article 68.

Le signal de tous les exercices sera donné au son du tambour.

Article 69.

Les maîtres feront lever et habiller leurs élèves à cinq heures et demie, et les dimanches et fêtes à six heures.

Article 70.

A six heures, les maîtres d'études conduiront les élèves à la salle d'études, où ils feront, à leur arrivée, une prière en commun.

Article 71.

Il y aura étude jusqu'à sept heures et demie.

Article 72.

Le domestique apportera le déjeuner dans la salle d'études, et les élèves auront une demi-heure pour ce repas.

Article 73.

A huit heures, le maître et l'officier instructeur, ou l'élève en grade qui remplacera l'officier conduiront les élèves en classe.

Article 74.

Les leçons du matin dureront deux heures.

Article 75.

A dix heures, les élèves remonteront en ordre à leur salle d'études, et y resteront au travail jusqu'à onze heures et demie.

Article 76.

A onze heures et demie, leçon d'écriture, de dessin jusqu'à midi et demi.

Article 77.

Les leçons d'armes et d'arts d'agrément seront prises pendant les récréations.

Article 78.

A midi et demi, chaque compagnie sera conduite en ordre à la place du réfectoire qui lui est assignée. Chaque sergent sera à la tête de sa compagnie, chaque caporal sera à la tête de sa subdivision.



Article 79.

Le dîner durera trois quarts d'heure.

Article 80.

On se lèvera au signal donné par le censeur.

Article 81.

Il y aura récréation dans les cours, et, s'il ne fait pas beau, dans les salles d'études, pendant trois quarts d'heure.

Article 82.

A deux heures, on rassemblera les élèves et ils seront conduits à l'étude dans l'ordre prescrit pour tous les mouvements.

Article 83.

Les leçons du soir commenceront à trois heures et finiront à cinq heures moins un quart.

Article 84.

On retournera alors dans la salle d'études, et on goûtera pendant un quart d'heure ; dans les beaux temps, le goûter pourra avoir lieu dans la cour.

Article 85.

L'étude recommencera à cinq heures, et durera jusqu'à sept.

Article 86.

Il y aura ensuite une demi-heure de récréation dans la cour en été ; et en hiver, ou lorsqu'il fera mauvais temps, dans la salle de l'étude.

Article 87.

Le souper à sept heures et demie, dans le même ordre que le dîner.

Article 88.

Après le souper, il y aura récréation comme avant, jusqu'à neuf heures moins un quart.

Article 89.

On fera la prière du soir jusqu'à neuf heures, et les élèves seront reconduits en ordre dans les dortoirs, où les maîtres les feront coucher.

Article 90.

Les maîtres ne se coucheront eux-mêmes qu'après s'être assurés que chaque élève est dans son lit.

Article 91.

Il sera fait une lecture pendant les repas, et les élèves observeront le plus grand silence. Le déjeuner et le goûter sont

exceptés de cette disposition : encore les élèves seront-ils tenus de parler sans tumulte et sans confusion.

#### Section XI.

Des jours de congé.

#### Article 92.

Les classes vaqueront tous les jeudis, tous les dimanches et les jours de fête.

#### Article 93.

Il y aura une étude depuis six heures et demie jusqu'à huit, le jeudi.

A huit heures, déjeuner et récréation jusqu'à neuf heures et demie, ensuite étude jusqu'à onze heures. A onze heures exercices militaires jusqu'à midi et demi. Au commencement de l'exercice, il sera fait une inspection des habits par l'instructeur et le censeur des études ; puis dîner et départ pour la promenade. Les élèves devront être de retour pour l'heure ordinaire du souper en été, et pour cinq heures en hiver, puis étude depuis cinq heures et demie jusqu'au souper.

#### Article 94.

Les dimanches et jours de fête, les élèves se rendront à l'office, immédiatement après le déjeuner, c'est à dire, à huit heures et demie ; après l'office, dix heures et demie, étude jusqu'à midi ; à midi dîner et récréation jusqu'à une heure ; à une heure, office ; immédiatement après l'office, départ pour la promenade.

#### Article 95.

Sont exceptés de cette disposition les jours de grandes fêtes, où les élèves n'iront pas en promenade.

Article 96.

Le proviseur déterminera les lieux où se dirigeront ces promenades.

Article 97.

On n'omettra ces promenades que lorsque le mauvais temps les rendra absolument impossibles.

Article 98.

Aucun élève ne pourra s'écarter de ses camarades.

Article 99.

Ils ne pourront rien acheter qu'en présence et avec la permission de leurs maîtres.

Section XII.

Des exercices religieux.

Article 100.

L'aumônier du lycée sera désigné par le proviseur et nommé par l'évêque ; il est chargé, sous la surveillance du proviseur, de tout ce qui est relatif aux exercices de religion.

Article 101.

Il y aura, autant qu'il sera possible, une chapelle dans l'intérieur du lycée, pour la célébration des offices les jours de dimanche et de fête.

Article 102.

S'il ne pouvait y avoir de chapelle dans l'intérieur du lycée, les élèves seraient conduits à l'église la plus proche, où l'aumônier célébrerait l'office.

Article 103.

Les élèves se rendront à l'église dans l'ordre prescrit par l'article 22 de l'arrêté du 19 frimaire. Ils observeront en route et dans l'église la décence convenable.

Article 104.

S'il y a dans la ville, où le lycée sera établi, un ou plusieurs édifices, affectés à des cultes différents, et si le lycée contient des élèves de ces cultes, ils seront conduits avec le même ordre.

Article 105.

S'il n'y a point de ces édifices, on fera aux élèves non-catholiques, pendant la durée des offices catholiques, une instruction sur la morale de l'évangile.

Article 106.

Le proviseur avisera aux moyens de faire instruire les élèves de

leur religion, d'après le vœu de leurs parents.

#### Section XIII

Des examens et des prix.

#### Article 107.

A la fin de chaque trimestre, le proviseur et le censeur s'adjointront les examinateurs qu'ils trouveront à propos, feront l'examen des élèves et décerneront des prix dans chaque classe.

#### Article 108.

A la fin de l'année classique, il y aura des exercices littéraires, où les élèves de chaque classe devront paraître. Ils seront interrogés en public, et en présence des membres du bureau d'administration, sur les objets auxquels ils auront été appliqués pendant le cours de l'année.

#### Article 109.

Le Proviseur donnera, pour cette distribution annuelle, les sujets des compositions sur les genres d'instruction qui en comporteront.

#### Article 110.

Les prix des 3 plus hautes classes seront décernés par le Bureau d'administration qui pourra s'adjointre les autres examinateurs qu'il jugera à propos.

#### Article 111.

Les prix des 4 autres classes seront décernés par le proviseur et

le censeur comme dans les examens de trimestres.

Article 112.

Il y aura dans chaque classe et pour chaque genre d'instruction un premier et un second prix qui ne pourront être partagés, le nombre des accessits ne pourra passer 3 pour 20 élèves ; il pourra augmenter à proportion de leur nombre, sans jamais passer 6.

Article 113.

Les objets à donner en prix seront réglés par le Bureau.

Article 114.

Les compositions qui auront remporté les prix dans les 3 plus hautes classes, seront envoyées par le proviseur à l'Inspection générale des études.

Section XIV.

Des vacances.

Article 115.

Les vacances commenceront le 1er fructidor et finiront le 15 thermidor suivant.

Article 116.

Pendant ce temps les professeurs seront exemptés de tout travail.

Article 117.

Les élèves pourront passer leurs vacances chez leurs parents ; ils seront tenus d'être rentrés au Lycée, le veille de l'ouverture des leçons.

Article 118.

Les élèves qui resteront dans le Lycée seront occupés à un travail modéré sous la surveillance de maîtres d'études.

Article 119.

Si le nombre des élèves n'est pas considérable, les maîtres d'études pourront s'absenter successivement de manière qu'il en reste toujours 1 pour 25 élèves.

Article 120.

Pendant les vacances, les élèves restés dans le Lycée feront des promenades plus fréquentes qui seront réglées par le proviseur.

Article 121.

Ils pourront même faire des voyages instructifs dans les contrées voisines du Lycée pour y observer et y décrire les productions de la nature et de l'art.

Section XV.

Des Punitions.

Article 122.

les punitions corporelles sont interdites.



Article 123.

Les autres qui sont désignées dans les articles 25, 26 et 27 de l'arrêté du 19 frimaire an XI ne pourront être infligées aux élèves que conformément aux dispositions du dit arrêté.

Section XVI.

De l'infirmerie.

Article 124.

L'infirmerie est particulièrement et immédiatement soumise à la sollicitude du proviseur ; il la visitera tous les jours.

Article 125.

Les maîtres sont spécialement chargés de l'avertir dès qu'ils apercevront quelque symptôme d'incommodité dans leurs élèves.

Article 126.

Le médecin et le chirurgien et le pharmacien seront choisis par le proviseur ; ils sont tenus de faire tous les jours au moins une visite à l'infirmerie.

Article 127.

Le médecin et le chirurgien examineront tous les 3 mois les élèves du Lycée.

Article 128.

L'infirmier aura sous lui un nombre de garde-malades, proportionné à celui des malades.

Article 129.

L'entrée de l'infirmerie sera rigoureusement interdite aux élèves en bonne santé.

Section XVII.

Des externes.

Article 130.

Les jeunes gens qui désireront seulement profiter des leçons qui se donnent dans les lycées, se feront présenter au proviseur par leurs parents ou répondants.

Article 131.

Ils recevront une carte d'entrée, sans laquelle ils ne seront point admis.

Article 132.

Ils seront tenus à une mise décente, mais l'uniforme des élèves de l'intérieur leur sera interdit ; ils ne pourront assister aux études, ni prendre part aux récréations.

Article 133.

Ils seront soumis à l'inspection spéciale du censeur.

Article 134.

Le proviseur exclura, sur la demande du censeur ou des professeurs, ceux qui se conduiront mal.

Article 135.

Ils paieront leur rétribution par trimestre et d'avance.

Article 136.

On ne rendra rien à celui que son inconduite fera exclure dans le cours d'un trimestre.

TITRE III

Dispositions générales.

Article 137.

Les portes du lycée seront ouvertes à cinq heures et demie du matin, et fermées à neuf heures du soir. Les clefs seront portées chez le proviseur et en son absence chez le censeur.

Article 138.

Aucun étranger ne sera admis à coucher dans le lycée, sans la permission expresse du proviseur.

Article 139.

Aucun maître, écolier ni domestique, ne couchera hors du lycée sans la permission du proviseur.

Article 140.

L'entrée de l'intérieur sera interdite à toute personne du sexe, excepté aux mères, soeurs, tantes ou tutrices des élèves, lesquelles ne pourront néanmoins y entrer sans la permission du proviseur.

Article 141.

Toutes les autres seront reçues dans le parloir.

Article 142.

Tous les jeux et exercices dangereux, tous les jeux de cartes et de hasard sont interdits ; il est également défendu d'exposer de l'argent à quelque jeu que ce soit.

Article 143.

Les élèves ne pourront quitter leurs habits aux heures de récréation sans la permission du censeur.

Article 144.

Tout propos injurieux ou indécent sera rigoureusement puni.

Article 145.

L'introduction de toute arme, et celle de la poudre à tirer, même en artifice, est interdite.

Article 146.

Toute espèce de prêt, d'échange et de vente entre les élèves, ne

pourra avoir lieu qu'avec la permission de leurs maîtres d'études respectifs.

#### Article 147.

Les dortoirs seront éclairés pendant la nuit.

#### Article 148.

Un des domestiques sera chargé, à tour de rôle, de veiller et de parcourir les cours, les escaliers, corridors, afin de prévenir les désordres et les incendies.

#### Article 149.

Il sera remis à chaque professeur et maître du lycée, un exemplaire du présent règlement, lequel sera imprimé, à cet effet, en nombre suffisant. En tête de ce même règlement seront également imprimés. 1° la partie de la loi du 11 floréal an X, qui concerne l'établissement des lycées. 2° l'arrêté du 5 brumaire an XI qui détermine le costume des proviseurs, procureurs-gérants, professeurs et maîtres et l'uniforme des élèves. 3° l'arrêté du 19 frimaire qui fixe le mode d'enseignement et la police générale des lycées. 4° le travail des 2 Commissions chargées de désigner les livres classiques à l'usage de tous les lycées. 5° le catalogue des livres qui doivent former la Bibliothèque de chaque lycée.

#### Article 150.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Premier Consul.

Projet de règlement provisoire pour le Lycée de Lyon soumis au bureau et envoyé à l'examen du ministre de l'intérieur.

Article 1.

Le proviseur est chef du lycée. Sa surveillance embrasse tous les partis de l'établissement. Il assure l'exécution du règlement, et a seul la correspondance avec les parents de l'administration.

Article 2.

Le censeur, le procureur-gérant, les professeurs, les maîtres d'études, d'instruction, l'aumônier et tous les employés lui sont subordonnés.

Article 3.

Le censeur surveille toutes les parties de l'instruction, et assure l'exécution de tous les règlements qui y sont relatifs. Il rend compte tous les Dimanches par écrit au proviseur de la manière dont les professeurs, les maîtres d'études, et les élèves remplissent leur devoir.

Article 4.

Il remplace le proviseur en cas d'absence, et alors toute la maison doit lui être pleinement subordonnée.

Article 5.

Il préside au lever et au coucher des élèves, au réfectoire, aux récréations, et à toutes les promenades et maintient l'ordre partout et parcourt plusieurs fois par jour les salles d'études pour s'assurer que chaque maître est à son poste et que les élèves observent le silence et font leur devoir.

#### Article 6.

Il remet chaque fois au proviseur une note sur ce qui s'est passé dans le jour. Ces rapports doivent être circonstanciés et non dans la formule vague, rien de nouveau.

#### Article 7.

Le procureur-gérant est chargé de tout ce qui tient à la nourriture et aux vêtements. Il répond en son nom de la bonté des vêtements et de la qualité des aliments. Il a sous ses ordres immédiats, tous les employés des ateliers et des cuisines. Il ne peut néanmoins ni les nommer, ni les remplacer sans y être autorisé par le proviseur.

#### Article 8.

Les professeurs sont priés de se trouver dans leur classe respective lorsque les élèves y arrivent et la porte ne s'ouvrira qu'en leur présence. Cette exactitude peut prévenir de très grands abus. Ils sont tenus par la loi de professer en costume. Ils doivent donner au censeur et au proviseur des notes sur la conduite et les progrès de leurs disciples. Le proviseur les convoque une fois par trimestre.

#### Article 9.

Les maîtres d'études sont nommés par le proviseur. Ils reçoivent les élèves dans les salles d'études, et y font régner l'ordre, le silence, le travail et la propreté.

Ils les suivent dans leur récréation et les surveille. Ils couchent dans les dortoirs et y font observer l'ordre et la décence.

Ils accompagnent les élèves au réfectoire, ont la même nourriture qu'eux, se placent à la tête des tables et y maintiennent l'ordre et le silence pendant la lecture.

A la tête de leur division, ils conduisent des élèves à la promenade dans le lieu indiqué par le proviseur et ils veillent à leurs jeux et empêchent qu'ils n'achètent et ne boivent des liqueurs fermentées.

Le proviseur présente à la fin de chaque année, au bureau d'administration, les noms des maîtres d'études les plus anciens et les plus méritants pour qu'ils soient désignés de préférence pour les places de professeurs qui pourraient être vacantes.

#### Article 10.

Par délibération du Bureau général, l'aumônier est assimilé pour le traitement et les avantages aux maîtres d'études. Il instruit les élèves des vérités de l'Evangile et les prépare aux sacrements et les catéchise, surtout le dimanche après l'office du soir. Il prend soin des malades, leur fait des lectures, les surveille dans la salle de convalescence, en rend compte deux fois par jour au proviseur.

Les dimanche et fêtes, il fait la prière aux domestiques et les instruit dans leurs devoirs.

L'aumônier loge près des malades ; il mange à part et n'assiste point aux récréations.



#### Article 11.

Il y a un chirurgien résidant au lycée ; deux fois par jour, il rend compte au proviseur de l'état de ses malades. Son bulletin doit être enregistré et fourni au médecin. Il accompagne les élèves à leur promenade le jeudi et le dimanche et ne peut s'en dispenser qu'avec la permission du proviseur. Nul élève ne sort de l'infirmerie sans un exact du médecin visé par le proviseur ; le chirurgien le remet dans la salle d'études.

#### Article 12.

Les maîtres de dessin, de danse, et de musique donnent leurs leçons porte ouverte. Aucun étranger n'y peut être admis. Nul maître n'est introduit dans l'agrément du proviseur. Ces maîtres sont subordonnés au censeur et tiennent des notes sur les progrès des élèves. Ils sont invités à ne pas parler aux élèves de ce qui n'est pas relatif à l'art qu'ils professent. Ils ne peuvent faire aucune commission pour les élèves sans la permission du censeur. C'est de rigueur.

Le chirurgien visitera et pansera ses malades dans la salle indiquée pour cet objet par le proviseur.

#### POLICE

Domestiques.

#### Article 1.

Toute familiarité est interdite entre les élèves et les domestiques. Il est défendu aux domestiques de faire aucune commission pour les élèves sans en avoir prévenu un maître et avoir obtenu sa permission. Lorsqu'ils apercevront quelque désordre

parmi les élèves, ils en donneront avis sur le champ.

#### Article 2.

Tout domestique qui jurera ou qui se servira d'agressions malhonnêtes ou injurieuses, celui qui s'enivrera, ou qui voudra rentrer après la fermeture des portes sera renvoyé.

#### Article 3.

Les portes intérieures du collège et du pensionnat seront fermées à une heure prescrite par la loi et les clefs apportées chez le proviseur.

#### Article 4.

Aucun maître de quartier ni domestique ne peut découcher sans une autorisation expresse.

#### Article 5.

Les professeurs logés dans l'intérieur du collège ou du pensionnat seront soumis à la même règle jusqu'à ce que leur corps de logis soit indépendant s'il peut l'être.

#### Article 6.

Aucune femme ne pourra entrer ni loger dans l'enceinte du bâtiment ou dans les dortoirs ou les salles d'études des élèves ; celles que la loi accepte dans cette disposition n'entrent dans le lycée qu'avec la permission nominative du proviseur et accompagnées d'un domestique. Tout portier qui viole cette

consigne sera renvoyé dans le jour.

#### Article 7.

Aucun étranger ne peut loger ni coucher dans le collège ou dans le pensionnat. Il y a 2 parloirs où les parents ou correspondants des élèves pourront communiquer avec eux dans leurs heures de récréation.

#### Article 8.

Les parents ou correspondants des élèves ne peuvent assister et communiquer aux récréations et aux repas des élèves qu'avec une permission expresse du proviseur. Cette demande ne sera accordée que rarement et toujours le dimanche et le jeudi.

#### Article 9.

Les élèves dont la malpropreté sera incommode à leur voisin ou qui n'auront pas soin de leurs habits ou de leurs têtes seront exclus de la promenade et resteront avec l'instructeur du pensionnat pour être exercés.

#### Article 10.

L'instructeur ou son remplaçant prend les ordres du proviseur pour la direction des promenades et empêchera le tambour de converser avec les pensionnaires. Il s'entendra avec le censeur et les maîtres d'études pour la police et les mouvements de la marche. Il empêchera les élèves de s'écarter, d'aller à part de 2 à 2 et d'acheter des boissons fermentées. Il présidera et commandera les exercices militaires, le jeudi après dîner quand il fera beau

temps.

#### Article 11.

Le signal de tous les exercices est donné au son du tambour.  
L'appel de tous les domestiques et employés au son de la cloche.  
L'horloge du Collège est le régulateur général.

#### Article 12.

La cloche du lycée donnera le signal de la messe aux externes le dimanche et le jeudi. Ils auront des bancs à part et seront surveillés par celui des maîtres que le proviseur désignera et les élèves externes ou élèves entreront dans l'église chapeau bas. Le tambour ne battera qu'après l'élévation.

#### ORDRE GENERAL DES EXERCICES

Il est en tout conforme à la loi. Disposition réglementaire dont l'exécution est spécialement confiée aux maîtres d'études et au censeur.

#### Article 1.

Les élèves en sortant du lit observeront le plus grand silence. Ils s'habilleront promptement et décemment.

#### Article 2.

Descendant du lit, ils mettront les souliers de la veille ou pantoufles, puis après avoir mis leurs culotte et leurs bas, ils prendront sous leurs lits, une paire de souliers nettoyés de la

veille par les domestiques, les chausseront, après ils mettront une paire de souliers qu'ils avaient la veille à la place de celles qu'ils auront prises.

#### Article 3.

Le jour qu'ils changeront de linge, c'est à dire le jeudi et le dimanche, ils le feront le matin en se levant, et jamais la veille au soir. Quand ils iront au vestiaire, ce sera par compagnie et toujours sur la surveillance d'un maître d'études ou de l'instructeur. Le linge sali sera rangé par eux dans leur sac et s'il est taché d'encre, ils seront punis.

#### Article 4.

Après la prière du matin qu'ils feront à genoux et en avant de leurs tables, ils iront se faire peigner avec leurs propres peignes. La peigneuse qui manquera à cet article essentiel de la propreté sera renvoyée. Elle s'abstient de toute conversation avec les élèves. Les élèves pendant qu'on les peigne, doivent réciter ou repasser leurs leçons.

#### Article 5.

Les élèves en grade ont la possibilité de parcourir la salle où l'on peigne et les dortoirs pendant qu'on s'habille. Les autres ne doivent pas quitter le tabouret et leur alcôve. Il leur est expressément défendu d'ouvrir les fenêtres et de s'attrouper pour regarder les voisins.

#### Article 6.

Il est défendu à tous les élèves de demander aucune sortie pendant le temps du lever ou de coucher. Les premières sorties se donnent pendant le déjeuner. Les dernières pendant l'étude, d'un quart d'heure ou de demi heure qui suit la récréation du souper.

Les maîtres d'études sont juges du fait d'exception qui doivent être très rares.

#### Article 7.

Il ne sera jamais accordé aucune permission de rester au lit après les autres ; si quelque élève se trouve incommodé, il faut qu'il soit à l'infirmerie ou s'il se porte bien il doit se lever.

#### Article 8.

Si un élève a oublié quelque chose dans son dortoir, il ne lui sera jamais permis de l'aller chercher mais on y enverra le domestique de la compagnie et l'élève sera privé de récréation.

#### Article 9.

Les élèves ne franchiront jamais les portes pendant la récréation ; ils n'iront jamais à la cuisine. Ils n'achèteront rien au portier sans permission écrite du maître d'études. Aucune espèce de comestible dans la maison. Tout portier ou domestique qui leur vendra du saucisson le vendredi ou le samedi sera chassé.

#### Article 10.

Il y aura pendant l'année des cruches remplies d'eau et d'un peu de vinaigre pour désaltérer les enfants. Les domestiques auront soin de les tenir remplies et les élèves n'en boiront que

dans le gobelet d'étain qui leur appartient.

#### Article 11.-

Les élèves n'achèteront au portier que des objets nécessaires et dont le prix aura été fixé par le censeur sur l'inspection des factures.

#### Article 12.

Tout élève qui est surpris dans la maison sans permission écrite du censeur ou du maître d'études est pour la première fois à la table de punition, pour la seconde de prison et pour la 3ème fois dans la correspondance avec le ministre. Tout élève qui manque de respect à un maître d'une salle intérieure est condamné à passer un mois dans la dernière salle et privé de tous ses desserts.

### POLICE DES REFECTOIRES

#### Article 1.

Au réfectoire les places de chaque compagnie seront marquées. Chaque sergent sera à la tête de sa compagnie, chaque caporal à la tête de la subdivision. Le repas commence par la prière que fait le censeur ou maître d'études.

#### Article 2.

A déjeuner comme tous les autres repas, les élèves se tiendront à leur place (au pupitre) debout et en silence jusqu'après la distribution du pain qui sera faite par des maîtres d'études. Le

tambour les avertira de s'asseoir ; ils ne pourront sortir sous aucun prétexte. Le déjeuner est le seul repas pendant lequel les élèves pourront parler et converser entre eux mais sans tumulte et sans cri. Les gradés y tiendront la main.

#### Article 3.

Pendant le dîner et le souper, il sera fait par un élève une lecture instructive de quelque livre d'histoire ou de voyage (on peut s'en tenir à Plutarque et à la Harpe). S'il arrive quelque événement intéressant pour la nation et le gouvernement il en sera fait une lecture extraordinaire.

#### Article 4.

Personne ne pourra mettre du pain dans sa poche et le manger ailleurs qu'au réfectoire. Il est aussi défendu aux élèves de jeter leur boisson par terre, de refuser le pain qu'on leur présente, d'en demander ou d'en prendre autre qu'ils aient mangé tout celui qu'ils ont, d'en jeter ou d'en laisser tomber par terre.

#### Article 5.

Il est également défendu de parler à un domestique ; pour demander ce qui est nécessaire dans le moment chacun d'entre eux s'adressera au gradé et celui-ci au censeur et au maître de quartier qui donnera les ordres convenables.

#### Article 6.

A la fin du repas, les élèves plieront leurs serviettes et les mettront sur le champ avec leur couvert et leurs couteaux à leur



place. Les serviettes seront attachées avec un ruban gris où est empreint le numéro de l'élève. Les domestiques sont chargés de le fermer.

Il ne sera permis à aucun élève de s'absenter au réfectoire, ni de rester après les autres ; sous aucun prétexte. Les repas finissent par une courte prière.

## RECREATIONS

### Article 1.

Les récréations pendant le jour se prendront toujours dans les cours désignés à cet effet. Si le temps est mauvais chaque classe se retirera dans sa salle d'études sinon dans les classes.

### Article 2.

En sortant du réfectoire les élèves arriveront à la récréation par ordre de compagnie et en silence. Ils se mettront d'abord en rang et ne rompront qu'après avoir reçu le commandement de l'instruction. C'est dans le moment que les élèves seront en rang qui sera fait une inspection d'habits par l'instructeur ou par les maîtres de quartier ; les dimanches et jeudis, elle sera faite par le censeur ou le proviseur s'il le juge à propos.

### Article 3.

L'inspection faite, le signal des jeux sera donné. Ils doivent tendre à développer la force, la souplesse et la légèreté. Les jeux sédentaires sont défendus, les jeux de hasard proscrits. Les maîtres d'études décideront si les élèves doivent quitter leurs habits ou non.

#### Article 4.

Les élèves auront soin de se contenir assez pendant la récréation pour ne rien faire qui puisse exciter entre eux aucun débat ni altercation. Ils s'abstiendront de tout terme grossier ou injurieux. Les jureurs seront punis de prison.

#### Article 5.

Il leur est expressément défendu de se tirer et de se jeter par terre et de ne rien faire qui puisse détruire leur habillement.

#### Article 6.

Aucun élève ne pourra sortir de la cour de récréation ; aucun ne pourra s'en absenter sous prétexte de travailler. A la fin des récréations le tambour bat, les gradés appellent les élèves et l'on se rend à l'étude en ordre et en silence.

### POLICE DES SALLES D'ETUDES ET DES CLASSES.

#### Article 1.

Les élèves seront placés dans la salle d'études par rang de subdivision. Chaque élève a sa place numérotée et son pupitre fermant. Le plus grand silence doit régner dans la classe. L'élève doit s'occuper de son travail et être dans une attitude décente. Nul ne pourra quitter sa place. Aucun ne pourra sortir sans une marque de sortie qui leur sera délivrée par le maître

#### Article 2.

Deux élèves ne pourront jamais sortir à la fois. Il est expressément défendu aux élèves sous quelque prétexte qui ne puisse être d'entrer dans une salle d'études autre que celle à laquelle ils appartiennent.

#### Article 3.

Les élèves vont en classe en ordre et en silence. Ils ne se mêlent pas avec les externes. Ils prennent leur place sans tumulte. Ils seront tous indistinctement sous la discipline des professeurs auxquels ils doivent obéir sans jamais répliquer un mot et sans murmure.

#### Article 4.

Si quelques élève s'oubliait au point de mériter par sa désobéissance et par toute autre cause d'être renvoyé par les professeurs, ceux-ci le feraient conduire chez le censeur qui conjointement avec le proviseur prendra les mesures nécessaires pour faire rentrer l'élève dans le devoir.

#### Article 5.

Il n'est jamais permis à aucun élève d'avoir entre ses mains, dans ses poches, ou dans son bureau ni ailleurs d'autres livres que ceux qui auront été donnés par l'ordre du censeur. Tout autre livre sera confisqué et l'élève sera puni selon l'exigence du censeur.

#### Article 6.

Tout domestique ou employé convaincu d'avoir introduit dans

le pensionnat des livres contraires aux bonnes moeurs, à la religion et au gouvernement sera chassé sur le champ.

#### CORRESPONDANCE DES ELEVES

##### Article 1.

Il est expressement défendu aux élèves d'écrire des lettres entre eux. Toutes les lettres adressées aux élèves seront remises par le portier au proviseur qui chargera le censeur ou les maîtres d'études de la distribution.

##### Article 2.

Les élèves ne pourront écrire leurs lettres que les jours de congé, après en avoir obtenu la permission de leur maître de quartier. Ils lui montreront ensuite la lettre qu'ils auront écrite pour qu'il examine si elle est rédigée dans un style et une forme convenable.

Cet objet faisant partie essentielle de la bonne éducation, le censeur et les maîtres d'études se feront un devoir d'aider de leur lumière les élèves pour la rédaction des lettres.

##### Article 3.

S'il s'agissait de quelques affaires de famille qui doit être secrète l'élève le déclarera au proviseur qui fera écrire la lettre sous ses yeux.

##### Article 4.

Tout domestique qui se chargerait clandestinement des lettres

de quelque élève sera renvoyé sur le champ.

#### Article 5.

Les ports de lettres seront à la charge de ceux à qui elles sont adressées. Les parents sont priés de les affranchir.

#### Article 6.

Les maîtres d'études sont invités d'employer au moins un jour par semaine dans les mois de fructidor et de vendémiaire pour exercer les enfants à la correspondance épistolaire. Ils pourront leur dicter les préceptes de cet art et leur lire le manuel épistolaire ou le *Sevigniana*.

### POLICE DES SORTIES

#### Article 1.

Nul élève ne sort qu'accompagné de ses parents ou correspondants. Il faut mériter cette faveur et avoir des notes favorables.

#### Article 2.

On ne sort qu'une fois par mois et toujours le jeudi. Le dimanche étant destiné aux exercices de piété et aux instructions religieuses. Les élèves ne peuvent s'absenter. Cet article est de toute rigueur pendant l'année scolaire. On ne peut y déroger que pendant les vacances.

#### Article 3.

Tout élève qui sera rencontré seul dans la rue ou dans les promenades n'obtiendra plus la permission de sortir.

#### Article 4.

Tout élève qui rentrera après la fermeture des salles sera privé pour 2 mois de la permission de sortie.

#### Article 5.

Tout élève payant qui se sera convenu d'être sorti du lycée, n'y sera plus reçu. Tout élève national convaincu du même délit est aux arrêts jusqu'à ce que le ministre ait prononcé.

#### Article 6.

Tout individu attaché à la maison convaincu d'avoir facilité, autorisé ou favorisé une évasion cessera d'être employé au lycée.

#### PRINCIPE

D'abord la subordination étant l'âme de la discipline, elle doit être telle qu'un élève ne réponde jamais à l'ordre qui lui est ordonné par son supérieur. Son devoir est d'obéir sur le champ : sauf à lui de faire ensuite la représentation à ce même supérieur qui sera toujours prêt à l'écouter, quand elles seront raisonnables.

#### AVIS

Les jeudis et surtout les dimanches et les jours de fête, l'aumônier sera toujours dans la sacristie depuis 6 heures et demi jusqu'à huit heures et demi et depuis 10 heures jusqu'à midi. Les élèves pourront choisir ce temps pour aller avec la permission des maîtres de quartier, de 4 à 4, accompagnés recevoir les instructions et vaquer aux exercices prescrits par la religion. Ces

permissions seront toujours données par écrit et transmises au proviseur par l'aumônier.

#### INVITATION

Les professeurs résidants à la ville pendant les vacances ceux surtout qui commenceront à professer sont invités de continuer leurs soins et leurs instructions aux élèves pendant les vacances. Les maîtres d'études sont très fatigués pendant cette époque et une classe de 2 heures chaque matin, en attestant le zèle des nouveaux professeurs empêcheraient au moins les élèves de rétrograder et laisseront respirer les maîtres qui n'ont pas un seul jour de congé ; pendant que tout est congé pour les autres. Les professeurs qui voudront bien se rendre à cette invitation seront commençaux des maîtres pendant tout le temps de ce service extraordinaire. L'administration du lycée, les pères de famille et nous osons l'assurer, le gouvernement lui-même, leur sera gré de manifester leur zèle pour l'établissement par une action positive qui permettront à nos élèves d'être au niveau des forces qu'acquerront les externes lesquels pendant les vacances ont presque tous des répétiteurs particuliers.

**BIBLIOGRAPHIE**



D Sources manuscrites

1) Archives Nationales

Série AFIV : Secrétairerie d'état impériale (an VIII-1815).

- AFIV 1 à 126. Minutes des arrêtés des consuls 10 brumaire an VIII-27 floréal an XII.
- AFIV 127 à 859/24 Minutes des décrets de l'empereur. 28 floréal an XII-22 juin 1815.
- AFIV 1050 Rapports du ministre de l'intérieur.
- AFIV 1076 Contributions directes, cadastres. An VIII-1812. Noms des 12 individus payant les plus hautes contributions foncières dans le département du Rhône.
- AFIV 1420 Liste d'éligibles. Département du Rhône.
- AFIV 1470 à 1563 Bulletins et rapports de police 1792-1814.
- AFIV 1502. Bulletins de police de 1808.
- AFIV 1503. Bulletins de police de 1808.
- AFIV 1508. Bulletins de police de 1810.
- AFIV 1509. Bulletins de police de 1810.
- AFIV 1510. Bulletins de police de 1811.
- AFIV 1511. Bulletins de police de 1812.
- AFIV 1887 à 1932. Archives du cardinal Caprara.
- AFIV 1895 à 1916. Pétitions d'ecclésiastiques demandant leur

réintégration, demandes d'indults, pétitions d'ecclésiastiques mariés (1801-1808).

AJ 16 6226-6498 : Registre de la Faculté de médecine de Paris.

-AJ 16 6336-6414 : Registre d'inscriptions des élèves qui suivent les cours de l'Ecole de médecine.

-AJ 16 6414 à 6498 : Archives de la Faculté de médecine de Paris.

Série BB 1 : Ministère de la justice.

Personnel.

-BB 1 144 : Listes, demandes, nominations 1806-1817.

-BB 1 145 à 147. Avocats : avocats au Conseil d'Etat, à la Cour de cassation et aux Conseils du roi, barreau 1811-1826.

-BB 1 148 à 203. Droit : écoles de droit (an V-1807) ; demandes de dispenses de représentation du diplôme de licencié en droit (ordre alphabétique des demandes, an XIV-1820).

-BB 1 204 à 211. Tableaux des médecins, chirurgiens, accoucheurs, officiers de santé et pharmaciens autorisés (par départements). An XI-1827.

-BB 1 207 : Loire.

-BB 1 209 : Rhône et Saône-et-Loire.

Série BB 5 : Ministère de la Justice.

Organisation judiciaire.

-BB 5 1 à 148. Demandes de places et questions relatives au personnel judiciaire (classement départemental, puis alphabétique ou chronologique) : 1790-1839.

-BB 5 451 à 453. Nomination des notaires. Classement

chronologique an XII-1813.

-BB 5 454 à 468. Nomination des magistrats, juges de tribunaux de commerce, officiers ministériels et greffiers. Classement chronologique 1814-septembre 1831.

-BB 5 469 à 471. Nomination des notaires. Classement chronologique 1814-septembre 1831.

-BB 5 472 à 474. Nomination des magistrats. Classement chronologique octobre 1831-octobre 1840.

-BB 5 475 à 478. Nomination des juges des tribunaux de commerce, notaires, officiers ministériels et greffiers. Classement chronologique octobre 1831 à 1840.

#### Série BB 6 : Ministère de la justice.

##### Cours et Tribunaux.

-BB 6 1 à 25. Renseignements sur les magistrats, présentation de candidats, états du personnel des tribunaux. An VIII-1813.

-BB 6 26 à 87. Dossiers de remplacements des magistrats et des greffiers des cours et des tribunaux de première instance. 1812-1824.

-BB 6 88 à 91. Renseignements sur les magistrats. 1830-1833.

-BB 6 359 à 374. Questions diverses concernant les magistrats et les greffiers des cours royales et des tribunaux de première instance : renseignements, demandes de places, mises à la retraite, avis de décès, prestations de serment (classement par cours pour tribunaux de première instance 1816-1840).

-BB 6 II 1 à 434. Dossiers personnels de magistrats (classement alphabétique) : 1848 à environ 1883.

#### Série BB 8 : Ministère de la justice.

##### Justices de paix.

-BB 8 1 à 114. Nominations des juges de paix, de leurs suppléants et de leurs greffiers : listes et renseignements sur les candidats, décrets de nominations (an X-1820) ; listes et renseignements sur les juges de paix et leurs suppléants (an X-1815) ; justices de paix dans les départements étrangers (1796-1814) ; prestations de serments de justice de paix (1816) ; circonscriptions des justices de paix (an X-1814).

-BB 8 \* 1387 à 1390/5. Nominations des juges de paix et de leurs suppléants. Registres du personnel (an XIII à 1860 environ).

#### Série BB 9 : Ministères de la justice.

##### Officiers ministériels.

-BB 9 1 à 112. Nominations des huissiers : présentations de candidats, commissions et décrets de nominations (1791-1824) ; affaires diverses concernant les huissiers : organisation, prestations de serments, cautionnements, destitutions (an IV-1824).

-BB 9 162. Avoués : nominations (minutes des décrets). an XIII-1812

#### Série BB 10 : Ministère de la justice.

##### Notaires.

-BB 10 126. Nominations des notaires pendant la première Restauration. Confirmation pendant les Cent-Jours.

-BB 10 398 à 2947. Dossiers de nominations des notaires 1813-1925.

#### Série D : Missions des représentants du peuple et des comités des assemblées.

-D XIX. Comité ecclésiastique.

D XIX 21 et 22. Etats nominatifs par départements des ecclésiastiques fonctionnaires publics, qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 (avril-août 1791).  
Lettres et adresses relatives aux prêtres réfractaires.

Série F 1 :

Administration centrale.

-F 1 bl I, 155 à 180 : Dossiers des préfets.

F 1 bl I 156/9. Dossiers de Jean-Jacques Baude et de Pierre Baude.

F 1b I 156/50. Dossier de Maurice Bureaux de Pusy.

F 1b I 158/17. Dossier de Claude Joseph Derville-Malécharde.

F 1b I 162/4. Dossier de Charles d'Herbouville.

F 1b I 166/16. Dossier de Laumont.

F 1b I 168/1. Dossier de Benoît Najac.

F 1b I 169/3. Dossier de Jean Antoine Ozun.

F 1b I 176/8. Dossier de Raymond Verninac de Saint-Maur.

-F 1b I 228-233. Conseils généraux et conseils d'arrondissement.  
Organisation et personnel an VIII-1810.

F 1b I 230 5 Corse.

-F 1b I 242-243. Maires et Adjoints des grandes villes (an VII-1813)

-F 1b II : Série départementale.

F 1b II Ain 2 an VIII-1806.

F 1b II Ain 3 1807-1814.

F 1b II Ain 4 1815-1843.

F 1b II Ain 5 1851-1854.

F 1b II Loire 2 an VIII-1807.

F 1b II Loire 3 1808-1815.

F 1b II Loire 4 1816-1827.

- F 1b II Loire 5 1828-1855.
- F 1b II Rhône 2 an VIII-1807.
- F 1b II Rhône 3 an XII-1813.
- F 1b II Rhône 4 1814-1825.
- F 1b II Rhône 5 1826-1855.
- F 1c III : Esprit public et élections.
  - F 1c III Ain 1 Elections 1790-1810.
  - F 1c III Ain 2 Elections 1811-1820.
  - F 1c III Ain 3 Prestations de serment 1790-1828.
  - F 1c III Ain 4 Comptes rendus administratifs 1790-an III.
  - F 1c III Ain 5 Comptes rendus administratifs an III-1847.
  - F 1c III Ain 6 Comptes rendus administratifs 1852-1870.
  - F 1c III Ain 7 Adresses et Adhésions.
  - F 1c III Ain 8 Correspondance et Divers.
  - F 1c III Ardèche 2 Elections.
  - F 1c III Calvados 2 Elections an V-an XI.
  - F 1c III Calvados 3 Elections an XI-1810.
  - F 1c III Corse 1 Adhésions et Adresses 1790-1825.
  - F 1c III Corse 2 Elections 1790-an XI Elections.
  - F 1c III Corse 3 Elections an XI-1813.
  - F 1c III Corse 5 Elections 1828-1877.
  - F 1c III Corse 8 Prestations de serments.
  - F 1c III Côte-d'Or 1 Elections et Adresses.
  - F 1c III Côte-d'Or 2 Elections 1791-an XI.
  - F 1c III Côte-d'Or 3 Elections an XII-1810.
  - F 1c III Drôme 1 Adhésions et adresses 1791-1825.
  - F 1c III Drôme 2 Elections 1790-an XI.
  - F 1c III Drôme 3 Elections an XII-1809.
  - F 1c III Isère 2 Elections an XI-1809.
  - F 1c III Loire 1 Elections an IV-an XI.
  - F 1c III Loire 2 Elections an XII-1813.
  - F 1c III Loire 3 Elections 1815-1829.

- F 1c III Loire 4 Elections 1830-1877.
- F 1c III Loire 6 Comptes rendus administratifs an III-1810.
- F 1c III Loire 7 Adhésions et adresses 1790-1824. Prestations de serments an VII-1815.
- F 1c III Loire 8 Correspondance et divers 1793-1854.
- F 1c III Meurthe 1 Elections 1790-an XI.
- F 1c III Meurthe 2 Elections an X-an X.
- F 1c III Meurthe 3 Elections an X-1810.
- F 1c III Rhône 1 Elections 1790-an XI.
- F 1c III Rhône 2 Elections an XII-1813.
- F 1c III Rhône 3 Elections 1815-1818.
- F 1c III Rhône 4 Elections 1829-1870.
- F 1c III Rhône 5 Comptes rendus administratifs an III-1870.
- F 1c III Rhône 7 Certificats de civisme et Prestations de serments 1791-an XII.
- F 1c III Rhône 9 Correspondance et divers an IV-1815.
- F 1c III Saône-et-Loire 2 Elections an VI-an XI.
- F 1c III Saône-et-Loire 3 Elections an XII-1809.
- F 1d II. Demandes diverses : F 1d II A 1 à F 1d II X-Z 1. Demandes de places, secours et de pensions, réclamations et lettres diverses adressées au ministre de l'intérieur (dossiers individuels classés par ordre alphabétique). 1789-1879.

Série F 4 : Ministère de l'Intérieur.

Comptabilité générale.

- F 4 2561. Comptes, correspondance et pièces diverses, concernant l'Instruction publique, les sciences et arts. An II-1816.

Série F 7 : Police générale.

- F 7 3645/1 Statistique personnelle et morale : fonctionnaires.

Ain.

-F 7 3645/4 Statistique personnelle et morale : fonctionnaires.

Rhône.

-F 7 3686 (6-8) : Statistique personnelle et morale. Rhône.

-F 7 3811. Bulletins de police de Lyon (an XIII-1813).

-F 7 6354 B. Ain. Affaires politiques. Pères de la Foi à Belley.

-F 7 7645/4. Liste des personnes les plus remarquables par leur fortune, leurs opinions et leur influence, à Lyon et dans les environs.

-F 7 8458. Loire. Rapport sur les Pères de la Foi an X.

-F 7 8484 (A et B), 8485 : Rapports de police du Rhône, affaires relatives au Culte (an X-an XII).

-F 7 8486. Rapports sur l'esprit public.

-F 7 8609. Affaires diverses. Rhône.

-F 7 8727. 1409. Rapports sur les Pères de la Foi. Rhône, Loire et Ain. An X-1806.

Série F 17 : Instruction publique.

-F 17\* 33 et 34. Université : commission des inspecteurs généraux (1809-1811), et section de comptabilité.

-F 17\* 182 et F 17\* 183. Universités, nominations premières.

-F 17\* Répertoire alphabétique des maîtres de pension vers 1806.

-F 17\* 299. Comptabilité du Lycée de Reims an XIII.

-F 17\* 343. Pensionnaires et boursiers. Lycée et Collège Royal de Lyon.

-F 17\* 367 Ecole de Saint-Cyr. Présentation d'élèves : pour les années 1810, 1811 et 1812.

-F 17 \* 368. Ecole Normale 1809-1818.

-F 17\* 370. Exemptions de service militaire au titre de l'Université 1809-1813.

-F 17\* 379. Etat jusqu'en 1818 du personnel des académies.



- F 17\* 2354. Registre des bacheliers en droit 1809-1813.
- F 17\* 2555. Registre des bacheliers en droit 1814-1822.
- F 17\* 2358. Registre des licenciés en droit 1809-1813.
- F 17\* 2359. Registre des licenciés en droit 1814-1822.
- F 17\* 2363. Registre des docteurs en droit.
- F 17\* 2364. Registre des médecins 1809-1819.
- F 17\* 2368. Registre des bacheliers en sciences 1811-1847.
- F 17\* 2369. Registre des licenciés en sciences 1811-1850.
- F 17\* 2371. Registre des docteurs en sciences 1811-1830.
- F 17\* 2372. Registre des bacheliers ès lettres 1810-1813.
- F 17\* 2373. Registre des bacheliers ès lettres 1814-1818.
- F 17\* 2374. Registre des bacheliers ès lettres 1819-1822.
- F 17\* 2408. Collation de Grades. Sciences 1809-1830.
- F 17\* 2409. Collation de Grades. Lettres 1809-1813.
- F 17\* 2413. Licence de droit.
- F 17\* 2414. Droit : bacheliers.
- F 17\* 2421. Bachelier ès lettres.
- F 17 \* 3245 à 3248. Pensions de retraites (enseignement secondaire et supérieur).
- F 17 1019. Demandes d'emplois et d'encouragement dans l'Instruction publique an II-1807.
- F 17 1020. Demandes de bourses et autres 1791-1807.
- F 17 1139. Ecole Normale.
- F 17 1144. Ecoles spéciales. Dossier 12 : organisation d'une école spéciale de chimie à Lyon, ans VIII et IX.
- F 17 1339 à 1344/31. Ecoles centrales instituées par décret du 7 ventôse an III. An III-an XII.
  - F 17 1344/8 Ain-Ardèche.
  - F 17 1344/10 Calvados-Cher.
  - F 17 1344/19 Loire.
  - F 17 1344/22 Meurthe.
  - F 17 1344/27 Rhône.

F 17 1344/29 Seine-et-Oise.

-F 17 1356. Etats des traitements des fonctionnaires des divers établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement secondaire 1809-1832.

-F 17 1367. Maisons particulières d'éducation, an XIII-1807 (Ain, Loire et Rhône).

-F 17 1371. Prytanée français. Collège de Saint-Cyr 1790-1809.

-F 17 1396. Traitement supplémentaire des proviseurs.

-F 17 1410 à 1415. Exemption du service militaire au titre de l'Université 1809-1826.

-F 17 1424. Affaires de l'Université et de l'Académie. Demandes de titres et nominations.

-F 17 1429. Personnel de l'Instruction publique. Académie de Lyon 1809-1815.

-F 17 1431. Personnel de l'Instruction publique 1809. Académie de Paris.

-F 17 1434. Etats émargés des traitements payés aux fonctionnaires des Académies et Facultés. Classement chronologique, 1809-1820.

-F 17 1447. Personnel de l'Instruction publique. Traitements des fonctionnaires 1812-1817.

-F 17 1620. Personnel et affaires diverses des académies. Académie de Lyon.

-F 17 1624. Personnel et affaires diverses des académies. Académie de Paris.

-F 17 1672. Affaires générales et collectives des facultés. Inscriptions des facultés de lettres, de sciences et de théologie de Lyon.

-F 17 1687. Affaires générales et collectives des facultés. Demande de collations de grades 1809-1830. Lyon.

-F 17 1698. Affaires générales et collectives des facultés 1809.

-F 17 1761. Facultés de lettres de Lyon 1809-1815.

- F 17 1929. Facultés des sciences de Lyon 1809-1815.
- F 17 1972. Ecole et Faculté de droit de Dijon.
- F 17 1976. Ecole et Faculté de droit de Grenoble.
- F 17 2306. Ecole de médecine de Lyon.
- F 17 2484 et 2485. Enseignement secondaire. Inspection générale des collèges et lycées. Lycée de Lyon.
- F 17 2494. Ecoles secondaires communales. Tableaux des maîtres de pension à Lyon, vers 1806.
- F 17 5830 à 5843. Collation des certificats d'aptitude aux grades universitaires. Droit 1809-1819.
- F 17 6084 à 6103. Collation des certificats d'aptitude aux grades universitaires. Médecine 1809-1819.
- F 17 6667. Enseignement supérieur libre : cours publics 1810. Lyon.
- F 17 6722 Institution des bourses au Collège Egalité an III-an IX.
- F 17 6723 à 6738. Prytanée français an V-1817.
- F 17 6748. Ecoles militaires 1789-1793.
- F 17 6749. Prytanée de la Flèche : présentation et nomination d'élèves des lycées 1811-1813.
- F 17 6750 à 6752. Ecole de Fontainebleau an XI-1814.
- F 17 6755 à 6763. Ecole de Saint-Cyr et Ecole de Fontainebleau an VII-1814.
- F 17 6808 à 6816. Rapports des inspecteurs généraux de l'enseignement secondaire 1810-1873.
- F 17 6870 et F F 17 6871. Rétribution universitaire et droit annuel payé par les écoles privées 1808-1832.
- F 17 7140. Présentations et nominations d'élèves des lycées, destinés à servir au nombre de cent cinquante, en qualité de sous-lieutenant dans une expédition lointaine 1810-1811.
- F 17 7141. Présentations et nominations d'élèves des lycées à des grades dans l'armée.
- F 17 7300 à 7313. Demandes de bourses formées pour la plupart

en vertu de la loi du 29 nivôse an XIII, relative aux familles de 7 enfants.

-F 17 7320 à 7392. Papiers provenant du service de l'Instruction publique au Ministère de l'intérieur et se rapportant principalement aux bourses dans les lycées, dans les écoles secondaires communales et dans les séminaires catholiques et protestants. An VIII-1816.

-F 17 7393 à 7430. Papiers su service de l'Instruction publique : élèves du gouvernement nommés dans les lycées des départements. Consulat et Empire ; acte d'état civil antérieurs.

F 17 7398. Formation du Lycée de Besançon.

F 17 7409. Formation du Lycée de Lyon. Elèves du gouvernement nommés dans le Lycée de Lyon.

F 17 7410. Formation du Lycée de Marseille.

F 17 7414. Formation du Lycée de Moulins.

F 17 7415. Formation du Lycée de Nancy.

F 17 7427 et 28. Formation du Lycée de Strasbourg.

-F 17 7504. Gestion des collèges et lycées. Affaires générales et collectives. an XII-1814.

-F 17 7593. Population scolaire des lycées et collèges royaux. Revue du Lycée de Lyon 1808.

-F 17 7601 à 8100. Lycées et collèges royaux : personnel et affaires diverses, dossiers classés par établissements.

F 17 7643. Lycée Impérial an XIII.

F 17 7722. Lycée de Besançon.

F 17 7730. Lycée de Bordeaux.

F 17 7433. Lycée de Bruxelles.

F 17 7779. Lycée de Clermont-Ferrand.

F 17 7812. Lycée de Grenoble

F 17 7839. Lycée de Lyon anXI-1815.

F 17 7840. Lycée de Lyon 1815-1824.

F 17 7841. Lycée de Lyon 1824-1832.

- F 17 7842. Lycée de Lyon 1832-1840.
- F 17 7886. Lycée de Moulins.
- F 17 7895. Lycée de Nancy.
- F 17 7916. Lycée de Nîmes.
- F 17 7959. Lycée de Pontivy.
- F 17 7981. Lycée de Rennes.
- F 17 8009. Lycée de Rouen .
- F 17 8034. Lycée de Strasbourg.
- F 17 8108. Collèges communaux, affaires générales. Ecole Municipale de Lyon.
- F 17 8201 à 8700. Collèges communaux : personnel et affaires diverses : dossiers classés par établissements. XIXème siècle.
  - F 17 8264. Collège de Belley.
  - F 17 8542. Collège de Roanne.
- F 17 8820. Petits séminaires, écoles ecclésiastiques 1813-1824.
- F 17 8833 à 8861 : Enseignement secondaire libre : affaires générales 1809-1818.
  - F 17 8835. Lyon.
- F 17 8862 à 8894. Institutions et pensions : autorisations antérieures au renouvellement des diplômes en 1825. Dossiers classés par académies.
  - F 17 8874. Académie de Lyon.
- F 17 20.001 à 27.167. Dossiers personnels d'anciens fonctionnaires de l'administration centrale, des enseignements primaire (directeurs d'Ecoles normales, inspecteurs, enseignement primaire supérieur), secondaire, technique, supérieur et des grands établissements scientifiques et littéraires. XIX-XXème siècle.

Série F 19 : Cultes.

- F 19\* 216 : correspondance concernant les séminaires et les écoles ecclésiastiques.

- F 19\* 245 : Correspondance avec le cardinal Fesch (1806-1807).
- F 19 5596 et 5597 : Consulat et Empire : esprit public.
- F 19 5683 : Police des cultes sous l'Empire et la restauration dans le diocèse de Lyon.

Série H : Université de Paris, Sorbonne,  
Ecole de Médecine, Prytanée.

- H 3\* 2441 et 2442. Prytanée Français. Correspondance administrative.
- H 3\* 2448 : Registres délibération
- H 3\* 2524 : Etat des boursiers (Collège Louis-le-Grand et collèges réunis) 1764-1792.
- H 3\* 2561. Collège Louis-le-Grand. Boursiers : provisions et actes de naissances 1736-1792.
- H 3 2528 à 2536. Prytanée Français. Etats nominatifs des élèves 1794-1803.
- H 3 2558 : Administration du Collège de Paris 1764-1804.

Série M : Universités et Collèges.

- M 157 à 162. Prytanée Français : Création, délibérations du conseil d'administration, bourses, listes d'élèves, inventaires, lycées et collèges de Paris et de province en dépendant 1798-1804.
- M 215 à 237. Oratoriens 1549-1793.

Série MM : Universités et Collèges.

- MM 323 à 325. Collège Louis-le-Grand. Etat des boursiers et pensionnaires.
- MM 444 et 445. Prytanée Français 1799-1803.
- MM 445. Réception des élèves 1799-1801.

-MM 562 à 647 : Congrégation de l'Oratoire.

MM 576 à 592. Délibérations du Conseil 1648-1790.

MM 593. Registre des ordinations 1761-1792.

MM 606. Liste imprimée des membres de la Congrégation 1663-1788.

MM 607 à 611. Catalogue des prêtres 1611-1792.

MM 623 et 624. Annales de la Congrégation.

## 2) Service Historique de l'Armée de Terre.

Pour les officiers généraux, il existe des dossiers personnels rangés par ordre alphabétique. Un répertoire de 1793 à 1880 à la disposition des lecteurs permet de repérer rapidement tel ou tel général. Les généraux de brigade et de division sont classés dans la 2ème et 3ème série.

Pour les officiers, il existe deux séries de dossiers. La première série de 1791 à 1847 est classée par ordre alphabétique et donne les états de service. Les chercheurs n'ont pas accès au répertoire. La seconde série contient les dossiers de pension des officiers, classés par période. La tranche 1818-1856 nous intéresse directement mais elle est classée selon la date de fin des services du titulaire dans l'armée. Il faut donc posséder ce renseignement. De même il existe des dossiers de pension pour les sous-officiers et soldats, mais nous n'avons rien trouvé. Il n'y pas de répertoire à la disposition du chercheur.

Les registres-matricules-officiers par régiment, par légion ou par arme permettent de reconstituer les états de service. Il n'existe pas de répertoire pour les chercheurs.

Les registres-matricules-troupes donnent la fiche signalétique des sous-officiers et soldats. On peut suivre leurs états de service. Un répertoire des régiments est à la disposition des chercheurs dans la salle de lecture.

Les registres-matricules des écoles renseignent sur le statut des élèves et aussi sur leur affectation.

3) Les Archives départementales du Rhône.

Série D : Administration générale de la  
Commune.

-263 à 304. Bureau des Collèges après 1792.

-305 à 337. Collège de la Trinité régi par les Oratoriens, 1762 à 1793.

Série E : Etat civil.

Nous avons beaucoup travaillé sur cette série. Il serait fastidieux de donner toute la liste des registres consultés.

Série 1 F : Répertoire des Papiers du  
cardinal Fesch.

Série 1G : Archevêché de Lyon.

-1 G 72. Registre des ordinations 1752-1756.

-1 G 73. Registre des ordinations 1756-1761.

-1 G 74. Registre des ordinations 1761-1770.

-1 G 75. Registre des ordinations 1770-1779.

-1 G 76. Registre des ordinations 1779-1786.

-1 G 77. Registre des ordinations 1786-1790.

Série K : Administration préfectorale.



-62 (1 et 2). Registres des arrêtés du préfet du Rhône (du 1er vendémiaire an IX à l'an XIII).

-64 (2). Registres de délibérations du Conseil de Préfecture du département du Rhône (an IX- 1806).

-65 (1). Copies des lettres du préfet.

-2 K 6. Lycée.

-26 K 22. Petits séminaires (correspondance entre Fesch et Fontanes).

Série L : Période révolutionnaire  
(1790-1800).

-1 L 1064. Collèges : nationalisation des biens des collèges ; compte rendus de la régie du bureau des collèges (1791-an V).

-1 L 1065. Réclamation du R. P. Roman de l'Oratoire, ancien supérieur du Collège de la Trinité, demandant à être réintégré dans ses fonctions dont il avait été révoqué par la municipalité de Lyon pour avoir refusé de prêter le serment (1791-1792).

-1 L 1066 à 1069. Ecole centrale du Rhône (an III-an VIII).

-2 L 141\*. Délibérations du Bureau d'administration des collèges de Lyon (27 janvier 1791-13 juin 1793).

-2 L 145. Correspondance relative à l'enseignement, aux archives, aux bibliothèques et aux spectacles (1791-an III).

Série M : Administration générale.

-1 M 114. Mission du conseiller d'Etat Najac (an IX).

-1 M 187. Décoration du Lys (1814-1817) ; ordre de Saint-Louis (1821-1826).

-1 M 199. Légion d'honneur. Instructions (1815-1859) ; budgets imprimés de l'ordre royal de la légion d'honneur (1819-1829). Listes collectives des titulaires : ordre chronologique (1806-1845).

- 1 M 200. Légion d'honneur. Notices individuelles des titulaires A-Z (1805-1869).
- 1 M 210. Légion d'honneur. Demandes d'admission dans l'ordre de la légion d'honneur : ordre chronologique (1814-1835).
- 1 M 820. Premier Empire.
- 2 M 3. Préfets an VIII-1848.
- 2 M 9 et 10. Conseillers de préfecture. Classement alphabétique (an VII-1940).
- 2 M 12. Etat des fonctionnaires (Empire) ; renseignements sur les maires de Lyon, Villefranche, la Guillotière (1812) ; listes des maires du département (1818).
- 2 M 13. Registre des fonctionnaires du département (an VIII-1829).
- 2 m 24. Registre de prestation de serment (an XIII-1872).
- 4 M 76. Rapports de police 1802-1819.
- 4 M 386. Demandes de renseignements an XI-1815.
- 4 M 388. Registre nominatif des habitants notables et des principaux fonctionnaires de la ville de Lyon sous le régime impérial (1er empire).

Série N : Conseil général.

- N 1, 2, 3. Procès-verbaux des séances du Conseil général.

Série Q : Biens nationaux.

- 1 Q 947. Conservation des livres et objets d'art. Transport au dépôt général des arts. Ameublement de l'Ecole centrale et de l'Ecole vétérinaire. Bibliothèque (an II-an IX).
- 1 Q 1195. Bâtiments réservés pour l'Instruction publique : Ecole centrale, écoles, logements des instituteurs, musées, théâtres, jardin botanique, cercle constitutionnel (1790-1813).

-2 Q 89. Biens réservés, instruction publique, Collèges, Jardin botanique, logement des instituteurs (an II-an XD).

Série R : Affaires militaires.

- 1 R 104. Recrutement 1806.
- 1 R 105. Recrutement 1807.
- 1 R 106. Recrutement 1808.
- 1 R 107. Recrutement 1809.
- 1 R 108. Recrutement 1810.
- 1 R 109. Recrutement 1811.
- 1 R 110. Recrutement 1812.
- 1 R 111. Recrutement 1813.
- 1 R 112. Recrutement 1814.
- 1 R 113. Recrutement 1815.
- 1 R 114. Recrutement 1816.
- 1 R 115. Recrutement 1817.

Série T : Instruction publique.

- T 1 : Lois, ordonnances, décrets (an II-1860).
- T 3 : Notes sur les établissements d'Instruction qui existaient à Lyon en 1789. Mémoires sur les établissements d'enseignement public à former dans la ville de Lyon (anX-1814).
- T 4 : Etat des écoles primaires communales et des maisons particulières d'éducation pour garçons et filles et existant dans le département du Rhône en 1810.
- T 261 : Ecole centrale an IV-an XD.
- T 262 : Lycée de Lyon. Organisation, fonctionnement général. Il n'y a pratiquement rien dans ce carton.
- T 273 : Demande et rétablissement des facultés à Lyon an X-1839.

Série T : Versement de l'université.

Bureau du recteur.

Cette série est à reclasser. Les références ne correspondent pas. C'est pourtant la plus importante. Cependant nous donnons quelques références.

- Liasse I 3. Personnel (demandes d'emploi). 1790-1812.
- Liasse I 6. Institutions libres.
- Liasse II 1. Correspondance du Grand Maître janvier 1810-octobre 1812.
- Liasse III 1. Administration académique 1809-1834.
- Liasse III 4. personnel (demandes d'emploi, ouvertures d'écoles privées). 1809-1819.
- Liasse XII 1ère partie. Etat des institutions privées.
- Registre des Institutions de l'Académie 1810-1811.
- Registre des inscriptions aux cours de la Faculté 1814-1816.

Série U : Justice.

-U 38. Organisation du notariat. Nomination des notaires. Fixation du nombre des offices à Lyon. Etat, par arrondissement, des notaires établis dans le département du Rhône.

Série V : Cultes.

- V 1. Affaires générales. Ecoles secondaires ecclésiastiques et écoles cléricales. Correspondances et divers (an XIII-1874).
- V 2. Personnel. Rapport sur l'attitude du Clergé du département (an XII-1809. 1816).
- V 277-280. Pensions ecclésiastiques.

V 277. Pensions liquidées en conformité de l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X et du Décret du 27 juillet 1808.

V 278 et 279. Correspondance relative à la liquidation et au paiement des pensions an IX-1807 (classement par ordre alphabétique).

V 280. Tableau des ecclésiastiques ayant droit à pension, conformément à l'arrêté des Consuls du 3 prairial an X. Tableau des pensionnaires ecclésiastiques (an X-1830).

#### Fonds Frécon.

Le Fonds Frécon rassemble des dossiers de biographie établis selon un ordre alphabétique sur des familles lyonnaises ayant joué un certain rôle à Lyon. Il y a deux sortes de dossiers : les dossiers rouges et les dossiers bleus.

#### 4) Les autres Archives départementales.

Nous avons surtout travaillé aux Archives départementales de l'Ain et de la Loire sur la série E : Etat civil. Dans ces deux centres, nous avons consulté aussi les séries L : Période révolutionnaire, M : Administration générale, R : Affaires militaires et T : Instruction publique. Les deux dernières séries donnent très peu de renseignements car elles sont très incomplètes. Nous avons aussi travaillé sur l'enregistrement mais sans beaucoup de réussite.

Nous avons travaillé aux Archives départementales de la Côte-d'Or et de l'Isère sur la série T. Les premières possèdent de nombreux renseignements sur la Faculté de droit de Dijon, les secondes sont assez pauvres.

Nous avons séjourné assez longtemps à Nancy pour travailler aux Archives Départementales de Meurthe-et-Moselle et aux Archives

Municipales. Nous avons surtout consulté les séries L : période révolutionnaire, M : Administration générale, T : Instruction publique (série non classée).

Enfin, nous avons travaillé dans divers centres d'Archives départementales surtout sur la série E : Etat civil. Nous devons aussi signaler l'état civil de Paris consulté au dépôt principal et à l'annexe mais sans réussite.

#### 5) Les Archives de l'Archevêché de Lyon.

-Démission des ecclésiastiques.

-EF 1-13. Copie de la correspondance du cardinal Fesch.

-Notes Courbon.

-Registre du Séminaire de L'Argentière.

-Tableau Courbon qui indique la réorganisation du clergé à la suite du Concordat. Mais nous ne l'avons pas consulté. Le chanoine Jomand nous donnait lui-même les indications demandées.

#### 6) Les Archives Municipales de Lyon.

-G. Finances de l'Etat.

G. Matrice du rôle de la contribution personnelle, mobilière et somptuaire (an X, XI, XII, XIII, 1806).

-H. Vie militaire. Les registres de la conscription portent souvent des numéros fantaisistes. Il est préférable de donner l'année.

-I. Lycée, établissement et fonctionnement.

-I 2. Fonds de police politique.

-L. Finances et propriété municipale.

Journal de la Caisse de la ville an XI.

Journal de la Caisse de la ville an XII.

Livre de la Trésorerie de la Ville pour les exercices de l'an 7,

8, 9, 10, 11 et 12.

Journal et Livre de la caisse, exercice an XIII, du 1er vendémiaire an XIV au 8 septembre 1807.

-M. Monuments et édifices. Lycée Ampère.

-R. Enseignement, Lettres et Arts. Conservation. Lycée Ampère.

Nous avons aussi travaillé longuement sur les registres paroissiaux et sur ceux de l'état civil de Lyon.

#### 7) Archives de l'Académie de Lyon.

-Mémoire sur le rétablissement de l'enseignement public.

Les Archives de l'Académie sont en cours de classement. Il y a de nombreux manuscrits qui auraient pu nous intéresser, en particulier les rapports de Roux.

#### 8) Bibliothèque Municipale de Lyon.

Les documents se trouvent dans le Fonds Coste.

-Manuscrit 1051. Arrêté de la Municipalité sur le choix des professeurs du Grand'Collège. 13 octobre 1792.

-Manuscrit 1054. Lettres des membres de la Commission chargée de l'organisation du Lycée de Lyon, au citoyen préfet du Rhône, au sujet du Lycée de Lyon. Signé Delambre et Villar.

-Manuscrit 1056. Lettres de Bernard-Charpieux sur le projet d'installation d'une école secondaire du 2 messidor an X et du 23 messidor an X.

-Manuscrit 1106. Le boulevard de Province. Signé Laurent-Pierre Bérenger.

#### 9) Archives du Lycée Louis-le-Grand.

-Etat nominatif des élèves nationaux du Lyce Impérial au 1er vendémiaire an XIII (23 septembre 1804).

-Registre des élèves 1806.

10) Archives de l'Ecole Polytechnique.

-Registre matricule des élèves, 3ème volume (1803-1809).

-Registre matricule des élèves, 4ème volume (1810-1819).



## II Sources imprimées.

### 1) Collection de documents.

-Archives historiques et statistiques du département du Rhône (Lyon, Barret, 1825-1831, 14 vol. in-8°).

-Nouvelles Archives historiques et statistiques du département du Rhône (Lyon, Barret, 1832, 2 vol. in-8°, 368 p. et 368 p.

-Bregnot du Lut, Mélanges historiques et littéraires pour servir à l'histoire de Lyon. Lyon, Barret, 1828-1829, 2 vol. in-4°, 522 p. et 482 p.

-Metzger et Vaesen, Lyon sous le Directoire, le Consulat et l'Empire. Lyon, Georg, 1881-1887, in-12, 182 p.

-Périscaud (A.), Tablettes chronologiques pour servir à l'histoire de la ville de Lyon. Lyon, Rusand, 1834, in-4°, 72 p.

-Correspondance de Napoléon Ier publié par ordre de l'Empereur Napoléon III (Paris, 1854-1869, 32 vol. in-8°).

### 2) Almanachs, Annuaires et Indicateurs.

-Almanach historique et politique de la ville de Lyon et du département du Rhône, ans IX-XIII et années 1806-1837. (Lyon, Ballanche, puis Rusand, in-16). On trouve la collection des Almanachs aux Archives municipales de Lyon, aux Archives départementales du Rhône, aux Archives de l'Archevêché et à la Bibliothèque municipale de Lyon.

-Almanach royal 1786, 1787, 1788.

-Almanach impérial, an XII, an XIII et années 1806, 1807. (Paris, Testu, in-8°).

-Almanach de l'Instruction publique an X et an XI.

-Almanach de l'Université impériale 1810 (Paris, Brunot, 1810, 546 p.) et 1811-1813.

-Almanach du commerce des villes de Lyon, de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise, contenant les noms et les adresses de tous les commerçants en détail et en gros, les directeurs d'industries particulières, les professions libérales, les chefs d'ateliers, les principaux ouvriers, etc. auquel on a joint les noms et les adresses de toutes les personnes qui, sans exercer le Commerce, ont des professions qui se rattachent aux affaires et que les industriels ont besoin de connaître, tels que : les magistrats, notaires, avocats, avoués, huissiers, commissaires-priseurs, greffiers, commissaires de police, agents de change, courtiers, agents d'affaires, dessinateurs, teneurs de livres, etc. Année 1843. (Lyon, Chambet aîné, in-12, 464 p.)

-Almanach de la Cour royale de Grenoble 1818.

-Almanach des 25.000 adresses des principaux habitants de Paris. 1822.

-Annuaire historique et statistique de la ville de Lyon et du département du Rhône pour l'année 1838 (Lyon, Pelagaud, Lesne et Crozet, 1838).

-Annuaire administratif, statistique et commercial de la ville de Lyon et du département du Rhône, suivi d'un indicateur général 1839-1841 (Lyon, Pelagaud et Lesne).

-Annuaire départemental du Rhône, administratif, historique et industriel et statistiques 1841-1848 (Lyon Mougïn-Rusand).

-Annuaire départemental du Rhône suivi des Annales de Lyon 1849-1866 (Lyon Mougïn-Rusand).

On trouve la collection des Annuaire aux Archives départementales du Rhône, aux Archives municipales de Lyon et à la Bibliothèque municipale de Lyon.

-Annuaire du département de l'Ain avec la population des villes et communes d'après le recensement de 1836. Année 1840 (Bourg, Bottier, in-8°, 172 p.).

-Annuaire du département de Saône-et-Loire. Années 1824, 1834,

1843, 1844.

-Annuaire militaire. Nous avons consulté au S. H. A. T. la collection de 1825 à 1850.

-Indicateur de la ville de Lyon 1788. Il existe un seul exemplaire déposé aux Archives Municipales.

-Indicateur de la ville de Lyon contenant un répertoire général par ordre alphabétique des noms des habitants, où l'on trouve l'indication de leur état, de leur profession, et, de de leur domicile... Années 1808, 1809 et 1810 (Lyon, Perisse in-12).

On les trouve à la Bibliothèque municipale de Lyon dans le Fonds Coste. L'exemplaire de 1808 a été dérobé aux Archives municipales. Les indicateurs donnent de précieux renseignements.

### 3) Recueil de lois et règlements.

-Bulletin des Lois an IX-1860. Nous avons consulté aux Archives nationales les volumes situés entre ces deux dates. Non seulement ils nous donnent des textes de lois, mais encore les mises à la retraite des fonctionnaires et des militaires, les pensions accordées aux veuves. On peut ainsi repérer un personnage sur lequel on n'a aucune information.

-Circulaires et instructions officielles relatives à l'Instruction publique (1802-1900), Paris, 1902, 12 vol., avec une table générale dans le XIIème volume.

-Recueil des lois et règlements concernant l'Instruction publique de 1598 à 1828. Paris, Brunot-Labbé, 1828, 8 vol., avec un volume de tables.

-Duvergier (J.B.), Collection complète des lois, décrets, 1789-1847. Paris, 1834-1838, 17 vol. in-8°.

-Rendu (A.), Code universitaire, ou lois et statuts de l'Université de France, recueillis et mis en ordre par M. Ambroise Rendu. Paris, Hachette, 1827, in-8°, 535 p. La deuxième édition datée de

1835 comporte 924 p. La troisième édition datée de 1846 a 1107 p.

-Le Moniteur universel.

#### 4) Presse périodique.

-Journal de Lyon et du département du Rhône, par Pelzin (Lyon, Tournachon, 1795-1797, 3 vol. in-8°).

-Journal de Lyon et du Midi (Lyon, Ballanche, 1802, in-8°).

-Petites Affiches de Lyon, puis Bulletin de Lyon (Lyon, Ballanche, 1802-1809, 7 vol. in-4°).

-Journal de Lyon et du département du Rhône (Lyon, Roger, 1810-1813, 4 vol. in-4°).

-Journal de Lyon ou Bulletin administratif (Lyon, Kindelem, 1814-1815, in-4°).

-Le Moniteur universel permet de trouver toutes les informations nécessaires.

-Revue du Lyonnais 1835-1924 (Lyon, Boitel et A. Vingtrinier, puis Audin).

Revue du Lyonnais 1835-1848, tomes 1-18.

Revue du Lyonnais 1850-1865, tomes 1-30.

Revue du Lyonnais 1866-1875, tomes 1-20.

Revue du Lyonnais 1876-1880, tomes 1-10.

Revue du Lyonnais 1881-1901, tomes 1-32.

Revue du lyonnais 1921-1924.

Il existe une table générale pour la période 1835 à 1865 et une table alphabétique des auteurs et matières pour la période 1835 à 1899.

La collection de la Revue du Lyonnais se trouve à la Bibliothèque municipale. Par ses nombreuses informations sur la vie lyonnaise, elle est essentielle.

-Revue d'Histoire de Lyon, Etudes, documents, bibliographie sous la direction de Sébastien Charléty 1902-1914 (13 volumes).

-Bulletin de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon 1904-1962, 15 volumes. (Lyon, Société littéraire, historique et archéologique de Lyon).

5) Sources imprimées de la Bibliothèque Municipale de Lyon.

Elles se trouvent dans le Fonds Coste. Il existe un catalogue.

-114.458. Les PP. de l'Oratoire du Collège de la Trinité à leurs concitoyens. (S. L, s. d., in-8°, 8 p.).

-114.460. Mémoire justificatif par les PP de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité de Lyon, contre les prétentions et imputations des officiers de la même ville. (S.L, s.d., in-8°, 12 p.).

-114.485. Observations de la Municipalité de Lyon sur un Mémoire présenté au Directoire du département de Rhône et Loire par les PP. de l'Oratoire desservant le Collège de la Trinité de Lyon, et sur un imprimé signé, intitulé : les PP. de l'Oratoire du collège de la Trinité à leurs concitoyens. (S. L, 1791, in-8°, 21 p.)

-114.482. Réponse des PP. de l'Oratoire aux observations de la Municipalité. (S. L, s. d., in-8°, 16 p.

-114.488. Tableau des cours de l'Institut de Lyon.

-351.548. Plan d'organisation du grand Collège de Lyon, dit l'Institut des sciences et arts utiles à la société. (Lyon, 22 novembre 1792, in-8°, 15 p.).

-351.551. Compte rendu de l'état des cours de l'Ecole centrale du département du Rhône, dans la séance publique du 29 thermidor an V pour la proclamation solennelle des prix. (Lyon, Ballanche, 1797, in-8°, 38 p.).

-351.552. Procès-verbal de la séance publique de l'Ecole centrale du département du Rhône, pour la distribution des prix de l'an VI (Lyon, Ballanche, an VI, in-8°, 31 p.).

-351.553. Procès-verbal de la séance publique tenue au ci-devant

grand Collège pour la distribution des prix de l'Ecole centrale du département du Rhône, le 3 fructidor an VII. (Lyon, Périsse, in-8°, 16 p.). -Id. 30 thermidor an VIII, in-8°, 22 p. -Id. 30 thermidor an IX, in-8°, 15 p. -Id. 30 thermidor an X, in-8°, 15 p.

-351.554. Discours d'adieu aux élèves du Lycée de Lyon, par l'aumônier M\*\*\*. (Lyon, Ballanche, an XI, in-8°).

-351.555. Lois et règlements pour les Lycées, avec la nomination des grands fonctionnaires, des professeurs, et des élèves du Lycée de Lyon en XI. (Lyon, Ballanche père et fils, in-8°, 76 p.).

-351.560. Molard (E.), Discours prononcé à l'ouverture de l'école secondaire du Midi sur les devoirs des instituteurs. Lyon, Ballanche, an XIII (1805), in-8°, 21 p.

-114.500. Exercices publics du Lycée de Lyon, du 12 au 25 thermidor an XII. (Lyon, Tournachon-Molin (août 1804), in-4°, 16 p.).

-114.501. Procès-verbal de la distribution faite par le Bureau d'administration aux élèves du Lycée de Lyon des prix donnés par la ville, pour la clôture des classes en l'an XII. (Lyon, Tournachon-Molin, in-4°, 31 p.).

-114.487. Distribution solennelle des prix accordés au Lycée de Lyon par la ville, pour l'an XIII. (Lyon, Tournachon-Molin, in-4°, 12 p.).

-114.503. Procès-verbal de la distribution faite par le Bureau d'administration aux élèves du Lycée de Lyon, des prix donnés par la ville pour la clôture des classes en l'an XIII. (Lyon, Tournachon-Molin, in-4°, 23 p.).

-114.504. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville aux élèves du Lycée pour l'année 1806. (Lyon, Ballanche, 1806, in-4°, 39 p.).

-114.506. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville aux élèves du Lycée, pour la clôture des classes de l'année 1807. (Lyon, Ballanche, 1807, in-8°, 48 p.).

- 114.507. Exercices publics, an 1808. (Lycée impérial de Lyon). (Lyon, Ballanche, 1808, in-4°, 20 p.).
- 114.508. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville de Lyon aux élèves du Lycée, pour la clôture des classes de l'année 1808. (Lyon, Ballanche, in-4°, 32 p.).
- 114.509. Exercices publics du Lycée impérial, du 7 au 12 août 1809. (Lyon, Ballanche, 1809, in-4°, 20 p.). -Id. des 6 et 7 septembre 1810, in-4°, 19 p. -Id. 1814, in-4°, 24 p.
- 114.511. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville de Lyon aux élèves du Lycée pour la clôture des classes de l'année 1809. (Lyon, Ballanche, 1809, in-4°, 44 p.).
- 114.512. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville de Lyon aux élèves du Lycée pour la clôture des classes pour l'année 1810 (Lyon, Ballanche, 1810, in-4°, 20 p.).
- 114.513. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville de Lyon aux élèves du Lycée pour la clôture des classes pour l'année 1811 (Lyon, Ballanche, 1811, in-4°, 20 p.).
- 114.513. Procès-verbal de la distribution des prix accordés par la ville de Lyon aux élèves du Lycée pour la clôture des classes pour l'année 1812 (Lyon, Ballanche, 1812, in-4°, 19 p.).
- 114. 515. Exercices des élèves du cours de mathématiques spéciales du Lycée de Lyon, année 1812. (Lyon, Ballanche, 1812, in-4°, p.). -Id. 1813, in-4°, 8 p.
- 352.086. Carret (M.), Opinion sur le projet de loi relatif à l'Instruction publique 8 floréal an X. Paris, Imprimerie nationale, s. d., in-8°, 10 p.
- 114.693. Notice historique sur M. le président Reyre. Lyon, Nigon, s. n. d'auteur, 1847, in-8°, 32 p.
- 351.843. Cartier (Dr), Eloge de M. Marc-Antoine Petit, lu dans la séance publique de l'Académie de Lyon, le 3 septembre 1811. Imprimé par ordre et aux frais de cette compagnie. Lyon, Ballanche, 1811, in-8°, 31 p.

- 351.765. Dumas (J. B.), Notice historique sur L. P. Bérenger, mort le 26 septembre 1822. Lyon, Boitel, 1836, in-8°, 23 p.
- 351.797. Dumas (J. B.), Notice historique sur la vie et les ouvrages d' Antoine François Delandine. Lyon, Mistral, 1820, in-8°, 78 p.
- 353.498. Dumas (J. B.), Hommage à la mémoire de M. Delandine, bibliothécaire de la ville de Lyon. Discours prononcé sur sa tombe le 6 mai 1820.
- 351.871. Dumas (J. B.), Eloge historique de Monsieur Raymond de Verninac, préfet du département du Rhône, prononcé le 29 mai 1826, dans la séance publique de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon. Lyon, Barret, 1826, in-8°, 43 p.
- 353.473. Dumas (J. B.), Hommage rendu à la mémoire de Marc-Antoine Petit, docteur en médecine, membre de l'Académie de Lyon. Lyon, Ballanche père et fils, 1811, in-8°, 32 p.
- 353.583. Dumas (J. B.), Eloge de Monsieur l'abbé Claude Roux, né à Lyon, le 18 juin 1750, mort à Ecully, le 1er décembre 1829. in-8°, 23 p.
- Guerre (J.), Eloge historique de M. Bureaux-Pusy. Lyon, Ballanche, 1807, in-8°, 72 p.
- 355.196. Martin (A.), Eloge historique de J. H. Petetin (né à Lons le Saunier en 1744, mort à Lyon le 27 février 1808). Discours prononcé à la séance publique de l'Académie de Lyon, le 23 avril 1808. Lyon, Ballanche, père et fils, 1808, in-8°, 30 p.
- 355.196. Notice historique sur la vie et les ouvrages de J. H. Petetin, docteur en médecine (mort en 1808). S. d., s. n. d'auteur, ni d'imprime., in-8), 121 p.
- 351.831. Leblond (A. S.), Notice historique sur la vie et les ouvrages de J. E. Montucla : présentée à la société libre d'agriculture de Seine-et-Oise. Paris, an VIII, in-8°, 24 p.
- 351.794. Onuphre, Nécrologie de M. Cozon, ancien magistrat à Lyon. Lyon, 1822, in-8°, 20 p.



-353.736. Parat (Dr), Notice historique de Marc-Antoine, docteur en médecine, lue dans la séance publique de la Société de médecine de Lyon le 30 juillet 1812. Lyon, 1812, in-40, 20 p.

-353.724. Sainte Marie (E.), Eloge historique de J. Emmanuel Gilibert médecin à Lyon. Lyon, 1814, in-4°, 177 p.

-351.875. Vouty de la Tour, Notice sur le baron Vouty de la Tour, décédé à Paris le 4 mars 1826, par F... Paris, 1826, in-4°, 14 p.

-351.876. Torombert (H.), Vouty de la Tour, né en 1741, mort à Paris en 1826. Eloge historique de M. Vouty de la Tour. Lyon, Perrin, 1826, in-8°, 38 p.

#### 6) Sources imprimées consultées à la Bibliothèque Nationale.

-8°R 46.732. Prix du Lycée de Paris an X-an XI.

-8°R 46.729. Liste des élèves du Lycée Impérial.

-Lf 158 48 1817-1831. Tableau général et alphabétique des pensions à la charge de l'Etat. 1817-1831. 23 vol.

-Ms fr 25.681, I, 99.

#### 7) Sources imprimées aux Archives municipales de Lyon.

-Ville de Lyon. Conseil municipal. Procès-verbaux des séances publiées par la Municipalité, d'après les manuscrits originaux 1800-1870. Tome 1, an IX-an XIV. Lyon, imprimerie nouvelle lyonnaise, 1913, in-8°, 774 p.

### III) Ouvrages d'ensemble.

#### 1) Dictionnaires, ouvrages, articles biographiques et Répertoires.

Nous mettons certains ouvrages dans cette rubrique, car ils nous ont servi uniquement de répertoires biographiques.

-Arnault (A. V.), Jay (A.), Jouy (E.), Norvins (J.) et Marquet de Montbreton, Biographie nouvelle des contemporains. Paris, 1820-1829, 20 vol. in-8°.

-Balteau (J.), Barroux (M.), Prévost (M.) et Roman d'Amat, Dictionnaire de biographie. Paris, 1933 et suiv. Letouzey et Ané, 15 vol. in-4°, publiés actuellement.

-Bargeton (R.), Bougard (P.), Le Clère (B.), Pinaud (P.), Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 septembre 1870. Répertoires nominatif et territorial. Paris, Archives Nationales, 1981, in-16, 423 p.

-Baudrillart (A.), Vogt (A.) et Rouzier (U), Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique. Paris, Letouzé et Ané (1909-1984), 20 vol. in-8.

-Baunard, l'épiscopat français depuis le Concordat jusqu'à la séparation (1802-1905). Paris, Librairie des Saints Pères, 1907, in-8°, 720 p.

-Bénézit (E.), Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs de tous les temps et de tous les pays par un groupe d'écrivains spécialisés français et étrangers. Nouvelle édition refondue, revue, et corrigée sous la direction des héritiers de E. Bénézit. Paris, Librairie Gründ, 1960, 8 vol. in-8°.

-Bodinier (G.), Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux Etats Unis pendant la guerre d'Indépendance (1776-1783), suivi d'un supplément à les Français sous les treize étoiles du commandant André Lasseray. Vincennes, S. H. A. T.,

1983, 507 p.

-Bodinier (A.), Les officiers de l'armée royale combattants de la guerre d'Indépendance de Yorktown à l'an II. Vincennes, S. H. A. T., 1983, 593 p.

-Brette (A.), Les Constitutionnels. Liste des députés et des suppléants à l'Assemblée constituante de 1789, précédée d'un avertissement. Paris, Société d'histoire de la Révolution française, 1897, in-8°, 310 p.

-Buisson (F.), Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. Paris, Hachette, 1882-1893, 5 vol. in-8°.

-Buisson (F.), Nouveau dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire. Paris, Hachette, 1911, 2087 p.

-Buisson (H.), Fouche duc d'Otrante. Paris, Editions du Panorama, 1968, in-8°, 656 p.

-Campardon (E.), Liste des membres de la noblesse impériale. Paris, 1889, in-4°, 190 p.

-Chaix d'Est-Ange (G.), Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXème siècle. Evreux, 1903-1929, Imprimerie de Hérissey, 20 vol. in-8°.

-Champagny (Nompère de), Souvenirs de M. de Champagny duc de Cadore. Paris, Renouard, 1846, in-8°, 221 p.

-Compère (M. M) et Julia (D.), Les collèges français 16ème-18ème siècle. 1, Répertoire France du midi. Paris, C. N. R. S., 1984, 759 p.

-Delarc (abbé), L'Eglise de Paris pendant la Révolution française (1789-1801). Paris, Desclée de Brouwer, 1895-1898, 3 vol. in-8°.

-Delavenne (A.), Recueil généalogique de la bourgeoisie ancienne, 2ème série. Paris, S. G. A. F., 1955, in-8°, 445 p.

-Depéry (J.), Notice sur M. Fournier, décédé évêque de Montpellier. Montpellier, A. Seguin, 1835, in-8°, 16 P.

-Dictionnaire des annoblis (1270-1868) suivi du dictionnaire des familles qui ont fait modifier leurs noms (1803-1870). Paris, S. n.

d'auteur, Bachelin-Delorenne, 1875, 4 parties, 395 p., 287 p., et 131 p. en 1 vol. in-8°.

-Dictionnaire des sciences médicales. Biographies médicales. Paris, Panckoucke, 1870-1875, 7 vol. in-8°.

-Fierville (C.), Archives des lycées, proviseurs et censeurs 1er mai 1802-1er juillet 1893. Documents administratifs recueillis et classés pour la première fois. Paris, Firmin-Didot, 1894, in-8°, 526 p.

-Fourcy (A.), Histoire de l'Ecole Polytechnique. Paris, l'auteur, 1828, in-8°, 516 p.

-Franqueville (Charles-Franquet comte de), Le premier siècle de l'Institut de France 25 octobre 1795-25 octobre 1895. Paris, Rothschild, 1895-1986, 2 vol. in-4°.

-Germiny (J. de), Généalogie de la maison d'Ornano. Aubenas, Lienhart, 1979, in-8°, 85 p.

-Guidée (A.), Vie du R. P. Joseph Varin. Paris, 1860, in-18, 405 p.

-Guiffrey (J.), Les Conventionnels. Liste par départements et par ordre alphabétique des députés et des suppléants à la Convention nationale dressée d'après les documents originaux des Archives nationales avec de nombreux détails biographiques inédits. Paris, Société d'histoire de la Révolution Française, S. L., 1889, in-8°, 169 p.

-Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante ou vie des protestants français qui se sont faits un nom dans l'histoire, depuis les premiers temps de la réformation jusqu'à la reconnaissance du principe de la liberté des cultes par l'Assemblée Nationale, précédée d'une notice historique sur le protestantisme en France. Paris, Joël Cherbuelier, 1846, 10 vol. in 8°.

-Haag (E.) et Haag (E.), La France protestante. Paris, Sandoz et Fischbacher, 1877-1888, 6 vol. in-8°.

-Havelange (L.), Huguet (F.) et Lebedeff (B.), Les inspecteurs généraux de l'Instruction publique. Dictionnaire biographiques (1802-1814) sous la direction de Guy Caplat. Paris, INRP et CNRS,

1986, 700 p.

-Hoefler (F.), Nouvelle biographie universelle depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, 1852-1866, Firmin-Didot, 46 vol. in-8°.

-Hommes et Destins (Dictionnaire biographique d'Outre-Mer). Paris, Académies des Sciences d'Outre-Mer, 1975-1984, 5 vol.

-Jacquemont (G.), Catholicisme, Hier. Aujourd'hui. Demain. Paris, Letouzey et Ané (1948-1982), 9 vol. in-8°.

-Jean (A.), Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801. Paris, A. Picard, 1891, in-8°, 545 p.

-La Chesnaye des Bois (F. A.), Dictionnaire de la noblesse. 3ème édition, Paris, 1863-1876, 12 vol. in-4°.

-Les Sénateurs du Consulat et de l'Empire. Tableau historique des Pairs de France 1789 ; 1814-1848. Les Sénateurs du Second Empire. Paris, Charavay, 1895, in-8°, 327 p.

-Marielle (M. C. P.), Répertoire de l'Ecole Impériale polytechnique, ou renseignements sur les élèves qui ont fait partie de l'institution depuis l'époque de sa création en 1794 jusqu'en 1853 inclusivement, avec plusieurs tableaux et résumés statistiques, suivi de la liste des élèves admis en 1854, et de l'indication des mutations survenues dans l'intérieur de l'école jusqu'au 25 septembre 1855. Paris, Mallet-Bachelier, 1855, in-8°, 289 p.

-Martinien (A.), Tableaux par corps et par batailles des officiers tués et blessés pendant les guerres de l'Empire 1805-1815. Paris, Editions militaires européennes, S. d., in-8°, 824 p.

-Michaud (J.), Biographie ancienne et moderne. Paris, Michaud frères, 1811-1828, 85 vol. in-8°. et Nouvelle édition Paris, Delagrave, 1870-1873, 45 vol in-8°.

-Picheloup (R.), Les ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'état pontifical 1792-1800. Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1972, 302 p.

-Quérard (J. M.), La France littéraire, ou Dictionnaire

bibliographique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que les littérateurs étrangers qui ont écrit en français pendant les XVIIIème et XIXème siècles. Paris, F. Didot, 1827-1842, 10 vol. in-8°.

-Quérard (J. M.), La littérature contemporaine, continuation de la France Littéraire. Paris, Daguin frères, 1842-1857, 6 vol. in-8°. Les quatre derniers volumes ont été rédigés par C. Louandre, F. Bourquelot et A. Maury.

-Rabbe (A.), Vieilh de Boisjolin (C. A.), et Sainte-Preuve (F.-G. Binet dit de), Biographie universelle et portative des contemporains. Paris, 1823-1834, F. Levrault, 5 vol. in-8°.

-Révérènd (A.), Armorial du premier Empire. Titres, majorats et armoiries concédés par Napoléon Ier. Paris, 1894-1897, 4 vol. in-8°.

-Révérènd (A.), Les familles titrées et anoblies au XIXème siècle. Titres, anoblissements et pairies de la Restauration, 1814-1830. Paris, 1901-1906, H. Champion, 6 vol. in-8°.

-Révérènd (A.), Les familles titrées et anoblies au XIXème siècle. Titres et confirmation de titres. Monarchie de Juillet, IIème République, Second Empire, IIIème République, 1830-1908. Paris, 1909, H. Champion, in-80, 671 p.

-Robert (A.), Bourloton (E.) et Cougny (G.), Dictionnaire des parlementaires français, comprenant tous les membres des assemblées françaises et tous les ministres français depuis le 1er mai 1789 jusqu'au 1er mai 1889, avec leurs noms, état civil, états de service, actes politiques, votes parlementaires, etc... Paris, 1889-1890, 5 vol. in-8°.

-Robinet, Robert et Le Chaplain, Dictionnaire historique et biographique de la Révolution française (1789-1815). Paris, s. d., 2 vol. in-8°, 839 p. et 868 p.

-Rousselet (M.), La Magistrature sous la Monarchie de juillet. Paris, Sirey, in-8°, 498 p.

-Six (G.), Dictionnaire biographique des généraux et amiraux

français de la Révolution et de l'Empire (1792-1814). Paris, G. Saffroy, 2 vol. in-8°, 613 p. et 588 p.

-Tarbé de Saint Hardouin (F. P.), Notices biographiques sur les ingénieurs des Ponts et Chaussées, depuis la création du corps en 1716 jusqu'à nos jours. Paris, Baubry, 1884, in-8°, 276 p.

-Tulard (J.), Napoléon et la noblesse d'Empire avec la liste complète des membres de la noblesse impériale (1808-1815). Paris, Tallendier, 1979, 359 p.

-Valynsee (J.), Les Maréchaux du Premier Empire, leur famille et leur descendance. Paris, 1957, in-4°, 434 p.

-Vapereau (G.), Dictionnaire universel des littératures. Paris, Hachette, 1884, in-8°, 2121 p.

## 2) Ouvrages de référence.

-Fliche (A.) et Martin (V.), Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours, tome XX, La crise révolutionnaire 1789-1846, par J. Leflon. Paris, Bloud et Gay, 1949, in-8°, 524 p.

-Godechot (J.), Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire. Paris, P. U. F., 1951, in-4°, 686 p.

-Halphen (L.) et Sagnac (P.), Peuples et Civilisations, Volume 14, Napoléon, par Georges Lefebvre. Paris, P. U. F., 1969, 6ème édition, in-8°, 626 p.

-Lavissee (E.), Histoire de France, tome III, Le Consulat et l'Empire par G. Pariset. Paris, Hachette, 1921, in-4°, 444 p. ; tome IV, La Restauration, par Sébastien Charléty. Paris, Hachette, 1921, in-4°, 404 p.

-Tulard (J.), Napoléon ou le Mythe du Sauveur. Paris, Fayard, 1977, 496 p.

## 3) Ouvrages généraux sur l'éducation, l'enseignement et la pédagogie.

-Aulard (A.), Napoléon Ier et le monopole universitaire : origines et fonctionnement de l'Université impériale. Paris, 1911, Colin, in-8°, 385 p.

-Avanzini (G.), Histoire de la Pédagogie du 17ème à nos jours. Toulouse, Privat, 1981, 395 p.

-Bonnel, La réorganisation de l'instruction publique. Paris, 1902, in-8°.

-Calamy (M.), Histoire de la restauration de l'Oratoire au XIXème siècle. S. L., 1980, Atelier de l'Essec, 2 vol., 520 p. et 189 p. Thèse de 3ème cycle présentée devant la Faculté de Lettres de Lyon III.

-Chartier (R.), Compère (M. M.), Julia (D.), L'éducation en France du XVIIème au XVIIIème siècle. Paris, Sedes, 1976, in-12, 304 p.

-Compayré (G.), Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIème siècle. Paris, Hachette, 1885, 2 vol. in 8°.

-Compère (M. M.), Du Collège au Lycée (1500-1850). Généalogie de l'Enseignement secondaire français. Paris, Gallimard, 1985, 285 p.

-Contou (J.), Les punitions dans les lycées et collèges de l'instruction publique en France au XIXème siècle (1814-1854). Paris, Université René Descartes (Paris V), juin 1980, multigraphié, thèse de 3ème cycle.

-Cournot (A.), Des institutions d'instruction publique en France. Paris, Hachette, 1864, in-8°, 575 p.

-Dainville (F. de), L'Education des Jésuites (XVI-XVIIIème). Paris, Editions de Minuit, 1978, 570 p.

-Delfeau (A.), Université de Paris. Faculté de Droit. Napoléon Ier et l'Instruction publique. Paris, Fontemoing, 1902, in-8, 147 p.

-Dupont-Ferrier (G.), Du Collège de Clermont au Lycée Louis-le-Grand 1563-1920. Paris, De Boccard, 1921-1922, 2 vol. in-8°, 519 p. et 556 p.

-Falcucci (C.), L'Humanisme dans l'enseignement secondaire en France au XIXème siècle. Thèse lettres Paris, Toulouse, Privat,



1939, in-8°, 667 p.

-Fourrier (C.), L'enseignement français de 1789 à 1945, précis d'histoire des institutions scolaires. Paris, L. P. N., 1965, 273 p.

-Gerbod (P.), La condition universitaire en France au XIXème siècle. Etude d'un groupe socio-professionnel : professeurs et administrateurs de l'enseignement secondaire public de 1842 à 1880. Thèse lettres Paris, P.U.F., 1965, 720 p.

-Gerbod (P.), La vie quotidienne dans les lycées et collèges au XIXème siècle. Paris, Hachette, 1968, 272 p.

-Gerbod (P.), Les inspecteurs généraux et l'inspection générale de l'Instruction publique, in Revue historique, juillet-septembre 1966, p.79 à 106.

-Gildea (R.), Education in Provincial France (1800-1967). A study of three departments. Oxford, Clarendon Press, 1983, 408 p.

-Gontard (M.), L'enseignement secondaire en France, de la fin de l'Ancien Régime à la loi Falloux : 1750-1850. Aix-en-Provence, Edisud, 1984, 254 p.

-Gréard (O.), Des institutions d'instruction publique en France. Paris, Hachette, 1887, 4 vol. in-18.

-Grimaud (L.), Histoire de la liberté de l'enseignement en France. Paris, 1944-1954, 5 vol. in-8°.

-Kilian (E.), Tableau historique de l'instruction secondaire en France. Paris, J. Delalain, 1841, in-8°, 335 p.

-Lallemand (P.), Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire de France. Paris, Thorin, 1888, in-8°, 475 p.

-Léon (A.), Histoire de l'enseignement en France. Paris, P. U. F., 1967, 126 p.

-Liard (L.), L'enseignement supérieur en France (1789-1889). Paris, A. Colin, 1888-1894, 2 vol. in-8°.

-Marrou (H. I.), Histoire de l'Éducation dans l'Antiquité. Paris, Seuil, 1948, in-8°, 645 p.

-Masson (A.), Le Miroir des collèges, ou les vices effrayants de

l'éducation universitaire sous le triple rapport du physique, de l'intelligence et du moral. Paris, J. Lecoffre, 1848, in-8°, 465 p.

-Palméro (J.), Histoire des institutions et des doctrines pédagogiques par les textes. Paris, S. U. D. E. L., 1964, in-8°, 448 p.

-Parias (L. H.), Histoire générale de l'Enseignement et de l'Éducation en France. Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981, 4 volumes. Tome III : Mayeur (F.), De la Révolution à l'Empire. 683 p.

-Pioletta (J. B.), Le Baccalauréat. Paris, Baillière, 1937, in-8°, 1040 p.

-Ponteil (F.), Histoire de l'enseignement 1789-1965. Paris, Sirey, 1966, in-16, 454 p.

-Prost (A.), Histoire de l'enseignement en France (1800-1967). Paris, A. Colin, 1968, 523 p.

-Schmidt (Ch.), La réforme de l'Université impériale en 1811. Paris, G. Bellais, 1905, in-8°, 132 p.

-Snyders (G.), La Pédagogie en France aux XVIIème et XVIIIème siècles. Paris, P. U. F., 1965, in-8°, 460 p.

Vial (F.), Trois siècles d'enseignement secondaire. Paris, Delagrave, 1936, in-16, 287 p.

-Viguerie (Jean de), Une oeuvre d'Éducation sous l'Ancien régime. Les Pères de la doctrine chrétienne en France et en Italie (1592-1792). Paris, Édition de la Nouvelle Aurore, 702 p.

-Weill (G.), Histoire de l'enseignement secondaire en France (1802-1920). Paris, Payot, 1921, in-8°, 225 p.

Il faut ajouter la parution depuis 1978 de la revue Histoire de l'Éducation publiée par l'Institut national de recherche pédagogique. On trouve de nombreuses références bibliographiques.

#### 4) Ouvrages sur l'histoire sociale.

-Aron (J. P.) et Kempf (R.), Le pénis et la démolition de

l'Occident. Paris, Grasset, 1978, 306 p.

-Gaillard (R.), Hygiène scolaire : Considérations sur l'état hygiénique des écoles publiques. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1865, in-8°.

-Gaillard (R.), Hygiène des lycées, collèges et des institutions de jeunes gens. Vesoul, Imprimerie de A. Sucheaux, 1866, in-8°, 70 p.

-Girardet (R.), La Société militaire de la France contemporaine. Paris, Plon, 1953, in-8°, 333 p.

-Hassenforder (J.) et Rieux (J.), Histoire du service de santé militaire et du Val-de-Grâce. Paris, Charles Lavaurelle, 1951, in-8), 136 p.

-Léonard (J.), La France médicale, médecins et malades au XIXème siècle. Paris, Gallimard-Julliard, 1978.

-Léonard (J.), La vie quotidienne des médecins de province au XIXème siècle. Paris, Hachette, 1977, 285 p.

-Pontheil (F.), Les classes bourgeoises et l'avènement de la Démocratie (1815-1914). Paris, A. Michel, 1968, 576 p.

-Serman (W.), Les origines des officiers français (1848-1870). Paris, Publications de la Sorbonne, 1979, 406 p.

-Vernois (M.), Etat hygiénique des lycées de l'Empire en 1864. Paris, Baillièrre et fils, 1868, in-8°.

-Vernois (M.), Codex hygiénique des lycées et collèges de l'Empire. Paris, Gallimard-Julliard, 1978.

##### 5) Ouvrages par période.

-Alzan (A.), L'armée d'Afrique de 1830 à 1852. Paris, Plon, 1930, in-8°, 524 p.

-Bellanger (C.), Godechot (J.), Guiral (P.) et Terrou (F.), Histoire générale de la presse française. Paris, P. U. F., 1969, tome II de 1815 à 1871, in-8°, 465 p.

-Capefigue (J. B.), L'Europe depuis l'avènement du Roi

Louis-Philippe pour faire suite à l'histoire de la Restauration. Paris, Comon, 10 vol. in-8°.

-James (W.), The naval history of Great-Britain from the declaration of war by France in 1793 to the accession of Georges IV. London, Richard Bentley, 1837, 6 vol. in-8°.

-Rennard (J.), La Martinique. Historique des paroisses. Des origines à la Séparation. Thonon, Société d'édition savoyarde, 1951, in-8°, 349 p.

-Rousset (C.), La conquête de l'Algérie 1841-1857. Paris, Plon-Nourrit et compagnie, 1889, 2 vol. in-8°, 379 p. et 409 p.

-Troude (O.), Batailles navales de la France. Paris, Challamel, 1867, 2 vol. in-8°, 453 p. et 469 p.

#### IV) Ouvrages sur Lyon et sa région.

##### 1) Dictionnaires, Ouvrages biographiques et Répertoires.

Nous mettrons dans cette rubrique certains ouvrages qui n'ont servi uniquement de répertoire biographique.

-Arquillière (M.), Esquisse biographique du Comte Sébastien de Guidi, introducteur de l'homéopathie en France, Nantes, Gailmard, 1847, in-8°, 14 p.

-Audin (J. M. Vincent), Lanterne Magique lyonnaise ou les petits ridicules d'une grande ville de province. Lyon, 1814, in-8°, 68 p.

-Audin (M.), Bibliographie iconographique des Lyonnais. Lyon 1910-1913, 2 vol. in-8°, 219 p. et 198 p.

-Audin (M.) et Vial (E.), Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art de la France. Lyonnais. Paris, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 1918, 2 vol. in-4°, 521 p. et 370 p.

-Bez (abbé), Notice sur l'abbé Bonnevie, chanoine de la métropole. Lyon, Brun, 1850, in-8°, 31 p.

-Bonnell (J.), Histoire de l'Académie de Lyon pendant la période révolutionnaire (1789-1793). Lyon, Waltener, 1901, in-4°, 90 p.

-Bonnell (J.), Histoire de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon de 1840 à 1891. Concours, Fondations, Personnel. Lyon, Rey, 1892, in-4°, 272 p.

-Bonnet (J. C.), Fédou (R.), Gutton (J. P.) et Rougé (J.), Les Lyonnais dans l'Histoire sous la direction de Jean-Pierre Gutton. Toulouse, Privat, 1985, 405 p.

-Bregnot du Lut et Péricaud aîné, Biographie lyonnaise, catalogue des Lyonnais dignes de mémoire. Lyon, Giberton et Brun, 1839,

in-8°, 336 p.

-Camelin (J.), Les prêtres et la Révolution. Répertoire officiel du clergé schismatique du département Rhône et Loire (1791-octobre 1793). Lyon, Badiou-Amant, 1944, in-8°, 320 p.

-Cattin (M.), Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley, depuis la Constitution civile du clergé jusqu'au Concordat, d'après les notes laissées par M. Ruivet, vicaire général de Belley, et les recherches faites dans les archives de l'archevêché de Lyon. Lyon, Jossierand, 1867, in-8°, 611 p.

-Charvet (E. L. G.), Lyon artistique. Architectes. Notices biographiques et bibliographiques avec une table des édifices et la liste chronologique des noms. Illustrés de 20 portraits d'architectes. Lyon, Bernoux et Cumin, 1899, in-4°, 223 p.

-Cheuvreux (Mme H.), Ampère André-Marie et Jean-Jacques Ampère. Correspondance et souvenirs (de 1805 à 1864). Paris, Hetzel, 1875, 2 vol. in-8°.

-Clavière (R. de), Les Assemblées de la Sénéchaussée du Beaujolais en 1789. Etude historique et généalogique. Lyon, A. Badiou-Amat, 1885, in-8°, 1190 p.

-Dériard (J.) et Dériard (L.), Antoine-Auguste Dériard. Sa vie intime, ses travaux scientifiques et littéraires et le résumé analytique de ses biographies des Lyonnais dignes de mémoire, nés à Lyon ou qui ont acquis droit de cité. Lyon, Pitrat, 1890, in-4°, 436 p.

-Desvernay (F.), André-Marie Ampère est né à Lyon. Généalogie des familles Ampère, Sarcey, et Carron. Lyon, Rey, 1915, in-8°, 15 p.

-Dumas (J. B.), Histoire de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Lyon, Giberton et Brun, 1839, 2 vol. in-8, 468 p. et 640 p.

-Durieux (J.), Tableau historique du diocèse de Lyon pendant la persécution religieuse de la grande révolution. Lyon, Briday, 1869,

in-8°, 528 p.

-Feuga (P.), L'hôtel de ville de Lyon. L'hôtel commun et les municipalités lyonnaises 1789-1795. Lyon, Editions lyonnaises d'art et d'histoire, 1985, in-8°, 228 p.

-Forest (J.), Biographie du docteur comte des Guidi, in Revue du Lyonnais, nouvelle série, 1863, tome 27, p. 304 à 322.

-Gosonnat (A.), Les Griffet de la Baume et la révolution lyonnaise, in Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais, 2ème trimestre 1983, tome 61, p. 339-347.

-Grandperret (T.), Histoire de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon. Lyon, L. Boitel, 1845, in-8°, 116 p.

-Guiart (J.), L'Ecole médicale lyonnaise, catalogue commenté de la section régionale du musée historique de la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lyon. Paris, Dervy, 1976, in-8°, 503 p.

-Hodieu (A.), Essais de Nomenclatures lyonnaises, municipales et autres suivis de divers opuscules sur des questions lyonnaises. Lyon, Thibaudier et Boin, 1866, in-4°, 227-195 p.

-Jomand (J.), Fesch par lui-même. Lyon, Vitte, 1970, 126 p.

-Jouvencel (H de), L'Assemblée de la Noblesse du Baillage du Forez en 1789. Lyon, Brun, 1891, in-4°, 642 p.

-Jouvencel (H de), L'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Lyon en 1789. Etude historique et généalogique. Lyon, Brun, 1897, in-8°, 1014 p.

-La Chapelle (A. Salomon de), Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs établis en 1793 par les représentants du peuple et liste des contre-révolutionnaires mis à mort. Lyon, Imprimerie du Salut public, 1879, in-8°, 292 p.

-La Chapelle (A. Salomon de), Histoire judiciaire de Lyon et des départements de Rhône et Loire depuis 1790. Documents relatifs aux tribunaux de district, de département, et d'arrondissement. Lyon, Georg, 1880, 2 vol. in-8°, 247 p. et 231 p.

-Launay (L. de), Ampère (André-Marie). Correspondance du grand

Ampère. Paris, Gauthier-Villars, 1936, in-4°, 826 p. en 2 vol.

-Launay (L. de), Le grand Ampère, d'après des documents inédits. Paris, Perrin, 1925, in-16, 276 p.

-Lyonnet (abbé), Le cardinal Fesch, primat des Gaules etc. Fragments biographiques, politiques et religieuses pour servir à l'histoire ecclésiastique contemporaine. Lyon, Périsse, 1841, 2 vol. in-4°, 587 p. et 790 p.

-Malley (L.), A. M. Ampère professeur à Bourg, membre de la Société d'Emulation de l'Ain, d'après des documents inédits avec un résumé de sa vie. Lyon, Camus, 1936, in-8°, 103 p.

-Martin (J. B.), Bibliographie lyonnaise, ouvrage comprenant :

1°) Un répertoire alphabétique des Lyonnais dignes de mémoire, Biographie et Bibliographie des personnages appartenant aux provinces du Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse et du département du Rhône.

2°) Une Bibliographie géographique des localités de cette région. Lyon, chez l'auteur, 1922, in-8°, 353 p.

-Maynard (L.), Dictionnaire des Lyonnaises, les hommes, le sol, les rues. Histoire et légendes. Lyon, 1932, 4 vol. in-8°.

-Niepce (L.), La Magistrature Lyonnaise 1771-1883. Lyon, Paris, Larose et Forcel, 1885, in-8°, 246 p.

-Nolhac (J. B. M.), Souvenirs de 3 années de Révolution à Lyon. Lyon, Périsse, 1844, in-8°, 344 p.

-Péricaud (M. A.), Note sur le professeur Bérenger et le poète Bérenger, in Revue du Lyonnais, Nouvelle série, 1987, tome XV, p. 262 à 263.

-Pointe (J. P.), Eloge historique de Charles-Bernard-Gabriel Malécharde, chef d'escadron d'artillerie. Lyon, Boitel, 1838, in-8°, 50 p.

-Portallier (A.), et Vindry (F.), Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais, spécialement sous le régime de la Terreur (1793-1797).



Saint-Etienne, Théolier, 1911-1912, 2 vol. in-8°.

-Raverat (A.), Lyon sous la Révolution, suivi de la liste des condamnés à mort. Lyon, Méton, 1883, in-8°, 272 p.

-Reboul (R.), Un littérateur oublié. Paris, Claudin, 1881, in-8°, 48 p.

-Répertoire général des Protocoles du notariat de l'arrondissement de Lyon. Lyon, Mougin-Rusand, 1846, in-8°, 121 p.

-Vacher (A. D.), Les Lyonnais d'hier. Lyon, chez l'auteur, in-8°, 392 p.

-Verninac (R.), Description physique et politique du département du Rhône. Lyon, Ballanche, 1801, in-8°, 133 p.

-Visan (Tancrede de), La vie passionnée de André-Marie Ampère. Lyon, Paris, Archat, s. d., in-8°, 93 p.

## 2) Ouvrages de référence.

-Bonnevay (L.), Histoire politique et administrative du Conseil général du Rhône (1790-1940). Lyon, Joannès Desvigne, 1949, 2 vol. in-8°, 283 p. et 293 p.

-Charléty (S.), Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis les origines jusqu' à 1789. Lyon, Rey, 1902, in-8°, 357 p.

-Charléty (S.), Bibliographie critique de l'histoire de Lyon depuis 1789 jusqu'à nos jours. Lyon, Rey, 1903, in-8°, 259 p.

-Charléty (S.), Histoire de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours. Lyon, Rey, 1903, in-8°, 310 p.

-Garden (M.), Lyon et les Lyonnais au XVIIIème siècle. Thèse de Doctorat d'Etat de la Faculté de Lettres de Lyon. Lyon, 1969, 4 vol. multigraphiés. Tome 1 : le nombre des hommes, 302 p. Tome 2 : la hiérarchie des fortunes et les catégories socio-professionnelles, 418 p ; tome 3 : structures mentales et comportements collectifs, 370 p. tome 4 : cartes et graphiques.

-Grosclaude (P.), La vie intellectuelle à Lyon, dans la deuxième

moitié du XVIIIème siècle. Contribution à l'histoire littéraire de la province. Paris, Picard, 1933, in-8°, 464 p.

-Kleinclausz (A.), Histoire de Lyon, II, de 1595 à 1814. Lyon, Masson, 1948, in-8°, 440 p.

-Latreille (A.), Napoléon et le Saint Siège, 1801-1808. L'ambassade du cardinal Fesch à Rome. Paris, Alcan, 1935, in-8°, 625 p.

-Trénard (L.), Lyon et l'Encyclopédie au Prérromantisme. Histoire sociale des idées. Collection des cahiers d'histoire. Paris, P. U. F., 1958, 2 vol. in-8°, 792 p. et 821 p.

-Wahl (M.), Les premières années de la Révolution à Lyon 1788-1792. Paris, Colin, 1894, in-8°, 624 p.

### 3) Ouvrages sur l'enseignement et sur l'éducation.

-Arloing (S.), Le berceau de l'enseignement vétérinaire, in Annales de la Société d'Agriculture, Lyon, 1888, 6ème série, I, p. 203-347.

-Barou (M. J.), Le Petit séminaire de Verrières, in Bulletin la Diana, 1980, tome XLVI, p. 281 à 300.

-Bitry (G.), Histoire du Collège de Villefranche 1482-1936. Monographie sur l'enseignement classique dans cette ville. Villefranche , Guillermet, 1937, in-8°, 162 p.

-Bonardet (E.), Les Lyonnais au Collège de Jully aux XVIIème et XVIIIème siècles. Lyon, Mougin-Rusand, 1902, in-8°, 280 p.

-Bonnell (A.), Clerc (A.), Bonnell (J.), Petit (abbé), Chappet (E.) et Gairal (A.), De l'instruction publique à Lyon avant 1789. Les collèges de la Trinité et de Notre-Dame du Bon secours. Lyon, Pitrat, 1889, in-8°, 177 p.

-Bonnell (A.), Les écoles à Lyon pendant la période révolutionnaire, in Annales, Société, Education. Lyon, 1891-1892, p. 1 à 114.

-Chabot (M.) et Charléty (S.), Histoire de l'enseignement

secondaire dans le Rhône de 1789 à 1900. Lyon, A. Rey, 1901, in-8°, 238 p.

-Coster (J. F.), Lycée de Lyon. Notice par M. Coster. Lyon, Ballanche, s. d., in-8°, 15 p. Cette notice a été publiée dans l'Almanach de Lyon de l'an XIII.

-Demogeot (J.), Collège, in Lyon ancien. Lyon, Boitel, 1838, 1er volume, p. 409 à 432 et p. 443 à 452.

-Dubarry (M. F.), Le Collège de la Trinité sous les Oratoriens (1762-1792). Faculté des lettres et Sciences humaines de Lyon. Diplôme annexe d'études supérieures. 1963, multigr., 76 p.

-Dudon (P.), Fesch et les séminaires lyonnais, in Etudes, 1903, 3, p. 499-526.

-Dudon (P.), Le décret de Messidor, in Etudes religieuses, juillet 1902, p. 5 à 30.

-Flacheron (R.), Collège, in Lyon Ancien. Lyon, Boitel, 1838, 1er volume, p. 110 à 114 et 118 à 130 p.

-Garden (M.), Pédagogues et parents d'élèves au Collège de la Trinité, Lyon 1763-1792, in Cahiers d'Histoire, n°4, 1964, p. 371 à 392.

-Guetton (J.), Petit séminaire de Saint-Jodard. Origine et souvenirs. Bourg, 1891, in-8°, 92 p.

-Guitton (G.), Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV. Activités, luttes, suppression 1640-1768. Lyon, 1954, multigr., 303 p.

-Hours (H.), La lutte contre les épizooties et l'Ecole vétérinaire de Lyon au XVIIIème siècle. Paris, P. U. F., 1958, in-8°, 96 p.

-Leistenschneider (A.), L'Argentière, un petit séminaire du diocèse de Lyon. Lyon, Vitte, 1905, in-8°.

-Nizier de Puispelu, Coupons d'un atelier lyonnais. Lyon, Storck, 1898, in-8°, 307 p.

-Pointe (Dr), Hygiène des Collèges, comprenant l'histoire médicale du Collège royal de Lyon. Paris, J. B. Baillière, 1846, in-8°, 446 p.

-Pouzet (P.), Le passé du Lycée Ampère. Lyon, Noirelère et Fenestrier, 1937, in-8°, 51 p.

-Rabanis (F.), Notice historique que le Collège royal de Lyon. Lyon, J. M. Barret, 1828, in-8, 21 p.

-Ravier (A.), Le Collège de la Trinité et l'externat Saint-Joseph de Lyon 1562-1762. Numéro spécial de Sainte-Hélène.

-Roux (C.), Histoire comparée et résumée des Ecoles centrales du Rhône et de la Loire 1796-1803, et de leurs jardins botaniques. Lyon, Rey, 1913, in-8°, 37 p.

-Trénard (L.), Une expérience pédagogique de la Convention, l'Ecole centrale du Rhône, in Information historique, 1948, p. 57 à 60.

#### 4) Autres ouvrages et articles sur Lyon et sa région.

-Audin (M.), L'Hôtel de ville de Lyon. Lyon, Imprimerie des deux collines, Lyon, 1921, in-8°, 61 p.

-Buché (J.), L'Ecole mystique de Lyon (1776-1847). Paris, Alcan 1935, in-8°, 306 p.

-Carle (M.), Histoire médicale de l'Hotel-Dieu p. 223 à 352, in Histoire du Grand Hôtel-Dieu de Lyon, des origines à l'année 1900. Lyon, Audin, 1924, in-8°, 462 p.

-Carry (Dr), Iconographie lyonnaise. La place Bellecour racontée d'après les gravures qui la représentent à diverses époques. Lyon, Cumin et Masson, 1911, in-8°, 177 p.

-Charléty (S.), La vie politique à Lyon sous Napoléon, in Revue d'Histoire de Lyon. 1905, p. 371 à 375.

-Croze, Colly, Carle, Laccasagne, Histoire de l'hôpital de l'Antiquaille de Lyon. Lyon, Audin 1937, in-8°, 232 p.

-Desjardins (T.), Histoire de l'Hôtel de Ville de Lyon depuis l'époque de sa reconstruction jusqu'à nos jours. Lyon, Perrin, 1871, in-8°, 131 p.

- Duplain (L.), et Giraud (J.), Saint-Paul de Lyon, Etude d'histoire lyonnaise. Lyon, 1899, in-8°, 296 p.
- Dutacq (F.), Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de 1848 (25 février-15 juillet). Paris, E. Cornély, 1910, in-8°, 458 p.
- Fayard (E.), Histoire des tribunaux révolutionnaires de Lyon et de Feurs. Lyon, Henri Goerg, 1888, in-8°, 355 p.
- Gadille (J.), Fédou(R.), Hours (H.), De Vrégille (B.), Le diocèse de Lyon. Paris, Beauchesne, 1983, 350 p.
- Jomand (J.), Jacques Linsolas. L'Eglise clandestine de Lyon pendant la Révolution. Lyon, Editions Lyonnaises d'art et d'histoire, 1985, 282 p.
- Laccasagne (J.), Histoire de l'internat des hopitaux de Lyon. Lyon, Audin 1930, in-8°, 117 p.
- Ladret (A.), Le grand siècle de la Franc-Maçonnerie : la Franc-Maçonnerie lyonnaise. Paris, Dervy, 1976, in-8°, 503 p.
- Latreille (C.), L'opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803. Paris, Hachette, 1910, in-8°, 290 p.
- Lestra (A.), Histoire secrète de la Congrégation. " De la clandestinité à la fondation de la propagation de la foi. Paris, Nouvelles éditions latines, 1967, in-8°, 367 p.
- Monfalcon (J. B.) et Polinière (A. P. L. de), Traité de la salubrité dans les grandes villes, suivi de l'hygiène de Lyon. Paris, J. B. Baillière, 1846, in-8°, 551 p.
- Montfalcon (J. B.) et Polinière (A. P. L. de), Hygiène de la ville de Lyon, ou opinions de l'ancien conseil de salubrité du département du Rhône pour les années 1845-1849, et du conseil actuel d'hygiène et de salubrité. Lyon, Nigon, 1851, in-8°, 101 p.
- Monternot (C.), Yves-Alexandre de Marbeuf, ministre de la feuille des bénéfices, archevêque de Lyon. Lyon, Lardanchet, 1911, in-8°, 436 p.
- Niepce (L.), Les Bibliothèques anciennes et modernes de Lyon. Lyon, Genève-Bâle, Henri Georg, 1876, in-8°, 631 p.

-Rousset (J.), Recueil de documents graphiques concernant l'histoire de la médecine, publié à l'occasion du bimillénaire de la ville. S. l, 1959, in-8°, 223 p.

-Vasen (J.), Vingtrinier (J.), Poidebard (G.), Une commune du Lyonnais, Ecully. Son histoire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Lyon, Paquet, 1900, in-8°, 369 p.

#### IV) Ouvrages sur les autres régions.

##### 1) Dictionnaires, ouvrages, articles biographiques et répertoires.

-Albrier (A.), Les Naturalisés de Savoie en France 1814 à 1848, in Société savoisienne d'Histoire. Tome XVII, p. 245 à 268.

-Alloing (L.), Le diocèse de Belley, histoire religieuse de l'Ain. Belley, Chaduc, 1938, in-16, 847 p.

-Baux (J.), Nobiliaire du département de l'Ain (XVIIème et XVIIIème siècles). I Bresse et Dombes. II Bugey et Pays de Gex. Bourg, 1884, Martin-Bottier, 2 vol. in-8°, 510 p. et 489 p.

-Blau (J.), Eloge de M. Joseph Coster, ancien premier commis des finances 1729-1813, in Précis analytique des travaux de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Nancy, années 1813, 1814 et 1815, p. 96-101. Nancy, Grimblot, Thomas et Raybois, Imprimerie de la Société, 1838.

-Brun-Durand (J.), Dictionnaire biblio-iconographique de la Drôme, contenant les notices sur toutes les personnes de ce département qui se sont fait remarquer par leurs actions et leurs travaux avec l'indication de leurs ouvrages et de leurs portraits. Grenoble, Librairie Dauphiné, 1900, 2 vol-in-8°, 413 p. et 471 p.

-Cartaz (A.), Les médecins Bressans. Paris, Masson, 1902, in-8°, 27 p.

-Chevrier (E.), Notice historique sur Chevrier de Corcelles. Bourg, Milliet-Bottier, 1862, in-8°, 67 p.

-Claude (A.), Etienne Mollevaut et la vie politique en Lorraine (1744-1816). Clamecy, André Fournier, 1936, in-8°, 376 p.

-Deperly (M.), Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain qui se sont distingués par leurs sciences, leurs talents, leurs actions, leurs vertus ou leurs vices. Bourg, Bottier, 1833-1840, 2 vol. in-8°, 434 p. et 272 p.

-Dufay (C. J.), Biographie des personnages notables du département de l'Ain, Galerie militaire de l'Ain, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bourg-en-Bresse, Grandin-F. Martin (1874-1878), 2 parties dont 1 supplément en 1 vol. in-8°, 524 p. et 105 p.

-Dufay (C. J.), Dictionnaire biographique des personnages notables du département de l'Ain, Galerie civile (Même partie), depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Bourg-en-Bresse, 1882-1884, 2 parties dont 1 supplément, en 1 vol. in-8°, 629 p.

-Hamy (E. T.), Joseph Dombey, médecin, naturaliste, explorateur du Pérou, du Chili et du Brésil (1778-1785), sa vie, son oeuvre, sa correspondance avec un choix de pièces relatives à sa mission. Paris, E. Guilmoto, 1905, in-8°, 405 p.

-Jourda de Vaux (Gaston de), Le nobiliaire du Velay et de l'ancien diocèse du Puy. Le Puy, 1924-1933, 7 vol. in-8°.

-Leduc (P.), Thomas Riboud et la société littéraire de 1778 de Lyon. Lyon, Boitel, 1852, in-16, 128 p.

-Leduc (P.), Vie et poésies du président Riboud, avec le catalogue de ses ouvrages et une généalogie. Bourg, Milliet-Bottier, 1842, in-12, 151 p.

-Mahuet (A. de), Biographie de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois au Parlement de Nancy (1641-1790). Genève, Mégariotis (reprints), 1978, in-12, 316 p.

-Martin (J.) et Jeanton (G.), Répertoire des familles notables de Tournus et de sa région. Mâcon, Protat, 1915, in-8°, 404 p.

-Paul (G.), Armorial général de Velay et des enclaves de l'Auvergne, du Gévaudan, du Nivernais et du Forez, formant le Département de la Haute-Loire. Marseille, Lafitte (reprints), 1975, in-4°, 507 p.

-Peyron-Montagnon (G.), Les généraux dromois de la Révolution et de l'Empire et leur famille, in Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, tome 79, p. 64 à 67, p. 108 à 113 et p. 161 à 166.



-Pfister (C.), Les assemblées électorales du département de la Meurthe, les districts, les cantons et la ville de Nancy. Procès-verbaux originaux avec la liste de tous les fonctionnaires de Nancy de 1789 à 1800. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 405 p.

-Suchaux (L.), Galerie héraldo-nobiliaire de la Franche-Comté. Paris, Champion, 1878, 2 vol. in-8°, 372 p. et 400 p.

-Rebord (M.) et Gavard (A.), Dictionnaire du clergé séculier et régulier du diocèse de Genève-Annecy de 1535 à nos jours. Bourg, Dureuil, 1920, 2 vol. in-8°.

-Villain (J.), La France moderne (Haute-Loire). Saint-Etienne, 1906, in-8°, 543 p.

-Villain (J.), La France moderne, Dictionnaire généalogique historique et biographique. Drôme et Ardèche. Saint-Etienne, Théolier, 1908, in-8°, 968 p.

## 2) Ouvrages et articles sur l'enseignement et l'éducation.

-Birry (G.), L'enseignement secondaire à Fontainebleau. Fontainebleau, 1925, in-16, 50 p.

-Blanc (Abbé), Monographie du Lycée de Nancy depuis 1789 jusqu'à nos jours. Paris, Berger-Levrault, 1879, in-8°.

-Boucharde (E.), Histoire du Collège de Moulins. Moulins, 1872, in-8°, 145 p.

-Carré (G.), L'enseignement secondaire à Troyes du Moyen Age à la Révolution. Paris, Hachette, 1888, in-4°, 300 p.

-Cheylud (E.), L'Ecole centrale du département du Cantal (anV-an XI). Notes et documents. Paris, Picard et fils, 1904, in-8°, 73 p.

-Courteault (P.), Les origines du Lycée de Bordeaux. Le Lycée de l'an X (1802-1809). Bordeaux, Imprimerie G. Gounouilhou, 1905, in-8°, 168 p.

-Duhaut (H.), Le Lycée de Versailles. Versailles, Aubert, 1908,

in-8°, 127 p.

-Gain (A.), L'Ecole centrale de la Meurthe à Nancy (19 juin 1796-20 avril 1804). Nancy, Berger-Levrault, 1922, in-8°, 240 p.

-Gontard (M.), Histoire des Lycées de Marseille, sous la direction de Maurice Gontard. Aix-en-Provence, 1984, 254 p.

-Lycée Henri Poincaré. Le livre des centenaires, 150ème anniversaire de la fonction du lycée, centenaire d'Henri Poincaré. Ouvrage des professeurs du Lycée Poincaré de Nancy. Nancy, association des anciens élèves du Lycée Henri Poincaré, 374 p.

-Rochet (abbé), Le Collège-séminaire de Belley. Deux siècles d'Instruction publique dans une petite ville de province (1697-1897). Lyon, Vitte, 1898, in-8°, 434 p.

-Saussac (R.), La formation du Lycée de Moulins : le choix des professeurs, in Bulletin de la société d'émulation du Bourbonnais. 1985, tome 62, p. 435-445.

-Saussac (R.), Les malheurs d'un professeur moulinois au Collège royal de Lyon 1817-1819, in Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais. Tome 61, 4ème trimestre 1983, p. 449 à 453.

-Thoisson (E.), le 1er collège de Fontainebleau et son principal, in le journal l'Abeille, 1910, p. 71.

-Tranchau (L. H.), Souvenirs du Collège d'Orléans depuis l'expulsion des Jésuites (1762). Le Bureau d'administration. Le Concours pour les chaires vacantes. Deux professeurs : MM Bérenger et Genty (fragment de l'histoire du Collège et Lycée d'Orléans). Herluison, 1891, in-8°, 52 p.

-Tranchau (L. H.), Le Collège et le Lycée d'Orléans (1762-1862) ; notes, souvenirs, documents. Orléans, Herluison, 1893, in-8°, 662 p.

-Vidalenc (J.), Les débuts du Lycée de Rouen (1805-1815), in Actes du 95ème congrès des sociétés savantes. Section d'histoire moderne et contemporaine. Tome 1 : Histoire de l'enseignement de 1610 à nos jours. Paris, Bibliothèque nationale, 1974, in-8°, 895 p.

-Vivier (L.), Petite Histoire du Collège et du Lycée de Roanne.

Roanne, Souchier, 1931, in-16, 138 p.

### 3) Autres ouvrages.

-Brossard, Histoire du département de la Loire pendant la Révolution française (1789-1799). Saint-Etienne-Chevalier et Paris-Champion, 1904-1907, 2 vol. in-8°, 525 p. et 548 p.

-Collier (R.), Tourisme littéraire en Haute-Provence. Nice, Éditions Pierotti, 1968, in-8°, 264 P.

-Dubois (E.), Histoire de la Révolution dans l'Ain. Bourg, Brechot, 1935, 6 vol. in-8°.

-Favier (J.), Tableau alphabétique des publications de l'Académie de Stanislas 1750-1900. Nancy, Berger-Levrault, 1902, in-8°, 225 p.

-Gavot (J.), La vie en Haute-Provence de 1600 à 1850. Thèse dactylographiée, présentée devant la Faculté de Nanterre en 1970, 522 p. en 2 vol.

-Krugg-Basse (J.), Histoire du Parlement de Lorraine et Barrois. Paris, Nancy, Berger-Levrault, 1899, in-8°, 420 p.

-Lepage (H.), Les Archives de Nancy ou documents inédits relatifs à l'histoire de cette ville. Nancy, Lucien Wiener, 1865-1866, 4 vol. in-8°.

-Manissier (J.), Jasseron 2000 ans d'histoire du plus lointain passé... à nos jours. Pont-de-Veyle, Imprimerie Gatheron, 1973, 337 p.

-Mathieu (Abbé), L'ancien régime de la province de Lorraine et Barrois, d'après des documents inédits (1698-1789). Paris, Hachette, 1878, in-8°, 465 p.

-Parisot (R.), Histoire de Lorraine (duché de Lorraine, duché de bar, Trois Evêchés). Paris, A. Picard, 1919-1924, 3 vol. in-8°.

-Parisot (R.), Histoire de Lorraine. Index alphabétique des noms de personnes et de lieux. Paris, S. d., A. Picard, in-8°, 110 p.

-Pfister (C.), Histoire de Nancy. Nancy, Berger-Levrault,

1902-1909, 3 vol. in-8°.

-Pottier (F.), Roanne pendant la Révolution (1789-1796). Roanne, Durand, 1868, in-8°, 434 p.

-Roux (C.), Histoire des sciences naturelles et agricoles en Forez, département de la Loire. Lyon, A. Rey, 1911, in-8°, 383 p.

-Siran (A.), Bibliographie de l'Ain. Bourg, Milliet-Bottier, 1831, in-8°, 528 p.

-Vial (P.), Renaison pendant la Révolution. Saint-Martin-en-Haut, Imprimerie des Monts du Lyonnais, 1980, 245 p.

Index des noms de personnes cités dans ce volume

Aguettan 239  
Alleyron 172  
Ampère 80, 81, 100, 102, 109, 110, 112, 355, 357, 358  
Antoine 186  
Apert 95, 96, 97, 344, 350, 351, 352, 358, 359, 360, 362, 365, 367,  
368, 369, 370  
Apvrieux 204  
Armand 224  
Arnaud 218, 219  
Aviau du Bois de Sanzey 40  
Baillar 208  
Ballanche 88, 358  
Barat 40, 41, 44  
Barbier 202  
Barge 213  
Barmond 225  
Baroud 195, 201  
Barral 221  
Barry Labarre 211, 212  
Barthélemy 41, 183  
Battur 203  
Baude 190  
Bauer 117  
Bayle 118  
Beauchatton 229  
Beauregard 100, 102, 104  
Beccat 229  
Bellouard 239  
Belloy 81

Bequet 41  
Bérenger (An.) 86  
Bérenger (Au.) 198, 199  
Bérenger (L. P. ) 19, 21, 24, 31, 32, 74, 77, 78, 80, 82-94, 98, 99,  
100, 103, 104, 106, 113, 114, 115, 116, 198, 302, 308, 309, 310,  
312, 324, 343, 344, 345, 350, 351, 352, 353, 354, 355, 356, 357,  
358, 359, 361, 362, 363, 365, 367, 368, 369, 370, 371  
Berliet 170  
Bernard 117, 228, 234, 239.  
Bernard-Charpieux 40, 41  
Berner 239  
Bernier 239  
Beraud 31, 76, 113.  
Berthault 222  
Berthel 98  
Bertholon 18  
Besson 18, 103, 105, 106, 112, 113, 357, 364  
Bianchy 169  
Billet 319  
Blain 16, 17, 74  
Blanc 170, 234  
Blanchard 239, 240  
Blatan 118  
Boissy d'Anglas  
Bolloud 169  
Bonarparte 27, 77, 87, 107, 117, 180, 182  
Bondurand 170  
Bonnefond-Lavial 169, 175  
Bonnet 170  
Bonnevaux 229  
Bordes 46  
Bottex 207, 208

Bouchardon 116  
Bouilhane 189, 190  
Bourbaki 168  
Bouteille 196, 199  
Boyer 83  
Brachet 193  
Brillat 170  
Brillat-Savarin 170  
Brissac 98  
Bremond 220  
Brémond 234  
Bros 117, 240  
Brun 18, 74, 99  
Brunet 240  
Bruyset 35  
Bujet 207  
Bureaux de Pusy 80, 95, 98, 182, 302, 352, 359  
Burvaud 240  
Cayre 169, 226, 227  
Cambacérès  
Camyer 241  
Capelin 232  
Caprara 114  
Cardon 168  
Carret 170, 240, 241  
Carron 117  
Casati 241  
Cassel 241  
Cattel 197  
Ceyssel 222  
Chachuat 109  
Chaize 118

Champagne 95, 168, 198.  
Champagny (Louis Nompère de) 95, 96, 111  
Chanal 200, 201, 230  
Chanel 208  
Chantelauze 233  
Chapey 241  
Chapot 194  
Chaptal 185, 188  
Chapuis 100, 170  
Chapuyset 230  
Charbonnet 314, 316  
Charbuy 83  
Charcot 43  
Charlon 224  
Charpentier 225  
Chastaing 241  
Chateaubriand 88, 354  
Chauveau 163  
Chery 173, 174  
Chevandier 221  
Chevassu 193, 197  
Chicou 173, 184  
Clapisson 241  
Clémens 117  
Clerc 81, 100-102, 103, 110  
Cochet 300, 305  
Cogell 18, 102, 103, 116  
Collet 241  
Condamin 311  
Condamine 191  
Constantin 199  
Coque 170



Corant 241  
Cornille 225  
Coste 171  
Coster 170  
Cottier 194  
Coulaz 113, 114  
Courbon 116, 366  
Courtois 96  
Couturier 220  
Coydy 44  
Cozon 18, 28  
Crellet 171  
Crepin 188  
Creuzet 207  
Crochet 113, 114, 115  
Crozier 194, 200, 201  
Cuny 185  
Cuvillier 197  
Daburon 110, 356, 357, 361, 369  
Daminet 41  
Danglade 8, 12, 83  
Danton 83  
Daunou 85  
Debrosses 41  
Dechez 205  
Dechizelle 211, 212  
Déchoin 82  
Defiefville 179  
Degerando 110  
Dejean 178  
Delacroix 22  
Delagrie 214

Delambre 19, 74, 102, 103, 110, 302, 308, 309, 310  
Delandine 19, 74, 75, 76-78, 82, 87, 103, 105, 197  
Delarue 242  
Deliancourt 172  
Delle 88  
Dellard 108  
Dementhon 115, 365  
Déméré 84  
Desavinières 242  
Desgardes 188  
Despierre 314  
Dessessart 188, 189  
Dessole 170, 171  
Detour 203  
Deveny 235  
Dhondelot 182  
Digonnet 189  
Dombey 204, 205  
Doux 319  
Drague 242  
Dronchant 185, 188, 220  
Dubois 41, 361, 362, 365  
Dufay 204  
Dufraisse 318  
Duguet 90  
Duhesme 116, 365  
Duleau 169, 175  
Dumas 77, 79, 80, 88, 89  
Dupont 242, 243  
Dupras 202, 203, 206, 207, 209  
Dupuis 180, 184  
Dupuy 18, 205, 206

Durand 100, 231, 233, 234  
Durelle 210  
Duvergier 220, 221  
Ebra 318  
Fauger 99, 113  
Faure 210, 217, 243  
Fenoyl (de) 22, 24  
Fergand 177, 178, 184  
Ferrand 169, 170  
Fesch 42, 44, 88, 89, 106, 111, 116, 178, 200, 301, 302, 352, 360,  
362, 365, 366  
Figuières 117  
Filangieri 169  
Fichet 243  
Finet 243  
Flacheron 302  
Fontanes 88  
Fontbonne 190, 191  
Forestier 209  
Fouché 41, 81, 109  
Fougas 212  
Fougasse 243  
Foulet 221  
Foulon 177, 184  
Fourcroy 71, 89, 113, 167, 169, 170, 202, 237, 309, 311, 312, 314,  
324, 344, 348, 351, 352, 355, 359, 360, 361, 362, 365, 367, 368,  
369, 370  
Fournier 170  
Frachon 198  
Frain 177  
Framais 170  
Franchet 230

Frangouly 168, 174, 175  
Fremyon 204  
Frossard 15, 17, 74, 86  
Gache 196  
Gamon 223  
Gardon 243  
Garrie 171  
Gasque 171  
Geminy 182  
Geoffroy 76  
Georges 243  
Gérard 171  
Gérin 243  
Gerson 76  
Giard 211  
Gibert 118  
Gilibert 15, 17, 18, 74, 76, 77, 82, 86, 102  
Giraudet 191  
Gleizal 170  
Gloriot 41  
Godenne 187  
Gonnard 235  
Gonnet 243  
Gors 109, 199, 201  
Grand 243  
Grassi 183, 184  
Griffet-Labaume 174, 184  
Grinand 190  
Gros 222  
Gubian 243  
Guichard 243  
Guidi 110, 111, 112, 355, 357

Guillet 233  
Guitton 219  
Guy 243  
Hachin-Courbeville 176, 184  
Hardouin 95, 178, 179, 249  
Henri 187, 188  
Hérard 169  
Hopital 218  
Houdaille 212  
Huet 168, 169  
Idt 19, 103, 106, 107, 112, 355, 357, 358, 361  
Jacquier 244  
Jacquinot 171  
Jauffrey 43, 44, 89, 115, 116, 362, 365, 366  
Javogues 77, 221  
Joannon 244  
Jolyclerc 98  
Jordan 169  
Josserand 202, 203  
Jossinet 228, 319, 344, 345, 348, 350  
Jouguet 171  
Jourdan 118  
Junot 181  
Justin 168  
Kellermann 171  
Krüdener 88  
Kuhu 186  
Kummer 186  
Labarrière 187  
Lachault 170  
Ladent 41  
Lafarge 245

La Fayette 91  
Lafontaine 233  
Lagier 98, 99  
Lambert 41, 179  
Lamotte 186  
Lamotte-Fénelon 242  
Lapallus 214  
Lapierre 98, 99  
L'Archevêque, 116  
Larivière 171  
Laroche 171  
Latour-Maubourg 169  
Laubreaux 229  
Laugier 96, 359  
Laurencey 245  
Laurencin 18  
Laurent 187, 209, 210  
Laurier 205, 209  
Lavaure 193, 194  
Lebfevre-Gineau 104  
Lebrun 170  
Le Marois 170  
Leopold 169, 175  
Lepeintre 172  
Le Pelletier de Magny 177  
Le Priol 107, 108  
Leroy 229  
Lescoeur 245  
Lescure 245, 246  
Levasseur 169, 176, 184  
Levie 168  
Linsolas 39

Lombard 319  
Lortet 246  
Loubaud 99  
Louet 193  
Louis XVI 83  
Loyer 170  
Luc 99, 100  
Lundberg 116  
Luquet 194  
Macdonald 170  
Maille 246  
Maillot 323  
Maldan 181  
Malécharde 224  
Malvin de Montazet 11, 12, 13  
Mandilény 246  
Marbeuf 39  
Marbouty 168  
Marchand 203  
Marchant 181, 184  
Maréchal 207  
Marilliet 99  
Marion 118, 310, 313  
Martin 117  
Mary 41  
Masson 323  
Mayet 117  
Maynard 105  
Meillan 197  
Ménestrier 19, 98, 103, 196  
Mézinville 39, 41  
Mermet 100, 101, 204

Mermier 194  
Métral 115, 360, 363, 364, 365  
Michel 246  
Millon 246  
Mirabeau 88  
Mollet 18, 103, 108, 109, 112, 356, 357, 358, 361  
Moncarville 179, 180, 184  
Mondon 227  
Monin 113, 362, 363, 366, 367  
Monliand 207  
Monnier 218  
Montmartin 200, 201, 228  
Montucla 197, 198  
Morand 228, 229  
Morel 321  
Mortier 247  
Mottet 220  
Mullon 186  
Muthuon 222, 223  
Najac 31, 40  
Noël 114  
Nourisson 213  
Novallet 219, 223  
Nugues 72, 352  
Olagnier 314  
Olivier 180, 184, 202, 203, 206, 207, 209, 249  
Ormano 183, 184, 361  
Ozun 43  
Pagès 170  
Pampeloné 169  
Parent 37, 308, 312  
Paret 196



Pascal 92, 219, 360  
Peillon 231, 232, 311  
Pelletier 235  
Pelley de Pléville 179  
Peloux 206, 207, 219  
Pericaud 86  
Périsse 247  
Pernon 22, 98  
Perossier 168  
Perrenciol 310  
Perret 113  
Perreyve 196  
Perron 171  
Perrotin 118  
Perroud 318  
Petit 28, 31, 247  
Petetin 22  
Pezérat 217  
Philippe 194, 200, 201  
Pichand 233  
Pichot Saint-Auban 171  
Pie VI 40  
Piestre 80  
Pietra Santa 178, 184, 361  
Pignatel 194, 195, 201, 247  
Pinet 199  
Piston 219, 365  
Pitt 31, 32, 87  
Pittion 189  
Pochon 41  
Pointe 302  
Pouilly 232

Poyet 247  
Prost 235  
Puthod 238  
Querlon 176  
Queruel 113, 114  
Quinon 113, 114  
Rabaud 170  
Raclet 211  
Rambaud 31, 352  
Rampon 170, 186  
Rast-Maupas 22  
Raud 199  
Ravier 200, 227, 228  
Raymond 195  
Rebourcel 226  
René 117  
Renet 219  
Revol 247, 248  
Rey 194  
Reymann 248  
Reyrac 84  
Reyre 195, 201  
Riboissière (de la) 107  
Riboud 76, 77, 206, 231  
Richard 189  
Rival 218  
Rivière 232  
Rochard 212  
Rochas 103, 104, 112, 236, 356  
Rocoffort 231  
Roederer 31, 300  
Roger 40, 41, 42, 44

Roland 77  
Rolland 226  
Roman 14, 15, 74, 80, 81, 82  
Rosset 28  
Rouchon 172  
Rougier 248  
Roux 19, 31, 33, 74, 78-81, 82, 103, 107, 110, 112, 356, 357, 364  
Rudat 43  
Sagnier 169  
Saint-Georges (de) 174  
Saint-Vallier (de) 172  
San Rousset 24, 72, 352, 358  
Savaron 117  
Savoie 222  
Sauvat 168  
Sauveton 118  
Schanus 168  
Sébastieni 178  
Serre 78  
Servan 19  
Siblot 189  
Sornet 191  
Souchay 85  
Sougis 210  
Staël (Mme de) 88  
Sumian 232  
Tabard 18, 78, 103, 104, 105, 112, 357  
Tabarier 208, 209, 227  
Tardy 103, 104, 170  
Teinturier 234  
Tilly 174, 184, 187  
Thomas 171

Tournefort 106  
Tournely 40  
Trappier 186  
Trouillet 168  
Vagniat 318  
Valençot 100  
Valentinois (duc de) 85, 94  
Vallenel 171  
Vallouis 248  
Varenard 195, 201  
Varin 40  
Vauquelin 172  
Velaize 171  
Verand 236  
Verdellet 197  
Verdollin 39, 40  
Vergès 181, 184  
Verguet 118  
Verninac 20, 24, 31, 77, 80, 97, 299  
Verset 22  
Vestu 226  
Vezu 172  
Vial 248  
Vianey 181, 182, 184  
Vignon 99  
Villar 73, 74, 89, 90, 97, 100, 103, 104, 109, 116, 302, 308, 309,  
359, 369, 370  
Villard 180, 184  
Villecourt 248  
Villione 19  
Villot 318  
Vionnet 86

Vissaguet 217, 218  
Vitet 31  
Vittard 105, 106  
Vlozan 199, 201, 303  
Vouty 31, 40, 72, 86, 87, 88, 352, 362  
Woebe 98  
Wuellmin 172

Index des noms de personnes cités dans ce volume

Aguettan 169, 198, 205  
Allois 295  
Ampère 32, 42, 43, 44, 46, 50, 247, 257, 259, 262, 335, 336  
André 282  
Antoine 11, 96, 198, 205, 206  
Apert 16, 17, 34, 40, 52, 302, 368, 369, 371, 372, 375, 376, 377,  
391, 392, 393, 395, 396, 397, 398, 401, 402, 404, 405, 406, 407  
Apvrieux 117, 214, 220, 225, 231  
Armand 144, 195, 196, 280  
Arnaud 135, 198, 200, 205  
Astier 296  
Baillar 123, 195, 197, 200  
Bailly 287  
Barbier 115, 219, 220, 225, 232, 233, 237  
Barge 129, 198, 200, 206  
Barmond 137, 207, 215  
Barral 139, 140, 198, 200, 203, 205, 207, 209, 210, 212, 21  
Barret 273, 274, 277, 296  
Battur 115, 220, 225, 226, 232, 233, 234, 235, 237  
Baude 103, 209, 210, 216, 217, 223, 224  
Bazin 301  
Beauchatton 157, 207, 209, 215, 221, 222, 223, 227  
Beccat 153, 207, 209, 210, 216, 223  
Bellancourt 99, 195, 200  
Bellouard 170, 207, 216  
Béraud 57  
Bérenger (A.) 113, 195  
Bérenger (L. P.) 3, 16, 17, 32, 33, 34, 35, 44, 46, 51, 52, 54, 58,  
60, 259, 260, 320, 335, 376, 391

Bernard 151, 164, 170, 198, 205, 206, 212, 213, 220, 225, 226, 285  
Bernard-Charpieux 272  
Bernier 170, 232, 233, 234  
Bernier 171, 203  
Berthault 142, 195, 200, 207, 209, 210, 216, 223, 224  
Bertholon 273  
Bertin 4  
Bertrand 37  
Besançon 301, 302  
Besson 35, 50, 84, 335, 336, 380  
Beuvin 287  
Blanc 164, 195, 200, 202  
Blanchard 171, 230, 231, 236, 242, 243, 244, 246, 394  
Blau 4, 7  
Boissard 301, 302  
Bonaparte 14, 17, 378  
Bonjean 280, 296  
Bonnevaux 154, 220, 226, 232, 233, 234  
Bottex 122, 198, 205  
Bouilhane 102, 195, 200  
Bourchalat 274  
Bouteille 278, 288  
Boysse 43, 44, 57  
Brachet 104, 208, 215, 221, 222, 223, 227  
Bredin 42  
Brémond 137, 165, 198, 205, 214, 220, 233  
Brienne (Loménie de) 9, 10, 14  
Bros 60, 171, 198, 205  
Brun 282, 297  
Brunet 172, 198, 205, 206, 273, 292  
Buisson 161, 195, 196, 200  
Bureaux de Pusy 369

Burvaud 158, 207, 209, 210, 216, 223  
Caillat 301  
Caille 289  
Caire 284, 294  
Caffarel 297  
Calonne 9  
Camet 288  
Camyer 172, 198, 203, 210  
Capelin 159, 208, 215, 221, 227, 232, 234  
Carret 173, 208, 215, 216, 221, 223, 227  
Casati 173, 197, 203, 204, 210, 212, 217, 218  
Cassel 174, 197, 200, 202  
Cattel 111, 203, 204, 211, 212, 217, 218  
Cavo 290  
Caye 301, 302  
Cayre 149, 153, 208, 209, 216, 217, 220, 223, 227  
Ceyssel 141, 203, 211, 212, 213  
Chabert 294  
Champagny (Louis Nompère de) 79, 254, 276, 279, 285, 295, 298,  
300, 320, 401, 405, 407  
Champagne 16  
Chanal 131, 156, 195, 197, 198, 200, 205, 329  
Chanel 123, 195, 200, 205  
Chantelauze 161, 208, 215, 222, 227  
Chapey 175, 214, 215  
Chapot 107, 220, 221, 225, 232, 233, 234, 235, 235, 237  
Chaptal 13, 15, 94, 203, 204, 217, 219  
Chapuyset 155, 214, 215, 220, 221, 226, 227, 233, 234  
Charlon 145, 196, 200, 202  
Charpentier 147, 208, 215, 222, 227  
Chastaing 175, 208, 222, 228  
Chavagneux 284, 285



Chermette 281  
Chevallier 281, 282  
Chevandier 138, 214, 215, 216, 220, 222, 226, 227, 228  
Chevassu 293  
Chicou 80, 208, 215, 216, 222, 223, 224  
Choiseul 8  
Chugny 8  
Clapisson 175, 230, 231  
Clément 293  
Clerc 43, 44, 45, 46, 54, 271, 335  
Collet 176, 230, 231, 236, 249  
Colonjard 297  
Coméré 6  
Condamine 289  
Constancin 289  
Corant 176, 196, 200, 202  
Cornille 147, 208, 215, 222, 228  
Coste 274  
Coster 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 31,  
33, 38, 39, 40, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 57, 58, 59,  
60, 61, 71, 72, 74, 75, 78, 194, 204, 242, 247, 256, 259, 260, 262,  
263, 303, 317, 321, 322, 324, 325, 326, 327, 328, 332, 333, 341,  
352, 366, 367, 368, 369, 370, 371, 372, 373, 374, 375, 376, 377,  
378, 383, 385, 386, 387, 392, 393, 394, 395, 396, 398, 399, 400,  
401, 402, 403, 404, 405, 406, 407  
Coulaz 57, 338  
Coulon 273  
Couturier 137, 208, 215, 216, 222, 223, 228  
Coydy 303  
Crépin 98, 196, 200, 202  
Crochet 46, 47, 48, 199, 201, 338, 382, 406  
Crozet 282

Crozier 334, 340  
Cuny 92, 195, 196  
Cupers 5, 6  
Cuvillier 297  
Daburon 32, 33, 37, 43, 47, 52, 242, 247, 253, 335, 336, 369, 375,  
376, 380  
Damour 284  
Deboutière 290  
Débrosse 303  
Dechastelus 128, 203, 204, 211, 212, 213, 217, 218  
Dechez 118, 220, 221, 226, 233, 234  
Dechizelle 126, 203, 204, 211, 212, 217, 218  
Defarge 403  
Delagrie 130, 198, 203, 204, 217, 219  
Delalande 44, 45  
Delambre 32, 42, 43, 44, 45  
Delandine 256, 383, 384, 398, 399, 400, 405  
Delarue 176, 205, 206  
Delorme 121, 198, 200, 205  
Desavinières 177, 236  
Desgardes 99, 196, 200  
Dessessart 100, 198, 205  
Detour 156, 198, 200, 205  
Deveny 165, 211, 212, 213, 222, 223, 224  
Dombey 118, 225, 230, 231, 232, 233, 237, 238  
Dorel 286  
Drague 177, 198, 205  
Dronchat 93, 137, 198, 200, 203, 205, 206, 209, 216, 223, 224  
Drunet 291  
Dubois 368, 375, 376, 377, 379  
Ducreux 290  
Duhautoy 6

Duhesme 373, 378  
Duleau 81, 225, 230, 231, 232, 233, 260  
Dumouchet 273  
Dupont 178, 198, 200, 205, 212, 213  
Dupuis 87, 198, 205  
Dupuy 118, 198, 200, 205, 206  
Durand 163, 196, 201, 202, 283  
Durelle 125, 208, 215, 222, 228  
Duvergier 138, 214, 215, 216, 222, 223, 228  
Eymard ou Eynard 280  
Fabry 290  
Fauger 58  
Faure 124, 125, 178, 195, 197, 214, 215, 220, 221, 226, 227, 233,  
234, 235  
Fergand 85, 198, 205, 206  
Ferrières 59, 396  
Fesch 34, 60, 271, 273, 276, 303, 368, 369, 370, 371, 372, 383,  
391, 397, 400, 405  
Fichet 178, 201, 202  
Figuères 256, 372, 373, 374, 377, 378, 379  
Finet 178, 201  
Fontbonne 104, 203, 204, 205, 206, 218  
Forestier 394  
Foucaud 37  
Fougasse 179, 208, 215, 216  
Foulet 140, 195, 196, 197  
Foulon 85, 203, 211, 218  
Fourcroy 16, 17, 32, 33, 34, 40, 41, 44, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 52,  
54, 55, 58, 59, 60, 275, 303, 368, 370, 372, 375, 376, 377, 378,  
379, 383, 386, 390, 392, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 401, 402,  
403, 404, 405, 406  
Franchet 155, 203, 204, 211, 212, 213

Frémion 117, 225, 230, 231, 236,260  
Fuchy 298  
Gache 294  
Gain 4  
Gamon 143, 203, 211, 218  
Gardon 179, 198, 205, 206  
Gay 284  
Georges 179, 230, 231  
Gerin 179, 203, 211, 212, 213  
Ginet 283  
Girard 125, 208, 215, 217, 222, 223, 224, 227, 285  
Giraudet 113, 198, 200, 205, 206  
Glasseau 301  
Godenne 98, 196  
Gonnard 166, 222, 226, 227, 232  
Gonnet 180, 232, 234  
Gors 114, 277, 292, 394  
Gourju 279  
Goyard 292  
Grand 180, 208, 209, 215, 216, 222, 223, 224, 225  
Grassi 90, 91, 196, 201, 203, 209, 210, 211, 212, 385  
Grégoire 15  
Griffet-Labaume 81, 214, 215, 220, 226, 260  
Grinand 102, 195, 197  
Gros 140, 196, 197  
Gubian 180, 203, 211, 218  
Guichard 181, 198, 201, 202  
Guidi 43, 44, 45, 46, 50, 54, 55, 335, 373, 380, 382  
Guillet 162, 208, 215, 222, 223, 228  
Guitton 135, 198, 205, 206  
Guy 181, 236, 282  
Haldant 15

Hachin-Courbeville 84, 214, 221, 226, 260  
Hardouin 82, 214, 215, 226, 227, 231, 234, 235, 237, 260, 378, 379  
Houard 58  
Houdaille 127, 203, 204, 211, 218, 219  
Idt 50, 54, 336, 336  
Imbert-Colomès 60  
Jacquier 181, 208, 215, 216, 225, 226  
Jauffrey 59, 60  
Joannon 181, 211, 218, 219  
Joly de Fleury 9  
Jossierand 115, 220, 221, 226, 227, 234, 235, 282  
Jossinet 152, 225, 231, 405  
Joyard 292, 298  
Juge 274  
Krugg-Basse 8  
Kuhu 96, 196, 201  
Labarrière 97, 198, 200, 205, 206, 212, 213, 218, 219  
La Branche 34  
Lafarge 182, 205, 206  
Lafontaine 160, 208, 218, 222, 223, 228  
Lagneau 301, 302  
Lambert 294  
Lamotte 91, 196, 201  
Lamotte-Fénelon 177, 220, 225, 231, 232, 233, 237  
Lamoureux 13  
Lamperrière 285  
Lapierre 301  
Lavaure 106, 214, 215, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 234, 235  
La Roue 272  
Laugier 391  
Laubreaux 154, 198, 199, 200, 205, 206  
Laurencey 182, 214, 221, 222, 223, 227

Laurencin 182  
Laurent 124, 208, 215, 216, 222, 223, 238  
Lefebvre-Gineau 45, 275, 401  
Leroy 154, 214, 221, 227, 234  
Leseulx 13  
Lescœur 182, 230, 231, 233, 236, 237, 247  
Lescure 182, 237, 238, 283  
Levasseur 11, 82, 203, 209, 217, 223, 224, 260  
Levrat 280  
Lomberdin 281  
Lortet 182, 203, 211, 218  
Louet 105, 220, 226, 232, 234  
Maille 183, 236  
Maillet 286  
Maléchar d 146, 203, 204, 211, 212, 213  
Mallarmé 15  
Mandinély 183, 232, 234, 235  
Marchand 88, 116, 199, 203, 206, 211, 217, 218, 222, 223, 228,  
232, 234  
Maréchal 121, 203, 204, 211, 218  
Marion 61  
Marquis 15  
Martelin 278  
Martignac 298  
Maury 5  
Meillan 111  
Ménéstrier 110, 196, 201, 202  
Mermet 44  
Mermier 106, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 243, 244, 246  
Métral 59, 60, 371  
Michaud 57  
Michel 183, 222, 228

Milet 287  
Millon 183, 208, 215, 222  
Molard 274, 275  
Molière 283  
Mollet 45, 51, 52, 53, 54, 335, 336, 380  
Mollehaut 10, 14, 15, 16  
Moncarville 83, 214, 215, 220, 222, 223, 232, 233, 234, 235  
Monchanin 293  
Mondon 150, 198, 199, 200, 208, 209, 210, 211, 212, 213  
Monin 57, 58, 375, 378, 379  
Monnier 134, 198, 199, 206  
Montmartin 131, 203, 204, 208, 209, 211, 215, 216, 217, 218, 222  
223, 224, 225  
Montucla 112, 198, 199, 200, 205, 206  
Morand 280, 220, 226, 230, 232, 233, 234, 235  
Morellet 6  
Mortier 183, 199, 203, 205  
Mottet 136, 199, 203, 211, 218  
Mullon 95, 196, 201, 202, 206  
Muthuon 142, 143, 199, 203, 206, 211, 218  
Napoléon 48, 56  
Necker 8, 9, 14  
Noël 46  
Novallet 135, 144, 146, 199, 203, 208, 214, 215, 221  
Nourisson 128, 199, 203, 211, 218  
Olivier 86, 203, 204, 210  
Ormano 90, 199, 200, 201, 202, 374  
Paret 109, 208, 209, 210, 217, 223, 224  
Pascal 136, 199, 206  
Peillon 158, 208, 209, 210, 217, 227  
Pelletier 166, 196, 201  
Peloux 120, 136, 203, 204, 208, 211, 215, 218, 219, 222, 228

Pennix 58  
Pénisse 185, 230, 231, 235  
Perret 57  
Perreyve 109, 208, 215, 216, 222, 228  
Petit 185, 230, 231, 235, 272  
Pézerat 133, 203, 204, 210, 217, 223, 224, 226  
Pfister 7  
Philippe 277, 292, 334, 340, 341  
Pichard 161, 208, 210, 217, 223  
Pichard 293  
Pierrot 252, 253  
Pietra Santa 86, 203, 204, 211, 218, 271, 372, 374, 383, 392  
Pignatel 107, 185, 199, 204, 211, 212, 213, 225, 232, 234, 237  
Pinet 114, 196  
Pittion 100, 215, 216, 222, 228  
Plantier 288  
Pochon 301  
Pointe 263, 264, 265  
Poncet 279, 290  
Ponsard 274  
Ponsin 273  
Portalis 371  
Pouilly 159, 208, 211, 215, 216, 218, 222, 223, 228  
Poupar 298, 299  
Poyet 186, 199, 200  
Prat 299  
Préfol 287  
Prost 169, 170, 196, 197, 199, 201, 206  
Prugnon 10  
Puthod 168, 225, 226, 232  
Queruel 57  
Quinon 57



Raclet 125, 214, 216, 221, 222, 223, 227, 234  
Rambaud 71, 74, 332, 333, 334, 337, 341, 342, 344, 345, 346, 347,  
348, 350, 351, 352, 387  
Ravier 130, 151, 199, 208, 210, 397  
Rebourcel 148, 217, 223, 224, 228  
Renaud 383, 385, 400, 401  
Revol 187, 214, 217, 221, 227, 228  
Rey 285  
Reydelle 286, 287  
Reymann 187, 209, 210, 217, 223, 224  
Reymond 287  
Reynaud 288  
Reyre 108, 220, 226, 232, 234, 235  
Riboud 45, 119, 199, 204, 212, 213, 218  
Richard 100, 203, 204, 211, 281, 294, 299  
Ripoz 291  
Rival 134, 199  
Rivière 159, 199, 206  
Robin 291, 292  
Rochard 127, 199, 200, 206  
Rochas 32, 168, 220, 221, 234  
Rocoffort 157, 199, 200, 201, 202, 206  
Rolland 148, 211, 212, 218  
Roman 32  
Rougier 187, 188, 203, 204, 209, 211, 212, 216, 218, 219, 222  
Roux 17, 38, 39, 45, 50, 51, 52, 54, 55, 294, 335, 336, 338, 340,  
369, 380  
Royou 5  
Sahuc 15  
Sanchamau 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 52, 53, 55, 223, 380,  
395  
San Rousset 273, 332

Savoie 141, 209, 216, 222, 228  
Siblot 101, 196, 201, 202  
Simian 277, 310  
Sivry (de) 11  
Sornet 103, 195, 197  
Stanislas 5  
Sumian 160, 209, 216, 222, 228  
Tabarier 132, 151, 196, 201, 202, 203, 204, 211, 212, 213, 218,  
219  
Tabard 35, 53, 54, 335, 336  
Tabouret 8  
Tardy 321  
Teillard 290  
Teinturier 183, 199, 211, 212, 218  
Terray 8  
Thévenin 4  
Thierez 15  
Thierry 300  
Thomas 273  
Thomé 283  
Tilly 81, 98, 208, 210, 214, 215, 221, 260, 324, 374, 377  
Trappier 94, 95, 196, 201, 202  
Turgot 8  
Vachon 284  
Vallouis 188, 199, 200, 206  
Valory 277, 300  
Varénard 108, 220, 227, 234  
Verand 169, 220, 226, 232, 234, 235  
Verdellet 182, 209, 212, 218  
Vergès 88, 196, 201, 202  
Vestu 149, 209, 210  
Vial 188, 220, 226, 228

Vianey 89, 196, 201, 202  
Villar 33, 35, 37, 44, 45, 391  
Villard 84, 214, 221, 227, 228, 284  
Villecourt 189, 209, 210, 212, 213, 216, 224  
Vissaguet 133, 209, 216, 217, 224  
Vittard 405  
Volozan 114, 209, 210, 217, 224  
Vouty 33, 391

Index des Noms cités dans ce volume.

Agar 136  
Aguettan 135  
Aguiraud 129  
Alcock 122  
Alesmondière 100  
Allamand 144  
Ampère 8, 12, 15,16, 17, 29, 31, 33, 142  
Antoine 84  
Apert 21, 22, 23, 24, 25, 26  
Apvrieux 98  
Arduin 104  
Armand 78, 117  
Arnaud 110  
Astoud 15  
Aubernon 117  
Bachelu 120  
Baillar 102  
Barbier 96, 107  
Bardet 71  
Barge 104  
Barmond 119, 134  
Barral 113, 134  
Barrier 40  
Battur 97, 108  
Baude 87, 91  
Bauer 42  
Beauchatton 126  
Beccat 124  
Bedeau 71, 74, 120

Bellancourt 86  
Bellouard 135  
Belloy 126  
Béraud 17, 18, 19, 41  
Bérenger 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 25, 96  
Bernard 123, 130, 135  
Bernier 136  
Bernier 136  
Berry-Labarre 113  
Berthault 25, 114, 115, 133, 134  
Besson 29, 34, 38  
Beugnot de Farimont 83  
Bizet 81  
Blache 88  
Blanc 130  
Blettery 102  
Bondy (comte de) 15  
Bonnell 11, 23  
Bonnevaux 124  
Bonnevie 10, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 27  
Borie 41  
Bottex 101  
Bouilhane 87  
Bourgeois 145  
Brachet 92  
Brémond 111, 130  
Bros 136  
Brunet 136  
Buisson 118, 133  
Burdan 8, 29  
Burvaud 126  
Camyer 136

Capelin 127  
Carret 126  
Casati 136  
Cassel 138  
Castellane 112  
Castex 120  
Cattel 95  
Caubet 120  
Cayre 121  
Cessac (comte de) 78  
Ceyssel 114  
Chabot 38  
Chambry 10, 11  
Champagne 24  
Champagny (Nompère de) 7, 8, 9, 10, 12, 14, 16, 17, 18, 22, 23, 24,  
26, 27, 29, 30, 39  
Chanal 105, 134  
Chanel 101  
Chapey 138  
Chapot 92  
Chaptal 82, 90  
Chapuyset 125  
Charasson 125  
Charles X 99  
Charléty 9  
Charlon 117, 133  
Charpentier 119  
Chassaigne 109  
Chastaing 138  
Chateaubriand 14  
Chaumon 82  
Chevalier 138

Chevandier 113  
Chevrier de Corcelles 19  
Chicou 70  
Choiseul 19  
Christin 42  
Clapisson 138  
Clerc 31, 32, 33  
Cogell 42  
Collet 128  
Corant 138  
Corbin 37, 38  
Corcoral de Saint-Gemme 135  
Cornille 119, 210, 133, 134  
Corsière 130  
Coster 4, 20, 21, 22, 27, 28, 39, 40, 70  
Coulaz 38, 30, 41  
Courbon 8, 13, 14  
Couturier 111  
Crépin 86  
Crochet 23, 38, 39, 40, 41  
Daburon 27  
Daumesnil 100  
Debroud 113  
Dechastelus 104, 107  
Dechez 98  
Dechizelle 103  
Definance 15  
Delagrie 104, 107  
Delarue 139  
Delorme 101  
Demontant 124  
Denis 104

Desavinières 139  
Desgardes 86  
Desphelipon 40  
Dessessart 86  
Detour 125, 134  
Deveny 130  
Devilaine 103  
Devins des Esvilles 11, 12  
Dombey 98, 107  
Doyon 111  
Drague 139  
Dronchat 81, 92, 111, 133  
Dubois 6, 14  
Dubuisson 115  
Ducreux 114  
Ducrost 109  
Dufresne 128  
Duleau 72, 91  
Duluth 122  
Dumas 23, 30  
Dupont 139  
Duprè 137  
Dupuis 78  
Dupuy 90  
Durand 126, 129  
Durant 129  
Durelle 102  
Duvergier 112  
Emery 13  
Faure 102, 109, 140  
Fay de Sathonay 6  
Fayolle 129, 137



Fergand 76  
Ferouillat 146  
Ferrières 12, 41  
Fesch 4, 13, 17, 27, 77, 79, 92  
Fichet 140  
Fierville 11, 23, 26  
Fillon 137  
Finet 140  
Fleury 81  
Fontbonne 88, 90, 91, 110  
Fontanes 6, 7, 9, 11, 17, 25  
Fougasse 140  
Foulet 114  
Foulon 76  
Fourcroy 22, 23, 24, 25, 116  
Franchet 125  
Frémion 98  
Gamon 116, 134  
Gardon 140  
Gasnier 18  
Georges 140  
Gerin 141  
Girard 103  
Giraud 111  
Giraudet 96  
Godenne 85, 86  
Gonnard 130  
Grand 141  
Gras 115  
Grassi 79, 80  
Grégoire 21  
Griffet-Labaume 71, 89

Grinand 87  
Grognet 142  
Gros 114  
Gubian 141, 148  
Guichard 141  
Guidi 33  
Guillet 129, 134  
Guitton 110  
Guy 141  
Hachin-Courbeville 75, 89, 90  
Hardouin 74, 92  
Herbouville 22, 26  
Hervé 125  
Hodieu 93  
Hogendorp 78  
Houdaille 103  
Idt 28, 35, 36, 37, 38  
Jabras 93  
Jacquier 142  
Jame 135  
Jauffrey 13, 14  
Joannon 142  
Joséphine 6  
Jossierand 97, 108, 134  
Jossinet 22, 26, 27, 28, 123  
Jourdan 93  
Kergolay 97  
Kuhu 84  
Labarrière 84, 90, 91  
Lacombe 131  
Ladevèze 109  
Lafarge 142

La Fayette 120  
Lafontaine 128  
Laforest 93  
Lamoricière 72  
Lamotte 80  
Lamotte-Fénelon 139  
Larnac 37  
Lavaure 92  
Laubreaux 125  
Laumond 24  
Laurencey 142  
Laurent 102  
Leclerc 14  
Le Priol 24  
Leroy 124  
Lescoeur 142  
Lescure 142  
Letoublon 88  
Levasseur 72, 89, 90, 149  
Lortet 143, 148  
Louet 92  
Louis-Philippe 106  
Maille 143  
Maléchar d 118, 133  
Malinas 121  
Mandinély 144  
Marchand 79, 97  
Maréchal 101  
Mazure 38  
Mayet 28, 42  
Maynard 137  
Meillan 95, 108

Melcion d'Arc 81  
Ménestrier 94  
Mermier 92, 107  
Michel 120, 144  
Mignot 140  
Millon 137, 144  
Mollard 15  
Mollet 9, 10, 29, 30, 36, 37, 38  
Mollevaut 21  
Molière 137  
Moncarville 75, 90  
Mondon 122  
Monin 23  
Monnier 109  
Montmartin 105, 107, 123, 133  
Montucla 95  
Morand 124  
Martier 144, 148  
Mottet 111  
Moulin 140  
Mouterde 123  
Mouton 117  
Mouton-Duvernet 120  
Mouton-Fontenille 36  
Müller 143  
Mullon 83  
Muthuon 115, 133  
Napoléon 6, 17, 19, 30  
Narboud 121  
Navier 142  
Novallet 110, 117, 134  
Nourisson 104

Olivier 78, 90, 149  
Ozanam 38  
Palanchon 97  
Paret 94, 107  
Pascal 111, 134  
Patriarche 97  
Peillon 127  
Pelletier 130, 131, 134  
Peloux 100, 107, 110  
Perisse 145  
Perreau 36, 37  
Perret 38  
Perreyve 93, 107  
Petit 145  
Petitot 8, 29  
Pézerat 109  
Pichand 128, 134  
Pietra Santa 77, 79, 92  
Pignatel 103, 108, 145  
Pinet 96, 108  
Piot 138  
Pitrat 145  
Pittion 86, 92  
Ponchon 122  
Ponthus 124  
Pouilly 127, 133  
Poupart 15, 16, 19, 32, 37  
Poyet 145  
Prost 131, 133, 140  
Puthod 132, 133  
Puvis 100  
Quelin 146

Queruel 40  
Quinet 33  
Quinon 40, 41  
Rabanis 38  
Rabatel 113  
Raclet 102  
Ravier 104, 122  
Raud 96  
Rebourcel 121  
Regel (D') 12, 21, 30, 32, 36, 37, 38, 40, 41  
Revol 146  
Reymann 146  
Reyre 92, 108  
Riboud 99  
Ricardi 120  
Richard 86  
Richelieu (duc de) 13  
Rival 110  
Rivière 127  
Robin 41  
Rochard 102  
Rocoffort 126  
Rodet 100  
Roguet 120  
Rolland 121  
Roman 8, 12, 13, 18, 27, 29, 31, 35, 39  
Rougier 147, 148  
Rousseau 37  
Roussel de Jailly 99  
Roux 10, 28, 29, 30, 34, 38  
Ruffier 133  
Rusand 126

Saint-Vincent 25  
Savoie 114  
Sebastiani 77  
Siblot 87  
Sornet 88, 92  
Suchet 87  
Sumian 127, 133  
Tabard 34, 35, 38  
Tabarier 106, 122  
Tabaries 106  
Teinturier 130  
Terme 93  
Tilly 71, 86, 90  
Tourret 11, 12, 13, 15, 18  
Trappier 82, 83, 89, 90  
Trénard 11, 23  
Vachon 105  
Vallouis 144  
Varénard 92  
Verand 132, 134  
Verdellet 95  
Vergès 78, 90  
Verguet 42  
Verne 95  
Vestu 121  
Vial 147  
Vianey 79, 90  
Villard 75  
Villecourt 147  
Vissaguet 109  
Vittard 22  
Volozan 96

Wachter 130

7



## TABLE DES MATIERES DU TOME I

	Pages
Introduction	1
<u>Chapitre 1 : La situation de l'enseignement secondaire en 1802.</u>	8
-L'enseignement secondaire à Lyon entre 1763 et 1802.	10
-Les propositions lyonnaises.	20
-Les initiatives des autorités ecclésiastiques.	39
Notes du chapitre 1.	46
<u>Chapitre 2 : Le choix du personnel.</u>	69
-Le choix du personnel administratif.	71
-La nomination des professeurs.	97
-Les autres personnels.	113
Notes du chapitre 2.	119
<u>Chapitre 3 : Le recrutement des élèves.</u>	164
-Le choix des élèves nationaux.	166
-Les pensionnaires payants.	216
-Les externes.	238
Notes du chapitre 3.	251
<u>Chapitre 4 : La formation du lycée.</u>	
les questions matérielles.	297
-Les prévisions des dépenses.	299
-Les dépenses d'installation du lycée.	307
Notes du chapitre 4.	325
<u>Chapitre 5 : Histoire du provisorat de Bérenger.</u>	342
-Les finances du lycée sous Bérenger.	344
-Le rôle du proviseur.	351
Notes du chapitre 5.	372
<u>Index des noms de personnes cités.</u>	377



TABLE DES MATIERES DU TOME II.

	Pages
<u>Chapitre 1 : Le nouveau proviseur.</u>	2
Notes du Chapitre 1 :	20
<u>Chapitre : Etude du personnel sous le provisorat de Coster.</u>	
-Les professeurs :	32
-Le reste du personnel :	57
Notes du chapitre 2 :	62
<u>Chapitre 3 : Les Elèves : Effectifs et scolarité.</u>	69
-Les Effectifs	71
-La scolarité	76
Notes du Chapitre 3 :	190
<u>Chapitre 4 : L'organisation des classes.</u>	193
-Classe de 7ème de latin	195
-Classe de 6ème de latin	197
-Classe de 5ème de latin	202
-Classes de 4ème de latin et 6ème de mathématiques	206
-Classes de 3ème de latin et 5ème de mathématiques	213
-Classes de 1ère de latin et 3ème de mathématiques	224
-Classes de belles-lettres 1er cours et 2ème et 1ère de mathématiques	229
-Classe des belles-lettres 2ème cours et mathématiques transcendantes	235
<u>Chapitre 5 : Le contenu des études et la vie quotidienne des élèves.</u>	240

-Le contenu des études	242
-La vie des élèves	254
Notes chapitre 5	267
<u>Chapitre 6 : Les Ecoles concurrentes.</u>	270
-L'Ecole secondaire communale	272
-Les Ecoles privées	276
-Les Ecoles en dehors du département	301
Notes chapitre 6 :	305
<u>Chapitre 7 : La vie matérielle.</u>	316
-Les dépenses d'installation	318
-Les finances sous Coster	322
Notes chapitre 7 :	353
<u>Chapitre 8 : Histoire du provisorat de Coster.</u>	366
Notes chapitre 8 :	409
<u>Index :</u>	416
<u>Table des matières :</u>	430

TABLE DES MATIERES DU TOME III.

	Pages
<u>Chapitre 1 : Le personnel du lycée.</u>	1
-Les administrateurs	4
-Les professeurs	28
-Les maîtres d'études	38
-Le reste du personnel	41
Notes du chapitre 1 :	44
<u>Chapitre 2 : Les élèves.</u>	69
-Les élèves nationaux	71
-Les pensionnaires payants	109
-Les externes	135
Notes du chapitre 2 :	151
<u>Textes.</u>	201
<u>Bibliographie.</u>	250
<u>Conclusion.</u>	195
<u>Index.</u>	311
<u>Table des matières.</u>	324